



**HAL**  
open science

**”El Maquiavelismo degollado” (1636-37) de Claude Clément, édition et étude : l’évolution d’une pensée politique entre mondes ancien et moderne**

Olivier Jouffroy

► **To cite this version:**

Olivier Jouffroy. ”El Maquiavelismo degollado” (1636-37) de Claude Clément, édition et étude : l’évolution d’une pensée politique entre mondes ancien et moderne. Littératures. Université Bourgogne Franche-Comté, 2017. Français. NNT : 2017UBFCC023 . tel-02056562

**HAL Id: tel-02056562**

**<https://theses.hal.science/tel-02056562v1>**

Submitted on 4 Mar 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ**  
**ÉCOLE DOCTORALE « SOCIÉTÉS, ESPACE, PRATIQUES, TEMPS »**

Thèse en vue de l'obtention du titre de docteur en  
**LANGUES ET LITTÉRATURES ROMANES : ESPAGNOL**

***EL MAQUIAVELISMO DEGOLLADO (1636-37) DE CLAUDE CLÉMENT,***  
**ÉDITION ET ÉTUDE. L'ÉVOLUTION D'UNE PENSÉE POLITIQUE**  
**ENTRE MONDES ANCIEN ET MODERNE**

Volume I Étude

Présentée et soutenue publiquement par

**Olivier JOUFFROY**

Le 18 novembre 2017

Sous la direction de M. Rudy CHAULET

Membres du jury :

Alexandra MERLE, Professeur à l'université de Caen

Marina MESTRE ZARAGOZÁ, Maître de conférences HDR à l'ENS de Lyon

Alfredo ALVAR, Professeur au CSIC de Madrid

Rudy CHAULET, Maître de conférences HDR à l'université de Franche-Comté

Antonio GONZALES, Professeur à l'université de Franche-Comté









**UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ**  
**ÉCOLE DOCTORALE « SOCIÉTÉS, ESPACE, PRATIQUES, TEMPS »**

Thèse en vue de l'obtention du titre de docteur en  
**LANGUES ET LITTÉRATURES ROMANES : ESPAGNOL**

***EL MAQUIAVELISMO DEGOLLADO (1636-37) DE CLAUDE CLÉMENT,***  
**ÉDITION ET ÉTUDE. L'ÉVOLUTION D'UNE PENSÉE POLITIQUE**  
**ENTRE MONDES ANCIEN ET MODERNE**

Volume I Étude

Présentée et soutenue publiquement par

**Olivier JOUFFROY**

Le 18 novembre 2017

Sous la direction de M. Rudy CHAULET

Membres du jury :

Alexandra MERLE, Professeur à l'université de Caen

Marina MESTRE ZARAGOZÁ, Maître de conférences HDR à l'ENS de Lyon

Alfredo ALVAR, Professeur au CSIC de Madrid

Rudy CHAULET, Maître de conférences HDR à l'université de Franche-Comté

Antonio GONZALES, Professeur à l'université de Franche-Comté



Entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, de nombreuses œuvres dont on n'a conservé aucun document de genèse manuscrite ont été l'objet de multiples éditions successives attestant de profondes et constantes transformations du texte. Bien plus, certaines de ces transformations sont attestées à l'intérieur d'une même édition qui, au fil du même tirage en nombre, peut présenter des variations importantes : il faut en conclure que l'auteur, soucieux de perfectionner son texte, a pu procéder à des modifications à même les plombs [...]. Toutes proportions gardées, ne sommes-nous pas là devant un cas spécifique d'écriture où l'édition imprimée joue un rôle génétique presque comparable à celui que Balzac lui fera jouer, à son heure, pour accompagner la genèse de son œuvre<sup>1</sup> ?

---

<sup>1</sup> BIASI, Pierre-Marc de, *Génétique des textes*, Paris, CNRS, 2011, p. 66.



# Remerciements

---

Au seuil de cette étude, qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude envers tous ceux qui, au fil des rencontres, m'ont aidé à gravir un à un les degrés qui y ont mené.

Ma profonde reconnaissance va à M. le Professeur Jean-Pierre Étienvre qui me donna, ainsi qu'à beaucoup d'autres, le goût de l'écriture et de la pensée du Siècle d'Or. Elle va à Mme le Professeur Alexandra Merle qui sut me guider dans mes premiers pas de chercheur.

Je remercie M. Frédéric Spagnoli sans les sollicitations et la sincère amitié duquel ce travail n'aurait jamais vu le jour.

Je veux exprimer à M. Rudy Chaulet, qui me fit l'honneur de me confier le traité de Claude Clément dont il avait perçu toute la richesse, ma plus profonde gratitude pour l'expertise avec laquelle il me conseilla, pour sa permanence à mes côtés ainsi que pour la profonde humanité avec laquelle il sut toujours me diriger.

Je veux témoigner de ma reconnaissance envers les membres de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité de Besançon qui m'ont accueilli parmi eux et m'ont apporté leur savoir autant que leur soutien, en particulier Mme Sylvie David-Guignard, M. Guillermo Alvar Nuño et, bien-sûr, son directeur M. le Professeur Antonio Gonzales, qui a souvent su réorienter mes recherches.

Mes plus vifs remerciements vont à Mme Marie-José Fernandez ainsi qu'au directeur de l'UFR STGI, M. Cyrille Verna, qui m'ont soutenu dans ma démarche, ainsi qu'à Mme Danièle Jouffroy, docteur, pour les longs et fastidieux moments de relecture qu'elle aura consacrés à ce travail.

J'adresse mes derniers remerciements, en forme d'excuses, à Mme Aude Dubuisson-Jouffroy et à M. Victor Jouffroy pour les nombreuses heures que Claude Clément m'aura volées à leur affection.



# Abréviations et avertissement

---

Afin d'alléger la lecture, une série d'abréviations est employée dans ce travail, dont voici la liste :

*E. M. D.* pour *El Machiavelismo degollado*,

*M. J.* pour *Machiavellismus Jugulatus*,

*D. C. P.* pour *Dissertatio Christiano-Politica*,

*BNE* pour *Biblioteca Nacional de España*,

*BNF* pour Bibliothèque Nationale de France,

*BMB* pour Bibliothèque Municipale de Besançon,

*BML* pour Bibliothèque Municipale de Lyon,

*CSIC* pour *Consejo Superior de Investigaciones Científicas*,

*RAH* pour *Real Academia de la Historia*,

*BRAH* pour *Biblioteca de la Real Academia de la Historia*,

*BAC* pour *Biblioteca de Autores Cristianos*.

Les traductions en français sont de l'auteur, sauf indication contraire.





# Introduction générale

---

Cette série de pamphlets a été fort bien repérée et étudiée par Thuau dans son gros livre sur la pensée politique sous Richelieu. Je vous y renvoie et j'en extrais simplement cette citation d'un révérend père Claude Clément, qui était, je crois, un jésuite et qui était lié, mais je ne sais pas jusqu'à quel point et dans quelle mesure, avec les Espagnols – était-il passé en Espagne, était-il simplement un agent espagnol, je ne sais pas –, en tout cas il a écrit en 1637 un livre qui s'appelle *Le Machiavélisme égorgé, Machiavellismus jugulatus*<sup>1</sup>...

Cette réflexion de Michel Foucault lors d'une conférence au collège de France est assez représentative de ce que la postérité a conservé du *Machiavelismo degollado* de Claude Clément : l'œuvre est connue, elle suscite un intérêt évident, mais les études dont elle a fait l'objet sont rares, souvent parcellaires et entourées de nombreuses zones d'ombres, tant au sujet de son auteur que de son contenu. Étienne Thuau, dans son étude de la politique du cardinal de Richelieu, cite effectivement le jésuite<sup>2</sup> mais seulement les définitions des premières pages et, comme lui, la majorité des commentateurs ont concentré leur attention sur les premiers chapitres introductifs, comme si les dix suivants ne devaient pas intéresser la communauté scientifique.

Ce texte est souvent considéré comme l'ouvrage le plus violent de la pensée anti-machiavélienne, probablement en raison de son titre tranchant, mais sans que cette thèse soit confirmée par une analyse très poussée du contenu. Certains défenseurs de Machiavel l'ont également accusé de déformer largement sa pensée. C'est probable, mais le projet de Claude Clément n'est pas de débattre précisément de la pensée du Florentin ; il cherche plutôt à livrer une analyse de la situation politique de son époque et à proposer un modèle nouveau.

Le contexte de la guerre de Trente Ans, comme la question de l'appartenance à une collectivité, sont au cœur de la réflexion car l'auteur est personnellement impliqué dans la lutte d'influence que se livrent la France et l'Espagne. Ce jésuite comtois est de culture francophone, il a étudié au collège d'Avignon, il a enseigné à celui de Lyon, mais il est sujet du roi d'Espagne. Son œuvre, parcourue d'un vibrant hommage à la fidélité des Francs-Comtois envers leur seigneur naturel lors du siège de Dole, a donc été perçue

---

<sup>1</sup> FOUCAULT, Michel, *Sécurité, territoire, population Cours au Collège de France. 1977-1978*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004, p. 247, évoquant *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu* d'Étienne Thuau.

<sup>2</sup> Voir THUAU, Étienne, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Albin Michel, 2000 [1966], p. 96-97.

comme un traité anti-français. Mais cette lecture géopolitique ne reflète pas non plus la complexité du texte : le cardinal de Richelieu n'est jamais mentionné et le roi de France y apparaît systématiquement sous un jour très flatteur.

Le malaise des commentateurs est palpable au moment de faire entrer ce texte dans une catégorie prédéfinie. Pour simplifier leur tâche, certains vont jusqu'à attribuer à Claude Clément des idées qui n'apparaissent pas dans l'œuvre, voire des citations qu'il n'a pas écrites, mais dans lesquelles on croit reconnaître sa verve habituelle. Certains continuent même à nier son existence et considèrent encore son nom comme un pseudonyme de Juan Eusebio Nieremberg.

Dès les premiers pas de cette recherche, il est apparu que *El Machiavelismo degollado* intéressait la communauté des chercheurs mais que la majorité des données disponibles à son sujet étaient souvent contradictoires et trop peu fiables pour servir de base à une analyse crédible. Il nous a donc semblé nécessaire de reprendre ce travail en commençant par sa base : l'analyse du texte, qui présente le premier écueil.

Les recherches antérieures sont presque toutes passées outre un problème fondamental : l'œuvre de Claude Clément est composée en réalité de trois ouvrages, *Dissertatio Cristiano-Politica*<sup>3</sup>, publié en 1636, *Machiavellismus Jugulatus*<sup>4</sup> publié en 1637 qui est une édition revue et augmentée de la première et enfin *El Machiavelismo degollado*<sup>5</sup>, publié la même année, qui semble être une traduction en castillan de la version latine augmentée. Ce texte a donc trois titres distincts, il est paru sur deux années, il est sorti des presses de deux imprimeurs différents, avec des contenus variables et en deux langues, sans que soit connue l'identité du traducteur de la version espagnole. On observe même des variantes d'impression dans différents exemplaires de cette version espagnole.

---

<sup>3</sup> CLÉMENT, Claude, *Dissertatio Christiano-politica ad Philippum IV Regem Catholicum, in qua Machiavellismo ex impietatis penetralibus producto & iugulato; firmitas, felicitas, & incrementa Hispanicæ Monarchiæ, atque Austriacæ Maiestatis, gubernationi ex Christianæ Sapientiæ legibus accepta referuntur. Auctore P. Claudio Clemente à Societate Iesu Ornacensi in Comitatu Burgundiæ, Regio Professore Eruditionis in Collegio Imperiali Madritensi. Ultroneis sumptibus amicissimi Clarissimique Dom. Doctoris Petri de Rosales Sanctæ & Hispaniarum Primatis Ecclesiæ Toletanæ Canonici Doctoralis meritissimi.*, Madrid, Francisco Martinez, 1636.

<sup>4</sup> CLÉMENT, Claude, *Machiavellismus iugulatus à Christiana Sapientia Hispanica & Austriaca. Dissertatio Christiano-politica ad Philippum Quartum Regem Catholicum. Auctore P. Claudio Clemente à Societate Iesu Ornacensi in Comitatu Burgundiæ, Regio Professore Eruditionis in Collegio Imperiali Madritensi. Altera editio priore auctior singularium & novarum rerum huius temporis accessione.*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1637.

<sup>5</sup> CLÉMENT, Claude, *El machiavelismo degollado por la christiana sabiduría de España y de Austria. Discurso christiano-político a la Catholica Magestad de Philippo IV. Rey de las Españas, por el Padre Claudio Clemente de la Compañía de Iesus, natural de Ornans en el Condado de Borgoña, Cathedratico de Erudicion en los Estudios Reales de Madrid. Traducido de la segunda edición latina, añadida con cosas muy particulares, y del tiempo*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1637.

L'idée s'est donc imposée qu'aucune analyse du traité ne pouvait être légitimement entreprise avant que la version finale de l'œuvre ne soit établie. Nous avons ensuite postulé que ce travail d'établissement du texte serait la meilleure porte d'entrée dans l'œuvre, celle qui permet d'accéder à la pensée de l'auteur dans son élaboration, que dévoilent les nombreuses réécritures, réorientations et déplacements de texte ; ce que Pierre-Marc de Biasi appelle la « pulsion de métamorphose<sup>6</sup> ».

Deux approches s'offraient alors : l'approche génétique et l'approche philologique :

La génétique revendique le droit de considérer ces transformations du « texte » publié comme une seconde genèse, comme un nouveau travail du sens et de la forme qui relève d'un autre regard que celui de la philologie, surtout préoccupée d'en fixer définitivement l'esprit et la lettre<sup>7</sup>.

Notre recherche ne s'intéresse pas aux manuscrits préparatoires, à « l'avant-texte », mais à des éditions ayant un « statut typographique et public d'entité textuelle<sup>8</sup> ». Nous nous trouvons donc clairement dans le champ de la génétique de l'imprimé (ou génétique textuelle) et, dans la plupart des cas, dans celui de la génétique des variantes auctoriales<sup>9</sup>. Dans cette perspective, si l'auteur a assumé publiquement les trois textes, ce serait trahir ses choix que de chercher à éliminer les formes antérieures et à « fixer » une variante définitive. Il est toutefois évident qu'un texte parmi les trois constitue la « dernière édition du vivant de l'auteur<sup>10</sup> » et qu'il renferme logiquement la plupart des « variantes préférées ». L'une des analyses préparatoires devait donc s'attacher à déterminer précisément la chronologie des différentes versions.

Sur ces bases théoriques, le travail d'établissement du texte ne devait pas être exclusif mais priorisant. Il était inenvisageable de choisir une modalité en éliminant les autres, car le lecteur est en droit de connaître toutes celles que Claude Clément a assumées comme publication. En revanche il est possible d'établir une grille de lecture en indiquant d'abord quelle est la variante « préférée » par l'auteur et en expliquant ensuite les raisons de cette « préférence ». Pour ce faire nous avons identifié une série de régularités dans les variations, qui mettent en lumière les orientations argumentatives que l'auteur a souhaité imprimer et qui expliquent partiellement ses choix.

S'est posée alors la question pratique de l'édition et du format à retenir. L'analyse génétique, lorsqu'elle s'attache à rendre l'évolution des manuscrits, produit un volume

---

<sup>6</sup> BIASI, Pierre-Marc de, *Génétique...*, *op. cit.*, p. 62.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>9</sup> Certaines variations, que l'on peut légitimement attribuer à l'imprimeur, ne se situent pas dans ce champ ; elles ont été repérées et isolées.

<sup>10</sup> BIASI, Pierre-Marc de, *Génétique...*, *op. cit.*, p. 111.

textuel de 5 à 10 fois plus étendu que l'œuvre finale publiée. C'est la raison pour laquelle des solutions innovantes doivent être envisagées. L'analyse génétique sur les imprimés produit, quant à elle, un volume beaucoup plus réduit. Le dossier d'analyse génétique de *El Machiavelismo degollado*, même s'il recense près de 2000 écarts, ne dépasse pas la moitié du volume textuel de l'œuvre. Nous avons donc choisi un format traditionnel : nous présentons, dans l'étude éditoriale qui constitue le deuxième volume de ce travail, la « dernière édition du vivant de l'auteur » sur laquelle sont greffées les différentes variantes, au moyen de notes de bas de page.

Le texte de Claude Clément comporte près de 200 références intertextuelles et, quelquefois, des citations de plusieurs pages. L'étude génétique aurait donc été incomplète si elle ne s'était pas intéressée à la relation que l'écriture de Claude Clément entretient avec « les matériaux préexistants avec lesquelles elle travaille<sup>11</sup> ». Dans le réseau intertextuel complexe de cette œuvre, constitué de vraies, mais aussi de fausses références, de sources cachées et de réminiscences culturelles, nous nous sommes attachés à analyser les différents phénomènes de captation et d'intégration de matériel exogène.

Dans le cadre de ce que Pierre-Marc de Biasi définit comme une « réappropriation génétique d'une notion que l'étude des dossiers de genèse rendait indispensable », nous avons fait le choix de proposer également une courte biographie de l'auteur. Cette « réappropriation génétique » nous a fait privilégier des thèmes comme « le contexte historique qui définit toute écriture, le recours critique aux informations de la correspondance et des témoignages, les nécessités de la datation, l'interférence de la vie de l'écrivain dans ses actes de documentation et de rédaction<sup>12</sup> ». Le contexte de la guerre de Trente Ans, ses lettres, son accès privilégié aux bibliothèques royales sont autant d'éléments qui, sans « expliquer » le processus créatif qui animait Claude Clément, apportent des renseignements essentiels au moment de formuler des hypothèses sur la genèse de l'œuvre.

L'objectif de ce travail consiste à employer la méthode génétique pour définir l'œuvre « *El Machiavelismo degollado* » et la pensée de l'auteur qui y est exprimée à partir de trois éléments constitutifs : les trois textes fondateurs, les écarts éditoriaux et le réseau des sources. Nous avons tenté d'atteindre cet objectif et de répondre aux questions posées ci-dessus en cinq étapes.

---

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 190.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 194.

L'auteur étant aussi mal connu que son œuvre, la première partie s'attache à l'identifier, d'abord en tant qu'homme, en confrontant les sources afin d'éclaircir certaines zones d'ombre, puis en tant que penseur, fruit d'une formation classique au sein des collèges jésuites, prolongée par diverses activités d'enseignement et des publications éclectiques. L'analyse bibliographique nous a conduit à dresser un bilan, le plus exhaustif possible, de l'ensemble de sa production. Nous avons essayé de mettre en lumière, par-delà sa grande diversité, la cohérence du travail de ce polygraphe aussi bien spécialiste de l'héraldique que de la politique, de l'histoire que de l'organisation des bibliothèques. Dans une perspective de critique biographique<sup>13</sup>, l'objectif de cette partie est avant tout de préparer le travail sur les sources en identifiant, le plus précisément possible, les connaissances de l'auteur.

Ces éléments posés, nous avons cherché, dans la deuxième partie, à situer l'œuvre dans sa temporalité, aussi bien interne, en émettant des hypothèses concernant les phases d'écriture, qu'externe, en élaborant un bilan de sa postérité et de sa réception. À partir des différentes informations d'actualité contenues dans le texte, nous avons proposé une datation, la plus précise possible, des différentes versions ainsi que des réimpressions de la version espagnole. Enfin, nous avons fait un bilan des œuvres qui se sont inspirées de l'œuvre de Claude Clément ou qui l'ont analysée ; chacune fera l'objet d'une analyse critique.

La troisième partie étudie les variations éditoriales selon une méthodologie fondée sur la création d'une base de données numérique permettant d'extraire des données statistiques fiables. Nous avons fait le choix de traiter en premier la question du traducteur de la version espagnole car elle conditionne toute la suite du raisonnement. Par l'analyse successive des différents types d'écarts observés : ajouts de contenu, suppressions, déplacements, réécritures et corrections, nous avons cherché à déterminer si les trois versions doivent être considérées comme trois œuvres complémentaires mais distinctes ou comme les différentes étapes de la construction d'une seule œuvre finale.

Nous avons proposé, pour ces écarts, une hypothèse explicative permettant, conformément à l'objectif que nous nous sommes fixé, de déterminer un ordre de priorité et d'identifier la version « préférée » de l'auteur. Ces propositions éditoriales ont permis d'identifier la structure qui doit être considérée comme celle de la version finale. La comparaison des versions latines et espagnole est le fruit d'une collaboration étroite avec

---

<sup>13</sup> Voir *ibid.*, p. 194-196.

les membres de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité de Besançon : ils y ont apporté leur contribution directe ainsi que leur caution scientifique. L'analyse philologique comparée n'aurait pu être réalisée sans leur expertise dans la traduction latine, et grecque pour certaines citations érudites.

À partir de cette analyse technique, nous avons étudié, dans la quatrième partie, les grandes tendances qui se dessinent parmi les processus de réécriture mis en œuvre par Claude Clément, en particulier le travail de vulgarisation et le changement dans la tonalité du discours au passage en langue espagnole, avec, pour objectif final, de déterminer s'il existe une cohérence globale dans l'évolution des trois textes et, par conséquent, si l'on peut toujours les considérer comme les trois étapes d'un même mouvement créatif, d'un même effort de perfectionnement.

La cinquième et dernière partie s'intéresse au travail de Claude Clément sur les « matériaux préexistants » : les fragments textuels exogènes. Avec près de 200 références intertextuelles pour un texte de 189 pages, les nombreuses citations, allusions et notes marginales forment une part importante du volume textuel et participent à sa définition.

Au vu de la quantité et de la complexité des informations à collecter, nous avons fait le choix d'utiliser à nouveau une base de données numérique dont nous avons expliqué, dans un premier temps, la structure et les procédures d'enregistrement. Une fois la méthodologie établie, nous avons essayé de comprendre comment Claude Clément jouait sur les références intertextuelles, comment il manipulait les citations, comment, quelquefois, il les mêlait à son propre discours pour servir son argumentation, mais aussi pour exposer sa culture et se donner l'image d'un expert. Ce rapport à la pensée de l'autre révèle la manière avec laquelle il construit son œuvre « en réseau » et « en réaction », en particulier face aux textes classiques. Cette recherche nous a permis de comprendre comment il distribue la pensée politique en deux catégories antagonistes : chrétienne d'un côté et *política* de l'autre, dessinant ainsi les contours du modèle politique qu'il souhaite proposer à Philippe IV.

Même si ce travail ne s'est pas donné pour objectif premier d'étudier la pensée de Claude Clément mais plutôt de fonder les bases documentaires et éditoriales qui permettront de le faire, elle affleure partout. Dans les recompositions textuelles, dans l'élaboration d'une parole manifestaire, dans ses réactions face à ses sources, tout le travail de retour autocritique sur l'œuvre est dirigé vers le même but, est animé par la même force – oserait-on dire la même rage ? – : détruire non seulement la pensée de Machiavel, mais plus généralement la pensée pragmatique, trop attachée au réel pour comprendre que la force politique se trouve précisément dans l'alliance intime du pouvoir

civil et du pouvoir religieux. *El Machiavelismo degollado* n'est pas seulement un traité politique, c'est un manifeste, une parole de combat.





# 1 Vie et œuvre de Claude Clément

---

## 1.1 Biographie de Claude Clément

Les informations contenues dans cette biographie proviennent, pour la plus grande part, de la *Bibliotheca scriptorum societatis Iesu* (désormais abrégé en *BSSJ*) élaborée par Pedro de Ribadeneyra puis complétée par Philippe Alegambe<sup>1</sup> et Nathanaël Southwell<sup>2</sup>, de la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*<sup>3</sup> d'Augustin de Backer, ainsi que du récent *Diccionario Histórico de la Compañía de Jesús*<sup>4</sup>, incontestablement la source la plus documentée et la plus fiable. C'est ce document qui fait autorité en cas de doute. Des ouvrages de bibliographie comportant des notices biographiques ont été consultés également : la *Bibliotheca vetus et nova*<sup>5</sup> de Georg Mathias König, la *Bibliothèque historique de la France*<sup>6</sup> de Jacques Le Long, l'*Histoire littéraire de la ville de Lyon*<sup>7</sup> de Dominique de Colonia et le *Polyhistor*<sup>8</sup> de Daniel Georg Morhof. Nous nous inspirons enfin de l'article consacré à Claude Clément dans la *Biographie universelle*<sup>9</sup> publiée par les frères Michaud. Les informations contenues dans ces ouvrages ont été croisées et vérifiées<sup>10</sup>, voire comparées avec les lettres de Claude Clément manuscrites ou publiées que nous avons pu consulter.

### *Naissance*

G. M. König désigne Claude Clément comme « Sequanus », D. G. Morhof comme « Burgundus » et J. Le Long comme « Sequano-burgundi ». Seule la *BSSJ* le désigne comme « Gallus, Sequanus ». Tous s'accordent sur le fait qu'il soit né à Ornans, près de

---

<sup>1</sup> ALEGAMBE, Philippe, *Bibliotheca scriptorum societatis Iesu*, Anvers, Ioannem Meursium, 1643, p. 80.

<sup>2</sup> SOUTHWELL, Nathanael, *Bibliotheca scriptorum societatis Iesu*, Rome, Iacobi Antonij de Lazzaris, 1676, p. 150-151.

<sup>3</sup> DE BACKER, Augustin, *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, Liège, L. Grandmont-Donders, 1853, p. 200.

<sup>4</sup> O'NEILL, Charles E., DOMÍNGUEZ, Joaquín María, *Diccionario Histórico de la Compañía de Jesús Biográfico-Temático*, Rome-Madrid, Institutum historicum-Universidad Pontificia Comillas, 2001, p. 826. L'article sur Claude Clément est signé du père José Martínez de la Escalera.

<sup>5</sup> KÖNIG, Georg Matthias, *Bibliotheca vetus et nova*, Altdorf, Wolfgangi Mauriti & Hæredum Johannis Andreae Endterorum, 1678, p. 196. Il y fait référence à Ph. Alegambe.

<sup>6</sup> LE LONG, Jacques, *Bibliothèque historique de la France*, Paris, Charles Osmont, 1719, p. 143, 170, 190 et 995.

<sup>7</sup> COLONIA, Dominique de, *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, 2<sup>o</sup> part., Lyon, François Rigollet, 1730, p. 330-332, note marginale.

<sup>8</sup> MORHOF, Daniel Georg, *Polyhistor*, Lübeck, Petri Boeckmanni, 1747, p. 326.

<sup>9</sup> *Biographie universelle ancienne et moderne*, t. IX, Paris, Michaud Frères, 1813, p. 38.

<sup>10</sup> Voir annexe 1.1.1.

Besançon, un fait indéniable puisqu'il se revendique lui-même dans ses textes comme « natural de Ornans en el Condado de Borgoña<sup>11</sup> ». Sa date de naissance, elle, fait polémique. Les frères Michaud et A. de Backer la situent vers 1594. La *BSSJ* ne donne pas de date de naissance mais on y apprend qu'il serait entré dans la Société de Jésus en 1612 à l'âge de 16 ans « cum ipse haberet ætatis 16<sup>12</sup> », ce qui le ferait naître en 1596. C'est l'option choisie par l'article le plus récent, du *Diccionario Histórico de la Compañía de Jesús*. Son auteur, le père José Martínez de la Escalera, précise même le jour : le 23 juin 1596. Les archives de la ville d'Ornans, que nous avons consultées, conservent un registre manuscrit des naissances qui porte, à l'extrême fin de la liste des baptêmes de 1596, l'inscription suivante :

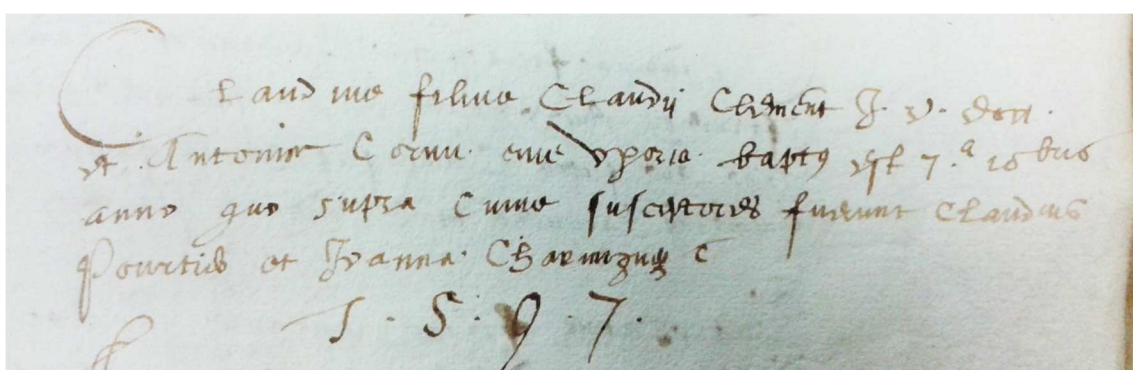


Figure 1. Possible acte de baptême de Claude Clément (Médiathèque d'Ornans, Naissances de l'année 1556 au 24 avril 1634, fol. CCIII r°, registre n°6 manuscrit)

Le texte semble être : « Claudius filius Claudii Clement I. V. doct et Antonie Cornu suis uxoria baptizatus est 7.<sup>a</sup> 10<sup>bris</sup> [decembris] anno quo supra cuius susceptores fuerunt Claudius Pourtieb et Ivanna Charmigny<sup>13</sup> ». S'il s'agit de l'auteur du *Machiavelismo Degollado*, il est donc né peu avant le 7 décembre 1596 et son père aurait été *juris utriusque doctor*. Il est toutefois difficile d'infirmer la date proposée par le père Escalera puisque les pages du registre correspondant au mois de juin 1596 ont été perdues. De plus, la lecture du registre confirme ce qu'on peut constater dans cet extrait : beaucoup d'enfants portent le même nom que leur père ou leur mère et un cinquième environ se prénomme Claude ou Claudine ; saint Claude ayant été évêque de Besançon, il est particulièrement honoré dans la région.

<sup>11</sup> *E. M. D.*, p. de titre.

<sup>12</sup> SOUTHWELL, Nathanael, *Bibliotheca scriptorum...*, op. cit., p. 150-151.

<sup>13</sup> *Naissances de l'année 1556 au 24 avril 1634*, fol. CCIII r°, registre n°6 manuscrit, consultable à la médiathèque d'Ornans. Photographie de l'auteur.

Le patronyme Clément étant tout aussi répandu, les cas d'homonymie sont nombreux ; il serait donc impossible de déterminer avec certitude sa date de naissance, même avec un registre de baptêmes complet sous les yeux. Pour l'année 1594, en revanche, aucune page ne semble manquer et il n'est fait aucune mention de la naissance d'un garçon nommé Claude Clément. Ces informations forment un faisceau d'indices permettant d'avancer que l'auteur est probablement né au cours de la seconde moitié de l'année 1596, et non en 1594 comme certaines biographies l'affirment.

### *Formation*

Concernant sa formation, seule la *BSSJ* indique : « dum Vesuntione adolescens Rhetoricæ studeret<sup>14</sup> ». Il aurait donc grandi à Besançon et y aurait étudié la rhétorique, ce qui peut correspondre à l'enseignement des lettres latines et grecques telles que les définit le *Ratio studiorum* jésuite<sup>15</sup>. Le collège de Besançon ayant été fondé en 1597, la chose est tout à fait possible<sup>16</sup>. Quant à son entrée dans la Compagnie, elle ne fait pas débat ; les documents qui la mentionnent indiquent tous l'année 1612 et le *Diccionario Histórico de la Compañía de Jesús* précise même le jour et le lieu : le 11 octobre au collège d'Avignon. L'information est confirmée dans la *BSSJ* qui note qu'il y commença son apprentissage et qu'il y suivit des cours de philosophie, poursuivis ensuite au collège de Lyon<sup>17</sup>.

C'est dans ce dernier collège, selon cette même *BSSJ*, qu'il passe du statut d'élève (*audivit*) à celui de maître (*docuit*). Toutes les sources s'accordent à dire qu'il enseigna la rhétorique au collège de Lyon, plus précisément « les humanités et la rhétorique<sup>18</sup> », selon la *Biographie universelle* des frères Michaud et « gramática y retórica<sup>19</sup> » selon le *Diccionario histórico de la compañía de Jesus*. Cet ouvrage précise également qu'il y enseigna entre 1617 et 1623 ; le Collège de Lyon est justement fondé en 1617<sup>20</sup>.

Les sources s'accordent également sur les deux étapes suivantes : il fut ordonné prêtre en 1625 dans cette même ville de Lyon et poursuivit son enseignement de la rhétorique au collège de Dole. Le *Diccionario histórico de la compañía de Jesús* indique

---

<sup>14</sup> ALEGAMBE, Philippe, *Bibliotheca scriptorum...*, *op. cit.*, p. 80 et SOUTHWELL, Nathanael, *Bibliotheca scriptorum...*, *op. cit.*, p. 150.

<sup>15</sup> Voir *Ratio atque institutio studiorum Societatis Iesu*, Anvers, Ioannem Meursium, 1635, p. 118-128.

<sup>16</sup> Voir HAMY, Alfred, *Documents pour servir à l'Histoire des domiciles de la Compagnie de Jésus dans le monde entier de 1540 à 1773*, Paris, Alphonse Picard, 1892, p. 14.

<sup>17</sup> Concernant l'enseignement de la philosophie dans les collèges jésuites, voir *Ratio atque institutio studiorum...*, *op. cit.*, p. 74-81.

<sup>18</sup> *Biographie universelle...*, *op. cit.*, p. 38.

<sup>19</sup> O'NEILL, Charles E., DOMINGUEZ, Joaquín María, *Diccionario Histórico...*, *op. cit.*, p. 826.

<sup>20</sup> Voir HAMY, Alfred, *Documents pour servir...*, *op. cit.*, p. 14.

également qu'il commença sa théologie à Lyon et la termina à Dole entre les années 1626 et 1628. Il commença donc à enseigner à Dole après son ordination de 1625.

### *Départ pour Madrid*

Après sa troisième année de probation – ou Troisième An – en 1630, il fut envoyé à Madrid, selon le *Diccionario Histórico de la Compañía de Jesús*, pour occuper une chaire aux *Estudios Reales* du *Colegio Imperial* : « Hecha la tercera probación, fue enviado a Madrid en 1630, para ser catedrático de erudición en los Estudios Reales<sup>21</sup> ».

Beaucoup d'événements ont dû se produire dans l'existence de Claude Clément dans un temps très court puisque le 18 mai 1630, il écrivait encore à Jean-Jacques Chifflet : « l'année prochaine je n'aurai autre emploi en ce Collège de Lyon, que d'y lire la poésie et la langue grecque une fois le jour en [*sic*] la Rhétorique<sup>22</sup> ». Il donne ici deux informations capitales : il enseignait à Lyon en 1630 et avait donc cessé ses activités à Dole. On peut par conséquent situer celles-ci autour des années 1626 à 1629. En outre, il ne semblait pas savoir, fin mai 1630, qu'il partirait pour Madrid quelques semaines plus tard. La dernière lettre envoyée de Lyon que nous avons pu consulter, est datée du 23 août 1630<sup>23</sup> et la première écrite depuis Madrid, du 18 janvier 1631<sup>24</sup>. Son départ pour l'Espagne eut donc lieu, logiquement, entre ces deux dates. C'est à Madrid enfin qu'il prononça ses derniers vœux le 5 février 1631.

### *Le Colegio imperial*

Fin 1558, le comte de Feria exigea de Pedro de Ribadeneyra qu'il demandât au père général de la Compagnie de fonder un collège à Madrid. Des terrains furent achetés ou reçus en don et l'édification de l'église commença vers 1562 ; elle fut consacrée en 1567 et le roi Philippe II assista à la première messe la même année. L'église, mais aussi la maison professe et le collège devinrent rapidement des lieux incontournables de la vie madrilène : le roi se rendait en cette église le premier jour de chaque année et son fils

---

<sup>21</sup> O'NEILL, Charles E., DOMINGUEZ, Joaquín María, *Diccionario Histórico...*, *op. cit.*, p. 826.

<sup>22</sup> *Lettre de Claude Clément à Jean-Jacques Chifflet du 18 mai 1630 depuis Lyon*, Bibliothèque Municipale de Besançon (désormais abrégé en BMB), collection Chifflet, Ms Chifflet 176 « Jo. Jac. Chiffletii Miscellanea numismatica et archeologica », fol. 217 « Trois lettres du P. Claude Clément, d'Ornans, S. J., sur des questions d'art héraldique. Lyon, 18 mai et 23 août 1630 ; Madrid, 18 janvier 1631 », document 208.

<sup>23</sup> Voir *Lettre de Claude Clément à Jean-Jacques Chifflet du 23 août 1630 depuis Lyon*, BMB, collection Chifflet, Ms Chifflet 176 « Jo. Jac. Chiffletii Miscellanea numismatica et archeologica », fol. 212 « Trois lettres du P. Claude Clément, d'Ornans, S. J., sur des questions d'art héraldique. Lyon, 18 mai et 23 août 1630 ; Madrid, 18 janvier 1631 », documents 199-200 et 204-205.

<sup>24</sup> Voir *Lettre de Claude Clément à Jean-Jacques Chifflet du 18 janvier 1631 depuis Madrid*, BMB, collection Chifflet, Ms Chifflet 176 « Jo. Jac. Chiffletii Miscellanea numismatica et archeologica », fol. 217 « Trois lettres du P. Claude Clément, d'Ornans, S. J., sur des questions d'art héraldique. Lyon, 18 mai et 23 août 1630 ; Madrid, 18 janvier 1631 », documents 211-212.

Philippe III conserva cette pratique. Les premiers enseignements furent donnés dès 1572 pour les humanités, la rhétorique et la théologie et dès 1582 pour les mathématiques. De 300 élèves en 1573, le collège en comptait 750 en 1598, plus encore l'année suivante. Il ne bénéficia pourtant d'un bâtiment propre à l'enseignement qu'en 1601.

Marie d'Autriche, la fille de Charles Quint et épouse de l'empereur Maximilien II, mourut en 1603 en léguant une grande partie de sa fortune au collège des jésuites de Madrid qui prit à cette occasion le nom de Colegio Imperial. Entre autres innovations pédagogiques, le Colegio Imperial proposait des séances ouvertes où les familles et le public pouvaient constater les progrès des élèves, parmi lesquels on compta Lope de Vega, Francisco de Quevedo, Pedro Calderón de la Barca ou Juan Eusebio Nieremberg.

Confronté au besoin de former les dirigeants du pays, le comte-duc d'Olivares projeta la création d'un centre d'enseignement d'élite, les Estudios Reales, fondés par Philippe IV en 1625. Compte tenu de la qualité de ses enseignants les Estudios Reales s'établirent au Colegio Imperial et les enseignements débutèrent en 1629. L'année suivante, Claude Clément obtenait la chaire d'érudition, qui faisait partie des Estudios Mayores :

Primera cátedra de erudición donde se ha de leer la parte que llaman crítica para interpretar, enmendar y suplir lugares más dificultosos de los autores ilustres de todas facultades, y los ritos y costumbres antiguos, disponiéndolas por materias como de los anillos, de las coronas, de las bodas, etc. Al maestro desta clase ha de tocar el presidir a las academias que se hicieren destas y de otras materias<sup>25</sup>.

La *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus* précise en effet qu'il « enseigne les antiquités grecques et latines<sup>26</sup> ». Les sources utilisent toutes des formes impersonnelles : « fue enviado<sup>27</sup> » ou « Sa réputation le fit appeler<sup>28</sup> », une façon indirecte de reconnaître sa valeur académique ainsi que la réputation de Claude Clément dans la Compagnie. La *BSSJ*, dans son édition de 1676, donne quelques informations sur sa vie à Madrid : « in Academia ibi recenter instituta esset, magna non minus virtutis, quam doctrinae commendatione multis annis munus illud implevit<sup>29</sup> ».

### Décès

---

<sup>25</sup> SIMON DÍAZ, José, *Historia del Colegio Imperial de Madrid (del Estudio de la Villa al Instituto de San Isidro: años 1346-1955)*, Madrid, Instituto de Estudios Madrileños, 1992, p. 153. Le document cité est, selon José Simón Díaz : « Copia del archivo ducal de Frías, publicada en la *Colección de Documentos Inéditos*, III, Madrid, 1843, págs. 518-60 », dans *ibid.*, p. 157. Cette courte histoire du Colegio Imperial s'inspire entièrement de cet ouvrage.

<sup>26</sup> DE BACKER, Augustin, *Bibliothèque des écrivains...*, *op. cit.*, p. 200.

<sup>27</sup> O'NEILL, Charles E., DOMINGUEZ, Joaquín María, *Diccionario Histórico...*, *op. cit.*, p. 826.

<sup>28</sup> DE BACKER, Augustin, *Bibliothèque des écrivains...*, *op. cit.*, p. 200.

<sup>29</sup> SOUTHWELL, Nathanael, *Bibliotheca scriptorum...*, *op. cit.*, p. 150. En français : « dans cette École qui y avait été récemment fondée, chaudement recommandé pour sa vertu autant que pour son savoir, il remplit cette fonction de nombreuses années ».

Toutes les sources situent sa mort au cours de l'année 1642, à part J. Le Long qui la place en 1643. La date du 23 décembre 1642 retenue dans la *BSSJ* dans son édition de 1676 est erronée. Comme l'indique le père Escalera dans son article du *Diccionario histórico de la compañía de Jesús*, Claude Clément mourut à Madrid le 23 novembre 1642. Le *Catalogus defunctorum*, consultable dans l'*Archivum Historicum Societatis Iesu* est sans équivoque : « P Clement Claudius Madrid 23 nov 1642 Tolet 45 163r (epist) Lugd et Tolet<sup>30</sup> ». Les précisions concernant les provinces de Lyon, puis de Tolède, dont dépend la ville de Madrid, ne peuvent désigner que lui. La *BSSJ*, dans son édition de 1676, fait une erreur sur le mois, mais donne des précisions intéressantes sur les conditions de sa mort : « Vir fuit religiosæ admodum modestiæ, & animi divina semper spectantis imago; sed pertenuis valetudinis; unde delapsus in hecticam, inter frequentia cum Deo colloquia, voluptate liquida perfusus, animam placidè exhalavit Madriti die 23. Decembris 1642<sup>31</sup> ». La fièvre hectique dont il fut apparemment affecté est généralement d'origine infectieuse ; elle provoque un amaigrissement et un affaiblissement progressifs et fatals, ce qui est compatible avec une mort paisible.

## 1.2 Bibliographie de Claude Clément

Même si cette recherche ne concerne que *El Machiavelismo degollado*, il semble nécessaire de faire un bilan de la production littéraire de Claude Clément à partir des informations que nous avons pu collecter. Ce panorama permet de situer l'œuvre dans l'ensemble du travail de l'auteur qui souligne, par sa grande diversité, ses talents de polygraphe. Les œuvres qui lui sont attribuées à tort sont également indiquées en fin de liste.

### 1.2.1 Méthodologie

Cette bibliographie se fonde sur des recherches en bibliothèque ainsi que sur les ouvrages de bibliographie suivants : *Hombres y documentos de la filosofía española de*

---

<sup>30</sup> FEJÉR, Josephus, *Defuncti secundi saeculi Societatis Jesu 1641-1740*, vol. I, Rome, Institutum Historicum S. J., 1985, p. 271.

<sup>31</sup> SOUTHWELL, Nathanael, *Bibliotheca scriptorum...*, *op. cit.*, p. 150. En français : « Ce fut un homme d'une modestie religieuse remarquable et dont l'âme était toujours tournée vers Dieu ; mais d'une santé très fragile ; ainsi, lorsqu'il fut touché par une fièvre hectique, parmi de nombreuses conversations avec Dieu et inondé d'un plaisir serein, il rendit l'âme doucement à Madrid le 23 décembre 1642 ».

G. Díaz Díaz<sup>32</sup>, *Biblioteca de escritores de la Compañía de Jesús* de M. Lecina et J. E. Uriarte<sup>33</sup>, *Diccionario Histórico de la Compañía de Jesús* de Ch. O'Neill et J. M. Domínguez<sup>34</sup> et *Bibliografía de la literatura hispánica* de J. Simón Díaz<sup>35</sup>.

Les œuvres sont présentées dans l'ordre chronologique de publication, sous forme d'articles dans lesquelles apparaissent d'abord les données bibliographiques puis les informations complémentaires. Celles dont la datation est indéterminée ont été placées en fin de liste. Chaque information a été vérifiée dans les catalogues de diverses bibliothèques nationales ou régionales et toutes les informations collectées ont été données, en précisant, le cas échéant, leur degré de fiabilité.

### 1.2.2 Liste des œuvres

*Philippe Auguste à la journée de Bouvines*, Lyon, 1622.

Dans son étude sur le théâtre au collège, L.-V. Gofflot recense, pour l'année 1622, « une action théâtrale pour la réception de la Reine et de Louis XIII (février)<sup>36</sup> », qui fut représentée au collège jésuite de la Trinité de Lyon. L. Desgraves attribue, avec un point d'interrogation cependant, cette « Action théâtrale pour la réception de Louis XIII et de la Reine<sup>37</sup> » à Claude Clément. Il tire peut-être cette information du père de Colonia qui attribue lui aussi à Claude Clément une : « Action de théâtre pour la réception du roy Louis XIII au Collège de Lyon<sup>38</sup> ». Le *Diccionario Histórico de la Compañía de Jesús* est plus précis encore : « con motivo de la visita de los reyes (1623) compuso o dirigió una « action de théâtre » titulada Philippe-Auguste à la journée de Bouvines<sup>39</sup> ».

Dans un ouvrage qui relate ce voyage du roi à Lyon à la fin de l'année 1622, publié en 1623 : *Reception de Tres-chrétien, Tres-ivste, et Tres-victorievx monarqve Lovys XIII*, on trouve en effet la trace d'une pièce intitulée « Philippe Auguste Donteur [*sic*] des

---

<sup>32</sup> DÍAZ DÍAZ, Gonzalo, *Hombres y documentos de la filosofía española*, vol. II, Madrid, Centro Superior de Investigación Científica (désormais abrégé en CSIC), Instituto de Filosofía « Luís Vives », 1983, p. 351-352.

<sup>33</sup> URIARTE, José Eugenio, LECINA, Mariano, *Biblioteca de escritores de la Compañía de Jesús pertenecientes a la antigua Asistencia de España desde sus orígenes hasta el año de 1773*, vol. II, Madrid, Viuda de López del Horno, 1929-1930, p. 249 et suivantes.

<sup>34</sup> O'NEILL, Charles E., DOMÍNGUEZ, Joaquín María, *Diccionario Histórico...*, *op. cit.*, p. 826.

<sup>35</sup> SIMÓN DÍAZ, José, *Bibliografía de la literatura hispánica*, t. VIII, Madrid, CSIC, 1970, p. 535-537.

<sup>36</sup> GOFFLOT, Louis-Victor, *Le théâtre au collège du Moyen-Âge à nos jours avec bibliographie et appendices*, Paris, Champion, 1907, p. 302.

<sup>37</sup> DESGRAVES, Louis, *Répertoire des Programmes des Pièces de Théâtre jouées dans les collèges de France (1601-1700)*, Genève-Paris, Droz-Champion, 1986, p. 70-71.

<sup>38</sup> COLONIA, Dominique de, *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, *op. cit.*, p. 331-332, note marginale.

<sup>39</sup> O'NEILL, Charles E., DOMÍNGUEZ, Joaquín María, *Diccionario Histórico...*, *op. cit.*, p. 826.



rebelles en la journée de Bovines<sup>40</sup> » représentée au collège des jésuites de Lyon devant Louis XIII et Anne d'Autriche au mois de décembre 1622<sup>41</sup>. Le nom de Claude Clément n'apparaît pas, mais on peut lire : « Le Jeudi quinziesme Decembre quelques Acteurs furent conduits par le P. Recteur du College, & le Maistre de la Rhetorique, pour inviter sa Majesté par une briesve harangue<sup>42</sup> ». On sait qu'à la date de 1622, le « Maistre de la Rhetorique » du collège de Lyon n'est autre que Claude Clément. Ceci ne prouve pas formellement qu'il soit l'auteur de la pièce, mais cela justifierait le fait qu'il ait eu le privilège d'accompagner le père recteur pour aller inviter le roi. L'ouvrage décrivant la visite du couple royal à Lyon ne donne qu'un résumé de cette pièce qui était fort longue puisque la représentation dura apparemment trois heures : « Au reste vous pourrez iuger du succez de cete Action, si ie vous dis, que sa Majesté y assista environ trois heures, sans iamais tesmoigner aucun signe d'ennuy<sup>43</sup> ».

*Description de ce qui s'est passé au College des Jesuites a Lyon lors de l'entrée solennelle du Roy Louis XIII et de la Reyne, 1622.*

G. Díaz Díaz répertorie cet ouvrage comme un manuscrit de Claude Clément. La BSSJ dans son édition de 1676 donne un titre en latin : « Descriptio eorum, quæ facta sunt in nostro Lugdunensi Collegio, primo ingressu solemnè Ludovici XIII. Regis Christianissimi, & Reginae uxoris<sup>44</sup> ». Claude Clément ayant probablement écrit la pièce de théâtre pour la réception du roi, il a fort bien pu rédiger également cette « Descriptio ».

*Compendiarum texendae orationis artificium*, manuscrit s. l., 1623, avec préface datée de 1622.

La bibliothèque de la Real academia de la Historia (désormais abrégé en BRAH) conserve à la cote Ms. 9/2522 un exemplaire manuscrit de ce traité de rhétorique et d'argumentation dont l'auteur est nommé Claude Clément avec le titre de « Rhetorices Collegij Lugdunensis Professore », ce qui laisse peu de place au doute quant à son identité. S'il est bien identifié comme l'auteur, ce manuscrit n'est toutefois pas de sa main, mais de celle de Philibert Debrye : « Datum anno, Scribente Philiberto Debrye. M DC

---

<sup>40</sup> *Reception de Tres-chrétien, Tres-ivste, et Tres-victorieux monarque Lovys XIII. Roy de France & de Navarre, premier Comte et Chanoine de l'Eglise de Lyon : et de Tres-chrestienne, Tres-auguste, & Tres-vertueuse Royne Anne d'Avstriche: Par Messieurs les Doyens, Chanoines, & Comtes de Lyon, en leur Cloistre & Eglise, le XI. Decembre, M. D. XXII*, Lyon, Iaqves Rovssin, 1623, p. 43.

<sup>41</sup> Voir *ibid.*, p. 41-62.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>44</sup> SOUTHWELL, Nathanael, *Bibliotheca scriptorum...*, *op. cit.*, p. 150.

XXIII ». Il faut remarquer que ce volume, portant la cote 9/2522, est un recueil : *Compendiarium Texendae orationis artificium* n'en occupe que les pages 1 à 194. L'écriture de cet exemplaire est irrégulière et sa lecture, difficile. G. Díaz Díaz situe un autre exemplaire à Tolède : « *Compendiarium Texendae orationis artificium*. 1623. Arch. de Toledo<sup>45</sup> ».

*Ecclesiae Lugdunensis Christiana simul ac humana maiestas, et stemma illustre, a martyrum profectum fortitudine, deductum per sanctissimorum Prælusum, & perillustrum Comitum augustam seriem, & propagatum perpetuo splendore ad hæc usque tempora feliciter. Oratio habita in solemnibus Studiorum instauratione, in Aula Collegij Lugdunensis Sanctissimæ Trinitatis, Societatis Iesv, X cal. Novemb. MDCXXII., Lyon, Apud Claudium Cayne eiusdem Collegij Typographum, 1623.*

La BSSJ, dans son édition de 1643, attribue à Claude Clément une « *Oratio de Christianâ simul & humanâ Maiestate Ecclesie Lugdunensis*, quam in solenni studiorum instauratione, anno MDCXXIII. pronunciavit<sup>46</sup> ». G. Díaz Díaz attribue également à Claude Clément « *Ecclesie Lugdunensis [...] Majestas*<sup>47</sup> » qu'il considère comme un manuscrit anonyme, suivant en cela la *Biblioteca de escritores de la Compañía de Jesús* de J. E. Uriarte et M. Lecina, à laquelle il fait référence : « Fol. Uriarte: Anon, Seudon, n. 3.388<sup>48</sup> ». La BRAH conserve en effet, sous la même cote M-RAH 9/2522 que précédemment, un document sans indication d'auteur intitulé *Ecclesie Lugdunensis Christiana simul ac humana maiestas*. Bien qu'il soit répertorié sous la cote correspondant à un manuscrit, il s'agit d'un court texte imprimé de 47 pages occupant les pages 255 à 301 du recueil d'œuvres de Claude Clément référencé sous le titre du premier texte : *Compendiarum texendae orationis artificium* qui, lui, est effectivement un manuscrit. Il ne fait aucun doute que Claude Clément en est l'auteur puisqu'il en rédige la préface à la première personne et signe : « Claudius Clemens, de Societate Iesu, Rhetor<sup>49</sup> ». On y retrouve d'ailleurs le style et les références culturelles qui lui sont propres<sup>50</sup>.

---

<sup>45</sup> DÍAZ DÍAZ, Gonzalo, *Hombres y documentos...*, op. cit., vol. II, p. 352.

<sup>46</sup> ALEGAMBE, Philippe, *Bibliotheca scriptorum...*, op. cit., p. 80.

<sup>47</sup> DÍAZ DÍAZ, Gonzalo, *Hombres y documentos...*, op. cit., vol. II, p. 352.

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> CLÉMENT, Claude, *Ecclesie Lugdunensis Christiana simul ac humana maiestas*, Lyon, Claudium Cayne, 1623, p. 4.

<sup>50</sup> Ce texte imprimé est consultable à la bibliothèque municipale de Lyon (désormais abrégé en BML), cote Rés 317866, ainsi qu'à la BMB, fonds ancien, à la cote 214661.

L'édition de 1675 de la *BSSJ* donne une autre date d'édition : « Oratio de Christiana simul, & humana Maiestate, Ecclesiae Lugdunensis, quam in solemnibus studiorum instauratione, anno 1628. pronunciavit<sup>51</sup> ». Or, en 1628, il n'aurait pas pu prononcer cette « Oratio » puisqu'il enseignait à Dole. Il s'agit très probablement d'une confusion, courante, entre le chiffre 3 et le chiffre 8. L'erreur est reprise dans la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus* qui date correctement cette « Oratio » en 1622, mais situe sa publication, à tort, six ans plus tard : « Oratio habita in solemnibus studiorum instauratione, in aula Collegii Lugdun. Soc. Jesu, a Claudio Clemente, Soc. Jesu, X Cal. Nov. 1622. Lugduni, 1628<sup>52</sup> ».

*Clemens IV. eruditione, vitae sanctimonia, rerum gestarum gloria, & Pontificatu Maximus. Reipvb. Christianæ, Galliae suæ, & Grossorum gentis illustre ornamentum. Accessit, è re nata, Rodulphi de Chevriers Episcopi Ebroicensis et Cardinalis Albani gentilitius splendor, contestata pietas, & obitorum in Gallia munerum, Clementisque nomine legationum amplitudo. Ex Commentariis Auctorum qui postea indicabuntur,* Lyon, Apud Ioannem Ivllieron, 1623.

Comme l'indique le titre, il s'agit d'une biographie panégyrique de 148 pages du pape Clément IV, suivie d'une vie de l'évêque d'Évreux, R. de Chevriers, que la *BSSJ*, dans son édition de 1643, répertorie sous un titre résumé : « *Vita Clementis IV. Pontificis Maximi, cui accessit Rodulphi de Chevriers Episcopi Ebroicensis & Cardinalis Albani gentilitius splendor & obitorum munerum ac legationum amplitudo.* Lugduni apud Io: Iuelleron M DC XXIII. in 12. Item Gallicé<sup>53</sup> ». On y suggère l'existence d'une version française. Le texte en latin a été réédité un an plus tard : *Clemens IV. eruditione, vitae sanctimonia, rerum gestarum gloria, & Pontificatu Maximus. Reipvb. Christianæ, Galliae suæ, & Grossorum gentis illustre ornamentum. Accessit, è re nata, Rodulphi de Chevriers Episcopi Ebroicensis et Cardinalis Albani gentilitius splendor, contestata pietas, et obitorum in Gallia munerum, Clementisque nomine legationum amplitudo. Ex Commentariis Auctorum qui postea indicabuntur.*, Lyon, Apud Ioannem Ivllieron, 1624.

C'est cette édition qui est référencée par la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus* de 1853 : « Clemens IV. eruditione, vitae sanctimonia, rerum gestarum gloria, et Pontificatu Maximus. Reipub. Christianæ, Galliae suæ, et Glossorum gentis illustre ornamentum. Accessit, e re nata, Rodulphi de Chevriers Episcopi

<sup>51</sup> SOUTHWELL, Nathanael, *Bibliotheca scriptorum...*, op. cit., p. 150.

<sup>52</sup> DE BACKER, Augustin, *Bibliothèque des écrivains...*, op. cit., p. 200.

<sup>53</sup> ALEGAMBE, Philippe, *Bibliotheca scriptorum...*, op. cit., p. 80.

Ebroicensis et Cardinalis Albani gentilitius splendor, contestata pietas, et obitorum in Gallia munerum, Clementisque nomine legationum amplitudo. Ex Commentariis Auctorum qui postea indicabuntur. Opera Claudii Clementis e Societatis Jesu. Lugduni, apud Joannem Jullieron, 1624, in-12, pp. 148, sans les lim. et les tables<sup>54</sup> ». Ces deux éditions sont identiques<sup>55</sup>.

CRUZAMONTE, Ludovico de, *Gesta impiorum per Francos, sive Gesta Francorum per Impios, ex varijs Auctoribus omni exceptione maioribus collecta a Ludovico de Cruzamonte Doctore Catholico.*, Rhenopoli (Orléans), 1632, in-4°.

Le *Diccionario Histórico de la Compañía de Jesús* attribue à Claude Clément ce pamphlet contre Richelieu : « Como natural del Franco Condado [...] intervino activamente en la apasionada polémica antifrancesa de aquellos años; expresó sus ideas en un discurso público tenido en el Colegio Imperial y, por medio de su compatriota y colega Claudio Ricardo, hizo publicar en Flandes un panfleto, *Gesta impiorum per Francos*, con el seudónimo de Luis de Cruzamonte (atribuido erróneamente a Antoine Brun y al mismo Cornelio Jansenio). El P. General Mucio Vitelleschi, temeroso de la previsible reacción del gobierno francés, ordenó que fuese recogido y destruido<sup>56</sup> ». Les lettres collectées et reproduites par Hugues Didier ne laissent aucune place au doute : les autorités de la Compagnie ont clairement désigné Claude Clément comme l'auteur de ce texte<sup>57</sup>. Selon cet auteur, le texte aurait été imprimé à Anvers. Preuve de son succès, il a été réédité l'année suivante, en 1633 et traduit en français puis en espagnol.

CRUZAMONT, Loys de, *L'impiété des méchants par les François ou l'impiété des François par les Méchants, contenant l'Alliance avec le Turc, la protection de Genève, la confédération avec les Hollandois, & la Ligue avec les Suédois, le tout extrait des Auteurs dignes de foi*, Rhenonville, 1633, in-4°.

Il s'agit, selon Jacques Le Long, d'une traduction du texte précédent, faite, selon toute probabilité, par Claude Clément lui-même. Étienne Thuau a consulté un manuscrit de ce texte « écrit en 1645 par un certain Taquet » et qui « donne un peu l'impression

---

<sup>54</sup> DE BACKER, Augustin, *Bibliothèque des écrivains...*, *op. cit.*, p. 200.

<sup>55</sup> Celle de 1623 est consultable à la BMB, fonds ancien, cote 214931 et celle de 1624, à la BML, fonds ancien, cote 801933.

<sup>56</sup> O'NEILL, Charles E., DOMÍNGUEZ, Joaquín María, *Diccionario Histórico...*, *op. cit.*, p. 826.

<sup>57</sup> Voir DIDIER, Hugues, « Un franc-comtois au service de l'Espagne Claude Clément S. I. (1594?-1642) », *Archivum Historicum Societatis Iesu* 44 (1975), p. 261-263. Les lettres en question sont référencées : ARSI, *Tolet.* 9, 234v et ARSI, *Tolet.* 9, 259v, 24 août 1632.

d'avoir été rédigé par un extravagant<sup>58</sup> ». Cet auteur le situe à la Bibliothèque nationale de France (désormais abrégé en BNF) sous la cote Mns fr., 13642, qui semble erronée.

*La vraye force d'une femme en l'union et mariage de la piété et vertu d'Isabelle avec le soin et la sollicitude des affaires du monde*, Dole, Antoine Binart, 1634.

Cet opuscule de 27 pages au format in-4, qui n'a pas pu être localisé, serait une oraison funèbre en l'honneur de l'archiduchesse et gouvernante des Pays-Bas, Isabelle-Claire-Eugénie. Émile Longin dans sa *Bibliographie franc-comtoise*, fait référence à cette « rarissime plaquette intitulée : La vraye force d'une femme en l'union et mariage de la piété et vertu d'Isabelle avec le soin et la sollicitude des affaires du monde (Dole, 1634, in-4° de 27 pages)<sup>59</sup> » qu'il attribue avec certitude à Claude Clément. Francisco Elías de Tejada reprend cette information : « de 1634 es su loa póstuma de la infanta Isabel Clara Eugenia en La vraye force d'une femme en l'union et mariage de la piété et vertu d'Isabelle avec le soin et la sollicitude des affaires du monde<sup>60</sup> ».

*Musei, sive bibliothecæ tam privatae quàm publicæ Extractio, Instructio, Cura, Usus. Libri IV. Accessit accurata descriptio Regiæ Bibliothecæ S. Laurentii Escurialis: Insuper Parænesis allegorica ad amorem literarum Opus multiplici eruditione sacra simul et humana refertum; præceptis moralibus et literariis, architecturæ et picturæ subiectionibus, inscriptionibus et Emblematis, antiquitatis philologicæ monumentis, atque oratoriis schematis utiliter et amœné tessellatum*, Lyon, Iacobi Prost, 1635.

Dans cet ouvrage fondamental de bibliothéconomie comptant 552 pages, Claude Clément fait le schéma des différentes sections de sa bibliothèque idéale mais traite également de la décoration allégorique dont il convient de l'orner ; en particulier, les bustes d'auteurs chrétiens posés sur des colonnes à l'image de leurs antagonistes, dont Machiavel, Luther ou Mahomet. Cette division aura une influence sur sa *Dissertatio* de l'année suivante.

Ce livre était déjà terminé vers la fin de l'année 1634, comme le précise Claude Clément lui-même à Philippe Chifflet : « Ne vous mettez jà en peine de me renvoyer ce livre ; j'ai contenté celui à qui il appartient lui en promettant un des miens qui s'impriment à Lyon qui vaudra quatre fois plus que celui-là. Il s'intitule *Musei sive Bibliotheca tam privatae quam publicæ Extractio, Instructio, Cura, Usus ; Libri quatuor. Accessit*

---

<sup>58</sup> THUAU, Étienne, *Raison d'État...*, op. cit., p. 139.

<sup>59</sup> LONGIN, Émile, *Une bibliographie franc-comtoise (1912)*, Dijon, Jobard, 1912.

<sup>60</sup> ELÍAS DE TEJADA, Francisco, *El Franco-Condado hispánico*, Séville, Jurra, 1975, p. 108.

*Accurata Descriptio Regiæ Bibliothecæ Sti Laurentis Escurialis : Insuper Parænesis allegorica ad amorem litterarum* Il pourra être d'un juste volume in folio. J'espère qu'il y aura moyen de vous en faire tenir un exemplaire, et que vous me ferez l'honneur de le recevoir de bon cœur<sup>61</sup> ».

Cet ouvrage est un recueil : il y publie des textes antérieurs inédits jusqu'alors. La *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus* fait mention de trois textes : « Isagoge ad politioem litteraturam. L'auteur augmenta plus tard cet ouvrage, et le divisa en deux parties, l'une sous le titre de : « Axiomata philosophica, ad comparandam sibi, et tradendam aliis amœniorem eruditionem » l'autre sous celui de : « Introductio compendiaria ad eloquentiam<sup>62</sup> ». Cette description reprend probablement celle de la *BSSJ* : « *Programma* inscriptum, *Isagoge ad politioem litterarum*, quod auctum divisit posteà bisariam, inscribiturqué, alterum: *Axiomata Philosophica, ad comparandam sibi & tratendam aliis amœniorem eruditionem* Alterum *Introductio compendiaria ad eloquentiam*<sup>63</sup> ». Le texte de *Musei* s'achève effectivement à la page 536. Un autre commence ensuite, qui occupe les pages 537 à 552. Il a pour titre : « ΨΤΧΗΣ ΙΑΤΡΕΙΟΝ, Medica animi officina studiosæ ivventvti, vt si immunis esse volet omnibus vitiis quibus obnoxia est illa ætas, pancresta medicamenta è Museis & Bibliothecis promat. Parænesis allegorica ad amorem litterarum, habita in Collegio Dolano Societatis Iesv in solenni studiorum instauratione anno 1627<sup>64</sup> ». Cette exhortation publiée en 1635 a donc bien été prononcée en 1627 et était restée inédite jusqu'alors.

Conformément aux remarques de ces deux bibliographies, le livre IV intitulé « *Musei, sive Bibliothecæ vsvs* » est bien composé de deux sections qui auraient pu constituer des œuvres indépendantes : « *Axiomata philologica ad comparandam sibi, & tradendam aliis eruditionem, præsertim amœniorem*<sup>65</sup> » qui occupe les pages 478 à 500, et « *Introductio compendiaria ad eloquentiam*<sup>66</sup> », qui occupe les pages 501 à 514. Il convient de remarquer que le titre correct est « *Axiomata philologica* » et non « *philosophica* » comme indiqué dans les bibliographies.

---

<sup>61</sup> *Lettre de Claude Clément à Philippe Chifflet du 15 octobre 1634 depuis Madrid*, BMB, collection Chifflet, Ms Chifflet 97 « Papiers pour la vie de l'infante Isabelle », fol. 8 « Trois lettres du jésuite Claude Clément, professeur à Madrid, sur ce qu'il avait pu apprendre touchant l'enfance d'Isabelle », document 5.

<sup>62</sup> DE BACKER, Augustin, *Bibliothèque des écrivains...*, *op. cit.*, p. 200.

<sup>63</sup> SOUTHWELL, Nathanael, *Bibliotheca scriptorum...*, *op. cit.*, p. 150.

<sup>64</sup> CLÉMENT, Claude, *Musei, sive bibliothecæ tam privatæ quàm publicæ Extractio, Instructio, Cura, Usus. Libri IV*, Lyon, Iacobi Prost, 1635, p. 537.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 478.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 501.

COPIARIA CARMERINEO, Lvdovico de, *Atroces hechos de impios Tyranos por intervencion de Franceses o atrocidades francesas execvtadas por impios tyranos. Colegidas de autores diversos mayores de toda excepcion, y escritas primero en Lengua latina. Traducidas despues en Español, y aumentadas en esta segunda impression de algunos sucessos, para su mayor claridad.*, Valeria, 1635.

Ce texte, version espagnole de *Gesta impiorum*, s'achève par la pseudo-reproduction d'une lettre « para el Rey Christianissimo de Francia, del Duque de Vitemberg, y ciudadanos de Argentina<sup>67</sup> » prétendument écrite, selon la signature « En Argentina a los 11. de Octubre 1634<sup>68</sup> ». Ce texte comporte des références bibliographiques et des élans de style que l'on retrouve sous la plume de Claude Clément. Dans *El Machiavelismo degollado*, Genève est : « la Metropolis de toda maldad<sup>69</sup> », or elle est décrite dans ce texte comme « Ginebra fuente de toda impiedad<sup>70</sup> » ou encore « Universidad de maldades<sup>71</sup> ». Une autre image commune associe les ennemis de l'Espagne à l'hydre : « no ha abido jamas Hidria mas fertil de cabeças, que esta heregia conjurada ha sido fecunda de nuevos exercitos, y locas machinaciones<sup>72</sup> » ; elle peut être comparée à « tiene esperanza que renaciendo todas essas partes, mas presto y fecundamente que las cabezas á la Hidra, no le faltará jamas veneno con que inficionar el mundo todo<sup>73</sup> ». Certains bibliographes situent l'impression de cette traduction à Constance<sup>74</sup>, d'autres à Francfort et en 1633<sup>75</sup>.

*Dissertatio Christiano-politica ad Philippum IV Regem Catholicum, in qua Machiavellismo ex impietatis penetralibus producto & iugulato; firmitas, felicitas, & incrementa Hispanicæ Monarchiæ, atque Austriacæ Maiestatis, gubernationi ex Christianæ Sapientiæ legibus accepta referuntur. Auctore P. Claudio Clemente è Societate Iesu Ornacensi in Comitatu Burgundiæ, Regio Professore Eruditionis in Collegio Imperiali Madritensi. Ultroneis sumptibus amicissimi Clarissimique Dom. Doctoris Petri de Rosales Sanctæ & Hispaniarum Primatis Ecclesiæ Toletanæ Canonici Doctoralis meritissimi, Madrid, Francisco Martinez, 1636.*

---

<sup>67</sup> COPIARIA CARMERINEO, Lvdovico de, *Atroces hechos de impios Tyranos por intervencion de Franceses...*, Valeria, 1635, p. 95.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>69</sup> *E. M. D.*, p. 80.

<sup>70</sup> COPIARIA CARMERINEO, Lvdovico de, *Atroces hechos...*, *op. cit.*, p. 18.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>72</sup> *E. M. D.*, p. 159.

<sup>73</sup> COPIARIA CARMERINEO, Lvdovico de, *Atroces hechos...*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>74</sup> Voir *Iberian Books*, éd. d'A. S. Wilkinson, Leyde, Brill, 2010, p. 326.

<sup>75</sup> Voir LE LONG, Jacques, *Bibliothèque historique...*, *op. cit.*, t. II, p. 862.

*Machiavellismus iugulatus à Christiana Sapientia Hispanica & Austriaca. Dissertatio Christiano-politica ad Philippum Quartum Regem Catholicum. Auctore P. Claudio Clemente è Societate Iesu Ornacensi in Comitatu Burgundiæ, Regio Professore Eruditionis in Collegio Imperiali Madritensi. Altera editio priore auctior singularium & novarum rerum huius temporis accessione, Alcalá, Antonio Vazquez, 1637.*

*El machiavelismo degollado por la christiana sabiduría de España y de Austria. Discurso christiano-político a la Catholica Magestad de Philippo IV. Rey de las Españas, por el Padre Claudio Clemente de la Compañia de Iesus, natural de Ornans en el Condado de Borgoña, Cathedratico de Erudicion en los Estudios Reales de Madrid. Traducido de la segunda edición latina, añadida con cosas muy particulares, y del tiempo, Alcalá, Antonio Vazquez, 1637.*

Ces trois œuvres constituent le cœur de ce travail, c'est pourquoi nous n'en faisons qu'une présentation succincte. L'exemplaire en langue espagnole qui est conservé à la BMB, fonds ancien, cote 229957 est probablement la première impression, au vu des petites erreurs qu'on y trouve ; il s'agit de notre texte de référence. Nous le désignerons sous l'abréviation *E. M. D.* Une deuxième impression a été produite où certaines erreurs sont corrigées : c'est l'édition la plus courante. Nous la désignerons comme l'impression B. Il existe enfin une troisième impression, la plus rare, dont le titre est adressé, non plus au roi, mais à Luís de Moncada y Aragón, duc de Montalto et prince de Paternò, sous le titre : *El machiavelismo degollado por la Christiana sabiduría de España y de Austria. Discurso christiano-político al excelentissimo señor Principe de Paterno. duque de Montalto, Alcala, &c. Por el Padre Claudio Clemente de la Compañia de Iesus, natural de Ornans en el Condado de Borgoña, Cathedratico de Erudicion en los Estudios Reales de Madrid. Traducido de la segunda edición latina, añadida con cosas muy particulares, y del tiempo.* Un exemplaire est conservé à la BRAH de Madrid, cote 9-2143. C'est le texte que nous désignerons comme l'impression C. La *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus* précise, au sujet de *E. M. D.*, que « Cette réfutation fut imprimée plusieurs fois<sup>76</sup> ».

*Ars gentilitiorum insignium quae vulgo Arma et Scuta armorum vocantur, Madrid, 1641.*

---

<sup>76</sup> DE BACKER, Augustin, *Bibliothèque des écrivains...*, *op. cit.*, p. 200.



Il s'agit d'un traité d'héraldique manuscrit de 1234 pages conservé à la BRAH, à la cote M-RAH 9/2243-44. La page de garde porte la mention « 699 hojas », ce qui devrait représenter 1398 pages et laisse donc supposer que l'ouvrage est tronqué. Il s'arrête en effet à la page 1230, au livre IV, dissertation II, chapitre VII « De principum fœminarum coronis ». Viennent ensuite des feuilles blanches, à l'exception de la page 1232, où il est indiqué dans la partie supérieure « CAPUT VIII etc. v. add. pag. 75 » et de la page 1233 où est inscrit, toujours dans la partie supérieure, « Lib. VI. Dissert. II. cap. VII. ». Les pages suivantes sont toutes vierges, ce qui laisse supposer que le rédacteur avait préparé ses titres à l'avance, mais qu'il n'a pas eu le temps de continuer son travail. Même si le texte est très probablement son œuvre, il est probable que ce document ne soit pas de la main de Claude Clément, au vu de l'écriture<sup>77</sup>.

On trouve une remarque intéressante dans la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus* : « il ne trouva pas d'imprimeur à cause des frais qu'exigeaient les planches<sup>78</sup> ». Considérant la taille de ce traité fort érudit, il est évident que les frais d'impression devaient être considérables et le retour sur l'investissement, incertain. Il a dû toutefois connaître assez de succès pour qu'on le trouve cité par Francisco Moreno Porcel dans son *Retrato de Manuel de Faria y Sousa*, qui mentionne, parmi la liste des éloges qu'on a fait de cet auteur, celui de Claude Clément : « Assi con el [título] de *Varon de limado Ingenio, y exquisita erudicion*, el Padre Claudio Clemente de la Sagrada Compañía de Iesus, en el libro llamado *Ars Gentilitiorum Insignium*, Part. 4. Cap. 4<sup>79</sup> ».

Dans la correspondance qu'il entretient avec Jean-Jacques Chifflet, Claude Clément se pose effectivement en expert d'héraldique : « Cet extrait des droits d'armes de Jacques Valere Espagnol sera le très bien, très bien venu, j'ai vu tout ce qu'en ont les Vuillins Anglais, les Bara, [...], français et flamands, etc. Wapenbuc Allemand, Mazella et Campanile Italiens, Chassanes etc. Il ne me restait que quelque héraut Espagnol pour voir quelque chose de leurs termes car pour la science, dieu merci je pense en avoir un peu : je le recevrai donc très volontiers<sup>80</sup> ». Malgré le respect que Claude Clément doit à son interlocuteur, on perçoit dans la tonalité des échanges qu'il instaure avec lui une relation de maître à élève.

---

<sup>77</sup> Au sujet de l'écriture de Claude Clément, voir annexe 1.1.2.

<sup>78</sup> DE BACKER, Augustin, *Bibliothèque des écrivains...*, op. cit., p. 200.

<sup>79</sup> MORENO PORCEL, Francisco, *Retrato de Manuel de Faria y Sousa [...] va Sumario de sus Elogios, recogidos de varios Autores*, Lisbonne, Officina Ferreiriana, 1733, p. 60.

<sup>80</sup> *Lettre de Claude Clément à Jean-Jacques Chifflet du 23 août 1630 depuis Lyon*, BMB, collection Chifflet, Ms Chifflet 176 « Jo. Jac. Chiffletii Miscellanea numismatica et archeologica », fol. 212 « Trois lettres du P. Claude Clément, d'Ornans, S. J., sur des questions d'art héraldique. Lyon, 18 mai et 23 août 1630 ; Madrid, 18 janvier 1631 », document 204.

Vers l'année 1630, Jean-Jacques Chifflet lui demande conseil pour corriger ses erreurs et Claude Clément lui répond en ces termes :

Quant aux armes de Ph[...] bâtard de Bourgogne je ne dirais pas d'or au chevron des armes du bon duc son père. Ni aussi : aux armes de Philippe le Bon ramassées en un chevron. Car le chevron prétendu tenant plus des deux tiers de l'écu ne le peut être en effet ; Je le blasonnerais de sa [sic] la sorte. Philippe Bâtard etc. portait de son père, aux manches et à la pointe éclopées, ces éclopures sont véritables en cet écu<sup>81</sup>.

Il est étonnant que Jean-Jacques Chifflet soit passé si rapidement maître en cet art pour que, deux ans seulement après cet échange, il publie son propre traité d'héraldique sur les chevaliers de la Toison d'Or<sup>82</sup>. Au vu de ces échanges, il apparaît clairement que Claude Clément y a apporté son concours.

Dans sa correspondance, celui-ci apporte une autre information capitale :

Est-il bien possible que ce petit abrégé de l'art héraldique duquel j'entretins quelques mois mes petits écolier à Dole, ait eu tant de bonheur que de se rendre entre vos mains à Bruxelles. C'est si peu de chose, que j'en suis presque honteux : j'espère Dieu aidant que dans peu de temps vous verrez le tout en meilleure forme, et pour le moins cinquante fois plus ample ; puisque l'année prochaine je n'aurai autre emploi en ce Collège de Lyon, que d'y lire la poésie et la langue grecque une fois le jour en la Rhétorique. Que si votre toison d'or était achevée, comme je l'attends avec impatience, ce me serait une très grande commodité, pour les armes espagnoles et allemandes que j'y rencontrerais, et dont j'ai besoin pour la preuve de quelques maximes et conclusions de cet art. Messieurs de Ste Marthe désirent fort que je mette tout en français, mais je me contente d'y mettre les seuls termes propres à la marge en notre langue de peur de rétrécir cet ouvrage dans la seule France, vu que les Allemands ou les Espagnols seront peut-être bien aise d'y voir quelque chose. Si Dieu lui donne bonne issue moi-même ne tarderai pas de le traduire<sup>83</sup>.

Il y aurait donc bien deux œuvres : Claude Clément a écrit et peut-être publié un « petit abrégé de l'art héraldique » et en préparait un autre « cinquante fois plus ample » qui correspondrait donc à *Ars gentilitiorum insignium*. Cette œuvre aurait été composée vers 1630, c'est-à-dire bien avant la date de 1641 que l'on peut lire dans l'approbation du père Aguado du manuscrit de la BRAH.

Comme sa datation, le titre de l'œuvre provient en vérité de l'approbation du père Francisco Aguado : « *Ars gentilitiorum insignium qua vulgo Arma et Scuta armorum vocantur Auctore P. Claudio Clemente nostra Societatis* ». Cette approbation ainsi que le sceau du *Colegio Imperial* sont datés : « *Madridi in nostro Imperiali Collegio die vigesima quinta Augusti anno millesimo sexcentesimo quadragesimo primo* ». Le *Diccionario Histórico de la Compañía de Jesús* mentionne ce même titre, ce qui nous le fait préférer<sup>84</sup>.

<sup>81</sup> *Ibid.*, document 200. C'est Claude Clément qui souligne.

<sup>82</sup> Voir CHIFFLET, Jean-Jacques, *Insignia gentilitia equitum ordinis velleris avrei, ficialivm verbis envntiata*, Anvers, Ex officina Plantiniana Balthazaris Moreti, 1632.

<sup>83</sup> *Lettre de Claude Clément à Jean-Jacques Chifflet du 18 mai 1630 depuis Madrid*, BMB, collection Chifflet, Ms Chifflet 176 « Jo. Jac. Chiffletii Miscellanea numismatica et archeologica », fol. 217 « Trois lettres du P. Claude Clément, d'Ornans, S. J., sur des questions d'art héraldique. Lyon, 18 mai et 23 août 1630 ; Madrid, 18 janvier 1631 », document 208. Le soulignement est de Claude Clément.

<sup>84</sup> Voir O'NEILL, Charles E., DOMÍNGUEZ, Joaquín María, *Diccionario Histórico...*, op. cit., p. 826.

Toutefois la *BSSJ* en donne un autre : « Composuerat etiam opus bene magnum, & accuratum. *De gentilitijs, Symbolis, ac Tesserijs, & Re scutaria*, sed quia multa æri incidenda erant, non inuenit, qui eruditionem suscipere<sup>85</sup> ». Les problèmes d'impression concernant cette œuvre étant les mêmes, il est probable qu'il s'agisse d'un autre titre – peut-être le sous-titre – pour le même texte. Il est en revanche peu probable que ce titre soit celui du « petit abrégé de l'art héraldique » puisqu'il est bien précisé qu'il s'agit d'un ouvrage de grande ampleur : « opus bene magnum ». Dans l'état actuel des recherches, nous n'avons pas identifié le petit traité d'héraldique.

*Tablas Chronologicas* : éditions originales de 1641-1643

*Tabla chronologica de las cosas mas ilvstres de España desde sv primera poblacion hasta el nacimiento de Iesv-Christo. Al exelentissimo señor don Diego Lopez Pacheco Acuña Cabrera y Bobadilla. Septimo Marques de Villena, sexto de Moya, septimo dvque de Escalona, octavo Conde de Santistevan, de Gormaz y de Xiquena, Señor de los Estados de Belmonte, Alarcon, el Castillo de Garcimuñoz, Iorquera, Iumilla, Seron y Tixola, Tolex y Monda, &c. Gentil-hombre de la Camara de su Magestad, Escriuano mayor perpetuo de los privilegios y confirmaciones de Castilla, Virrey y Capitan General de la Nueva España y de sus Islas, &c. El Padre Clavdio Clemente de la Compañia de Iesvs, natural de Ornans en el Condado de Borgoña, y Catedratico de Erudicion en los Estudios Reales de Madrid consagra a su Excelencia esta primera tabla Chronologica, por demostracion del reconocimiento de sus muchas obligaciones, logrando este empleo con el favor de tal Principe, en cuya nobilissima sangre hazen glorioso esmalte las luzes de sus muchas letras, con el valor y grandeza heredada de tantos Excelentissimos progenitores, y descendencias Reales., Madrid, Diego Diaz de la Carrera, 1641, in-plano<sup>86</sup>.*

*Tabla chronologica de las cosas eclesiasticas mas ilvstres de España desde el nacimiento de Iesv-Christo hasta el año de M. DC. XLI. Al ilvstrissimo y reverendissimo señor don Iuan de Palafox y Mendoza, obispo de Tlaxcala, del svpremo conseio de Indias, y Visitador de la nueva España, El Padre Clavdio Clemente de la Compañia de Iesvs, natural de Ornans en el Condado de Borgoña, y Catedratico de Erudicion en los Estudios*

---

<sup>85</sup> SOUTHWELL, Nathanael, *Bibliotheca scriptorum...*, *op. cit.*, p. 151. En français : « Il avait composé une œuvre bien grande et composée avec soin, *De Gentilitijs...* mais comme elle supposait une mise de fonds importante, il ne trouva personne pour en supporter l'édition ». Nous lisons *editionem* qui semble plus cohérent que *eruditionem*.

<sup>86</sup> BMB, cote 7974.

*Reales de Madrid, dedica este pequeño trabajo, por indicio del agradecimiento que deue à sus fauores, y de la estimacion con que venera en tan gran Prelado y Ministro, su mucha religion, sublime ingenio, acertado juicio, exquisitas letras, santos escritos, nobilissima sangre., s. l. n. d., in-plano. Cette table ne semble pas complète puisque le dernier événement est daté du 10 mars 1639<sup>87</sup>.*

*Tabla chronologica de las cosas politicas mas ilvstres de España desde el nacimiento de Iesv-Christo, hasta el año de M. DC. XLI. Al nobilissimo, y ilvstrissimo señor don Ivan Doris Blanes de Palafox Marquez de Hariza, Baron de Palafox, Señor de la villa de Calmarça, y de las Baronias de Calpe, Benisa, Teulada, y Altea, &c. Cauallero de grandes partes, y letras; descendiente por linea paterna de poderosos Señores, y Capitanes ilustres en las conquistas de Almeria y Mallorca, y en las defensas de Hariza: y por linea materna del fidelissimo y heroico varon Don Rodrigo de Rebolledo, sangre del Conde Fernan Gonzales, y del Cid Campeador, y gran priuado del Rey Don Iuan el Segundo de Aragon, &c. El Padre Clavdio Clemente de la Compañia de Iesvs, natural de Ornans en el Condado de Borgoña, y Catedratico de Erudicion en los Estudios Reales de Madrid, ofrece esta tabla Chronologica, por prendas del afecto con que desea servirle, y por la honra que con tan esclarecido nombre grangeo., s. l. n. d., in-plano<sup>88</sup>.*

*Tabla Chronologica del gobierno secvlar y eclesiastico de las Indias Occidentales; islas, y tierra firme del mar oceano, desde sv primero descvbrimiento año de 1492. hasta el presente de 1642. Al excelentissimo Señor Don Ioseph Lopez Pacheco, Acuña, Cabrera, y Bobadilla, Conde de San Estevan de Gormaz, y Marquez de Moya, vnico y benemerito hijo del primer Grande de España que passó al Gobierno de Indias, el Excelentissimo Señor Don Diego Lopez Pacheco y Acuña, Marquez de Villena, Duque de Escalona, &c. Virrey y Capitan General de la Nueva España, y sus Islas, dedica el Padre Clavdio Clemente de la Compañia de Iesvs, natural de la Villa de Ornans en el Condado de Borgoña, y Catedratico de Erudicion en los Estudios Reales de Madrid esta Tabla del Gobierno Secular y Eclesiastico de las propias Indias, en reconocimiento de las obligaciones, en que sus Excelencias le han puesto; en veneracion deuida a su esclarecida sangre por muchas lineas deriuada de Reyes y Principes Soberanos; y en*

---

<sup>87</sup> *Ibid.*

<sup>88</sup> *Ibid.*

*aplauso á la Naturaleza y al arte, que se esmeran en dar a tal Padre vn tal Hijo, y á tal Casa vn tal Successor.*, Madrid, Diego Diaz de la Carrera, 1642, in-plano<sup>89</sup>.

*Tabla Chronologica de los descvbrimientos, conqvistas, fyndaciones, poblaciones, y otras cosas ilvstres assi eclesiasticas como secvlares de las Indias Occidentales, islas, y tierra-firme del Mar Oceano, desde el año de 1492. Hasta el presente de 1642. Al Excelentissimo Señor D. Pedro Iacinto Colon y Portvgal, Almirante Mayor perpetvo de las Indias, Dvque de Veragva, y de la Vega, Grande de España, Marques de Iamaica, Alguazil mayor perpetuo de la ciudad de Santo Domingo, y Isla Española, Conde de Monte-alegre, y de Celues, Señor de Villanueva del Ariscal, Torquemada, y Almuedano &c. El Padre Clavdio Clemente de la Compañia de Iesvs, natural de la Villa de Ornans en el Condado de Borgoña, y Catedratico de Erudicion en los Estudios Reales de Madrid, dedica esta Tabla Chronologica, por prenda de la estimacion que haze de sus grandes prendas, y para que su Excelencia vea cifrado á quanta grandeza Secular y Eclesiastica dió principio con sus heroicas empresas el ilustre varon Don Christoual Colon su quinto Abuelo, descubridor del Nuevo-Mundo.*, Madrid, Diego Diaz de la Carrera, 1642, in-plano<sup>90</sup>.

*Tabla Chronologica de los descvbrimientos, conqvistas, y otras memorias ilvstres, assi eclesiasticas como secvlares, en la Africa Oriental, India, y Brasil, desde el año de 1410. Hasta el de 1640. Al excelentissimo Señor Don Iayme Sarmiento de Silva, la Cerda, y Villandrando, Fernandez de Ixar, Marqves de Alenqver, Conde de Velchite, sucessor en el Condado de Salinas, y Ducado de Ixar, &c. El Padre Clavdio Clemente de la Compañia de Iesvs, natural de la Villa de Ornans en el Condado de Borgoña, y Catedratico de Erudicion en los Estudios Reales de Madrid; dedica esta Tabla Chronologica de las empresas de Portugueses en la Africa Oriental, India, y Brasil por deuido reconocimiento á sus fauores, y en memoria de su esclarecido Abuelo Don diego de Silua, Mendoça, y la Cerda, Duque de Francauila, Conde de Salinas, y Ribadeo, acceptissimo Gouernador, Virrey, y Capitan General de los Reynos de Portugal muchos años, y Presidente de su Consejo que reside en la Corte; y en aplauso de los felices presagios con que su Excelencia se anticipa á la juventud, y al logro de las grandes esperanças de sus generosos alientos, acompañando á su Excelentissimo Padre, el Señor Don Rodrigo Sarmiento de Silua, La Cerda, y Villandrando, Conde de Salinas: y Duque*

---

<sup>89</sup> *Ibid.*

<sup>90</sup> *Ibid.*

*de Ixar, &c. General de las Armas de su Magestad Catolica en la frontera de Ayamonte, conducidas á la reduccion de aquellos Reynos.*, Madrid, Diego Diaz de la Carrera, 1643, in-plano<sup>91</sup>.

Ces six tables chronologiques de Claude Clément sont publiées à la fin de sa vie et juste après sa mort, de 1641 à 1643. Elles sont dans un rare format in-plano d'où, probablement, leur nom de « Tablas ». Ce format permet de les lire comme une carte, probablement selon le souhait de l'auteur ; ce que ne permettront plus la plupart des éditions suivantes.

*Tablas Chronologicas* : édition de 1645

*Tablas chronologicas, y breve compendio de las historias mas notables de España, politicas y eclesiasticas, desde su fundacion hasta el año de 1545 [sic]; por [...] Claudio Clemente, de la Compañia de Iesus*, Madrid, Carlos Sanchez, 1645, in-8°<sup>92</sup>.

Cette première réédition intervient deux ans seulement après la publication de la dernière table in-plano, preuve du succès de ces documents. Elle abandonne cependant ce format si particulier pour un in-8° plus courant.

*Tablas Chronologicas* : éditions de 1676-1677

*Tabla chronologica de las cosas mas ilvstres de España: desde sv primera poblacion hasta el nacimiento de Iesv Christo [...]*, Saragosse, Herederos de Diego Dormer, 1676, in-plano. Cette édition est adressée à « d. Lvis de Exea y Talavero »<sup>93</sup>.

*Tabla chronologica de las cosas eclesiasticas mas ilvstres de España: desde el nacimiento de Iesv Christo hasta el año M. DC. XLI. [...]*, Saragosse, Herederos de Diego Dormer, 1676, in-plano. Cette édition est adressée à « don Josef de Lanvza y Rocaberti, Conde de Plasencia »<sup>94</sup>.

RAYNAUD, Théophile, LABBÉ, Philippe, *Breviario de la chronologia christiana: parte primera, en qve se contienen las cosas eclesiasticas*, Saragosse, Herederos de Diego Dormer, 1677, in-plano. Cette édition est adressée à « don Fr. Alonso de Sotomayor »<sup>95</sup>.

---

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> Biblioteca nacional de España (désormais abrégé en BNE), cote 7/45920.

<sup>93</sup> BNE, cotes R/23693(4) ou 3/43858(1).

<sup>94</sup> BNE, cotes R/23693(6) ou 3/43858(2).

<sup>95</sup> BNE, cote 3/43858(3).

*Tabla chronologica de los descvbrimientos, conqvistas, fyndaciones, poblaciones y otras cosas ilvstres assi ecclesiasticas como seculares, de las Indias Occidentales, Islas y Tierra-Firme del mar Oceano: desde el año de 1492 hasta el presente de 1642*, Saragosse, Herederos de Diego Dormer, 1676, in-plano. Cette édition est adressée à « don Bartholome de Ocampo y Mata »<sup>96</sup>.

*Tabla chronologica de las cosas politicas mas ilvstres de España desde el nacimiento de Iesy-Christo, hasta el año de M. DC. XLI.*, Saragosse, Herederos de Diego Dormer, 1676, in-plano. Cette édition est adressée à « don Melchor de Navarra y Rocafull »<sup>97</sup>.

*Tabla chronologica del gobierno secvlar y ecclesiastico de las Indias Occidentales, Islas y Tierra Firme del Mar Oceano desde sv primero descubrimiento año de 1492 hasta el presente de 1642*, Saragosse, Herederos de Diego Dormer, 1676, in-plano. Cette édition est adressée à « don Diego [...] auditor que fue de la Sacra Rota Romana »<sup>98</sup>.

*Tabla chronologica de los descvbrimientos, conqvistas y otras memorias ilvstres, assi ecclesiasticas como seculares, en la Africa Oriental, India y Brasil : desde el año de 1410 hasta el de 1640*, Saragosse, Herederos de Diego Dormer, 1677, in-plano. Cette édition est adressée à « d. Ivan Francisco Fernandez de Heredia »<sup>99</sup>.

RAYNAUD, Théophile, LABBÉ, Philippe, *Breviario de la chronologia christiana, parte segunda, en qve se contienen las cosas secvlares*, Saragosse, Herederos de Diego Dormer, 1677, in-plano. Cette édition est adressée à « don Francisco Scorgia y Ladron »<sup>100</sup>.

Cette édition de Saragosse de 1676 respecte le format original en plan à six colonnes mais avec une impression sur une seule face ; chacune des tables est donc composée de deux feuillets de six colonnes imprimées au recto seulement. Elles sont à considérer chacune comme une œuvre unique puisqu'elles comportent en bas à droite du deuxième feuillet l'indication de lieu, de date et d'éditeur, comme à la fin d'un ouvrage. Cependant

---

<sup>96</sup> BNE, cote 3/43858(4).

<sup>97</sup> BNE, cote 3/43858(5).

<sup>98</sup> BNE, cote 3/43858(6).

<sup>99</sup> BNE, cote 3/43858(7).

<sup>100</sup> BNE, cote 3/43858(8).

on peut aussi les trouver reliées en un seul volume. D'ailleurs la classification de la BNE, qui les place toutes sous la cote 3/43858, alimente cette vision unitaire de l'œuvre<sup>101</sup>. Le catalogue de cette bibliothèque ajoute aux six tables de Claude Clément, deux tables résumées, « Breviario », des pères Théophile Raynaud et Philippe Labbé en troisième et en huitième position. Ces éditions de Saragosse de 1676, si on les considère comme un tout, constituent donc une version augmentée par les pères Raynaud et Labbé des tables chronologiques de Claude Clément. Les différentes bibliographies et catalogues consultés n'établissent pas toujours une séparation claire entre les six tables originales de Claude Clément et les deux tables ajoutées.

*Tablas Chronologicas* : édition de 1689

*Tablas chronologicas en que se contienen los svcessos Ecclesiasticos, y Seculares de España, Africa, Indias Orientales, y Occidentales, desde su principio, hasta el año 1642. de la Reparacion Humana. Con los catalogos de los Pontifices, Emperadores, Reyes, y Principes del Vniverso, Virreyes de las Indias; Generales de Flotas, y Armadas; Varones Ilustres en Letras, y Armas: Observaciones curiosas de Historia antigua, y moderna. Compuestas por el Padre Claudio Clemente, de la Compañia de Iesvs, Natural de Ornans en el Condado de Borgoña, y Cathedratico de Erudicion en los Estudios Reales de Madrid, ilustradas y añadidas desde el año 1642. hasta el presente de 1689. con las noticias que se hallan entre ellas por el licenciado Vicente Ioseph Migvel, natural de la muy Antigua, Leal, y Coronada Ciudad de Valencia, Valence, Jaime de Bordazar, 1689.*

Cette édition de Valence a été largement diffusée et reste facilement consultable, notamment à la BNE qui en conserve sept exemplaires dans la seule réserve du Paseo de Recoletos. Les huit tables forment ici un ouvrage unique de 275 pages qui abandonne le format original in-plano sur six colonnes pour un format in-4° sur deux colonnes. Leur ordre est également modifié : les deux tables abrégées des pères Raynaud et Labbé sont placées au début, aux pages 1 à 30 pour la première partie et aux pages 30 à 56 pour la seconde, sans que le passage d'une partie à l'autre ne soit matérialisé. Les six tables de Claude Clément viennent ensuite, dans l'ordre habituel.

La « Tabla Chronologica de las cosas ecclesiasticas » occupe les pages 57 à 94 et n'est pas augmentée : elle s'arrête toujours à la date de 1641. La « Tabla chronologica de las cosas mas ilvstres de España » occupe les pages 95 à 119 et n'est pas augmentée non

---

<sup>101</sup> Elles sont classées de la cote 3/43858(1) à la cote 3/43858(8).



plus. La « Tabla chronologica de las cosas politicas mas ilvstres de España » occupe les pages 120 à 163 et elle a été augmentée : elle s'arrête dorénavant à l'année 1688. La « Tabla chronologica de los descvbrimientos, conqvistas, fvndaciones, poblaciones [...] de las Indias Occidentales » occupe les pages 164 à 198 et elle a été augmentée également : elle s'arrête dorénavant à l'année 1688. La « Tabla chronologica del gobierno eclesiastico y secvlar de las Indias Occidentales » occupe les pages 199 à 230 et elle a été, elle aussi, augmentée : elle s'arrête dorénavant à l'année 1688. La « Tabla chronologica de los descvbrimientos, conqvistas y otras memorias ilvstres, assi eclesiasticas como seculares, en la Africa Oriental » occupe les pages 231 à 261 et a aussi été augmentée : elle s'achève dorénavant avec les événements de l'année 1688.

Il s'agit donc d'une nouvelle version augmentée qui implique maintenant quatre auteurs : Claude Clément, les pères Raynaud et Labbé, ainsi que Diego José Dormer qui a complété les quatre dernières tables avec les événements des années 1641 à 1688, comme il est précisé à la fin de l'ouvrage : « Fin de las Tablas Chronologicas: advirtiendose, que las dos primeras son de los Reverendissimos Padres Theophilo Raynaudo, y Felipe Labé, y las demas del Padre Claudio Clemente: añadidas vnas, y otras, como se notó en la Prefacion, por el Doctor Don diego Ioseph Dormer, como se podrá distinguir, cotejando las Impresiones de Colonia, y Zaragoza<sup>102</sup> ». En tant que recueil, cette nouvelle édition a désormais un titre unique dont Claude Clément n'est que l'un des auteurs.

#### *Tablas Chronologicas* : édition de 1869

*Tablas chronologicas, en que se contienen los sucessos eclesiasticos, y seculares de España, Africa, Indias Orientales, y Occidentales, desde su principio, hasta el año 1642. [...] Ilustradas, y añadidas desde el año 1642. hasta el presente de 1689. [...] por [...] Vicente Ioseph Miguel. Anotadas, corregidas y aumentadas hasta nuestros dias por Don Ivo de la Cortina y Roperto, etc., Madrid, 1869.*

Dans le *Diccionario Biográfico Español* de la Real Academia de la Historia (désormais abrégé en RAH), on peut lire dans l'article consacré à l'archéologue Ivo de la Cortina y Roperto (1805-1875) : « el año siguiente [1869] publica una actualización de las famosas « tablas cronológicas del padre Claudio Clemente<sup>103</sup> ». Dans sa bibliographie

---

<sup>102</sup> CLÉMENT, Claude et alii, *Tablas chronologicas en que se contienen los svcessos Eclesiasticos, y Seculares de España, Africa, Indias Orientales, y Occidentales, desde su principio, hasta el año 1642. de la Reparacion Humana*, Valence, Jaime de Bordazar, 1689, p. 262. Dans l'état actuel des recherches, nous n'avons pas identifié cette impression « de Colonia ».

<sup>103</sup> *Diccionario biográfico español de la RAH*, t. XIV, Madrid, RAH, 2009, p. 818.

figure effectivement : « CLEMENS, Claudius, Tablas Chronologicas, en que se contienen los sucessos aclesiasticos y seculares de España, Africa, Indias Orientales, y Occidentales, desde su principio, hasta el año 1642 [...] Ilustradas, y añadidas desde el año 1642 hasta el presente de 1689 [...] por [...] Vicente Ioseph Miguel. Anotadas, corregidas y aumentadas hasta nuestros días por Don Ivo de la Cortina y Roperto, etc. (contiene sólo la "Primera tabla"), Madrid, 1869<sup>104</sup> ». Un exemplaire est consultable à la British Library de Londres à la cote 016787260. Il est au format in-8° et ne compte que 62 pages, car il ne contient qu'une seule table.

#### *Tablas Chronologicas* : exemplaires manuscrits

La BNE conserve certaines tables manuscrites qu'elle attribue à Claude Clément, en particulier dans le premier tome d'un recueil intitulé *Miscelanea Histori Politica &c<sup>a</sup>*. à la cote MSS/11205. Celui-ci comporte, avec d'autres documents imprimés, un manuscrit de la « Tabla chronologica de los descubrimientos, conquistas, fundaciones, poblaciones y otras cosas ilustres assi eclesiasticas como seculares, de las Indias Occidentales, islas y Tierra-Firme del mar. Oceano » assortie de son « Apendice de las riquezas de las Indias Occidentales en general », comme dans les éditions imprimées. Ce recueil est paginé par folio et cette table occupe 25 pages, du folio 118r° au folio 129v°. L'écriture est assez proche de celle de Claude Clément, cependant le copiste date son manuscrit au 20 mai 1643, soit après la mort du jésuite.

Il existe un autre manuscrit de ces tables à la BNE sous le titre *Obra selecta* à la cote MSS/12782. Ce dernier reprend les tables de l'édition de 1676, en incluant les abrégés des pères Reynaud et Labbé ; il ne peut donc s'agir d'un original de Claude Clément. Un recueil évoqué plus haut, conservé par la BRAH à la cote M-RAH 9/2522, comprend lui aussi des extraits des *Tablas chronologicas* manuscrits aux pages 195 à 254. Ils ne sont pas de la main de Claude Clément puisque le copiste donne son nom : Philiberto Debrye. Ces versions manuscrites, ainsi que les diverses versions, montrent l'exceptionnel succès de ces *Tablas Chronologicas* : elles ont été recopiées, augmentées et rééditées pendant près de 230 ans.

#### *Autres tables chronologiques*

*Breviarii Christianæ Chronologiæ Amedei Salyi Theologi Hetæriani pars prior, complectens sacra. Nobilissimo et amplissimo domino, D. Gaspari de Montconis, D. de*

---

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 820.

*Liergues et Povlly, regi a consiliis, in lvgdvnensi Cvria, Capitalvm Litivm Quæsitori Generali, libellorvm svpplicvm in Cvria dombensi Magistro, Cliens humillimus Franciscvs La Bottiere, Bibliop. Lugdun. hoc qualecunque observantiæ suæ pignus, D. D. D., s. l. n. d*<sup>105</sup>.

*Breviarii Christianæ Chronologiæ Amedei Salyi Theologi Hetæriani pars posterior, complectens hvmana. Amplissimo et nobilissimo domino, D. Claudio Pellot, Toparchæ Portvs Davidis et Sandars, regi a consiliis, et Generali Gallicæ contribvtionis lvgdvnensis Qvæstori, &c. Cliens humillimus Franciscvs La Bottiere, Bibliop. Lugdun. D. D. D., s. l. n. d*<sup>106</sup>.

La BMB classe à la même cote 7974, c'est-à-dire dans le recueil où se trouvent les *Tablas chronologicas* de Claude Clément, quatre autres tables chronologiques en latin dont ces deux œuvres qui ne portent pas d'indication de date mais un nom d'auteur : Amedeus Salyus. On observe un nombre de similitudes tel entre ces tables en latin et le « Breviario » en deux parties des pères Raynaud et Labbé qu'il est difficile de ne pas y voir une influence. À tel point que certains bibliographes, comme G. Díaz Diaz, semblent fondre « Amedei Salyi Theologi Hetæriani » et Théophile Raynaud en un seul auteur : « 6239. *Breviarii Christianæ Chronologiæ R.P. Theophili Raynavdi S.I. Theologi Hetaeriani. Pars Prior completens Sacra.* Ms<sup>107</sup> », tout en attribuant l'œuvre à Claude Clément. Ce bibliographe lui attribue également un autre « Breviario » : « 6254. *Breviario de la Chronologia.* Idem [Fol. Uriarte: Anón, Seudón], n. 255<sup>108</sup> », laissant supposer que c'est Claude Clément lui-même qui aurait produit les abrégés attribués aux pères Raynaud et Labbé, ce qui semble douteux.

G. Díaz Diaz ainsi que J. Simón Díaz<sup>109</sup> lui attribuent encore deux œuvres qui n'en sont peut-être qu'une seule : « 6244. *Tabvla chronologica a Mvndo condito ad Annvm 4000. Theophili Raynavdi et Optionis Claudii Clementis e Soc. Iesv olim labore concinnata.* Ms<sup>110</sup> » et « 6253. *Tabvla Chronologicae, Regvm, Dynastarum, Vrbivm, Rerum, Virorvnqve illvstrivm a Mvndo condito ad Annvm 4000.* (S.I., s.i., s.a.). Un pliego. Fol. Uriarte: Anón, Seudón, n. 2.135<sup>111</sup> ». On trouve en effet, toujours à la BMB, et toujours sous la même cote 7974 correspondant aux tables chronologiques de Claude

---

<sup>105</sup> BMB, cote 7974.

<sup>106</sup> BMB, cote 7974.

<sup>107</sup> DÍAZ DÍAZ, Gonzalo, *Hombres y documentos...*, op. cit., vol. II, p. 351.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 352.

<sup>109</sup> Voir SIMÓN DÍAZ, José, *Bibliografía...*, op. cit., t. VIII, p. 537.

<sup>110</sup> DÍAZ DÍAZ, Gonzalo, *ibid.*, vol. II, p. 351.

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 352.

Clément, une autre table, anonyme cette fois, intitulée : *Tabvla chronologica Regvm, Dynastarvm, Urbivm rervm, Virorumque illvstrivm. A mvndo condito ad annvm 4000. Illvstrissimo Reverendissimoqve Dom. D. Henrico Pimentel, in Canonico iure Doctori, Ordinis Calatrauæ Equiti, Regio status, & belli Consiliario; ex alumno Collegij maioris Archiepiscopalis Salmanticensis, Consiliario Equestrium Ordinum, & Supremi Tribunalis sanctæ Inquisitionis; Præsidente Consilij Aragonici, & Episcopo Vallisoletano; nunc Episcopo insignis Ecclesia Conchensis, beneficentia in pauperes, Pastoralis sollicitudine, eximia & locupletis Bibliothecæ opibus, literarum cultura, singulari erga literatos benevolentia, & sanguinis claritate, alijsque quamplurimis laudum & virtutum ornamentis inclyto, S., s. l. n. d.*

Enrique Pimentel à qui est adressé ce texte siégeait au Consejo de Estado. Il fut évêque de Valladolid en 1619, puis de Cuenca en 1623 jusqu'à sa mort en 1643. Cette table chronologique a donc probablement été rédigée entre ces deux dernières dates. C'est bien à cette époque que Claude Clément écrit ses six *Tablas chronologicas* avant l'intervention, trente ans plus tard, des pères Raynaud et Labbé. Il n'est donc pas impossible que cette table anonyme soit de Claude Clément.

#### *Lettres diverses*

Des lettres de la main de Claude Clément adressées à Jean-Jacques Chifflet et à son frère Philippe sont conservées à la BMB. Une liasse est datée des années 1630-1631 et une autre, des années 1634-1635. La dernière comporte également un billet de sa main.

*Lettre manuscrite à Jean-Jacques Chifflet de Lyon du 18 mai 1630, BMB, fonds ancien, Ms Chiflet 176, fol. 217, documents 210, 208, 209.*

*Lettre manuscrite à Jean-Jacques Chifflet de Lyon du 23 août 1630, BMB, fonds ancien, Ms Chiflet 176, fol. 212, documents 205, 199, 200 et 204.*

*Lettre manuscrite à Jean-Jacques Chifflet de Madrid du 18 janvier 1631, BMB, fonds ancien, Ms Chiflet 176, fol. 217, documents 212 et 211.*

*Lettre manuscrite à Jean-Jacques Chifflet, s. l. n. d., BMB, fonds ancien, Ms Chiflet 176, fol. 216, documents 206 et 207.*

Ces lettres traitent toutes d'héraldique et témoignent d'un échange entre Claude Clément et Jean-Jacques Chifflet, qui correspond chronologiquement à l'élaboration du traité de ce dernier, publié peu après<sup>112</sup>.

*Lettre manuscrite à Philippe Chifflet de Madrid du 15 octobre 1634*, BMB, fonds ancien, Ms Chiflet 97, fol. 8, documents 5 et 6.

*Lettre manuscrite à Philippe Chifflet de Madrid du 9 novembre 1634*, BMB, fonds ancien, Ms Chiflet 97, fol. 8, documents 3 et 4.

*Lettre manuscrite à Philippe Chifflet de Madrid du 24 février 1635*, BMB, fonds ancien, Ms Chiflet 97, fol. 8, document 8.

*Billet*, s. l. n. d., BMB, fonds ancien, Ms Chiflet 97, fol. 8, document 7.

Le *Memorial Histórico Español* de la RAH consacre plusieurs tomes à la correspondance jésuite. On y trouve 28 lettres de Claude Clément au père Rafael Pereyra réparties sur les tomes XIII à XVI que nous avons numérotées chronologiquement L1 à L28.

*Memorial Histórico Español: coleccion de documentos, opúsculos y antigüedades que publica la RAH*, Madrid, RAH, 1861, t. XIII.

L1, p. 121-123 de Madrid, du 23 janvier 1635 ; L2, p. 123-124 de Madrid du 24 janvier 1635 ; L3, p. 140-141 de Madrid du 30 janvier 1635 ; L4, p. 141-142 de Madrid du 21 février 1635 ; L5, p. 143-144 de Madrid du 23 février 1635 ; L6, p. 148-150 de Madrid du 21 mars 1635 ; L7, p. 170-171 de Madrid du 24 avril 1635 ; L8, p. 193-195 de Madrid du 26 juin 1635 ; L9, p. 229-230 de Madrid du 7 août 1635 ; L10, p. 264-267 de Madrid du 17 septembre 1635 ; L11, p. 291-292 de Madrid du 2 octobre 1635 ; L12, p. 314-316 de Madrid du 20 novembre 1635 ; L13, p. 344-345 de Madrid du 10 décembre 1635 ; L14, p. 374-375 de Madrid du 26 février 1636.

*Memorial Histórico Español: coleccion de documentos, opúsculos y antigüedades que publica la RAH*, Madrid, RAH, 1862, t. XIV.

L15, p. 20-21 de Madrid du 20 janvier 1637 ; L16, p. 147-148 de Madrid du 7 juillet 1637 ; L17, p. 158-160 de Madrid du 21 juillet 1637 ; L18, p. 168 de Madrid du 11 août

---

<sup>112</sup> Voir CHIFFLET, Jean-Jacques, *Insignia gentilitia...*, *op. cit.*

1637 ; L19, p. 217-219 de Madrid du 13 août 1637 ; L20, p. 474-475 de Madrid du 20 juillet 1638 ; L21, p. 485-487 de Madrid du 27 juillet 1638 ; L22, p. 499-501 de Madrid du 17 août 1638.

*Memorial Histórico Español: coleccion de documentos, opúsculos y antigüedades que publica la RAH*, Madrid, RAH, 1862, t. XV.

L23, p. 5-6 de Madrid du 24 août 1638 ; L24, p. 15-16 de Madrid du 31 août 1638 ; L25, p. 90-92 de Madrid du 2 novembre 1638 ; L26, p. 376-377 de Madrid du 21 décembre 1639 ; L27, p. 462 de Madrid du 24 juillet 1640. Le père R. Pereyra mentionne p. 436-437, en marge d'une lettre de Sebastián Gonzales du 27 mars 1640, une lettre de Claude Clément datée du 10 décembre 1639. Une note p. 375 mentionne et cite une lettre de Claude Clément du 20 décembre 1639. À la p. 401, en marge d'une lettre de Sebastián Gonzales du 30 janvier 1640, le père Rafael Pereyra cite encore une lettre de Claude Clément sans indication de lieu ni de date.

*Memorial Histórico Español: coleccion de documentos, opúsculos y antigüedades que publica la RAH*, Madrid, RAH, 1862, t. XVI.

L28, p. 19-20 de Madrid du 2 octobre 1640.

#### *Traductions de Juan Eusebio Nieremberg*

Dans une lettre adressée à Philippe Chifflet du 9 novembre 1634 depuis Madrid, Claude Clément déclare : « Vous trouverez ici deux petits traités du même père Eusebio l'un des âmes de Purgatoire, l'autre de la Chasteté. J'ai traduit le premier et vous l'envoie pour l'imprimer à la plus grande gloire de Dieu et [...] de ces bénites âmes : je m'imagine que quelque imprimeur l'imprimera volontiers et n'y perdra rien : [...] si cela est, je vous prie m'en envoyer un couple de copies<sup>113</sup> ». Une traduction française manuscrite réalisée par Claude Clément de *De la devocion con las animas del purgatorio* du père Juan Eusebio Nieremberg a donc existé.

#### *Approbations et postface*

J. Simón Díaz lui attribue deux approbations<sup>114</sup>.

---

<sup>113</sup> Lettre de Claude Clément à Philippe Chifflet du 9 novembre 1634 depuis Madrid, BMB, collection Chifflet, Ms Chifflet 97 « Papiers pour la vie de l'infante Isabelle », fol. 8 « Trois lettres du jésuite Claude Clément, professeur à Madrid, sur ce qu'il avait pu apprendre touchant l'enfance d'Isabelle », document 4.

<sup>114</sup> SIMÓN DÍAZ, José, *Bibliografía...*, op. cit., t. VIII, p. 536.

« Aprobación. Madrid, 11 de setiembre de 1639 » dans LEÓN PINELO, Antonio de, *Velos antiguos i modernos en los rostros de las mugeres: sus conuenencias i daños: ilustracion de la Real Prematica de las tapadas*, Iuan Sanchez, 1641<sup>115</sup>.

« Dictamen del P. Claudio Clement Catedrático de Erudición en el Colegio imperial sobre el memorial del P. Franc. Bilches acerca de la misa y Oficio de algunos Santos de Baeza., Madrid, 30 de marzo de 1641 » dans BILCHES, Francisco de, *Santos y santuarios del Obispado de Iaen y Baeza [...] por el Padre Francisco de Bilches de la Compañia de Iesus*, Madrid, Domingo Garcia y Morràs, 1653, p. 389<sup>116</sup>.

D. Díaz Díaz lui attribue une postface.

« Carta, o mejor dicho, Postdata al P. Antonio de Torres en Salamanca con noticias de Alemania. Madrid 31 de 1635 [sic]. Bibl. Hist. Jesuit., t. III, fol. 219<sup>117</sup> », ainsi que des prières et des chants : *Orationes et Carmina Epica, Elegiaca, Lyrica, Dramatica, Epigrammatica* avec le commentaire suivant « Quedó en el Col. Imperial de Madrid en 1767<sup>118</sup> ».

### 1.2.3 Homonymes

Le catalogue de la BNF attribue à Claude Clément l'œuvre suivante :

*Prodromvs scientiarvm artivmve liberalivm Ad ipsos Peripateticæ Scholæ, & Kabalisticæ Doctrinæ purissimos fontes revocatus. Authore R. P. F. Clavdio Clemente Bvrgvndo Libero, Ornatensi...*, Venise, O. Ferretti, 1651. Il s'agit d'un ouvrage in-4° de 224 pages répertorié sous les cotes Z-2646 et R-8424. D. G. Morhof lui attribue également ce texte : « *Prodromum Scientiarum Artiumque liberalium scripsit, ad Peripateticæ Scholæ & Cabalisticæ doctrinæ (ut titulus habet) purissimos fontes revocatum, Venetiis Anno 1651. editum*<sup>119</sup> ». J. Simón Díaz fait de même<sup>120</sup>. La date de publication, près de dix ans après sa mort, laisse planer un doute que nous partageons avec Hugues Didier<sup>121</sup>. Les registres de baptême de la ville d'Ornans au tournant du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècles font apparaître un grand nombre d'homonymes et jamais l'auteur du *Machiavelismo degollado* n'est associé à la formule « R. P. F. ». Lorsque l'on consulte la page de titre

---

<sup>115</sup> BNE, cote R/6869.

<sup>116</sup> BNE, cote 3/10399.

<sup>117</sup> DÍAZ DÍAZ, Gonzalo, *Hombres y documentos...*, op. cit., vol. II, p. 352.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 351.

<sup>119</sup> MORHOF, Daniel Georg, *Polyhistor*, op. cit., p. 326.

<sup>120</sup> Voir SIMÓN DÍAZ, José, *Bibliografía...*, op. cit., t. VIII, p. 537.

<sup>121</sup> Voir DIDIER, Hugues, « Un franc-comtois... », art. cit., p. 263.

complète, on comprend rapidement que ce Claude Clément d'Ornans n'est pas notre auteur : c'est un franciscain et non un jésuite : *Prodromvs scientiarvm artivmve liberalivm Ad ipsos Peripateticæ Scholæ, & Kabalisticæ Doctrinæ purissimos fontes reuocatus. Avthore R. P. F. Claudio Clemente Bvrgundo Libero, Ornatensi, Ordinis Minimorum S. Francisci de Paula Lectore Publico, Emerito, & Iubilato: nec non studiorum Conuentus Veneti Regente*, Venise, Omnibenij Ferretti, 1651.

On trouve également une mention, dans le *Memorial Histórico Español*, d'un père Clemente dans une note manuscrite du père Rafael Pereyra en marge d'une lettre de Saragosse du 16 novembre 1643. Cette note évoque l'incendie du bourg de Cantillana (province de Séville) : « El P. Quintana Dueñas se halló allí y el hermano P. Clemente, y el Sr. Tiberio y éstos saltaron por una ventana para librarse del incendio. Sucedió esto de 20 a 22 de Diciembre de 1643<sup>122</sup> ». Il est intéressant de remarquer que le père Pereyra le nomme « hermano P. », comme on le fait pour l'auteur de *Prodromus scientiarum artiumve*. Cet homonyme n'est évidemment pas notre auteur puisqu'il est décédé un an plus tôt.

Le nom de Claude Clément est également associé à une œuvre attribuée au frère Germain Millet : *Ad dissertationem nyper evulgatam de dvobvs Dionisiis, responsio. In quâ evidentissimé demonstratur vnum & eundem esse Dyonisium Areopagitam & Parisiensem Episcopu. Authore D. Germano Millet, Monacho Congregationis S. Benedicti, alias Cluniacensis & S. Mauri, ordinis eiusdem S. Benedicti*, Paris, Dionysium Bechet, 1642. L'exemplaire de la Biblioteca Nazionale Centrale di Roma à la cote BVVEE037809 associe effectivement Claude Clément à cette œuvre mais il est considéré comme le propriétaire de l'ouvrage. On sait d'ailleurs, à la lecture de ses échanges avec Philippe Chifflet, qu'il avait coutume d'échanger des livres avec ses correspondants, mais la date d'édition rend la chose peu probable.

A. de Backer corrige une autre erreur d'homonymie : « Le Journal des Savants, de 1715, lui attribue à tort le Catalogue de la Bibliothèque de Letellier, Archevêque de Reims. Sotwel, Biogr. Univ., t. 9<sup>123</sup> ». Il s'avère que le bibliothécaire se nomme en vérité Nicolas Clément : il « naquit à Toul ; il étoit commis à la garde des Planches et Esptampes de la Bibliothèque du roi dès l'an 1670<sup>124</sup> » et ne serait même pas l'auteur du catalogue

---

<sup>122</sup> *Memorial Histórico Español: colección de documentos, opúsculos y antigüedades que publica la RAH, Madrid, RAH, 1862, t. XVII, p. 369, note.*

<sup>123</sup> DE BACKER, Augustin, *Bibliothèque des écrivains...*, op. cit., p. 200.

<sup>124</sup> CALMET, Augustin, *Histoire de Lorraine, tome IV. contenant la bibliothèque lorraine*, Nancy, A. Lessure, 1751, col. 284.



mais plutôt son continuateur. D'ailleurs, on peut difficilement attribuer à Claude Clément un catalogue de 1693<sup>125</sup>.

On trouve trace dans les manuscrits de la collection Chifflet de la BMB, deux documents concernant Claude Clément, seigneur de Myon. Une lettre des Archiducs Albert et Isabelle Claire Eugénie lui accorde la charge d'agent de la Franche-Comté auprès des cantons suisses<sup>126</sup> et une autre fait mention de son décès en 1631 laissant vacante sa fonction<sup>127</sup>. Cet ambassadeur n'a, une fois encore, aucun lien avec l'auteur du *Machiavelismo degollado*.

Quant à la polémique selon laquelle Claude Clément serait un pseudonyme du père Juan Eusebio Nieremberg, elle a été définitivement close par Hugues Didier sans qu'il soit besoin d'y revenir<sup>128</sup>. Certains catalogues continuent cependant à confondre les deux auteurs. Le code ISNI concernant Claude Clément : 0000 0000 7972 7456 ne fait pas mention de Nieremberg. En revanche, le code de celui-ci : 0000 0001 0903 8660 continue de mentionner le nom de « Claudio Clemente » comme pseudonyme.

---

<sup>125</sup> Voir BARATIN, Marc et JACOB, Christian (dir.), *Le pouvoir des bibliothèques La mémoire des livres en Occident*, Paris, Albin Michel, 1996.

<sup>126</sup> Voir *Institution et Instruction de l'Agence vers les Cantons et Liges des Suisses pour Claude Clément sieur de Myon*, BMB, Ms Chifflet 45 « Tome 4 de papiers importants de la comté de Bourgogne en matière civile », fol. 233 « Délégation donnée par le gouvernement archiducal de Bruxelles à Claude Clément, seigneur de Myon, pour représenter la Franche-Comté près les cantons suisses, mission remplie antérieurement par l'écuyer Benoît et Pompée Benoît, son fils », document 233.

<sup>127</sup> Voir *Lettre manuscrite*, BMB, Ms Chifflet 35 « Quatrième tome des « Recès des Estats de la Franche-Comté de Bourgogne [sic] », recueillis par Jules Chifflet (1524-1557) », fol. 162 « Sollicitation par Claude Choz, ancien secrétaire du comte de Champlitte, de la charge d'ambassadeur du gouvernement des Pays-Bas et de la Franche-Comté près les cantons suisses, poste vacant par le décès de Clément de Myon », document 162.

<sup>128</sup> Voir DIDIER, Hugues, « Un franc-comtois... », art. cit., p. 254-264.

## 2 Autour de l'œuvre : genèse et postérité

---

### 2.1 Datation de l'œuvre

La datation de l'œuvre pourrait se limiter aux dates d'édition figurant dans chaque ouvrage : la première version latine paraît en 1636, la seconde ainsi que la version espagnole, l'année suivante. Toutefois, à la lecture du texte, un grand nombre de références temporelles permettent de situer, quelquefois très précisément, le moment de la rédaction de tel ou tel passage. C'est cette chronologie que nous nous proposons d'établir.

#### 2.1.1 Début de la rédaction de *D. C. P.*

Situer chronologiquement le début de la rédaction est une entreprise délicate étant donné que l'auteur ne fait pas figurer d'indications temporelles dans chacune des pages et qu'il a fort bien pu en rédiger certaines plus tôt. On peut toutefois tenter de définir une période plus ou moins étendue.

L'indication de temps la plus ancienne provient d'une lettre du père Francisco Aguado datée du 10 mai 1632<sup>1</sup> que Claude Clément situe très clairement par rapport au présent de l'écriture dans la première version latine : « ante tres annos eam scripsit<sup>2</sup> », ce qui permet de situer la rédaction de ce passage en 1635, voire en milieu d'année 1635. Dans la seconde version latine, cette indication temporelle disparaît, car un an plus tard, la référence n'est plus valable, ou il aurait fallu l'actualiser en faisant passer le chiffre de trois à quatre ans<sup>3</sup>. Cette indication temporelle est toutefois présente dans la version espagnole : « la jornada, que V. Magestad hizo aora tres años, a la Ciudad de Barcelona<sup>4</sup> ». On pourrait penser à une erreur et supposer que Claude Clément a oublié d'éliminer cette indication. Mais on peut imaginer aussi qu'il a pu commencer à traduire son texte dès 1635.

Une hypothèse que semble confirmer la référence temporelle « el año pasado<sup>5</sup> » au sujet des fêtes organisées par Philippe IV à Madrid à l'occasion de la victoire de

---

<sup>1</sup> Voir *E. M. D.*, p. 126.

<sup>2</sup> *D. C. P.*, fol. 39 r°.

<sup>3</sup> Voir *M. J.*, p. 89.

<sup>4</sup> *E. M. D.*, p. 124.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 174.

Nördlingen. Celle-ci datant de 1634, on peut encore situer l'écriture de ce passage en 1635. Plus intéressant, cette dernière indication temporelle ne figure dans aucune des deux versions latines et n'a donc pas été « traduite ». L'auteur aurait pu commencer à rédiger son œuvre au cours de l'année 1635 en latin ainsi qu'en espagnol, ce qui expliquerait que, parfois, la traduction semble s'inspirer davantage de la première version latine que de la seconde. Il aurait publié en 1636 la seule version latine puis aurait complété l'une et l'autre l'année suivante pour produire et publier ce que nous connaissons comme les deux éditions de 1637 : *El Machiavelismo degollado* et *Machiavellismus Jugulatus*.

Claude Clément évoque dans *D. C. P.* sous la forme suivante, la levée du siège de Louvain du 4 juillet 1635<sup>6</sup> : « ut non ita pridem Lovaniensem obsidionem [...] solverit<sup>7</sup> ». La même phrase dans *M. J.* perd l'indication de temps : « ut Lovaniensem obsidionem [...] solverit<sup>8</sup> » qui ne réapparaît pas dans la version espagnole : « levantó el cerco sobre Lobayna<sup>9</sup> ». La formule « non ita pridem » indique que cette partie du texte, dans la première version latine, a été écrite peu de temps après l'événement, probablement vers la fin de l'année 1635, et que Claude Clément a pris soin d'effacer ce lien temporel dans les deux éditions de 1637. Cet élément confirme l'hypothèse d'une rédaction, ou tout au moins d'une mise en forme de la première version du texte, au cours de l'année 1635.

### 2.1.2 Fin de la rédaction de *D. C. P.*

Les indications temporelles dont Claude Clément a parsemé son texte permettent de situer assez précisément la fin de la rédaction de la première version latine. La partie du texte la plus riche est incontestablement le passage correspondant au folio 56 r° de *D. C. P.*, à la page 126 de *M. J.* et aux pages 168-169 de *E. M. D.* Il y relate des événements identifiables du conflit en Flandres des années 1635 et 1636. Les textes parallèles sont les suivants :

Lovania obsidione duorum maximorum exercituum liberata; Sexaginta millium hostium fuga, strages, miserabilis interitus; Eskenkium, (qua arce nulla urbs est in toto Batavico Statu maioris in utramque partem momenti, ut pote Hollandiæ claustra & clavis) Genepium haud multo etiam minoris quam Eskenkium momenti uná cum plurimis alijs oppidis captum ; Dunkercanarum navium in Batavica Piscaria ut felix

---

<sup>6</sup> Voir *Diarium obsidionis lovaniensis ab exercitu gallico et batavico, auspiciis Frederici Henrici principis auriaci*, Louvain, Petrum Pangartium, & Erycium Rivium, 1635, p. 47-50.

<sup>7</sup> *D. C. P.*, fol. 56 r°.

<sup>8</sup> *M. J.*, p. 126.

<sup>9</sup> *E. M. D.*, p. 168.

faustaque nostris, sic hosti funesta & luctuosa expeditio; præsidium Trevirense postliminio restitutum; Ducatus Limburgi recuperatus; & cætera<sup>10</sup>

Lovania obsidione duorum maximorum exercituum liberata; Sexaginta millium hostium fuga, strages, miserabilis interitus; Eskenkium, (qua arce nulla urbs est in toto Batavico Statu maioris in utramque partem momenti, ut pote Hollandiæ claustra, & clavis) **captum, & quantum humanis viribus fieri potuit, annum circiter incredibili hostium damno servatum;** Genepium haud multo etiam minoris quàm Eskenkium momenti uná cum plurimis alijs oppidis captum, **& retentum;** Dunkercanarum navium in Batavica Piscaria ut felix faustaque nostris, sic hosti funesta & luctuosa expeditio; præsidium Trevirense postliminio restitutum; Ducatus Limburgi recuperatus; **Classis Hollandica quinquaginta duarum navium benè onusta, & armata nuperrimè a Dunkerkanis navibus non amplius octo quæsita, & post acrem, & internecinam pugnam, fœdamque eius lacerationem \24. Fer. 1637/ ad deditionem compulsa, ac Dunkerkam abducta; præter varias, & illustres clades eidem Rebelli, cui nihil exitius esse, quàm regiarum navium tamesti pauciorum occursum, solet, á nostris illatas: & cætera<sup>11</sup>**

Lobayna libre del cerco de los copiosissimos exercitos, la huyda de sesenta mil enemigos, el estrago, la matança, la toma de EsKenK, **y a quanto las fuerças humanas pueden llegar, el aber guardado aquella llave y passo de toda Olanda, cosa de un año, con increíbles daños de los contrarios:** la de Genep, poco inferior a ella con otros muchos pueblos: la armada de los navios de Dunquerque contra las pesquerías Holandesas tan feliz, y afortunada para los nuestros, como funesta y lamentable para el enemigo. El aber vuelto a recobrar la ciudad de Treberis, la recuperacion del Ducado de Lymburgo. \24. Febrer. 1637./ Otra armada Olandesa de cinquenta y dos navios, que venia rica y bien artillada, fue poco ha acometida de ocho navios de Dunquerque, con tan singular valor, que despues de porfiada y reñida pelea quedó destrozada, vencida, y llevada con solemne triunfo a Dunquerque, y esto fuera de varios destrozos que el Rebelde ha recebido de los nuestros en esos mismos mares de Flandes, el qual ninguna otra tiene por declarada infelicidad suya, que encontrar con velas Españolas, aunque sean inferiores en numero, y todas las demas cosas<sup>12</sup>

Le passage ajouté lors de la réédition est indiqué en gras et les indications temporelles, par un soulignement. Dans la première version latine, Claude Clément évoque différents épisodes de la guerre de Trente Ans, victorieux pour les Espagnols : la prise de la ville de Trèves qui a lieu fin mars 1635<sup>13</sup>, celle de la forteresse de Schenk qui a lieu fin juillet 1635<sup>14</sup>, celle de Genep au mois d'août et celle du duché de Limbourg en octobre<sup>15</sup>. Ce dernier événement est le plus tardif de ceux qui sont mentionnés dans cette version de l'œuvre. Elle a donc nécessairement été achevée après octobre 1635.

Dans la première version latine, le siège de Louvain est évoqué en ces termes : « ut non ita pridem Lovaniensem obsidionem [...] solverit<sup>16</sup> » ; la phrase est modifiée dans la seconde version en « ut Lovaniensem obsidionem [...] solverit » ; elle devient ensuite en

<sup>10</sup> D. C. P., fol. 55 v°-56 r°.

<sup>11</sup> M. J., p. 126.

<sup>12</sup> E. M. D., p. 168-169.

<sup>13</sup> Voir *Relation de la surprise [sic] de la ville de Trèves*, Douai, Marc Wyon, 1635.

<sup>14</sup> Appelé également fort de Skink, ou du nom du village, fort de Schenkenschanz ou Schenkenschans.

<sup>15</sup> Voir WADDINGTON, Albert, *La république des Provinces-Unies la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650*, t. I, Paris, Masson, 1895, p. 272-273.

<sup>16</sup> D. C. P., fol. 55 v°.

espagnol : « luego al punto levantó el cerco sobre Lobayna ». Dans *D. C. P.*, l'auteur précise qu'au moment où il écrit, le siège a été levé il y a peu de temps, « non ita pridem », mais il supprime cette indication dans la seconde version latine, puisqu'un an plus tard, l'événement n'est plus « récent ». En espagnol, il la remplace par une autre formule : « luego al punto » qui constitue plutôt une réécriture, comme nous le verrons plus loin. Il semble assez évident que ce passage a été rédigé dans sa première version peu après la levée du siège de Louvain de fin juin 1635, donc pendant l'été ou l'automne 1635.

Les modifications au sujet de la prise de la forteresse de Schenk permettent de déduire un second jalon temporel. Dans la première version du texte, les places de Schenk et de Gennepe sont associées au même participe « captum ». Dans la seconde, en revanche, Gennepe est toujours prise et conservée « captum, & retentum », mais Schenk est prise et seulement conservée près d'un an : « captum, & [...] annum circiter [...] servatum ». La version espagnole suit ce modèle : « el aber guardado [...] cosa de un año ». On peut donc en déduire que l'auteur n'était pas informé de la chute du fort de Schenk au moment de la rédaction de *D. C. P.* mais qu'il en avait eu connaissance au moment de la rédaction des deux versions de 1637.

Ce passage au sujet des événements des Flandres permet en tout cas de conclure qu'au moment de la rédaction de la première version latine, Claude Clément avait été informé de la prise du duché de Limbourg, fin octobre 1635 – l'événement le plus récent recensé dans cette version – mais pas de la perte de la forteresse de Schenk en avril 1636. La rédaction de ce premier texte, ainsi que de la probable version espagnole primitive, s'est donc nécessairement achevée entre ces deux dates.

On peut même affiner légèrement ces dates en observant qu'une indication de temps a été éliminée entre la première version latine et les versions suivantes. À la fin du passage cité plus haut, on peut lire dans *D. C. P.* : « Ducatus Limburgi recuperatus; & cætera id genus **proximé superioribus mensibus** fortiter iuxta », qui devient dans la version de 1637 « Ducatus Limburgi recuperatus [...] & cætera id genus fortiter iuxta », et en espagnol « la recuperacion del Ducado de Lymburgo [...] y todas las demas cosas deste genero hechas con igual felicidad, y esfuerço ». Claude Clément était donc informé dans la première version latine d'événements qui eurent lieu « dans les mois suivant » la prise du duché de Limbourg, une indication qu'il supprime dans les versions suivantes. Il a donc dû terminer la rédaction de cette première version de l'œuvre dans les premiers mois de l'année 1636. L'âge qu'il donne au prince héritier : « Serenissimus Baltasar Carolvs

iam septennis<sup>17</sup> », tend à indiquer qu'il a écrit ce passage dans la septième année du prince, donc au cours de l'année 1636<sup>18</sup>. On peut en conclure qu'il a probablement commencé à mettre le texte en place au cours de l'année 1635, pour l'achever dans les tous premiers mois de 1636. La date du colophon de cette version : « VIII. Kal. Mart. An. MDCXXXVI<sup>19</sup> », correspondant au 21 février 1636, semble donc parfaitement recevable. C'est très probablement la date effective de la fin de la rédaction de *D. C. P.*

### 2.1.3 Datation du travail de réécriture

Nous appelons travail de réécriture la période pendant laquelle Claude Clément a repris son texte initial pour y apporter les modifications observées dans les versions augmentées. La datation de ce travail prend une nouvelle fois en compte la date de la chute du fort de Schenk aux mains des Hollandais, le 30 avril 1636<sup>20</sup>. Si l'auteur était informé de l'événement dans *M. J.* et *E. M. D.*, le travail de réécriture a dû commencer après cette date, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il ait commencé à partir de cette date. Dans le même passage, il évoquait des attaques contre les pêcheries hollandaises, les « Batavica Piscaria », dès la première version de l'œuvre.

Celles-ci sont toutefois difficiles à dater précisément en raison de leur répétition :

L'armada joue cependant un grand rôle jusqu'en 1639, comme le montra, en 1635, la destruction du convoi de 150 busses de Colaert. Cette année-là, les pertes hollandaises se montèrent à 2 millions de florins. De 1631 à 1637, les pêcheurs de Maasluis auraient perdu 200 bateaux, évalués à un million de florins<sup>21</sup>.

Les événements dont parle l'auteur ont donc pu se produire aussi bien en 1635 qu'en 1636 ou 1637.

Dans l'ordre chronologique et dans l'ordre d'importance, on peut toutefois citer d'autres événements d'actualité. D'abord le siège de Dole, évidemment, qui dure du 28 mai au 15 août 1636 et qui fait l'objet d'un long ajout dans les versions remaniées de l'œuvre<sup>22</sup>. L'indication temporelle précise la plus ancienne dans ces textes remodelés est

---

<sup>17</sup> *Ibid.*, fol. 44 r<sup>o</sup>. L'âge du prince sera actualisé dans les versions de 1637.

<sup>18</sup> L'infant Balthazar-Charles naît le 17 octobre 1629.

<sup>19</sup> *D. C. P.*, fol. 61 v<sup>o</sup>.

<sup>20</sup> Voir LE CLERC, Jean, *Histoire des Provinces-Unies de Pays-Bas*, t. II, Amsterdam, Châtelain, 1728, p. 156-162. On peut y lire une description très détaillée de ce siège.

<sup>21</sup> VILLIERS, Patrick, *Les corsaires du littoral Dunkerque, Calais, Boulogne de Philippe II à Louis XIV (1568-1713) De la guerre de 80 ans à la guerre de succession d'Espagne*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2000, p. 73-74.

<sup>22</sup> Voir BOYVIN, Jean, *Le siège de la ville de Dole, capitale de la Franche-Comté de Bourgogne [sic] : et son heureuse délivrance*, Dole, Antoine Binart, 1637.

justement la lettre du prince de Condé aux Dolois du 27<sup>23</sup> ou du 29<sup>24</sup> mai 1636 que Claude Clément évoque en ces termes : « Aora ultimamente estos dias passados solicitada de D. Enrrique de Borbon Principe de Condé en nombre del Rey Christianissimo estuviessse à devocion suya<sup>25</sup> ». La précision temporelle « estos dias passados » situe la rédaction de ce passage vers juin 1636. Il est même probable que le long ajout au sujet du siège de Dole ait été rédigé pendant les faits ou peu de temps après, entre juin et août 1636.

L'auteur écrit au sujet de l'archevêque de Besançon et défenseur de Dole, Ferdinand de Rye : « en caso que esse invencible Nestor sea muerto, (como se ha dicho) haze V. Magestad las mismas mercedes al Arçobispo de Cesarea su sobrino<sup>26</sup> ». L'archevêque décède le 20 août 1636, cinq jours seulement après la levée du siège. Claude Clément n'ayant pas eu connaissance de cette information, ces mots ont été certainement rédigés vers la fin août 1636. Il faut user de prudence cependant, car ce passage semble surtout reprendre, et presque recopier, la lettre d'instructions du roi adressée à son ambassadeur, le comte de Salazar : « en caso que sea muer[to] como se ha dicho, podéis declarar al Arzobispo de Cesárea su sobrino y sucesor la pensión de los ocho mil florines que [había] de gozar su tío<sup>27</sup> ».

Cette lettre du roi a bien été rédigée après l'annonce de la victoire des Dolois et avant celle de la mort de Ferdinand de Rye, donc dans les derniers jours d'août 1636. Toutefois, rien ne prouve que le compte-rendu qu'en fait Claude Clément ait été rédigé à cette date. Au contraire, avant qu'il puisse prendre connaissance de son contenu, il a dû se passer plusieurs semaines. La lettre conservée à la BMB est datée du 9 décembre 1636, ce qui, même en prenant en compte la durée d'acheminement des informations, est curieusement tardif, d'autant plus que les fêtes d'action de grâce pour la levée du siège de Dole furent organisées dès septembre 1636. Cette lettre n'étant très probablement pas l'original, la date doit être celle de la copie.

Claude Clément décrit avec force détails ces festivités organisées à Madrid pour la victoire des Dolois sur deux pages complètes<sup>28</sup>. Or, une lettre du père Sebastián González du 23 septembre 1636 publiée dans le *Memorial Histórico Español* les date très précisément : « Sus Majestades salieron el domingo a dar gracias a nuestro Señor por las

---

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 72-73.

<sup>24</sup> PLANCHER, Urbain, *Histoire générale et particulière de Bourgogne avec les preuves justificatives : Preuves de l'histoire de Bourgogne*, Dijon, Louis-Nicolas Frantin, 1781, p. CDXXXVI.

<sup>25</sup> *E. M. D.*, p. 86-87.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 96. Voir *M. J.*, p. 68.

<sup>27</sup> *Lettre de Philippe IV au comte de Salazar*, BMB, Ms Chiflet 46 « Tome 6 de papiers importons [sic] de la comté de Bourgogne en matière civile », fol. 175 « Instructions du roi d'Espagne au comte de Salazar, chargé de se concerter avec les pouvoirs publics de la Franche-Comté (1636) », document 175 v°.

<sup>28</sup> Voir *E. M. D.*, p. 84-85 et *M. J.*, p. 59.

buenas nuevas en público. Se dice que es por lo del condado de Borgoña, y por estar Dola descercada, con grande pérdida de los franceses<sup>29</sup> ». Si le 23 septembre 1636 était bien un mardi, on peut en déduire que les festivités pour la levée du siège de Dole eurent lieu le dimanche 21 septembre 1636. L'auteur a donc rédigé ces pages peu après cette date.

Celui-ci apporte, dans la première version latine, une précision à propos de la descendance du roi Philippe IV : « tanta regio toro prosperitas, ut gemina prole beatus sit<sup>30</sup> ». L'expression devient, dans la seconde version latine, « tanta regio toro prosperitas, ut non desit proles mascula<sup>31</sup> », puis en espagnol : « tanta prosperidad en la sucession<sup>32</sup> ». Dans la version primitive, la prospérité du couple royal se manifeste dans une descendance jumelle : le roi a en effet deux enfants jusqu'au 6 décembre 1636 lorsque décède l'infante María Ana Antonia. Après cette date, il n'a plus qu'un enfant, mais il s'agit d'une descendance mâle : d'où « proles mascula » dans la réédition. Cette modification indique que ce passage a été remanié après le décès de l'infante, donc après décembre 1636.

Claude Clément commente, dans les versions augmentées seulement, ce que les Indes ont rapporté à la Couronne espagnole depuis juillet 1636 : « ab extremo Iulio anni proximè præcedentis millesimi sexcentesimo trigesimo sexti<sup>33</sup> ». Il note que ce sont des chiffres de l'année précédente : « anni proximè præcedentis », ce qui situe la rédaction de ce passage au cours de l'année 1637. En espagnol, il ajoute une date de fin : ses calculs englobent les mois de juillet à novembre 1636 : « ahora nuevamente en espacio de muy pocos meses, es a saber desde los fines de Iulio hasta los principios de Noviembre del año 1636<sup>34</sup> ». Si ces chiffres sont effectivement récents « ahora nuevamente », on peut même situer la rédaction de ce passage au début de l'année 1637.

La mort de l'empereur germanique Ferdinand II et l'accession au trône de son fils Ferdinand III sont deux événements permettant de collecter également nombre d'informations temporelles. Claude Clément commente l'élection du futur empereur comme roi des Romains : « V. Magestad fue elegido por Rey de Romanos<sup>35</sup> » qui eut lieu le 30 décembre 1636. Il évoque également la mort de l'empereur Ferdinand II : « abiendo de quitar al mundo muy presto al Padre de V. Magestad el glorioso Emperador Fernando

---

<sup>29</sup> *Memorial histórico español, op. cit.*, t. XIII, p. 497-498.

<sup>30</sup> *D. C. P.*, fol. 44 r°.

<sup>31</sup> *M. J.*, p. 101.

<sup>32</sup> *E. M. D.*, p. 139.

<sup>33</sup> *M. J.*, p. 104.

<sup>34</sup> *E. M. D.*, p. 141.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 171. Voir *M. J.*, p. 128.



Segundo<sup>36</sup> », survenue le 15 février 1637. La rédaction de ce passage a donc eu lieu après ces dates, à partir de mars 1637.

Dans les versions remaniées, Claude Clément a actualisé l'âge de l'enfant Balthazar-Charles de sept à huit ans : « iam octennis<sup>37</sup> » en latin et « ya de ocho años<sup>38</sup> » en espagnol. Le prince a huit ans en octobre 1637, mais il était, dès le début de l'année, dans sa huitième année. Ce détail ne donne pas une indication temporelle très précise mais situe tout de même la rédaction de ce passage au cours de l'année 1637.

L'événement le plus récent, dans le texte de la seconde version latine, est encore situé en février 1637. Dans le passage cité plus haut, Claude Clément fait le récit d'une attaque par des navires de Dunkerque d'une flotte hollandaise : « Classis Hollandica quinquaginta duarum navium bené onusta, & armata nuperrimé a Dunkerkanis navibus non amplius octo quæsita, & post acrem, & internecinam pugnam, fœdamque eius lacerationem ad deditionem compulsa, ac Dunkerkam abducta<sup>39</sup> ». La version espagnole est la suivante : « Otra armada Olandesa de cinquenta y dos navios, que venia rica y bien artillada, fue poco ha acometida de ocho navios de Dunquerque, con tan singular valor, que despues de porfiada y reñida pelea quedó destrozada, vencida, y llevada con solemne triunfo a Dunquerque<sup>40</sup> ».

À la différence des attaques contre les pêcheries, cet événement peut être daté précisément : « En février 1637, l'armada, commandée par Michel de Horne, s'empara cependant d'un convoi de 12 prises et de deux navires d'escorte armés de 28 et 22 canons. En mai, la vente de ces 12 prises rapporta 200 000 florins<sup>41</sup> ». Claude Clément indiquait en note la date du 24 février 1637, aussi bien dans le texte en latin « 24. Fer. 1637<sup>42</sup> », que dans la version espagnole « 24. Febrer. 1637<sup>43</sup> » ; elle doit donc correspondre à cette bataille navale<sup>44</sup>. Et comme il précise que cet événement a eu lieu « nuperrime » ou « poco ha », on peut en conclure qu'il a rédigé ce passage quelques semaines ou quelques mois plus tard, vers mars ou avril 1637.

Ces informations permettent d'affirmer que les modifications de l'œuvre telles qu'on peut les lire dans la seconde version latine ont été apportées après la chute du fort

---

<sup>36</sup> *E. M. D.*, p. 171. Voir *M. J.*, p. 128.

<sup>37</sup> *M. J.*, p. 102.

<sup>38</sup> *E. M. D.*, p. 139.

<sup>39</sup> *M. J.*, p. 127.

<sup>40</sup> *E. M. D.*, p. 169.

<sup>41</sup> VILLIERS, Patrick, *Les corsaires du littoral...*, *op. cit.*, p. 74.

<sup>42</sup> *M. J.*, p. 127, note marginale.

<sup>43</sup> *E. M. D.*, p. 169.

<sup>44</sup> Il n'y a pas d'appel de note dans les trois éditions et la position de la note dans la marge ne permettait pas de savoir immédiatement si elle correspondait à cet événement précis.

de Schenk, donc à partir de mai ou juin 1636 et jusque vers mars ou avril 1637. Le colophon « In Regijs tuis Madritensibus Studijs Nonis Ivl. An. MDCXXXVII<sup>45</sup> », qui situe la fin de la rédaction de cette nouvelle version latine le 5 juillet 1637, est donc tout à fait crédible et rallonge même légèrement cette estimation. Les dernières retouches ont donc dû être apportées vers le deuxième trimestre de 1637.

#### 2.1.4 Datation particulière de la version espagnole

On peut observer un phénomène très intéressant au sujet de la descendance de Ferdinand III. Dans les deux versions remaniées, il est précisé qu'il a un fils, un « petit Ferdinand », ainsi qu'un autre enfant indéterminé : « Apostolicus Hungariæ, & Bohemiae Rex Ferdinandus Tertius, idemque iam unius Ferdinanduli, & alterius prolis parens<sup>46</sup> ». La version espagnole est identique : « el Apostolico Rey de Ungria, y de Bohemia don Ferdinando el Tercero, y padre ya de otro Ferdinando y de otra dichosa prenda<sup>47</sup> ».

Quelques pages plus loin, la seconde version latine indique que le nouvel empereur est assez jeune pour vivre de longues années : « neque invenilis [*sic*] ætas ad diurnitatem, neque eximia doctrina<sup>48</sup> ». La version espagnole reste fidèle à ce texte : « juvenil y robusta edad para vivir muchos años, sucession augustissima para gloria de los siglos venideros, escogida doctrina<sup>49</sup> ». Mais Claude Clément ajoute une note en marge de ce passage précisant le nombre de ses enfants : « Dos hijos, y una hija<sup>50</sup> ».

Avant l'année 1638, Ferdinand III de Habsbourg a eu, de son mariage avec l'infante Marie-Anne d'Autriche, Ferdinand-François, le « otro Ferdinando » dont parle l'auteur né en 1633, Marie-Anne d'Autriche, née en 1634 et qui doit être la « otra dichosa prenda » ainsi que Philippe-Auguste, né le 15 juillet 1637<sup>51</sup>. Avec cette note, Claude Clément ajoute à la version espagnole une information postérieure à la date du 5 juillet 1637, indiquée dans le colophon de la seconde version latine. Il n'avait pas apporté de modification à la page 160 où, comme dans la version latine, le jeune empereur n'a encore que deux enfants, cependant il en ajoute un troisième douze pages plus loin. Même si aucun colophon dans cette version de l'œuvre ne permet de donner une date de rédaction

---

<sup>45</sup> *M. J.*, p. 140.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 18. Avec une variation évidente sur son titre par rapport à la première version latine : « Serenissimus Vngariæ Rex Ferdinandus, filius tuus CAESAR, idemque iam unius Ferdinanduli, & alterius prolis parens », dans *D. C. P.*, fol. 52 r<sup>o</sup>.

<sup>47</sup> *E. M. D.*, p. 160.

<sup>48</sup> *M. J.*, p. 118.

<sup>49</sup> *E. M. D.*, p. 172.

<sup>50</sup> *Ibid.*, note marginale.

<sup>51</sup> WURZBACH, Constantin von, *Biographisches Lexikon des Kaiserthums Oesterreich*, Vienne, Aus der kaiserlich-königlichen hof. und Staatsdruckerei, 1861, p. 24.

finale très précise, il est évident qu'elle est postérieure à celle de la deuxième version latine puisqu'elle a effectivement été retouchée après le 15 juillet. On peut donc estimer que le texte espagnol a été achevé à la fin de l'été 1637.

### 2.1.5 La polémique de 1628

Des ouvrages récents avancent la date de 1628 pour la parution de la première version latine : « Claudio Clemente, (*Maquiavelismo degollado*, edición en latín: 1628; en español: 1637)<sup>52</sup> ». Dans cette hypothèse, une première édition latine serait parue dès 1628 et la version espagnole aurait suivi neuf ans plus tard, un délai tout de même très long. Or, le texte de *D. C. P.* tel qu'on peut le lire actuellement, relate des événements largement postérieurs à cette date. Il n'est pas impossible que Claude Clément ait rédigé certaines parties de son œuvre longtemps avant de la publier ; cependant, une version latine publiée en 1628 et donc purgée de toutes les références à l'actualité que l'on peut lire dans celle de 1636, serait une œuvre complètement différente. Au demeurant, nous n'en avons trouvé aucune trace dans l'état actuel des recherches. Il est donc très probable qu'il s'agisse plutôt d'un problème de lecture ou de recopiage de la part d'un chercheur, qui a été repris par d'autres. Au cours de l'année 1628, d'ailleurs, Claude Clément enseignait au collège de Dole et n'aurait peut-être pas rédigé une défense de la monarchie espagnole aussi virulente que *D. C. P.*, alors que la France n'était pas encore engagée dans le conflit.

## 2.2 Les réimpressions de la version espagnole

En comparant des exemplaires de *E. M. D.*, certains détails diffèrent d'un ouvrage à l'autre. Même si tous ces textes sont issus de la même édition, on parvient à repérer trois standards différents, identifiés par 65 écarts<sup>53</sup>. Ce ne sont pas des rééditions puisque la pagination n'est pas modifiée, pas plus que la présentation. Ce ne sont pas non plus des tirages à l'identique, mais plutôt des réimpressions dans lesquelles quelques corrections ont été apportées. L'analyse de ces corrections permet de déduire une chronologie, de la

---

<sup>52</sup> VOLPINI, Paola, « “Por la autoridad de los ministros” : observaciones sobre los letrados en una alegación de Juan Bautista Larrea (primera mitad del siglo XVII) », *Cuadernos de Historia Moderna* 30 (2005), p. 80. Voir également CURZIO, Leonardo, *La razón de Estado desde una perspectiva antimachiavélica*, Mexico, UNAM, 2004, p. 20.

<sup>53</sup> Voir annexe 2.3.1.

version la plus fautive à la moins fautive, désignées de façon conventionnelle : impression A, B et C, comme précisé dans la bibliographie.

Étonnamment, à l'exception du cas qui sera étudié ci-dessous, aucune des erreurs indiquées dans la liste des errata n'est corrigée entre ces différentes impressions, les corrections apportées concernant plutôt l'orthographe ou la ponctuation. La plupart des coquilles ne sont pas corrigées non plus, comme, par exemple, les erreurs de la page 25 : « los otros (como es fuerça que algunas vezes lo pidan las razozes [*sic*] de Estado) ocultos enemigos, y persiguidores [*sic*] de la Religion Christiana., [*sic*] y todos restadissimos discipulos de nuestro Tacito<sup>54</sup> », ainsi que l'expression « Fe Chatholica [*sic*]<sup>55</sup> » qui demeurent intactes dans les trois impressions.

Une erreur indiquée dans la liste des errata est tout de même corrigée dans le texte : on y conseillait d'ajouter l'expression « el moço » oubliée dans « Iustiniano el moço<sup>56</sup> ». Or, dans tous les exemplaires de *E. M. D.* consultés, toutes impressions confondues, cet ajout est fait à la main dans la marge. Chaque lecteur aurait pu faire la correction sur son propre exemplaire, mais l'écriture est tellement proche qu'elle semble bien de la même plume<sup>57</sup>. Une dizaine de pages plus loin, le nom de l'empereur Jovien orthographié « Joviniano » est corrigé à la main également et à deux reprises en « Joviano<sup>58</sup> » et une troisième fois dans la citation latine lorsque « *Jovinianus* » devient « *Jovianus*<sup>59</sup> » après que deux lettres ont été barrées, toujours à la plume. Dans les versions latines, l'empereur est orthographié « Iovianus » dans trois cas sur quatre<sup>60</sup>. Cette erreur n'était pas indiquée dans la liste des errata, pourtant, elle est corrigée dans tous les exemplaires consultés. Il est donc probable que l'éditeur ait lui-même fait apporter ces retouches à la plume après tirage.

L'étude comparée des trois impressions fait donc apparaître un total de 65 écarts répartis assez inégalement, puisque les deux tiers se trouvent dans le sommaire et les dix premières pages. C'est également la partie de l'ouvrage où les espacements entre mots varient légèrement entre l'impression A et les impressions B et C. Il semble que le typographe ait retravaillé ces pages, alors que les suivantes ont exactement la même composition, à l'exception des quelques corrections apportées à partir de la page 22.

---

<sup>54</sup> *E. M. D.*, p. 25.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>57</sup> Voir annexe 2.3.2.

<sup>58</sup> *E. M. D.*, p. 52 et p. 53.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>60</sup> Deux fois « Iovianus » dans *M. J.*, p. 37, mais « Iovinianus » dans *D. C. P.*, fol. 19 v° et « Iovianus » dans *D. C. P.*, fol. 20 r°.

Comme on peut le vérifier dans l'annexe 2.3.1, 4 écarts sur 65 seulement affectent des mots, les autres étant des modifications de forme. Afin de faciliter la lecture, les éléments modifiés sont indiqués en gras car cette typographie est absente de l'œuvre de Claude Clément et ne peut donc être confondue avec la forme originale.

### *Écarts de mots*

Sur les 4 écarts de mots, 2 apparaissent entre l'impression A et les impressions B et C. Il s'agit d'un pronom dans la phrase « Porque, que le pudieras **oponerse**, ó que descargo pudieras dar a las queexas, que la Iglesia formará<sup>61</sup> », qui disparaît dans les impressions B et C : « Porque, que le pudieras **oponer**, ó que descargo pudieras dar a las queexas, que la Iglesia formará<sup>62</sup> ». L'impression A semble fautive et, considérant que deux modèles sur trois utilisent le verbe « oponer » sans pronom, la forme majoritaire a été conservée dans l'édition, assortie d'une note expliquant la variation de l'impression A.

Un peu plus loin, la numération du roi Alphonse des Asturies apparaît sous sa forme entière dans l'impression A « aunque antiguamente se le abia dado la Iglesia al Rey Alonso de Oviedo **Primero** deste nombre<sup>63</sup> », mais sous une forme apocopée dans les deux autres : « aunque antiguamente se le abia dado la Iglesia al Rey Alonso de Oviedo **Primer** deste nombre<sup>64</sup> ». Une fois encore, la forme majoritaire abrégée est conservée dans l'édition.

Les deux écarts de mots suivants apparaissent entre les impressions A et B et l'impression C. Dans le premier cas, la phrase « no podia seguramente estribar tan crecido peso en otros cimientos, que en los de la Christiana sabiduria, **de que** jamas desdixeron, ni faltaron<sup>65</sup> », voit disparaître une préposition : « no podia seguramente estribar tan crecido peso en otros cimientos, que en los de la Christiana sabiduria, **que** jamas desdixeron, ni faltaron<sup>66</sup> ». Cette modification n'a rien d'un oubli, puisque le typographe a retouché sa ligne de caractères en conséquence : dans les premières impressions, « que » apparaît sous une forme abrégée « ñ » alors que dans la dernière, grâce au gain d'espace, il le compose sous sa forme développée.

---

<sup>61</sup> *E. M. D.* A, p. 59.

<sup>62</sup> *E. M. D.* B et C, p. 59.

<sup>63</sup> *E. M. D.* A, p. 70.

<sup>64</sup> *E. M. D.* B et C, p. 70.

<sup>65</sup> *E. M. D.* A et B, p. 68.

<sup>66</sup> *E. M. D.* C, p. 68.

Dans la phrase latine correspondante, on peut lire : « nisi nulli cessuræ ponderi Christianæ sapientia<sup>67</sup> ». Elle signifie que les rois d'Espagne n'ont jamais retiré de poids, n'ont jamais enlevé d'importance à la sagesse chrétienne. Le verbe « desdecir » a donc le sens de « désavouer », « dégénérer » ou « déchoir » et ne doit pas avoir de préposition. La forme ultime semblant la plus logique, elle a été privilégiée dans l'édition. Une note indique cependant la forme ancienne.

La modification textuelle la plus importante, et surtout la plus visible, se trouve dans le sous-titre de l'œuvre. Elle est adressée à Philippe IV dans les impressions A et B « **Discurso Christiano-Politico a la Catholica Magestad de Philippo IV. Rey de las Españas**<sup>68</sup> », mais au duc de Montalto<sup>69</sup> dans l'impression C : « **Discurso Christiano-Politico al Excelentissimo Señor Principe de Paterno. Duque de Montalto, Alcala, &c**<sup>70</sup>. » Ce prince n'est pas un inconnu puisqu'il est l'objet de la dédicace de la version espagnole de l'œuvre, la seconde version latine étant dédicacée à Diego López de Pacheco Cabrera y Bobadilla<sup>71</sup>, deux aristocrates dans la clientèle desquels Claude Clément semble ainsi s'inscrire.

En revanche, à la lecture de l'œuvre, le « discours » au sens propre est adressé essentiellement au roi et, accessoirement, à l'empereur germanique. Les titres des deux versions latines sont très clairs également : « *Dissertatio Christiano-politica ad Philippum IV*<sup>72</sup> » et « *Machiavellismus Iugulatus [...] Dissertatio Christiano-politica ad Philippum Quartum*<sup>73</sup> ». Dans l'état actuel de nos recherches, nous n'avons pas trouvé de raison externe obligeant Claude Clément à adresser son discours au duc de Montalto plutôt qu'au roi dans le titre de l'impression C. En tant que probable soutien, il est cohérent qu'il lui dédicace l'œuvre, mais pas qu'il lui adresse le discours. C'est pourquoi nous avons choisi de conserver une fois encore, la forme majoritaire, celle des impressions A et B dans l'édition de l'œuvre, tout en indiquant en note la particularité de l'impression C.

#### *Écarts de ponctuation, d'orthographe et d'espace*

Comme on peut l'observer dans la liste en annexe, 61 écarts sont des écarts de forme sans incidence sur le sens du texte ; ils ne seront donc pas tous étudiés en détail. On

---

<sup>67</sup> *M. J.*, p. 47.

<sup>68</sup> *E. M. D.* A et B, p. de titre.

<sup>69</sup> Il s'agit de Luís Guillén de Moncada y Aragón, duc de Montalto, prince de Paternò (1614-1672), Grand d'Espagne et chevalier de la Toison d'Or. Il fut président du royaume de Sicile de 1635 à 1639.

<sup>70</sup> *E. M. D.* C, p. de titre.

<sup>71</sup> Soldat dans les *tercios* et homme de lettres, Diego López de Pacheco Cabrera y Bobadilla, duc d'Escalona, marquis de Villena (1599-1653), Grand d'Espagne et chevalier de la Toison d'Or, étudia à l'université de Salamanque dont il fut le recteur. Il fut vice-roi de Nouvelle Espagne de 1640 à 1642.

<sup>72</sup> *D. C. P.*, p. de titre.

<sup>73</sup> *M. J.*, p. de titre.

dénombrer 26 écarts de ponctuation, 32 d'orthographe et 3 modifications d'espace importantes. Les nombreuses taches présentes sur les exemplaires peuvent quelquefois porter à confusion, c'est pourquoi nous n'avons répertorié que les écarts de ponctuation clairement observables. Sur ces 61 écarts, 39 sont des corrections d'erreurs évidentes.

Sur ce nombre, 26 formes erronées de l'impression A sont corrigées dans l'impression B et conservent leur forme correcte dans la C. L'impression A est donc très largement la plus fautive et donc certainement la première dans l'ordre chronologique. Dans 7 cas, des erreurs de l'impression A reproduites dans la B sont corrigées dans la C, ce qui fait de celle-ci l'impression la moins fautive et probablement la dernière. Dans 3 cas seulement, l'impression A est correcte et les impressions B et C, erronées. Parmi ceux-ci, on compte une erreur d'espace, peut-être involontaire, lorsque « si no<sup>74</sup> » devient « sino<sup>75</sup> ». Dans deux cas seulement, l'impression B est fautive alors que les impressions A et C ne le sont pas. Le titre « Tiber. Ces<sup>76</sup>. » est orthographié « Tiber. C<sup>77</sup> » dans l'impression B mais l'absence de point d'abréviation après le « C » tend à prouver que le typographe a simplement oublié la fin du mot. Au passage d'une page à l'autre, il omet également une partie du mot coupé, ce qui produit la forme erronée « dros Libani<sup>78</sup> » dans l'impression B au lieu de « cedros Libani<sup>79</sup> » dans les impressions A et C.

Pour ces 39 cas manifestes de correction, la forme amendée a été retenue dans l'édition. Les 22 cas de correction de ponctuation ou d'espace restants sont des changements dans les abréviations de mots ou des changements entre des virgules, des points-virgules et deux points. Chacune des formes étant recevable et n'ayant pas d'incidence sur la compréhension du texte, nous avons choisi de conserver la forme originale de l'impression A dans l'édition de l'œuvre.

À part les cas de modification de mot, ces différents écarts d'impression touchent à des détails, intéressants pour le chercheur, mais qui n'affectent pas le sens du discours. Il est donc inutile de surcharger une édition avec ces indications typographiques. De façon indirecte, elles apportent toutefois une information importante : le succès commercial du livre a été tel au cours de l'année 1637 que l'imprimeur a dû relancer l'impression à deux reprises.

---

<sup>74</sup> *E. M. D.* A, p. 6.

<sup>75</sup> *E. M. D.* B et C, p. 6.

<sup>76</sup> *E. M. D.* A et C, p. 25.

<sup>77</sup> *E. M. D.* B, p. 25.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 150.

<sup>79</sup> *E. M. D.* A et C, p. 150.

## 2.3 Claude Clément et la critique : un état de la question

Cet état de la question présente un panorama des études relatives au texte de Claude Clément. Seuls les travaux d'envergure consacrés spécifiquement à ce texte ont été étudiés. Ils dressent un tableau de la réception de l'œuvre, organisé selon un ordre chronologique.

### 2.3.1 Fray Gaspar de Arteaga, 1747

Le catalogue de la BNE associe Claude Clément à un recueil de textes manuscrit intitulé : « Maquiavelo ajustado con ejecuciones de los Religiosos de la Compañía, que le sacaron a luz con título de Degollado: remitido a el Rey Catholico Nuestro Señor, Supplicando, à S. M. sea servido oyr bien este Cuaderno, para lo mucho, que importa à el Bien universal de la Yglesia, y Conserbacion de su Monarquía, en lo espiritual, y temporal ». Il est toutefois référencé sous le titre générique de *Papeles curiosos M. S.*, t. XVIII<sup>80</sup>.

L'introduction, qui court des folios 1 r° à 5 r°, est signée du nom de Gaspar de Arteaga et comporte un sous-titre : « Resistencia catholica contra impias y publicas ejecuciones, ejecutadas contra la Yglesia, y el Rey, por los Religiosos de la Compañía en Paraguay, cuya Provincia tienen reducida con sus armas, y publicas persuasiones a descomulgados, y condenados herrores, con que ban inficionando las Provincias circumbecinas ». Il s'agit d'une dénonciation de crimes qui auraient été commis ou ourdis par les jésuites au Paraguay dans les années 1747-1749. La référence précise à Claude Clément est faite au début du document suivant, à partir du fol. 5 v°, qui porte le titre de « Doctrina del Hereje Maquiabelo. Sacada à luz por los Religiosos de la Compañía, cuyas ejecuciones en el Paraguay, son muy parecidas á esta mala Doctrina, como se verá probado por mayor, y menor, ajustando punto con ejecucion<sup>81</sup> ».

Comme le suggère le titre, il s'agit d'un manifeste contre la Compagnie, reprenant les codes du *Machiavelismo degollado* pour tenter de démontrer que les jésuites sont eux-mêmes les pires machiavéliens, accusés de crimes et de sacrilèges au Paraguay et à Panama. Son auteur connaît assez bien l'œuvre de Claude Clément et commence sa diatribe par : « Dice el P° Claudio Clemente, religioso de la Compañía, natural de Ornans

---

<sup>80</sup> BNE Recoletos, cote MSS/10903. Le document intitulé « Tizon de España », souvent référencé dans les bibliographies, commence au fol. 120 r°.

<sup>81</sup> Ce document, signé de Fray Gaspar de Arteaga au fol. 115 r°, occupe les fol. 5 v° à 117 r°.



en el Condado de Borgoña, en el libro que sacó á luz con título del Maquiabelissimo [*sic*] degollado, sin licencia, ni aprobación, en que pone la doctrina del Hereje Maquiabelo<sup>82</sup> ». Cet auteur a eu accès à l'œuvre, déclare l'avoir lue et en fait des citations précises, comme dans la phrase : « Dice Maquiavelo. Que los Antiguos Agravios, no se pueden borrar con nuevos, y crecidos veneficios; que no ay, que fiar de nadie, aunque sea del Amigo mas del Alma<sup>83</sup> », qui reprend assez exactement l'un des conseils de Machiavel mentionnés par Claude Clément « De quanta prudencia es conocer, que los antiguos agravios no se pueden borrar con nuevos y crecidos beneficios; que no ai que fiar de nadie, aunque sea del amigo mas del alma<sup>84</sup> ».

Cet auteur a bien compris la méthode utilisée par le jésuite d'Ornans pour attaquer Machiavel :

los quales á el mismo tiempo, que han destruydo lo divino, y sagrado de la Yglesia, se balen, y sirven de los fueros, y Privilegios eclesiasticos, con un supuesto Conserbador para las venganzas del Castigo de sus Delitos, á lo de Maquiabelo, que dice; que para la conserbacion de estado, se balgan, y sirban (si les conviniere) de las cosas humanas, y divinas<sup>85</sup>.

On peut comparer cet extrait à certaines lignes de Claude Clément, telle : « Valense de la Religion, como les viene mejor a sus intentos<sup>86</sup> » ou encore « en la materia de Estado todo aquello sea licito, que fuere para este punto conveniente, á quien han de servir no solamente las cosas humanas, sino tambien las divinas<sup>87</sup> ».

On trouve encore un bel exemple de remploi dans la phrase : « Pues si los Godos con el engaño de Balente, quedaron tan inficionados, y perdidos; estos Yndios, que son mas incapaces, como estarán oy<sup>88?</sup> », qui fait une référence évidente à « Valente Emperador Arriano envió à uno de sus Capitanes por nombre Trajano, y de Religion Catholico contra los Godos con buen exercito<sup>89</sup> ». Cet auteur puise, dans le texte de Claude Clément, des exemples ou des arguments qu'il retourne pour attaquer les jésuites. Il s'agit donc avant tout d'un pamphlet contre la Compagnie et non, contrairement à ce que son titre peut laisser penser, d'une réfutation sérieuse et construite des thèses du *Machiavelismo degollado*.

---

<sup>82</sup> *Papeles curiosos*, M. S., t. XVIII, BNE Recoletos, cote MSS/10903, fol. 5 v°-6 r°.

<sup>83</sup> *Ibid.*, fol. 34 r°

<sup>84</sup> *E. M. D.*, p. 27.

<sup>85</sup> *Papeles curiosos*, *op. cit.*, fol. 21v°-22r°.

<sup>86</sup> *E. M. D.*, p. 34, titre de paragraphe.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>88</sup> *Papeles curiosos*, *op. cit.*, fol. 24v°.

<sup>89</sup> *E. M. D.*, p. 49.

### 2.3.2 Andrea Sorrentino, 1936

A. Sorrentino, qui se pose en défenseur du prestige de Machiavel, moque immédiatement l'ambition de Claude Clément :

Nessun'ipocrisia maggiore che sfruttare nella pratica un infame codice pseudomachiavellico e coprirsi con la deplorazione di un Machiavelli subdolamente deformato, e – quello che in questo caso risalta di più – bandire al mondo di avere compiuto l'esecuzione capitale del grande pensatore politico<sup>90</sup>.

Dans un style enflammé, ce commentateur tente de révéler, lui aussi, tout le machiavélisme de la pensée de Claude Clément par un renversement des concepts assez exagéré :

Si tratta del tanto manufatturato sincretismo dei principii controriformisti, esaltanti la felicità dei popoli nel raggiungimento di una costruzione ecclesiastico-politica, in cui reazione religiosa e reazione statale si fondessero e collaborassero, sotto gli auspici dei Gesuiti: sapienza nominalmente cristiana, vigilata dall'Inquisizione e plasmata dal despotismo, con la maschera antimachiavellica<sup>91</sup>.

Selon A. Sorrentino, le despotisme catholique machiavélique tient sa plus belle expression dans « la plus forte construction statale dell'epoca, cioè la monarchia spagnuola, fautrice e tutelatrice dell'Inquisizione<sup>92</sup> ». Il réutilise, en vérité, des concepts propres à la légende noire anti-espagnole pour les appliquer à la pensée anti-machiavélienne du Siècle d'Or.

Il considère Claude Clément comme l'expression extrême de l'école anti-machiavélienne jésuite, comme le révèle le titre du très court chapitre qui lui est consacré : « L'antimachiavellismo nichilista dei gesuiti spagnuoli, massimo esponente Claudio Clement<sup>93</sup> ». Qualifier la pensée de Claude Clément de nihiliste revient à l'envisager uniquement comme une déconstruction alors que celui-ci élabore, à partir du chapitre VI, un modèle politique providentialiste cohérent. Derrière ce parti pris anti-jésuite et anti-espagnol et ces jugements tranchés, apparaît cependant une analyse assez pertinente de la pensée de l'auteur sur l'alliance politique fondamentale entre le roi et l'Église.

### 2.3.3 José Antonio Maravall, 1944

Cet auteur inclut *El Machiavelismo degollado* dans la liste des 61 œuvres de philosophie politique du XVII<sup>e</sup> siècle qu'il étudie. Il situe correctement la publication de la version espagnole en 1637, mais reproduit l'erreur de dater la première édition latine

---

<sup>90</sup> SORRENTINO, Andrea, *Storia dell'antimachiavellismo europeo*, Naples, Luigi Loffredo, 1936, p. 133.

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 132-133.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 132.

en 1628<sup>94</sup>. Les mentions de l'œuvre sont toutefois assez rares. Claude Clément est cité pour sa façon de donner en exemple un roi idéalisé :

Parfois l'on ne se borne pas à une seule figure, mais on exalte toute une dynastie nationale, comme dans la *Couronne gothique* de Saavedra, ou dans la seconde partie du *Machiavélisme dévoilé* [sic] de Claudio Clemente. Ce genre d'œuvre suppose que l'auteur croit en l'efficacité de trois facteurs psychologiques :

1° la contagion de la vertu grâce à l'admiration portée à de grands héros ;

2° la démonstration du fait qu'il est possible d'être un gouvernant vertueux du moment que d'autres princes l'ont bien été ;

3° le souci d'égaliser la gloire que ces personnages du passé ont acquise par leur bonne conduite.

La gloire est en effet le grand moteur de l'homme de la renaissance, et pousse encore de toute sa force l'homme de la contre-Réforme<sup>95</sup>.

Outre l'erreur dans le titre qui est peut-être le fait du traducteur, cette analyse doit être nuancée. Même si la deuxième idée est tout à fait pertinente, la troisième – la notion d'exemplarité morale – n'est pas véritablement abordée par Claude Clément, qui rédige la biographie des grands rois espagnols surtout pour montrer comment leurs actions en faveur de l'Église leur ont été bénéfiques, financièrement et politiquement :

A esta tu divina piedad, ó Emperador, y á esta tu pronta aficion para con la Fé Catholica, casi estoy por llamarla beneficio con redes, y con liga, para traer con la dadiva juntamente su satisfacion; al modo que suele aber algunas dadivas, y beneficios, en que el que los haze, grangea; y el que los recibe, pierde<sup>96</sup>.

La notion de « contagion de la vertu », et plus généralement l'exemplarité morale, ne sont pas des notions essentielles chez le jésuite franc-comtois, qui se place dans une perspective beaucoup plus pragmatique.

J. A. Maravall remarque très justement la façon particulière qu'a Claude Clément de traiter les auteurs classiques et surtout sa manière d'intégrer dans le camp des disciples de Machiavel tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont pu critiquer la primauté du religieux sur le politique : « C. Clemente va même jusqu'à inclure Sénèque dans la liste des maîtres exécrés de la Raison d'État et des « politiques » à côté de Tacite et de César, de Machiavel, de La Noue et de Jean Bodin<sup>97</sup> ». Il remarque très justement qu'il fait le même procès à Tacite : « Claudio Clemente le cite [Tacite] comme un des plus célèbres

---

<sup>94</sup> MARAVALL, José Antonio, *La philosophie politique espagnole au XVII<sup>e</sup> siècle dans ses rapports avec l'esprit de la Contre-Réforme*, Paris, Vrin, 1955, p. 20 [La teoría española del Estado en el siglo XVII, Madrid, 1944].

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 36-37.

<sup>96</sup> *E. M. D.*, p. 74.

<sup>97</sup> MARAVALL, José Antonio, *La philosophie politique espagnole...., op. cit.*, p. 58, note 3.

oracles de ce péché qu'est la fausse et nuisible raison d'État<sup>98</sup> ». À ce sujet précisément,

J. A. Maravall affirme que :

La raison d'État n'est pas autre chose que la transcription sur le plan politique de la raison naturelle non illuminée par la grâce. Et devant elle, nous trouvons aux premières places ceux, qui, ne pouvant concevoir cette disjonction machiavélique, se défient de l'État et, s'accrochant à la tradition, luttent contre la nouvelle entité politique due à la raison égarée [...] en s'enfermant dans un pessimisme passif<sup>99</sup>.

Cette notion de « pessimisme passif » est déconcertante, car l'attitude de Claude Clément n'a rien de pessimiste ni surtout de passive. Au contraire, il s'oppose à tous ceux qui souhaitent faire valoir la raison d'État au détriment de la défense de la foi catholique romaine, dans un appel à l'action concrète et à la guerre :

Guerreara pues V. Magestad, ó Excelentissimo Principe seguro con el favor del cielo, y sujetara el yugo de su Republica, las erguidas cervices de gentes barbaras y ferocissimas; mas ninguna será tan inclyta vitoria, como el aber destrozado y arruinado á los enemigos de la Iglesia, abriendose procurado por tantos siglos su seguridad y firmeza<sup>100</sup>.

J. A. Maravall résume la portée de l'œuvre de Claude Clément avec pertinence mais essaie de l'intégrer dans une école, comme si celui-ci devait nécessairement reprendre une pensée plus ancienne :

Des livres entiers ont été écrits à ce sujet. Claudio Clemente attaque Machiavel pour prouver la nécessité pour les Princes de ne pas s'écarter de la religion, afin de mériter les biens politiques qui s'en ensuivent, en complète harmonie avec le bien de la religion. L'objet de son œuvre est, nous déclare l'auteur, « de rapporter comment l'extension de l'Église catholique et de l'Espagne a été provoquée par les services et secours que l'une et l'autre se sont mutuellement accordés en vue de leur développement<sup>101</sup>.

C'est d'ailleurs un point sur lequel insiste un commentateur du texte de J. A. Maravall :

Lo que el siglo XVI creó como obra personal polémicamente proclamada aparece en estos dioses menores del siglo XVII como convicciones comunes que repite con frase desmañada cualquier escritor a quien nos guardaríamos mucho de llamar clásico. Pero esta continuidad casi anónima de un pensamiento (a excepción de alguna individualidad sobresaliente como Ribadeneyra) supone la sedimentación de unas creencias en que se perfila la esencia de un pensamiento polémicamente purificado<sup>102</sup>.

Luís Sánchez Agesta qualifie ces penseurs de « segundones del siglo XVII<sup>103</sup> » comme s'il était entendu que ce siècle ne devait faire autre chose que répéter, sans grand talent, les concepts du précédent. Cette posture nie *a priori* tout intérêt à des écrits comme

---

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 299.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 297.

<sup>100</sup> *E. M. D.*, p. 184-185.

<sup>101</sup> MARAVALL, José Antonio, *La philosophie politique espagnole...*, *op. cit.*, p. 305.

<sup>102</sup> SÁNCHEZ AGESTA, Luís, « Teoría Política del Estado en el Siglo XVIII [*sic*], por J. A. Maravall », *Revista de Estudios Políticos* 9/18 (1944), p. 723.

<sup>103</sup> *Ibid.*

*El Machiavelismo degollado* au prétexte qu'ils s'intègrent dans la pensée de la Contre-Réforme.

Claude Clément est placé dans la catégorie des auteurs qui exposent « le bonheur des Rois qui se maintiennent dans la foi et même s'employèrent à la défendre, et, en contrepartie, le malheur de ceux qui se détournèrent de l'enseignement divin<sup>104</sup> ». Cette analyse est parfaitement juste, mais elle n'envisage qu'une partie de l'œuvre, sans prendre en compte le pragmatisme de son auteur qui met au premier plan la défense de la foi par la guerre et la conquête territoriale. La foi du prince compte, évidemment, mais ce sont aussi ses actes, voire, très prosaïquement, ses dépenses militaires, qui lui attachent la grâce de Dieu :

que se hubiessen gastado en la guerra de Holanda desde el principio de su rebelion [...] hasta el año de 1616. ciento y ochenta millones de oro [...] si tienen ojos verán con facilidad quantas tierras, y Señorios se le aumentaron en el Reyno de Philipo por pelear las batallas del Señor<sup>105</sup>.

Claude Clément ferait plutôt partie d'une autre catégorie de penseurs qui brandissent : « l'argument pratique de la réussite de ceux qui ont observé la loi de Dieu et combattu pour lui<sup>106</sup> ».

#### 2.3.4 Gonzalo Fernández de la Mora, 1949

Avec méthode, Claude Clément commence son exposé par une définition du mot *político*<sup>107</sup>. Cette définition permet à G. Fernández de la Mora de conclure : « Político es el teórico del Estado, cuyo credo fundamental está constituido por esta doble tesis: el interés de la república justifica cualquier medio, injusto o impío<sup>108</sup> » ; c'est, en somme, celui qui manie la raison d'État. Cet auteur commente les listes de penseurs *políticos* que dressent Pedro de Ribadeneyra et Claude Clément en portant ce jugement :

En ella[s] se mezclan clásicos y modernos, lo que es incompatible con la modernidad del término Políticos, y se confunden hombres de Estado con pensadores políticos, falta de rigor sólo disculpable si se ha incurrido en ella tentado por la vanidad de una copiosa erudición<sup>109</sup>.

Ce procès méthodologique envisage comme une vanité érudite des listes qui sont, probablement, l'un des fondements de la pensée de P. de Ribadeneyra et de Claude Clément : l'identification, en apparence absurde, de Machiavel à La Noue, Bodin,

---

<sup>104</sup> MARAVALL, José Antonio, *La filosofía política española...*, op. cit., p. 305.

<sup>105</sup> *E. M. D.*, p. 105-106.

<sup>106</sup> MARAVALL, José Antonio, *La filosofía política española...*, op. cit., p. 305.

<sup>107</sup> Voir *E. M. D.*, p. 3.

<sup>108</sup> FERNÁNDEZ DE LA MORA, Gonzalo, « Maquiavelo, visto por los tratadistas políticos españoles de la Contrarreforma », *ARBOR* 13/43-44 (1949), p. 425.

<sup>109</sup> FERNÁNDEZ DE LA MORA, Gonzalo, « Maquiavelo... », art. cit., p. 426-427.

Sénèque ou Jules César constitue, pour ces deux jésuites, une véritable stratégie. Ils cherchent à dépasser les anachronismes apparents pour montrer comment s'articulent, autour de la figure emblématique du Florentin, des pensées qui n'ont de commun que de chercher à imposer la pragmatique et la rationalité humaines dans l'exercice du pouvoir.

G. Fernández de la Mora exploite la pseudo-cérémonie des *Políticos* du chapitre II comme un réservoir de thèses machiavéliennes vues par les *tratadistas* du Siècle d'Or. Il en cite la page 26 où Claude Clément déclare, selon cet auteur, la « primacía del Secretario florentino<sup>110</sup> » sur tous les autres *Políticos*. Il cite également le début du serment dans lequel ceux-ci revendiquent la primauté du politique sur le religieux : « El reverenciar a Dios, el guardar su ley y Religion [...] ha de ser a la medida que le estuviere bien a la defensa, ó aumentos del estado Politico<sup>111</sup> », ainsi que le conseil de défiance envers les amis : « no ai que fiar de nadie, aunque sea del amigo mas del alma<sup>112</sup> ». Toutes choses qui révèlent, selon cet auteur, la façon dont les *tratadistas* considéraient Machiavel : un homme qui place l'action politique hors de tout cadre moral et se fait le chantre de la guerre : « Maquiavelo no pensó que la diplomacia fuese pretensión de paz, sino, constitutivamente, lucha<sup>113</sup> ». Il cite encore *E. M. D.*, page 27, pour appuyer cette idée :

La aplicación de los postulados fundamentales de Machiavelo a una concepción bélica de la diplomacia conducía a la tesis de que « el derecho y justicia de la guerra se ha de medir con sola la voluntad del Príncipe ». Frente a este dictamen que consagra formalmente la anarquía internacional, los tratadistas políticos españoles [...] reelaboraron toda una teoría de la guerra justa y del respeto a los tratados<sup>114</sup>.

Selon cet auteur, les anti-machiavéliens auraient une vision morale des relations internationales et défendraient une forme de pacifisme contre la « concepción tiránica del gobierno y una concepción bélica de la diplomacia<sup>115</sup> ». Claude Clément, quant à lui, ne formule aucune critique à l'encontre de la guerre, ni même de la guerre de conquête, dès lors qu'elle est justifiée par l'extension de la foi catholique. Il en est au contraire un fervent défenseur, par tous les moyens et contre tous les ennemis de l'Espagne ; c'est la conclusion de son traité<sup>116</sup>.

G. Fernández de la Mora se sert également des définitions du chapitre I pour remarquer le basculement religieux induit par les écrits des *Políticos* : « implicaba una

---

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 428.

<sup>111</sup> *E. M. D.*, p. 19. Voir FERNÁNDEZ DE LA MORA, Gonzalo, « Maquiavelo... », art. cit., p. 436, note 45.

<sup>112</sup> *E. M. D.*, p. 27. Voir FERNÁNDEZ DE LA MORA, Gonzalo, « Maquiavelo... », art. cit., p. 439.

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 443.

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 442.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 444.

<sup>116</sup> Voir *E. M. D.*, p. 186.

deificación del Estado o, como escribía Clemente, una « Politiolatría<sup>117</sup> ». Un néologisme qui, avec un autre : « Atheopolíticos<sup>118</sup> », a participé à la postérité de l'œuvre mais n'en reflète pas la complexité. Une fois encore, cet auteur semble n'avoir exploité que les deux premiers chapitres de l'œuvre de Claude Clément, probablement les plus originaux, mais qui ne sont jamais que les prémisses de son raisonnement.

### 2.3.5 Étienne Thuau, 1966

Dans son essai sur la raison d'État, É. Thuau ménage une catégorie propre aux penseurs jésuites dans le chapitre II sur « L'accueil à Tacite et à Machiavel ». Il y évoque Léonard Lessius, Adam Contzen, Juan Márquez, Robert Bellarmin et Giovanni Stephano Menochio. Toutefois, c'est chez Claude Clément qu'il tire, en fin de raisonnement, la plus longue citation. Il s'agit d'un passage du début du *Machiavellismus Jugulatus*, de près d'une demi-page « Ego de Politicorum secta cogitans [...] ex usu vitæ et regnandi est<sup>119</sup> », au cours duquel Claude Clément attribue leur nom aux *Políticos*. É. Thuau donne en note quelques indications biographiques provenant, probablement, de la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus* d'A. de Baker et Ch. Sommervogel.

Il ne cite que les toutes premières pages de l'œuvre mais il en a parfaitement compris la problématique : « C. Clément condamne la secte des Politiques parce qu'elle ne s'intéresse qu'au maintien et à l'agrandissement de l'État, et fait de la religion un simple moyen pour atteindre ce but<sup>120</sup> ». Il situe la pensée de Claude Clément plus globalement dans le courant d'une pensée dévote qui s'oppose à la toute-puissance de l'État civil en le soumettant à l'autorité morale supérieure de l'Église. Plus largement, elle est comprise dans un mouvement moraliste catholique qui, quelques années plus tard, se scandalisera de la publication du *Léviathan* de Thomas Hobbes : « À travers les machiavélistes, réels ou supposés, qu'ils malmènent, ce sont les étatistes que visent les écrivains dévots. À leurs yeux, l'étatisme est le visage du libertinage politique<sup>121</sup> ».

---

<sup>117</sup> FERNÁNDEZ DE LA MORA, Gonzalo, « Maquiavelo... », art. cit., p. 435.

<sup>118</sup> E. M. D., p. 6. Voir LÓPEZ ÁLVAREZ, Pablo et FORTE, Juan Manuel, « Introducción », *Maquiavelo y España Maquiavelismo y antimachiavelismo en la cultura española de los siglos XVI y XVII*, J. M. Forte et P. López Álvarez (coord.), Madrid, Biblioteca Nueva, 2008, p. 11.

<sup>119</sup> M. J., p. 1-2.

<sup>120</sup> THUAU, Étienne, *Raison d'État...*, op. cit., p. 96.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 97.

### 2.3.6 Rodolfo De Mattei, 1969

L'association que fait Antonio Possevino entre Jean Bodin, François de La Noue et Philippe Duplessis-Mornay est, pour ce commentateur, l'un des axes de l'anti-machiavélisme jésuite qui le relie à P. de Ribadeneyra :

Ecco che lo spagnuolo Ribadeneyra, sulla evidente falsariga del Possevino, mette in fascio, col Machiavelli, il « Lanoue soldado calvinista », « Morneo profano » e il Bodin, aggiungendovi per conto suo anche Teodoro Beza. Un fascio del Segretario fiorentino e dei suoi « sectatores » machiavellisti più o meno consapevoli: atei, eretici, politici<sup>122</sup>.

C'est aussi, selon lui, ce qui relie les deux précédents à Claude Clément :

E dal Possevino deriva ancora, palesemente, quella *Dissertatio christiano-politica* del gesuita francese Claude Clément, nella quale si fa espresso e ripetuto riferimento allo *Judicium*, e, secondo lo scheme tracciato dal Possevino, i nomi del Machiavelli, di Filippo Plessis Mornay e del La Noue fanno serrata catena: quali scrittori egualmente responsabili degli « Atheopoliticorum instituta et deliria », cioè della moderna « Politiolatria », nonché quali servitori di quell'impurissimo idolo « quod Politici Statum vocant<sup>123</sup> ».

L'analyse de l'œuvre se concentre sur le versant religieux de la critique de Claude Clément, pour qui le machiavélisme serait avant tout une adoration de l'État. Cette analyse reprend très justement la principale critique qu'il porte sur la primauté accordée au politique sur le religieux mais, une fois encore, ne s'attache pas à évoquer le rapport à l'histoire et l'aspect purement pragmatique de la notion de contrat entre Dieu et le roi qui constituent pourtant la principale réponse apportée par *El Machiavelismo degollado* à cette question. D'autre part, si le *Judicium* d'A. Possevino est effectivement mentionné à plusieurs reprises, cet ouvrage ne constitue pas, loin s'en faut, la seule source ni celle qui a la plus forte influence dans l'œuvre du jésuite d'Ornans.

### 2.3.7 Francisco Elías de Tejada, 1975

Cet auteur fait une brève biographie de Claude Clément, assez polémique : elle consiste à opposer frontalement le monde « hispanique » du Franc-Comtois et le monde français, au point d'interpréter son voyage à Lyon comme un exil :

Época ésta primera de exilio espiritual en país extraño como lo era para él Francia, en la que por fuerza sus preocupaciones serán estudios sagrados, quizás por la repugnancia de buen contés hacia el país en que por mandatos de obediencia se veía obligado a residir<sup>124</sup>.

---

<sup>122</sup> DE MATTEI, Rodolfo, *Dal premachiavellismo all'antimachiavellismo*, Florence, Sansoni, 1969, p. 242-243.

<sup>123</sup> *Ibid.*, p. 244. Les citations proviennent de *M. J.*, p. 5, 3 et 40 respectivement.

<sup>124</sup> ELÍAS DE TEJADA, Francisco, *El Franco-Condado hispánico...*, *op. cit.*, p. 108.



Rien dans ses écrits lyonnais ne laissent pourtant imaginer une telle animosité, d'autant qu'il a dû y conserver quelques amitiés, au moins au collège de la Trinité. Rappelons que son *Musei* est précisément imprimé à Lyon chez Jacques Prost en 1635 alors que l'auteur vit à Madrid depuis déjà quatre ans.

Les informations données sur la vie et l'œuvre de Claude Clément sont celles que l'on peut trouver dans les bibliographies, en revanche il mentionne *La vraye force d'une femme* ainsi que des éditions originales des *Tablas cronológicas* imprimées chez Diego Díaz de la Carrera qu'il a lues et qu'il commente. Chose rare également, il cite *Ecclesia lugdunensis* et *Clemens IV eruditione*, des textes peu diffusés et peu connus, ce qui témoigne d'une recherche bibliographique poussée.

Fr. Elías de Tejada interprète le travail de Claude Clément comme une illustration du conflit entre protestants et catholiques qu'il relie inévitablement au conflit entre la France et l'Espagne. C'est donc dans une perspective ouvertement anti-française qu'il envisage *El Machiavelismo degollado*

cuyos doce capítulos, sabrosísimos, agudos, de la mejor espada polémica, son el libro excepcional con que el Franco-Condado contribuyó egregiamente a las pugnas ideológicas sobre la doctrina del *Príncipe*, contraponiendo los católicos reyes de las Españas a los maquiavélicos monarcas de París<sup>125</sup>.

Si on peut raisonnablement imaginer que l'œuvre s'insurge contre la politique d'alliances de Richelieu, rien pourtant dans le texte ne vient faire référence directement à la France ni à son roi, à la différence du pamphlet anonyme *Atroces hechos de impios Tyranos por intervencion de Franceses*.

Cet auteur commente, lui aussi, la cérémonie fictive des *Políticos* et déclare : « Con saña enfurecida de soldado de la pluma increpalos en términos de batalla<sup>126</sup> ». Il conclut un peu plus loin, toujours avec la même verve : « Pocos adjetivos de vilipendio quedan en el tintero del jesuita de Ornans, ardiente con el furor bíblico que quemaba a los españoles de su siglo<sup>127</sup> ». Si elle peut sembler exagérée, cette analyse est assez juste si on se réfère à la diatribe du jésuite contre Gustave-Adolphe de Suède aux p. 150-151. On peut en goûter la violence toute biblique dans l'extrait suivant : « te entregó el Señor en manos de su siervo *Ferdinando*, y los cadaveres de tus exercitos á las aves del cielo, y a las bestias de la tierra; para que entienda el mundo que ay Dios en Israel<sup>128</sup> ».

Fr. Elías de Tejada met enfin en exergue une particularité méthodologique que les autres commentateurs n'avaient pas remarquée et qui est pourtant fondamentale : Claude

---

<sup>125</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>127</sup> *Ibid.*

<sup>128</sup> *E. M. D.*, p. 151.

Clément construit son argumentation sur des exemples historiques plutôt que sur des textes religieux. Face au pragmatique Florentin « prescinde de los argumentos doctrinales puros para refutar la razón de estado con realidades vividas. Va al terreno del adversario para esgrimir sus armas mismas. La monarquía católica es, por su existencia poderosa, la adecuada refutación<sup>129</sup> ». Il souligne enfin un autre point essentiel, qu'une étude future sur la pensée de Claude Clément pourrait explorer : sa conception particulière de la réalité impériale espagnole, entendue comme une communauté cohérente de royaumes et de « nations » réunies par un projet et une foi communs.

Cette étude montre aussi à quel point Claude Clément a pu séduire ce commentateur : on trouve sous sa plume la même violence que sous celle du jésuite et il défend la même idée d'une identité espagnole large, au-delà des particularismes de « nation ». La précision du propos de Fr Elías de Tejada montre également qu'il a lu l'œuvre dans son intégralité et qu'il en a compris les enjeux. Il est, avec Hugues Didier, l'auteur qui a probablement livré l'analyse la plus pertinente de l'œuvre. Au-delà du style, très polémique et virulent, cette courte étude est celle qui aura le plus influencé la nôtre.

#### 2.3.8 Hugues Didier, 1975

Ce grand connaisseur de Juan Eusebio Nieremberg s'est probablement intéressé à Claude Clément parce qu'il fut longtemps considéré comme un pseudonyme du père Nieremberg. Sa connaissance de *l'Archivum Romanum Societatis Iesu* lui permet d'établir la biographie la plus complète et la plus précise. Grâce à son étude des archives romaines, il fixe définitivement la date de la mort du jésuite au 23 novembre 1642, en s'appuyant sur une lettre adressée au père général Vitelleschi.

Comme Fr. Elías de Tejada, il s'intéresse plus particulièrement au *Machiavelismo degollado* qu'il considère, lui aussi, comme une attaque contre Richelieu. En toute rigueur, il précise que la France n'est jamais nommément impliquée, mais que « l'allusion aux alliances ottomanes et protestantes est très claire et désigne sans équivoque la nation avec laquelle se confond dans la pratique l'abhorrée « secte de Machiavel<sup>130</sup> ».

H. Didier approfondit et précise un concept que Fr. Elías de Tejada avait seulement évoqué : la notion d'empire espagnol, conçu comme un agrégat de « nations » – la Franche-Comté, les Pays-Bas et même le Portugal – unies dans la défense d'une foi et d'un passé bourguignon communs. Il en conclut : « Bourgogne, Saint Empire, Autriche,

---

<sup>129</sup> ELÍAS DE TEJADA, Francisco, *El Franco-Condado hispánico...*, op. cit., p. 112.

<sup>130</sup> DIDIER, Hugues, « Un franc-comtois... », art. cit., p. 256.

Espagne sont les divers noms d'une même fierté patriotique, fondée sur le loyalisme dynastique<sup>131</sup> ». Il définit à partir de là un « patriotisme confédéral et dynastique<sup>132</sup> », qu'il conviendrait de développer, en mettant face à face le système impérial des Habsbourg d'Espagne et d'Autriche et le système français « unitaire malgré la multiplicité de ses lois, et déjà « national<sup>133</sup> ». Ce chercheur nourrit cette réflexion de la définition que fait Claude Clément des Comtois : « gente a quien los mismos franceses llaman españolissimos<sup>134</sup> ».

Comme Fr. Elías de Tejada, il s'étonne que Claude Clément ait pu étudier et enseigner à Lyon et surtout participer à une « action de théâtre » pour la visite de Louis XIII qu'il attaquera quelques années plus tard.

La contribution majeure qu'H. Didier apporte à l'étude de l'œuvre de Claude Clément est, sans aucun doute, la reproduction et l'analyse des deux lettres d'août 1632, conservées aux archives romaines de la Compagnie, prouvant qu'il est bien l'auteur de *Gesta impiorum per Francos*<sup>135</sup>. La dernière lettre mentionne un autre ouvrage polémique en préparation : « Il est possible, mais non certain, que cet autre livre n'ait été qu'une première esquisse du traité contre le machiavélisme<sup>136</sup> ». Cette hypothèse séduisante mériterait d'être confirmée, mais on comprend, à la lecture des lettres, que l'ordre avait été donné de saisir et peut-être de détruire cette « première esquisse ». En outre, après la publication « con licencia » du *Machiavelismo degollado*, il devenait inutile voire dangereux de la conserver, ce qui rend sa découverte incertaine. Il convient toutefois de tout mettre en œuvre pour essayer de la trouver ; Hugues Didier désespérait de pouvoir lire la *Gesta impiorum per Francos* : « Aujourd'hui la *Gesta impiorum per Francos* est introuvable<sup>137</sup> », alors que ce texte est facilement accessible de nos jours<sup>138</sup>.

### 2.3.9 Michel Foucault, 1977-1978

M. Foucault, dans ses cours au Collège de France, cite É. Thuau tout en avouant son manque de connaissance sur Claude Clément :

Cette série de pamphlets a été fort bien repérée et étudiée par Thuau dans son gros livre sur la pensée politique sous Richelieu. Je vous y renvoie et j'en extrais

---

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 257.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 257-258.

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 258.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 258 et *E. M. D.*, p. 91.

<sup>135</sup> H. Didier cite et donne les références des deux lettres suivantes : ARSI, *Tolet.* 9, 234v et ARSI, *Tolet.* 9, 259v du 24 août 1632.

<sup>136</sup> DIDIER, Hugues, « Un franc-comtois... », art. cit., p. 261.

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 264.

<sup>138</sup> Plusieurs exemplaires figurent au catalogue de la Bayerische Staatsbibliothek. L'exemplaire coté 855238 est consultable en ligne : <http://reader.digitale-sammlungen.de/resolve/display/bsb10655957.html>

simplement cette citation d'un révérend père Claude Clément, qui était, je crois, un jésuite et qui était lié, mais je ne sais pas jusqu'à quel point et dans quelle mesure, avec les Espagnols – était-il passé en Espagne, était-il simplement un agent espagnol, je ne sais pas –, en tout cas il a écrit en 1637 un livre qui s'appelle *Le Machiavélisme égorgé, Machiavellismus jugulatus*<sup>139</sup>...

Cet auteur est surtout intéressé par la notion de secte politique et par la façon qu'a Claude Clément d'envisager la politique comme une idolâtrie et de comprendre le machiavélisme comme le remplacement de Dieu par l'État. Ce qui était justifié par Dieu devient justifié par l'État et le prince légitime son pouvoir par le besoin d'étendre ce même pouvoir. D'où la notion de libertinage évoquée par É. Thuau : cette « statolâtrie » est une libération de la politique hors de tout cadre moral ; chrétien en premier lieu. Tous ces penseurs, dont Claude Clément, affirment que : « Hors de Dieu, hors de ses lois [...] hors du principe de souveraineté, il n'y a rien, il n'y a que le caprice du Prince<sup>140</sup> ».

### 2.3.10 José Antonio Fernández Santamaría, 1983

J. A. Fernández Santamaría accorde une place importante au texte de Claude Clément dans son étude de la pensée politique espagnole du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Il situe son auteur dans « la escuela idealista » de la pensée « eticista » de l'anti-machiavélisme, aux côtés de Juan de Salazar et de Fernando Alvia de Castro<sup>141</sup>. Il est d'ailleurs considéré comme le membre le plus ardent de ce groupe : « lleva la campaña contra Machiavelo y los políticos a su punto culminante, y [...] nos ofrece una vez más la interpretación española de la política maquiavélica, pero en forma más breve y algo más sistemática que Rivadeneira<sup>142</sup> ». Ce chercheur met la pensée de Claude Clément en relation avec celle de Francisco de Quevedo dans *Política de Dios*<sup>143</sup>, une comparaison qu'il est seul à proposer et qu'il serait très intéressant de développer. Il est également l'un des seuls commentateurs à envisager l'intertextualité et à situer *El Machiavelismo degollado* dans le réseau de la pensée politique du début du XVII<sup>e</sup> siècle espagnol. La critique de la pensée classique est ainsi bien mise en lumière : il remarque qu'Euripide, Sénèque ou Tacite sont considérés par Claude Clément comme les inspireurs de Jean Bodin, de Philippe Duplessis-Mornay ou de François de La Noue<sup>144</sup>.

---

<sup>139</sup> FOUCAULT, Michel, *Sécurité, territoire, population Cours au Collège de France. 1977-1978*, Paris, Gallimard-Seuil, 2004, p. 247. Vient ensuite la citation reprise d'É. Thuau.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 249.

<sup>141</sup> Voir FERNÁNDEZ SANTAMARÍA, José Antonio, *Razón de Estado y política en el pensamiento español del barroco (1595-1640)*, Madrid, Centro de Estudios Constitucionales, 1986, p. 38-39.

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 63.

Les citations sont généralement tirées du chapitre II décrivant la cérémonie des *Políticos* ou des définitions du chapitre I, ce qui n'empêche pas J. A. Fernández Santamaría d'évoquer le projet politique exposé dans les chapitres suivants : « los últimos ocho [...] discursos del tratado están enderezados a demostrar que de hecho, y como lo demuestran España y Austria, es posible llevar a la práctica una política guiada por principios cristianos<sup>145</sup> » ; un thème qu'il ne développe toutefois pas.

Comme d'autres commentateurs, il explique que Claude Clément considère la raison d'État comme la religion des *Políticos*, mais il est le premier à montrer qu'il conçoit, en contrepoint, la religion catholique comme le ciment de la société et que la « secularización de la política<sup>146</sup> » la détruit et la mène au chaos. Il est le seul, enfin, à s'intéresser à la méthodologie de Claude Clément et à montrer que ce penseur de « la escuela idealista » appuie son raisonnement sur des exemples historiques concrets : « del catequismo de la historia se extrae la esencia del tirano<sup>147</sup> ».

### 2.3.11 Maquiavelo y España, 2008

Dans le recueil d'articles *Maquiavelo y España*, Claude Clément occupe une place de choix : il est mentionné dès la première page de l'introduction mais on le cite surtout pour la définition qu'il donne de la doctrine de Machiavel au chapitre II, lors de la cérémonie fictive des *Políticos* : « Más explícito aún es el caso de Claudio Clemente, quien afirma que para el « político » es « lícita toda injusticia » y que « se ha de tomar o dejar la religión », dependiendo de « como le viniese mejor a la República o a sus particulares intentos<sup>148</sup> ».

Il est encore cité à propos d'un sujet que J. A. Fernández Santamaría avait seulement évoqué : Claude Clément soutient que la religion maintient le lien social mais surtout permet un contrôle sur la population :

el discurso católico militante predicaba que hechos como la expulsión de la « morisma » o la institución del Sacro Tribunal de la Inquisición habían sido un elemento de « seguridad y paz » para España, « cuanto no pudieran acabar doscientos mil soldados puestos siempre en arma<sup>149</sup> ».

En revanche, ces auteurs commettent une erreur en croyant reconnaître la véhémence du style de Claude Clément dans une phrase : « Según expone, con su habitual

---

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>147</sup> *Ibid.*

<sup>148</sup> LÓPEZ ÁLVAREZ, Pablo, FORTE, Juan Manuel, « Introducción », art. cit., p. 20. Les citations proviennent de *E. M. D.*, p. 3.

<sup>149</sup> LÓPEZ ÁLVAREZ, Pablo, FORTE, Juan Manuel, « Introducción », art. cit., p. 36, note 58. Les citations proviennent de *E. M. D.*, p. 68-69.

vehemencia, Claudio Clemente : « el fundamento y basa de tan alto edificio [...] no son las reglas y documentos del impío Maquiavelo [...] sino la religión, el sacrificio y el culto divino... » (*El Machiavelismo degollado*, III, págs. 53-4)<sup>150</sup> », alors que celle-ci provient de *Política española* de Juan de Salazar<sup>151</sup>. La « Proposición tercera » de cette œuvre traite effectivement du rôle de la religion dans la puissance espagnole ; elle est en cohérence avec la pensée de Claude Clément, et pourtant il n'en est pas l'auteur. Cette erreur s'est déjà diffusée puisqu'on la retrouve dans une étude récente où la même phrase, sous la même pagination, lui est encore attribuée<sup>152</sup>.

### 2.3.12 Jaime Brufau Prats, 2008

L'article assez récent de J. Brufau Prats pose d'autres questions<sup>153</sup>. Ses près de 50 pages en font, à notre connaissance, l'étude la plus longue réalisée sur Claude Clément. Toutefois, des sujets comme le contexte historique (p. 24-34), l'histoire du Colegio Imperial (p. 38-40) ou la politique du comte-duc d'Olivares (p. 68) y sont longuement traités avant d'évoquer précisément l'auteur. La pensée politique de Claude Clément n'est finalement abordée qu'à la douzième page.

#### *La question du style*

J. Brufau Prats souligne que le style de Claude Clément est particulièrement riche : « Su lenguaje es exuberante. Con frecuencia, adopta un extremo barroquismo que bien podría tildarse de churrigueresco. Resulta farragoso en demasía en los giros, en las figuras literarias y en las ficciones<sup>154</sup> ». Une écriture qui peut sembler particulièrement obscure au lecteur du XXI<sup>e</sup> siècle : « Ante el lector moderno, la lectura del libro [...] resulta con demasiada frecuencia tediosa a causa de la exuberación en el decir que salpica no pocos de sus pasajes ». Selon cet auteur, ceci explique la désaffection pour l'œuvre : « Quien se asoma a sus páginas corre el peligro de perderse en figuras y formas literarias inusitadas

---

<sup>150</sup> LÓPEZ ÁLVAREZ, Pablo, FORTE, Juan Manuel, « Introducción », art. cit., p. 36-37.

<sup>151</sup> Voir SALAZAR, Juan de, *Política española. Contiene un discurso cerca de su Monarquía, materias de Estado, aumento, i perpetuidad*, Logroño, Diego Mares, 1619, p. 45-46. Il s'agit de la première phrase de la « Proposición tercera » qui, si elle reprend de nombreux thèmes évoqués par Claude Clément, ne correspond ni à son style, ni à son mode de raisonnement. La pagination indiquée ici (p. 53-54) correspond à la réédition faite par le Centro de Estudios Políticos y Constitucionales en 1997.

<sup>152</sup> Voir RODRÍGUEZ DE LA FLOR ADÁNEZ, Fernando, « Maquiavelo en Flandes. El Arte de la guerra del florentino y las « Armas de España », *Revista de la Sociedad Española de los Italianistas* 9 (2013), p. 168.

<sup>153</sup> BRUFAU PRATS, Jaime, « Claudio Clemente y su pensamiento político », *Anales de la fundación Francisco Elías de Tejada* 14 (2008), p. 23-71.

<sup>154</sup> *Ibid.*, p. 43.

hoy, y en artificios imaginativos que atraen poco al lector actual ». Mais peut-on reprocher à Claude Clément d'écrire dans le style de son temps ?

J. Brufau Prats produit donc de longues citations du *Machiavelismo degollado* qu'il reformule ensuite avec un vocabulaire plus simple afin de les rendre intelligibles au « lector actual ». C'est le cas de la quasi-totalité de la sous-partie II b « Claudio Clemente frente al maquiavelismo<sup>155</sup> » où sont résumées, sur une dizaine de pages, les principales thématiques de l'œuvre.

### *La pensée de Claude Clément*

J. Brufau Prats relève les principaux traits caractéristiques de l'œuvre parmi lesquels, la relation particulière entre religion et pouvoir, notamment dans la justification de la guerre et le fait de considérer le crime contre la religion comme un crime contre l'État :

Le heterodoxia adquiere así perfil político. Y la actuación contra ella, por parte del poder secular, no sólo tiene sentido como ejecución de una pena impuesta por su atentado contra la Religión verdadera, sino también como castigo de un delito atentatorio a la promoción del bien común, que afecta directamente a la buena marcha de la cosa pública<sup>156</sup>.

Il met en exergue le rapport particulier que Claude Clément entretient avec Machiavel : « Reiteradamente hemos indicado que sus razonamientos no se dirigen directamente a deshacer los entuertos doctrinales que se encuentran recogidos en *Il Principe*, de Nicolás Machiavelo<sup>157</sup> ». Il remarque que Claude Clément fait un résumé particulièrement complet des thèses de Machiavel mais qu'il s'attache bien davantage à définir le rôle que l'Église catholique doit jouer dans la sphère politique qu'à attaquer systématiquement chacune d'elles.

J. Brufau Prats remarque que cette redéfinition des pratiques du pouvoir se fonde sur une pensée providentialiste : « Impregna todo su alegato una visión providencialista de la historia centrada en la elección de los Habsburgo para ejercer el caudillaje de la defensa de la Religión<sup>158</sup> ». Une position qu'il critiquera d'ailleurs assez sévèrement.

Dans la continuité de l'article de Fr. Elías de Tejada – auquel il fait référence comme un « buen conocedor del autor<sup>159</sup> » – J. Brufau Prats souscrit à l'interprétation selon laquelle Claude Clément envisage l'empire espagnol comme une entité politique faite de nations multiples unies par le respect d'une autorité commune : « Porque, para

---

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>156</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>157</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>158</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>159</sup> *Ibid.*

Clemente, la consideración de las Españas como conjunto de pueblos libres y soberanos unidos por el reconocimiento del Monarca hispano de la casa de Austria [...] constituía una valiosísima herencia<sup>160</sup> ».

### *Des interprétations discutables*

En revanche, malgré la pertinence des idées précédentes, certaines conclusions méritent d'être nuancées. J. Brufau Prats établit une comparaison entre Juan Bautista Valenzuela y Velásquez, au sujet duquel il écrivit un article<sup>161</sup>, et Claude Clément : « Juan Bautista Valenzuela Velásquez invoque reitéradamente la necesidad de ser largo en los premios, como uno de los resortes del Soberano para estimular en sus súbditos el afán de servicio. Y, en el reinado siguiente, Claudio Clemente insiste en lo mismo<sup>162</sup> ». Or cette idée n'apparaît pas dans l'œuvre : tout au plus peut-on mentionner la consigne donnée par Philippe IV à son ambassadeur le comte de Salazar de récompenser les défenseurs de Dole<sup>163</sup>. Les récompenses sont d'ailleurs détaillées : « A los naturales de Borgoña, que cooperaron a la defensa de Dola [...], les ha dado V. Magestad hermandad, y naturaleza en todo el Orbe Español. Mas, trecientas medallas de oro de su rostro de á veynte escudos cada una, cadenas de oro<sup>164</sup> ». Mais rien d'autre dans le texte ne vient évoquer les récompenses que le roi devrait donner ; affirmer que Claude Clément insiste sur ce point est donc très exagéré.

J. Brufau Prats affirme également : « Aprueba la necesidad de los procesos inquisitoriales y la exigencia de imponer penas cruentas e incruentas, incluida la pena de muerte, para castigar y poner coto a toda manifestación heterodoxa ». Claude Clément évoque l'Inquisition à quatre reprises seulement et sans préciser véritablement son action<sup>165</sup>. Le seul passage où il lui associe une forme de violence est le suivant qui évoque, comme on peut s'en douter, Ferdinand d'Aragon :

Instituyó el Sacro Tribunal de la Inquisicion a quien [...] con tanta felicidad, y tan buen successo, que un corto numero de Sacerdotes hazen tanto por la entereza de la Fé, y por la seguridad y paz de España, quanto no pudieran acabar doscientos mil soldados puestos siempre en arma<sup>166</sup>.

---

<sup>160</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>161</sup> Voir BRUFAU PRATS, Jaime, « Juan Bautista Valenzuela y Velásquez y su interpretación de la sublevación de los Países Bajos », *Anales de la Real Academia de Ciencias Morales y Políticas* 48 (1995-1996), p. 569-618.

<sup>162</sup> BRUFAU PRATS, Jaime, « Claudio Clemente... », art. cit., p. 29-30.

<sup>163</sup> La lettre est reproduite dans *E. M. D.*, p. 97.

<sup>164</sup> *E. M. D.*, p. 96.

<sup>165</sup> *E. M. D.*, p. 25, 68, 78 et 84.

<sup>166</sup> *E. M. D.*, p. 68-69.



Rien dans le texte ne permet donc d'affirmer que Claude Clément défend explicitement les peines violentes. Certes, il prône la guerre contre des hérétiques : « Reduzga pues V. Magestad esta causa á terminos, que el enemigo no halle guarida alguna donde acogerse para salir otra vez á executar sus barbaras crueldades<sup>167</sup> », mais il n'évoque nulle part les peines de l'Inquisition ; d'ailleurs J. Brufau Prats ne donne pas de référence.

Ce dernier affirme, à la page suivante, que Philippe II fut un : « paladín en la defensa del Catolicismo, misión que no empañan, según Clemente, sus diferencias con el Pontificado e incluso la hostilidad bélica entre ambos, cuando el Pontífice quebrantaba los derechos del Monarca español<sup>168</sup> ». Dans *El Machiavelismo degollado*, l'éloge biographique de Philippe II occupe presque la totalité du chapitre VII, de la p. 99 à la p. 109. Or, strictement rien dans ces pages ne vient justifier ce que suggère Jaime Brufau Prats qui, une fois encore, ne produit aucune citation. À aucun moment de l'œuvre Claude Clément n'évoque, ni ne sous-entend, une quelconque « diferencia con el Pontificado ».

Comment un jésuite, dans une œuvre qui met la défense de la foi catholique romaine au centre de l'action politique espagnole, pourrait-il suggérer une quelconque tension entre les rois d'Espagne et la papauté ? Au contraire, pour masquer les tensions qui ont pu exister, Claude Clément cite deux longs éloges de Philippe II prononcés précisément par deux papes, Sixte V et Clément VIII : « Las otras dos cosas que tengo de referir de Philipo Segundo en materia de la Fé son dignas de todo credito, como dichas de dos Sumos Pontifices<sup>169</sup> ».

Toujours dans le même article, on lit à la page suivante que Claude Clément, à l'occasion du siège de Dole, « vuelve a la carga contra el Monarca francés y contra Richelieu como encarnación de felonía y doblez, habida cuenta de los desmanes que las tropas del rey de Francia habían cometido en el Franco Condado en sus reiterados intentos de anexionarlo<sup>170</sup> ». À aucun moment de l'œuvre, Claude Clément ne mentionne le nom, ni ne fait une allusion directe à Richelieu. Louis XIII n'apparaît, probablement à dessein, que sous son titre de « Rey Christianissimo » et toujours dans des termes neutres. Dans une analyse stricte du texte, rien ne corrobore les jugements de J. Brufau Prats : « Abomina del rey francés y del que tiene en sus manos las riendas del gobierno de

---

<sup>167</sup> *E. M. D.*, p. 186.

<sup>168</sup> BRUFAU PRATS, Jaime, « Claudio Clemente... », art. cit., p. 48.

<sup>169</sup> *E. M. D.*, p. 101.

<sup>170</sup> BRUFAU PRATS, Jaime, « Claudio Clemente... », art. cit., p. 49.

Francia<sup>171</sup> ». Ce sont seulement des interprétations, vraisemblables certes, mais qui ne reposent sur aucun élément tangible.

Bien sûr, Claude Clément insiste sur les violences des troupes françaises lors du siège de 1636 comme lors de celui de 1480<sup>172</sup>, ce qui incrimine, évidemment, les rois de France et leurs ministres ; mais à aucun moment le récit de ces combats ne se transforme en une « carga contra el Monarca francés », encore moins contre Richelieu. Cette interprétation va même à l'encontre de la façon dont Claude Clément présente les faits. Peut-être aimerait-il attaquer violemment le roi de France et son ministre ; il l'a fait – avec mesure toutefois – dans *Gesta impiorum per francos*. Mais dans *El Machiavelismo degollado*, il adopte une autre stratégie, complémentaire et plus subtile : il argumente à partir des faits et oriente son lecteur ; il suggère ses conclusions mais sans jamais les formuler, et justement sans aller jusqu'à l'insulte. En suggérant qu'il écrit une charge « contra Richelieu como encarnación de felonía y doblez », J. Brufau Prats fait passer *El Machiavelismo degollado* pour un brûlot contre Louis XIII et Richelieu, ce que même un pamphlet comme *Gesta impiorum per Francos* n'est pas.

Un peu plus loin, cet auteur affirme que Claude Clément « reivindica la necesidad de que, en su tarea de gobierno, el monarca se deje asesorar y guiar por un grupo de consejeros; evitando, de esta suerte, caer en el absolutismo, que, a su vez, degenera en tiranía<sup>173</sup> », sans donner davantage de référence textuelle, probablement parce que rien dans l'œuvre ne vient appuyer une telle interprétation. À la différence d'autres auteurs, et en particulier de Francisco de Quevedo dans *Política de Dios*, où le seul mot de *ministro* apparaît à 253 reprises, Claude Clément est étonnement muet sur ce sujet<sup>174</sup>. Le mot n'est utilisé qu'à deux reprises : une fois dans l'expression « ministro de Dios<sup>175</sup> » et l'autre dans l'expression « impios ministros<sup>176</sup> » évoquant les ministres anglais, persécuteurs des catholiques. Le mot « consejero » apparaît à quatre reprises seulement et jamais pour évoquer l'idée que suggère J. Brufau Prats<sup>177</sup>. Le mot « tirano » n'apparaît qu'une fois, avec une majuscule : c'est Machiavel qui défend précisément les « insignes Tiranos<sup>178</sup> ».

---

<sup>171</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>172</sup> *E. M. D.*, p. 86.

<sup>173</sup> BRUFAU PRATS, Jaime, « Claudio Clemente... », art. cit., p. 53.

<sup>174</sup> Un article est à paraître sur ce sujet : JOUFFROY, Olivier, « Dieu, le ministre et le roi : délégation et justification du pouvoir dans *Política de Dios y gobierno de Cristo* de F. de Quevedo », *Actes du colloque ISTA (EA 4011) EDITTA (EA 1491) : Conseillers et ambassadeurs dans l'Antiquité : compétences, modalités d'intervention et image*, octobre 2015.

<sup>175</sup> *E. M. D.*, p. 115.

<sup>176</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>177</sup> *Ibid.*, p. 20, 41, 108 et 188.

<sup>178</sup> *Ibid.*, p. 27.

Ce besoin d'encadrer le pouvoir royal pour éviter la tyrannie correspond plutôt aux thématiques du premier livre de *De Rege et regis institutione* de Juan de Mariana, plus particulièrement aux chapitres VI et VII sur le tyrannicide. On peut supposer que Jaime Brufau Prats a confondu les deux œuvres car le pouvoir royal tel que l'envisage Claude Clément est tout autre : c'est un pouvoir justifié par Dieu et par la défense de la foi. Protégé par une forme de nouvelle alliance davidique, le roi ne rend aucun compte qu'à Dieu et obtient toute légitimité pour entreprendre n'importe quelle action, dès lors qu'elle défend les intérêts de l'Église catholique romaine. C'est ce que révèle l'attitude de Philippe II, donnée en exemple par Claude Clément : un roi qui refuse les conseils de ses ministres pour défendre, par les armes, la foi catholique en Flandres :

como muchos reconociendo el estado presente de aquellas Provincias, afirmassen que podia su Magestad sin ofensa de Dios condescender con ellos, permitiendoles la libertad de Religion que pedian [...] entonces el Rey en su presencia hincandose de rodillas delante de una Imagen de Christo nuestro Señor, dixo. *Pues yo de mi parte suplico y ruego a vuestra divina Magestad, Señor, y Rey de todos, que me concedais esta determinacion perpetua, y constante, que jamas sufra llamarme ó ser Señor de aquellos, que no os quieren por Señor suyo*<sup>179</sup>.

Le roi n'a qu'à suivre la voie de la défense de la foi : pour Claude Clément le conseil ou les conseillers importent peu et il s'en désintéresse totalement.

D'ailleurs, J. Brufau Prats affirme un peu plus loin que le pouvoir royal, pour Claude Clément, est d'abord au service du catholicisme : « El servicio al catolicismo es, para Claudio Clemente, una de las características fundamentales de la Monarquía hispánica [...] Es esta postura la antítesis de lo que denomina « Estado del Machiavelismo<sup>180</sup> », mais il interprète mal cette expression. Effectivement, Claude Clément met en garde l'Espagne dans ces termes : « Pero desdichada de ti, si llegares a tal Estado del Machiavelismo<sup>181</sup> ». Le mot « estado » prend bien une majuscule, ce qui peut laisser penser qu'il s'agit de l'État comme autorité politique. Or la phrase en latin était la suivante : « Miseram tuam fortem, si eo Machiavellismi venire<sup>182</sup> ». La condition devrait donc plutôt être formulée comme : « si tu en venais au machiavélisme » et le mot « estado » ne devrait pas comporter de majuscule. Il n'est pas question ici d'un « État machiavélique » mais plutôt d'un « état de machiavélisme ». L'interprétation est donc erronée, mais elle provient d'une erreur d'impression.

Fr. Elías de Tejada suggérait que *El Machiavelismo degollado* faisait partie des grands écrits polémiques émaillant la lutte entre la monarchie espagnole et « los

---

<sup>179</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>180</sup> BRUFAU PRATS, Jaime, « Claudio Clemente... », art. cit., p. 65.

<sup>181</sup> *E. M. D.*, p. 59.

<sup>182</sup> *M. J.*, p. 41.

maquiavélicos monarcas de París<sup>183</sup> », toutefois il ne l'envisageait tout de même pas comme un pamphlet contre Richelieu. J. Brufau Prats, quant à lui, abonde dans cette interprétation tout en précisant, en toute rigueur, que le cardinal n'est jamais nommé : « Aunque sin nombrarlo expresamente, mira al árbitro de la política francesa, el cardenal de Richelieu, a quien considera discípulo aventajado de Maquiavelo y que ha exhibido una excepcional capacidad de intriga ». S'il ne le mentionne pas, comment Claude Clément pourrait-il le considérer comme un « discípulo aventajado de Maquiavelo » ou suggérer son « exceptional capacidad de intriga » ? Le nom de Richelieu n'est pas nécessairement sous-entendu dans chaque évocation des *Políticos* : il s'agit là d'une extrapolation à partir du texte.

Sur des questions de bibliographie, J. Brufau Prats déclare : « En este mismo año [1637] aparecía, también en Alcalá, la versión en lengua castellana, hecha por el mismo Claudio Clemente de la que se harían, en los años sucesivos, numerosas ediciones<sup>184</sup> ». Cet auteur a peut-être eu accès à des éditions publiées après 1637, mais il ne le précise pas. Dans l'état actuel des recherches, nous avons pu démontrer l'existence d'au moins trois tirages successifs de la version espagnole au cours de l'année 1637. En revanche, nous n'avons jamais eu connaissance, dans aucune bibliographie, ni dans aucun des catalogues consultés, d'une édition espagnole datée des « años sucesivos » : 1638 ou 1639.

Ce même auteur suggère également : « Se le atribuye [...] una *Tabla cronológica* bíblica referente al Antiguo Testamento<sup>185</sup> », sans donner de référence. Une fois encore parmi les nombreuses éditions et rééditions des *Tablas chronologicas*, rien ne permet d'affirmer l'existence, d'une éventuelle table « bíblica ».

### *Image de la Franche-Comté*

J. Brufau Prats souligne à plusieurs reprises le vibrant éloge que Claude Clément fait de la Franche-Comté :

Su alegato contra el maquiavelismo de los gobernantes franceses, adquiere vibrantes acentos de amor patrio y de adhesión apasionada al buen Conde Felipe IV, como su señor natural, considerando que es quien constituye la mejor garantía para mantener la soberanía y la identidad de su país dentro del concierto de naciones<sup>186</sup>

---

<sup>183</sup> ELÍAS DE TEJADA, Francisco, *El Franco-Condado hispánico...*, op. cit., p. 109.

<sup>184</sup> BRUFAU PRATS, Jaime, « Claudio Clemente... », art. cit., p. 34.

<sup>185</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>186</sup> *Ibid.*, p. 49. Voir également p. 45, 48, 66 et 71.

Bien-sûr, Claude Clément présente la Franche-Comté comme une province idéale où le respect scrupuleux de la foi catholique le dispute à la fidélité au prince, dans une paix et une prospérité durables :

... ningún crimen es tenido por tan digno de muerte, como el despreciar las cosas sagradas, y apartarse de la ley de sus antepassados [...] los deste Condado, como si estuvieran remontados en la levantada y serena estancia del Olympo, han visto muchos tiempos ha que las tierras finitimas se estaban ardiendo en guerras [...] quando ellos estaban gozando de una continua y serenissima paz, y de las comodidades que siempre la acompañan. El segundo bien es a favor del Principe, y es que esta tan seguro de su lealtad, que hasta el dia de oy, [...] todos los Reyes Catholicos han podido dezir con gran razon lo que se refiere, que dixo una vez el Rey Philipo Segundo: *Mi Condado de Borgoña nunca me ha dado una mala noche*<sup>187</sup>.

Il convient toutefois de conserver une vision critique et de ne pas attribuer à cette construction idéalisée la valeur d'un récit historique. L'image que donne le jésuite de sa patrie bourguignonne sert surtout à défendre un modèle de relation impériale basé sur une communion idéologique autour de la défense de la foi catholique. Ce lien unit Madrid et Dole, mais aussi Madrid et les Indes, dont la conquête est indissociable de l'évangélisation : les Espagnols « tienen por proprio conquistar los infieles, y Paganos<sup>188</sup> ».

L'interprétation que fait J. Brufau Prats n'est qu'une lecture parmi d'autres et réduit le projet de Claude Clément à une simple lutte chevaleresque : « queda patente la postura gallarda de quien entra en la palestra convencido de la justicia de la causa que defiende y con la decisión de defenderla a toda costa<sup>189</sup> ».

#### *La naïveté de Claude Clément*

J. Brufau Prats part de ce postulat et brosse le portrait d'un auteur dépassé par des événements qu'il est incapable d'interpréter :

en el pensamiento de Claudio Clemente se descubren desenfoces de perspectiva histórica y una defectuosa percepción del rumbo del acontecer sociopolítico coetáneo. Ello no fue óbice para que se lanzara a la palestra como caballero andante del pensamiento, enardecándose en la discusión y crítica de las posturas doctrinales que combatía<sup>190</sup>

L'image du chevalier errant n'est pas innocente ; elle fait de Claude Clément une sorte de Don Quichotte de la politique, qui défend, dans son aveuglement, un modèle condamné : « En este contexto histórico hay que situar la obra de Claudio Clemente. Se nos presenta ajena a la evidente debilidad de la Monarquía y del estado de su Administración. No capta el estado real del país, con una economía desquiciada y

---

<sup>187</sup> E. M. D., p. 81.

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 136.

<sup>189</sup> BRUFAU PRATS, Jaime, « Claudio Clemente... », art. cit., p. 42.

<sup>190</sup> *Ibid.*, p. 24.

agónica<sup>191</sup> ». D'un point de vue méthodologique, il est délicat de juger un écrit des années 1636-1637 à l'aune des événements postérieurs. Mais, au-delà de cette question, est-il vraiment pertinent de reprocher à Claude Clément son manque de discernement ? *El Machiavelismo degollado* n'est pas un ouvrage historique, il s'agit d'un traité politique. L'enjeu n'est pas de savoir si la situation est désespérée ou non, mais plutôt d'inspirer un nouvel élan au système politique espagnol et, malgré les épreuves, de redonner aux Espagnols des raisons de continuer à se battre.

Et J. Brufau Prats de conclure : « No lo vio, siendo así que estuvo bien informado de los avances de la guerra, como atestigua su correspondencia epistolar<sup>192</sup> ». Il n'y a pourtant rien de paradoxal à cela. Sachant les difficultés des troupes impériales, Claude Clément aurait-il dû décrire objectivement une situation désespérée ? L'était-elle d'ailleurs vraiment en 1637 ? Au contraire, il consacre toute son énergie à prouver l'inverse : il met l'accent sur les victoires espagnoles du règne de Ferdinand d'Aragon<sup>193</sup>, sur le triomphe récent de Nördlingen<sup>194</sup>, sur les progrès en Flandres<sup>195</sup> afin de combattre cette faiblesse plus grave que celle des finances ou des armes : le manque d'espoir.

Yo cierto con toda seguridad espero (y tengo por prendas seguras de esta mi esperanza, no solo la aventajada piedad y Christiana sabiduria de la Casa de Austria, sino tambien el Estado presente de las cosas de Alemania, aora prospero y floreciente, y vuelto en si, de un tan evidente, y casi deshauziado peligro, que el Aguila Imperial que lleva en su pecho los blasones de la casa de Austria, ha de traer inmortales lauros para plantas entre los laureles de Ferdinando<sup>196</sup>

J. Brufau Prats place le texte de Claude Clément face aux erreurs politiques du pouvoir de l'époque : « Como otros tratadistas de su tiempo, quedó preso de la deslumbrante apariencia del poderío español, entonces en franco declive y decadencia. Tomó como realidad lo que pudo haber sido y se malogró por incuría y mal gobierno<sup>197</sup> », ce qui n'est probablement pas le meilleur point de vue.

Nous avons tenté de souligner tout ce que cet article apporte à l'analyse de l'œuvre de Claude Clément, mais il nous a semblé nécessaire également, au vu de sa taille et de sa relative nouveauté, d'identifier, parmi les nombreuses conclusions brillantes qu'il contient, certaines affirmations de J. Brufau Prats dont la pertinence ne mérite peut-être pas qu'on les reproduise en s'autorisant de son nom.

---

<sup>191</sup> *Ibid.*, p. 34. La même idée est répétée aux p. 42, 43, 67, 68 et 71.

<sup>192</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>193</sup> Voir *E. M. D.*, p. 68-70.

<sup>194</sup> Voir *ibid.*, p. 164-168.

<sup>195</sup> Voir *ibid.*, p. 168-169.

<sup>196</sup> *Ibid.*, p. 153.

<sup>197</sup> BRUFAU PRATS, Jaime, « Claudio Clemente... », art. cit., p. 68. Voir également : « Un falso espejismo iba manteniendo la figura de un gigante cuyos pies iban haciéndose de barro », dans *ibid.*, p. 67.

### 2.3.13 Fabien Montcher, 2013

Dans sa thèse présentée en 2013, fondée sur une recherche bibliographique poussée, Fabien Montcher consacre cinq pages à Claude Clément, étudié pour son travail d'historien<sup>198</sup>. On peut déceler dans ces pages l'influence probable de l'article d'H. Didier qui est cité en note, notamment en ce qui concerne la lecture antifranaise de l'œuvre : « Esta defensa de la « piedad austríaca » aludía indirectamente al « ateísmo » del rey francés y de Richelieu sin mencionarles<sup>199</sup> ».

H. Didier citait dans son article une lettre de 1632 évoquant *Gesta impiorum* dans laquelle il est noté que Claude Clément travaille sur un autre ouvrage du même genre. Celui-ci concluait au sujet du livre en préparation : « On songe aussitôt au *Machiavellismus jugulatus* imprimé pour la première fois quatre ans plus tard, en 1636<sup>200</sup> ».

Probablement sous cette influence, F. Montcher déduit : « En 1636, se publicó otra obra suya, que tenía terminada desde el año 1632<sup>201</sup> », ce qui est inexact, comme nous avons pu le constater. Celui-ci suggère encore, toujours au sujet de *Machiavellismus jugulatus* : « Al año siguiente se publicaron en Alcalá de Henares otra edición latina, una versión española y otra francesa de esta obra<sup>202</sup> ». La note explicative qui est associée : « Véase el título explícito de la versión francesa *L'impiété des méchants par les François ou l'impiété des François* » prouve que F. Montcher confond ici *Gesta impiorum*, qui a été effectivement traduite en français, et *El Machiavelismo degollado* qui, à notre connaissance, ne l'a pas été.

Cet auteur apporte néanmoins trois informations de première importance sur Claude Clément : d'abord, il est décrit comme un homme de l'entourage du comte-duc d'Olivares : « Desde esta institución [el Colegio Imperial] estuvo directamente implicado con el servicio del conde-duque y a la sazón prestó su pericia para discutir sobre temas tales como los Plomos de Granada<sup>203</sup> ». Son expertise l'a amené à participer à la *junta de historiadores* chargée de rédiger une histoire des relations franco-espagnoles : « Desde esta institución [el Colegio Imperial], como buen borgoñón nativo, ayudó como se verá más adelante a la composición de la versión latina de la historia que fue encomendada a

---

<sup>198</sup> MONTCHER, Fabien, *La historiografía real en el contexto de la interacción hispano-francesa, (c. 1598-1635)*, Thèse de doctorat de la Universidad Complutense de Madrid sous la direction de A. Alvar Ezquerro et de C. Sanz Ayán, Madrid, 2013, p. 310-315.

<sup>199</sup> *Ibid.*, p. 311.

<sup>200</sup> DIDIER, Hugues, « Un franc-comtois... », art. cit., p. 261.

<sup>201</sup> MONTCHER, Fabien, *La historiografía real...*, op. cit., p. 311.

<sup>202</sup> *Ibid.*

<sup>203</sup> *Ibid.*

los representantes de la junta de historiadores<sup>204</sup> ». La participation de Claude Clément à ce groupe, et plus généralement son travail d'historien « officiel », est un versant de son activité qui était méconnu jusqu'alors<sup>205</sup>. Selon cet auteur, le roi aurait personnellement recommandé Claude Clément pour ce travail : « A pesar de que Olivares dirigió a la junta, el rey siguió con atención el proceso de escritura. Recomendó los servicios de Clément para la versión latina<sup>206</sup> ».

#### 2.3.14 Keith David Howard, 2014

Cet auteur consacre toute l'introduction de son travail sur la réception de Machiavel dans l'Espagne moderne au *Machiavelismo degollado*, toutefois, son analyse est une fois encore circonscrite à la cérémonie des *Políticos* du chapitre II, qu'il interprète comme un aveu : les anti-machiavélistes envisagent d'abord Machiavel comme une représentation du mal politique permettant de structurer leur propre pensée en opposition :

It is worthwhile to recount this narration, because its overtly fictitious nature illustrates very well to what extent the anti-Machiavellians of the reason-of-state tradition had been utilizing an invented characterization (or, in this case, a caricature) of Machiavelli and a group of his supposed devotees for rhetorical ends<sup>207</sup>.

Machiavel a effectivement ce rôle dans *El Machiavelismo degollado*, et plus particulièrement dans les conversations imaginaires que Claude Clément entretient avec lui et qui servent la plupart du temps de conclusion à ses raisonnements.

K. D. Howard reprend la définition de J. A. Maravall et la confirme : Claude Clément y est décrit comme un anti-machiavélistes complet : « He [J. A. Maravall] cites Gentillet and Trajano Boccalini, and only two Spaniards, Claudio Clemente and Juan de Torres [...] as those who reject Machiavelli completely<sup>208</sup> » et, plus généralement, comme l'exemple extrême de cette lutte :

In fact, Clemente is an extreme example that appeared toward the end of a tradition that gradually made this kind of mischaracterization widespread. At the same time, he is an exception to the rule that Spaniards throughout the early modern period did incorporate Machiavelli's ideas into their own treatises<sup>209</sup>.

---

<sup>204</sup> *Ibid.*, p. 310.

<sup>205</sup> « La junta creada por Olivares logró unir un espectro de especialistas, capaces por primera vez de sintetizar a través de su formación y diferencia de estatus social la variedad y originalidad de un dispositivo historiográfico que hasta entonces había existido al azar de los nombramientos de cronistas », dans *ibid.*, p. 309.

<sup>206</sup> *Ibid.*, p. 315.

<sup>207</sup> HOWARD, Keith David, *The reception of Machiavelli in early modern Spain*, Woodbridge, Tamesis, 2014, p. 1.

<sup>208</sup> *Ibid.*, p. 98.

<sup>209</sup> *Ibid.*, p. 4.



La question de l'extrémisme de Claude Clément mériterait sans doute d'être débattue plus longuement. Il est vrai que la violence du titre n'est pas usurpée : il multiplie les images sanglantes et les appels à la guerre contre les machiavéliens qu'il entend au sens large comme tous les opposants à l'Église catholique romaine, à l'empereur et au roi d'Espagne. Pour autant, la violence du propos provient davantage des circonstances de la rédaction, en pleine guerre de Trente Ans, que d'une position idéologique extrême, même si son objectif est de détruire définitivement la pensée de Machiavel.

### 2.3.15 Adelina Sarrión Mora, 2016

Une étude très récente fait un court résumé du *Machiavelismo degollado* en insistant plutôt sur la confusion – ou la collusion – entre l'Église et les monarques espagnols : « el objetivo de la obra es demostrar que estas actuaciones han sido compensadas largamente con beneficios concedidos por la divinidad al reino y sus monarcas<sup>210</sup> ». Cette vision pragmatique de l'œuvre est effectivement fondamentale.

Les différentes études réalisées sur le texte de Claude Clément montrent assez clairement que les commentateurs ont, pour la plupart, centré leurs analyses sur le premier chapitre, celui dans lequel le jésuite définit les termes et crée les néologismes « Atheopolíticos » ou « Politiolatria », ainsi que sur le deuxième, qui décrit la pseudo-cérémonie des *Políticos*. Ces passages adoptent un ton et une approche, telle la fiction allégorique, différents de ceux que l'on peut observer dans des traités comme celui de Pedro de Ribadeneyra. Mais, probablement découragés par la complexité du style dont parle J. Brufau Prats et par une organisation quelquefois déroutante, peu ont mené une analyse de l'ensemble du texte qui dépasse la simple lecture commentée.

Le traité est envisagé le plus souvent comme une réinterprétation des thèses de Pedro de Ribadeneyra, un point de vue pertinent, mais qui néglige des aspects fondamentaux de la pensée de l'auteur, comme la notion d'alliance entre le roi et l'Église, sa vision particulière de l'empire et, surtout, son concept original de providentialisme pragmatique.

---

<sup>210</sup> SARRIÓN MORA, Adelina, *El miedo al otro en la España del siglo XVII. Proceso y muerte de Beltrán Campana*, Cuenca, Universidad de Castilla la Mancha, 2016, p. 235. Voir plus généralement les p. 234-236.

## 3 Établissement du texte

---

Le travail d'établissement du texte vient compléter un travail de transcription suivi de l'établissement d'une base de données des écarts observables entre les différentes versions de l'œuvre. Il se donne pour objectif de fixer une version définitive de l'œuvre qui respecte au plus près les choix que l'auteur a exprimés dans les trois versions, et accessoirement, dans les trois impressions de la version espagnole.

À partir d'une base de données numérique, nous avons identifié des passages qui imposent de faire un choix éditorial, en déterminant si la modification peut être considérée comme volontaire ou non ; si elle est le fruit du travail créatif de l'auteur ou s'il s'agit d'une erreur de retranscription ou d'impression. Cette analyse permet d'ajuster le texte de la transcription et de proposer une version finale de l'œuvre. Les éléments modifiés par erreur sont réintégrés dans le texte et ceux modifiés volontairement font l'objet d'une note explicative permettant au lecteur de comprendre leur évolution.

### 3.1 L'édition et la base de données des écarts textuels : méthodologie

La première phase du travail a consisté à retranscrire sous format numérique l'impression A du texte de *El Machiavelismo degollado*, assortie des corrections des impressions B et C. Nous avons ensuite fait une lecture comparée de ce texte espagnol et des deux textes latins afin d'en identifier les évolutions. Elles ont été intégrées à la transcription sous forme de notes de bas de page. Ces notes ont été analysées, puis les informations collectées, intégrées à une base de données.

#### 3.1.1 Transcription du texte

L'exemplaire qui a servi de base à cette transcription est l'impression A du *Machiavelismo degollado* conservé à la BMB, référencé dans la bibliographie.

Il comporte des indications de reliure : en bas de page à droite, l'imprimeur indique le premier mot, ou les premières lettres du premier mot, de la page suivante. On peut observer également des signes de repérage des feuillets. Ces indications techniques n'ont pas été retranscrites. De même la répétition du titre de l'œuvre et du chapitre dans l'entête de chaque page a été supprimée.

Concernant les graphies, nous avons constaté que les alternances u, v et b ne suivent pas de régularité précise : elles ont donc été modernisées en reprenant la graphie du *Diccionario de la Real Academia*<sup>1</sup>. Les s longs : « ſ », ont été remplacés par des s courts. L'espace entre les mots est très irrégulier ; certaines espaces ont donc été ajoutées là où le typographe les avait supprimées par manque de place dans la ligne. De même, les normes espagnoles actuelles ont été appliquées concernant la distribution des espaces autour des points, des virgules et des points-virgules.

Une police avec empattement a été choisie afin de différencier les abréviations « l. » et les chiffres romains « I. » avec une taille 12 pour le texte courant et 10 pour les notes marginales insérées dans le texte. Probablement pour des raisons esthétiques les pages du paratexte présentent une grande variété de tailles de police ; ces variations ont été réduites.

Le typographe a souvent recours à des abréviations pour gagner de l'espace. Le plus souvent, un tilde vient remplacer les lettres m ou n. Les lettres « ue » dans « que » sont quelquefois rendues par un tilde également, « ñ », ou par un point-virgule : « q; ». Cette dernière abréviation concerne plutôt les phrases en latin. Exceptionnellement le digramme « ss » est remplacé par « ß ». Ces abréviations ont toutes été développées. Le texte est intégralement en gras et les lettres restituées par résolution des abréviations sont indiquées en maigre, selon les recommandations de l'École des Chartes.

Suivant les mêmes recommandations, les notes marginales ont été intégrées dans le corps du texte entre traits obliques en respectant le choix des caractères du texte original : dans la plupart des cas, en italique pour les titres de paragraphe et en romain pour les notes. Elles ont été intégrées dans la ligne en face de laquelle elles apparaissent dans le texte original imprimé. En l'absence d'appel de note, seule la hauteur à laquelle ces notes apparaissent en marge permet de savoir à quelle phrase elles se rapportent. Dans la transcription, ces notes marginales sont en police 10.

La pagination de l'édition de 1637 a été conservée afin de garder une unité avec les études antérieures. Dans le texte original, la page 70 est numérotée 72, mais la pagination reprend ensuite son cours normal : 71 puis 72, 73, etc. N'ayant pas d'incidence sur la numérotation des pages suivantes, cette erreur a été corrigée. En revanche, deux pages consécutives portent le même numéro 167 sans que les suivantes ne reviennent à la pagination normale. Elles forment donc la suite : 165, 166, 167, 167, 168, 169, etc. Cette erreur a donc une incidence sur toute la numérotation : corriger l'erreur obligerait à décaler toute la pagination suivante. Pour l'éviter, nous avons choisi de numéroter

---

<sup>1</sup> *Diccionario de la lengua española*, Madrid, Espasa, 2001.

« 167a » la première et « 167b » la seconde et de les transcrire toutes les deux sur l'unique page 167 de la transcription numérique. Cette contrainte nous a obligé à réduire exceptionnellement la police à 11 pour le corps du texte et à 9 pour les indications marginales. Les douze premières pages du paratexte, non numérotées dans l'édition originale, ont été numérotées en chiffres romains dans cette édition.

En dehors des cas précisés ci-dessus, le texte présenté dans le volume II de ce travail respecte la forme de l'original imprimé par Antonio Vazquez.

### 3.1.2 Notes éditoriales

La méthode a d'abord consisté à lire en parallèle les trois versions de l'œuvre, à repérer tous les écarts observables et à les intégrer dans la transcription numérique sous forme de notes de bas de page. Entre la première et la seconde version latine, la totalité des écarts a été répertoriée, à l'exception des variations d'espacement, des différences d'accentuation, d'orthographe des noms propres et d'abréviations.

Entre les versions latines et la version espagnole, les perturbations inhérentes au changement de langue rendent les écarts de ponctuation peu pertinents, surtout lorsque la phrase est remaniée dans la langue de destination. Ne sont donc répertoriés que ceux qui relèvent d'une modification intentionnelle dans des phrases à la structure proche. Dans cet espace, nous avons également repéré tous les écarts de traduction lorsqu'ils affectent le sens du texte en castillan. Ponctuellement, le texte latin peut être cité en note afin de lever une ambiguïté dans la formulation espagnole.

Par défaut, lorsqu'un écart se présente, le passage en latin est cité en note tel qu'il apparaît dans *Machiavellismus jugulatus*, puisqu'il s'agit de la version finale de l'œuvre dans cette langue. Le même passage dans la première version latine ne sera cité que s'il fait apparaître des différences pertinentes avec celui de la seconde. Même si cette chronologie doit être nuancée, nous avons défini les écarts en considérant, par hypothèse, que la *Dissertatio Christiano-Politica* précède le *Machiavellismus jugulatus*, ce qui est une évidence, mais aussi que *Machiavellismus jugulatus* « précède » *El Machiavelismo degollado*. Lorsqu'un changement est défini, par exemple, comme une « simplification », il faut comprendre qu'une partie du sens de la version considérée comme « précédente » est supprimé dans la version considérée comme « suivante ».

### 3.1.3 Base de données

À partir de ces notes éditoriales, une base de données a été créée qui comporte deux tables. La première identifie le lieu de l'écart. La table recense 211 lieux alors que l'œuvre ne comporte que 188 pages car les pages de titre ou du sommaire, ainsi que la dernière page du colophon ont été répertoriées également. Comme il était souhaitable de pouvoir aussi faire apparaître les démarcations entre chapitres, les pages où figure le passage de l'un à l'autre sont répertoriées sous deux codes de lieu différents. Le premier identifie la partie de la page correspondant au chapitre précédent et le second, la partie de la page correspondant au chapitre suivant. Il y a donc nécessairement plus de lieux que de pages numérotées dans la version originale imprimée. Pour chaque enregistrement, trois champs sont renseignés : le code du lieu, le chapitre et la page dans l'œuvre.

La seconde table identifie le type d'écart. Elle est reliée à la table des lieux par une liaison de un à plusieurs : un lieu unique pouvant comporter plusieurs écarts distincts. Elle comporte 15 champs : la page de la version espagnole dans laquelle se trouve l'écart occupe le premier champ afin de pouvoir les classer dans leur ordre d'apparition. Les deux champs suivants intègrent les codes : le code de l'écart et le code du lieu. Les trois suivants identifient l'écart : d'abord l'espace textuel où il se trouve, avec une liste à choix multiple permettant d'indiquer s'il se situe entre la première et la seconde version latine, entre la seconde version latine et la version espagnole, entre la première version latine et la version espagnole, etc. Il est possible de choisir également entre les trois impressions de la version espagnole. Ensuite un champ permet, avec le même type de liste, de choisir entre différents types d'écarts : ajout, suppression, déplacement, écart de traduction, modification de texte ou modification non-textuelle. Enfin, un champ permet d'identifier, avec le même genre de liste, le champ d'application de l'écart, s'il s'agit d'une modification affectant la ponctuation, les majuscules, l'orthographe, les formes d'impression – la suppression de l'italique, par exemple –, un mot de liaison, un adjectif, un nom propre, un nom commun, un verbe, une proposition, une phrase, un paragraphe court, un paragraphe long, plusieurs pages ou une note marginale. Deux catégories supplémentaires ont été ajoutées : les modifications d'un élément explicatif et de la force argumentative.

Avec ces deux catégories, qui ne semblent pas respecter la logique initiale, nous avons souhaité adapter légèrement la base de données aux questions que l'on serait amené à lui poser. Lorsque le texte latin utilise l'expression « magna pietas<sup>2</sup> » et qu'elle devient

---

<sup>2</sup> *M. J.*, p. 24.

en espagnol : « *piedad fina y verdadera*<sup>3</sup> », on peut y voir un ajout d'adjectif. Or, aucun des deux termes espagnols « *fina* » et « *verdadera* » ne rend véritablement le sens de « *magna* » en latin ; cet écart serait donc plutôt une modification portant sur un adjectif. Néanmoins, cette catégorisation ne permet pas d'intégrer dans la base le fait que cette modification soit une explicitation, une façon de préciser en espagnol une notion plus vague en latin. Étant donné que ce genre de modifications est assez courant, une catégorie propre leur est affectée : l'ajout d'un élément explicatif.

La démarche est similaire concernant la force argumentative : les catégories initiales ne permettaient pas d'identifier clairement un phénomène assez courant, comme lorsqu'un simple « *Candidate*<sup>4</sup> » devient en espagnol « *Pretendiente Ilustre*<sup>5</sup> ». Une approche purement linguistique y verrait un ajout d'adjectif mais les cas sont nombreux où, comme ici, le traducteur ajoute des adjectifs augmentatifs ou des exclamations, voire des superlatifs ; toutes sortes de modifications techniquement différentes mais que nous avons souhaité étudier comme un ensemble. C'est pourquoi nous avons créé *a posteriori* cette catégorie particulière des écarts touchant à la force argumentative.

Les sept champs suivants identifient le texte affecté par l'écart : le premier champ enregistre le texte tel qu'il apparaît dans la première édition latine, le deuxième précise le folio ; le troisième indique le texte tel qu'il apparaît dans la seconde édition latine, avec indication de la page dans le quatrième ; les trois champs suivants indiquent le texte tel qu'il apparaît dans chacune des trois impressions A, B et C de la version espagnole. Les champs correspondant aux impressions B et C ne sont renseignés que s'ils prennent une forme différente ; seul le champ correspondant à l'impression A est donc systématiquement renseigné.

Par convention, la case correspondant à ces champs est laissée vide lorsqu'un segment de texte n'apparaît pas dans l'une des versions. Par exemple, lorsqu'une citation en grec de la première version latine est perdue dans la seconde mais réapparaît en espagnol, les cases correspondant à la première version latine et à la version espagnole comportent la citation, mais la case correspondant à la seconde version latine est laissée vide.

Les ajouts longs sont indiqués de la même façon : l'enregistrement correspondant comporte une case vide au niveau du texte de la première version latine et le texte ajouté apparaît – quelquefois abrégé s'il est très long – dans les cases correspondant à la seconde

---

<sup>3</sup> *E. M. D.*, p. 32.

<sup>4</sup> *M. J.*, p. 19.

<sup>5</sup> *E. M. D.*, p. 26.

version latine et à la version espagnole. En revanche, lorsque des écarts de texte existent au sein même de cet ajout, ils ne concernent forcément que la seconde version latine et la version espagnole. La case correspondant au texte de la première version latine ainsi que celle indiquant le folio sont alors barrées de trois x en capitale : « XXX », l'écart étant sans objet dans cette version-ci.

Dans certains cas enfin, un écart entre les deux versions latines – de ponctuation la plupart du temps – n'a plus de sens une fois la phrase remaniée pour la traduire en espagnol. Dans ces rares cas, nous portons la mention « Sans objet » dans la case correspondant au texte espagnol, mais en indiquant la page.

Ces sept champs de texte sont le cœur de la base de données : ils permettent de lire des segments de l'œuvre en parallèle, avec leur pagination respective, ce qui améliore sensiblement les possibilités d'analyse. Le champ suivant est consacré aux remarques diverses et les deux derniers permettent d'identifier un écart important ou très important, ce qui permet de prioriser la recherche.

#### 3.1.4 Données chiffrées

Ces quinze champs ont été renseignés pour toutes les modifications observables dans l'œuvre, depuis les pages de titre jusqu'aux colophons. Nous avons répertorié 1978 écarts ; cette table comporte donc 1978 enregistrements.

Concernant les espaces où se trouvent les écarts, il existe une nette différence : 505 écarts se situent entre les deux versions latines alors que 1596 se situent entre la seconde version latine et la version espagnole. Il faut préciser qu'un écart peut apparaître sur plusieurs espaces : dans les cas les plus courants, une expression identique dans les deux versions latines est transformée en espagnol ; l'écart se situe donc entre la seconde version latine et la version espagnole mais il se situe aussi, en toute rigueur, entre la première version latine et la version espagnole. Si une forme est modifiée d'une version latine à l'autre mais qu'elle revient à sa forme initiale en espagnol, l'écart se situe entre la première et la seconde version latine, mais aussi entre la seconde version latine et la version espagnole.

Les types d'écart les plus représentés sont les ajouts, avec 733 cas, les suppressions, avec 498 cas, et les écarts de traduction avec 455 cas. Cette dernière catégorie relève une fois encore d'un besoin spécifique : certaines modifications difficiles à catégoriser avaient le point commun d'être toutes des figures de traduction – en majorité des explicitations – et comme nous avons pour objectif d'étudier précisément le passage du

latin à l'espagnol, nous avons fait le choix de leur attribuer une catégorie propre. On compte également 200 réécritures parmi lesquelles 160 modifications de mots et 40 modifications de ponctuation ou de formes d'impression. On dénombre enfin 15 cas de déplacements de contenu. Dans ce champ également, plusieurs choix peuvent être faits pour le même enregistrement. Par exemple, si un mot disparaît entre les deux versions latines pour réapparaître en espagnol, le phénomène est considéré comme un écart unique composé d'une suppression suivie d'un ajout.

Les écarts affectent majoritairement la forme, dont la ponctuation, avec 402 cas qui ne constituent pas des modifications très lourdes ni très riches d'enseignement. Les modifications portant sur les majuscules sont au nombre de 165 ; elles sont majoritairement dues à des erreurs et n'affectent généralement pas le sens du texte. On compte enfin 92 modifications d'orthographe. Les écarts de forme les plus intéressants sont ceux qui affectent les formes d'impression et particulièrement l'italique qui a un rôle capital pour délimiter et identifier les citations ; il en existe 52.

Concernant le fond, les modifications les plus nombreuses sont celles qui touchent les propositions, entendues comme unités syntaxiques, avec 326 cas. Des éléments explicatifs sont modifiés dans 268 cas ; ils seront largement utilisés pour analyser le travail d'explicitation dans la version en langue vulgaire. On compte également 139 cas de modification de la force argumentative, tous situés entre les textes latins et la version espagnole.

On dénombre encore 125 modifications de nom commun, 92 transformations de phrases complètes, 81 changements d'adjectifs, 54 de verbes, 49 de mots de liaison, 46 de noms propres. Il existe 49 modifications sur les notes ainsi que sur les titres de paragraphes en marge. Les écarts de grande taille sont évidemment les plus rares mais aussi les plus intéressants : dans 18 cas un paragraphe court est modifié ; dans 14 cas, c'est un paragraphe long et dans six cas, ce sont plusieurs pages. Sont considérés comme paragraphes courts les passages de plusieurs phrases occupant moins de 10 lignes et comme paragraphes longs, les passages de plus de 10 lignes.

### 3.2 L'identité du traducteur

En toute rigueur, il est indispensable de s'interroger d'abord sur l'identité du traducteur à l'origine de la version en langue espagnole avant de pouvoir analyser les



écarts entre les trois versions successives du texte. Il serait incohérent d'analyser les écarts entre la dernière version latine et la version espagnole sans un faisceau d'indices probants indiquant que ces écarts sont bien des modifications apportées intentionnellement par l'auteur. À défaut, il serait impossible d'affirmer que la version espagnole est bien la version finale de l'œuvre.

Les chercheurs qui se sont intéressés à l'œuvre de Claude Clément, comme Hugues Didier se sont logiquement interrogés à ce sujet. Celui-ci suppose en évoquant la version espagnole : « Elle ne porte pas le nom du traducteur. Sans doute est-elle du Père Claude Clément lui-même.<sup>6</sup> », sans argumenter davantage. Francisco Elías de Tejada affirme, sans s'appuyer non plus sur un document ou un fait observable : « De 1628 [*sic*] es su *Machiavellismus jugullatus* [*sic*], por su mano misma vertido en estupendo verbo castellano<sup>7</sup> ». Plus récemment, Jaime Brufau Prats a apporté un autre éclairage :

Simultáneamente a esta edición apareció su traducción castellana, hecha por el mismo Claudio Clemente, cuyo texto no es una mera traslación del latín que figura en la edición príncipe. Es más extenso y no deja entrever que es texto traducido. El lenguaje que usa es elegante, dentro del barroquismo ampuloso que, como hemos dicho, caracteriza el estilo del autor<sup>8</sup>.

Toutefois, ces constatations ne se fondent toujours pas sur des preuves formelles. Peut-être ces auteurs reprennent-ils des informations contenues dans des bibliographies, comme celle de Nicolás Antonio qui affirme dans son article sur Claude Clément : « *El Machiavelismo degollado por [...] Austria, ex Latino suo ipsius archetypo convertens. Compluti 1637, in 4<sup>o</sup>* », mais cette précision ne peut constituer une preuve. D'ailleurs on ne la retrouve pas dans les grandes bibliographies de l'époque, comme la *BSSJ*<sup>10</sup>, ni dans celles plus récentes de Sommervogel et De Backer<sup>11</sup>, ni même dans le *Diccionario Histórico de la Compañía de Jesús*<sup>12</sup>. Ces chercheurs ont pu avoir accès à un document prouvant que Claude Clément est bien le traducteur de son œuvre, mais ils ne le mentionnent pas et il n'a pas été identifié dans l'état actuel des recherches. À défaut d'une telle preuve, il demeure possible, en utilisant la base de données qui recense les écarts entre la seconde version latine et la version espagnole, d'étudier les phénomènes qui pourraient confirmer ou non cette hypothèse.

---

<sup>6</sup> DIDIER, Hugues, « Un franc-comtois... », art. cit., p. 255.

<sup>7</sup> ELÍAS DE TEJADA, Francisco, *El pensamiento político del Franco Condado de Borgoña*, Séville, Universidad de Sevilla, 1963, p. 78.

<sup>8</sup> BRUFAU PRATS, Jaime, « Claudio Clemente... », art. cit., p. 36.

<sup>9</sup> ANTONIO, Nicolas, *Bibliotheca hispana nova*, t. II, Madrid, Viuda y herederos de Joaquín Ibarra, 1788, p. 357.

<sup>10</sup> Voir ALEGAMBE, Philippe, *Bibliotheca scriptorum...*, op. cit., p. 80.

<sup>11</sup> Voir DE BACKER, Augustin, *Bibliothèque des écrivains...*, op. cit., p. 200.

<sup>12</sup> Voir O'NEILL, Charles E., DOMINGUEZ, Joaquín María, *Diccionario Histórico...*, op. cit., t. I, p. 535-537.

Le répertoire du *Catalogue Collectif de France* donne, pour l'exemplaire de *E. M. D.* conservé à la BMB, un nom de traducteur différent de celui de l'auteur : Alonso Sanchez. Une mention du « Dotor Alonso Sanchez » apparaît bien dans le texte, après la liste des errata<sup>13</sup>. Il est très probable qu'il s'agisse du correcteur plutôt que du traducteur. La formulation de la page de titre pourrait également porter à confusion puisqu'on y lit la phrase : « Traducido de la segunda edicion latina, añadida con cosas muy particulares, y del tiempo<sup>14</sup> », suivie immédiatement, quoique séparée par un trait, de la mention : « *Con licencia. En Alcala por Antonio Vazquez. Año 1637*<sup>15</sup> ». Une lecture trop rapide pourrait laisser croire que le texte a été traduit par Antonio Vazquez alors qu'il s'agit de l'éditeur. Le but de cette étude n'est pas de faire un recensement exhaustif des avis des commentateurs de l'œuvre, mais de proposer un autre éclairage sur la question à partir de modifications du texte clairement observables.

Il ne s'agit pas ici de recenser la totalité des phénomènes mais d'étudier un panel suffisant d'écarts qui confirment ou infirment l'hypothèse de départ. Nous nous intéresserons d'abord à certains passages troublants où la traduction, lourde et parfois confuse, laisse penser que le traducteur n'a pas bien compris le sens du texte d'origine. Il semble même qu'il commette des erreurs d'interprétation, chose inconcevable s'il est aussi l'auteur.

Il convient d'étudier ensuite les traductions de traduction puisque certaines citations d'œuvres en castillan, traduites bien sûr en latin dans la version latine, semblent avoir été retraduites en castillan à partir de la version latine alors qu'il aurait été plus simple pour le traducteur, s'il est bien l'auteur, de les recopier à partir du texte original qu'il doit logiquement avoir à sa disposition. Nous étudierons ensuite une série de modifications dont on peut penser qu'elles n'ont pu être faites que par l'auteur : il est raisonnable de penser qu'un traducteur n'ajoute pas de contenu au texte de base et qu'il lui est surtout difficile d'apporter des précisions techniques ou de choisir formellement entre plusieurs interprétations.

### 3.2.1 Erreurs ou confusions apparentes dans la traduction

Certains passages troublants peuvent être repérés, dans lesquels la traduction, souvent confuse, semble indiquer que le traducteur a eu des difficultés à comprendre le texte qu'il traduit. Ces phénomènes constitueraient donc des éléments qui viendraient

---

<sup>13</sup> Voir annexe 3.2.1.

<sup>14</sup> *E. M. D.*, p. de titre.

<sup>15</sup> *Ibid.* Voir annexe 3.2.2.

fragiliser l'hypothèse selon laquelle Claude Clément serait le traducteur de son œuvre. Nous avons tenu à les analyser en premier lieu afin de déterminer l'importance que l'on peut leur accorder. D'un point de vue méthodologique, leur repérage s'est opéré en deux temps. Il s'agissait de répertorier d'abord tous les écarts de traduction pour lesquels la phrase en castillan ne correspond pas à la logique de la phrase latine parce qu'on peut y déceler un contresens ou parce que les transformations observées ne se justifient pas par un effort d'explicitation ou de vulgarisation. Cette sélection a produit une liste d'une soixantaine d'écarts intéressants.

A partir de ces écarts, une deuxième sélection a été opérée afin d'éliminer ceux qui semblent provenir de problèmes de typographie qui, à ce titre, ne méritent pas d'être analysés comme des erreurs de traduction. On peut donner comme exemple l'expression « Domui Austriacæ, vel Hispaniæ<sup>16</sup> » qui devient dans la version espagnole « las cosas de España y Austria<sup>17</sup> ». La traduction de « Domui » par « cosas », en contresens, n'est certainement ni une erreur, ni une modification volontaire mais une simple confusion de voyelle entre les mots « casas » et « cosas ». Ces écarts, s'ils peuvent être analysés par ailleurs, ne peuvent constituer, pour cette étude, une base à un quelconque raisonnement.

### *Contresens*

La principale erreur, et l'une des seules que l'on puisse trouver, provient d'un changement de titre. Claude Clément évoque le siège de Ratisbonne et s'adresse en latin, à Ferdinand, alors roi de Hongrie, par un tutoiement : « animumque tuum obiectis immanium propugnaculorum molibus, & difficultatibus omnibus celsiorem probasti<sup>18</sup> ». En revanche, la version en castillan utilise un prédicat honorifique : « y demostró V. Catholica Magestad, con el suceso ser su generoso animo mas sublime y excelso, que todas las machinas de soberbios torreones, y baluartes, y demas dificultades que pretendian oponerse á su grandeza<sup>19</sup> ». Ce n'est pas le passage du tutoiement latin au pronom *vos* espagnol qui pose problème, mais l'usage du titre « Catholica Magestad » qui est normalement réservé au roi d'Espagne et pas au roi de Hongrie ; le sien étant « Magestad Apostolica », comme le précise le sommaire : « El cerco y toma de Ratisbona, primera y heroica hazaña de su Magestad Apostolica<sup>20</sup> ». Il est toutefois possible que le traducteur utilise « católico » non comme titre mais pour préciser sa religion : Ferdinand

---

<sup>16</sup> *M. J.*, p. 135.

<sup>17</sup> *E. M. D.*, p. 179.

<sup>18</sup> *M. J.*, p. 120.

<sup>19</sup> *E. M. D.*, p. 163.

<sup>20</sup> *Ibid.*, 6<sup>e</sup> p. du sommaire.

de Hongrie étant effectivement catholique. La majuscule n'apporte pas non plus d'information pertinente puisque l'on constate tout au long de l'œuvre que « católico » la porte systématiquement, aussi bien quand il a valeur de titre honorifique que quand il est simple adjectif.

Un autre passage éveille la curiosité dans le sommaire, dans la présentation du premier chapitre. La phrase « Pseudo-Politicorum, quos Statistas vocant [...] Religionem Statui politico postponunt: nomen Politici infamarunt: Quinam Auctores recte de rebus politicis scripserint<sup>21</sup> » devient en espagnol : « los Estadistas ó Pseudo-Políticos [...] postponen la religion al Estado; han infamado el nombre de Politico los autores que han escrito bien de cosas Politicas<sup>22</sup> ». Dans la phrase en castillan, on comprend que les auteurs qui ont bien écrit sur les choses politiques ont rendu infâme le nom de *Político*, ce qui est illogique et en contresens évident. En latin, les deux points et l'usage de « quinam » ne laissent aucun doute : les deux propositions sont séparées, le texte évoque d'abord ceux qui ont rendu infâme le nom de *Político* et ensuite ceux qui parlent bien des choses politiques. Ce sont « los Estadistas ó Pseudo-Políticos » qui devaient avoir la fonction de sujet du verbe « infamar » et non « los autores que han escrito bien de cosas Politicas ». S'il y a bien une erreur manifeste, il faut observer toutefois qu'un simple point-virgule entre « Politico » et « los autores » éviterait cette méprise et qu'il s'agit donc plus probablement d'une erreur de ponctuation.

Toujours dans le sommaire, un autre problème apparaît dans la présentation du chapitre VI concernant la levée du siège de Dole. On peut y lire en latin la formule « Soluta obsidio quam sanctis quam magnificis, quam lætis festis celebrata in Regia Urbe Madritensi<sup>23</sup> ». Cette phrase est rendue en castillan par : « apuntanse tambien las santas y magnificas fiestas, y demonstraciones publicas de alegria que con la nueva del sitio alçado<sup>24</sup> ». Certes, la version espagnole est légèrement modifiée puisque l'adjectif « lætis » est développé pour former l'expression « demonstraciones publicas de alegria », mais surtout, il semble bien que l'expression « celebrata in Regia Urbe Madritensi » n'ait pas été rendue. On peut toujours imaginer qu'un traducteur souhaite simplifier la phrase mais, ici, le complément circonstanciel de lieu est indispensable. Le sens de la phrase repose précisément sur le fait qu'on ait fêté à Madrid une victoire de Franche-Comté. La traduction reste, malgré cela, assez compréhensible et il est plus probable qu'il s'agisse encore d'un oubli de la part de l'imprimeur plutôt que d'une erreur de traduction.

---

<sup>21</sup> M. J., 1<sup>ère</sup> p. du sommaire.

<sup>22</sup> E. M. D., 1<sup>ère</sup> p. du sommaire.

<sup>23</sup> M. J., 3<sup>e</sup> p. du sommaire.

<sup>24</sup> E. M. D., 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> p. du sommaire.

Dans d'autres passages, il semble que le traducteur ait éprouvé des difficultés à percevoir le sens du texte latin. On en trouve un cas, toujours dans le sommaire, dans la présentation du chapitre II, lorsque l'expression « *Oratio Epidictica de huius sectae placitis*<sup>25</sup> » est traduite par « razonamiento que se le hizo sobre las alabanças de la profesion Estadística<sup>26</sup> ». Ce que le sommaire en latin nomme « *Oratio Epidictica* » est un long discours de louanges adressé par le « *Prelado*<sup>27</sup> », le grand prêtre des *Políticos* aux auteurs anciens et modernes, les « *Columnas y Doctores de la Religion Estadística*<sup>28</sup> ». On peut donc considérer que c'est bien le mot « alabanças » qui est supposé traduire « *Oratio Epidictica* » et que c'est « razonamiento » qui traduit « placitis ».

La version espagnole inverse par conséquent la logique du texte d'origine : le sommaire en latin évoque une « *Oratio Epidictica* » sur des « placitis » alors qu'en espagnol, il présente un « razonamiento » sur des « alabanzas ». Or le discours du « *Prelado* » est effectivement un éloge de la pensée et des raisonnements de ces « *Doctores de la Religion Estadística* », ce qui rend la version latine beaucoup plus crédible. Sur cette phrase au moins, on peut raisonnablement douter que Claude Clément soit le traducteur, mais il faut remarquer aussi, au vu des erreurs qui y sont recensées, qu'il est très probable qu'il ne soit tout simplement pas l'auteur du sommaire.

Une probabilité que vient confirmer un autre problème, toujours dans le sommaire, au début de la présentation du même chapitre II lorsque l'expression « *Pseudopoliticorum adyta quam abdita*<sup>29</sup> » est traduite par « El Conciliabulo de los Estadistas<sup>30</sup> ». Il est bien évident que le jeu sur la paronymie en latin est impossible à rendre, mais la traduction de « *adyta quam abdita* » par « El Conciliabulo » va bien au-delà : l'expression n'est tout simplement pas traduite et même s'il est effectivement question d'un conciliabule au chapitre II, ce n'était absolument pas le sens du texte d'origine en latin. Or, la suite de la phrase : « *mysteria quam occulta* » est, quant à elle, traduite sans modification et reproduit fidèlement le texte-source : « y sus mysterios quan secretos sean ». Le traducteur a pu se tromper, il a aussi pu mal comprendre le sens du mot « *adytum* » qui n'est pas d'usage courant et, dans le doute, aurait complètement modifié

---

<sup>25</sup> M. J., 1<sup>ère</sup> p. du sommaire.

<sup>26</sup> E. M. D., 1<sup>ère</sup> p. du sommaire.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 18. Note marginale.

<sup>29</sup> M. J., 1<sup>ère</sup> p. du sommaire. En français : « Le sanctuaire le plus caché des pseudo-Politiques ».

<sup>30</sup> E. M. D., 1<sup>ère</sup> p. du sommaire.

la phrase. Ce cas confirme plutôt que Claude Clément n'est pas le traducteur du sommaire ni, peut-être, son auteur.

*Ecarts de traduction qui perturbent le sens : réécritures ou erreurs ?*

Dans certains cas, un élément est ajouté entre le texte latin et la version espagnole, qui perturbe assez largement la compréhension finale du texte. Une citation biblique, par exemple, est présentée d'abord en latin sous la forme « *Testis est huic Prophetica scriptura; aut enim : Elegi David servum meum*<sup>31</sup> », puis transposée en castillan sous la forme « *Dá apoyo á esta verdad la Escripura por la pluma Prophetica David, en que dize : Elegi á David mi siervo*<sup>32</sup> ». L'ajout du nom de David dans l'expression « *pluma prophetica David* » rend la phrase assez difficile à comprendre en espagnol. Il était probablement sous-entendu en latin étant donné qu'il est reconnu traditionnellement comme l'auteur des Psaumes<sup>33</sup>. Toutefois, David n'est pas considéré comme un prophète et surtout, ce psaume n'est pas attribué à David, mais à Ethan l'Ezrahite<sup>34</sup>, chose que Claude Clément pouvait difficilement ignorer. La seconde hypothèse serait d'imaginer que, par erreur, la préposition « de » ait été oubliées dans le texte espagnol. La phrase serait donc : « *por la pluma Prophetica [de] David* ». On pourrait encore imaginer que la plume prophétique ait pour nom « David », ou encore que le premier nom de David ait été ajouté par erreur.

Il faut remarquer que ce même verset apparaît à la fin du texte dans une forme légèrement différente, intégré dans une autre citation : « *Testis est Prophetica scriptura, ait enim: elegi David servum meum*<sup>35</sup> ». Il est alors traduit de la manière la plus simple : « *Apoyo es desta verdad la divina Escripura. Escogi (dize) á David mi siervo*<sup>36</sup> », ce qui semblerait confirmer que le nom de David a été tout simplement ajouté par erreur dans le premier cas. Il ne s'agit vraisemblablement pas d'une véritable erreur de traduction, mais plutôt d'une erreur d'impression qu'il convient de corriger dans l'édition scientifique.

---

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 64. En français : « L'écriture Prophétique en apporte la preuve ; elle affirme en effet : *Elegi David...* » Dans *D. C. P.*, fol. 23 v°, dans *M. J.*, p. 44, mais aussi dans *E. M. D. B.*, p. 64, on lit « *ait* » plutôt que « *aut* ». Il s'agit certainement de la forme correcte. La phrase est intégralement en italique dans toutes les versions, alors que la véritable citation ne commence en fait qu'avec le verbe « *Elegi* ».

<sup>32</sup> *E. M. D.*, p. 64-65.

<sup>33</sup> « Soixante-treize psaumes bibliques sont associés à son nom, avec dans certains cas, une attribution directe à son talent littéraire », dans *Le grand dictionnaire de la Bible*, Cléon d'Andran, Excelsis, 2004, p. 401.

<sup>34</sup> « Maskil. Ethan Ezrahitae », dans *Biblia sacra iuxta Vulgatam Clementinam*, Madrid, Biblioteca de Autores Cristianos (désormais abrégé en BAC), 2005, Psaume LXXXVIII (LXXXIX), 1.

<sup>35</sup> *E. M. D.*, p. 182.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 184.

À deux reprises on peut observer des modifications de ponctuation qui peuvent nuire également à la compréhension du texte espagnol. Au sujet de la Franche-Comté, Claude Clément constate en latin : « vel animadversioni & pœnæ, si sponté deficere vellet. Non sim tamen de ipsius fidelitate [*sic*] atque erga suos Principes devotione omnino securus, si descivisset á recta in Deum fide<sup>37</sup> ». Un passage qui devient en castillan : « ni se le pudiera dar castigo de su atrevimiento, si quisiera rebelar todavia no estuviera yo del todo seguro de que abia de ser constante esta felicidad y lealtad para con su Rey, si hubieran faltado en la Fé debida á Dios<sup>38</sup> ».

La disparition du point et de la majuscule entre « rebelar » et « todavia » que l'on observe en latin : « vellet. Non » rend l'ensemble incompréhensible. Dans la première version latine<sup>39</sup>, les deux phrases étaient bien séparées par un point, mais il n'y avait pas de majuscule sur « non ». Le traducteur a pu omettre la majuscule comme dans la première version latine et le typographe, oublier le point. Encore une fois, s'il y a bien une erreur dans la version espagnole, il ne semble pas qu'elle soit imputable au seul traducteur. Il convient de la corriger dans l'édition de l'œuvre en rajoutant un point et une majuscule.

On trouve une autre erreur de ce genre un peu plus loin lorsque la phrase « quód non sint verbo solúm, aut epistolis ad Romanos Pontifices exposita, sed in rem constantissimé & sanctissimé collata. Philippo quid vicissim rependerit Deus, mox videbitur<sup>40</sup> » devient en espagnol : « y no para solo en significaciones de voluntad, ó por palabra, ó por cartas escritas a los Sumos Pontifices, lo que recibio Phipo [*sic*] de Dios, en paga y retorno desto, lo diremos luego<sup>41</sup> ». Étant donné que le point final de « collata. Phillippo » a été remplacé par une virgule, on ne peut s'empêcher, à la première lecture, de prendre pour sujet du verbe *parar* l'expression « lo que recibio Philipo de Dios, en paga y retorno desto », alors qu'elle est en réalité complément d'objet du verbe *decir*. On peut éventuellement y voir une erreur d'interprétation du texte latin, mais la phrase espagnole n'est pas incompréhensible en l'état. Une fois encore, il se peut que le typographe ait mal compris la phrase espagnole ou ait oublié de placer le point final. Là encore, il convient de rectifier dans l'édition de l'œuvre en insérant un point final à la place de la virgule, comme en latin.

---

<sup>37</sup> M. J., p. 57. Sans erreur dans D. C. P., fol. 30 r : « fidelitate ».

<sup>38</sup> E. M. D., p. 81-82.

<sup>39</sup> D. C. P., fol. 30 r<sup>o</sup>.

<sup>40</sup> M. J., p. 73-74. À la suite d'une erreur d'impression dans le texte consulté, la page 73 est numérotée 37.

<sup>41</sup> E. M. D., p. 103.

Une dernière modification semble poser un problème de sens quand, à la fin de l'œuvre, Claude Clément parle des avantages qu'avait l'ennemi lors de la préparation de la bataille de Nördlingen : « Creverat mirum in modum animus hosti ex æquiore ad pugnam loco, quem maturé occupaverat ; ex robore lectissimi militis, egregio instructu, dispositione, situque tormentorum suorum peridoneo<sup>42</sup> ». Cette phrase prend en castillan la forme suivante :

Augmentoseles el animo á los enemigos por la mayor oportunidad del lugar que tenian para la batalla, porque le abian escogido con maduro consejo por la valentia de sus soldados escogidos, por el grande apercibimiento que de todo tenian por la disposicion y sitio muy á proposito para su artilleria<sup>43</sup>.

La phrase latine coupée par le point-virgule n'a pas le même sens que la phrase en espagnol qui en est dépourvue : du fait de l'absence de ponctuation entre les mots « consejo » et « por », le lecteur a tendance à interpréter l'expression « por la valentia » comme un complément circonstanciel de cause affecté à l'action du verbe « escoger », alors qu'il est lié en vérité au verbe « aumentar ». Il faut comprendre que la structure latine « Creverat mirum in modum animus [...] ex robore » est rendue par « Augmentoseles el animo [...] por la valentia », ce qui indique que les trois prépositions « por » en espagnol présentent chacune une cause de l'augmentation de la confiance de l'ennemi, ce qu'une lecture rapide ne permet pas de comprendre immédiatement. Ce problème de ponctuation, encore une fois, peut ne pas être le fait du traducteur et il convient, dans l'édition de l'œuvre, de replacer une virgule entre « consejo » et « por ».

#### *Traduction incompréhensible*

Comme il est indiqué dans l'introduction, nous cherchons à montrer que Claude Clément est le traducteur de l'œuvre. Toutefois, au fil des lectures, des cas sont apparus où la traduction semble floue, voire erronée ; ils pourraient donc constituer des preuves du contraire. En toute rigueur, il convient de les présenter objectivement en essayant de comprendre l'origine du problème. Deux cas seulement ont été recensés.

Une première expression pose problème lorsque la phrase latine « Quia tamen rursus vereor, ne Politiolatræ eodem loco & numero sacros libros habeant, quo habemus rerum equestium [*sic*] fabulatores historicos<sup>44</sup> » est traduite par « pero porque aun merecer lo que los idolatras de la Policia, no hazen mas caso, ni dan mas credito a los

---

<sup>42</sup> M. J., p. 121-122.

<sup>43</sup> E. M. D., p. 164-165.

<sup>44</sup> M. J., p. 28. Sans erreur dans *D. C. P.*, fol. 15 v° : « equestrium ». En français : « Car il faut craindre en revanche que les Politolâtres ne placent les livres saints au même niveau et au même endroit où nous plaçons les fabuleuses histoires de chevalerie ».



libros sagrados de la Escritura, que a los fabulosos libros de Caballeria<sup>45</sup> ». En espagnol, la formule « porque aun merecer lo que » ne semble pas très claire. Si l'on met ces deux phrases en parallèle, on constate que le traducteur a rendu la formule « vereor [...] ne », associée au subjonctif « habeant », par le verbe « merecer ». Or l'expression avec « vereor » pourrait, plus logiquement, être traduite par un verbe comme « temer ». A la première lecture, on peut penser que la version espagnole, telle qu'elle est publiée, est erronée, d'autant que le sens du verbe « merecer » est assez difficile à saisir dans ce contexte.

On constate cependant que cette formulation est en vérité l'écho d'une structure similaire quelques lignes plus haut où la structure avec le verbe « vereor » était déjà traduite pas le verbe « merecer ». La phrase latine « Non urgebo hoc argumento istam partem diutiús : quia vereor ne impij Politici dicant<sup>46</sup> » y est en effet traduite par « No insistiré mas en este argumento para convencer esta parte : porque merecelo no me respondan los Politicos<sup>47</sup> ». On peut donc penser que le sujet du deuxième verbe « merecer » qui pose un problème de compréhension, reste « este argumento », mais que, comme plus haut, ce verbe a le sens de « temer ». Il faudrait donc lire le début de la phrase comme « pero porque aun temo el hecho de que los idolatras » ou encore « pero por aun temer el echo de que los idolatras », ce qu'il conviendrait d'indiquer en note dans l'édition. Dans ce cas, il est difficile d'affirmer qu'il y a erreur de compréhension : il s'agit tout au plus d'un usage particulier du verbe « merecer ».

Une deuxième confusion semble mettre en cause le traducteur lorsqu'il rend une citation en latin de saint Eucher « *væ quibus hæc priús experienda sunt, quam credenda*<sup>48</sup> » par la formule en espagnol « ay de aquellos que han de experimentar primero la desdicha; que dar credito á estas cosas<sup>49</sup> ». Puisque, comme pour la plupart des citations, le texte-source est donné en latin, le lecteur peut constater que l'original de saint Eucher n'est pas seulement traduit, mais qu'il est très largement explicité, voire interprété, au point de produire une phrase assez obscure. Et ceci s'explique par le fait que la version espagnole remplace le même pronom « hæc » latin par deux compléments d'objet différents : « la desdicha » d'abord, puis « estas cosas » dont l'un est au singulier et l'autre au pluriel. L'interprétation par « la desdicha » est tout à fait plausible puisque les choses dont il est question sont définies précédemment comme « lo que [...] ha de ser triste

---

<sup>45</sup> *E. M. D.*, p. 39.

<sup>46</sup> *M. J.*, p. 28.

<sup>47</sup> *E. M. D.*, p. 39.

<sup>48</sup> *M. J.*, p. 34.

<sup>49</sup> *E. M. D.*, p. 47-48.

ocasion de llanto<sup>50</sup> ». Toutefois, le lecteur aura des difficultés à comprendre que le second complément d'objet pluriel « estas cosas » et le premier « la desdicha » se réfèrent à la même chose, alors même que la phrase en latin était limpide. Dans ce cas, il semble que le traducteur s'est laissé emporter par ses efforts de vulgarisation au point de perdre son lecteur, mais, contrairement à ce que l'on pouvait penser de prime abord, il n'a certainement pas mal compris le texte original ; il conviendrait toutefois d'éclaircir ce point en note dans l'édition du texte.

Après analyse, ces contre-exemples ainsi que ces confusions ne paraissent pas constituer des preuves incontestables. S'il subsiste bien quelques lourdeurs dans l'expression, elles sont plus probablement dues aux efforts de vulgarisation, un phénomène qui parcourt d'ailleurs l'ensemble du texte. Même en cherchant l'erreur, il faut admettre que nous n'en avons pas trouvé d'évidente, tout au plus peut-on avoir un doute au sujet du sommaire et des notes, qui concentrent une part importante des incohérences recensées. Il n'est donc pas impossible que les titres de paragraphe en marge ainsi que le sommaire aient été tout simplement ajoutés par l'éditeur et peut-être traduits par lui. Pour les erreurs qui se trouvent dans le corps du texte, il faut mettre à part deux erreurs de ponctuation qu'on ne peut raisonnablement imputer au traducteur. Et pour celles qui restent, on ne peut pas les considérer comme des preuves sérieuses susceptibles de contredire l'hypothèse de départ selon laquelle Claude Clément est bien le traducteur.

### 3.2.2 Le problème des citations : les traductions de traduction

Les nombreuses citations que l'on trouve dans la version espagnole de l'œuvre sont, pour la plus grande part, issues de textes-source en latin et elles furent, naturellement, traduites en castillan ; elles apparaissent donc une première fois en latin et en italique et une seconde fois en espagnol et en romain. Un petit nombre cependant, est présenté directement en castillan car il s'agit de citations dont le texte d'origine était déjà en castillan et que Claude Clément avait été obligé de traduire pour les versions latines. Or, si le traducteur est aussi l'auteur du texte, il a forcément à sa disposition au moins une partie des textes originaux qu'il a utilisés. Dans la version en castillan, le plus simple pour lui serait donc de recopier le document original au lieu de retraduire la citation du latin vers l'espagnol. Nous avons donc comparé les quatre citations qui répondaient à ces critères avec le texte de l'œuvre-source.

---

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 48.

On peut lire dans la version espagnole un long éloge funèbre du pape Clément VIII pour le roi Philippe II ; nous ne citerons pas le texte dans son intégralité, mais seulement la seconde moitié puisqu'elle suffit largement à comparer les deux textes :

Y tambien por aber cuydado tan santamente del bien de los demas Reynos, y Señorios pertenecientes a su Corona, que jamas permitio en ellos, la que llaman libertad de conciencia, aunque fuesse con grande perdida de sus interesses, y rentas. Antes en reduzir a mas sana doctrina, y a la obediencia de la santa Silla de Roma los subditos de otros Reyes, gastó liberalissimamente en los quarenta años que reynó, su patrimonio Real, los tesoros inmensos de las Indias, y las contribuciones de sus vassallos, y Reynos. [...] Que la vida de Philipo, despues que entró en possession del Señorio de España, no abia sido otra cosa, que una perpetua guerra contra los enemigos de la Fe, y de la Sancta Iglesia de Roma<sup>51</sup>.

Cette citation est accompagnée de la référence en marge : « Fr. Ioseph. de Sigüenza in Hist. Ordin. Hieronym <sup>52</sup> ». Grâce à cette note, il a été possible de retrouver chez José de Sigüenza le texte qui a visiblement inspiré Claude Clément :

pero tambien en todos los otros sus Reynos y Estados, donde jamas avia querido admitir, ni permitir libertad de conciencia, aun con grandissimo daño de sus bienes y rentas. Y porque quiso reduzir a la Fé Catolica, y a la obediencia desta santa silla, los vassallos tambien de otros: empeñó todo su patrimonio Real, y gastó en esta obra los grandes tesoros que le venian de las Indias, con una suma grande de dadivas y mercedes, que sacó de los Reynos de Castilla en el mucho tiempo, que tuvo el gobierno. Donde infirio que toda la vida del Rey, fue una continua pelea contra los enemigos de la Fé, y de la Iglesia Romana, desde el día que començo á Reynar hasta el punto en que murio<sup>53</sup>.

Il n'est pas nécessaire d'en comparer davantage pour comprendre que, si le texte de José de Sigüenza a influencé celui de Claude Clément, nous ne sommes pas en présence d'un calque. Le traducteur ne s'est pas servi du texte-source pour rédiger ce passage.

Toutefois, on peut remarquer quelques détails troublants qui laissent penser que ni la version espagnole, ni la seconde version latine ne s'inspirent du texte original. Par exemple, on peut lire un peu plus haut dans le texte-source : « acudia, y intervenia con su persona, castigando a los delinquentes de tal manera, que aquel Reyno se ha conservado limpio, y tenido en la Christiandad, que todos sabran<sup>54</sup> ». Or cette formule est rendue, dans la version latine de Claude Clément, par la phrase suivante : « *ipse per se sine ulla exceptione laboris & periculi eam operam navavit, ut Hispaniam illibatam & incorruptam ab omni contagione malé de Deo sentientium præstiterit*<sup>55</sup> », qui, en langue vulgaire, prend la forme suivante : « *sin perdonar a trabajos, ni peligros algunos, puso*

---

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> SIGÜENZA, José de, *Tercera parte de la historia de la orden de san Geronimo Doctor de la Iglesia*, Madrid, Imprenta Real, 1605, p. 689-690.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 689.

<sup>55</sup> *M. J.*, p. 74.

*tanto esfuerzo en conservar á España sin mancha, ni corrupcion del contagio de los que sentian mal de Dios*<sup>56</sup> ».

Cette lecture parallèle montre assez clairement que la version espagnole et la version latine du texte de Claude Clément sont bien des traductions : la structure de phrase est semblable, l'ordre des mots également : même le doublet « *illibatam & incorruptam* » est rendu par une formule en écho : « *sin mancha, ni corrupcion* ». En revanche, la phrase telle qu'elle apparaît dans le texte-source, comporte des formulations comme « *castigando a los delinquentes de tal manera* » ou encore « *y tenido en la Christiandad, que todos sabran* » qui ne correspondent à aucun mot dans aucune des versions du texte de Claude Clément. On se rend compte finalement que l'écart se situerait plutôt entre le texte-source de José de Sigüenza et la version latine du texte de Claude Clément et non entre cette version latine et la version espagnole.

Pour s'en convaincre définitivement, on peut prendre un autre exemple et comparer à nouveau les trois segments parallèles. Dans le texte-source, José de Sigüenza formule la phrase suivante : « *una suma grande de dadivas y mercedes, que sacó de los Reynos de Castilla en el mucho tiempo, que tuvo el gobierno*<sup>57</sup> ». Cette phrase est reprise dans le texte latin de Claude Clément avec la forme suivante : « *gratuita dona sibi á suis Regnis totis quadraginta annis quibus regnavit collata profusissimé impenderet*<sup>58</sup> » et devient dans la version espagnole : « *gastó liberalísimamente en los quarenta años que reynó, [...] las contribuciones de sus vassallos, y Reynos*<sup>59</sup> ». Une fois encore, on peut constater que l'écart se situe en vérité entre le texte-source et le texte en latin de Claude Clément : les quarante années qu'il évoque ne sont pas dans le texte original, par contre, celui-ci fait référence au royaume de Castille que Claude Clément, lui, ne mentionne pas.

Une chose est donc certaine : Claude Clément, au moment de la rédaction de la première comme de la seconde version latine de son texte, n'avait pas sous les yeux l'original de José de Sigüenza. Il a très probablement puisé cette citation chez un autre auteur qui reprenait le texte d'origine en le déformant ; dans l'état actuel de nos recherches, nous n'avons pas encore pu identifier cette source secondaire. Or, si Claude Clément n'avait pas le texte original sous les yeux au moment de la rédaction de son œuvre en latin, il est normal qu'il n'ait pas pu l'utiliser non plus pour rédiger la version en castillan.

---

<sup>56</sup> *E. M. D.*, p. 104.

<sup>57</sup> SIGÜENZA, José de, *Tercera parte de la historia...*, *op. cit.*, p. 689-690.

<sup>58</sup> *M. J.*, p. 74.

<sup>59</sup> *E. M. D.*, p. 104.

### *Citation de Luis Cabrera de Córdoba*

On peut lire un peu plus loin un discours sur le même sujet que Claude Clément attribue à Philippe II :

Yo gastare con gusto y con logros los thesoros, no solo de las Indias, sino de las Españas, para conservar en pie una Capilla, ó por el baptismo de un Christiano solo, ni sera para mi jamas infecunda la tierra que no llevare frutos, si llevare Christianos, que reconozco ha dado el Cielo a mi y a los míos las vezes de Apostoles en la propagacion del Evangelio<sup>60</sup>.

Elle est assortie de la note marginale suivante : « Luis Cabrera en la vida de Philipo Segundo, l. 7. c. 8. Ioan. Solorz. l. I. de Indiar. iure c. 17<sup>61</sup> ». En suivant ces indications, on peut trouver chez Luíís Cabrera de Córdoba, dans l'œuvre indiquée, à la fin du chapitre VIII du livre VII, la citation suivante, attribuée également au roi Philippe II :

Si no bastaban las rentas de Filipinas i de Nueva España a mantener una ermita, si mas no ubiese, que conservaba el nombre i veneracion de Iesu Cristo, enviaria las de España con que propagar su Evangelio. Las Islas del Oriente no abian de quedar sin la luz de su predicacion, porque no tenian minas de oro i metales ; pues el poder de los Reyes debe mirar a este fin, i como ayudadores i encaminadores de la predicacion Apostolica, favorecer sus ministros con su tesoro i consejo<sup>62</sup>...

Si la parenté entre les deux textes est évidente, la forme est très éloignée et, comme dans le cas précédent, un retour à la version latine du texte de Claude Clément éclaircit la question. Dans la seconde version latine du texte, le discours du roi a la forme suivante :

Ego vero, inquit, pro unius tantummodo sacelli, aut unius Christiani conservatione, non solúm Indiarum, verum etam [*sic*] Hispaniarum reditus volens libens expendam; necque ulla soli infelicitate Provinciarumve inopia retardari me unquam patiar ab Evangelij promulgatione, qui Apostolici muneris vices mihi meisque divinitus impositas satis agnoscam<sup>63</sup>.

On constate à nouveau que l'écart le plus important se situe entre le texte-source et le texte latin de Claude Clément et pas dans l'espace entre celui-ci et la version espagnole. Comme pour le cas précédent, il faut en déduire que Claude Clément n'avait pas le texte original sous les yeux au moment de la rédaction de son œuvre en latin et qu'il a certainement dû y avoir accès de manière indirecte.

Comme pour la citation précédente, nous serions forcés d'arrêter là les suppositions sans une autre piste à étudier à la fin de la note bibliographique : « [...] Ioan. Solorz. l. I. de Indiar. iure c. 17<sup>64</sup> ». La référence n'est pas très précise mais l'on retrouve dans

---

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 137.

<sup>61</sup> *Ibid.*, note marginale.

<sup>62</sup> CABRERA DE CÓRDOBA, Luíís, *Filipe Segundo Rey de España*, Madrid, Luis Sanchez, 1619, p. 424.

<sup>63</sup> *M. J.*, p. 100.

<sup>64</sup> Cette référence à Juan de Solórzano Pereira est propre à la version espagnole car seule la référence à Luíís Cabrera de Córdoba apparaît dans la version latine. Voir *M. J.*, p. 100. Ce passage est un ajout, il n'apparaît pas dans *D. C. P.*, fol. 43 v<sup>o</sup>.

l'œuvre mentionnée, au livre I, chapitre XVI, et non XVII, le texte suivant, qui inclut à la fois la référence à Luís Cabrera de Córdoba et la citation de Philippe II :

... & novissimé Regius Chronographus Ludovic. Cabrera in vita Philippi II. lib. 7. cap. 8. pag. 419. & pag. 424. † Ubi huius Regis pijssimum dictum enarrant, qui cùm Philippinis insulis detectis, & plurimis indigenis acquâ baptismali lustratis, de eis deferendis ob terræ inopiam, & plures Regij ærarij sumptus rogaretur, respondit, se pro unius tantúm sacelli, aut Christiani conservatione, non solúm Indiarum proventus, verúm & Hispaniæ reditus omnes, si illi non sufficerent, libentissimé expensurum. Neque ullo pacto absque Evangelij luce quaslibet provincias, quantumvis inopes & incultas, derelicturum, cùm Apostolici muneris vices sibi, & suis in hac prædicatione iniunctas agnosceret<sup>65</sup>.

La citation que Claude Clément fait dans la version latine de son texte est très proche de la version citée ici : il s'agit d'un résumé et certains segments sont même recopiés. Claude Clément n'a pas tiré le discours de Philippe II de l'œuvre en espagnol de Luís Cabrera de Córdoba, mais plutôt de celle de Juan de Solórzano Pereira en latin. Il ne l'a cependant pas recopié fidèlement, ce qui explique probablement que la citation ne soit pas – comme dans le texte-source d'ailleurs – imprimée en italique, comme c'est l'usage. Étant donné que la citation provenait d'une œuvre en latin, il n'y avait pas d'autre solution que de la retraduire en espagnol à partir de la version latine. Claude Clément n'a probablement jamais lu la citation originale en espagnol chez Luís Cabrera de Córdoba ; il est probable qu'il ne le mentionne que parce qu'il recopie l'indication trouvée chez Juan de Solórzano Pereira.

Par conséquent, cette citation ne constitue toujours pas un contre-exemple : si Claude Clément n'avait pas en sa possession la version originale en castillan, il ne pouvait l'utiliser pour rédiger la version espagnole. En outre, une seconde conclusion indiscutable s'impose : personne d'autre que l'auteur ne pouvait être en mesure de savoir que cette citation déformée de Luís Cabrera de Córdoba venait en réalité d'une œuvre de Juan de Solórzano Pereira, puisque Claude Clément n'avait pas pris la peine de mentionner cet auteur dans la seconde version latine. L'ajout en note ne peut donc avoir été fait que par l'auteur qui conservait probablement à portée de main *Disputationem de Indiarum iure*.

*Citation de la lettre des Comtois assiégés au prince de Condé.*

Cette lettre que Claude Clément intitule « Copia de la respuesta, que la Ciudad de Dola dió al Principe de Condé <sup>66</sup> » est adressée par l'archevêque de Besançon et le Parlement de Dole au prince de Condé qui assiège la ville ; elle était donc à l'origine en

---

<sup>65</sup> SOLÓRZANO PEREIRA, Juan de, *Disputationem de Indiarum iure*, Madrid, Francisco Martinez, 1629, p. 222.

<sup>66</sup> *E. M. D.*, p. 87. La citation court de la p. 87 à la p. 89.

français, et on la trouve sous cette forme dans diverses chroniques<sup>67</sup>. Ce texte, qui se veut une éclatante protestation de la fidélité des Comtois envers leur prince, pouvait difficilement ne pas être repris, traduit et diffusé en Espagne, ce qui fut fait dans un petit imprimé assez facilement trouvable : *Escribense los progressos, y entrada de su alteza del señor Infante Cardenal en Francia*<sup>68</sup>. Or la version espagnole de la lettre des Comtois telle qu'on peut la lire dans la version espagnole du texte de Claude Clément présente des similitudes évidentes avec cet imprimé c'est la raison pour laquelle il est intéressant d'en numérotter certains segments :

Copia de la respuesta,(1) que la Ciudad de Dola dió al Principe de Condé.

*Abemos muy bien considerado, que antes que V. E.(2) tuviesse paciencia de esperar la respuesta,(3) de la que nos escribió del campo de Ausonna,(4) abia ya entrado con mano armada en est [sic](5) Pais, donde sus tropas embestian y apretaban las plaças que hallaban de menos resistencia :(6) tanto era su desseo(7) de señorear por el Rey Christianissimo esta Provincia. Aora que le vemos á(8) nuestras puertas, que hazen frente á(9) su armada, y que de los prisioneros de guerra que tenemos, abemos entendido la forma y desinio(10) con que(11) venia la vuelta deste Pais;(12) nosotros pensamos(13) antes(14) resolvernos á defenderle valerosamente, que entrar en conferencia alguna;(15) principalmente quando reconocemos del proceder de V.(16) Excelencia, y de la declaracion que ha hecho,(17) y nos ha enviado, que es, no llevar intento de comunicarnos otros pactos mas,(18) que la proteccion del Rey Christianissimo, la(19) qual no queremos, ni podemos aceptar, quando tenemos una legitima, pia y poderosa del Rey nuestro Principe natural,(20) y soberano señor(21);(22) de la qual jamas desistiremos, y firmaremos la confirmacion della, quando fuere necessario, con nuestra misma sangre, doliendonos mil vezes mas de su perdida,(23) que de la de nuestras vidas, y bienes. Ni podemos persuadirnos,(24) que en esta Provincia aya persona alguna tan fuera de esperança,(25) y honrra,(26) que espontaneamente se arrime a(27) las armas enemigas de nuestro Rey,(28) y libertad. Y en quanto a lo que gusta V. E.(29)(30) de avisarnos,(31) en caso que no atendamos á(32) sus proposiciones, las calamidades,(33) y trabajos,(34) con que nos amenaza, serán infalibles, tendrá por bien (si le parece) de dezirle, que no tenemos otros, que ser apartados del suave,(35) y justo dominio del gran Monarca nuestro señor,(36) en el qual como siempre abemos vivido con suma felicidad; assi queremos morir gloriosamente, y en la justicia de nuestra causa hazer los ultimos effectos,(37) que se pueden esperar de gente de honor, en reprimir a(38) los que esto intentaren, para divertirnos de la(39) justa,(40) y loable resolucion, quedando sin embargo desto, á aquello que nos permite el servicio de su Magestad.*

Señor mio.

De V. E.(41)

Humildissimos servidores.

*El Arçobispo de Bisanzon, y Corte soberana del Parlamento de Dola,(42) al gobierno del Condado de Borgoña, &c.*

<sup>67</sup> Voir BOYVIN, Jean, *Le siège de la ville de Dole*, Dole, Antoine Binart, 1637, p. 87-88 ou encore PLANCHER, Urbain, *Histoire générale...*, op. cit., t. IV, p. 436.

<sup>68</sup> *Escribense los progressos, y entrada de su alteza del señor Infante Cardenal en Francia*, Madrid, Maria de Quiñones, 1636. Ce document se présente sous la forme de quatre feuilles non numérotées. La réponse du Parlement de Dole occupe les deux dernières pages imprimées. Ce document se trouve à la BNE (sede Recoletos) à la cote MSS/18400 (micro-7364) ou encore à la BMB, à la cote Ms Chiflet 39, fol. 306.

Signado Ricardo<sup>69</sup>.

Le texte de la réponse au prince de Condé telle qu'elle apparaît dans l'imprimé *Escrivense los progressos* est le suivant :

Copia de la respuesta(1) que la Ciudad de Dola dió al Principe de Condé.

Abemos muy bien considerado, que antes que vuestra Excelencia(2) tuviesse paciencia de esperar la respuesta(3) de la que nos escribió del campo de Ausonna(4) abia ya entrado con mano armada en este(5) Pais, donde sus tropas embestian y apretaban las plaças que hallaban de menos resistencia.(6) Tanto era su deseo(7) de señorear por el Rey Christianissimo esta Provincia. Aora que le vemos a(8) nuestras puertas, que hazen frente a(9) su armada, y que de los prisioneros de guerra que tenemos, abemos entendido la forma y desinio,(10) con el qual(11) venia la vuelta deste Pais.(12) Nosotros pensamos,(13) antes de(14) resolvernos á defenderle valerosamente, que entrar en conferencia alguna,(15) principalmente quando reconocemos del proceder de vuestra(16) Excelencia, y de la declaracion que ha hecho hazer,(17) y nos ha enviado, que es, no llevar intento de comunicarnos otros pactos mas(18) que la proteccion del Rey Christianissimo. La(19) qual no queremos, ni podemos aceptar, quando tenemos una legitima, pia y poderosa del Rey nuestro Principe natural(20) y soberano Señor(21),(22) de la qual jamas desistiremos, y firmaremos la confirmacion della, quando fuere necessario, con nuestra misma sangre, doliendonos mil vezes mas de su pérdida,(23) que de la de nuestras vidas, y bienes. Ni podemos persuadirnos á(24) que en esta Provincia aya persona alguna tan fuera de esperança(25) y honra,(26) que espontaneamente se arrime á(27) las armas enemigas de nuestro Rey(28) y libertad. Y en quanto a lo que gusta V. Excelencia(29),(30) de avisarnos, que(31) en caso que no atendamos a(32) sus proposiciones, las calamidades(33) y trabajos(34) con que nos amenaza, serán infalibles, tendrá por bien (si le parece) de dezirle, que no tenemos otros, que ser apartados del suave(35) y justo dominio del gran Monarca nuestro Señor,(36) en el qual como siempre abemos vivido con suma felicidad; assi queremos morir gloriosamente, y en la justicia de nuestra causa hazer los ultimos efetos,(37) que se pueden esperar de gente de honor, en reprimir á(38) los que esto intentaren, para divertirnos de una(39) justa(40) y loable resolucion, quedando sin embargo desto, á aquello que nos permite el servicio de su Magestad.

Señor mio.

De vuestra Excelencia(41)

Humildissimos servidores.

*El Arçobispo de Bisanzon, y Corte soberana del Parlamento de Dola(42) al gobierno del Condado de Borgoña, &c.*

Signado Ricardo<sup>70</sup>.

Dans les deux cas, les textes ont été retranscrits sans autre modification que la normalisation des graphies u, v et b et l'utilisation d'accents aigus sur les voyelles au lieu des graves. Les écarts qui ont été répertoriés grâce aux indications chiffrées ont été classés dans le tableau ci-dessous. Nous avons choisi de placer à gauche les formulations telles qu'elles apparaissent dans l'original supposé *Escrivense los progressos* et à droite, les mêmes formulations telles qu'elles apparaissent dans la possible copie : *El*

---

<sup>69</sup> *E. M. D.*, p. 87-89.

<sup>70</sup> *Escrivense los progressos*, *op. cit.*, sans pagination.



*machiavelismo degollado*. Chaque chiffre dans le tableau correspond à l'endroit indiqué dans les textes.

	<i>Escribense los progressos</i>	<i>El machiavelismo degollado</i>
1	respuesta que	respuesta, que
2	vuestra Excelencia	V. E.
3	respuesta de	respuesta, de
4	Ausonna abia	Aussona, abia
5	este	est [ <i>sic</i> ]
6	resistencia. Tanto	resistencia: tanto
7	deseo	desseo
8	a nuestras	á nuestras
9	a su armada	á su armada
10	desinio, con	desinio con
11	con el qual venia	con que venia
12	Pais. Nosotros	Pais; nosotros
13	pensamos, antes	pensamos antes
14	antes de resolvernó	antes resolvernó
15	alguna, principalmente	alguna; principalmente
16	proceder de vuestra	proceder de V.
17	que ha hecho hazer,	que ha hecho,
18	pactos mas que	pactos mas, que
19	Christianissimo. La qual	Christianissimo, la qual
20	natural y soberano	natural, y soberano
21	soberano Señor	soberano señor
22	Señor, de la qual	señor; de la qual
23	pérdida	perdida
24	persuadirnos á que	persuadirnos, que
25	esperança y	esperança, y
26	honra	honrra
27	arrime á las	arrime a las
28	Rey y libertad	Rey, y libertad
29	gusta V. Excelencia	gusta V. E.
30	V. Excelencia, de	V. E. de
31	avisarnos, que en caso	avisarnos, en caso

32	atendamos a sus	atendamos à sus
33	calamidades y	calamidades, y
34	trabajos con	trabajos, con
35	suave y	suave, y
36	Monarca nuestro Señor	Monarca nuestro señor
37	efetos	effectos
38	reprimir á los	reprimir a los
39	de una justa	de la justa
40	justa y	justa, y
41	De vuestra Excelencia	De V. E.
42	de Dola al	de Dola, al

On dénombre 42 écarts dont 3 écarts doubles : les numéros 6, 12 et 19. Ceux-ci intègrent à la fois un écart de ponctuation et de majuscule, mais comme l'ajout de la majuscule est une conséquence du changement de ponctuation, nous avons choisi de les référencer sous le même code, comme des écarts uniques. Sur ce total, 20 sont des écarts de ponctuation parmi lesquels, 12 ajouts et 3 suppressions de virgule, 2 transformations de virgule en point-virgule, 1 transformation de point final en deux points, 1 de point final en virgule et enfin 1 de point final en point-virgule. Ces trois dernières transformations sont les écarts doubles que nous avons mentionnés.

On compte 5 modifications d'accent sur la préposition *a*, 4 changements orthographiques dont un double à l'écart 37, 4 cas de modification d'abréviation et 2 suppressions de majuscule. Enfin, l'erreur dans le texte de Claude Clément : « est [*sic*] Pais » n'apparaissait pas dans le texte original. Ces 36 écarts, s'ils ne doivent pas être négligés, sont cependant tous des variations typographiques ou des choix d'orthographe qui n'affectent absolument pas le sens du texte.

Seuls 6 écarts touchent véritablement à la formulation du texte. La simplification dans l'écart 11 de « con el qual venia » en « con que venia » n'affecte pas véritablement le sens, puisque les deux formules sont presque équivalentes. Il est possible de faire le même raisonnement au sujet de l'écart 24 avec la simplification de « persuadirnos á que » en « persuadirnos, que », ainsi qu'au sujet à l'écart 31 qui voit la formule « avisarnos, que en caso » transformée en « avisarnos, en caso ». La transformation de la préposition en virgule dans le premier cas et la suppression de la conjonction de subordination n'ont pas non plus d'incidence sur le sens.

L'écart 14 de « antes de resolvernos » à « antes resolvernos » ainsi que l'écart 17 de « que ha hecho hazer, » à « que ha hecho, » sont plus difficiles à expliquer : ce sont peut-être des oublis, mais encore une fois, la simplification n'affecte pas directement le sens de la phrase. Seul l'écart 39 qui fait passer de l'article indéfini *una* à l'article défini *la* a une incidence sur le sens mais elle est tout de même très faible. Les différences sont à notre avis assez négligeables pour pouvoir affirmer que Claude Clément s'est bien servi de ce document pour rédiger la version espagnole de son œuvre. On trouve d'ailleurs dans le *Memorial Histórico Español* de la RAH cette même lettre des Dolois au prince de Condé, reproduite dans le corps de la lettre d'un père jésuite<sup>71</sup>. Dans cette version l'auteur s'adresse au prince sous la forme « V. A. » mais si elle a encore d'autres modalités de ponctuation, elle reprend strictement la forme de la version publiée dans *Escribense los progressos [...]* pour les six écarts qui affectent le texte.

Une note en marge indique par ailleurs : « Hállase impresa esta carta á continuación de varias relaciones y especialmente de una cuyo título es : *Rel. de los progressos y entrada de S. A. del Sr. Infante Cardenal en Francia [...] Madrid, por María de Quiñones, 1636, en fólío. Hay reimpressiones de Sevilla, Andrés Grande, 1636, 4.º y de otras partes*<sup>72</sup> ». Cette note laisse supposer que la lettre des Dolois a été maintes fois imprimée, ce qui explique très certainement les petites différences de forme que nous avons pu observer. Une conclusion s'impose en tous cas : un traducteur qui n'aurait pas eu sur son pupitre l'un de ces fascicules et qui aurait retraduit à partir de la version latine de la lettre telle qu'on peut la lire dans *Machiavellismus iugulatus* n'aurait jamais pu produire un texte aussi proche de l'original. Or un simple traducteur n'a pas à sa disposition les originaux des textes cités. Il ne fait donc guère de doute que la version espagnole de cette lettre n'est pas une traduction du latin mais plutôt une copie du texte original faite par l'auteur lui-même<sup>73</sup>.

Pour finir de s'en convaincre, on peut comparer un court extrait de cette même lettre dans sa version latine : « *Supremi Principis nostri, fortunis omnibus nostris, sanguine, vitæque ipsa infinitis partibus chariorem*<sup>74</sup> », avec sa « traduction » espagnole :

---

<sup>71</sup> *Memorial histórico español, op. cit.*, t. XIII, p. 482-484.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 482, note 1.

<sup>73</sup> On peut même formuler une hypothèse séduisante : pour rédiger *Escribense los progressos...* qui, précisons-le, ne mentionne pas d'auteur, il a fallu traduire en espagnol le discours des Dolois. Or l'un des érudits les mieux placés d'Espagne pour le faire est peut-être Claude Clément lui-même : il pourrait être intéressant de chercher à savoir s'il a pu y collaborer.

<sup>74</sup> *M. J.*, p. 62. En français : « notre Prince suprême, qui nous est infiniment plus précieux que nos propres biens, notre sang et notre vie ».

nuestro Principe natural, y soberano señor; de la qual jamas desistiremos, y firmaremos la confirmacion della, quando fuere necessario, con nuestra misma sangre, doliendonos mil vezes mas de su perdida, que de la de nuestras vidas, y bienes<sup>75</sup>.

La métaphore de la signature avec le sang des assiégés, que l'on retrouve en espagnol, n'apparaissait absolument pas en latin. Un traducteur qui n'aurait pour texte de référence que cette version latine, ne pourrait jamais inventer de lui-même cette image. Or c'est précisément l'image que l'on peut lire dans *Escrivense los progressos*.

La lettre des Dolois a été cependant largement diffusée et un traducteur autre que Claude Clément aurait pu éventuellement y avoir accès et s'en servir pour son travail. Il est toutefois possible de produire un dernier exemple pour lequel ce genre de doute n'est pas possible.

#### *Citation d'une lettre du roi Philippe IV*

On trouve un peu plus loin dans le texte, dans un passage qui traite toujours de la résistance de Dole, la reproduction d'une lettre attribuée à Philippe IV et adressée à son ambassadeur, le comte de Salazar. Pour notre comparaison, il n'est besoin que d'en reproduire la seconde moitié, telle qu'elle apparaît dans la version latine :

Quod cum facere solenni & plena dignitatis legatione decrevissem, idoneus mihi visus es, qui splendidé, dextré & sapienter ea fungereris, recteque curares, cum quæ mea, tum quæ Provincialium, quorum causa plurimum volo, & velle debeo, interesse videbuntur, &c<sup>76</sup>.

La traduction supposée, telle qu'elle apparaît dans la version espagnole de l'œuvre, est largement plus développée :

Y assi abiendo resuelto enviar una embaxada muy solemne, y autorizada á aquel Condado con persona de lustre, prudencia, y capacidad, para lo que precisamente abrá de ir remitido, os he escogido para esto; porque confio de vos, que executareis lo que os encargare, y tratareis lo que se ofreciere, como conviene á mi servicio, y á la demonstracion de gratitud y favor con que desseo honrrarlos, y para que lleveis entendida mi voluntad en lo que acá se puede disponer, ireis advertido de lo que se sigue, &c<sup>77</sup>.

Une première constatation s'impose : la fin de la phrase, à partir de « y para que lleveis » ne figurait pas dans la version latine, or il est inimaginable qu'un traducteur ait pu ajouter ces informations. De la même façon, il est difficilement concevable qu'il puisse écrire : « Y assi abiendo resuelto enviar una embaxada muy solemne, y autorizada á aquel Condado con persona de lustre, prudencia, y capacidad, para lo que precisamente abrá de ir remitido » en s'inspirant uniquement de la phrase latine : « Quod cum facere solenni & plena dignitatis legatione decrevissem ». Il est bien-sûr concevable qu'un

---

<sup>75</sup> E. M. D., p. 88.

<sup>76</sup> M. J., p. 70.

<sup>77</sup> E. M. D., p. 98.

traducteur inspiré puisse ainsi agrémenter sa traduction de détails de son cru, mais dans ce cas, il faudrait encore qu'il soit omniscient, puisque ces ajouts correspondent en tous points à la formulation du texte-source.

Pour s'en convaincre il faut, encore une fois, faire une lecture parallèle en numérotant les écarts. La lettre telle qu'elle apparaît dans la version espagnole du texte de Claude Clément a la forme suivante :

EL REY.

*La fidelidad, y valor con que me han servido los naturales del Condado de Borgoña,(1) en la ocasion del sitio que pusieron Franceses sobre la villa de Dola, es de tan raro exemplo,(2) que obliga á particulares(3) demonstraciones(4) de la satisfacion,(5) con(6) que estoy de tales vassallos,(7) y de lo que han crecido en mi voluntad, y estimacion sus merecimientos y el amor que les tengo. Y(8) assi abiendo resuelto emviar una embaxada muy solemne, y autorizada(9) á aquel Condado con persona de lustre,(10) prudencia, y capacidad, para lo que precisamente(11) abrá de ir remitido, os he escogido para esto;(12) porque confio de vos, que executareis(13) lo que os encargare, y tratareis lo que se ofreciere,(14) como conviene á mi servicio, y á(15) la demonstracion(16) de gratitud y favor con que desseo honrrarlos, y para que lleveis entendida mi voluntad en lo que(18) acá(19) se puede disponer,(19) ireis advertido de lo que se sigue, &c<sup>78</sup>.*

La lettre de Philippe IV au comte de Salazar, dont une copie est conservée à la BMB, a la forme suivante, sans autre modification de notre part que le développement de certaines abréviations, la normalisation des graphies u, v et b et le remplacement des accents graves par des accents aigus<sup>79</sup> :

EL REY.

Lo que vos Don Phelippe Alberto de Velasco Conde de Salazar Pariente, gentilhombre de mi Camara, y del Sermo. Cardenal infante Don fernando mi hermano habeys de hazer en mi Condado de mi Borgoña, y Parlamento, y villa de Dola adonde vays en mi nombre:

La fidelidad, y valor con que me han servido los naturales del Condado de Borgoña(1) en la ocasion del sitio que pusieron franceses sobre la villa de Dola, es de tan raro exemplo(2) que obliga aparentes(3) demostraciones(4) de la satisfacion(5) que(6) estoy de tales vassallos(7) y de lo que han crecido en mi voluntad, y estimacion sus merecimientos y el amor que les tengo, y(8) assi abiendo resuelto ymviar una embaxada muy solemne, y autoriçada.(9) á aquel Condado con persona de lustre(10) prudencia, y capacidad, para lo que precissamente(11) abrá de ir remitido, os he escogido para esto(12) porque confio de vos, que executareys,(13) lo que os encargare, y tratareys lo que se ofreciere(14) como conviene á mi servicio, y a(15) la demostracion(16) de gratitud y favor con que desseo onrrallos, y para que lleveys entendida mi voluntad en lo que de(18) aca(19) se puede disponer(19) yreis advertido de lo que se sigue<sup>80</sup>.

---

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> Voir copie en annexe 3.2.3.

<sup>80</sup> *Lettre de Philippe IV au comte de Salazar*, BMB, Ms Chiflet 46 « Tome 6 de papiers importons [sic] de la comté de Bourgogne en matière civile », fol. 175 « Instructions du roi d'Espagne au comte de Salazar, chargé de se concerter avec les pouvoirs publics de la Franche-Comté (1636) », document 175.

Visiblement, le premier paragraphe d'introduction n'a pas été reproduit dans les textes de Claude Clément. Il est pourtant essentiel puisque c'est à cet endroit que l'ambassadeur est nommé. Si l'on s'intéresse au reste du document, sans comptabiliser les différences de graphie, on repère les écarts suivants :

	<i>EL REY. Lo que vos Don Phelippe</i>	<i>El machiavelismo degollado</i>
1	Borgoña en la ocasion	Borgoña, en la ocasion
2	exemplo que obliga	exemplo, que obliga
3	aparentes	á particulares
4	demonstraciones	demonstraciones
5	la satisfacion	la satisfacion,
6	que	con que
7	vassallos y	vassallos, y
8	tengo, y assi	tengo. Y assi
9	autoriçada, á aquel	autorizada á aquel
10	de lustre prudencia	de lustre, prudencia
11	precissamente	precisamente
12	esto porque	esto; porque
13	executareys, lo	executareys lo
14	ofreciere como	ofreciere, como
15	y a la	y á la
16	demonstracion	demonstracion
17	lo que de aca	lo que acá
18	aca	acá
19	disponer yreis	disponer, ireis

Sur les 19 écarts recensés, 11 sont des changements de ponctuation sans grande incidence sur le sens du texte, dont 7 ajouts de virgule, 2 suppressions, 1 ajout de point-virgule et 1 modification de virgule en point final, associée nécessairement à un ajout de majuscule. On recense 3 modifications orthographiques mineures et 2 modifications d'accent sur la préposition *a*. Seuls 3 écarts constituent des modifications de mots dont 2 ne changent pas foncièrement la structure de la phrase : l'écart (6) entre « que » et « con que » et l'écart (17) entre « lo que de aca » et « lo que acá ». Finalement, un seul écart affecte le sens : le numéro (3) entre « aparentes » et « á particulares ».

Dans le texte d'origine, on comprend que la résistance des Dolois « impose des manifestations claires » de la satisfaction du roi, alors que dans la phrase telle qu'elle apparaît dans la version espagnole du texte de Claude Clément, elle « oblige à de singulières manifestations ». Il faut bien avouer que le sens général de la phrase n'en est pas vraiment bouleversé et que cette différence peut s'expliquer éventuellement par une erreur de recopiage, étant donné que dans un manuscrit à la plume comme celui que nous avons recopié ici, les espaces entre les mots ne sont pas toujours respectés et qu'il est donc possible de lire le *a* initial de « aparentes » comme une préposition séparée.

Ceci posé, à part l'élimination du premier paragraphe d'introduction, il est évident que le texte tel qu'on le lit en castillan dans *El Machiavelismo degollado* est une copie presque parfaite de la lettre originale au comte de Salazar. Une fois encore, un traducteur qui n'aurait utilisé que le texte de la version latine de l'œuvre n'aurait jamais été capable de parvenir à une copie aussi fidèle du texte original. Il n'a donc pas traduit le texte en latin de *Machiavellismus jugulatus*, il a plus simplement recopié l'original en espagnol. C'est donc la version latine de cette lettre qui est une traduction, assez largement résumée d'ailleurs et la personne qui a transposé cette lettre dans la version espagnole de l'œuvre possédait donc une copie du texte original en castillan. Or ce document est un manuscrit et, contrairement à la lettre des assiégés de Dole, il n'a pas été imprimé et diffusé à grande échelle. Sachant par ailleurs que peu de gens, si ce n'est un Franc-Comtois comme Claude Clément, pouvaient posséder une copie de ce document, le doute n'est raisonnablement pas possible : dans ce passage, c'est bien l'auteur qui traduit.

### 3.2.3 Un traducteur qui améliore le texte-source

Exception faite des écarts que la traduction peut générer, il est cependant des phénomènes que l'on peut difficilement attribuer au changement de système linguistique. Dans ces cas, le traducteur a, semble-t-il, pris soin de recomposer certains passages ou d'ajouter, ici ou là, des éléments explicatifs. Ces phénomènes semblent indiquer que le traducteur se comporte en tous points comme un auteur cherchant à améliorer son œuvre.

#### *Un traducteur plus précis que l'auteur*

Dans le passage où Claude Clément donne leur nom aux *Políticos*, on peut lire la phrase en latin : « [...] atque omnem ut impietatem uno verbo complectar, ó Politici. Politici! Politici, inquam, Politici<sup>81</sup> ». Elle devient en espagnol : « Y para ceñir en una

---

<sup>81</sup> *M. J.*, p. 2.

sola palabra la latitud de todas las maldades, ó Politicos ! Politicos. Ahora solamente me explico enteramente del todo, ó Politicos, ó Politicos<sup>82</sup> ». La formule d'insistance *inquam* est rendue par une longue expression emphatique, assez répétitive : « Ahora solamente me explico enteramente del todo ». Il ne s'agit pas ici d'une transformation du texte latin et l'on pourrait considérer cet écart comme négligeable ; toutefois, on peut raisonnablement se demander si un traducteur, qui se limiterait à son travail sur la langue, aurait choisi de lui-même une telle expression pour traduire un simple verbe *inquam*. En somme : pourquoi cherche-t-il à rendre son travail plus complexe ?

Et s'il n'y a pas de transformation lourde, le ton de la phrase en est tout de même modifié : elle est plus véhémence en espagnol qu'en latin, comme si le rédacteur s'emportait à nouveau en la rédigeant. Quel traducteur se laisserait ainsi entraîner par la violence de la phrase s'il n'en est pas lui-même l'auteur ? Et, en effet, les exemples sont nombreux où, comme ici, le traducteur amplifie l'expression, la met en scène et pour tout dire, la réécrit, or ce n'est pas le comportement d'un simple traducteur.

Cette tendance peut prendre la forme d'ajouts explicatifs. C'est le cas lorsqu'une expression comme « *parum illis est violare ; numen ipsum abnuere*<sup>83</sup> » est rendue par : « Y ojala esta fuera la suma de sus maldades, que no se arrojaran (como lo hazen) a renegar de Dios, y no reconocerle en el mundo<sup>84</sup> ». C'est encore le cas lorsque la formule « *Itane veró Politici sic mortalibus imponitis? O proditores*<sup>85</sup> » est traduite par « Assi Politicos, que este yugo poneis sobre los hombres, y esta ficcion atribuis a los Doctos? *O Proditores*<sup>86</sup> ». Dans le premier cas, l'ajout de l'expression « y no reconocerle en el mundo » n'est pas justifié par une contrainte de traduction et dans le second, rien ne justifie non plus d'ajouter « y esta ficción atribuis a los doctos » si ce n'est un besoin du traducteur de se faire mieux comprendre de son lecteur. Il ne fait pas ici d'écarts de traduction, il ajoute du sens : il éprouve le besoin de préciser l'idée, probablement parce qu'il s'agit de la sienne.

On peut observer d'autres exemples d'ajouts explicatifs à plus grande échelle comme lorsque la phrase : « *soluta penitus obsidio est, nec conspectus in agro suburbano ullus hostis. Immanis tormentaria machina artificijque excellentis relictæ, & intró advecta,*

---

<sup>82</sup> *E. M. D.*, p. 3.

<sup>83</sup> *M. J.*, p. 24.

<sup>84</sup> *E. M. D.*, p. 32. Suite à une erreur d'impression, elle est numérotée 23.

<sup>85</sup> *M. J.*, p. 25.

<sup>86</sup> *E. M. D.*, p. 33.



Dolanæ virtutis & fidelitatis, Christianæ Sapientiæ, & divini favoris, perpetuum monumentum est<sup>87</sup> » devient en espagnol :

acabaron los enemigos de alçar de todo punto el cerco, sin que alguno dellos pareciesse en todo el campo convecino; quedando la memoria de tan grande beneficio recebido del Cielo impressa, y consagrada en el catalogo de los dias mas festivos y memorables de Dola : Y por perpetuo trofeo, y testimonio de su valor, felicidad Christiana, sabiduria, y del favor divino; una pieça de artilleria enorme de los mismos enemigos, de fundicion, y artificio excelente, que los Dolanos se llevaron dentro de sus muros<sup>88</sup>.

La formule « quedando la memoria de tan grande beneficio recebido del Cielo impressa, y consagrada en el catalogo de los dias mas festivos y memorables de Dola » n'apparaît pas dans la version latine, ni ici, ni plus loin dans le passage. C'est un pur ajout qui n'est justifié ni par un problème de traduction, ni par un effort pour simplifier le propos ; au contraire, la version espagnole est bien plus complexe que le texte d'origine. En outre, le traducteur qui a pris la liberté d'ajouter ce passage donne une information que seule peut avoir une personne qui connaît les festivités de la ville de Dole. Ici, le doute n'est pas possible, c'est bien Claude Clément qui fait cet ajout et, bien-sûr, qui traduit.

Ces modifications peuvent aussi être plus subtiles quand elles sont intégrées dans la trame du texte comme lorsque la phrase : « satius esse ratus, si heroicorum dictorum factorumque nuda & simplici narratione has ab omnibus pijs exclamaciones exprimerem, *pié sancté, fortiter, sapientér, regié, Catholicé, divine*<sup>89</sup> » est rendue par

juzgando por mas conveniente excitar con una llana y sencilla narracion destas hazañas heroycas los animos piadosos, á que exclamassen engrandeziendo la piedad, la santidad, la fortaleza, la sabiduria, la magestad, la Christiandad, y mas que humano valor y grandeza que en ellas resplandeze<sup>90</sup>.

L'écart de traduction se situe à la fin : l'adverbe *divine* est traduit par l'expression « más que humano valor y grandeza » et l'expression « que en ellas resplandece » est totalement ajoutée.

C'est à dessein que nous citons largement le passage afin de montrer qu'au début de la citation, malgré la difficulté que suppose la transformation des adverbes en substantifs, il n'apparaît pas d'écart important avec le texte latin. Ceci contraste avec la fin du passage où le dernier adverbe est remplacé par une périphrase, alors qu'aucun problème de traduction ne l'impose. Si l'on relit les deux phrases en parallèle, on voit clairement que le traducteur cherche à rendre la phrase en langue vulgaire plus simple,

---

<sup>87</sup> M. J., p. 66.

<sup>88</sup> E. M. D., p. 93-94.

<sup>89</sup> M. J., p. 139.

<sup>90</sup> E. M. D., p. 187.

plus facile d'accès : il adapte le texte autant qu'il le traduit. Et, là encore, cette attitude est plutôt celle d'un auteur qui retouche son texte plutôt que celle d'un simple traducteur.

Lorsque ces modifications affectent le texte écrit par Claude Clément, elles n'apparaissent qu'à celui qui fait l'effort de lire en parallèle la version latine et la version espagnole. Pour les citations, en revanche, les écarts de traduction sont parfaitement visibles puisque le lecteur a sous les yeux les deux textes : en latin puis en espagnol. Ceci permet de comprendre quel degré d'éloignement par rapport au texte d'origine le traducteur est prêt à assumer. Il propose ainsi la traduction d'une citation de saint Augustin de la façon suivante : « como dize san Augustin: *In prælijs tela hostium in ipsos retorquentur*. Los tiros de los enemigos en vez de dar en el exercito Catholico, se volvian y hazian riza en los mismos que los tiraban<sup>91</sup> ».

La version espagnole est assez amplifiée et le complément en latin « in præliis » – lors des combats – n'est pas véritablement traduit alors que l'expression « en vez de dar en el ejército Católico » est totalement inventée. Saint Augustin n'évoquait pas précisément des troupes d'une armée Catholique, même si la bataille est bien une victoire des chrétiens contre les païens<sup>92</sup>. Nous n'aborderons pas ici la question du style de la traduction ; elle sera développée dans le chapitre consacré au travail de vulgarisation. En revanche, l'ajout de l'adjectif « Catholico » prouve qu'il y a un véritable travail sur la citation. Le traducteur cherche à l'actualiser : il rend cette bataille ancienne lisible dans le contexte de la guerre de Trente Ans. Or, ceci n'a aucun rapport avec un travail de traduction. Ce rédacteur ne cherche pas seulement à traduire, il cherche aussi à modifier le contenu, à rendre les exemples plus facilement interprétables. Et il améliore ce texte parce qu'il s'agit du sien : ce sont ses exemples, ses raisonnements et cette version espagnole est tout autant une réécriture qu'une traduction.

#### *Un traducteur capable d'opérer des choix*

On constate qu'à la page 21 de la version espagnole, apparaît une citation en grec, qui est présente également dans la première version latine mais qui est éliminée dans la seconde. Les passages modifiés sont indiqués en gras :

---

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 51. Dans *M. J.*, p. 36 ainsi que dans *D. C. P.*, fol. 19 r<sup>o</sup>, on lit : « *retorquerentur* ».

<sup>92</sup> « Des soldats qui avaient combattu dans cette journée nous ont dit qu'il s'était levé du côté de Théodose un vent si violent que les traits leur échappaient des mains pour fondre sur l'ennemi et que les traits de l'ennemi revenaient contre lui-même. », AUGUSTIN (saint), *La cité de Dieu* (trad. L. Moreau), Paris, Seuil, 1994, t. I, p. 249. Cette description fait référence à la bataille de la Rivière Froide de 394 où les troupes chrétiennes de Théodose I<sup>er</sup> remportent une victoire décisive contre les troupes païennes d'Eugène. Voir PIGANOL, André, *L'Empire chrétien*, Paris, PUF, 1972, p. 288-295. Le vent qui a favorisé les troupes chrétiennes est évidemment interprété comme une intervention divine. Ce récit de saint Augustin s'insère particulièrement bien dans l'argumentation de Claude Clément qui, lui-même, prophétise la victoire des troupes Impériales, sous la protection de Dieu.

... replicabo heroica tempora atque imprimis Eteoclem tibi sistam, cui magnanima ista vox regnum asservit.

**Εἴπερ γὰρ ἀδικεῖν χρὴ τυραννίδος πέρι**

**Κάλλιστον ἀδικεῖν, τ' ἄλλα δ' εὐσεβεῖν χρεών.**

**Quæ verba** Divus Iulius Cæsar Politicorum illustre iubar, & Romani Imperij Conditor gloriosissimus **in Latinum sermonem convertit**, & incredibili felicitate, animique firmitate, re & verbis complexus est, sic dicere solitus : *Nam si violandum est ius*<sup>93</sup>...

... replicabo heroica tempora atque imprimis Eteoclem tibi sistam, cui magnanima ista vox regnum asservit, **quam** Divus Iulius Cæsar Politicorum illustre iubar, & Romani Imperij Conditor gloriosissimus incredibili felicitate, animique firmitate, re & verbis complexus est, sic dicere solitus. *Nam si violandum est ius*<sup>94</sup>...

... te traeré a la memoria aquellos tiempos heroicos de la antigüedad, y en primer lugar a Eteocles, que entró en possession de un Reyno con la valentia deste acertado dictamen.

**Εἴπερ γὰρ ἀδικεῖν χρὴ τυραννίδος πέρι**

**Κάλλιστον ἀδικεῖν, τ' ἄλλα δ' εὐσεβεῖν χρεών.**

**Cuyas palabras** D. Iulio Cesar, aquel ilustre esplendor de los Politicos, y gloriosissimo fundador del Romano Imperio **las traduxo en Latin**, y en sus obras y palabras se ajustó siempre con ellas con increíble felicidad y firmeza, repitiendo muchas vezes. *Nam si violandum*<sup>95</sup>...

On remarque trois différences majeures dans l'évolution des textes : la suppression puis le rajout de la formule en grec, la suppression puis le rajout de la note marginale « Euripides in phœn » et enfin la suppression puis le rajout du passage évoquant la traduction en latin car, assez logiquement, l'expression « in Latinum sermonem convertit » disparaît dans la seconde version latine mais se retrouve dans la version espagnole : « las traduxo en Latin ». Ces trois modifications sont évidemment liées : sans la citation en grec, la note bibliographique devient inutile et il devient absurde également de préciser que Jules César l'a traduite en latin. L'élimination de la phrase en grec n'est pas le fruit d'un oubli puisque le passage est réadapté en fonction de cette suppression. Or il est difficilement imaginable que cette transformation complexe soit le fruit du travail d'un simple traducteur ; il s'agit bien là d'un choix, d'une recomposition volontaire du texte réalisée, ou au moins souhaitée, par l'auteur.

Un deuxième exemple est encore plus probant : Claude Clément fait référence au même passage biblique dans les trois versions, mais le texte de la version espagnole ne correspond pas exactement à celui des versions latines. Nous indiquons, toujours en gras, les passages modifiés. La phrase en latin « Tacebo Assyriorum centum octoginta quinque

<sup>93</sup> D. C. P., fol. 9 r°. La citation en grec est accompagnée de la note en marge : « Euripides in phœn ».

<sup>94</sup> M. J., p. 15-16.

<sup>95</sup> E. M. D., p. 20-21. La citation en grec est accompagnée de la note en marge : « Euripides in phœn ».

millia **in ipsorum castris immisso** divinitus percussore contrucidata<sup>96</sup> » devient en espagnol « No haré mencion de ciento y ochenta y cinco mil hombres, que mató **en una sola noche** el Angel, percusor que Dios envió al exercito de los Assyrios<sup>97</sup> ». De toute évidence, le complément circonstanciel de temps « en una sola noche » n'est absolument pas une traduction du complément de lieu « in ipsorum castris immiso<sup>98</sup> ».

Le verset qui est résumé ici, se trouve en II Rois – ou IV Regum –, XIX, 35 avec la forme suivante : « Factum est igitur **in nocte illa**, venit angelus Domini, et percussit **in castris** Assyriorum centum octoginta quinque millia<sup>99</sup> ». On y repère bien deux compléments circonstanciels, l'un de temps : « in nocte illa » et l'autre de lieu « in castris » indiqués ici en gras. Si l'on compare ce verset avec le texte de Claude Clément, on constate que, dans la version latine, il a choisi de rendre le complément de lieu « in castris » par une formule assez proche : « in ipsorum castris immisso » et d'éliminer le complément de temps « in nocte illa ». Il faut remarquer à ce sujet que l'auteur ne prétendait pas citer textuellement ce verset.

En espagnol en revanche, il fait le choix inverse : il a conservé le complément de temps « in nocte illa » qu'il a rendu par la formule « en una sola noche » mais il a éliminé le complément de lieu. Or ce type de choix n'a plus aucun rapport avec la transposition d'un texte d'une langue à une autre. Ce traducteur, non seulement identifie le verset biblique évoqué, mais il s'autorise en outre à modifier les premiers choix de l'auteur. Là encore, il est très difficile d'imaginer qu'un tiers puisse être à l'origine de ce genre de modification.

#### *Un traducteur qui précise les propos de l'auteur*

Lorsqu'on étudie en détail la version espagnole, on remarque qu'à de nombreuses reprises, le rédacteur apporte de subtiles modifications, qu'il réadapte certaines formules, quelquefois très légèrement. Dans la version latine on lit, par exemple, la phrase : « Sed etiam beatum te, atque ipso numine, quodcunque illud est, parem, Candidate [...] si in animum tuum<sup>100</sup> ». L'espace textuel qui sépare le début et la fin de cette phrase, qui est représenté ici par les points de suspension, est de cinq lignes. Cette phrase devient dans la version espagnole : « Y tu tambien, ó Pretensor ilustre, dichoso y bienaventurado, igual en todo a Dios (sea Dios quien se fuere) [...] Dichoso pues tu, y mil vezes dichoso, si

---

<sup>96</sup> M. J., p. 28.

<sup>97</sup> E. M. D., p. 40.

<sup>98</sup> En français : « qui s'était introduit dans leur propre forteresse ».

<sup>99</sup> *Biblia sacra...*, op. cit., p. 317.

<sup>100</sup> M. J., p. 15.

fixares en tu animo<sup>101</sup> ». L'espace qui sépare cette fois le début et la fin de cette phrase n'est plus que de trois lignes.

Même si la phrase est moins longue et que les deux segments sont donc plus proches en espagnol, le traducteur prend soin de répéter la formule initiale : « Dichoso pues tu ». Il a certainement pris conscience que la phrase pouvait être trop longue en latin et surtout que la taille de la digression qui sépare le début de phrase « beatum te » de la condition « si in animum tuum », nuisait à la bonne compréhension. Ceci explique probablement la modification observée qui n'a, de toute évidence, aucun rapport avec un travail de pure traduction. Elle ressemble par contre à une amélioration de détail, comme un auteur peut en apporter en relisant son texte.

Dans un autre exemple, on remarque que Claude Clément évoque de trois manières différentes la descendance du roi Philippe IV. Les passages qui diffèrent apparaissent en gras : « tanta regio toro prosperitas, **ut gemina prole beatus sit**, sitque Serenissimus Baltasar Carolus<sup>102</sup> », la seconde : « tanta regio toro prosperitas, **ut non desit proles mascula**, sitque Serenissimus Baltasar Carolus<sup>103</sup> » et la version espagnole : « tanta prosperidad en la sucesion, siendo el Serenissimo Balthasar Carlos<sup>104</sup> ».

Dans la première version latine, publiée en 1636, il est fait référence à une descendance jumelle, le roi ayant à ce moment deux enfants en vie : l'infante María Ana Antonia et le prince Balthazar-Charles. La seconde version latine, publiée en 1637 prend visiblement en compte la mort de l'infante et ne fait donc mention que d'un héritier mâle. Dans la version en castillan enfin, la remarque disparaît totalement probablement parce que cette information ne constituait plus une preuve de la prospérité du mariage de Philippe IV, celui-ci ayant déjà vu, en 1637, cinq de ses enfants décéder en bas âge. Cette modification montre que le pseudo-traducteur a un rapport au texte qui dépasse largement son travail de transposition d'une langue à l'autre.

On repère également des ajouts de contenu au passage en langue castillane, comme dans le cas suivant : la phrase « omnem aliam tutelam & patrocinium præterquam sui Principis Regis Catholici sancté simul & fortiter respuit, non territa florentissimo exercitu sibi imminente, & gravissima mala, ni se dederet, comminante<sup>105</sup> » devient dans la version espagnole :

... ella con igual Religion y piedad, que esfuerço y valor, dió de mano á toda tutela, y patrocinio, que no fuesse del Rey Catholico su natural señor, sin que fuesse parte para

---

<sup>101</sup> *E. M. D.*, p. 20.

<sup>102</sup> *D. C. P.*, fol. 44 r°.

<sup>103</sup> *M. J.*, p. 102.

<sup>104</sup> *E. M. D.*, p. 139.

<sup>105</sup> *M. J.*, p. 61.

atemoriçarla, **ni hazerla desistir de su leal constancia** un floridissimo exercito, que ya casi tenia sobre si, amenaçandola, si no se rindiesse, con gravissimos males y ruynas<sup>106</sup>.

Le texte-source est visiblement complété : le traducteur a ajouté le passage « ni hazerla desistir de su leal constancia » qui insiste lourdement sur la fidélité des Comtois alors qu'elle était déjà assez clairement démontrée dans le début de la phrase. Un traducteur, s'il n'est pas l'auteur du texte, ne viendrait probablement pas insister sur un élément pour le seul plaisir de compliquer son travail.

On peut citer également l'éloge adressé au nouvel empereur Ferdinand III qui apparaît, lui aussi, dans une version largement plus développée dans la version espagnole que dans le texte latin : « tu nulla interposita morá in Imperium illi succederes, faustusque, & felix statim nobis exorireris, cui nimirum neque vires ad laborem, neque invenilis [*sic*] ætas ad diuturnitatem, neque eximia doctrina ad prudentiam<sup>107</sup> ». La même phrase en espagnol est beaucoup plus longue :

sin dilacion alguna sucediesse V. Magestad en el Imperio: naciendo al mundo un nuevo Sol para gran dicha de todos, al punto que nos faltó el que nos alumbraba, **tenemos ocasion de dar el parabien á la Yglesia, al Imperio, y á toda la casa de Austria, de tener ya prendas de colmada felicidad**, pues es ya Emperador V. Magestad en quien se hallan fuerças para el trabajo, juvenil y robusta edad para vivir muchos años, **sucession augustissima para gloria de los siglos venideros**, escogida dotrina para proceder con prudencia<sup>108</sup>

Les passages indiqués ici en gras ne correspondent à rien dans le texte latin. Comme on peut le comprendre, le nouvel empereur a récemment succédé à son père et le pseudo-traducteur ne se prive pas de lui faire sa cour et d'enrichir son éloge. Il ajoute même des informations assez précises comme par exemple le nom de son défunt père : « al Padre de V. Magestad el glorioso Emperador Fernando Segundo<sup>109</sup> » alors qu'il n'était pas précisé dans la version en latin : « emeritum parentem tuum<sup>110</sup> ». Derrière ces modifications, un véritable projet d'amélioration du contenu est perceptible, qui dépasse encore une fois le simple exercice de la traduction.

#### *Un traducteur qui ajoute des précisions en note*

Le traducteur ne se contente pas d'ajouter une information sur la descendance du nouvel empereur : « sucession augustissima para gloria de los siglos venideros<sup>111</sup> », il la complète d'une note marginale très précise : « *Dos hijos, y una hija*<sup>112</sup> » qui, évidemment,

---

<sup>106</sup> *E. M. D.*, p. 87.

<sup>107</sup> *M. J.*, p. 128.

<sup>108</sup> *E. M. D.*, p. 171-172.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>110</sup> *M. J.*, p. 128.

<sup>111</sup> *E. M. D.*, p. 172.

<sup>112</sup> *Ibid.*, note marginale.

ne figurait pas non plus dans le texte latin. Très cultivé, il va donc pousser le zèle jusqu'à ajouter certaines notes qui viennent ainsi préciser ce qu'écrit l'auteur.

Le prétendant à la secte des *Políticos* se nomme en latin : « *Poliphilus*<sup>113</sup> » qui devient dans la version espagnole : « *Poliphilo*<sup>114</sup> ». Sentant probablement que ce nom peut porter à confusion, le traducteur ajoute une note en marge : « *En nuestro vulgar significa aficiouado [sic] Pretensor de la policia*<sup>115</sup> ». Cette note donne un éclairage sur la signification du nom propre, probablement parce que son étymologie devait être assez facilement interprétable pour un lecteur maîtrisant le latin mais pas pour le lecteur de la version espagnole. D'ailleurs cette note n'est pas une simple traduction du nom propre, c'est un commentaire de vulgarisation. Un simple traducteur pourrait éventuellement éliminer un passage, mais il ne pourrait pas ajouter une note. Et même si ses connaissances ou sa volonté d'explicitier le propos le poussaient à le faire, il est peu probable qu'il choisisse une formulation de ce type : le rédacteur de cette note cherche au moins autant à expliquer le sens du texte qu'à le traduire.

Et les exemples sont nombreux car d'autres notes sont propres à la version espagnole. Au début de l'éloge du nouvel empereur Ferdinand III, déjà cité plus haut, le traducteur ajoute en marge une phrase qui a valeur de titre et qui précise la date de son accession au trône : « *Ferdinando III. Rey de Ungria, y de Bohemia, elegido con el favor de la Christiana Sabiduria por Rey de Romanos á 22. de Dic. coronado á 30. año de 1636*<sup>116</sup> ». Il faut donc que le traducteur soit à la fois plein d'attention pour son lecteur et surtout très bien renseigné pour lui apporter ainsi une précision historique que l'auteur avait omis d'indiquer dans le texte latin.

Il arrive aussi à ce traducteur de compléter certaines notes dont la forme initiale devait lui sembler trop succincte. C'est le cas de « Dec. I. l. 4. de bello Belgico<sup>117</sup> » dans la seconde version latine qui devient dans la version espagnole : « Dec. I. l. 4 de bello Belgico ann. 1565<sup>118</sup> ». Une telle modification implique que ce traducteur dispose d'un exemplaire de l'ouvrage de Famien Strada – qui est d'ailleurs très récent puisque publié en 1635 – et qu'il prenne la peine de chercher où se trouve le passage mentionné afin d'en préciser l'année dans la note.

---

<sup>113</sup> M. J., p. 22. Dans *D. C. P.*, fol. 12 v°, le prénom était différent, et peut-être plus transparent : « *Ego Philopolites* ».

<sup>114</sup> *E. M. D.*, p. 30.

<sup>115</sup> *Ibid.*

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 171. Voir *M. J.*, p. 128.

<sup>117</sup> *M. J.*, p. 71, note marginale.

<sup>118</sup> *E. M. D.*, p. 99, note marginale.

Lorsqu'enfin Claude Clément fait référence à une réflexion de l'archevêque français Gilbert Génébrard – qu'il ne cite pas textuellement d'ailleurs – sans aucune note dans le texte en latin <sup>119</sup>, le traducteur précise, lui, en note dans la version espagnole : « In chron. nn. 1302<sup>120</sup> ». Non seulement il reconnaît la référence alors que le texte n'est pas explicitement cité, mais mieux encore, il est capable d'en donner l'origine dans le texte-source, dont il a visiblement un exemplaire à portée de main.

Ce traducteur qui retravaille le texte, qui ajoute des précisions bibliographiques issues des mêmes ouvrages que ceux qui ont servi à écrire le texte latin ressemble tellement à l'auteur qu'on ne peut pas croire qu'il s'agisse de deux personnes différentes. Mais, bien sûr, s'agissant de notes, il est toujours possible d'imaginer que Claude Clément les ait ajoutées par la suite. Cependant, dans quelques cas, ce doute n'est pas permis : lorsqu'une information est ajoutée que seul l'auteur peut connaître.

*Un traducteur qui sait ce que seul l'auteur peut savoir*

Souhaitant mettre en exergue la bienveillance de Philippe IV envers ses sujets bourguignons à la suite du siège de Dole, Claude Clément cite la lettre d'instructions adressée à son ambassadeur. Le document original, dont nous avons donné plus haut une copie, comporte un préambule que Claude Clément ne cite pas dans la seconde version latine. Or, c'est dans ce préambule qu'apparaît le nom de l'ambassadeur : le comte de Salazar. Dans la version latine, le roi se justifie de ne pouvoir venir féliciter les Comtois en personne par la formule suivante : « *at quoniam rerum status prohibet, Legatum á te mitti, qui tuo nomine illos invisat*<sup>121</sup> ». Or ce passage est plus précis dans la version espagnole : « *ya que esto no se puede en el Estado presente, envia al Conde de Salazar Gentilhombre de su Camara á que los visite*<sup>122</sup> ». Le traducteur connaît donc le nom du « legatus » anonyme du texte en latin : il est capable d'ajouter dans sa traduction une information qui figurait dans l'original de la lettre de Philippe IV, mais pas dans le passage reproduit dans la seconde version latine.

On ne peut pas exclure la possibilité qu'un traducteur puisse retravailler le texte d'origine, et même le recomposer dans une certaine mesure. On peut même imaginer qu'il puisse supprimer certains passages par commodité, pour alléger son travail, mais il ne peut par réécrire le texte, modifier les choix de l'auteur ou ajouter des précisions que seul

---

<sup>119</sup> Voir *M. J.*, p. 108.

<sup>120</sup> *E. M. D.*, p. 145, note marginale.

<sup>121</sup> *M. J.*, p. 69.

<sup>122</sup> *E. M. D.*, p. 97.



l'auteur connaît. Ces phénomènes forment, à l'évidence, un faisceau d'indices convergent qui prouve que ces phrases ont été traduites par l'auteur.

### 3.2.4 La version finale de l'œuvre

Tous ces passages dans lesquels le traducteur réadapte, réécrit le texte et ajoute des informations, indiquent que la version espagnole a bien été écrite par Claude Clément ; mais ils démontrent également que la version espagnole est la version la plus travaillée, la plus aboutie. Plus encore, une série de phénomènes montre que le texte espagnol est bien la version finale de l'œuvre.

Une œuvre citée dans la version latine du texte ne comporte aucune référence bibliographique : « sic Iosepho Stephano Valentino Episcopo Vestano respondit, post habitam<sup>123</sup> ». Or, ce manque est comblé dans la version espagnole : « que refiere Ioseph Esteban Valentino Obispo Vestano, **p. 196. *Insine tractatus de oscultatione pedum Romani Pont.*** Despues de abersele hecho<sup>124</sup> ». Cette indication bibliographique n'apparaît pas dans la marge, comme c'est la règle, mais directement dans le texte et en italique, alors que ce sont en général les citations latines qui reçoivent ce traitement. Ceci tendrait à prouver qu'elle a été ajoutée au dernier moment dans le corps du texte.

Comme nous l'avons vu plus haut, le traducteur peut aussi ajouter à la fois une information dans le texte et la note correspondante dans la marge. Dans le texte en latin il n'est pas fait mention d'une quelconque descendance de l'empereur Ferdinand III : « neque invenilis [*sic*] ætas ad diuturnitatem, neque eximia doctrina<sup>125</sup> », alors que le texte espagnol en comporte une, ajoutée en marge : « juvenil y robusta edad para vivir muchos años, **sucession augustissima para gloria de los siglos venideros, [*Dos hijos, y una hija.*]** escogida dotrina<sup>126</sup> ».

En analysant d'autres écarts, on constate également que le travail de réécriture, si important dans l'évolution de la première à la seconde version latine, se prolonge de la seconde version latine à la version espagnole ; dans une moindre mesure, certes, mais en suivant les mêmes principes. Pour le comprendre, certains passages doivent être lus en parallèle dans les trois versions ; l'exhortation suivante s'adresse à la fois à l'empereur et à Philippe IV :

Nihilominus ubi pia bella Christianæ vestræ sapientiæ auspicijs, & ductu Serenissimi  
Ferdinandi Hungariæ Regis filij tui CAESAR, & Serenissimi Ferdinandi

---

<sup>123</sup> M. J., p. 72.

<sup>124</sup> E. M. D., p. 101.

<sup>125</sup> M. J., p. 128.

<sup>126</sup> E. M. D., p. 172.

**Cardinalis Infantis fratris tui REX** feliciter & brevi (uti speramus) confecta fuerint: tum veró nos pleniús pro viribus tenuitatis nostræ hoc argumentum persequemur<sup>127</sup>.

Nihilominus ubi pia bella Christianæ vestræ sapientiæ auspicijs, feliciter & brevi (uti speramus) confecta fuerint: tum veró nos pleniús pro viribus tenuitatis nostræ hoc argumentum persequemur<sup>128</sup>.

Mas con todo esso en dandose dichoso fin con la brevedad que esperamos á estas piadosas guerras, por medio de la Christiana sabiduria, que en entrambos reyna, **y por la buena industria, y valor del Sermo. Ferdinando Cardenal Infante Hermano de V. M. ó Rey Filipo**, segun el corto caudal de nuestras fuerças, seguiremos este argumento con estylo mas dilatado<sup>129</sup>.

L'évolution est frappante puisque dans la première version latine, il est fait mention du cardinal-infant et du roi de Hongrie, fils de l'empereur ; on en déduit donc que l'empereur auquel Claude Clément s'adresse est Ferdinand II et que le roi de Hongrie est le futur Ferdinand III. Dans la seconde version latine, ces deux références disparaissent, même si l'adresse à l'empereur n'est pas supprimée quelques lignes plus haut : « tibi CAESAR, tibi REX<sup>130</sup> ». La dernière évolution a lieu au passage en langue vulgaire où il est à nouveau fait référence au cardinal-infant mais pas au roi de Hongrie.

Cette double évolution n'est pas une correction mais une actualisation, comme nous avons pu le constater en datant l'œuvre. La version espagnole comporte une note qui donne la date de l'élection de Ferdinand III comme roi des Romains : « *Ferdinando III. Rey de Ungria, y de Bohemia, elegido con el favor de la Christiana Sabiduria por Rey de Romanos á 22. de Dic. coronado á 30. año de 1636*<sup>131</sup> » qui n'apparaissait pas dans la version latine. Son père, l'empereur Ferdinand II meurt en février 1637 et son fils lui succède immédiatement. Par conséquent il n'est plus d'actualité, au moment de la rédaction de la seconde version latine et de la version espagnole, de donner à celui qui est devenu l'empereur Ferdinand III, le seul titre de roi de Hongrie. Pour actualiser son œuvre, l'auteur a choisi de supprimer les deux références au cardinal-infant et au roi de Hongrie dans la seconde version latine. Mais il a modifié encore son texte dans la version espagnole en réintroduisant la référence au cardinal-infant qui, elle, n'est pas remise en cause par cette actualité.

Même si la plupart des réécritures sont situées dans l'espace entre la première et la seconde version latine, certains passages comme celui-ci, ont bien été réécrits au moment de la rédaction de la version espagnole, ce qui fait d'elle la version la plus complète et donc la version finale de l'œuvre.

---

<sup>127</sup> *D. C. P.*, fol. 60 v°-61 r°.

<sup>128</sup> *M. J.*, p. 138.

<sup>129</sup> *E. M. D.*, p. 186-187.

<sup>130</sup> *M. J.*, p. 138. Dans *E. M. D.*, p. 186 : « ó Inclyto Cesar, ó gran Philippo ».

<sup>131</sup> *E. M. D.*, p. 171. Voir *M. J.*, p. 128.

### 3.3 Les ajouts de contenu : deux versions augmentées du texte

Ce travail a été réalisé à partir de la base de données qui recense tous les ajouts de texte observés, d'abord entre la première édition latine et l'édition latine augmentée, ce qui constitue le premier espace d'écart, puis entre cette version et la version en castillan, ce qui constitue le second espace d'écart. Dans le premier espace, la langue ne change pas, tous les écarts sont donc repérables et signifiants et peuvent faire l'objet d'une interprétation. Dans le second espace en revanche, la langue change et de nombreux ajouts de mots ou d'expressions sont imposés par l'exercice de la traduction ; la frontière est donc toujours difficile à déterminer entre un ajout de traduction et un ajout volontaire de sens. Nous avons donc fait le choix d'intégrer dans la base de données la totalité des ajouts de contenu observables dans le premier espace, mais seulement les ajouts d'une taille supérieure au mot dans le second.

Ce travail sur les ajouts de contenu se donne pour objectif de répertorier les éléments de sens que l'auteur a intégrés à son texte au fur et à mesure des rééditions et de tenter de comprendre pour quelle raison il a fait le choix d'enrichir son œuvre un an seulement après la publication de la version primitive. Dans cette perspective, ne seront étudiés ici que les ajouts d'importance occupant un volume textuel supérieur à la phrase, considérant que les ajouts d'une taille inférieure constituent plutôt des reformulations ponctuelles dont l'étude figurera dans le chapitre correspondant aux réécritures. Après consultation, la base de données permet de repérer 13 de ces ajouts importants.

Concernant le second espace, nous avons mis à jour une trentaine de cas où, indiscutablement, le traducteur dépasse son rôle strict pour intégrer dans la version espagnole des éléments de sens qui n'apparaissaient pas et n'étaient même pas entendus dans la seconde édition latine. Ils seront étudiés intégralement car ils constituent l'un des indices qui permettront de déterminer si la version en espagnol peut être considérée, dans une certaine mesure, comme une édition augmentée.

L'objectif n'est pas de décrire en détail ces ajouts – le plus important occupe 16 pages – ni d'analyser leur sens. Il s'agit plutôt de comprendre les raisons qui ont poussé Claude Clément à ajouter du contenu à son texte et de révéler le rôle que ces phénomènes jouent dans l'argumentation. C'est la raison pour laquelle ils seront classés selon leur fonction argumentative. Chaque ajout sera restitué dans son contexte et soumis à trois questions : pour quelle raison l'auteur insère-t-il ce contenu ? Pourquoi l'insère-t-il à cet

endroit du texte ? Et enfin, quelle orientation nouvelle souhaite-t-il donner à son œuvre par ce biais ?

### 3.3.1 Contenu ajouté entre la première et la seconde version latine

Il est évident que la grande majorité des ajouts de contenu se trouvent dans cet espace et c'est, comme l'indique la page de titre, la principale raison de la publication de *Machiavellismus jugulatus* : il s'agit d'une « Altera editio prioris auctior singularium & novarum rerum huius temporis accessione<sup>132</sup> ». C'est une version améliorée et surtout actualisée du texte initial, dont le but avoué est de démontrer que les événements de l'année 1636 et du début de l'année 1637 – c'est-à-dire immédiatement postérieurs à la publication de la première version – confirment brillamment les théories de l'auteur. D'ailleurs, l'une des particularités de l'argumentation de Claude Clément consiste à combiner, dans son argumentation, les références historiques anciennes et les événements d'une actualité immédiate.

Conformément à notre méthodologie, ces phénomènes ont été classés selon leur fonction dans l'argumentation : 3 sont des ajouts d'actualisation où Claude Clément intègre des faits historiques récents ; 4 sont des ajouts d'argumentation grâce auxquels il ajoute une preuve supplémentaire de ce qu'il avance ; 4 sont des ajouts d'autorité qui ajoutent la voix d'un auteur de référence aux voix de ses partisans ; 2 ajouts enfin viennent rectifier une imprécision et nous les appellerons ajouts de correction.

Les deux textes comparés sont en langue latine, c'est la raison pour laquelle les références et les citations seront majoritairement dans cette langue. Toutefois, lorsque la formulation latine présente des difficultés de compréhension, la traduction en espagnol sera indiquée en note, mais uniquement lorsqu'elle correspond parfaitement au texte de la seconde version latine.

#### 3.3.1.1 Ajouts d'actualisation

La raison pour laquelle Claude Clément réédite son texte quelques mois seulement après une première parution est l'une des énigmes de l'œuvre, cependant les ajouts d'actualisation apportent un éclairage sur cette question. L'auteur a intégré des descriptions d'événements qui n'avaient pas eu lieu ou dont le dénouement était encore incertain lorsqu'il rédigeait l'édition primitive. Ces événements ont une importance telle pour lui que c'est probablement pour pouvoir les inclure dans son argumentaire qu'il a

---

<sup>132</sup> *M. J.*, p. de titre. Dans *E. M. D.*, p. de titre : « Traducido de la segunda edicion latina, añadida con cosas muy particulares, y del tiempo ».

souhaité rééditer son œuvre. Et parmi ces événements, la levée du siège de Dole par les troupes françaises au mois d'août 1636 est celui qui le touche le plus directement ; il fait d'ailleurs l'objet du plus gros ajout observable sur plus de 12 pages<sup>133</sup>.

### *Le siège de Dole*

Si l'on met les deux textes latins en parallèle, on constate que le chapitre III de la première version, et le chapitre V de la seconde qui lui correspond, ont pour titre et pour thème principal : « *Hispanica Imperij incrementum ex studio Orthodoxæ Religionis*<sup>134</sup> ». Ils traitent tous deux, comme le titre le laisse imaginer, de la piété des rois espagnols et des bénéfices qui en ont été retirés. Après une mention rapide du roi Athalaric<sup>135</sup>, Claude Clément analyse, dans l'ordre chronologique, les règnes de Ferdinand d'Aragon<sup>136</sup>, de Philippe I<sup>er</sup> le Beau<sup>137</sup>, de Charles Quint<sup>138</sup>, de Philippe II<sup>139</sup>, de Philippe III<sup>140</sup> et termine logiquement avec Philippe IV<sup>141</sup> qui fait à lui seul l'objet d'un chapitre complet<sup>142</sup>.

Dans cette structure chronologique, il aurait été naturel de présenter le récit du siège de Dole dans le passage consacré au règne de Philippe IV. Or, dans la réédition, l'événement est évoqué à la fin de sa description du règne de Charles Quint. Le texte primitif concluait cette biographie de l'empereur par une citation de Valère Maxime, or dans la version modifiée, Claude Clément a déplacé cette citation<sup>143</sup> et l'a remplacée par le récit du siège de Dole. Celui-ci se trouve donc intercalé, en rupture avec la chronologie initiale, entre les descriptions du règne de Charles Quint et de celui de Philippe II.

On peut donc s'interroger sur les raisons de ce choix, et l'explication la plus logique tient aux thèmes abordés. Dans la première version latine, l'auteur termine l'éloge de la piété de l'empereur par un passage d'environ deux pages qui énumère les bénéfices que les Comtois ont retirés de sa politique chrétienne. Le passage est précisément intitulé : « *Comitatus Burgundiæ suam felicitatem acceptam refert Religionis; & secundum Deum,*

---

<sup>133</sup> 12 pages en latin mais plus de 16 dans la version espagnole. Voir *M. J.*, p. 58-70 et *E. M. D.*, p. 82-98.

<sup>134</sup> *D. C. P.*, fol. 24 r° et *M. J.*, p. 45. Dans *E. M. D.*, p. 65 : « Augmentos de España por el zelo de la verdadela [*sic*] Religion ».

<sup>135</sup> *D. C. P.*, fol. 24 v° et *M. J.*, p. 46. Roi ostrogoth au début du VI<sup>e</sup> siècle, successeur de son grand-père Théodoric qui gouverna l'Espagne wisigothique après la mort d'Alaric II à la bataille de Vouillé (507).

<sup>136</sup> *D. C. P.*, fol. 25 r° et *M. J.*, p. 47.

<sup>137</sup> *D. C. P.*, fol. 25 v° et *M. J.*, p. 49.

<sup>138</sup> *D. C. P.*, fol. 26 r° et *M. J.*, p. 49.

<sup>139</sup> *D. C. P.*, fol. 30 r° et *M. J.*, p. 70, avec un changement de chapitre dans *M. J.*

<sup>140</sup> *D. C. P.*, fol. 33 v° et *M. J.*, p. 79.

<sup>141</sup> *D. C. P.*, fol. 34 v° et *M. J.*, p. 80.

<sup>142</sup> Il s'agit du chap. IV de la première version latine et du chap. VIII de la seconde.

<sup>143</sup> La citation de Valère Maxime dans *D. C. P.*, fol. 30 r° est déplacée vers *M. J.*, p. 135 et *E. M. D.*, p. 179-180.

*Religionem Carolo V*<sup>144</sup> ». C'est à ce moment du raisonnement que Claude Clément évoque sa nation de Bourgogne et le bonheur de ses habitants gouvernés par un prince chrétien, ainsi que sa réciproque, le bonheur du prince dont les sujets sont bons chrétiens : « Fortunatam Provinciam, quæ tam Religiosos Principes sortita est : Beatos Principes quibus Provinciæ tam religiosæ obtigerunt<sup>145</sup> ».

Il n'est donc pas illogique d'enchaîner sur une description des relations qu'entretiennent les mêmes Comtois avec son arrière-petit-fils ; c'est le moment qui convient le mieux pour évoquer ce nouvel exemple de leur fidélité indéfectible à leur prince naturel. En un sens, la logique thématique l'a emporté sur la chronologie. Il opère donc un saut de trois générations pour évoquer le même lien qu'entretient Philippe IV avec ses fidèles Bourguignons : « *Philippi IV. erga Burgundos singularis benevolentia & studium*<sup>146</sup> ». Cette position explique pourquoi la chronique du règne de Charles Quint est suivie du récit des événements de Dole, qui se passent plus de 70 ans après sa mort, pour revenir ensuite à la structure initiale douze pages plus loin, avec l'évocation du règne de Philippe II.

Concernant la raison de cet ajout, Claude Clément la donne lui-même dans la phrase introductive : « Y porque no faltassen recientes, y autenticos testimonios de lo que vamos diziendo; aora nuevamente permitió la divina providencia fuesse sitiada la Ciudad de Dola<sup>147</sup> ». Il avoue la rupture logique dans son exposé et justifie le saut temporel : il le fait pour donner une illustration supplémentaire de sa théorie sur l'attachement des Comtois à leurs seigneurs. De son propre aveu, la description du siège de Dole est un témoignage, une preuve tangible de ce qu'il avance : la pureté religieuse des Comtois fait leur bonheur et garantit leur attachement à leur seigneur. Une image facilement interprétable en 1637 dans une Espagne qui éprouve de plus en plus de difficulté à conserver son autorité sur ses territoires. Cet ajout ne constitue pas une réorientation du discours mais renforce plutôt une idée présente dans le texte primitif.

Dans la première version du texte, il termine son éloge de la politique chrétienne de Charles Quint par l'exemple de la Franche-Comté : province idéale d'un empire catholique, fidèle car pieuse et débarrassée de toute forme d'hérésie alors qu'elle est toute proche de Genève « *omnis impietatis Metropoli*<sup>148</sup> ». La citation de Valère Maxime

---

<sup>144</sup> *D. C. P.*, fol. 29 r° et *M. J.*, p. 56. Dans *E. M. D.*, p. 80 : « El Condado de Borgoña debe su felicidad a la religion Catholica, y despues de Dios debe la misma Religion á Carlos V ».

<sup>145</sup> *D. C. P.*, fol. 30 r° et *M. J.*, p. 58. Dans *E. M. D.*, p. 82 : « O dichosa Provincia que alcançaste por suerte tan Religiosos Principes. O felicissimos Principes a quienes cupo el Señorío de tan Religiosa nacion ».

<sup>146</sup> *M. J.*, p. 58.

<sup>147</sup> *E. M. D.*, p. 82.

<sup>148</sup> *D. C. P.*, fol. 29 v°, *M. J.*, p. 56. Dans *E. M. D.*, p. 80 : « Metropolis de toda maldad ».

permettait dans cette version primitive, de conclure naturellement ce raisonnement par un commentaire plein d'espoir : « Quam firmitatem par est sperare in rebus politicis<sup>149</sup> ». Rappelons que cette citation touche à un thème fondamental de la pensée de Claude Clément : la priorité accordée aux questions religieuses sur les questions politiques.

Or, quelques mois seulement après la publication de cette version de l'œuvre, la résistance farouche des Dolois vient brillamment confirmer sa théorie : elle prouve par les faits ce que la citation de Valère Maxime ne faisait que promettre : sa Franche-Comté natale donne à voir l'image exemplaire qu'il lui attribuait. L'occasion était trop belle, c'est à cet endroit que le récit du siège de Dole devait être placé. La citation de Valère Maxime semblait un argument bien faible comparée à cette actualité ; il était donc compréhensible qu'il la déplace et qu'il lui substitue le récit du siège de Dole. C'est d'ailleurs probablement cette victoire des Dolois qui a poussé Claude Clément à retoucher et à rééditer son œuvre : il ne pouvait pas manquer d'y inclure un tel événement.

### *Combats dans les Flandres*

Les Pays-Bas sont un autre théâtre d'affrontements et une source d'inspiration pour Claude Clément qui va pouvoir y puiser des exemples d'une actualité immédiate. Les indications temporelles sont soulignées et les éléments ajoutés sont indiqués en gras, dans cet exemple comme dans les suivants. La note ajoutée en marge est indiquée entre crochets à la place qu'elle occupe dans le texte imprimé.

Lovania obsidione duorum maximorum exercituum liberata; Sexaginta millium hostium fuga, strages, miserabilis interitus; Eskenkium, (qua arce nulla urbs est in toto Batavico Statu maioris in utramque partem momenti, ut pote Hollandiæ claustra & clavis) Genepium haud multo etiam minoris quàm Eskenkium momenti uná cum plurimis alijs oppidis captum ; Dunkercanarum navium in Batavica Piscaria ut felix faustaque nostris, sic hosti funesta & luctuosa expeditio; præsidium Trevirense postliminio restitutum; Ducatus Limburgi recuperatus; & cætera<sup>150</sup>

Lovania obsidione duorum maximorum exercituum liberata; Sexaginta millium hostium fuga, strages, miserabilis interitus; Eskenkium, (qua arce nulla urbs est in toto Batavico Statu maioris in utramque partem momenti, ut pote Hollandiæ claustra, & clavis) **captum, &, quantum humanis viribus fieri potuit, annum circiter incredibili hostium damno servatum** ; Genepium haud multo etiam minoris quàm Eskenkium momenti uná cum plurimis alijs oppidis captum, **& retentum** ; Dunkercanarum navium in Batavica Piscaria ut felix faustaque nostris, sic hosti funesta & luctuosa expeditio ; præsidium Trevirense postliminio restitutum ; Ducatus Limburgi recuperatus ; **Classis Hollandica quinquaginta duarum navium benè onusta, & armata nuperrimè a Dunkerkanis navibus non amplius octo quæsita, & post acrem, & internecinam pugnam, fœdamque eius lacerationem [24. Fer. 1637] ad deditionem compulsa, ac Dunkerkam abducta ; præter varias, & illustres clades eidem Rebelli, cui nihil exitialius esse, quàm regiarum navium tamesti pauciorum occursus, solet, á nostris illatas : & cætera<sup>151</sup>**

---

<sup>149</sup> *D. C. P.*, fol. 30 v<sup>o</sup>.

<sup>150</sup> *Ibid.*, fol. 55 v<sup>o</sup>-56 r<sup>o</sup>.

<sup>151</sup> *M. J.*, p. 126.

Lobayna libre del cerco de los copiosissimos exercitos, la huyda de sesenta mil enemigos, el estrago, la matança, **la toma de EsKenK, y a quanto las fuerças humanas pueden llegar, el aber guardado aquella llave y passo de toda Olanda, cosa de un año, con increíbles daños de los contrarios:** la de Genep, poco inferior a ella con otros muchos pueblos: la armada de los navios de Dunquerque contra las pesquerias Holandesas tan feliz, y afortunada para los nuestros, como funesta y lamentable para el enemigo. El aber vuelto a recobrar la ciudad de Treberis, la recuperacion del Ducado de Lymburgo. [24. Febrer. 1637.] **Otra armada Olandesa de cinquenta y dos navios, que venia rica y bien artillada, fue poco ha acometida de ocho navios de Dunquerque, con tan singular valor, que despues de porfiada y reñida pelea quedó destrozada, vencida, y llevada con solemne triunfo a Dunquerque, y esto fuera de varios destrozos que el Rebelde ha recebido de los nuestros en esos mismos mares de Flandes, el qual ninguna otra tiene por declarada infelicidad suya, que encontrar con velas Españolas, aunque sean inferiores en numero, y todas las demas cosas**<sup>152</sup>

Les nombreuses indications temporelles ont été soulignées car nulle part dans l'œuvre on n'en trouve une telle concentration. Elles expliquent en outre le positionnement de cet ajout : il complète une chronologie des faits démarrée un an plus tôt dans la version primitive. Le premier événement, la levée du siège de Louvain a lieu le 4 juillet 1635<sup>153</sup>. La prise de la forteresse de Schenk par les Espagnols, quant à elle, date de fin juillet 1635<sup>154</sup>. Elle n'est reprise par les troupes hollandaises que huit mois plus tard, le 30 avril 1636<sup>155</sup>. Quant à Gennepe et au duché de Limbourg, ils sont pris entre les mois d'août et d'octobre 1635<sup>156</sup>. La prise de Trèves date de fin mars 1635<sup>157</sup>. En ce qui concerne les attaques contre les pêcheries hollandaises, elles sont difficiles à dater précisément en raison de leur aspect répétitif.

L'armada joue cependant un grand rôle jusqu'en 1639, comme le montra, en 1635, la destruction du convoi de 150 busses de Colaert. Cette année-là, les pertes hollandaises se montèrent à 2 millions de florins. De 1631 à 1637, les pêcheurs de Maasluis auraient perdu 200 bateaux, évalués à un million de florins<sup>158</sup>.

D'après ce document, une flotte hollandaise aurait pu être attaquée par des navires de Dunkerque à la date du 24 février 1637, indiquée en note. Cet auteur précise d'ailleurs : « En février 1637, l'armada, commandée par Michel de Horne, s'empara cependant d'un convoi de 12 prises et de deux navires d'escorte armés de 28 et 22 canons. En mai, la vente de ces 12 prises rapporta 200 000 florins<sup>159</sup> ». Dans l'édition de la seconde version latine, la note marginale est placée au même niveau que la phrase décrivant l'attaque navale, ce qui pourrait indiquer qu'elle se rapporte bien à cet événement. Rappelons

<sup>152</sup> E. M. D., p. 168-169.

<sup>153</sup> Voir *Diarium obsidionis lovaniensis...*, op. cit., p. 47-50.

<sup>154</sup> Appelé également fort de Skink, ou du nom du village, fort de Schenkenschanz ou Schenkenschans.

<sup>155</sup> Voir LE CLERC, Jean, *Histoire des Provinces-Unies...*, op. cit., t. II, p. 156-162. On peut y lire une description très détaillée de ce siège.

<sup>156</sup> WADDINGTON, Albert, *La république des Provinces-Unies...*, op. cit., t. I, p. 272-273.

<sup>157</sup> Voir *Relation de la surprise...*, op. cit.

<sup>158</sup> VILLIERS, Patrick, *Les corsaires du littoral...*, op. cit., p. 73-74.

<sup>159</sup> *Ibid.*



qu'aucune des trois éditions n'utilise d'appel de note ; seule la position de la note dans la marge permet de repérer ce à quoi elle se rapporte.

En récapitulant cette chronologie, on constate que les événements mentionnés dans le texte initial publié en 1636, à savoir la fin du siège de Louvain, la prise du fort de Schenk, la prise de Gennepe, la prise de Trèves et du duché de Limbourg, ont tous eu lieu entre les mois de mars et d'octobre 1635. Dans la réédition publiée en 1637, l'auteur ajoute le récit d'un combat naval en date du 24 février 1637, mais il ajoute aussi un détail au sujet du fort de Schenk : « annum circiter [...] servatum ». Si l'auteur s'enorgueillit que les troupes espagnoles aient conservé la place près d'un an – à peine plus de neuf mois en vérité – c'est qu'il a appris qu'elle a été perdue. Et c'est certainement la raison pour laquelle il ne l'associe plus à la ville de Gennepe. Dans la version de 1636, les deux places de Schenk et de Gennepe sont associées au même participe « captum », alors que dans la version de 1637, Gennepe est « captum, & retentum » alors que Schenk est seulement « captum, & [...] annum circiter [...] servatum » car, dans l'intervalle, la première fut conservée mais la deuxième, perdue.

La raison pour laquelle Claude Clément fait cet ajout est évidente : il cherche à donner de nouvelles preuves de la force des armées espagnoles afin d'appuyer sa théorie politique providentialiste : une armée qui se bat pour Dieu ne peut échouer. Mais il donne également des informations sur le sens qu'il veut donner à son texte. S'il tient à ajouter des événements qui se sont déroulés entre l'édition des deux textes, c'est parce qu'il souhaite que la dernière version soit aussi proche de l'actualité que l'était la première. Pour preuve : la référence temporelle la plus récente se trouve dans la version en espagnol. Dans les quelques semaines de l'année 1637 qui ont séparé l'édition latine et l'édition espagnole, l'auteur est parvenu à ajouter une dernière information d'actualité. C'est ce qui fait l'une des caractéristiques de l'œuvre : elle est émaillée d'événements historiques remontant parfois aux temps bibliques mêlés à des informations récentes de quelques mois, voire de quelques semaines au moment de la mise sous presse. Claude Clément a besoin de montrer une forme de cohérence transhistorique, comme si toutes les luttes religieuses, depuis celles de Gédéon contre les Amalécites et jusqu'à celles des marins de Dunkerque contre les Hollandais, venaient démontrer le même principe : Dieu soutient ceux qui affrontent les hérétiques. Dans le contexte de la guerre de Trente Ans, le message adressé à Philippe IV est très clair.

*Recettes des Indes*

Lorsque Claude Clément veut montrer à quel point l'Espagne est favorisée par la Providence, il dresse la liste suivante dans l'édition primitive : « Tanta opum omnis generis abundantia ; ut Orbem perpluat auro, argento, unionibus, gemmis alijsque rebus innumeris tum ad humanæ vitæ necessitatem, tum ad delicias.<sup>160</sup> ». Dans la seconde édition, on constate que cette même liste a pris de l'ampleur :

Tanta opum omnis generis abundantia ; ut Orbem perpluat auro, argento, unionibus, gemmis alijsque rebus innumeris tum ad humanæ vitæ necessitatem, tum ad delicias.  
**Et quo tempore universa feré Europa exhaustam se re nummaria, & facultatibus quæritur, novissimè spatio pauculorum mensium, hoc est, ab extremo Iulio anni proximé præcedentis millesimi sexcentissimi trigesimi sexti ampliús triginta auri millones ex Brasilia, ex Mexicano, & Peruano Regno quatuor Classibus, atque prætoria Indiæ Orientalis in Hispaniam illati sint<sup>161</sup>.**

Il s'agit, une fois encore, d'une actualisation : la phrase ajoutée précise les chiffres des recettes provenant des Indes entre les mois de juillet et novembre 1636 : « ab extremo Iulio anni proximé præcedentis millesimi sexcentissimi trigesimi sexti ampliús triginta auri millones [...] illati sint<sup>162</sup> », c'est-à-dire des chiffres extrêmement récents : « novissimè spatio pauculorum mensium<sup>163</sup> ». Si l'on prend comme référence la perte de la forteresse de Schenk en avril 1636 dont, rappelons-le, Claude Clément n'était pas informé dans la version primitive, on peut déduire qu'au moment de la rédaction de la première version latine, l'auteur n'était pas en mesure d'avoir connaissance de ces chiffres. Ils ne pouvaient probablement être calculés et publiés avant la fin de l'année 1636, voire le début de l'année 1637. Une fois encore, lorsqu'il a connaissance d'événements récents qui viennent appuyer son argumentation, Claude Clément fait l'effort de les intégrer au texte. Il le fait probablement pour montrer à son lecteur qu'il est très bien informé, mais aussi parce qu'il a besoin de montrer que ses théories se vérifient dans la réalité la plus immédiate : « novissimè spatio pauculorum mensium<sup>164</sup> ».

La raison pour laquelle l'auteur place cet ajout à cet endroit précis semble être d'ordre argumentatif : dans le texte primitif, la formulation est très floue : « tanta opum omnis generis », « alijsque rebus innumeris », ce qui a pour effet de réduire la force argumentative de la phrase. Il a probablement cherché à compenser, grâce à une information chiffrée, l'imprécision de la formulation initiale. Cette modification montre le regard critique qu'il porte sur son travail et le souci qu'il a de renforcer ses arguments.

---

<sup>160</sup> *D. C. P.*, fol. 44 v<sup>o</sup>.

<sup>161</sup> *M. J.*, p. 103-104. Dans *E. M. D.*, p. 141 : « y que en tiempo que toda Europa se quexa, que está apurada de hazienda, y de dineros, aora nuevamente en espacio de muy pocos meses, es a saber desde los fines de Iulio hasta los principios de Noviembre del año 1636. ayan entrado á España mas de treynta millones de oro con las quatro flotas del Brasil, y de los Reynos de Mexico, y Pirú, y la Capitana de la India Oriental».

<sup>162</sup> *M. J.*, p. 104.

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>164</sup> *Ibid.* Dans *E. M. D.*, p. 141 : « aora nuevamente en espacio de muy pocos meses ».

Ceci révèle également son goût des chiffres : il a conscience qu'ils sont la meilleure preuve que la couronne d'Espagne est toujours riche et, indirectement, qu'elle se trouve toujours sous la protection de Dieu.

D'une manière générale, ces ajouts d'actualisation ont la même fonction : ils prolongent les arguments du texte initial et viennent les confirmer dans le présent, ou tout au moins dans le passé proche. Claude Clément s'agrippe à l'actualité : à l'image des événements de Dole, elle fait irruption dans son texte et s'y impose avec une telle force qu'il en fait une nouvelle édition. C'est là un élément fondamental de sa pensée, et l'un de ses paradoxes aussi : il cherche à théoriser, à écrire un véritable traité politique mais il veut aussi le relier aux faits, d'où cette alternance dans son écriture entre la théorie et la chronique qui n'est pas sans rappeler l'argumentation de Machiavel<sup>165</sup>. Claude Clément cherche probablement à attaquer son ennemi sur son terrain, afin de montrer que sa pensée aussi est une pensée appliquée et que la congruence est éclatante entre ses théories élaborées au cours de l'année 1635 et les événements de l'année 1636. Foncièrement, *El Machiavelismo degollado* est écrit dans un mouvement de réaction face à l'actualité, il naît d'une confrontation entre une théorie politique et des faits.

#### *Changement d'empereur*

Parmi les événements majeurs qui se produisent entre la publication de la première et de la seconde version latine, le changement d'empereur prend une importance toute particulière pour l'auteur car il fait de nombreuses références à Ferdinand II et à son fils. Cet événement a imposé une multitude de réécritures que nous étudierons plus loin. Mais au-delà de ces réajustements ponctuels, Claude Clément prend la peine, en bon courtisan, d'ajouter à sa version primitive un éloge de l'empereur nouvellement élu de près de deux pages.

---

<sup>165</sup> Comme le fait Claude Clément, Machiavel pense par l'observation des exemples historiques, qu'ils soient contemporains « Gli esempi di queste due diversità di governi sono, ne' nostri tempi, el Turco y el re di Francia », ou bien anciens « come si vidde già che gli Etoli misero e' Romani in Grecia », dans MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince précédé des premiers écrits politiques*, éd. de Chr. Bec, Paris, Garnier, 2015, p. 280 et 270 respectivement. Il peut compléter également des exemples connus par d'autres plus anecdotiques : « A sì alti esempi io voglio aggiugnere uno esempio minore », *ibid.*, p. 294. D'une manière générale, Machiavel pense après avoir observé ce qui est effectivement arrivé : « come intervenne a molti in Grecia, nelle città di Ionia e di Ellesponto », ou alors confirme ce qu'il a dit par une observation *a posteriori* : « Ma torniamo a Francia, ed esaminiamo se delle cose dette ne ha fatto alcuna », *ibid.*, p. 298 et 272 respectivement. Ce goût des exemples révèle une conception cyclique de l'histoire qui n'est pas très éloignée de celle que peut avoir Claude Clément : « Ne suffit-il pas, en effet, de lire le *Principe* ou les *Discorsi* pour apprendre qu'aux yeux de leur auteur l'Histoire est répétition, les hommes obéissent toujours aux mêmes passions et la connaissance embrasse nécessairement passé, présent et avenir », dans LEFORT, Claude, *Le travail de l'œuvre de Machiavel*, Paris, Gallimard, 2008 [1986], p. 192. Claude Lefort reprend un concept développé par Ernst Cassirer : voir CASSIRER, Ernst, *The Myth of the state*, New Haven, Yale University Press, 1946, p. 156.

La complexité de cette transformation vient du fait qu'elle se combine à une autre, beaucoup plus complexe encore : le déplacement puis la suppression du passage au sujet du comte de Schönburg, que nous étudierons plus loin. Pour simplifier la lecture, les mots correspondant à l'ajout de texte qui nous intéresse ici apparaissent en gras et le passage sur le comte de Schönburg que nous n'analyserons pas est souligné.

hac itur ad eius maiestatis apicem quó duodecim tui sanguinis Imperatores evaserunt.  
Hæ serenissimorum fratrum tuorum laudes<sup>166</sup>

hac itur ad eius maiestatis apicem quó duodecim tui sanguinis Imperatores evaserunt.  
**Quid dico hac itur?** [...] *non est consilium contra Dominum. Verúm hæc nos obiter [...] eum appellare consueverat.* Hæ Ferdinandi Cæsaris, & Ferdinandi Infantis fratrum tuorum laudes<sup>167</sup>

Este es el camino por donde se sube á la cumbre de aquella Magestad y grandeza, á donde doze Emperadores de la sangre de V. Magestad subieron. **Que digo el camino?** [...] **ni consejo contra Dios.** Esto he dicho de passo, hasta que de proposito, con el favor del cielo dilatemos la pluma. Estas glorias, estas victorias, estos triunfos, y grandezas de los serenissimos Hermanos de V. Magestad Catholica<sup>168</sup>

L'objectif de cet ajout est clair : l'auteur était très élogieux envers le père et il se doit donc de l'être autant avec le fils. Sa tonalité et son style laissent peu de place au doute : « naciendo al mundo un nuevo Sol para gran dicha de todos, al punto que nos faltó el que nos alumbraba, tenemos ocasion de dar el parabien á la Yglesia, al Imperio, y á toda la casa de Austria, de tener ya prendas de colmada felicidad, pues es ya Emperador V. Magestad<sup>169</sup> ». Quant à son positionnement, il est, de même, assez simple à expliquer. Claude Clément évoquait la bataille de Nördlingen et la campagne des Flandres menée par les deux Ferdinand : le cardinal-infant et le futur empereur. Il était donc assez logique, après avoir vanté ses talents guerriers, qu'il loue maintenant ses talents politiques, dans ces deux pages ajoutées, et fasse de lui le nouveau héros de la politique chrétienne européenne.

Dans l'éloge de Ferdinand II, il faut remarquer enfin que Machiavel, revenant d'entre les morts, s'adresse à lui en ces termes : « Romanum Imperium [...] Austriacæ pietatis præmium fuisse [...] nec ipse inficiari possit, si ex inferis redeat Machiavellus; tuamque pietatem, & virtutes norit, [...] res gestas FERDINANDE IMPERATOR AUGUSTISSIME<sup>170</sup> ». Or, c'est encore Machiavel, toujours de retour d'entre les morts,

---

<sup>166</sup> D. C. P., fol. 56 v°.

<sup>167</sup> M. J., p. 128-130.

<sup>168</sup> E. M. D., p. 171-173.

<sup>169</sup> *Ibid.*, p. 172.

<sup>170</sup> D. C. P., fol. 46 v°. Voir M. J., p. 108. Dans E. M. D., p. 146 : « que el Imperio Romano [...] es glorioso premio de la piedad ilustre de la nobilissima Casa de Austria [...] ni el mismo Machiavelo, si volviera de los infiernos, pudiera negarlo, si tuviera noticia de la piedad, y virtudes, y prodigiosas hazañas del Augustissimo Emperador Ferdinando segundo ».

qui s'adresse une vingtaine de pages plus loin à Ferdinand III dans l'ajout : « Illi [el Sueco, Fridlando Machiavello] sané si reviviscant [...] Sapientia Christiana, tibique legitimo eius alumno divinum hoc carmen [...] vel inviti occinant : *Non est sapientia, non est prudentia, non est consilium contra Dominum*<sup>171</sup> ». Dans son goût pour le recyclage, Claude Clément s'est clairement inspiré de l'éloge de Ferdinand II de la première version latine pour rédiger celui de son fils dans la seconde.

### 3.3.1.2 Ajouts d'argumentation

Dans l'édition augmentée, Claude Clément éprouve le besoin d'intégrer des exemples ou des arguments complémentaires qui ne sont pas nécessairement nouveaux ni liés à une actualité. Ils semblent n'avoir pour seul rôle que d'ajouter du poids à ce qu'il avance, c'est pourquoi ils sont nommés ajouts d'argumentation.

#### *Famien Strada, De Bello Belgico*

Comme il est précisé plus haut, Claude Clément insère le récit du siège de Dole entre la description du règne de Charles Quint et de celui de Philippe II. Or, il va intégrer immédiatement après ce premier ajout, un autre passage de deux pages environ qui est un exemple de piété du roi<sup>172</sup>. Le texte primitif comptait déjà deux exemples de piété au début de la description du règne de Philippe II ; l'auteur en ajoute donc un troisième, mais il le place avant les deux premiers, c'est-à-dire en première position. Cette modification l'oblige à faire deux ajustements : étant donné qu'il précise au préalable le nombre d'exemples qu'il va donner, la formule passe de « unum aut alterum<sup>173</sup> », dans le texte de 1636 à « duo triave<sup>174</sup> », dans celui de l'année suivante.

Le second ajustement affecte la phrase qui, à la fin de cet insert, fait le lien avec le texte primitif, c'est-à-dire avec les deux exemples de piété de la première version. Ces deux exemples sont en fait deux citations des papes Sixte V et Clément VIII introduites, à l'origine, par la phrase : « Quæ referam suspecta esse non possunt, utique á duobus summis Pontificibus dicta<sup>175</sup> ». Dans l'édition augmentée cette phrase pose un problème de cohérence puisqu'il s'agit d'une phrase d'introduction – « Quæ referam » – mais qui ne se retrouve plus en position initiale. Afin de pallier ce défaut, Claude Clément la

---

<sup>171</sup> M. J., p. 129. Dans E. M. D., p. 173 : « si los dichos resuscitaran [...] seria fuerça cantassen en favor de la sabiduria Christiana, y de V. Magestad su verdadero hijo [...] aquel divino Verso: *Non est sapientia, non est prudentia, non est Consilium contra Dominum* ».

<sup>172</sup> « Primum Famianus Strada [...] commentarijs explicat », dans M. J., p. 71-72. Dans E. M. D., p. 99-101 : « Famiano Strada [...] morir mil vezes ».

<sup>173</sup> D. C. P., fol. 30 v°.

<sup>174</sup> M. J., p. 70.

<sup>175</sup> D. C. P., fol. 30 v°. En français : « Les choses je vais relater ne peuvent être considérées comme suspectes dans la mesure où elles sont prononcées par deux souverains Pontifes ».

remodèle donc sous la forme suivante : « *Alia duo quæ de eiusdem Philippi Secundi excellenti erga Religionem studio omni fidedigna sunt, utique à duobus summis Pontificibus dicta*<sup>176</sup> », où l’adverbe « *alius* » fait le lien avec l’insert.

Cet insert, ce troisième exemple placé en première position, s’appuie sur un texte de Famien Strada issu de *De Bello Belgico*<sup>177</sup>, ce qui n’est évidemment pas fortuit au vu de l’intérêt que l’auteur porte au conflit dans les Flandres. Il convient de préciser que l’ensemble de cet ajout est une copie presque mot pour mot du texte de Famien Strada. Cet auteur évoque la demande que formula le comte d’Egmont, au nom de la gouvernante Marguerite de Parme, d’une plus grande liberté religieuse pour les « *Estados de Flandes*<sup>178</sup> ». Claude Clément cite la réponse tranchante du roi prenant le Christ à témoin : « *ne illorum qui te Dominum respuerint, uspiam esse me aut dici Dominum acquiescam*<sup>179</sup> ».

La raison pour laquelle Claude Clément fait cet ajout est on ne peut plus évidente : *De Bello Belgico* est l’œuvre la plus récente qu’il cite ; tellement récente qu’elle n’a été publiée qu’en 1635, ce qui implique nécessairement qu’il ne l’avait pas lue au moment de la rédaction du texte primitif. Il ne pouvait donc la citer que dans l’édition remaniée. Il la place à cet endroit parce qu’elle apporte une preuve éclatante de la piété du roi et surtout du lien indéfectible qu’il établissait entre politique et religion. Cet exemple étant plus impressionnant encore que ceux qu’il avait donnés dans le texte initial, il était logique de le placer en première position. Car c’est précisément à partir de cette parole que l’auteur va développer sa pensée sur le thème de l’intransigeance religieuse : « *nullam suis in regnis mutationem Religionis se esse passurum, licet eá gratia sibi millies occumbendum foret*<sup>180</sup> ».

Il ne s’agit pas là d’un ajout d’actualisation, pour autant, le lecteur de l’époque n’avait pas de difficulté à transposer la situation qui y est décrite dans le contexte historique de l’année 1637. On peut cependant s’interroger sur le sens de cet ajout, puisque le premier exemple de la version initiale, qui se trouve être le deuxième de la version remaniée, évoquait déjà la question de la liberté de culte pendant la guerre des Flandres. D’ailleurs, le pape fait référence au même engagement : « *sed recusat Rex eos*

---

<sup>176</sup> M. J., p. 72.

<sup>177</sup> STRADA, Famien, *De bello belgico decas prima ab excessu Caroli V Imp. usque ad initia Præfecturæ Alexandri Farnesii Parmæ, ac Placentiæ Ducis III*, Anvers, Ioannis Cnobbari, 1635, p. 183-185.

<sup>178</sup> E. M. D., p. 99.

<sup>179</sup> M. J., p. 72. Dans E. M. D., p. 100 : « *jamás sufra llamarme ó ser Señor de aquellos, que no os quieren por Señor suyo* ».

<sup>180</sup> M. J., p. 72. Dans E. M. D., p. 101 : « *jamás abia de consentir hubiesse mudança alguna en la Religion, y Fé, aunque por esta causa hubiesse de morir mil vezes* ».

*pacatos habere, qui insitas cum Romana Catholicaque Ecclesia inimitias [sic] gerunt; nec patitur eos suos dici, qui recusant esse secum Romano Pontifici Christi Vicario subiecti*<sup>181</sup> ». Les deux pages copiées chez Famien Strada n'apportent donc pas véritablement d'information nouvelle mais elles donnent une vision nettement plus radicale de l'attitude de Philippe II, comme l'indique la dernière phrase de l'insert : « queria que todos estuviessen ciertos, que jamas abia de consentir hubiesse mudança alguna en la Religion, y Fé, aunque por esta causa hubiesse de morir mil vezes<sup>182</sup> ». Par cet ajout, Claude Clément revendique une position que les détracteurs du roi ont pu qualifier de fanatisme ; il montre par là sa volonté de voir Philippe IV continuer dans la ligne politique de son grand-père alors même que la guerre des Flandres, qu'il a reçue en héritage, se complique avec l'entrée de la France dans le conflit.

### *Découverte des Philippines*

Toujours au sujet de Philippe II, Claude Clément évoque les îles Philippines dont on lui conseilla de se détourner parce qu'elles ne contenaient aucune richesse. Ce passage est un ajout de près d'une page qui s'inspire très fortement de l'œuvre *De Indiarum Iure* de Juan de Solórzano Pereira<sup>183</sup>. Claude Clément y met en exergue la réponse catégorique du roi : « pro unius tantummodo sacelli, aut unius Christiani conservatione, non solum Indiarum, verum etiam [sic] Hispaniarum reditus volens libens expendam<sup>184</sup> ». Le passage dans lequel Claude Clément intègre cette référence traitait déjà des conquêtes américaines des Espagnols, et plus particulièrement de leur aspect religieux : « hizieron, que en el Idioma Español se promulgasse, y oyesse el sonido del Evangelio en todo el Orbe<sup>185</sup> ».

Dans la phrase qui introduit cet ajout, Claude Clément affirme sobrement :

Y porque se ha ofrecido hazer mencion deste empleo Apostolico tan proprio de la nacion Española, y memoria de las Islas Philipinas, no es fuera de proposito contar un dicho tan Español, como Catholico del Rey Philipo Segundo<sup>186</sup>.

De son propre aveu, ce passage ne semble avoir d'autre fonction que de constituer une preuve supplémentaire de l'engagement des Espagnols pour la propagation de la foi. La citation du cardinal Stanislas Hosius, analysée un peu plus loin, le confirmera : cet

<sup>181</sup> *M. J.*, p. 73. Dans *E. M. D.*, p. 103 : « Pero no quiere el Rey tener en paz a los que tienen envejezidas guerras con la Iglesia Catholica Romana; antes no permite que se llamen suyos, los que reusan sujetarse con el al Romano Pontifice Vicario de Christo ».

<sup>182</sup> *E. M. D.*, p. 101.

<sup>183</sup> « Et quoniam evangelici [...] satis agnoscam », dans *M. J.*, p. 100. Ce passage correspond à *E. M. D.*, p. 136-137 : « Y porque se ha ofrecido [...] *propagacion del Evangelio* ». Voir SOLÓRZANO PEREIRA, Juan de, *Disputationem...*, *op. cit.*, p. 222.

<sup>184</sup> *M. J.*, p. 100. Dans *E. M. D.*, p. 137 : « Yo gastare con gusto y con logros los thesoros, no solo de las Indias, sino de las Españas, para conservar en pie una Capilla, ó por el baptismo de un Christiano solo ».

<sup>185</sup> *E. M. D.*, p. 136.

<sup>186</sup> *Ibid.*, p. 136-137.

ajout fait visiblement partie d'une stratégie plus générale consistant à replacer dans le texte des références à Philippe II, quitte à les intégrer de force dans le discours, comme c'est le cas ici. Dans la réédition de son texte, l'auteur cherche à exploiter davantage l'image de ce roi controversé pour en faire un exemple politique, une sorte d'anti-prince machiavélien dont l'intransigeance en matière de foi est érigée en vertu politique cardinale. Ce que confirme le titre qu'il affecte à cet ajout : « *Philipp. Secundus temporalia spiritualibus postponit*<sup>187</sup> », qui reprend le thème de la soumission du politique au religieux, le principe fondateur de sa théorie.

Mettre ainsi en valeur la figure de Philippe II constitue un message politique clair : c'est une invitation à la guerre à outrance contre les protestants des Provinces-Unies ou d'ailleurs. Par ces ajouts, Claude Clément nous rappelle qu'il y a bien un projet politique, une forme de performativité dans son œuvre : elle n'a pas une approche exclusivement théorique, ce n'est pas une énième compilation des vertus politiques du prince chrétien parfait, c'est avant tout une lettre ouverte adressée *hic et nunc* à Philippe IV, l'enjoignant à passer rapidement à l'action. Ce qui, remarquons-le, est en parfaite cohérence avec le besoin qu'il a de produire une œuvre fermement accrochée à l'actualité.

#### *Emmanuel I<sup>er</sup> de Portugal*

Claude Clément place au cœur-même de son œuvre le récit chronologique des succès politiques que les souverains espagnols successifs ont reçu de Dieu en échange de leur piété. Il évoque Ferdinand d'Aragon et Charles Quint au chapitre V, Philippe II et Philippe III au chapitre VII et enfin Philippe IV et son fils l'infant Balthazar-Charles au chapitre VIII<sup>188</sup>. Il s'attache à mettre en exergue leur vénération du saint Sacrement avec un point de vue que la réalité va cruellement démentir<sup>189</sup>. Il considère cette dévotion comme une garantie du soutien indéfectible que Dieu accorde aux rois d'Espagne ; une garantie, en somme, de leur succès et de la pérennité de leur lignée. Il affirme par exemple la chose suivante au sujet de Philippe IV :

Si el Romano Imperio fue premio, con que Dios galardonò à Rodulfo I. por aber venerado en el campo al Santissimo Sacramento, y aber dado al Sacerdote su caballo, para que le llevasse al enfermo con mas comodidad, y decencia, que creçes, que aumentos, que premios creeremos ha de tener la Magestad de nuestro gran Philipo,

---

<sup>187</sup> M. J., p. 100. Dans E. M. D., p. 136 : « Philipo Segundo pospone lo temporal a lo espiritual ».

<sup>188</sup> Nous indiquons ici pour plus de clarté les chapitres de la version remaniée. Le chap. VI correspond au récit du siège de Dole intercalé, contrairement à l'ordre chronologique, entre les récits des règnes de Charles Quint et de Philippe II.

<sup>189</sup> C'est ce que Jaime Brufau Prats considère comme « una defectuosa percepción del rumbo del acontecer sociopolítico coetáneo », dans BRUFAU PRATS, Jaime, « Claudio Clemente... », art. cit., p. 24.



que de ninguna suerte ha sido inferior a Rodolfo en este genero de piedad tan accepta a la Magestad divina<sup>190</sup>.

Il fait le même raisonnement concernant l'infant Balthazar-Charles auquel il prédit, avec tout aussi peu de perspicacité, tous les bonheurs et tous les succès, et s'exclame à la fin de son éloge : « quanti Hispanicæ Monarchiæ incrementi sunt præsagia ? quantum votorum nostrorum pignus sunt hæc tuæ præludia pietatis<sup>191</sup> ». C'est sur ce constat, qui résume assez bien l'espoir fondé sur son raisonnement providentialiste, que Claude Clément termine la longue chronologie des souverains espagnols dans la première version du texte.

Dans la seconde en revanche, il ajoute un dernier exemple d'un peu plus d'une page sur le même thème mais appliqué à un souverain du Portugal, le roi Emmanuel I<sup>er</sup><sup>192</sup>. Claude Clément évoque le caractère miraculeux de sa naissance : la reine Béatrice, dans les douleurs de l'enfantement « al tiempo que passaba por las puertas de su Palacio el Santissimo Sacramento en la Procession de Corpus Christi, con la dichosa presencia de tan divino Señor, pario felicissimamente<sup>193</sup> ». Et l'auteur, dans sa perspective providentialiste, voit évidemment un rapport direct entre cette protection divine à la naissance et les succès politiques de ce roi qui a étendu son royaume très au-delà des limites de celui de son prédécesseur : « Imperij Lusitanici fines protulit<sup>194</sup> ».

Cet ajout sert moins à adjoindre un septième souverain à la liste qu'à compléter l'éloge du sixième : le jeune prince Balthazar-Charles. Dans le texte primitif, Claude Clément rapporte l'anecdote suivante à son sujet : alors qu'il avait à peine deux ans, « preguntandole mas, del culto, y reverencia al Santissimo Sacramento, saltó luego, y [...] començó á postrarse con rendimiento, y humildad, y a coser con la tierra con suma veneracion, essa frente Real<sup>195</sup> ». Cette anecdote est un point d'ancrage avec l'ajout au sujet d'Emmanuel de Portugal qui vient confirmer les grands espoirs que l'auteur met dans l'héritier de la couronne. Il ne faut cependant pas négliger le fait que, depuis 1580, le royaume de Portugal est uni à la couronne espagnole et que Claude Clément se plaît ainsi à attribuer aux rois d'Espagne l'héritage glorieux d'Emmanuel I<sup>er</sup>.

Quant à la raison pour laquelle il insère ce passage, elle semble encore être d'ordre argumentatif. Dans le texte primitif, l'auteur conclut l'éloge du prince sur cet élan de

---

<sup>190</sup> *E. M. D.*, p. 126.

<sup>191</sup> *M. J.*, p. 93. Dans *E. M. D.*, p. 128 : « de quanta prosperidad son feliz aguero a la Española Monarchia! O quan cierta prenda son de nuestras esperanças estas primicias de la piedad de V. Alteza ».

<sup>192</sup> « Haud minoris [...] nascendo sensisse », dans *M. J.*, p. 93-94. Ce passage se trouve dans *E. M. D.*, p. 128-130 : « Ni menores [...] en este mundo ».

<sup>193</sup> *E. M. D.*, p. 129.

<sup>194</sup> *M. J.*, p. 94. Dans *E. M. D.*, p. 129 : « dilatando juntamente los fines del Imperio Lusitano ».

<sup>195</sup> *E. M. D.*, p. 127-128.

confiance : « O quan cierta prenda son de nuestras esperanças estas primicias de la piedad de V. Alteza<sup>196</sup>! » qui lui a paru probablement exagéré, ou tout au moins trop peu argumenté puisque dans le passage ajouté, il se sent obligé de faire une réponse à ceux qui pourraient le taxer d'angélisme :

Pero yo, porque no puedo presumir que de V. Alteza se pueden pronosticar mayores, y mas gloriosos sucessos? Pues es mas dichoso aber tenido por ama de leche al mismo Santissimo Sacramento, que por singular protector de su nacimiento, y que su asistencia se experimente mas en la criança, que al nacer, y mas parece el aberle adorado, y reconocido entre los dices, y divertimientos de niño, que el aber sentido su favor al entrar en este mundo<sup>197</sup>.

Cet ajout vient renforcer, par un argument *a fortiori*, une conclusion trop faible et justifie ses espoirs de voir l'infant Balthazar-Charles couvert de succès. À la suite de cet exemple, l'auteur procède à un changement de chapitre dans le texte remanié, alors qu'il continuait à l'intérieur du même chapitre dans le texte primitif. Une modification riche de sens : il ajoute un dernier argument, un dernier exemple frappant pour emporter l'adhésion de son lecteur, clôt le débat et passer à un autre sujet.

Cette modification montre aussi à quel point Claude Clément se plaît à répéter les exemples concordants, illustrant la même idée-force qui est la base de sa pensée : les princes pieux seraient récompensés par Dieu, non pas au ciel, mais bien sur terre, c'est-à-dire sur le plan politique. Il a pris en exemple les règnes de tous les souverains d'Espagne depuis Ferdinand d'Aragon ainsi que trois empereurs germaniques<sup>198</sup>. Malgré cela, il a cru nécessaire d'ajouter l'exemple d'Emmanuel de Portugal dans le texte réédité. Et s'il cherche à prolonger indéfiniment ses listes d'exemples, c'est probablement parce que son raisonnement repose sur une argumentation probabiliste.

C'est l'un des aspects novateurs de son traité : il ne s'appuie pas seulement sur le dogme, c'est-à-dire sur un argument d'autorité qui consisterait à affirmer simplement que la religion catholique est le seul guide de l'action politique parce qu'elle est la seule détentrice de la parole de Dieu et de la sagesse chrétienne. Au contraire il utilise très peu cet argument, il lui préfère le réel, les faits historiques. Même lorsqu'il s'appuie sur le texte biblique, il ne cite jamais le Nouveau Testament mais seulement l'Ancien, et plus particulièrement les récits historiques, les chroniques guerrières des livres de Samuel ou des livres des Rois. Comme le fait Machiavel, il cherche à prouver par l'observation des faits et à éduquer par l'imitation et l'exemple.

---

<sup>196</sup> *Ibid.*, p. 128.

<sup>197</sup> *Ibid.*, p. 129-130. Voir *M. J.*, p. 94.

<sup>198</sup> Il s'agit de Rodolphe I<sup>er</sup> de Habsbourg, de Ferdinand II et de son fils Ferdinand III. Voir *E. M. D.*, p. 119-120, p. 146-154 et p. 171-173 respectivement.

Toujours au sujet de l'infant, sur lequel il fonde visiblement tous les espoirs du royaume, Claude Clément insère une liste impressionnante de qualités à un éloge qui, dans la première version latine, en comptait déjà beaucoup. Les textes sont les suivants ; le passage modifié est indiqué en gras :

... cuius formam & oris dignitatem si consideras; putes esse elaboratum opus omnium Gratiarum; si ingenium, si viriles igniculos, si dictorum acumina, si Christianam & Regiam educationem, **existimes** ex omni maiestate & laudibus perfectum Principem ad novas & maximas coronas ab ipsomet numine peculiari cura destinatum<sup>199</sup>.

Dans la seconde version latine, la liste est rallongée à l'extrême :

... cuius formam & oris dignitatem si consideras ; putes esse elaboratum opus omnium Gratiarum ; si ingenium : **si memoriam**, si viriles igniculos, si dictorum acumina, si Christianam, & Regiam educationem: **si legentem, si literas pingentem, si saltantem ad numerum, si de Doctrinæ Christianæ capitibus respondentem, si de Sphæræ circulis, de Globi partibus, de præcipuis summorum Principum aulis differentem, si Sacerdoti sacris operanti ministrantem, si machinulas bellicas curules, & pyrias fistulas manuales displodentem ; si equitantem ; si ad maiestatem, cum opus est, se componentem ; imo etiam, si lusitantem, plané mireris puerum id ætatulæ tam multa doceri ; tam multa nullo labore, sed velut ludibundum discere potuisse, tam multa dexterrimé facere, tam multa scité & acuté eloqui, tam virum sapere : & prorsus credas** ex omni maiestate & laudibus perfectum Principem ad novas & maximas coronas ab ipsomet numine peculiari cura destinatum<sup>200</sup>.

On peut estimer que, dans le texte initial, le nombre des qualités attribuées au jeune prince se monte à 6, alors que dans la seconde, on en dénombre environ 25. La phrase en est considérablement allongée : à tailles de caractères comparables, elle occupe environ 8 lignes dans l'édition primitive et 22 dans la réédition. Là encore, Claude Clément se laisse entraîner par son goût du nombre : il pousse volontairement la liste des qualités de l'infant jusqu'à noyer son lecteur sous les informations.

C'est là le rôle de cet ajout et l'effet désiré : l'auteur ne souhaite pas seulement convaincre, puisque l'argumentation probabiliste était déjà très forte dans la première version de la phrase. Il veut aussi provoquer des réactions : il transforme une liste

---

<sup>199</sup> *D. C. P.*, fol. 44 r°-44 v°.

<sup>200</sup> *M. J.*, p. 102-103. Dans *E. M. D.*, p. 139-140 : « cuya disposicion, y belleza de rostro, si bien se considera parece obra, en quien todas las gracias se esmeraron: Si se pondera la viveza de su ingenio, la felicidad de su memoria, si sus alientos varoniles, la agudeça de sus dichos, si su Real, y Christiana educacion; si la pericia, y destreza, en leer, en escribir, dançar, en responder a las preguntas de la Doctrina Christiana, en razonar, y platicar con todos; en los circulos de la Esfera, y de las partes del globo de la tierra, de las Cortes, y Palacios, de los mayores Principes del Orbe, en ayudar á Missa, en disparar una pistola, ó una piecezita de artilleria, en andar á caballo, y regir el freno, ostentar Magestad, y grandeza, quando la ocasion lo pide, y aun entre los mismos juguetes, y entretenimientos de su edad, pone cierto admiracion, que un niño de edad tan tierna sea capaz de tanta enseñanza sin trabajo, ó desvelo, antes como quien no haze nada aya podido aprender tantas cosas, y executarlas con tanta destreza, hablar en tantas materias con acierto, y agudeza, y portarse ya como un hombre muy hecho: con mucho fundamento nos podemos persuadir, que con todo genero de habilidades, y Reales excelencias, le tiene destinado la divina providencia, con especial disinio para nuevas, y sublimes coronas ».

impressionnante en une liste vertigineuse ; le lecteur en est désorienté, certainement à dessein. Il souhaite ainsi lui faire voir la nature exceptionnelle, voire surhumaine, des hommes de la lignée royale des Habsbourg et révèle par là-même sa propre conception du monarque catholique : humain dans sa nature, mais également divin lorsqu'il se laisse guider ou inspirer par la Providence.

### 3.3.1.3 Ajouts d'autorité

Claude Clément peut aussi ajouter à son premier texte latin des exemples d'autorité, lorsqu'il convoque un auteur supplémentaire, une nouvelle voix concordante confirmant ses propres idées. Au moment de dresser la liste des auteurs chrétiens sur lesquelles il va s'appuyer, il inclut, par exemple, dans la seconde version latine un nouveau nom. La série : « Thomas Aquinates, Baronios<sup>201</sup> » devient ainsi « Thomas Aquinates, **Avilas**, Baronios<sup>202</sup> ». Ces ajouts d'autorité ne se limitent cependant pas à la seule mention d'un nom.

#### *Éloge de Charles Quint*

À la fin de l'éloge du règne de Charles Quint, l'auteur insère une phrase dans l'édition augmentée. Dans le texte primitif, il s'achève par : « Ausim discere: suscepto gestoque Imperio Carolus gloriosissimus fuit; at sponte deposito, infinitis partibus gloriosor<sup>203</sup> », alors que dans la réédition, on peut lire :

Ausim discere: suscepto gestoque Imperio Carolus gloriosissimus fuit; at sponte deposito, infinitis partibus gloriosor: Ei cum unum vicisset mundum, adiectus est alter; cum utrumque, vicit utriusque victorem: nec virtus PLUS ULTRA progredi potuit, inter cœlites vixit, antequam inter homines esse desineret<sup>204</sup>.

Il convient de remarquer que, dans la version espagnole, le texte ajouté est donné d'abord en latin et en italique, puis traduit : il s'agit donc bien d'une citation. Dans la seconde version latine, en revanche, il n'apparaît pas en italique ; rien ne permet donc de séparer la citation du corps du texte. Il s'agit certainement d'une erreur d'impression.

Cet ajout est tiré, comme nous le verrons en détail dans l'étude des sources, de l'œuvre *De Indiarum iure* de Juan de Solórzano Pereira<sup>205</sup>. Elle n'est pas mentionnée en

---

<sup>201</sup> *D. C. P.*, fol. 3 r<sup>o</sup>.

<sup>202</sup> *M. J.*, p. 4. Voir *E. M. D.*, p. 5.

<sup>203</sup> *D. C. P.*, fol. 29 r<sup>o</sup>.

<sup>204</sup> *M. J.*, p. 55-56. Dans *E. M. D.*, p. 79 : « Pues yo me atrvo [*sic*] à dezir, que aunque Carlos en el obtener y administrar su Imperio fue siempre gloriosissimo; pero en dexarle de su voluntad fue con infinitas ventajas mucho mas glorioso: Pues *Ei cum unum vicisset mundum* [...] *inter homines esse desineret*. Abiendo vencido un mundo, halló otro que vencer; y vencidos los dos, venció al Vencedor de entrambos: y su valor no halló mas á que estenderse. Empeçó á vivir entre los moradores del Cielo, antes que dexasse de estar entre los de la tierra ».

<sup>205</sup> SOLÓRZANO PEREIRA, Juan de, *Disputationem...*, *op. cit.*, p. 46.

note à cet endroit mais une dizaine de pages plus tôt au début de l'éloge de Ferdinand d'Aragon<sup>206</sup>. Comme précédemment, Claude Clément change de chapitre après cet ajout ; il s'agit donc également d'un ajout conclusif mais d'un genre particulier. Il choisit de terminer son raisonnement par la citation elle-même, une technique qu'il répète ; la plus remarquable étant la citation de Tertullien qui clôt le traité. Il fait le choix, dans la version remaniée, de ne pas conclure lui-même un raisonnement essentiel sur le rapport au pouvoir de l'empereur, qui peut tout obtenir de la Providence et tout abandonner à la fin de sa vie. L'auteur a souhaité placer ici un premier jalon de sa théorie du pouvoir autour de l'image du roi-parieur, capable de tout gagner mais aussi de tout engager, au risque de tout perdre, pour servir la religion.

### *Stanislas Hosius*

Dans la version primitive, Claude Clément formule l'idée selon laquelle l'expansion de l'empire américain serait une rémunération que Dieu accorda à l'Espagne pour l'évangélisation des Indiens : « innumerabilium Indorum æterna beatudine iam fruentium felicitas, quid aliud sunt, quàm pignora [...] maioris humani incrementi ac perpetuitatis illius potentia<sup>207</sup> ». Or, cette notion d'échange pouvait être mal interprétée : un lecteur critique peut imaginer que c'est par intérêt que les souverains espagnols souhaitent évangéliser les peuples conquis, en d'autres termes, qu'ils placent la politique avant la religion<sup>208</sup>. Ce serait une voie facile à emprunter pour retourner contre l'Espagne la critique que l'auteur formule précisément à l'encontre des disciples de Machiavel.

Dans la version latine remaniée du chapitre IX, en revanche, le raisonnement, même s'il parvient au même résultat, s'enrichit de deux ajouts : le passage au sujet de la conquête des Philippines décrit plus haut et une citation du cardinal Stanislas Hosius. Claude Clément, qui a senti la faille dans son argumentation, la comble par le premier ajout sur la conquête des Philippines qui met en exergue le détachement de Philippe II dans un paragraphe intitulé très explicitement : « *Philipp. Secundus temporalia*

---

<sup>206</sup> Voir *M. J.*, p. 47 et *E. M. D.*, p. 69.

<sup>207</sup> *D. C. P.*, fol. 43 v° et *M. J.*, p. 101. Dans *E. M. D.*, p. 137 : « la felicidad de inumerables Indios, que ya gozan de la bienaventurança eterna, que otra cosa son, sino unas prendas [...] de mayor aumento, y perpetuydad de aquel Imperio, y poderio ».

<sup>208</sup> « On remarque que l'auteur de la *Brevissima relación* reproche aux Espagnols dans un premier temps, les massacres de populations innocentes dans le but d'asseoir leur autorité ; dans un second, leur soif de richesses qui les pousse à chercher par tous les moyens des matières précieuses, ou à vendre les Indiens comme esclaves voire à faire commerce d'idoles. En résumé, Las Casas pose plutôt une contradiction entre la fin réelle de la colonisation – l'enrichissement individuel des colons – et sa fin supposée : la conquête au nom du roi d'Espagne et l'évangélisation des peuples », dans JOUFFROY, Olivier, « Claude Clément et son combat contre les détracteurs de l'Espagne dans *El Machiavelismo degollado* », *Histoire Culturelle de l'Europe* 1 (2016).

*spiritualibus postponit*<sup>209</sup> ». La citation du cardinal Hosius constitue une réponse à la même critique à l'encontre de sa théorie providentialiste, quoique sur un autre registre : elle évoque l'idée selon laquelle l'Espagne serait un royaume immaculé ; le plus pur dans la foi catholique.

Dans le texte primitif, on peut lire :

verum etiam maioris humani incrementi ac perpetuitatis illius potentiae, quae Christo & Ecclesiae tam multas gentes haereditatem dedit, novasque quotidie acquirit, & possessionem terminos terrae ? Nunc intelligo unde tanta proveniat bonorum seges in Hispania<sup>210</sup>.

La version remaniée supprime la forme interrogative et ajoute la citation du cardinal Hosius :

verum etiam maioris humani incrementi ac perpetuitatis illius potentiae, quae Christo & Ecclesiae tam multas gentes haereditatem dedit, novasque quotidie acquirit, & possessionem terminos terrae. **Præter hoc præferendæ inter Infideles Christianæ fidei sollicitum studium; est & alius in Hispania humanæ fons felicitatis uberrimus: summa videlicet Catholicae Religionis procul ab omni hæreséos contagione integritas; de qua dicere supersedeo, quia nihil exploratius est: unum solummodo Stanislaum Cardinalem Hosium superiore sæculo auspicatum Ecclesiae sydus proferre in hanc sententiam libet. Nullum est Regnum hoc nostro infelici sæculo (inquit) magis ab hæresibus intactam, quam sit (vel hoc solum nomine felicissimum) Hispaniarum Regnum; cui propter hanc in fide Catholica constantiam, & eius tuendæ diligentiam alias præterea multas felicitates Deus largitur.** Nunc intelligo unde tanta proveniat bonorum seges in Hispania<sup>211</sup>

La raison de cette insertion se trouve dans la structure originale : dans la première édition latine, Claude Clément insiste sur la coïncidence entre la conquête de Grenade et la découverte des Indes afin de parvenir à la conclusion selon laquelle les territoires d'outre-mer auraient été la récompense que Dieu aurait accordée aux souverains espagnols pour avoir expulsé les musulmans de la péninsule. Il conclut par une citation de l'archevêque Gilbert Générard : « *quasi Hispanorum opus sit expugnare Infideles*<sup>212</sup> », et conclut lui-même par la formule : « Nunc intelligo, unde tanta proveniat

---

<sup>209</sup> *M. J.*, p. 100.

<sup>210</sup> *D. C. P.*, fol. 43 v°-44 r°.

<sup>211</sup> *M. J.*, p. 101. Dans *E. M. D.*, p. 138 : « sino de mayor aumento, y perpetuydad de aquel Imperio, y poderio, que ha dado á Christo, y a su Iglesia, tanta multitud de naciones, y le va adquiriendo de nuevo cada dia por possession suya a todos los terminos de la tierra. Fuera deste cuydado, y sollicitud de estender, y dilatar la Iglesia entre los infieles, ay en España un principio, y una fuente riquissima de la humana felicidad, que es la entereza de la Religion Catholica, sin que admita cosa alguna, que la pueda deslustrar, pero desta no quiero dezir nada, pues es cosa tan notoria, solo pondré lo que el gran Cardenal Stanislao Hosio, lumbrera de la Iglesia del siglo passado, dexó escrito en estas palabras. *Nullum Regnum est hoc nostro infelici sæculo [...] Deus largitur.* Ningun Reyno ay en nuestro miserable siglo mas libre de la contagion de la heregia (y por esto solo el mas feliz) que el de España, a quien por esta constancia en la Catholica Religion, y por el cuydado, que tiene de defenderla, Dios le añade otras muchas felicidades. Aora acabo de entender de donde provenga a España tanta cosecha de bienes ». Le début de la citation y est très légèrement modifié : « *Nullum Regnum est* ».

<sup>212</sup> *D. C. P.*, fol. 43 v°, *M. J.*, p. 99 et *E. M. D.*, p. 135-136. La citation latine ne prend pas de majuscule dans la version espagnole : « *infideles & paganos* ».

bonorum seges in Hispania<sup>213</sup> ». Or, cette phrase prête encore le flanc à la même critique : les Espagnols chercheraient-ils, plutôt que la défense de la foi, à obtenir ces « bonorum seges » en provenance de leurs possessions d'outre-mer ? Probablement conscient de ce point faible, Claude Clément ajoute, immédiatement après cette phrase, le passage où il cite le cardinal Hosius.

Il présente cet insert comme un constat *a priori* détaché du raisonnement précédent – « Præter hoc<sup>214</sup> » – réaffirmant, par la voix d'un homme d'Église, que l'Espagne n'a jamais eu d'autre but que de garantir l'intégrité de la foi catholique sur ses territoires : « *ab hæresibus intactum* », et que c'est seulement ensuite et par la grâce de Dieu qu'elle en a été rémunérée : « *cui propter hanc in fide Catholica constantiam, & eius tuendam diligentiam alias præterea multas felicitates Deus largitur* ». La préposition « propter » ainsi que l'expression presque redondante « alias præterea » sont fondamentales dans ce raisonnement puisqu'elles définissent le rapport de cause à effet que l'auteur souhaite mettre en exergue : c'est bien la défense de la foi qui est la cause et les bénéfices temporels, la conséquence.

La version espagnole confirme cette analyse : Claude Clément répète la préposition « por », traduction du « propter » latin : « por esta constancia en la Catholica Religion, y por el cuydado, que tiene de defenderla, Dios le añade otras muchas felicidades<sup>215</sup> » afin de mettre en valeur ce rapport de cause à effet<sup>216</sup>. C'est sur cette séparation bien claire entre les motivations des Espagnols et celles des adeptes de Machiavel qu'il souhaite terminer son raisonnement. Le principe de fonctionnement de ces ajouts d'autorité apparaît alors assez clairement : ils viennent affermir, grâce à la citation d'un tiers, un argument faible ou qui pouvait être mal compris dans la première version du texte.

### *Tertullien*

---

<sup>213</sup> *D. C. P.*, fol. 44 r° et *M. J.*, p. 101. Dans *E. M. D.*, p. 138 : « Aora acabo de entender de donde provenga a España tanta cosecha de bienes ».

<sup>214</sup> *M. J.*, p. 101. Dans *E. M. D.*, p. 138: « Fuera deste ».

<sup>215</sup> *E. M. D.*, p. 138.

<sup>216</sup> Il faut peut-être voir dans ce passage une attaque voilée contre le concept luthérien de justification par la foi. Celui-ci est évoqué dans de nombreux écrits, mais la *Préface à l'Épître de saint Paul aux Romains* en donne une définition condensée qui, précisément, joue sur les notions d'antériorité et de postériorité : « Daher kommt, daß allein der Glaube rechtfertig macht und das Gesetz erfüllt, den er bringt den Geist aus Christus Verdienst, der Geist aber macht ein lustiges und freies Herz [...] so gehen denn die guten Werke aus dem Glauben selber ». En français : « De là vient que seule la foi justifie et accomplit la Loi, car elle confère l'Esprit puisé dans le mérite du Christ. Or l'Esprit rend le cœur joyeux et libre [...] et c'est alors que les bonnes œuvres sortent de la foi elle-même », dans LUTHER, Martin, *De la liberté du chrétien. Préfaces à la Bible*, éd. et trad. de Ph. Büttgen, Paris, Seuil, 1993, p. 88 et 89 respectivement. Selon Luther, c'est donc la foi qui accomplit la Loi ; les actes pieux viennent ensuite. Claude Clément défend, au contraire, que ce sont les actes de foi dans le réel qui prouvent la foi et appellent en retour les récompenses et les grâces de Dieu.

Quelques pages plus loin, Claude Clément ajoute une citation de Tertullien dans un passage où il expose l'une des idées force de sa théorie politique – cohérente avec l'analyse précédente – selon laquelle les entreprises, même hasardeuses, menées en faveur de la religion, sont plus profitables que les victoires obtenues à la faveur des théories de Machiavel. Après avoir constaté que le royaume d'Espagne était, et de loin, le plus riche et le plus puissant d'Europe, il prend à témoin son éternel opposant : « La razon está en la mano, ó Machiavelo, y muy diversa de la que tu piensas: Haze escolta Philipo y España á la Religion: Haze escolta la Religion á España, y á Philipo<sup>217</sup> ». C'est lorsqu'il développe cette idée qu'il prend la peine, quelques lignes plus bas, d'ajouter la citation. Le texte primitif a la forme suivante : « Utique haud ignari, eos qui pietate duce, Religione auspice bella suscipiunt, suis etiam proprijs cladibus proficere, & sibi divinum præsidium pignerari<sup>218</sup> », alors que la version remaniée indique :

Utique haud ignari, eos qui pietate duce, Religione auspice bella suscipiunt, suis etiam proprijs cladibus proficere, & sibi divinum præsidium pignerari: **& (quod sapienter Tertullianus dixit:) Lucrum esse, pietatis nomine sumptum facere<sup>219</sup>.**

Cette très courte phrase est un brillant résumé de sa pensée sur la notion d'alliance entre le roi et Dieu : tout ce qui est investi – les machiavéliens diraient peut-être perdu – au profit de la foi, revient en bénéfice dans le monde réel sous forme d'argent, de victoires militaires ou de conquêtes. Claude Clément a probablement conscience qu'il prépare ici un point essentiel de son argumentation qui le mènera à la conclusion de la fin du chapitre IX au sujet du choix que tout gouvernant doit faire entre l'efficacité politique et le respect des règles de la sagesse chrétienne. Il n'est donc pas illogique qu'il concentre cinq ajouts dans les 4 pages précédentes<sup>220</sup>. Cela confirme le fait que l'auteur ajoute des éléments lorsqu'il sent une faiblesse ou, comme ici, lorsqu'il pense que l'idée-force, celle qui va être l'un des piliers de son raisonnement, n'est pas suffisamment prouvée ou illustrée.

*Gilbert Générard*

Dans la version primitive du texte, Claude Clément cite déjà l'archevêque d'Aix, Gilbert Générard : un auteur d'autorité à double titre puisqu'il est à la fois homme d'Église et historien. À tel point qu'il inclut une deuxième citation dans la version

---

<sup>217</sup> *E. M. D.*, p. 141-142.

<sup>218</sup> *D. C. P.*, fol. 45 r°.

<sup>219</sup> *M. J.*, p. 105. Dans *E. M. D.*, p. 142 : « porque saben muy bien que los que emprenden guerras, llevando por guía a la piedad, y por amparo a la Religion, sacan util de sus mesmas perdidas, y aseguran para si el favor divino. Y (como dixo muy bien Tertulliano) *Lucrum [...] facere*, que hazer gastos en favor de la piedad, es ganancia y grangeria ».

<sup>220</sup> Comparer *D. C. P.*, fol. 43 v°-45 r°, *M. J.*, p. 100-105 et *E. M. D.*, p. 136-142.



augmentée quelques pages après la première. Il évoque encore les bienfaits mutuels de l'Église et des souverains espagnols, et conclut dans la première version du texte : « ut eius patrociniū & mutuū auxiliū exploratius sit [...] Paucis rem attingam. Non deerit qui de hoc argumento pluribus dicturus sit. Romanum Imperium iam<sup>221</sup> ». Dans le texte remanié, en revanche, on peut lire :

ut eius patrociniū & mutuū auxiliū exploratius sit [...] Paucis rem attingam. Non deerit, qui de hoc argumento pluribus dicturus sit **Specialem fupremi numinis providentiam agnoscit fuprá laudatus Archiepiscopus Gallus Gilbertus Genebrardus, quod eodem fermé anno, quo Domus Ottomanica Turcico Imperio nullius antea fere nominis potita est, Austriacam Domum inter Christianos Principes Deus extulerit: & sic ab Hebræis observatum, quo die templum á Nabucodonosore dirutum est, eodem dic Cyrum, qui eius posteritati exitium attulit, natum.** Sané Romanum Imperium iam<sup>222</sup>...

Il établit clairement le lien entre cette citation ajoutée et la précédente : « supra laudatus Archiepiscopus Gallus Gilbertus Genebrardus<sup>223</sup> », ce qui est naturel, puisqu'elles abordent des notions très proches. Dans la première, l'archevêque d'Aix relève encore la même coïncidence : les Espagnols ont commencé leur conquête des Indes l'année même où ils ont expulsé les musulmans du Royaume<sup>224</sup>. La seconde citation note une nouvelle coïncidence temporelle : presque au même moment – « eodem fermé anno<sup>225</sup> » – où la maison ottomane prenait le contrôle de l'empire turc, la Providence faisait s'élever la maison d'Autriche : « Austriacam Domum inter Christianos Principes Deus extulerit<sup>226</sup> ». La citation est complétée, au cas où la signification du message aurait échappé au lecteur, par un parallèle plus explicite encore : « quo die templum à Nabucodonosore dirutum est, eodem dic Cyrum, qui eius posteritati exitium attulit, natum<sup>227</sup> ».

Les deux citations ont une logique proche : elles soulignent des coïncidences historiques qui ne sont pas pour l'auteur le fruit du hasard mais plutôt la preuve tangible

---

<sup>221</sup> *D. C. P.*, fol. 46 v°.

<sup>222</sup> *M. J.*, p. 107-108. Dans *E. M. D.*, p. 145-146 : « Para que sea mas notoria su reciproca y leal correspondencia. Tocare en breve este punto, que no faltarà quien mas por extenso lo prosiga. Gilberto Genebrardo Arçobispo Frances, de quien poco arriba se hizo mencion, reconoce por especial providencia divina, que casi en el mismo año, que la casa Otomana se apodero del Imperio Turcico hasta entonces de poco nombre, Dios levantó la casa de Austria entre los Principes Christianos: de la misma manera (añade este sabio escritor) los Hebreos observaron, que en el mismo día que Nabucodonosor derribó el Templo, el mismo dia nació Cyro, el qual destruyó totalmente la posteridad de aquel impio assolador: pues una cosa nadie ignora que el Imperio Romano... »

<sup>223</sup> *M. J.*, p. 108.

<sup>224</sup> « *Quo anno bellum Hispanorum perfectum est contra Mauros, eorundem expeditio adversus Indos Occidentales cepit* », dans *M. J.*, p. 99. Dans *E. M. D.*, p. 135-136 : « El año (dize) que se acabó la guerra de los Españoles contra los Moros, esse año començaron sus Armadas a las Indias occidentales ».

<sup>225</sup> *M. J.*, p. 108.

<sup>226</sup> *Ibid.* Dans *E. M. D.*, p. 146 : « Dios levantó la casa de Austria entre los Principes Christianos ».

<sup>227</sup> *M. J.*, p. 108. Dans *E. M. D.*, p. 146 : « que en el mismo dia que Nabucodonosor derribó el Templo, el mismo dia nació Cyro, el qual destruyó totalmente la posteridad de aquel impio assolador ».

de l'intervention divine aux côtés des rois chrétiens. Dans le texte primitif, les rois d'Espagne bénéficient bien de la citation providentialiste de Gilbert Générard, mais pas les empereurs d'Autriche. Claude Clément a réparé l'injustice en insérant, avant l'éloge de Ferdinand II, une citation sur le même thème et du même auteur. Comme les rois d'Espagne sont les champions de la lutte contre les Maures et de l'évangélisation des Indiens, les empereurs d'Autriche sont les champions de la lutte contre les Turcs. L'auteur illustre cette communauté de destin des deux maisons d'Espagne et d'Autriche dans la lutte contre les ennemis de la foi catholique<sup>228</sup>. Même s'il s'attache surtout à vanter les mérites des souverains espagnols, il associe constamment les deux lignées, jusque dans le titre de l'œuvre.

Il tente de démontrer qu'elles sont liées par la même sagesse chrétienne et le même devoir, mais également que les empereurs d'Autriche, comme les rois d'Espagne, doivent leur couronne à la Providence en récompense de leur piété et de leur défense indéfectible de la foi catholique romaine : « Romanum Imperium iam ante plura sæcula (uti superius dictum est) Austriacæ pietatis præmium fuisse nemo nescit<sup>229</sup> ». Bien qu'il ait déjà affirmé que Rodolphe I<sup>er</sup> de Habsbourg avait obtenu la couronne impériale pour prix de sa dévotion et bien qu'il affirme que personne n'ignore cela, il n'avait convoqué aucun auteur pour le prouver<sup>230</sup>. C'est le rôle dévolu à la seconde citation de Gilbert Générard. Cette référence d'autorité, venant d'un archevêque, français de surcroît, constitue bien-sûr une preuve de poids.

#### 3.3.1.4 Ajout de précision

Nous appelons ajouts de précision les éléments textuels insérés dans le but d'apporter une information complémentaire. Il s'agit de transformations typiques d'un travail de relecture, lorsque l'auteur suppose que son expression ne permet pas à son lecteur une parfaite compréhension de ce qu'il souhaite exprimer.

---

<sup>228</sup> Il convient de donner ici quelques précisions terminologiques. Claude Clément n'utilise le terme « hereges » que pour désigner des courants déviants de la foi catholique romaine depuis le donatisme, le priscillianisme ou l'arianisme jusqu'au luthéranisme et au calvinisme. Les Juifs sont simplement appelés « Iudios » et les Turcs, « Turcos ». Il évoque une fois seulement la communauté musulmane sous le terme : « quantos en todo el mundo reconozen [...] a Mahoma », dans *E. M. D.*, p. 179. Il associe d'ailleurs toujours le prophète Mahomet à Calvin ou à Luther ce qui tend à prouver qu'il place musulmans et hérétiques chrétiens dans la même catégorie. Il utilise une fois seulement le terme « impiedad » pour évoquer la religion musulmane lorsqu'il évoque la figure de Ferdinand d'Aragon : « Echó de España la morisma, y juntamente su malvada impiedad », dans *E. M. D.*, p. 68.

<sup>229</sup> *D. C. P.*, fol. 46 v<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 108. Dans *E. M. D.*, p. 146 : « una cosa nadie ignora que el Imperio Romano, como ya diximos, ha muchos siglos, que es glorioso premio de la piedad ilustre de la nobilissima Casa de Austria ».

<sup>230</sup> « el Romano Imperio fue premio, con que Dios galardonó à Rodulfo I. por aber venerado en el campo al Santissimo Sacramento », dans *E. M. D.*, p. 146.

### *Titre de « roi catholique »*

Dans l'éloge qu'il fait de Ferdinand d'Aragon, Claude Clément insiste sur son titre de « *Regis Catholici* [...] quo Pontifices Romani singularem invictissimi Principis pietatem & Religionem honorarunt<sup>231</sup> ». Or, il s'avère – Claude Clément l'ignorait ou l'avait oublié à la rédaction de la première version latine – que ce titre avait été attribué bien avant à Alphonse I<sup>er</sup> des Asturies, selon la tradition. C'est probablement pour corriger cette erreur que, dans la seconde version latine, il ajoute la mention « tametsi iam olim Alphonso primo Oveti Regi ab Ecclesia datum esset<sup>232</sup> », assortie de la note marginale : « Circiter an. 730<sup>233</sup> ». Cet ajout témoigne encore du besoin qu'a Claude Clément de combler les failles de son argumentation, de renforcer sa crédibilité afin de ne pas laisser de prise à ses détracteurs. On peut considérer que cet ajout de correction est aussi, d'une certaine manière, un ajout d'autorité puisqu'il cherche ainsi à renforcer la sienne : une erreur de ce genre lui retire du crédit en tant qu'historien.

### *Les Philippines : lien intra textuel*

Quelques pages avant l'ajout au sujet de la conquête des Philippines analysé plus haut, Claude Clément incluait un autre texte, très court, sur le même thème. Dans le texte primitif, il établit la liste des possessions acquises à l'Espagne par Philippe II parmi lesquelles : « Celebres Barussæ Insulæ quæ Philippi Secundi auspicijs quæsitæ, repertæ, Christoque & Regibus Catholicis acquisitæ, *Philippinæ* apellantur<sup>234</sup> ». La réédition intègre une parenthèse : « Celebres Barussæ Insulæ quæ (**uti superius obiter dictum est**) Philippi Secundi auspicijs quæsitæ, repertæ, Christoque & Regibus Catholicis acquisitæ *Philippinæ* appellantur<sup>235</sup> », qui fait référence à une autre description, une vingtaine de pages plus haut. Parmi les nouveaux territoires, hérités de la couronne portugaise, Claude Clément recensait à ce moment : « Aurea Chersonesus, Insulæ innumerabiles incredibili aromatum copia refertæ<sup>236</sup> ». Étant donné que l'expression *Aurea Chersonesus* désigne la péninsule malaise, on peut imaginer que les îles innombrables mentionnées ensuite puissent être l'actuelle Indonésie ou les Philippines. Mais la référence est imprécise et il

---

<sup>231</sup> *D. C. P.*, fol. 25 v° et *M. J.*, p. 48. Dans *E. M. D.*, p. 70 : « el renombre hereditario de Catholico, con que el Sumo Pontifice honró la singular piedad y Religion deste invictissimo Principe ».

<sup>232</sup> *M. J.*, p. 48. Dans *E. M. D.*, p. 70 : « aunque antiguamente se le abia dado la Iglesia al Rey Alonso de Oviedo Primero deste nombre ».

<sup>233</sup> *M. J.*, p. 49.

<sup>234</sup> *D. C. P.*, fol. 42 r°.

<sup>235</sup> *M. J.*, p. 96-97. Dans *E. M. D.*, p. 132-133 : « Las celebres Islas Burussas, llamadas, como arriba se dixo de passo Philipinas, por aberse buscado, hallado, y adquirido, para Christo, y para los Reyes Catholicos por orden, y con las armadas de Philipo Segundo ».

<sup>236</sup> *D. C. P.*, fol. 32 v° et *M. J.*, p. 76. Dans *E. M. D.*, p. 106 : « la Aurea Chersoneso, y otras innumerables Islas llenas de increyble abundancia de aromas ».

ne les mentionne qu'en passant, selon ses propres termes : « obiter dictum est ». C'est peut-être la raison pour laquelle il choisit de préciser le nom de ces îles une vingtaine de pages plus loin, et d'intégrer, dans le texte remanié, cette parenthèse qui relie formellement les deux passages.

En revanche, celle-ci pose un problème d'édition. La seconde version du texte latin : « Celebres Barussæ Insulæ quæ (uti superius obiter dictum est) Philippi Secundi auspicijs quæsitæ, repertæ, Christoque & Regibus Catholicis acquisitæ Philippinæ appellantur », indique que ces îles ont été colonisées à l'instigation et sous l'autorité de Philippe II et qu'elles ont donc été appelées Philippines, en l'honneur du monarque. Dans la version espagnole en revanche, la forme est ambiguë : « Las celebres Islas Burussas, llamadas, **como arriba se dixo de passo** Philipinas, por aberse buscado [...] por orden [...] de Philipo Segundo<sup>237</sup> ». On comprend qu'il a été dit plus haut que ces îles s'appellent Philippines parce qu'elles ont été colonisées à l'instigation du roi. Mais ce n'est pas le sens initial. Dans le texte espagnol comme dans le texte latin, la première liste ne donnait pas le nom de ces îles et *a fortiori*, n'expliquait pas l'origine de leur nom. On peut donc dire que l'ajout est parfaitement justifié dans la seconde version latine, mais que, mal interprété, il provoque un contresens dans la version espagnole ; une précision qui doit être apportée en note dans l'édition critique.

### 3.3.1.5 Ajouts de notes et de titres de paragraphe

Il est certainement préférable de traiter à part les notes et les titres en marge : même s'il n'est pas contestable que ces éléments fassent bien partie de l'œuvre au même titre que le corps du texte, il est évident que leur positionnement, c'est-à-dire la hauteur à laquelle ils apparaissent dans le texte imprimé, est le fait de l'imprimeur. Étant donné qu'il n'existe pas de système d'appel de note chiffré, cette position est pourtant essentielle pour identifier ce à quoi la note se rapporte ; il convient donc d'être prudent dans l'analyse. De la même manière, s'ils peuvent être responsables de leur déplacement, l'imprimeur ou le typographe peuvent également les tronquer, voire les oublier ; en revanche, ils ne peuvent pas en ajouter : les ajouts de notes ou de titres sont donc certainement de la main de l'auteur.

Claude Clément complète certaines indications bibliographiques ; ainsi la note « Bellarmin.<sup>238</sup> » dans la première version latine devient « Bellarmin. de offic. Princ<sup>239</sup> »

---

<sup>237</sup> *M. J.*, p. 132-133.

<sup>238</sup> *D. C. P.*, fol. 3 r<sup>o</sup>.

<sup>239</sup> *M. J.*, p. 3 et *E. M. D.*, p. 5.

dans la seconde, ainsi que dans la version espagnole. Dans le texte initial, le nom de Robert Bellarmin apparaît déjà dans le corps du texte ; il est donc totalement inutile de le redonner en marge. L'information d'importance est plutôt le titre de son œuvre ; l'auteur corrige donc cette erreur dans le texte remanié. Il peut également insérer une note bibliographique après avoir ajouté un auteur. Nous avons vu qu'il joignait Juan de Ávila à la liste des auteurs de référence, il était donc naturel de lui associer, comme aux autres, une note bibliographique : « Ioan. de Avila in epistol. ad Præt. Hispal<sup>240</sup> ».

Claude Clément insère également une date : « 7. die Martij an. 1632<sup>241</sup> », qui correspond à la prestation de serment de l'infant Balthazar-Charles devant les Cortes de Castille, dont il est effectivement fait mention dans le texte. Comme cela arrive souvent, cette note n'est pas placée à la bonne hauteur dans la seconde version latine, alors que dans la version espagnole, elle est correctement placée en face de la phrase : « ya Principe Iurado solemnemente de las Asturias, y de las Españas<sup>242</sup> ». Rien n'imposait cet ajout, si ce n'est la volonté de l'auteur de préciser une information. Claude Clément se donne l'image d'un auteur précis : il cherche visiblement à faire figurer dans son texte la plupart des informations à partir desquelles il a composé son œuvre.

Dans le passage où il fait la liste des possessions portugaises en Orient et en Extrême-Orient : « Mauritaniæ, Aethiopiæ, Arabiæ, Persiæque littora & portus ; Carmaniæ atque Indiæ [...] ora ; aurea Chersonesus, Insulæ innumerabiles<sup>243</sup> », il n'indique aucune source dans le texte primitif. Étant donné qu'il n'est pas spécialiste de géographie ni d'histoire du Portugal, il a certainement tiré ces informations d'un texte qu'il a lu. Ne pas indiquer sa source nuit à la crédibilité de son propos et c'est probablement pourquoi il intègre une référence bibliographique en note dans la seconde version latine : « *Consule Ioan Solorza. Pereira l. I. de India. iure. c. 3. n. 57. 58. 60. 61*<sup>244</sup> ».

On remarque un petit problème éditorial à cet endroit : dans le texte en latin, la note se situe assez bas, en face de la phrase où il est fait mention de la perte des Flandres. Or, dans l'œuvre de Juan de Solórzano Pereira, les indications bibliographiques de Claude Clément nous amènent vers un passage sur les conquêtes portugaises de l'Océan Indien

---

<sup>240</sup> *M. J.*, p. 3 et *E. M. D.*, p. 5.

<sup>241</sup> *M. J.*, p. 102. Dans *E. M. D.*, p. 139 : « 7. Março ann. 3632 [*sic*] ».

<sup>242</sup> *E. M. D.*, p. 139.

<sup>243</sup> *M. J.*, p. 77. Dans *E. M. D.*, p. 106 : « las riberas, y puertos de la Mauritania, Etiopia, Arabia, y Persia las dilatadas Regiones de la Narsinga y de las Indias [...] y la Aurea Chersoneso, y otras innumerables Islas ».

<sup>244</sup> *M. J.*, p. 77. Dans *E. M. D.*, p. 107 : « Vease Don Iuan de Solorçano Pereyra, l de Indiar. iure c. 3. nu. 37. 58. 60. 61 ».

et de l'Extrême-Orient<sup>245</sup>. La note est donc mal placée dans le texte latin mais bien placée, ou replacée, dans la version en espagnol. Enfin, elle apparaît en italique en latin alors que les notes sont en romain dans le reste de l'œuvre. Il s'agit probablement d'une erreur de l'imprimeur.

Dans les autres cas, les ajouts de note ou de titres de paragraphe en marge correspondent tous à des ajouts de texte. Par exemple lorsqu'il développe les qualités de l'enfant Balthazar-Charles dans la réédition latine, il y ajoute un titre de paragraphe « *Quaedam de innatis & acquisitis virtutib. Principis Baltasaris Caroli*<sup>246</sup> ». Il n'était pas forcément nécessaire dans la première version du texte puisque la description des qualités du prince n'occupait que 8 lignes. En revanche, dans la seconde version où elle en occupe 22, elle forme une véritable unité narrative qui mérite un titre de paragraphe propre. De même, l'ajout de la citation de Tertullien oblige à joindre la note bibliographique correspondante : « In Apolog. cap. 4<sup>247</sup> ». L'attaque de la flotte hollandaise par des navires de Dunkerque, ajouté dans la seconde version latine, imposait également d'ajouter la date en note : « 24. Fer.1637<sup>248</sup> ».

### 3.3.2 Contenu ajouté entre M. J. et E. M. D.

Dans cet espace, les écarts sont évidemment très nombreux : la base de données en répertorie 1598, mais la différence de système linguistique en explique une grande partie. Parmi ces écarts, les ajouts de contenu sont beaucoup moins nombreux et si l'on considère les ajouts pertinents, c'est-à-dire, d'un volume d'au moins une proposition, notre outil n'en compte plus que 30. La différence est évidemment toujours difficile à trouver entre un ajout rendu nécessaire par le passage d'une langue à l'autre et celui qui constitue un véritable apport de sens, mais il est possible d'éviter cet écueil en ne répertoriant que les phénomènes où la traducteur-auteur intègre une notion qui n'était pas présente, ni sous-entendue, ni déductible dans le texte-source.

Il convient de préciser enfin que seuls les ajouts au sens strict ont été analysés. Les phénomènes de suppression combinée à un ajout, comme les phrases en grec présentes dans la première version latine, supprimées dans la seconde et réintégréées dans la version espagnole, feront l'objet d'un développement à part. Ces ajouts ont un volume plutôt

---

<sup>245</sup> Voir SOLÓRZANO PEREIRA, Juan de, *Disputationem...*, *op. cit.*, p. 19-21 et p. 33-35.

<sup>246</sup> *M. J.*, p. 102. Dans *E. M. D.*, p. 139 : « Algo de las perfecciones naturales, y adquiridas del Serenissimo Principe Don Baltasar Carlos ».

<sup>247</sup> *M. J.*, p. 105. Dans *E. M. D.*, p. 142, la note est complétée et corrigée : « Tertu. apol. cap. 39 ».

<sup>248</sup> *M. J.*, p. 126. Dans *E. M. D.*, p. 169 : « 24. Febrer. 1637 ».

faible : la grande majorité a la taille d'une proposition ou d'une courte phrase. Un seul occupe le volume d'un court paragraphe.

Comme précédemment, ces ajouts ont été classés selon leur fonction en 5 catégories : les ajouts d'explicitation, les ajouts de précision, les modifications de communication, les ajouts de réécriture et enfin les notes marginales.

### 3.3.2.1 Ajouts d'explicitation

Sont considérés comme des explicitations de traduction – qui ne seront donc pas étudiés ici – les passages où l'auteur-traducteur ajoute des éléments de sens qui étaient sous-entendus et déductibles à partir du texte-source. Sont considérés comme des ajouts d'explicitation les passages où il intègre des éléments de sens qui n'étaient pas sous-entendus ni facilement déductibles à partir du texte-source dans le but de rendre son expression plus facilement compréhensible. À la différence des explicitations de traduction qui ne font que réécrire sous une autre forme une notion déjà présente dans le texte-source, ces ajouts constituent de véritables créations de sens. On en dénombre une douzaine :

1) « *Ut prolixa rotunditas colloquentes inter se meliús colligeret. Alij erant togati*<sup>249</sup> », devient en espagnol « para que prolongado el plano, hubiese menos distancia de los de una banda a otra, **para poder hablar entre si. Las vestiduras eran varias, como tambien las naciones** : unos vestian la toga<sup>250</sup> ».

2) « *Eius laudationem non instituo, quia Ornari res ipsa negat, contenta doceri*<sup>251</sup> », devient en espagnol « No pretendo aqui alabarla; **porque objeto tan superior, mas pide breve explicacion, que dilatados loores. Ornari res ipsa negat, contenta doceri**<sup>252</sup> ».

3) « *parum illis est violare; numen ipsum abnuere*<sup>253</sup> », devient en espagnol « Y ojala esta [quebrantar la ley de Dios] fuera la suma de sus maldades, que no se arrojaran (**como lo hazen**) a renegar de Dios, **y no reconocerle en el mundo**<sup>254</sup> ».

4) « *Itane veró Politici sic mortalibus imponitis? O Proditores humani generis, quid est prævaricari, si hoc non est*<sup>255</sup> », devient en espagnol « Assi Politicos, que este yugo poneis sobre los hombres, **y esta ficcion atribuis a los Doctos? O Proditores humani generis, quid est prævaricari, si hoc non est**<sup>256</sup> ».

5) « *& non excidatis: si ergo delectamini sedibus*<sup>257</sup> », devient en espagnol « y apartaros de los yerros. **Y sea la suma de mis palabras**; que si os parecen bien, ó Reyes de los pueblos, que si os dan gusto los tronos<sup>258</sup> ».

---

<sup>249</sup> *D. C. P.*, fol. 6 r° et *M. J.*, p. 9.

<sup>250</sup> *E. M. D.*, p. 12.

<sup>251</sup> *D. C. P.*, fol. 8 r° et *M. J.*, p. 13.

<sup>252</sup> *E. M. D.*, p. 18.

<sup>253</sup> *D. C. P.*, fol. 13 r° et *M. J.*, p. 24.

<sup>254</sup> *E. M. D.*, p. 32.

<sup>255</sup> *D. C. P.*, fol. 13 v° et *M. J.*, p. 25.

<sup>256</sup> *E. M. D.*, p. 33.

<sup>257</sup> *D. C. P.*, fol. 15 r° et *M. J.*, p. 27.

<sup>258</sup> *E. M. D.*, p. 38.

6) « *vita & Imperio excidit*<sup>259</sup> », devient en espagnol « **Bien le vino su merecido; pues** perdió el Reyno, y la vida<sup>260</sup> ».

7) « *tela hostium in ipsos retorquentur*<sup>261</sup> », devient en espagnol « Los tiros de los enemigos **en vez de dar en el exercito Catholico**, se volvian y hazian riza en los mismos que los tiraban<sup>262</sup> ».

8) « *Universum Orbem unus Augustus tenuit, & defendit*<sup>263</sup> », devient en espagnol « Un Emperador se apoderó del mundo el solo, y le defendió, **sin que nadie le defraudasse de lo que abia ganado**<sup>264</sup> ».

9) « *in sollicita & acerrima maximorum Principum prensatione undeviginti duntaxat annos nato obtinuit*<sup>265</sup> », devient en espagnol « siendo el de tan corta edad, que solos tenia diez y ocho años, y siendo en competencia sollicita y reñidissima de tantos y tan grandes Principes, **como entonces lo procuraban ser**<sup>266</sup> ».

10) « *appellem illecebrosum, viscatum, attractorium beneficium, quemadmodum*<sup>267</sup> », devient en espagnol « estoy por llamarla beneficio con redes, y con liga, **para traer con la dadiva juntamente su satisfacion**<sup>268</sup> ».

11) « *Nam cum Beatrix mater iam pridem acerbo dolores parturiret*<sup>269</sup> », devient en espagnol « porque abiendo su madre la Reyna doña Beatriz padecido muy grandes, y crueles dolores, **y estando en el mismo peligro del parto**<sup>270</sup> ».

12) « á felici eventu Emmanuel apposité<sup>271</sup> », devient en espagnol « le pusieron por nombre en memoria deste successo *Emmanuel*, **quiere dezir Dios con nosotros**, con mucha razon ».

Ces ajouts ne modifient pas foncièrement le sens du texte. Ils ont surtout pour fonction d'introduire et de préparer une idée, comme les exemples 1 et 5. Ils peuvent également répéter une notion que Claude Clément pense avoir énoncée trop rapidement, comme les exemples 2, 3, 8, 10 ou encore 11. Ils peuvent donner une explication érudite, comme les exemples 4, 7, 9 ou 12, ou encore ajouter un jugement de valeur comme dans l'exemple 6.

Apparaît également un phénomène qui sera étudié plus avant : l'exemple 9 met en lumière une correction entre la version latine et la version espagnole : l'âge de Charles Quint au moment de son couronnement est de 19 ans en latin et de 18 en espagnol, alors qu'il a été couronné à vingt ans. Mais il a affectivement dix-huit ans et se trouve dans sa dix-neuvième année à la mort de son prédécesseur et grand-père, l'empereur

---

<sup>259</sup> *D. C. P.*, fol. 16 v° et *M. J.*, p. 30.

<sup>260</sup> *E. M. D.*, p. 42.

<sup>261</sup> *D. C. P.*, fol. 19 r°. Avec une variation : « *retorquerentur* », dans *M. J.*, p. 36.

<sup>262</sup> *E. M. D.*, p. 51.

<sup>263</sup> *D. C. P.*, fol. 19 v° et *M. J.*, p. 36.

<sup>264</sup> *E. M. D.*, p. 52.

<sup>265</sup> *D. C. P.*, fol. 26 r° et *M. J.*, p. 49.

<sup>266</sup> *E. M. D.*, p. 71.

<sup>267</sup> *D. C. P.*, fol. 27 r° et *M. J.*, p. 52.

<sup>268</sup> *E. M. D.*, p. 74.

<sup>269</sup> *M. J.*, p. 93.

<sup>270</sup> *E. M. D.*, p. 129.

<sup>271</sup> *M. J.*, p. 93.



Maximilien I<sup>er</sup> en janvier 1519, c'est-à-dire au moment où il se lance dans la bataille pour la couronne impériale. Claude Clément a probablement hésité entre les deux chiffres et s'est renseigné dans l'intervalle entre les deux éditions pour corriger son erreur.

### 3.3.2.2 Ajouts de précision

Au sujet du père Francisco Aguado, on peut lire une phrase en latin :

13) « Comiti-Duci á Confessionibus & comes in Barchinonensi profectioe eam scripsit<sup>272</sup> », qui devient en espagnol « Confessor del Conde Duque, a quien fue acompañando en la jornada, **que V. Magestad hizo** [...] a la Ciudad de Barcelona. La carta pues dize assi<sup>273</sup> ».

Claude Clément introduit une lettre du père Aguado en la remplaçant dans son contexte. Bien-sûr, tout le passage s'adresse au roi – « Longiús quám statueram me provehet numerosa tua pietas PHILIPPE<sup>274</sup> » – toutefois, il n'est pas explicitement dit dans la phrase latine qu'il est présent aux côtés du père Aguado et du comte-duc. C'est pourquoi il ajoute cette information dans la version espagnole qui, avouons-le, précise une évidence.

14) « & sic ab Hebræis observatum<sup>275</sup> », devient en espagnol « de la misma manera (**añade este sabio escritor**) los Hebreos observaron<sup>276</sup> ».

15) « vivus flammis vitricibus crematus est<sup>277</sup> », devient en espagnol « le quemaron vivo con llamas vengadoras **de su impiedad**<sup>278</sup> ».

Les ajouts 14 et 15 sont eux aussi des ajouts de précisions à la frontière de l'explicitation. Les trois cas 13, 14 et 15 apportent une information véritablement nouvelle qu'un lecteur attentif ou même qu'un traducteur très expérimenté n'aurait probablement pas pu deviner. Pour les deux exemples suivants, le doute n'est même pas possible :

16) « spatio pauculorum mensium, hoc est, ab extremo Iulio anni proximé præcedentis millesimi sexcentisimi trigesimi sexti<sup>279</sup> », devient en espagnol « en espacio de muy pocos meses, es a saber desde los fines de Iulio **hasta los principios de Noviembre** del año 1636<sup>280</sup> ».

17) « Consumptos veró in bella Hollandica ab initio rebellionis usque ad annum millesimum sexcentisimum decimum sextum centum & octoginta auri millones<sup>281</sup> », devient en espagnol « que se hubiessen gastado en la guerra de Holanda desde el

---

<sup>272</sup> *D. C. P.*, fol. 39 r<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 89.

<sup>273</sup> *E. M. D.*, p. 124.

<sup>274</sup> *D. C. P.*, fol. 38 v<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 89. Dans *E. M. D.*, p. 123 : « Mas de lo que pense Señor, ha hecho dilatar me lo mucho que abia que dezir de la piedad, y Religion de V. Magestad ».

<sup>275</sup> *M. J.*, p. 108.

<sup>276</sup> *E. M. D.*, p. 146.

<sup>277</sup> *D. C. P.*, fol. 19 r<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 35.

<sup>278</sup> *E. M. D.*, p. 50.

<sup>279</sup> *M. J.*, p. 103-104.

<sup>280</sup> *E. M. D.*, p. 141.

<sup>281</sup> *D. C. P.*, fol. 32 r<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 76.

principio de su rebelion, **que fue año de 1572** hasta el año de 1616 ciento y ochenta millones de oro<sup>282</sup> ».

Ces deux dates sont bien des ajouts de sens que seul l'auteur peut apporter. Claude Clément a complété la seconde version latine lorsqu'il a rédigé la version espagnole. Ces deux ajouts, ainsi que ceux qui seront étudiés plus bas, prouvent une nouvelle fois que la version espagnole peut être considérée comme une troisième version de l'œuvre et surtout comme la dernière, celle que l'auteur a perfectionnée.

### 3.3.2.3 Modification de la communication

Sont considérés comme des modifications de communication les ajouts qui ont un impact sur la structure de l'échange entre Claude Clément et son interlocuteur.

18) « organorum musicorum omnis generis, & symphonicorum divinas laudes<sup>283</sup> », devient en espagnol « **Que dire de** la harmonia de instrumentos, y voces, con que á varios choros se cantaron las divinas alabanzas<sup>284</sup> ».

19) « hoc demum facere non cesas, ut quotoquot Rebusp. præsunt<sup>285</sup> », devient en espagnol « Finalmente nunca cessa **esse coraçon Augusto, y piadoso** de dar á entender á todos los que gobiernan las Republicas<sup>286</sup> ».

Dans l'exemple 18, Claude Clément remplace une forme affirmative par une forme interrogative. Ce choix s'explique par le ton du passage : il décrit avec force détail et beaucoup d'admiration les fêtes organisées à Madrid à l'occasion de la victoire des assiégés de Dole ; une victoire qu'il fait évidemment sienne. En latin, la liste des festivités paraît assez longue et répétitive, alors qu'en ajoutant ces interrogations en espagnol, il réussit à exprimer l'ineffable – « Qué diré de » – et donne un ton d'exclamation admirative à son texte qu'il n'avait pas en latin. Il s'agit bien d'un ajout, si ce n'est de sens, tout au moins de ton.

Dans l'exemple 19, il est question du travail du comte-duc d'Olivares que Claude Clément n'hésite pas à comparer à Atlas : « quæ vel ipse Atlas<sup>287</sup> ». Il est donc naturel qu'il fasse cet ajout courtisan, d'autant que le comte-duc, promoteur des Estudios Reales, est en quelque sorte son employeur. Une fois encore, il ne s'agit pas d'une explicitation : même si l'ajout est cohérent avec le reste du passage, il n'était pas sous-entendu dans le texte latin. L'auteur a apporté une retouche à son texte ; il passe d'une communication directe au tutoiement à une communication indirecte plus en accord avec le ton laudatif qu'il veut imprimer à sa phrase.

---

<sup>282</sup> *E. M. D.*, p. 105-106.

<sup>283</sup> *M. J.*, p. 59.

<sup>284</sup> *E. M. D.*, p. 85.

<sup>285</sup> *D. C. P.*, fol. 23 r° et *M. J.*, p. 43.

<sup>286</sup> *E. M. D.*, p. 62.

<sup>287</sup> *D. C. P.*, fol. 23 r° et *M. J.*, p. 43.

### 3.3.2.4 Ajouts avec réécriture

20) « Cum primúm illæ Insulæ repertæ sunt<sup>288</sup> », devient en espagnol « del Rey Philipo Segundo, **que por aberlas descubierto les dio nombre**. Pues luego que se hallaron aquellas Islas<sup>289</sup> ».

21) « Dolæ urbis servatæ, & eximiæ in ea defendenda virtutis alia quoque & proximior causa fuit.<sup>290</sup> », devient en espagnol « Mas del aventajado esfuerço, y valor, que **con admiracion de los mismos enemigos** tuvieron los Ciudadanos de Dola en conservar, y defender su Patria; aun hubo otra causa mas proxima, y eficaz<sup>291</sup> ».

Dans ces deux exemples, l'auteur-traducteur semble avoir plus d'informations qu'il ne veut bien en écrire. Dans l'exemple 21, surtout, il ajoute un élément de sens prouvant qu'il est très bien informé. On retrouve d'ailleurs facilement la trace des événements de Dole dans des lettres de jésuites comme celle du père Sebastián González du 26 août 1636 : « En la Gaceta de Francia dicen tienen los franceses muy apretada á Dola, en el condado de Borgoña, y que ellos se defendían con grande valor, y que estaban aguardando socorro del Sr. Infante<sup>292</sup> ». La *Gazette* de Paris, mentionne effectivement la résistance des Dolois : « cette ville tesmoignant jusques alors une résolution plus forte que ses murailles<sup>293</sup> ». Cet ajout de sens laisse sous-entendre qu'il a reçu des informations sur le siège de Dole, qu'il a lu des gazettes et que, d'une certaine manière, il a l'autorité suffisante pour en parler.

Vers la fin de la lettre du père Francisco Aguado, déjà évoquée, Claude Clément transforme assez largement l'une des phrases.

22) « **Illustre sané argumentum regię pietatis**, nobisque acer ad imitandum stimulus<sup>294</sup> », devient en espagnol « **Debe ser la primera cosa que ha pasado por Rey de España**: y para todos nos ha sido de mucha edificacion<sup>295</sup> ».

Il s'agit bien là d'une réécriture mais qui n'est peut-être rien d'autre qu'un retour à l'original puisque la lettre était probablement en espagnol. Dans l'état actuel des recherches, cette lettre, dont Claude Clément possédait probablement une copie, reste introuvable ; il est donc impossible de faire de plus amples conjectures.

23) « soluta penitus obsidio est, nec conspectus in agro suburbano ullus hostis. Immanis tormentaria machina artificijque excellentis relictæ<sup>296</sup> », devient en espagnol : acabaron los enemigos de alçar de todo punto el cerco, sin que alguno dellos pareciesse en todo el campo convecino; **quedando la memoria de tan grande beneficio recebido del Cielo impressa, y consagrada en el catalogo de los días mas**

<sup>288</sup> M. J., p. 100.

<sup>289</sup> E. M. D., p. 136-137.

<sup>290</sup> M. J., p. 64.

<sup>291</sup> E. M. D., p. 91-92.

<sup>292</sup> *Memorial histórico español...*, op. cit., t. XIII, p. 479.

<sup>293</sup> RENAUDOT, Théophraste, « Journal du siège de Dole », *Recueil de toutes les nouvelles Ordinaires, Extraordinaires, Gazettes & autres Relations* 87 (14 juin 1636), p. 360.

<sup>294</sup> D. C. P., fol. 39 v° et M. J., p. 91.

<sup>295</sup> E. M. D., p. 126.

<sup>296</sup> M. J., p. 66.

**festivos y memorables de Dola:** Y por perpetuo trofeo, y testimonio de su valor, felicidad Christiana, sabiduria, y del favor divino; una pieça de artilleria enorme de los mismos enemigos<sup>297</sup>...

24) tu nulla interposita morá in Imperium illi succederes, **faustusque, & felix statim nobis exorireris**, cui nimirum neque vires ad laborem, neque invenilis [*sic*] ætas ad diuturnitatem, neque eximia doctrina ad prudentiam<sup>298</sup> », devient en espagnol : sin dilacion alguna sucediese V. Magestad en el Imperio: **naciendo al mundo un nuevo Sol para gran dicha de todos, al punto que nos faltó el que nos alumbraba, tenemos ocasion de dar el parabien á la Yglesia, al Imperio, y á toda la casa de Austria, de tener ya prendas de colmada felicidad, pues es ya Emperador V. Magestad** en quien se hallan fuerças para el trabajo, juvenil y robusta edad para vivir muchos años, **sucession augustissima para gloria de los siglos venideros**, escogida dotrina para proceder con prudencia<sup>299</sup>.

Dans ces deux cas, Claude Clément, au moment de la traduction, complète son texte mais, surtout, se laisse emporter par son goût de l'hyperbole : il n'ajoute pas seulement des informations, mais également une tonalité, une exaltation dans le style qui n'apparaissait pas dans la phrase latine. Dans l'exemple 24, il semble que ce soit le verbe « exorior » qui lui donne l'idée de réécrire la phrase autour de l'image d'un astre éclairant le monde de sa sagesse. Il ne s'agit pas là d'un simple commentaire mais bien d'une recomposition du texte latin pour lui donner ce style exalté de la version espagnole.

### 3.3.2.5 Le cas des notes marginales

Claude Clément ajoute sept notes dans la version en espagnol, dont celle que nous venons de présenter. Seule cette dernière correspond à un ajout dans le texte lui-même. Les autres viennent seulement compléter des notes déjà présentes dans la seconde version latine.

25) « Arnaldo de Brixia. Pedro Cugnerio<sup>300</sup>. »

Au début du traité, lorsque Claude Clément fait la liste des auteurs politiques, inspirés ou inspireurs, selon lui, des théories de Machiavel, les noms sont indiqués en italique en marge, comme pour les titres de paragraphe. Arnaud de Brescia et Pierre de Cuignièrres ne faisaient pas l'objet d'une telle note, et il y a tout lieu de croire que c'est pour réparer une erreur de l'éditeur qu'il procède à cet ajout dans la version espagnole.

26) « En nuestro vulgar significa aficionado [*sic*] Pretensor de la policia<sup>301</sup>. »

Les raisons de cet ajout de note semblent, ici aussi, assez claires : le nom du prétendant de la secte des politiques s'appelle « *Philopolites*<sup>302</sup> » dans la première version

---

<sup>297</sup> E. M. D., p. 93.

<sup>298</sup> M. J., p. 128.

<sup>299</sup> E. M. D., p. 171-172.

<sup>300</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>301</sup> E. M. D., p. 30.

<sup>302</sup> D. C. P., fol. 12 v°.

latine et « *Poliphilus*<sup>303</sup> » dans la seconde. L'étymologie, et donc le sens de ces noms propres, est assez lisible et compréhensible pour les lettrés qui lisent l'œuvre en latin. En revanche ce n'est pas forcément le cas des lecteurs de la version espagnole ; c'est pour orienter leur interprétation du nom « *Polifilo*<sup>304</sup> » qu'il ajoute cette note.

Dans les deux cas suivants, l'auteur ajoute des références bibliographiques.

27) « p. 196. In fine tractatus de oscultatione pedum Romani Pont<sup>305</sup>. »

28) « In chron. nn. 1302<sup>306</sup>. »

La citation correspondant à l'indication bibliographique de l'exemple 27 est complexe puisqu'elle sollicite trois voix : « Sixto Quinto, sirviendole de interprete Antonio Buccapadulio Secretario Apostolico, respondio las palabras, que refiere Ioseph Esteban Valentino Obispo Vestano<sup>307</sup> ». Ces informations ne permettent pas au lecteur de comprendre qui, de ces trois voix, est l'auteur de la citation. C'est probablement parce qu'il a compris cette erreur que, dans un souci de clarté, Claude Clément a décidé de donner sa source dans la version espagnole.

Il est probable que cet ajout ait été décidé au dernier moment car, contrairement à la forme habituelle, cette note bibliographique n'est pas placée en marge, mais dans le texte lui-même et en italique : « que refiere Ioseph Esteban Valentino Obispo Vestano, p. 196. *In fine tractatus de oscultatione pedum Romani Pont*<sup>308</sup> ».

L'exemple 28 complète une citation de l'archevêque Gilbert Générard pour laquelle aucune référence n'apparaissait dans le texte latin<sup>309</sup>. Claude Clément avait pourtant cette information puisqu'il connaît bien cette œuvre historique qu'il cite à quatre reprises<sup>310</sup>. On peut penser qu'il avait simplement omis d'indiquer sa source en latin et qu'il répare son erreur dans la version espagnole.

29) « Ludov. Cabrera in vita Philip. 2. to. 7. ca. 8.<sup>311</sup> », devient en espagnol « Luis Cabrera en la vida de Philipo Segundo, l. 7. c. 8. **Ioan. Solorz. l. I. de Indiar. iure c. 17**<sup>312</sup> ».

Dans cet exemple étonnant, Claude Clément ajoute une seconde référence bibliographique à une citation qui en comportait déjà une. L'œuvre de Luís Cabrera de Córdoba est écrite en castillan alors que celle de Juan de Solórzano Pereira l'est en latin,

---

<sup>303</sup> *M. J.*, p. 22.

<sup>304</sup> *E. M. D.*, p. 30.

<sup>305</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>306</sup> *E. M. D.*, p. 145.

<sup>307</sup> *E. M. D.*, p. 101.

<sup>308</sup> *Ibid.*

<sup>309</sup> Dans la seconde version latine seulement puisque cette citation n'apparaissait pas dans la première.

<sup>310</sup> Voir *E. M. D.*, p. 25, 69, 75 et 135. Il s'en est peut-être inspiré pour rédiger ses *Tablas Chronologicas*.

<sup>311</sup> *M. J.*, p. 100.

<sup>312</sup> *E. M. D.*, p. 137.

or, la citation en latin de Claude Clément correspondant à la première version de la note : « Ego vero, inquit, pro unius tantummodo sacelli, aut unius Christiani conservatione, non solum Indiarum, verum etiam [*sic*] Hispaniarum reditus volens libens expendam<sup>313</sup> » reprend presque exactement les mots de Juan de Solórzano Pereira : « respondit, se pro unius tantum sacelli, aut Christiani conservatione, non solum Indiarum proventus, verum & Hispaniæ reditus omnes [...] libentissime expensurum<sup>314</sup> ». Il aurait été bien-sûr impossible de produire une traduction aussi proche en ne consultant que la version espagnole originale chez Luís Cabrera de Córdoba.

Or, la citation latine de Juan de Solórzano Pereira reprise par Claude Clément n'a qu'une vague ressemblance avec l'original :

Respondio el Rey Catolico, Si no bastaban las rentas de Filipinas i de Nueva España a mantener una ermita, si mas no ubiese, que conservaba el nombre i veneracion de Iesu Cristo, enbiaria las de España con que propagar su Evangelio<sup>315</sup>.

S'il avait eu ce texte entre les mains, Claude Clément n'aurait eu qu'à le recopier dans la version espagnole. Au lieu de cela, il l'a retraduit à partir du résumé en latin de Juan de Solórzano Pereira ; ce qui produit, évidemment, une citation très éloignée de l'original :

Yo gastare con gusto y con logros los thesoros, no solo de las Indias, sino de las Españas, para conservar en pie una Capilla, ó por el baptismo de un Christiano solo, ni sera para mi jamas infecunda la tierra que no llevare frutos, si llevare Christianos<sup>316</sup>.

Juan de Solórzano Pereira indiquait pourtant clairement à son lecteur que le texte qu'il cite n'est pas exact mais qu'il répète ce qu'on lui a rapporté – « enarrant<sup>317</sup> » – des paroles du roi. Dans son ouvrage, cette pseudo-citation n'est d'ailleurs pas en italique mais en romain :

... novissimé Regius Chronographus Ludovic. Cabrera in vita Philippi II. lib. 7. cap. 8. pag. 419 & pag. 424. † Ubi huius Regis pijssimum dictum enarrant, qui cum Philippinis insulis detectis [...] respondit, se pro unius tantum sacelli, aut Christiani conservatione<sup>318</sup>.

Ceci laisse supposer qu'il n'a pas non plus eu accès à l'œuvre originale. Claude Clément a probablement pris conscience que la citation telle qu'il la donne ne se trouve absolument pas sous cette forme dans l'œuvre originale de Luís Cabrera de Córdoba et donc que la mention de cet auteur en note, reprise chez Juan de Solórzano Pereira, n'est

---

<sup>313</sup> M. J., p. 100.

<sup>314</sup> SOLÓRZANO PEREIRA, Juan de, *Disputationem...*, op. cit., p. 222.

<sup>315</sup> CABRERA DE CÓRDOBA, Luis, *Filipe Segundo...*, op. cit., p. 424. Il s'agit du discours de Philippe II au liv. VII, à la fin du chap. VIII, p. 424 et non p. 419 comme indiqué, même si c'est en effet à partir de la p. 419 que cet auteur commence à évoquer la conquête des Indes.

<sup>316</sup> E. M. D., p. 137.

<sup>317</sup> En français : « on rapporte, on raconte ».

<sup>318</sup> CABRERA DE CÓRDOBA, Luís, *Filipe Segundo...*, op. cit., p. 424.

d'aucune aide. Dans la version espagnole, il ajoute une précision sur la source intermédiaire pour permettre à son lecteur de reconstituer le cheminement intertextuel. Partant, il élimine un point faible et se prémunit contre une éventuelle critique, ce qui semble bien constituer la raison d'être de nombreuses modifications. Cet ajout lui permet enfin de montrer à son lecteur une référence intertextuelle supplémentaire, provenant d'un juriste, ce qui contribue à renforcer un peu plus son autorité et celle de son travail.

30) « *Ferdinando III. Rey de Ungria, y de Bohemia, elegido con el favor de la Christiana Sabiduria por Rey de Romanos à 22. de Dic. Coronado á 30. año de 1636*<sup>319</sup>. »

31) « *Dos hijos, y una hija*<sup>320</sup>. »

Les derniers ajouts 30 et 31 sont probablement les plus intéressants puisque ce sont deux ajouts d'actualité. Dans la version espagnole, publiée quelques semaines après la seconde version latine, Claude Clément continue à intégrer des événements d'actualité, comme l'exemple 31, qui fait référence à la naissance du second fils de l'empereur Ferdinand III, Philippe-Auguste, survenue le 15 juillet 1637.

Ces phénomènes montrent que l'auteur a cherché à faire évoluer son texte jusqu'à la mise sous presse. Il a voulu améliorer son travail en le complétant par de multiples ajouts qu'il voit comme un moyen de combler des lacunes ou certaines erreurs de son raisonnement. Ceci induit deux conclusions.

D'une part, s'il a cherché sans relâche à renforcer son œuvre, à gommer les faiblesses de son raisonnement, c'est parce qu'il veut faire de son texte une arme la plus efficace possible pour lutter contre les machiavéliens pragmatiques. Il a probablement conscience que, dans la polémique qu'il a créée, son texte sera lu, débattu et peut-être attaqué. Et c'est par la polémique qu'il peut espérer avoir une influence sur la situation politique contemporaine.

D'autre part, ces réajustements, et ceux qui seront observés plus loin, indiquent que les trois textes constituent bien une seule œuvre : non seulement l'auteur a apporté des modifications au passage de la seconde version latine à la version espagnole mais, surtout, ces modifications suivent les mêmes tendances que celles qui ont présidé à l'évolution de la première vers la seconde version latine. Le texte espagnol est le fruit du travail de Claude Clément et c'est aussi, nous venons de le voir, une édition augmentée. Il constitue donc, sans aucun doute, la version finale de l'œuvre.

---

<sup>319</sup> *E. M. D.*, p. 171. Voir *M. J.*, p. 128.

<sup>320</sup> *E. M. D.*, p. 172. Voir *M. J.*, p. 128.

### 3.4 Suppressions de contenu

Seront traités ici les cas de suppressions de texte définitives, c'est-à-dire les cas où une partie du texte est éliminée sans qu'elle ne soit remplacée ailleurs dans l'œuvre et sans qu'elle ne soit rajoutée dans la version espagnole. Ce sont donc des pertes de sens définitives pour le lecteur final, des coupes que Claude Clément a effectuées dans son texte. Ces passages éliminés permettent de comprendre le processus de création ; ils méritent donc d'être indiqués en note dans l'édition de l'œuvre. Toutefois, afin de respecter le choix de l'auteur, on ne peut pas considérer qu'ils fassent partie de l'œuvre finale. Il faut malgré tout garder présent à l'esprit qu'un ajout de contenu est forcément volontaire, alors que la disparition d'une expression lors du passage d'une version à une autre pourrait éventuellement être la conséquence d'une erreur de l'éditeur. Ce n'est donc pas parce qu'un segment du texte disparaît entre deux versions que l'on peut nécessairement conclure à une modification intentionnelle de l'auteur.

Le travail réalisé ici consiste à rechercher les raisons qui ont pu pousser Claude Clément à retirer ces contenus, afin de distinguer clairement les passages éventuellement éliminés par erreur, des suppressions volontaires. Elles ne sont considérées comme telles que lorsqu'elles sont justifiées par d'autres éléments textuels ou d'autres modifications antérieures formant un faisceau d'indices concordants. Si elles doivent être considérées comme volontaires, le contenu supprimé est seulement indiqué en note pour information, mais si elles doivent être considérées comme fautives, celui-ci est réintégré au texte final.

Les passages qui font l'objet de la modification sont à nouveau repérés par une police en gras.

#### 3.4.1 Suppressions de texte entre les deux versions latines

Les cas de suppression définitive de contenu entre la première et la seconde version latine sont rares : dans cet espace, Claude Clément a plutôt tendance à ajouter du contenu qu'à en enlever. On peut toutefois repérer quelques suppressions mais qui sont le plus souvent une façon de corriger l'expression.



#### 3.4.1.1 Adaptation à une modification

Lorsque, par exemple, le verbe « existimare » dans l'expression « si Christianam & Regiam educationem, **existimes** ex omni maiestate & laudibus<sup>321</sup> » est éliminé lorsque celle-ci devient « si Christianam, & Regiam educationem **si legentem, si literas pingentem** [...] & **prorsus credas** ex omni maiestate & laudibus<sup>322</sup> », il se produit ce que nous appellerons une suppression d'adaptation. Au sens strict, le verbe « existimare » est supprimé dans la seconde version du texte, mais on observe surtout que cette modification est due à l'insertion du passage au sujet des qualités de l'enfant Balthazar-Charles : « si legentem [...] credas ». Le verbe du texte primitif n'a pas véritablement été supprimé mais plutôt remplacé par ce paragraphe. D'ailleurs dans cet ajout, il y a bien un verbe : « credas », qui peut être considéré comme un substitut à « existimes ». Il ne s'agit donc pas véritablement d'une suppression mais plutôt d'une réécriture du verbe original.

Une autre suppression de verbe ne semble pas avoir non plus de grand impact sur la phrase finale : « quod fuit eximia & plané Catholica clausula religiosi triumphi, nihil sensu diffusius **sit**, nihil ad dicendum uberius<sup>323</sup> », devient « quod fuit eximia & plané Catholica clausula religiosi triumphi, nihil sensu diffusius, nihil ad dicendum uberius<sup>324</sup> ». Il est difficile de conclure à un oubli de la part de l'imprimeur ou à une suppression volontaire du verbe. *A priori*, cette suppression du verbe « esse » n'affecte pas le sens de la traduction, ce qu'il convient de préciser dans l'édition critique.

La même question peut se poser, avec plus de force peut-être, au sujet des notes marginales puisque là encore, l'imprimeur pourrait être directement impliqué dans leur disparition.

#### 3.4.1.2 Suppression de notes marginales

A trois reprises, une note marginale présente dans la première version latine est éliminée dans la seconde sans qu'elle ne réapparaisse dans la version espagnole : ce sont donc bien là des pertes de sens strictes pour le lecteur final. Il s'agit d'abord d'une référence à Quintilien où l'auteur ne mentionne que son seul nom, sans indication

---

<sup>321</sup> *D. C. P.*, fol. 44 r°.

<sup>322</sup> *M. J.*, p. 102-103. Dans *E. M. D.*, p. 139-140 : « si su Real, y Christiana educacion; si la pericia, y destreza, en leer, en escribir [...] : con mucho fundamento nos podemos persuadir, que con todo genero de habilidades, y Reales excelencias ».

<sup>323</sup> *D. C. P.*, fol. 58 V°-59 r°.

<sup>324</sup> *M. J.*, p. 134. Dans *E. M. D.*, p. 178 : « es copiosa materia al entendimiento para ponderar sus trofeos, y la mas abundante á la lengua para pronunciar y dezir sus loores ».

d'œuvre : « Quint<sup>325</sup> », ensuite d'une indication géographique : « Valenza del Po<sup>326</sup> », et enfin d'une précision sur l'année de la bataille de Nördlingen : « Ann. 1634<sup>327</sup> ».

Concernant la première note, le fait de ne pas indiquer de référence bibliographique exacte mais seulement le nom de l'auteur n'est pas chose rare : on peut lire par exemple dans le programme des études d'humanités des collèges jésuites : « exponi posset liber septimus Quintiliani<sup>328</sup> », sans aucune indication de titre. Les jésuites considèrent, et un spécialiste des humanités grecques et latines davantage encore, que le titre de l'œuvre est évident lorsqu'il est question de Quintilien. Étant donné que la première version latine du texte s'adresse à des lettrés, il aurait probablement été considéré comme déplacé, voire ridicule, de préciser le titre de l'*Institution oratoire*. La disparition de cette note est d'autant plus troublante que, si l'origine de cette citation était évidente pour ses pairs, il aurait été cohérent qu'il l'omette dans la première version latine, mais qu'il la place dans la seconde et surtout dans la version en langue vulgaire.

L'auteur applique la phrase à laquelle cette note fait référence à l'attitude du jeune Ferdinand, futur empereur Ferdinand III, lors du siège de Ratisbonne :

fecit sicut facere præclari Athletæ solent: difficiliora volunt esse quæ exercent, quo sit leuius id ipsum in quod exercentur, proindeque ponderibus plumbeis assuefaciunt manus, quibus vacuis & nudis in certamine utendum est<sup>329</sup>.

On trouve en effet la phrase chez Quintilien au livre XI, chapitre II « De memoria » de l'*Institution oratoire* : « Difficiliora enim debent esse quæ exercent quo sit leuius ipsum illud in quod exercent, ut athletæ ponderibus plumbeis adsuefaciunt manus, quibus vacuis & nudis in certamine utendum est<sup>330</sup> ». Il est très probable que, dans le cadre de ses enseignements, Claude Clément ait étudié cette œuvre, et on peut imaginer qu'il ait eu l'habitude de citer cette phrase à ses élèves. Elle est assez proche de l'original : ce n'est donc pas une citation approximative dont il aurait oublié l'origine.

Quatre hypothèses peuvent être retenues. Claude Clément a pu faire disparaître cette note volontairement, et ce pour trois raisons : soit il considère que la citation est trop connue pour avoir besoin d'une note, soit il considère que le lecteur *romancista* n'ira pas

---

<sup>325</sup> D. C. P., fol. 53 r°, note en marge. Voir M. J., p. 120 et E. M. D., p. 162.

<sup>326</sup> D. C. P., fol. 56 v°. Voir M. J., p. 130 et E. M. D., p. 173.

<sup>327</sup> D. C. P., fol. 54 r°, note en marge. Voir M. J., p. 123 et E. M. D., p. 166.

<sup>328</sup> *Ratio atque institutio studiorum*, Rome, Collegio Societatis Iesu, 1637, p. 296.

<sup>329</sup> D. C. P., fol. 53 r° et M. J., p. 120 avec quelques modifications mineures de ponctuation. Dans E. M. D., p. 162 : « Hizo en esto lo que suelen hazer los mas esforzados Athletas: exercitanse al principio en cosas mas dificiles, para que despues, todo lo demas se les haga mas facil; y assi acostumbran las manos a traer pesos de plomo, para tenerlas despues en la lucha mas agiles, quando esten libres de aquel peso ».

<sup>330</sup> QUINTILIEN, *Institution oratoire*, t. VI (trad. J. Cousin), Paris, Les Belles Lettres, 1979, liv. XI, chap. II, § 42, p. 219. En français : « L'exercice doit être, en effet, plus difficile, afin que l'on trouve plus accessible le but de l'exercice même : c'est ainsi que les athlètes s'habituent à tenir dans leurs mains des mîls de plomb, quoiqu'ils doivent lutter en fait les mains vides et nues », dans *ibid.*

consulter l'œuvre et n'en a donc pas besoin, soit enfin il veut lui faire croire qu'il s'agit d'une phrase de sa propre plume. La quatrième hypothèse consisterait à imaginer que l'imprimeur aurait – dans la seconde version latine comme dans la version espagnole – omis la même note. Les hypothèses les moins crédibles sont, semble-t-il, la première et la quatrième. Concernant les deux autres, il faut faire observer que la phrase citée n'apparaît pas en italique, comme c'est la norme dans l'œuvre. Elle n'est pas non plus introduite par une formule comme « inquit » ou « dixit » mais au contraire parfaitement intégrée au discours de Claude Clément.

C'est alors la troisième hypothèse qui semble la plus crédible : Claude Clément a pu souhaiter intégrer la citation de Quintilien à son propre texte, comme si la phrase était de sa plume. S'adressant à des lettrés dans la première version latine, la manipulation aurait pu être découverte : des lecteurs auraient reconnu l'emprunt, il était donc contraint de donner sa source. Dans la seconde version latine et dans la version espagnole, la probabilité qu'un lecteur découvre les mots de Quintilien sous les siens est assez faible : il a donc pu éliminer la note pour éviter que ce lien soit établi. Selon les critères établis, cette note ne peut pas être considérée comme faisant partie de l'œuvre finale ; tout au plus peut-on en faire mention en note en précisant que sa suppression était probablement voulue.

La suppression de l'indication géographique de la ville italienne de Valenza<sup>331</sup> a déjà été analysée par ailleurs ; une rapide présentation suffira pour déterminer si cette indication doit être considérée comme faisant partie du texte final ou non. Dans la première version latine, Claude Clément fait mention de la défense de la ville : « Forum Fulvij seu Valentinum ad Padum prodigiosé simul atque heroicé propugnatum<sup>332</sup> » et insère en marge la note « Valenza del Po<sup>333</sup> ». Dans ce cas, la note se justifie parfaitement puisque le lecteur peut ne pas identifier immédiatement le toponyme en latin ; or le problème se posera avec autant d'acuité au lecteur de la seconde version latine, où la note n'apparaît plus<sup>334</sup>. Il n'y avait donc aucune raison de la faire disparaître. Cette indication ne se trouve pas non plus dans la version espagnole, puisqu'elle ne se justifie plus du tout, la ville étant maintenant désignée par son nom espagnol dans le corps du texte : « la defensa valerosa de Valencia del Pó<sup>335</sup> ». Au vu de ces éléments, on doit admettre que la suppression de cette note, au passage de la première à la seconde version latine, n'est pas

---

<sup>331</sup> Valence-du-Pô, en français à l'époque.

<sup>332</sup> *D. C. P.*, fol. 56 v<sup>o</sup>.

<sup>333</sup> *Ibid.*

<sup>334</sup> Voir *M. J.*, p. 130.

<sup>335</sup> *E. M. D.*, p. 173.

volontaire. Elle doit donc être considérée comme faisant partie du texte final en latin, mais pas du texte final en espagnol puisqu'elle y perd sa raison d'être.

Concernant le troisième cas : l'année de la bataille de Nördlingen, l'explication ne peut être exprimée que sous forme d'hypothèses. La rédaction de la première version latine a lieu un à deux ans seulement après cette bataille, et les deux autres versions, environ trois ans après. Il est donc étonnant qu'un auteur prenne la peine de préciser l'année de cet événement majeur pour l'Espagne, de cette première grande victoire des Impériaux sur les Suédois, tant cette bataille doit être encore fraîche dans la mémoire des lecteurs. Il est possible que Claude Clément se soit lui-même aperçu que la précision était inutile, ce qui pourrait expliquer sa suppression dans les versions suivantes. Cette information peut donc être indiquée en note dans l'édition critique, mais ne doit pas être considérée comme faisant partie de l'œuvre.

#### 3.4.1.3 Suppressions d'actualisation

La suppression peut encore affecter une proposition complète en incise comme dans le cas suivant : « Interea stat Domus Austriaca, imperat Ferdinandus, **ac divino Numine ipsum bene iuvante**, nihil aliud **efficiet** coniurata Hæresis, quàm ut firmiús stet Domus Austriaca<sup>336</sup> », qui devient dans la seconde version latine « Interea stat Domus Austriaca, imperavit Ferdinandus, nihilque aliud coniurata Hæresis **effecit**, quàm ut firmiús stet Domus Austriaca<sup>337</sup> ». La suppression de mots n'est d'ailleurs pas la seule modification. Les verbes passent du présent au passé et ce, pour une raison évidente : la phrase évoque les succès de Ferdinand II qui est décédé au moment où Claude Clément entreprend la rédaction de la seconde version latine et de la version espagnole.

L'expression « divino Numine ipsum bene iuvante<sup>338</sup> » évoque justement le futur, elle confirme l'alliance de l'empereur avec Dieu et, dans la logique de Claude Clément, garantit les succès à venir. Or, sa mort vient bouleverser cette perspective. Les mots ne doivent plus s'appliquer au père mais à son fils, d'où cette suppression. D'ailleurs, les éléments supprimés dans cette partie du texte se retrouvent dans l'éloge du nouvel empereur que l'auteur ajoute un peu plus loin : « Deoque Optim. Maxim. ita rebus moderante<sup>339</sup> ». Il n'y a donc pas de véritable perte de sens pour le lecteur : nous sommes davantage en présence d'une actualisation que d'une suppression pure. La modification

---

<sup>336</sup> *D. C. P.*, fol. 49 r°.

<sup>337</sup> *M. J.*, p. 112-113. Dans *E. M. D.*, p. 152 : « Y entre estos sucesos permanece firme la casa de Austria, Ferdinando ha imperado, y la conjuracion de los herejes, no servira sino de mayor firmeza a su casa ».

<sup>338</sup> En français : « avec l'assistance bienveillante de Dieu ».

<sup>339</sup> *M. J.*, p. 128. Dans *E. M. D.*, p. 171 : « disponiendo Dios las cosas ».

n'en est pas moins volontaire et clairement justifiée : ce passage peut éventuellement apparaître en note dans l'édition de l'œuvre, mais n'a pas sa place dans la version finale du texte.

Les dernières suppressions entre les deux versions latines sont essentiellement des ajustements du même type, comme dans la phrase suivante « si ex inferis redeat Machiavellus; tuamque pietatem & virtutes norit, tuasque **ab annis decem & octo** res gestas FERDINANDE IMPERATOR AUGUSTISSIME<sup>340</sup> », qui se trouve actualisée sous la forme « si ex inferis redeat Machiavellus, noritque pietatem, & virtutes, res gestas FERDINANDI SECUNDI IMPERATORIS<sup>341</sup> ». La raison du changement de déclinaison ne fait pas de doute non plus, il s'agit d'une réactualisation suite au décès de Ferdinand II : l'auteur ne peut plus utiliser le vocatif, il doit opter pour le discours indirect. Au vu de la proximité des deux modifications, il semble évident que la suppression du complément de temps « ab annis decem & octo<sup>342</sup> » soit en rapport avec cette réécriture d'actualisation. Ce sera la première hypothèse : Claude Clément, s'adressant à un nouvel empereur, est ouvertement tourné vers l'avenir et ne souhaite plus mettre en valeur les actions politiques ou militaires du précédent. Supprimer cette référence historique serait une manière de limiter les références à l'ancien souverain et de réserver ses éloges pour le nouveau.

La seconde hypothèse prend en compte l'année 1618 elle-même. Cette date marque le début de la guerre de Trente Ans, qui est incontestablement la trame de fond de toute l'œuvre. C'est à ce moment que Ferdinand, qui n'est encore que roi de Bohême et de Hongrie – il deviendra empereur l'année suivante – montre sa détermination à lutter contre le protestantisme en envoyant des émissaires à Prague, dont la défenestration, même sans gravité, est considérée comme le déclencheur du conflit.

De 1618 jusqu'à sa mort, et c'est probablement dans cette perspective que Claude Clément envisage cette date, l'empereur fera preuve d'une intransigeance sans faille dans sa lutte contre le pouvoir des réformés, en particulier avec la promulgation de l'Édit de Restitution de 1629. L'année 1618 marque le début de cette Contre-Réforme par les armes des Habsbourg d'Autriche, menée par le père d'abord et poursuivie par le fils. Cette date prend donc tout son sens lorsqu'on s'adresse au premier : elle signifie que l'auteur

---

<sup>340</sup> *D. C. P.*, fol. 46 v°.

<sup>341</sup> *M. J.*, p. 108. Dans *E. M. D.*, p. 146 : « ni el mismo Machiavelo, si volviera de los infiernos, pudiera negarlo, si tuviera noticia de la piedad, y virtudes, y prodigiosas hazañas del Augustissimo Emperador Ferdinando ».

<sup>342</sup> En français : « depuis l'année dix-huit ». En effet, Ferdinand commence à régner comme roi de Bohême et de Hongrie en 1618.

soutient ses actions politiques ; cependant, lorsqu'il s'adresse au fils dans l'édition de 1637, elle a perdu une part de sa valeur symbolique. Les deux hypothèses que nous venons de formuler ne sont d'ailleurs pas contradictoires et peuvent expliquer ensemble la suppression de cet ancrage temporel.

La troisième et dernière hypothèse fait appel au style de la seconde version latine. Claude Clément cherche à réduire le caractère épistolaire de son texte. Il pourrait donc apporter cette modification moins pour supprimer la date elle-même que pour éliminer la préposition « ab » qui, comme dans une lettre, ancre le texte dans le présent de la narration. Là encore, cette hypothèse n'est pas exclusive des autres et peut constituer une troisième raison : il s'agit donc très probablement d'une modification volontaire. Par conséquent, si ce segment de texte peut être indiqué en note dans l'édition de l'œuvre, il ne doit pas être considéré comme faisant partie du texte final.

#### 3.4.1.4 Suppression du lien au présent de l'écriture

Le dernier écart entre les deux textes latins affecte également une référence au présent de l'écriture, mais pose aussi un problème lorsqu'on compare le texte avec la version espagnole. Le texte primitif a la forme suivante : « Hoc, inquam, tam desperaté horret, ut **non ita pridem** Lovaniensem obsidionem [...] solverit<sup>343</sup> ». Il devient dans la réédition latine : « Hoc, inquam, tam desperaté horret, ut Lovaniensem obsidionem [...] solverit<sup>344</sup> ». La version espagnole donne une troisième version encore : « ha cobrado a esto tanto pavor y miedo, que [...] **luego al punto** levantó el cerco sobre Lobayna<sup>345</sup> ».

Le siège de Louvain est levé le 4 juillet 1635 et donc « non ita pridem », c'est-à-dire « il n'y a pas très longtemps » après la rédaction de la première version latine. Par contre, lorsqu'il reprend son texte un an plus tard, l'événement est nécessairement moins récent et Claude Clément a pu souhaiter éliminer cette expression qui, comme dans une lettre, met le texte en lien avec le présent de l'écriture et présuppose un faible décalage entre le temps de l'écriture et celui de la lecture. Ce serait donc là une façon de limiter le caractère épistolaire de l'œuvre.

Toutefois, en espagnol, Claude Clément ajoute une autre expression temporelle au même endroit. Le fait-il pour compenser la suppression de « non ita pridem », sachant que l'expression en espagnol n'en est pas une traduction stricte ? Il utilise à cinq reprises

---

<sup>343</sup> *D. C. P.*, fol. 55 v<sup>o</sup>.

<sup>344</sup> *M. J.*, p. 125.

<sup>345</sup> *E. M. D.*, p. 168.

dans l'œuvre l'expression « *luego al punto* ». Dans trois cas<sup>346</sup>, elle traduit l'adverbe *illico* et dans un cas<sup>347</sup>, l'adverbe *extemplo*, deux mots qui ont sensiblement la même signification dans ces contextes : « immédiatement, sans délai ». Le cas ci-dessus est donc le seul où Claude Clément emploie « *luego al punto* » en espagnol sans qu'aucune expression dans la phrase latine ne comporte ce sens « immédiatement » ou « sans délai ».

Par conséquent, « *luego al punto* » ne vient pas traduire la formule « *non ita pridem* » de la première version latine. Hormis le fait qu'elles aient toutes deux un sens temporel, ces expressions n'ont absolument pas la même signification. En espagnol, Claude Clément ajoute une notion de rapidité, de précipitation à la levée du siège de Louvain, pour servir son argumentation, pour mieux mettre en scène la peur des ennemis face à l'arrivée des renforts. Une expression ne remplace pas l'autre : il y a d'abord une suppression entre les deux versions latines, puis un ajout dans la version espagnole. Claude Clément a, tout au plus, profité de l'espace laissé libre par « *non ita pridem* » pour ajouter une autre notion.

La disparition de l'expression latine doit donc être considérée comme une suppression volontaire et être traitée comme telle dans l'édition de l'œuvre : on peut l'indiquer en note mais elle ne doit pas être considérée comme faisant partie du texte final. Il faut remarquer en outre que le texte final est encore celui de la version espagnole.

### 3.4.2 Suppressions de texte au moment de la traduction en espagnol

La suppression la plus importante dans cet espace concerne le passage sur le comte de Schönburg, mais elle constitue également un déplacement de texte ; elle sera, à ce titre, étudiée en 3.5. On peut compter cependant de nombreuses autres suppressions de moindre importance, à commencer par l'élimination d'indications en marge.

#### 3.4.2.1 Suppressions de notes et de titres de paragraphe en marge

Dans certains cas, la suppression d'une note n'affecte en rien le sens du texte. Dans la seconde version latine l'expression « *Thenis captis*<sup>348</sup> » est associée à une indication toponymique en marge : « Tillemont<sup>349</sup> ». Dans la version traduite, la même expression

---

<sup>346</sup> Comparer *M. J.*, p. 92 et *E. M. D.*, p. 127 ; *M. J.*, p. 124 et *E. M. D.*, p. 167 et enfin *M. J.*, p. 132 et *E. M. D.*, p. 175.

<sup>347</sup> Comparer *M. J.*, p. 117 et *E. M. D.*, p. 158.

<sup>348</sup> *D. C. P.*, fol. 56 r<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 127.

<sup>349</sup> *Ibid.*

« la toma de Tilimont<sup>350</sup> » ne fait évidemment l'objet d'aucune indication en marge puisque, comme pour Valenza, la mention du nom de la ville en langue vulgaire n'a aucune raison d'être dans la version espagnole. Il s'agit à l'évidence d'une suppression volontaire, et cette note ne fait donc pas partie de la version finale du texte. De même, lorsque Claude Clément associe, dans le texte latin, la parenthèse « (ut Parisiense rerum novarum Exedrion typis mandavit)<sup>351</sup> » avec une indication en marge « le bureau des gazettes<sup>352</sup> ». La note est certainement assez utile au lecteur du texte latin. En revanche, dans le texte en langue vulgaire, la difficulté de lecture disparaît étant donné que l'expression « (segun refiere la Gaceta de Paris)<sup>353</sup> » est assez transparente. La note devient inutile, comme dans le cas précédent. On peut donc considérer qu'il s'agit aussi d'une suppression volontaire et qu'elle ne fait pas partie de la version finale du texte.

Une seule fois, une note est supprimée, dans la version en langue castillane, alors qu'elle avait été ajoutée lors de la réédition du texte latin : « Circiter an. 730<sup>354</sup> ». Dans la première version latine, Claude Clément fait bien mention du titre de catholique donné à Ferdinand d'Aragon dans la phrase : « cognomine, quo Pontifices Romani singularem invictissimi Principis pietatem & Religionem honorarunt<sup>355</sup> ». Mais dans la seconde, comprenant probablement que cette information est critiquable, il ajoute une phrase expliquant qu'avant Ferdinand, Alphonse I<sup>er</sup> des Asturies avait été le premier à porter ce titre : « cognomine, quo Pontifices Romani singularem invictissimi Principis pietatem & Religionem honorarunt, tametsi iam olim Alphonso primo Oveti Regi ab Ecclesia datum esset<sup>356</sup> » qu'il assortit de la note « Circiter an. 730 ».

Celle-ci pose problème cependant puisque le règne d'Alphonse I<sup>er</sup> se situe plutôt entre 739 et 757, des dates qu'il donnera lui-même dans ses *Tablas Chronologicas*<sup>357</sup>. Il a donc pu se rendre compte que sa note était fautive en plus d'être approximative. Dans la version espagnole, la phrase suit fidèlement la modification apportée dans la seconde version latine : « el renombre hereditario de Catholico, con que el Sumo Pontifice honró la singular piedad y Religion deste invictissimo Principe; aunque antiguamente se le abia dado la Iglesia al Rey Alonso de Oviedo Primero deste nombre<sup>358</sup> », mais la note n'apparaît plus. Il y a tout lieu de penser que Claude Clément a supprimé cette note qui

---

<sup>350</sup> *E. M. D.*, p. 170.

<sup>351</sup> *D. C. P.*, fol. 56 v<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 127.

<sup>352</sup> *Ibid.*

<sup>353</sup> *E. M. D.*, p. 170.

<sup>354</sup> *M. J.*, p. 49.

<sup>355</sup> *D. C. P.*, fol. 25 v<sup>o</sup>.

<sup>356</sup> *M. J.*, p. 48.

<sup>357</sup> Voir CLÉMENT, Claude, *Tablas Chronologicas...*, *op. cit.*, p. 41.

<sup>358</sup> *E. M. D.*, p. 70.



va à l'encontre de l'effet produit par la précision historique : ce n'est pas renforcer son autorité d'historien que de donner une date approximative voire douteuse. Cette suppression de note doit donc être considérée comme une correction volontaire ; son hésitation peut faire l'objet d'une note dans l'édition de l'œuvre, mais elle ne fait pas partie de la version finale du texte.

On dénombre quatre cas dans lesquels des indications bibliographiques disparaissent dans la version espagnole. Ces disparitions peuvent être volontaires dans la mesure où Claude Clément pourrait être tenté de supprimer la mention d'un auteur dont il souhaite fondre la citation dans son propre discours, comme le montrera l'étude des sources.

Sur ce point, l'utilisation de l'italique apporte une information capitale. Dans deux cas, l'indication bibliographique disparaît alors que le texte de la citation conserve sa typographie particulière. C'est aussi le cas pour la toute première citation de l'œuvre provenant de Tertullien : « *Omnia colit humanus intellectus [...]*<sup>359</sup> » qui, dans les deux éditions latines, fait l'objet d'une note : « Tertull. lib. de Idolol<sup>360</sup> » qui disparaît dans la version espagnole. Si Claude Clément avait voulu fondre cette phrase dans son discours au moment de la traduction, il n'aurait pas conservé l'italique ni la phrase d'introduction « Con razon dixo Tertuliano<sup>361</sup> ». S'agissant en outre d'une citation d'autorité, il a plutôt intérêt à revendiquer sa source. Il y a donc toutes les raisons de croire qu'il s'agit là d'un oubli de l'imprimeur. Cette note, même si elle n'apparaît pas dans la version espagnole, fait donc partie du texte final et doit être réintégrée dans l'édition de l'œuvre.

On peut faire le même commentaire au sujet d'une citation de Synésios de Cyrène « *Veniat tibi Parentis tui [...]*<sup>362</sup> », qui figure sans note dans la version espagnole alors qu'elle en comporte une dans les deux versions latines : « De Regno initio<sup>363</sup> ». Une fois encore, l'impression en italique est conservée ainsi que la phrase d'introduction portant la mention du nom de l'auteur : « lo que Synesio Obispo Cyrenense, escribió<sup>364</sup> ». Il est donc probable que cette note ait été oubliée, d'autant plus que cette citation fait l'objet d'importantes transformations par rapport à la seconde version latine avec le retour du texte en grec, qui a pu perturber le typographe. Cette note fait donc également partie du texte final et doit être replacée dans l'édition de l'œuvre en reprenant la ponctuation plus

---

<sup>359</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>360</sup> *D. C. P.*, fol. 2 r° et *M. J.*, p. 1.

<sup>361</sup> *E. M. D.*, p. 1.

<sup>362</sup> *Ibid.*, p. 112.

<sup>363</sup> *D. C. P.*, fol. 34 v° et *M. J.*, p. 80. La note comporte une virgule dans *D. C. P.* : « De regno, initio ».

<sup>364</sup> *E. M. D.*, p. 111.

cohérente qu'elle a dans la première version latine : « De Regno, initio », avec une virgule.

Dans deux cas, en revanche, une note bibliographique est supprimée alors que le texte ne fait apparaître aucune phrase en italique, ce qui pourrait laisser supposer que Claude Clément a voulu dissimuler ici sa source. Le compliment qu'il fait à la ville de Dole : « inter pulcherrimas Galliarum urbes [...] numerari potest<sup>365</sup> », pourrait sembler prétentieux ou peu objectif venant d'un auteur comtois, c'est probablement pour cette raison qu'il le fait relayer par un auteur français : « (Francisco Belcario Peguilion Gallo Episcopo Metensi teste<sup>366</sup>) » dont le nom est accompagné dans la seconde version latine d'une référence bibliographique en marge « l. 4. Comm. rer. Gallic. num. 3<sup>367</sup> ». En revenant à la source, on comprend que Claude Clément ne cite pas avec précision, il ne fait que rendre l'idée générale du texte qui l'inspire, c'est pourquoi aucune phrase n'est en italique<sup>368</sup>.

Dans la version espagnole, il fait référence au même auteur : « (á dicho de Francisco Belcario Peguilion Frances de nacion, y Obispo de Mets)<sup>369</sup> », mais l'indication bibliographique n'apparaît pas. Pour les mêmes raisons que dans la version latine, il n'indique pas la version originale du texte en italique avant de donner la traduction espagnole. Par conséquent, le lecteur *romancista* de la version espagnole aurait toutes les peines à retrouver le passage qui l'a inspiré, même avec le texte de Beaucaire de Péguilion sous les yeux. La référence bibliographique précise n'est donc plus utile : il est probable qu'il s'agisse d'une suppression volontaire. Sans certitude absolue, il est tout de même prudent de la placer en note dans l'édition de l'œuvre en expliquant qu'elle a pu être supprimée volontairement.

De même, évoquant les douleurs de la reine Béatrice au moment de la naissance du futur roi Emmanuel I<sup>er</sup> de Portugal, il précise « Nam cum Beatrix mater iam pridem acerbo dolore parturiret<sup>370</sup> », et donne en note cette référence bibliographique dans la seconde version latine : « Anton Vascons. In Emman. I<sup>371</sup> ». Comme dans l'exemple précédent, aucun élément textuel ne figure en italique. Or, si l'on consulte l'œuvre indiquée en note, on constate qu'un long passage de la seconde version latine « Nam cum

---

<sup>365</sup> M. J., p. 60. Dans E. M. D., p. 86 : « esta pues se puede contar [...] por una de las mas escogidas, y principales de toda la Francia ».

<sup>366</sup> M. J., p. 60. Ce passage n'apparaît pas dans la première version latine.

<sup>367</sup> *Ibid.*

<sup>368</sup> Voir BEUCAIRE de PÉGUILION, François de, *Rerum gallicarum commentarii ab anno Christi MCCCCLXI. ad annum MDLXXX*, Lyon, Claudii Landry, 1625, p. 87.

<sup>369</sup> E. M. D., p. 86.

<sup>370</sup> M. J., p. 93. Ce passage n'apparaît pas dans la première version latine.

<sup>371</sup> *Ibid.*

Beatrix mater [...] longé lateque divulgavit<sup>372</sup> » en est une copie, presque mot pour mot<sup>373</sup>.

À la différence de l'exemple précédent, il y a bien une citation explicite, importante de surcroît, et pourtant l'auteur n'a pas pris soin de l'indiquer en italique. Le fait qu'il indique sa source en note dans le texte en latin écarte l'hypothèse du plagiat : s'il avait voulu fondre le texte d'Antonio de Vasconcellos dans le sien, il n'aurait pas donné d'indication permettant à son lecteur d'y avoir accès. Il est toujours possible, évidemment, que l'imprimeur ait oublié l'italique.

En espagnol, le même passage « *abiendo su madre la Reyna doña Beatriz padecido muy grandes, y crueles dolores, y estando en el mismo peligro del parto*<sup>374</sup> », n'est pas davantage imprimé en italique et surtout ne fait l'objet d'aucune note, ce qui implique que la citation d'Antonio de Vasconcellos n'y est absolument plus décelable. On pourrait avancer que Claude Clément ne donne pas sa source dans la version espagnole parce que son lecteur aurait des difficultés à retrouver le passage dans l'œuvre originale. Dans une édition du texte, la solution la plus pertinente serait de préciser en note qu'il y a bien là une citation d'une œuvre dont Claude Clément donnait la référence dans le texte latin mais qu'il a probablement essayé de dissimuler dans le texte espagnol en fondant le texte-source dans le sien.

Enfin, deux titres de paragraphe, que l'on trouve dans la seconde version latine, n'apparaissent plus dans la version espagnole. Dans le passage mentionné plus haut où Claude Clément vante les qualités de la ville de Dole et de ses habitants, le titre en marge « *Concedere in tutelam Regis Franciæ renuit*<sup>375</sup> », ne figure pas dans le texte espagnol<sup>376</sup>. Les titres de paragraphe sont nombreux dans cette partie de l'œuvre. Aux pages 60 et 61 de la seconde version latine, on n'en dénombre pas moins de trois formant un découpage beaucoup plus fin qu'à l'accoutumée. Ils semblent d'ailleurs être placés là davantage pour mettre en exergue les notions à retenir, que pour présenter véritablement le contenu d'un paragraphe. Il faut ajouter à ces trois titres deux notes marginales qui viennent augmenter le volume du paratexte en marge. Claude Clément a donc pu souhaiter alléger

---

<sup>372</sup> *Ibid.*, p. 93-94. Dans *E. M. D.*, p. 129 : « *abiendo su madre la Reyna doña Beatriz [...] con increyble provecho de las almas* ».

<sup>373</sup> Voir VASCONCELLOS, Antonio de, *Anacephalæoses id est, summa capita actorum regum lusitaniæ*, Anvers, Petrum & Ioannem Belleros, 1621, p. 263.

<sup>374</sup> *E. M. D.*, p. 129.

<sup>375</sup> *M. J.*, p. 61. Ce passage n'apparaît pas dans la première version latine. En français : « Elle se refusa à accepter la protection du roi de France ».

<sup>376</sup> Voir *E. M. D.*, p. 86.

l'information en éliminant un titre sur les trois et une note sur les deux : la référence à l'évêque Beaucaire de Pégulion commentée plus haut.

Ce titre est finalement assez répétitif au regard de la phrase à laquelle il est associé : « ab Henrico Borbonio Principe Condæo Regis Christianissimi nomine ad defectionem sollicitata, omnem aliam tutelam & patrocinium præterquam sui Principis Regis Catholici sancté simul & fortiter respuit<sup>377</sup> ». Il répète avec le verbe « renuere » ce que le texte dit déjà avec le verbe « respuere » : ce qui explique qu'il ait pu souhaiter l'éliminer et qu'il s'agit donc d'un acte volontaire. Ce titre ne sera donc pas considéré comme faisant partie de la version finale de l'œuvre, mais il convient de le faire apparaître en note dans l'édition.

Les constatations sont toutes autres concernant le second titre : « *Quanta pars harum victoriarum, ad Regem Philippum IV. pertineat*<sup>378</sup> ». Dans la seconde version latine, il n'y a pas profusion de titres comme précédemment : celui-ci figure à la page 130, le titre précédent se trouve à la page 128 et le suivant, à la page 131. De plus, il est placé à la jonction de deux paragraphes aux thèmes très différents : le premier évoque les succès du nouvel empereur Ferdinand III alors que le suivant analyse le rôle du roi d'Espagne dans ces succès. Ce titre a donc une utilité évidente pour matérialiser le changement de sujet. À cet endroit du texte se trouve le passage traitant du comte de Schönburg dans la seconde version latine, qui a été supprimé dans la version espagnole.

Lors de cette transformation importante du texte, l'auteur ou le typographe ont pu éliminer ce titre involontairement ; il est donc tout à fait probable que cette disparition soit le fruit d'une erreur. Étant donné qu'il n'existe pas de raison expliquant sa suppression et qu'elle se situe dans un passage largement remanié, elle est très probablement involontaire. En conséquence de quoi, il convient de considérer ce titre comme faisant partie intégrante du texte final. Il sera donc remplacé – évidemment traduit – dans l'édition, tout en précisant en note qu'il n'apparaît pas dans la version espagnole.

#### 3.4.2.2 Suppression d'informations répétitives

Dans le texte en langue vulgaire, Claude Clément aurait pu quelquefois éliminer des informations répétitives. Par exemple, une référence au pape qui figure dans la seconde version latine « *sacrasque illas expeditiones illius gentis proprias atque*

---

<sup>377</sup> *M. J.*, p. 61. Dans *E. M. D.*, p. 86-87 : « solicitada de D. Enrrique de Borbon Principe de Condé en nombre del Rey Christianissimo estuviessse á devocion suya, y faltasse a la fé y lealtad debida al Rey de España; ella con igual Religion y piedad, que esfuerço y valor, dió de mano á toda tutela, y patrocinio, que no fuesse del Rey Catholico su natural señor ».

<sup>378</sup> *D. C. P.*, fol. 56 v° et *M. J.*, p. 130. Ce titre n'apparaît pas dans *E. M. D.*, p. 173. En français : « Combien ces victoires doivent au roi Philippe IV ».

*hæreditarias videri. Et quoniam Evangelici huius muneris Hispanicæ genti, vel ipso Pontifice teste* adeo proprij simulque Philippinarum Insularum mentio incidit<sup>379</sup> », n'apparaît pas dans la version espagnole :

y que semejantes empresas parece se hizieron, solo para estas naciones, y les competen a ellas como herencia propia. Y porque se ha ofrecido hazer mencion deste empleo Apostolico tan proprio de la nacion Española, y memoria de las Islas Philipinas<sup>380</sup>.

Cette phrase vient à la suite d'une citation dont l'auteur a été clairement identifié quelques lignes plus haut : « Tum dicto Gregorij Decimi Quarti Pont. Max<sup>381</sup> » ; il peut donc sembler inutile de le répéter. Il s'agit probablement d'une suppression volontaire : son contenu textuel ne doit donc pas être considéré comme faisant partie du texte final et il n'est pas nécessaire non plus de l'indiquer en note, vu son faible intérêt.

Dans un paragraphe consacré à Philippe IV sous le titre : « *Eximia piedad del mismo*<sup>382</sup> », l'auteur décrit comment, de retour de l'église d'Atocha où il venait d'écouter un *Te Deum* d'action de grâce pour la victoire de Nördlingen, le roi était descendu de cheval pour accompagner le viatique que l'on portait à un mourant et comment il avait ensuite raccompagné le saint Sacrement jusqu'à son tabernacle : « no contenta su real piedad con aber acompañado al Rey de los Cielos á donde iba, volvió con el hasta su templo á pie<sup>383</sup> ». Claude Clément commente cette attitude dans la phrase latine : « quandoquidem Eucharistia etiam gratiarum actionem significat, quæ certé persolvi á te pro his victorijs meliús non poterant, quám religiosa illa veneratione, & honoraria deductione, qua Sanctissimum Christi corpus **prosequutus es**<sup>384</sup> ». Celle-ci devient dans le texte espagnol :

porque Eucharistia significa tambien accion de gracias, las cuales no podia dar V. Magestad con otra cosa mas acertadamente por las victorias conseguidas, que con esta **religiosa veneracion y culto** al Santissimo y Augustissimo cuerpo de Christo señor nuestro<sup>385</sup>.

En comparant les deux phrases on comprend qu'en latin le roi paye sa dette envers Dieu de deux façons : par sa « *veneratione* » et par la « *deductione* », la procession solennelle qu'il a entreprise. En espagnol par contre, la procession n'est plus mentionnée et le roi ne rend grâce à Dieu que par sa vénération : « *veneracion y culto* ».

---

<sup>379</sup> *M. J.*, p. 100.

<sup>380</sup> *E. M. D.*, p. 136.

<sup>381</sup> *M. J.*, p. 99. Dans *E. M. D.*, p. 136 : « Y lo que Gregorio XIV. Pontifice Maximo, dixo ».

<sup>382</sup> *E. M. D.*, p. 175.

<sup>383</sup> *Ibid.*, p. 175-176.

<sup>384</sup> *D. C. P.*, fol. 58 r° et *M. J.*, p. 132.

<sup>385</sup> *E. M. D.*, p. 176.

Toutefois l'expression latine « religiosa illa veneratione » tout comme sa traduction, « esta religiosa veneracion y culto » comportent les démonstratifs « illa » et « esta », qui font référence sans aucun doute à la procession à pied du roi. Dans la version espagnole, le lecteur comprend donc que la vénération du roi pour le saint Sacrement et la procession à pied sont une même chose. En résumé, la « honoraria deductione » du texte latin est comme sous-entendue en espagnol par l'anaphorique « esta ». On pourrait même penser que c'est le texte latin qui est légèrement répétitif. Le fait de suivre la procession est un signe de vénération ; il n'y a donc pas deux notions de « veneratione » et de « deductione » distinctes, la seconde n'étant qu'une matérialisation de la première. La suppression de mots observée en espagnol ne suppose pas nécessairement une perte de sens pour le lecteur. Il s'agit donc très certainement d'une simplification volontaire ; les termes supprimés ne doivent donc pas être considérés comme faisant partie du texte final, même s'il demeure prudent d'expliquer la modification en note dans l'édition.

Au début de l'œuvre, lorsque Claude Clément s'imagine assistant à la cérémonie d'intronisation d'un jeune politique, il décrit longuement le sermon prononcé par celui qui joue le rôle de prêtre de cette secte. Après avoir évoqué les auteurs qui inspirent ces sectateurs, celui-ci présente à l'auditoire la règle d'or des *Políticos*, et l'introduit en ces termes :

Atque ut professionis nostræ formulam magis suspicias & admireris tanquam compendium omnis sapientiæ, [...] & (quemadmodum loqui consuevimus) Regulam Status Politici longé optimam, longé perfectissimam certissimamque; libet eius vim breviter interpretari, **ne quid mysteriorum nostrorum te fugiat**; deinde magnorum virorum super ea re sententias tibi exponam<sup>386</sup>.

Cette phrase devient en espagnol :

**Y para que estimes, y admires mas la formula de nuestra profesion**, aqueste compendio de toda la Sabiduria, [...] y (como la solemos llamar) la regla del Estado Politico, que a todas se adelanta, que es en si perfectissima, y acertadissima, hame parecido explicarla con brevedad, y despues dezir lo que sintieron della aquellos grandes hombres que dixen arriba<sup>387</sup>.

L'objectif énoncé en latin « ne quid mysteriorum nostrorum te fugiat », est éliminé dans la version espagnole. Or, le pseudo-prêtre avait déjà annoncé son objectif en début de phrase : « ut professionis nostræ formulam magis suspicias & admireris » qui équivaut en espagnol à « para que estimes, y admires mas la formula de nuestra profesion ». Comme dans les deux cas précédents, le segment de phrase absent était répétitif. En latin, le pseudo-prêtre déclare qu'il convient d'expliquer la règle des *Políticos* « libet [...] eius interpretari » afin que le prétendant admire le principe de leur profession « ut professionis

<sup>386</sup> *D. C. P.*, fol. 8 v° et *M. J.*, p. 14, avec une virgule en moins : « longé optimam longé perfectissimam ».

<sup>387</sup> *E. M. D.*, p. 19.

nostræ formulam magis [...] admireris », la règle de l'État politique, et pour éviter que leurs mystères ne lui échappent « ne quid mysteriorum nostrorum te fugiat », ce qui révèle une structure assez complexe. Claude Clément a pu souhaiter simplifier l'expression en espagnol en conservant la première justification : « ut professionis nostræ formulam magis suspicias & admireris » et en éliminant la seconde : « ne quid mysteriorum nostrorum te fugiat ».

En supprimant ce passage, l'auteur limite la puissance sacrilège du discours du pseudo-prêtre puisque le mot « mysteriorum », qui a un sens foncièrement religieux, participait pleinement de cette rhétorique blasphématoire. Or, l'auteur avait plutôt tendance à forcer ce trait. Quelques lignes plus haut, il le fait par exemple douter de l'existence de Dieu : « Hi sunt Politici ordinis conditores [...] hi denique (siquid uspiam divinitatis est) nostri Dij<sup>388</sup> ». La suppression irait donc à l'encontre de cette tendance. Devant la difficulté à déceler une justification claire, il faut indiquer ce passage dans l'édition, dans une note explicative.

La même question se pose encore dans un paragraphe intitulé : « *Piadosa y Real educacion del Serenissimo Principe Balthasar Carlos, y exemplo della a lo Español, y Autriaco*<sup>389</sup> ». Claude Clément décrit comment le jeune prince, à tout juste deux ans, et ne sachant encore parler, exprimait son respect pour les prêtres et sa vénération du saint Sacrement : « Rursum, ecquá reverentiá & cultu Sanctissimum Sacramentum prosequeris ; tum veró hic exilire, te non capere, non capi nutriculae sinu, **nec manibus teneri**, cernuum te abijcere<sup>390</sup> ». La phrase en espagnol a la forme suivante : « Y preguntandole mas, del culto, y reverencia al Santissimo Sacramento, saltó luego, y sin poderse contener, ni ser contenido en el regazo de su ama, comenzó á postrarse con rendimiento, y humildad<sup>391</sup> ».

La référence aux mains de la nourrice, incapables de retenir l'enfant, n'apparaît plus dans la version espagnole. Toutefois, les expressions « te non capere » et « nec manibus teneri » ont un sens assez proche. La répétition est accentuée par « non capi nutriculae sinu ». En latin, « capere », « capi » et « teneri », répètent trois fois la même notion ; en espagnol, la répétition se limite à deux éléments : « contener » et « ser contenido ». La perte de la forme verbale « teneri » ne suppose pas une importante perte de sens pour le lecteur de la version espagnole. La répétition est seulement moins forte et l'effet

---

<sup>388</sup> *M. J.*, p. 14. Dans *E. M. D.*, p. 19 : « Estos son los fundadores de nuestra orden [...] y finalmente (si es que ay algun rastro de Divinidad) estos son nuestros Dioses ».

<sup>389</sup> *E. M. D.*, p. 127.

<sup>390</sup> *D. C. P.*, fol. 40 v<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 92.

<sup>391</sup> *E. M. D.*, p. 127-128.

d'hyperbole légèrement diminué. Claude Clément avait des raisons de vouloir supprimer la répétition ; il est donc raisonnable d'en conclure qu'elle ne fait pas partie du texte final en l'indiquant tout de même en note pour information.

### *Élimination d'un détail ou réécriture ?*

Un peu plus loin, l'auteur semble supprimer un élément répétitif, alors qu'il pourrait constituer un élément fondamental du raisonnement. L'enjeu pour l'éditeur est ici de comprendre si cette simplification ne serait pas plutôt une façon pour l'auteur de réécrire, voire de réorienter son texte. La version latine est la suivante :

Hæ sunt veræ & optimæ administrandi atque amplificandi Satus Politicis artes; hæc Hispanorum in Imperio suo sustinendo atque proferendo instituta, Ecclesiæ Catholicæ rationibus & incrementis, ac divinæ gloriæ propagandæ studijs intentos esse, **etiam posthabitis proprijs rationibus & incrementis**. Certó enim sciunt<sup>392</sup>...

En espagnol, un élément n'apparaît plus :

Estos son los verdaderos, y excelentes modos de administrar, y ampliar el estado politico. Estos son los designios de los Españoles en mantener, y dilatar su Imperio. Estar atentos a la utilidad, y aumentos de la Iglesia Catholica, y a la propagacion de la gloria divina, porque estan muy persuadidos<sup>393</sup>...

La disparition du passage en gras élimine un parallèle bien lisible en latin entre les intérêts et l'accroissement de l'Église : « Ecclesiæ Catholicæ rationibus & incrementis », et les intérêts et l'accroissement de l'empire espagnol « proprijs rationibus & incrementis ». C'est surtout l'ordre de priorité, sous-entendu dans la phrase latine, qui est éliminé : les seconds devant être préférés ou assujettis, « posthabitis », aux premiers. Au premier abord, ce segment pourrait réexpliquer et finalement répéter une notion qui était déjà présente en début de phrase. On avait déjà compris que la défense de la religion devait être la voie : « instituta », par laquelle le prince renforce son pouvoir politique. Ce qui supposait évidemment qu'elle venait en premier et que les intérêts politiques venaient ensuite.

Ces « instituta » et ces « designios » peuvent cependant poser problème : parler de desseins politiques pourrait sous-entendre que la défense de la foi n'est qu'un moyen et que la poursuite de ses projets politiques est le but principal. Cette phrase laisserait donc supposer que Claude Clément défend ici ce qu'il attaque partout ailleurs dans le traité : la subordination machiavélique de la religion au pouvoir politique. Et c'est très probablement pour éviter cette interprétation qu'il ajoute la précision en latin : « etiam posthabitis proprijs rationibus & incrementis<sup>394</sup> ». On ne peut donc pas dire que le passage

---

<sup>392</sup> D. C. P., fol. 41 r° et M. J., p. 94.

<sup>393</sup> E. M. D., p. 130.

<sup>394</sup> En français : « leurs propres intérêts et leur propre croissance étant, en outre, placés après ».



éliminé relève du détail, au contraire, cette échelle de valeurs est fondamentale, c'est même l'un des pivots du raisonnement. Claude Clément aurait donc eu toutes les raisons de conserver cette précision essentielle.

Dans ce cas, on ne peut avancer que des hypothèses pour tenter de comprendre la modification. Au vu du découpage de la phrase, il est difficile de croire à une erreur de l'imprimeur. Comme dans les autres cas, c'est bien une partie de discours bien définie qui disparaît et non une simple ligne typographique. On ne peut évoquer non plus un problème de traduction puisque la structure n'est pas particulièrement complexe. En outre, le fragment éliminé venait en fin de phrase ; il aurait donc été assez simple d'ajouter en espagnol la même précision qu'en latin sans avoir à transformer la structure syntaxique.

La première hypothèse prend en compte le raisonnement global dans lequel se trouve ce passage : la phrase qui nous intéresse est la première du chapitre IX de l'œuvre. Or le chapitre VIII s'achève, comme nous l'avons vu dans l'étude du cas précédent, par la description des qualités et de la piété de l'infant Balthazar-Charles, mais surtout par l'évocation des grands espoirs qu'elles font naître chez les Espagnols :

ó quantos aumentos de humana gloria, y resplandor pronostican! de quanta prosperidad son feliz aguero a la Española Monarchia! O quan cierta prenda son de nuestras esperanças estas primicias de la piedad de V. Alteza<sup>395</sup>.

La phrase qui nous intéresse : « Estos son los verdaderos, y excelentes modos de administrar<sup>396</sup> », est comme le prolongement de cet élan d'espoir du chapitre précédent. En latin, la précision « etiam posthabitis proprijs rationibus & incrementis » impose une restriction qui vient briser l'élan et mitiger cet enthousiasme. Claude Clément a pu souhaiter la supprimer en espagnol pour conserver son effet intact dans un passage au style exalté. Car, même en supprimant le segment en question, le lecteur du texte espagnol comprend que la défense des intérêts de la religion est le préalable, et l'accroissement de la puissance des Espagnols, la conséquence. Il faut prendre en compte le fait qu'en castillan, l'auteur s'adresse à des lecteurs qui lui sont *a priori* favorables, ce qui n'est pas le cas des versions latines destinées à une diffusion large hors d'Espagne ; il a donc moins besoin de se prémunir contre de mauvaises interprétations.

Claude Clément a donc probablement fait le choix de supprimer ce segment dans la version espagnole pour conserver le ton ardent de sa démonstration, mais de le conserver dans la seconde édition latine afin de se prémunir contre d'éventuelles critiques. Il s'agit

---

<sup>395</sup> *E. M. D.*, p. 128.

<sup>396</sup> *Ibid.*, p. 130.

d'une suppression volontaire ; ce segment ne fait donc pas partie du texte final. Dans l'édition de l'œuvre, il convient cependant de le reproduire en note et d'expliquer rapidement le raisonnement ci-dessus.

### 3.4.2.3 Simplifications

Sont considérés comme des simplifications les cas où Claude Clément semble éliminer un contenu non indispensable afin de simplifier le travail de traduction. C'est le cas dans l'exemple suivant : « Et hoc est primarium huius Dissertationis [...] institutum & argumentum ; ad quod tractandum cur tardiús descenderim, **nescio quomodo** nunquam satis destetanda [*sic*] Machiavelliana impietas causa fuit<sup>397</sup> », qui devient en espagnol « Este es [...] el intento y argumento deste mi discurso: y la causa de aberme detenido tanto en venir á el, ha sido la nunca bastantemente aborrecida impiedad de Machiavelo<sup>398</sup> ». La structure « nescio quomodo » n'est pas indispensable pour comprendre la phrase, ni en latin, ni en espagnol. Sa disparition dans le texte en espagnol ne semble pas avoir d'incidence sur le sens global du passage. Il s'agit probablement d'une simplification affectant un élément de détail que l'auteur ne s'est pas donné la peine de retranscrire en espagnol. On ne peut pas considérer que ce passage fasse partie du texte final et il est inutile de l'indiquer en note dans l'édition de l'œuvre.

Un deuxième exemple pose davantage de questions : au début du traité, lorsque Claude Clément décrit la cérémonie des *Políticos*, il met dans la bouche de leur prêtre cet éloge des vertus politiques de l'empereur Tibère :

... ó redivivum in simulandi & dissimulandi solertia Ulysses, ó mortalium immortaliumque circumscriptorem, ó leonium [*sic*], vulpinum, versatile, **securum in medijs Reip. tempestatibus**, negotiosum in otio, & otiosum in negotio ingenium<sup>399</sup>.

Mais en espagnol, la phrase perd un élément :

... ó resucitado Ulysses en la destreza de fingir, y dissimular! ó tu que supiste ser feliz engañador de los Dioses, y de los hombres! O ingenio mas resuelto que un leon, mas sagaz que una vulpeja, y tan astutamente variable, que sabe hallar en el ocio la tarea de la ocupacion, y en medio de la ocupacion el descanso del ocio<sup>400</sup>.

La fin de la phrase en latin comporte trois éléments qui qualifient le talent politique : « ingenium », de l'empereur numérotés de 1 à 3. D'abord (1) « versatile », puis (2) « securum in medijs Reip. Tempestatibus », et enfin (3) « negotiosum in otio, & otiosum in negotio ». En espagnol seuls les qualificatifs (1) et (3) sont conservés, et de surcroît, ils sont reliés par une subordination indiquée en gras : « **tan** astutamente

---

<sup>397</sup> *D. C. P.*, fol. 24 r°-24 v° et *M. J.*, p. 46.

<sup>398</sup> *E. M. D.*, p. 66.

<sup>399</sup> *D. C. P.*, fol. 10 v°-11 r° et *M. J.*, p. 18-19. Sans erreur dans *D. C. P.* : « leoninum ».

<sup>400</sup> *E. M. D.*, p. 25-26.

variable, **que** sabe hallar en el ocio la tarea de la ocupacion, y en medio de la ocupacion el descanso del ocio », alors qu'ils étaient en apposition en latin. Cette modification syntaxique constitue une réécriture légère du texte et prouve surtout que le traducteur a voulu relier les éléments (1) et (3). Dans le même mouvement, il élimine l'élément (2) qui le gênait pour y parvenir. L'hypothèse d'une suppression involontaire ou d'un oubli est donc difficilement recevable.

Le segment éliminé (2), est une réminiscence de Sénèque qui emploie une formule proche : « in mediis tempestatibus placidum<sup>401</sup> ». Le lecteur cultivé des éditions latines pouvait probablement repérer l'allusion mais pas celui de la version espagnole, surtout une fois traduite. Claude Clément a donc une raison supplémentaire de vouloir éliminer cette référence devenue inutile. Il s'agit probablement d'une adaptation culturelle à son nouveau lectorat plutôt que d'une simplification. Ce passage, dont la compréhension est conditionnée par une connaissance de la langue latine ou de la culture antique, devient incongru en langue vulgaire. Il s'agit donc d'une modification volontaire, mais qui s'est imposée à l'auteur. Sans aller jusqu'à le réintégrer dans le corps du texte, il convient de citer ce passage en note et d'indiquer clairement qu'il s'agit d'une allusion à Sénèque, probablement éliminée parce qu'elle n'était plus compréhensible en espagnol.

#### 3.4.2.4 Les cas particuliers des suppressions de références temporelles

Entre la seconde version latine et la version espagnole, des ancrages temporels disparaissent alors qu'on n'observait pas ce phénomène entre la première version latine et la seconde. Par exemple la phrase : « docuitque Austriacorum Principum militiaria tirocinia, consummatorum Ducum operæ pretia esse; **itáque prorsus evenit**; nam pauculis mensibus validé oppugnata Ratisbona<sup>402</sup> », devient en espagnol « dio á entender al mundo que los Principes de la casa de Austria en el militar exercicio comiençan por donde Capitanes consumados pudieran acabar con mucha gloria. Porque en pocos meses assaltada Ratisbona con grande esfuerço<sup>403</sup> ». Le segment supprimé « itáque prorsus evenit » est une forme de prolepse qui anticipe la prise de Ratisbonne : « nam pauculis mensibus ». Il n'est donc pas à proprement parler indispensable : c'est une forme de répétition. Les mêmes raisons qui poussaient Claude Clément à supprimer des répétitions ont pu également le pousser à supprimer cette figure.

---

<sup>401</sup> « Si hominem uideris interritum periculis, intactum cupiditatibus, inter adversa felicem, in mediis tempestatibus placidum », dans SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, t. I (trad. H. Noblot), Paris, Les Belles Lettres, 1956, lettre XLI, § 4, p. 168. En français : « Si tu vois un homme que le péril n'effraie point, que les passions n'ont point touché, qui, heureux dans l'adversité, paisible au milieu des tempêtes », dans *ibid.*

<sup>402</sup> *D. C. P.*, fol. 53 r° et *M. J.*, p. 120.

<sup>403</sup> *E. M. D.*, p. 162.

Dans le second cas, l'expression temporelle est plus métaphorique : « ut nec animæ Ionathæ, & Davidis coniunctiores fuerint; neque aliter **hodie** Philippus Rex de auctoritate, fide, vigilantia, amore Serenissimi Ferdinandi Cardinalis Infantis [...] securus sit, quàm si ipse ubique præsens interesset<sup>404</sup> », mais elle disparaît aussi en espagnol :

las almas de David, y Ionathas no estuvieron entre si mas estrechamente unidas, estando de la misma suerte seguro nuestro gran Philipo, de la autoridad, de la lealtad, de la vigilancia, del amor del Serenissimo Fernando Cardenal Infante [...] como si su Magestad en persona estuviera a todo presente<sup>405</sup>.

L'adverbe temporel « hodie », qui n'existe plus en espagnol, avait un sens figuré que l'on pourrait traduire par : « de nos jours ». Il est un écho à la comparaison entre le temps passé : « fuerint », de David et Jonathan, et le temps présent : « sit », des frères Philippe et Ferdinand. Toutefois, le fait d'ancrer la bonne intelligence du roi et du cardinal-infant dans le présent aurait pu laisser supposer que ce n'était pas le cas par le passé ou qu'elle pourrait se dégrader à l'avenir. Cet adverbe apporte donc peu d'information et pourrait conduire à une confusion regrettable. En outre, il fixe le discours dans le présent de l'écriture, ce qui correspond davantage au style d'une lettre ouverte qu'à celui d'un traité politique. Cette suppression doit donc être volontaire : on ne peut considérer « hodie » comme faisant partie du texte final. Il est toutefois possible d'indiquer la modification en note dans l'édition de l'œuvre.

La même conclusion semble s'imposer pour un autre adverbe supprimé dans la phrase suivante : « nec fuit unquam capitibus Hydra fœcundior, quam coniurata hæresis novarum **extemplo** copiarum ferax<sup>406</sup> » qui devient en castillan : « que no ha abido jamas Hidria mas fertil de cabeças, que esta heregia conjurada ha sido fecunda de nuevos exercitos<sup>407</sup> ». La notion de rapidité, voire d'immédiateté : « extemplo », avec laquelle la coalition protestante a créé de nouvelles armées disparaît. Ceci ne modifie pas foncièrement le message mais supprime une nuance, alors que rien dans la structure de la phrase espagnole n'empêchait d'insérer un adverbe comme « inmediatamente ». Cette suppression est probablement une simplification ; il serait donc bon de ne pas considérer cet adverbe comme faisant partie du texte final, mais d'indiquer la transformation en note afin de souligner le léger glissement de sens.

On retrouve le même souci de supprimer les ancrages temporels dans la phrase latine « ego ut intraveram me subdixi; & quæ iam pridem scire desideraveram, quæ vidi, quæ audivi, **quæ didici**, ea tecum Rex Maxime, **hodierna die** communicare

---

<sup>404</sup> *D. C. P.*, fol. 44 v° et *M. J.*, p. 103.

<sup>405</sup> *E. M. D.*, p. 140-141.

<sup>406</sup> *D. C. P.*, fol. 51 v° et *M. J.*, p. 117.

<sup>407</sup> *E. M. D.*, p. 159.

consentaneum esse duxi<sup>408</sup> » qui devient en espagnol « yo con el mismo recato que abia entrado, me volvi a salir, y juzgue por conveniente comunicar con V. Magestad lo que alli vi, y oí, que tantos dias abia que tenia curiosidad de saberlo<sup>409</sup> ». Deux éléments disparaissent : le verbe « discere » d’abord, puis l’expression temporelle « hodierna die ». Ce passage correspond à la description que Claude Clément fait de la cérémonie des *Políticos* dont il souhaite transmettre « aujourd’hui-même » le compte-rendu au roi.

En passant d’une structure à trois verbes « quæ vidi, quæ audiui, quæ didici » à une structure à deux verbes « lo que [...] vi, y oí », il cherche à simplifier son propos sans pour autant modifier profondément son message. En effet, le lecteur peut comprendre aisément que les choses qu’il a vues et entendues sont également des choses qu’il a apprises : « didici » sans qu’il soit nécessaire de le préciser : il élimine, une fois encore, un élément superflu. Dire qu’il communique ses informations « immédiatement » apporte finalement assez peu au discours et ancre son texte dans un présent de la narration dont il souhaite visiblement se détacher. Ces éléments éliminés ne doivent donc pas être considérés comme faisant partie du texte final, même s’ils peuvent faire l’objet d’une note dans l’édition.

#### 3.4.2.5 Disparitions d’éléments polémiques

Dans un paragraphe intitulé « *Quanta felicitad le proviene a España del sincero culto de la Religion*<sup>410</sup> », Claude Clément fait état des nombreuses grâces accordées par la divine Providence à l’Espagne, parmi lesquelles la descendance du roi Philippe IV. Or, le passage est remanié à trois reprises et un segment est éliminé en langue castillane. Ce cas sera traité rapidement car il a déjà été évoqué dans une analyse précédente. La phrase primitive : « tanta regio toro prosperitas, **ut gemina prole beatus sit**, sitque Serenissimus BALTASAR CAROLUS<sup>411</sup> », devient dans la seconde version latine « tanta regio toro prosperitas, **ut non desit proles mascula**, sitque Serenissimus BALTASAR CAROLUS<sup>412</sup> », puis dans la version espagnole « tanta prosperidad en la sucession, siendo el Serenissimo Balthasar Carlos<sup>413</sup> ».

Lors de la rédaction de la première version latine, le roi a deux enfants encore en vie : l’infant Balthazar-Charles et l’infante María Ana Antonia, d’où l’expression « gemina prole ». Lors de la rédaction de la seconde, en revanche, l’infante est morte et

---

<sup>408</sup> *D. C. P.*, fol. 13 r° et *M. J.*, p. 23.

<sup>409</sup> *E. M. D.*, p. 31.

<sup>410</sup> *Ibid.*, p. 138.

<sup>411</sup> *D. C. P.*, fol. 44 r°.

<sup>412</sup> *M. J.*, p. 102.

<sup>413</sup> *E. M. D.*, p. 139.

le roi n'a donc plus qu'un seul enfant. Pour Claude Clément, la survie de l'héritier mâle constitue toujours une grâce de Dieu puisqu'il modifie son texte en « ut non desit proles mascula ». Au vu des nombreux décès parmi les enfants de Philippe IV, il semble très audacieux d'affirmer que la succession sur le trône est assurée par une descendance nombreuse et providentielle. L'auteur a pu penser, avec une certaine prescience, qu'il était peut-être exagéré d'insister sur le sujet et qu'il valait mieux éliminer la remarque dans la dernière version du texte. Cette suppression est sans doute volontaire. Le segment supprimé ne saurait donc être considéré comme faisant partie du texte final. On indiquera toutefois en note comment le texte a évolué.

Un autre élément a pu être éliminé pour éviter une polémique ou pour éviter de traiter trop en détail d'un sujet sensible. Et celui de la liberté de culte dans les Provinces-Unies en est un, sans aucun doute. Au début du chapitre VII consacré à Philippe II, Claude Clément ajoute, dans la seconde version latine, un long paragraphe intitulé sans ambiguïté « *Regiæ pietatis Philippi Secundi in neganda conscientia libertate insigne exemplum*<sup>414</sup> ». Il met en exergue la constance du roi dans la défense de la foi catholique à l'exclusion de toute autre forme de culte. Le texte en latin est le suivant :

Atque in hanc sententiam firmatus suum de religione consilium aperuit in ijs ad Margaretam literis quas Comiti Egmondano tradidit, in quibus se dolore incredibili perculsum aiebat audito hæreticorum progressu, certumque ac fixum animo manere, idque testatum omnibus velle nullam suis in regnis mutationem Religionis se esse passurum, licet eâ gratiâ sibi millies occumbendum foret. **Tum deinde quo pacto Religionis integritati consuli optimè posset singillatim ijsdem commentarijs explicat.** Alia duo quæ de eiusdem Philippi Secundi excellenti erga Religionem studio omni fidedigna sunt<sup>415</sup>.

En espagnol, un passage n'apparaît plus :

Y constante en esta determinacion declaró lo que queria que se hiziesse en lo que a la Religion tocaba: y assi en las cartas que entregó al Conde de Agamont para la Duquesa Margarita, dezia que estaba de un increyble dolor atravesado oyendo los progressos que los Herejes abian hecho: pero que tenia assentado y firme en su pecho, y queria que todos estuviessen ciertos, que jamas abia de consentir hubiesse mudança alguna en la Religion, y Fé, aunque por esta causa hubiesse de morir mil vezes. Las otras dos cosas, que tengo de referir de Philipo Segundo en materia de la Fé son dignas de todo credito<sup>416</sup>.

Dans la phrase supprimée, le sujet de la forme verbale, « explicat », pose problème. Le sujet des verbes précédent est, sans nul doute, le roi Philippe II ; en revanche, dans la phrase supprimée, il est étrange qu'il soit sujet. Cela semble signifier qu'il a développé : « explicare » dans ses commentaires ou ses mémoires la façon dont la question de

<sup>414</sup> M. J., p. 71. Dans E. M. D., p. 99 : « Accion muy devota, y Real determinacion de Felipe Segundo, contra la libertad de conciencia ».

<sup>415</sup> M. J., p. 72.

<sup>416</sup> E. M. D., p. 100-101.

l'intégrité religieuse a été mise en consultation. De quels mémoires de Philippe II peut-il s'agir ? Le début de la réponse se trouve un peu plus haut dans le texte : « Primum Famianus Strada Patria Romanus é Societate IESU gravis Scriptor in hæc verba prodidit. Philippus Secundus Margaritæ Parmensi Belgij gubernatrici missurus varia responsa super publicis necessitatibus<sup>417</sup> ».

En réalité, ce que le lecteur lit n'est pas de la plume de Claude Clément, mais de celle du père Famien Strada. La citation est tellement longue – presque deux pages – que même si Claude Clément précise : « (inquit Strada)<sup>418</sup> », le lecteur finit par ne plus comprendre quelle voix s'adresse à lui. Et ce d'autant plus facilement que les limites de la citation sont indéfinies puisqu'elle ne figure pas en italique comme c'est la norme dans l'œuvre. S'il est facile de repérer le début de la citation, clairement indiqué par « in hæc verba prodidit », il est très difficile, voire impossible, d'en repérer la fin.

La réponse à ces questions se trouve dans l'œuvre-source *De Bello belgico*. Dans la seconde version latine la note est la suivante : « Dec. I. l. 4 de bello Belgico<sup>419</sup> » mais elle est plus complète dans la version espagnole : « Dec. I. l. 4 de bello Belgico ann. 1565<sup>420</sup> ». À la lecture de cet ouvrage, on comprend que la totalité, ou presque, du passage ajouté entre la première et la seconde version latine : « Primum Famianus Strada Patria Romanus [...] ijsdem commentarijs explicat<sup>421</sup> », est une copie presque mot pour mot du texte-source, à l'exception de la première phrase d'introduction et surtout de la dernière phrase « Tum deinde [...] explicat », qui nous intéresse ici. La fin du passage revêt la forme suivante dans le texte original :

Nullam suis in Regnis mutationem Religionis se esse passurum, licet eâ gratiâ sibi millies occumbendum foret. Proinde optare, ut Gubernatrix senatum extra ordinem cogat, in quem aliquot Episcopi, ac Rythovius in primis Iprensibus Antistes, totidemque Theologi, atque ex consiliariis ii, qui Religionis, quique patriæ amantiores sunt, advocentur<sup>422</sup>.

Dans le texte de Claude Clément, les mots « occumbendum foret » marquent la fin de la citation de Famien Strada ; par conséquent, la phrase éliminée : « Tum deinde quo pacto Religionis integritati consuli optimè posset singillatim ijsdem commentarijs

---

<sup>417</sup> M. J., p. 71. Dans E. M. D., p. 99 : « Lo primero Famien Strada Romano de la Compañia de Jesus, escritor docto y grave lo refiere con estas palabras. Felipe segundo abiendo de responder á Margarita Duquessa de Parma, Gobernadora de los Estados de Flandes, sobre varios negocios, que ácerca de las necessidades publicas ».

<sup>418</sup> M. J., p. 71. Dans E. M. D., p. 99 : « Dize pues el Padre Estrada ».

<sup>419</sup> M. J., p. 71.

<sup>420</sup> E. M. D., p. 99.

<sup>421</sup> M. J., p. 71-72.

<sup>422</sup> STRADA, Famien, *De bello belgico...*, op. cit., p. 185.

explicat<sup>423</sup> » n'est plus de la plume de Famien Strada mais de celle de Claude Clément, ce que l'absence d'italique ne permettait absolument pas de repérer. Ce changement de voix modifie donc totalement l'interprétation.

Dans la phrase : « Nullam suis in Regnis mutationem Religionis se esse passurum, licet eâ gratiâ sibi millies occumbendum foret », Claude Clément cite toujours Famien Strada, c'est donc bien de Philippe II que parle le texte, c'est lui qui est l'antécédent de *suis* ou de *sibi*. En revanche, dans la phrase suivante qui nous intéresse : « Tum deinde [...] commentarijs explicat », ce n'est donc plus Famien Strada qui parle de Philippe II, mais Claude Clément qui parle de Famien Strada. C'est ce dernier qui est sujet du verbe « explicare » et ce sont de ses commentaires dont il est question, et non de ceux de Philippe II.

Cette phrase constitue un écueil majeur pour le lecteur et donne une première raison de la supprimer. Mais la véritable explication est certainement plus simple et nous l'avons déjà évoquée pour d'autres cas. La phrase qui disparaît : « Tum deinde quo pacto Religionis integritati consuli optimé posset singillatim ijsdem commentarijs explicat », était un résumé de la phrase suivante de Famien Strada qu'il n'a pas pris la peine de citer : « Proinde optare, ut Gubernatrix senatum extra ordinem cogat, in quem aliquot Episcopi, ac Rythovius in primis Iprensis Antistes, totidemque Theologi, atque ex consiliariis ii, qui Religionis, quique patriæ amantiores sunt, advocentur<sup>424</sup> ».

Or, cette attention ne vaut que pour le lecteur capable d'aller lire la suite dans l'œuvre-source en latin, ce qui n'est pas le cas du lecteur de la version espagnole. Au-delà de la confusion évidente qu'elle crée, cette phrase est donc inutile dans l'édition en langue vulgaire ; elle ajoute en outre un détail qui n'a pas une importance capitale. Tout porte à croire qu'il s'agit d'une suppression volontaire qui s'est imposée à Claude Clément en raison du changement de langue. La phrase supprimée ne fait donc pas partie du texte final mais elle doit être citée en note, accompagnée de l'explication sur le changement de sujet.

Comme dans le récit du retour de l'église d'Atocha à la suite de la commémoration de la victoire de Nördlingen, Claude Clément se plaît à montrer Philippe IV accompagnant le viatique chez un mourant. Il en fait le récit dans le passage suivant :

---

<sup>423</sup> En français : « Il [Famien Strada] explique ensuite argument par argument, dans ses commentaires, quelle devait être la meilleure façon de prendre conseil en ce qui concerne l'intégrité de la Religion ».

<sup>424</sup> STRADA, Famien, *De bello belgico...*, op. cit., p. 185. En français : « En conséquence, il souhaite que la Gouvernante réunisse une assemblée extraordinaire, à laquelle seraient convoqués un certain nombre d'Évêques dont, en premier lieu, Rythovius, Évêque d'Ypres, et autant de Théologiens parmi les conseillers les plus attachés à leur patrie ainsi qu'à la Religion ».



« Visus es non semel incidens forté in Parochos divinum Eucharistiæ viaticum ægrotis deferens [...] nulloque turbæ fastidio, **nullo æqualitatis metu**, medijs assectatoribus te inferens, ægrique domum promiscuè ingressus<sup>425</sup> ». Cette phrase devient, dans la version espagnole :

Visto hemos a V. Magestad no una vez sola encontrar con los Sacerdotes, que llevan el Santissimo Sacramento por Viatico á los enfermos [...] y sin enfado, y desden de la muchedumbre del pueblo, meterse como uno de los demas, que le van acompañando, y entrar en la casa del enfermo<sup>426</sup>.

Dans la phrase en latin, le roi entre dans la maison du malade sans crainte de côtoyer le peuple, c'est-à-dire sans crainte du décalage extrême entre sa condition et celle de la famille du malade, une notion qui ne figure plus dans la version espagnole.

Dans tout le passage, Claude Clément décline cette image d'un roi qui s'abaisse pour sa foi, qui se donne à voir dans des situations ordinaires, abandonnant le confort de son statut pour adorer le saint Sacrement : « Visto hemos a V. Magestad la Semana Santa por calles cubiertas de lodo, lloviendo el Cielo, visitar muchos Templos a pie con un vestido, y traje ordinario sin poderlo estorbar, ni la molestia del trabajo, ni el peligro de la salud<sup>427</sup> ». Il n'est donc pas cohérent qu'il supprime ce passage qui va *a priori* dans le sens de son argumentation. Les deux expressions « nullo æqualitatis metu<sup>428</sup> » et « nulloque turbæ fastidio » peuvent avoir un sens ou une fonction argumentative proche ; la suppression de l'une des deux pourrait donc être une façon d'éliminer une répétition.

Dans ces descriptions, Claude Clément interprète la confiance du roi dans la perspective des théories politiques des monarchomaques : si Philippe IV n'a pas peur de ses sujets et ne craint pas d'être assassiné, c'est parce qu'il est un bon roi « en una Ciudad tan populosa, tan sin temor de peligro, que no necessita de soldados para su guarda<sup>429</sup> ». Même si cette interprétation reste très élogieuse pour le roi, elle manie un sujet sensible ; trop peut-être aux yeux de l'auteur. Le mot « metus » est polémique également et l'auteur a pu considérer que cette évocation de la peur du roi devait être éliminée. Le plus raisonnable serait de ne pas considérer ce segment de phrase comme faisant partie du texte final, mais de le reproduire en note dans l'édition du texte.

Cette crainte de toucher au statut du roi peut expliquer encore la disparition du segment suivant. On peut lire en latin :

... cúm emissi sunt eodem pené temporis momento in campum cum gemino exercitu [...] Mediolano Serenissimus Ferdinandus Cardinalis Infans, tuus Philippe

---

<sup>425</sup> *D. C. P.*, fol. 37 v°-38 r° et *M. J.*, p. 87.

<sup>426</sup> *E. M. D.*, p. 121.

<sup>427</sup> *Ibid.*

<sup>428</sup> En français : « sans crainte de se mettre au même niveau ».

<sup>429</sup> *E. M. D.*, p. 139.

Catholice frater, **nec tam feré alter, quam alter tu.** Quám felici, quám fausto uterque  
omine [...] egressi<sup>430</sup>

En espagnol, la phrase est simplifiée : « a un mismo tiempo saliesen acompañados  
lucidísimos exercitos [...] de Milan, el Serenísimo Fernando Cardenal Infante, hermano  
de V. Magestad ó Gran Philippo : ó con quan feliz y dichosa suerte salieron<sup>431</sup> ».

La comparaison entre le roi et son frère, « nec tam feré alter, quam alter tu<sup>432</sup> »,  
n'existe plus. En latin, Claude Clément en venait presque à supposer que les deux  
hommes sont identiques, voire interchangeables. Partant d'une intention louable  
– magnifier la figure du frère du roi – il pose, comme dans l'extrait précédent, un  
problème de statut : le cardinal-infant n'est en aucun cas l'égal du roi. Pensant peut-être  
pouvoir être attaqué sur ce point, il a pu souhaiter éliminer le passage. S'il s'agit bien  
d'une suppression volontaire, le passage ne peut être considéré comme faisant partie du  
texte final, même s'il peut être intéressant de le reproduire en note dans l'édition.

Lorsque Claude Clément évoque les pères jésuites qui se rassemblent à Madrid pour  
se rendre en Amérique, une remarque disparaît de la phrase latine :

... centum circiter ex sola minima nostra Societate IESU in utramque Indiam  
transmiserunt; quorum plerosque **incredili [sic] nostro gaudio** in hanc Regiam  
Urbem tanquam in communem Orbis patriam, & alteram Christianæ Religionis arcem  
confluentes vidimus<sup>433</sup>.

On peut lire effectivement en espagnol :

... passaron a entrambas Indias cerca de cien sujetos solo de nuestra minima  
Compañía de IESUS, a muchos de los quales viniendo á esta Corte, como á patria  
comun del mundo, y otro fuerte alcazar de la Religion Christiana, los vimos<sup>434</sup>.

Lorsque l'auteur déclare qu'une centaine de pères jésuites a transité par Madrid  
« incredili [sic] nostro gaudio<sup>435</sup> », il brise le mode de communication qui a cours dans le  
reste de l'œuvre. En faisant usage de « nostro », il s'exprime en tant que jésuite et se place  
sur le mode de la communication interne. Il est d'ailleurs tout à fait possible que ce  
passage soit un extrait d'une lettre que Claude Clément aurait écrite à un autre jésuite. Il  
a toutefois conservé le même possessif plus haut lorsque « nostra Societate » devient sans  
aucune modification « nuestra [...] Compañía ». Autre hypothèse : pour unifier son texte,  
Claude Clément a pu vouloir gommer la marque d'une communication épistolaire.

---

<sup>430</sup> *D. C. P.*, fol. 52 r° et *M. J.*, p. 118.

<sup>431</sup> *E. M. D.*, p. 160.

<sup>432</sup> En français : « un frère qui n'était pas plus un vrai second qu'un autre toi-même ». La traduction est difficile puisque le latin joue sur le double sens de *alter* : l'autre, mais aussi le second. Le cardinal-infant est le frère du roi et, au moment de la rédaction de l'œuvre, le deuxième enfant mâle de la fratrie.

<sup>433</sup> *D. C. P.*, fol. 43 r° et *M. J.*, p. 98-99.

<sup>434</sup> *E. M. D.*, p. 135.

<sup>435</sup> En français : « pour notre plus grande joie ».

En outre, il a peut-être cherché à éliminer le nom « gaudium » : dans la version latine, il se réjouit de voir affluer à Madrid d'autres pères et la ville est présentée comme la capitale des jésuites. Par ce jugement « incredibili nostro gaudio », Claude Clément se fait le porte-parole de son ordre : il résume, et révèle peut-être une position idéologique. On peut deviner un projet derrière ces paroles, celui de faire de Madrid la forteresse jésuite de la foi catholique, un thème polémique tant vis-à-vis des autres ordres que de Rome, la seule véritable capitale de la société de Jésus. Il est donc probable que Claude Clément ait supprimé ce passage volontairement : il ne peut donc être considéré comme une partie du texte final. Dans l'édition de l'œuvre, ce segment de phrase sera cependant indiqué en note tout comme les hypothèses ci-dessus.

Dans le passage essentiel où Claude Clément expose sa théorie politique providentialiste autour des contrats « de los que la Theologia moral llama *Innominados*; que es quando se dá, ó se haze alguna cosa, para que el otro haga, ó de otra cosa en recompensa de lo hecho; ó recebido<sup>436</sup> », il procède à une modification lourde de sens. Dans les deux versions latines, on peut lire la phrase suivante : « quam negotiationem ut quisque Principum consultissimus est, **suarumque ac publicarum rationum** optimé gerens, ita illam sollicité cum Deo. Opt. Max. exercet<sup>437</sup> ». Elle devient en espagnol : « la qual negociacion, quanto un Principe fuere mas prudente, y mas cuydadoso, y atento **al bien de su Republica**, tanto ha de procurar con mas instancia exercitarla con Dios<sup>438</sup> ».

Les « publicarum rationum » deviennent « el bien de su Republica », mais le possessif « suarum » n'apparaît pas en espagnol. Ceci suppose que le prince, en latin, est attentif à ses intérêts propres en même temps qu'à ceux de la République alors qu'en espagnol, il n'est attentif qu'au seul bien de la République. Dans un traité de morale politique chrétienne, cela fait une grande différence. Le glissement du terme « rationum » : des intérêts voire des profits, vers le terme « bien » constitue déjà une façon de désamorcer une critique éventuelle accusant le prince de servir la religion par intérêt, ce qui est précisément le reproche que Claude Clément adresse aux *Políticos*.

Associé à un possessif dans l'expression « suarum rationum », ce terme crée une plus grande polémique encore. Le seul fait d'évoquer les intérêts d'un prince chrétien constitue un point d'attaque idéal pour ses détracteurs qui pourraient l'accuser de construire une sorte de machiavélisme catholique. Dans cette hypothèse, la suppression du possessif relève d'une démarche ouvertement idéologique : Claude Clément souhaite

---

<sup>436</sup> *E. M. D.*, p. 63.

<sup>437</sup> *D. C. P.*, fol. 23 v° et *M. J.*, p. 44.

<sup>438</sup> *E. M. D.*, p. 63.

dissimuler, ou tout au moins mettre au second plan, l'intérêt politique du roi qui, selon sa théorie, doit être constamment soumis à l'intérêt de l'Église. Il s'agit à n'en pas douter d'une suppression volontaire et son contenu ne fait donc pas partie du texte final. L'intérêt de cette transformation est cependant tel qu'il convient d'en faire mention en note dans l'édition de l'œuvre.

#### 3.4.2.6 Disparition de références religieuses

La première suppression se trouve dans la phrase prononcée par le prétendant *Político* au début de son serment d'allégeance. Cette phrase, en latin, a la forme suivante « *Híc Candidatus. Ego Poliphilus almæ Atheotitos Academiae Licentiatus iuro*<sup>439</sup> », alors qu'on lit en espagnol « *Aqui empeçó su profession el Pretendiente: Yo Poliphilo juro*<sup>440</sup> », sans aucune mention de son *alma mater*. L'expression « *Academiae atheotitos* » avait déjà été utilisée quelques pages plus tôt lorsque le père du prétendant le présentait à l'assemblée : « *nec magis in Telemachum filium Ulysses se transfudit, quám in illum ego me : adolevit in Academia atheotitos, quam maiores nostri Seminarium Politici Ordinis sapienter appellaverunt*<sup>441</sup> », et l'expression avait été traduite sans que cela pose de problème particulier par « *las Escuelas Atheisticas*<sup>442</sup> ».

Claude Clément a pu souhaiter éliminer une phrase particulièrement sacrilège, mais il met dans la bouche des *Políticos* des expressions qui le sont tout autant. D'un point de vue argumentatif, il aurait plutôt intérêt à forcer le trait afin que la comparaison avec les princes chrétiens soit plus saisissante encore. Mais l'explication est peut-être plus simple : ici encore, il fait une allusion qui sollicite des connaissances et une culture classiques que les lecteurs du texte en espagnol ne possèdent pas nécessairement. Certes, l'auteur avait traduit précédemment « *Academia atheotitos* », mais il n'avait pas le choix : l'expression ne pouvait être éliminée. Dans ce passage en revanche, elle n'est pas indispensable ; il a probablement décidé de ne pas faire l'effort de la traduire considérant que la référence à une école philosophique de l'Antiquité n'était pas perceptible pour le lecteur en langue vulgaire. Ce passage éliminé ne doit donc pas être considéré comme faisant partie du texte final. Dans l'édition finale, il serait bon d'indiquer en note, pour information, la version primitive en latin.

---

<sup>439</sup> *D. C. P.*, fol. 12 v° et *M. J.*, p. 22.

<sup>440</sup> *E. M. D.*, p. 30.

<sup>441</sup> *D. C. P.*, fol. 6 v°-7 r° et *M. J.*, p. 11.

<sup>442</sup> Dans *E. M. D.*, p. 14-15 : « *ni entiendo que Ulysses se transfiguró mas en su hijo Telemacho, que yo en aqueste mio. Crióse en las Escuelas Atheisticas, a quien nuestros mayores sabiamente llamaron, Plantel del orden Politico* ».

Le jésuite élimine également un vocatif, et plus particulièrement un appel à Dieu, dans la phrase latine suivante : « his Regiæ & Catholicæ educationis floribus. Verum enim vero (quod hic præcipué agitur) **quantam, Deus immortalis**, quantam humanæ gloriæ accessionem portendunt<sup>443</sup> » qui devient en espagnol « estas flores de la criança, y educacion Real, y Catholica de V. Alteza (y lo que mas haze al intento, que vamos siguiendo) ó quantos aumentos de humana gloria, y resplandor pronostican<sup>444</sup> ». Cette phrase se trouve, on l’aura compris, dans l’éloge de l’infant Balthazar-Charles. L’auteur choisit en espagnol de ne plus prendre Dieu à témoin, ce qui réduit la force de son exclamation. Mais cette adresse à Dieu donnait surtout à son texte une coloration religieuse, l’apparence d’un sermon. Il a pu souhaiter gommer cet élément qui le mettait dans la situation d’un prêcheur afin de rendre son expression plus neutre.

Il fait de même lorsqu’il commente une citation de Laurentius Surius recensant le nombre de monastères implantés au Mexique : « *iam pridem fuisse octoginta sanctissima monasteria, & in dies plura fieri. Deus immortalis* quot nunc esse oportet, cum nova in dies instituta sint<sup>445</sup> ». Dans la version espagnole, l’adresse à Dieu disparaît :

... abia ya mucho tiempo, que se abian fundado ochenta Religiosissimos Monasterios, y cada día yba creciendo el numero. Pues quantos es forçoso que aya aora, yendose aumentando cada día de nuevo<sup>446</sup>.

Ce « Deus immortalis » n’est pas nécessaire et l’auteur l’a probablement éliminé pour ne pas insérer dans son discours les codes de la communication des hommes d’Église : en espagnol, il ne s’adresse plus seulement à ses semblables. Ce segment de phrase ne peut être considéré comme faisant partie du texte final, mais on peut y faire une référence en note dans l’édition de l’œuvre.

#### 3.4.2.7 Erreurs et oublis

Il subsiste trois cas où des éléments du texte latin disparaissent dans la version espagnole sans raison particulière ou, pour suivre notre méthodologie, sans qu’on puisse y voir une démarche volontaire de la part de l’auteur. Le premier concerne une lettre du père Francisco Aguado, que l’auteur dit retranscrire : « con las mismas palabras con que lo escribió al Padre Retor deste Colegio Imperial de Madrid, el Padre Francisco Aguado de nuestra Compañia<sup>447</sup> ». Ce document décrit comment un laquais de la voiture du roi

<sup>443</sup> D. C. P., fol. 40 v° et M. J., p. 93.

<sup>444</sup> E. M. D., p. 128.

<sup>445</sup> D. C. P., fol. 28 v° et M. J., p. 55.

<sup>446</sup> E. M. D., p. 78. Il faut remarquer que la citation n’est pas en italique dans cette version du texte. Il s’agit probablement d’une erreur d’impression.

<sup>447</sup> *Ibid.*, p. 124.

fut mortellement blessé par une roue et quelle fut l'attitude exemplaire du souverain face au mourant.

Une fois encore c'est, de façon indirecte, sa dévotion pour le saint Sacrement qui est mise en relief dans la phrase :

*... de afferendo Sanctissimo Eucharistiæ Sacramento deliberatum, Agedum (inquit REX) Eamus, pedibus comitabor : tametsi tribus leucæ quadrantibus abesset. Id tamen haud necesse visum ægro habente meliusculé, quo rheda Barcinonem delato, iussu Regis<sup>448</sup>.*

Dans la version espagnole, un passage de cette phrase ne figure plus :

*... reparandose, si le abian de traer alli el Santissimo Sacramento, se ofreció su Magestad le acompañaria a pie, aunque distaba tres quartos de legua; pero no fue necesario, y assi le hizo poner al moço en un coche, y traer a la Ciudad<sup>449</sup>.*

En comparant les deux versions, deux écarts importants apparaissent. D'abord la phrase au discours direct « Agedum (inquit REX) Eamus, pedibus comitabor » passe au discours indirect « se ofreció su Magestad le acompañaria a pie », ce qui indique que, même dans une citation, Claude Clément peut se permettre des modifications. Ensuite, le segment « visum ægro habente meliusculé<sup>450</sup> » est absent. Si le premier écart semble volontaire, le second pourrait bien constituer une erreur.

Dans ce passage, le roi souhaite aller chercher lui-même le viatique à pied pour le jeune mourant, chose qui ne fut pas nécessaire, « haud necesse », puisque l'état du malade s'était légèrement amélioré : « visum ægro habente meliusculé » et que le roi décida de le faire déplacer en voiture « rheda [...] delato ». La phrase latine forme une suite logique. On y trouve une cause, l'amélioration de l'état du malade et deux conséquences : il devient déplaçable et le roi n'est plus obligé d'aller chercher le viatique à pied. Dans la version espagnole, les deux conséquences apparaissent : « pero no fue necesario, y assi le hizo poner al moço en un coche », mais pas la cause. En outre, la formule « y assi » semble appeler une cause qui est absente du document. Le rapport de cause à effet s'établit alors entre « no fue necesario » et « le hizo poner al moço en un coche ».

En résumé, c'est parce qu'il ne fut pas nécessaire d'aller chercher le viatique à pied qu'on décida de déplacer le malade en voiture. D'une part, cette construction est assez incohérente et, d'autre part, elle retourne l'argumentation originelle : on comprend que le roi a fait mettre le malade dans une voiture pour ne pas être obligé d'aller chercher lui-même le viatique à pied. L'objectif de cette citation était précisément de prouver le contraire. Cette disparition ne semble pas être une suppression volontaire mais un oubli

---

<sup>448</sup> *D. C. P.*, fol. 39 v<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 90-91.

<sup>449</sup> *E. M. D.*, p. 125.

<sup>450</sup> En français : « voyant que l'état du malade s'était légèrement amélioré ».

de l'auteur ou de l'imprimeur. Ce segment doit donc être considéré comme faisant partie du texte final et réintégré dans l'édition de l'œuvre.

Dans un autre cas, beaucoup plus simple, c'est seulement le nom de Luther qui disparaît dans la version espagnole. La liste en latin « & quotquot uspiam sunt **Luthero**, vel Calvino, vel Mahometi auctoritati<sup>451</sup> » devient en espagnol « y quantos en todo el mundo reconozen a Calvino, y a Mahoma<sup>452</sup> ». On sait, par ailleurs, que Claude Clément n'a aucune réticence à citer le nom de Luther : il figure à cinq reprises dans l'œuvre<sup>453</sup>. En outre, la liste complète se trouvait déjà dans la règle fondamentale des *Políticos* et le nom de Luther apparaît bien dans la version espagnole : « *si servir á Calvino, á Mahoma, ó Luthero, y aun al mismo demonio; no aya embaraço en esso, sean servidos*<sup>454</sup> ». Il n'y a donc pas de raison particulière à ce que l'auteur élimine l'une des figures de ce triptyque des apostats. Il est très probable que le nom de Luther ait été simplement oublié dans la version espagnole : il doit donc être considéré comme faisant partie du texte final et réintégré dans l'édition.

Dans le paragraphe intitulé : « *Gustavo Adolfo tyrano de Suecia paga el exceso de sus sacrilegios, y maleficios; es vencido y muerto el año de 1633. 16. de Noviembre*<sup>455</sup> », Claude Clément présente le roi de Suède comme un Goliath dont la puissance impie a été anéantie par la Providence et les armées impériales. Il construit un long discours sous la forme d'une malédiction comme on peut le constater dans l'extrait suivant :

Tua illa vexilla in quibus expressaras factionis tuæ tesseram, & argumenta illarum victoriarum & triumphorum, quos sperabas [...] eruntque in parietibus & tholis templorum nostrorum perpetua monimenta Christianæ sapientiæ Ferdinandi [...] ac divino Numini supremo victoriarum arbitro **perpetuum anathema** cum hoc epigrammate. *Regnum, & potestas*<sup>456</sup>...

En espagnol, un élément n'apparaît plus :

Aquellas tus banderas, en las quales trahias dibujadas, y estampadas las divisas de tu faccion, y los timbres y blasones de aquellas victorias y triunfos, que esperabas [...] seran en las paredes, y bovedas de nuestros Templos de eternas memorias de la Christiana sabiduria de Ferdinando [...] y á la Magestad divina supremo arbitro de las victorias servira con esta inscripcion de agradecidas memorias : *Regnum, & potestas*<sup>457</sup>...

Ce passage indique comment les emblèmes du pouvoir militaire du roi de Suède seront, physiquement ou métaphoriquement, accrochés aux murs des églises espagnoles en souvenir de la victoire : « eruntque in parietibus & tholis templorum nostrorum

---

<sup>451</sup> *D. C. P.*, fol. 59 r° et *M. J.*, p. 135.

<sup>452</sup> *E. M. D.*, p. 179.

<sup>453</sup> Voir *E. M. D.*, p. 19, 29, 71, 72 et 80.

<sup>454</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>455</sup> *Ibid.*, p. 149.

<sup>456</sup> *D. C. P.*, fol. 49 r° et *M. J.*, p. 112.

<sup>457</sup> *E. M. D.*, p. 151-152.

perpetua monumenta ». L'expression « perpetua monumenta » répond à la formule « perpetuum anathema », mais le mot « anathema » ne signifie pas ici « anathème », il n'est pas question d'une excommunication, mais plutôt d'une offrande ou d'un ex-voto accroché aux murs des églises. La phrase latine signifie donc que les emblèmes du roi de Suède seront, « eruntque », à jamais un ex-voto ou un témoignage, « perpetuum anathema », de la puissance de Dieu, « divino Numini », ce qui est cohérent avec le début de cet extrait.

Le premier problème que pose le texte espagnol concerne la personne grammaticale du verbe « servirá » : il s'agit d'une personne du singulier alors que le sujet est plutôt le pluriel « Aquellas tus banderas », comme pour les formes verbales « erunt » et « serán ». La personne verbale est donc probablement erronée en espagnol : il faudrait donc lire « servirán » plutôt que « servirá ».

Concernant la disparition de l'expression « perpetuum anathema », on constate qu'une autre expression : « de agradecidas memorias » semble, quant à elle, ajoutée dans la version espagnole. Elle ne correspond à aucun complément du nom en latin. Il ne s'agit pas d'un complément du nom « inscripción », mais bien d'un complément d'objet, ce qui en ferait l'équivalent, dans la version espagnole, du segment apparemment supprimé « perpetuum anathema ». La chose est d'autant plus probable que l'expression « de agradecidas memorias » répond à « de eternas memorias » exactement comme l'expression en latin « perpetuum anathema » répondait à « perpetua monumenta ». En outre, ces « agradecidas memorias » correspondent assez bien au sens que le mot « anathema » a dans la phrase latine. Il est donc très probable que cette expression soit la traduction, légèrement remaniée, de « perpetuum anathema ».

Si cette conclusion semble la plus pertinente, un élément a toutefois été supprimé en espagnol, c'est l'adverbe « perpetuum ». Mais il s'agit peut-être davantage d'une simplification que d'une suppression volontaire, puisqu'il ne venait que répéter le sens de l'adjectif « eternas ». Malgré les apparences, le traducteur n'a probablement pas éliminé de contenu sémantique : il a seulement modifié la formulation initiale mais sans perte de sens pour le lecteur. Dans l'édition finale, il convient toutefois d'indiquer en note l'erreur de personne sur le verbe « servir ».



### 3.5 Déplacements de texte et recompositions

Dans quatre cas, Claude Clément déplace un contenu textuel, ce qui conduit à une modification profonde de la structure du texte. On opérera une analyse systématique d'extraits parallèles dans les trois versions de l'œuvre. Afin de faciliter la comparaison, ils ne seront pas présentés entre guillemets mais en retrait du corps du texte, comme pour les citations longues. Conformément à la méthodologie choisie, les modifications seront indiquées en gras.

#### 3.5.1 Cas du roi de Hongrie et du cardinal-infant

Un passage présent de la première version latine est supprimé dans la seconde puis réintégré dans la version espagnole sous une forme résumée et à une autre place, comme le montrent ces trois extraits :

Nihilominus ubi pia bella Christianæ vestræ sapientiæ auspicijs, **& ductu Serenissimi Ferdinandi Hungariæ Regis filij tui CAESAR, & Serenissimi Ferdinandi Cardinalis Infantis fratris tui REX** feliciter & brevi (uti speramus) confecta fuerint tum veró nos pleniús pro viribus tenuitatis nostræ hoc argumentum persequemur<sup>458</sup>.

Nihilominus ubi pia bella Christianæ vestræ sapientiæ auspicijs, feliciter & brevi (uti speramus) confecta fuerint tum veró nos pleniús pro viribus tenuitatis nostræ hoc argumentum persequemur<sup>459</sup>.

Mas con todo esso en dandose dichoso fin con la brevedad que esperamos á estas piadosas guerras, por medio de la Christiana sabiduria y por la buena industria, y valor **del Ser<sup>mo</sup>. Ferdinando Cardenal Infante Hermano de V. M. ó Rey Filipino**, segun el corto caudal de nuestras fuerças, seguiremos este argumento con estylo mas dilatado<sup>460</sup>.

La lecture synoptique montre que la digression du texte original au sujet du roi de Hongrie et du cardinal-infant « & ductu [...] fratris tui Rex », est totalement supprimée dans la seconde version latine. Comme évoqué précédemment, Ferdinand, qui est roi de Hongrie au moment de la rédaction de la première version latine, est devenu empereur lors de la rédaction de la seconde. La formulation « Serenissimi Ferdinandi Hungariæ Regis filij tui CAESAR » n'a plus de sens, Claude Clément l'a donc éliminée. Dans l'opération, il fait disparaître tout le segment, y compris la mention du cardinal-infant ; à juste titre, car sinon, le lecteur aurait commis l'erreur de comprendre qu'il était seul à mener ces campagnes.

---

<sup>458</sup> *D. C. P.*, fol. 60 v<sup>o</sup>-61 r<sup>o</sup>.

<sup>459</sup> *M. J.*, p. 138.

<sup>460</sup> *E. M. D.*, p. 186-187.

Il aurait pu supprimer « Serenissimi Ferdinandi Hungariæ Regis filij tui » et ne conserver que l'adresse « CAESAR » mais en créant ainsi un nouvel anachronisme puisqu'au moment des campagnes dont il est question, Ferdinand n'était pas encore monté sur le trône impérial. Dans la version espagnole par contre, il fait le choix de conserver la référence au cardinal-infant mais à une autre place. Ce ne sera plus celui qui mène les batailles : « ductu », mais celui qui a fait preuve de sa valeur : « por la buena industria, y valor del Ser<sup>mo</sup>. Ferdinando Cardenal Infante ». Ne pouvant plus l'associer au futur empereur dans la même phrase, il fait le choix de le placer dans une autre : il s'agit donc bien d'un déplacement suivi d'une réécriture. Cette transformation induit toutefois une interrogation : pour quelle raison Claude Clément cherche-t-il à réintroduire le nom du cardinal-infant dans la version espagnole ?

Pour le comprendre, il faut se situer dans l'œuvre. Le passage en question se trouve à la fin du traité, à un moment où Claude Clément cite la Bible : « Escogi (dize) á David mi siervo, unguile con mi oleo santo, y por esto mi diestra mano le ampara, y le confortara mi brazo poderoso<sup>461</sup> », afin de donner aux événements guerriers de l'année 1637 les apparences d'une guerre sainte contre l'hérésie et les *Políticos* :

en esta batalla se defiende la misma vida, y en cierta manera se pelea por el fuerte alcaçar de la bienaventurança sempiterna; y assi la grandeza de la empresa pide al assistente y continuo zelo de su Augusta persona<sup>462</sup>.

Cette confrontation a besoin d'un héros, et le cardinal-infant, à la fois homme d'Église et homme de guerre, véhicule parfaitement cette image du bras armé de Dieu. Il est tout à fait probable que ce soit pour cette raison que Claude Clément a souhaité réintégrer Ferdinand d'Autriche, tel un nouveau David, même s'il devait pour cela modifier son texte.

### 3.5.2 Les fêtes organisées par le conseil de Portugal

Un déplacement de moindre importance peut être observé entre la seconde version latine et la version espagnole dans le long passage concernant le siège de Dole ajouté dans les éditions de 1637. Au début de cet ajout, Claude Clément décrit les festivités organisées par les madrilènes pour célébrer la victoire des Dolois, et dresse la liste de celles qui le furent à l'initiative des différents conseils. Dans la version latine, la description de la fête préparée par le conseil de Portugal n'est pas placée à la suite de cette liste mais à l'extrême fin de la description des festivités : « quo tempore nec Lusitanici Concilij pietas &

---

<sup>461</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>462</sup> *Ibid.*, p. 185-186.

magnificentia defuit [...] cognomine & origine Burgundo<sup>463</sup> ». En revanche, le passage équivalent dans la version espagnole « Campeo tambien en esta ocasion la piedad y magnificencia del Consejo de Portugal [...] de la Nobilissima sangre, y apellido de Borgoña<sup>464</sup> », est placé immédiatement après la liste des différents conseils. Cette modification représente un recul d'une page environ si l'on observe les textes côte à côte<sup>465</sup>.

Au début du long ajout concernant le siège de Dole<sup>466</sup>, Claude Clément évoque cinq thèmes : d'abord les marques d'estime du roi envers son comté de Bourgogne, puis la messe d'action de grâce célébrée en l'église d'Atocha, les fêtes organisées par les différents conseils, les aumônes faites aux pauvres à cette occasion et enfin, les récompenses décernées aux défenseurs de la ville. Dans la seconde version latine, c'est à la suite de ces récits, en sixième position donc, qu'il intégrait la description des fêtes organisées par le conseil de Portugal. Or, cette description a davantage sa place en troisième position, telle qu'elle apparaît dans la version espagnole, là où il est justement question des festivités préparées par les différents conseils.

Claude Clément a pris soin de le replacer à l'endroit qui le met davantage en valeur, probablement parce que ce passage a son importance dans la conception impériale de la politique chrétienne qui est la sienne : il permet de joindre sous une même autorité deux territoires aussi éloignés que la Franche-Comté et le Portugal : « en especial interessado en estas victorias, por aber sido su primer Conde Don Henrique dichoso padre de tantos Reyes, de la Nobilissima sangre, y apellido de Borgoña<sup>467</sup> ». Il n'y a pas lieu cependant de considérer ce déplacement comme une réorientation ou une réécriture du texte : il faut plutôt y voir une réorganisation de la structure du discours.

### 3.5.3 Citation de Valère Maxime et commentaire

Une lecture parallèle des trois versions de l'œuvre permet de voir qu'une citation de Valère Maxime du premier texte latin, disparaît dans le second et dans la version espagnole :

Beatos Principes quibus Provinciæ tam religiosæ obtigerunt. ***Si enim (quod observat Valerius Maximus) omnia post religionem ponenda semper Civitas Romana duxit [...] Quam firmitatem par est sperare in rebus politicis, quid felicitatis in***

---

<sup>463</sup> M. J., p. 60.

<sup>464</sup> E. M. D., p. 84.

<sup>465</sup> Voir annexe 3.5.1.

<sup>466</sup> Ce passage est intitulé : « Philippi IV. erga Burgundos singularis benevolentia & studium », dans M. J., p. 58. Dans E. M. D., p. 82 : « Lo mucho que el Rey Philipo Quarto quiere, y estima á sus vassallos del Condado de Borgoña ».

<sup>467</sup> E. M. D., p. 84.

**regnis & regijs familijs, quandiu vera Religione nitentur, si sola Religionis umbra olim molem Romani Imperij sustinuit?** Successit in maximam partem bonorum<sup>468</sup>...

Beatos Principes quibus Provinciæ tam religiosæ obtigerunt. **Cuius rei ne luculentum his quoque temporibus testimonium deesset [...] si millies cuique moriendum foret, admittendum?** Successit in maximam partem bonorum<sup>469</sup>...

O felicissimos Principes a quienes cupo el Señorío de tan Religiosa nacion. **Y porque no faltassen recientes, y autenticos testimonios de lo que vamos diziendo [...] admitir otra proteccion, y dominio, aunque les costasse diez mil vidas á cada uno?** Sucedió en la mayor parte de los bienes<sup>470</sup>...

La citation ainsi que le commentaire qui s’y rapporte sont remplacés par le long ajout au sujet du siège de Dole. On pourrait croire que Claude Clément a sacrifié cette citation au moment de la mise en œuvre de cette lourde recomposition du texte. Or, elle ne disparaît pas, elle est simplement déplacée :

Metuam magis si Machiavellianis artibus addictæ Dinastulum aliquem triobolarem inimicum haberent. Volebam Christianam vestram sapientiam<sup>471</sup>...

Metuam magis si Machiavellianis artibus addictæ Dynastulum aliquem triobolarem inimicum haberent. **Si enim (quod observat Valerius Maximus:) Omnia post religionem ponenda semper civitas Romana duxit [...] Quam firmitatem par est sperare in rebus Politicis, quid felicitatis in Regnis & Regijs familijs, quandiu verâ Religione nitentur, si sola Religionis umbra olim molem Romani Imperij sustinuit.** Volebam Christianam vestram sapientiam<sup>472</sup>...

Mas temor me causara, si viera esta Augustissima casa observadora de los preceptos de Machiavelo, aunque no tuviera otro enemigo que algun señorcillo de poca monta. **Porque si es assi lo que notó Valerio Maximo, que: Omnia post religionem ponenda semper civitas Romana duxit [...]. Que firmeza será bien esperar en las cosas politicas, que felicidad en los Reynos, y familias reales, mientras estribare su fortaleza en la verdadera religion: pues vemos que una sola sombra de religion sustentó antiguamente el peso del Imperio Romano?** Intento tenia [...] de celebrar vuestra Christiana sabiduria<sup>473</sup>...

Dans les deux éditions de 1637, la citation et son commentaire ont été placés 100 pages plus loin, intacts à quelques écarts de ponctuation près. Cette citation touche également à un thème fondamental dans la pensée de Claude Clément : la priorité accordée aux questions religieuses sur les questions humaines et politiques. Dans la première version latine, cette idée vient conclure le passage dans lequel il fait l’éloge de la politique chrétienne de Charles Quint, érigeant la Franche-Comté en province exemplaire que l’empereur sut, pour son plus grand bien, protéger des hérésies : « illam deposuit in fide & clientela Orthodoxæ Religionis, eademque Religionem adeó

---

<sup>468</sup> D. C. P., fol. 30 r°-30 v°.

<sup>469</sup> M. J., p. 58-70.

<sup>470</sup> E. M. D., p. 82-99.

<sup>471</sup> D. C. P., fol. 59 r°-59 v°.

<sup>472</sup> M. J., p. 135-136.

<sup>473</sup> E. M. D., p. 179-180.

insuperabili sanctarum legum vallo sepsit<sup>474</sup> ». Elle est la province pieuse et absolument fidèle de son modèle impérial catholique : « quod ex ore Philippi Secundi aliquando auditum est. *Meus Burgundiae Comitatus nunquam malam noctem mihi attulit*<sup>475</sup> ».

La citation de Valère Maxime venait donc naturellement conclure ce raisonnement, accompagnée du commentaire plein d'espoir : « Quam firmitatem par est sperare in rebus politicis<sup>476</sup> ». On sait que cette première version latine a été rédigée avant l'attaque contre Dole. La résistance farouche de ses habitants vient brillamment confirmer cette théorie : elle prouve par des faits indiscutables ce que Valère Maxime ne faisait que promettre. Le récit du siège de Dole, dont la force argumentative est naturellement beaucoup plus forte, a donc logiquement remplacé la citation de Valère Maxime.

Elle garde pourtant un certain attrait puisqu'elle illustre l'un des principes fondateurs de la pensée politique de Claude Clément et sa principale critique envers les *Políticos* et leur raison d'État : la défense de la religion doit toujours prévaloir sur les intérêts politiques. Il est donc compréhensible que Claude Clément la réintègre dans la conclusion politique du traité, le paragraphe nommé précisément : « *Machiavellismus iugulatus*<sup>477</sup> ». Il y exprime sa théorie, selon laquelle la défense de la religion catholique fait davantage pour le bonheur politique que les préceptes de Machiavel : « Christianam sapientiam, & sollicitum studium Orthodoxæ Religionis civili & politica tua scientia regendis imperijs aptiorem esse<sup>478</sup> ». Un tel raisonnement correspond particulièrement bien à la citation de Valère Maxime et à l'élan d'espoir contenu dans le commentaire : « Quam firmitatem par est sperare in rebus Politicis [...] quandiu verâ Religione nitentur, si sola Religionis umbra olim molem Romani imperij sustinuit<sup>479</sup> ». Claude Clément trouve là une conclusion parfaite à son raisonnement, c'est très probablement la raison pour laquelle il la replace à cet endroit.

---

<sup>474</sup> *D. C. P.*, fol. 30 r°. Dans *E. M. D.*, p. 82 : « la puso en la tutela de la Religion Catholica; y á essa misma Religion la cercó del muro inexpugnable de santas leyes ».

<sup>475</sup> *D. C. P.*, fol. 30 r° et *M. J.*, p. 57. Dans *E. M. D.*, p. 81 : « dixo una vez el Rey Philipo Segundo: *Mi Condado de Borgoña nunca me ha dado una mala noche* ».

<sup>476</sup> *D. C. P.*, fol. 30 r°. Dans *E. M. D.*, p. 180 : « Que firmeza será bien esperar en las cosas politicas ».

<sup>477</sup> *D. C. P.*, fol. 59 r° et *M. J.*, p. 134 avec une erreur : « *Machiavellissimus* ». Voir *E. M. D.*, p. 178.

<sup>478</sup> *D. C. P.*, fol. 59 r° et *M. J.*, p. 134. Dans *D. C. P.* : « Imperijs » avec une majuscule. Dans *E. M. D.*, p. 178-179 : « la Christiana sabiduria, y el sollicito cuidado de la Religion Catholica haze conocidas ventajas á tu ciencia politica y civil para gobernar los Imperios, y Monarchias ».

<sup>479</sup> *M. J.*, p. 135. Dans *E. M. D.*, p. 180 : « Que firmeza será bien esperar en las cosas politicas [...] mientras estribare su fortaleza en la verdadera religion: pues vemos que una sola sombra de religion sustentó antiguamente el peso del Imperio Romano? »

### 3.5.4 Le comte de Schönburg : réécriture, déplacement et suppression

Cette modification affecte chacune des trois versions de l'œuvre : elle est exceptionnelle par sa taille et par la somme des variations qui l'affectent. Claude Clément y explique pourquoi il adresse son œuvre à l'empereur par l'entremise du comte de Schönburg, son ambassadeur à Madrid auprès de Philippe IV. Ce passage est déplacé et largement modifié entre les deux versions latines puis supprimé dans la version espagnole.

#### *Présentation parallèle des textes*

Afin de mieux comprendre les changements, il convient de comparer les textes en commençant par le passage tel qu'il apparaît dans la première version latine aux folios 46 v° et 47 r°, qui correspondent à la page 108 de la seconde version latine et aux pages 146-147 de la version espagnole<sup>480</sup> :

*Gabores, Albertadij, Mansfeldij, Palatini, Dani, Sueci, Provinciae & Civitates potentissimae tuis auspicijs & armis domitae victorem. O utinam fas mihi sit tantae maiestatis pedibus accidere. Dudum est cum te delapsum e caelo Principem, singulari munere Orbi & Ecclesiae Catholicae laborantibus datum, tot exaggeratum palmis, tot imperatoriarum virtutum radijs coruscantem; tam prodigioso, tam manifesto, tam continenti divini numinis favore spirantem, regnantem, imperantem, vincentem; in liberis, in nepotibus, in consanguineis, in affinis tantopere felicem gestio meis oculis intueri. Desiderio sané meo non parum satisfacit Excellentissimus Dominus Ioannes Carolus Comes à Schönburgk tuus apud PHILIPPUM REGEM CATHOLICUM orator, frater Ottonis illius Friderici Comitis à Schönburgk, quem hostis in pugna Lipsiensi omnes boni ducis & strenui militis partes obeuntem unum nominatim facta coniuratione adortus cepit, captum occidit, occisum immaniter & barbaré in frusta dissecuit; eximijs corporis & animi ornamentis, ac demum gloriosa illa sui capitis devotione optimé promeritum illam laudem, qua tu eius memoriam consecrasti [sic], qui tuae florem nobilitatis eum appellare consueveras. faciet (inquam) tuus in hac urbe Regia Legatus, ut haec dissertatio Christiano-politica quaecumque testimonium & pignus devotissimi animi erga augustissimam Domum Austriacam mei ad tuas CAESAR, tuorumque Hungariae Regis & Archiducis Leopoldi Serenissimorum filiorum manus perveniat. Id ego mihi de*

---

<sup>480</sup> Voir annexe 3.5.2.

**contestata ipsius humanitate spondeo**<sup>481</sup>. Quod dicturus sum recentius & illustruis est<sup>482</sup>...

*Gabores, Albertadij, Mansfeldij, Palatini, Dani, Sueci, Provinciae & Civitates potentissimae tuis auspicijs & armis domita victorem; omnes boni & æqui rerum aestimatores delapsum é cælo Principem, & singulari munere Orbi, & Ecclesiae Catholicae laborantibus datum acclament.* Quod dicturus sum recentius & illustruis est<sup>483</sup>...

*Gabores, Alberstadios, Mansfeldios, Palatinos, Danos, Suecos, Provincias, y Ciudades opulentissimas rendidas á sus cesareas armas, y poder; le intitulen por antonomasia el vencedor. Todas las personas virtuosas y que juzgan de las cosas sana, y desapassionadamente le aclamen Principe venido del cielo, y concedido por singular don á todo el mundo, y á la Iglesia Catholica en tan calamitosos siglos.* Lo que tengo de dezir es cosa tan ilustre y nueva<sup>484</sup>...

Le long passage au sujet du comte de Schönburg n'existe plus dans la seconde version latine, remplacé par un court éloge du nouvel empereur Ferdinand III : « omnes boni [...] acclament ». Il s'agit d'une version largement remaniée de la première phrase du passage : « O utinam fas mihi sit tantæ maiestatis pedibus accidere [...] tot imperatoriarum virtutum radijs coruscantem<sup>485</sup> ». En poursuivant la lecture, on retrouve cependant ce texte, largement réduit et modifié, aux pages 129-130 de la seconde version latine qui correspondent au folio 56 v° de la première et à la page 173 de la version espagnole<sup>486</sup> :

hac itur ad eius maiestatis apicem quó duodecim tui sanguinis Imperatores evaserunt. Hæ serenissimorum fratrum tuorum laudes<sup>487</sup>...

hac itur ad eius maiestatis apicem quó duodecim tui sanguinis Imperatores evaserunt. Quid dico hac itur? [...] non est consilium contra Dominum. Verúm hæc nos obiter, dum ex instituto (annuat numen) plura. Interea devotissimi erga Cæsaream

<sup>481</sup> En français : « Ô si seulement il m'était permis de me jeter aux pieds d'un tel souverain. Depuis quelques temps, un Prince t'a été envoyé du ciel, comme un don extraordinaire pour les souffrances du Monde et de l'Eglise Catholique. Si auréolé de victoires, si resplendissant de l'éclat des glorieux faits d'armes entrepris sous son commandement ; vivant, régnant, commandant, vainquant avec le soutien si prodigieux, si manifeste et si permanent de Dieu ; je me réjouis de le voir, de mes yeux, aussi favorable envers sa descendance, ses neveux, ses frères, sa belle-famille. Justement, mon désir est pleinement satisfait par l'excellent seigneur Johannes Karl comte de Schönburg, ton ambassadeur auprès du ROI CATHOLIQUE PHILIPPE, frère de ce comte Othon Friedrich de Schönburg, que l'ennemi assailli, au cours de la bataille de Leipzig, alors qu'en bon commandant et vaillant soldat il occupait à lui seul tous les postes, grâce à une conjuration ourdie spécialement pour l'attaquer, captura ; une fois prisonnier, il fut tué et son cadavre fut cruellement et de manière barbare découpé en morceaux ; par l'extraordinaire valeur de son corps comme de son âme, ainsi que par le sacrifice, précisément, de sa propre tête, il se rendit pleinement digne de cette louange par laquelle tu honoras sa mémoire car tu avais coutume de l'appeler la fleur de la noblesse. Ton Émissaire dans cette ville Royale, dis-je, fera en sorte que cette dissertation Christiano-politique, un témoignage bien quelconque & une preuve de mon attachement indéfectible envers la très auguste Maison d'Autriche parvienne de mes mains aux tiennes, CÉSAR, ainsi qu'à celles de tes Sérénissimes fils le roi de Hongrie et l'archiduc Léopold. Je réponds de cela pour moi-même et sur sa grande bienveillance ».

<sup>482</sup> *D. C. P.*, fol. 46 v°-47 r°. Les passages modifiés sont indiqués en gras, dans cette citation comme dans les suivantes.

<sup>483</sup> *M. J.*, p. 108.

<sup>484</sup> *E. M. D.*, p. 146-147.

<sup>485</sup> Ce qui correspond, dans la traduction française, au passage : « Ô si seulement il m'était permis [...] faits d'armes entrepris sous son commandement ».

<sup>486</sup> Voir annexe 3.5.3.

<sup>487</sup> *D. C. P.*, fol. 56 v°.

tuam maiestatem, & augustissimam domum Austricam [sic] animi mei hæc disertatio [sic] Christiano-politica quaecumque pignus esto, quod pro sua in me voluntate, ad te missurus est, Excellentissimus Dynasta Ioannes Carolus Comes à SchonburgK tuus apud Philippum Regem Catholicum Orator, frater Ottonis illius Friderici Comitis à SchonburK, quem hostis in pugna Lipsiensi omnes boni Ducis, & strenui militis partes obeuntem unum nominatim facta coniuratione adortus, cepit, captum occidit, occisum immaniter, & barbaré in frusta dissecuit, eximijs corporis & animi ornamentis, ac demum gloriosa illa sui capitis devotione optimé promeritum illam laudem, qua optimus parens tuus Ferdinandus II. eius memoriam consecravit *Qui suæ florem nobilitatis, eum appellare consueverat*<sup>488</sup>. Hæ Ferdinandi Cæsaris, & Ferdinandi Infantis fratrum tuorum laudes<sup>489</sup>...

Este es el camino por donde se sube á la cumbre de aquella Magestad y grandeza, á donde doze Emperadores de la sangre de V. Magestad subieron. Que digo el camino? [...] ni consejo contra Dios. Esto he dicho de passo, hasta que de proposito, con el favor del cielo dilatemos la pluma. Estas glorias, estas victorias, estos triunfos, y grandezas de los serenissimos Hermanos de V. Magestad Catholica<sup>490</sup>...

Le passage traitant du comte de Schönburg, indiqué ici en gras dans la seconde version latine, vient compléter un ajout, déjà analysé plus haut, au sujet de l'élection de Ferdinand III au trône impérial identifié, quant à lui, par un soulignement. Le texte primitif au sujet du comte de Schönburg a bien été déplacé dans la seconde version latine après avoir été largement réduit et modifié. Dans la version castillane, il a presque totalement disparu ; seule la phrase « Verúm hæc nos obiter, dum ex instituto (annuat numen) plura » est conservée : « Esto he dicho de passo, hasta que de proposito, con el favor del cielo dilatemos la pluma ».

Les détails de ces transformations seront analysés afin de déterminer quel contenu peut être conservé en note dans l'édition de l'œuvre. Cependant, avant toute chose, le contexte et les personnages mentionnés doivent être précisés.

#### *Personnes mentionnées et contexte historique*

Dans le premier texte latin, la personne désignée par le titre « Caesar » est l'empereur Ferdinand II. Les fils dont il est fait mention : « Hungariæ Regis & Archiducis

---

<sup>488</sup> En français : « Il est vrai que nous avons traité cette matière rapidement ; s'il plaît à Dieu, nous développerons comme il convient plus tard. En attendant, que cette dissertation Christiano-politique, preuve bien quelconque de mon attachement indéfectible envers ta majesté Impériale et envers la très auguste maison d'Autriche, pour la bienveillance qu'elle me témoigne, te parvienne par ton ambassadeur auprès du Roi Catholique Philippe, l'excellent Seigneur Johannes Karl Comte de Schönburg, frère de ce comte Othon Friedrich de Schönburg, que l'ennemi assailli, au cours de la bataille de Leipzig, alors qu'en bon commandant et vaillant soldat il occupait à lui seul tous les postes, grâce à une conjuration ourdie spécialement pour l'attaquer, captura ; une fois prisonnier, il fut tué et son cadavre fut cruellement et de manière barbare découpé en morceaux ; par l'extraordinaire valeur de son corps comme de son âme, ainsi que par le sacrifice, précisément, de sa propre tête, il se rendit pleinement digne de cette louange par laquelle ton père, l'excellent Ferdinand II honora sa mémoire car il avait coutume de l'appeler la *fleur de la noblesse* ».

<sup>489</sup> M. J., p. 128-130.

<sup>490</sup> E. M. D., p. 171-173.



Leopoldi » sont Ferdinand, roi de Hongrie, qui lui succédera sur le trône, et Léopold-Guillaume de Habsbourg. Dans la seconde version latine, Ferdinand II étant décédé, la « Cæsaream [...] maiestatem » fait désormais référence à son fils, Ferdinand III.

Claude Clément mentionne également deux membres de la famille de Schönburg auf Wesel. Le premier, Johann Karl – ou Hans Karl – von Schönburg est, au moment de la rédaction du texte et jusqu'à sa mort à Madrid en 1640, ambassadeur de l'empereur germanique auprès du roi d'Espagne Philippe IV. On repère sa présence dans *Le Mercure François* de l'année 1634, par exemple, qui, dans un paragraphe intitulé « *Le Comte de Schomburg Ambassadeur d'Allemagne* », évoque son passage à la cour de France :

Un mois apres nous eusmes icy une Ambassade de la part de l'Empereur, ascavoir le Comte de Schomburg ; lequel arriva à Paris le 17. du mois d'Aoust. [...] D'icy ce Comte passa en Espagne en qualité d'Ambassadeur de l'Empereur vers sa Majesté Catholique<sup>491</sup>.

Le texte de Claude Clément est donc vraisemblable : il n'est pas surprenant qu'il demande l'assistance de cet ambassadeur pour faire parvenir son ouvrage à l'empereur, comme on peut le lire dans la première version latine : « ad tuas [...] manus perveniat », ainsi que dans la seconde : « ad te missurus est ».

Le frère de cet ambassadeur, Otto Friedrich von Schönburg, général des armées impériales, est effectivement décédé en 1631 au cours de la première bataille de Breitenfeld-Leipzig. On trouve mention de sa mort dans diverses chroniques : « Dans ce nombre de morts les personnes de marque les plus considerables qui ont peu estre recognus, furent le Duc de Holstein, le Baron de Schonbourg<sup>492</sup> », ou encore « Entre les morts du costé de Tilly les plus signalez sont le Baron de Schainbourg General de l'Artillerie, le Colonel Theodoric<sup>493</sup> ». Le baron de Schönburg fut un acteur de premier plan dans les armées impériales, c'est pourquoi il fait l'objet d'un court éloge. Les conditions effroyables de sa mort, telles que l'auteur les décrit, n'ont toutefois pas pu être vérifiées dans l'état actuel des recherches. En revanche, les chroniques font bien état du massacre des fuyards : « Le carnage & tuerie fut tres grand, estant demeuré des gens de Tilly, tant sur le champ de bataille qu'à la poursuite, plus de neuf mille morts, & sept mille prisonniers<sup>494</sup> ». On peut lire encore :

Le Roy<sup>495</sup> voyant l'ennemi rompu, & dans la confusion, envoya à la queuë des fuyards quelques troupes de ses Regimens de reserve, qui estoient frais & n'avoient point combattu, pour poursuivre sa pointe. Les plus tardifs à la fuite furent galoppez, & beaucoup de ceux qui estoient soigneux de sauver leur butin aussi bien que leurs vies,

---

<sup>491</sup> *Mercure François (Le vingtiesme tome du)*, Paris, Estienne Richer, 1637, p. 743-744.

<sup>492</sup> *Le Soldat Suédois*, Rouen, Jean Berthelin, 1634, p. 76-77.

<sup>493</sup> *Mercure François (Le dix-septiesme tome du)*, Paris, Estienne Richer 1633, p. 675.

<sup>494</sup> *Ibid.*, p. 674.

<sup>495</sup> Il s'agit ici du roi de Suède Gustave II Adolphe.

eurent les jarrets coupez, & laisserent aux Suedois leurs despoüilles. L'Electeur de Saxe aussi fit sonner le tocsain par tout le pays, pour arrester, ou assommer les Imperialistes. En quoy il fut fidelement obey par ses paysans, & il ne falloit pas beaucoup de mandemens pour leur en donner l'envie. Ce qui a augmenté de beaucoup le nombre des morts : tellement que non seulement le champ de bataille en a esté jonché, mais tous chemins à douze lieuës à la ronde en ont esté couverts<sup>496</sup>.

Il est donc possible que le baron ait subi ce sort, toutefois, la véracité des faits décrits compte moins que l'usage qu'en fait Claude Clément. Il faut surtout considérer que cette mort atroce, réelle ou imaginée, classe les protestants au rang de barbares et élève le baron von Schönburg à celui d'un martyr chrétien allemand ; ce qui ne peut manquer de toucher son interlocuteur du moment : l'empereur germanique.

#### *Les deux positions dans l'œuvre : pourquoi ce déplacement ?*

Dans la version primitive, ce passage est situé dans un paragraphe qui fait l'éloge de la sagesse chrétienne de Ferdinand II, intitulé : « *Christiana sapientia et ineluctabilis animi inductio Ferdinandi Secundi Imperatoris in causa Catholicae Religionis*<sup>497</sup> ». Il se situe immédiatement après une liste des ennemis que l'empereur a soumis, « *Gabores, Alberstadios, Mansfeldios, Palatinos* », et avant un passage évoquant la publication de l'Édit de Restitution de 1629 : « *Edixeras pro tua singulari pietate, & divini cultus restaurandi studio, ut Ecclesiasticis bona Ecclesiastica restituerentur*<sup>498</sup> ».

Puisqu'il s'adresse à l'empereur, Claude Clément profite de l'occasion pour lui faire part de son désir de lui envoyer son œuvre, en témoignage de son attachement à la maison d'Autriche. Cette parenthèse lui donne également l'occasion d'évoquer la bataille de Breitenfeld, à la suite d'un récit des victoires de l'empereur. Néanmoins, ce passage semble être une longue digression, en dépit de ces points d'ancrage logiques.

Le fait que Claude Clément l'ait déplacé montre qu'il le considérait dès l'origine comme un bloc relativement indépendant du reste du texte, comme le montre la lecture de la page 108 de la seconde version latine : il ne semble pas qu'un bloc de près d'une page ait été supprimé. La structure de l'argumentation n'est pas affectée ; au contraire, le texte semble plus fluide, voire plus cohérent. Ceci n'explique toutefois pas pourquoi Claude Clément le renvoie vingt pages plus loin entre la première et la seconde version latine.

---

<sup>496</sup> *Le Soldat Suédois, op. cit.*, p. 74-75.

<sup>497</sup> *D. C. P.*, fol. 46 v° et *M. J.*, p. 108. Dans *E. M. D.*, p. 146 : « La Christiana sabiduria, y valor invencible de Ferdinando II. Emperador en favorecer la Religion Catholica ».

<sup>498</sup> *D. C. P.*, fol. 47 r°-47 v°. Claude Clément précise le nom de l'empereur dans *M. J.*, p. 108-109 : « divini cultus restaurandi studio Ferdinandus Secundus, ut Ecclesiasticis bona ». Dans *E. M. D.*, p. 147 : « Echó Ferdinando II. un bando digno de su piedad singular, y de su encendido zelo de la restauracion del divino culto; y fue que los bienes ecclesiasticos se restituyessen á sus dueños ».

Le changement d'empereur est probablement l'une des raisons : dans la seconde version latine, il est toujours possible d'évoquer la mémoire de Ferdinand II, en revanche il n'est plus possible de lui transmettre un livre ; or, Claude Clément s'intéresse au comte de Schönburg précisément pour cela. Dans la réédition de 1637, ce passage n'a donc plus sa place dans un paragraphe consacré à Ferdinand II ; il faut le déplacer vers une partie du texte consacrée au nouvel empereur.

Dans la première version latine déjà, une vingtaine de pages plus loin, Claude Clément détaillait les campagnes militaires de celui qui n'était encore que roi de Hongrie, en particulier la grande victoire de Nordlingen : « Perge Ferdinande Rex invictissime, perge Dei & Ecclesiæ hostes<sup>499</sup> ». Dans la seconde version latine, son accession au trône l'incite à prolonger la description de ses faits d'armes passés par un long éloge digne de l'empereur qu'il est devenu : ce complément a été analysé plus haut en tant qu'ajout d'actualisation. Dans la seconde version latine, c'est désormais à cet endroit du texte, après l'éloge, qu'il convient le mieux de lui adresser son œuvre : « ad te missurus est<sup>500</sup> », comme il l'avait fait pour son père l'année précédente : « ad tuas CAESAR [...] manus perveniat<sup>501</sup> ». Au vu de ces informations, ce déplacement est considéré comme un déplacement d'actualisation puisqu'il a été fait pour s'adapter à un changement historique. Ce déplacement n'est d'ailleurs pas le seul écart observable : le texte déplacé a subi également un profond remaniement.

#### *Différences observables entre les deux passages en latin*

Afin de pouvoir repérer les autres écarts, il est nécessaire de faire des comparaisons précises. Pour ce faire, chacune des deux versions de ce texte a été segmentée puis intégrée au tableau suivant. Le texte de la première version latine est repéré par des chiffres de 1 à 6 et celui de la seconde par les lettres A, B et C.

<i>D. C. P.</i> , fol. 46 v°-47 r°	<i>M. J.</i> , p. 129-130
	(A) Verúm hæc nos obiter, dum ex instituto (annuat numen) plura.
(1) O utinam fas mihi sit tantæ maiestatis pedibus accidere.	

<sup>499</sup> *D. C. P.*, fol. 56 v° et *M. J.*, p. 127-128. Dans *E. M. D.*, p. 170 : « y V. M. ó Ferdinando Rey invictissimo lleve adete [*sic*] con prosperidad sus vitorias, siguiendo el alcançe á los enemigos de Dios, y de su Iglesia ».

<sup>500</sup> *M. J.*, p. 129.

<sup>501</sup> *D. C. P.*, fol. 47 r°.

<p>(2) Dudum est cum te delapsus é cœlo Principem, singulari munere Orbi &amp; Ecclesiæ Catholicæ laborantibus datum,</p>	
<p>(3) tot exaggeratum palmis, tot imperatoriarum virtutum radijs coruscantem; tam prodigioso, tam manifesto, tam continenti divini numinis favore spirantem, regnantem, imperantem, vincentem; in liberis, in nepotibus, in consanguineis, in affinibus tantopere felicem gestio meis oculis intueri.</p>	
<p>(4) Desiderio sané meo non parum satisfacit Excellentissimus Dominus Ioannes Carolus Comes à Schönburgk tuus apud PHILIPPUM REGEM CATHOLICUM orator, frater Ottonis illius Friderici Comitis à Schönburgk, quem hostis in pugna Lipsiensi omnes boni ducis &amp; strenui militis partes obeuntem unum nominatim facta coniuratione adortus cepit, captum occidit, occisum immaniter &amp; barbaré in frusta dissecuit; eximijs corporis &amp; animi ornamentis, ac demum gloriosa illa sui capitis devotione optimé promeritum illam laudem, qua tu eius memoriam consecrasti, qui tuæ <i>florem nobilitatis</i> eum appellare consueveras.</p>	<p>(C) Excellentissimus Dynasta Ioannes Carolus Comes à SchonburgK tuus apud Philippum Regem Catholicum Orator, frater Ottonis illius Friderici Comitis á SchonburK, quem hostis in pugna Lipsiensi omnes boni Ducis, &amp; strenui militis partes obeuntem unum nominatim facta coniuratione adortus, cepit, captum occidit, occisum immaniter, &amp; barbaré in frusta dissecuit, eximijs corporis &amp; animi ornamentis, ac demum gloriosa illa sui capitis devotione optimé promeritum illam laudem, qua optimus parens tuus Ferdinandus II. eius memoriam consecravit <i>Qui suæ florem nobilitatis</i>, eum appellare consueverat.</p>
<p>(5) faciet (inquam) tuus in hac urbe Regia Legatus, ut hæc dissertatio Christiano-</p>	<p>(B) Interea devotissimi erga Cæsaream tuam maiestatem, &amp; augustissimam</p>

<p>politica quaecumque testimonium &amp; pignus devotissimi animi erga augustissimam Domum Austriacam mei ad tuas CAESAR, tuorumque Hungariae Regis &amp; Archiducis Leopoldi Serenissimorum filiorum manus perveniat.</p>	<p>domum Austricam [sic] animi mei hæc disertatio [sic] Christiano-politica quaecumque pignus esto, quod pro sua in me voluntate, ad te missurus est,</p>
<p>(6) Id ego mihi de contestata ipsius humanitate spondeo.</p>	

Ce découpage montre que les segments (4) et (C) sont presque des copies conformes et que les segments (5) et (B), sans être des copies, sont assez proches : l'un est une réécriture de l'autre. Néanmoins, l'ordre (4) puis (5) est inversés en (B) puis (C). Les segments (1), (2) et (6) enfin semblent avoir été supprimés, mais cette observation pourra être quelque peu remise en cause.

#### *Analyse des transformations segment par segment*

Le segment (1) a apparemment disparu. Dans la première version latine le passage est situé juste après que Claude Clément a dépeint Ferdinand II en héros guerrier : « *Gabores, Alberstadij, Mansfeldij, Palatini, Dani, Sueci, Provinciae & Civitates potentissimæ tuis auspicijs & armis domitæ victorem [appellet]*<sup>502</sup> ». Il emploie des vocatifs : « FERDINANDE IMPERATOR AUGUSTISSIME<sup>503</sup> », le ton est exalté et, dans cette mise en scène, le fait de se jeter à ses pieds : « *pedibus accidere*<sup>504</sup> », n'est pas hors de propos. En revanche, l'éloge du fils suppose un ton moins martial, moins fiévreux, il se termine plus calmement par une citation des Proverbes sur la sagesse et la prudence : « *Non est sapientia, non est prudentia [...] contra Dominum*<sup>505</sup> ». Le texte ne se prête plus aux mêmes manifestations de ferveur et le fait de se jeter aux pieds du nouvel empereur semblerait incongru. C'est peut-être la raison pour laquelle Claude Clément a supprimé le segment (1).

<sup>502</sup> *D. C. P.*, fol. 46 v°. Dans *E. M. D.*, p. 146 : « que los Gabores, Alberstadios, Mansfeldios, Palatinos, Danos, Suecos, Provincias, y Ciudades opulentissimas rendidas á sus cesareas armas, y poder; le intitulen por antonomasia el vencedor ».

<sup>503</sup> *D. C. P.*, fol. 46 v°.

<sup>504</sup> *Ibid.*

<sup>505</sup> *M. J.*, p. 129 et *E. M. D.*, p. 173.

Le segment (2) est particulièrement intéressant puisque l'auteur y joue sur le prénom des deux empereurs. Dans la première version latine, il s'adresse à Ferdinand II en ces termes : « est cum te delapsus é cœlo Principem<sup>506</sup> ». Le prince tombé du ciel aux vertus impériales « tot imperatoriarum virtutum radijs coruscantem<sup>507</sup> » désigne son fils Ferdinand, alors roi de Hongrie et vainqueur de Nördlingen. À première vue, ce segment a été éliminé, comme le (1), puisqu'on n'en retrouve pas trace dans les segments (A), (B) ou (C), or, une étude approfondie montre qu'il a bien été conservé.

Dans la première comparaison de textes entre les folios 46 v° et 47 r° de la première version latine, la page 108 de la seconde et les pages 146-147 de la version espagnole, le passage au sujet du comte de Schönburg est comme remplacé par une courte phrase : « omnes boni & æqui rerum æstimatores delapsus é cœlo Principem, & singulari munere Orbi, & Ecclesiæ Catholicæ laborantibus datum acclament<sup>508</sup> ». Cette phrase résiduelle semble directement inspirée du segment (2) : « Dudum est cum te delapsus é cœlo Principem, singulari munere Orbi & Ecclesiæ Catholicæ laborantibus datum ».

Le segment (2) a été réécrit mais il a conservé, dans les rééditions de 1637, sa place originelle, ce qui pose un problème d'interprétation. Dans la version primitive, le « Principem » objet de ce court compliment, est bien le roi de Hongrie, futur Ferdinand III. Dans la seconde version latine, l'auteur a conservé le même terme « Principem » dans un paragraphe qui n'évoque plus que Ferdinand II. Cette confusion volontaire est parfaitement lisible en espagnol. Claude Clément évoque les « prodigiosas hazañas del Augustissimo Emperador Ferdinando segundo<sup>509</sup> » et en conclut que « Todas las personas virtuosas [...] le aclamen Principe venido del cielo ». Le compliment adressé au fils dans la version initiale a été intégré dans l'éloge du défunt père au moment de la réédition.

Cette modification met à jour la manière dont l'auteur pratique le remploi : il reprend son texte, certes, mais ne réécrit pas tout. Au contraire, il recycle certaines phrases, quitte, comme ici, à changer de sujet. Elle montre aussi que ces éloges du prince ne sont probablement que des *topoi* de la communication courtoise, des situations et des phrases codifiées, assez artificielles, adressées indistinctement à un prince ou à un autre au gré des changements dynastiques.

---

<sup>506</sup> *D. C. P.*, fol. 46 v°.

<sup>507</sup> *Ibid.*

<sup>508</sup> *M. J.*, p. 108. Dans *E. M. D.*, p. 146-147 : « Todas las personas virtuosas y que juzgan de las cosas sana, y desapassionadamente le aclamen Principe venido del cielo, y concedido por singular don á todo el mundo, y á la Iglesia Catholica en tan calamitosos siglos ».

<sup>509</sup> *E. M. D.*, p. 146 et *M. J.*, p. 108.

Toutefois, ce segment (2) a été largement retouché, comme on peut le constater en plaçant les différentes versions côte à côte :

**Dudum est cum te** delapsum é cœlo Principem, singulari munere Orbi & Ecclesiæ Catholicæ laborantibus datum<sup>510</sup>

**omnes boni & æqui rerum æstimatores** delapsum é cœlo Principem, & singulari munere Orbi, & Ecclesiæ Catholicæ laborantibus datum **acclament**<sup>511</sup>.

**Todas las personas virtuosas y que juzgan de las cosas sana, y desapasionadamente le aclamen** Principe venido del cielo, y concedido por singular don á todo el mundo, y á la Iglesia Catholica en tan calamitosos siglos<sup>512</sup>.

Dans la première version latine, la phrase n'est pas liée à la précédente par une relation de cause à effet ou un parallélisme. Au contraire, l'adverbe de temps « dudum » indique un changement de thème, l'ouverture d'une parenthèse sur un événement particulier : les victoires militaires récentes du roi de Hongrie. Il était en effet nécessaire de marquer une différence avec ce qui précède puisque, dans ce texte primitif, la phrase change de référence, on ne s'adresse plus au père, mais au fils. Évidemment, cette rupture est inconcevable dans la seconde version latine puisque le sujet ne change plus. Il faut, au contraire, lier cette phrase aux précédentes afin que l'ensemble donne l'impression d'avoir toujours été adressé à Ferdinand II. Claude Clément supprime logiquement « dudum » mais aussi « cum te » puisqu'il n'est plus question d'évoquer une personne « aux côtés » de l'empereur. La réécriture est habile car il aurait été difficile de déceler ce emploi sans avoir le texte primitif sous les yeux.

Dans la seconde version latine, Claude Clément doit tout de même insérer à la place qu'occupait « Dudum est cum te », un élément textuel qui fasse le lien avec les phrases précédentes dans lesquelles apparaissent les noms donnés à Ferdinand II par ses partisans : « *Romanum Imperium eum vindicem suæ maiestatis appellet, Ecclesia suæ libertatis assertorem*<sup>513</sup> ». La solution la plus simple est de calquer le nouvel élément introductif sur ce modèle. La nouvelle formule commence donc par : « omnes boni & æqui rerum æstimatores [...] acclament ». Cette ressemblance avec les phrases précédentes rend la modification imperceptible au lecteur, alors qu'elle est très lourde.

Claude Clément a restructuré la phrase, modifié ses références tout en essayant de rendre la chose imperceptible : il s'agit d'une réécriture admirablement réalisée. Dans l'édition de l'œuvre, il serait dommage de ne pas partager ce travail avec le lecteur, par

---

<sup>510</sup> *D. C. P.*, fol. 46 v°.

<sup>511</sup> *M. J.*, p. 108.

<sup>512</sup> *E. M. D.*, p. 146-147.

<sup>513</sup> *M. J.*, p. 108. Dans le texte primitif : « Imperium te vindicem » dans *D. C. P.*, fol. 46 v°. Dans *E. M. D.*, p. 146 : « que el Romano Imperio le de el renombre ilustre de restaurador de su grandeza, y la Iglesia el de su libertador glorioso ».

conséquent, même si le texte primitif ne peut être considéré comme la version finale du texte, il serait bon de le citer et de consacrer une note au changement de sujet.

Pour le segment (3) comme pour le précédent, on pourrait conclure à une suppression puisqu'il n'apparaît plus dans la seconde version latine. Le segment de texte primitif, consiste en une liste des vertus du roi de Hongrie :

tot exaggeratum palmis, tot imperatoriarum virtutum radijs coruscantem; tam prodigioso, tam manifesto, tam continenti divini numinis favore spirantem, regnantem, imperantem, vincentem; in liberis, in nepotibus, in consanguineis, in affinibus tantopere felicem gestio meis oculis intueri<sup>514</sup>.

À première vue, l'auteur semble avoir éliminé ce court éloge, cependant, dans la seconde version latine, nous savons qu'il a replacé le passage traitant du comte de Schönburg immédiatement après un ajout traitant, précisément, des vertus du nouvel empereur. Ce segment (3) du texte primitif pourrait donc avoir inspiré l'éloge du même roi devenu empereur que l'auteur ajoute une vingtaine de pages dans la réédition.

Dans ce segment, Claude Clément attribue quatre qualités principales au futur empereur : ses immenses victoires, ses capacités de commandement, le soutien de Dieu dans ses actions militaires ou politiques et la façon parfaite qu'il a de régenter son entourage. Or, dans l'éloge qu'il lui destine dans la seconde version latine<sup>515</sup>, un passage semble étrangement proche :

... neque eximia doctrina ad prudentiam, neque ingenij iudicivé præstantia ad consilia [...] neque rerum iam á te fortiter feliciterque gestarum gloria ad auctoritatem, neque singularis morum probitas, & rara in Deum pietas ad exemplum, neque (ut verbo dicam) ad optimam Orbis administrationem ulla Imperatoriarum virtutum deest<sup>516</sup>.

Même si la forme est très différente, on retrouve sensiblement les trois premières qualités présentes dans le segment (3) : les victoires militaires, l'autorité impériale naturelle dans la gestion des affaires politiques et le lien privilégié avec Dieu. La quatrième qualité évoquant ses rapports avec les membres de son entourage semble, quant à elle, bel et bien supprimée.

Pour autant, aucun élément formel n'est commun aux deux textes : s'il y a une filiation, elle ne concerne que les idées générales. Par ailleurs, il est assez naturel que l'auteur reprenne, dans l'édition de 1637, les qualités qu'il avait attribuées à Ferdinand III

---

<sup>514</sup> *D. C. P.*, fol. 46 v°-47 r°. En français : « si auréolé de victoires, si resplendissant de l'éclat des glorieux faits d'armes entrepris sous son commandement ; vivant, régissant, commandant, vainquant avec le soutien si prodigieux, si manifeste et si permanent de Dieu ; je me réjouis de le voir, de mes yeux, aussi favorable envers sa descendance, ses neveux, ses frères, sa belle-famille ».

<sup>515</sup> Voir *M. J.*, p. 128-129.

<sup>516</sup> *Ibid.* Dans *E. M. D.*, p. 172 : « escogida dotrina para proceder con prudencia, aventajado ingenio para tomar consejo y acuerdo [...] singular entereza de vida, rara piedad con Dios, para el exemplo; y (para decillo en una palabra) todas las virtudes propias de un Emperador, para el buen gobierno del orbe ».



dans l'édition de l'année précédente. Même si le rapport entre les deux passages n'est pas évident, on ne peut considérer que le segment (3) soit totalement éliminé car trois idées sur les quatre qu'il véhiculait se retrouvent dans les versions suivantes. Dans l'édition de l'œuvre, une note doit venir expliquer ce changement.

Quant au segment (4), dès la première lecture on note une correspondance avec le segment (C) de la seconde version latine, avec quelques aménagements, comme on peut le remarquer dans cette lecture parallèle :

**Desiderio sané meo non parum satisfacit Excellentissimus Dominus** Ioannes Carolus Comes à Schönburgk tuus apud PHILIPPUM REGEM CATHOLICUM orator, frater Ottonis illius Friderici Comitis à Schönburgk, quem hostis in pugna Lipsiensi omnes boni ducis & strenui militis partes obeuntem unum nominatim facta coniuratione adortus cepit, captum occidit, occisum immaniter & barbaré in frustra dissecuit; eximijs corporis & animi ornamentis, ac demum gloriosa illa sui capitis devotione optimè promeritum illam laudem, qua **tu** eius memoriam **consecrasti**, qui **tuæ florem nobilitatis** eum appellare **consueveras**<sup>517</sup>.

**Excellentissimus Dynasta** Ioannes Carolus Comes à SchonburgK tuus apud Philippum Regem Catholicum Orator, frater Ottonis illius Friderici Comitis á SchonburK, quem hostis in pugna Lipsiensi omnes boni Ducis, & strenui militis partes obeuntem unum nominatim facta coniuratione adortus, cepit, captum occidit, occisum immaniter, & barbaré in frustra dissecuit, eximijs corporis & animi ornamentis, ac demum gloriosa illa sui capitis devotione optimé promeritum illam laudem, qua **optimus parens tuus Ferdinandus II.** eius memoriam **consecravit** *Qui suæ florem nobilitatis*, eum appellare **consueverat**<sup>518</sup>.

En exceptant les différences d'impression qui, si elles ont leur importance, ne seront pas traitées ici, on dénombre trois changements principaux<sup>519</sup>. Le premier est une modification de ponctuation avec ajout de virgules et remplacement du point-virgule de « dissecuit; » par une virgule. Le second, vers la fin du passage, voit le discours direct à la deuxième personne « tu [...] consecrasti » et « tuæ [...] appellare consueveras », se transformer en discours indirect à la troisième : « optimus parens tuus Ferdinandus II. [...] consecravit » et « suæ [...] appellare consueverat ». Le troisième concerne la formule d'introduction « Desiderio sané meo non parum satisfacit Excellentissimus Dominus », qui est simplifiée en « Excellentissimus Dynasta ».

Le premier changement n'a pas d'impact significatif sur le sens ; l'ajout de virgule avant le copulatif « & » est fréquent au passage de la première à la seconde version latine et correspond peut-être à un goût de l'imprimeur. En revanche, le remplacement du point-virgule par une virgule semble bien être une erreur : la ponctuation du texte primitif est

---

<sup>517</sup> D. C. P., fol. 47 r°.

<sup>518</sup> M. J., p. 129-130.

<sup>519</sup> Par exemple, le fait que l'imprimeur mette une majuscule à « Ducis » dans la seconde version latine semble indiquer qu'il ne maîtrisait pas forcément la langue. Il ne s'agit pas ici du titre de duc, auquel il pouvait être d'usage de mettre une majuscule, puisque Otto Friedrich von Schönburg est baron, même si Claude Clément le fait comte. Le mot « ducis » a ici le sens générique de chef, de capitaine.

beaucoup plus cohérente en raison d'une rupture dans la phrase et d'un changement de thème. Le second changement est facilement explicable par la mort de l'empereur Ferdinand II : elle ne permet plus de lui adresser directement certaines phrases à la deuxième personne et oblige à passer au discours indirect.

La quasi-disparition de la formule d'introduction « Desiderio sané meo non parum satisfacit Excellentissimus Dominus » est due à l'inversion des blocs (4) et (5) dans la réédition. Cette phrase d'introduction a sa place au début du segment (4) mais ne l'a plus au début du segment (C) étant donné qu'il ne se situe plus en début de phrase. Un bloc sémantique disparaît toutefois dans l'opération : les mots « Desiderio [...] meo [...] satisfacit » sont perdus avec la notion de satisfaction du désir qu'ils véhiculaient. Claude Clément évoquait ici le sien, mais il semble vouloir effacer les traces de sa présence ou de sa subjectivité dans la seconde version latine. L'analyse du segment (6) viendra confirmer cette hypothèse.

Enfin, les raisons de la transformation de « Dominus » en « Dynasta » semblent assez floues. Ces termes peuvent être considérés comme équivalents, même si le second fait davantage référence à un membre d'une famille souveraine, ce qui en ferait un terme particulièrement flatteur pour le comte de Schönburg.

Le segment (5), s'il est visiblement inspiré du segment (B), a été largement modifié lui aussi. Il convient encore une fois de lire les deux passages en parallèle et de segmenter le texte de la première version :

- (a) faciet (inquam) tuus in hac urbe Regia Legatus, ut
- (b) hæc dissertatio Christiano-politica quaecumque
- (c) testimonium & pignus
- (d) devotissimi animi erga
- (e) augustissimam Domum Austriacam mei
- (f) ad tuas CAESAR, tuorumque Hungariæ Regis & Archiducis Leopoldi Serenissimorum filiorum
- (g) manus perveniat.

Ces sept éléments seront ensuite associés à celui qui lui correspond dans la seconde version grâce à des doublets (b) (b'), (c) (c'), etc. Les segments qui ne correspondent pas à un élément de la première version seront répertoriés (x) et (y).

- (x) Interea
- (d') devotissimi erga
- (e') Cæsaream tuam maiestatem, & augustissimam domum Austricam [*sic*]

(d') animi mei

(b') hæc disertatio [*sic*] Christiano-politica quaecumque

(c') pignus esto,

(y) quod pro sua in me voluntate,

(f') ad te

(g') missurus est,

La plus grande partie de la phrase originelle, plus précisément les segments (b), (c), (d), (e), (f) et (g), sont conservés, parfois sous une forme modifiée. Et en ce qui concerne le segment (a), sa suppression n'implique pas une perte de sens puisqu'il ne fait que répéter – d'où la forme verbale « inquam » – la fonction du comte de Schönburg : « in hac urbe Regia Legatus », que le lecteur avait pu oublier après la longue digression à propos de son frère. On constate également que les segments (b) et (b') sont strictement identiques.

La transformation de (c) en (c') est une simplification : des deux termes au sens proche, l'auteur n'en garde qu'un, celui qui a le sens de gage, de garantie. Celle de (d) en (d'), en passant sur la différence de composition, consiste surtout à ajouter le possessif « mei », comme une forme d'explicitation. La première forme latine était pourtant compréhensible, mais Claude Clément cherche visiblement à rendre la seconde version latine plus facilement accessible à un lecteur moins attentif ou moins érudit.

Le passage de (e) à (e') est particulièrement intéressant : dans la première version, le lecteur comprend que l'œuvre est un témoignage de son attachement à la maison d'Autriche. Dans la seconde, il perçoit que c'est un témoignage de son attachement à la personne de l'empereur d'abord et à la maison d'Autriche ensuite. Claude Clément concentre ses louanges sur la personne de l'empereur ; une tendance qui se confirme au passage de (f) à (f'). Après la mort de Ferdinand II et l'accession au trône de son fils, il devenait évident que la formule « ad tuas CAESAR, tuorumque Hungariæ Regis [...] fili[i] » devenait anachronique ; d'où la transformation en « ad te », une formule dans laquelle le pronom renvoie à l'empereur, déjà mentionné en (e'). Ici, l'auteur a surtout éliminé le frère de l'empereur, l'archiduc Léopold-Guillaume afin de concentrer son attention sur la seule personne du nouvel empereur.

Le passage de (g) en (g') est difficilement explicable si ce n'est par une volonté de simplifier l'expression en transformant une expression figurée articulée autour d'une métonymie : « ad tuas [...] manus perveniat » en une autre, très simple et immédiatement compréhensible « ad te missurus est ».

Dans l'élément ajouté (x), l'introduction de l'adverbe de temps « interea » permet surtout de faire le lien avec le segment supplémentaire (A) : « Verúm hæc nos obiter, dum ex instituto (annuat numen) plura ». Claude Clément affirme qu'il développera ces idées plus tard et que, dans cette attente – d'où « interea » – il adresse sa « dissertatio » à l'empereur. Le segment (y), quant à lui, n'est pas justifié par un élément externe : il s'agit d'un pur ajout de sens. Peut-être l'auteur cherche-t-il par ce biais à réaffirmer son attachement à la maison d'Autriche après l'avoir mise au second plan lors du passage des segments (e) à (e'). En effet, la formule « pro sua in me voluntate » reprend sensiblement la même idée que « devotissimi [...] animi mei [erga] ».

La suppression du segment (6) : « Id ego mihi de contestata ipsius humanitate spondeo » est plus difficile à expliquer. Cette courte introduction serait-elle trop audacieuse ? Claude Clément promet sur l'honneur : « spondeo » que son texte parviendra aux mains de l'empereur, engageant ainsi la responsabilité de l'ambassadeur. L'emphase et l'excès de promesses sont certainement les raisons de son élimination. Claude Clément supprime dans le même mouvement les marques de sa subjectivité : « ego », « mihi » et « spondeo ».

Un dernier phénomène reste à analyser : l'ajout du segment introductif (A) dans la seconde version latine. Il sert essentiellement à établir un lien avec le long ajout au sujet de Ferdinand III. Bien qu'il consacre deux pages aux qualités du nouvel empereur, l'auteur prend la peine d'indiquer, dans un euphémisme flatteur qu'il les a citées en passant : « obiter », et qu'il les développera plus avant. Étant donné que l'éloge du jeune empereur est conservé dans la version espagnole, ce segment (A) doit y être conservé aussi, et avec la même fonction. C'est le seul fragment qui perdure dans cette dernière version de l'œuvre.

#### *La suppression partielle dans la version espagnole*

C'est le plus gros écart entre la seconde version latine et la version espagnole : les segments (B) et (C) sont totalement supprimés, ce qui équivaut à une perte de 18 lignes, c'est-à-dire plus d'une demi-page dans les éditions originales. Il ne peut donc s'agir d'un simple oubli ou d'une erreur de l'imprimeur, c'est un choix radical de l'auteur qu'il faut tenter de comprendre.

Dans l'une de ses lettres, Claude Clément évoque un petit traité d'héraldique qu'il a écrit en latin :

Messieurs de Ste Marthe désirent fort que je mette tout en français, mais je me contente d'y mettre les seuls termes propres à la marge en notre langue de peur de rétrécir cet ouvrage dans la seule France, vu que les Allemands ou les Espagnols

seront peut-être bien aise d'y voir quelque chose. Si Dieu lui donne bonne issue moi-même ne tarderai pas de le traduire<sup>520</sup>.

De son propre aveu, il écrit en latin pour pouvoir être lu par un plus grand nombre et notamment par les Allemands. Or, l'empereur est germanophone.

Si Claude Clément traduit son texte en espagnol, c'est pour qu'il soit lu par le plus grand nombre d'Espagnols. Il serait donc totalement inutile d'adresser à l'empereur un texte qu'il ne comprend pas. Le segment (B) « ad te missurus est » n'a donc plus de raison d'être, pas plus que le segment (C) qui explique comment l'ambassadeur d'Allemagne doit lui transmettre le document. L'auteur a simplement éliminé une digression qui a perdu tout son sens dans la version espagnole. Et, sans mention de l'ambassadeur, il devenait impossible d'évoquer son frère dont les faits d'armes et la mort terrible sont perdus pour les lecteurs *romancistas*.

Cette suppression pose un problème éditorial : il faut déterminer si les segments (B) et (C) de la seconde version latine font partie de l'œuvre finale. Il ne fait aucun doute que la modification est de la main de l'auteur, toutefois, il a été contraint de l'effectuer. Certaines informations, en particulier le récit de la mort du baron de Schönburg, ont dû être éliminées simplement parce que l'empereur ne lit pas l'espagnol. Cette modification, s'il l'a faite volontairement, n'a peut-être pas été faite volontiers. C'est pourquoi les segments (B) et surtout (C) doivent être considérés comme faisant partie de l'œuvre finale, même s'ils ont été éliminés dans la version espagnole. En revanche, les segments (1) à (6) de la première version latine ne font pas partie de l'œuvre finale puisque l'auteur les a modifiés sans être soumis à aucune contrainte extérieure.

On peut trouver une étude consacrée à « Don Juan Carlos Schonburg, conde de Schonburg, embajador de Fernando II y Fernando III en la Corte de Felipe IV<sup>521</sup> » et plus particulièrement à l'inventaire de ses biens, diligenté par sa veuve. Parmi ceux-ci, on trouve 80 livres dont *El Machiavelismo degollado*, estimé modestement à 2 réaux : « libro del Machiavelismo degollado, 2 rs<sup>522</sup> ». Preuve est faite que l'ambassadeur s'est intéressé à l'œuvre de Claude Clément et qu'il avait probablement une certaine bienveillance à son

---

<sup>520</sup> *Lettre de Claude Clément à Jean-Jacques Chifflet du 18 mai 1630 depuis Lyon*, collection Chifflet, Ms Chifflet 176 « Jo. Jac. Chiffletii Miscellanea numismatica et archeologica », fol. 217 « Trois lettres du P. Claude Clément, d'Ornans, S. J., sur des questions d'art héraldique. Lyon, 18 mai et 23 août 1630 ; Madrid, 18 janvier 1631 », document 208.

<sup>521</sup> BARRIO MOYA, José Luís, « La librería de don Juan Carlos Schonburg, conde de Schonburg, embajador alemán en la corte de Felipe IV (1640) », *Cuadernos para investigación de la literatura hispánica* 28 (2003), p. 441. Cet auteur indique son document-source : Archivo Histórico de Protocolos de Madrid. Protocolo 4341, fol. 209-230.

<sup>522</sup> *Ibid.*, p. 449.

égard : « mihi de contestata ipsius humanitate ». En revanche, aucune version latine ne figure à l'inventaire : peut-être les avait-t-il effectivement envoyées à l'empereur.

### 3.5.5 Ajustements de détail

Trois déplacements de contenu méritent d'être présentés mais ne requièrent pas de commentaire particulier : ce sont des modifications de détail comme le déplacement du titre en marge « *Zelus Philippi Secundi in tuenda Religione à Sixto V. Pontif. Max. laudatus*<sup>523</sup> » qui apparaît deux pages plus loin dans la version espagnole : « *Ilustre Elogio de Sixto V. al zelo de la Religion que tuvo Phipo [sic] Segundo*<sup>524</sup> ». La raison en est évidente : Claude Clément a procédé à un ajout de texte entre les deux versions latines et par conséquent le titre, qui était correctement placé dans la première, se trouve éloigné du texte qu'il présente dans la seconde. Il le remet simplement à sa place dans la version espagnole.

La lettre de réponse des Dolois au prince de Condé fait apparaître également un déplacement de détail : la formule finale « *Humillimi (salvo Regis nostri obsequio) servi tui, Archiepiscopus Bisuntinus*<sup>525</sup> » devient en espagnol :

... quedando sin embargo desto, á aquello que nos permite el servicio de su Magestad.

Señor mio. De V. E. **Humildissimos servidores.**

*El Arçobispo de Bisanzon*<sup>526</sup>

Le dernier déplacement semble énigmatique : lorsque Claude Clément fait la liste des auteurs *políticos*, il ne place pas Critias au même rang dans les deux versions latines et dans la version espagnole. La liste en latin « Euripidis, **Critiæ**, Iulij Cæsaris, Senecæ, Cornelij Taciti, Tiberij<sup>527</sup> » devient en espagnol « Euripides, Iulio Cesar, Seneca, Cornelio Tacito, **Cricias**, Tiberio<sup>528</sup> ». Il semble que, telle qu'elle figure dans les textes latins, la liste suive une organisation chronologique, à l'exception notable de Tibère qui devrait se situer entre Jules César et Sénèque. Dans la liste de la version espagnole, Critias, comme Tibère dans la première classification, n'apparaît plus à son rang chronologique. Cette modification pourrait provenir d'une erreur de l'imprimeur. Dans l'édition de l'œuvre, le plus judicieux serait probablement de conserver l'ordre des versions latines.

---

<sup>523</sup> *D. C. P.*, fol. 30 v° et *M. J.*, p. 70.

<sup>524</sup> *E. M. D.*, p. 101.

<sup>525</sup> *M. J.*, p. 63.

<sup>526</sup> *E. M. D.*, p. 89.

<sup>527</sup> *D. C. P.*, fol. 5 v° et *M. J.*, p. 9.

<sup>528</sup> *E. M. D.*, p. 12.

Dans cette recherche sur les déplacements de texte, la question de la réécriture a été abordée. La comparaison détaillée des deux versions du texte au sujet du comte de Schönburg nous a permis de comprendre et d'observer dans le détail le travail de l'auteur. Ces documents sont comme des brouillons qu'il aurait remaniés : on peut y voir comment sa plume a raturé, déplacé, restructuré une première épreuve pour en former une seconde. Ces modifications de détail sont essentielles : elles permettent de comprendre les mécanismes en jeu dans le travail sur son propre texte, dans une recherche qui ressemble assez à celle de la génétique textuelle, ou plutôt dans notre cas, de la génétique de l'imprimé, sous le contrôle et l'impulsion de l'auteur.

### 3.6 Réécritures et adaptations

Il convient d'abord de définir ces notions puisque plusieurs types de réécriture interviennent dans l'évolution de l'œuvre. Les différents procédés de citation, mais aussi la traduction de ces citations ou, plus généralement, la traduction du texte latin en espagnol, constituent des formes de réécritures qui seront traitées ailleurs. Il reste un dernier type de réécriture, ce sont les passages que l'auteur a volontairement retravaillés ou recomposés sans qu'aucune contrainte de langue ou de traduction ne l'y oblige. Il s'agit quelquefois de détails mais les écarts n'en sont pas moins intéressants, surtout lorsqu'ils interviennent au passage de la première à la seconde version latine. Comme sur un brouillon, Claude Clément va modifier des mots et révéler ainsi l'orientation qu'il souhaite donner à certaines phrases. Entre la seconde version latine et la version en castillan, les variations inhérentes au travail de traduction rendent ces réécritures moins perceptibles, pourtant, on remarque qu'à certains moments il dépasse largement le travail de traduction pure et retouche une dernière fois certaines structures. Tous ces écarts, même infimes, témoignent de son besoin de faire évoluer son œuvre à chaque étape.

Entre la première et la seconde version latine, là où le travail de traduction ne vient pas perturber l'analyse, nous considérons comme des réécritures tous les remaniements de texte, hors ajouts, suppressions et déplacements. En revanche, dans l'espace entre le texte latin et la version espagnole, nous considérons un écart comme une réécriture seulement si le changement de sens va au-delà de l'écart de traduction. Ce sont donc des passages où l'auteur ne fait pas d'ajustements de nuance ou d'interprétation mais où il

écrit véritablement autre chose que ce que le texte latin exprimait. Les raisons de ces changements seront analysées, pour montrer dans quelle mesure ils révèlent la pensée de l'auteur ou ses réactions face à l'actualité. Ces réécritures, en tant qu'elles constituent des modifications volontaires témoignant de l'évolution de l'œuvre, seront donc toutes considérées comme faisant partie de l'œuvre finale. Lorsqu'une modification est complexe, les différents extraits seront présentés en retrait du corps du texte, comme pour les citations longues, afin de faciliter la lecture synoptique. Les passages modifiés seront indiqués en gras.

### 3.6.1 Adaptations à une modification entre D. C. P. et M. J.

Lorsque Claude Clément ajoute des éléments, et surtout des passages longs, entre la première et la seconde version latine, il peut être contraint de réécrire la phrase précédant et la phrase suivant immédiatement l'ajout : elles servent de liaison avec le discours de la version primitive. Dans un paragraphe où il met en exergue l'engagement du roi Philippe II envers la religion catholique, il dit ne pouvoir présenter que quelques exemples parmi l'infinité qu'il y aurait lieu de commenter. Dans la première version latine, on lit « Ex infinitis **unum aut alterum** dumtaxat deliberabo<sup>529</sup> » et dans la seconde « Ex infinitis **duo triave** dumtaxat deliberabo<sup>530</sup> » puisque dans l'intervalle, Claude Clément ajoute un exemple – déjà présenté – pris chez le père Famien Strada.

Le texte auquel est ajouté l'exemple présente une différence flagrante avec le texte primitif :

... divinam munificentiam in amplificandis suis regnis. **Quæ referam suspecta esse non possunt**, utique á duobus summis Pontificibus dicta. Sixtus quintus<sup>531</sup>...

... divinam munificentiam in amplificandis suis Regnis. [...] **Alia duo quæ de eiusdem Philippi Secundi excellenti erga Religionem studio omni fidedigna sunt**, utique á duobus summis Pontificibus dicta. Sixtus quintus<sup>532</sup>...

Dans la première version latine, le pronom « quæ » fait référence à ce qui vient d'être dit, on comprend sans peine qu'il est question des bienfaits que le roi a procurés à l'Église. La phrase « Ex infinitis unum aut alterum dumtaxat deliberabo » en est d'ailleurs l'écho. Dans la seconde version latine en revanche, le pronom « quæ » est toujours

<sup>529</sup> D. C. P., fol. 30 v°.

<sup>530</sup> M. J., p. 70. Dans E. M. D., p. 99 : « De infinitos exemplos que pudiera traer, solo tocare dos ó tres ».

<sup>531</sup> D. C. P., fol. 30 v°.

<sup>532</sup> M. J., p. 71-72. L'ajout au sujet de la citation de Famien Strada n'intéresse pas directement cette analyse ; il n'a donc pas été reproduit. Il est situé au niveau des points de suspension. Ce passage se situe dans E. M. D., p. 99-101 : « ... dones de Dios, para amplificar sus Reynos. [...] Las otras dos cosas que tengo de referir de Philipo Segundo en materia de la Fé son dignas de todo credito, como dichas de dos Sumos Pontifices. Sixto Quinto... »



présent, mais son antécédent en est séparée par un ajout de près de deux pages. C'est certainement la raison pour laquelle Claude Clément répète cet antécédent et le sujet de son exposé : « Philippi Secundi excellenti erga Religionem studio ». Il précise à nouveau qu'il est en train de donner quelques exemples de l'engagement de Philippe II en faveur de la religion. Il s'agit bien d'une réécriture supprimant un problème de compréhension dû à l'ajout de la citation de Famien Strada.

Dans la seconde version latine, Claude Clément ajoute une remarque de l'archevêque Gilbert Générard. Dans le texte primitif, la séquence est la suivante : « de hoc argumento pluribus dicturus sit. Romanum Imperium iam ante plura sæcula<sup>533</sup> ». Dans la seconde version latine, il intègre « Sané » après l'ajout : « de hoc argumento pluribus dicturus sit. [...] **Sané** Romanum Imperium iam ante plura sæcula<sup>534</sup> ». Cet adverbe n'est pas nécessaire *a priori* puisque dans la première version du texte, la phrase commençait directement par « Romanum Imperium » sans que cela ne pose un quelconque problème de compréhension. La remarque de l'archevêque Générard déclare, en résumé, que la Providence a élevé la maison d'Autriche pour protéger la chrétienté de l'empire ottoman, comme Cyrus l'avait été face à Nabuchodonosor. L'adverbe « sane » qui a le sens de « précisément » ou de « justement », fait croire au lecteur que la suite du texte est un écho du passage ajouté, alors même qu'elle avait été écrite avant. L'introduction de cet adverbe constitue une réécriture de liaison : l'auteur gomme la démarcation entre le contenu ajouté et le texte primitif.

### 3.6.2 Adaptation au changement d'empereur

La mort de l'empereur Ferdinand II a contraint Claude Clément à réécrire certains passages ; pour autant, d'autres ont été conservés intacts. La datation de l'œuvre a permis d'établir formellement que l'auteur n'avait pas appris la perte de la forteresse de Schenk, au mois d'avril 1636, au moment de la rédaction de la première version latine. À plus forte raison, il ne pouvait être informé de l'élection de Ferdinand III au trône de roi des Romains, en décembre 1636, et encore moins de la mort de Ferdinand II le 15 février 1637. Par contre, cette date est connue dans les versions du texte publiées en 1637, puisqu'elle est précisée dans une note<sup>535</sup>. Le changement d'empereur explique aussi qu'il

---

<sup>533</sup> *D. C. P.*, fol. 46 v°.

<sup>534</sup> *M. J.*, p. 107-108. L'ajout au sujet de la remarque de l'archevêque Générard n'intéresse pas directement cette analyse ; il n'a donc pas été reproduit. Il est situé au niveau des points de suspension. Ce passage se situe dans *E. M. D.*, p. 145-146 : « este punto, que no faltará quien mas por extenso lo prosiga. [...] pues una cosa nadie ignora que el Imperio Romano ».

<sup>535</sup> « 15. Februar. 1637 », dans *M. J.*, p. 128 et « 15. Feb. 1637 », dans *E. M. D.*, p. 171.

ajoute un long passage, déjà analysé, concernant l'accession au trône de Ferdinand III<sup>536</sup>. Ce dernier étant devenu empereur, Claude Clément doit changer la façon qu'il a de s'adresser à lui mais également la façon qu'il avait de s'adresser, au discours direct, à son père. Ces modifications constituent bien des réécritures, des réécritures d'actualisation.

### *Les trois modifications générales*

Si on prend pour repère la pagination de la version traduite, ces écarts se concentrent sur les pages 146 à 173. L'analyse d'un exemple représentatif permettra de comprendre comment fonctionnent les autres modifications.

Romanum Imperium iam ante plura sæcula [...] Austriacæ pietatis præmium fuisse [...] nec ipse inficiari possit, si ex inferis redeat Machiavellus ; **tuamque pietatem & virtutes norit, tuasque ab annis decem & octo** res gestas **FERDINANDE IMPERATOR AUGUSTISSIME** ; cuius divina mens, & alienissima à Machiavellianis rationibus Christiana sapientia, qua tantopere **polles**, effecit, *ut Romanum Imperium te vindicem suæ Maiestatis appeller*<sup>537</sup>

Romanum Imperium iam ante plura sæcula [...] Austriacæ pietatis præmium fuisse [...] nec ipse inficiari possit, si ex inferis redeat Machiavellus, **noritque pietatem, & virtutes**, res gestas **FERDINANDI SECUNDI IMPERATORIS** ; cuius divina mens, & alienissima à Machiavellianis rationibus Christiana sapientia, qua tantopere **præstitit**, effecit, *ut Romanum Imperium eum vindicem suæ Maiestatis appeller*<sup>538</sup>

el Imperio Romano [...] ha muchos siglos, que es glorioso premio de la piedad ilustre de la nobilissima Casa de Austria [...] ni el mismo Machiavelo, si volviera de los infiernos, pudiera negarlo, **si tuviera noticia de la piedad, y virtudes**, y prodigiosas hazañas **del Augustissimo Emperador Ferdinando segundo**, cuyo divino entendimiento, y cuya Christiana sabiduria totalmente agena de las razones de Machiavelo tan aventajadamente **ha conseguido**, *que el Romano Imperio le de el renombre ilustre de restaurador de su grandeza*<sup>539</sup>

La première modification, la plus visible car imprimée en majuscules, concerne l'adresse à l'empereur : Claude Clément utilise le vocatif « FERDINANDE » dans la première version et le génitif « FERDINANDI » dans la seconde. Le sens de la phrase en est totalement modifié car, initialement, Claude Clément interpelle Ferdinand II dans un discours oral, alors que celui-ci devient objet du discours dans la réédition ; les pronoms de deuxième personne se transforment en pronoms de troisième personne, ainsi « te » devient « eum » et la conjugaison passe de la deuxième personne « polles » à la troisième « præstitit ». La version espagnole suit la même évolution.

---

<sup>536</sup> Ce passage se trouve dans *M. J.*, p. 128-129 : « Quid dico [...] appellare consueverat » et dans *E. M. D.*, p. 171-173 : « Que digo el camino [...] dilatemos la pluma ». C'est à la suite de cet ajout que Claude Clément place dans *M. J.*, le fameux texte au sujet du comte de Schönburg supprimé dans la version espagnole.

<sup>537</sup> *D. C. P.*, fol. 46 v<sup>o</sup>.

<sup>538</sup> *M. J.*, p. 108.

<sup>539</sup> *E. M. D.*, p. 146.

La deuxième modification concerne la place de Ferdinand II dans l'œuvre. Claude Clément va jusqu'à supprimer définitivement certains pronoms de deuxième personne : « tuam » et « tuas », ce qui réoriente subtilement le discours. En éliminant ces anaphoriques, Claude Clément efface l'ancien empereur de certaines phrases : dorénavant, c'est à un autre Ferdinand qu'il souhaite donner la première place.

La troisième modification concerne les temps : le dialogue au présent dans le texte primitif devient un récit au passé dans la réédition, comme dans cet autre cas où la phrase originelle « Interea stat Domus Austriaca, **imperat** Ferdinandus [...] nihil aliud **efficiet** coniurata Hæresis, quám ut firmiús stet Domus Austriaca, & Ferdinandus **imperet** gloriosiús<sup>540</sup> », devient dans la réédition « Interea stat Domus Austriaca, **imperavit** Ferdinandus, nihil aliud **effecit** coniurata Hæresis, quám ut firmiús stet Domus Austriaca, & Fernandus **imperaverit** gloriosius<sup>541</sup> ». En somme, la conversation entre Claude Clément et Ferdinand II, si vivante dans la première version du texte avec ses vocatifs, devient un banal récit historique. La mort de l'empereur n'interdisait pourtant pas formellement de continuer à adresser à lui, dans une forme de prosopopée : ce changement est donc bien un choix délibéré de l'auteur. Dans la seconde version latine, il l'évoque au passé, visiblement pour le faire passer dans l'histoire alors même qu'il ajoute de longs passages au présent sur l'élection et les nombreuses qualités de son fils.

Il ne s'agit donc pas d'une simple réactualisation du texte mais bien d'une réorientation du discours. En bon courtisan, il remplace partiellement le père par le fils. Il faut se souvenir qu'il souhaite toujours adresser un exemplaire de son œuvre à Ferdinand III, comme il avait souhaité le faire avec la première édition pour Ferdinand II. Il continue donc à considérer l'empereur comme un destinataire de son discours, au même titre que le roi d'Espagne.

#### *L'effacement partiel des références à Ferdinand II*

Ces trois types de modification constituent la majorité des écarts par lesquels Claude Clément adapte son discours au changement d'empereur. Effectivement, il passe du discours direct au discours indirect dans d'autres cas et modifie en conséquence les pronoms et les personnes verbales. La phrase « CAESAR, qui unum é Patribus nostræ

---

<sup>540</sup> *D. C. P.*, fol. 49 r°-49 v°.

<sup>541</sup> *M. J.*, p. 112-113. Dans *E. M. D.*, p. 152 : « Y entre estos sucesos permanece firme la casa de Austria, Ferdinando ha imperado, y la conjuracion de los herejes, no servira sino de mayor firmeza a su casa, y á su Imperio de mas crecida gloria ».

Societatis Confessarium **tuum** alloquens **dixisti**<sup>542</sup> » devient donc « Ferdinandi Secundi, qui unum é Patribus nostræ Societatis Confessarium **suum** alloquens **dixit**<sup>543</sup> ».

Dans un passage qui évoque la trahison du général Wallenstein et son assassinat après qu'il a été démis de ses fonctions par Ferdinand II, Claude Clément utilise le pronom « te » dans le texte primitif : « Vix enim Viennæ proscriptus **á te** fuerat<sup>544</sup> » mais le supprime dans la réédition « Vix enim Vienneæ [*sic*] proscriptus fuerat<sup>545</sup> ». La forme passive perd son complément d'agent : l'auteur constate que Wallenstein est proscrit, sans que soit précisé l'auteur de la proscription. La version espagnole est plus intéressante encore : « Porque á penas le publicaron en Viena por traydor<sup>546</sup> », puisqu'elle utilise une véritable forme impersonnelle « publicaron », effaçant encore un peu plus la trace de Ferdinand II.

Toujours au sujet d'Albrecht von Wallenstein, on peut lire dans la première version latine, une phrase évoquant les grâces qu'il avait reçues de Ferdinand II : « **tuo** beneficio [...] Ducis, **tuorum**que exercituum Legati Generalissimi **FERDINANDE**<sup>547</sup> ». Elle devient dans la seconde version latine « **Ferdinandi Secundi Imperat.** beneficio [...] Ducis, & **Cæsareorum** exercituum Legati Generalissimi<sup>548</sup> ». Dans une logique proche, la phrase : « De hac **tui** capitis devotione [...] **IMPERATOR**, id dictum esto<sup>549</sup> », dans le texte primitif devient dans la seconde version latine : « De hac **Cæsarei** capitis devotione [...] id dictum esto<sup>550</sup> ». Dans le premier exemple, le possessif « tuo » est transformé en complément du nom « Ferdinandi Secundi Imperat. » ce qui permet de passer du discours direct au discours indirect. Deux possessifs : « tuorum » et « tui » sont remplacés, pour les mêmes raisons, par des adjectifs génériques « Cæsarei » et « Cæsareorum ». Cette subtilité permet d'effacer une nouvelle fois les références à l'ancien empereur tout en conservant la phrase sans grande modification : puisque les armées qui appartenaient à Ferdinand II : « tuorum » appartiennent dorénavant à son fils, le plus simple était de banaliser l'expression et de parler simplement d'armées impériales : « Cæsareorum exercituum ».

---

<sup>542</sup> *D. C. P.*, fol. 49 v°.

<sup>543</sup> *M. J.*, p. 113. Dans *E. M. D.*, p. 153 : « el mismo Emperador Ferdinando Secundo, el qual hablando con un Padre de nuestra Compañía su confessor dixo ».

<sup>544</sup> *D. C. P.*, fol. 51 r°.

<sup>545</sup> *M. J.*, p. 116.

<sup>546</sup> *E. M. D.*, p. 157.

<sup>547</sup> *D. C. P.*, fol. 51 r°.

<sup>548</sup> *M. J.*, p. 116. Dans *E. M. D.*, p. 157 : « por liberalidad de Ferdinando Segundo Emperador, duque [...] y Generalissimo de los exercitos Cæsareos [*sic*] ».

<sup>549</sup> *D. C. P.*, p. 49 v°.

<sup>550</sup> *M. J.*, p. 113. Dans *E. M. D.*, p. 153-154 : « A tan generoso ofrecimiento dessa Imperial cabeça [...] se puede aplicar quanto dixé arriba ».

L'adaptation au changement d'empereur est simple à mettre en œuvre lorsque le texte est au discours indirect, mais le processus pose problème dans les trois cas suivants.

#### *La question des titres et des prédicats*

Une difficulté se présente lorsque, dans la première version latine, une phrase adressée au vocatif à Ferdinand II, évoque celui qui n'était encore que roi de Hongrie, lors de la bataille de Nördlingen par exemple : « *emissi sunt [...] Viennâ quidem Serenissimus Ungariæ Rex Ferdinandus, filius tuus CAESAR [...] Mediolano Serenissimus Ferdinandus Cardinalis Infans*<sup>551</sup> ». Comme ailleurs, Claude Clément cherche à effacer le vocatif dans la réédition et il opte, ici, pour la solution la plus radicale en l'éliminant simplement : « *emissi sunt [...] Viennâ quidem Apostolicus Hungariæ, & Bohemiæ Rex Ferdinandus Tertius, [...] Mediolano Serenissimus Ferdinandus Cardinalis Infans*<sup>552</sup> ».

Au cours de ce processus, celui qui était désigné par « *Serenissimus Ungariæ Rex Ferdinandus* » est maintenant nommé : « *Apostolicus Hungariæ, & Bohemiæ Rex Ferdinandus Tertius* ». Or, Ferdinand devient roi de Hongrie en 1625 et roi de Bohême en 1627, il portait donc déjà les deux couronnes au moment de la rédaction de la première version latine. Claude Clément a probablement souhaité compléter son titre en ajoutant le royaume de Bohême. Mais il s'agit là d'un ajout de sens, non d'une réécriture. La véritable réécriture intervient lorsque l'auteur change l'adjectif « *Serenissimus* » en « *Apostolicus* ». Le prédicat honorifique « *Serenissimus* » fait référence à son statut de prince de sang royal, en revanche, le titre « *Apostolicus* » est celui qui revient aux rois de Hongrie. Cette modification dérive, en fait, de celle qui affecte le titre de « *Caesar* ».

Dans la première version latine, c'est évidemment Ferdinand II qui porte ce titre ; son fils a le prédicat « *Serenissimus* ». Dans la seconde version latine, ce dernier est devenu empereur mais les faits dont il est question datent d'une époque où il ne l'était pas<sup>553</sup>. Il est donc impossible de lui donner ici le titre de « *Caesar* ». L'auteur choisit une solution intermédiaire en lui donnant son nom d'empereur « *Ferdinandus Tertius* », assorti du titre honorifique des rois de Hongrie « *Apostolicus* », d'où la formule composite dans la réédition : « *Apostolicus Hungariæ, & Bohemiæ Rex Ferdinandus Tertius* ». Dans la suite du texte, Claude Clément lui donne son titre d'empereur lorsqu'il s'adresse à lui, mais le désigne systématiquement comme roi de Hongrie lorsqu'il fait

---

<sup>551</sup> *D. C. P.*, fol. 52 r°.

<sup>552</sup> *M. J.*, p. 118. Dans *E. M. D.*, p. 160 : « *saliessen [...] de Viena el Apostolico Rey de Ungria, y de Bohemia don Ferdinando el Tercero [...] de Milan, el Serenissimo Fernando Cardenal Infante* ».

<sup>553</sup> Le départ des troupes impériales de Vienne en 1634 pour aller assiéger Ratisbonne.

référence à des faits antérieurs à son accession au trône. On peut prendre comme exemple le titre : « *Ratisbona obsessa & capta á Serenis. Rege Ungariæ*<sup>554</sup> » dans lequel le prédicat « *Serenissimus* » est conservé dans les trois versions car il y évoque des faits antérieurs à l'élection.

Une dernière réécriture touchant aux titulatures pose question : Claude Clément, s'adressant au roi Philippe IV, fait référence, dans la première version latine, à Ferdinand, roi de Hongrie et à Ferdinand, cardinal-infant sous l'appellation générique « *fratrum tuorum*<sup>555</sup> » dans la phrase : « *Hæ serenissimorum fratrum tuorum laudes*<sup>556</sup> ». Celle-ci est réécrite dans la seconde version et devient « *Hæ Ferdinandi Cæsaris, & Ferdinandi infantis fratrum tuorum laudes*<sup>557</sup> ». Le roi de Hongrie étant devenu empereur, il ne l'associe plus au cardinal-infant sous le nom générique de « *fratrum* » mais il le nomme en propre « *Ferdinandi Cæsaris* », ce qui l'oblige à nommer également le cardinal-infant, d'où la formulation : « *Ferdinandi infantis* ». Il s'agit donc également d'une réécriture d'actualisation, une adaptation au changement d'empereur.

Ce travail est néanmoins remis en cause dans la traduction lorsque Claude Clément reprend la formulation de la première version latine : « *Estas glorias [...] de los serenissimos Hermanos de V. Magestad Catholica*<sup>558</sup> ». Il choisit finalement de conserver la formulation initiale qui mettait l'accent sur l'unité des trois princes. Ce changement est assez intéressant pour faire l'objet d'une note dans l'édition critique de l'œuvre afin de rendre perceptible le travail entre les deux versions latines. Claude Clément ne revoit cependant pas systématiquement toutes les titulatures concernant le nouvel empereur : dans la seconde version latine comme dans la version espagnole, le titre impérial voisine encore avec l'ancien titre royal issu de la première. On peut donner l'exemple de l'exhortation « *Perge Ferdinande Rex invictissime*<sup>559</sup> », identique dans les deux versions latines ainsi qu'en espagnol : « *V. M. ó Ferdinando Rey invictissimo lleve adete [sic]*<sup>560</sup> ».

### *La confusion des Ferdinand*

---

<sup>554</sup> *D. C. P.*, fol. 52 v° et *M. J.*, p. 119. Dans *E. M. D.*, p. 161 : « *Ratisbona cercada, y cogida por Ferdinando Rey de Hungria* ».

<sup>555</sup> Le pluriel « *fratrum* » est légitime puisque le cardinal-infant est le frère du roi et que le roi de Hongrie est leur beau-frère : il est en effet l'époux de leur sœur Marie-Anne. Ils sont également cousins germains car Ferdinand II était le frère de Marguerite d'Autriche-Styrie, la mère de Philippe IV, du cardinal-infant et de Marie-Anne.

<sup>556</sup> *D. C. P.*, fol. 56 v°.

<sup>557</sup> *M. J.*, p. 130.

<sup>558</sup> *E. M. D.*, p. 173.

<sup>559</sup> *D. C. P.*, fol. 56 v° et *M. J.*, p. 127.

<sup>560</sup> *E. M. D.*, p. 170.

Un élément vient résoudre certaines difficultés : le père et le fils ont le même nom, et l'auteur ne va pas se priver d'en jouer. Dans la première version latine, il distingue bien les deux Ferdinand : c'est le fils et lui seul qui est évoqué dans le récit de la bataille de Nördlingen sous le titre de « Regem Ungariæ<sup>561</sup> » et c'est le père auquel il s'adresse dans ses nombreuses exhortations à la fin du traité<sup>562</sup>. Toutes ces références, séparées dans la première version latine, viennent s'agréger autour d'une seule tête dans la seconde ainsi que dans la version espagnole. Et l'homonymie facilite les choses : lorsque Claude Clément s'adresse dans les deux textes latins à « Ferdinande Imperator Augustissime<sup>563</sup> », ainsi qu'en espagnol « *O Ferdinando Emperador Augustissimo*<sup>564</sup> », il est évident qu'il s'agit de Ferdinand II dans le texte de 1636 et de Ferdinand III dans ceux de 1637.

Sur le même principe, l'adresse « tibi CAESAR<sup>565</sup> » dans les deux textes latins inchangée en espagnol « *ó Inclyto Cesar*<sup>566</sup> », ou encore la formule « AUGUSTISSIMO CÆSARI FERDINANDO<sup>567</sup> » traduite par « *Augustissimo Cesar Ferdinando*<sup>568</sup> », font référence au père dans la première version latine et au fils dans les textes réédités. C'est peut-être à dessein que Claude Clément maintient cette confusion : il s'adresse d'abord à une fonction avant de s'adresser à un homme et sait réorienter ses compliments vers celui qui détient le pouvoir.

### 3.6.3 Réécriture et sécularisation entre *M. J.* et *E. M. D.*

Claude Clément demeure un homme d'Église et sa manière de s'exprimer le laisse transparent ; il semble parfois prononcer un sermon ou emploie des termes propres au vocabulaire religieux. Au passage en langue vulgaire, probablement parce qu'il sait qu'il ne s'adresse plus à ses pairs, il réécrit néanmoins certaines phrases pour les débarrasser des éléments qui révèlent sa condition. Il semble vouloir produire en espagnol un traité plus sécularisé.

Dans la modification suivante, par exemple, la phrase « Sed & illud Divinæ Sapientiæ in sui amorem Principes invitantis quám grave & **sanctum** est<sup>569</sup> » devient en

<sup>561</sup> *D. C. P.*, fol. 53 v° et *M. J.*, p. 121. Dans *E. M. D.*, p. 164 : « Rey de Hungria ».

<sup>562</sup> Voir *D. C. P.*, fol. 59 r°, *M. J.*, p. 135 et *E. M. D.*, p. 179 ; *D. C. P.*, fol. 60 r°, *M. J.*, p. 136 et *E. M. D.*, p. 181 ; *D. C. P.*, fol. 60 v°, *M. J.*, p. 138 et *E. M. D.*, p. 186 ; *D. C. P.*, fol. 61 r°-61 v°, *M. J.*, p. 139 et *E. M. D.*, p. 188.

<sup>563</sup> *D. C. P.*, fol. 59 v° et *M. J.*, p. 136.

<sup>564</sup> *E. M. D.*, p. 180.

<sup>565</sup> *D. C. P.*, fol. 60 v° et *M. J.*, p. 138.

<sup>566</sup> *E. M. D.*, p. 186.

<sup>567</sup> *D. C. P.*, fol. 61 r°-61 v° et *M. J.*, p. 139.

<sup>568</sup> *E. M. D.*, p. 188.

<sup>569</sup> *D. C. P.*, fol. 15 r°, sans majuscule à « divinæ » et *M. J.*, p. 27.

espagnol : « Iuntase tambien a lo dicho aquel razonamiento de la Sabiduria de Dios con los Monarchas de la tierra tan **lleno de verdad** y peso<sup>570</sup> ». Ici, un traducteur pourrait donner à l'adjectif « sanctum » le sens des adjectifs « pur » ou « irréprochable », mais le traduire par la locution « tan lleno de verdad » relève de la réécriture plutôt que de l'écart de traduction. L'adjectif latin et la locution espagnole ne sont pas deux nuances, même lointaines, d'une même notion ; le traducteur a véritablement modifié l'adjectif. Il n'a pas cherché à réorienter son propos, il a choisi d'écrire autre chose comme pour corriger l'adjectif « sanctum ». Il a fait le choix de supprimer ce mot à connotation religieuse.

Une autre modification semble suivre la même règle : la phrase latine « humana divinis antepone, insultare suo numini, **fidem**, pietatem, religionem missas in hunc Orbem<sup>571</sup> » devient en espagnol : « antepongan lo humano a lo divino, desprecien su soberana Magestad, y que a la **felicidad**, piedad, y Religion enviadas al mundo [...] las ultrajen tan malvada, y descortemente [*sic*]<sup>572</sup> ». Cet exemple traite, évidemment, des méthodes de gouvernement des *Políticos* et l'auteur choisit, dans une succession de quatre termes religieux : « numini, fidem, pietatem, religionem » d'en remplacer un : « fidem » par « felicidad » alors qu'ils ne sont pas équivalents. Dans sa liberté d'auteur, Claude Clément a encore choisi d'éliminer en espagnol un terme à connotation religieuse.

Lorsqu'il évoque encore l'action politique de Ferdinand II et la juste guerre qu'il a entreprise, il apporte encore une légère modification. La phrase : « Pro Ecclesiae libertate & patrimonio Christi tam gravia bella in se suscepit, tam pié gessit, tam liberaliter se suaque **devovit**<sup>573</sup> » devient « por el patrimonio de Christo, y por la libertad de la Iglesia, tomó á su cargo tan pessadas guerras, hizo demostraciones tan llenas de religion, y piedad ; y tan liberalmente **puso á riesgo** su persona Cesarea, y Estados por tan piadosa empresa<sup>574</sup> ». Le verbe latin « devovere » a un sens religieux évident : l'auteur déclare que l'empereur a offert, comme en sacrifice à Dieu, sa personne et ses États<sup>575</sup>. En langue vulgaire par contre, le ton est beaucoup moins exalté : il a seulement « exposé » sa vie et ses États. Il ne s'agit pas là d'une simple nuance, l'auteur n'a pas seulement réduit la force de son expression, il a éliminé la portée religieuse de l'acte. En latin, Ferdinand II se sacrifie à Dieu alors qu'en espagnol, il prend simplement des risques.

---

<sup>570</sup> *E. M. D.*, p. 38.

<sup>571</sup> *D. C. P.*, fol. 21 v° et *M. J.*, p. 40.

<sup>572</sup> *E. M. D.*, p. 58.

<sup>573</sup> *D. C. P.*, fol. 49 v° et *M. J.*, p. 113.

<sup>574</sup> *E. M. D.*, p. 152.

<sup>575</sup> Il proposera même, à la page suivante, le sacrifice de sa vie : « Si con mi muerte ha de recibir aumento la Religion Catholica, ruego á Dios que un infame verdugo me corte la cabeça », dans *E. M. D.*, p. 153.



Vers la fin du traité, dans sa charge finale contre Machiavel, Claude Clément l'exhorte à rejeter ses théories en utilisant encore deux termes différents : « Disrumpere impie, & **eiura** tuam vœsaniam<sup>576</sup> » devient « Revienta pues, ó impio, y **vomita** tu locura<sup>577</sup> ». En latin, il l'enjoint d'abjurer sa folle pensée : il se pose en prêtre, voire en exorciste. En espagnol en revanche, la portée religieuse de « eiurare » a disparu : Machiavel doit, dans une image beaucoup plus réaliste, vomir sa folie. Or rien, ici, n'obligeait l'auteur à faire cette modification et à éliminer la notion d'exorcisme.

Le dernier cas est intéressant puisqu'il révèle une forme d'hésitation. L'auteur met en relief, vers la fin de l'œuvre, la dévotion du roi Philippe IV, d'abord avec la phrase suivante :

... nimirum ut te universus Orbis Christianus nobis gratularetur (quandoquidem *maximum Dei immortalis munus est religiosus Princeps*) novosque de Hæresi & impietate triumphos tibi **á divino Numine** sponderi gauderet<sup>578</sup>.

Elle devient dans la seconde version latine :

... nimirum ut te universus Orbis Christianus nobis gratularetur (quandoquidem *maximum Dei immortalis munus est Religiosus Princeps*) novosque de Hæresi & impietate triumphos tibi **divinitus** sponderi gauderet<sup>579</sup>.

Le complément « á divino Numine » et l'adverbe « divinitus » étant presque équivalents, ce changement paraît inutile.

Selon les critères établis, cette modification ne peut être considérée comme une réécriture : si la formulation est effectivement revue, le sens n'en est pas profondément affecté et la phrase n'est pas réorientée. Il s'agit, tout au plus, d'un léger écart de traduction. Une chose est certaine cependant : Claude Clément est gêné par ce terme puisqu'il le modifie à nouveau dans la version espagnole :

... para que toda la Christiandad nos diera mil parabienes (que el Principe Religioso es el mayor beneficio de la liberalidad divina) y se complaciera de los nuevos triunfos que contra la impiedad y heregia nos aseguran **acciones tan piadosas**<sup>580</sup>.

En latin, les triomphes futurs du roi sont garantis par Dieu alors qu'en espagnol, ils le sont par ses propres actions pieuses. Le changement est radical : il place les actions du roi devant l'action de la Providence. Il s'agit bien d'une réécriture qui révèle une évolution de la pensée de l'auteur. Son providentialisme n'est pas absolu, ce n'est surtout pas un fatalisme : il admet une part d'action humaine dans l'évolution des affaires du

---

<sup>576</sup> D. C. P., fol. 59 r° et M. J., p. 134.

<sup>577</sup> E. M. D., p. 179.

<sup>578</sup> D. C. P., fol. 58 r°.

<sup>579</sup> M. J., p. 133.

<sup>580</sup> E. M. D., p. 176.

monde. Il convient de remarquer également que le « tibi » latin adressé au roi est transformé en un « nos » collectif en espagnol.

### 3.6.4 Réécriture des descriptions de festivités

Il s'agit là de la plus importante réécriture entre les deux versions latines. Au chapitre II, Claude Clément décrit dans le détail les décors et les éléments d'architecture du temple des *Políticos*. Or, une partie de cette description est largement remaniée, son vocabulaire est modifié sans que rien ne le justifie à première vue. D'ailleurs le sens de la version remaniée n'est pas foncièrement différent de celui de la version primitive. Les textes sont les suivants :

mira vidi, mirabilia audivi. Conclave erat amplum, aurata laquearia, **parietes belluatis & personatis tapetijs** [*sic*] magnificé **vestiti**: imagines illustrium Politicorum pulcherrimé pictæ & eleganti ordine dispositæ<sup>581</sup>

mira vidi, mirabilia audivi. Conclave erat amplum, aurata laquearia, **peristromata belluinis, & humanis figuris** magnificé **picta**, imagines illustrium Politicorum pulcherrimé pictæ & eleganti ordine dispositæ<sup>582</sup>

vi cosas mas admirables, y oí lo que aun me causó mas crecida admiracion era el conclave capaz, el techo guarnecido de oro, **las paredes adornadas de ricas tapizerias**, y estaban dispuestas a trechos con grande proporcion y orden pinturas de excelente pinzel de los ilustres Politicos<sup>583</sup>

L'expression (1) « parietes [...] magnificé vestiti » devient l'expression (A) « peristromata [...] magnificé picta » et l'expression incise (2) « belluatis & personatis tapetijs » devient l'expression incise (B) « belluinis, & humanis figuris ».

Dans l'expression (1), ce sont les murs du bâtiment qui sont magnifiquement recouverts de tapisseries trompeuses ornées de formes de bêtes. Dans l'expression (A), il n'est plus question de murs et donc de position verticale et les tapisseries changent de dénomination pour : « peristromata » ce qui pourrait en faire des couvertures ou des tapis placés plutôt horizontalement au sol ; des tapis magnifiquement peints de portraits d'animaux et d'hommes. En espagnol, on remarque que ce ne sont pas les segments (A) et (B) de la seconde version latine qui sont traduits, mais plutôt les segments primitifs (1) et (2) allégés des adjectifs « belluatis & personatis ». Cette remarque renforce l'hypothèse selon laquelle certains passages de la version espagnole ont pu être rédigés dès 1636.

Cette transformation pose toutefois un problème de sens : il est difficile de comprendre pourquoi Claude Clément fait l'effort de réécrire des détails d'ornementation

---

<sup>581</sup> D. C. P., fol. 5 v°.

<sup>582</sup> M. J., p. 8-9.

<sup>583</sup> E. M. D., p. 11-12.

d'un temple imaginaire qui n'ont apparemment pas de fonction symbolique particulière, pour revenir, en espagnol, à une version simplifiée de la phrase originale. On ne peut cependant étudier cette réécriture sans la mettre en lien avec un autre passage dans lequel le même vocabulaire érudit est employé. Quelques pages plus loin, Claude Clément décrit les fêtes organisées pour fêter la résistance des Dolois. Il décrit alors les ornements des églises madrilènes avec un vocabulaire étonnement proche de celui qu'il utilisait pour le temple des *Políticos* :

in quibus admirationi fue re compitalium ignium artificia ; opere Attalico, Babilonico, Phrygionico, Indico, Iaponico, Chinensi **columnata, surculata, belluinis & humanis imaginibus descripta peristromata in parietibus & templorum tholis** ; organorum musicorum omnis generis, & symphonicorum divinas laudes & epinicia modulaté alternantium chori ; supplicantium pompæ, effusa é sacris pulpitis Christianæ facundiæ myrothecia in panegyricis concionibus ; programmatum elegantia<sup>584</sup>

En todas las cuales fiestas fueron de admiracion los varios artificios de fuego, **y las ricas colgaduras con que se adornaron paredes, y bovedas de los Templos**, donde se vieron resplandecer ricas telas, y brocados de gran precio, y variedad, vistosos bordados de seda, plata, y oro; recamados costosos, paños de la India, Iapon, y China, **ricas tapizerias, donde con el primor que en tablas de pincel se miraban vivas figuras de personas humanas, de varios animales, de artificiosos edificios, jardines, y arboledas**. Que dire de la harmonia de instrumentos, y voces, con que á varios choros se cantaron las divinas alabanças, y se dieron gracias al cielo por las victorias alcançadas? Que de la Christiana eloquencia que se empleo en sermones panegyricos, y gratulatorios? Que de la elegancia de varias poësias, con que se celebraron los merecidos triumphos<sup>585?</sup>

Il est impossible de ne pas voir une ressemblance avec le texte précédent : il est encore une fois question de tapisseries qui représentent des figures humaines ou animales. Le lecteur du texte latin ne peut manquer de faire le parallèle entre « peristromata belluinis, & humanis figuris magnificè picta » et « belluinis & humanis imaginibus descripta peristromata », et c'est probablement ce que souhaite Claude Clément.

Dans la seconde version latine, il a certainement modifié les décorations du temple des *Políticos* afin qu'elles ressemblent aux décorations des véritables églises de Madrid, probablement pour renforcer l'impression que l'un est le pendant diabolique de l'autre. En espagnol, la réécriture de la première description efface un peu cette ressemblance, même si un lecteur peut lire dans « adornaron paredes, y bovedas de [...] ricas tapizerias » un écho de « las paredes adornadas de ricas tapizerias ». Il ne faut cependant pas écarter une autre hypothèse : Claude Clément a pu retoucher cette description simplement par goût, dans le seul but d'en améliorer le style.

---

<sup>584</sup> M. J., p. 59.

<sup>585</sup> E. M. D., p. 84-85.

### 3.6.5 Modifications de sens entre les deux versions latines

Dans une phrase qui évoque le bonheur des Comtois sous l'autorité de leur prince naturel, Claude Clément change les temps du présent de la première version latine pour des temps du passé dans les éditions de 1637 :

Sequani, perinde ac si in summo Olympo **stent**, viderunt iampridem, **videntque etiamnum** finitimas gentes ardere bello, & bello adiunctis calamitatibus vexari ; interea dum ipsi alta & diutina pace, pacique comitantibus bonis **fruuntur**<sup>586</sup>

Sequani, perinde ac si in summo Olympo **steterint**, viderunt iampridem finitimas gentes ardere bello, & bello adiunctis calamitatibus vexari ; interea dum ipsi alta & diutina pace, pacique comitantibus bonis **fruerentur**<sup>587</sup>

... los deste Condado, como si **estuvieran** remontados en la levantada y serena estancia del Olympo, han visto muchos tiempos ha que las tierras finitimas se estaban ardiendo en guerras, y que pedecian [*sic*] miserablemente las desdichas que estan anexas á ellas, quando ellos **estaban gozando** de una continua y serenissima paz, y de las comodidades que siempre la acompañan<sup>588</sup>.

On peut repérer trois écarts dans ce passage : d'abord la transformation du subjonctif présent « stent » en subjonctif parfait « steterint », puis celle de l'indicatif présent « fruuntur » en subjonctif imparfait « fruerentur » et enfin la suppression de l'expression au présent « videntque etiamnum ».

Dans le texte primitif l'auteur évoque la paix – passée et présente – dont jouissent les Comtois, alors qu'ils voient : « videntque etiamnum » les provinces limitrophes déchirées par les guerres. Un an plus tard, lors de la rédaction de la seconde version latine, la paix présente a disparu : les Français ont assiégé Dole et la Franche-Comté est plongée dans la guerre à son tour. La « diutina pace » n'est plus qu'un souvenir, ce qui explique les transformations. La modification des temps ainsi que la disparition du segment « videntque etiamnum » constituent donc une forme d'actualisation du texte : l'auteur l'adapte à un changement historique.

Claude Clément change les temps mais ne modifie pas son raisonnement pour autant, même si l'argument principal de l'exception comtoise ne peut plus être utilisé. Il continue à décrire sa patrie comtoise comme une terre à qui la Providence garantit la paix, comme une juste récompense de son intégrité religieuse, et ce, malgré les violences du siège de Dole qu'il a lui-même décrites.

Il réalise une autre adaptation temporelle qui n'affecte qu'un adjectif ; elle est pourtant très représentative de sa méthodologie :

---

<sup>586</sup> D. C. P., fol. 29 v°.

<sup>587</sup> M. J., p. 57.

<sup>588</sup> E. M. D., p. 81.

Quod præsertim manifestum fuit in **nupera**, & omnibus superioribus periculis exitialiore prodicione, *Alberti Baronis Valstemij*<sup>589</sup>

Quod præsertim manifestum fuit in **nefaria**, & omnibus superioribus periculis exitialiore prodicione, *Alberti Baronis Valstemij*<sup>590</sup>

los Principes pios, y religiosos vencen sin trabajo, y prevalecen contra sus enemigos. Lo qual singularissimamente se experimentó en aquella **detestable** traycion y mas perjudicial que todos los peligros passados, que tenia tramada Alberto Baron de Valstein<sup>591</sup>

Il est encore question dans cet exemple d'Albrecht von Wallenstein et de sa supposée trahison envers l'empereur que l'on peut dater à la fin de l'année 1633 et au début de l'année 1634. Si on considère que la première version latine a été rédigée au cours de l'année 1635, cette trahison est effectivement récente, d'où l'adjectif « nupera ». En revanche, elle l'est moins l'année suivante, de plus cet adjectif impose une référence au présent de l'écriture, comme dans une correspondance épistolaire ; Claude Clément a donc deux raisons de souhaiter le supprimer. Mais au lieu de l'éliminer, il remplace cet adjectif par un autre totalement différent : la trahison récente, « nupera », devient ainsi une trahison abominable : « nefaria ». Une fois encore, il s'agit bien d'une réécriture.

Dans le cas suivant, un participe apparaît dans la seconde version latine, alors qu'il ne figurait pas dans la première :

... hæ victoriae, hi triumphii [...] maximam partem ad te pertinent PHILIPPE REX CATHOLICE quippe quæ partim tua pietate, partim tuo milite, tuis armis, tuo ære, tuo consilio, tuis mandatis, tuis auspicijs **parta**; qui interea haud inferiore gloria vincis<sup>592</sup>

... hæ victoriae, hi triumphii [...] maximam partem ad te pertinent PHILIPPE REX CATHOLICE quippe quæ partim tua pietate, partim tuo milite, tuis armis, tuo ære, tuo consilio, tuis mandatis, tuis auspicijs **gesta, partave**; qui interea haud inferiore gloria vincis<sup>593</sup>

Estas glorias, estas victorias [...] la mayor parte tiene V. Magestad en ella *Gran Philippo*, pues **se han hecho, ó ganado** con su piedad, con sus soldados, con sus armas, con su hazienda, con su consejo, con sus ordenes, con su Imperio, siendo Vuestra Magestad entre tanto victorioso<sup>594</sup>

Dans la première version latine, Claude Clément déclare que les victoires ont été engendrées voire enfantées : « parta », par le roi Philippe IV. Cette expression devait poser un problème puisque l'auteur la retouche dans la réédition en lui adjoignant le participe « gesta » qui donne à l'expression le sens de : « accomplies et engendrées ». En espagnol, les formes verbales « se han hecho, ó ganado » traduisent ces deux participes.

---

<sup>589</sup> *D. C. P.*, fol. 51 r°.

<sup>590</sup> *M. J.*, p. 16.

<sup>591</sup> *E. M. D.*, p. 157.

<sup>592</sup> *D. C. P.*, fol. 57 r°.

<sup>593</sup> *M. J.*, p. 130.

<sup>594</sup> *E. M. D.*, p. 173.

Dans l'opération, Claude Clément élimine toutefois la métaphore de l'enfantement puisque le participe « parta » est neutralisé en « ganado » et prend le sens des verbes « acquérir » ou « obtenir ».

On observe dans ce passage une autre transformation subtile entre les textes latins et le texte espagnol. Les deux adverbes « partim » s'effacent lorsque l'expression : « partim tua pietate, partim tuo milite » devient plus simplement « con su piedad, con sus soldados ». Or, cette modification a un impact sur la répartition des causes de la victoire et, pourrait-on dire, sur leur proportionnalité. En latin, les victoires militaires sont dues en partie à la piété du roi : « partim tua pietate » et en partie à ses soldats, à ses armes, à son argent, etc. Cette distribution laisse donc supposer qu'une moitié, ou tout au moins une large part de responsabilité revient à la piété du monarque et l'autre moitié à des facteurs plus pragmatiques : sa puissance militaire, sa fortune, etc. Cette répartition équitable entre les causes religieuses et les causes matérielles disparaît dans la traduction qui, par un effet de compensation, donne plus d'importance aux dernières : « se han hecho, ó ganado con su piedad, con sus soldados, con sus armas, con su hazienda, con su consejo, con sus ordenes, con su Imperio ». La foi du prince n'est plus, en espagnol, qu'un facteur parmi sept autres, ce qui ne correspond pas vraiment à la vision providentialiste que Claude Clément défend dans le reste de l'œuvre. Il convient donc d'indiquer cette modification en note dans l'édition critique de l'œuvre.

### 3.6.6 Modifications de sens entre *M. J.* et *E. M. D.*

Lorsque Claude Clément dresse la liste des princes chrétiens favorisés par la Providence, il déclare d'abord qu'il ne donnera pas d'exemples bibliques. Il s'empresse pourtant d'en donner dans une superbe prétérition : « Tacebo Assyriorum centum octoginta quinque millia **in ipsorum castris immisso** divinitus percussore contrucidata<sup>595</sup> ». Cette phrase devient en espagnol : « No haré mencion de ciento y ochenta y cinco mil hombres, que mató **en una sola noche** el Angel, percusor que Dios envió al exercito de los Assyrios<sup>596</sup> ». Cette modification ayant déjà été évoquée dans le développement concernant l'identité du traducteur, nous la traiterons très rapidement.

Les deux segments indiqués en gras ne sont pas des traductions l'un de l'autre : Claude Clément a donc remplacé une formule par une autre, ce qui constitue une réécriture. La raison de ce changement s'explique en revenant à l'œuvre-source, dans le

---

<sup>595</sup> *D. C. P.*, fol. 15 v° et *M. J.*, p. 28.

<sup>596</sup> *E. M. D.*, p. 40.

second livre des Rois : « Factum est igitur **in nocte illa**, venit angelus Domini, et percussit **in castris** Assyriorum centum octoginta quinque millia<sup>597</sup> ». On trouve dans le texte biblique deux compléments circonstanciels, l'un de temps « in nocte illa », l'autre de lieu « in castris ». Dans le texte latin, l'auteur a choisi de rendre le complément de lieu par « in ipsorum castris immisso » alors que dans la version en espagnol, il préfère le complément de temps : « en una sola noche ». Claude Clément est donc revenu, dans la version espagnole, sur le choix qu'il avait fait dans le texte latin. Dans la phrase précédente, il évoquait la destruction des murailles de Jéricho : « arrasó por el suelo las fortissimas murallas de la ciudad de Iericho<sup>598</sup> » ; il a donc pu penser que le complément de lieu « in ipsorum castris immisso » était en quelque sorte répétitif et qu'il était inutile d'évoquer à nouveau le thème de l'inefficacité des murailles. C'est probablement pour cette raison qu'en espagnol il préfère citer le complément de temps.

Dans le paragraphe intitulé : « *Cuydadoso zelo del Rey Philipo IIII y de sus Españoles en dilatar la Religion Catolica*<sup>599</sup> », Claude Clément corrige un possessif. La phrase latine : « Non habet **tua** Hispania quod flagrantiús ambiat, quám ut longissimé proferat rectam in Deum fidem<sup>600</sup> », devient en espagnol « No tiene señor **nuestra** España otro empleo de sus pretensiones que el de amplificar dilatadissimamente la Fé de Dios<sup>601</sup> ». Le déterminant de la deuxième personne du singulier « tua Hispania » passe à la première du pluriel « nuestra ». Le lecteur des textes en latin n'étant pas nécessairement sujet de Philippe IV, l'Espagne est envisagée comme le territoire exclusif de son roi : « tua Hispania ». Dans le texte traduit, en revanche, Claude Clément s'adresse aux sujets du roi, dont il fait évidemment partie. L'Espagne est donc un bien partagé, d'où le possessif « nuestra » qui porte l'image d'une communauté agrégée autour de la personne du monarque.

Il s'agit là d'une réécriture évidente car rien n'obligeait formellement Claude Clément à faire ce choix, si ce n'est sa volonté de renforcer un sentiment d'adhésion à un territoire, à un roi et à une destinée communs. Ce possessif pluriel dessine à lui seul les frontières d'une Espagne comprise en extension, regroupant l'ensemble des provinces fidèles à la couronne. C'est le même principe qui le poussait, comme nous l'avons remarqué dans un exemple précédent, à transformer le pronom latin « tibi » en un pluriel « nos » en espagnol. Encore une fois, rien dans le texte ne contraint l'auteur à réécrire ce

<sup>597</sup> *Biblia sacra...*, *op. cit.*, IV Regum, XIX, 35, p. 317.

<sup>598</sup> *E. M. D.*, p. 39-40 faisant référence à Josué, VI, 5.

<sup>599</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>600</sup> *D. C. P.*, fol. 22 v° et *M. J.*, p. 42.

<sup>601</sup> *E. M. D.*, p. 61.

pronom si ce n'est son souhait de voir tous les sujets de Philippe IV regroupés dans un même mot, sous une référence commune.

### 3.7 Corrections et rectifications

Certains écarts échappent à la classification : dans un petit nombre de cas, un contenu est supprimé dans la seconde version latine mais réapparaît dans la version espagnole ou, à l'inverse, un élément est d'abord ajouté puis supprimé. Il ne s'agit pas de déplacements de texte, puisqu'ils sont réintégrés à la même place. Ce sont plutôt des changements d'avis : il semble que l'auteur revienne sur une modification qu'il avait apportée dans un premier mouvement. Ces écarts ne posent pas de problème éditorial : s'il s'avère que la modification est volontaire, la dernière forme – celle de la version espagnole – est toujours considérée comme étant celle du texte final. Les formes antérieures méritent toutefois d'être indiquées en note : comme dans un brouillon autographe, elles révèlent les hésitations de l'auteur dans la genèse de son œuvre.

#### 3.7.1 Éléments supprimés dans *M. J.* et réintégrés dans *E. M. D.*

Dans cinq cas, Claude Clément replace dans la version espagnole des éléments qui avaient été d'abord supprimés dans la seconde version latine. Le premier cas est une simple correction d'erreur : une partie de phrase a été oubliée, elle est indiquée dans la liste des errata. Le passage modifié est encore indiqué en gras. La phrase originale : « ut nunquam permittere volverit, eam quam vocant conscientiaē libertatem, magno licet opum & regiorum redituum **dispendio: imó & reducendis ad saniozem mentem,** & S. R. sedis obsequium aliorum Principum<sup>602</sup> » devient dans la seconde version latine « ut nunquam permittere volverit, eam, quam vocant, conscientiaē libertatem, magno licet opum & regiorum redituum, & S. R. sedis obsequium aliorum Principum<sup>603</sup> », et dans la version espagnole, le segment oublié réapparaît :

... que jamas permitio en ellos, la que llaman libertad de conciencia, aunque fuesse **con grande perdida** de sus intereses, y rentas. **Antes en reduzir a mas sana doctrina**, y a la obediencia de la santa Silla de Roma los subditos de otros Reyes<sup>604</sup>.

---

<sup>602</sup> *D. C. P.*, fol. 31 v<sup>o</sup>.

<sup>603</sup> *M. J.*, p. 74.

<sup>604</sup> *E. M. D.*, p. 104.



Cette erreur n'apporte évidemment pas grand-chose d'un point de vue du sens, mais elle donne une indication temporelle précieuse. Elle permet de confirmer que la version espagnole, si elle est datée de la même année que la seconde version latine, a bien été éditée un peu plus tard, puisque l'éditeur a eu le temps de corriger dans le corps du texte une erreur qui, faute de mieux, avait été inscrite dans la liste des errata de la seconde version latine. Il est possible également que la traduction n'ait pas été faite à partir du texte de la seconde version latine et que ses nombreuses erreurs n'aient pas été reprises.

Dans la présentation de la lettre du père Aguado, la référence temporelle – « ante tres annos » – disparaît dans la seconde version latine mais réapparaît dans la version espagnole. La phrase primitive est : « in Barchinonensi profectioe **ante tres annos** eam scripsit Rectori<sup>605</sup> », qui devient ensuite « in Barchinonensi profectioe eam scripsit Rectori<sup>606</sup> », puis en espagnol « con las mismas palabras con que lo escribió [...] en la jornada, que V. Magestad hizo **aora tres años**, a la Ciudad de Barcelona<sup>607</sup> ».

La lettre est datée du 10 mai 1632 dans le corps même du texte. Dans la seconde version latine, la date est clairement indiquée aussi : « VIII. Id Maias<sup>608</sup> ». Toutefois, l'élimination de la référence temporelle serait tout à fait compréhensible dans le cas d'une réédition une année plus tard puisque cette référence au présent de l'écriture n'est plus valable. Elle place la date d'écriture du texte en 1635, ce qui est cohérent pour la première édition latine, mais ne l'est plus pour la seconde ni pour la version espagnole, où il aurait fallu l'actualiser en « ahora cuatro años ». L'auteur n'a pas ajouté la référence intentionnellement dans la version espagnole, il a plutôt oublié de l'éliminer. Cette modification indique encore une fois que la traduction n'a probablement pas été faite à partir du texte imprimé de la seconde version latine.

Il est également difficile d'expliquer pourquoi la note « L. de recta fide<sup>609</sup> », correspondant au titre d'une œuvre de saint Cyrille, est retirée de la seconde version latine et réintégrée dans la version traduite. Cette indication bibliographique est très vague, peut-être parce que Claude Clément n'a plus sous la main la référence exacte. Il a pu préférer ne pas la mentionner dans le second texte latin, mais a choisi de la réintégrer dans la version espagnole. Les raisons de cette modification restent floues, et il est toujours possible qu'il s'agisse d'une erreur d'impression, c'est pourquoi il est préférable de la conserver dans l'édition du texte.

---

<sup>605</sup> *D. C. P.*, fol. 39 r°.

<sup>606</sup> *M. J.*, p. 89.

<sup>607</sup> *E. M. D.*, p. 124.

<sup>608</sup> *M. J.*, p. 89.

<sup>609</sup> *D. C. P.*, fol. 50 v° et *E. M. D.*, p. 156. Voir *M. J.*, p. 115.

Les trois derniers cas peuvent, pour leur part, être considérés comme des modifications volontaires : dans le premier, des éléments sont encore une fois éliminés dans la seconde version latine puis réintégrés dans la version espagnole, mais pas en totalité, ce qui laisse supposer qu'une sélection a été faite.

Ego omnino spero (& huius meæ spei habeo luculenta pignora non solum eximiam pietatem & Christianam sapientiam Domus Austriacæ, verumetiam hodiernum statum Germaniæ, ex deplorato, nunc **tuis CAESAR auspicijs** florentissimum, **tibique ac sibi restitutum**) aquilam Imperatoriam gerentem in pectore<sup>610</sup>

Ego omnino spero (& huius meæ spei habeo luculenta pignora non solúm eximiam pietatem, & Christianam sapientiam Domus Austriacæ, verumetiam hodiernum statum Germaniæ, ex deplorato, nunc florentissimum aquilam Imperatoriam gerentem in pectore<sup>611</sup>

Yo cierto con toda seguridad espero (y tengo por prendas seguras de esta mi esperanza, no solo la aventajada piedad y Christiana sabiduria de la Casa de Austria, sino tambien el Estado presente de las cosas de Alemania, aora prospero y floreciente, **y vuelto en si, de un tan evidente, y casi deshauziado peligro**, que el Aguila Imperial que lleva en su pecho<sup>612</sup>

La seconde version latine comme la version espagnole posent un véritable problème : la suppression de la parenthèse fermante ne permet pas de visualiser la fin de l'incise et perturbe assez largement la compréhension de la phrase. On pourrait donc penser qu'il s'agit d'une erreur. Néanmoins, les mots supprimés entre les deux versions latines ne sont pas pris au hasard, comme si un typographe les avait oubliés : ce sont deux segments cohérents qui sont éliminés. À la différence de l'oubli étudié plus haut qui constitue une erreur manifeste, le mot « florentissimus » est conservé afin de garder un sens à la phrase : on perçoit donc une volonté de modifier la formulation.

Si on décompose cette modification entre les deux versions latines, on constate que l'auteur élimine, en plus de la parenthèse, le complément de manière « tuis CAESAR auspicijs », le complément d'objet « tibique ac sibi », ainsi que le participe « restitutum ». Ceci ne change pas foncièrement le sens de la phrase mais élimine une référence évidente à l'actualité. Lorsque Claude Clément utilise le mot « restitutus » dans la première version latine, il évoque une Allemagne réintégrée à son état premier, restituée à elle-même et à l'empereur. Le texte est écrit au cours de l'année 1635 ; il est donc très probable qu'il fasse ainsi référence à la signature de la paix de Prague. Cet accord du 30 mai 1635 garantit les termes de la paix d'Augsbourg et surtout maintient l'édit de Restitution en atténuant et en différant son application. Concernant les biens ecclésiastiques, il stipule qu'ils doivent être réintégrés dans l'état de 1627.

---

<sup>610</sup> *D. C. P.*, fol. 49 v<sup>o</sup>.

<sup>611</sup> *M. J.*, p. 113.

<sup>612</sup> *E. M. D.*, p. 153.

Or, malgré la restitution de l'évêché d'Halberstadt, cet accord ne permet pas, loin s'en faut, une application stricte de l'édit de Restitution qui consistait à reprendre tous les biens ecclésiastiques dont les protestants s'étaient emparés depuis 1552. La formule très optimiste de Claude Clément « tistique ac sibi restitutum » peut donc sembler incongrue avec un an de recul supplémentaire. Les états allemands, en 1636 comme en 1635, ne sont pas revenus à une situation florissante dans une paix durable, comme le suggère l'auteur. Cela donne une raison de vouloir éliminer cette formule dans la seconde version latine. Quant à l'expression « tuis CAESAR auspicijs », elle est supprimée car elle n'est évidemment plus d'actualité. Cet accord a été trouvé sous les auspices de Ferdinand II alors que le « César » au moment de la rédaction de la seconde version est à présent son fils Ferdinand III.

Au passage en langue espagnole, les choses évoluent encore : pour les raisons qui viennent d'être avancées, les références à l'empereur Ferdinand II « tuis CAESAR auspicijs » et « tistique » ne sont pas remplacées. En revanche, le second segment éliminé « sibi restitutum » semble réapparaître en espagnol « vuelto en si, de un tan evidente, y casi deshauziado peligro », et le segment final « de un tan evidente, y casi deshauziado peligro » vient très certainement traduire la formule « ex deplorato ». Visiblement, Claude Clément adapte son texte au changement d'empereur mais remplace en espagnol l'expression optimiste du texte primitif qui avait été supprimée dans la seconde version latine. Dans le texte en langue vulgaire, il sacrifie l'exactitude historique pour reprendre la formulation assez exagérée du premier texte latin.

Ces modifications ne sont pas des détails : elles montrent comment Claude Clément cherche à adapter son texte à l'actualité. Elles indiquent d'abord qu'il est particulièrement bien informé et suit « en temps réel » l'évolution de la situation politique européenne, c'est là l'une des clés pour comprendre son raisonnement. Elles indiquent ensuite que Claude Clément développe une pensée en lien avec l'actualité, qu'il construit sa théorie politique sur des références historiques mais aussi sur les événements dont il prend connaissance jour après jour. C'est ici que réside sa force dans sa confrontation avec Machiavel : à la différence d'autres penseurs, il ne lui oppose pas une morale ou un dogme religieux, il l'attaque sur son propre terrain, avec ses propres armes, tangibles : la réalité et les faits.

Le dernier exemple va dans ce sens ; il traite d'ailleurs du même thème. Le précédent évoquait le bonheur retrouvé des états allemands sous les auspices de l'empereur ; celui-ci évoque l'Italie et les victoires triomphales du cardinal-infant et de Ferdinand III pour « el felicissimo estado de las cosas de Italia ». Fidèle à sa méthode,

Claude Clément s'appuie sur une réalité historique récente pour prouver l'efficacité politique et, en quelque sorte, le pragmatisme des préceptes de la sagesse chrétienne. La phrase « *rerum Italicarum felicissimus Status ; [...] Valentinum ad Padum prodigiosé simul atque heroicé propugnatum & servatum, aliaque id genus **præclaré & feliciter gesta**, quæ singillatim commemorare longum sit*<sup>613</sup> » est simplifiée en « *rerum Italicarum felicissimus status ; [...] Valentinum ad Padum prodigiosé simul atque heroicé propugnatum & servatum, aliaque id genus, quæ singillatim commemorare longum sit*<sup>614</sup> » et reprend sa forme initiale en espagnol : « *el felicissimo estado de las cosas de Italia, la defensa valerosa de Valencia del Pó, y todas las demas **illustres, y felicissimas empressas**, que seria largo el referirlas*<sup>615</sup> ».

Comme dans l'exemple précédent, il élimine dans la seconde version latine l'expression hyperbolique qui qualifiait les faits d'armes des troupes impériales et espagnoles, mais la replace dans la version espagnole. Une fois encore, Claude Clément fait preuve de mesure dans la seconde version latine, il freine son enthousiasme au moment de décrire les succès militaires impériaux, mais replace dans la version espagnole la première expression, car elle révèle toute sa confiance en la Providence.

Le dernier écart est moins visible mais mérite toutefois qu'on le mentionne. Dans ce cas, la correction suit la logique inverse des précédentes : le pronom « *vos* » est ajouté à la seconde version latine mais retiré de la version espagnole. La phrase primitive a la forme suivante : « *Maximum bellicum miraculum vestri illius Sueciæ Regis, quem Marti parem facitis*<sup>616</sup> » ; elle devient ensuite « *Maximum bellicum miraculum vestri illius Sueciæ Regis quem **vos** Marti parem facitis*<sup>617</sup> » pour reprendre sa forme initiale en espagnol « *Dezidme, aquel grande milagro de la guerra vuestro Rey Sueco, aquien aclamays nuevo Marte, quanta parte ha sido del cerco de Ratisbona*<sup>618</sup> ». L'ajout du pronom « *vos* » en écho à « *vestri* » peut se justifier : l'auteur a pu vouloir marquer la fracture entre les deux camps en renforçant le « *vous* » pour creuser l'écart avec un « *nous* » ; il abandonne cependant cet effet en espagnol. Même si elle mérite d'être répertoriée, cette modification est trop faible pour permettre d'avancer une hypothèse explicative.

---

<sup>613</sup> *D. C. P.*, fol. 56 v°-57 r°.

<sup>614</sup> *M. J.*, p. 130.

<sup>615</sup> *E. M. D.*, p. 173.

<sup>616</sup> *D. C. P.*, fol. 55 r°.

<sup>617</sup> *M. J.*, p. 124.

<sup>618</sup> *E. M. D.*, p. 167a-167b.

### 3.7.2 Le cas particulier du grec

Dans la première version latine, 5 citations sont données en grec puis traduites en latin. Ces 5 textes en grec disparaissent dans la seconde version latine, qui ne conserve que la traduction en latin. Dans la version en langue vulgaire, deux de ces citations sont à nouveau formulées en grec. Elles entrent donc dans la catégorie des suppression-ajouts : Claude Clément semble être revenu sur son choix. Des groupes de trois citations vont être comparés dans chacun des cas, ils ne seront donc pas placés entre guillemets mais en retrait du corps du texte, comme des citations longues, afin de faciliter une lecture synoptique.

#### *Euripide*

La première citation provient d'Euripide : la citation est en grec et en latin dans la première version latine, puis seulement en latin dans la seconde et en trois langues : grec, latin et espagnol dans la traduction.

Replicabo heroica tempora atque imprimis Eteoclem tibi sistam, cui magnanima ista vox regnum asservit. **Εἴπερ γὰρ ἀδικεῖν χρή τυραννίδος πέρι κάλλιστον ἀδικεῖν, τ' ἄλλα δ' εὐσεβεῖν χρεών**<sup>619</sup>. **Quæ verba** Divus Iulius Cæsar [...] **in Latinum sermonem convertit** [...] sic dicere solitus: *Nam si violandum est ius, Imperij gratiâ violandum est; alijs rebus pietatem colas*<sup>620</sup>.

Replicabo heroica tempora atque imprimis Eteoclem tibi sistam, cui magnanima ista vox regnum asservit. **Quam** Divus Iulius Cæsar [...] sic dicere solitus: *Nam si violandum est ius, Imperij gratiâ violandum est, alijs rebus pietatem colas*<sup>621</sup>.

... te traeré a la memoria aquellos tiempos heroicos de la antigüedad, y en primer lugar a Eteocles, que entró en possession de un Reyno con la valentia deste acertado dictamen. **Εἴπερ γὰρ ἀδικεῖν χρή τυραννίδος πέρι κάλλιστον ἀδικεῖν, τ' ἄλλα δ' εὐσεβεῖν χρεών**. **Cuyas palabras** D. Iulio Cesar [...] **las traduxo en Latin** [...] repitiendo muchas vezes. *Nam si violandum est ius, imperij gratia violandum est; alijs rebus pietatem colas*. Que si tal vez el gusto ha de violar las aras de lo justo, por un Reyno ha de ser magestuoso, que en otras cosas puedes ser piadoso<sup>622</sup>.

Il s'agit du seul cas où une citation est présentée en trois langues dans la version espagnole. Mais ce n'est pas un choix : Claude Clément évoque précisément la traduction que fait Jules César du grec au latin, c'est la raison pour laquelle le segment « Quæ verba [...] in Latinum sermonem convertit » dans le texte primitif est supprimé dans la

<sup>619</sup> « Car, s'il faut violer la justice, c'est pour la souveraineté qu'il est le plus beau de le faire ; la piété doit s'appliquer au reste », dans EURIPIDE, *Les Phéniciennes* (trad. H. Grégoire et L. Méridier), Paris, Les Belles Lettres, 1973, p. 175, vers 524-525. Voir DAVID-GUIGNARD, Sylvie, « Le partage du pouvoir : les Étéocle de la tragédie », *Ktéma* 33 (2008), p. 331-346, plus spécialement le paragraphe « La condamnation du despotisme chez Euripide » p. 340-343. Cette auteure a réalisé l'analyse philologique des citations grecque que l'on peut lire ici.

<sup>620</sup> *D. C. P.*, fol. 9 r<sup>o</sup>.

<sup>621</sup> *M. J.*, p. 15-16.

<sup>622</sup> *E. M. D.*, p. 20-21.

seconde version latine mais replacé dans la version espagnole : « Cuyas palabras [...] traduxo en Latin ». Il était donc nécessaire de conserver la version latine au côté de celles en grec et en espagnol.

### *Dion Cassius*

La citation de Dion Cassius se passe de la version latine qui n'est plus nécessaire : elle est donnée en grec et en latin dans l'édition primitive, puis seulement en latin dans la réédition et enfin en grec et en castillan dans la version espagnole. Contrairement à l'habitude, la traduction latine : « Romanæ sapientiæ sua ætate culmen » précède le texte original au lieu de venir à sa suite.

Vides Senecam ? [...] Romanæ sapientiæ sua ætate culmen **Ῥωμαίους τοὺς καθ' ἑαυτὸν σοφία ὑπεράραντα**<sup>623</sup> Politicæ artis magistrum absolutissimum<sup>624</sup>.

Vides Senecam ? [...] Romanæ sapientiæ sua ætate culmen, Politicæ artis magistrum absolutissimum<sup>625</sup>.

Vés á Seneca? aquel reformador de los siglos dorados, y corona en sus tiempos de la sabiduria Romana, **Ῥωμαίους τοὺς καθ' ἑαυτὸν σοφία ὑπεράραντα** Perfectissimo Maestro del Arte Política<sup>626</sup>.

La forme de *E. M. D.* reprend celle de la version primitive. La traduction en espagnol précède la citation en grec.

### *Grégoire de Nazianze*

... de quo hæc Divus Gregorius Nazianzenus refert [...] synopsim omnis civilis disciplinæ, maiestatis columen, & primarium firmamentum Imperij. **Ἴνα ἀρίστην ἑαυτῷ προσκαταστήσῃται τὴν τῆς βασιλείας κρηπίδα, καὶ ὅθεν δεῖ τῆς εὐνομίας ἄρξῃται, λύει μὲν τοῖς Ἐπισκόποις τὴν ἐξορίαν καὶ ζητεῖ, ὥστε μάλιστα μὲν τὸν κόσμον ὅλον, οἷόν τε συμφωνῆσαι, καὶ εἰς ἓν ἔλθειν τῇ συνεργίᾳ τοῦ Πνεύματος· εἰ δ' οὐ ἄλλο αὐτός γε μετὰ τῆς βελτίστης γενέσθαι κάκεινη, λίαν ὑψηλῶς τε καὶ μεγαλοπρεπῶς περὶ τῶν μεγίστων διανοοῦμενος.** *Iovianus ut Imperij sui statum pulcherrimè iaceret*<sup>627</sup>...

... de quo hæc Divus Gregorius Nazianzenus refert [...] synopsim omnis civilis disciplinæ, maiestatis columen, & primarium firmamentum Imperij. *Iovianus ut Imperij sui statum pulcherrimè iaceret*<sup>628</sup>...

... de quien escribe S. Gregorio Nazianzeno las palabras que dire [...] como un precioso compendio de la enseñanza del civil gobierno, coluna de la Magestad, y primer basa del Imperio: *Iovianus, ut Imperij sui statum pulcherrime iaceret* [...] Ioviano (dize) para disponer con decoro y hermosura el Estado<sup>629</sup>...

<sup>623</sup> En français : « Surpassant en sagesse les Romains de son temps ». Voir DION CASSIUS, *Histoire romaine : Vie de Caligula* (trad. J. Auburger), Paris, Les Belles Lettres, 1995, p. 321. Ce passage se trouve au liv. LIX, chap. XIX, § 7.

<sup>624</sup> *D. C. P.*, fol. 9 v°.

<sup>625</sup> *M. J.*, p. 16.

<sup>626</sup> *E. M. D.*, p. 22.

<sup>627</sup> *D. C. P.*, fol. 19 v°-20 r°.

<sup>628</sup> *M. J.*, p. 37.

<sup>629</sup> *E. M. D.*, p. 52-53.

Dans la première version latine, Claude Clément a procédé à des coupes importantes dans le texte original de Grégoire de Nazianze, indiqués en gras dans cette traduction française :

Pour fonder son règne sur les meilleures bases et prendre pour commencer les mesures qui s'imposaient dans l'intérêt public, il rappelle d'exil tous les évêques **et, en particulier, celui qui était avant tous les autres par sa vertu et qui avait manifestement subi la guerre à cause de sa piété. Notre foi était victime des discordes nombreuses et de la confusion, divisée en un grand nombre d'opinions et de sectes** ; il cherche à **en connaître la vérité** de façon à réaliser au mieux l'unanimité et l'unité du monde entier par l'action de l'Esprit, et du moins pour se mettre en tout cas personnellement du côté des meilleurs **et leur apporter son appui en échange du leur** ; il avait une idée très haute et très juste des choses les plus importantes<sup>630</sup>.

On remarque quatre différences entre le grec de la version latine de 1636 et le grec de l'édition de J. Mossay. Un préfixe est ajouté au verbe προσκαταστήσεται au lieu de καταστήσεται. Pour combler la lacune, καί – et – est ajouté devant ζητεῖ. On peut lire ensuite dans le texte de Claude Clément οἷόν τε συμφωνῆσαι au lieu de εἰ οἷόν τε συμφωνῆσαι : c'est probablement l'imprimeur qui a oublié le εἰ – si [possible] – mais l'apparat critique de l'édition de J. Mossay signale la variante συμφωνῆσαι – résonner ensemble – au lieu de συμφωνῆσαι – avoir les mêmes sentiments. On lit également εἰ<sup>631</sup> δ' οὖν au lieu de εἰ δ' οὐ<sup>632</sup>, et ἄλλο αὐτός au lieu de ἀλλ' αὐτός ; il s'agit très certainement ici d'une erreur d'impression. Enfin, le texte est mal coupé à la fin : κἀκείνη est en trop.

Une citation en grec impressionne nécessairement le lecteur, et plus encore une citation de cette taille. Toutefois, un œil critique peut constater un certain nombre de variations, voire d'erreurs, et pas uniquement de typographie<sup>633</sup>. L'erreur dans la coupure de phrase finale est plus grave et remet en cause jusqu'au travail de l'auteur. Peut-être ces citations ne sont-elles pas destinées à être lues par un helléniste qui en trouverait tous les défauts.

### *Synésios de Cyrène*

... meritó dictum putares quod Synesius Episcopus Ptolemaidis Pentapolis Imperatori Arcadio in hæc verba scripsit. ἀναπέμψασαι δὲ τὸν πατέρα, καὶ ὄψει τὴν ἀρχὴν

<sup>630</sup> GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Discours 20-23 : Discours 21 en l'honneur d'Athanase, évêque d'Alexandrie* (trad. J. Mossay), Paris, Cerf, 1980, p. 181-183. Le passage se situe au § 33.

<sup>631</sup> Il s'agit peut-être de οὐ et, dans ce cas, l'imprimeur aurait commis une erreur.

<sup>632</sup> Voir l'apparat critique de l'édition de J. Mossay ; οὖν a le sens de « [si] donc » et οὐ celui de « [si] ne...pas ».

<sup>633</sup> Je remercie chaleureusement Sylvie David-Guignard, chercheur du laboratoire ISTA de Besançon, pour m'avoir apporté son aide précieuse dans l'étude de ces extraits en grec ancien : cette analyse est la sienne.

αὐτῷ μισθὸν ἀρετῆς δοθεῖσαν<sup>634</sup>. *id est. Veniat tibi parentum tuorum in memoriam*<sup>635</sup>...

... meritó dictum putares quod Synesius Episcopus Cyrenensis Imperatori Arcadio in hæc verba scripsit. *Veniat tibi parentis tui in memoriam*<sup>636</sup>...

... tomando como por dicho á si, lo que Synesio Obispo Cyrenense, escribió al Emperador Arcadio: *Veniat tibi Parentis tui in memoriam* [...]. Refresca la memoria de tu padre<sup>637</sup>...

Dans ce cas, comme dans le précédent, la formule en grec disparaît dans les éditions de 1637. Dans le texte primitif, la traduction latine utilise un pluriel « parentum » alors que dans les textes qui suivent, il s'agit d'un singulier : « parentis ». Ce phénomène sera analysé un peu plus bas.

### *Plutarque*

... petent formam certissimam πολιτικὰ παραγέματα<sup>638</sup> Status feliciter administrandi, tuendi, propagandi<sup>639</sup>.

... petent formam certissimam & *Política Paradigmata* Status feliciter administrandi, tuendi, propagandi<sup>640</sup>.

... medios, y **instrucciones Christianamente politicas**, con que administrar felizmente, y dilatar el estado<sup>641</sup>.

La traduction en français de l'expression grecque serait plutôt « préceptes politiques », par conséquent, la traduction latine par *politica paradigmata*, c'est-à-dire par « exemples politiques », change le sens. L'expression « instrucciones Christianamente politicas » est beaucoup plus proche de l'original grec ; elle semble avoir été traduite directement à partir de la formule grecque originale plutôt qu'à partir de sa traduction latine. Il s'agit probablement d'une correction. Remarquons encore une fois une erreur : en grec, παραγέματα s'écrit avec un double gamma.

Il est tout à fait probable que Claude Clément ait choisi d'éliminer le grec dans la seconde version latine afin de rendre son texte plus facile d'accès. Dès lors, pourquoi réintroduire ces phrases dans la version en langue vulgaire, sachant que ses lecteurs n'y entendront rien ? Les deux citations font partie du long discours de l'orateur des *Políticos*,

<sup>634</sup> En français : « Évoque le souvenir de ton père, et tu verras que l'Empire a été le salaire accordé à sa vertu », dans SYNESIOS DE CYRENE, *Le Discours sur la royauté de Synésios de Cyrène à l'empereur Arcadius* (trad. Chr. Lacombrade), Paris, Les Belles Lettres, 1951, p. 38.

<sup>635</sup> *D. C. P.*, fol. 34 v<sup>o</sup>.

<sup>636</sup> *M. J.*, p. 80.

<sup>637</sup> *E. M. D.*, p. 111-112.

<sup>638</sup> PLUTARQUE, *Œuvres morales*, t. XI, 2 (trad. J.-Cl. Carrière), Paris, Les Belles Lettres, 1984, p. 74-146. Il s'agit du titre du traité 52, 798A-825D. En français : « Préceptes politiques ».

<sup>639</sup> *D. C. P.*, fol. 35 r<sup>o</sup>.

<sup>640</sup> *M. J.*, p. 81.

<sup>641</sup> *E. M. D.*, p. 112-113.



au cours duquel ce pseudo-prêtre présente un à un leurs maîtres à penser. À ce moment, ce n'est pas Claude Clément-narrateur qui s'exprime, ce n'est pas lui qui cite en grec dans la version espagnole, mais le prêtre des *Políticos*. Pour les trois autres citations faites par Claude Clément-narrateur, le grec ne réapparaît pas ; elles concernent des auteurs « chrétiens ». En résumé, lorsque ce sont les *Políticos* qui s'expriment, il donne à lire un texte dans une langue érudite obscure au lecteur *romancista*, mais quand il parle en son nom, il cite plus simplement en latin et en espagnol.

S'il s'agit d'un choix délibéré de sa part, il révèle une véritable stratégie. Dans la version primitive du texte, il introduit 5 citations en grec, dont une très longue. Cette version est la plus érudite : Claude Clément souhaite montrer à son lecteur son aisance en grec et, comble de l'érudition, ne traduit pas en latin la courte sentence de Plutarque, qui comporte cependant une erreur. La langue savante est employée ici comme un signe de reconnaissance, dans un siècle où elle conservait l'image que lui avait donnée l'humanisme : « Quevedo, brillant humaniste trilingue, recevait à vingt-cinq ans des lettres où Juste Lipse l'appelait « honneur insigne de l'Espagne » : et pour comble de gloire, l'éloge était décerné en grec<sup>642</sup> ». Dans la réédition latine, ce genre de communication entre-soi n'a plus cours.

En revanche, le grec revient dans la version espagnole, uniquement dans la bouche des *Políticos*, dans des phrases que le lecteur *romancista* ne comprendra assurément pas. Les *Políticos* qui parlent cette langue incompréhensible ont une image de lettrés nourris par l'étude des textes classiques. Il faut probablement y voir une forme d'antihumanisme de la part de Claude Clément qui associe ainsi l'ennemi politique à l'helléniste ou une forme de défiance envers une culture gréco-latine qui est pourtant la sienne.

Dès 1548, on pouvait noter dans la correspondance de l'Inquisiteur de Saragosse un avertissement comme celui-ci : « Croyez bien que parmi ces lettrés qui se flattent d'être très forts en latin et en grec et d'avoir de belles bibliothèques, il y a des livres suspects, et qui possède de ces livres n'est point catholique. » Plusieurs années avant que l'Inquisition ne sévisse contre les luthériens d'Espagne, un helléniste comme Pedro Juan Nuñez en est réduit à gémir sur la suspicion dont l'humanisme critique est victime : « on a peur qu'un humaniste, de même qu'il corrige un passage de Cicéron, en corrige un de l'Écriture<sup>643</sup> ».

Claude Clément est assurément porté par ce courant et doit protester de son adhésion à cette suspicion inquisitoriale, d'autant plus fortement qu'il est lui-même helléniste. Car si l'Église craint l'érasmeisme, ce n'est pas parce que ses disciples lisent le grec, mais plutôt parce que cette compétence les rend capables d'une interprétation

---

<sup>642</sup> BATAILLON, Marcel, *Érasme et l'Espagne*, Genève, Droz, 1998 [1937], p. 816.

<sup>643</sup> *Ibid.*, p. 769-770.

critique et personnelle des textes sacrés<sup>644</sup>. Si l'étude des auteurs grecs n'est pas hérétique en soi, la philologie appliquée aux Évangiles peut l'être :

En clair, Eck a parfaitement bien compris que, pour Érasme, les évangiles n'ont pas été écrits sous la dictée du Saint-Esprit, mais sont œuvres humaines, donc susceptibles de critique philologique au même titre que toute autre œuvre littéraire<sup>645</sup>.

Cette approche philologique et individuelle des textes sacrés ouvre le champ de l'exégèse ; Érasme commente, voire corrige le texte évangélique sans se soumettre au contrôle de l'Église catholique. Jean-Christophe Saladin évoque le « tournant qu'Érasme a imprimé au champ d'application de l'hellénisme, car il revendique pour la philologie le droit de poser les limites de l'écriture sacrée<sup>646</sup> ». Le pouvoir de l'Église catholique romaine réside précisément en ce qu'elle jouit du monopole de l'interprétation des textes ; un monopole que les réformés lui disputent plus encore que les humanistes. Les jésuites sont en première ligne pour identifier le mal et le combattre, comme Nicola Bobadilla, l'un des fondateurs de la Compagnie, qui résume : « *et qui græcizabant, lutheranizabant*<sup>647</sup> ».

Claude Clément défend de façon indirecte cette vision d'une érudition sacrilège et en explique le fonctionnement d'une façon plus globale, qui dépasse le cas du grec. Il utilise, pour ce faire, la fiction explicative de la cérémonie des *Políticos* pour leur faire dire que Sénèque est le plus grand des savants « *corona en sus tiempos de la sabiduria Romana*<sup>648</sup> », mais aussi le pire des impies puisqu'il remet en cause l'existence de Dieu :

Pues mira su sentir acerca de Dios [...] Que cosa (dize) puede aber mas llena de ignorancia, que el pensar que Iupiter se pone a fulminar rayos desde las nubes? Si preguntas mi sentimiento, juzgo que no fueron tan botos y rudos los antiguos, que diessen credito a esto<sup>649</sup>.

Pour l'auteur, la science et l'étude des auteurs classiques sont donc foncièrement dangereuses et doivent se pratiquer sous la protection ou le contrôle des principes chrétiens : associées aux principes chrétiens, elles forment les érudits catholiques comme lui ; sans eux, elles peuvent former les pires des *Políticos*.

---

<sup>644</sup> Voir RICO, Francisco, *El sueño del humanismo de Petrarca a Erasmo*, Barcelone, Crítica, 2014 [1993], p. 128-129.

<sup>645</sup> SALADIN, Jean-Christophe, *La bataille du grec à la Renaissance*, Paris, Les belles lettres, 2004, p. 198. Il s'agit du théologien Jean Eck.

<sup>646</sup> *Ibid.*, p. 365.

<sup>647</sup> *Ibid.*, p. 396, cité par Jean-Christophe Saladin.

<sup>648</sup> *E. M. D.*, p. 22.

<sup>649</sup> *Ibid.*

### 3.7.3 Ajustements de texte et corrections

Neuf erreurs ont été corrigées au cours de l'évolution des trois versions de l'œuvre. L'indication bibliographique : « socr. 4. Panar<sup>650</sup> » dans la première version latine devient « Isocr.4.Pana<sup>651</sup> » dans la seconde, puis « Isocr. in Panat<sup>652</sup> » dans la version espagnole. C'est là la forme correcte, s'agissant de *Panathenaicus* d'Isocrate. Une autre note voit son numéro de chapitre évoluer de « Socr. 1. 3. c. 21<sup>653</sup> » à « Socr. 1. 3. c. 12<sup>654</sup> » pour terminer par « Soor. [sic] 1. 3. cap. 28<sup>655</sup> ». La citation en question « *Deum non colitis, sed purpuram*<sup>656</sup> » se trouve dans l'*Historia Ecclesiastica* au livre III, à la fin du chapitre XXV<sup>657</sup>. Les chiffres sont donc tous faux, mais l'erreur est très certainement reprise de Pedro de Ribadeneyra qui donne une référence erronée : « Socr Li 3 c. 21<sup>658</sup> ». Claude Clément a indiqué le numéro du chapitre qu'il croyait juste dans la première version latine ; celui de la seconde est probablement une erreur d'impression et celui de la version espagnole pourrait constituer une tentative, vaine, de corriger son erreur.

Lorsque Claude Clément évoque les jésuites en partance pour les Amériques, il indique ces chiffres : « Desde el año pues de mil y seiscientos y quinze no mas, hasta el de mil y seiscientos y treinta y cinco<sup>659</sup> ». Le chiffre « centesimo<sup>660</sup> » de la première version latine a été corrigé en « sexcentesimo<sup>661</sup> » dans la seconde pour donner le « seiscientos » dans la version espagnole. Une formule de la première version latine : « maximis accrementis auctum iri<sup>662</sup> » devient « maximis accrementis actum iri<sup>663</sup> » dans la seconde puis « ha de tener grandes adelantamientos, y creces<sup>664</sup> » dans la version espagnole. La dernière version corrige l'erreur de la seconde version latine. Dans une citation du père Sigüenza, un segment de phrase : « dispendio: imò & reducendis ad

---

<sup>650</sup> D. C. P., fol. 7 r°.

<sup>651</sup> M. J., p. 12.

<sup>652</sup> E. M. D., p. 16.

<sup>653</sup> D. C. P., fol. 21 v°.

<sup>654</sup> M. J., p. 40.

<sup>655</sup> E. M. D., p. 58.

<sup>656</sup> *Ibid.*

<sup>657</sup> SOCRATE LE SCHOLASTIQUE, *Historia Ecclesiastica. Henricvs Valesivs Græcum textum collatis MSS. Codicibus emendavit, Latiné vertit, & Annotationibus illustravit*, Paris, Antonius Vitré, 1668, p. 205.

<sup>658</sup> RIBADENEYRA, Pedro de, *Tratado de la Religion y Virtudes que deve tener el Principe Christiano, para gouernar y conseruar sus Estados. Contra lo que Nicolas Machiauelo y los Politicos deste tiempo enseñan*, Madrid, Pedro Madrigal, 1595, p. 6.

<sup>659</sup> E. M. D., p. 133.

<sup>660</sup> D. C. P., fol. 42 r°.

<sup>661</sup> M. J., p. 97.

<sup>662</sup> D. C. P., fol. 34 v°.

<sup>663</sup> M. J., p. 81.

<sup>664</sup> E. M. D., p. 112.

sanio<sup>665</sup>rem mentem<sup>665</sup> » disparaît par erreur dans la seconde version latine<sup>666</sup> mais réapparaît dans la version espagnole : « perdida de sus intereses, y rentas. Antes en reducir a mas sana doctrina<sup>667</sup> ». Cet oubli faisait l'objet d'une rectification dans les errata de la seconde version latine.

Lorsque Claude Clément évoque l'âge de Charles Quint au moment de son accession au trône impérial, il hésite : celui-ci a 18 ans dans la version espagnole : « le alcançaron el Imperio, siendo el de tan corta edad, que solos tenia diez y ocho años<sup>668</sup> », alors qu'il en a 19 dans les deux versions latines : « undeviginti<sup>669</sup> ». Les doutes de l'auteur s'expliquent facilement : Charles Quint est né en février 1500 et à la mort de son grand-père Maximilien I<sup>er</sup> de Habsbourg en janvier 1519, il n'a encore que 18 ans, mais en aura un de plus au moment de son élection fin juin. Ces atermoiements témoignent du souci que Claude Clément a du détail : en tant qu'historien, il cherche absolument à éviter une erreur de date.

Il corrige également deux erreurs à propos de sièges épiscopaux : le père José Esteve est appelé « Episcopus Dorsetanus<sup>670</sup> » dans la première version latine, mais, plus justement, « Episcopus Vestanus<sup>671</sup> » dans la seconde, ainsi que dans la version espagnole : « Obispo Vestano<sup>672</sup> ». Il s'agit d'une erreur de la première version puisque dans le même texte quelques pages plus haut, il lui attribuait son véritable titre : « Episcopo Vestano<sup>673</sup> ». Dans la même logique, Synésios de Cyrène est appelé : « Episcopus Ptolemaidis Pentapolis<sup>674</sup> » dans la première version latine, puis « Episcopus Cyrenensis<sup>675</sup> » dans la seconde, comme dans la version espagnole : « Obispo Cyrenense<sup>676</sup> ». Cette correction est aussi une forme de vulgarisation, comme nous le verrons plus loin.

Précisément au sujet de Synésios de Cyrène, outre la disparition du grec, la formulation de sa citation varie par la présence d'un pluriel dans la première version latine : « *parentum tuorum [...]* eis<sup>677</sup> » et d'un singulier dans la seconde « *parentis*

---

<sup>665</sup> *D. C. P.*, fol. 31 v<sup>o</sup>.

<sup>666</sup> Voir *M. J.*, p. 74.

<sup>667</sup> *E. M. D.*, p. 104.

<sup>668</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>669</sup> *D. C. P.*, fol. 26 r<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 49.

<sup>670</sup> *D. C. P.*, fol. 32 v<sup>o</sup>.

<sup>671</sup> *M. J.*, p. 73.

<sup>672</sup> *E. M. D.*, p. 106.

<sup>673</sup> *D. C. P.*, fol. 30 v<sup>o</sup>.

<sup>674</sup> *Ibid.*, fol. 34 v<sup>o</sup>.

<sup>675</sup> *M. J.*, p. 80.

<sup>676</sup> *E. M. D.*, p. 111.

<sup>677</sup> *D. C. P.*, fol. 34 v<sup>o</sup>.

*tui [...] ei*<sup>678</sup> », ainsi que dans la version espagnole : « *Parentis tui [...] ei [...]* de tu padre<sup>679</sup> ». Dans le texte grec, on trouve bien un singulier : il s'agit donc probablement d'une correction.

---

<sup>678</sup> *M. J.*, p. 80.

<sup>679</sup> *E. M. D.*, p. 112.

## 4 Un texte retravaillé : les grandes évolutions de l'œuvre

---

### 4.1 M. J. est-elle une version de transition ?

Un lecteur attentif à la forme relève un grand nombre d'erreurs dans la seconde version latine : oublis, coquilles d'impression, mots déformés, etc. Les textes de la première version latine et de la version espagnole en comportent, quant à eux, assez peu et la forme de *El Machiavelismo degollado* reprend souvent celle de la première version latine et pas celle de la seconde. *Machiavellismus jugulatus* pourrait donc être un texte de transition qui n'aurait pas bénéficié des mêmes soins que les autres, c'est pourquoi nous avons choisi d'analyser ces erreurs. Lorsque l'écart requiert une lecture parallèle des trois textes, les trois versions sont placées en retrait du corps du texte et sans guillemets, en indiquant en gras les éléments qui diffèrent.

#### 4.1.1 Les différents types d'erreur dans la seconde version latine

Bien que les deux versions du texte datées de 1637 soient sorties des presses du même imprimeur, Antonio Vazquez, la version latine comporte de nombreuses erreurs et même si une liste des errata y est intégrée, elle n'en amende qu'une infime partie. Dans 89 cas la seconde édition latine laisse apparaître une erreur qui n'existait pas dans la première<sup>1</sup>.

#### *Travail de l'imprimeur Antonio Vazquez*

Comme on peut le lire dans les éditions de 1637, le travail d'impression a été réalisé par Antonio Vazquez – ou Antonium Vazquez dans les œuvres latines – l'imprimeur de l'université d'Alcalá. Un imprimeur nommé, lui aussi, Antonio Vazquez officie à Salamanque au cours des années 1620<sup>2</sup>. Il peut s'agir d'un homonyme, mais les impressions de Salamanque s'arrêtent avant que ne commencent celles d'Alcalá ; il n'est donc pas impossible qu'il s'agisse du même. On peut lire sur les travaux de Salamanque « en casa de Antonio Vazquez » ou « en la imprenta de Antonio Vazquez », des mentions

---

<sup>1</sup> Voir annexe 4.1.1.

<sup>2</sup> « Desconocido impresor activo en Salamanca entre 1621 [...] y 1626 », dans DELGADO CASADO, Juan, *Diccionario de impresores españoles (Siglos XV-XVII)*, t. II, Madrid, Arco Libros, 1996, p. 697.

qui n'apparaissent généralement pas dans les éditions d'Alcalá où il signe plutôt de son simple nom, souvent suivi de son titre : « Impressor de la Universidad » ou « Typographum Vniuersitatis ».

Les éditions d'Alcalá courent sur les années 1632 à 1642. Il est assez facile de déduire que cet imprimeur décède au début de 1643 puisqu'à partir de cette date, les œuvres sont éditées par sa veuve, María Fernández<sup>3</sup>. Au-delà de ces éléments, peu d'informations sont parvenues jusqu'à nous : « Casi nada se conoce de Antonio Vazquez salvo sus impresiones<sup>4</sup> ».

Un imprimeur nommé Antonio Vazquez de Esparza, – ou Vazquez de à Sparça dans les éditions latines – officie à Valladolid, mais il ne peut s'agir de celui du *Machiavelismo degollado*, puisque son travail court encore sur toute la décennie 1640, soit bien après la mort de son homonyme<sup>5</sup>. À Valladolid encore, un autre homonyme : Antonio Vazquez de Velasco, apparaît dans certaines œuvres des années 1620<sup>6</sup>. Il s'agit du père du précédent et n'est pas imprimeur mais marchand de livres. Son nom est d'ailleurs toujours cité comme financeur<sup>7</sup>.

Parmi les imprimeurs de l'université d'Alcalá,

... destacaron Arnaldo Guillermo de Brocar y su hijo Juan, Andrés Angulo [...] Antonio Vázquez y su viuda María Fernández. A ellos se debe la edición de los libros (casi todos publicados en latín) que servirían de texto a los estudiantes y de lectura a los catedráticos, para el buen logro del ciclo enseñanza-aprendizaje en la universidad de Alcalá<sup>8</sup>.

Antonio Vazquez serait donc spécialisé dans les éditions universitaires et particulièrement celles en latin, ce qui semble être une garantie de la qualité de son travail. Il faut toutefois apporter quelques nuances à cette image et, pour ce faire, nous avons répertorié 54 ouvrages sortis de ses presses entre 1632 et 1643 afin de mieux comprendre son travail et ses domaines de spécialisation<sup>9</sup>. Cette bibliographie montre que les ouvrages publiés ne traitent pas uniquement de sujets universitaires : il réédite un manuel de

---

<sup>3</sup> Voir MESA, Pablo de, *Translacion de los dos heroicos martyres San Iusto y S. Pastor*, Alcalá, por la viuda de Antonio Vazquez, 1643.

<sup>4</sup> DELGADO CASADO, Juan, *Diccionario de impresores...*, op. cit., t. II, p. 697.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 699-700.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Voir AVENDAÑO, Cristóbal de, *Sermones para algunas festiuidades de las mas solenes [sic] de los Santos*, Valladolid, Iuan de Rueda [...] a costa de Antonio Vazquez, 1628, ou encore LAUATA, Francisco, *Discursos morales sobre los Evangelios de los Santos*, Valladolid, por la viuda de Francisco Fernandez de Cordoua. A costa de Antonio Vazquez Mercader de libros, 1625.

<sup>8</sup> BERNAL GÓMEZ, Beatriz, « La política universitaria del Cardenal Cisneros », L. JIMÉNEZ MORENO (coord.), *La Universidad Complutense Cisneriana Impulso filosófico, científico y literario Siglos XVI y XVII*, Madrid, Editorial Complutense, 1996, p. 42.

<sup>9</sup> Voir annexe 4.1.6. Nous nous sommes inspirés de CATALINA GARCÍA, Juan, *Ensayo de una tipografía complutense*, Madrid, Manuel Tello, 1889, p. 291-307. Cet ouvrage d'érudition ne recense cependant qu'une partie du travail de cet imprimeur.

cuisine, *Arte de cozina, pasteleria, vizcocheria y conserueria*, l'année même où il imprime *M. J. et E. M. D.*

En ce qui concerne les langues de publication, les ateliers d'Antonio Vazquez n'ont publié que 19 ouvrages en latin pour 35 en castillan ; ils ne sont donc pas spécialisés dans les éditions en langue latine. Il publie d'ailleurs en 1634 une édition revue et corrigée : « *Editio secvnda castigatior* » de la première partie des *Artis logicæ* de Juan de Santo Tomás, ce qui laisse supposer qu'une première version fautive a dû paraître. Une recherche très récente de la bibliothèque du collègue jésuite de Montilla met très ouvertement en cause la qualité de son travail :

Continuamos con Antonio Vázquez, del que se conocen muy pocos datos biográficos, desarrolló su trabajo entre 1632 y 1643. Su obra resulta interesante casi siempre costeada por Manuel López. Sin embargo, existe otra parte de su producción de menor calidad presente en la Biblioteca como *Libro intitulado otro tomo de Sermones para muchas festiuidades de los santos* de Cristóbal de Avendaño<sup>10</sup>.

Selon cet auteur, la production d'Antonio Vazquez aurait donc pu varier en qualité. Il faut toutefois prendre cette étude avec prudence car l'ouvrage donné en exemple n'a pas été imprimé par Antonio Vazquez, imprimeur de l'université d'Alcalá, mais par Juan de Rueda à Valladolid pour le compte du libraire Antonio Vazquez y Velasco<sup>11</sup>. La date de publication de cet ouvrage : 1629, le situe en dehors de la période d'activité de l'imprimeur de *M. J.* et de *E. M. D.*

### *Erreurs d'impression*

Les erreurs d'impression sont les plus nombreuses et mettent assez directement en cause le travail du typographe. Plus de la moitié n'affectent qu'une seule lettre. Il s'agit souvent d'un oubli ou d'un ajout injustifié. C'est le cas lorsque « *neglectum*<sup>12</sup> » est orthographié « *negletum*<sup>13</sup> » dans la seconde version latine, ou encore lorsque « *iter*<sup>14</sup> » devient « *inter*<sup>15</sup> ». Dans 5 cas, c'est toute une syllabe qui est supprimée comme lorsque « *mysteriorum*<sup>16</sup> » devient « *mysterium*<sup>17</sup> » ou quand « *Politicorum*<sup>18</sup> » se transforme en

---

<sup>10</sup> SÁNCHEZ HERRADOR, Miguel Ángel, *La biblioteca del colegio de la Encarnación de los Jesuitas de Montilla*, Thèse de doctorat de l'université de Cordoue, 2015, p. 99.

<sup>11</sup> Voir *ibid.*, p. 478 ainsi que AUENDAÑO, Christoual de, *Libro intitulado otro tomo de Sermones, para muchas festiuidades de los Santos*, Valladolid, Juan de Rueda. A costa de Antonio Vazquez y Velasco, mercader de libros, 1629.

<sup>12</sup> *D. C. P.*, fol. 6 r°.

<sup>13</sup> *M. J.*, p. 9.

<sup>14</sup> *D. C. P.*, fol. 55 v°.

<sup>15</sup> *M. J.*, p. 125.

<sup>16</sup> *D. C. P.*, fol. 4 r°.

<sup>17</sup> *M. J.*, p. 5.

<sup>18</sup> *D. C. P.*, fol. 5 r°.



« Policorum<sup>19</sup> ». On compte 8 cas de confusion de lettres, lorsque « penetratum<sup>20</sup> » devient « denerratum<sup>21</sup> » ; « Corculum<sup>22</sup> », « Coreulum<sup>23</sup> », ou encore « horrore<sup>24</sup> », « honore<sup>25</sup> ».

Le typographe a visiblement inversé ou confondu certaines lettres ressemblantes, comme le t et le r, le c et le e, le double r et le n. Il commet également une erreur d'espace lorsque « incolumitatem<sup>26</sup> » dans la version primitive devient « in columitatem<sup>27</sup> » dans la réédition. Il oublie également un mot lorsque la phrase « quot Canonicorum collegia, quot seminaria<sup>28</sup> » devient « quot Canonicorum collegia, seminaria<sup>29</sup> ». Il n'est pas nécessaire de reproduire ici la liste exhaustive, consultable en annexe, pour se rendre compte que la seconde version latine a visiblement été imprimée sans relecture efficace. Or, la version espagnole, qui sort des mêmes presses comporte, elle, très peu d'erreurs : on est donc amené à se demander si l'imprimeur ou son typographe n'avaient pas une meilleure maîtrise du castillan que du latin.

#### *Erreurs de lecture et hispanismes*

Dans d'autres cas, les erreurs semblent provenir d'une lecture approximative de l'original comme lorsque « nunc est<sup>30</sup> » devient « non est<sup>31</sup> » ou lorsque « Machiavellismus<sup>32</sup> » se transforme en « Machiavellissimus<sup>33</sup> » : des erreurs qui laisse penser que le typographe ne comprenait pas forcément ce qu'il composait. Il a également mal interprété certains préfixes, comme lorsque le verbe « sustentandis<sup>34</sup> » devient « substentandis<sup>35</sup> ». Il peut même transformer certains mots latins en mots espagnols : c'est le cas lorsque l'adverbe « Extemplo<sup>36</sup> » se transforme en « Exemplo<sup>37</sup> » ; une erreur mentionnée toutefois dans la liste des errata.

---

<sup>19</sup> *M. J.*, p. 8.

<sup>20</sup> *D. C. P.*, fol. 4 v°.

<sup>21</sup> *M. J.*, p. 6.

<sup>22</sup> *D. C. P.*, fol. 40 r°.

<sup>23</sup> *M. J.*, p. 92.

<sup>24</sup> *D. C. P.*, fol. 49 v°.

<sup>25</sup> *M. J.*, p. 113.

<sup>26</sup> *D. C. P.*, fol. 5 r°.

<sup>27</sup> *M. J.*, p. 7.

<sup>28</sup> *D. C. P.*, fol. 28 v°.

<sup>29</sup> *M. J.*, p. 55.

<sup>30</sup> *D. C. P.*, fol. 48 v°.

<sup>31</sup> *M. J.*, p. 111.

<sup>32</sup> *D. C. P.*, fol. 59 r°.

<sup>33</sup> *M. J.*, p. 134.

<sup>34</sup> *D. C. P.*, fol. 42 r°.

<sup>35</sup> *M. J.*, p. 96.

<sup>36</sup> *D. C. P.*, fol. 47 v°.

<sup>37</sup> *M. J.*, p. 109.

Lorsqu'enfin l'expression temporelle *nudius tertius*, imprimée avec une simple inversion de lettre « *Nuduis tertius*<sup>38</sup> » dans la première version latine, devient un barbarisme incompréhensible « *Nuduisterius*<sup>39</sup> » dans la seconde, on peut légitimement se demander si le typographe avait une grande connaissance du latin. Il semble avoir retranscrit le texte de la première version sans y rien entendre et, incapable de corriger les quelques fautes du texte initial, il en a ajouté lui-même beaucoup d'autres.

#### *Modifications ou erreurs ?*

À force de rencontrer ce genre de problèmes, le lecteur finit par douter de ce qu'il lit. C'est le cas dans la phrase : « *quemadmodum triumpho gaudio, & incedo omnibus lætitijs, cum tu tuique de Dei hostibus, vel oppidum aliquod capitis*<sup>40</sup> » dont la version primitive était « *de Dei hostibus, vel oppidulum aliquod capitis*<sup>41</sup> ». Bien sûr la différence est faible, mais une ville n'est tout de même pas une bourgade. Considérant que la seconde version latine est souvent fautive et que 5 cas de suppression de syllabe sont recensés, on ne peut manquer de se demander si cette transformation fait partie des nombreuses modifications de la main de l'auteur ou s'il s'agit d'erreurs, tout aussi nombreuses, de l'imprimeur. Sans autre texte de référence, il serait impossible de trancher. Heureusement dans ce cas, la version castillane est sans ambiguïté : « *assi como triumpho de puro gozo, y ando lleno de alegria, siempre que V. Magestad y los suyos, sacan del poder de los enemigos de Dios, aunque no sea, sino una aldeguela pobre*<sup>42</sup> ». Cette traduction laisse entendre que la version première « *oppidulum* » est la forme correcte, d'autant que la petite taille de la ville conquise va dans le sens de l'argumentation.

On pourrait imaginer que l'auteur a fait la modification dans la réédition et qu'il a souhaité revenir à la forme originale dans la version espagnole. Toutefois, la seconde version latine étant peu fiable, il s'agit plus probablement d'une nouvelle erreur typographique. Un doute que vient confirmer la statistique puisque, dans leur immense majorité, ces écarts de texte dans la seconde version latine sont, comme ici, corrigés dans la version espagnole.

Il est quelquefois difficile de savoir si une erreur qui apparaît entre les textes latins est corrigée ou non en castillan : le changement de langue rendant la comparaison malaisée. Néanmoins, sur les 89 erreurs recensées, on peut en dénombrer 55 qui

---

<sup>38</sup> *D. C. P.*, fol. 39 r°.

<sup>39</sup> *M. J.*, p. 89.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>41</sup> *D. C. P.*, fol. 45 v°.

<sup>42</sup> *E. M. D.*, p. 144.

n'apparaissent pas en espagnol<sup>43</sup>. À l'inverse, sur les 89 erreurs, on ne recense que deux cas évidents où l'erreur de la seconde version latine est conservée en espagnol : aux pages 82 : « volvit » pour « valuit », et 136 : « Oceanum » au lieu de « Oceanum ». Il s'agit dans les deux cas de citations latines recopiées. Ces constatations tendent à prouver que c'est la première version latine, la moins fautive, qui a servi pour la rédaction du texte espagnol.

#### 4.1.2 E. M. D. est-elle rédigée à partir de D. C. P. ?

En raison de la différence de langue, il est difficile de comparer précisément les trois textes ; c'est toutefois possible lorsque le sens est directement affecté, comme dans l'exemple que nous venons de traiter au sujet des mots « oppidum » et « oppidulum ». L'analyse des nombreuses citations permet de comparer très précisément le même texte latin dans les trois versions. Dans la version espagnole, Claude Clément donne à lire la grande majorité des citations d'abord dans leur langue originale, le latin.

##### *Erreurs de citation corrigées dans la version espagnole*

On dénombre 20 erreurs de citations entre la première et la seconde version latine ; dans 17 cas elles n'apparaissent plus dans la version espagnole<sup>44</sup>. Le mot « innocentia<sup>45</sup> » dans la première version latine, par exemple, est orthographié erronément « inocentia<sup>46</sup> » dans la seconde mais retrouve sa forme correcte dans la version espagnole<sup>47</sup>. L'adjectif « Catholici<sup>48</sup> » orthographié « Chatolici<sup>49</sup> » dans la réédition latine reprend sa forme correcte dans la version espagnole<sup>50</sup>. Il n'est pas nécessaire de citer tous les cas pour comprendre que des erreurs, souvent grossières, ont été commises dans les citations de l'édition latine de 1637 et qu'elles ont été corrigées dans la version espagnole. Cette dernière semble être une forme révisée de la seconde édition latine, au niveau du contenu mais aussi au niveau de la langue et même de l'orthographe.

##### *Omissions*

---

<sup>43</sup> Voir annexe 4.1.2.

<sup>44</sup> Voir annexe 4.1.3.

<sup>45</sup> *D. C. P.*, fol. 9 v°.

<sup>46</sup> *M. J.*, p. 16.

<sup>47</sup> Voir *E. M. D.*, p. 22.

<sup>48</sup> *D. C. P.*, fol. 36 r°.

<sup>49</sup> *M. J.*, p. 83.

<sup>50</sup> Voir *E. M. D.*, p. 116.

Les cas sont peu nombreux puisqu'ils sont au nombre de deux, mais ils sont particulièrement significatifs. Dans la citation de José de Sigüenza, une évolution est visible en plaçant les trois textes en parallèle :

*... ut nunquam permittere volverit, eam quam vocant conscientiae libertatem, magno licet opum & regionum reddituum **dispendio: imó & reducendis ad sanio rem mentem**, & S. R. sedis obsequium aliorum Principum subditis*<sup>51</sup>

*... ut nunquam permittere volverit, eam, quam vocant, conscientiae libertatem, magno licet opum & regionum reddituum*<sup>52</sup>, & S. R. sedis obsequium aliorum Principum subditis<sup>53</sup>

*... que jamas permitio en ellos, la que llaman libertad de conciencia, aunque fuesse **con grande perdida** de sus intereses, y rentas. **Antes en reduzir a mas sana doctrina**, y a la obediencia de la santa Silla de Roma los subditos de otros Reyes*<sup>54</sup>

La partie de phrase, « *dispendio: imó & reducendis ad sanio rem mentem* », disparue dans la seconde version latine, est présente dans la version espagnole, qui vient donc corriger l'erreur. Elle avait toutefois été répertoriée dans la liste des errata de *M. J.*

Le même phénomène se reproduit : la version traduite vient corriger ce qui semble bien être un oubli de la part de l'imprimeur :

aliaque id genus **præclaré & feliciter gesta**, quæ singillatim commemorare longum sit<sup>55</sup>

aliaque id genus, quæ singillatim commemorare longum sit<sup>56</sup>

y todas las demas **illustres, y felicissimas empresas**, que seria largo el referirlas<sup>57</sup>

Ces observations limitent beaucoup le crédit à accorder à la seconde édition latine au moment d'établir le texte. Il apparaît assez clairement que la version espagnole est la forme la plus correcte.

### *Problèmes de notes*

Concernant les annotations en marge, il faut distinguer deux catégories : les titres de paragraphes, qui ont pu être ajoutés par l'éditeur, et les notes explicatives, que seul l'auteur, qui connaît les références bibliographiques exactes, peut rédiger. Il est facile de les distinguer puisque dans les trois versions du texte, les premiers sont en italique et les secondes en romain. L'origine des titres pouvant être discutable, nous nous limiterons à l'analyse des notes, parmi lesquelles on dénombre 18 cas de variations<sup>58</sup>.

---

<sup>51</sup> *D. C. P.*, fol. 31 v°.

<sup>52</sup> Corrigé en « redditum » dans la liste des errata.

<sup>53</sup> *M. J.*, p. 74.

<sup>54</sup> *E. M. D.*, p. 104.

<sup>55</sup> *D. C. P.*, fol. 57 r°.

<sup>56</sup> *M. J.*, p. 130.

<sup>57</sup> *E. M. D.*, p. 173.

<sup>58</sup> Voir annexe 4.1.4.

Deux notes n'apparaissent plus dans la version espagnole : « Circiter an. 730<sup>59</sup> » et « Valenza del Po<sup>60</sup> », mais leur disparition a déjà été expliquée. Dans quatre cas, les notes qui apparaissent dans la version traduite corrigent les erreurs de celles de la seconde édition latine. Il peut s'agir par exemple de rectifier un chiffre : une date correcte dans le texte primitif « Baron. ann. Chr. 1139<sup>61</sup> » est erronée dans la réédition : « Baron. ann. Chr. 1339<sup>62</sup> », mais correcte dans la version espagnole : « Baron. anno Chris. 1139<sup>63</sup> ». De la même façon, la note bibliographique « l. de recta fide<sup>64</sup> » perdue dans la réédition, réapparaît dans la version espagnole<sup>65</sup>.

Et même si, exceptionnellement, c'est la première version latine qui est fautive et que l'erreur est corrigée dans la seconde, la version espagnole reproduit encore la forme correcte. Claude Clément cite *Panathenaicus* d'Isocrate mais indique dans le texte primitif : « socr. 4. Panar<sup>66</sup> ». L'erreur est corrigée dans la réédition latine : « Isocr.4. Pana<sup>67</sup> ». Dans ce cas, la version espagnole ne s'inspire pas de la version primitive, mais de la version corrigée dans la réédition latine : « Isocr. in Panat<sup>68</sup> ».

Dans le passage où Claude Clément fait la liste des auteurs qui ont inspiré son travail, il cite Robert Bellarmin et insère dans la première version latine une note déconcertante : « Bellarmin<sup>69</sup> ». Elle n'apporte aucune information particulière, ce qui laisse supposer qu'il y a là une erreur d'impression. La note est logiquement complétée dans la réédition : « Bellarmin. de offic. Princ<sup>70</sup> » ce qui semble plus pertinent. Dans la version espagnole, elle apparaît bien sous cette forme complétée « Bellarmin. de offic. Princ<sup>71</sup> ».

On peut produire un dernier exemple quand l'auteur insère en marge de la seconde édition latine une référence bibliographique, « *Consule Ioan. Solorza. Pereira l. I. de India. iure. c. 3. n. 57. 58. 60. 61*<sup>72</sup> », qui ne figurait pas dans le texte primitif. Elle est en italique alors que les notes bibliographiques sont normalement en romain, ce qui constitue une erreur d'impression supplémentaire. Dans la version espagnole, on retrouve la même

<sup>59</sup> *D. C. P.*, fol. 26 r°, *M. J.*, p. 49 et *E. M. D.*, p. 71.

<sup>60</sup> *D. C. P.*, fol. 56 v°, *M. J.*, p. 130 et *E. M. D.*, p. 173.

<sup>61</sup> *D. C. P.*, fol. 10 v°.

<sup>62</sup> *M. J.*, p. 18.

<sup>63</sup> *E. M. D.*, p. 25.

<sup>64</sup> *D. C. P.*, fol. 50 v°.

<sup>65</sup> Voir *M. J.*, p. 115 et *E. M. D.*, p. 156.

<sup>66</sup> *D. C. P.*, fol. 7 r°.

<sup>67</sup> *M. J.*, p. 12.

<sup>68</sup> *E. M. D.*, p. 16.

<sup>69</sup> *D. C. P.*, fol. 3 r°.

<sup>70</sup> *M. J.*, p. 3.

<sup>71</sup> *E. M. D.*, p. 5.

<sup>72</sup> *M. J.*, p. 77.

précision : « Vease Don Iuan de Solorçano Pereyra, l de Indiar. iure c.3. nu. 37. 58. 60. 61<sup>73</sup> » imprimée en romain, comme il convient. La forme adoptée dans la version espagnole est à nouveau la plus correcte des trois.

Elle hérite des meilleurs choix d'édition des deux textes latins ; il s'agit d'une version revue et corrigée, alors que la seconde version latine apparaît, au contraire, comme une version de transition, envoyée à l'impression peut-être trop tôt, avant d'avoir été parachevée. Il serait donc faux de croire à une progression constante entre les trois textes qui ferait de la seconde version latine une version sublimée de la première. Il s'agit bien d'une version augmentée, mais le texte imprimé présente beaucoup trop de défauts par rapport à la version primitive pour ne pas douter de sa valeur. La version espagnole est toujours la plus juste, peut-être parce qu'elle a été éditée avec le plus de soin. À quelques détails près.

#### 4.1.3 Le cas des errata

L'analyse des listes d'errata dans la seconde version latine et la version espagnole est primordiale pour déterminer l'antériorité d'une version sur une autre puisque le travail de relecture qui les a produites a été fait après une première impression<sup>74</sup>. Or, la comparaison des trois versions révèle une évolution troublante dans un verbe de la citation de Valère Maxime. Dans la première version latine elle comporte le verbe « valere » : « *etiam in quibus summæ Maiestatis conspici decus **valuit***<sup>75</sup> ». Dans la seconde, il s'agit de « volvere » : « *etiam in quibus summæ maiestatis conspici decus **volvit***<sup>76</sup> ». Dans la version espagnole, le verbe est « valere » comme dans le texte primitif mais, dans la liste des errata, le correcteur demande de remplacer « valuit » par « volvit »<sup>77</sup>. En revenant à la citation originale, on constate que la forme correcte est bien « volvit » : « *etiam in quibus summæ maiestatis conspici decus volvit*<sup>78</sup> ». La phrase est donc fautive dans la première version latine, l'erreur est corrigée dans la seconde, mais est reprise dans la version espagnole et corrigée *a posteriori*, dans la liste des errata.

---

<sup>73</sup> *E. M. D.*, p. 107, avec une petite erreur d'impression encore puisque le chiffre 37 est erroné : il faut lire plutôt 57.

<sup>74</sup> Voir annexe 4.1.5. Rappelons qu'il n'y a pas de liste d'errata dans *D. C. P.*

<sup>75</sup> *D. C. P.*, fol. 30 r<sup>o</sup>.

<sup>76</sup> *M. J.*, p. 135.

<sup>77</sup> *E. M. D.*, p. 180.

<sup>78</sup> VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables liv. II-III* (trad. R. Combès), Paris, Les Belles Lettres, 1995, liv. I, chap. I « De Religione », p. 103. En français : « même quand il s'agit de personnes en qui elle a voulu faire briller l'éclat d'une majesté suprême », dans *ibid.*

Ces observations remettent en cause le schéma chronologique qui s'imposait naturellement selon lequel l'auteur aurait nécessairement traduit à partir de la seconde version latine. S'il l'avait fait, il aurait reproduit la citation sans y intégrer l'erreur de la première version. Il ne fait aucun doute que *Machiavellismus jugulatus* est bien une version écrite à partir de la *Dissertatio* de 1636. En revanche, la version espagnole s'inspire souvent du texte de la première ; pour le meilleur la plupart du temps mais quelquefois pour le pire dans le cas de cette citation de Valère Maxime.

Dans la liste des gouvernants punis pour leur impiété, Claude Clément mentionne Justinien II Rhinotmète sous le simple nom de « Iustinianus<sup>79</sup> » dans la version primitive. Dans la réédition, il le nomme toujours « Iustinianus<sup>80</sup> » qu'il corrige en errata en « Iustinianus Iunior ». La version espagnole suit exactement le même schéma : il se nomme encore « Iustiniano<sup>81</sup> » dans le texte, corrigé en « Iustiniano el moço » dans la liste des errata. Si la liste des errata, et donc la relecture de l'édition de *Machiavellismus jugulatus*, avait été faite avant d'envoyer la version espagnole sous presse, l'erreur aurait été corrigée dans le corps du texte de *El Machiavelismo degollado* et pas dans la liste des errata. Cette observation confirme le fait que les deux textes de 1637 ont été achevés et publiés presque simultanément.

Un phénomène comparable est observé un peu plus loin. Le texte mentionne de façon erronée l'empereur Valérien « Valerianum<sup>82</sup> », dans la première version latine, dans la seconde<sup>83</sup>, ainsi que dans la version espagnole : « Valeriano<sup>84</sup> ». Toutefois, cette erreur est corrigée mais uniquement dans la liste des errata de la version espagnole où le correcteur demande de remplacer « Valeriano » par « Valentiniano ». Contrairement au cas précédent, une correction a bien été apportée dans la version espagnole alors qu'elle n'apparaît pas en latin. Ceci confirme la datation des publications : les deux éditions de 1637 sont parues dans un délai assez court mais la version espagnole est tout de même la plus récente.

Dans ces deux derniers cas, suivant la logique générale, la version espagnole hérite des derniers ajustements, jusque dans les corrections ajoutées à la liste des errata. Claude Clément a cherché à améliorer la version finale de son œuvre jusqu'au dernier moment. Le cas de la citation de Valère Maxime constitue une exception, même si l'erreur est

---

<sup>79</sup> *D. C. P.*, fol. 16 v°.

<sup>80</sup> *M. J.*, p. 30.

<sup>81</sup> *E. M. D.*, p. 43.

<sup>82</sup> *D. C. P.*, fol. 19 r°.

<sup>83</sup> *M. J.*, p. 35.

<sup>84</sup> *E. M. D.*, p. 50.

corrigée dans la liste des errata. Cette citation a été déplacée, ce qui peut expliquer que l'auteur ait oublié de faire la correction dans le corps du texte.

À partir de tous ces éléments, l'hypothèse suivante peut être retenue : chaque version ne forme pas un bloc indépendant. Claude Clément travaillait probablement sur des manuscrits séparés dont il a largement remanié l'ordre dans la seconde version latine. Il avait sans doute commencé à écrire son œuvre en espagnol dès l'année 1635, au moment de la rédaction de la première version latine ; c'est ce qui explique que le texte espagnol s'en inspire largement. Il a certainement apporté à cette version espagnole primitive les mêmes modifications qu'il a apportées à la seconde version latine pour former *El Machiavelismo degollado*. Il s'agit du texte imprimé en dernier et sur lequel l'auteur a encore pu, pendant quelques semaines, apporter des modifications. Il est donc possible de formuler l'hypothèse d'une rédaction presque simultanée des textes en latin et en espagnol.

#### 4.1.4 Hypothèse d'une rédaction simultanée

La version la moins fautive reste toutefois celle en langue espagnole : de la version latine augmentée, elle hérite tous les ajouts et les actualisations et de la première, la correction de la forme. D'autre part, l'étude des listes d'errata montre que les deux textes publiés en 1637 ont probablement été écrits en même temps ou tout au moins dans un délai assez court. La question qui reste en suspens concerne finalement *Machiavellismus jugulatus* : pourquoi Claude Clément publie-t-il cette deuxième version latine alors qu'il lui apporte moins de soin qu'à la version espagnole ?

Notre hypothèse est la suivante : le projet de Claude Clément était, dès l'origine, de publier son texte de 1636 dans une version espagnole. Lorsqu'il a remanié son texte au cours de l'année 1636, il a remanié également cette première version espagnole inédite pour former *El Machiavelismo degollado*. Cette hypothèse ne pourrait être confirmée que par des manuscrits que nous n'avons pas encore trouvés, dans l'état actuel des recherches. Toutefois, les textes imprimés montrent que la version latine de 1637 a bénéficié de moins de soin probablement parce que la publication dans la langue internationale pour une diffusion hors de l'espace hispanophone n'était plus la priorité de l'auteur.

Certaines indications temporelles font montre d'une régularité troublante. Plusieurs passages de la version espagnole semblent dater, comme la première version latine, de l'année 1635. Au sujet d'une lettre du père Francisco Aguado, Claude Clément indique dans le texte primitif :



... quibus Pater Franciscus Aguado [...] Comiti-Duci á Confessionibus & comes in Barchinonensi profectone **ante tres annos** eam scripsit Rectori huius Collegij Imperialis Madritensis<sup>85</sup>.

Dans la seconde édition latine, la phrase perd l'indication temporelle « ante tres annos » puisque le texte est écrit un an plus tard :

... quibus Pater Franciscus Aguado [...] Comiti-Duci á Confessionibus & comes in Barchinonensi profectone eam scripsit Rectori huius Collegij Imperialis Madritensis<sup>86</sup>.

Or, la même indication de temps « ahora tres años » apparaît en espagnol :

... lo escribió al Padre Retor deste Colegio Imperial de Madrid, el Padre Francisco Aguado [...] Confessor del Conde Duque, a quien fue acompañando en la jornada, que V. Magestad hizo **ahora tres años**, a la Ciudad de Barcelona<sup>87</sup>.

Le texte de la seconde édition latine a été actualisé : l'auteur l'a détaché du contexte d'écriture, alors les deux autres versions ne le sont pas. La lettre étant clairement datée de 1632, il faudrait en déduire que la phrase telle qu'elle existe dans la première édition latine et dans la version espagnole, a été rédigée au cours de l'année 1635, alors que la réédition latine ne le suppose plus.

Ceci tendrait à prouver que l'indication de temps n'est pas « réapparue » dans la version espagnole, elle a plutôt été conservée ; par erreur probablement puisqu'elle crée un anachronisme. Si cette phrase avait été rédigée en 1636 à partir du texte de la réédition latine, l'indication de temps ne figurerait plus. Et ce n'est pas là un cas isolé. Plus loin, un autre indicateur temporel en espagnol, « como lo hizo **este año pasado**, quando vimos á Vuestra Magestad<sup>88</sup> », est absent des deux versions latines. On sait par ce qui suit que l'événement dont il est question a eu lieu à la suite de la victoire de Nördlingen de 1634, ce qui situerait, une fois encore, la rédaction de cette phrase espagnole en 1635.

À partir des informations données par la datation du texte, ainsi que ces observations éditoriales, la structure chronologique qui pouvait s'imposer naturellement est remise en cause : la version espagnole n'a pas été produite à partir de la seconde édition latine. Claude Clément a, plus probablement, rédigé en 1635 la première version latine ainsi qu'une version espagnole du texte, ce qui explique que certains fragments datent de cette époque. Il a publié l'année suivante le texte en latin mais pas sa version espagnole. En raison des événements en Franche-Comté, il a réécrit la version latine ainsi que cette probable version espagnole primitive au cours de l'année 1636 et jusqu'en début

---

<sup>85</sup> *D. C. P.*, fol. 39 r°.

<sup>86</sup> *M. J.*, p. 89.

<sup>87</sup> *E. M. D.*, p. 124.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 174.

1637 pour les publier dans un délai assez court en 1637, d'abord *Machiavellismus jugulatus*, puis quelques mois plus tard, *El Machiavelismo degollado*. Il a cependant apporté moins de soin à la version latine qui, pour lui, ne correspondait plus au public qu'il souhaitait atteindre, pour se concentrer davantage sur le texte espagnol qu'il a amélioré jusqu'au dernier moment. Cette hypothèse d'une version espagnole rédigée dès 1635 expliquerait aussi de manière très simple pourquoi à de nombreuses reprises la version espagnole s'inspire de la *Dissertatio* initiale plutôt que de *Machiavellismus jugulatus*. Toutes ces constatations viennent encore confirmer que le texte espagnol publié en 1637 est bien la version finale de l'œuvre.

Cette nouvelle chronologie impose une position éditoriale plus subtile que ce qui pouvait être prévu initialement. Puisque la seconde édition latine est la plus fautive, il convient de privilégier, si un choix s'impose, les éléments textuels tels qu'ils apparaissent en espagnol et éventuellement dans la *Dissertatio christiano-politica*. Il faudra également considérer avec la plus grande réserve le texte de *Machiavellismus jugulatus*, sauf pour les ajouts, les suppressions et toutes les modifications volontaires.

#### 4.2 Écarts de traduction : perspective linguistique et traductologique

Toutefois, une question de méthode se pose pour comparer deux textes latins et une traduction : les modifications observables en espagnol sont-elles des réécritures du texte ou sont-elles imposées par le changement de système linguistique ? Pour répondre à cette question, il faut distinguer ce qui relève d'un choix et ce qui relève d'une contrainte de traduction. Ce sont ces derniers phénomènes, les figures de traduction, qui seront étudiés ici dans une perspective traductologique, à partir des travaux des hispanistes Marie-France Delport et Jean-Claude Chevalier sur l'analyse linguistique des écarts de traduction<sup>89</sup>.

Même si les informations contenues dans la base de données des écarts peuvent permettre de le faire, notre but n'est pas de réaliser une étude linguistique exhaustive. Seuls seront étudiés les écarts qui constituent des figures libres, « des cas où ne pesait aucune contrainte de langue, où une traduction littérale était possible, où donc le traducteur a pu exercer un choix<sup>90</sup> », comme les définit M.-Fr. Delport. Ne seront

---

<sup>89</sup> CHEVALIER, Jean-Claude, DELPORT, Marie-France, *L'horlogerie de saint Jérôme*, Paris, L'Harmattan, 1995.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 46.

considérés comme pertinents pour l'étude que les écarts où Claude Clément respecte en espagnol le sens de la phrase originale sans dire plus ni dire moins, c'est-à-dire sans aller jusqu'à la réécrire ou la corriger. Ces phénomènes de réécriture et de correction ont été analysés par ailleurs et n'ont aucun lien avec l'exercice de la traduction.

Les caractères gras sont encore utilisés pour isoler les passages modifiés.

#### 4.2.1 Explicitations

Le mot « explicitation » a un sens courant, il désigne les transformations où l'auteur rend son propos plus compréhensible, plus immédiatement lisible. Il sera utilisé ici dans un sens plus précis, que M.-Fr. Delport définit ainsi :

... elle consiste pour le traducteur à mettre au jour des informations contenues dans la situation qu'évoque la phrase à traduire. Ces éléments, le texte-source les laissait implicites, mais à tout lecteur, questionné à leur sujet, la réponse eut semblé évidente. Le traducteur les a déclarés explicitement<sup>91</sup>.

Cet auteur présente ensuite une série d'exemples d'explicitations parmi lesquels on peut remarquer, dans un texte de Rafael Alberti, la transformation de la phrase « un melancólico lugar **de** retamas bancas y amarillas » en « un mélancolique lieu **recouvert de** genêts blancs et jaunes<sup>92</sup> ». Le participe « recouvert » déclare explicitement ce que l'auteur signifiait implicitement et qu'un lecteur, même peu attentif, aurait probablement compris.

Dans la traduction de Claude Clément, on peut observer le même genre de phénomènes. Lorsqu'il décrit la salle dans laquelle se déroule la réunion des politiques, on écrit en latin : « Conclave erat amplum, **aurata laquearia**<sup>93</sup> », une formule qui devient « era el conclave capaz, **el techo guarnecido de oro**<sup>94</sup> ». Le plus simple aurait été de traduire par « techo dorado » en utilisant l'adjectif le plus proche de « aurata ». Il choisit ici de déclarer l'évidence : « le traducteur a choisi d'expliciter lexicalement la relation<sup>95</sup> », et de remplacer l'adjectif « aurata » par sa définition, comme dans un dictionnaire. Il signifie effectivement « garni d'or », mais le lecteur du texte espagnol l'aurait compris.

---

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>92</sup> *Ibid.* C'est l'auteur qui souligne.

<sup>93</sup> *D. C. P.*, fol. 5 v° et *M. J.*, p. 8. En français : « la salle était grande avec un plafond lambrissé doré ». On peut observer également, un bel exemple de suppression de vocabulaire technique : le terme architectural « laquearia », désignant précisément un plafond ouvragé ou un plafond à caissons, est rendu par un banal « techo ».

<sup>94</sup> *E. M. D.*, p. 12.

<sup>95</sup> CHEVALIER, Jean-Claude, DELPORT, Marie-France, *L'horlogerie...*, *op. cit.*, p. 48.

On peut faire la même remarque lorsque la phrase latine : « liberalissimi piarum **in** pauperes langitionum [*sic*] sumptus<sup>96</sup> », devient en espagnol « las gruesas limosnas **que se repartiéron** á pobres<sup>97</sup> ». Comme l'explique M.-Fr. Delpont, le traducteur choisit de développer la « relation exprimée par une préposition<sup>98</sup> ». Dans ce cas, la préposition « in » est explicitée en « que se repartiéron ». Si une simple préposition suffisait à indiquer au lecteur du texte latin que cet argent est destiné aux pauvres, une autre préposition aurait suffi également au lecteur du texte en espagnol. Mais Claude Clément ne les met peut-être pas sur le même plan.

D'autres écarts ont été analysés dans le même esprit afin de comprendre si, au-delà des explicitations de prépositions, le phénomène ne pouvait pas s'appliquer également à des substantifs, des adjectifs, voire à des propositions complètes. Si on s'en tient à la définition qu'en fait M.-Fr. Delpont, l'explicitation consiste à déclarer des informations qui étaient données implicitement par la situation d'énonciation. En appliquant cette définition large aux écarts observés dans la traduction, 318 phénomènes peuvent être considérés comme des explicitations, ou tout au moins, s'intégrer dans ce mouvement général qui pousse Claude Clément à dire en espagnol ce qu'il ne faisait qu'évoquer en latin<sup>99</sup> ; par exemple dans les cas numérotés suivants :

(1) « **asseruit, eripuit** Machiavellus<sup>100</sup> » « Esto **supo quitar a Dios**, y esto **supo ofrecer a Moyses** nuestro Machiavelo<sup>101</sup> »

(2) « (ut perenior [*sic*] & **testatior** esset)<sup>102</sup> » « para que mas durasse, y **claramente constasse de su Catholica Religion**<sup>103</sup> »

(3) « me sacrilegij & **impietatis** insimulet<sup>104</sup> » « me podra por esto tachar de sacrilego, **ni poco estimador de mis obligaciones y ley que professo**<sup>105</sup> »

(4) « qui principatum **sibi** suis viribus pepererint<sup>106</sup> » « los que solo a sus fuerças y a **su industria** debieron la conquista de sus Imperios<sup>107</sup> »

(5) « ad **serviendum** natis hominibus<sup>108</sup> » « gente solamente nacida para **llevar el yugo de la esclavitud de sus Gobernadores**<sup>109</sup> »

<sup>96</sup> *M. J.*, p. 59. En français : « d'abondantes dépenses pour de pieux dons aux pauvres ».

<sup>97</sup> *E. M. D.*, p. 85.

<sup>98</sup> CHEVALIER, Jean-Claude, DELPORT, Marie-France, *L'horlogerie...*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>99</sup> Voir annexe 4.2.1.

<sup>100</sup> *D. C. P.*, fol. 11 v° et *M. J.*, p. 21.

<sup>101</sup> *E. M. D.*, p. 28.

<sup>102</sup> *D. C. P.*, fol. 26 r° et *M. J.*, p. 50. Dans *D. C. P.*, on lit « perennior » avec l'orthographe correcte.

<sup>103</sup> *E. M. D.*, p. 71-72.

<sup>104</sup> *D. C. P.*, fol. 4 v° et *M. J.*, p. 6.

<sup>105</sup> *E. M. D.*, p. 8.

<sup>106</sup> *D. C. P.*, fol. 11 r° et *M. J.*, p. 20.

<sup>107</sup> *E. M. D.*, p. 27.

<sup>108</sup> *D. C. P.*, fol. 14 r° et *M. J.*, p. 25.

<sup>109</sup> *E. M. D.*, p. 34.

(6) « in singulis feré illorum templis, ubi Augustissimum Eucharistiæ Sacramentum **asservatur**<sup>110</sup> » « por lo menos casi en todos los Templos **de Religiosos**, donde ay Santissimo Sacramento<sup>111</sup> »

(7) « penitioris **sacrarij** ædituum & custodem<sup>112</sup> » « el Sacristan y Guarda **de la Capilla de aquel templo**, que en mas veneracion se tenia<sup>113</sup> »

Dans la transformation (1), Claude Clément prend la peine de répéter les deux compléments d'objet, qu'il sous-entendait en latin, puisque la répétition des verbes « asservire » et « eripere » qu'il utilisait dans le paragraphe précédent suffisait à faire comprendre que le premier s'applique à Dieu et le second, à Moïse. On peut donc considérer qu'en espagnol, il précise un élément qui était donné seulement par le contexte en latin.

Dans l'exemple (2), il évoquait, une ligne plus haut, la « protestacion de Fé » de Charles Quint. Il est donc évident qu'elle témoigne de « su Catholica Religion » sans qu'il soit nécessaire de le préciser en espagnol. Mais l'auteur a tout de même souhaité le déclarer, au risque de se répéter.

De même, il précise dans l'exemple (7) que la chapelle est effectivement celle du temple des *Políticos*, une chose que le lecteur avait assurément comprise sans qu'on la lui explique. Dans l'exemple (6), la phrase latine déclare que le saint Sacrement de l'Eucharistie « est gardé », comme le suggère la forme passive du verbe « asservare ». Même en l'absence d'agent exprimé, cette forme présuppose l'existence de personnes qui veillent sur elle, donc probablement de prêtres. En remplaçant le passif « asservatur » par le complément du nom « de religiosos » il fait dire au texte espagnol ce que le texte latin sous-entendait : il s'agit d'une explicitation.

Dans l'exemple (4), il explicite « sibi » en « a su industria ». En revanche, l'écart de l'exemple (5), qui explicite « serviendum » en « llevar el yugo de la esclavitud de sus Gobernadores », se combine avec une amplification et un ajout. L'expression « llevar el yugo de la esclavitud » reproduit métaphoriquement le sens de la forme verbale « serviendum » en l'augmentant de l'image du joug de l'animal. La référence aux « Gobernadores » semble ajoutée, même si « serviendum » suppose indirectement l'existence de serviteurs et de servis, c'est-à-dire d'esclaves et de gouvernants.

---

<sup>110</sup> *D. C. P.*, fol. 41 v° et *M. J.*, p. 96.

<sup>111</sup> *E. M. D.*, p. 132.

<sup>112</sup> *D. C. P.*, fol. 5 v° et *M. J.*, p. 7.

<sup>113</sup> *E. M. D.*, p. 9.

#### 4.2.2 Amplifications

Comme dans l'exemple précédent, une explicitation devient amplification lorsque le traducteur se libère du contexte – M.-Fr. Delport parle de « figure libre, quant à son contenu<sup>114</sup> » – pour ajouter une information qu'il tire de sa propre interprétation du texte : « Un type d'amplification fort courant consiste à rejeter ce qui serait la traduction « littérale » au profit d'un mot de plus grande compréhension sémantique<sup>115</sup> ». L'amplification consiste donc à ajouter du contenu sémantique, ce faisant, à être plus précis que le texte-source, comme lorsqu'un traducteur se permet de traduire « ese **coche** amarillo » par « cette **guimbarde** jaune<sup>116</sup> ». Ces modifications sont le fruit d'une rationalisation : le traducteur cherche une explication logique à ce qu'il lit et réécrit le texte en par rapport à cette interprétation.

M.-Fr. Delport analyse un écart sur une phrase de *Germinal* : « Ce n'est peut-être pas la faute de l'empereur ; mais pourquoi **va-t-il se battre** en Amérique ? » Elle est rendue en espagnol par : « Quizá no tenga la culpa el emperador, pero ¿ por qué **consiente que se luce** en América ?<sup>117</sup> » Cette comparaison lui permet de s'étonner : « Napoléon III n'est pas allé se battre en personne, « consiente que se luce ». Louable souci d'exactitude historique<sup>118</sup> ! » Le traducteur a le souci, bien naturel, de ne pas tromper le lecteur de son propre texte, mais il tend ainsi à supprimer les petits pièges – mais y en avait-il un dans cette phrase ? – que l'auteur avait pu lui tendre.

Parlant de la dévotion religieuse des monarques espagnols, Claude Clément écrit en latin la phrase (8) « crevisse quód **Austriaco-Hispana facta sit**<sup>119</sup> », qu'il traduit par « recibiendo entonces su mayor realze, quando **de Austria se comunicò à España**<sup>120</sup> ». Le souci d'exactitude historique dont parle M.-Fr. Delport se retrouve ici : en effet, la foi des monarques n'est pas précisément « devenue hispano-autrichienne » comme on peut le lire en latin, mais s'est plutôt « transférée de l'Autriche à l'Espagne » dans la personne de Charles Quint. Louable précision, mais qui n'était pas forcément nécessaire. Ce genre de transformation se répète, comme dans les cas suivants :

(9) « indicabo tibi magnos viros quos sequaris, monstrabo **vestigia quæ premas**<sup>121</sup> »  
« te daré por guias de tu empresa varones eminentes a quien puedes seguir, **para que**

<sup>114</sup> CHEVALIER, Jean-Claude, DELPORT, Marie-France, *L'horlogerie...*, *op. cit.*, p. 46.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>116</sup> *Ibid.*, exemple n°30. C'est l'auteur qui souligne.

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 51. C'est l'auteur qui souligne.

<sup>118</sup> *Ibid.*

<sup>119</sup> *D. C. P.*, fol. 37 r° et *M. J.*, p. 85.

<sup>120</sup> *E. M. D.*, p. 119.

<sup>121</sup> *D. C. P.*, fol. 9 r° et *M. J.*, p. 15.

**midiendo tus passos con sus huellas, puedas ir con seguro de no perder el camino<sup>122</sup> »**

(10) « quid felicitatis in Regnis, & Regijs familijs, quandiu verá Religione **nitentur**<sup>123</sup> » « que felicidad en los Reynos, y familias reales, mientras **estribare su fortaleza en** la verdadera religion<sup>124</sup> »

(11) « sagittá in incertum **iactá**<sup>125</sup> » « una saeta, que á caso **abia venido vaga por el ayre**<sup>126</sup> »

De la même façon qu'un traducteur transforme « coche » en « guimbarde » par ce qu'il a compris de la réalité évoquée par l'auteur, Claude Clément modifie son expression pour la rendre plus rationnelle. C'est ce qui le pousse à remplacer dans l'exemple (9) l'expression « vestigia quæ premas<sup>127</sup> » par une longue périphrase explicative. Il est également assez évident, dans l'exemple (10), que les familles royales ne reposent pas, au sens propre, sur la religion « nitentur » mais trouvent en elle la source de leur puissance : « estribare su fortaleza ». Le lecteur du texte espagnol ne s'y serait pas forcément trompé.

Dans l'exemple (11), sachant que le texte se place dans la perspective de celui qui reçoit la « flèche lancée au hasard », il est effectivement plus rationnel d'utiliser le verbe « venir » plutôt que le participe « iacta », qui se place au contraire dans la perspective de celui qui l'envoie. Toutes ces modifications cherchent à rendre la traduction plus cohérente, dans un mouvement de fond qui affecte son écriture jusque dans le détail. « La bonté du traducteur est sans limites. Il ne veut pas que son lecteur soit troublé par des images audacieuses ou étranges. Il en atténue l'effet et les mots *como si, parecer* ou leurs homologues, lui sont d'un grand secours<sup>128</sup> ». C'est une stratégie pour « vulgariser » le texte espagnol.

12) « Mose supplices ad Deum manu tendente Iosum hostes profligantem; remittente, **hostium vim & impetus non ferentem**<sup>129</sup> » « quando Moyses mas humilde levantaba las manos a Dios, entonces Iosue alentado ahuyentaba los enemigos: y quando Moyses dexaba caer las manos, **parece que tambien a Iosue se le entorpecian las suyas, y no podía resistir al impetu de sus contrarios**<sup>130</sup> »

On retrouve les stratégies dont parle M.-Fr. Delport dans l'exemple (12). L'expression espagnole « parece que tambien a Iosue se le entorpecian las suyas » est un ajout, une amplification émanant d'une interprétation particulière de la phrase originale.

<sup>122</sup> E. M. D., p. 20.

<sup>123</sup> M. J., p. 135.

<sup>124</sup> E. M. D., p. 180.

<sup>125</sup> D. C. P., fol. 17 v° et M. J., p. 32.

<sup>126</sup> E. M. D., p. 45.

<sup>127</sup> En français : « des traces que tu puisses suivre ».

<sup>128</sup> CHEVALIER, Jean-Claude, DELPORT, Marie-France, *L'horlogerie...*, op. cit., p. 51.

<sup>129</sup> D. C. P., fol. 16 r° et M. J., p. 29.

<sup>130</sup> E. M. D., p. 40.

Son expression en latin serait-elle trop condensée ou trop difficile à comprendre pour qu'il souhaite en donner une version plus imagée ? Claude Clément répète, rationalise, use de métaphores, élimine les pièges comme si le lecteur *romancista* était incapable de les déjouer.

Afin de ne pas l'égarer, il fait quantité d'efforts pour redonner un contenu sémantique à des formes indéfinies : « Les traducteurs s'accommodent mal du non-dit, de l'ellipse, de l'imprécision<sup>131</sup> ».

(13) « *ut supra nos aliquid timeremus*<sup>132</sup> » « para que hubiesse a quien temer **alguna virtud superior**<sup>133</sup> »

(14) « **quidam** expeditionis difficultatem magnopere exaggeranti<sup>134</sup> » « exagerando mucho **uno de sus Consejeros**, la suma dificultad, y sucesso dudoso de aquella jornada<sup>135</sup> »

(15) « Theophilus, **alijque**<sup>136</sup> » « Theophilo, y **otros Emperadores**<sup>137</sup> »

(16) « id est, nunquam sine proventu cultam á se Religionem, atque adhibitam expeditionum suarum atque consiliorum moderatricem, **id** non facerent<sup>138</sup> » « esto es, que nunca han observado la Religion, nunca la han tomado por Capitana de sus empresas, sin que les ayan correspondido felicissimos sucessos, se atrevieran á dexar de proseguir **en lo que tan felicissimamente començaron**<sup>139</sup> »

Dans ces exemples, Claude Clément remplace les formes indéfinies « aliquid », « quidam », « alii » ou même « id » par des formes resémantisées. Dans les cas (14) et (16) rien dans le contexte ne justifie précisément de remplacer « quidam » par « uno de sus Consejeros » et « id » par « en lo que tan felicissimamente començaron ». Ici l'auteur interprète, précise le texte d'origine, comme tout traducteur tend à redonner du contenu sémantique aux indéfinis, à rajouter du sens et de la précision en limitant les recours aux anaphoriques et plus particulièrement aux pronoms, comme si le lecteur du texte espagnol était moins capable de les interpréter que celui du texte latin.

La figure de l'amplification dérive d'un principe de précaution : le traducteur prépare le terrain pour ses lecteurs, il en lisse les aspérités et devient un guide en plus d'être un transcritteur : il « leur épargne cet effort d'imagination auquel l'auteur l'avait convié<sup>140</sup> ». Soumis à cette tendance naturelle, sa traduction devient vulgarisation ; il prive ses lecteurs de l'approche instinctive et tâtonnante dont il a fait l'expérience à la

<sup>131</sup> CHEVALIER, Jean-Claude, DELPORT, Marie-France, *L'horlogerie...*, op. cit., p. 50.

<sup>132</sup> *D. C. P.*, fol. 9 v<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 16.

<sup>133</sup> *E. M. D.*, p. 23.

<sup>134</sup> *D. C. P.*, fol. 16 r<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 29.

<sup>135</sup> *E. M. D.*, p. 41.

<sup>136</sup> *D. C. P.*, fol. 17 r<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 31.

<sup>137</sup> *E. M. D.*, p. 43.

<sup>138</sup> *D. C. P.*, fol. 23 v<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 44.

<sup>139</sup> *E. M. D.*, p. 63.

<sup>140</sup> CHEVALIER, Jean-Claude, DELPORT, Marie-France, *L'horlogerie...*, op. cit., p. 50-51.



lecture du texte original. Claude Clément se laisse aller à ce penchant, d'autant que le lecteur du texte en langue vulgaire n'est pas censé avoir la même culture et la même aisance que le lecteur du texte latin.

(17) « *Ut prolixa rotunditas colloquentes inter se meliús colligeret*, para que prolongado el plano, **hubiesse menos distancia de los de una banda a otra**, para poder hablar entre sí<sup>141</sup> »

(18) « ó **leonium** [*sic*], **vulpinum, versatile**<sup>142</sup> » « **O ingenio mas resuelto que un leon, mas sagaz que una vulpeja, y tan astutamente variable**<sup>143</sup> »

(19) « sine **sordibus**<sup>144</sup> » « y esto sin **que por esto incurra alguna nota de interessado**<sup>145</sup> »

(20) « *quam si Hispanico tuo Imperio, quod tantum est, quantum nullum unquam fuit, par Imperium de novo accessisset*<sup>146</sup> » « un nuevo aumento de su Reyno, **aunque fuera tan grande que excediera doblado a lo que contiene aora**, y es aora tan grande, qual nunca hubo otro, que le pudiesse igualar<sup>147</sup> »

Dans l'exemple (17), la phrase latine évoque les *Políticos* assis autour d'une table « en forme de cercle allongé afin que les participants soient plus proches les uns des autres ». Claude Clément, craignant peut-être d'être mal compris, prend la précaution de préciser que la table a une forme ovale afin que ceux qui se font face soient moins éloignés. Suivant le même principe de précaution, il ajoute les adjectifs « resuelto » et « sagaz » dans l'exemple (18) afin de bien expliquer à son lecteur ce qu'il entend lorsqu'il évoque la figure d'un lion ou d'un renard. Il suppose probablement qu'il n'a pas la culture suffisante pour comprendre ce que symbolisent ces deux animaux.

Ces précautions le conduisent quelquefois, comme dans l'exemple (20), à se perdre dans sa propre formulation. En latin, il imagine que le roi d'Espagne ajoute à l'empire qu'il a déjà : « *Hispanico tuo Imperio* », un deuxième empire équivalent : « *par Imperium de novo accessisset* ». La formulation est assez claire et ne pose pas de problème de traduction particulier. En espagnol, il essaie d'expliciter la phrase latine mais la complique passablement : « un nuevo aumento de su Reyno, aunque fuera tan grande que excediera doblado a lo que contiene aora ». Dans le texte-source, il évoque l'addition de deux empires de taille équivalente alors que dans la traduction, il envisage le résultat : un empire qui a doublé, et même plus que doublé : « *que excediera doblado* ». Claude Clément ajoute du sens, des explications, produisant une phrase très confuse : les

<sup>141</sup> *D. C. P.*, fol. 6 r<sup>o</sup>, *M. J.*, p. 9 et *E. M. D.*, p. 12.

<sup>142</sup> *D. C. P.*, fol. 10 v<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 19. Dans *D. C. P.*, la forme est correcte : « *leoninum* ».

<sup>143</sup> *E. M. D.*, p. 25-26.

<sup>144</sup> *D. C. P.*, fol. 23 v<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 44.

<sup>145</sup> *E. M. D.*, p. 63-64.

<sup>146</sup> *D. C. P.*, fol. 35 v<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 82.

<sup>147</sup> *E. M. D.*, p. 114.

prévenances dont il entoure son lecteur la rendent paradoxalement presque incompréhensible.

C'est peut-être pour éviter cet écueil que, dans quelques cas, il ajoute des métaphores explicatives et choisit de communiquer par l'image plutôt que par les mots.

(21) « & populos **coërceret**, & Politicos **metu absolveret**<sup>148</sup> » « con que de un solo golpe **se le cortassen las alas** a los pueblos, y **se les diesse suelta a** los Politicos<sup>149</sup> »

(22) « Qua in re **mutuam operam** Religionis & Philippi quis non videt<sup>150</sup> ? » « Quien no vé en este caso **quan bien se dieron las manos** la Religion y Felipo<sup>151</sup> ? »

(23) « illico **redactus in ordinem relegatur**, deportatur, **securi subijcitur**<sup>152</sup> » « sin dilacion **como á un vil galeote** le ponen en tan miserable destierro, que le sea mas penoso que la muerte, ó **le ataja los hilos de la vida el filo de una espada**<sup>153</sup> »

Dans ces trois cas, Claude Clément a recours à une image simple en espagnol pour faire comprendre une notion complexe du texte latin au risque de créer de nouveaux effets. Dans l'exemple (21), il rend deux notions distinctes « coërceret », « contraindre » et « metu absolveret », « libérer de la crainte de Dieu », par la seule image des ailes qu'il décline en opposition : les couper ou les laisser libres. Dans l'exemple (22), les « opérations réciproques » entre l'Église et le roi sont exprimées de façon imagée : « quan bien se dieron las manos ». Dans l'exemple (23), qui évoque le sort de celui qui s'oppose au prince, l'image du galérien privé de liberté ainsi que la longue métaphore de l'épée sont totalement ajoutées en espagnol. Le texte latin déclarait assez sobrement qu'ils sont dégradés : « redactus in ordinem », et décapités « securi subijcitur ».

Nous verrons un peu plus loin que Claude Clément limite considérablement les recours au langage métaphorique au passage en langue vulgaire, or ces exemples semblent prouver l'inverse. En vérité, il ne cherche pas systématiquement à supprimer toutes les figures en espagnol, mais il privilégie toujours la façon la plus simple de communiquer son message. Il réduit les métaphores lorsque leur interprétation fait appel à des codes ou à des connaissances dont il imagine son lecteur ignorant ; au premier rang desquelles figurent les références culturelles à l'Antiquité. À l'inverse, lorsque l'expression latine est particulièrement riche, il est enclin à développer l'expression, en se servant le cas échéant d'une métaphore ; mais pas d'une métaphore qui sollicite une culture d'homme de lettres. Bien au contraire, il utilise des images de la vie quotidienne comme « cortar las alas » ou « darse las manos ».

---

<sup>148</sup> *D. C. P.*, fol. 14 r° et *M. J.*, p. 25.

<sup>149</sup> *E. M. D.*, p. 34.

<sup>150</sup> *D. C. P.*, fol. 34 r° et *M. J.*, p. 79.

<sup>151</sup> *E. M. D.*, p. 110-111.

<sup>152</sup> *D. C. P.*, fol. 21 v° et *M. J.*, p. 40.

<sup>153</sup> *E. M. D.*, p. 57.

La question éditoriale qui sous-tend l'étude de ces transformations est celle-ci : peut-on toujours considérer ces cas comme des écarts de traduction ou doit-on les voir plutôt comme des réécritures ? Dans ces trois cas, c'est la façon de transmettre le message qui est modifiée, et pas le message lui-même. En revanche, dans les cas suivants, c'est aussi le message qui évolue.

(24) « Serenis<sup>mi</sup>. Cardinalis Infantis **copijs**<sup>154</sup> » « **los victoriosos exercitos** del Serenissimo Cardenal Infante<sup>155</sup> »

(25) « post habitam Philippi Regis nomine orationem, & **præstitum obsequium**<sup>156</sup> » « Despues de abersele hecho una oracion en nombre del Rey Philipo, y **abiendole besado el pie**<sup>157</sup> »

(26) « **Legatum** á te mitti, qui tuo nomine illos invisat<sup>158</sup> » « **envia al Conde de Salazar Gentilhombre de su Camara** á que los visite<sup>159</sup> »

Dans l'exemple (24), le texte latin évoque simplement des troupes, « copijs », alors que le texte espagnol mentionne des troupes victorieuses : le qualificatif « victoriosos » est ajouté. C'est toutefois compréhensible puisqu'à la date du siège de Dole, les troupes du cardinal-infant dont il est question, sont encore auréolées de la gloire de Nördlingen. Cette information n'était pas lisible dans la phrase primitive, ni même sous-entendue ; on ne peut donc plus parler d'amplification ni d'explicitation, il s'agit de réécritures. Dans les cas (25) et (26), Claude Clément intègre encore une information qui n'était pas dans le texte-source. Si on pouvait déduire que la marque de respect, « obsequium », envers le pape consiste à lui baiser le pied, l'identité du « legatum » du roi, le comte de Salazar, ne pouvait, en revanche, pas être déduite. Ces deux cas constituent des réécritures : l'auteur-traducteur ajoute des informations afin d'améliorer son œuvre.

#### 4.2.3 Réécritures coercitives

Afin de mieux explorer cette frontière entre la traduction et la réécriture, on peut observer des cas où Claude Clément ne modifie pas le sens, mais plutôt l'orientation argumentative de la phrase.

(27) « res prosperé & ad voluntatem fluentes fortiri, **aliquando** divinæ tuæ pronoeæ abstrusissimum [*sic*] consilium **est**<sup>160</sup> » « y [que] todo finalmente les venga al

<sup>154</sup> *M. J.*, p. 64.

<sup>155</sup> *E. M. D.*, p. 91.

<sup>156</sup> *D. C. P.*, fol. 30 v° et *M. J.*, p. 72.

<sup>157</sup> *E. M. D.*, p. 101.

<sup>158</sup> *M. J.*, p. 69.

<sup>159</sup> *E. M. D.*, p. 97.

<sup>160</sup> *D. C. P.*, fol. 20 v° et *M. J.*, p. 39. La forme est correcte dans *D. C. P.* : « abstrusissimum ».

cumplimiento de sus desseos; **es** secretissimo acuerdo de vuestra divina providencia<sup>161</sup> »

(28) « ó Politici. Politici! Politici, **inquam**, Politici<sup>162</sup> » « ó Politicos! Politicos? **Aora solamente me explico enteramente del todo**, ó Politicos, ó Politicos<sup>163</sup>! »

(29) « & **præposteros** Rerump. Doctores<sup>164</sup> » « y todos los demas **engañadores, y errados** Maestros de formar Republicas<sup>165</sup> »

(30) « Vel si diras hunc in modum concipias: **pietatem oderit**, virtutem exterminet<sup>166</sup> » « Y si quisieses llegar á echarles las maldiciones desta suerte le dirias. **Seas tan desdichado, que no puedas arrostrar á cosa que pertenezca a la piedad**; destierre de sus Reynos la virtud<sup>167</sup> »

(31) « Ego qui parens sum **ero & Mystagogus** si huic Ordini ratum & gratum erit<sup>168</sup>. » « Yo que soy su padre, si le pareciere a este orden, **le consagraré, y ordenaré de Politico**<sup>169</sup>. »

Dans l'exemple (27), l'auteur remplace une formulation relative « aliquando [...] est », « est quelquefois », par une formulation absolue « es ». Le sens de la phrase en est moins affecté que sa force de persuasion : l'argument a plus de poids sans la prudente restriction « aliquando », mais cela s'opère au détriment de la précision. Dans la traduction en espagnol, l'objectif est peut-être surtout de convaincre ; la rigueur et l'exactitude de la version latine passent maintenant au second plan.

C'est probablement ce qui le pousse à limiter les possibilités d'interprétation de son texte : en espagnol, le lecteur est davantage guidé, les formulations sont plus directes, comme si l'auteur avait gagné en assurance en passant de la langue érudite à la langue vulgaire. Dans l'exemple (28), le mot latin « inquam », « je répète », indique qu'il redit le mot « Politici », ce dont le lecteur s'était bien rendu compte. En espagnol, il ne dit plus qu'il répète le mot, il explique pourquoi il le fait : « Aora solamente me explico enteramente del todo ». Il donne au lecteur les clés pour interpréter la répétition : ce simple mot « Politico » résume toute sa pensée. La traduction propose une interprétation du texte latin. L'auteur impose une lecture restrictive de l'adjectif « politico » : c'est le qualificatif des seuls disciples de Machiavel.

Dans l'exemple (29), la formulation en espagnol est plus précise et fortement connotée. L'adjectif « præposteros » indique que ces « maîtres politiques » sont des maîtres « inversés », dont les enseignements vont à l'envers. En espagnol, il précise à

<sup>161</sup> *E. M. D.*, p. 56.

<sup>162</sup> *D. C. P.*, fol. 2 v° et *M. J.*, p. 2.

<sup>163</sup> *E. M. D.*, p. 3.

<sup>164</sup> *D. C. P.*, fol. 3 r° et *M. J.*, p. 3.

<sup>165</sup> *E. M. D.*, p. 5.

<sup>166</sup> *D. C. P.*, fol. 18 r° et *M. J.*, p. 33.

<sup>167</sup> *E. M. D.*, p. 47.

<sup>168</sup> *D. C. P.*, fol. 7 r° et *M. J.*, p. 11.

<sup>169</sup> *E. M. D.*, p. 15.

l'envers de quoi : ils sont contraires à la morale chrétienne. L'auteur oriente son lecteur vers une perspective morale chrétienne, chose qu'il n'avait pas explicitement faite en latin. L'exemple (30) comporte à peu de choses près la même réorientation morale : le conseil terrible de « haïr la piété » en latin est assorti d'une orientation morale en espagnol : « Seas tan desdichado, que no puedas arrostrar á cosa que pertenezca a la piedad ».

Dans l'exemple (31), si le père du jeune prétendant devient son guide, son initiateur : « ero & Mystagogus », c'est pour le consacrer et l'ordonner *Político* : « le consagrare, y ordenare de Politico ». Cet écart semble être une simple explicitation. Tout au plus pourrait-on voir également une dérive métonymique de la fonction, « Mystagogus », vers l'action avec les verbes « consagrar » et « ordenar ». Toutefois, la phrase espagnole comporte un jugement moral absent de la version latine : elle suppose un acte diabolique dans le fait d'ordonner un homme *Político* de la même façon qu'on ordonne un prêtre. Les verbes à connotation religieuse « consagrar » et « ordenar » créent les conditions du sacrilège : en espagnol, Claude Clément oriente son lecteur vers une lecture précise, alors qu'il le laissait libre de son interprétation en latin. Peut-être a-t-il moins confiance en son lecteur *romancista* : il ne s'adresse plus à ses pairs mais à des hommes simples qu'il convient de guider. Ces phrases plus moralisatrices s'apparentent à celles d'un sermon. C'est aussi ce qui donne au texte espagnol une violence polémique supérieure.

#### 4.2.4 Réorientations de citations

Cette réorientation moralisatrice n'est perceptible qu'à celui qui lit en parallèle les différentes versions de l'œuvre. Toutefois elle devient parfaitement visible lorsqu'elle s'applique aux citations puisque, dans ce cas, le lecteur a sous les yeux les deux versions du texte.

(32) « *O Proditores humani generis, quid est praevaricari, si hoc non est? [...] O malvados engañadores del mundo, en que se puede echar mas de ver que aun de vuestras mismas leyes prevaricais, y os apartais dellas, que en lo que aqui dezis*<sup>170?</sup> »

(33) « *Omnia colit humanus intellectus praeter ipsum omnium Conditoem: Que la ceguedad del ingenio humano ha llegado a dar adoracion a todas las demas cosas, sino es al Criador dellas*<sup>171</sup>. »

---

<sup>170</sup> *E. M. D.*, p. 33, *D. C. P.*, fol. 13 v° et *M. J.*, p. 25.

<sup>171</sup> *E. M. D.*, p. 1, *D. C. P.*, fol. 2 r° et *M. J.*, p. 1.

(34) « *Verumtamen **servire me fecisti in peccatis tuis**. En vez de reverenciar mi Divinidad, hazias con tus pecados que **sirviesses a tus intereses***<sup>172</sup>. »

(35) « *Ipsi regnaverunt, et non ex me; Principes extiterunt, et non cognovi*. Reynaron, **sin que yo les diesse el mando**; levantaronse con el Imperio, sin que a mi me diessen parte de sus hinchados, y atrevidos intentos<sup>173</sup>. »

(36) « *Orbem unus Augustus tenuit, & defendit; in administrandis ac gerendis bellis victoriosissimus fuit* [...] Un Emperador se apoderó del mundo el solo, y le defendió, **sin que nadie le defraudasse de lo que abia ganado**: En el gobierno y administracion de las armas fue victoriosissimo<sup>174</sup> »

(37) « *Orbem quietum, & quaecumque hominis, & Principis vota sunt*. [...] en paz el orbe, y finalmente quanto puede dessear **un prudente y Christiano Principe**<sup>175</sup>. »

L'exemple (32) est intéressant puisqu'il mêle deux phénomènes. D'abord Claude Clément ajoute un jugement moral, comme précédemment, puisque les traîtres, « proditores » deviennent des méchants, des scélérats, « malvados ». Mais il va plus loin en recomposant la fin de la citation : « aun de vuestras mismas leyes prevaricais ». Ainsi, il ajoute une présupposition : si ces « engañadores » violent même leurs propres lois, c'est qu'*a fortiori*, ils violent les autres, dont celles de la religion. Toutes ces citations suivent la même tendance : elles sont remaniées pour orienter l'interprétation que le lecteur doit en faire, soit en ajoutant un élément connoté négativement et donc, un jugement de valeur, comme dans les exemples (33) ou (34) avec les mots « la ceguedad » et « tus intereses » ; soit en expliquant ce qu'il faut lire dans le texte latin, comme dans les exemples (35) et (36). Lorsqu'on lit en espagnol la menace de Dieu : « Reynaron, sin que yo les diesse el mando », on comprend la teneur du reproche, alors que la simple formule « Ipsi regnaverunt », « ils régnèrent par eux-mêmes », ne porte pas immédiatement à une interprétation morale. Dans l'exemple (36), Claude Clément n'hésite pas à ajouter un commentaire personnel dans la citation elle-même : « sin que nadie le defraudasse de lo que abia ganado ».

Il déforme donc assez largement certaines citations, même des citations bibliques dans le cas (35), afin qu'elles s'adaptent à son argumentation. Il leur donne un sens politique qu'elles n'avaient pas, ou qui n'était pas évident. Dans l'exemple (37), la dernière citation de Tertullien qui clôt le traité, le « Principis » latin devient même un « Christiano Principe » en espagnol. Il fait l'effort d'ajouter cet adjectif comme pour tirer une dernière fois cette citation vers sa propre théorie. Ce que Tertullien dit de façon générale, en l'appliquant à tous les hommes et à tous les princes, « hominis, & Principis »,

<sup>172</sup> *E. M. D.*, p. 5, *D. C. P.*, fol. 3 r° et *M. J.*, p. 3.

<sup>173</sup> *E. M. D.*, p. 5, *D. C. P.*, fol. 3 r° et *M. J.*, p. 3.

<sup>174</sup> *E. M. D.*, p. 52, *D. C. P.*, fol. 19 v° et *M. J.*, p. 36.

<sup>175</sup> *E. M. D.*, p. 188, *D. C. P.*, fol. 61 v° et *M. J.*, p. 140.

Claude Clément l'applique aux seuls princes chrétiens prudents. Il ne trahit pas vraiment la citation d'origine, mais il restreint son champ d'application pour l'adapter à son propre raisonnement.

Claude Clément donne à lire les deux versions de la citation, il ne cache donc pas à son lecteur qu'il en fait une traduction interprétée, sans doute parce qu'il n'attache pas grande importance à la justesse du transfert de sens. Il combine la traduction avec un travail didactique qui lui permet de renforcer son argumentation. C'est probablement la raison pour laquelle il prend soin d'indiquer presque systématiquement les citations dans les deux langues : la version latine est le texte original, intact, alors que la traduction en est un commentaire, l'interprétation propre à Claude Clément. C'est une nouvelle version de la citation qui était, mieux que l'original, ses propres théories. Il s'agit d'une version de transition entre la citation originale et son propre texte ; c'est en quelque sorte la citation idéale, telle qu'elle aurait dû être écrite pour s'intégrer parfaitement dans son œuvre. Et ceci ne s'applique pas qu'aux citations : lorsqu'il fait passer son œuvre du latin vers l'espagnol, il ne cherche pas à rendre strictement le sens du texte-source, il l'interprète et saisit l'occasion de la traduction pour apporter de légères modifications. Mais toutes les auto-traductions ne sont-elles pas des réécritures ?

#### 4.2.5 Explicitations syntaxiques

On peut donner quelques exemples d'une dernière forme d'explicitation qui affecte, cette fois, la syntaxe. Claude Clément remplace certaines articulations logiques quand le latin n'en comportait aucune, alors même que la structure originale en asyndète aurait été parfaitement compréhensible en espagnol. M.-Fr. Delport observe le passage de la phrase française « Les cadavres des deux frères de Zoto n'étaient point pendus, ils étaient couchés à mes côtés<sup>176</sup> » vers la phrase italienne « I cadaveri dei due fratelli di Zoto non erano appesi, **ma** coricati accanto a me<sup>177</sup> ». Elle en fait le commentaire suivant :

L'opposition ne se faisait entre les deux propositions que par les participes *pendus / couchés*, l'un sous négation, l'autre pas. De la successivité de ces éléments naissait l'adversation. *Ma* déclare explicitement la relation implicite dans le texte-source<sup>178</sup>.

Le même phénomène apparaît dans la traduction de Claude Clément.

(38) « *Religionem coli, æquitatem servari, scelus patrari apud me semper tantummodo ex usu vitæ, & regni fore*<sup>179</sup> » « en la observancia de la Religion, en la

---

<sup>176</sup> CHEVALIER, Jean-Claude, DELPORT, Marie-France, *L'horlogerie...*, op. cit., p. 47.

<sup>177</sup> *Ibid.*

<sup>178</sup> *Ibid.*

<sup>179</sup> *D. C. P.*, fol. 12 v° et *M. J.*, p. 22. Avec une virgule supplémentaire dans *D. C. P.* : « *scelus patrari, apud me* ».

*guarda de la justicia; ó por el contrario, en resolverme a qualquier mal hecho, solamente tengo de atender a los intereses de la vida, y al bien del Estado*<sup>180</sup> »

(39) « quivis facilé videat<sup>181</sup> » « De donde podrá inferir **aun** el menos advertido<sup>182</sup> »

(40) « ad serviendum natis hominibus<sup>183</sup> » « gente **solamente** nacida para llevar el yugo de la esclavitud de sus Gobernadores<sup>184</sup> »

(41) « Quis Romanos Pontifices religiosiús coluit quam Constantinus? [...] quis felicior fuit? Longé etiam abfuit á tuis illis regulis, sceleste Politice, Iovianus Imperator<sup>185</sup> » « Quien hubo que con mas piedad venerasse a los Romanos Pontifices, que Constantino? [...] Quien fue jamas tan feliz? **No solamente Constantino, sino tambien** Ioviano Emperador, estuvo siempre, ó maldito Politico, muy lexos de seguir tus institutos y reglas<sup>186</sup> »

Dans l'exemple (38), extrait du serment du jeune prétendant de la secte des *Políticos*, en plus d'adoucir le sens de « scelus patrari » : « perpétrer des crimes » en « resolverme a qualquier mal hecho », Claude Clément insère la formule adversative « ó por el contrario » alors que l'opposition de sens entre les deux propositions la laissait clairement supposer. De même pour l'exemple (41) où l'opposition explicite « No solamente [...] sino tambien » était aisément déductible. Les restrictions apportées par « aun » et « solamente » dans les exemples (39) et (40) étaient cohérentes également, même si l'on peut y voir aussi une forme d'amplification.

Ces explicitations syntaxiques ne modifient pas foncièrement le sens de la phrase ; elles explicitent seulement des relations suggérées en latin. Claude Clément avait-il si peur que son lecteur s'écarte du droit chemin pour qu'il ait souhaité le guider à ce point ? Et plus généralement, comment peut-on interpréter cette « bonté » du traducteur incapable de réprimer son besoin de simplifier le travail du lecteur ? La traductologie nous apprend que c'est dans un mouvement naturel que le traducteur cherche à rendre le message plus accessible à son lecteur qu'il ne l'avait été pour lui lorsqu'il fit la première lecture du texte-source. En ce sens, toute traduction est une vulgarisation et celle de Claude Clément en est un exemple évident.

Le traducteur ne peut totalement se défaire de cette supériorité professorale qu'il a sur son lecteur ; la supériorité de celui qui a déjà lu le texte et qui connaît, au sens propre, le fin mot de l'histoire. Le traducteur a peur que son lecteur ne soit pas capable de contrecarrer les pièges ou de comprendre les sous-entendus qu'il a déjoués ou interprétés

---

<sup>180</sup> *E. M. D.*, p. 30.

<sup>181</sup> *D. C. P.*, fol. 16 r° et *M. J.*, p. 29.

<sup>182</sup> *E. M. D.*, p. 40.

<sup>183</sup> *D. C. P.*, fol. 14 r° et *M. J.*, p. 25.

<sup>184</sup> *E. M. D.*, p. 34.

<sup>185</sup> *D. C. P.*, fol. 19 v° et *M. J.*, p. 36-37.

<sup>186</sup> *E. M. D.*, p. 52.



lui-même ; peut-être n'a-t-il pas grande confiance en lui. Et c'est, toutes proportions gardées, le même mécanisme qui entre en jeu dans la traduction de *El Machiavelismo degollado* : elle est marquée par ce déficit de confiance entre auteur et lecteur. En latin, Claude Clément est dans la communication intime, dans une complicité que crée cette proximité culturelle d'un lettré s'adressant à un autre. En espagnol au contraire, il cherche à convaincre, à faire réagir grâce à des images simples et à des formulations plus violentes. Il s'adresse à un lecteur ignorant qu'il convient de contrôler, dont il faut limiter l'effort d'imagination. Il lui impose donc une lecture plus précise, mais aussi plus politique et plus polémique. La recherche stylistique est amputée pour se concentrer sur la communication d'un message simple et univoque. La traduction en espagnol est avant tout efficace, il ne s'agit plus de séduire des érudits par des formules mais bien de faire réagir et peut-être même de faire agir : Claude Clément adapte son texte à sa fonction.

### 4.3 Traduction et vulgarisation

Le latin était l'antidote des divisions de Babel, mais en tant que *lingua franca*, il avait toujours été une patine sur la mosaïque des langues nationales, et elle se faisait de plus en plus mince. [...] Il restait la langue la plus prestigieuse pour les auteurs qui ambitionnaient une audience européenne. Les éditeurs y voyaient des avantages commerciaux<sup>187</sup>.

Ce que John Hale conclut pour le XV<sup>e</sup> siècle était probablement encore vrai au début du XVI<sup>e</sup>. Toutefois, ce que nous entendons par vulgarisation correspond au concept manié par Violaine Giacomo-Charra, qu'elle associe à celui de vernacularisation : « Le cloisonnement du champ discursif entre le latin et la langue vernaculaire constituait un principe structural de la société et de la culture du Moyen-Âge » que le travail de vernacularisation fait voler en éclat<sup>188</sup> ». La vernacularisation consiste à traduire une œuvre grecque ou latine dans une langue vernaculaire, c'est donc une appropriation culturelle par l'adaptation linguistique ; ce type de traduction rompt ainsi la barrière médiévale entre *latinista* et *romancista*. C'est en cela qu'elle met le texte à la portée d'un plus grand nombre : « C'est au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle, alors que ce processus peut être

---

<sup>187</sup> HALE, John, *La civilisation de l'Europe à la Renaissance*, Paris, Perrin, 1993, p. 158. Voir plus particulièrement les p. 158-164.

<sup>188</sup> GIACOMO-CHARRA, Violaine, « Peut-on tracer la frontière de la vulgarisation ? », *Lire, choisir, écrire La vulgarisation des savoirs du Moyen Âge à la Renaissance*, V. Giacomo-Charra et Chr. Silvi (coord.), Paris, École Nationale des Chartes, 2014, p. 7. La citation en incise provient de LUSIGNAN, Serge, « Langue française et société du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle », *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 1999, p. 97.

considéré comme achevé, que la signification de la vernacularisation peut s'apparenter plus clairement à une exigence de vulgarisation au sens moderne du terme<sup>189</sup> ».

La vulgarisation au sens où nous l'entendons dans le texte de Claude Clément est ce mouvement d'adaptation culturelle qui se mêle indissociablement à l'adaptation linguistique du latin vers le castillan. Elle est un moyen de rendre une œuvre accessible à un nombre de lecteurs plus important : « se desarrollaron traducciones del griego y latín a lenguas vernáculas para permitir que grupos ajenos a la educación clásica tuvieran acceso a la sabiduría de los antiguos<sup>190</sup> ». Ce travail correspond à une méthodologie et à un savoir-faire jésuites : « La traducción entre lenguas formó parte de la estrategia jesuita de conversión. Desde la fundación de la orden en 1540 hasta finales del siglo XVII, hubo más de 250 traductores jesuitas<sup>191</sup> ». Étant aussi à l'aise dans la langue française que latine ou castillane, il est probable que Claude Clément ait traduit ou aidé à traduire d'autres œuvres que la sienne ; il affirme d'ailleurs dans l'une de ses lettres avoir traduit en français un traité du père Juan Eusebio Nieremberg.

À l'inverse, les traductions des langues vernaculaires vers le latin sont plutôt destinées à leur faire passer la frontière entre l'aire linguistique des langues romanes et celle des langues germaniques ou slaves : « Las traducciones al latín se dirigieron en un principio a hombres ilustrados cuya primera lengua era el alemán o el eslavo, con el objetivo de permitirles acceder a obras escritas en italiano, francés o castellano<sup>192</sup> ». Il est donc compréhensible que Claude Clément adresse – physiquement – son œuvre en latin à l'empereur germanique par l'intermédiaire du comte de Schönburg, mais pas son œuvre en espagnol.

Cet élargissement de la diffusion d'une œuvre s'associe à un effort d'adaptation culturelle émanant du fait que les traducteurs sont des lettrés *latinistas* et qu'il craignent de ne pas être compris de leur lecteur *romancista* : « Los propósitos conscientemente concebidos por los romanceadores suelen tomar dos rumbos: el de « perseguir las historias según la sentencia literal » [...] o el de hacer una traducción verdaderamente romance, trasladando el texto, como dirá Boscán, « de manera que le entiendan<sup>193</sup> ». Margherita Morreale précise en note cette notion fondamentale de compréhension :

Además habría que puntualizar quizá el concepto de comprensión o entendimiento. Según define el Maestro Alejo Venegas en su libro del Tránsito de la muerte,

---

<sup>189</sup> GIACCOMO-CHARRA, Violaine, « Peut-on tracer la frontière... », art. cit., p. 8.

<sup>190</sup> BURKE, Peter, « Culturas de traducción en la europa moderna », *La traducción cultural en la Europa moderna*, Madrid, Akal, 2010, p. 24.

<sup>191</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>192</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>193</sup> MORREALE, Margherita, *Castiglione y Boscán: el ideal cortesano en el renacimiento español*, t. I, Madrid, RAH, 1959, p. 16.

« declaración es una desemboltura de la cosa encogida... Que de verdad no basta que sea escripto [el libro] en lengua vulgar, si la materia que el tal libro tracta pasa de la raya del juicio vulgar » (Toledo, 1538, A iiiij v)<sup>194</sup>.

Cela consiste à traduire en « expliquant », au sens étymologique : « una desemboltura de la cosa encogida », dans le but de rendre les notions plus facilement compréhensibles. La vulgarisation repose sur cette conviction qu'il ne suffit pas de les lui donner à lire dans sa langue pour que le *romancista* comprenne les concepts que l'œuvre développe.

#### 4.3.1 Cas d'élimination de tropes et de sous-entendus

Une transformation se produit souvent au passage d'une langue à l'autre : des expressions figurées sont supprimées : la communication indirecte par l'image est remplacée par une simple description<sup>195</sup>.

##### *Suppressions de métaphores*

Dans l'exemple suivant, par exemple, l'expression : « in animum meum induxi **nullum non movere lapidem**<sup>196</sup> », est rendue par « me resolvi a **poner todos los medios posibles**<sup>197</sup> ». Pour découvrir les secrets des *Políticos*, l'auteur constate en latin qu'il n'a « laissé aucune pierre qu'il n'ait retournée », alors qu'en langue vulgaire il supprime la métaphore des pierres et la remplace par son interprétation : « il n'a négligé aucun moyen ». Le texte devient plus lisible en castillan, plus directement interprétable. C'est encore le cas lorsque l'expression : « ut Orbem **perpluat auro**<sup>198</sup> », devient « que **enriqueze á todo el Orbe con su oro**<sup>199</sup> ». Le verbe « perpluere » construit une métaphore dans laquelle l'or espagnol est une manne qui irrigue l'Europe alors qu'en castillan, il conduit son lecteur directement vers le constat final : l'or espagnol « enrichit tout le continent ».

On observe le même phénomène dans des titres de paragraphes en marge : « *Ferdinandus II Imperator **caput suum Religioni Catholicae devovet***<sup>200</sup> » devient « *Ferdinando Segundo Emperador ofrece **su vida por la Religion Catholica***<sup>201</sup> ». La communication en espagnol se prive du symbole de la tête alors même qu'une phrase

<sup>194</sup> *Ibid.*, note 2.

<sup>195</sup> On dénombre 74 cas, voir annexe 4.3.1.

<sup>196</sup> *D. C. P.*, fol. 4 r° et *M. J.*, p. 5-6.

<sup>197</sup> *E. M. D.*, p. 8

<sup>198</sup> *D. C. P.*, fol. 44 v° et *M. J.*, p. 103.

<sup>199</sup> *E. M. D.*, p. 141.

<sup>200</sup> *D. C. P.*, fol. 49 v° et *M. J.*, p. 113, titres en marge.

<sup>201</sup> *E. M. D.*, p. 153, titre en marge.

utilisant « cabeza » aurait été parfaitement compréhensible. Claude Clément utilise moins d'expressions métaphoriques en espagnol, ce qui peut être considéré comme une autre forme d'explicitation.

Même lorsqu'il conserve une expression figurée, il peut la simplifier. Il traduit par exemple « neutiquam de hac mente **vel latum unguem** discessurum<sup>202</sup> » par « en ninguna manera [...] se apartaria **un minuto** de lo que abia acordado<sup>203</sup> ». On ne peut pas considérer que la métaphore induite par l'usage de « latum unguem » ait été totalement éliminée, mais la référence spatiale « de la largeur d'un ongle » est devenue une référence temporelle : « un minuto » peut-être plus facilement compréhensible.

### *Suppressions de métonymies*

Claude Clément emploie en latin « sat **frontis & animi**<sup>204</sup> » et traduit l'expression par « bastante animo y **vergüenza**<sup>205</sup> ». Le mot « frontis » peut désigner le front mais aussi le sentiment de pudeur, de honte et cette double signification est tout aussi claire dans le castillan du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Dans le dictionnaire de Covarrubias, le parallèle métonymique est clairement établi : « La frente es el lugar de la vergüenza<sup>206</sup> ». Il n'y a donc aucun blocage dû à la langue ; il aurait même été plus simple de rendre « frontis » par « frente ». L'auteur ne répugne pas à faire des calques du latin puisqu'il traduit dans la même phrase « animi » par « animo ». Il s'agit donc d'une modification intentionnelle : l'auteur, probablement par sécurité, a préféré éliminer la métonymie et utiliser le mot « vergüenza » qui n'exige pas d'effort de déduction.

Au chapitre VIII, Claude Clément évoque la foi de Rodolphe de Habsbourg, « celebratæ **omnium ore**<sup>207</sup> » en latin, mais « celebrada **en todo el mundo**<sup>208</sup> » en castillan. Il ne s'interdit pas non plus d'utiliser un calque pour l'adjectif, mais choisit de réécrire « omnium ore », « dans toutes les bouches », en « en todo el mundo ». Le sens de la phrase n'est pas nécessairement transformé mais l'accès à l'interprétation est largement simplifié. C'est par un trope que la phrase latine fait référence à « tous les hommes » en évoquant leurs bouches ; dans la phrase en castillan l'auteur les désigne directement. Sur le même principe, il propose « tomar vengança della a **fuego y**

---

<sup>202</sup> D. C. P., fol. 35 r° et M. J., p. 81.

<sup>203</sup> E. M. D., p. 113.

<sup>204</sup> D. C. P., fol. 19 v° et M. J., p. 36.

<sup>205</sup> E. M. D., p. 52.

<sup>206</sup> COVARRUBIAS, Sebastián de, *Tesoro de la lengua castellana o española*, éd. de F. Maldonado, Madrid, Castalia, 1995, p. 560.

<sup>207</sup> D. C. P., fol. 37 r° et M. J., p. 85.

<sup>208</sup> E. M. D., p. 119.

**sangre**<sup>209</sup> » pour traduire l'expression « **ferro et rogis vindicanda**<sup>210</sup> ». Les mots latins « ferro et rogis », « le fer et les bûchers », évoquent le sang et le feu alors que l'expression espagnole les désigne directement.

Les modifications peuvent être plus subtiles, comme lorsque la phrase : « plus potuisse inermis hominis oratione, quam **armatam**<sup>211</sup> **hostium manus**<sup>212</sup> » devient « fueron mas poderosas las oraciones de un hombre desarmado, que los **esquadrones armados de la gente enemiga**<sup>213</sup> ». Deux phénomènes distincts révèlent la même stratégie : l'auteur transforme l'image des mains armées des ennemis : « hostium manus » en une évocation des escadrons armés des ennemis. Il brise donc le parallélisme en latin qui opposait désarmé à armé : « inermis » et « armatas » ; un homme singulier à des ennemis pluriels : « hominis » et « hostium » ; et enfin une prière singulière à des mains plurielles : « oratione » et « manus ». Ce passage est fondamental pour l'argumentation puisqu'il concentre sur trois oppositions sa théorie pragmatique sur l'efficacité politique de la foi.

Il brise en espagnol la métonymie qui évoquait les soldats ennemis en décrivant leurs mains et se concentre sur deux oppositions seulement : celle entre le singulier « un homme » et le pluriel « los esquadrones » d'une part, et l'antonymie entre « desarmado » et « armados » d'autre part. L'expression devient plus simple et plus rapide à interpréter : l'auteur fait l'effort de réduire cette figure alors qu'un traducteur « extérieur », qui n'aurait pas ce projet, aurait peut-être rendu l'adjectif « inermis » par son calque « inerme ». Mais l'opposition directe entre « desarmado » et « armados » est plus facilement interprétable qu'une opposition entre « inerme » et « armados ».

#### *Suppressions d'expressions figurées*

Claude Clément traduit « aliquem **triobolarem** inimicum haberent<sup>214</sup> » par « aunque no tuviera otro enemigo que algun señorcillo **de poca monta**<sup>215</sup> ». Les deux expressions « triobolarem inimicum » et « señorcillo de poca monta » apportent à peu près la même information, mais le latin décrit l'ennemi de manière plaisante et imagée : c'est un ennemi « à trois sous », alors que le castillan l'exprime, tout simplement. Lorsqu'il évoquait la naissance d'Emmanuel I<sup>er</sup> de Portugal, la formulation latine

---

<sup>209</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>210</sup> *D. C. P.*, fol. 13 v<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 24.

<sup>211</sup> Corrigé en « armatas » dans la liste des errata.

<sup>212</sup> *D. C. P.*, fol. 16 r<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 29.

<sup>213</sup> *E. M. D.*, p. 40.

<sup>214</sup> *D. C. P.*, fol. 59 r<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 135.

<sup>215</sup> *E. M. D.*, p. 179.

« Eucharistia **velut obstetricante** est susceptus in lucem<sup>216</sup> » devient en espagnol « salio a esta luz **con especial favor** del Santissimo Sacramento<sup>217</sup> ». L'expression imagée « Eucharistia velut obstetricante » dans laquelle l'Eucharistie assiste la mère lors de l'accouchement, comme le ferait une sage-femme, a complètement disparu. Ces exemples montrent que l'auteur perçoit la nécessité d'adapter son expression face à un auditoire qui ne fait pas nécessairement partie de son milieu d'hommes de lettres et qu'il pense incapable de déchiffrer certaines formules imagées.

Ces efforts affadissent en partie le style qui caractérisait le texte latin. Preuve en est avec cette superbe description de l'empereur Ferdinand III : « ex aulæ Imperatoriæ **umbraculis in solem, & pulverem martium** prodiens<sup>218</sup> », dans laquelle il apparaît « venant de l'ombre des palais impériaux au soleil et à la poussière du théâtre de la guerre ». En espagnol, la métaphore de la terre, de la poussière ainsi que le jeu sur l'ombre et la lumière disparaissent totalement pour former une phrase assez banale : « V. Magestad saliendo **del retiro** de la corte Imperial **á la compañía y vista de los enemigos**<sup>219</sup> ». Dans un effort de pédagogie, la version espagnole est plus simple à comprendre, probablement pour faciliter l'accès à un texte dont l'argumentation, déjà suffisamment complexe, peut se passer de recherche stylistique.

Claude Clément réécrit donc légèrement certaines formules, adapte certaines autres mais toujours avec le même souci de bien se faire comprendre, comme si la chose n'allait pas de soi. Il ajoute, par exemple, à la phrase latine « Simulacrum Principis [...] sedens in edito solio, diademate scetróque conspicuum<sup>220</sup> » la précision suivante « La imagen del Monarca estaba [...] sentada en un trono eminente y ilustre con la corona, y el cetro, **indices de su gobierno**<sup>221</sup> », alors que la symbolique de la couronne et du sceptre était évidente, même pour un lecteur peu cultivé. On peut y déceler une forme d'automatisme : il élimine les sous-entendus, faisant de la version espagnole une sorte de commentaire pédagogique de la version latine.

#### 4.3.2 Réduction des allusions et des références culturelles

C'est probablement le même mouvement qui le pousse à limiter les références culturelles au passage du latin à la langue vulgaire, comme s'il considérait son lecteur

---

<sup>216</sup> *M. J.*, p. 93. Ce passage n'apparaît pas dans *D. C. P.*

<sup>217</sup> *E. M. D.*, p. 128.

<sup>218</sup> *M. J.*, p. 129. Ce passage n'apparaît pas dans *D. C. P.*

<sup>219</sup> *E. M. D.*, p. 172-173.

<sup>220</sup> *D. C. P.*, fol. 6 v° et *M. J.*, p. 10.

<sup>221</sup> *E. M. D.*, p. 13.

incapable de les interpréter. Même s'il la désigne plus volontiers par les termes simples « Burgundiæ Comitatus », Claude Clément peut désigner la Franche-Comté par le nom du peuple celte. C'est ainsi que le roi d'Espagne est nommé « Sequanorum Principem<sup>222</sup> » en latin. En espagnol, le roi devient plus simplement « Principe<sup>223</sup> » : la référence érudite aux Séquanes est éliminée. Il évoque également le corps des « Archeros de Borgoña », la garde bourguignonne du roi d'Espagne<sup>224</sup>. Il la nomme en latin « Burgundica [...] stipatorum cohorte<sup>225</sup> » mais supprime l'adjectif de nationalité en espagnol<sup>226</sup>. Elle devient alors, plus simplement, « la compañía de los Archeros [...] de su Guarda<sup>227</sup> ». Il procède de même pour certaines appellations savantes : il évoque par exemple les votes des princes-électeurs du Saint-Empire par la formule « **Principum Septemvirum suffragijs**<sup>228</sup> » qu'il simplifie en « los votos **de los electores**<sup>229</sup> ». La référence latinisante aux « septemviri » est évidemment d'un usage plus érudit que le mot « electores ».

#### *Simplification des noms propres*

L'auteur élimine aussi des détails dans la formulation des noms propres. Ainsi « **Lucium Annæum Senecam**<sup>230</sup> » devient plus simplement « Seneca<sup>231</sup> » en espagnol. Il en va de même pour François de La Noue nommé en latin « Lanuæus **Miles**<sup>232</sup> » en raison de sa qualité de soldat et de ses écrits de tactique militaire, et plus simplement « Lanueo<sup>233</sup> » en espagnol. Claude Clément élimine la précision, considérant probablement que son lecteur *romancista* n'en a pas besoin.

Ce travail de vulgarisation des noms propres est sensible même au passage de la première version latine à la seconde. Synésios de Cyrène est nommé dans *D. C. P.* : « Synesius Episcopus **Ptolemaidis Pentapolis**<sup>234</sup> » mais « Synesius Episcopus **Cyrenensis**<sup>235</sup> » dans *M. J.* ainsi que dans la version espagnole : « Synesio Obispo **Cyrenense**<sup>236</sup> ». La formule la plus érudite, mais aussi la plus juste, est celle de la version

<sup>222</sup> *D. C. P.*, fol. 29 v° et *M. J.*, p. 57.

<sup>223</sup> *E. M. D.*, p. 81.

<sup>224</sup> Le mot « archa » désigne une arme d'hast qui ressemble à un fauchard ou à une vouge. Les « archeros de Borgoña » sont donc des vougiers.

<sup>225</sup> *M. J.*, p. 68. Ce passage n'apparaît pas dans *D. C. P.*

<sup>226</sup> Claude Clément évoque sa « nacion de Borgoña » dans *E. M. D.*, p. 80.

<sup>227</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>228</sup> *M. J.*, p. 128. Ce passage n'apparaît pas dans *D. C. P.*

<sup>229</sup> *E. M. D.*, p. 171.

<sup>230</sup> *D. C. P.*, fol. 8 r° et *M. J.*, p. 14.

<sup>231</sup> *E. M. D.*, p. 18.

<sup>232</sup> *D. C. P.*, fol. 10 v° et *M. J.*, p. 18. Note en marge.

<sup>233</sup> *E. M. D.*, p. 25. Note en marge.

<sup>234</sup> *D. C. P.*, fol. 34 v°.

<sup>235</sup> *M. J.*, p. 80.

<sup>236</sup> *E. M. D.*, p. 111.

primitive : cet auteur est appelé Synésios de Cyrène pour être né à Cyrène mais il est évêque de la ville de Ptolémaïs en Cyrénaïque, dans la Pentapole de Lybie. Ce détail a son importance pour comprendre le positionnement qu’adopte Claude Clément face à son lectorat : dans la première version latine il souhaite d’abord montrer sa maîtrise des langues anciennes et sa connaissance précise des auteurs qu’il cite ; son langage a la précision de celui d’un expert s’adressant à d’autres experts, susceptibles de savoir que Synésios de Cyrène n’est pas évêque de Cyrène. Dans la seconde version latine et dans la traduction espagnole, en revanche, ces précisions savantes ne sont plus nécessaires : la seconde version latine est donc déjà une version légèrement vulgarisée, comme le confirme l’abandon du grec.

### *Simplification des langues*

On peut rappeler rapidement qu’il y a cinq citations en grec traduites en latin dans le texte primitif, qu’elles sont présentées uniquement en latin dans la réédition latine de 1637 puis, dans la traduction, dans une version bilingue grec et espagnol dans deux cas et bilingue latin et espagnol dans les trois autres. Cette évolution montre que l’auteur, lorsqu’il rédige la première version latine, s’adresse à des lecteurs capables de lire une citation en grec avec sa traduction et même de comprendre une courte formule sans traduction, ce qui est le cas pour la citation de Plutarque<sup>237</sup>. Dans la seconde version latine le grec a totalement disparu. Cette version est donc moins érudite et ne s’adresse manifestement plus tout à fait aux mêmes lecteurs.

On remarque la même évolution lorsque l’auteur cite de simples mots en grec. Il écrit dans la première version latine « veteres Græci ΠΟΛΙΤΕΙΑΝ [...] indigetant<sup>238</sup> » mais dans la seconde « veteres Græci NOVITEIAN [...] indigetant<sup>239</sup> » et enfin dans la version espagnole « los Griegos la llamaron POLITIA<sup>240</sup> ». Le phénomène affecte aussi les néologismes savants qu’il simplifie ou fait disparaître au cours du processus de vulgarisation. C’est le cas de la construction en latin « Politiolatrarum<sup>241</sup> » remplacée par une périphrase plus simple en espagnol « los Idolatras de la Policia<sup>242</sup> » qui reprend l’étymologie originale mais dans un nom d’usage plus courant « idolatra ». De même, le prétendant à la secte des *Políticos* du chapitre II est nommé « Philopolites<sup>243</sup> » dans la

<sup>237</sup> « ... petent formam certissimam πολιτικὰ παραγέματα Status feliciter administrandi, tuendi, propagandi », dans *D. C. P.*, fol. 35 r°.

<sup>238</sup> *Ibid.*, fol. 2 v°.

<sup>239</sup> *M. J.*, p. 2.

<sup>240</sup> *E. M. D.*, p. 2.

<sup>241</sup> *D. C. P.*, fol. 4 r° et *M. J.*, p. 5.

<sup>242</sup> *E. M. D.*, p. 7.

<sup>243</sup> *D. C. P.*, fol. 12 v°.



première version latine, puis « Poliphilus<sup>244</sup> » dans la seconde et enfin « Poliphilo<sup>245</sup> » dans la version espagnole. Là encore, l'étymologie du nom est plus facilement lisible et interprétable dans les versions de 1637.

#### *Réduction des références à l'Antiquité*

Claude Clément est professeur d'humanités latines et grecques, il parsème donc son texte de concepts empruntés aux auteurs anciens ; il en va ainsi de la référence à Aristote et à la règle de plomb des Lesbiens<sup>246</sup>. Elle fait l'objet d'un titre de paragraphe dans les deux versions latines « *Religione ceu Lesbia Regula utuntur*<sup>247</sup> » mais la référence disparaît en espagnol : « *Valense de la Religion, como les viene mejor a sus intentos*<sup>248</sup> ». Dans cette version en langue vulgaire, l'auteur reprend l'idée initiale mais l'explique plus simplement, sans faire appel à des prérequis de culture classique. De la même manière, le nom des Saturnales dans la formule « *celebrentur impia ista Saturnalia*<sup>249</sup> » est remplacé par une périphrase explicative, assez lourde d'ailleurs : « *que impiamente festejan a su Dios Saturno*<sup>250</sup> » afin que le lecteur comprenne qu'il s'agit de fêtes en l'honneur d'un dieu nommé Saturne.

Lorsqu'il emploie en latin un vocabulaire technique à valeur symbolique, comme dans la description des vêtements des membres de la secte des *Políticos* : « *Alij erant togati, alij chlamydati, alij endromidati, alij palliati*<sup>251</sup> », il doit le rendre par des périphrases en espagnol « *unos vestian la toga de la paz; otros la chlamyde de guerra; unos la vellosa endromis de Lacedemonia; otros la capa larga a la usança Griega*<sup>252</sup> ». Chaque mot est accompagné d'un passage explicatif facilitant son interprétation : c'est l'attitude d'un enseignant qui explique un texte difficile à ses élèves. Le changement d'attitude par rapport au lecteur se situe à ce niveau : dans le texte primitif, il s'adresse en professeur à des professeurs mais dans la réédition latine et surtout dans la traduction en langue vulgaire, la communication est plutôt celle d'un maître face à un élève.

---

<sup>244</sup> *M. J.*, p. 22.

<sup>245</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>246</sup> « De ce qui est, en effet, indéterminé la règle aussi est indéterminée, à la façon de la règle de plomb utilisée dans les constructions de Lesbos : de même que la règle épouse les contours de la pierre et n'est pas rigide, ainsi le décret est adapté aux faits. », dans ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque* (trad. J. Tricot), Paris, Vrin, 1997, liv. V, chap. XIV, p. 268.

<sup>247</sup> *D. C. P.*, fol. 14 r° et *M. J.*, p. 25, titres en marge.

<sup>248</sup> *E. M. D.*, p. 34, titre en marge.

<sup>249</sup> *D. C. P.*, fol. 3 r° et *M. J.*, p. 3.

<sup>250</sup> *E. M. D.*, p. 4.

<sup>251</sup> *D. C. P.*, fol. 6 r° et *M. J.*, p. 9.

<sup>252</sup> *E. M. D.*, p. 12.

L'instauration de ce rapport de maître à élève est d'ailleurs l'une des clés permettant d'expliquer nombre de modifications.

La périphrase explicative est encore plus utile lorsqu'il est fait référence à des divinités secondaires. Si Saturne peut être connu d'un lecteur *romancista*, il n'en va pas de même pour la déesse Lucine, protectrice des accouchements. Il n'est donc pas surprenant que la formulation latine « *beatius sit almam nutricemque sortitum fuisse Eucharistiam, quám **Lucinam***<sup>253</sup> » devienne en espagnol : « *Pues es mas dichoso aber tenido por ama de leche al mismo Santissimo Sacramento, que por **singular protector de su nacimiento***<sup>254</sup> ». Clément remplace le nom de la divinité par sa fonction. Ce faisant, il supprime aussi un parallélisme gênant – caractéristique du conflit entre sa culture classique et sa foi – entre l'Eucharistie et une divinité païenne que critique précisément Tertullien dans *De anima* :

... la superstition romaine inventa aussi une déesse Alémona, chargée de nourrir le fœtus dans le sein maternel ; une Nona et une Decima, à cause des mois les plus difficiles ; une Partula pour gouverner l'accouchement ; et enfin une Lucine, pour produire l'enfant à la lumière<sup>255</sup>.

Au-delà de l'effort de vulgarisation, il est probable qu'il ait souhaité faire disparaître cette comparaison dans la version en langue vulgaire.

De même, la phrase latine « *ad **Tartara** detrusus es*<sup>256</sup> » devient en espagnol « *fuiste arrojado [...] á **los calabozos del infierno***<sup>257</sup> ». Claude Clément utilise d'abord le terme païen « Tartara » plutôt que « infernus » mais revient sur son choix en espagnol. On peut encore voir dans ce phénomène un besoin de vulgariser le propos en remplaçant un terme érudit par un courant, mais il supprime aussi une référence classique païenne pour la remplacer par une référence chrétienne : la vulgarisation se combine à une forme de christianisation du texte.

#### 4.3.3 Suppression de vocabulaire spécialisé

Au moment de traduire son texte en espagnol, Claude Clément modifie des termes techniques ou spécialisés et met en place diverses stratégies visant à les supprimer ou à les rendre plus explicites.

---

<sup>253</sup> M. J., p. 94. Ce passage n'apparaît pas dans D. C. P.

<sup>254</sup> E. M. D., p. 129.

<sup>255</sup> TERTULLIEN, *De l'âme : Œuvres, t. II* (trad. M. de Genoude), Paris, Louis Vivès, 1852, chap. XXXVII, p. 77. Voir *idem, De Anima : Opera, t. II*, Paris, Michaelis Sonni, 1630, chap. XXXVII, p. 369-370. Tertullien critique encore le culte de Lucine un peu plus loin : voir *idem, De Anima..., op. cit.*, chap. XXXIX, p. 376 et *idem, De l'âme..., op. cit.*, chap. XXXIX, p. 81.

<sup>256</sup> D. C. P., fol. 48 v° et M. J., p. 111.

<sup>257</sup> E. M. D., p. 150.

## *Remplacements par une périphrase*

Lorsqu'il fait la description des somptueuses fêtes organisées pour la victoire des Dolois, Claude Clément supprime certains termes précis comme dans la phrase latine « in quibus admirationi fuere compitalium ignium artificia; opere **Attalico, Babilonico, Phrygionico, Indico, Iaponico, Chinensi columnata, surculata**<sup>258</sup> », qui devient en espagnol « fueron de admiracion los varios artificios de fuego [...] se vieron resplandecer **ricas telas, y brocados de gran precio, y variedad, vistosos bordados de seda, plata, y oro; recamados costosos, paños de la India, Japon, y China**<sup>259</sup> ». La richesse lexicale de la phrase originale est telle qu'on ne peut s'empêcher d'y voir une démonstration d'érudition ; d'autant plus que cette exceptionnelle précision n'a pas d'intérêt immédiat pour l'argumentation. Une telle phrase exige du lecteur qu'il sache qu'un *Babilonici operis tapes* ou qu'un *Phrygio opere tapetium* sont des tapis de Turquie, qu'un *columnatus tapes* est un tapis à colonnes orné de motifs architecturaux, qu'un *surculatus tapes* est un tapis orné de décors floraux, de verdure et de plantes. L'*attalicus pannus*, un brocard de soie orné de fils d'or relève également d'un vocabulaire assez spécialisé<sup>260</sup>. La traduction d'une telle phrase est donc assez délicate et il est probable que le lecteur *romancista* ne comprenne pas toutes les références, même en langue vulgaire ; c'est ce qui explique probablement que l'auteur simplifie largement l'expression et remplace les références érudites par des périphrases explicatives.

La deuxième méthode consiste à créer un doublet où le second terme vient éclairer le sens du premier, comme dans le titre « *Pseudo-politici Ordinis Columina*<sup>261</sup> » qui devient en espagnol « *Columnas y Doctores de la Religion Estadistica*<sup>262</sup> ». L'ajout de « doctores » permet de mieux comprendre le sens de « columna » : il s'agit des maîtres à penser de la religion politique, faisant écho aux Pères et Docteurs de l'Église catholique. L'auteur peut également proposer un deuxième choix de mot ou d'expression introduit par la conjonction « o ». Au début du traité, les phrases interrogatives « *Polytheismum vocabo*<sup>263</sup> » et « *Atheismum nominem*<sup>264</sup> » deviennent en espagnol : « Llamarela

---

<sup>258</sup> *M. J.*, p. 59.

<sup>259</sup> *E. M. D.*, p. 84.

<sup>260</sup> Voir MONET, Philibert, *Abbrégé du parallèle des langues française, et latine*, Genève, Estienne Gamonet, 1635, p. 1207. Les définitions de l'article « Tapis » de ce dictionnaire paru en 1635 sont assez proches de ce que l'on peut lire dans le texte de Claude Clément. On pourrait imaginer qu'il l'a consulté, ou même, qu'il a participé à sa rédaction.

<sup>261</sup> *D. C. P.*, fol. 8 r° et *M. J.*, p. 13, titre en marge.

<sup>262</sup> *E. M. D.*, p. 18, titre en marge.

<sup>263</sup> *D. C. P.*, fol. 2 r° et *M. J.*, p. 1.

<sup>264</sup> *Ibid.*

Politheismo, ó culto de muchos Dioses<sup>265</sup> » et « Llamarela Atheismo? ó secta sin Dios<sup>266</sup> ».

La troisième méthode, plus radicale consiste à supprimer tout ou partie des termes techniques. Au début de la description de la pseudo-cérémonie des *Políticos*, Claude Clément s'étonne du fait que leur portier soit un notable et donc que des personnes de haut rang se rabaissent à occuper de tels postes : « ex antiquissimis & meritissimis Antistitibus spectatissimi fungi **munere excubitorum, vel exceptorum, vel ostiariorum**<sup>267</sup> ». En latin, il propose trois termes différents dont deux : « excubitorum » et « ostiariorum » désignent une même réalité : la fonction de gardien d'une porte ou de concierge. Le troisième « exceptorum » évoque la fonction de secrétaire. Il y a là une part de jeu : l'auteur donne ces trois mots complexes peut-être pour évaluer les connaissances de son lecteur ou pour faire montre des siennes.

Le plus important est de faire comprendre au lecteur qu'il s'agit de fonctions peu honorifiques. En espagnol, ces trois termes sont résumés en une seule expression générique : « sus mas antiguos y venerables Prelados no se desdeñan de ocuparse **en los officios mas baxos**<sup>268</sup> ». Ici, Claude Clément ne cherche plus à jouer avec son lecteur, il le mène au contraire directement vers l'information principale : la communication en latin était érudite, voire plaisante, alors qu'elle est directe et efficace en espagnol.

Suivant le même principe, il supprime certains termes ou certaines notions pour simplifier son propos. Il traduit par exemple la phrase adressée à Charles Quint « Tu Flandriam **iure fiduciario & clientela** exemisti<sup>269</sup> » par « Tu libraste á Flandes **de todo genero de feudo**.<sup>270</sup> » Il supprime des précisions juridiques, des termes de droit romain difficiles à traduire « iure fiduciario et clientela », pour leur substituer un nom générique qui, s'il est évidemment moins précis, a le mérite de recentrer la phrase sur le message principal.

#### *Modifications de mots savants*

L'exemple le plus frappant du traitement des mots savants nous est donné dans le passage où l'auteur décrit les fêtes organisées à Madrid pour la victoire des assiégés de Dole. Dans ces pages, où il décrit les festivités, les décorations de la ville et des églises avec un luxe de détails impressionnant, l'auteur laisse apparaître son talent d'écrivain et

---

<sup>265</sup> *E. M. D.*, p. 2.

<sup>266</sup> *Ibid.*

<sup>267</sup> *D. C. P.*, fol. 5 v° et *M. J.*, p. 8.

<sup>268</sup> *E. M. D.*, p. 11.

<sup>269</sup> *D. C. P.*, fol. 28 r° et *M. J.*, p. 53.

<sup>270</sup> *E. M. D.*, p. 76.

l'étendue de son vocabulaire latin. Or, en espagnol, cette recherche lexicale est éliminée au profit de termes extrêmement simples : le mot issu du grec « myrothecium », qui désigne un vase à parfum, alimente une métaphore évoquant la bouche des prédicateurs dans la phrase : « effusa é sacris pulpitis Christianæ facundiæ **myrothecia** in panegyricis concionibus<sup>271</sup> ». Cette belle image est remplacée par une formulation triviale en espagnol : « Que [diré de] la Christiana eloquencia que se empleo en sermones panegyricos, y gratulatorios<sup>272</sup> ».

De la même façon, le vocabulaire décrivant les objets de culte est très précis en latin : les termes « lipsanothecæ, vasaria, gemmiliones<sup>273</sup> » désignent respectivement des reliquaires, et des vases, des récipients. Cette liste est simplifiée en espagnol en « curiosos, y riquissimos Relicarios, hermosas piezas de plata, y oro<sup>274</sup> ». De la même manière, la recherche terminologique concernant les diverses lampes et luminaires en latin : « funalium & Lychnucorum faces solis æmulæ<sup>275</sup> », ainsi que l'allusion métaphorique au soleil, sont abandonnées au profit d'une description générique et très simple : « copioso, y alegre numero de luzes<sup>276</sup> ».

Claude Clément enrichit son texte latin d'images ou de termes techniques et rares : il y fait un effort de style qu'il abandonne en partie en espagnol. Les textes n'ont donc pas la même portée : les versions latines sont pensées et écrites comme des versions érudites, elles doivent impressionner le lecteur ; la version espagnole se concentre plutôt sur le message. En supprimant certaines formulations savantes, il avoue indirectement leur inutilité et efface en partie son image d'érudit : ce qui compte en espagnol, c'est l'idée au détriment de la forme, il n'écrit plus pour impressionner des lecteurs qui lui ressemblent, mais pour convaincre des lecteurs qui ne sont pas de son milieu. C'est aussi par ce changement d'objet que le texte devient un traité politique doté d'une véritable efficacité.

#### *Cas particulier de l'évolution du vocabulaire et des références religieuses*

On remarque également un effort de simplification du vocabulaire religieux ou liturgique. Claude Clément supprime par exemple le mot « indigetamenta » qui évoque

---

<sup>271</sup> M. J., p. 59. Ce passage n'apparaît pas dans *D. C. P.* En français : « des vases à parfum qui déversaient leur éloquence chrétienne depuis les chaires des églises, dans des discours panégyriques ».

<sup>272</sup> E. M. D., p. 85.

<sup>273</sup> M. J., p. 59. Ce passage n'apparaît pas dans *D. C. P.*

<sup>274</sup> E. M. D., p. 85.

<sup>275</sup> M. J., p. 59. Ce passage n'apparaît pas dans *D. C. P.* En français : « des chandeliers et des lustres rivalisant avec la lumière du soleil ».

<sup>276</sup> E. M. D., p. 85.

des livres d'incantations, lorsque la phrase « quid ferant **indigetamenta seu rituales**<sup>277</sup> » devient en espagnol : « que contienen en si los **Rituales**<sup>278</sup> ». C'est encore le cas dans la phrase : « intró advocatur per **Ædituum** ex Candidatorum porticu<sup>279</sup> ». En latin, c'est le gardien du temple, « ædituus », qui invite le prétendant à entrer mais il disparaît dans la phrase espagnole : « le llamaron del patio de los pretendientes, y hizieron entrar adentro<sup>280</sup> ». L'auteur se plaît à montrer l'étendue de son vocabulaire religieux en latin, comme il le faisait lors des descriptions de festivités. Il désigne par exemple les dignitaires *políticos* par « Antistites, Sacerdotes, Mystæ<sup>281</sup> » : le premier terme désigne des grands prêtres ou des abbés ; le second, des prêtres ou des évêques et le troisième, des prêtres qui initient aux mystères ; cette liste tient donc plus du jeu que de la description objective. S'il établit ces distinctions dans le texte en latin, il les remplace par une formule générique très simple en espagnol : « de todo genero de grados y officios<sup>282</sup> ». Il veut conduire son lecteur directement au sens, quitte à passer sur les subtilités de la formulation latine.

Claude Clément est un homme d'Église et, à ce titre, il a une connaissance précise du vocabulaire religieux ou liturgique ; il est donc naturel qu'il l'utilise. Ce faisant il prend le risque d'établir une communication connotée, de reproduire le type de communication des lettres de jésuites et d'écrire une œuvre trop peu ouverte à des lecteurs laïques. Laïciser son propos suppose d'éliminer certaines références comme lorsqu'il transforme la phrase latine « vinum quod ad Missarum **sacrificia conficiendo sanguini Christi** adhibetur<sup>283</sup> » en une formule très simple : « el vino que se gasta en las Missas<sup>284</sup> », beaucoup moins précise mais aussi moins liturgique.

Il peut également développer une phrase trop résumée pour la rendre plus compréhensible. C'est le cas de : « perfunctus tuis precationibus, & cantato **Solemni Ecclesiae Eucharistico**<sup>285</sup> » qui prend en espagnol la forme : « Abiendose pues cantado **el Te Deum laudamus en accion de gracias, como la Yglesia acostumbra en semejantes ocasiones**, y abiendo hecho oracion V. Magestad<sup>286</sup> ». L'expression « como

---

<sup>277</sup> *D. C. P.*, fol. 3 r° et *M. J.*, p. 3.

<sup>278</sup> *E. M. D.*, p. 4.

<sup>279</sup> *D. C. P.*, fol. 7 r° et *M. J.*, p. 11.

<sup>280</sup> *E. M. D.*, p. 15.

<sup>281</sup> *D. C. P.*, fol. 5 r° et *M. J.*, p. 8.

<sup>282</sup> *E. M. D.*, p. 11.

<sup>283</sup> *D. C. P.*, fol. 41 v° et *M. J.*, p. 96. En français : « le vin qui constitue le sang du Christ, employé lors du sacrifice de la messe ».

<sup>284</sup> *E. M. D.*, p. 132.

<sup>285</sup> *D. C. P.*, fol. 57 v° et *M. J.*, p. 131. En français : « une fois tes prières achevées et l'action de grâce solennelle de l'Église chantée ».

<sup>286</sup> *E. M. D.*, p. 175.

la Yglesia acostumbra en semejantes ocasiones » est adressée à des non-initiés, à des lecteurs qui ne connaissent pas les subtilités de la liturgie.

Dans cet effort, l'auteur laïcise certains passages. Dans la phrase « in qua Romanus Imperator tales fundit **ad Deum** preces; & Rex Catholicus talia **Deo** facit vota<sup>287</sup> », l'empereur et le roi adressent chacun leurs prières à Dieu alors qu'en espagnol, ils ne le font pas : « en el qual el Romano Emperador haze tales rogativas, y el Rey Catholico tales votos<sup>288</sup> ». La phrase espagnole correspond moins qu'en latin aux codes stylistiques du sermon, elle est plus neutre et peut-être plus naturelle. Là encore on peut y voir une façon de normaliser son expression, de la recentrer sur le message.

#### 4.3.4 Ajout d'éléments explicatifs

Claude Clément peut également ajouter des informations afin de mieux renseigner son lecteur et, dans ce cas, la vulgarisation constitue un enrichissement sémantique.

##### *Ajouts de qualificatifs*

La forme la plus simple que prend ce type de vulgarisation consiste à ajouter un adjectif qualificatif, un complément du nom ou un complément circonstanciel à la forme de base. Pour faciliter la lecture, les cas étudiés sont numérotés. Dans les trois premiers, l'auteur ajoute un qualificatif, une précision.

(1) « **horrorem** libertatis conscientiae<sup>289</sup> » « un **horror grande** a la libertad de conciencia<sup>290</sup> »

(2) « aut **rasum**, aut **cultum**, aut **negletum** [sic]<sup>291</sup> » « ó **raida del todo**, ó **hecha con cuidado** aliño, ó **dexada crecer con desaliñado descuido**<sup>292</sup> »

(3) « unde mystica operantium verba, & concepta vota **audire**<sup>293</sup> » « para desde allí **oir con atencion** las palabras de los que ofrecian sacrificios, y de los que ofrecian sus votos<sup>294</sup> »

Il ne s'agit pas de précisions techniques ou érudites, au contraire, ce sont des informations complémentaires exprimées dans un vocabulaire très simple mais qui donnent un peu d'emphase à son expression, comme si l'espagnol avait besoin de plus de force que le latin. Ainsi, le mot latin « horror » devient « horror grande » ; dans le texte latin, il faut seulement « audire », « écouter » alors qu'en espagnol, il faut « oir con

---

<sup>287</sup> *D. C. P.*, fol. 50 r° et *M. J.*, p. 114.

<sup>288</sup> *E. M. D.*, p. 154.

<sup>289</sup> *M. J.*, p. 64.

<sup>290</sup> *E. M. D.*, p. 91.

<sup>291</sup> *D. C. P.*, fol. 6 r° et *M. J.*, p. 9. Sans erreur dans *D. C. P.* : « neglectum ».

<sup>292</sup> *E. M. D.*, p. 12.

<sup>293</sup> *D. C. P.*, fol. 4 v° et *M. J.*, p. 6.

<sup>294</sup> *E. M. D.*, p. 8.

atencion ». Claude Clément écrit comme si son lecteur avait besoin de plus de sollicitations, comme s'il considérait que son lecteur *romancista* devait être davantage motivé. C'est encore l'impression que donne l'exemple (2) : la traduction en espagnol apparaît comme un commentaire imagé de la sobre phrase latine.

### *Ajouts de doublets*

Claude Clément peut utiliser des doublets pour rendre ses phrases plus accessibles en ajoutant à un premier terme, souvent au moyen de la conjonction « y », un second terme d'usage plus courant afin d'explicitier et quelquefois de nuancer le terme initial.

(4) « pauculis illis verbis Politici Ordinis **mysteria** continentur<sup>295</sup> » « en estas cortas palabras se contienen los **mysterios, y obligaciones** de nuestra orden<sup>296</sup> »

(5) « *Nicolao Machiavello* [...] in hac politica scientia **concedant** necesse est.<sup>297</sup> » « si se comparan en la ciencia politica con Nicolas Machiavelo [...] sin dificultad le **dan y conceden** la palma.<sup>298</sup> »

(6) « in heroum **disciplinam** [...] adoptamus.<sup>299</sup> » « te adjudicamos a la **enseñança y metodo** de los Heroes ilustres<sup>300</sup> »

(7) « ex hoc loco, hoc est, in umbilico Hispaniæ, in Urbe Regia, **in ædibus regijs**, & meo Regi hæc scribo, & loquor<sup>301</sup> » « puedo hablar de estas cosas con un Rey en este lugar, que es el centro, y coraçon de España, en su Corte, y en **estos sus estudios, y Escuelas Reales**<sup>302</sup> »

Dans l'exemple (5), l'ajout de sens est assez imperceptible tant le verbe « dar » ajouté semble répéter le sens de « conceder ». En revanche dans les exemples (6) et (7), Claude Clément semble en difficulté pour traduire les mots « disciplinam » et « ædibus », au sens assez large. Le mot « disciplina » peut signifier de manière générale l'enseignement, l'éducation qu'on apporte à un apprenant, ce que le mot « enseñanza » peut parfaitement rendre. Le mot « metodo » a un sens évidemment très proche, mais il est d'une plus grande compréhension sémantique. Ces doublets se composent tous d'un terme dont le sens est étendu suivi d'un terme dont le sens est plus précis ; ils précisent l'expression, ils participent à ce mouvement général consistant à guider, à orienter le lecteur *romancista*, à lui donner des pistes pour interpréter les termes les moins précis.

La transformation qui mène de « ædibus regijs » vers « estudios y Escuelas Reales » suit la même tendance. L'auteur part d'un mot latin au sens très étendu : « ædibus », qui

---

<sup>295</sup> *D. C. P.*, fol. 7 v° et *M. J.*, p. 13.

<sup>296</sup> *E. M. D.*, p. 17.

<sup>297</sup> *D. C. P.*, fol. 11 r° et *M. J.*, p. 19.

<sup>298</sup> *E. M. D.*, p. 26.

<sup>299</sup> *D. C. P.*, fol. 12 v° et *M. J.*, p. 22.

<sup>300</sup> *E. M. D.*, p. 29-30.

<sup>301</sup> *D. C. P.*, fol. 22 r° et *M. J.*, p. 41.

<sup>302</sup> *E. M. D.*, p. 58-59.



signifie d'une façon générale la demeure ou les lieux qui appartiennent au roi, pour le préciser en espagnol dans un doublet : d'abord avec le terme « estudios », puis avec « escuelas », plus précis. Dans l'exemple (4), au-delà du processus de spécification, l'ajout du deuxième terme modifie le sens. Les « mysteria » latins désignent les cérémonies secrètes, les rituels réservés aux initiés ; en espagnol, le deuxième terme ne répète pas le terme primitif, par conséquent, l'expression « mysterios y obligaciones » n'est plus tout à fait un doublet. Au-delà du sens premier de « rituels », le mot « obligaciones » évoque des règles, voire une liturgie. Ces doublets sémantiques sont un moyen pour l'auteur de préciser son propos et d'orienter l'interprétation du lecteur *romancista*, c'est la raison pour laquelle ce phénomène s'intègre dans le mouvement général de vulgarisation.

#### *Ajouts de formules introductives*

Les ajouts peuvent aussi prendre la forme de phrases introductives dans les exemples suivants.

(8) « Alij erant togati<sup>303</sup> » « **Las vestiduras eran varias, como tambien las naciones:** unos vestian la toga<sup>304</sup> »

(9) « *Ad vos Reges sunt hi sermones mei, ut discatis sapientiam, & non excidatis: si ergo delectamini sedibus [...]* A vosotros, ó Reyes, enderezo mis palabras para instruiros en la sabiduria, y apartaros de los yerros. **Y sea la suma de mis palabras ; que si os parecen bien, ó Reyes de los pueblos, que si os dan gusto los tronos<sup>305</sup>** »

Dans le texte primitif, rien ne justifie de faire ces compléments introductifs. Ils ont surtout une fonction phatique : ils éveillent l'attention du lecteur et, comme des prolepses, anticipent le sens et le préparent à la compréhension de ce qui va suivre. Ces ajouts font donc partie de la stratégie globale d'accompagnement du lecteur ; ils participent donc à leur manière au travail de vulgarisation.

#### *Ajouts de commentaires*

En espagnol, Claude Clément tend à compléter certaines phrases par des commentaires personnels, comme des explications de pédagogue qui, elles aussi, rendent le texte plus accessible.

(10) « Eius laudationem non instituo, **quia Ornari res ipsa negat, contenta doceri<sup>306</sup>** »  
« No pretendo aqui alabarla; **porque objeto tan superior, mas pide breve**

<sup>303</sup> *D. C. P.*, fol. 6 r° et *M. J.*, p. 9.

<sup>304</sup> *E. M. D.*, p. 12.

<sup>305</sup> *E. M. D.*, p. 38, *D. C. P.*, fol. 15 r° et *M. J.*, p. 27.

<sup>306</sup> *D. C. P.*, fol. 8 r° et *M. J.*, p. 13.

**explicacion, que dilatados loores.** *Ornari res ipsa negat, contenta doceri.* La misma cosa no permite adorno, Solo enseñarla tiene por soborno<sup>307</sup> »

(11) « divina iura violare: parum illis est violare; **numen ipsum abnuere**<sup>308</sup> » « se atreven a quebrantar la ley de Dios. Y ojala esta fuera la suma de sus maldades, que **no se arrojaran (como lo hazen) a renegar de Dios, y no reconocerle en el mundo**<sup>309</sup> »

(12) « Valens Imperator Arianæ impietati se addixit [...] vita & Imperio excidit<sup>310</sup> » « Hizose Valente Emperador de la seta de los Arrianos [...] **Bien le vino su merecido; pues** perdió el Reyno, y la vida<sup>311</sup> »

(13) « á felici eventu Emmanuel apposité denominatus eiusdem nominis nomen & maiestatem, ut veré atque unicé divinam toto orientis orbe, maximo animarum fructu longé lateque divulgavit, ac Imperij Lusitanici fines protulit<sup>312</sup> » « y assi le pusieron por nombre en memoria deste successo Emmanuel, quiere dezir Dios con nosotros, con mucha razon. Y **despues el como justo estimador desta honrra** promulgó la grandeza, y Magestad deste nombre, como verdadera, y cierta por todas las provincias del Oriente con increyble provecho de las almas, y dilatando juntamente los fines del Imperio Lusitano<sup>313</sup> »

(14) « Ego vero [...] non solúm Indiarum, verum etam [*sic*] Hispaniarum reditus volens **libens** expendam<sup>314</sup> » « *Yo gastare con gusto y con logros los thesoros, no solo de las Indias, sino de las Españas*<sup>315</sup> »

Dans l'exemple (10), l'auteur ajoute effectivement un commentaire personnel : « porque objeto tan superior, mas pide breve explicacion, que dilatados loores », dans lequel seul « porque » vient traduire la conjonction latine « quia » du texte primitif. Ce commentaire anticipe la citation latine, révélant un fonctionnement proche de celui des prolepses introductives. Ces modifications témoignent de son souci de pédagogie : il présente plusieurs fois la même idée, sous des formes différentes, dans le commentaire introductif, dans la citation latine et dans sa traduction en espagnol.

On peut faire le même commentaire au sujet de l'exemple (11) : l'auteur répète avec l'expression « no reconocerle en el mundo » une idée qu'il a déjà exprimée en traduisant le verbe « abnuere » par « renegar ». La phrase espagnole fait apparaître une forme de doublet, avec une différence par rapport à l'exemple (10) puisqu'il ajoute la parenthèse « (como lo hazen) ». Par ce biais, l'auteur s'adresse à son lecteur dans une communication intime, comme en aparté, il intègre au texte une réflexion personnelle qui, visiblement, lui est venue au moment de la traduction. Ce faisant, il renforce le rapport de maître à élève caractéristique de la traduction.

<sup>307</sup> *E. M. D.*, p. 18.

<sup>308</sup> *D. C. P.*, fol. 13 r° et *M. J.*, p. 23-24.

<sup>309</sup> *E. M. D.*, p. 32.

<sup>310</sup> *D. C. P.*, fol. 16 v° et *M. J.*, p. 30.

<sup>311</sup> *E. M. D.*, p. 42.

<sup>312</sup> *M. J.*, p. 93-94. Ce passage n'apparaît pas dans *D. C. P.*

<sup>313</sup> *E. M. D.*, p. 129.

<sup>314</sup> *M. J.*, p. 100. Ce passage n'apparaît pas dans *D. C. P.*

<sup>315</sup> *E. M. D.*, p. 137.

On peut faire entrer dans cette catégorie les exemples (12) et (13) puisque, même s'il n'a pas recours à des parenthèses, l'auteur y ajoute une réflexion personnelle, un jugement de valeur sur ce qu'il écrit. Ces petits commentaires pédagogiques lui permettent d'intégrer dans le texte ses propres réactions face à ce qu'il écrit : le travail de traduction se combine avec une forme de retour sur soi.

L'exemple (14) a la particularité de restituer des paroles du roi Philippe II qui sont déjà une version résumée et modifiée par Claude Clément d'une citation de Juan de Solórzano Pereira, dont le texte original est : « non solúm Indiarum proventus, verúm & Hispaniæ reditus omnes, si illi non sufficerent, libentissimé expensurum<sup>316</sup> ». Malgré les écarts, on comprend que « libentissimé » est devenu « libens » dans la version de Claude Clément ; un terme que traduit l'expression « con gusto » en espagnol.

Cependant rien dans les différentes versions latines ne semble être à l'origine de l'expression « con logros » : c'est un pur ajout de l'auteur. Cette courte formule est même en parfait décalage avec le sens de la citation, il est inimaginable que le roi ait prononcé ces deux mots-là. Or, il utilise cette citation pour prouver que les rois qui dépensent pour la religion, le font précisément « con logros » car ils en obtiennent bien davantage en retour. Même s'ils ne sont pas entre parenthèses, ces deux mots ressemblent bien à un commentaire personnel que l'auteur aurait intégré pour introduire ce qu'il va développer ensuite. Il s'agit à nouveau d'une forme de prolepse pédagogique : il prépare, dans la citation, les commentaires qu'il va en faire.

#### *Ajouts de notes et d'éléments explicatifs*

Claude Clément peut ajouter des notes en marge ou des indications de date afin de mieux guider son lecteur. Le sujet a été traité dans l'étude des ajouts de contenu et nous n'en répéterons pas ici les conclusions. Il est intéressant toutefois d'observer que ces ajouts de notes participent également au travail de vulgarisation. C'est particulièrement le cas de cette note qui ne figure pas dans la seconde version latine mais seulement dans la version espagnole : « Ferdinando III. Rey de Ungria, y de Bohemia, elegido con el favor de la Christiana Sabiduria por Rey de Romanos à 22. de Dic. Coronado à 30. año de 1636<sup>317</sup> ». En espagnol, Claude Clément fait l'effort de préciser la date d'accession au trône du nouvel empereur afin que son lecteur comprenne bien qu'il mentionne deux empereurs Ferdinand différents dans son traité.

---

<sup>316</sup> SOLÓRZANO PEREIRA, Juan de, *Disputationem...*, *op. cit.*, p. 222.

<sup>317</sup> *E. M. D.*, p. 171. Voir *M. J.*, p. 128.

Il peut ajouter également certaines indications précises qui n'existaient pas dans les versions latines. La phrase « ab initio rebellionis usque ad annum millesimum sexcentisimum decimum sextum<sup>318</sup> » est ainsi complétée d'une date en espagnol : « desde el principio de su rebelion, **que fue año de 1572.** hasta el año de 1616<sup>319</sup> ». Comme un maître face à son élève, il supprime certains sous-entendus et reprecise la date du début de la révolte des Flandres. Dans un effort pédagogique, il cherche, jusque dans les dernières retouches sur la version espagnole, à assister son élève-lecteur dans la compréhension de son texte.

#### 4.3.5 Cas des suppressions-simplifications

Les cas de suppression de contenu ont également été traités à part, mais il semble intéressant de présenter ici quelques cas de simplifications destinés à faciliter la compréhension. Lorsqu'il évoque l'un des héros du siège de Dole, le colonel Louis de La Verne, il en fait, en latin, le « chef des soldats de la ville de Dole » : « Lavergnio **Urbis Dolæ militari præfecto** titulum Comit[is] [decrevistis]<sup>320</sup> ». En espagnol il est, plus simplement, le « défenseur de la place » : « A Laverña, **que defendio la plaça** ha V. Magestad enviado titulo de Conde<sup>321</sup> ». Étant donné que le siège de Dole était le sujet principal des précédentes pages, il était superflu de préciser à nouveau le nom de la ville. De plus le fait de le présenter comme « défenseur » en espagnol permet de comprendre plus vite ce qui suit : il a reçu un titre de comte parce qu'il a défendu la place.

Le signataire de la lettre des assiégés de Dole au prince de Condé est en latin : « *Richardi Curie tabularij Chirographum*<sup>322</sup> ». En espagnol, il devient plus simplement : « Signado Ricardo<sup>323</sup> ». On peut douter en effet de l'intérêt, pour le lecteur espagnol, de connaître la fonction précise du rédacteur de la lettre. Ces petits ajustements font également partie du mouvement général de vulgarisation : Claude Clément supprime certains détails superflus et écrit un texte simplifié pour un lecteur moins érudit.

Suivant le même principe, il supprime le complément circonstanciel « ac de more » dans la phrase : « Prodiit initiandus animi præsentia incredibili : ingredienti **ac de more** universos consalutanti assurectum quoque á singulis<sup>324</sup> » qui devient en espagnol :

<sup>318</sup> *D. C. P.*, fol. 32 r° et *M. J.*, p. 76.

<sup>319</sup> *E. M. D.*, p. 115.

<sup>320</sup> *M. J.*, p. 68.

<sup>321</sup> *E. M. D.*, p. 96.

<sup>322</sup> *M. J.*, p. 63.

<sup>323</sup> *E. M. D.*, p. 89.

<sup>324</sup> *D. C. P.*, fol. 7 r° et *M. J.*, p. 11.

« Entró el mancebo muy atento, muy sobre si, y saludando al entrar cortesmente a todos los presentes, todos tambien se levantaron, haziendole cortesia<sup>325</sup> ». Savoir que le prétendant entre dans le temple « selon l'usage » n'apporte rien de fondamental au message, d'autant qu'il s'agit d'une fiction. C'est probablement la raison pour laquelle l'auteur l'élimine. Dans le même passage, le prétendant lit l'ouvrage sacré des *Políticos* « d'une voix éclatante » en latin : « Candidatus volumen aperit, & concepta hæc verba **clarà voce** recitat<sup>326</sup> », mais le détail a disparu en espagnol : « Abriole, y dixo por el aquestas formales palabras<sup>327</sup> ». En effet, l'essentiel vient ensuite : ce sont les phrases que le jeune homme va prononcer ; la manière qu'il a de le faire n'a pas grande importance.

Cet effort pour simplifier son texte le pousse à préciser certains termes, comme lorsqu'il évoque les princes impies « entraînés dans des cloaques » dans l'expression latine « **in cloacas** raptati<sup>328</sup> » qui devient en espagnol : « arrastraron **por lugares inmundos**<sup>329</sup> ». Il n'y a pas ici d'écart de sens puisque les deux expressions sont proches, mais il y a un écart de niveau de langue. Il traduit le mot « cloacas » par « lugares inmundos » alors que le calque « cloaca » existe en espagnol et aurait parfaitement convenu. On peut lire dans le *Diccionario de Autoridades* : « Es voz puramente latina *Cloaca*.<sup>330</sup> ». Le dictionnaire bilingue de César Oudin, dans l'édition de 1607, donne la traduction en français : « Cloaca, f. *Cloaque, privé, esgout*<sup>331</sup> ». Dans toutes les langues que maîtrise Claude Clément, ce mot a la même forme et le même sens. Pourquoi alors le traduire par une périphrase ? Probablement parce que son choix de traduction, s'il est le moins naturel, est encore une fois le plus facile à comprendre.

On observe un phénomène comparable lorsqu'il définit le machiavélisme comme « **humanæ societatis pestem**<sup>332</sup> », une « épidémie de la société humaine ». En espagnol, il traduit ces mots par une expression développée : « contagio mortal **del comercio y trato de unos hombres con otros**<sup>333</sup> ». L'expression « humanæ societatis » pouvait laisser le champ libre à diverses interprétations selon que l'on comprend « societatis » comme une communauté ou comme des liens, des relations sociales. Il choisit donc de remplacer un mot ambigu par une longue périphrase univoque « el comercio y trato de

<sup>325</sup> *E. M. D.*, p. 15.

<sup>326</sup> *D. C. P.*, fol. 7 v° et *M. J.*, p. 12.

<sup>327</sup> *E. M. D.*, p. 17.

<sup>328</sup> *D. C. P.*, fol. 16 v° et *M. J.*, p. 30.

<sup>329</sup> *E. M. D.*, p. 42.

<sup>330</sup> *Diccionario de Autoridades*, éd. fac-similé, Madrid, Gredos, 2002 [1726], t. I, p. 382.

<sup>331</sup> OUDIN, Cæsar, *Tesoro de las dos lenguas española y francesa*, éd. fac-similé, Paris, Ediciones Hispano Americanas, 1968 [1675], p. 273.

<sup>332</sup> *D. C. P.*, fol. 4 v° et *M. J.*, p. 6.

<sup>333</sup> *E. M. D.*, p. 9.

unos hombres con otros » qui n'apporte rien en termes de style. Là aussi, Claude Clément aurait eu la possibilité de traduire par le mot le plus simple : « sociedad », mais il choisit sciemment de sacrifier le style pour faciliter la compréhension du message.

Rien n'oblige l'auteur à faire ces modifications de détail dans le texte espagnol si ce n'est le souci d'être parfaitement compris, et s'il a ce souci, c'est probablement parce qu'il ne considère pas son lecteur capable de gros efforts d'interprétation. Prenons pour exemple les mots d'une citation de Grégoire de Nazianze dont il dit simplement : « abian de estar **con letras tan grandes que todos las pudiesen percibir**<sup>334</sup> » quand la formulation latine était imagée : « quæ expediret scribi **cubitali caractere omnibus linguis**<sup>335</sup> ». La formule latine : « en caractères d'une coudée de haut dans toutes les langues », requiert un travail d'interprétation, d'autant que cette « coudée » est plutôt employée au sens figuré. Claude Clément substitue donc au terme « cubitali », précis mais peu courant, l'adjectif très courant : « grandes ». Il remplace ensuite l'expression imagée « omnibus linguis » par son interprétation « que todos pudiesen percibir ». Une fois encore, la phrase espagnole élimine le léger travail de déduction que la métaphore latine imposait.

Dans une communication entre gens de lettres, la beauté de la formulation en latin compte : elle permet de s'identifier comme faisant partie du groupe. En revanche, dans un texte en espagnol, la recherche de la complexité formelle n'est plus la priorité : l'auteur cherche dans tous les cas à se mettre au niveau de celui qui le lit.

Quelquefois, cet effort de simplification confine à la réécriture : évoquant l'Édit de Restitution de Ferdinand II, Claude Clément précise : « ut Ecclesiasticis bona **Ecclesiastica** restituentur<sup>336</sup> », « afin que les biens ecclésiastiques soient rendus à l'Église ». En espagnol, il supprime le parallélisme et la phrase devient : « que los bienes eclesiasticos se restituyessen **á sus dueños**<sup>337</sup> ». Ajouter le mot « dueños » constitue une prise de position politique dans le contexte de la guerre de Trente Ans : il défend le fait que l'Église soit bien le propriétaire légitime de ces biens. L'auteur cherche probablement toujours à rendre son propos plus accessible mais, ce faisant, il donne à lire en espagnol des concepts plus clairs : il précise sa pensée. La version espagnole, si elle est effectivement une forme vulgarisée du texte latin, est aussi une version plus précise, moins subtilement écrite peut-être, mais plus directe. Lorsqu'une tournure latine recherchée est simplifiée en espagnol, il est envisageable de l'indiquer en note dans

---

<sup>334</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>335</sup> *D. C. P.*, fol. 19 v° et *M. J.*, p. 37.

<sup>336</sup> *D. C. P.*, fol. 47 v° et *M. J.*, p. 109.

<sup>337</sup> *E. M. D.*, p. 147.

l'édition de l'œuvre afin que le lecteur puisse en goûter le style. Toutefois, si elle peut être considérée comme la phrase la plus belle, elle ne doit en aucun cas être considérée comme la version finale.

En latin, Claude Clément communique sur un mode scientifique, d'expert à experts ; en espagnol, sa communication est pédagogique et il instaure rapidement un rapport de maître à élève avec son lecteur : il élimine des sous-entendus et limite la communication faisant appel à une culture. Son style est plus sobre dans la version espagnole, et surtout, il y ajoute les clés qui permettent de le comprendre plus rapidement et de se concentrer sur le message, au détriment, quelquefois, de la forme.

La vulgarisation ne suppose pas pour autant une perte d'information et il serait faux de croire que le texte traduit en dit moins que le texte latin : les expressions éliminées au cours de ce processus étaient secondaires. Il ne supprime pas de sens, il clarifie son propos. La version traduite peut donc apparaître moins riche du point de vue de la forme mais elle est aussi plus précise et souvent, plus efficace et directe. Une œuvre qui était une lettre ouverte adressée à un public d'érudits européens s'adresse maintenant au plus grand nombre possible d'hispanophones. Elle acquiert par là une portée et une efficacité politiques complètement différentes.

La traduction en langue vernaculaire rétablit des frontières que le latin gommait. *El Machiavelismo degollado* est rédigé dans la langue d'une aire culturelle, qui est aussi une entité politique :

Por otro lado, una de las características de los siglos XVI y XVII fue el progresivo aumento de la importancia de las lenguas vernáculas en toda Europa: antes de que Maquiavelo redactase *Il principe* en italiano – en 1513 –, existían muy pocos tratados políticos escritos en lenguas vernáculas, mientras que a la altura de 1700 sólo una exigua minoría de dichos textos seguía escribiéndose en latín<sup>338</sup>.

Dans une Europe en guerre où les frontières entre les différentes aires linguistiques sont souvent des lignes de fracture : « Los procesos de traducción pueden revelarnos muchos detalles acerca de las fronteras morales e intelectuales existentes en la Europa de principios de la Edad Moderna, así como el grado de porosidad de las mismas<sup>339</sup> », le fait de traduire une œuvre du latin vers le castillan, et seulement vers le castillan, constitue un acte éminemment politique. Un Comtois francophone et latinisant comme Claude Clément choisit de parler dans la langue de l'autorité centrale parce qu'il n'a d'autre but en écrivant son texte que de la défendre : « Otra razón para la traducción a lenguas

---

<sup>338</sup> BALDWIN, Geoffrey, « La traducción de obras de teoría política en Europa a principios de la edad moderna », *La traducción cultural en la Europa moderna*, Madrid, Akal, 2010, p. 125.

<sup>339</sup> *Ibid.*, p. 151.

vernáculos fue la que se ha descrito como « nacionalismo cultural<sup>340</sup> ». Le choix d'une communication « nationale » est ce qui constitue le « projet de traduction » de Claude Clément, au sens où l'entend Antoine Berman<sup>341</sup>. La traduction en langue vulgaire permet de s'adresser spécifiquement à l'un des belligérants, ce qui libère la parole : dans *El Machiavelismo degollado*, Claude Clément ne s'adresse plus qu'à ses partisans et c'est probablement la raison pour laquelle cette version est plus véhémement que les versions latines.

#### 4.4 Une version espagnole plus violente

##### *Observations préliminaires : Claude Clément et la rhétorique*

Dans son étude sur la rhétorique des sermons, María Dolores Abascal évoque une « teoría del receptor » selon laquelle la parole change en fonction du type d'interlocuteur ; plus particulièrement si l'on s'adresse à un public cultivé ou au vulgaire : « Entre estas sugerencias cabe citar la repetida, entre otros por Juan Bonifacio respecto a que es necesario hablar de modo que parezca que se habla con cada uno de los oyentes<sup>342</sup> ». Elle ajoute ensuite : « Terrones del Caño retoma esta idea expuesta primero por Francisco de Borja y concluye sin vacilación, que: « al vulgo, a gritos y porrazos; al auditorio noble, con blandura de voz y eficacia de razones; a los reyes, casi en falsete y con gran sumision<sup>343</sup> ».

Il n'est certainement pas étonnant qu'un homme d'Église comme Claude Clément applique ces principes et adapte son éloquence au changement d'auditoire qu'induit le changement de langue. D'ailleurs, sa rhétorique s'intègre partiellement dans la tendance générale de l'*oratoria sagrada* du début du XVII<sup>e</sup> siècle qui jouait, entre autres, de l'amplification et de l'hyperbole : « Hyperbole [...] Esto es propio para los Epilogos Perifrasis como decimos, el Redemptor del mundo, para dezir Christo<sup>344</sup> ». Toujours selon María Dolores Abascal, le sermon baroque acquiert avec ces figures stylistiques,

---

<sup>340</sup> BURKE, Peter, « Culturas de traducción... », art. cit., p. 24.

<sup>341</sup> BERMAN, Antoine, *Pour une critique des traductions : John Donne*, Paris, Gallimard, 1995, p. 76-79.

<sup>342</sup> ABASCAL, María Dolores, « Oralidad y retórica en el barroco », *Barroco*, Madrid, Verbum, 2013 (2004), p. 370.

<sup>343</sup> *Ibid.*

<sup>344</sup> TERRONES DEL CAÑO, Francisco, *Instrucción para predicadores*, Grenade, 1616, fol. 55 r°. Voir plus généralement les conseils du traité IV « de la Elocucion », chap. I à IV, fol. 49 v°-56 r°.



une théâtralité dont l'objectif est d'abord, comme dans *El Machiavelismo degollado*, de marquer l'esprit de l'interlocuteur<sup>345</sup> :

... las palabras suscitan todo menos indiferencia, pues no se oyen como algo trivial (normal o esperable), sino que impresionan por su excepcionalidad. Y aún más importante es el uso sistemático de procedimientos propios de la literatura oral, como el *exemplum* y las comparaciones, y de recursos que acrecientan la participación del oyente como interlocutor en el sermón y el juego de voces propio de la oralidad. Entre estos procedimientos, se encuentran los diálogos fingidos interpretados por el orador, las preguntas más y [*sic*] menos retóricas, los apóstrofes o llamadas dirigidas a los oyentes por el predicador o en nombre de Dios, la prosopopeya y otros recursos similares, que convierten el discurso en algo similar a un monólogo teatral<sup>346</sup>.

C'est précisément ce que fait Claude Clément qui, dans la version espagnole, ajoute des exclamations, des prosopopées ; en somme, toute une stylistique de l'oralité et du théâtre qui n'était pas présente, ou de façon beaucoup plus discrète, dans les versions latines.

Toutefois, la comparaison doit s'arrêter là. Les codes de la rhétorique sacrée chez l'un de ses plus brillants représentants du moment, fray Hortensio Paravicino, indiquent que Claude Clément n'écrit pas un sermon courtisan :

sigue perceptible la huella de la herencia de los preceptistas clásicos: Aristóteles, Cicerón, Quintiliano. No resulta difícil, en efecto reconocer el esquema aristotélico que distingue las cuatro partes: *Propositio – Narratio – Confirmatio – Peroratio*, o, según la terminología de Terrones del Caño: *Exordio – Narración – Confirmación – Epílogo*<sup>347</sup>.

La structure très codifiée de la rhétorique sacrée qu'évoque Francis Cerdan dans les pages suivantes n'a que peu d'écho dans l'œuvre de Claude Clément, peut-être tout simplement parce que le frère Hortensio Paravicino se situe dans une communication courtisane à laquelle Claude Clément est étranger. Celui-ci semble plutôt s'adresser « a gritos y porrazos » à tous ses interlocuteurs, au roi comme au lecteur du commun.

La rhétorique théâtrale qui est la sienne, cette rhétorique de l'humain, pourrait-on dire, celle des sentiments, de la colère et du sang s'appuie sur des exemples historiques, sur des réalités concrètes, comme il l'affirme dans la phrase « Ninguno que tenga alguna noticia de las historias deste siglo, y de los passados negará aber sido singular traza de la divina providencia<sup>348</sup> » ou encore :

... el Imperio Romano, como ya diximos, ha muchos siglos, que es glorioso premio de la piedad ilustre de la nobilissima Casa de Austria, y que aora tambien lo sea, ni el mismo Machiavelo, si volviera de los infiernos, pudiera negarlo, si tuviera noticia de

<sup>345</sup> À propos de la théâtralisation du discours religieux et des sermons, voir CERDÁN, Francis, « El sermón barroco », *Edad de oro*, VII, Madrid, Ediciones de la UAM, 1988, p. 59-68.

<sup>346</sup> ABASCAL, María Dolores, « Oralidad y retórica en el barroco », P. Aullón de Haro (coord.), *Barroco*, Madrid, Verbum, 2004, p. 362. Voir également NÚÑEZ BELTRÁN, Miguel Ángel, *La oratoria sagrada de la época del barroco*, Séville, Universidad de Sevilla, 2000.

<sup>347</sup> CERDAN, Francis, « Introduction », *Sermones cortesanos de fray Hortensio Paravicino*, Madrid, Castalia, 1994, p. 23.

<sup>348</sup> *E. M. D.*, p. 130.

la piedad, y virtudes, y prodigiosas hazañas del Augustissimo Emperador Ferdinando segundo<sup>349</sup>.

Claude Clément ne fait pas une construction rhétorique, il confronte brutalement des réalités tangibles. Il oppose aux *Políticos*, Machiavel en tête, des faits historiques qui infirment leurs théories ; il met en scène cette confrontation devant un parterre de spectateurs-lecteurs, au premier rang desquels, le roi et l'empereur. Sa rhétorique est davantage celle de la controverse.

D'ailleurs, comment un auteur qui traite les rhéteurs et les orateurs de « præstigiatores, pseudo rhetoras, blaterones<sup>350</sup> » pourrait-il vouloir reprendre leurs codes ? Il reprend la critique de Francisco Terrones del Caño inspirée de Cicéron : « el que no sabe muchas cosas de sustancia, que dezir en el sermon: llenalo de palabras y de hojas rethoricas, y quando mucho de flores<sup>351</sup> » avec la même métaphore végétale : « solsticiæ herbulæ sunt, qua quo die nascuntur, eodem occidunt<sup>352</sup> ». Or, cette verve à l'encontre des rhéteurs, il la retourne contre lui, qui occupait la chaire de rhétorique au collège de Lyon :

Et le discours que tient le P. Clément [...] révèle un curieux malaise. D'un côté, le docte jésuite se réjouit de n'être plus le régent de rhétorique qu'il fut à Dole et à Lyon. Il cite largement les accusations lancées par les Pères, et entre autres saint Augustin, contre la « chaire de mensonge » des orateurs païens [...]. D'autre part, il redoute de jeter pour ainsi dire l'enfant avec l'eau sale : ceux qui pensent que la Nature sans Art, dédaigneuse des préceptes des rhéteurs, peut être éloquente, se trompent gravement<sup>353</sup>.

Il décide de ne conserver, selon l'expression de Marc Fumaroli, que les « trois chênes de l'Éloquence judiciaire » : Aristote, Cicéron et Quintilien. À l'inverse, quel éloge ne fait-il pas de l'histoire et plus particulièrement de l'histoire sacrée : « Quæ singularum facta (Deus immortalis!) quæ exempla, quæ præcepta in illis historiarum monumentis, quæ scriptores Ecclesiastici de illorum rebus gestis nobis reliquerunt<sup>354</sup> » ? Il est probable que nous touchions là aux deux aspects fondamentaux de la rhétorique de Claude Clément : les arguments historiques pour le fond et la théâtralisation pour la forme

### *Méthodologie*

Dans 175 cas, l'auteur apporte des modifications de détail que le travail de traduction n'exige absolument pas et qui semblent toutes suivre une même logique : elles

<sup>349</sup> *Ibid.*, p. 146.

<sup>350</sup> CLÉMENT, Claude, *Musei...*, *op. cit.*, p. 357.

<sup>351</sup> TERRONES DEL CAÑO, Francisco, *Instruccion para predicadores*, Grenade, 1616, fol. 50 v°.

<sup>352</sup> CLÉMENT, Claude, *Musei...*, *op. cit.*, p. 358.

<sup>353</sup> FUMAROLI, Marc, *L'âge de l'éloquence Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 1980, p. 311.

<sup>354</sup> CLÉMENT, Claude, *Musei...*, *op. cit.*, p. 346. En français : « Combien de faits singuliers (Dieu éternel !), combien d'exemples, combien de préceptes dans ces livres d'histoire, combien les écrivains ecclésiastiques nous y ont légué de choses parmi celles du passé ».

rendent le texte plus imagé, plus véhément et, souvent, plus violent. Les 73 cas les plus représentatifs seront présentés ici<sup>355</sup>.

Pour faciliter la lecture comparée, ces exemples sont numérotés et détachés du corps du texte, comme des citations longues ; les segments de phrase différents d'un texte à l'autre sont indiqués en gras. Le texte latin est indiqué tel qu'il apparaît, erreurs comprises, dans *Machiavellismus jugulatus* car il s'agit de la version latine finale. Le cas échéant, sont indiqués en note et pour information les écarts avec la première version latine.

#### 4.4.1 Une traduction amplifiée

Claude Clément a souvent tendance à exagérer en espagnol ce qu'il affirmait de façon plus mesurée en latin : il utilise des figures d'amplification qui ne se trouvent pas dans le texte primitif, comme des métaphores hyperboliques. Des formulations prudentes et relatives peuvent devenir des formulations absolues et définitives. L'auteur multiplie les superlatifs et va jusqu'à ajouter des qualificatifs, des adverbes, voire des compléments circonstanciels complets afin d'affermir son discours.

##### *Métaphores hyperboliques*

Peut-être pour simplifier le travail de traduction, l'auteur a parfois recours à des métaphores. Elles peuvent être explicatives, mais dans les cas ci-dessous, elles ne simplifient pas l'expression, bien au contraire :

1) « **omnes laudes** politicas complexus fuero<sup>356</sup> » « con una sola palabra ceñiré a su **cabeça la corona de todas las perfecciones** politicas<sup>357</sup> »

2) « ó regium Christianæ sapientiæ **alumnus**<sup>358</sup> » « ó verdaderamente Real **pimpollo producido á las corrientes de** la sabiduria Christiana<sup>359</sup> »

Dans l'exemple 1, la traduction de « laudes » par « corona de todas las perfecciones » ne simplifie ni la phrase, ni le travail de traduction. Le mot « alabanzas », proche du latin, aurait certainement pu convenir. De la même manière le mot « alumno » aurait pu convenir dans l'exemple 2. L'auteur ne cherche ni la facilité, ni l'évidence : ces métaphores lui permettent d'insister sur un point important, comme s'il imaginait que son lecteur n'interpréterait pas immédiatement ce qu'il veut lui faire entendre. Ainsi,

---

<sup>355</sup> Pour la liste complète des 175 écarts, voir annexe 4.4.1.

<sup>356</sup> *D. C. P.*, fol. 11 r° et *M. J.*, p. 19.

<sup>357</sup> *E. M. D.*, p. 26.

<sup>358</sup> *D. C. P.*, fol. 53 r° et *M. J.*, p. 121.

<sup>359</sup> *E. M. D.*, p. 163.

« cabeza » et « corona » répètent la même notion de sommet que « perfecciones » évoque déjà clairement.

Dans l'exemple 1, l'orateur des *Políticos* évoque Machiavel : les mots employés en espagnol en font un roi de la politique alors que la phrase latine le suggérait à peine avec « laudes ». Dans l'exemple 2 qui s'adresse au cardinal-infant, « pimpollo », « producido » et « corriente » disent de trois façons différentes qu'il est le fils de la sagesse chrétienne. En latin, il en est l'élève alors qu'en espagnol, il est de la même matière, il en est un produit direct. Dans cette version, Claude Clément a besoin de dire davantage, de répéter, de confirmer ce que le latin déclarait simplement ; probablement dans un souci de pédagogie. Il semble qu'il ait moins confiance en son lecteur en langue vulgaire : il le guide bien davantage et cherche à impressionner son esprit par des images répétées.

### *Superlatifs*

Et pour l'impressionner, Claude Clément multiplie les superlatifs en espagnol là où le latin n'en utilisait pas :

3) « **piá** mentis inductione<sup>360</sup> » « con una declaracion **piadosissima** de su Fé<sup>361</sup> »

4) « tandem **bene** ominato illo Numinis accessu **partum edidit**<sup>362</sup> » « con la dichosa presencia de tan divino Señor, **pario felicissimamente**<sup>363</sup> »

5) « Mirarex si, cum sciant ex annalium suorum monumentis id se nunquam frustra fecisse, id est, nunquam sine **proventu** cultam á se Religionem [...] id **non facerent**<sup>364</sup> » « Admirarme yo mucho, si, sabiendo como les consta de sus historias, que nunca este cuydado les ha salido en vano; esto es, que nunca han observado la Religion [...] sin que les ayan correspondido **felicissimos sucessos**, se atrevieran á **dexar de proseguir en lo que tan felicissimamente començaron**<sup>365</sup> »

6) « ut é contrario, si **voculam** huic contrariam á Rege Catholico<sup>366</sup> » « como por el contrario, si percibieran **el mas tenue rumor**, de que sintiria [*sic*] lo contrario a esto, **tan grande**, y Catholico Principe<sup>367</sup> »

7) « feralesque victorias, omnique servitutis **iugo**, & vinculis calamitosiores<sup>368</sup> » « victorias funebres, y mas calamitosas, que **el yugo mas tyrano** de un **triste captiverio**<sup>369</sup> »

---

<sup>360</sup> *D. C. P.*, fol. 26 r° et *M. J.*, p. 49.

<sup>361</sup> *E. M. D.*, p. 71.

<sup>362</sup> *M. J.*, p. 93.

<sup>363</sup> *E. M. D.*, p. 129.

<sup>364</sup> *D. C. P.*, fol. 23 r° et *M. J.*, p. 44.

<sup>365</sup> *E. M. D.*, p. 63.

<sup>366</sup> *D. C. P.*, fol. 35 r° et *M. J.*, p. 82.

<sup>367</sup> *E. M. D.*, p. 113.

<sup>368</sup> *D. C. P.*, fol. 45 v° et *M. J.*, p. 105. Sans virgule dans *D. C. P.*

<sup>369</sup> *E. M. D.*, p. 143.

8) « ipsis **Heroibus** non insueta<sup>370</sup> » « no agena aun de **los mas generosos Heroes**<sup>371</sup> »

Dans l'exemple 3, Claude Clément ajoute le superlatif en espagnol, comme dans le cas 4, où l'adjectif « bene » en latin signifie simplement que la reine Béatrice, la mère d'Emmanuel I<sup>er</sup> de Portugal, accoucha « favorablement » ou « opportunément » et pas « felicissimamente ». La phrase n'en est pas totalement transformée mais la tonalité du discours et le style le sont ; l'expression est moins descriptive, plus véhémement qu'en latin. Le superlatif relatif dans les cas 6, 7 et 8 est intéressant également puisque les adjectifs ajoutés viennent répéter en l'amplifiant le sens du substantif latin : une faible voix devient « la plus infime rumeur », le joug devient « le joug le plus sévère » et les héros deviennent « les plus nobles des héros ».

Il ne s'agit pas d'une véritable réécriture : une rumeur est forcément ténue, un joug, tyrannique et un héros, généreux et noble. Le traducteur n'ajoute pas de sens mais il renforce et amplifie son expression : en espagnol, Claude Clément dit la même chose qu'en latin, mais il le dit plus fort, comme si la langue vulgaire avait besoin d'excès et son lecteur, d'expressions extrêmes. Et même si on considère qu'il s'agit là d'un simple choix de style, le résultat est tout de même bien lisible : le texte espagnol ressemble bien davantage à une harangue, qu'à un traité politique neutre et objectif.

L'effet de ces superlatifs se combine avec d'autres artifices, comme l'ajout de l'adjectif « triste » dans l'exemple 7 qui colore cette captivité d'un aspect subjectif qui la rend plus touchante. L'ajout de l'adverbe de quantité « tanto » dans l'exemple 6 renforce l'expression et donne à la phrase une forme exclamative.

### *Formulations absolues*

En espagnol, Claude Clément tend à exprimer de façon absolue ce que le texte en latin n'évoquait, prudemment, que de façon relative :

9) « Vel si diras hunc in modum concipias : pietatem **oderit**<sup>372</sup> » « Y si quisieses llegar á echarles las maldiciones desta suerte le dirias. Seas tan desdichado, que **no puedas arrostrar á cosa que pertenezca a la piedad**<sup>373</sup> »

10) « Barbaros & **servituti** natos interdum pacificé dominari<sup>374</sup> » « Que tal vez gente barbara y nacida para **perpetua servidumbre** possea sossegado Señorío<sup>375</sup> »

<sup>370</sup> D. C. P., fol. 52 v° et M. J., p. 119.

<sup>371</sup> E. M. D., p. 161.

<sup>372</sup> D. C. P., fol. 18 r° et M. J., p. 33.

<sup>373</sup> E. M. D., p. 47.

<sup>374</sup> D. C. P., fol. 20 v° et M. J., p. 38.

<sup>375</sup> E. M. D., p. 55.

11) « vitæ diem se fideles Romanæ Ecclesiæ **declararunt**<sup>376</sup> » « **hasta el ultimo dia de su vida se declararon siempre** por fieles hijos de la Iglesia Romana<sup>377</sup> »

12) « tanta Magnatum obedientia in remotissimis Orbis partibus atque **apud Antipodas**<sup>378</sup> » « tanta obediencia de los grandes Señores en las partes mas remotas aun **en los mismos antipodas**<sup>379</sup> »

13) « rebus omnibus ad tolerandam **obsidionem** opportunis egregiè munitam<sup>380</sup> » « abundancia de todo lo necesario para sufrir por largo tiempo **qualquier asedio**<sup>381</sup> »

Dans l'exemple 9, l'auteur imagine quelle malédiction on pourrait lancer à son pire ennemi. En latin, elle consiste à lui conseiller de haïr, de rejeter sa foi chrétienne alors qu'en espagnol, on lui conseille de rejeter « tout ce qui pourrait avoir un quelconque lien avec la foi chrétienne ». Le sens est le même sur le fond, mais la restriction exprime de façon absolue ce que le texte latin ne faisait qu'affirmer.

Clément peut arriver au même effet en utilisant de simples adverbes, comme dans les exemples 10 où la « servitude » devient « servitude perpétuelle ». Dans l'exemple 11, l'expression latine « vitæ diem » est amplifiée en espagnol pour devenir « hasta el ultimo dia de su vida » que renforce encore l'adverbe « siempre » ; ceux qui « se déclarent » simplement en latin, « se déclarent toujours » en espagnol.

Dans l'exemple 13, le sens de la phrase n'est pas bouleversé non plus : une place forte « ad tolerandam obsidionem », c'est-à-dire « qui peut supporter un siège », peut aussi certainement « supporter n'importe quel siège » : « sufrir cualquier asedio », mais la perspective en est modifiée, et toujours dans le même sens. En espagnol, l'ajout de « cualquier » élimine les exceptions, ce qui solidifie les défenses argumentatives : en s'exprimant de manière absolue, Claude Clément donne l'impression d'une plus grande assurance, comme si la critique n'avait aucune prise sur son discours. Ce n'était pourtant pas l'attitude qu'il adoptait en latin : auprès d'un public plus érudit, peut-être portait-il ses jugements avec plus de circonspection.

### *Qualificatifs de renforcement*

L'auteur tend également à enfler certains substantifs en leur adjoignant un adjectif qui n'apparaissait pas en latin, souvent « grande », tout simplement. Dans les exemples suivants, tout semble effectivement plus grand en espagnol qu'en latin :

---

<sup>376</sup> D. C. P., fol. 26 v° et M. J., p. 50.

<sup>377</sup> E. M. D., p. 72.

<sup>378</sup> D. C. P., fol. 44 r° et M. J., p. 102.

<sup>379</sup> E. M. D., p. 138-139.

<sup>380</sup> D. C. P., fol. 52 v° et M. J., p. 119.

<sup>381</sup> E. M. D., p. 161.

- 14) « tibi CAESAR, tibi REX<sup>382</sup> » « *ó Inclyto Cesar, ó gran Philippo*<sup>383</sup> »
- 15) « Nihil enim tum non molitus **Dux**<sup>384</sup> » « Nada dexó de intentar este **gran Duque**<sup>385</sup> »
- 16) « **Regiæ prolis**<sup>386</sup> » « los hijos de **nuestro gran Philipo**<sup>387</sup> »
- 17) « præsertim **fulmine belli** Sereniss<sup>mo</sup> Lotharingiæ Duce Carolo iam instante<sup>388</sup> » « especialmente, que ya estaba casi á vista aquel **valiente rayo de la guerra** el Serenissimo Carlos Duque de Lorena<sup>389</sup> »
- 18) « nec gravatus es ad Nortlingam excedere ex proprio **tuo augustali**<sup>390</sup> » « con gozo sumo en Norlinga dexó V. A. sus **tiendas reales y magnificos pabellones**<sup>391</sup> »
- 19) « **officijs & obsequijs**<sup>392</sup> » « los **buenos officios, y piadosos obsequios**<sup>393</sup> »
- 20) novis novisque in dies honoribus, opibus **titulis, regnis augendo**<sup>394</sup> » « ilustrandolos con nuevas y repetidas honras, riquezas, y **esclarecidos titulos, y amplificandoles los estendidos terminos de su Reyno**<sup>395</sup> »
- 21) « acquisitas artibus tuis **victorias**<sup>396</sup> » « las **triumphantes victorias** adquiridas con tus ardidés<sup>397</sup> »
- 22) « ad suas partes **victoriam** sinu excipere<sup>398</sup> » « antes que recibir **festivas victorias**<sup>399</sup> »
- 23) « *tradidit tibi Imperium*<sup>400</sup> » « **Entregó el Imperio en sus manos invictas**<sup>401</sup> »
- 24) « O te **beatam** Hispania<sup>402</sup> » « O tu tambien **feliz y mil vezes dichosa** España<sup>403</sup> »

Le renforcement du style ne passe pas nécessairement par la forme extrême du superlatif : dans les exemples 14 à 16, les ajouts d'adjectif relèvent de la précaution courtisane car, rappelons-le, le roi et l'empereur sont les premiers destinataires de l'œuvre. C'est probablement pour les mêmes raisons que le duc de Lorraine, « éclair de la guerre » en latin devient le « vaillant éclair de la guerre » dans la version espagnole.

<sup>382</sup> *D. C. P.*, fol. 60 v° et *M. J.*, p. 138.

<sup>383</sup> *E. M. D.*, p. 186.

<sup>384</sup> *D. C. P.*, fol. 33 r° et *M. J.*, p. 77.

<sup>385</sup> *E. M. D.*, p. 108.

<sup>386</sup> *D. C. P.*, fol. 40 r° et *M. J.*, p. 91.

<sup>387</sup> *E. M. D.*, p. 127.

<sup>388</sup> *M. J.*, p. 64.

<sup>389</sup> *E. M. D.*, p. 91.

<sup>390</sup> *D. C. P.*, fol. 55 v° et *M. J.*, p. 125.

<sup>391</sup> *E. M. D.*, p. 168.

<sup>392</sup> *D. C. P.*, fol. 24 r° et *M. J.*, p. 45.

<sup>393</sup> *E. M. D.*, p. 65-66.

<sup>394</sup> *D. C. P.*, fol. 24 r° et *M. J.*, p. 45. Avec une virgule dans *D. C. P.* : « opibus, titulis ».

<sup>395</sup> *E. M. D.*, p. 65-66.

<sup>396</sup> *D. C. P.*, fol. 45 r° et *M. J.*, p. 104.

<sup>397</sup> *E. M. D.*, p. 142.

<sup>398</sup> *D. C. P.*, fol. 45 r° et *M. J.*, p. 105.

<sup>399</sup> *E. M. D.*, p. 142.

<sup>400</sup> *D. C. P.*, fol. 60 v° et *M. J.*, p. 138.

<sup>401</sup> *E. M. D.*, p. 183. Il s'agit de la traduction d'une citation.

<sup>402</sup> *D. C. P.*, fol. 22 r° et *M. J.*, p. 41.

<sup>403</sup> *E. M. D.*, p. 59.

Ces ajouts donnent du poids à ses arguments, comme dans l'exemple 18. Il évoque l'anecdote selon laquelle le cardinal-infant aurait laissé sa propre tente sur le champ de bataille de Nördlingen pour qu'on y soigne les blessés. En espagnol, le sacrifice des « tentes royales et des magnifiques pavillons » a plus de force argumentative que le sacrifice des : « augustali » en latin. Dans l'exemple 21, l'adjectif ajouté apporte un degré d'intensité supérieur : les simples « victorias » du latin sont accompagnées d'un triomphe en espagnol : « triumphantes victorias ».

Plus que des redoublements de sens, les expressions « piadosos obsequios » ou « esclarecidos títulos » des exemples 19 et 20 servent davantage à préciser un terme. L'ajout est d'autant plus évident dans le premier cas que le *Diccionario de Autoridades* précisera au sujet du mot « obsequio » : « Viene del Latino *Obsequium*, que vale lo mismo<sup>404</sup> ». Claude Clément évoque à ce moment les bienfaits que les rois d'Espagne ont apportés à la religion catholique, ce sont donc bien, par déduction, des « cadeaux pieux » : il s'agit là d'un ajout d'explicitation. En revanche, les bienfaits reçus en retour sont bel et bien amplifiés : les simples « titres » en latin deviennent des « titres illustres » en espagnol et l'« augmentation de leurs territoires » devient l'« augmentation de leurs immenses territoires ». L'expression « extendidos términos » est appelée par le verbe « amplificar » : Claude Clément dit deux fois ce qu'il ne déclarait qu'une seule fois en latin au moyen de « augendo ». La formulation en espagnol en devient moins sobre, plus insistante : l'Espagne « heureuse » de l'exemple 24 devient ainsi « prospère et mille fois heureuse ».

#### *Adverbes et compléments de renforcement*

Si l'auteur ajoute des adjectifs aux substantifs, il peut aussi ajouter des adverbes et des compléments de manière aux verbes. Ils prennent ainsi une nuance qu'ils n'avaient pas à l'origine et les modalités de l'action changent donc légèrement d'une langue à l'autre :

25) « omne nefas fas esse **dictitant**<sup>405</sup> » « **afirman con desahogo**, que es licita toda injusticia<sup>406</sup> »

26) « quia vereor ne impij Politici **dicant**<sup>407</sup> » « porque merecelo no **me respondan** los Políticos **con sumo desacato**<sup>408</sup> »

<sup>404</sup> *Diccionario de Autoridades, op. cit.*, t. III, p. 10.

<sup>405</sup> *D. C. P.*, fol. 2 v° et *M. J.*, p. 2.

<sup>406</sup> *E. M. D.*, p. 3.

<sup>407</sup> *D. C. P.*, fol. 15 v° et *M. J.*, p. 28.

<sup>408</sup> *E. M. D.*, p. 39.



27) « decretoriam collatis signis provocationem **defugit**<sup>409</sup> » « **huye de mil leguas** el venir a las manos en campal batalla<sup>410</sup> »

28) « Principes Religionis **studiosos**<sup>411</sup> » « los Principes, **que estiman, y se aficionan con veras** a la Religion<sup>412</sup> »

29) « serviliter & indignissimé ancillari<sup>413</sup> » « con indignissima esclavitud sirvan **de rodillas**<sup>414</sup> »

30) « cuius Vienná contra perduelles hæreticos moventis hæc ultima vox fuit? *Religionem Catholicam*<sup>415</sup> » « de cuya boca se oyeron estas palabras al salir de Viena contra los herejes? *Que estaba firmemente persuadido, que la Religion Catholica*<sup>416</sup> »

Dans l'exemple 25, Claude Clément évoque les *Políticos* ; le verbe « dictitare » a le sens de « répéter » ou de « soutenir », c'est pourquoi une simple traduction par « afirmar » ne serait pas correcte sans un complément évoquant l'insistance ou la répétition. Or l'auteur choisit plutôt le complément « con desahogo » qui évoque effectivement une insistance mais ajoute également un jugement de valeur. En espagnol, les *Políticos* répètent cette sentence et ils le font avec liberté, avec arrogance : un défaut supplémentaire qui n'apparaissait pas dans le texte original. L'exemple 26 s'inscrit dans la même tendance : en latin, les *Políticos* « déclarent » alors qu'en espagnol, ils « répondent avec la plus extrême insolence ».

Dans l'exemple 27, « defugit » aurait pu être traduit simplement par « fuir » ou éventuellement « fuir loin de », mais Claude Clément choisit en espagnol d'utiliser le numéral hyperbolique qu'il affectionne particulièrement : « fuir à mille lieues de ». Dans l'exemple 28 l'adjectif « studiosos » que l'on pourrait traduire par « attentifs à » devient en espagnol « qui estiment et sont véritablement attachés à ». Ces modifications traduisent toutes une crainte d'être mal compris : l'auteur doute de la capacité de son lecteur en langue vulgaire à repérer les éléments importants de son discours. Il prend soin de les répéter, de les souligner, quelquefois jusqu'à l'excès.

Dans l'exemple 29, on pourrait penser que la formulation latine « serviliter ancillari » était suffisamment forte, pourtant Clément la renforce encore en espagnol où les mauvais princes « servent à genoux dans le plus indigne esclavage » la raison d'État. L'ajout de la modalité « de rodillas » complète l'expression par une image facilement

---

<sup>409</sup> D. C. P., fol. 55 v° et M. J., p. 125.

<sup>410</sup> E. M. D., p. 168.

<sup>411</sup> D. C. P., fol. 28 v° et M. J., p. 54.

<sup>412</sup> E. M. D., p. 77.

<sup>413</sup> D. C. P., fol. 21 v° et M. J., p. 40.

<sup>414</sup> E. M. D., p. 58.

<sup>415</sup> D. C. P., fol. 52 r° et M. J., p. 118.

<sup>416</sup> E. M. D., p. 160.

interprétable : en espagnol, celle des *Políticos* est amplifiée jusqu'à la caricature. C'est à partir de ces observations que l'on voit poindre le caractère pamphlétaire de la version espagnole : Claude Clément ne souhaite pas seulement renforcer son argumentation, il souhaite aussi transmettre une image exagérée : plus majestueuse pour les princes chrétiens et plus grotesque pour les disciples de Machiavel.

### *Réécriture et amplification*

Dans les exemples cités ci-dessus, les modifications ne touchent pas directement au sens des mots mais plutôt à leur interprétation. Dans d'autres, en revanche, il est plutôt question de réécriture, et elles servent toujours le même objectif : donner plus de poids aux idées exprimées :

47) « Principibus [...] in **studio** restituendæ, Orthodoxæ Religionis, tuendæ, ornandæ, amplificandæ<sup>417</sup> » « a sus inclytos Principes **en el piadoso zelo, y zeloso cuidado** de restaurar defender, engrandezer, y amplificar la Religion Catholica<sup>418</sup> »

48) « ab omnibus pijs exclamaciones exprimerem, *pié, sancté, fortiter, sapientér, regié, Catholicé, diviné*<sup>419</sup> » « que exclamassen engrandeziendo la piedad, la santidad, la fortaleza, la sabiduria, la magestad, la Christiandad, y **mas que humano valor y grandeza** que en ellas resplandez<sup>420</sup> »

Il est difficile de voir dans ces transformations le seul effet d'une traduction amplifiée : même si les variations ne touchent qu'une partie de la phrase, ces passages sont bien réécrits. L'« empressement » en latin devient un « pieux zèle et un souci zélé » ; l'adverbe « divinement » devient « la valeur et la grandeur plus qu'humaine ». Dans l'exemple 47, le traducteur n'a pas voulu se contenter d'un simple « celo », il a éprouvé le besoin, dans un style très baroque, de créer cette sorte de répétition. Attribuer cette transformation à un simple effet de style serait pourtant une erreur étant donné qu'elle n'affecte pas cet élément de phrase de façon fortuite.

L'auteur n'a pas choisi une forme amplifiée pour traduire « tuendæ », ni « ornandæ », ni « amplificandæ ». À ce moment de l'œuvre, il est en train d'évoquer le soutien que les maisons d'Autriche et d'Espagne apportent à l'Église catholique romaine et le mot latin « studio » est au cœur de cette démonstration. Ce n'est donc pas seulement par goût du chiasme baroque qu'il a amplifié ce mot, mais c'est surtout parce que cette formule mémorable sert son argumentation.

---

<sup>417</sup> *D. C. P.*, fol. 46 r° et *M. J.*, p. 107.

<sup>418</sup> *E. M. D.*, p. 144.

<sup>419</sup> *D. C. P.*, fol. 51 r° et *M. J.*, p. 139.

<sup>420</sup> *E. M. D.*, p. 187.

La phrase réécrite est une version amplifiée du texte primitif, mais la modification n'est pas apportée au hasard. Elle porte toujours sur le ou les mots les plus importants de la phrase, ceux que le lecteur doit retenir :

49) « non **territa** florentissimo exercitu sibi imminente, & gravissima mala<sup>421</sup> » « sin que fuesse parte para **atemoriçarla, ni hazerla desistir de su leal constancia** un floridissimo exercito, que ya casi tenia sobre si, **amenaçandola, si no se rindiesse**, con gravissimos males y ruynas<sup>422</sup> »

50) « in quibus admirationi fuere compitalium ignium artificia; **opere Attalico, Babilonico, Phrygionico, Indico, Iaponico, Chinensi columnata, surculata, belluinis & humanis imaginibus descripta peristromata**<sup>423</sup> » « En todas las quales fiestas fueron de admiracion los varios artificios de fuego, **y las ricas colgaduras con que se adornaron paredes, y bovedas de los Templos, donde se vieron resplandecer ricas telas, y brocados de gran precio, y variedad, vistosos bordados de seda, plata, y oro; recamados costosos, paños** de la India, Iapon, y China, ricas tapizarias, donde **con el primor que en tablas de pincel se miraban vivas figuras de personas humanas, de varios animales, de artificiosos edificios, jardines, y arboledas**<sup>424</sup> »

L'exemple 49 évoque l'effet que produit sur les Dolois la menace des assiégeants français. Les passages modifiés constituent le cœur de ce passage : l'auteur met en relief la terrible menace des Français et la confiance non moins terrible des Comtois. En latin, ils ne sont « pas terrifiés », alors qu'en espagnol, ils ne sont « pas effrayés ni ébranlés dans leur loyale constance ». L'ajout de cette notion de constance dans le texte espagnol prépare l'argument qui va suivre : la force et la détermination des Dolois sont liées à leur loyauté envers leur seigneur.

Dans l'exemple 50, Claude Clément ne garde que la structure de la phrase latine, il bâtit en espagnol une description beaucoup plus riche et détaillée des fêtes qu'ont organisées les madrilènes à l'occasion de la victoire des Dolois. Le faste de l'événement constitue la base de l'argumentation, il témoigne de l'attachement des Espagnols envers les Comtois : plus les fêtes sont somptueuses et plus cet attachement paraît fort. Ce n'est donc pas seulement par goût de la description qu'il produit cette liste : elle est aussi, dans sa somptuosité, un argument politique de premier plan.

Lorsqu'il décrit les qualités exceptionnelles de l'infant Balthazar-Charles, il ne peut s'empêcher de retoucher encore profondément son texte. Les qualités qu'il ajoute sont parfaitement choisies et très suggestives :

51) « cernuum te abijcere [*sic*]<sup>425</sup> » « començó á postrarse con rendimento, y humildad, y a coser con la tierra con suma veneracion<sup>426</sup> »

---

<sup>421</sup> *M. J.*, p. 61.

<sup>422</sup> *E. M. D.*, p. 87.

<sup>423</sup> *M. J.*, p. 59.

<sup>424</sup> *E. M. D.*, p. 84-85.

<sup>425</sup> *D. C. P.*, fol. 40 v° et *M. J.*, p. 88.

<sup>426</sup> *E. M. D.*, p. 128.

52) « si ingenium, si viriles igniculos, si dictorum acumina, si Christianam & Regiam educationem, existimes<sup>427</sup> » « si ingenium: si memoriam, si viriles igniculos, si dictorum acumina, si Christianam, & Regiam educationem: **si legentem, si literas pingentem, si saltantem ad numerum [...] credas**<sup>428</sup> » « Si se pondera la viveza de su ingenio, la felicidad de su memoria, si sus alientos varoniles, la agudeça de sus dichos, si su Real, y Christiana educacion; **si la pericia, y destreza, en leer, en escribir, dançar**<sup>429</sup> »

Dans l'exemple 51, Claude Clément décrit la réaction de l'enfant lorsqu'on évoque, devant lui, le culte du saint Sacrement. L'attitude de prosternation du latin, consistant à s'incliner jusqu'à toucher le sol, est amplifiée en espagnol par l'ajout des compléments redondants : « con rendimiento y humildad » et « con suma veneracion ». Or, cette vénération des souverains espagnols pour le saint Sacrement est au cœur de sa théorie politique providentialiste : il en fait la raison principale de leurs succès. D'où cette amplification. Plutôt que de décrire la réalité, Claude Clément cherche plutôt à construire une image forte, souvent exagérée, afin d'alimenter la ferveur populaire. Il insiste sur cette alliance de la piété et du pouvoir politique qu'il estimait probablement trop peu marquée en latin.

L'exemple 52, déjà étudié par ailleurs, peut être inclus ici. Il montre que cette tendance ne touche pas seulement la version espagnole : au passage de la première à la seconde version latine, Claude Clément amplifie déjà la liste des vertus du jeune prince afin de forcer l'admiration du lecteur. Ces réécritures ont donc avant tout un objectif politique. L'auteur cherche à rendre son texte plus vivant, plus émouvant peut-être, mais ce faisant, il incite son lecteur à réagir, il alimente une forme de vénération pour le roi et une haine farouche à l'égard des Français. Au passage du latin à l'espagnol, il modifie subtilement ses phrases pour faire d'un traité un discours politique efficace.

Le fait d'ajouter des éléments à une description relève aussi d'une mise en scène des conditions de vérité du discours. Par cet « effet de réel », par l'accumulation de détails, Claude Clément crédibilise sa parole : « Le manifeste dénonce le faux, car il est tout entier discours de vérité<sup>430</sup> ». Il va chercher le vrai dans les détails du réel, il submerge son lecteur d'éléments indiscutables – une description d'objet l'est, assurément – et se met ainsi en position d'être cru sur parole.

---

<sup>427</sup> *D. C. P.*, fol. 44 r°.

<sup>428</sup> *M. J.*, p. 102-103.

<sup>429</sup> *E. M. D.*, p. 139.

<sup>430</sup> BURGER, Marcel, *Les manifestes : paroles de combat De Marx à Breton*, Lonay, Delachaux et Niestlé, 2002, p. 29.

#### 4.4.2 Réécriture hyperbolique et subjectivité

Un discours politique ne peut être neutre et sobrement objectif ; il doit toucher aux sentiments du lecteur s'il veut avoir un effet. C'est précisément ce qui est observé au passage en langue vulgaire : Claude Clément ajoute des exclamations ou des formules exclamatives, il interpelle le lecteur. Il change lui-même de tonalité : il s'étonne, s'emporte et manifeste ses réactions personnelles davantage qu'en latin, comme pour transmettre plus efficacement son propre sentiment de révolte au lecteur.

##### *Recours à l'exclamation*

L'auteur ajoute des exclamations en intégrant l'adverbe « tanto », comme dans les exemples suivants :

32) « de hac mente<sup>431</sup> » « con tan **acertado, y Catholico** parecer<sup>432</sup> »

33) « aureé, sapienter, politicé<sup>433</sup> » « O que sentencia **tan de oro, tan sabia, y lo que mas es, tan Política**<sup>434</sup> »

34) « metuenda hæc supremi **omnium rerum Domini** sive exprobatio, sive querimonia<sup>435</sup> » « aquel baldon, o queixa tan sentida **con que les da en rostro aquel Señor, a cuyo señorío y dominio esta sujeto el mundo**<sup>436</sup> »

35) « inter varias rerum vicissitudines<sup>437</sup> » « entre tanta variedad de sucesos<sup>438</sup> »

Une simple « opinion » en latin devient une opinion « si juste et si catholique » en espagnol ; une phrase simplement « sage et politique » devient « si sage et si politique » ; une « plainte » devient une « plainte si profonde » et une « variété » devient une « si grande variété ». En latin, l'auteur affirme mais en espagnol, il s'exclame, il prend le lecteur à témoin, son expression est plus orale, plus vivante peut-être. Il prononce un discours plus qu'il n'écrit un traité, il adopte un style déclamatoire qui n'était pas forcément perceptible en latin :

36) « excelsas Politicorum **mentes** qui hæc **verba** impavidé pronuntiant<sup>439</sup> » « **O palabras admirables, ó brios animosos** de los Politicos, que **tan** intrepidamente las pronuncian<sup>440</sup> »

En ajoutant ces « ô » vocatifs, Claude Clément interpelle son interlocuteur, il le prend à témoin, alors qu'il ne le faisait pas avec cette véhémence en latin. Les « paroles »

---

<sup>431</sup> *D. C. P.*, fol. 35 r° et *M. J.*, p. 81.

<sup>432</sup> *E. M. D.*, p. 113.

<sup>433</sup> *D. C. P.*, fol. 9 v° et *M. J.*, p. 16. Dans *D. C. P.* : « Politicé » avec une majuscule.

<sup>434</sup> *E. M. D.*, p. 23.

<sup>435</sup> *D. C. P.*, fol. 3 r° et *M. J.*, p. 3.

<sup>436</sup> *E. M. D.*, p. 4-5.

<sup>437</sup> *D. C. P.*, fol. 46 v° et *M. J.*, p. 107.

<sup>438</sup> *E. M. D.*, p. 154.

<sup>439</sup> *D. C. P.*, fol. 8 v° et *M. J.*, p. 15.

<sup>440</sup> *E. M. D.*, p. 20.

deviennent « paroles admirables », les « opinions » deviennent de « courageux et fougueux accents ».

Il donne à voir des réalités caricaturales lorsqu'il évoque les *Políticos* ; il veut creuser les écarts, marquer les traits afin de choquer son lecteur, afin d'exciter sa haine des uns, sa dévotion envers les autres et le forcer à réagir. Ce n'est pas là le style d'un traité politique comme on peut en trouver sous les plumes de Pedro de Ribadeneyra ou d'Antonio Possevino. C'est plutôt celui d'un pamphlet, comme on peut en lire sous celle de Francisco de Quevedo. Claude Clément force le style au risque de s'éloigner de la précision qui caractérisait le texte latin. Dans la version espagnole, il cherche bien plus à enflammer son lecteur qu'à le convaincre par des précisions érudites.

### *Références subjectives, appels aux sentiments*

C'est pour cette raison que la version espagnole est bien plus chargée de réactions exaltées et de marques de subjectivité :

37) « Tum Antistes; **animo constas** ad generosa hæc verba<sup>441</sup> ? » « Entonces le dixo el Presidente: **Poneos horror, desmayaos** el sonido destas grandiosas palabras<sup>442</sup> ? »

38) « **maleficia & sacrilegia** non solum ingemuisse<sup>443</sup> » « no solo lamentó **los horrendos maleficios y sacrilegios**<sup>444</sup> »

39) « **cohortui** [*sic*] non semel<sup>445</sup> » « no pocas vezes **se me erizaban los cabellos de horror y espanto**<sup>446</sup> »

L'auteur ajoute de l'horreur là où il n'y en avait pas explicitement en latin. C'est le cas de l'exemple 38 : les « maléfices et sacrilèges » deviennent « abominables » par le seul jeu de la traduction. C'est aussi le cas du verbe « constare » dans l'exemple 37 : l'expression « ton cœur se fige » devient « es-tu horrifié, défailles-tu ». Et lorsqu'il y a déjà de l'horreur en latin, comme dans l'exemple 39, il la rend plus forte encore dans une métaphore physique : « je fus frappé d'horreur » devient « mes cheveux se dressèrent sur ma tête d'horreur et d'effroi ». Il apporte une subjectivité là où il n'y en avait pas nécessairement en latin. C'est là l'une des caractéristiques de la parole manifestaire : « lancer un manifeste constitue toujours un acte d'affirmation de soi<sup>447</sup> ».

### *Personnalisation*

---

<sup>441</sup> *D. C. P.*, fol. 8 r° et *M. J.*, p. 13.

<sup>442</sup> *E. M. D.*, p. 17.

<sup>443</sup> *D. C. P.*, fol. 56 r° et *M. J.*, p. 127.

<sup>444</sup> *E. M. D.*, p. 170.

<sup>445</sup> *D. C. P.*, fol. 13 r° et *M. J.*, p. 23. Sans erreur dans *D. C. P.* : « cohortui ».

<sup>446</sup> *E. M. D.*, p. 31.

<sup>447</sup> BURGER, Marcel, *Les manifestes...*, *op. cit.*, p. 33.

C'est ce qui le conduit à rendre son discours en espagnol plus personnel : en plus d'évoquer ses propres réactions, il introduit des personnes agissantes là où il utilisait des formes impersonnelles en latin.

40) « Quapropter **provocabo** ad exempla quod genus probationis in hac materia potentissimum est<sup>448</sup> » « A esta causa **combatiré sus errores** con exemplos de piedad, que son las mas poderosas armas **para aquesta lucha**<sup>449</sup> »

41) « Christianá **romphæá** Politiolatras **iugulant**<sup>450</sup> » « **jugando la espada de la prudencia, y sabiduria** Christiana, **siegan los cuellos** de aquellos Idolatras de la Policia<sup>451</sup> »

42) « detrahere **sibi** chlamydem suam Comes Olivarius<sup>452</sup> » « el Conde de Olivares, quitandose **de los ombros** la capa<sup>453</sup> »

Dans l'exemple 40, la simple provocation en duel : « provocabo » devient une bataille guerrière. Dans l'exemple 41 il ajoute une partie de corps : au lieu d'« égorger », il « tranche le cou » ; la différence est mince, certes, mais l'image est plus violente, il met en scène l'action alors qu'il ne faisait que l'évoquer en latin. Et même sur un point de détail, comme dans l'exemple 42, qui pourrait passer pour une explicitation de traduction, il ajoute une représentation physique du sujet : le comte-duc n'« enlève » pas sa cape, il la « retire de ses épaules ».

#### 4.4.3 Polémique religieuse

Si la religion et plus généralement le rôle que doit jouer la foi chrétienne dans l'action politique est au cœur des trois versions du texte, Claude Clément lui accorde, en espagnol, une place plus importante.

##### *Insistance sur la portée religieuse*

Claude Clément précise, par exemple, la portée religieuse de ce qu'il affirme :

53) « Sic itaque Carolus Cæsar in Comitijis Vormatiensibus quibus primúm præfuit **mentem** suam (ut perenior [*sic*] et testatior esset) propria manu scriptam exposuit<sup>454</sup> » « Esta es pues la **protestacion de Fé** de Carlos en las Cortes de Vormaz, en que primero presidió, y quiso que quedasse escrita de su mano, para que mas durasse, y claramente constasse **de su Catholica Religion**<sup>455</sup> »

<sup>448</sup> D. C. P., fol. 15 v° et M. J., p. 28.

<sup>449</sup> E. M. D., p. 39.

<sup>450</sup> D. C. P., fol. 3 v° et M. J., p. 4.

<sup>451</sup> E. M. D., p. 6.

<sup>452</sup> D. C. P., fol. 57 v° et M. J., p. 132.

<sup>453</sup> E. M. D., p. 175.

<sup>454</sup> D. C. P., fol. 26 r° et M. J., p. 50. Sans erreur dans D. C. P. : « perennior ».

<sup>455</sup> E. M. D., p. 71-72.

54) « horrorem libertatis conscientiae<sup>456</sup> » « un horror grande a la libertad de conciencia **en materia de Religion**<sup>457</sup> »

55) « **Christianæ**, sapientiae<sup>458</sup> » « su **Christiana, y Catholica** sabiduria<sup>459</sup> »

56) « novis in dies obsequijs demeretur **Ecclesiam**<sup>460</sup> » « ganan para si el favor de la **Iglesia, y Catholica Religion**<sup>461</sup> »

Dans l'exemple 53, l'« opinion » de Charles Quint en latin, sa disposition d'esprit devant la diète de Worms est évidemment favorable à l'église catholique : tout son discours en témoigne. En espagnol Claude Clément fait l'effort de le formuler explicitement et cette « opinion » devient alors une « profession de foi ». Il s'agit d'une forme d'explicitation : l'auteur précise la nature religieuse de l'opinion de l'empereur alors que cette nuance était parfaitement perceptible en latin.

On peut faire le même commentaire au sujet de l'exemple 54. Il est évident que la liberté de conscience concerne la religion : l'auteur ne prenait pas la peine de le préciser en latin, mais il le fait en espagnol. On peut encore douter de l'intérêt de la précision qu'il apporte dans les exemples 55 et 56. Il semblait évident que la sagesse « chrétienne » était « chrétienne et catholique », ou que la défense de l'« Église » supposait de défendre aussi la « religion catholique ». L'auteur insiste sur les références religieuses en espagnol en insérant des mots comme : « fe », « religión », « iglesia », « cristiano », « católica ». Il veut montrer à son lecteur que son discours est d'abord une défense inébranlable de l'Église catholique romaine et non un traité de politique comme tant d'autres. Comme si l'insistance sur le fait religieux devait le dédouaner de l'accusation que l'on pourrait lui porter d'être lui-même très pragmatique et *político*.

### *Les Políticos sacrilèges*

En contrepoint, les adeptes de Machiavel doivent être dépeints, dans une diabolique inversion du monde, comme des modèles de profanateurs et de sacrilèges :

57) « Nihil enim tum non molitus Dux, strenuum se **exitialis consilij** dissuasioem, tantæque calamitatis deprecatoem præbens<sup>462</sup> » « Nada dexó de intentar este gran Duque, dissuadio en quanto pudo aquella **impia determinacion**, y viendo tan sin remedio aquel mal tan grande<sup>463</sup> »

---

<sup>456</sup> M. J., p. 64.

<sup>457</sup> E. M. D., p. 91.

<sup>458</sup> D. C. P., fol. 32 v° et M. J., p. 76. Dans D. C. P., la ponctuation est plus logique : « Christianæ-sapientiae ».

<sup>459</sup> E. M. D., p. 107.

<sup>460</sup> D. C. P., fol. 32 v° et M. J., p. 77.

<sup>461</sup> E. M. D., p. 107.

<sup>462</sup> D. C. P., fol. 33 r° et M. J., p. 77.

<sup>463</sup> E. M. D., p. 108.



58) « seu voluntarios [...] exules, seu proscriptos & solum vertere iussos<sup>464</sup> » « que ó de su voluntad, ó por la violencia, y provisiones **de los impios ministros** andaban desterrados<sup>465</sup> »

59) « Religionem suscipiendam, deponendam, augendam, contrahendam, mutandam, vertendam, invertendam, **proculcandam** [...] impijssimé pronuntiant<sup>466</sup> » « afirman impiamente, que se ha de tomar, ó dexar la Religion, se ha de dilatar, ó estrechar, se ha de mudar, volver, y revolver, y **aun ponerla debaxo de sus sacrilegas plantas**<sup>467</sup> »

Les exemples 57 et 58 évoquent la réforme anglicane et les persécutions contre les catholiques menées par Elisabeth I<sup>re</sup>. Le duc dont il est question est le duc de Feria, ambassadeur de Philippe II en Angleterre. Dans l'exemple 57, l'adjectif « exitialis » apporte un jugement très négatif que l'on pourrait traduire par les adjectifs « funeste », « fatal », mais rien ne permet de dire que cette décision, « consilium », soit funeste spécifiquement pour la religion. Claude Clément choisit d'orienter clairement le lecteur vers cette interprétation religieuse et la « funeste décision » devient en espagnol une « décision impie ».

La tendance se confirme avec l'exemple 58. L'auteur ajoute en espagnol une référence à des « ministres impies » qui n'apparaissent pas dans le texte latin mais qui sont en parfaite cohérence avec la « décision impie » citée plus haut. Il est probable que la modification de l'exemple 58 ait été induite par celle observée dans l'exemple 57. L'auteur propose une mise en scène sacrilège absente du texte latin. L'exemple 59 confirme la tendance : l'expression « ponerla debaxo de sus plantas » traduit de façon assez précise et proche du texte latin le verbe « proculcare », mais l'adjectif « sacrilegas » est un pur ajout. Dans ce que la stylistique appellerait une prolepse, l'auteur juge par avance ceux qui foulent au pied la religion, partant, il insiste une fois encore sur l'impiété des *Políticos*, comme si le lecteur avait besoin qu'on la lui rappelle.

Le sacrilège peut n'être qu'évoqué, en particulier au chapitre II, dans la longue description de la cérémonie des *Políticos* :

60) « introspeciamus in **adyta** istius Polytiolatriæ<sup>468</sup> » « Entremos pues, si fuere posible, y miremos por dentro el **Sagrario escondido**, donde es venerada la Policia<sup>469</sup> »

61) « De **Divo** Tiberio Cæsare quem nos etiam in hac æde **consecravimus**<sup>470</sup> » « Tiberio Cesar, que en esta misma Capilla fue de nosotros **canonizado por Santo, y reconocido por Dios**<sup>471</sup> »

<sup>464</sup> D. C. P., fol. 33 v° et M. J., p. 78.

<sup>465</sup> E. M. D., p. 108-109.

<sup>466</sup> D. C. P., fol. 2 v° et M. J., p. 2-3.

<sup>467</sup> E. M. D., p. 3.

<sup>468</sup> D. C. P., fol. 3 r° et M. J., p. 3.

<sup>469</sup> E. M. D., p. 4.

<sup>470</sup> D. C. P., fol. 10 v° et M. J., p. 18.

<sup>471</sup> E. M. D., p. 25.

62) « In medio coetu strata turcico tapete mensa, atque **in ea** positæ duæ statuæ, altera *Divæ Politia*, altera *Principis*<sup>472</sup> » « Estaba en medio una mesa cubierta de una alhombra Turca, y **servia de altar** a dos estatuas: la una de la Diosa Policia, y la otra del Monarca<sup>473</sup> »

63) « quem præcipui honoris causâ **nomino**, *Nicolaum Machiavellum*.<sup>474</sup> » « quien con especial reverencia **nombro y venero**, *Nicolas Machiavelo*<sup>475</sup> »

Dans l'exemple 60, la traduction ne pose pas véritablement de problème ; il n'y a pas à proprement parler d'écart puisqu'en latin le mot « adytum » désigne le sanctuaire, le lieu caché le plus sacré d'un temple, mais il n'avait pas employé en latin de mots comme « sacrarium » ou « sanctuarium », plus proche du vocabulaire ecclésiastique. Dans les exemples suivants, la formule « canonizado por Santo, y reconocido por Dios » vient expliquer l'adjectif latin « divus » à un lecteur *romancista* à qui la divinisation de l'empereur est étrangère et certainement terriblement choquante. Évoquer plus sobrement le « divin Tibère » aurait probablement eu un impact moindre. Dans l'exemple 62, le mot « altar » est ajouté, comme l'est, au sujet de Machiavel, le verbe « venero ». L'auteur intègre un vocabulaire propre à la liturgie catholique afin de renforcer la nature sacrilège de cette cérémonie.

Il attribue également des fonctions sacerdotales catholiques aux *Políticos* alors qu'elles n'apparaissaient pas, ou pas explicitement, en latin :

64) « sanctoribus mysterijs propediem **inaugurandum**, atque, **infulis** ipsis politicis dignum<sup>476</sup> » « que en brevissimo tiempo seas **ordenado de Sacerdote**, y **consagrado Obispo** de nuestra profession<sup>477</sup> »

65) « nisi & tu ipse ijsdem mysterijs prius **initiatus fueris**<sup>478</sup> » « si no es que en primer lugar **se aya** el tambien **consagrado por Sacerdote** de los mismos mysterios<sup>479</sup> »

Si le verbe « inaugurare » du premier exemple peut laisser supposer que le jeune prétendant va être consacré prêtre, le verbe « initiare » dans l'exemple 65 ne le laissait pas nécessairement imaginer. De la même manière, les « infulæ » peuvent faire référence aux ornements de la tiare épiscopale mais aussi désigner les insignes d'une fonction importante. En espagnol, Claude Clément choisit d'utiliser les mots « sacerdote » ou « obispo », parfaitement identifiables, qui renforcent le parallélisme dérangeant entre les rites de l'Église catholique et ceux des *Políticos*.

---

<sup>472</sup> D. C. P., fol. 6 r° et M. J., p. 9.

<sup>473</sup> E. M. D., p. 13.

<sup>474</sup> D. C. P., fol. 8 r° et M. J., p. 14.

<sup>475</sup> E. M. D., p. 18-19.

<sup>476</sup> D. C. P., fol. 9 r° et M. J., p. 15.

<sup>477</sup> E. M. D., p. 20.

<sup>478</sup> D. C. P., fol. 4 r° et M. J., p. 5.

<sup>479</sup> E. M. D., p. 7.

Leur secte athée produit une parodie de liturgie chrétienne, une religion de l'humain et de la pragmatique. Le message politique est limpide : le jésuite souhaite montrer que les *Políticos* ressemblent à s'y méprendre à d'authentiques chrétiens, ce qui les rend dangereux et précisément diaboliques. Le nom de « secta » apparaît souvent et, au besoin, il le replace en espagnol quand il n'était pas utilisé en latin, comme dans ces titres de paragraphes :

66) « *Eius assertores*<sup>480</sup> » « *Defensores desta secta*<sup>481</sup> »

67) « *Nicolaus Machiavellus Pseudo-politicorum mysteriorum præcipuus propagator*<sup>482</sup> » « *Nicolas Machiavelo principal caudillo, y dilatador de la secta, y misterios Pseudopolíticos*<sup>483</sup> »

Claude Clément cherche à placer le monde des machiavéliens et celui des chrétiens dans une opposition frontale, à tel point qu'il finit par considérer comme disciples de Machiavel tous ceux qui ne professent pas la religion catholique romaine. Cette construction était moins perceptible dans le texte latin. Il révèle en cela sa propre vision de l'affrontement qui déchire l'Europe au moment où il écrit ces lignes. Ceux qui s'opposent à l'ordre que représentent les Habsbourg, d'Autriche comme d'Espagne, forment un anti-monde sacrilège et diabolique. Ils reprennent ses codes, ses signes de reconnaissance chrétiens pour les détourner et détourner ceux qui les suivent de la voie de la sagesse chrétienne. Le principal danger, et la force des *Políticos*, vient précisément de la ressemblance qu'ils entretiennent avec les princes chrétiens. Le roi de France et le cardinal de Richelieu seraient-ils visés ?

#### *Apparitions de la main de Dieu*

À l'inverse, les actions des princes catholiques sont marquées du sceau de Dieu et lorsque cette marque n'était pas visible en latin, Claude Clément l'ajoute en espagnol :

68) « *Verba mihi desunt quibus tibi, ut par est gratuler Hispania, quæ hactenus (Orbe universo teste) effecisti*<sup>484</sup> » « *Faltaranme las palabras para darte, ó España, los debidos parabienes por lo que con tanta piedad como el mundo entero testifica; has sabido executar*<sup>485</sup> »

69) « *Nunc paucis retexam non ampliús centum quinquaginta annos, quorum spatio mirum est quantopere Hispanica Corona amplificata sit*<sup>486</sup> » « *aora solamente hare memoria de ciento y cinquenta años á esta parte, en cuyo espacio es cosa milagrosa, quanto se ha amplificado la corona de España*<sup>487</sup> »

<sup>480</sup> *D. C. P.*, fol. 9 r° et *M. J.*, p. 15, titres en marge.

<sup>481</sup> *E. M. D.*, p. 21, titre en marge.

<sup>482</sup> *D. C. P.*, fol. 11 r° et *M. J.*, p. 19.

<sup>483</sup> *E. M. D.*, p. 26.

<sup>484</sup> *D. C. P.*, fol. 22 r° et *M. J.*, p. 41.

<sup>485</sup> *E. M. D.*, p. 59.

<sup>486</sup> *D. C. P.*, fol. 25 r° et *M. J.*, p. 47.

<sup>487</sup> *E. M. D.*, p. 68.

70) « ó **martium** pectus<sup>488</sup> » « ó pecho de un **Catholico Marte**<sup>489</sup> »

71) « tam liberaliter se suaque devovit<sup>490</sup> » « tan libéralmente puso á riesgo su persona Cesarea, y Estados **por tan piadosa empresa**<sup>491</sup> »

72) « **Perge**, vince Serenissime Infans, dum Serenissimus Rex Ferdinandus perget coniurará [sic] reliquias Hæreseos extingueré<sup>492</sup> » « **Prospere Dios**, ó Serenissimo Infante, las vitorias de V. A. Real, mientras el Serenissimo Rey Ferdinando prosigue consumiéndolo las Reliquias que han quedado de los conjurados herejes<sup>493</sup> »

73) « ferro, & decretoriis **armis** depugnandum contra **præposterum** hominum genus<sup>494</sup> » « con espadas blancas, y con el vivo y taxante **azero de la piedad** se ha de pelear restadissimamente con aqueste genero de hombres<sup>495</sup> »

Dans l'exemple 68, l'auteur remplace un complément de temps, l'adverbe « hactenus » qui signifie « jusqu'à maintenant », par un complément de manière totalement différent : « con tanta piedad », une réécriture qui change beaucoup de choses. L'adverbe « hactenus » pouvait laisser planer un doute dérangent : si l'auteur félicite l'Espagne pour ce qu'elle a fait « jusqu'à présent », il peut laisser supposer que l'avenir ne sera pas aussi favorable et douter par là même du soutien de la Providence aux princes chrétiens. Dans la version espagnole, le doute disparaît ou tout au moins change de camp. Claude Clément félicite l'Espagne pour ce qu'elle a fait avec tant de foi, sous-entendant ainsi que si elle continue dans cette voie, elle a toutes les chances de garantir son succès à l'avenir. Cette confiance dans le soutien de la Providence n'était pas perceptible dans le texte latin.

Il replace la même forme de confiance dans les exemples suivants : 69 à 71. Il paraissait fort peu chrétien d'affirmer en latin que l'accroissement des territoires espagnols était une chose admirable, voire étonnante : « mirum est ». C'est en quelque sorte douter de la puissance de Dieu. En revanche, dire que la conquête de ces nouveaux territoires est « chose miraculeuse » replace la Providence au cœur de l'histoire. C'est pour les mêmes raisons qu'il ajoute une origine religieuse aux qualités du cardinal-infant dans les exemples 70 et 72. Sa « poitrine martiale » devient celle d'un « Mars catholique ». Claude Clément l'encourage en latin à poursuivre ses entreprises, comme s'il était seul maître de son destin, alors qu'en espagnol, il encourage Dieu à les lui faire poursuivre, en replaçant l'histoire dans une perspective providentielle.

---

<sup>488</sup> *D. C. P.*, fol. 53 r° et *M. J.*, p. 120.

<sup>489</sup> *E. M. D.*, p. 163.

<sup>490</sup> *D. C. P.*, fol. 49 v° et *M. J.*, p. 113.

<sup>491</sup> *E. M. D.*, p. 152.

<sup>492</sup> *D. C. P.*, fol. 56 v° et *M. J.*, p. 127. Sans erreur dans *D. C. P.* : « coniuratæ ».

<sup>493</sup> *E. M. D.*, p. 170.

<sup>494</sup> *D. C. P.*, fol. 14 r° et *M. J.*, p. 25.

<sup>495</sup> *E. M. D.*, p. 35.

Dans l'exemple 71, le futur Ferdinand III fait don de sa personne en latin, alors qu'en espagnol, il en fait don « dans une entreprise si pieuse ». Claude Clément redonne un sens providentiel à l'action. Dans l'exemple 73, les simples « armes » en latin deviennent les « lames de la foi », puisque ce sont les seules à pouvoir lutter contre ces hommes inversés et diaboliques du texte latin, les « *præposterum hominum* », qui ont disparu en espagnol. Claude Clément a remplacé un concept par l'autre tout en précisant que ces armes ne se meuvent pas par la seule force des hommes mais par des bras guidés et comme habités par la Providence. L'homme est ramené au rang d'outil : dans le texte espagnol, la foi est la force agissante dans la bataille.

Claude Clément adopte un style plus démonstratif et plus touchant dans le texte espagnol, probablement parce que la rigueur du raisonnement compte moins que l'effet de ses paroles. Débarrassé de la retenue que lui imposait en latin la conversation avec ses pairs, il se permet de marquer le trait, d'exagérer son propos quitte à employer un vocabulaire moins précis mais plus imagé. Autant que de convaincre par ses arguments, le texte en espagnol se donne pour objectif de toucher son lecteur, de réveiller ses passions et peut-être même d'exciter sa haine. Plus qu'en latin, Claude Clément s'emporte : il se montre scandalisé et construit progressivement ce sentiment d'exaspération qui justifiera, vers la fin du traité, son appel à la guerre totale contre les *Políticos*. Or, un texte qui exaspère les tensions dans le but de susciter une réaction chez le lecteur ressemble fort à un pamphlet.

Ces sentiments violents sont très certainement les siens : l'attaque de Dole par les Français a alimenté chez lui une haine supérieure à celle qu'il éprouvait lors de la rédaction de la première version latine. C'est là le dernier élément repérable de la parole manifestaire : « Les manifestes sont indissociables d'un monde en crise<sup>496</sup> ». Claude Clément dénonce dans l'espace public – rappelons que *E. M. D.* a la forme d'une lettre ouverte – une situation intolérable et met son lecteur face à ses responsabilités. « Elle fait du manifeste un texte manichéen : tous les contenus se formulent sur le mode d'une opposition binaire, souvent simpliste<sup>497</sup>. » À une situation contextuelle critique doit répondre une action tout aussi extrême et définitive. Dorénavant, il ne trouve d'autre exutoire à sa haine que dans le massacre des adversaires : « *acabelas de consumir V. Magestad con misericordioso castigo, arranquese de quajo toda planta de maldad y*

---

<sup>496</sup> BURGER, Marcel, *Les manifestes...*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>497</sup> *E. M. D.*, p. 22.

echesela segur á todo vil renuevo, sin que quede esperanza de reverdecer<sup>498</sup> ». Ces éléments tendent à montrer que Claude Clément fait glisser son texte, déjà virulent en latin, vers une parole de combat en langue castillane : ses appels à la guerre sainte ont les caractéristiques d'une parole manifestaire.

---

<sup>498</sup> *Ibid.*, p. 186.



## 5 Les sources de l'œuvre

---

*El Machiavelismo degollado* débute par le commentaire d'une citation de Tertullien et s'achève de même. Dès la première page, le discours est émaillé de références bibliographiques et à la cinquième, l'auteur donne à lire en marge une liste impressionnante de 17 auteurs, associés pour la plupart à l'œuvre ou aux œuvres dont il déclare s'inspirer. À l'évidence, Claude Clément pense en réseau : *El Machiavelismo degollado* compte 119 indications bibliographiques qui font l'objet d'une note marginale auxquelles il faut ajouter une référence incluse dans le texte à la page 101. Toutes ces informations ne font toutefois pas l'objet d'une note ; il multiplie également les allusions plus ou moins précises formant un réseau total de 199 références intertextuelles. Il est donc inenvisageable d'étudier cette œuvre sans les intégrer dans la réflexion : elles font pleinement partie du message de l'œuvre et il est même probable qu'elles en soient l'une des plus importantes.

Peut-être parce qu'il est un spécialiste de la bibliothéconomie<sup>1</sup> ou plus simplement pour mettre en scène ses propres connaissances, Claude Clément se montre précis dans ses indications et va jusqu'à donner le numéro de la page de l'œuvre dont il s'inspire<sup>2</sup>. Cette précision dépasse largement ce que peut exiger l'honnêteté intellectuelle : s'il donne le numéro de la page c'est probablement pour inciter son lecteur à suivre la piste, à consulter d'autres œuvres. Peut-être est-ce une façon d'avouer que la sienne est courte et doit être complétée : elle n'a pas vocation, effectivement, à embrasser toutes les thématiques de la pensée politique comme a pu le faire Pedro de Ribadeneyra par exemple. Les pages auxquelles il renvoie pourraient même être considérées comme des annexes de son œuvre ; elles doivent donc être répertoriées et analysées comme telles.

Une liste de dossiers par auteur a d'abord été constituée, dans lesquels sont rassemblées toutes les informations bibliographiques possibles sur les différentes citations : référence de l'œuvre, copie de l'œuvre, place de la citation et sources secondaires éventuelles. L'objectif de cette étape préparatoire était de suivre au plus près le travail de documentation de l'auteur et d'identifier la citation dans les éditions qu'il aurait pu lui-même consulter, c'est-à-dire celles publiées avant 1635 ou avant 1636 pour les ajouts propres au travail de réédition. Ce travail est riche d'enseignements : il montre

---

<sup>1</sup> Il est en effet l'auteur de *Musei*.

<sup>2</sup> Par exemple : « p. 196 In fine tractatus de osculatione pedum Romani Pont » dans *E. M. D.*, p. 101.



par exemple que Claude Clément cite beaucoup plus largement que ne le déclare l'italique, mais aussi qu'il a souvent suivi les indications bibliographiques données par l'auteur qu'il consultait pour rebondir sur une autre idée ou trouver une autre citation. Ces informations renseignent sur sa méthodologie, sur la genèse du texte et, plus globalement, sur le processus créatif.

Il était impossible d'interpréter sérieusement ces données sans les classer dans un outil unique et facilement consultable : elles ont donc été intégrées à une base de données. La référence intertextuelle la plus courante est la citation explicite qui se compose de trois informations fondamentales : un texte, une œuvre et un auteur. Nous avons créé une base de données sur ce modèle comprenant trois tables : une table des auteurs, une table des œuvres et une table des textes, cités ou seulement évoqués.

Deux règles ont présidé à l'établissement de cette base de données : d'une part, toutes les références intertextuelles et toutes les indications données volontairement par l'auteur ont été répertoriées, même si elles n'apparaissent que dans l'une des trois versions. D'autre part, les informations ont été intégrées à la base de données telles que les donne Claude Clément, sans les corriger, ni les compléter. Nous avons apporté des corrections ou des améliorations, certes, mais elles ont été enregistrées dans un champ à part.

#### *Citations explicites, allusions et emprunts*

Les citations explicites constituent une moitié des références intertextuelles : 104 sur un total de 199. Elles sont caractérisées par la présence simultanée d'une ou de plusieurs indications bibliographiques et d'un texte identifiable. Mais ce schéma de base peut connaître des variations. Les indications bibliographiques peuvent apparaître en note ou dans le corps du texte, le nom de l'auteur peut être inclus, par exemple, dans le discours : « como dize san Augustin: *In praelijs tela hostium in ipsos retorquentur*<sup>3</sup> ». Elles peuvent être très précises, avec mention du nom de l'auteur, du titre de l'œuvre, du chapitre, voire du numéro de page ou à l'inverse floues et parcellaires. Cette forte variabilité oblige à faire quelques déductions et à opérer certains choix. Le texte cité, quant à lui, peut être une copie fidèle de l'original ou faire apparaître d'importantes variations.

Nous appelons « allusions » les cas où l'auteur fait référence à une œuvre sans la citer explicitement. On en compte 82 sur un total de 199 références intertextuelles. La plupart du temps, Claude Clément fait usage de l'italique pour isoler le texte exogène,

---

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 51.

mais on observe, en comparant les diverses éditions, que certaines phrases en italique dans une version, sont en romain dans une autre. Une citation explicite qui perdrait sa police spécifique – qui ne serait donc plus « déclarée » comme un texte étranger – pourrait être considérée alors comme une allusion. Conformément à la première règle, une citation sera considérée comme déclarée même si elle n'est en italique que dans l'une des trois versions de l'œuvre. Cependant toutes les variations dans l'emploi de cette typographie ont été répertoriées.

Enfin, seront qualifiés d'emprunts les cas où Claude Clément cite un texte, identifié par des caractères en italique, mais sans donner aucune indication bibliographique dans aucune des trois versions de l'œuvre, conformément à la première règle. On n'en dénombre que 13 et dans la plupart des cas, il a été possible de remonter à la source. Dans l'édition, l'origine du texte est indiquée en note.

Les 199 références répertoriées constituent, dans l'état actuel des recherches, la totalité des informations bibliographiques intentionnellement données par l'auteur et, à ce titre, elles font pleinement partie du message de l'œuvre. Toutefois, d'autres influences plus ou moins directes ont pu être découvertes au fil des recherches. Ce sont des passages visiblement empruntés à d'autres mais sans que la citation ne soit déclarée ni identifiée par une référence bibliographique. Ces références cachées qui constituent des démarquages et que l'on qualifie, de nos jours, de plagiat, seront étudiées à part<sup>4</sup>.

## 5.1 Méthodologie d'établissement de la base de données

Avant de pouvoir évoquer les statistiques tirées de la base de données, il convient de préciser comment elles ont été calculées à partir des données présentes dans chacune des trois tables.

### 5.1.1 Création de la table des auteurs

Cette table comporte, outre le champ du code de l'auteur, quatre autres champs d'information : le premier inclut le nom de l'auteur ; le second, son ou ses prénoms, le tout dans leur version espagnole, étant donné que l'œuvre finale de Claude Clément est rédigée dans cette langue. Dans le troisième champ sont répertoriées les autres formes

---

<sup>4</sup> Voir BERLIOZ, Jacques *et alii*, *Identifier sources et citations*, Turnhout, Brepols, 1994, p. 5-6. Notre approche méthodologique doit beaucoup à cet ouvrage.

que peut prendre ce nom dans d'autres langues. Le quatrième indique la période à laquelle cet auteur a produit ses œuvres avec cinq choix : période biblique de l'Ancien Testament, Antiquité grecque et romaine, Moyen-Âge, XV-XVI<sup>e</sup> siècles et XVII<sup>e</sup> siècle. Afin de renseigner ces champs, les choix suivants ont dû être opérés.

#### 5.1.1.1 Premier choix : qui est considéré comme auteur-source ?

La simple mention d'un nom d'auteur ne suffit pas à en faire un auteur-source. Pour qu'il soit considéré comme tel, il est impératif d'observer une connexion entre sa pensée et l'œuvre de Claude Clément. Les auteurs-source sont donc les producteurs d'une parole, précisément citée ou seulement évoquée, ayant une influence sur le discours du jésuite. Deux exemples peuvent illustrer ce choix.

Dans la phrase : « Y que este sea el unico Dios de los Politicos, este el nombre que mas propiamente les quadra; lo infiero no solamente de Aristoteles, sino tambien de sus sacrificios y ritos<sup>5</sup> », Claude Clément ne cite pas précisément Aristote mais il déclare ouvertement réagir à sa pensée. À ce titre, Aristote sera bien intégré à la table des auteurs-source mais on ne le reliera à aucune citation précise. L'auteur peut également guider son lecteur vers d'autres productions précises, sans toutefois les citer, comme dans la note suivante : « Destos tres, vease Ribad. lib. del Princ. Christ. Possevin. en su app. de su Biblioth<sup>6</sup> ». Considérant qu'il met en réseau son œuvre avec celles de Pedro de Ribadeneyra et d'Antonio Possevino, ces deux auteurs sont bien des auteurs-source, même s'il ne les cite pas.

Le choix est différent concernant les penseurs que Claude Clément nomme *Políticos* et dont le pseudo-prêtre donne une liste :

Vuelve conmigo los ojos, y mira, y honora humilde aquestos Heroes esclarecidos, Eteocles, Euripides, Cricias, Iulio Cesar, a Seneca, a Plutarco, Cornelio Tacito, Tiberio Emperador, Pedro Cugnerio, Arnaldo de Brixia, Carlos Molineo, Iuan Bodino, Philipo Plesio, Morneo, Lanueo, y a quien con especial reverencia nombro y venero, *Nicolas Machiavelo*<sup>7</sup>.

Parmi ces auteurs, seuls Euripide, Jules César, Plutarque, Tacite et Sénèque sont explicitement cités ; les autres ne le sont jamais. Tout au plus, leur pensée sera-t-elle vaguement évoquée par l'Orateur des *Políticos*. Étéocle<sup>8</sup>, Critias, Tibère, Pierre de Cuignières, Arnaud de Brescia, Charles Dumoulin, Jean Bodin, Philippe Duplessis-Mornay, François de La Noue et surtout Nicolas Machiavel ne peuvent donc en aucun cas

---

<sup>5</sup> *E. M. D.*, p. 2.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 25, note marginale.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 18-19.

<sup>8</sup> S'agissant, de surcroît, d'un personnage de fiction, il semble incohérent, à double titre, de le considérer comme porteur d'une parole et donc comme auteur-source.

être considérés comme des auteurs-source puisque Claude Clément fait précisément l'effort de les garder à la marge de son œuvre. Un développement à part leur sera consacré.

#### 5.1.1.2 Deuxième choix : comment enregistrer des œuvres sans auteur précis ?

L'œuvre comporte 26 références à la Bible dont 22 citations explicites. Ne pouvant y associer aucun auteur précis, un enregistrement générique « Autor Biblia AT » a été créé. Il aurait été possible de faire de même pour le *Code de Théodose*, mais il apparaît clairement que Claude Clément considère l'empereur Théodose comme son auteur : « aquella sentència de Theodosio en su novela : *Inter cæteras*<sup>9</sup> ». Afin de respecter ce choix, l'empereur Théodose a été enregistré comme auteur-source. La question s'est également posée au sujet de la lettre adressée au prince de Condé lors du siège de Dole<sup>10</sup>. Telle qu'elle apparaît citée par Claude Clément, son rédacteur est un secrétaire nommé « Ricardo » mais elle est contresignée par « El Arçobispo de Bisanzon, y Corte Soberana del Parlamento de Dola<sup>11</sup> ». Afin de respecter ce choix, un auteur indéterminé a été créé : « Arzobispo de Bisanzon y Corte soberana del Parlamento de Dola ». Sur ce modèle, le nom d'auteur utilisé par Claude Clément est enregistré pour toutes les œuvres qui n'ont pas d'auteur unique défini ; et s'il n'en précise aucun, un nom d'auteur générique identifié par le titre de l'œuvre est créé, comme dans le cas de la Bible.

#### 5.1.1.3 Troisième choix : comment enregistrer un auteur si Claude Clément ne le précise pas ?

Nous nous sommes imposé comme règle de n'ajouter un nom à la table des auteurs que si on pouvait le déduire à partir des informations présentes dans le texte lui-même. Certaines œuvres citées ont bien un auteur, mais Claude Clément ne précise jamais son nom, ni en note, ni dans le corps du texte, ce qui est peut-être un choix délibéré. On peut imaginer que, pour diverses raisons, il n'a pas voulu le mentionner ; ce manque d'information constitue donc une information en soi et doit être considéré comme faisant partie du message global de l'œuvre. Si les informations manquantes étaient complétées, la base de données ne correspondrait plus au travail de l'auteur : les données qu'il a fournies et celles que nous aurions ajoutées seraient confondues, sans possibilité de les distinguer par la suite. C'est ce qui explique que l'auteur d'une citation puisse être connu sans qu'il soit pour autant possible de le considérer comme son auteur-source dans la base de données. Évidemment, les noms de ces auteurs sont répertoriés, mais dans un champ

---

<sup>9</sup> *E. M. D.*, p. 62.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 87-89.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 89.

à part. Leur nom sera indiqué dans les notes de l'éditeur en bas de page. Une marge de manœuvre existe cependant : le nom de l'auteur est ajouté à la base s'il est facilement déductible.

#### *Le titre de l'œuvre vaut pour le nom de son auteur*

Si une note précise seulement le titre d'une œuvre mais que son auteur est largement connu, le titre vaut comme une mention de l'auteur. Par exemple, lorsque Claude Clément mentionne en note les « Saturnalia<sup>12</sup> », on peut considérer que cela vaut comme une référence explicite à Macrobe. L'auteur est donc ajouté à la liste des auteurs-source.

#### *Un auteur pour plusieurs citations proches*

On observe parfois qu'une note bibliographique en marge vaut pour plusieurs citations si elles sont assez proches. C'est le cas de la phrase « *Ut quisquis succedentium*<sup>13</sup>... » qui, à première vue, ne fait l'objet d'aucune indication bibliographique alors que la citation de la page précédente « *Hoc planè laudis*<sup>14</sup>... » était clairement attribuée à Cesare Baronio : « Grande es, y antiguo el elogio que dexó escrito el Cardenal Cessar Baronio en recomendacion de la Fé de los Españoles<sup>15</sup> ». Une note très précise en marge fait référence à ses *Annales* : « Tom. 7. à num. 566<sup>16</sup> ». Après vérifications, il appert que la citation sans note était bien de la plume du même auteur et provenait de la même œuvre. Probablement pour simplifier son travail, Claude Clément n'a rédigé qu'une seule note valant pour les deux citations ; l'indication de l'auteur pour l'une vaut donc pour l'autre.

#### *Citation issue d'une œuvre déjà citée*

Cette méthode a été élargie à des citations plus éloignées. Claude Clément ne donne par exemple aucune référence en note pour l'éloge funèbre de Charles Quint : « *Ei cum unum vicisset mundum*<sup>17</sup> ». Toutefois, on le trouve presque sans aucune variation dans l'édition de 1629 de *Disputationem de indiarum iure* de Juan de Solórzano Pereira, au chapitre IV du livre I<sup>18</sup>. Étant donné que Claude Clément fait référence à quatre reprises à cette œuvre et qu'il cite explicitement le chapitre III du même livre quelques pages plus

---

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 116.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 114-115.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>18</sup> SOLÓRZANO PEREIRA, Juan de, *Disputationem...*, *op. cit.*, p. 46.

loin<sup>19</sup>, nous en avons déduit qu'il en avait probablement tiré aussi l'éloge funèbre de Charles Quint ; Juan de Solórzano Pereira a donc été répertorié comme son auteur-source.

#### *Auteurs mentionnés de façon indirecte*

Dans un passage à propos de l'Inquisition, Claude Clément évoque en note le même texte de Juan de Solórzano Pereira avec une précision intéressante : « y otros referidos por Iuan Solorzano l. 3. de Indiar. iure c. I. num 92<sup>20</sup> ». Ces « otros » auxquels il est fait allusion font référence à une indication bibliographique dans le texte de Juan de Solórzano Pereira : « Quod Vasæus etiam testatur in Chronic. Hispan. & Marta dict. cap. 26. num. 94<sup>21</sup> ». Même s'il ne donne pas explicitement leurs noms, Claude Clément considère que ces auteurs ont une certaine influence sur son œuvre, même si elle n'est qu'indirecte ; ils ont donc leur place dans le réseau intertextuel qu'il tisse. À ce titre, Giacomo Antonio Marta et Johannes Vasæus devaient être considérés comme auteurs-source.

#### *Noms d'auteurs probables : les maximes*

À quatre reprises, Claude Clément fait une citation sans en indiquer l'auteur alors que celui-ci est assez facilement identifiable. C'est le cas dans l'exemple suivant : « se me ofrece aquella antigua sentencia: *Beneficium dando accipit, qui digno dat; & quod in bonos confertur beneficium, gratia grvida est bonis*<sup>22</sup> ». La première partie de cette « antigua sentencia » est considérée comme une maxime de Publilius Syrus : « *Beneficium dando accepit, qui digno dedit*<sup>23</sup> », et la seconde partie se trouve chez Plaute : « *Quod bonis benefit beneficium, gratia ea grvida est bonis*<sup>24</sup> ». Ce passage ne suit pas la tendance générale : Claude Clément préfère mettre les auteurs qu'il cite en relief plutôt que de les cacher.

Claude Clément ne fournit aucun indice permettant de remonter à l'origine de ces citations<sup>25</sup> ; rien ne permet donc d'affirmer qu'il a consulté précisément les œuvres de Plaute et de Publilius Syrus. Ce sont plutôt des réminiscences de textes classiques utilisées comme de simples maximes. Rien ne permet de les considérer comme des auteurs-source car leur pensée n'a pas d'influence réelle sur l'œuvre. Nous avons donc choisi d'associer

---

<sup>19</sup> La note marginale indique : « Vease Don Iuan de Solorçano Pereyra, l de Indiar. iure c. 3. nu. 37. 58. 60. 61 », dans *E. M. D.*, p. 107.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>21</sup> SOLÓRZANO PEREIRA, Juan de, *Disputationem...*, op. cit., p. 659.

<sup>22</sup> *E. M. D.*, p. 67.

<sup>23</sup> PUBLIUS SYRUS, *Sentences* (trad. J. Chenu), Paris, Panckoucke, 1835, p. 30. En français : « Rendre un service à qui le mérite, c'est recevoir le bienfait en l'accordant », dans *ibid.*, p. 31.

<sup>24</sup> PLAUTE, *Captivi : Comédies* (trad. A. Ernout), t. II, Paris, Les Belles Lettres, 1989, acte II, sc. II, p. 110. En français : « Quand on fait du bien aux gens de bien, on s'en trouve toujours bien », dans *ibid.*

<sup>25</sup> Si ce n'est, bien-sûr, l'adjectif « antigua » qui oriente le lecteur vers un texte de l'Antiquité.

à ces citations un nom d'auteur générique caractérisé par la page de l'œuvre mais avec une mention de l'auteur probable entre parenthèses : « Autor indeterminado p. 67 (Plauto) » et « Autor indeterminado p. 67 (Publilio) ».

Le même choix est fait dans deux autres cas. Claude Clément affirme que, lors de son arrestation, le duc François-Albert de Saxe<sup>26</sup> « aprendió por experiencia. *Indomitum nil esse Pio, tutumque Rebelli*<sup>27</sup> ». Cette maxime en italique ne fait l'objet d'aucune indication bibliographique, pourtant on peut l'attribuer à Claudien : « *Indomitum nihil esse pio, tutumve nocenti*<sup>28</sup> ». Le choix a été fait de l'attribuer à un auteur indéfini mais avec la mention de l'auteur probable entre parenthèses : « Autor indeterminado p. 158 (Claudio) ».

Dans la version espagnole, on peut lire la formule suivante : « (que el Principe Religioso es el mayor beneficio de la liberalidad divina)<sup>29</sup> ». Dans le texte en latin, une partie de cette phrase est imprimée en italique : « (quandoquidem *maximum Dei immortalis munus est Religiosus Princeps*)<sup>30</sup> ». Ceci laisse supposer qu'il s'agit d'une citation. L'origine de cette formule reste floue, pourtant elle ressemble à une phrase de Pline le Jeune, dans les premières lignes du *Panegyrique de l'empereur Trajan* : « Quod enim praestabilius est aut pulchrius munus deorum, quam castus et sanctus et diis simillimus princeps<sup>31</sup> ? » La formule de Claude Clément semble être un résumé doublé d'une réécriture de cette phrase originale, mais l'écart est tout de même assez important. En outre, l'italique a été éliminé dans la version espagnole, et surtout, l'auteur n'a pas pris la peine de donner d'abord la citation en latin avant de la traduire, comme il a coutume de le faire. Dire qu'il s'agit là d'une citation semble donc, dans ce cas, assez délicat.

Claude Clément se souvient probablement d'une formule de Pline, mais il est impossible d'affirmer que leurs œuvres aient une quelconque connexion. C'est pourquoi cet auteur n'a pas été considéré comme un auteur-source. Les indices qui mènent à lui étant faibles, nous n'avons pas non plus intégré son nom entre parenthèses comme auteur probable. Cette phrase est donc enregistrée comme un emprunt à un auteur sous le nom

---

<sup>26</sup> En allemand : « Franz Albrecht, herzog von Sachsen-Lauenburg », membre de la supposée conspiration d'Albrecht von Wallenstein contre l'empereur Ferdinand II. Voir DUCH, Arno, « Franz Albrecht », *Neue Deutsche Biographie*, t. V, Berlin, Duncker & Humblot, 1961, p. 366-368.

<sup>27</sup> *E. M. D.*, p. 158.

<sup>28</sup> CLAUDIEN, *Œuvres. Poèmes politiques (395-398) Panegyricus de quarto consulatu Honorii Augusti* (trad. J. L. Charlet), Paris, Les Belles Lettres, 2000, vers 100, p. 12. En français : « Qu'il n'est rien d'indomptable au juste et rien de sûr pour le coupable », dans *ibid.*

<sup>29</sup> *E. M. D.*, p. 176.

<sup>30</sup> *M. J.*, p. 133.

<sup>31</sup> PLINE LE JEUNE, *Panegyrique de Trajan : Lettres, liv. X* (trad. M. Durry), Paris, Les Belles Lettres, 1959, p. 96. Ce passage se situe au début de l'invocation. En français : « Quel présent du ciel est plus précieux ou plus beau qu'un empereur vertueux, saint et tout semblable aux dieux ? », dans *ibid.*

générique : « Autor indefinido p. 176 ». Le nom de Pline le Jeune a cependant été intégré dans le champ « Source probable » de cet enregistrement : une zone de texte qui permet d'inclure des auteurs dont on peut imaginer qu'ils ont influencé Claude Clément sans qu'il soit possible de le démontrer formellement.

Si ces quatre textes posent un problème de classification, c'est parce qu'ils se situent à la frontière entre la citation et la maxime : ce sont des textes dont l'origine finit par se perdre à mesure que leur forme s'éloigne du texte original.

#### *Auteurs indéterminés identifiés par une page de l'œuvre*

Des enregistrements d'auteurs indéterminés ont été créés pour toutes les autres citations ou allusions à des œuvres dont l'auteur ne pouvait être déduit facilement à partir des informations présentes dans le texte. La seule façon de distinguer ces auteurs indéterminés entre eux est de spécifier la page où leur « citation » apparaît. Deux phrases imprimées en italique « Ha me sido Señor, de crecido gozo leyendo varias historias, la piadosa contienda, y digna de los ojos de Dios, en que *la Iglesia Catholica, y los Reyes de España por tanto tiempo han procurado llevarse la pluma de los beneficios, que a profia reciprocamente, se han hecho*<sup>32</sup> », ainsi que « La razon está en la mano, ó Machiavelo, y muy diversa de la que tu piensas: *Haze escolta Philipo y España á la Religion: Haze escolta la Religion á España, y á Philipo*<sup>33</sup> », ont l'apparence de citations mais il a été impossible d'en trouver l'origine. Ce sont peut-être des maximes inventées par l'auteur lui-même. Il n'aurait alors utilisé l'italique que pour les mettre en relief, comme s'il s'agissait d'un soulignement. D'ailleurs le fait qu'elles ne soient pas données d'abord en latin, comme l'immense majorité des citations, incite à le penser. Mais dans le doute, il était judicieux de les intégrer à la table des citations accompagnées d'un enregistrement générique d'auteur déterminé par la page : « Autor indeterminado p. 65 » pour la première et « Autor indeterminado p. 142 » pour la seconde.

C'est aussi le cas d'une autre phrase qui n'est pas en italique dans la version espagnole « Prisioneros quatro mil, y entre ellos Hornio con su Maestre de Campo, y Gratz fueron presos en particular por vuestro insigne valor, y conocida destreza Serenissimo Carlos, Duque de Lorena<sup>34</sup> », mais qui l'est en latin « *Captivorum quatuor millia: Hornius inter ceteros [...] tuá præsertim, Serenissime Carole Lotaringiæ Dux eximia, & medijs in periculis contestatá virtute capti*<sup>35</sup> ». Cette typographie particulière

---

<sup>32</sup> E. M. D., p. 65. La liste des errata demande, assez logiquement, de lire « palma » au lieu de « pluma ».

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 141-142.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 166.

<sup>35</sup> M. J., p. 123.



nous a fait considérer le segment « entre ellos Hornio con su Maestre de Campo [...] Serenissimo Carlos, Duque de Lorena » comme une possible citation avec un nom d'auteur indéterminé du même type que précédemment : « Autor indeterminado p. 166 ».

#### *Auteurs indéterminés d'œuvres indéterminées*

La même typologie a été utilisée pour affecter un auteur à des œuvres indéterminées et donc *a fortiori* anonymes. Lorsque Claude Clément évoque par exemple « los infelices fines de tantos Imperios, que á cada passo encuentro leyendo las Historias, y Anales<sup>36</sup> », il fait mention d'œuvres historiques indéfinies, mais dont il dit clairement qu'elles ont influencé son travail. Elles ont donc été considérées comme des œuvres-source à part entière avec un auteur générique identifié par la page : « Autor indeterminado p. 46 ». Dans la même logique, les chroniques de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, dont Claude Clément dit s'inspirer dans la phrase : « no queda V. Magestad inferior en esta parte a la devocion de Rodulfo tan celebrada en todo el mundo, y en sus anales<sup>37</sup> » ont été considérées également comme des œuvres-source avec un auteur générique : « Autor indeterminado p. 119 ».

Au début de l'œuvre, Claude Clément présente en note les auteurs qui ont étudié les idées de Machiavel : « De Machiavelo, Possevin. Ribadeneira, Lessio, Gregorio Nunio, y otros<sup>38</sup> ». Considérant que toutes les informations données par l'auteur devaient être traitées, cette note ne renvoie pas à quatre, mais bien à cinq auteurs-source : la mention « y otros » doit être prise en compte comme un collectif d'auteurs indéfinis : « Autores indeterminados p. 26 ».

#### 5.1.1.4 Quatrième choix : comment enregistrer un auteur erroné ?

Certaines références indiquées dans l'œuvre peuvent cependant porter à confusion et certains noms d'auteurs sont tout simplement faux. À la différence des citations anonymes évoquées précédemment, l'auteur fournit bien une information, mais elle se révèle inexploitable. Considérant toujours qu'il faut répertorier toutes les informations données par l'auteur, il est impossible de l'exclure totalement de la base de données.

Le problème est apparu lorsqu'il a fallu répertorier deux citations que Claude Clément attribue à Plutarque. La première : « *Arte tractandæ Reipublicæ, nulla doctrina est maior*<sup>39</sup> » est assortie d'une note : « Plutarc.in Catone<sup>40</sup> » qui s'avère juste puisqu'on

---

<sup>36</sup> *E. M. D.*, p. 46.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 26, note marginale.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>40</sup> *Ibid.*

retrouve effectivement cette phrase dans les *Vies des hommes illustres*, précisément dans la comparaison d'Aristide et de Marcus Caton<sup>41</sup>. La seconde : « *Divinitatem aliquam orbi terrarum praesidere, legislatorum commentum est hac persuasione populos coercere satagentium*<sup>42</sup> » est accompagnée d'une note tout aussi précise « Apud Plut. de Plac. lib. 1. capit. 7 ». La note est juste elle aussi et l'on retrouve effectivement cette phrase dans les *Placita Philosophorum* au livre I, chapitre VII intitulé « Qu'est-ce que la divinité »<sup>43</sup>. En revanche, cette œuvre, attribuée à Plutarque à l'époque de Claude Clément, ne l'est plus actuellement. Afin de respecter le choix de l'auteur, cette citation est attribuée à Plutarque mais avec une mention supplémentaire : « Plutarco (Pseudo) ». Il a donc été nécessaire de répertorier deux auteurs dans la base de données lorsque Claude Clément n'en voyait qu'un seul.

Suivant le même principe, est intégré à la table des auteurs l'auteur fictif : Trebellius Pollio sous la formule « Trebelio Polión (Pseudo) » que Claude Clément mentionne très clairement : « su santissima Madre; Madre tambien de los exercitos, que assi llamó Trebelio Polion á su Victorina, y nosotros con mejor titulo á nuestra gran Maria<sup>44</sup> ».

Une dernière citation pose un problème insoluble :

Y que este sea el unico Dios de los Politicos, este el nombre que mas propiamente les quadra; lo infiero no solamente de Aristoteles, sino tambien de sus sacrificios y ritos, supuesto que *Politicis credi Deum tantummodo ex usu vitae, et regnandi est*; en tanto adoran al verdadero Dios, en quanto les está bien para el util de su vida, y aumento de su Reyno<sup>45</sup>.

Aucune note n'apporte d'information bibliographique, pourtant, il s'agit bien d'une citation qui respecte les règles du genre : elle est indiquée d'abord en latin et en italique puis traduite en espagnol en romain. Claude Clément indique indirectement une source en déclarant qu'il déduit cette phrase des rites et des sacrifices des *Políticos*. Or, au deuxième chapitre de l'œuvre, le prétendant *Político* lit la « *Regla fundamental de los Estadistas*<sup>46</sup> » et déclare : « dixo [...] aquestas formales palabras: *Credi Deum*,

<sup>41</sup> PLUTARQUE, *Plutarch's lives II : Aristides and Cato Major* (trad. B. Perrin), Londres-Cambridge, Heinemann-Harvard University Press, 1968, p. 390-391. En anglais : « Man has no higher capacity than that for conducting cities and states », dans *ibid.*, p. 391. Ce passage se trouve dans la « Comparaison d'Aristide et de Marcus Caton », chap. III.

<sup>42</sup> *E. M. D.*, p. 21.

<sup>43</sup> PLUTARQUE, *Opinions des philosophes : Œuvres morales, t. XIII* (trad. G. Lachenaud), Paris, Les belles Lettres, 1993, p. 85. L'auteur de ce texte prétend que le tragédien Euripide met ces mots dans la bouche de l'un de ses personnages, Sisyphé : « un homme plein de sagesse établit qu'il fallait occulter la vérité par un discours trompeur et persuader les hommes qu'il existe une divinité dont la vie florissante ne connaît pas la mort capable de voir, d'entendre tout cela et doué d'une grande intelligence », dans *ibid.* Le passage se trouve au liv. I, chap. VII « Qu'est-ce que la divinité ». Il est également attribué à Critias, voir ci-dessous.

<sup>44</sup> *E. M. D.*, p. 175.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 17, note marginale.

*Religionem quam voles et quantum voles coli, æquitatem servari, scelus patrari, ex usu vitæ et regnandi tantummodo esto*<sup>47</sup> ».

La courte citation de la page 2 « *Politicis credi Deum tantummodo ex usu vitæ, et regnandi est* » est en fait un résumé de cette « *Regla* ». Il est difficile de croire que Claude Clément ait véritablement assisté à cette cérémonie : il s'agit plutôt d'une fiction explicative. Il donne donc l'apparence d'une citation authentique à une phrase qu'il a mise lui-même dans la bouche du personnage qu'il a inventé. Cette construction, digne de l'écriture baroque, constitue à la fois mise en abyme et une supercherie.

Car si, au deuxième chapitre, le lecteur peut comprendre qu'il se trouve face à un récit fictif, ce n'est absolument pas le cas à la page 2. Ici, l'auteur revendique la première personne du discours et fait donc sciemment passer cette phrase inventée pour une référence d'autorité. La question de savoir si on intègre l'auteur de la citation de la page 2 dans la base de données ne se pose plus. Intégrer Claude Clément comme auteur-source de sa propre œuvre impliquerait de considérer comme d'authentiques citations l'ensemble des citations fictives du chapitre II, comme la « *Regla fundamental de los Estadistas* » ou le discours du prétendant qui apparaissent tous deux en italique<sup>48</sup>. Cette phrase ne peut donc pas être considérée comme une citation et ne figure donc pas dans la base de données.

#### *Le cas « Pisborduis »*

Dans un passage traitant de Rodolphe I<sup>er</sup> de Habsbourg, Claude Clément donne les références suivantes : « Joan. Frid. Matones. S. Theol. doct. & profess. Habsburgia, l. 6. c. 4 Pisborduis Guillimanus fuse<sup>49</sup> ». Cette note présente une certaine confusion puisque l'auteur des *Habsburgiaca* est François Guillimann et non Johan Friedrich Matenesius comme on pourrait le comprendre<sup>50</sup>. Passé ce détail, c'est surtout, le terme « Pisborduis » qui pose problème : il ne semble correspondre ni à un auteur connu, ni à une œuvre. On parvient cependant à retrouver le cheminement intertextuel. L'empereur est effectivement l'objet du chapitre IV du livre VI des *Habsburgiaca* et il est évoqué par Johann Friedrich Matenesius dans *Sceptrum Regale et Imperatorium*<sup>51</sup>. L'anecdote de Rodolphe I<sup>er</sup> offrant son cheval à un prêtre qu'évoque Claude Clément : « el Romano Imperio fue premio, con

---

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 17 et p. 30, respectivement.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 126, note marginale.

<sup>50</sup> GUILLIMANN, François, *Habsburgiaca sive de antiqua et vera origine Domus Austriae*, Milan, Ex officina Regia Pandulphi, & M. Tullij Malatestæ, 1605.

<sup>51</sup> MATENESIUS, Johann Friedrich, *Sceptrum Regale et Imperatorium Serenissimæ & Catholicæ Domus Austriae*, Cologne, apud Ioannem Kinchium, 1619, p. 15-16.

que Dios galardonó à Rodulfo I. por aber venerado en el campo al Santissimo Sacramento, y aber dado al Sacerdote su caballo, para que le llevase al enfermo con mas comodidad, y decencia<sup>52</sup> », figure d'ailleurs dans ce dernier texte :

cúm altero die, quám Sacerdotem Venerabile Sacramentum ad infirmum deferentem, & torrentem tempestuoso cælo caussatum nudatis pedibus pervadere tentantem suo equo donasset, & SS. Eucharistiam cernuus adorasset, ut commodiús Servatorem per invia aquarum confluiis loca Mystes deportaret. *Hoc pietatis officio, de quo divinitus edocta erat, tibi, tuisque posteris Romanum Imperium apparasti*<sup>53</sup>.

Johann Friedrich Matenesius termine son raisonnement par une citation qu'il attribue à François Guillimann avec la référence suivante « *Habsburgici lib. 6. c. 4*<sup>54</sup> », ce qui correspond à la note de Claude Clément. Mais surtout, il poursuit en ajoutant d'autres indications bibliographiques : « Pispordium vide ex Guillimano prolixius hoc narrantem<sup>55</sup> » qui ont très certainement inspiré la fin de la note de Claude Clément : « Pisporduis. Guillimanus fuse ».

Les termes « Pispordium » chez Johann Friedrich Matenesius, « Pispordius » ou « Pisporduis<sup>56</sup> » chez Claude Clément, sont tous déformés et pourraient dériver du nom Pistorius. Il est très probable que Johann Friedrich Matenesius fasse allusion à Joannes Pistorius le jeune et plus particulièrement à son édition des *Rerum germanicarum*<sup>57</sup>. Cet auteur est donc intégré à la table en faisant apparaître l'erreur : « Pisporduis (Pseudo) », et en indiquant dans le champ « Remarques » qu'il s'agit probablement de Joannes Pistorius.

#### *Le cas « Rochirina »*

Une dizaine de pages plus loin, Claude Clément cite des paroles qu'il attribue au pape Grégoire XIV : « lo que Gregorio XIV Pontifice Maximo, dixo alabando los meritos de los Castellanos, y Portugueses para con la Iglesia Catholica, en un breve honorifico, despachado en favor de las Islas Philipinas, en el qual dize. *Eos immensis quidem*

---

<sup>52</sup> *E. M. D.*, p. 126.

<sup>53</sup> MATENESIUS, Johann Friedrich, *Sceptrum Regale...*, *op. cit.*, p. 15. En français : « ainsi, un autre jour, avant qu'un Prêtre portant le Saint Sacrement à un malade n'essaie d'entrer pieds nus dans un ruisseau gonflé par l'orage, il s'était incliné pour prier le Saint Sacrement de l'Eucharistie et avait donné son cheval au Prêtre, afin qu'il transporte notre Sauveur plus commodément dans ce lieu rendu impraticable par l'affluence des eaux. *Cet acte de piété, d'inspiration divine, a préparé le Trône Impérial, pour toi comme pour tes descendants* ».

<sup>54</sup> MATENESIUS, Johann Friedrich, *Sceptrum Regale...*, *op. cit.*, p. 15, note marginale. Dans l'état actuel des recherches, nous n'avons pas pu trouver le lien entre le texte de Matenesius et celui de Guillimann. L'anecdote du cheval offert au prêtre est bien évoquée chez Guillimann mais la citation présentée par Matenesio n'y apparaît pas. Voir GUILLIMANN, François, *Habsburgiaca...*, *op. cit.*, p. 305-307.

<sup>55</sup> MATENESIUS, Johann Friedrich, *Sceptrum Regale...*, *op. cit.*, p. 15-16.

<sup>56</sup> *D. C. P.*, fol. 40 r° et *M. J.*, p. 91 respectivement.

<sup>57</sup> WIPON, *Rerum germanicarum veteres iam primum publicati Scriptores VI.*, éd. de Joannes Pistorius, Francfort, Claudium Marnium, & heredes Iohannis Aubrii, 1607.

*laboribus*<sup>58</sup> ». La note marginale qui est supposée compléter cette citation est très confuse : « Ex coment. M.S.P. Ioannis Lopesij Societ. Iesu Procurat Gener Philipinar. P. Rochirina, Soc. Iesu illam Bullam assert. I. I. Hist. Philipp. c. 24<sup>59</sup> ». On comprend que les paroles du pape sont rapportées par deux auteurs : l'un se nommerait « Ioannis Lopesij » et l'autre serait un jésuite du nom de « Rochirina ». Or, un père procureur Pedro Chirino, de la Compagnie de Jésus a existé et il est l'auteur d'une histoire des Philippines : *Relacion de las islas Filipinas*<sup>60</sup>.

Il semble bien que Claude Clément fasse référence à cette œuvre tant les informations contenues dans sa formule : « Procurat Gener Philipinar. P. Rochirina, Soc. Iesu [...] I. I. Hist. Philipp. c. 24. », sont proches de celles découvertes chez le père Chirino. Les nombreuses erreurs de référence, et en premier lieu celle qui affecte le nom de l'auteur lui-même, tendent à prouver que Claude Clément ne les a pas trouvées lui-même mais qu'il les a copiées dans une source intermédiaire. Rien dans le chapitre XXIV de cette histoire des Philippines, ni dans le reste de l'œuvre ne semble correspondre au texte cité. Il est donc probable qu'il s'agisse d'une simple allusion : Claude Clément ne mentionne cette œuvre que comme une information complémentaire ; la citation qu'il donne ne s'y trouve pas.

Cet auteur intermédiaire pourrait bien être celui qu'il nomme en latin « Ioannis Lopesij » et qui pourrait s'appeler Juan López. La note semble indiquer que les paroles du pape proviennent d'un commentaire fait par ce pseudo-Juan Lopez, peut-être inséré, en incipit ou en conclusion, dans une édition du texte de Chirino. Il faut inclure dans la réflexion la mention d'un « breve honorifico, despachado en favor de las Islas Philipinas » attribué au pape Grégoire XIV qui est donné comme étant l'origine de la citation. Il est possible également d'émettre l'hypothèse que la formule latine, « illam Bullam assert » en note, se réfère au même texte. En résumé, il serait question d'une production écrite du pape qui serait annexée à un autre document d'un pseudo-Juan López ou du père Chirino.

Afin de respecter les choix de l'auteur et d'exploiter toutes les informations fournies, trois auteurs-source ont été attribués à cette même citation. Étant donné que Claude Clément oriente son lecteur vers l'œuvre du père Chirino, il est répertorié tout de même comme auteur-source. Sans preuve du contraire, un pseudo-Juan López doit être

---

<sup>58</sup> *E. M. D.*, p. 136.

<sup>59</sup> *Ibid.*, note marginale.

<sup>60</sup> CHIRINO, Pedro, *Relacion de las islas Filipinas i de lo que en ellas an trabajado Los Padres dæ [sic] la Compañia de IESUS*, Rome, Estevan Paulino, 1604.

considéré – Claude Clément nous y incite – comme un second auteur-source avec une désignation générique : « Autor indeterminado (Juan López) ».

Le pape Grégoire XIV est, lui aussi, placé dans une position d’auteur et doit donc être considéré comme tel. Cependant, au vu des doutes qui entourent ce passage et en l’absence de nouvelles informations, il semble raisonnable de lui affecter également une dénomination générique : « Autor indeterminado (Gregorio XIV papa) ». Cet exemple permet en outre d’expliquer pourquoi une citation unique peut comporter plusieurs auteurs dans la table si on considère, comme ici, qu’elle est composée de plusieurs citations imbriquées. C’est toute la difficulté de la classification des sources secondaires.

#### 5.1.1.5 Cinquième choix : comment enregistrer l’auteur dans le cas des citations de citations ?

Lorsqu’une même citation fait apparaître plusieurs voix ou que plusieurs textes se citent l’un l’autre, il faut déterminer laquelle, ou éventuellement lesquelles seront considérées comme celles des auteurs-source. En cas de doute, il convient de respecter au mieux le choix de Claude Clément et de se fonder sur les informations qu’il transmet. Les cas de polyphonie ne sont pas rares, loin s’en faut : l’auteur aime les dialogues, c’est d’ailleurs l’un des traits caractéristiques de son écriture et peut-être même, de sa pensée. Il se plaît à mettre en scène différents interlocuteurs qui se répondent ou s’interpellent, or, une voix ne constitue pas nécessairement un auteur.

#### *Auteurs ou voix*

Lorsqu’il cite la Bible, par exemple, il peut faire entendre la voix d’un prophète, par exemple dans la phrase suivante inspirée du second livre des Paralipomènes : « le salio al encuentro Iehu Propheta con aquesta reprehension: *Impio præbes auxilium*<sup>61</sup> ». Ces mots proviennent effectivement de la Bible<sup>62</sup>, donc l’auteur enregistré sera « Autor Biblia T A ». Pour autant, c’est la voix de Jéhu qui est convoquée, il devient le porte-parole de Claude Clément. Il ne s’agit pas d’un auteur tel que ceux définis plus haut, sa propre existence peut même faire débat ; il est donc impossible de l’intégrer dans la table des auteurs-source. Pourtant cette voix n’est absolument pas négligeable : elle doit donc apparaître dans la base de données afin de respecter ce choix d’écriture.

Toute parole identifiée par un nom est considérée comme une voix, que ce soit celui d’un auteur véritable, d’un personnage historique ou d’un personnage de fiction. Dans le

---

<sup>61</sup> *E. M. D.*, p. 45.

<sup>62</sup> II Paralipomènes, XIX, 2-3.

cas précédent, l'auteur-source sera répertorié comme « Autor Biblia T A » mais la voix sera répertoriée sous le nom « Jéhu ». Considérant qu'une voix n'est pas nécessairement associée à une œuvre mais plutôt à une citation, il a semblé cohérent d'intégrer ce champ à la table des citations. Toutes les citations bibliques dans lesquelles l'auteur donne la parole à un prophète, un roi, ou toute autre autorité suivront donc ce même principe.

Claude Clément met en scène le roi Ferdinand d'Aragon citant la Bible : « Y lo que tomandolo del Profeta Rey, dixo el Rey de Aragon don Fernando en su mayor aprieto a la partida de Napoles: *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat, qui custodit eam*<sup>63</sup> » et indique en marge : « Psalm. 126<sup>64</sup> ». Par cette information, l'auteur présente le texte en italique comme une citation à part entière dont l'auteur-source sera « Autor Biblia T A » faisant entendre la voix du « Profeta Rey » qui sera donc enregistré dans le champ « Voix ». Cette citation biblique est prononcée par le roi d'Aragon qui n'est pas une voix portée par le texte biblique, mais bien le producteur, dans un contexte donné, d'une parole qui intègre la citation biblique : sa parole se trouve donc à un niveau supérieur. Dans ce cas, sont enregistrés deux auteurs-source : « Fernando de Aragón » et « Autor Biblia T A », associés chacun à la même citation.

Lorsqu'un roi, ou tout autre personnage, n'est pas celui qui cite mais celui qui est cité, par un historien par exemple, la logique reste la même mais les places changent. Le père Famien Strada attribue, par exemple, ces paroles à Philippe II : « entonces el Rey en su presencia hincandose de rodillas delante de una Imagen de Christo nuestro Señor, dixo. *Pues yo de mi parte suplico y ruego*<sup>65</sup> ». Cette citation est accompagnée d'une note : « Dec. I. l. 4 de bello Belgico ann. 1565<sup>66</sup> » ; on la retrouve effectivement dans *de Bello Belgico*<sup>67</sup> à l'endroit indiqué. Dans ce cas, c'est l'ouvrage de l'historien qui fait l'objet d'une indication bibliographique, c'est donc ce texte que Claude Clément considère comme œuvre-source. Dans le cas précédent, Ferdinand d'Aragon citait une source référencée, il se trouvait donc à un niveau supérieur. Dans le cas présent, les paroles de Philippe II se trouvent à un niveau inférieur : ce sont elles qui sont citées, par conséquent, le roi n'est plus considéré comme auteur-source ; il est enregistré dans le champ « Voix ».

Le point de repère sera donc la source référencée par Claude Clément en note ou dans le corps du texte, considérant qu'il s'agit de celle qu'il déclare et qu'il a

---

<sup>63</sup> *E. M. D.*, p. 37-38.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>67</sup> STRADA, Famien, *De bello belgico...*, *op. cit.*, p. 183. La totalité du long ajout à propos de Marguerite de Parme, que l'on peut lire dans les rééditions de 1637, et qui correspond aux p. 99-101 de *E. M. D.*, est une copie des p. 183-185 de cette œuvre.

probablement consultée. À partir de là, les producteurs de paroles de niveau inférieur – ceux qui sont cités par la source référencée – seront considérés comme de simples voix et, à l'inverse, le producteur de cette parole référencée, ainsi que les éventuels producteurs des paroles de niveau supérieur – ceux qui citent la parole référencée – seront tous considérés comme auteurs-source. Les citations imbriquées faisant apparaître une source secondaire seront donc répertoriées suivant ce modèle.

Sans parler d'exceptions, cette règle a dû être adaptée dans certains cas litigieux présentés ci-dessous. Claude Clément cite la réponse d'un général nommé Trajan à l'empereur Valens : « Trajano con voz libre, á ley de valeroso le respondio assi: *Non ego Imperator victus sum; sed tu ipse victoriam perdidisti*<sup>68</sup> » et indique en note : « Theod. l. 4. c. 29. histo. Trip. lib. 8. cap. 13. & ex illis Ribad. lib. I. ca. 8. de Princip. Christian<sup>69</sup> ». Cette note est la copie de celle de Pedro de Ribadeneyra au livre 1, chapitre XXVIII, et non pas 8, du *Principe Christiano*. La même citation, en espagnol chez cet auteur, a la forme suivante : « Quando bolvio, el Emperador le reprehendio, motejandole de covarde, y el respondio. *Yo Emperador no fui vencido, mas tu perdiste la victoria*<sup>70</sup> ». Elle est accompagnée de deux notes bibliographiques identiques à celles du Comtois : « Hist. Tri. li. 8. c. 13<sup>71</sup> » et « Theo. li. 4. c. 29<sup>72</sup> ». Il est donc très probable que Claude Clément tire ses références à Théodoret de Cyr et à l'*Histoire Tripartite* de cette note de Pedro de Ribadeneyra, peut-être sans même les avoir consultés. Cependant, le fait qu'il les mentionne dans sa propre note les fait entrer de manière automatique dans le réseau de ses sources puisqu'il déclare explicitement. On considérera donc que la citation « *Non ego Imperator...* » de la page 49 est issue de trois auteurs-source distincts ; elle fait donc l'objet de trois enregistrements différents.

#### *Auteur et œuvre*

Un autre cas se présente avec le discours de Charles Quint devant la diète de Worms :

No dexare de referir aqui con estima la determinacion de aquel animo Español, y Austriacamente Catholico, pues (como escribe Fray Laurencio Surio Varon de señalada santidad, y verdad) se leyó con admiracion en Roma á diez de Mayo del año de mil quinientos veynte y uno en publico consistorio, mandandolo el Pontifice [...]. Esta es pues la protestacion de Fè de Carlos en las Cortes de Vormaz, en que primero presidió, y quiso que quedasse escrita de su mano, para que mas durasse, y claramente constasse de su Catholica Religion: *Ninguno de vosotros ignora (dize el Cesar) que*

---

<sup>68</sup> *E. M. D.*, p. 49.

<sup>69</sup> *Ibid.*, note marginale.

<sup>70</sup> RIBADENEYRA, Pedro de, [...] *el Principe Christiano...*, *op. cit.*, p. 189.

<sup>71</sup> *Ibid.*

<sup>72</sup> *Ibid.*



La référence au père Laurentius Surius – ou Laurenz Sauer – est accompagnée de la note en marge : « Comment. ann. 1521 » ; il est donc bien l’auteur-source déclaré par Claude Clément. Toute la question est de savoir si, dans ce cas, Charles Quint doit être considéré comme auteur-source également ou comme une simple voix, comme le prophète Jéhu de la Bible. Lorsque l’auteur écrit : « es pues la protestacion de Fé de Carlos en las Cortes de Vormaz [...] y quiso que quedasse escrita de su mano », il considère ce discours comme une œuvre à part entière. C’est la raison pour laquelle nous avons estimé, tout en sachant qu’il s’agit là d’un cas-limite, que Charles Quint était considéré par Claude Clément comme l’auteur-source de son discours et non comme une simple voix. Deux auteurs-source ont donc été enregistrés pour la même citation : Charles Quint et Laurentius Surius.

Dans le cas suivant deux œuvres sont encore imbriquées, mais l’auteur de l’une ne cite pas l’auteur de l’autre : il est donc difficile d’y voir une source secondaire :

Las otras dos cosas, que tengo de referir de Philipo Segundo en materia de la Fé son dignas de todo credito, como dichas de dos Sumos Pontifices. Sixto Quinto, sirviendole de interprete Antonio Buccapadulio Secretario Apostolico, respondio las palabras, que refiere Ioseph Esteban Valentino Obispo Vestano, p. 196. *In fine tractatus de osculatione pedum Romani Pont.* Despues de abersele hecho una oracion en nombre del Rey Philipo [...] dixo este Sumo Pontifice, no se abia contentado Philipo con testificar<sup>74</sup>...

Dans la version latine, la citation du pape commence à partir de l’expression « no se habia contentado » même si ces mots apparaissent en romain ; l’italique ayant probablement été oublié par l’éditeur<sup>75</sup>. Ces paroles de Sixte V font partie d’une missive, rédigée en son nom par le secrétaire apostolique Buccapadulio. Elle a été publiée à la fin de *de Osculatione pedum Romani pontificis* de José Esteve car elle répond à une lettre que ce dernier avait adressée au pape.

La citation « no se habia contentado [...] en la execucion se habia conformado en ella<sup>76</sup> », ainsi que le discours du pape « *Neque hoc sibi minús gloriosus* [...] y de todo genero de dichas<sup>77</sup> » ont donc pour seul auteur le secrétaire Buccapadulio. Même si son texte a été édité à la fin de l’œuvre de José Esteve, ce dernier ne peut pas en être considéré comme l’auteur, ni même comme un auteur secondaire. Pour cette citation, l’auteur-source enregistré sera le secrétaire apostolique Buccapadulio et la voix sera le pape

---

<sup>73</sup> *E. M. D.*, p. 71-72.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>75</sup> Voir *M. J.*, p. 73.

<sup>76</sup> *E. M. D.*, p. 101.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 102-103.

Sixte V puisque le secrétaire apostolique écrit en son nom. José Esteve étant clairement mentionné par Claude Clément, il est enregistré comme un auteurs-source mais sans le rattacher à la citation. Dans ce cas, Claude Clément fait une citation explicite du secrétaire Buccapadulio, mais une simple allusion à José Esteve.

#### 5.1.1.6 Sixième choix : comment enregistrer l'auteur de paroles libres ?

À plusieurs reprises, Claude Clément cite des paroles attribuées à un roi ou à un empereur sans mentionner aucune source secondaire. C'est le cas lorsqu'il évoque la loyauté des Comtois : « todos los Serenissimos Archidukes, y todos los Reyes Catholicos han podido dezir con gran razon lo que se refiere, que dixo una vez el Rey Philipo Segundo: *Mi Condado de Borgoña nunca me ha dado una mala noche*<sup>78</sup> ». Cette phrase du roi a toutes les caractéristiques d'une citation explicite et doit être répertoriée comme telle. Il est possible qu'elle provienne d'une chronique ou d'annales, comme le suggère la formule : « lo que se refiere, que dixo », mais Claude Clément n'en fait pas mention. Pour ces paroles libres, le choix a été fait de considérer le personnage historique comme l'auteur-source, même s'il n'est, peut-être, qu'une voix rapportée par un historien. C'est la raison pour laquelle le nom « Felipe II de España » figure dans la table des auteurs.

Ainsi renseignée, cette table regroupe 103 auteurs-source<sup>79</sup>.

### 5.1.2 Création de la table des œuvres

Cette table comporte, outre les champs techniques indiquant le code du titre et le code de son auteur, deux champs d'information : le titre de l'œuvre dans la langue utilisée par Claude Clément et le type d'œuvre dans une liste de choix comportant treize catégories où les choix multiples sont autorisés. Ces catégories sont : œuvre historique, politique, théologique, religieuse, morale-philosophique, scientifique ou juridique, catalogue de bibliothèque, fiction littéraire, biographie, lettre, parole ou encore élément du paratexte. De la même façon que pour la table des auteurs, il a fallu opérer des choix dans la classification des œuvres citées.

#### 5.1.2.1 Définition d'une œuvre-source

Est considérée comme œuvre-source toute production dont Claude Clément revendique l'influence. Toutes les informations qu'il donne à son lecteur pour les

---

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 181.

<sup>79</sup> Voir annexe 5.1.1.

identifier ont été exploitées, quelle que soit leur nature. Dans cette table figurent à la fois des ouvrages publiés ou des lettres, mais aussi de simples paroles.

Les informations présentes dans chacune des versions ont été utilisées pour reconstituer les titres des œuvres-source. Chaque indication bibliographique a été vérifiée, si possible dans des éditions antérieures à 1637 et, le plus souvent, il a été possible de retrouver la page d'où Claude Clément tire sa citation. Comme précédemment, il convient d'établir une frontière étanche entre les notes de l'auteur et celles de l'éditeur ; les informations bibliographiques faisant partie du message de l'œuvre et celles découvertes à la suite de nos recherches ont donc été enregistrées dans des champs séparés.

Le fait que Claude Clément indique ou omette le titre d'une œuvre-source constitue une information en soi. Par exemple, lorsque nous savons qu'une citation provient des *Annales* de Cesare Baronio mais que Claude Clément ne l'indique pas, le titre de cette œuvre doit être enregistrée dans le champ : « Source probable », mais la citation est considérée comme associée à une œuvre indéterminée. La table des œuvres se veut une reproduction exacte du message formulé par Claude Clément, avec ses imprécisions et éventuellement ses erreurs. Les informations complémentaires ou les corrections provenant de l'éditeur sont répertoriées, mais dans des champs séparés.

Comme dans le cas des auteurs, une certaine flexibilité a été ménagée. Lorsque Claude Clément ne mentionne pas d'œuvre-source, nous avons cherché à savoir si elle n'était pas sous-entendue et si des éléments présents dans le texte ne permettaient pas de la déduire. Si cette déduction est impossible, l'œuvre est classée sous la mention « Œuvre indéterminée » assortie des quelques éléments d'identification relevés : un nom d'auteur, un type de texte voire le simple numéro de la page où elle apparaît.

#### 5.1.2.2 Corrections et ajustements

Sans trahir le respect dû au texte original, certaines incohérences manifestes ont tout de même été corrigées. C'est le cas de la note « Ioann. Boter. li. de vera sap. & alibi<sup>80</sup> ». L'œuvre de Giovanni Botero s'intitule *De regia sapientia*<sup>81</sup> mais une œuvre du cardinal Jerónimo Osorio s'intitule *De vera sapientia*<sup>82</sup>. Claude Clément a pu confondre les deux titres, d'autant plus que Jerónimo Osorio fait partie de ces auteurs anti-machiavéliens qu'il a pu lire puisqu'il est mentionné par Antonio Possevino dans son

---

<sup>80</sup> *E. M. D.*, p. 5.

<sup>81</sup> BOTERO, Giovanni, *De regia sapientia Libri tres. Quibus ratio Reipub. bené, feliciterque administrandæ continetur*, Milan, Pacificum Pontium, 1583.

<sup>82</sup> OSORIO, Jerónimo, *De vera sapientia, libri V*, Cologne, Officina Birckmannica, 1582.

*Iudicium* dont Claude Clément dit s’inspirer<sup>83</sup>. D’ailleurs, dans les notes suivantes, le titre de l’œuvre comporte l’adjectif « regia » et non plus « vera<sup>84</sup> ». Suivant le même principe, nous avons corrigé, dans la base de données, la note : « Genebrard. in Chronic. anno Christi 1317<sup>85</sup> », étant donné que Gilbert Générard a écrit des *Chronographiæ*<sup>86</sup> et non pas des « chroniques ». Dans l’édition de l’œuvre, les indications bibliographiques provenant du texte original sont présentées telles quelles dans le corps du texte, puis corrigées le cas échéant dans les notes de l’éditeur en bas de page.

Une dernière indication, issue de la liste de la page 5 pose question : « Bozius de signis Eccles. contr. Machiav<sup>87</sup> ». Tommaso Bozio n’est pas l’auteur d’une œuvre intitulée « De signis Ecclesiæ contra Machiavellum » mais de deux œuvres, l’une intitulée *De signis ecclesiæ Dei*<sup>88</sup> et d’une autre *De robore bellico adversus Machiavellum*<sup>89</sup> ; l’un des textes phares de la pensée anti-machiavélienne. Il est permis de supposer qu’une erreur s’était glissée et que Claude Clément fait bien référence aux deux œuvres ; elles ont donc été intégrées dans la table.

Un dernier cas pose problème pour lequel il convenait d’opter pour un compromis. Au début de l’œuvre, les deux citations « *Festaque servorum cum famulatur herus*<sup>90</sup> » et « *Cum stola matronis dempta tegit famulas*<sup>91</sup> » sont attribuées à Ausone par la note : « Auson. de ferijs Rom. Eidyllio 16<sup>92</sup> ». Ces deux vers sont bien issus du poème « De Feriis Romanis<sup>93</sup> » mais celui-ci provient d’un recueil intitulé *Eclogarium* ou *Extraits divers* et non pas des *Idylles* comme la note le laisse entendre. Le chapitre XVI des *Idylles* « Sur l’homme de bien » n’a aucun rapport avec les thèmes évoqués par Claude Clément<sup>94</sup>. Il est probable qu’il ait confondu les deux titres mais il n’y a pas d’indice probant, à la différence des cas précédents. En conséquence, les deux œuvres d’Ausone sont intégrées à la table : d’abord *Eclogarium*, puisque les citations en sont extraites et

---

<sup>83</sup> Voir POSSEVINO, Antonio, *Iudicium, De Nue militis Galli, Ioannis Bodini, Philippi Mornæi, & Nicolai Machiavelli*, Lyon, Ioannem Baptistam Buysson, 1593, p. 136-152.

<sup>84</sup> Voir *E. M. D.*, p. 59 et p. 69.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>86</sup> GÉNÉRARD, Gilbert, *Gilb. Genebrardi Theologi parisiensis divinarvm hebraicarvmque literatvm professoris regii Chronographiæ libri quatuor*, Paris, Michaëlem Sonnum, 1580.

<sup>87</sup> *E. M. D.*, p. 5.

<sup>88</sup> BOZIO, Tommaso, *De signis ecclesiæ Dei Libri XXIII.*, Rome, Ex Bibliotheca Iacobi Tornerij, 1591.

<sup>89</sup> *Idem*, *De robore bellico divtrnis et amplis catholicorum regnis Liber Vnus. Adversus Macchiavellum*, Rome, Ex Typographia Bartholomæi Bonsadini, 1593.

<sup>90</sup> *E. M. D.*, p. 4.

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> *Ibid.*, note marginale.

<sup>93</sup> Voir AUSONE, *The Works of Ausonius*, éd. de R. P. H. Green, Oxford, Clarendon Press, 1991, chap. XVI « De feriis Romanis », p. 102.

<sup>94</sup> Voir AUSONE, *Œuvres complètes d’Ausone : Idylles* (trad. E. F. Corpet), Paris, Panckoucke, 1843, p. 126-129.

que le poème « De feriis Romanis » est clairement mentionné en note, mais aussi les *Idylles* puisque, même si cela semble erroné, Claude Clément les a bel et bien mentionnées, comme une allusion.

### 5.1.2.3 Les cas où l'œuvre a été déduite

Dans certains cas, Claude Clément n'indique pas le titre de l'œuvre qu'il cite ou à laquelle il fait allusion. Conformément à notre méthodologie, un titre d'œuvre n'a été ajouté que s'il était implicite ou sous-entendu, s'il pouvait donc être déduit à partir des informations présentes dans l'œuvre. Les informations déduites par d'autres méthodes ont été enregistrées dans des champs à part afin de continuer à séparer strictement les informations provenant de l'œuvre – principalement des notes de l'auteur – et les informations provenant du travail de l'éditeur.

#### *Titres d'œuvres évidents*

Par hypothèse, certains titres pouvaient être considérés comme évidents pour un lettré du début du XVII<sup>e</sup> siècle. En se replaçant dans le contexte de la rédaction et considérant que deux éditions sur trois sont destinées à un public sachant lire le latin, le nom de Quintilien vaut comme une mention de l'*Institutio Oratoria*. Il aurait probablement semblé saugrenu de le préciser. Suivant le même principe, lorsqu'un titre peut être considéré comme évident, la mention de l'auteur vaut pour la mention de l'œuvre. C'est le cas pour Ammien Marcellin et les *Res Gestæ*<sup>95</sup>, pour Zosime et son *Historia Nova*<sup>96</sup> et pour Quintilien<sup>97</sup> et l'*Institutio oratoria*.

Claude Clément mentionne également l'auteur fictif Trebellius Pollio<sup>98</sup> réputé auteur du chapitre sur les « Tyranni Triginta » de l'*Historia Augusta*. On y trouve effectivement l'allusion que fait Claude Clément<sup>99</sup>. L'*Historia Augusta* pouvait donc être légitimement déduite à partir du nom de ce pseudo-auteur.

---

<sup>95</sup> Voir *E. M. D.*, p. 50.

<sup>96</sup> *Ibid.*

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 162. La référence à Quintilien n'apparaît pas dans les éditions de 1637, mais seulement dans une note de *D. C. P.*, fol. 53 r<sup>o</sup>.

<sup>98</sup> Voir *E. M. D.*, p. 175.

<sup>99</sup> « Sans doute je ne croirais point devoir aussi écrire la vie de Victorina, ou Victoria, si telle n'avait point été l'infamie de Gallien, que des femmes mêmes parussent dignes du souvenir de l'histoire », dans *Histoire Auguste t. II (235-284) L'anarchie militaire* (trad. É. TAILLEFERT et Y. GERMAIN), Clermont-Ferrand, Paleo, 2003, p. 136. Ce passage est la première phrase de la biographie de Victoria qui figure dans le chapitre « Vie des trente tyrans » ou « Triginta tyranni » que la tradition attribue à Trebellius Pollio.

Quant à Théodoret de Cyr<sup>100</sup>, Rufin d'Aquilée<sup>101</sup> et Socrate le Scolastique<sup>102</sup>, ils sont logiquement associés à l'*Historia Ecclesiastica* d'Eusèbe de Césarée dont ils furent les continuateurs ou, pour Rufin, le traducteur. Donc, lorsque l'allusion porte clairement sur un événement historique touchant l'Église, les trois noms de ces auteurs valent comme une mention de l'*Historia Ecclesiastica*. En outre, un code spécifique mentionnant l'auteur a été attribué : « Historia Ecclesiastica (Ruf.) », « Historia Ecclesiastica (Sócrates) » et « Historia Ecclesiastica (Teod.) » lorsque Claude Clément fait référence à la contribution de l'un ou de l'autre.

#### *Titres d'œuvres déduits de l'environnement*

À deux reprises, Claude Clément cite Laurentius Surius sans mentionner d'œuvre : « Laurencio Surio afirma para recomendacion de aquel favor tan grande que hizo Dios á su piedad: *Per id fere tempus*<sup>103</sup> », puis trois pages plus loin : « ha ya casi sesenta años, que aquel grave Autor que arriba referi Fray Laurencio Surio escribió: Que en el nuevo mundo de Carlos [...] »<sup>104</sup>. On constate, comme la deuxième citation incite à le faire, que Laurentius Surius était mentionné et cité pour la première fois quelques pages plus haut et, cette fois-ci, avec une mention claire du titre de l'œuvre : « Comment. ann.1521 »<sup>105</sup>. Les deux citations des pages 75 et 78 proviennent effectivement de la même œuvre : *Commentarius brevis rerum* dont Claude Clément n'a simplement pas pris la peine de répéter le titre<sup>106</sup>. Les deux citations sans note ont donc été reliées à cette œuvre.

Claude Clément fait une autre citation sans note à la page 116 : « Mas para este intento es divino el decreto del Concilio Toledano: *Vt quisquis succedentium temporum*<sup>107</sup> ». Il citait les *Annales* de Cesare Baronio deux pages plus haut, à la fin de la page 114 : « Grande es, y antiguo el elogio que dexó escrito el Cardenal Cessar Baronio en recomendacion de la Fé de los Españoles<sup>108</sup> », avec une référence claire à l'œuvre en note : « Tom. 7. à num. 566<sup>109</sup> ». Claude Clément ne mentionne donc vraisemblablement

<sup>100</sup> Voir *E. M. D.*, p. 49 et 50.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 78. La citation n'apparaît pas en italique mais il s'agit d'une erreur de l'imprimeur. Elle figure en italique dans l'édition latine : « Laurentius Surius scripserit. *Tot hominum millia in novo Orbe Carolino* », dans *M. J.*, p. 54.

<sup>105</sup> *E. M. D.*, p. 71.

<sup>106</sup> SURIUS, Laurentius (ou SAUER, Lorenz), *Commentarius brevis rerum in orbe gestarum, ab anno salutis M. D. usque in annum M. D. LXXIII.*, Cologne, Arnoldum Quentelium, 1602, p. 372 et p. 510 respectivement.

<sup>107</sup> *E. M. D.*, p. 116.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>109</sup> *Ibid.*

pas le titre de l'œuvre parce qu'elle est évidente ; la citation sans référence de la page 116 correspond en effet à la description du sixième concile de Tolède de l'année 638 tel qu'on peut la lire au tome VIII des *Annales*<sup>110</sup>. D'ailleurs il confirme quelques lignes plus bas qu'il cite bien Cesare Baronio : « Por lo qual concluye Baronio. *Cognomen Catholici merito ad Hispania Reges pertinere*<sup>111</sup> ». Il n'a pas donné les références de la citation de la page 116 parce que toutes celles qu'il fait depuis la page 114 proviennent de la même œuvre et qu'il n'a pas jugé utile de le répéter.

La même question se pose pour la dernière citation des *Annales*, à la page 181 : « Yo á lo menos no dudare de tomar aora sus palabras [de Hormisdas Romano Pontifice] para hablar con cada uno de vuestras Supremas Magestades: *Te ita Deo placitum*<sup>112</sup> ». Claude Clément ne donne aucune indication et les *Annales* ne sont plus citées depuis la page 156. Cette citation se trouve cependant à la même page<sup>113</sup> des annales de l'année 519 qu'une autre citation de la page 64, qui reprend elle aussi les paroles du pape saint Hormisdas : « Y lo que escribió al Emperador Iustino Hormisdas Sumo Pontifice: *Dei adversarios velut propios*<sup>114</sup> ». Or, cette citation était précisément référencée : « Baron. ann. Chr. 519. to. 2. pag. 37<sup>115</sup> ».

Le manque d'information bibliographique à la page 181 incitait à relier la citation à une œuvre générique « Œuvre indéterminée (Annales Baronio) ». Mais le nom du pape Hormisdas n'est cité que deux fois dans l'œuvre, précisément aux pages 64 et 181 puisqu'il est la voix des deux citations. Ce nom pouvait permettre au lecteur de comprendre que les deux citations ont la même origine. Malgré l'absence de référence bibliographique, il existe donc, dans l'œuvre, des éléments permettant de comprendre que cette citation provient des *Annales* de Cesare Baronio ; elle est donc reliée à l'œuvre-source « *Annales* (Baronio)<sup>116</sup> ».

#### *Titres d'œuvres déduits à partir du thème abordé*

Lorsque Claude Clément donne un nom d'auteur sans faire la moindre citation, il est plus difficile de remonter au titre d'une œuvre. Toutefois, selon le thème abordé, quelques déductions sont envisageables. Lorsqu'il évoque les conditions de la naissance d'Emmanuel I<sup>er</sup> de Portugal par exemple :

---

<sup>110</sup> BARONIO, Cesare, *Annales ecclesiastici*, t. VIII, Venise, Stephanum Monti, 1739, col. 430.

<sup>111</sup> *E. M. D.*, p. 116.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 181.

<sup>113</sup> BARONIO, Cesare, *Annales ecclesiastici*, t. VII, Rome, Typographia Vaticana, 1596, p. 37.

<sup>114</sup> *E. M. D.*, p. 64.

<sup>115</sup> *Ibid.* Il s'agit du t. VII et non pas du t. II comme indiqué dans le texte de Claude Clément. Le typographe a pu confondre les chiffres arabes 7 et 2.

<sup>116</sup> Le nom de l'œuvre, très général, pouvant prêter à confusion, le nom de l'auteur y est adjoint.

Ni menores prenuncios de felicidad, que lo que al Rey D. Manuel de Portugal le sucedió, pues no sin grandes indicios de su dicha salio a esta luz con especial favor del Santissimo Sacramento, porque abiendo su madre la Reyna doña Beatriz padecido muy grandes, y crueles dolores, y estando en el mismo peligro del parto al tiempo que passaba por las puertas de su Palacio el Santissimo Sacramento en la Procession de Corpus Christi, con la dichosa presencia de tan divino Señor, pario felicissimamente<sup>117</sup>.

Une note de la seconde version latine disparaît dans la version espagnole : « Anton Vascons. in Emman. I<sup>118</sup> ». Antonio de Vasconcellos publie en 1621 *Anacephalæoses*, un recueil de biographies des souverains portugais parmi lesquelles figure celle d'Emmanuel I<sup>er</sup> qui s'ouvre, évidemment, sur le récit de sa naissance<sup>119</sup>. Dans l'édition latine, Claude Clément fait allusion à Antonio de Vasconcellos sans préciser d'œuvre exacte, supposant probablement que son titre doit être assez connu pour pouvoir l'éluder. Cette œuvre est, d'ailleurs, relativement récente à la date de publication du *Machiavelismo degollado*. Le titre de l'œuvre étant probablement sous-entendu, il a été intégré à la table des œuvres.

Dans un passage où il évoque la pureté de la foi religieuse en Espagne, l'auteur déclare : « O tu tambien feliz y mil vezes dichosa España, en quien jamas se oye aquella impia blasfemia de los Donatistas, que severamente reprehende san Agustín: *Quid Imperatori cum Ecclesia*<sup>120</sup>? » et ajoute deux notes en marge. La première évoque Saint Augustin et fait explicitement référence à une œuvre : « D. Aug. contra liter. Petil. libr. 2. cap. 92<sup>121</sup> » ; il s'agit là d'une allusion et non d'une citation explicite<sup>122</sup>. La seconde indique nom d'auteur et un livre sans mentionner d'œuvre : « Opt. Milev. lib. 2<sup>123</sup> ». Or, Optat de Milève est connu pour être l'auteur de *De Schismate donatistarum*<sup>124</sup>, une critique de l'hérésie donatiste dont il est précisément question ici. Le thème abordé allié au nom de l'auteur pouvait permettre au lecteur de deviner le titre de l'œuvre. L'œuvre *De Schismate Donatistarum* a donc été intégrée à la table.

---

<sup>117</sup> *E. M. D.*, p. 128-129.

<sup>118</sup> *M. J.*, p. 93.

<sup>119</sup> VASCONCELLOS, Antonio de, *Anacephalæoses...*, *op. cit.*, p. 263-279.

<sup>120</sup> *E. M. D.*, p. 59.

<sup>121</sup> *Ibid.*

<sup>122</sup> *Contra litteras Petiliani* fait partie des traités anti-donatistes de saint Augustin. Claude Clément fait ici référence au liv. II, chap. XCII, § 202-204. L'œuvre prend la forme d'un dialogue ; le donatiste Petilianus revendique la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel (§ 202) et commence son exposé par « Quid autem vobis est cum regibus sæculi, quos nunquam Christianitas nisi invidos sensit ? », dans AUGUSTIN (saint), *Opera omnia*, t. IX, Paris, Gaume Fratres, 1837, col. 439. En français : « Qu'en est-il d'après vous des rois séculiers, ceux que la Chrétienté n'a jamais senti hostiles ? ». Petilianus fait probablement référence à Optat de Milève mais il ne le cite pas explicitement. La réponse de saint Augustin, dont parle Claude Clément, se situe au § 204.

<sup>123</sup> *E. M. D.*, p. 59.

<sup>124</sup> « Quid est imperatori cum Ecclesia ? », dans OPTAT, *De Schismate donatistarum adversus Parmenianum : Patrologiæ cursus completus t. XI*, Paris, Vrayet, 1845, liv. III, col. 999.



Enfin, il était cohérent d'inclure dans la table des œuvres celles qui ont été écrites par des auteurs déduits comme Joannes Vasæus et Giacomo Antonio Marta, à savoir *Chronici rerum memorabilium Hispaniae*<sup>125</sup> pour le premier et *Tractatus de iurisdictione*<sup>126</sup> pour le second.

Un dernier cas a requis une attention particulière : dans le passage au sujet du siège de Dole, Claude Clément reproduit une lettre de Philippe IV à ses sujets de Bourgogne, les félicitant de leur fidélité : « En la instruccion para la jornada de Borgoña, V. Magestad encarece muchas vezes lo mismo: el preambulo dize assi. EL REY. *La fidelidad, y valor con que me han servido los naturales del Condado de Borgoña*<sup>127</sup> ». L'expression « instruccion para la jornada de Borgoña » ne semblait pas constituer un titre d'œuvre à part entière ; la solution la plus pertinente était donc de renseigner un titre générique « Œuvre indéterminée Philippe IV ». Toutefois un manuscrit de cette lettre est conservé dans le fonds ancien de la BMB et son titre est effectivement *Instrucción para la jornada de Borgoña*<sup>128</sup>. Puisque les informations se recoupent, il est donc plausible de considérer ce document comme une œuvre à part entière à intégrer dans la table.

#### *Œuvres indéterminées*

Parfois, Claude Clément cite ou fait allusion à une œuvre sans préciser de titre et sans donner aucune piste permettant de le déduire. Pour autant, il est nécessaire de faire un enregistrement dans la base, afin de référencer l'allusion. Sur le modèle de ce qui a été fait pour la table des auteurs, des appellations génériques sont employées : « Œuvre indéterminée p. X » accompagnées du numéro de page où elles apparaissent.

Dans le passage suivant : « Ha me sido Señor, de crecido gozo leyendo varias historias, la piadosa contienda [...] en que *la Iglesia Catholica, y los Reyes de España por tanto tiempo han procurado llevarse la pluma de los beneficios, que a profia [sic] reciprocamente, se han hecho*<sup>129</sup> », la phrase en italique a été considérée comme une citation sans auteur ni œuvre ; dans la base, elle est reliée à « Œuvre indéterminée p. 65 ». On trouve également dans ce passage une allusion à « varias historias » que l'auteur prétend avoir consultées. En toute rigueur, il s'agit d'une allusion à plusieurs œuvres-

---

<sup>125</sup> VASÆUS, Joannes, *Rerum Hispaniae memorabilium annales*, Cologne, Ludouicum Alectorium, & hæredes Iacobi Soteris, 1577.

<sup>126</sup> MARTA, Giacomo Antonio, *Tractatus de Iurisdictione per, et inter iudicem ecclesiasticum, et secularem exercenda*, Mayence, Ioannis Albini, 1609.

<sup>127</sup> *E. M. D.*, p. 97-98.

<sup>128</sup> *Lettre de Philippe IV au comte de Salazar*, BMB, Ms Chiflet 46 « Tome 6 de papiers importons [sic] de la comté de Bourgogne en matière civile », fol. 175 « Instructions du roi d'Espagne au comte de Salazar, chargé de se concerter avec les pouvoirs publics de la Franche-Comté (1636) », documents 175.

<sup>129</sup> *E. M. D.*, p. 65. Dans la liste des errata, « pluma » est logiquement remplacé par « palma ».

source, indéfinies certes, mais qui doivent être répertoriées. Claude Clément donne une indication sur la nature de la source : ce sont des récits historiques. Outre le numéro de page, l'œuvre sera caractérisée aussi par cette donnée : « Œuvre indéterminée (Historias) p. 65 ».

Ces œuvres indéterminées peuvent également être caractérisées par le nom de l'auteur, si Claude Clément le donne, comme dans : « aquella sentencia de Tulio : *Orbem non aliam ob causam funestrum Imperio cessisse, quám quia Religionem colerent*<sup>130</sup> ». N'ayant pu dans l'état actuel des recherches, identifier formellement la citation, elle est classée comme un extrait de « Œuvre indéterminée de Cicéron p. 33 ». Cette caractérisation vaut pour les auteurs mais aussi pour les personnages historiques à qui sont attribuées des paroles libres. Ainsi, on trouvera sous le titre générique « Œuvre indéterminée de Ferdinand III de Habsbourg p. 160 » la citation incluse dans le passage sur le « Rey Ferdinando, de cuya boca se oyeron estas palabras al salir de Viena contra los herejes [...] *Que estaba firmemente persuadido, que la Religion Catholica era el fundamento no solo de su Reyno y Estado, sino de todos los Reynos, é Imperios del mundo*<sup>131</sup> ». Lorsque les informations sont suffisantes, l'œuvre est caractérisée à la fois par le nom de l'auteur et par le genre, comme lorsque Claude Clément évoque « algo de las cartas, que V. Magestad, escribió allá [...] pues V. Magesta [*sic*] los llama muchas vezes. *Muy charos y leales*<sup>132</sup> ». Cette lettre indéterminée a été enregistrée comme « Œuvre indéterminée de Philippe IV (Cartas) p. 97 ».

Dans les cas où l'œuvre citée n'est pas identifiée, mais où il est possible de proposer une hypothèse, le fait est mentionné, comme pour la citation suivante : « *Divina mensa sacrosanctæ Eucharistiæ ea est per quam mundus est stabilitus, & orbis terræ consistit, & Regnum stabilitur. [...]* (dize Timotheo Presbytero Hierosolymitano)<sup>133</sup> ». Cette phrase pourrait se trouver à la fin d'une œuvre intitulée *Oratio de Propheta Simeone*. Dans le doute, l'œuvre est enregistrée comme indéterminée mais accompagnée de son titre possible assorti d'un point d'interrogation : « Œuvre indéterminée (Oratio de Propheta Simeone?) p. 118 ».

En appliquant ces règles, la table des œuvres fait apparaître 135 enregistrements<sup>134</sup>.

---

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 160.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 97.

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 118.

<sup>134</sup> Voir annexe 5.1.2.

### 5.1.3 Création de la table des citations

Cette table, outre les deux champs techniques indiquant le code de la citation et celui de l'œuvre, comporte huit champs d'information dont trois champs d'identification. Le premier intègre les premiers mots de la citation, si un texte est effectivement cité ; le deuxième, la page de début de citation et le troisième, la page de fin. Le quatrième champ est une liste à choix multiples qui permet de choisir entre « Citation explicite » si Claude Clément cite un texte et donne une ou plusieurs informations bibliographiques, « Allusion » s'il donne une ou plusieurs informations bibliographiques sans citer aucun contenu textuel et enfin « Emprunt » s'il cite un contenu textuel sans donner aucune information bibliographique. Le cinquième champ indique le passage de l'œuvre citée auquel Claude Clément se rapporte. Le sixième champ indique le nom de l'éventuelle voix, si elle est différente de celle de l'auteur. Le septième indique, le cas échéant, une source intermédiaire : une œuvre non référencée dans laquelle l'auteur aurait pu puiser les informations qu'il donne. Le huitième et dernier champ est un espace libre pour les remarques. Il permet de répertorier d'éventuelles variations entre le texte original et celui cité par Claude Clément qui peuvent provenir d'écarts de traduction au passage du grec au latin ou encore de la répétition d'erreurs présentes dans une éventuelle source intermédiaire. Elles constituent des indices précieux permettant de dessiner un schéma du réseau intertextuel qui entoure *El Machiavelismo degollado*.

Contrairement aux deux premières tables, celle-ci n'oblige pas à opérer des choix. Toutes les informations données par l'auteur ont été exploitées afin d'isoler le maximum d'éléments textuels externes. Dans l'œuvre, la façon la plus couramment utilisée pour déclarer une citation reste l'utilisation de l'italique ; toute phrase recevant cette typographie, dans l'une au moins des trois éditions de l'œuvre doit donc être considérée comme une citation, à quelques exceptions près.

Il s'agit de la seule méthode utilisée par l'auteur pour « déclarer » ses citations, c'est-à-dire pour délimiter le texte exogène. Mais dans quelques cas, il peut utiliser cette police pour d'autres usages. L'italique est employé pour les titres de paragraphe en marge que l'on ne peut confondre avec des citations. Il peut également l'utiliser pour mettre en valeur un élément du discours, comme une forme de soulignement. C'est le cas dans la phrase suivante : « Pero todos aquestos [...] si se comparan en la ciencia politica con *Nicolas Machiavelo* (a la invocacion de cuyo nombre todos nos levantamos<sup>135</sup> ». Mais dans ce cas, il est encore une fois impossible de confondre avec une citation. En revanche,

---

<sup>135</sup> E. M. D., p. 26.

dans la phrase : « Caía en este día la *Fiesta del Nacimiento del Imperio*, que era la mas celebre entre todas sus festividades<sup>136</sup> », le doute peut s'installer.

En vérité, Claude Clément utilise l'italique ici pour montrer qu'il n'est pas l'auteur de la formule. Comme il n'est nullement fait mention d'une parole extérieure qui la prononce, le lecteur comprend qu'il ne s'agit pas d'une citation. Mais cet usage amène une certaine ambiguïté. L'auteur utilise donc cette typographie plus généralement pour isoler des expressions dont il n'assume pas la paternité. C'est le cas dans la phrase suivante : « Crióse en las Escuelas Atheisticas, a quien nuestros mayores sabiamente llamaron, *Plantel del orden Politico*<sup>137</sup> ». Même s'il est bien fait mention d'une voix, celle de « nuestros mayores », selon toute vraisemblance, il ne s'agit pas d'une citation. Le même principe est appliqué à toutes les formules en italique prononcées par les *Políticos* au chapitre II dont deux exemples ont été donnés plus haut.

Claude Clément l'emploie également pour ses prosopopées, lorsqu'il s'adresse par exemple à l'Espagne :

Pero desdichada de ti, si llegares a tal Estado del Machiavelismo, que ni los hijos verdaderos de la Iglesia te pudieran dar el parabien de tus triumphos, sin ofensa de la Religion, ni se pudieran doler de tus daños, sin peligro de serle traydores. Porque, que le pudieras oponerse<sup>138</sup>, ó que descargo pudieras dar a las quexas, que la Iglesia formará contra ti? *El Estado?* Este es un vil esclavo comparado con la Esposa de Christo. *El Estado?* Es el pavimento del sitio de aquella Reyna, que se sienta al lado de Dios. *El Estado?* Atreveríaste á dar aquesta escusa, siendo Christiana, y llamando madre a la Iglesia<sup>139</sup>?

L'italique désigne bien une parole, mais il s'agit de celle d'un interlocuteur fictif, dans le cadre d'une construction rhétorique particulière. Dans ce cas, il faut considérer que la particularité typographique n'isole pas une véritable citation.

Ainsi renseignée, la table des citations comporte 199 enregistrements<sup>140</sup>.

#### 5.1.4 Valeur des notes

Le repérage des diverses citations est intimement lié à l'étude des notes marginales et à l'observation des passages en italique : les notes apportent la grande majorité des informations bibliographiques et la typographie permet d'isoler les contenus. Il semble donc pertinent de présenter la façon avec laquelle Claude Clément se sert de ces deux

---

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 14-15.

<sup>138</sup> Dans *E. M. D. B* : « oponer », ce qui est plus cohérent.

<sup>139</sup> *E. M. D.*, p. 60.

<sup>140</sup> Voir annexe 5.1.3.

phénomènes péritextuels et typographiques qui, quelquefois peuvent venir perturber l'analyse ou lui nuire.

D'une manière générale, les notes de l'auteur sont complètes mais peuvent comporter certaines erreurs qui ne lui sont pas forcément imputables. Elles sont intégrées au corps du texte telles quelles dans l'édition. Le cas échéant, l'erreur de référence est corrigée dans les notes de bas de page de l'éditeur. Toutes ces erreurs peuvent apporter des informations précieuses et permettent quelquefois d'identifier une source secondaire si l'on constate que Claude Clément reproduit l'erreur d'un autre auteur.

La position des notes dans la marge n'est pas un élément négligeable : en l'absence d'appel de note, rien ne la relie formellement à un passage précis du texte et seul son positionnement dans la marge, c'est-à-dire la hauteur à laquelle elle se trouve imprimée, permet de repérer le passage auquel elle se rapporte. Or, cette information essentielle est soumise aux aléas de l'impression et il est quelquefois nécessaire, lorsque la note est visiblement mal positionnée, de déduire la relation. C'est le cas à trois occasions seulement.

La note de la page 3 « *Saturnalia*<sup>141</sup> » fait référence à l'œuvre de Macrobe. Or, il n'est absolument pas question de saturnales dans cette page. Elle vient en fait compléter les citations d'Ausone de la page suivante : « que vengana a conseguir desta celebridad con que impiamente festejan a su Dios Saturno. *Festaque servorum cum famulatur herus*<sup>142</sup> ». De même, la note qui apparaît à la page 155 « Baron. ann. Christi 630. Tom 7. pag. 156<sup>143</sup> », fait référence à un passage des *Annales* de Cesare Baronio dans lequel Sabas s'adresse à l'empereur Justinien<sup>144</sup>. En réalité, elle n'est pas liée à la citation des pages 155-156 : « *Gratulamur venerabilis Imperator*<sup>145</sup> » près de laquelle elle est placée, mais plutôt à l'allusion de la page précédente : « Tienen muy en la memoria lo que antiguamente afirmo aquel Varon de Dios Sabas, á Iustiniano Emperador que dentro de poco abia de conseguir una remuneracion copiosa<sup>146</sup> ».

Enfin, la note « 3. Reg. vers. 6<sup>147</sup> », au bas de la page 37 fait référence à un verset biblique modifié qui se trouve en haut de cette page : « *super thronum sedere dedit, quia*

---

<sup>141</sup> *E. M. D.*, p. 3, note marginale.

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>144</sup> Voir BARONIO, Cesare, *Annales...*, t. VII, *op. cit.*, ann. 530, p. 159 et non 156. L'imprimeur a probablement mal positionné le chiffre 9.

<sup>145</sup> *E. M. D.*, p. 155. Cette citation ne fait l'objet d'aucune note. Ce sont des paroles de saint Agapet adressées au même empereur Justinien. Voir BARONIO, Cesare, *Annales...*, t. VII, *op. cit.*, ann. 535, p. 220.

<sup>146</sup> *E. M. D.*, p. 154.

<sup>147</sup> *Ibid.*, p. 37.

*in veritate, & iustitia, & recto corde coram Deo ambulaverunt*<sup>148</sup> », avec une mauvaise disposition des chiffres, puisque le passage cité correspond en fait à I Regum, III, 6.

## 5.2 Le jeu intertextuel

Claude Clément ne se contente pas de citer au fil du texte en n'indiquant au mieux que le nom de l'auteur-source. Il dispose de deux outils qu'il maîtrise parfaitement pour intégrer les citations : la note marginale et les caractères en italique. C'est probablement à ses notes que l'on reconnaît son talent de bibliographe : très complètes, elles permettent le plus souvent d'accéder rapidement à la source, et il utilise presque systématiquement l'italique pour délimiter l'étendue du texte emprunté. Mais derrière cette précision réelle, des indices laissent poindre aussi une autre tendance : il utilise les indications bibliographiques pour servir son argumentation, il élabore un message à partir de cet appareil critique qui fait définitivement partie de l'œuvre.

### 5.2.1 Les frontières floues de la citation : la déclaration partielle

Cette définition s'applique aux cas où la citation est plus étendue que ce que ne déclare Claude Clément, c'est-à-dire lorsque le texte dûment caractérisé par les caractères en italique, ne représente qu'une partie du contenu cité. C'est le cas par exemple dans l'environnement de la citation suivante :

Valente Emperador Arriano envió á uno de sus Capitanes por nombre Trajano, y de Religion Catholico contra los Godos con buen exercito, peleó Trajano infelizmente, y fue vencido. Valente le recibio como se podia prometer del mal successo todo lo peor que pudo; maltratole de palabras, diole en rostro con la ignominia del vencimiento; pero Trajano con voz libre, á ley de valeroso le respondio assi: *Non ego Imperator victus sum; sed tu ipse victoriam perdidisti, qui contra Deum aciem instruere non desistis, & ita auxilium barbaris concilias*<sup>149</sup>.

La note, très complète : « Theod. l. 4. c. 29. histo. Trip. lib. 8. cap. 13. & ex illis Ribad. lib. I. ca. 8. de Princip. Christian<sup>150</sup> », donne plusieurs niveaux de source. En réalité, l'auteur a recopié cette citation, ainsi que les références bibliographiques concernant Théodoret de Cyr et l'*Histoire Tripartite* qui lui correspondent, directement

---

<sup>148</sup> *Ibid.*

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>150</sup> *Ibid.*

dans le texte de Pedro de Ribadeneyra. Toutes ces informations se trouvent au premier livre du *Principe Cristiano*, au début du chapitre XXVIII, et non 8<sup>151</sup>.

Ce n'est pas seulement la citation qui est reprise : on y trouve les épisodes historiques concernant l'empereur Valens dans sa lutte contre les Goths, mais aussi l'empereur Valentinien le jeune et sa mère Justine dans leur défense de l'arianisme, et jusqu'à la citation des paroles de Théodose à Valentinien. Lorsque l'on compare l'édition en latin de l'œuvre de Pedro de Ribadeneyra et le texte en latin de Claude Clément, certaines phrases sont presque copiées mot à mot<sup>152</sup> :

Valens Imperator Arianus unum é militiæ suæ ducibus, Traianum nomine, virum Catholicum, in Gothos cum exercitu misit: quem postquam ab hostibus superatus revertit, Valens conviciis lacerare, eique molliem ignaviamque obiicere cœpit: at ille libera voce, ut generosum virum decebat, *Non ego*, respondit, *ô Imperator victus sum*<sup>153</sup>

Valens Imperator Arianus unum é militiæ suæ ducibus Traianum nomine, religione Catholicum, adversus Gothos cum exercitu misit; Traianus pugnavit infeliciter, superatus est. Redeuntem Valens pessimé exceptit, conviciis laceravit, ignominiam exprobat; at ille libera voce, ut fortem virum decebat sic respondit. *Non ego, ô Imperator, victus sum*<sup>154</sup>

Et même lorsque Claude Clément ne recopie pas, la ressemblance est frappante.

Valentinianus Iunior, á Iustina matre deceptus, Arianis favit, nec aliam ex eo fructum retulit, quám quód compulsus est, Mediolano profugere: Maximus enim tyrannus, qui se Imperatorem appellabat, illum persequabatur. quod cùm Theodosius rescivisset, scripsit ad Valentinianum, non debere eum mirari<sup>155</sup>

Valentinianus Iunior, á Iustina matre deceptus favebat Arianis, quid inde retulit emolumentum? Quid in Imperij conservationem præsidij. Illico Maximus, tyrannum quidem, at Catholicum, instantem sibi at ergo sentiens Mediolanum fugit: quod cùm rescivisset, qui per ea tempora Thessalonicae degebat Theodosius senior Valerianum per litteras admonuit, *haud se mirari*<sup>156</sup>

Outre le fait de prouver que Claude Clément a lu l'œuvre de Pedro de Ribadeneyra dans son édition latine, ces observations permettent de comprendre comment celui-ci construit son traité. Il n'hésite pas à se réapproprier le raisonnement d'un autre dans ce qui ressemble davantage à un emploi qu'à un plagiat puisqu'il mentionne l'auteur-source. La seule manipulation concerne l'espace occupé par le texte cité : si l'italique délimite bien la citation de *l'Histoire Tripartite*, rien ne vient préciser l'extension de ce qu'il emprunte au texte de Pedro de Ribadeneyra. Le lecteur est bien informé du lien entre

---

<sup>151</sup> Voir RIBADENEYRA, Pedro de, [...] *el Principe Cristiano*..., *op. cit.*, p. 189.

<sup>152</sup> Voir annexe 5.2.1.

<sup>153</sup> RIBADENEYRA, Pedro de, *Princeps Christianvs adversvs Nicolavm Machiavellvm, ceterosque huius temporis Politicos* (trad. J. Oranus), Anvers, Ioachimium Trognæsivm, 1603, p. 132.

<sup>154</sup> *M. J.*, p. 34.

<sup>155</sup> RIBADENEYRA, Pedro de, *Princeps Christianvs*..., *op. cit.*, p. 132.

<sup>156</sup> *M. J.*, p. 35.

les deux œuvres mais, avec les informations dont il dispose, il est incapable de situer précisément un début et une fin de citation.

Après consultation de l'œuvre-source, on peut affirmer que depuis « Valente Emperador Arriano envió á uno de sus Capitanes por nombre Trajano<sup>157</sup> » jusqu'à « el Emperador legitimo se hubisse [*sic*] puesto en huyda, viendose desnudo de tales armas<sup>158</sup> », c'est-à-dire sur deux pages presque complètes, le texte est une reprise assez fidèle voire, pour certains passages, une copie de celui de Pedro de Ribadeneira. Claude Clément ne place probablement pas sur un même plan la première citation : « *Non ego Imperator victus sum* » et le commentaire qu'en fait Pedro de Ribadeneira ; pour lui, seule la source primaire semble mériter l'italique.

Il est possible de faire le même raisonnement au sujet d'une autre citation imbriquée, du père Famien Strada, où celui-ci cite les paroles du roi Philippe II : « entonces el Rey en su presencia hincandose de rodillas delante de una Imagen de Christo nuestro Señor, dixo. *Pues yo de mi parte suplico y ruego*<sup>159</sup> ». Elle est accompagnée d'une note assez précise : « Dec. I. 1. 4 de bello Belgico ann. 1565<sup>160</sup> », mais qui semble mal placée puisqu'elle se trouve à la page précédente, assez éloignée du passage en italique. En consultant l'œuvre-source, on constate qu'elle est en vérité très bien placée puisque, outre les paroles de Philippe II déclarées comme citation, ces sont toutes les pages 99-100 ainsi que le premier tiers de la page 101 de la version espagnole qui sont presque intégralement copiés. Là encore, Claude Clément déclare bien s'inspirer d'un autre auteur sans préciser l'étendue de cette inspiration. La comparaison des deux textes en latin est édifiante :

... in iis præsertim quæ ad Religionem pertinent, ex Theologorum, quos ob eam causam coegerat, placitis monitisque. In quo doctorum hominum senatu admirationi fuisse pietatem Regis, unum eorum, qui interfuere, memorantem audiui. Evocati enim ad se primores quique Divinæ facultatis interpretes, consultique, quid de Religionis libertate, quam enixè postulaverant Belgarum civitatum aliquæ, ipsi sentirent. quum plerique perspecto earum Provinciarum statu, affirmarent, avertendo graviori malo, quod utique timeretur ex civitatum defectione, jacturaque obedientiæ erga Principem, erga orthodoxam Ecclesiam; posse Majestatem ejus absque Dei offensa in libero rerum sacrarum cultu populis indulgere. negavit accitos à se illos fuisse, ut docerent, an permittere id posset: sed an sibi necessariò permittendum præscriberent. Illis necessitatem videri nullam asseverantibus, tum Rex in eorum conspectu, humi positus ante Christi Domini simulacrum, *Ego verò*, inquit, *Divinam Majestatem tuam oro* [...] Atque in hanc sententiam firmatus, suum de Religione consilium aperuit, in iis quas dicebam litteris, Egmonti Comiti tradendis. [...] hæc ei ab Rege respondeat. Principiò se dolore incredibile perculsum, audito hæreticorum progressu: certumque ac fixum

---

<sup>157</sup> *E. M. D.*, p. 49.

<sup>158</sup> *Ibid.*, p. 50-51.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>160</sup> *Ibid.*, p. 99.



animo manere, idque testatum omnibus velle, Nullam suis in regnis mutationem Religionis se esse passurum, licet eâ gratiâ sibi millies occumbendum foret<sup>161</sup>.

... in ijs quæ ad Religionem pertinebant, Theologorum, quos ob eam causam coëgerat, placita monitaque exploranda sibi priùs duxit: in quo Doctorum hominum Senatu admirationi fuisse pietatem Regis, unum eorum, qui interfuerunt (inquit Strada) memorantem audivi. Evocati enim primores quique divinæ facultatis Interpretes, consulti que quid de Religionis libertate, quam enixè postulaverant Belgarum civitates aliquæ, ipsi sentirent: quum plerique perspecto earum Provinciarum statu, affirmarent avertendo graviori malo, quod utique timeretur ex civitatum defectione, iacturaque obedientiæ erga Principem, & erga Orthodoxam Ecclesiam; posse majestatem eius absque Dei offensa in libero rerum sacrarum cultu populis indulgere: negavit accitos à se illos fuisse, ut docerent an permittere id posset; sed an sibi necessariò permittendum præscriberent. Illis necessitatem videri nullam asseverantibus: tum Rex in eorum conspectu humi positus ante Christi Domini simulacrum, *Ego verò*, inquit, *Divinam Majestatem tuam oro* [...] Atque in hanc sententiam firmatus suum de Religione consilium aperuit in iis ad Margaretam literis quas Comiti Egmondano tradidit in quibus se dolore incredibili percussus aiebat audito hæreticorum progressu: certumque ac fixum animo manere, idque testatum omnibus velle nullam suis in regnis mutationem Religionis se esse passurum, licet eâ gratiâ sibi millies occumbendum foret<sup>162</sup>.

La version espagnole reprend le même texte qu'en latin :

... quiso primero, examinar los sentimientos y pareceres de los Theologos en las cosas pertenecientes à la Religion para lo qual fueron llamados. Dize pues el Padre Estrada, que oyó referir à uno que se hallaron en la junta. Fue de grande admiracion á todo aquel Senado de hombres doctos, la gran piedad del Rey, el qual les preguntó que sentian a cerca de la libertad de consciencia, que algunas de las Ciudades de Flandes le pedian con mucha instancia: y como muchos reconociendo el estado presente de aquellas Provincias, afirmassen que podia su Magestad sin ofensa de Dios condescender con ellos, permitiendoles la libertad de Religion que pedian, para evitar mayores males, que sin duda se podian temer de las rebeliones de las Ciudades, y de la falta de obediencia para con su Principe, y con la Iglesia Catholica: al punto respondio el Rey, que no los abia llamado para que dixessen, si podia permitirles, lo que le pedian, sino para saber, si tenia obligacion de hazerlo, y afirmando los Theologos, que no veyan causa alguna, que a su Magestad obligasse a ello; entonces el Rey en su presencia hincandose de rodillas delante de una Imagen de Christo nuestro Señor, dixo. *Pues yo de mi parte suplico y ruego a vuestra divina Magestad* [...] Y constante en esta determinacion declaró lo que queria que se hiziesse en lo que a la Religion tocaba: y assi en las cartas que entregó al Conde de Agamont para la Duquesa Margarita, dezia que estaba de un increyble dolor atravesado oyendo los progressos que los Herejes abian hecho: pero que tenia assentado y firme en su pecho, y queria que todos estuviessen ciertos, que jamas abia de consentir hubiesse mudança alguna en la Religion, y Fé, aunque por esta causa hubiesse de morir mil vezes<sup>163</sup>.

Ce passage est un ajout propre aux éditions de 1637 et n'apparaît donc pas dans la première édition latine : Claude Clément a dû être à ce point séduit par les thèses de son homologue italien qu'il a souhaité en diffuser une partie dans son propre traité au moment de la réédition. Dans ce cas comme dans le précédent, il n'hésite donc pas à faire des inserts de grande taille tout en prenant soin de mentionner sa source par des précisions

---

<sup>161</sup> STRADA, Famién, *De bello belgico...*, op. cit., p. 183-184.

<sup>162</sup> M. J., p. 71-72.

<sup>163</sup> E. M. D., p. 99-101.

comme « (inquit Strada)<sup>164</sup> », en latin ou « Dize pues el Padre Estrada, que oyó referir<sup>165</sup> », en castillan ; toutefois rien ne vient en identifier formellement les limites.

Ces deux inserts apportent une autre information essentielle : malgré les similitudes, le texte-source et celui de Claude Clément ne sont pas parfaitement identiques. Il est évident qu'il avait le texte-source sous les yeux, mais qu'il n'a pas souhaité le reprendre à l'identique. Ces variations, qui seront étudiées plus loin, donnent des informations précieuses sur ses objectifs et plus généralement sur ce qu'il souhaite faire dire à la citation.

Toujours dans une référence à Famien Strada, un dernier cas attire l'attention, dans lequel la délimitation de la citation est quasiment impossible. Lorsque l'orateur des *Políticos* prononce son éloge de Tacite, il le cite en ces termes : « Si es que juzgó que abia Dios: porque aqueste punto le disputó lleno de dudas por entrambas partes, y duda: *Fatone res mortalium, & necessitate inevitabili, an forte voluantur*<sup>166</sup> ». Claude Clément précise en note : « Tacit. lib. 6. Anna<sup>167</sup> ». Toutefois, il place quelques lignes plus haut une autre note : « Famian. Strada lib. I. Prolus. 2. hist<sup>168</sup> » qui ne semble correspondre à aucune citation explicite ; il s'agit donc d'une simple allusion, en apparence tout au moins. Car lorsque le texte en latin de Famien Strada et le texte en latin de Claude Clément sont mis face à face, des similitudes sautent aux yeux. D'abord parce que la citation de Tacite y figure, mais aussi parce que les formules d'introduction sont presque identiques.

On lit chez Famien Strada : « quasi disceptator sedet otiosus, atque in utramque partem quærit ambigitque: *Fatone res mortalium*<sup>169</sup> » et chez Claude Clément : « qui animi dubius in utramque partem disputat & ambigit, *Fatone res mortalium*<sup>170</sup> ». La parenté n'est pas flagrante mais elle est indéniable, comme quelques lignes plus haut lorsque Famien Strada écrit « mitto Sacræ apud illum impune violata, pollutas etiam cum lucro cæremonias, crimina felicissime patrata<sup>171</sup> » et que Claude Clément reprend : « sæpe est observatum a scriptore sagacissimo, sacra impune violata, pollutas etiam cum lucro ceremonias, crimina feliciter patrata<sup>172</sup> ».

---

<sup>164</sup> M. J., p. 71.

<sup>165</sup> E. M. D., p. 99.

<sup>166</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>167</sup> *Ibid.*

<sup>168</sup> *Ibid.*

<sup>169</sup> STRADA, Famien, *Provsiones academicae, oratoriae, historicae, poeticae*, Saint Omer, Carolus Boscardum, 1619, p. 35.

<sup>170</sup> M. J., p. 17.

<sup>171</sup> STRADA, Famien, *Provsiones academicae, oratoriae, historicae, poeticae*, Saint Omer, Carolus Boscardum, 1619, p. 35.

<sup>172</sup> M. J., p. 17. Dans E. M. D., p. 24 : « No has reparado, que de vezes observa este Autor sagacissimo, que las cosas sagradas se han violado sin corresponderles el debido castigo? Que se han dexado de guardar las ceremonias con ganancia? Que se han cometido maldades con felicidad ».

Dans ce passage, le texte de Claude Clément doit beaucoup à celui de Famien Strada, mais les limites sont presque impossibles à définir. Il reprend certaines tournures, les intègre dans ses phrases, dans un mélange où leurs deux voix ne sont plus vraiment dissociables. Cette fusion de textes n'est pas un emprunt ou un plagiat puisque l'auteur-source est indiqué en note. Il ne s'agit ni d'une citation explicite, ni d'une allusion ; le rapport intertextuel varie entre la citation réécrite et la simple influence thématique ou lexicale. Il n'en reste pas moins que le passage concernant Tacite<sup>173</sup> est directement influencé par Famien Strada, et même mêlé de ses mots.

### 5.2.2 Modifications apportées aux citations

Les variations ou les erreurs observées entre les citations faites par Claude Clément et le texte original peuvent provenir d'une source intermédiaire. S'il n'a pas eu accès à l'œuvre-source, il a pu reproduire les erreurs d'un autre auteur, comme pour la citation de Luís Cabrera de Córdoba. Il est possible aussi qu'il ait souhaité apporter quelques modifications au texte qu'il cite. En laissant de côté celles qui constituent de simples adaptations au discours, comme les changements de pronoms ou de temps, il est intéressant d'étudier les modifications lourdes, celles qui affectent directement le message du texte-source.

#### *Citations résumées*

La modification la plus simple consiste à éliminer certains passages. Or, Claude Clément produit parfois des citations très longues, qui peuvent occuper plusieurs pages ; s'il résume, ce n'est donc pas pour gagner de l'espace, mais plus probablement pour concentrer le sens du passage cité sur une idée précise. Lorsqu'il évoque le décret du Concile de Tolède de 638 qu'il tire du tome VIII des *Annales* de Cesare Baronio, il cite le texte suivant :

Mas para este intento es divino el decreto del Concilio Toledano: *Vt quisquis succedentium temporum Regni sortiretur apicem, non ante conscenderet Regiam sedem, quam inter reliqua conditionum sacramenta polliceretur, **nullum se non Catholicum permissurum in Regno suo degere; si vero postquam ad Regni gubernacula accessisset, huius ipse temerator existeret promissi, esset anathema maranatha in conspectu sempiterni Dei, & pabulum efficeretur ignis æterni***<sup>174</sup>.

---

<sup>173</sup> Ce passage se trouve dans *E. M. D.*, p. 24 : « Mira con atencion quan claramente [...] ó las depara la suerte ».

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 116. Dans la même page, la citation se trouve traduite ainsi : « Que qualquiera que en los siglos venideros llegasse á la alteza de la dignidad Real, no se sentasse en su Trono antes de aber jurado entre las demas condiciones, que no ha de permitir, que viva en su Reyno persona alguna, que no sea Catholica. Y que si despues de aber empuñado el Cetro faltasse á esta promessa, fuesse anathematizado, y descomulgado delante de la Magestad divina, y entregado por alimento immortal de los fuegos eternos ».

En revanche, le même texte cité par Baronio est largement plus long : le passage éliminé est indiqué en gras.

*... ut quisquis succedentium temporum regni sortierit apicem, non ante conscendat regiam sedem, quam inter reliqua conditionum sacramenta pollicitus fuerit **hanc se Catholicam non permissurum eos violare fidem ; sed & nullatenus eorum perfidiae favens, vel quolibet neglectu aut cupiditate illectus, tendentibus ad præcipicia infidelitatis aditum præbat prævaricationis ; sed quod magnopere nostro est tempore conquisitum, debeat illibatum perseverare in futurum. Nam incassum bonum agitur, si non ejus perseverantia providetur. Ergo postquam ordine præmisso ad Gubernacula accesserit regni, si ipse temerator extiterit hujus promissi, sit anathema maranatha in conspectu sempiterni Dei, & pabulum efficiatur ignis aeterni***<sup>175</sup>.

Claude Clément a remplacé le passage supprimé par un segment de phrase de son invention : « nullum se non Catholicum permissurum in Regno suo degere; si vero postquam ». Ce passage est issu du troisième chapitre du concile de Tolède de 638 traitant de la religion juive ; par conséquent le pronom « eos » ou les possessifs comme « eorum » font référence aux Juifs dans le texte original. En modifiant le passage central, Claude Clément supprime cette référence et la proscription, qui ne touchait que les Juifs dans le texte original, touche maintenant tous les non-catholiques : « no ha de permitir, que viva en su Reyno persona alguna, que no sea Catholica<sup>176</sup> ». Et par non-catholique, il entend plus généralement toute personne qui s'oppose à l'autorité de l'Église catholique romaine, ce qui place artificiellement le décret conciliaire dans le contexte de la guerre de Trente Ans. Il résume pour envisager de façon globale un décret qui s'appliquait à un cas particulier.

Toutefois, ce glissement de sens était déjà présent dans les commentaires que Cesare Baronio faisait dans son propre texte quelques lignes plus bas :

*Hæc de Regibus successoribus sancta synodus, Rege ipso favente, decrevit : ut appareat haud esse recentem vel indubite usurpatum titulum Hispaniarum Regum, ut Catholici cognominentur, utpote tanto facti titulo digni, quod non solum jurent se fore Catholicos, sed neque passuros quemquam non Catholicum in amplissimo suo regno penitus reperiri*<sup>177</sup>.

---

<sup>175</sup> BARONIO, Cesare, *Annales...*, t. VIII, *op. cit.*, col. 430. En français : « que quiconque reçoive, à l'avenir, l'autorité suprême du royaume, ne monte sur le trône royal avant d'avoir fait le serment, entre autres conditions, de ne pas permettre qu'ils [les Juifs] violent cette foi Catholique ; qu'il ne favorisera en aucune façon leur perfidie, ainsi que celui qui, où qu'il se trouve, suivrait la voie du péché en se dirigeant vers les abîmes de l'impiété, encouragé par sa négligence ou appâté par sa cupidité ; mais qu'il conservera intact à l'avenir ce qui a été, aujourd'hui, durement acquis. Car un bien acquis s'avère inutile si on ne lui apporte pas la pérennité. Pourtant, après avoir exprimé cela et avoir accédé au Pouvoir royal, si celui-ci se révélait être traître à sa promesse, qu'il soit anathème devant l'Éternel et qu'il soit donné en pâture aux feux éternels ».

<sup>176</sup> *E. M. D.*, p. 116.

<sup>177</sup> BARONIO, Cesare, *Annales...*, t. VIII, *op. cit.*, col. 430. En français : « C'est là ce qu'a décrété cette sainte assemblée, sous les auspices du roi lui-même, au sujet des successeurs du Roi. C'est de là que l'on peut constater que le titre des Rois d'Espagne, que l'on a appelés dès lors Catholiques, n'est ni récent, ni usurpé, car ils se rendirent à ce point dignes de ce titre qu'ils jurèrent non seulement de rester Catholiques

Un passage que l'auteur résume à l'extrême dans sa formule : « Por lo qual concluye Baronio. *Cognomen Catholici merito ad Hispaniæ Reges pertinere*<sup>178</sup> ». C'est surtout ce commentaire que Claude Clément veut mettre en relief : les rois d'Espagne méritent leur titre de catholiques parce qu'ils purifient leur royaume de la religion juive, mais aussi de toute forme d'hérésie. D'ailleurs, la formule « *Cognomen Catholici merito ad Hispaniæ Reges pertinere* », présentée comme une citation de Cesare Baronio est tellement résumée qu'il n'est plus possible d'y reconnaître l'original. On peut considérer dans ce cas, et c'est le seul observable, qu'il s'agit d'une citation inventée.

Une citation attribuée à Grégoire de Nazianze est aussi largement résumée si on la compare au texte original en grec et à la traduction latine qu'en fait Cesare Baronio<sup>179</sup>. Claude Clément citait le texte original en grec dans la première édition latine<sup>180</sup> mais dans la version espagnole, elle a la forme suivante :

Ioviano Emperador, estuvo siempre, ó maldito Politico, muy lexos de seguir tus institutos y reglas, de quien escribe S. Gregorio Nazianzeno las palabras que dire [...]: *Iovianus, ut Imperij sui statum pulcherrime iaceret* [...]. Ioviano (dize) para disponer con decoro y hermosura el Estado de su Imperio empeço en los estatutos de sus leyes, de donde es bien, que siempre se comience. A los Obispos (a quien Iuliano abia desterrado) los restituyó a sus sillas, y juntamente procuró, que en quanto fuesse possible todo el mundo, con el socorro y ayuda de Dios, conviniessse en observar un culto, y Religion; y si esto no se pudiesse alcançar, por lo menos el se abia de hazer de la banda de la Religion Catholica; de suerte, que el con su valentia la defendiessse, y ella con reciprocos retornos le influyesse el esfuerço y valentia con que poder ayudarle, concibiendo levantada y magnificamente de cosas tan grandiosas<sup>181</sup>.

Beaucoup d'éléments ont été supprimés par rapport au texte de Grégoire de Nazianze ; ils sont indiqués en gras :

Pour fonder son règne sur les meilleures bases et prendre pour commencer les mesures qui s'imposaient dans l'intérêt public, il rappelle d'exil tous les évêques **et, en particulier, celui qui était avant tous les autres par sa vertu et qui avait manifestement subi la guerre à cause de sa piété. Notre foi était victime des discordes nombreuses et de la confusion, divisée en un grand nombre d'opinions et de sectes** ; il cherche à **en connaître la vérité** de façon à réaliser au mieux l'unanimité et l'unité du monde entier par l'action de l'Esprit, et du moins pour se mettre en tout cas personnellement du côté des meilleurs **et leur apporter son appui en échange du leur** ; il avait une idée très haute et très juste des choses les plus importantes<sup>182</sup>.

Cette citation fait partie du paragraphe intitulé : « *Augmentos de Theodosio el mayor, y del gran Constantino originados de la piedad, y Religion*<sup>183</sup> », dans lequel

---

eux-mêmes, mais aussi qu'ils ne supporteraient pas qu'il se trouve une seule personne au plus profond de leur immense royaume qui ne soit pas Catholique ».

<sup>178</sup> *E. M. D.*, p. 116.

<sup>179</sup> Voir BARONIO, Cesare, *Annales ecclesiastici*, t. IV, Anvers, Ex officina Plantiniana, 1601, p. 161.

<sup>180</sup> Voir *D. C. P.*, fol. 20 r°.

<sup>181</sup> *E. M. D.*, p. 52-54.

<sup>182</sup> GRÉGOIRE DE NAZIANZE, [...] *en l'honneur d'Athanase...*, *op. cit.*, p. 181-183.

<sup>183</sup> *E. M. D.*, p. 51.

Claude Clément cherche à montrer comment des gouvernants ont pu tirer un profit politique de la défense de la foi catholique. Dans le premier passage éliminé, le texte original mentionne un évêque ayant souffert de la guerre : il s'agit d'Athanase à qui l'éloge de Grégoire de Nazianze s'adresse. D'ailleurs, dans sa traduction latine du passage, Cesare Baronio ajoute son nom en italique : « tum eum, *nempe Athanasium*, ante omnes, qui omnibus virtute antecellebat<sup>184</sup> ».

Dans l'argumentation que développe Claude Clément, la situation d'Athanase n'a pas grande importance ; il insiste plutôt sur le fait qu'un gouvernant, l'empereur Jovien, ait réintégré des évêques dans leurs fonctions pour réformer politiquement son empire. En éliminant le premier passage, Claude Clément supprime une précision inutile et recentre la citation sur le thème qu'il développe : le lien entre autorité religieuse et autorité politique.

Quant au second segment : « Notre foi était victime des discordes nombreuses et de la confusion, divisée en un grand nombre d'opinions et de sectes », il n'a pas sa place dans son raisonnement<sup>185</sup>. À ce moment de l'œuvre, il cherche plutôt à donner les règnes de Constantin et de Jovien en exemple. La défense de la foi est censée se combiner parfaitement avec la défense de l'ordre impérial ; les nombreuses discordes évoquées dans le texte original ruinaient cette image. Il y a donc un véritable choix argumentatif derrière ce résumé et c'est dans ces détails que l'on comprend que *El Machiavelismo degollado* est avant tout un manifeste politique, un texte pour convaincre. Cesare Baronio a une perspective historique alors que Claude Clément écrit une œuvre de combat : les citations se doivent de servir sa construction politique, quitte à les réadapter pour qu'elles correspondent mieux à ce qu'il veut leur faire dire.

Afin de prouver que les rois restent soumis à la loi de Dieu, Claude Clément cite enfin des paroles de saint Ambroise au début d'une lettre adressée à l'empereur Valentinien :

Los Principes, Machiavelo, no dexan de ser hombres por ser Reyes, ni dexan de estar sujetos a las leyes y ordenanças de Dios [...] *Illis quidem, quotquot sub ipsorum ditione sunt, militant, verúm tum ipsi Principes omnipotenti Deo militant, & sacrae fidei*. Para los Principes (dize san Ambrosio) militan los que estan debaxo de sus banderas; mas estos Principes mismos deben entender, que sus batallas deben ceder á mayor gloria del omnipotente Dios, y en util de su Fè sagrada<sup>186</sup>.

---

<sup>184</sup> BARONIO, Cesare, *Annales...*, t. IV, *op. cit.*, p. 161. En français : « en particulier Athanase, bien-sûr, qui était avant tous les autres par sa vertu ».

<sup>185</sup> Il apparaît chez Cesare Baronio sous la forme : « Quin etiam fidei nostræ veritatem a multis laceratam & perturbatam, atque in sexcentas opiniones partesque distractam », dans *ibid.*

<sup>186</sup> *E. M. D.*, p. 56-57.

La forme que lui donne Claude Clément est différente de l'original : « Cum omnes homines qui sub ditione **Romana** sunt, **vobis** militent **imperatoribus terrarum atque principibus**, tum ipsi vos omnipotenti deo militant, & sacræ fidei militatis<sup>187</sup> ». Claude Clément a résumé et adapté cette citation afin de modifier l'adresse : dans son propre texte, elle ne s'adresse plus à un empereur romain mais à des souverains indéfinis.

#### *Recompositions et résumé des versets bibliques*

Paradoxalement, un religieux comme Claude Clément joue assez largement sur les citations bibliques. Par exemple, il peut combiner plusieurs versets pour créer une longue compilation :

Tambien seran fútiles y de poco momento aquellos oráculos tomados de la boca de Dios *In manu Dei potestas terræ, & utilem Rectorem suscitabit in tempus super illam. Regnum á gente in gentem transfertur propter iniustitias, & contumelias, & diversos dolos. Dominus pauperem facit, & ditat, humiliat, & sublevat, suscitatur de pulvere egenum, & de stercore elevat pauperem, ut solium gloriæ teneat. Domini sunt cardines terræ, & dabit Imperium Regi suo, & sublimabit cornu Christi sui. Constitues me in caput gentium. Qui subdit populum meum sub me, super thronum sedere dedit, quia in veritate, & iustitia, & recto corde coram Deo ambulaverunt*<sup>188</sup>.

Afin d'orienter son lecteur, il donne trois notes bibliographiques en marge : « Eccles. I. c. 10<sup>189</sup> » « I Reg. cap. 2<sup>190</sup>. » et « 3. Reg. vers. 6<sup>191</sup> », or, ce texte est une construction à partir de huit versets différents. Comme indiqué, les deux premiers éléments proviennent de l'Écclésiastique : « In manu Dei potestas terræ, & utilem Rectorem suscitabit in tempus super illam » vient d'Écclésiastique, X, 4 sans variation, alors que « Regnum á gente in gentem transfertur propter iniustitias, & contumelias, & diversos dolos » provient d'Écclésiastique, X, 8, légèrement amputé d'un complément. La forme originale est : « Regnum á gente in gentem transfertur propter iniustitias, **et iniurias**, et contumelias, & diversos dolos<sup>192</sup> ». L'auteur a pu souhaiter résumer une liste

---

<sup>187</sup> AMBROISE DE MILAN (saint), *Opervm Divi Ambrosij Episcopi Mediolanensis, continens orationes, epistolas, & sermones ad populum habitos*, t. III, Paris, 1549, lettre XXX, fol. 156 v°.

<sup>188</sup> *E. M. D.*, p. 36-37. À la p. 37, la citation est traduite ainsi : « Que de mano de Dios depende el poderio y señorío de la tierra, y de sola su providencia procede el darle Gobernador que la rija con acierto y util de sus moradores, que los ceptros y Reinos dexan a sus antiguos poseedores, y se pasan a los estraños, huyendo de las injusticias de los pecados y engaños de los suyos. Que Dios, y no otro, es poderoso para dar las riquezas, y quitarlas, para arrollar y derribar a un soberbio, dar la mano y levantar un caído; que sabe acudir con magnificencia al menesteroso, y levantar del cieno de la miseria al pobre, y colocarle en el levantado trono de la magestad. Que su juridicion se estiende del uno al otro polo, y dará el mando a quien el señalarle por Rey, y la felicidad y aumentos a quien el ungiere por tal. Que el constituye las cabeças del mundo, y el sugeta los pueblos a su Señor. Y finalmente dá el trono de Rey a los que en verdad y justicia, y con recto y sencillo de coraçon tienen su trato y comunicacion con el ».

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>190</sup> *Ibid.*

<sup>191</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>192</sup> *Biblia sacra...*, *op. cit.*, Ecclesiasticus, X, 8, p. 643.

assez répétitive mais il a pu également oublier un terme au moment de la copie, les mots *injustitias* et *injurias* étant très semblables.

En outre, il ne cite pas un passage continu, puisqu'il élimine les versets 5 à 7. Ce choix est, une fois encore, un choix argumentatif : cet ensemble de citations s'intègre dans un raisonnement général sur le rôle de l'Église dans la sphère politique, contre tous ceux qui souhaitent « *dividir el mundo, y reservar para Dios solamente el gobierno de los cielos, y alçarse ellos en todo con el de la tierra*<sup>193</sup> ». Le verset 5 : « *In manu Dei prosperitas hominis, et super faciem scribæ imponet honorem suum*<sup>194</sup> » est répétitif, ce qui peut expliquer qu'il soit éliminé. Les versets 6 et 7, quant à eux, évoquent les injustices mais aussi le pardon et l'orgueil : « *Omnis iniuriæ proximi ne memineris, et nihil agas in operibus iniuriæ. Odibilis coram Deo est et hominibus superbia, et execrabilis omnis iniquitas gentium*<sup>195</sup> ». Ce sont autant de considérations morales qui n'ont que peu d'intérêt dans le raisonnement politique de Claude Clément. En éliminant ces versets, il concentre le message biblique sur son thème de prédilection : les princes impies perdent leur pouvoir et leurs royaumes.

Les versets suivants proviennent du deuxième chapitre du premier livre des Rois<sup>196</sup>. Dans le texte de Claude Clément, le segment : « *Dominus pauperem facit, & ditat, humiliat, & sublevat, suscitatur de pulvere egenum, & de stercore elevat pauperem, ut solium gloriæ teneat. Domini sunt cardines terræ* », correspond aux versets 7 et 8 partiellement abrégés. Le texte original est le suivant : « *Dominus pauperem facit, & ditat, humiliat, & sublevat, suscitatur de pulvere egenum, & de stercore elevat pauperem : ut **sedeat cum principibus, et solium gloriæ teneat. Domini sunt cardines terræ, et possuit super eos orbem***<sup>197</sup> ».

Le premier fragment : « *sedeat cum principibus* » apporte sensiblement la même information que « *solium gloriæ teneat* » et c'est probablement pour cette raison que l'auteur l'a supprimé. Le second : « *et possuit super eos orbem* » n'apporte pas beaucoup plus d'information que « *Domini sunt cardines terræ* » ; l'idée principale selon laquelle Dieu contrôle le monde est déjà formulée. Ici, Claude Clément n'aurait donc rien fait de

---

<sup>193</sup> *E. M. D.*, p. 35.

<sup>194</sup> *Biblia sacra...*, *op. cit.*, Ecclesiasticus, X, 8, p. 643. En français : « Le succès d'un homme est dans la main du Seigneur ; c'est lui qui met sur le front du sage son autorité ».

<sup>195</sup> *Ibid.* En français : « Ne ressasse aucune offense de ton prochain, et ne fais rien au milieu des actes de vengeance. L'orgueil est odieux, à Dieu comme aux hommes ; et pour tous l'injustice est détestable ».

<sup>196</sup> Il s'agit de la nomenclature de la Vulgate qui correspond dans les versions plus récentes au premier livre de Samuel.

<sup>197</sup> *Biblia sacra...*, *op. cit.*, I Regum, II, 7-8, p. 220. En français : « Le Seigneur rend pauvre ou riche, il abaisse et élève, il relève les indigents de la poussière et sort le pauvre de la fange pour **qu'il s'assoie avec les princes**, et qu'il ait une place d'honneur. Les colonnes de la terre sont au Seigneur **et il y fait reposer le monde** ».



plus que de supprimer des répétitions. Toutefois, s'il avait conservé « ut sedeat cum principibus », la citation aurait pris un tour polémique. Dire que Dieu assied le pauvre au milieu de ceux qui exercent la puissance politique n'est pas la même chose que dire qu'il lui donne une place de gloire. Le fait de ne conserver que la seconde partie de phrase « ut solium gloriae teneat » neutralise cette interprétation.

Les versets 9 et 10 évoquent le thème de l'alliance, dont seul le dernier segment a été conservé par Claude Clément. Comme ailleurs, le passage éliminé est indiqué en gras :

**Pedes sanctorum suorum servabit, et impii in tenebris conticescent: quia non in fortitudine sua roborabitur vir. Dominum formidabunt adversarii eius: et super ipsos in caelis tonabit: Dominus iudicabit fines terræ, et dabit Imperium Regi suo, et sublimabit cornu Christi sui**<sup>198</sup>.

Par ce choix, l'auteur concentre la parole biblique sur l'image finale de l'oint : « sublimabit cornu Christi sui » qu'il traduit en espagnol par : « dará [...] la felicidad y aumentos a quien el ungiere por tal<sup>199</sup> ». Car ce qui compte à ce moment du traité, c'est précisément de mettre en lumière l'alliance davidique, l'alliance de Dieu avec le roi qu'il a choisi et qu'il protège en récompense de sa piété.

Le dernier élément de cette compilation : « super thronum sedere dedit, quia in veritate, & iustitia, & recto corde coram Deo ambulaverunt », provient du premier livre des Rois – ou III Regum – au chapitre III, verset 6<sup>200</sup>. Dans ce dernier cas, le texte biblique est largement résumé et les passages conservés sont fortement remaniés. Le verset original est le suivant :

**Et ait Salomon: Tu fecisti cum servo tuo David patre meo misericordiam magnam, sicut ambulavit in conspectu tuo in veritate, et iustitia, et recto corde tecum: custodisti ei misericordiam tuam grandem, et dedisti ei filium sedentem super thronum eius, sicut est hodie**<sup>201</sup>.

Ce verset n'est pas seulement résumé, il est totalement réécrit et, surtout, sa signification première n'est pas respectée. Il semble fusionner les figures de Salomon et de David en une même entité afin de conclure que Dieu donne le rôle de roi à celui qui respecte sa loi : « Y finalmente dá el trono de Rey a los que en verdad y justicia, y con recto y sencillo de corazón tienen su trato y comunicacion con el<sup>202</sup> ». L'image de

---

<sup>198</sup> *Biblia sacra...*, *op. cit.*, I Regum, II, 7-8, p. 220. En français : « Le Seigneur protège les pas des hommes pieux et les impies se cachent dans les ténèbres ; car ce n'est pas la force qui affermit l'homme. Le Seigneur ! s'effraieront ses ennemis et sur eux, du ciel, il tonnera. Le Seigneur juge les extrémités de la terre et il donnera du pouvoir à son Roi et il exaltera la force de son Oint ».

<sup>199</sup> *E. M. D.*, p. 37.

<sup>200</sup> La note, probablement suite à un oubli, indique : « 3. Reg. vers. 6 », dans *E. M. D.*, p. 37.

<sup>201</sup> *Biblia sacra...*, *op. cit.*, III Regum, III, 6, p. 274. En français : « **Et Salomon dit : tu as fait preuve d'une grande compassion envers ton serviteur David, mon père, comme il marchait sous ton regard dans la vérité et la justice, et le cœur tourné droit vers toi ; tu lui as conservé cette grande compassion et tu lui as donné un fils qui est assis sur son trône, comme c'est le cas aujourd'hui** ».

<sup>202</sup> *E. M. D.*, p. 37.

l'Alliance est d'ailleurs reprise par certains historiens pour interpréter le lien indéfectible que la monarchie catholique revendique entre Dieu, les souverains espagnols et leurs peuples :

Lo que reafirman los intelectuales del momento es una visión teológica de la historia según la cual el pueblo más católico del Orbe es el nuevo pueblo elegido de Dios para llevar su Palabra hasta los últimos confines del universo. Los súbditos del rey católico lo son en tanto que fieles, sometidos a la ley de Dios desde los tiempos de la Alianza. El sistema jurídico público se fundamenta en una ley divina y una ley natural cuyo acatamiento se exige a gobernantes y gobernados por igual<sup>203</sup>.

Or, le texte biblique définit l'alliance comme le soutien inconditionnel de Dieu à David ainsi qu'à sa descendance : l'alliance est passée avec un homme mais aussi avec une lignée, afin qu'ils fassent régner le droit et la justice sur Israël. À l'inverse, dans la phrase transformée de Claude Clément, le soutien de Dieu devient conditionnel : le pouvoir royal est la compensation que Dieu offre au roi en échange de sa piété. Ce qui ne correspond absolument pas à l'alliance davidique de la Bible, mais qui correspond en revanche parfaitement à la théorie providentialiste de l'auteur. Il tente, en effet, de construire le rapport à Dieu comme un échange, dans un rapport de don et de contre-don avec le roi. Ce qui revient, en quelque sorte, à négocier avec la Providence dans ces contrats qu'il « nomme » *Innominados* :

... es un genero de contratos de los que la Theologia moral llama *Innominados*; que es quando se dá, ó se haze alguna cosa, para que el otro haga, ó de otra cosa en recompensa de lo hecho; ó recebido, la qual negociacion, quanto un Principe fuere mas prudente, y mas cuydadoso, y atento al bien de su Republica, tanto ha de procurar con mas instancia exercitarla con Dios<sup>204</sup>.

En résumé, la Bible énonce que Dieu soutient David qui marche dans le droit et la justice et Claude Clément en conclut que le roi qui marche dans le droit et la justice obtiendra nécessairement le soutien de Dieu ; cette manipulation évidente confond cause nécessaire et cause suffisante. L'auteur a volontairement modifié et dévié ce verset pour l'orienter dans le sens de ses propres théories. Cette démarche devait lui sembler trop audacieuse pour la renouveler : c'est le seul cas où il modifie délibérément un passage biblique.

Deux segments intermédiaires : « Constitues me in caput gentium. » et « Qui subdit populum meum sub me » qu'il traduit par : « Que el constituye las cabeças del mundo, y el sugeta los pueblos a su Señor<sup>205</sup> » doivent également être étudiés. Contrairement à ce que laissent supposer les indications bibliographiques en note, ils ne proviennent ni de

---

<sup>203</sup> CHAPARRO, Sandra, « Maquiavelismo y providencialismo: conflicto, estrategia y guerra », *Maquiavelo y España Maquiavelismo y antimachiavelismo en la cultura española de los siglos XVI y XVII*, éd. de J. M. Forte et P. López Álvarez, Madrid, Biblioteca Nueva, 2008, p. 141.

<sup>204</sup> *E. M. D.*, p. 63.

<sup>205</sup> *Ibid.*, p. 37.

l'Écclésiastique, ni des livres des Rois. Ce sont des fragments du verset 44 du Psaume XVII (XVIII) pour le premier et de la fin du verset 2 du Psaume CXLIII (CXLIV) pour le second. Il s'agit de psaumes guerriers, de chants d'action de grâce dans lesquels David remercie Dieu de lui avoir donné la victoire sur d'autres peuples.

Il est surprenant que Claude Clément ne cite que de si courts fragments. Si on élargit le champ de lecture pour remettre ce fragment dans son contexte, le ton des versets alentour est édifiant ; les passages éliminés sont indiqués en gras : « **Eripies me de contradictionibus populi ; constitues me in caput gentium. Populos quem non cognovi, servivit mihi. Filii alieni mentiti sunt mihi, filii alieni inveterati sunt, et claudicaverunt a semitis suis**<sup>206</sup> ». Il s'agit d'un passage éminemment politique, une affirmation de la toute-puissance de Dieu et surtout de sa capacité à se transférer dans la toute-puissance du roi.

Le second fragment provient d'un autre psaume, mais il porte sensiblement le même message ; là encore une grande partie du texte a été supprimée : « **Benedictus Dominus meus, qui docet manus meas ad praelium, et digitos meos ad bellum. Misericordia mea et refugium meum, susceptor meus et liberator meus ; protector meus, et in ipso speravi ;** qui subdit populum meum sub me<sup>207</sup> ». Le roi s'étonne de la puissance que Dieu lui donne dans la guerre et qui se matérialise dans la soumission de son peuple. Ces deux fragments sont l'expression, concentrée en quelques mots, de l'alliance du sacré et du politique que défend précisément Claude Clément.

Claude Clément n'hésite donc pas à décliner plusieurs fragments de texte biblique autour d'une même idée, quitte à les présenter comme un seul bloc. Ensuite, et ceci dérive de l'idée précédente, il semble considérer le texte biblique comme un ensemble homogène, au point de pouvoir agréger sept passages isolés sans que l'ensemble ne perde en cohérence, quitte à réécrire certains fragments. Enfin, il fait l'effort de concentrer le sens sur des phrases courtes : la Bible chez Claude Clément se doit d'envoyer un message simple, précis, et inattaquable.

### *Réécritures*

---

<sup>206</sup> *Biblia sacra...*, *op. cit.*, Psalmus XVII (XVIII), 44-46, p. 463. En français : « Tu me délivras des dissensions des peuples, et tu me mis à la tête des nations ; un peuple inconnu de moi me fut asservi, les fils de l'étranger devinrent mes flatteurs, les fils de l'étranger défailirent et tremblèrent hors de leurs forteresses ».

<sup>207</sup> *Biblia sacra...*, *op. cit.*, Psalmus CXLIII (CXLIV), 1-2, p. 577. En français : « Béni soit le Seigneur qui entraîne mes mains au combat, mes doigts à la bataille, mon bienfaiteur et mon refuge, mon défenseur et mon libérateur, mon protecteur, celui qui est mon refuge et en qui j'ai confiance, qui me soumet mon peuple ».

Pour montrer avec quelle détermination le gardien du temple des *Políticos* se refuse à lui ouvrir la porte et à lui communiquer les secrets de sa secte, il cite Tertullien :

se me ofrecio lo que mucho antes me abia ya advertido Tertuliano: *Politicis sanctius esse iusiurandum per salutem Principis, quam per Maiestatem divini Numinis*. Que los Estadistas guardan con mas rigor el juramento hecho por la vida del Principe; que por la Magestad de Dios<sup>208</sup>.

Cette phrase fait l'objet d'une note : « In Apolog. part. 8<sup>209</sup> », pour autant, elle n'apparaît pas dans l'*Apologétique* ; du moins pas telle qu'on peut la lire en italique ici. Tertullien aborde le thème du serment au chapitre XXV, mais surtout aux chapitres XXVIII-XXX. Mais le passage qui ressemble le plus à cette pseudo-citation se trouve à la fin du chapitre XXVIII<sup>210</sup> : « Citius denique apud vos per omnes deos quam per unum Genium Caesaris peieratur<sup>211</sup> ».

Dans son œuvre, Tertullien construit une défense du christianisme adressée aux gentils : ce sont donc eux les antécédents du pronom « vos » qui apparaissent dans la citation. Lorsque Claude Clément adresse artificiellement sa version de Tertullien aux « *Politicis* », c'est-à-dire à des responsables ou à des penseurs politiques, il réadapte bien la phrase originale pour l'intégrer dans sa propre argumentation. Au vu de l'écart avec le texte original, il semblerait qu'il ait complètement réécrit cette phrase à partir d'un souvenir qu'il avait de la dernière phrase du chapitre XXVIII de l'*Apologétique*. Ce qui est en revanche certain, c'est que cette pseudo-citation doit autant, si ce n'est plus, à Claude Clément qu'à Tertullien. L'auteur peut donc inventer une citation sans avoir apparemment pris la peine de consulter le texte original.

Dans quatre autres cas, l'auteur cite l'*Apologétique* sans variation notable, si ce n'est quelques adaptations mineures ou des erreurs de chapitre en note<sup>212</sup>. Ce cas de réécriture constitue une exception. Il ne s'agit pas d'une simple négligence car le texte a visiblement été transformé pour servir l'argumentation. Dans la citation originale, Tertullien compare le serment fait au nom des dieux païens à celui fait au nom du génie de César ; sans aucune référence chrétienne donc. Dans la version réécrite, les dieux païens sont remplacés par « la Magestad de Dios », ce qui crée les conditions d'un

---

<sup>208</sup> E. M. D., p. 10.

<sup>209</sup> *Ibid.*

<sup>210</sup> L'imprimeur a pu, chose assez courante, omettre le chiffre 2, ce qui expliquerait que la note indique le chap. 8 au lieu de 28.

<sup>211</sup> TERTULLIEN, *Apologétique* (trad. J.-P. Waltzing), Paris, Les Belles Lettres, 1961, p. 69. En français : « Car enfin, chez vous, on hésite moins à se parjurer au nom de tous les dieux qu'en prenant à témoin le seul génie de César », dans *ibid.*

<sup>212</sup> Voir E. M. D., p. 64 (deux cas), p. 142 et p. 188. Les deux citations de la p. 64 sont référencées aux chap. XXIV et XXVIII alors qu'elles apparaissent respectivement aux chap. XXXIV et XXXIII. Il s'agit probablement d'une erreur d'impression.

sacrilège : il n'est plus question d'attaquer sur le même niveau les deux types de serment mais plutôt d'imaginer une alternative entre le vrai culte de Dieu et le culte du prince. Cette transformation permet à l'auteur de présenter, sous l'autorité de Tertullien, sa propre vision du choix politique entre le respect de la foi chrétienne et la pragmatique machiavélique.

Quelques pages plus loin, dans une adresse directe aux *Políticos*, il fait la citation suivante :

Assi Politicos, que este yugo poneis sobre los hombres, y esta ficcion atribuis a los Doctos? *O Proditores humani generis, quid est prævaricari, si hoc non est? Nam si id secretum de numine tanti refert ignorari, quid illud proditis? quid illud profertis? quid illud enunciatis? Nunquid illud proferendo nos proditis, & vinculum dissolvitis, quo societas, cætusque hominum continentur.* O malvados engañadores del mundo, en que se puede echar mas de ver que aun de vuestras mismas leyes prevaricais, y os apartais dellas, que en lo que aqui dezis? Porque si importa tanto que no se sepa este secreto, de que el Dios que los hombres veneran, es fingido; porque le divulgais? porque estendeis esta noticia, y la dezis a cada passo? Es por ventura, para que sabiendolo el vulgo, nos perdamos todos, y se deshaga la union y vinculo, con que unas naciones y otras se unen, y se alian<sup>213</sup>?

Une note donne la référence suivante : « Vives I. de veritate fidei, c. 9<sup>214</sup> ». On trouve en effet, dans l'apologie de Juan Luís Vives *De veritate fidei christianæ*, un passage dont l'auteur semble s'inspirer. Le premier texte est l'original et le second, la version revue par Claude Clément :

O proditorem generis humani. nam si id secretum tanti refert **nostra** ignorari, tu qui profers, an non prodis nos omnes, & vinculum **illud** dissolvitis, quo societates cætusque hominum continentur<sup>215</sup>.

O Proditores humani generis, **quid est prævaricari, si hoc non est?** Nam si id secretum **de numine** tanti refert ignorari, **quid illud proditis? quid illud profertis? quid illud enunciatis? Nunquid illud** proferendo nos proditis, & vinculum dissolvitis, quo societas, cætusque hominum continentur<sup>216</sup>.

Il a d'abord ajouté le complément « de numinis », puisque le lecteur de cet extrait n'a pas connaissance de l'antécédent du pronom « id » du texte original où il est bien question d'un secret concernant Dieu. Or ce secret, Juan Luís Vives dit le découvrir chez Plinie l'Ancien : « Plinius in Historia Naturæ ait, Deorum numine cuncta agi, ex usu esse vitæ ut credatur, ideoque inductum per homines sapientes<sup>217</sup> ». Claude Clément résume

<sup>213</sup> *Ibid.*, p. 33-34. Dans les éditions latines, la citation se termine par un point d'interrogation : « continentur ? », dans *D. C. P.*, fol. 14 r° et *M. J.*, p. 25.

<sup>214</sup> *E. M. D.*, p. 33-34.

<sup>215</sup> VIVES, Juan Luís, *De Veritate fidei Christianæ libri Quinque*, Lyon, Ioannem Frellonium, 1551, p. 64. En français : « Ô traître au genre humain, si en effet il est si important que ce secret ne nous soit pas connu, toi qui le révéles, crois-tu peut-être que tu ne nous trahis pas tous et que tu ne détruis pas ce lien qui fait tenir ensemble les groupes et les sociétés humaines ? »

<sup>216</sup> *E. M. D.*, p. 33.

<sup>217</sup> VIVES, Juan Luís, *De Veritate fidei...*, *op. cit.*, p. 64. En français : « Plinie dans son Histoire naturelle dit : il est bon de croire que la puissance des Dieux influence toutes choses et je pense que cela fut soufflé

lui-même cette phrase dans son introduction : « Assi Politicos, que este yugo poneis sobre los hombres, y esta ficcion atribuis a los Doctos<sup>218</sup> ».

L'accord au singulier chez Juan Luís Vives « tu qui profers, an non prodis nos omnes, & vinculum illud dissolvīs » devient ensuite un accord au pluriel chez Claude Clément : « Nunquid illud proferendo nos proditis, & vinculum dissolvitis ». Celui-ci adapte la citation à son propre texte puisqu'il fait le choix de s'adresser à des « Políticos » alors que l'auteur-source s'adressait à un seul traître générique : « proditorem ».

La plus forte transformation consiste plutôt à ajouter quatre questions : « quid est prævaricari, si hoc non est? » ainsi que « quid illud proditis? quid illud profertis? quid illud enunciatis? » à une citation qui n'en comportait qu'une. Le texte original s'adressait déjà, de façon véhémement, au traître politique, mais Claude Clément en fait un réquisitoire violent et presque oralisé. Il retaille la citation à la mesure de son propre discours, sans pour autant toucher à l'essence du message original.

#### *Adaptation de mots*

Lorsque Claude Clément évoque les guerres qu'a menées l'empereur Ferdinand II de Habsbourg contre les attaques des Suédois : « Mademburg en particular hizo locuras; el Sueco acometió con gruesos exercitos, cogió Ciudades, taló los campos, puso á todos terror y miedo<sup>219</sup> », il cite Bernard de Clairvaux :

estuvo muy ageno desto el invicto Emperador ; tuvose por dicha aquella parenesi que san Bernardo escribió á Conrrado Rey de Romanos: *Restituat sibi Cæsar, quæ Cæsaris sunt, & quæ sunt Dei, Deo: utrumque interesse Cæsaris constat & propiam tueri coronam, & Ecclesiam defensare; alterum Regi, alterum convenit Ecclesie defensori.* Restituyase a si el Cesar, lo que es del Cesar; y restituya á Dios lo que es de Dios: constante cosa es, que lo uno y lo otro, le toca al Cesar, mirar por su Corona, y defender la Iglesia. Lo uno, le toca al Rey: lo otro, al defensor de la Iglesia<sup>220</sup>.

Cette citation est assortie d'une note : « Epist. 243 ». On trouve effectivement ce texte dans des recueils de lettres de saint Bernard publiés au début du XVII<sup>e</sup> siècle, mais sans qu'apparaisse cette numération particulière<sup>221</sup>. Or, cette même citation apparaît au tome XII des *Annales* de Cesare Baronio, dans un passage qui a été consulté par Claude Clément puisqu'il en fait sa référence au sujet de l'hérésie d'Arnaud de Brescia : « Baron. anno Chris. 1139. & 1141. & 1145<sup>222</sup> ». Bernard de Clairvaux est, en effet, pleinement

---

par des hommes habiles ». Il s'agit d'un résumé d'une phrase de Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, liv. II, vers la fin du chap. V, comme nous le verrons plus loin.

<sup>218</sup> *E. M. D.*, p. 33. La note « Cic. 2. de natur. deorum sub finem », dont Claude Clément accompagne cette citation, est erronée.

<sup>219</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>220</sup> *Ibid.*, p. 147-148.

<sup>221</sup> Voir BERNARD DE CLAIRVAUX (saint), *Sancti Bernardi Selectarvm Epistolarvm Liber Vnicvs*, Paris, Ex officina Nivelliana, 1615, p. 388-389.

<sup>222</sup> *E. M. D.*, p. 25, note marginale.

impliqué dans les débats théologiques des années 1139 à 1145 que décrit Cesare Baronio. Et dans l'œuvre de Cesare Baronio cette lettre a la même numérotation que dans le texte de Claude Clément : « Bern ep. 243<sup>223</sup> ». Il est donc très probable que Claude Clément la tire de ce passage des *Annales*.

La version originale du texte, dans les épistolaires de l'époque comme chez Cesare Baronio est la suivante : « restituat sibi Cæsar, quæ Cæsaris sunt, & quæ sunt Dei Deo. Utrumque interesse Cæsaris constat, & propriam tueri coronam, & Ecclesiam defensare. Alterum Regi, alterum convenit Ecclesiæ **advocato**<sup>224</sup> ». Dans la version que donne à lire Claude Clément, en revanche, l'empereur a le titre de « Ecclesiæ **defensori** ». Il est évident que les deux termes sont presque synonymes, toutefois, « defensor » évoque la protection et apporte une connotation militaire que « advocatus » n'a pas. Or, dans ce passage, Claude Clément décrit justement les faits d'armes de l'empereur Ferdinand II dans la défense de la foi catholique romaine.

Cette modification pourrait passer pour un détail et, d'un point de vue linguistique, c'en est un. Mais elle constitue une fenêtre qui permet d'observer le travail d'écriture de l'auteur. Claude Clément a certainement recopié cette citation dans les *Annales* de Cesare Baronio, et avec grand soin puisqu'on ne relève aucune erreur. Malgré cela, il a souhaité apporter une légère modification, sans y être contraint par autre chose que par son goût. Il a pensé probablement que « defensor » convenait mieux à son discours que « advocatus ». Il est donc partagé entre deux tendances : d'une part, en bon bibliothécaire, il fait des citations très justes et bien référencées ; d'autre part il ne peut s'empêcher, en tant que polémiste, de retoucher certains détails et de les adapter à sa propre pensée.

On observe le même genre de transformation de détail dans la première citation du traité : « *Omnia colit humanus **intellectus** præter ipsum omnium Conditorum*: Que la ceguedad del ingenio humano ha llegado a dar adoracion a todas las demas cosas, sino es al Criador dellas<sup>225</sup> ». Claude Clément emploie le mot « intellectus » alors que Tertullien utilisait « error » : « *Omnia igitur colit humanus **error**, præter ipsum omnium conditorum*<sup>226</sup> ». Là encore, la modification n'affecte pas foncièrement le sens de la phrase et c'est précisément pourquoi il est étonnant que l'auteur fasse l'effort de l'apporter.

---

<sup>223</sup> BARONIO, Cesare, *Annales ecclesiastici*, t. XII, Rome, Typographia Vaticana, 1607, p. 317, note marginale.

<sup>224</sup> BARONIO, Cesare, *Annales...*, t. XII, *op. cit.*, p. 318. Voir BERNARD DE CLAIRVAUX (saint), [...] *Epistolarum...*, *op. cit.*, p. 388-389.

<sup>225</sup> *E. M. D.*, p. 1.

<sup>226</sup> TERTULLIEN, *de Idololatria : Patrologiæ cursus completus*, t. I, Paris, Garnier, 1844, chap. IV, col. 666.

Ainsi modifiée, la citation lui permet d’opposer la sagesse erronée des *Políticos*, auxquels il s’adresse dans ce début de traité, à la « sagesse chrétienne » inspirée par Dieu. S’il avait conservé « *humanus error* », il n’aurait rien fait d’autre que de porter un jugement moral contre ceux qui sont dans l’erreur, alors qu’avec l’expression « *humanus intellectus* », il porte une attaque plus globale contre ceux qui raisonnent au lieu de croire. D’ailleurs, la version espagnole confirme cette hypothèse puisqu’elle combine les deux mots « *error* » et « *intellectus* » dans l’expression : « *la ceguedad del ingenio humano*<sup>227</sup> ».

La citation de Valère Maxime qui apparaît à la fin du traité a donc très probablement été puisée dans l’édition latine du *Principe Cristiano* de Pedro de Ribadeneyra. Dans cette œuvre, elle a la forme suivante, qui correspond au texte original de Valère Maxime<sup>228</sup> :

Idem constat approbatione Valerij Maximi, cuius hæc sunt verba: *Omnia post religionem ponenda semper nostra civitas duxit, etiam in quibus summæ maiestatis conspici decus volvit; quapropter non dubitaverunt sacris imperia servire, ita se humanarum rerum futura regimen existimantia, si divinæ potentiae bene atque constanter fuissent famulata*<sup>229</sup>.

Claude Clément y apporte deux modifications lorsqu’il l’insère dans son propre texte :

Porque si es assi lo que notó Valerio Maximo, que: *Omnia post religionem ponenda semper civitas Romana duxit, etiam in quibus summæ maiestatis conspici decus valuit*<sup>230</sup>; *nec dubitaverunt sacris humana servire, ita se humanarum rerum futura regimen existimantia, si divinæ potentiae bene atque constanter fuissent famulata*; juzgó Roma, que todo se abia de posponer á la religion, aun en aquellas cosas en que campeaba el decoro y el lustre de la suprema jurisdicción y magestad, y no dudaron que las cosas humanas abian siempre de servir a las divinas; persuadiendose que les abia de salir acertado el gobierno de los negocios humanos, si hubiessen servido fiel y constantemente al poder divino<sup>231</sup>.

Il modifie deux adjectifs : « *nostra civitas* » devient « *civitas Romana* » et « *sacris imperia servire* » devient « *sacris humana servire* ». En remplaçant « *nostra civitas* » par « *civitas Romana* », il refuse de conserver le point de vue purement romain de Valère Maxime ; il lui préfère la distance historique. En supprimant le possessif de la communauté, il évite de s’associer à un païen et ce, même s’il le cite pour étayer son propos. Car un argument provenant d’un auteur païen ne peut avoir grand poids dans le raisonnement purement catholique de Claude Clément, tout au plus peut-il servir de base

---

<sup>227</sup> *E. M. D.*, p. 1.

<sup>228</sup> VALÈRE MAXIME, *Faits et dits...*, *op. cit.*, liv. I, chap. I, p. 103. En français : « C’est que tout doit passer après la religion, notre cité l’a toujours pensé, même quand il s’agit de personnes en qui elle a voulu faire briller l’éclat d’une majesté suprême. Voilà pourquoi, sans hésitation, les titulaires du pouvoir s’y sont mis au service du sacré, persuadés qu’ils n’auraient, parmi les hommes, la direction des affaires que s’ils faisaient avec application et constance, acte de soumission à la puissance divine », dans *ibid.*

<sup>229</sup> RIBADENEYRA, Pedro de, *Princeps Christianvs...*, *op. cit.*, p. 12-13.

<sup>230</sup> Corrigé en « *volvit* » dans la liste des errata.

<sup>231</sup> *E. M. D.*, p. 179-180.



à un argument *a fortiori* : « Que firmeza será bien esperar en las cosas politicas, que felicidad en los Reynos, y familias reales, mientras estribare su fortaleza en la verdadera religion: pues vemos que una sola sombra de religion sustentó antiguamente el peso del Imperio Romano<sup>232</sup> ».

Le second changement de « *sacris imperia servire* » vers « *sacris humana servire* » relève davantage d'une actualisation. Dans le contexte de la guerre de Trente Ans, les « choses impériales » ne s'opposent pas aux « choses religieuses ». Bien au contraire, ce sont celles de l'empire catholique, celui de Ferdinand II et de Ferdinand III. La dichotomie originale crée une confusion regrettable et c'est probablement pourquoi il lui préfère celle entre l'humain et le sacré.

La citation non déclarée de Claudien fait l'objet du même genre de modification. L'auteur explique comment après l'assassinat de Wallenstein, son allié François-Albert de Saxe-Lauenburg « aprendió por experiencia. *Indomitum nil [sic] esse Pio, tutumque Rebelli*<sup>233</sup> ». La version originale de cette phrase est : « *Indomitum nihil esse pio, tutumve nocenti*<sup>234</sup> ». L'adjectif « *nocenti* » évoque des personnes malveillantes et perverses, or, Claude Clément utilise plutôt pour évoquer Wallenstein des termes comme « *traydor*<sup>235</sup> » ; il mentionne des « *caudillos desta conjuracion*<sup>236</sup> » ou encore des « *conjurados*<sup>237</sup> ». Le terme « *Rebelli* » convient tout simplement mieux à la situation d'énonciation que l'original « *nocenti* » et c'est certainement pourquoi il l'a préféré.

La dernière citation du traité fait également apparaître une légère adaptation. Claude Clément évoque

los primeros Christianos, que oraban por sus Principes, pidiendoles *Vitam prolixam, Imperium securum, domum tutam, exercitus fortes, Senatum fidelem, populum probum, orbem quietum, & quaecumque hominis, & Principis vota sunt*. Vida larga, Imperio tranquilo, casa segura, exercitos fuertes, consejeros fieles, pueblo morigerado, en paz el orbe, y finalmente quanto puede dessear un prudente y Christiano Principe<sup>238</sup>.

Chez Tertullien, la phrase n'a pas la même fin : « *orbem quietum, quaecumque hominis et Cæsaris vota sunt*<sup>239</sup> ». Claude Clément adresse cette bénédiction finale au roi d'Espagne et à l'empereur germanique : « De Dios á V. Magestad, ó Gran Rey Pilippo [*sic*], de Dios al Augustissimo Cesar Ferdinando, aquel colmo de felicidad, que

---

<sup>232</sup> *Ibid.*, p. 180.

<sup>233</sup> *Ibid.*, p. 158.

<sup>234</sup> CLAUDIEN, [...] *Panegyricus*... (trad. J. L. Charlet), *op. cit.*, p. 12, vers 100. En français : « Qu'il n'est rien d'indomptable au juste et rien de sûr pour le coupable ».

<sup>235</sup> *E. M. D.*, p. 157.

<sup>236</sup> *Ibid.*

<sup>237</sup> *Ibid.*, p. 158.

<sup>238</sup> *Ibid.*, p. 188.

<sup>239</sup> TERTULLIEN, *Apologétique*, *op. cit.*, début du chap. XXX, p. 71.

para entrambos pido cada día en mis sacrificios<sup>240</sup> ». Or, du roi Philippe IV et de l'empereur Ferdinand<sup>241</sup>, seul l'un des deux a le titre de « Cæsar ». C'est probablement la raison pour laquelle Claude Clément préfère le terme générique « Principis » convenant pour les deux.

Une dernière modification est à noter, toujours dans une citation de Tertullien mais au début du traité, lorsque Claude Clément se prémunit contre d'éventuelles critiques sur la sincérité de ses attaques contre les *Políticos* :

antes se me pueden aplicar aquellas palabras que dixo Tertuliano, hablando del estudio de la Magia: *Quid ergo? discemus Magiam, quam omnes pene fallaciam, sed ratio fallaciæ solos non fugit Christianos, qui spiritalia nequitiae, non quidem socia conscientia, sed inimica scientia novimus; non invitatoria operatione, sed expugnatoria divinatione tractamus multiformem hanc luem mentis humanæ, totius erroris artificem, salutis pariter quæ animæ vastatricem*. Será bien (dize) que un Christiano estudie la Arte Magica, a quien casi todo el mundo la censura por embuste y engaño? Pero la razon deste engaño solos los Christianos la alcançamos, que conocemos bien a estos espiritus infernales, no como complices y compañeros, sino como enemigos de sus embustes; y tratamos este punto, no para comvidar a su execucion, sino para desterrar con nuestra ciencia este contagio del alma, Maestra de todos los errores, destruidora de las vidas, y juntamente del alma<sup>242</sup>.

Le texte de Tertullien donne à lire « sed expugnatoria **dominatione**<sup>243</sup> » au lieu de « sed expugnatoria **divinatione** », ce qui est beaucoup plus cohérent dans un texte qui attaque précisément la magie ; même si *divinatione* peut avoir le sens chrétien de « prophétie », ce ne semble pas être celui de cette phrase. Le premier terme renvoie à des notions de souveraineté, de pouvoir absolu alors que le second évoque plutôt la prédiction, la prophétie. Dans le texte original, on comprend que les chrétiens traitent la magie avec une domination sur elle qui leur permet de la réfuter. L'attaquer au moyen d'une divination est tout de même assez énigmatique. La version espagnole « para desterrar **con nuestra ciencia** » semble hésiter entre les deux termes : le lecteur comprend cependant que la science ou la connaissance permet aux hommes de lutter contre la magie.

---

<sup>240</sup> *E. M. D.*, p. 188.

<sup>241</sup> Le nom ne change pas mais il s'agit évidemment de Ferdinand II dans le texte édité en 1636 et de son fils Ferdinand III dans les éditions de l'année suivante.

<sup>242</sup> *Ibid.*, p. 8-9. La traduction est simplifiée vers la fin du passage.

<sup>243</sup> « Quid ergo dicemus Magiam? quod omnes penè, fallaciam. Sed ratio fallaciæ solos non fugit Christianos, qui spiritalia nequitiae, non quidem socia conscientia, sed inimica scientia novimus, nec invitatoria operatione, sed expugnatoria dominatione tractamus multiformem luem mentis humanæ, totius erroris artificem, salutis pariter animæque vastatorem », dans TERTULLIEN, *De Anima...*, *op. cit.*, chap. LVII, § 1, p. 427. Cette version du texte, contemporaine de Claude Clément, indique « dominatione ». En français : « Comment donc appellerons-nous la magie? Comme l'appellent presque tous : une imposture. Mais les Chrétiens sont les seuls qui pénètrent la raison de cette imposture ; nous qui connaissons les puissances spirituelles du mal, non par une secrète complicité avec elles, mais par une science qui les hait ; nous qui, au lieu de les attirer par des opérations invitantes, les traitons avec une fierté qui les subjugue ; science de la magie, fléau multiple de l'intelligence humaine, artisan de toutes les erreurs, ruine non moins fatale au salut qu'à l'âme », dans TERTULLIEN, *De l'âme...* (trad. M. de Genoude), *op. cit.*, chap. LVII, p. 110.

Une simple observation technique peut apporter la clé du problème : les deux termes latins sont très semblables visuellement et, dans un texte imprimé autant que dans un manuscrit, il est très facile de les confondre. Une erreur de l'imprimeur est toujours possible, mais puisque le mot « divinatione » apparaît dans les trois éditions, établies par deux éditeurs différents et qu'il n'est corrigé dans aucune des listes d'errata, il est plus probable que l'erreur vienne de l'auteur. Claude Clément a probablement confondu les termes en lisant le texte original ou en recopiant la citation dans ses propres notes et n'a pas corrigé l'erreur, si ce n'est dans la version espagnole. Il ne s'agit donc pas d'une modification intentionnelle. Dans l'édition de l'œuvre, il convient de donner ces précisions en note.

Cette recherche sur les modifications apportées aux citations montre que Claude Clément ne rédige pas une étude philologique mais bien un traité politique, c'est pourquoi il ne convenait pas d'entrer dans un débat sur le respect des sources qui n'aurait pas sa place ici. L'auteur a surtout besoin de s'entourer de voix qui le soutiennent dans sa démarche, c'est pourquoi il transforme, il travestit et quelquefois invente certaines citations lorsqu'elles ne convergent pas suffisamment vers ses propres théories. Il fait ces transformations dans un but qu'il estime louable car l'enjeu justifie l'artifice : il sert une cause que les auteurs chrétiens dont il transforme le texte auraient probablement soutenue eux-mêmes. En retravaillant leur texte, en l'actualisant quelquefois, il leur donne l'occasion de continuer à servir la cause de la politique chrétienne, une cause qui dépasse largement la question du respect du texte original. Claude Clément donne à lire des citations justes quand il le peut et fausses quand il le doit.

### 5.3 Citer pour affirmer et s'affirmer

La quantité des citations présentes dans l'œuvre de Claude Clément nous a fait dire quelquefois qu'elles envahissaient le texte au point d'en devenir le message principal. C'est particulièrement le cas pour les citations longues : les textes cités constituent une sorte d'œuvre dans l'œuvre. Le nom et l'autorité de l'auteur-source, le type d'œuvre-source, voire la formulation de la note en marge, en somme, tout l'apparat critique que fournit l'auteur sont autant d'informations qui lui permettent de se construire une image d'expert.

### 5.3.1 Les indications en note : la culture derrière l'œuvre

Lorsque, dans les premières pages du traité, celui-ci lance une malédiction enflammée à l'encontre des *Políticos*, il les qualifie de « carnizeros de las almas de los hombres, y resucitados Busirides; que vengan a conseguir desta celebridad con que impiamente festejan a su Dios Saturno. *Festaque servorum cum famulatur herus*<sup>244</sup> ». Cette citation est attribuée, en note, à Ausone : « Auson. de ferijs Rom. Eidyllio 16<sup>245</sup> » avec une erreur sur le titre. Comme Claude Clément l'indique, le premier vers évoque des saturnales et le second, la fête des nones caprotines : « Y celebran las nonas detestables de la Diosa Iuno Caprotina<sup>246</sup> ». La citation est bien référencée et complétée par des informations culturelles précises ; malgré cela, il prend encore la peine d'ajouter une allusion à Macrobe : « Saturnalia<sup>247</sup> ».

Évidemment, mentionner des saturnales : « impiamente festejan a su Dios Saturno<sup>248</sup> », revient à évoquer Macrobe, mais les deux vers cités page 4 ne sont pas directement influencés par son œuvre. On peut donc raisonnablement se demander pourquoi Claude Clément ajoute cette information qui ne complète pas véritablement son texte ; elle ajoute seulement une référence érudite à un texte qui l'était déjà. C'est là le premier exemple de ces informations que nous appellerons complémentaires : des données qui ne servent pas immédiatement l'argumentation et qui ne semblent pas avoir d'autre utilité que de venir gonfler le nombre des références culturelles.

Lorsque, par exemple, l'orateur des *Políticos* présente une à une les grandes figures de la pensée politique depuis Étéocle jusqu'à Machiavel, Claude Clément multiplie, en note, les références bibliographiques à Cesare Baronio, à Pedro de Ribadeneyra, à Antonio Possevino, à Léonard Lessius, à Gregorio Nunes Coronel et à d'autres encore. Les informations qu'il donne peuvent être très vagues comme « Destos tres, vease Ribad. lib. del Princ. Christ. Possevin. en su app. de su Biblioth<sup>249</sup> » ou « De Machiavelo, Possevin. Ribadeneira, Lessio, Gregorio Nunio, y otros<sup>250</sup> » ; ou très précises comme : « Baron. anno Chris. 1139. & 1141. & 1145. Genebrard. in Chronic. anno Christi 1317<sup>251</sup> ».

---

<sup>244</sup> *E. M. D.*, p. 4.

<sup>245</sup> *Ibid.*

<sup>246</sup> *Ibid.*

<sup>247</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>248</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>249</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>250</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>251</sup> *Ibid.*, p. 25.

Le message que communiquent ces informations est double. Tout en donnant à son lecteur les clés pour aller se renseigner sur les personnages en question, Claude Clément lui fait l'inventaire des ouvrages de référence qu'il a consultés pour rédiger son texte. C'est là un trait caractéristique de sa pensée en réseau : il incite son lecteur à sortir de son texte, à le compléter par d'autres. Ce faisant, il montre l'étendue des recherches qu'il a menées afin de donner plus de poids à ses propres conclusions. Ces notes marginales confirment une fois encore que l'épisode de la fête des *Políticos* est bien une fiction. Pendant qu'il met dans la bouche de l'orateur un éloge vibrant des grands maîtres de l'art politique, il donne en note ses propres références aux sources chrétiennes qui les attaquent.

Ce besoin de cumuler les références érudites peut l'amener à enchaîner une dizaine de notes en l'espace de deux pages seulement, comme pour les références historiques des pages 49 et 50 : « Theod. l. 4. c. 29. histo. Trip. lib. 8.cap. 13. & ex illis Ribad. lib. I. ca. 8. de Princip. Christian<sup>252</sup> » ; « Socr. lib. 4. cap. ult<sup>253</sup> » ; « Amon. l. 31<sup>254</sup> » ; « Theod. l. 4. cap. 31<sup>255</sup> » ; « l. 4. Cod. Th. de fide Cathol<sup>256</sup> » ; « Zozim l. 4<sup>257</sup> » ; « Ruff. libr. 6. cap. 6<sup>258</sup> » ; « Zozim l. 4. to. I. epist. Rom. Pont<sup>259</sup> ». Cette liste longue et très détaillée pose une question fondamentale : Claude Clément pensait-il vraiment que son lecteur irait consulter l'un après l'autre ces onze textes ? Une chose est certaine en revanche, cette liste impressionne. À la fois longue et complexe, elle exige beaucoup d'efforts au lecteur qui voudrait en exploiter les données ; son intérêt est donc probablement ailleurs et n'est pas exclusivement d'ordre scientifique.

En multipliant les informations, il cherche avant tout à prendre l'ascendant, comme l'enseignant et l'éruudit qu'il était le faisait peut-être avec ses élèves. En accumulant ces informations en note, il montre, ou fait croire, qu'il a consulté la quasi-totalité des œuvres disponibles sur le sujet qu'il traite. À mesure que son traité avance, il se donne une posture de plus en plus doctorale ; il place son lecteur assez nettement dans une relation de maître à élève. Mais il peut également se servir d'une technique plus subtile que la simple accumulation de données.

---

<sup>252</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>253</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>254</sup> *Ibid.*

<sup>255</sup> *Ibid.*

<sup>256</sup> *Ibid.*

<sup>257</sup> *Ibid.*

<sup>258</sup> *Ibid.*

<sup>259</sup> *Ibid.*

Il complète par exemple son éloge de Ferdinand d’Aragon : « Instituyó el Sacro Tribunal de la Inquisicion a quien (como dize Gilberto Genebrardo) quiso tambien el mismo estar sujeto, con tanta felicidad, y tan buen successo<sup>260</sup> », par la note en marge « l. 4 Chron. ann. 1484. y otros referidos por Iuan Solorzano l. 3. de Indiar. iure c. I. num 92<sup>261</sup> ». Le message qu’il fait passer à son lecteur est encore une fois particulièrement riche. D’abord il lui fait comprendre qu’il tire l’information de deux sources historiques complémentaires : Gilbert Générard et Juan de Solórzano Pereira, qu’il connaît parfaitement, au vu de la précision des références. Ensuite, la formule « y otros » laisse supposer qu’il pourrait en citer davantage, mais qu’il ne le fait pas, probablement par souci de concision. La note est impressionnante, à la fois parce que l’information est riche et précise, mais aussi parce que « y otros » incite à l’imaginer plus riche encore. Il avait d’ailleurs déjà utilisé la même expression dans la note de la page 26 citée plus haut.

Quelquefois, les notes font référence à des passages très longs : « Vease Don Iuan de Solorçano Pereyra, l de Indiar. iure c. 3. nu. 37. 58. 60. 61<sup>262</sup> ». Les numéros 57<sup>263</sup>, 58, 60 et 61 de l’œuvre de Juan de Solórzano Pereira font, sur six pages, le récit des conquêtes portugaises, ce qui ne constitue pas le cœur du raisonnement à ce moment de l’œuvre<sup>264</sup>. Comme le fait un enseignant, Claude Clément donne à son lecteur des pages à lire et les notes marginales sont finalement le lieu idéal pour lui faire voir sa culture. Le choix de placer une information en note plutôt que dans le corps du texte est même un moyen de mettre en valeur ses recherches et de suggérer au lecteur qu’il n’exploite qu’une partie des connaissances qu’il a accumulées sur le sujet.

Lorsqu’il évoque les fêtes d’action de grâce organisées après la victoire des Dolois, il précise en note les sommes dépensées : « Seis mil ducados repartio el Consejo de Indias en varias limosnas, y obras pias<sup>265</sup> ». Il peut ajouter des chiffrages concernant des événements historiques : « Palmerio en su Chronica dize fueron treynta mil los muertos<sup>266</sup> ». Le fait de mettre ces informations en note plutôt que de les inclure dans le texte laisse supposer qu’il s’agit d’ajouts *a posteriori*, comme s’il avait une quantité d’informations trop importantes à donner pour un si petit traité.

---

<sup>260</sup> *Ibid.*, p. 68-69.

<sup>261</sup> *Ibid.*

<sup>262</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>263</sup> Le chiffre 37 est erroné.

<sup>264</sup> Voir SOLÓRZANO PEREIRA, Juan de, *Disputationem...*, *op. cit.*, p. 19-21 et p. 33-35.

<sup>265</sup> *E. M. D.*, p. 85.

<sup>266</sup> *Ibid.*, p. 86.

### 5.3.2 Le portrait d'un expert

Dès les premières pages, Claude Clément impose sa culture politique, plus particulièrement à la page 5 déjà évoquée. Il y fait la liste des penseurs chrétiens dont il s'inspire. Au vu de la forme qu'elle prend, on comprend rapidement l'effet recherché :

fuera para mi cosa de mucho mas gusto oir en esta parte a los Ambrosios, Synesios, Bernardos, Thomases, Avilas, Baronios, Belarminos, Possevinos, Bozios, Boteros, Ribadneyras [*sic*], Marianas, Marquez, Scribanios, Menochios, Contzenios, y al que dignissimamente en estos Estudios Reales professa esta Facultad, de la qual escribieron tan digna y acertadamente los arriba referidos<sup>267</sup>.

La liste est accompagnée d'une quantité de notes occupant la marge sur presque toute la hauteur de la page. Elle semble avoir été écrite pour l'effet visuel qu'elle produit : le lecteur se sent noyé par cette masse d'informations au milieu de laquelle l'auteur se pose en guide autant qu'en expert.

#### *Culture classique*

Les allusions, c'est-à-dire les passages où il donne une référence bibliographique sans citation explicite, sont un outil puissant pour se donner cette image. Dans son pseudo-dialogue avec le portier du sanctuaire des *Políticos*, il explique la raison pour laquelle celui-ci lui refuse l'accès : « me dio por causa que yo estaba incapaz de entrar alli porque a ninguno se daba licencia de entrar en aquella santa Capilla, si no abia sido primero consagrado con los ritos de su Religion<sup>268</sup> ». Ce passage est assorti d'une note assez énigmatique : « Senec. epist. 95<sup>269</sup> », qui porte à croire qu'il s'agit d'une allusion puisqu'on ne repère aucune citation explicite. Dans le texte en latin, en revanche, le mot « *prophanum* » est en italique dans la phrase : « *præterea causari prophanum me esse*<sup>270</sup> », ce qui peut laisser supposer que la citation porte sur ce seul terme.

On le retrouve en effet dans la lettre XCV de Sénèque à Lucilius : « Sicut sanctiora sacrorum tantum initiati sciunt, ita in philosophia arcana illa admissis receptisque in sacra ostenduntur; at præcepta et alia eiusmodi profanis quoque nota sunt<sup>271</sup> ». La référence à Sénèque a pour seule utilité d'expliquer le sens du mot « *prophanum* » de la version latine, traduit par une formule explicitée en espagnol : « si no abia sido primero

---

<sup>267</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>268</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>269</sup> *Ibid.*

<sup>270</sup> *M. J.*, p. 7. Ce passage correspond à l'expression « si no abia sido primero consagrado con los ritos de su Religion » dans la version espagnole.

<sup>271</sup> SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, t. VI (trad. H. Noblot), Paris, Les Belles Lettres, 1962, lettre XCV, § 64, p. 109. En français : « Car ce qu'il y a de plus auguste dans la religion n'est su que des initiés, ainsi la philosophie ne révèle ses derniers secrets qu'à ceux à qui elle ouvre l'accès et l'intimité de ses sanctuaires », dans *ibid.*

consagrado con los ritos de su Religion ». Si le lecteur du texte latin pouvait éventuellement reconnaître l'allusion à Sénèque, la chose devient impossible à partir de la seule traduction en espagnol : le seul mot cité n'y apparaît même plus. La note a pourtant été conservée même si elle n'est plus interprétable : ce n'est plus qu'une référence pour la référence, elle n'y a d'autre rôle que de mettre en scène la culture classique de l'auteur. Il est probable, d'ailleurs, que cette allusion impressionne d'autant plus le lecteur *romancista* qu'elle lui est totalement incompréhensible : c'est bien une référence d'autorité.

Claude Clément va conserver bien d'autres références à Sénèque : la phrase « te sucederá lo que a Cleanto, que nunca pudiera aber imitado a Zenon perfectamente, si solo hubiera oido sus palabras<sup>272</sup> » est associée à la note : « Senec. epist. 16<sup>273</sup> ». Elle fait allusion au passage : « deinde quia longum iter est præcepta, breve et efficax per exempla. Zenonem Cleanthes non expressisset, si tantummodo audisset<sup>274</sup> » de la lettre VI – et non XXVI – de Sénèque à Lucilius. La lecture du texte original en latin ne permet pas de mieux comprendre la phrase espagnole et, surtout, elle n'apporte rien à l'argumentation générale du paragraphe. C'est une pure référence d'érudition : son objectif n'est pas d'aider le lecteur à comprendre mais plutôt de mettre en valeur l'auteur.

L'orateur de la secte des *Políticos* fait d'ailleurs l'éloge de Sénèque en ces termes :

Vés á Seneca? aquel reformador de los siglos dorados, y corona en sus tiempos de la sabiduria Romana, Ρωμαίους τους ηαθ' έαυτόν σοφία ύπερ άράντα Perfectissimo Maestro del Arte Politica, y coraçon que influye valentia en la fortaleza de los Estoicos<sup>275</sup>.

Le texte en grec fait l'objet d'une note : « Dio.49<sup>276</sup> » associée à une autre : « Front<sup>277</sup> ». La note sur Dion Cassius fait référence à la phrase en grec, mais la seconde, probablement une allusion à Fronton, n'a pas encore été identifiée dans l'état actuel des recherches. Si cette allusion ne peut être formellement attribuée, il est probable qu'un lecteur de la version espagnole n'ait pas été capable de le faire non plus.

La note donne au lecteur de la version espagnole des pistes qu'il est incapable de suivre, elle lui donne l'impression qu'il ne comprend pas tout ce qu'écrit l'auteur, que sa culture le dépasse. D'ailleurs, Claude Clément alimente cette frustration en conservant

---

<sup>272</sup> E. M. D., p. 29.

<sup>273</sup> *Ibid.*

<sup>274</sup> SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, t. I (trad. H. Noblot), *op. cit.*, lettre VI, § 5-6, p. 17-18. En français : « Outre cela, longue est la voix des préceptes ; courte et infaillible celle des exemples. Cléanthe n'aurait pas fait revivre Zénon en sa personne, s'il n'eût été que l'auditeur du maître », dans *ibid.*

<sup>275</sup> E. M. D., p. 22.

<sup>276</sup> *Ibid.*

<sup>277</sup> *Ibid.*



certaines phrases en grec dans la version espagnole alors qu'il les avait éliminées dans la seconde édition latine<sup>278</sup>. Il ne peut ignorer que son lecteur ne les comprendra pas, mais c'est probablement là son objectif : quoi de plus valorisant, en effet, que de présenter des citations en grec à un lecteur qui ne lit même pas le latin ? C'est sur cette frustration aussi que Claude Clément construit son image d'expert.

Quelquefois, l'intérêt de certaines citations ou allusions à des textes classiques semble d'ailleurs assez faible. Lorsqu'il décrit la disposition des sièges lors de la pseudo-cérémonie des *Políticos*, il s'inspire d'une phrase de Cassiodore :

Estaban cada uno de por si en su silla de braços, dispuestos en circunferencia, no del todo perfecta, sino en forma de ovalo, *Ut prolixa rotunditas colloquentes inter se meliús colligeret*, para que prolongado el plano, hubiesse menos distancia de los de una banda a otra, para poder hablar entre sí<sup>279</sup>.

Une note donne la référence suivante : « Cassiod. lib. 5. var. Epist. 42<sup>280</sup> ». Claude Clément reprend effectivement une phrase de Cassiodore, mais qui n'apporte pas une information de première importance<sup>281</sup>. Est-il vraiment besoin de convoquer un auteur classique pour expliquer que les sièges sont disposés en ovale ? Cette référence n'est probablement pas là pour décrire comment sont disposés les participants, d'autant plus que ce passage est totalement inventé et qu'il aurait bien pu imaginer une autre forme. Elle lui permet de montrer à son lecteur que sur des sujets aussi prosaïques, il est encore capable de s'appuyer sur un auteur antique. Il est même possible que Claude Clément ait imaginé une assemblée disposée en ovale dans le seul but de pouvoir citer Cassiodore. Il n'a certainement pas voulu non plus établir un lien voilé vers un écrit polémique puisque la lettre qu'il cite n'a aucun contenu politique.

Un peu plus loin, lorsque l'orateur des *Políticos* évoque la « prudencia universal para gobernar y administrar la Republica<sup>282</sup> », il fait une référence à Manilius : « No pretendo aqui alabarla; porque objeto tan superior, mas pide breve explicacion, que dilatados loores. *Ornari res ipsa negat, contenta doceri*. La misma cosa no permite adorno, Solo enseñarla tiene por soborno<sup>283</sup> » et une note en marge fait référence aux *Astronomiques* « Manil. de rebus Astron<sup>284</sup> ». Le passage cité se trouve au début du troisième livre, dans un paragraphe qui, une fois encore, n'a strictement aucun lien avec

---

<sup>278</sup> Comparer *D. C. P.*, fol. 9 v° et *M. J.*, p. 16.

<sup>279</sup> *E. M. D.*, p. 12.

<sup>280</sup> *Ibid.*

<sup>281</sup> La forme originale est : « dum quædam prolixa rotunditas universa collegerat », dans CASSIODORE, *Variarum libri duodecim : Patrologiæ Cursus Completus*, t. XLIX, éd. de J. P. Migne, Paris, Garnier, 1865, liv. V, lettre 42 « Maximo Viro Illustri, consuli, Theodoricus Rex », col. 676.

<sup>282</sup> *E. M. D.*, p. 18.

<sup>283</sup> *Ibid.*

<sup>284</sup> *Ibid.*

les thématiques que développe Claude Clément<sup>285</sup>. Si cette citation ne sert pas l'argumentation, elle n'est certainement là que pour mettre en scène les connaissances de l'auteur, à qui les citations classiques semblent si spontanées.

Un cas similaire se présente encore dans le passage où il analyse la prise de Ratisbonne : il s'étonne qu'une telle victoire ait été obtenue par un si jeune capitaine, le roi de Hongrie et futur empereur Ferdinand III<sup>286</sup>. Il conclut alors cette réflexion par la phrase suivante :

Hizo en esto lo que suelen hazer los mas esforzados Athletas: exercitanse al principio en cosas mas dificiles, para que despues, todo lo demas se les haga mas facil; y assi acostumbran las manos a traer pesos de plomo, para tenerlas despues en la lucha mas agiles, quando esten libres de aquel peso<sup>287</sup>.

Cette phrase est complétée, dans la première édition latine seulement, par une référence à Quintilien en marge : « Quint<sup>288</sup> ». Or, dans le passage auquel il est fait référence, Quintilien traite de la mémoire des orateurs et des exercices qu'ils peuvent faire pour la renforcer<sup>289</sup>, sans aucun lien direct avec l'argumentation de Claude Clément. Une fois encore, cette citation et la note qui l'accompagne ne constituent rien d'autre qu'une référence culturelle : leur seule fonction est de renforcer son image d'expert.

### *Connaissances historiques*

Les allusions sont également un bon moyen d'asseoir son autorité : mentionner une source sans la citer explicitement laisse imaginer que l'auteur ne donne à lire ou n'exploite dans son œuvre qu'une partie des connaissances qu'il a. Or, Claude Clément se sert souvent d'allusions pour évoquer des chroniques, des annales et plus généralement des œuvres historiques.

Lorsqu'il nomme par exemple la reine de Hongrie Isabelle Jagellon<sup>290</sup> : « Admitio Isabela Reyna de Hungria el socorro del Turco contra Fernando Rey de Romanos? Pues

---

<sup>285</sup> MANILIUS, *Astronomicon libri quinque : Bibliothèque classique latine Poetae latini minores*, Paris, Lemaire, 1826, liv. 3, vers 39, p. 372. Le passage correspond à la fin de l'introduction du liv. III où Manilius déclare combien il est difficile de mettre en vers les phénomènes de la nature brute, les parties de l'univers et leurs mouvements.

<sup>286</sup> *E. M. D.*, p. 161-162.

<sup>287</sup> *Ibid.*, p. 162.

<sup>288</sup> *D. C. P.*, fol. 53 r°. Cette note n'apparaît pas dans les éditions de 1637 : voir *M. J.*, p. 120 et *E. M. D.*, p. 162.

<sup>289</sup> QUINTILIEN, *Institution oratoire* (trad. J. Cousin), *op. cit.*, p. 219. En français : « L'exercice doit être, en effet, plus difficile, afin que l'on trouve plus accessible le but de l'exercice même : c'est ainsi que les athlètes s'habituent à tenir dans leurs mains des mils de plomb, quoiqu'ils doivent lutter en fait les mains vides et nues », dans *ibid.*

<sup>290</sup> Épouse de Jean I<sup>er</sup> de Hongrie et régente de son fils Jean II, elle n'aura de cesse de protéger la couronne de Hongrie pour son fils contre les attaques du sultan Soliman et les ambitions de l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup> de Habsbourg. Voir CADILHON, François, *La Hongrie moderne, 1450-1850*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, p. 30-33 et BÉRENGER, Jean, *La Hongrie des Habsbourg : Tome I de 1526 à 1790*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 401.

(disponiendolo Dios assi,) echo muy presto de ver, que aquesse mismo Turco fue el que tomó el castigo, y vengança de tan impia confederacion<sup>291</sup> », il fait une allusion en note à l'historien Nicolas Isthvanfius : « Nicolaus Isthanssus. lib. 14 histor. Hung<sup>292</sup> ». Dans ce texte, dix pages du livre XIV traitent des luttes entre Ferdinand I<sup>er</sup> de Habsbourg et le sultan Soliman ainsi que des tentatives de la reine de Hongrie pour préserver le trône de son fils<sup>293</sup>. Cette référence très précise vient clore un développement sur leurs terribles conséquences des alliances contre nature que certains chrétiens ont pu faire avec les Turcs<sup>294</sup>.

Claude Clément a probablement puisé l'ensemble de son raisonnement chez Giovanni Botero. Le chapitre IX du livre 3 de *de Regia sapientia* traite précisément des : « Fædera [sic] cum impijs<sup>295</sup> ». On y trouve la plupart des références : l'exemple du roi Josaphat, les citations des Paralipomènes<sup>296</sup> ainsi qu'Isabelle de Hongrie. D'ailleurs, il se garde bien de citer un roi d'Espagne alors que Giovanni Botero place Alphonse V dans la liste des rois chrétiens alliés aux musulmans<sup>297</sup>. En revanche, la citation de Nicolas Isthvanfius n'y figure pas : Claude Clément s'est donc certainement inspiré de *de Regia Sapientia*, mais il est allé consulter ensuite l'ouvrage de cet historien.

Lorsqu'il donne cette indication bibliographique en marge, son intention est-elle effectivement d'inciter son lecteur à se renseigner sur l'histoire hongroise – en latin et sur une dizaine de pages, rappelons-le – ou ne souhaite-t-il pas avant tout jouer sur l'effet que produit la mention d'un ouvrage savant ? À l'inverse, *de Regia Sapientia* qui l'a inspiré bien davantage n'est pas mentionnée. Probablement parce que la référence à Nicolas Isthvanfius apporte une touche d'érudition supérieure, mais aussi parce que mentionner Giovanni Botero revient à avouer qu'il n'est pas l'auteur du raisonnement des pages 44-45.

Cet exemple révèle une forme de calcul. Dans les informations qu'il met en note, Claude Clément fait un tri qui n'est pas guidé uniquement par un souci de rigueur scientifique. Il donne à lire les informations qui le mettent en valeur, lui ou son propos, et c'est en cela que les indications marginales font partie du message de l'œuvre. Par les informations qu'elles renvoient, elles participent à la construction du message global.

---

<sup>291</sup> E. M. D., p. 44.

<sup>292</sup> *Ibid.*

<sup>293</sup> Voir ISTHVANFIUS, Nicolas, *Historiarvm de Rebus Vngaricis Libri XXXIV*, Cologne, Antonij Hierati, 1622, p. 230-240.

<sup>294</sup> Voir E. M. D., p. 44-45.

<sup>295</sup> BOTERO, Giovanni, *De regia sapientia...*, *op. cit.*, p. 90. En français : « Des alliances avec les impies ». Voir plus généralement les p. 90-92.

<sup>296</sup> Voir E. M. D., p. 45.

<sup>297</sup> BOTERO, Giovanni, *De regia sapientia...*, *op. cit.*, p. 91.

Nous pouvons revenir quelques instants sur la note problématique qui accompagne l'évocation du premier empereur de la lignée des Habsbourg, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, Rodolphe I<sup>er</sup> : « Joan. Frid. Matones. S. Theol. doct. & profess. Habsburgia, l. 6. c. 4 Pisborduis Guillimanus fuse<sup>298</sup> ». Le chapitre IV du livre VI des *Habsburgiaca* de François Guillimann est effectivement consacré à Rodolphe I<sup>er</sup><sup>299</sup> qui est également évoqué par Johann Friedrich Matenesius dans *Sceptrum Regale et Imperatorium*<sup>300</sup>. C'est dans ce dernier texte que figure l'anecdote dont parle Claude Clément : l'empereur offrit son cheval à un prêtre qui transportait le saint Sacrement afin de lui faciliter le passage d'un ruisseau. Il suit en cela l'argumentaire de Johann Friedrich Matenesius qui voit dans ces actes de dévotion les heureux présages de son accession au trône impérial. Cet auteur s'appuie alors sur une citation qu'il attribue à François Guillimann : « *Hoc pietatis officio, de quo divinitus edocta erat, tibi, tuisque posteris Romanum Imperium, apparasti, quod tu illique tenebitis, dummodo pietati cœpta constanter is hæseritis*<sup>301</sup> ».

Cette phrase est surtout accompagnée d'une note qui est exactement celle que reproduit Claude Clément : « *Habsburgici lib. 6. c. 4*<sup>302</sup> ». Johann Friedrich Matenesius poursuit en ajoutant d'autres indications bibliographiques dans le corps du texte : « *Pispordium vide ex Guillimano prolixius hoc narrantem*<sup>303</sup> » qui ressemblent aussi à la suite de la note de Claude Clément : « *Pisborduis*<sup>304</sup>. *Guillimanus fuse*<sup>305</sup> ». Pour rédiger sa propre note, il est donc très probable que Claude Clément se soit directement inspiré de Johann Friedrich Matenesius sans nécessairement avoir consulté l'œuvre de François Guillimann. La fin de cette note fait certainement référence à Johann Pistorius le jeune, plus précisément aux *Rerum germanicarum*. L'élection de Rodolphe I<sup>er</sup> y est évoquée à la page 261, mais c'est surtout le livre V « *Chronicon Episcopatus Constantiensis* » qui traite de la lignée des Habsbourg aux pages 670-671 et dans la généalogie qui court ensuite jusqu'à la page 673<sup>306</sup>.

Ces notes montrent que Claude Clément n'a pas corrigé l'erreur de Johann Friedrich Matenesius qui avait déformé le nom en « *Pispordius* » mais l'a encore aggravée.

<sup>298</sup> *E. M. D.*, p. 126.

<sup>299</sup> Voir GUILLIMANN, François, *Habsburgiaca...*, *op. cit.*, p. 305-307.

<sup>300</sup> Voir MATENESIUS, Johann Friedrich, *Sceptrum Regale...*, *op. cit.*, p. 15-16.

<sup>301</sup> *Ibid.*, p. 15. En français : « Par cet acte de piété, qui t'a été inspiré par Dieu, tu as préparé l'Empire Romain pour toi et pour les tiens après toi, et tu le conserveras, ainsi que les tiens, tant que vos œuvres resteront fermement attachées à la foi ». L'anecdote du cheval est bien évoquée dans le texte de François Guillimann mais la citation présentée par Johann Friedrich Matenesius n'y figure pas. Voir GUILLIMANN, François, *Habsburgiaca...*, *op. cit.*, p. 305-307.

<sup>302</sup> MATENESIUS, Johann Friedrich, *Sceptrum Regale...*, *op. cit.*, p. 15-16, note marginale.

<sup>303</sup> *Ibid.*

<sup>304</sup> « *Pisbordius* » dans *D. C. P.*, fol. 40 r<sup>o</sup> et dans *M. J.*, p. 91.

<sup>305</sup> *E. M. D.*, p. 126.

<sup>306</sup> WIPON, *Rerum germanicarum...*, *op. cit.*, p. 615-722.

L'imprimeur a pu, lui aussi, amplifier la déformation : la transformation de « Pisbordius » en « Pisborduis » entre les versions latines et la version espagnole est probablement de son fait. Cette déformation ne correspond pas aux habitudes de Claude Clément qui est plutôt précis et juste lorsqu'il rédige ses références bibliographiques. Il s'agit, avec le pseudo-père Rochirina, des deux seuls cas de déformation majeure. Il n'a pas fait l'erreur lui-même, il l'a certainement reprise dans *Sceptrum Regale et Imperatorium*, mais ceci tend à prouver qu'il n'a pas eu les *Habsburgiaca* de François Guillimann entre les mains. Il se présente comme un expert de l'histoire des Habsbourg mais il n'a pas lu tous les titres auxquels il fait allusion. Et il ne s'agit probablement pas d'un cas isolé.

Claude Clément a pleinement conscience de l'image qu'il se donne dans les notes bibliographiques et s'attribue certainement une culture plus étendue que celle qu'il a en réalité. Lorsqu'il fait onze allusions à des historiens dans les seules pages 49 et 50, il ne cherche pas tant à renseigner son lecteur qu'à l'impressionner et, dans son rôle d'expert, à exercer de l'ascendant sur lui. En outre, s'il souhaitait seulement lui donner des informations, il aurait probablement traduit les notes dans la version espagnole, qui sont restées en latin dans leur grande majorité.

### *Connaissances bibliographiques*

Dans certaines notes, il cherche même délibérément à orienter l'interprétation du lecteur, c'est le cas par exemple lorsqu'il conseille de consulter des ouvrages ouvertement opposés aux théories de Machiavel comme le *Principe Christiano* de Pedro de Ribadeneyra ou la *Bibliotheca* d'Antonio Possevino pour se renseigner sur des auteurs classés comme *políticos* tels Jean Bodin, Philippe Duplessis-Mornay ou François de La Noue : « Destos tres, vease Ribad. lib. del Princ. Christ. Possevin. en su app. de su Biblioth<sup>307</sup> ». À sa manière, la note alimente, elle aussi, la polémique.

Quelques pages plus haut, l'orateur des *Políticos* dresse la liste de leurs maîtres à penser : « mira, y honora humilde aquestos Heroes esclarecidos, Eteocles, Euripides, Cricias [...] Carlos Molineo, Iuan Bodino, Philipo Plesio, Morneo, Lanueo, y a quien con especial reverencia nombro y venero, *Nicolas Machiavelo*<sup>308</sup> ». La note au sujet de Philippe Duplessis-Mornay est représentative de l'attitude de Claude Clément : « Possevin. lib. 1. Bibl. pagin. 121. llama á este Morneo, Pedro<sup>309</sup> ». Ses indications sont

---

<sup>307</sup> *E. M. D.*, p. 25.

<sup>308</sup> *Ibid.*, p. 18-19. La virgule entre « Plesio » et « Morneo » est une erreur de l'imprimeur : il s'agit de Philippe Duplessis-Mornay, dont le nom apparaissait sous la bonne forme dans les éditions latines : « Philippum Plessium Mornæum », dans *D. C. P.*, fol. 8 r° et *M. J.*, p. 14.

<sup>309</sup> *E. M. D.*, p. 19.

si précises qu'il est facile d'identifier le passage en question ; il se trouve effectivement à la page 121 du premier livre de l'édition de 1593 de la *Bibliotheca* d'Antonio Possevino qui lui attribue par erreur le prénom Petrus : « Iudicium de libris Nuæ militis Galli, Ioannis Bodini, Petri Mornei, ac Nicolai Machiavelli<sup>310</sup> ». Il faut toutefois rendre justice à Antonio Possevino : il s'agit très certainement d'une erreur de l'imprimeur puisqu'il emploie le bon prénom quelques pages plus loin dans le titre « *De Philippi Mornei Galli*<sup>311</sup> » ou encore dans le corps du texte « Ex horum igitur numero fuit Philippus Morneus<sup>312</sup> ».

Dans ce cas, pourquoi Claude Clément a-t-il pris la peine d'indiquer en note cette erreur ponctuelle qui n'est probablement rien d'autre qu'une coquille d'impression ? D'une certaine manière, il est en concurrence avec Antonio Possevino : ils sont tous deux des bibliographes et ce genre d'erreur n'est guère admissible dans ce milieu. On sent poindre ici une querelle d'experts que Claude Clément prend soin de mettre en scène devant son lecteur, alors même qu'il a pu constater que l'erreur ne se reproduit pas dans les pages suivantes, mais les a-t-il lues ? Cette note n'a aucune utilité si ce n'est de montrer qu'il corrige les erreurs d'Antonio Possevino, qu'il est, en quelque sorte, l'expert des experts.

### *Connaissances politiques*

Claude Clément donne également quantité d'informations sur l'actualité, comme le déroulement des dernières batailles de la guerre des Flandres<sup>313</sup>, les festivités organisées à Madrid<sup>314</sup> ou encore les progrès physiques et intellectuels de l'infant Balthazar-Charles<sup>315</sup>. Les lettres de sa main publiées dans le *Memorial Histórico Español* prouvent, selon Francisco Elías de Tejada, que :

... aunque nunca tuvo trato directo en la Corte, su larga permanencia en el Colegio Imperial, caja de resonancia de cuanto sucedía en los aledaños del poder y en los centros de decisión, le había de permitir conocer de primera mano cuanto de grave y de importancia acaecía en la cumbre del poder<sup>316</sup>.

Dans *El Machiavelismo degollado*, Claude Clément souhaite donner de lui l'image d'une personne bien informée et proche des cercles du pouvoir. On le remarque aux

---

<sup>310</sup> POSSEVINO, Antonio, *Bibliotheca selecta Qua agitur de Ratione Studiorum In Historia, In Disciplinis, In Salute omnium procuranda*, Rome, Typographia Apostolica Vaticana, 1593, p. 121.

<sup>311</sup> *Ibid.*, p. 142.

<sup>312</sup> *Ibid.* En français : « Philippe Mornay fit donc partie de ce nombre ». Étant donné que son nom est généralement latinisé en « Plesius Mornæus », l'erreur provient certainement d'une confusion entre les génitifs visuellement proches : « Plesii » et « Petri ».

<sup>313</sup> *E. M. D.*, p. 168-169.

<sup>314</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>315</sup> *Ibid.*, p. 139-140.

<sup>316</sup> BRUFAU PRATS, Jaime, « Claudio Clemente... », art. cit., p. 67-68.

chiffres précis qu'il fournit sur les affaires de l'État ; sur le nombre des missionnaires envoyés à travers le monde par exemple : « Aora este año antecedente passaron a entrambas Indias cerca de cien sujetos solo de nuestra minima Compañia de IESUS<sup>317</sup> » ; ou encore sur les revenus américains :

aora nuevamente en espacio de muy pocos meses, es a saber desde los fines de Iulio hasta los principios de Noviembre del año 1636. ayan entrado á España mas de treynta millones de oro con las quatro flotas del Brasil, y de los Reynos de Mexico, y Pirú, y la Capitana de la India Oriental<sup>318</sup>.

Ces données ont une importance dans l'argumentation, mais elles montrent aussi qu'il comprend les enjeux de son époque et connaît précisément des chiffres d'une importance stratégique et politique capitale. À l'opposé de l'image d'un prêtre reclus, il se donne plutôt celle d'un homme pleinement dans le monde et fin connaisseur de ses contingences ; ce qui, après tout, est bien le rôle que doit jouer un jésuite.

Il est capable de décrire par exemple la bataille de Nördlingen avec la plus grande précision :

Pues de los exercitos de Hornio, Veymar, y Gratz, fueron passados a cuchillo mas de quinze mil infantes, y lucidissima caballeria desbaratada, destrozada, y en gran parte muerta. Prisioneros quatro mil, y entre ellos Hornio con su Maestre de Campo, y Gratz fueron presos en particular por vuestro insigne valor, y conocida destreza Serenissimo Carlos, Duque de Lorena. Veymar derribado de su caballo, y mal herido, librando en los pies su vida, se entró como pudo por la fragosidad de montes y bosques desusados. Cogieronse mas de setenta piezas de artilleria con todo su aderezo, banderas trecientas, y tanta multitud de despojos quanta se puede conjeturar de tal rota<sup>319</sup>.

Bien-sûr, l'auteur a très certainement tiré ces informations des chroniques ou des gazettes qu'il a eues entre les mains, mais l'effet n'en est pas moins là : il se donne le rôle d'un historien et raconte la bataille à son lecteur comme s'il l'avait vécue lui-même.

Quelques pages plus loin, il fait le récit d'une autre anecdote particulièrement détaillée. Le roi vient d'assister au *Te Deum* d'action de grâces pour la victoire de Nördlingen et rencontre, sur le chemin du retour au palais royal, un prêtre portant le viatique à un malade qu'il décide alors d'accompagner. Il présente la scène de cette manière :

... antes que V. Magestad subiesse á caballo, para volver desde el Templo á su real Palacio, començó el pueblo á alabar y engrandecer su piedad y devocion, y á fervorizarse en ella con exemplo tan ilustre. Y juntamente (por el increible afecto con que dessea la salud de V. Magestad) á murmurar, y quexarse, y á motejar en voz alta

<sup>317</sup> *E. M. D.*, p. 135. L'expression « este año antecedente » pose un problème de référence évident puisqu'elle apparaît dans les éditions de 1637, mais aussi dans celle de 1636 : voir *D. C. P.*, fol. 43 r°. Cette « année dernière » dont il est question est plutôt l'année 1635. La référence est donc erronée dans *M. J.* et *E. M. D.*

<sup>318</sup> *E. M. D.*, p. 141.

<sup>319</sup> *Ibid.*, p. 166-167a.

de alguna inadvertencia al Capitan de la Guarda, y aun al mismo sacerdote, porque no torcio el camino para otra calle, viendo desde lexos á V. Magestad<sup>320</sup>.

Cette anecdote pourrait correspondre au contenu d'une lettre qu'il aurait pu écrire à d'autres jésuites<sup>321</sup>. La description en est si détaillée que le lecteur peut penser que son auteur a assisté à la scène. Il se donne ainsi l'image d'une personne qui est régulièrement, si ce n'est en contact, du moins en présence du roi :

... vimos á Vuestra Magestad (y nunca mis ojos se hartan de gozar de su Real presencia, tanta es la grandeza de su aspecto, tanta la serenidad de su semblante, tanta la benignidad, y viveza de los rayos de sus ojos, tanta la magestad de su persona, ó yendo á pie, ó ruando en el coche, ó manifestando á caballo su gallardia) vimos pues á Vuessa Magestad, que luego que recibió la nueva cierta de la derrota de Norlinga<sup>322</sup>

Or, mesurer cette proximité physique n'est rien moins que mesurer sa proximité au pouvoir. Bien qu'il se fonde dans un « nous » collectif, il est évident qu'il cherche à mettre ce rapport en exergue, même s'il n'est peut-être que visuel. Les recherches récentes de Fabien Montcher semblent confirmer l'hypothèse selon laquelle le roi connaissait Claude Clément, ou tout au moins son travail : « A pesar de que Olivares dirigió a la junta, el rey siguió con atención el proceso de escritura. Recomendó los servicios de Clément para la versión latina<sup>323</sup> ».

Le fait qu'il reproduise textuellement, aux pages 97 et 98, les lettres que le souverain adresse à son ambassadeur et à ses sujets de Franche-Comté vient renforcer encore cette impression : il montre au lecteur qu'il a eu accès à ces pièces. Il reproduit, intégralement aussi, une lettre du père Francisco Aguado<sup>324</sup>. Plus que la lettre, c'est la phrase par laquelle Claude Clément introduit son auteur qui est riche de sens :

... contare el caso puntualmente, como passó con las mismas palabras con que lo escribí al Padre Retor deste Colegio Imperial de Madrid, el Padre Francisco Aguado de nuestra Compañia Predicador de V. Magestad varon adornado con aventajadas prendas, y talentos en el gobierno, en el pulpito [...] y al presente Confessor del Conde Duque, a quien fue acompañando en la jornada, que V. Magestad hizo aora tres años, a la Ciudad de Barcelona<sup>325</sup>

Claude Clément s'adresse formellement au roi, mais le message n'est-il pas plutôt dirigé vers le lecteur ? Quel intérêt y aurait-il à rappeler au monarque ce qu'il a fait trois ans auparavant ? L'auteur cherche certainement moins à réveiller ses souvenirs qu'à montrer qu'il connaît les détails de sa vie et qu'il fréquente le père Aguado au point

---

<sup>320</sup> *Ibid.*, p. 176-177.

<sup>321</sup> Voir *ibid.*, p. 124 où il évoque précisément ces échanges épistolaires.

<sup>322</sup> *Ibid.*, p. 174.

<sup>323</sup> MONTCHER, Fabien, *La historiografía real...*, op. cit., p. 315.

<sup>324</sup> *E. M. D.*, p. 125-126

<sup>325</sup> *Ibid.*, p. 124.



d'avoir accès à ses manuscrits : « con las mismas palabras con que lo escribió » et enfin, que ce dernier se trouve dans le premier cercle du pouvoir aux côtés du comte-duc<sup>326</sup>.

Cette construction tend à prouver que Claude Clément est proche de ceux qui ont accès au premier cercle du pouvoir. D'ailleurs, il faisait une description détaillée des habitudes du favori quelques pages plus haut. Il y évoquait : « las comuniones de cada semana, y aun mas frequentes, la asistencia quotidiana al sacrosanto sacrificio de la Missa; el cuidado, y zelo, de que cada dia se digan doze Missas en su Capilla<sup>327</sup> ». Ce sont là des informations qui ne sont pas confidentielles, mais qui révèlent un certain degré de proximité. Claude Clément souhaite montrer qu'il connaît les habitudes du comte-duc, ou qu'il connaît une personne qui a pu les lui décrire. Une hypothèse que les recherches de Fabien Montcher semblent encore confirmer : « Desde esta institución [el Colegio Imperial] estuvo directamente implicado con el servicio del conde-duque y a la sazón prestó su pericia para discutir sobre temas tales como los Plomos de Granada<sup>328</sup> ».

Les deux éloges de l'infant Balthazar-Charles relèvent du même type de message. Le premier occupe la quasi-totalité des pages 127 et 128 depuis « apenas abia cumplido los dos años de su edad dichosa<sup>329</sup> » jusqu'à « ternecica cerviz, graciosa columna de la Fe<sup>330</sup> ». Le fait de donner à lire ces détails de l'intimité du jeune prince permet à Claude Clément d'avancer encore un peu plus dans la construction de son image de courtisan : il laisse imaginer à son lecteur qu'il participe à l'éducation du prince ou tout au moins, qu'il connaît une personne qui y collabore. Il construit sa phrase autour d'une forme passive sans complément d'agent : « preguntado de » laissant planer le doute sur sa présence aux côtés du prince : « Espectaculo, que no se, pueda aber otro mas agradable, a quien sancta, y sinceramente siente de la Fé Catholica<sup>331</sup> ». L'auteur semble parler de lui tout en ne l'affirmant pas clairement ; il laisse à son lecteur la possibilité d'imaginer qu'il a assisté à la scène, ce qui le placerait alors dans le premier cercle du pouvoir aux côtés de l'héritier présomptif de la couronne<sup>332</sup>.

---

<sup>326</sup> Au sujet du père Francisco Aguado et de son rôle politique, voir LOZANO NAVARRO, Julián José, *La Compañía de Jesús y el poder en la España de los Austrias*, Madrid, Cátedra, 2005, p. 259-270.

<sup>327</sup> *E. M. D.*, p. 122.

<sup>328</sup> MONTCHER, Fabien, *La historiografía real...*, *op. cit.*, p. 311.

<sup>329</sup> *E. M. D.*, p. 127.

<sup>330</sup> *Ibid.*, p. 128.

<sup>331</sup> *Ibid.*

<sup>332</sup> L'infant Balthazar-Charles visita le Colegio Imperial avec la reine début octobre 1635 puis à nouveau le 5 novembre, accompagné cette fois du couple royal et le comte-duc d'Olivares. Les Pères préparèrent des spectacles et le prince a pu être approché à cette occasion. Voir SIMON DÍAZ, José, *Historia del Colegio Imperial...*, *op. cit.*, p. 107. Il avait six ans à cette occasion, ce qui ne correspond cependant pas à la description que fait Claude Clément.

Cette impression est renforcée par le second éloge des pages 139 et 140 intitulé sans ambiguïté : « *Algo de las perfecciones naturales, y adquiridas del Serenissimo Principe Don Baltasar Carlos*<sup>333</sup> ». L'auteur y donne, une fois encore, des informations étonnement précises sur l'intimité de l'enfant, plus particulièrement sur ses capacités intellectuelles et physiques :

Si se pondera la viveza de su ingenio, la felicidad de su memoria, si sus alientos varoniles, la agudeza de sus dichos, si su Real, y Christiana educacion; si la pericia, y destreza, en leer, en escribir, dançar, en responder a las preguntas de la Doctrina Christiana, en razonar, y platicar con todos; en los circulos de la Esfera, y de las partes del globo de la tierra, de las Cortes, y Palacios, de los mayores Principes del Orbe, en ayudar á Missa, en disparar una pistola, ó una piecezita de artilleria, en andar á caballo, y regir el freno<sup>334</sup>

Claude Clément joue sur l'accumulation pour convaincre son lecteur des capacités du jeune prince, mais aussi pour lui montrer qu'il connaît bien la façon dont il est éduqué. Il serait d'ailleurs concevable qu'un enseignant du Colegio Imperial participe à son éducation mais aucun document n'est venu l'attester dans l'état actuel des recherches. On pourrait aussi penser que si tel avait été le cas, il n'aurait pas manqué de le faire savoir. Une chose est toutefois certaine : il souhaite passer, aux yeux de son lecteur, pour l'un des précepteurs de celui qui, au moment de la rédaction de *El Machiavelismo degollado*, doit un jour présider aux destinées du royaume.

Enfin, sur deux pages, Claude Clément décrit les fêtes d'action de grâce organisées à Madrid à l'occasion de la levée du siège de Dole<sup>335</sup>. Et il le fait avec tant de minutie qu'on peut encore imaginer qu'il y a lui-même participé :

En todas las quales fiestas fueron de admiracion los varios artificios de fuego, y las ricas colgaduras con que se adornaron paredes, y bovedas de los Templos, donde se vieron resplandecer ricas telas, y brocados de gran precio, y variedad, vistosos bordados de seda, plata, y oro; recamados costosos, paños de la India, Japon, y China, ricas tapizarias, donde con el primor que en tablas de pincel se miraban vivas figuras de personas humanas, de varios animales, de artificiosos edificios, jardines, y arboledas<sup>336</sup>.

D'ailleurs, en tant que Comtois résidant à Madrid, il pouvait difficilement manquer l'événement ; il est même probable que ce soit pour y insérer le récit de la résistance des Dolois que Claude Clément ait décidé de rééditer son œuvre un an seulement après sa première publication. Dans l'un des volumes du *Memorial Histórico Español* édité par la RAH et consacré à la correspondance jésuite, on trouve une lettre en date du 23 septembre 1636 dans laquelle le père Sebastián Gonzales décrit ces mêmes fêtes au père Raphael Pereyra : « La jornada fué á Atocha, y con ser la distancia grande, la apretura de la gente

---

<sup>333</sup> *E. M. D.*, p. 139.

<sup>334</sup> *Ibid.*, p. 139-140.

<sup>335</sup> Voir *ibid.*, p. 84-85.

<sup>336</sup> *Ibid.*

era en todas partes igual. Viendo en el acompañamiento á dos padres borgoñones, de la Compañía, les dijo su majestad, ¡por Borgoña, por Borgoña<sup>337</sup>! »

Les noms de ces pères jésuites ne sont pas précisés, mais Claude Clément et son compatriote Claude Richard enseignaient tous les deux à Madrid à ce moment et pouvaient difficilement manquer ces festivités. Claude Clément a pu être l'un de ces deux pères que Philippe IV a apostrophés et, dans cette hypothèse, il faudrait admettre que le roi connaissait, ou était tout au moins capable de reconnaître Claude Clément au milieu d'une assemblée nombreuse.

Une chose est évidente en tous cas : l'auteur souhaite montrer à son lecteur qu'il est proche des personnages de pouvoir et qu'il a une connaissance précise des enjeux de son temps. En tant qu'enseignant, si brillant fût-il, il n'est qu'un expert des auteurs classiques mais n'a pas la légitimité d'un auteur politique ; il n'a donc d'autre choix que de se la construire, peut-être de toutes pièces.

### 5.3.3 Rôle des citations dans l'argumentation

Claude Clément pense en réseau et cite pour trouver des points d'appuis chez d'autres auteurs et la base de données permet d'en faire une analyse quantitative.

#### 5.3.3.1 Auteurs les plus mentionnés

La table des auteurs compte 103 enregistrements, dont 14 auteurs indéterminés pour un total de 199 références. Nous les avons étudiés grâce à un diagramme de Pareto : une série de colonnes triées par ordre décroissant indique le nombre de citations par auteur accompagnée d'une courbe des valeurs cumulées<sup>338</sup>. La courbe fait apparaître une forte concentration sur un petit nombre d'auteurs ainsi qu'une longue traîne. En chiffres, on constate que 50%<sup>339</sup> environ des 199 références proviennent de 16 auteurs seulement, qui sont cités chacun au moins trois fois et jusqu'à 26 fois pour la Bible. À l'inverse, moins de 35% des références proviennent de 68 auteurs qui, eux, ne sont cités qu'une seule fois<sup>340</sup>. Après la Bible, les auteurs qui font l'objet du plus grand nombre de références sont, comme l'indique le graphique : Cesare Baronio : 10 fois ; Gilbert Générard : 7 fois ; Tertullien : 7 fois ; Antonio Possevino : 6 fois ; Philippe IV : 5 fois ; Pedro de Ribadeneyra : 5 fois ; saint Augustin : 4 fois ; Giovanni Botero : 4 fois, Juan de Solórzano

---

<sup>337</sup> *Memorial histórico español, op. cit.*, t. XIII, p. 498.

<sup>338</sup> Voir annexe 5.3.1.

<sup>339</sup> 96 références sur 199, soit plus précisément 48%.

<sup>340</sup> 34% exactement.

Pereira : 4 fois ; saint Bernard de Clairvaux : 3 fois ; Sénèque : 3 fois ; Laurentius Surius<sup>341</sup> : 3 fois ; Ausone : 3 fois ; Cassiodore : 3 fois et enfin Famien Strada : 3 fois également.

Les références à des écrits religieux ou de théologie sont, de loin, les plus nombreuses dans le groupe des auteurs les plus mentionnés. En additionnant les références à la Bible et les références aux saints : Augustin et Bernard, on parvient à un total de 33 références. Les hommes d'Église y sont également très représentés avec, classés par nombre de citations décroissant, le cardinal Cesare Baronio, l'archevêque d'Aix Gilbert Génébrard, les jésuites Antonio Possevino, Pedro de Ribadeneyra, Giovanni Botero et Famien Strada et le frère Laurentius Surius qui cumulent à eux seuls 38 références. Ce qui porte à 71 sur 96 les références à des textes religieux dans cette liste des auteurs les plus mentionnés, soit environ 75%. Si on y inclut Tertullien qui, s'il n'est pas un père de l'Église est malgré tout un théologien ainsi que Cassiodore, le chiffre passe à 81 pour un pourcentage de plus de 84%. Sur la totalité des auteurs mentionnés dans l'œuvre, 118 références sur le total des 199 concernent des hommes d'Église ou des théologiens. Dans la liste des 16 auteurs les plus cités, les seuls laïques sont le roi Philippe IV, le juriste Juan de Solórzano Pereira et les deux auteurs classiques Sénèque et Ausone.

Les religieux sont donc très largement surreprésentés mais, parmi eux, des auteurs comme Cesare Baronio, Gilbert Génébrard, Laurentius Surius ou encore Famien Strada ne sont pas cités en tant que théologiens mais plutôt en tant qu'historiens. Pour attaquer les machiavéliens sur leur terrain, Claude Clément a besoin de s'appuyer sur des faits et donc de citer des ouvrages historiques. Dans cette catégorie des historiens, on peut inclure Juan de Solórzano Pereira dont l'œuvre est exploitée pour les informations historiques qu'elle contient, ainsi que saint Augustin puisque les quatre citations de la *Cité de Dieu* décrivent des événements historiques<sup>342</sup>. 31 sur les 96 références aux auteurs les plus mentionnés concernent des historiens.

Philippe IV est mentionné cinq fois et confirme la tendance qu'a Claude Clément de vouloir s'appuyer sur des faits récents, sur des paroles de personnages contemporains. Le roi, le cardinal-infant, les empereurs Ferdinand II et Ferdinand III cumulent ainsi huit références. L'auteur cherche visiblement à montrer une cohérence entre des faits historiques, à travers 31 références, et la réalité contemporaine de la guerre de Trente Ans, à travers 8 références.

---

<sup>341</sup> En allemand Lorenz Sauer.

<sup>342</sup> Voir *E. M. D.*, p. 44, p. 51 (2 références) et p. 59.

### 5.3.3.2 Œuvres les plus mentionnées

Il est possible d'extraire de la base de données des informations statistiques selon le type de texte cité ou mentionné. À cet effet, la table des œuvres-source comporte un champ « TypeSource » qui permet de les classer en fonction de treize critères de genre selon qu'il s'agit d'œuvres historiques, politiques, théologiques, religieuses, morales-philosophiques, scientifiques, juridiques ou encore de fictions littéraires, de biographie ou enfin d'ouvrages de bibliographie. Pour classer certaines références intertextuelles atypiques, trois catégories qui ne sont pas liées au genre mais plutôt à la nature de l'œuvre-source ont été ajoutées : les lettres, les paroles et enfin les éléments de paratexte. Il est possible d'associer une œuvre à plusieurs genres.

La catégorie la plus représentées est celle des œuvres historiques (58 références), viennent ensuite les œuvres politiques (43), les œuvres morales-philosophiques (41), théologiques (40) et la Bible arrive ensuite avec 26 références. Les autres catégories sont moins représentées avec 17 lettres, 11 références à des paroles, 7 à des textes juridiques, 7 à des biographies, 4 à des ouvrages de bibliographie, 3 à des fictions littéraires, 2 à des œuvres scientifiques et enfin 2 références à des éléments de paratexte. Pour préserver la valeur statistique, nous avons choisi de n'étudier que les catégories les plus représentées, considérant qu'il est difficile de tirer des conclusions sérieuses lorsqu'une catégorie présente un nombre d'occurrences inférieur au huitième du total, soit moins de 25 références sur les 199 que compte l'œuvre. À partir des chiffres recensés, il a été possible de visualiser sur un graphique la répartition des différents types de référence dans l'œuvre<sup>343</sup>.

#### *Références historiques*

Les références à des œuvres historiques sont assez uniformément réparties : elles laissent apparaître cependant deux espaces vides entre les pages 26 et 44 ainsi qu'entre les pages 86 et 99, auxquels il faut ajouter un espace de faible concentration après la page 128 avec seulement 10 occurrences sur le total de 58, soit à peine plus d'un sixième, réparties sur un espace textuel correspondant à un tiers de l'œuvre. Le premier espace vide correspond à la fin du chapitre II et au début du chapitre III. La fin du chapitre II correspond à la fin de la cérémonie des *Políticos*, un moment où il n'est plus question de décrire une réalité historique mais plutôt de tirer des conclusions : une phase de

---

<sup>343</sup> Voir annexe 5.3.2.

l'argumentation qui requiert moins de preuves et donc moins de références à des faits tangibles.

Au début du chapitre III, Claude Clément développe l'idée selon laquelle les *Políticos* utilisent la religion pour servir leurs desseins : ils réservent à Dieu les affaires du ciel pour s'attribuer celles du monde. Il attaque ce partage à partir de la page 36 jusqu'à la page 42, plus précisément jusqu'au paragraphe : « *A los principios perseguidores de la Iglesia los persigue la desdicha*<sup>344</sup> », mais uniquement avec des exemples bibliques. C'est seulement après ce paragraphe qu'il va à nouveau s'appuyer sur une série d'exemples historiques qui correspondent au regain observé à partir de la page 44.

Les exemples bibliques sont issus des Psaumes ou des Proverbes et posent la puissance de Dieu comme un principe absolu : « *per me Reges regnant, & legum Conditores iura decernunt*<sup>345</sup> ». Ils forment le pic de références bibliques observable entre les pages 26 et 47 qui seront étudiés un peu plus loin. Claude Clément fait le choix d'attaquer ce partage du monde selon les *Políticos* d'abord sur le principe ; c'est seulement dans un deuxième temps, à partir des pages 42-44, qu'il propose des arguments pragmatiques, et c'est donc à partir de ce moment qu'il a besoin de preuves historiques. S'il avait commencé à argumenter en s'appuyant sur l'histoire, c'est-à-dire sur le réel, il aurait donné la priorité aux arguments pragmatiques sur les arguments de piété ; il aurait donc, en cela, imité les *Políticos* qu'il attaque précisément sur ce point.

Le déficit de références historiques entre les pages 86 et 99 s'explique très simplement : le passage correspond au récit du siège de Dole. Étonnamment, même s'il s'agit d'un événement historique, Claude Clément ne s'appuie sur aucune source historique pour le décrire. D'abord parce qu'il est trop récent pour avoir été commenté et ensuite parce qu'il se sent certainement l'autorité suffisante pour se passer d'auteurs de référence. Qui d'autre que lui, et peut-être Claude Richard, pourraient à Madrid être mieux connaisseurs de Dole et de la Franche-Comté ? Sur ce sujet, il a véritablement l'autorité d'un expert et c'est bien en tant que tel qu'il évoque le siège de la ville, ainsi que le miracle des hosties de Faverney<sup>346</sup> ou la confrérie des chevaliers de Saint-Georges<sup>347</sup>.

---

<sup>344</sup> *E. M. D.*, p. 42.

<sup>345</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>346</sup> Fin mai 1608, après la Pentecôte, un incendie se déclara pendant la nuit sur l'autel de l'abbaye de Faverney, dans le département actuel de la Haute-Saône. Un ostensor resta miraculeusement suspendu, protégeant des flammes les deux hosties consacrées qu'il contenait. Voir *E. M. D.*, p. 92 ainsi que BOYVIN, Jean, *Relation fidele du miracle du Saint-Sacrement, arrive a Faverney, en 1608*, éd. de A. Guenard, Besançon, Outhenin-Chalandre fils, 1839.

<sup>347</sup> Voir *E. M. D.*, p. 94.

Dans ce passage, il ne cherche à s'appuyer sur aucune source puisqu'il est lui-même la source primaire : il parle de ce qu'il connaît ou de ce qu'il a vu lui-même. On peut d'ailleurs observer le même vide dans les cinq graphiques : cette tendance ne concerne donc pas uniquement les références historiques. Il n'y a presque aucune référence intertextuelle dans le passage sur le siège de Dole. L'auteur se passe donc de citations lorsqu'il s'estime qualifié pour évoquer un sujet familier. Ceci tendrait à prouver à l'inverse que Claude Clément s'appuie effectivement sur des textes exogènes lorsqu'il ne se sent pas habilité à le faire et qu'il a besoin de combler son propre déficit d'autorité.

La faible concentration en références historiques observée à partir de la page 128, c'est-à-dire du chapitre IX jusqu'à la fin de l'œuvre, touche aussi les autres références ; c'est une tendance perceptible à la lecture du traité. Claude Clément s'appuie sur des citations surtout dans les premiers chapitres et jusqu'au chapitre VIII. Passé ce cap, il se met à formuler ses propres conclusions. Il estime probablement qu'il a suffisamment prouvé ses théories pour pouvoir parler plus librement et par sa propre voix. Le chapitre IX est celui des conclusions politiques sur le providentialisme, la mission apostolique de l'Espagne et la pureté religieuse ; or, lorsque l'on conclut, il n'est plus question de revenir aux preuves et à l'argumentation.

Le chapitre X évoque l'alliance entre Dieu et les souverains de la maison d'Autriche et, là encore, il s'appuie sur un petit nombre seulement de références historiques : quatre en tout pour les pages 144 à 159, soit une moyenne d'une référence toutes les quatre pages. Claude Clément se trouve alors dans une phase d'exposition : il a passé la phase de l'argumentation et il peut exprimer librement sa pensée. Dans le chapitre XI, des pages 159 à 180, il évoque pourtant les dernières batailles de la guerre de Trente Ans, depuis celle de Nördlingen jusqu'aux plus récentes en Flandres. Bien qu'il s'agisse d'événements historiques, il n'y produit que trois références historiques. Comme pour le siège de Dole, ces événements récents, presque d'actualité, ne sont pas encore passés dans l'histoire : il n'est pas nécessaire de les prouver, le lecteur les ayant probablement toujours en mémoire.

Outre ces espaces vides ou de faible concentration, la répartition laisse apparaître également quelques pics. Les références historiques sont particulièrement denses entre les pages 44 et 86 puis entre les pages 99 et 128, ce qui correspond aux chapitres IV et V jusqu'à l'insert de la fin de ce chapitre sur le siège de Dole. Le chapitre IV dresse la liste des souverains punis par la main de Dieu, cet exposé est donc naturellement émaillé de références à des œuvres historiques. Elles apportent tout le poids des récits du réel à une argumentation qui cherche à prouver que Dieu est effectivement présent et agit dans le

monde. Dans le chapitre V, les conditions sont sensiblement les mêmes : Claude Clément présente l'alliance séculaire de Dieu avec les souverains espagnols et, là encore, il a besoin du réel et donc de l'histoire pour étayer sa théorie.

#### *Références à des textes politiques ou moraux-philosophiques*

Pour un traité essentiellement politique, on peut s'étonner de ne dénombrer que 43 références politiques, soit environ 20% du total. Ce qui indique, dès l'abord, que le projet de Claude Clément n'est pas de construire un débat entre penseurs politiques, en parfaite cohérence avec sa démarche. Son but final n'est justement pas de débattre de politique mais de détruire la politique ; il ne peut évidemment pas le faire avec les outils de ses adversaires. Pour les attaquer il s'appuie plus volontiers sur des historiens ou sur des textes religieux ou théologiques. Pour preuve : le pic des citations bibliques des pages 36 à 47 correspond exactement au déficit de citations politiques, morales-philosophiques et historiques des pages 33 à 49. Il s'agit du passage où il affirme la présence efficiente de Dieu sur terre.

Dans le reste de l'œuvre, la courbe des références politiques correspond presque exactement à celle des références morales-philosophiques, avec une forte densité aux pages 2 à 33, suivie d'un vide que l'on vient d'évoquer et d'une nouvelle période de concentration aux pages 47 à 69. Il est donc cohérent d'analyser ensemble ces deux types de références. Le premier épisode dense inclut le pic de la page 5, où Claude Clément passe en revue les auteurs d'œuvres politiques ou morales-philosophiques qui vont combattre à ses côtés ; il inclut surtout le chapitre II qui court des pages 7 à 31 et correspond à la fameuse cérémonie fictive des *Políticos*. Il s'agit du seul chapitre où Claude Clément crée les conditions d'une confrontation politique entre les thèses des disciples de Machiavel, évoquées dans le corps du texte par le pseudo-orateur, et les critiques qu'en font les auteurs « chrétiens » qu'il mentionne en note.

La seconde période de concentration des pages 47 à 69 concerne toutes les autres catégories, à l'exception notable de la Bible. Ce passage, qui correspond au chapitre IV, est donc riche en références quelles qu'elles soient : il compte 30 références intertextuelles sur 14 pages soit une concentration de plus de deux par page alors que la moyenne pour l'œuvre se situe aux alentours d'une référence par page. Ce dernier chiffre est le plus intéressant : il montre que Claude Clément cherche à donner du poids à ce chapitre, il y concentre ses forces de bibliographe parce qu'il constitue le point de basculement de l'œuvre. C'est à ce moment qu'il attaque les *Políticos* avec leur propre arme : la pragmatique. C'est dans ce chapitre qu'il tente de démontrer que les méthodes



de Machiavel ont mené ceux qui les ont appliquées à la ruine. Il ne porte plus ici de jugement moral ; il cherche à démontrer par les faits, plutôt que par la doctrine, que le pragmatisme en politique est nuisible, non seulement pour le salut des âmes des princes, mais aussi, plus concrètement, pour leur royaume, leur fortune et leur pouvoir. C'est ici, à n'en point douter, qu'il pense emporter l'adhésion de son lecteur et c'est pourquoi il cherche autant à l'appuyer sur des références extérieures.

On observe, à l'inverse, deux périodes de faible concentration des références politiques aux pages 69 à 101, puis après la page 112. La première période est commune avec les œuvres morales-philosophiques, ainsi qu'avec les œuvres théologiques ou encore avec la Bible. Elle correspond aux chapitres V et VI qui sont purement historiques : ils traitent des rois d'Espagne ainsi que de la Franche-Comté. Puisque Claude Clément cherche à ériger les souverains espagnols en parangons de vertu politique chrétienne, il est compréhensible qu'il fasse peu de références à des textes qui sont plutôt utilisés par ses adversaires. De la même manière, la Franche-Comté, exemple elle aussi de terre chrétienne catholique, n'y est pas associée non plus.

Les références politiques sont très peu nombreuses enfin – on n'en dénombre que deux – dans la seconde moitié du texte et plus particulièrement après la page 112, c'est-à-dire à partir du chapitre VIII. Cela s'explique par la baisse globale du nombre des références dans la seconde moitié de l'œuvre et par les thématiques qui y sont abordées. À partir de ce chapitre, Claude Clément a terminé de déconstruire le modèle machiavélien ; il présente son propre modèle du pouvoir chrétien et s'appuie naturellement sur des références historiques, morales ou théologiques plutôt que sur des textes politiques.

#### *Références à des œuvres de théologie et à la Bible*

La particularité la plus visible est le pic de citations bibliques des pages 36 à 47 qui se combine avec une très faible concentration des autres références. Ce passage, d'à peine plus de dix pages, concentre plus de 65% du total des références bibliques de l'œuvre : sur 22 références intertextuelles, 17 sont des citations de la Bible. Il correspond au chapitre III : un moment clé du raisonnement où Claude Clément traite de la question du pouvoir de Dieu face au pouvoir des hommes.

Il s'agit d'une réaction typique d'un chrétien et plus encore d'un homme d'Église : il s'appuie sur la Bible dans les moments de l'argumentation qui comportent le plus d'enjeu, parce qu'il considère que le texte sacré est celui qui a le plus de poids. Pourtant, il affirme lui-même dans ce passage que « los idolatras de la Policia, no hazen mas caso,

ni dan mas credito a los libros sagrados de la Escritura, que a los fabulosos libros de Caballeria<sup>348</sup> ». Cette répartition des références bibliques montre qu'il s'adresse d'abord à un lecteur chrétien, qui a les mêmes références que lui et qui accepte cette hiérarchie des sources. Il est normal en revanche que la Bible et les écrits théologiques soient totalement exclus des pages 10 à 29, c'est-à-dire du chapitre II dans lequel Claude Clément laisse les *Políticos* s'exprimer librement au cours de leur pseudo-cérémonie.

On observe une faible concentration de références bibliques ou théologiques entre les pages 64 et 104 et plus globalement aux chapitres V, VI et VII. Ces chapitres sont essentiellement historiques : ils traitent de la piété des rois d'Espagne et de leur manière de gouverner selon la sagesse chrétienne. À partir du chapitre V, les héros de la guerre et de la politique chrétienne ne sont plus bibliques comme Moïse, Gédéon, ou David ; ce sont maintenant Ferdinand d'Aragon, Charles Quint ou Philippe II. Ce déplacement des temps bibliques vers la période moderne, voire contemporaine avec le roi Philippe IV et l'empereur Ferdinand III, explique cette quasi-disparition des références bibliques à partir du chapitre V.

Cette analyse statistique permet d'observer certaines tendances de Claude Clément dans la construction de son argumentation. Elles révèlent qu'il choisit évidemment le type de référence bibliographique en fonction des besoins de son raisonnement et qu'il place les citations bibliques au-dessus de toutes les autres. Pour autant, la Bible et les textes de théologie ne sont pas les plus utilisés, et de loin. Les références les plus nombreuses sont les références historiques, voire politiques, même si celles-ci sont souvent associées à ses adversaires. Claude Clément prend soin de mêler les références chrétiennes aux références historiques qu'affectionnent les *Políticos*. Il semble vouloir se réapproprier l'histoire, la retirer aux *Políticos* pour la réinterpréter d'un point de vue chrétien. Cette concentration des références historiques montre également qu'il ne cherche en aucun cas à écrire un traité de morale politique ; au contraire, il a une vision efficace, et peut-être même utilitariste, de la sagesse chrétienne.

---

<sup>348</sup> *Ibid.*, p. 39.

## 5.4 Une pensée sous influence chrétienne

Claude Clément a besoin de citer pour renforcer ses arguments mais il cherche aussi à mettre en scène les relations intertextuelles, à montrer à son lecteur que ses théories sont le fruit d'un travail collectif et que sa propre pensée est une compilation de la pensée politique chrétienne. Son ambition est vaste : par cette diversité des sources, il cherche à mettre en cohérence l'ensemble des textes chrétiens depuis les textes bibliques et ceux des pères de l'Église ou des saints médiévaux jusqu'à ceux des penseurs de la Contre-Réforme, jusqu'aux écrits les plus contemporains comme *De bello Belgico* du père Famien Strada, si récent qu'il ne pouvait apparaître dans l'édition de 1636, mais que l'auteur inclut dans celles de 1637<sup>349</sup>.

### 5.4.1 Les échos du texte biblique

Claude Clément fait 26 références au texte biblique parmi lesquelles 24 sont des citations explicites et 2 de simples allusions. Elles sont toutes issues de l'Ancien Testament et plus précisément du livre de l'Exode (une allusion), du premier livre de Samuel ou I Regum (trois citations), du premier livre des Rois ou III Regum (une citation), des livres des Chroniques ou Paralipomenon (trois citations), du livre de Job (une citation), des Psaumes (cinq citations), des Proverbes (deux citations), du livre de la Sagesse (deux citations), de l'Ecclésiastique ou Siracide (deux citations), du livre d'Esaië (deux citations), du livre de Daniel (deux citations), du livre d'Osée (une citation) et enfin des livres des Macchabées avec une seule allusion.

On y compte une majorité d'allusions historiques à des combats ou à des alliances militaires. Claude Clément choisit les citations bibliques qui s'intègrent le mieux dans le contexte de la guerre de Trente Ans : il en fait des réactions face à la situation contemporaine et une base doctrinale pour l'expliquer. Elles constituent également des réponses à certaines théories de Machiavel et de François de La Noue qu'il expose indirectement par la voix de l'orateur des *Políticos* au deuxième chapitre.

D'un point de vue méthodologique, la citation biblique en latin sera suivie, dans la plupart des cas, de la traduction en espagnol faite par l'auteur. Cette option permet de comprendre, à travers les écarts de traduction, quelle interprétation ou quelle orientation argumentative Claude Clément veut donner au passage cité.

---

<sup>349</sup> STRADA, Famien, *De bello belgico...*, *op. cit.*

Même si elles sont distantes quelquefois de plusieurs dizaines de pages, les différentes allusions au texte biblique forment, au fur et à mesure du texte, un raisonnement logique autonome. C'est pourquoi elles sont étudiées dans leur ordre d'apparition.

### *La dépendance des princes à Dieu*

Les deux premières apparaissent dès la page 5 ; Claude Clément les adresse, sous forme de menace, aux gouvernants qui ne respectent pas leurs devoirs envers Dieu. La première est tirée d'Esaië, XLIII, 24 et la seconde d'Osée, VIII, 4.

*Verumtamen servire me fecisti in peccatis tuis.* En vez de reverenciar mi Divinidad, hazias con tus pecados que sirviesse a tus intereses. Y lo que añade Oseas, *Ipsi regnaverunt, et non ex me; Principes extiterunt, et non cognovi.* Reynaron, sin que yo les diesse el mando; levantaronse con el Imperio, sin que a mi me diessen parte de sus hinchados, y atrevidos intentos<sup>350</sup>.

Ces paroles attaquent les princes pragmatiques qui placent les affaires du monde avant le culte de Dieu : le premier travail de Claude Clément consiste donc à remettre le monde à la place qu'il doit occuper dans une pensée chrétienne. Il interprète surtout le pragmatisme des machiavéliens comme une apostasie, comme si la prise en considération du réel était déjà en soi une façon de se détourner de Dieu. C'est ce que ces versets révèlent : les princes se détournent de Dieu lorsqu'ils veulent « régner par eux-mêmes » c'est-à-dire lorsqu'ils veulent définir seuls les règles du pouvoir, en dehors de celles de la religion.

L'interprétation qu'en fait Claude Clément est limpide lorsqu'il traduit l'expression latine « non cognovi<sup>351</sup> » par « sin que a mi me diessen parte de sus hinchados, y atrevidos intentos ». Les actes politiques des princes autoproclamés ne peuvent être que des « hinchados y atrevidos intentos », des actions contre Dieu. Il s'agit d'une réponse à la justification du pouvoir selon Machiavel<sup>352</sup> ; une notion particulièrement attaquée par ses opposants<sup>353</sup>. Claude Clément la résume en ces termes : « De quanta confiança, y magnanima seguridad es atribuir a los consejos, y prudencia de Moyses los loores de sus hazañas<sup>354</sup> ». Tout le danger de la pensée de Machiavel consiste à croire en l'homme

---

<sup>350</sup> *E. M. D.*, p. 5.

<sup>351</sup> En français : « à mon insu ».

<sup>352</sup> Voir MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince...*, *op. cit.*, p. 291-293 et plus généralement tout le début du chap. VI. Il convient de préciser que Machiavel classe bien Moïse parmi « quelli che, per propria virtù e non per fortuna, sono diventati principi », dans *ibid.*, p. 290. En revanche, sentant probablement le sacrilège que constitue une telle opinion, il précise à la phrase suivante qu'il n'était rien d'autre que « uno mero esecutore delle cose che gli erano ordinate da Dio », dans *ibid.*

<sup>353</sup> Voir GENTILLET, Innocent, *Discovrs svr les moyens de bien gouverner & maintenir en paix vn Royaume, ou autre Principauté (dit l'Anti-Machiavel)*, s. 1., 1579, part. II, maxime VII, p. 229-232.

<sup>354</sup> *E. M. D.*, p. 28.

plutôt qu'en Dieu et de donner à l'action humaine une part de responsabilité plus importante qu'à Dieu dans la survenue des événements. Dans l'orientation providentialiste qu'il veut donner à sa théorie politique, Claude Clément se doit de poser la soumission des princes à Dieu comme prémisses ; contre tous ceux qui pourraient affirmer qu'ils ne doivent leur pouvoir qu'à leur talent.

### *Le roi choisi par Dieu*

La seconde étape du raisonnement consiste à poser le second principe : seul Dieu choisit les gouvernants. C'est le rôle que l'auteur assigne à la longue compilation de versets bibliques des pages 36 à 37 déjà présentée :

*In manu Dei potestas terræ, & utilem Rectorem suscitabit in tempus super illam. Regnum á gente in gentem transfertur propter iniustitias, & contumelias, & diversos dolos. Dominus pauperem facit, & ditat, humiliat, & subleuat, suscitatur de pulvere egenum, & de stercore elevat pauperem, ut solium gloriæ teneat. Domini sunt cardines terræ, & dabit Imperium Regi suo, & sublimabit cornu Christi sui. Constitues me in caput gentium. Qui subdit populum meum sub me, super thronum sedere dedit, quia in veritate, & iustitia, & recto corde coram Deo ambulaverunt.* Que de mano de Dios depende el poderio y señorío de la tierra, y de sola su providencia procede el darle Gobernador que la rija con acierto y util de sus moradores, que los ceptos y Reinos dexan a sus antiguos poseedores, y se pasan a los estraños, huyendo de las injusticias de los pecados y engaños de los suyos. Que Dios, y no otro, es poderoso para dar las riquezas, y quitarlas, para arrollar y derribar a un soberbio, dar la mano y levantar un caido; que sabe acudir con magnificencia al menesteroso, y levantar del cieno de la miseria al pobre, y colocarle en el levantado trono de la magestad. Que su juridicion [*sic*] se estiende del uno al otro polo, y dará el mando a quien el señalar por Rey, y la felicidad y aumentos a quien el ungiere por tal. Que el constituye las cabeças del mundo, y el sujeta los pueblos a su Señor. Y finalmente dá el trono de Rey a los que en verdad y justicia, y con recto y sencillo de coraçon tienen su trato y comunicacion con el<sup>355</sup>.

La réponse aux princes qui veulent régner par eux-mêmes, « *Ipsi regnaverunt* », consiste à affirmer que seul Dieu élève les hommes du plus misérable état à la gloire : « levantar del cieno de la miseria al pobre, y colocarle en el levantado trono de la magestad ». Ceci induit que seuls les princes qui marchent aux côtés de Dieu : « los que en verdad y justicia, y con recto y sencillo de coraçon tienen su trato y comunicacion con el », sont dignes d'occuper leur trône. Ce n'est pas un hasard si Claude Clément décline l'image du « stercus », de la fosse à fumier, pour affirmer quelques pages plus loin que les princes qui se sont rebellés contre Dieu y ont été replongés : « á otros arrastraron por lugares inmundos<sup>356</sup> ». Dieu élève du cloaque au trône mais peut aussi faire chuter du trône au cloaque.

Cette image d'un Dieu qui fait choir les rois est confirmée par une citation de Daniel, V, 20 évoquant Nabuchodonosor :

---

<sup>355</sup> *Ibid.*, p. 36-37.

<sup>356</sup> *Ibid.*, p. 42.

*Quando elevatum est cor eius, & spiritus eius obfirmatus est ad superbiam, depositus est de solio Regni sui, & gloria eius ablata est.* Quando el coraçon de Nabucodonosor, dize el Propheta, se engréa con fantasias, y sus brios se quisieron hazer fuertes en su soberbia y obstinacion, entonces le derribaron de su silla, y le quitaron de las manos las insignias de su Reyno<sup>357</sup>.

La version espagnole, et surtout le mot « soberbia », fait visiblement écho aux « hinchados, y atrevidos intentos » des citations d’Esaïe et d’Osée. L’auteur associe très étroitement l’image d’un roi superbe et vaniteux à celui du roi impie rebelle à Dieu. Il reprend les mêmes qualificatifs pour évoquer celui qui, par-dessus tous les autres, représente l’ennemi de l’Espagne et de la foi catholique, Gustave-Adolphe de Suède : « de tal suerte te ensoberbeciste, que te parecia competir ya con las Estrellas<sup>358</sup> ». Un prince qui sera déchu et jeté à terre : « Yazes aora en tierra como otro Holofernes<sup>359</sup> ». Claude Clément reprend à l’homme tout ce qui lui donne sa puissance dans le monde réel, en premier lieu sa force militaire, pour la replacer dans la main de Dieu.

#### *Les armes inutiles sans le soutien de Dieu*

À ce sujet, il fait référence à une parole du roi Ferdinand d’Aragon devant Naples, citant le Psaume CXXVI : « *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat, qui custodit eam.* En vano son las diligencias de los hombres, si no les favorece el socorro de Dios<sup>360</sup> ». L’auteur a de bonnes raisons de vouloir donner à Ferdinand d’Aragon l’image d’un roi pieux, qui remet sa puissance entre les mains de Dieu, étant donné que Machiavel le donnait lui-même en exemple, célébrant sa « pieuse cruauté »<sup>361</sup>. Claude Clément veut reprendre la figure de Ferdinand d’Aragon à Machiavel pour la redonner à Dieu : c’est le projet de l’éloge chrétien qu’il lui consacre de la page 68 à la page 70.

Après avoir écarté les explications pragmatiques du Florentin, Claude Clément doit répondre à une question fondamentale de la politique chrétienne : comment conserver son trône et son royaume si les armes, et plus généralement les entreprises humaines, sont inefficaces ? Une fois encore, il y répond par la Bible avec deux passages du livre de la Sagesse, VI, 10 et 22-23.

*Ad vos Reges sunt hi sermones mei, ut discatis sapientiam, & non excidatis: si ergo delectamini sedibus, & sceptris, ó Reges populi, diligite sapientiam, ut in perpetuum regnetis; diligi te lumen sapientiae omnes, qui praestis populis.* A vosotros, ó Reyes, enderezo mis palabras para instruiros en la sabiduria, y apartaros de los yerros. Y sea la suma de mis palabras; que si os parecen bien, ó Reyes de los pueblos, que si os dan gusto los tronos, y los ceptros, y quisierais dar estabilidad perpetua a vuestro señorío,

<sup>357</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>358</sup> *Ibid.*, p. 149.

<sup>359</sup> *Ibid.*, p. 150.

<sup>360</sup> *Ibid.*, p. 37-38.

<sup>361</sup> « Oltre a questo, per potere intraprendere maggiori imprese, servendosi sempre della religione, si volse a una pietosa crudeltà, cacciando e spogliando el suo regno de’ Marrani : né può essere questo esempio più miserabile né più raro », dans MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince...*, op. cit., p. 410.

ameis la sabiduria: y todos los que teneis mando sobre otros, tengais siempre cariño a la luz de la sabiduria<sup>362</sup>.

La seule voie pour conserver son pouvoir est celle de la sagesse, et Claude Clément de préciser avec véhémence : « De que sabiduria? Por ventura de la de Machiavelo [*sic*]? De ninguna otra menos, porque toda su sabiduria y astucia en los ojos de Dios es pura necesidad<sup>363</sup> ». Maintenant que les bases sont posées, il va pouvoir construire son contre-modèle fondé sur la sagesse chrétienne anti-machiavélienne.

Il envisage cette notion, non comme une posture doctrinale, mais comme un outil efficace. Pour l'emporter sur la sagesse de Machiavel, la sagesse chrétienne doit s'appliquer au monde et permettre très concrètement de gagner des guerres ou de conquérir des territoires. Pour le prouver, il évoque l'un des grands modèles guerriers de l'Ancien Testament : Gédéon dans la bataille contre les Madianites de Juges, VII ou encore le massacre que l'ange de Dieu perpétra contre les Assyriens en II Rois, ou IV Regum, XIX, 35-37.

No diré, que Gedeon siguiendo el consejo y orden de Dios, con un medio al parecer tan fragil, como es el sonido de las trompetas, y quebrar de improviso unos cantaros de barro, y levantar en alto las hachas encendidas, que iban en ellos, amedrentó de tal suerte al exercito innumerable de los Madianitas, que volviendose los unos contra los otros, dieron fin a sus vidas, y arrasó por el suelo las fortissimas murallas de la ciudad de Iericho. No haré mencion de ciento y ochenta y cinco mil hombres, que mató en una sola noche el Angel, percusor que Dios envió al exercito de los Assyrios<sup>364</sup>.

Il reste sur la même ligne dans une allusion à la bataille de Josué contre Amalec d'Exode, XVII, 8-16, au cours de laquelle les prières de Moïse emportèrent la victoire : « No tengo de referir, que quando Moyses mas humilde levantaba las manos a Dios, entonces Iosue alentado ahuyentaba los enemigos: y quando Moyses dexaba caer las manos, parece que tambien a Iosue se le entorpecian las suyas<sup>365</sup> ».

Il n'y a aucune analyse théologique érudite dans le texte de Claude Clément ; au contraire, il cite des passages bibliques très réalistes, des récits de batailles gagnées au fil de l'épée<sup>366</sup>. Il sélectionne même d'authentiques massacres, usant d'un lexique du sang et des lames qui correspond parfaitement au titre de l'œuvre et qu'il décline de la page 6 où les penseurs de la Contre-Réforme « jugando la espada de la prudencia, y sabiduria Christiana, siegan los cuellos de aquellos Idolatras de la Policia<sup>367</sup> », jusqu'à la page 166 où ce sont les troupes impériales qui, au sens propre cette fois, coupent les têtes des

---

<sup>362</sup> *E. M. D.*, p. 38-39.

<sup>363</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>364</sup> *Ibid.*, p. 39-40.

<sup>365</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>366</sup> « Fugavitque Iosue Amalec, et populum eius in ore gladii », dans *Biblia sacra...*, *op. cit.*, *Exodus*, XVII, 13, p. 60. En français : « Josué vainquit Amalec et son peuple au fil de l'épée ».

<sup>367</sup> *E. M. D.*, p. 6.

coalisés à Nördlingen : « se siguió una cruel matanza. Pues de los exercitos de Hornio, Veymar, y Gratz, fueron passados a cuchillo mas de quinze mil infantes, y lucidissima caballeria desbaratada, destrozada, y en gran parte muerta<sup>368</sup> ». Machiavel fonde sa politique sur les exemples historiques :

Primat de l'observation disions-nous : primat de l'histoire pourrions-nous dire. Au lieu de déduire d'une doctrine les règles de l'action, nous tirerons des exemples historiques les leçons de sagesse pratique. Les Princes doivent lire les historiens anciens et non méditer les livres saints<sup>369</sup>.

En invoquant la figure de Gédéon, et plus généralement en citant l'Ancien Testament guerrier, il donne d'autres exemples historiques dans lesquelles se révèle la puissance de Dieu.

Il a besoin de ces images terribles pour lancer son appel à la guerre sainte : ces exemples lui permettent de réintégrer la violence guerrière dans la sphère chrétienne : « las guerras de mediados del siglo XVII eran guerras santas en las que *los combatientes se convertían en mártires* de la causa divina<sup>370</sup> ». C'est l'image vétérotestamentaire du Dieu des armées d'Israël, qu'il utilise lorsqu'il s'adresse à Gustave-Adolphe de Suède : « Fuiste acometido en nombre del Señor de los exercitos del Dios de los esquadrones de Israel<sup>371</sup> ». Il imite en cela les prédicateurs qui, au moment de la mort de ce grand ennemi de l'Église catholique romaine, refusèrent d'évoquer des causes matérielles pour y voir la manifestation de la colère de Dieu :

Por supuesto nadie habló de la pericia de los tiradores croatas o de la insensatez de Gustavo Adolfo, fomentada quizás por su miopía, al acercarse tanto a las líneas enemigas. Eso no importaba. La clara lección que se extraía de este hecho era doble: por un lado, demostrar que nadie escapaba de la cólera divina y por otro, asumir que la ayuda celestial podía llegar en cualquier momento y en cualquier lugar y que para conseguirla era fundamental la fe<sup>372</sup>.

Cette vision de la guerre, où seul Dieu est le véritable soutien, implique de redéfinir le jeu des alliances sur le terrain, en excluant celles qui pourraient être faites avec les impies.

### *Les alliances contre-nature*

Claude Clément expose cette question principalement à la fin du chapitre III, aux pages 45-46, un moment du raisonnement où il cherche à prouver que les princes qui

---

<sup>368</sup> *Ibid.*, p. 166.

<sup>369</sup> ARON, Raymond, *Machiavel et les tyrannies modernes*, Paris, de Fallois, 1993, p. 63.

<sup>370</sup> CHAPARRO, Sandra, « Maquiavelismo y providencialismo... », art. cit., p. 145. La référence en italique provient de TURNER JOHNSON, James, *The Holy War Idea in Western and Islamic Traditions*, Pennsylvania University Park, Pennsylvania State University Press, 2005, p. 37-39.

<sup>371</sup> *E. M. D.*, p. 151.

<sup>372</sup> NEGREDO DEL CERRO, Fernando, *Los predicadores de Felipe IV. Corte, intrigas y religión en la España del Siglo de Oro*, Madrid, Actas, 2006, p. 351.



n'ont pas suivi Dieu ont échoué dans leurs entreprises, et surtout dans leurs entreprises guerrières. Il s'inspire du second livre des Paralipomènes où le roi Josaphat fit alliance avec l'impie Achab<sup>373</sup>.

... el Rey Iosaphat, que aunque por otra parte fue Rey piadoso y bueno; pero merecio muy justamente la ira de Dios: porque abiendole ofrecido el malvado Rey Achab su compañía en la guerra, la admitió, y confirmó con estas palabras: *Ut ego & tu, sic populus tuus, & populus meus, tecumque erimus in bello*. Al modo que tu, y yo estamos convenidos en voluntades; assi lo estaran nuestros pueblos, y siempre te assistiremos en la guerra<sup>374</sup>.

Mais cette alliance de circonstance avec un roi impie est compensée par ses efforts pour détruire l'hérésie :

... volviendo el Rey Iosaphat pacificamente á Ierusalem, le salio al encuentro Iehu Propheta con aquesta reprehension: *Impio præbes auxilium, & his qui oderunt Deum amicitia iungeris? Et idcirco iram Domini merebaris; sed bona opera inventa sunt in te, eo quod abstuleris lucos de terra Iuda, & præparaveris cor tuum, ut requireres Dominum Deum Patrum tuorum*. Das socorro á un malvado, y hazes amistades con los enemigos de Dios? Bien merecida tenias por esta causa la ira del Señor; pero hanse hallado en ti obras buenas por aber destruydo de toda Iudea los bosques de la Gentilidad, y aber siempre tenido dispuesto tu coraçon para seguyr al Señor Dios de tus Padres<sup>375</sup>.

Toutefois lorsqu'il persévère dans l'erreur et fait à nouveau alliance avec un roi impie, Dieu ruine ses projets :

... el mismo Iosaphat, quando se confederó con Ochozias Rey de Israel, de quien dize la Escripura, que sus obras eran en gran manera impias, y que la abia dado parte en la armada que abia de yr á Tarsis; pero oyó por boca de Eleazar Propheta estas palabras, que le dictó la justissima ira de Dios: *Quia habuisti fœdus cum Ochozia, percussit Dominus opera tua, contritæque sunt naves, nec poterunt ire in Tharsis*. Porque te confederaste con Ochozias, deshizo Dios tus intentos, destruyó tu armada; de suerte que no podra llegar ó Tarsis<sup>376</sup>.

La pensée de Claude Clément prend une orientation très pragmatique en même temps qu'elle attaque le Florentin. Josaphat fait la guerre pour augmenter ses territoires, comme le prince de Machiavel, et il n'est pas question pour le jésuite de condamner les conquêtes. Il ne remet pas en cause le pouvoir, ni la prise de pouvoir, il ne s'intéresse qu'aux moyens d'y parvenir. Sur ce point, le roi Josaphat est exemplaire : s'il met sa confiance en Dieu et qu'il le prie aux côtés de son peuple, il obtient miraculeusement la victoire face aux Moabites et aux Ammonites, plus nombreux et plus forts<sup>377</sup>. Dieu jette la discorde parmi ses ennemis qui s'entretuent avant même qu'il ait à les combattre.

Il reçoit d'abord le pardon de Dieu parce qu'il combat l'hérésie, puis son soutien efficace dans la bataille parce qu'il tourne son peuple vers lui pour l'adorer ; enfin, Dieu

---

<sup>373</sup> Voir *Biblia sacra...*, op. cit., II Paralipomenon, XVIII, p. 359.

<sup>374</sup> *E. M. D.*, p. 45.

<sup>375</sup> *Ibid.*, p. 45-46.

<sup>376</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>377</sup> Voir *Biblia sacra...*, op. cit., II Paralipomenon, XX, 12, p. 360 et II Paralipomenon, XX, 18, p. 361.

lui apporte son soutien en détruisant les alliances que ses ennemis avaient faites contre lui. En revanche, lorsqu'il fait alliance avec un prince impie, ses expéditions guerrières échouent. Le message que véhicule ce passage biblique est assez clair dans le contexte de la guerre de Trente Ans. C'est d'abord en combattant l'hérésie sur leurs propres territoires et en ne s'alliant qu'à des princes défenseurs de l'Église que les forces impériales pourront vaincre. Toute autre alliance qui ne serait pas placée sous la protection de l'Église n'est que temporaire et vouée à l'échec. Claude Clément fonde probablement de grands espoirs dans les dissensions internes qui peuvent affaiblir la coalition entre la France, les Provinces Unies et la Suède. D'un point de vue politique et en se plaçant dans le contexte des années 1636-1637, il était raisonnable de penser que cette coalition aux intérêts divergents était bien plus fragile que l'alliance idéologique des Impériaux, fondée sur la défense de la foi catholique romaine et renforcée par les liens du sang de l'empereur germanique et du roi d'Espagne.

En définissant ces modalités des alliances politiques et militaires, Claude Clément répond aux *Discours politiques et militaires* de François de La Noue<sup>378</sup> qu'il fait figurer parmi les « *Columnas y Doctores de la Religion Estadistica*<sup>379</sup> », sans préciser sa pensée. Or, le vingt-deuxième discours intitulé « Que les princes chrestiens, estans bien unis ensemble, peuvent en quatre ans chasser les Turcs de l'Europe<sup>380</sup> », invite précisément à une alliance chrétienne générale des princes catholiques et protestants contre la menace musulmane. La Noue souhaite orienter la guerre vers un autre théâtre : une alliance européenne large contre les forces turques, sous l'égide du pape, de l'empereur et du roi d'Espagne. Il y affirme que ce sont les déchirements au sein du camp chrétien qui favorisent l'avancée des musulmans sur le continent :

C'est une chose deplorable de voir ceux qui adorent vn mesme Christ s'entrepoursuivre à feu & à sang, comme bestes sauvages, & laisser cependant ces horribles Mahumetistes triompher des païs, des vies, & despouilles des pauvres Chrestiens Orientaux. Si ceste alteration des pays-bas estoit censee, il semble que la Chrestienté en seroit tranquille<sup>381</sup>.

Son texte, publié en 1587<sup>382</sup>, et qui prône la tolérance religieuse aux Pays-Bas, est particulièrement pertinent cinquante ans plus tard lorsque le conflit s'est étendu à toute l'Europe.

En prenant Josaphat en exemple, Claude Clément défend une autre position. Contrairement à François de La Noue, il ne donne pas le nom de chrétiens aux réformés :

---

<sup>378</sup> LA NOUE, François de, *Discovrs politiques et militaires*, Bâle, François Forest, 1587.

<sup>379</sup> *E. M. D.*, p. 18, note marginale.

<sup>380</sup> LA NOUE, François de, *Discovrs...., op. cit.*, p. 382.

<sup>381</sup> *Ibid.*, p. 396.

<sup>382</sup> Il est réédité par le même imprimeur l'année suivante, preuve de son succès.

il ne peut donc considérer qu'une alliance avec eux soit acceptable. Ils sont, au contraire, les ennemis de l'intérieur, plus préjudiciables encore que les Turcs : ils doivent être réduits d'abord et avec la plus grande fermeté, pour qu'il soit possible, ensuite, de s'attaquer aux musulmans<sup>383</sup>. Ils sont classés dans la même catégorie :

... no puedo persuadirme a tener, ni un ligero temor de los sucesos de las cosas de España y Austria, aunque el Turco, el Persa, el Transilvano, el Sueco, el Tartaro, el Moro, y el Moscovita, y quantos en todo el mundo reconozen a Calvino, y a Mahoma, y aunque a falta de todos estos, todas las furias infernales conjuradas en uno sus fuerças echassen el resto para destruir, y anichilar su grandeza<sup>384</sup>.

En outre, le prophète des musulmans était déjà associé aux *Políticos* dans la « Regla fundamental de los Estadistas » : « si servir á Calvino, á Mahoma, á Luthero, y aun al mismo demonio<sup>385</sup> ».

### *La malédiction de l'impiété*

Claude Clément poursuit son raisonnement autour des citations bibliques : si les alliances avec les impies sont préjudiciables, la meilleure façon de vaincre ses ennemis est de leur souhaiter ce genre d'alliances et, plus généralement, de souhaiter qu'ils renient Dieu.

... si quisieras echar una pesada maldicion á algun Principe; que mayor calamidad le podias dessear, que maldiciones mas horribles, y funestas le podias echar, con que palabras mas atroces podias maldezir su vida, que diziendo con el Santo Job: *Sit ut impius inimicus meus, & adversarius meus quasi iniquus*. Sea mi enemigo tenido por impio para con Dios, y mi contrario por injusto para con los hombres<sup>386</sup>.

Il semble faire lui-même ce qu'il reproche à Machiavel : « De quanta sagacidad es el persuadir al Principe, que si quiere tomar vengança de alguna Ciudad, ó Provincia, sin que le cueste mover guerra contra ella, la procure viciar con corrompidas costumbres<sup>387</sup> ». Si ces deux phrases semblent très proches, elles révèlent en réalité une incompatibilité profonde. Claude Clément reproche à Machiavel de conseiller au prince de favoriser la corruption d'une cité pour l'affaiblir et s'en emparer plus facilement. A l'inverse Job conseille de pousser son ennemi vers l'impiété afin d'attirer sur lui la colère de Dieu. Si les deux concepts sont proches, le premier donne aux hommes la maîtrise des événements alors que le second la donne à Dieu.

---

<sup>383</sup> Cette réfutation de La Noue est assez largement inspirée de celle d'Antonio Possevino dans *Judicium de Nuæ*, une œuvre que Claude Clément mentionne justement dans la liste de la page 5 de son œuvre. Voir POSSEVINO, Antonio, *Iudicium...*, op. cit., p. 80-86.

<sup>384</sup> *E. M. D.*, p. 179. Il faut remarquer que, dans la version espagnole, l'imprimeur omet le nom de Luther alors qu'il apparaît en latin : « quotquot uspiam sunt Luthero, vel Calvino, vel Mahometi auctoritati », dans *M. J.*, p. 135.

<sup>385</sup> *E. M. D.*, p. 19.

<sup>386</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>387</sup> *Ibid.*, p. 27.

La critique de Claude Clément contre Machiavel ne consiste pas à attaquer frontalement ses théories, il y dénonce plutôt la place accordée à la providence de Dieu. Il reproche seulement au Florentin de donner aux hommes une autonomie qu'ils n'ont pas : conquérir une place par la ruse n'est pas le problème en soi, ce qui questionne Claude Clément, c'est la place que l'on accorde à Dieu dans cette ruse. Il ne reproche pas aux *Políticos* leurs méthodes, mais de rendre un culte au pouvoir des hommes au lieu de le rendre à la puissance de Dieu :

Políticos, vosotros, no reverenciays á Dios, toda vuestra veneracion se ocupa en idolatrar la purpura: el Ceptro del Reyno de Christo le abatis a las insignias de los Reyes, y no temblays de aquel Dios, de quien hablando su Propheta dize: *Gens & Regnum, quod non servierit tibi, peribit*. Qualquiera nacion, y Reyno, que no se empleare Señor en serviros, dexara de ser<sup>388</sup>.

### *L'alliance davidique*

Le modèle qu'il propose pour permettre d'associer intimement le pouvoir royal et la puissance de Dieu s'inspire de l'alliance davidique, celle par laquelle Dieu garantit le pouvoir politique aux descendants de David afin qu'ils maintiennent le peuple dans l'observance de la justice divine : « en établissant David et ses descendants sur le trône d'Israël, c'est au trône de sa propre royauté que YHWH les fait accéder [...]. Dieu fait ainsi exercer le droit et la justice qui font partie intégrante de la Torah<sup>389</sup> ». Le bras de Dieu soutient le roi, comme dans le verset inclus dans la citation du pape saint Hormisdas :

*Testis est huic Prophetica scriptura; aut enim: Elegi David servum meum, oleo Sancto meo unxi eum, manus enim mea auxiliabitur ei, & brachium meum confortabit eum.* [...] Dá apoyo á esta verdad la Escritura por la pluma Prophetica David, en que dize: Elegi á David mi siervo, y ungile por Rey; porque mi mano le ha de asistir con socorro, y mi braço con fortaleza<sup>390</sup>.

Après avoir déconstruit le modèle de Machiavel, Claude Clément commence à partir de ces pages à mettre en place le sien : les citations bibliques ne sont plus des menaces adressées aux mauvais rois mais des encouragements au bon souverain chrétien. Dès lors, il refonde la structure du pouvoir royal autour de cette alliance trilatérale entre Dieu, le roi et le peuple. Le roi reçoit de Dieu la justification du pouvoir temporel qu'il exerce sur son peuple, mais il doit aussi s'en rendre digne devant Lui. Il est responsable de la piété de ses sujets et n'obtient l'assistance de la Providence dans ses actions politiques ou ses entreprises guerrières que s'il les maintient dans l'observance stricte des

---

<sup>388</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>389</sup> *Dictionnaire de Théologie Biblique*, Cléon d'Andran, Excelsis, 2006., p. 436.

<sup>390</sup> *E. M. D.*, p. 64-65. La citation biblique provient du Psaume LXXXVIII, 21-22, avec « inveni », en français : « j'ai trouvé », à la place de « elegi ». Le sens du verset n'est pas bouleversé.

règles religieuses ; une théorie du pouvoir qui s'intègre dans la pensée politique du début du XVII<sup>e</sup> siècle :

Lo que reafirman los intelectuales del momento es una visión teológica de la historia según la cual el pueblo más católico del Orbe es el nuevo pueblo elegido de Dios para llevar su Palabra hasta los últimos confines del universo. Los súbditos del rey católico lo son en tanto que fieles, sometidos a la ley de Dios desde los tiempos de la Alianza. El sistema jurídico público se fundamenta en una ley divina y una ley natural cuyo acatamiento se exige a gobernantes y gobernados por igual<sup>391</sup>.

En tant que condition nécessaire, cette observance doit prévaloir sur toute chose. Dans une preuve extrême de sa confiance en Dieu, le roi doit risquer tout ce qu'il a, son argent, ses possessions et même sa vie, afin de recevoir de la Providence le soutien qui lui permettra *in fine* de conserver et d'amplifier son pouvoir. C'est le modèle du roi parieur qui inverse le modèle machiavélien du roi calculateur et pragmatique. Il compare ainsi le sacrifice de Charles Quint et le martyr du vieillard Éléazar du second livre des Macchabées<sup>392</sup> qui préféra mourir plutôt que d'ingérer de la viande de porc :

... conforme al exemplar de aquel Santissimo Eleazaro que afligido y solícito con el desdoro que abia de padecer la Ley de Dios, siendo violada de los impios, comenzó á pensar en la antigüedad y canas de su connatural nobleza, y pronunció alentada y precisamente, que estimaba mas acabar sus dias con una honrosa muerte en defensa de las Leyes gravissimas y santissimas, que admitir en su vejez la mancha, é infamia de aber hecho lo contrario<sup>393</sup>.

Claude Clément associe ce sacrifice biblique à la déclaration de Charles Quint à la diète de Worms dans laquelle il engage sa propre vie dans la lutte contre l'hérésie luthérienne : « Por tanto he determinado emplear todos mis Reynos, el Imperio, Señorios, y amigos, mi cuerpo, mi sangre, y la misma vida, para conseguir, que no passe adelante este malvado atrevimiento<sup>394</sup> ». Selon son modèle du roi-parieur, l'empereur met en gage son royaume et sa vie pour la défense de la foi catholique, non dans l'espoir d'une compensation immédiate mais pour le seul devoir que lui impose son alliance avec Dieu. Une alliance qui, en retour, doit lui garantir le soutien de la Providence. Il répond ainsi au modèle politique qu'il tire des lectures de Sénèque : le pouvoir du prince provient de ce qu'il maintient son peuple dans la foi sans y croire lui-même : « Pues para ir a la mano á aquellos a quien no atrae ni agrada la virtud, sino quando les apremia el temor; pusieron amenazando a sus cabeças una deidad vengadora y espantosa con las armas<sup>395</sup> ». C'est aussi l'interprétation que fait Raymond Aron du texte de Machiavel :

Ainsi donc le politique est indifférent à la vérité ou à la fausseté des croyances qu'il répand. Un pas de plus et nous en arrivons à la théorie des augures – auxquels les

<sup>391</sup> CHAPARRO, Sandra, « Maquiavelismo y providencialismo... », art. cit., p. 141.

<sup>392</sup> Voir II Macchabées, VI. Claude Clément fait plus particulièrement allusion au verset 28.

<sup>393</sup> *E. M. D.*, p. 73-74.

<sup>394</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>395</sup> *Ibid.*, p. 23.

masses devront et les chefs ne devront pas croire. Un pas encore et nous jugerons les mérites des religions par rapport à la fin posée, à savoir le maintien de la prospérité sociale<sup>396</sup>.

Le prince machiavélien utilise la soumission religieuse à son profit alors que le prince parieur de Claude Clément engage son pouvoir et ses états dans la défense de la religion, confiant qu'il est d'en recevoir bientôt une récompense. Si l'objectif peut être similaire, les moyens d'y parvenir ne le sont pas. L'auteur va décliner ce modèle du roi parieur aux deux parangons de roi chrétien : Philippe II<sup>397</sup> pour l'Espagne et l'empereur Ferdinand II<sup>398</sup> pour l'Autriche. Dans son interprétation, ils respectèrent scrupuleusement les termes de leur contrat avec Dieu au plus grand mépris de leur patrimoine voire de leur vie<sup>399</sup>. Et Claude Clément d'énumérer les nombreux bénéfices que la Providence fit ensuite pleuvoir sur eux en compensation d'un tel désintéressement.

#### *L'ennemi faible et la force des chrétiens*

La récompense finale constitue le dernier élément de son modèle politique providentialiste et sa conclusion. Le pari de la foi se révèle être un excellent investissement en vertu du contrat d'alliance que Claude Clément « nomme » *Innominado* entre Dieu et les rois d'Espagne ou les empereurs d'Autriche : « quando se dá, ó se haze alguna cosa, para que el otro haga, ó de otra cosa en recompensa<sup>400</sup> ».

En vertu de cet accord tacite, la défense de la foi catholique garantit aux princes le soutien de Dieu jusque dans la guerre. C'est l'interprétation qui est faite de la victoire de Nördlingen. Claude Clément adresse à la dépouille de Gustave-Adolphe de Suède les mots que David lança à propos de Goliath :

... en tu muerte con mucha razon cantan aquello de David: *Quis est iste Philisthæus incircuncisus*<sup>401</sup>, *qui ausus est maledicere exercitus Dei viventis?* Quien es este Philisteo incircunciso, que ha tenido osadia para maldezir al exercito de Dios viviente<sup>402</sup> ?

Le parallèle n'est pas fortuit : selon Claude Clément, la maison de Habsbourg, d'Autriche comme d'Espagne, a la responsabilité d'un nouvel Israël dans une nouvelle alliance davidique.

---

<sup>396</sup> ARON, Raymond, *Machiavel...*, *op. cit.*, p. 81.

<sup>397</sup> « Yo gastare con gusto y con logros los thesoros, no solo de las Indias, sino de las Españas, para conservar en pie una Capilla, ó por el baptismo de un Christiano solo », dans *E. M. D.*, p. 137.

<sup>398</sup> « Si con mi muerte ha de recibir aumento la Religion Catholica, ruego á Dios que un infame verdugo me corte la cabeça delante de todo el mundo », dans *ibid.*, p. 153.

<sup>399</sup> Selon l'auteur : « es cierto, que Philipo perdió gran parte de Flandes por ayudar a la Iglesia. Esto no lo puedo negar », dans *ibid.*, p. 106.

<sup>400</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>401</sup> Sans erreur dans la version latine : « incircuncisus », dans *M. J.*, p. 111.

<sup>402</sup> *E. M. D.*, p. 150-151.

Il prend modèle sur les luttes que les Israélites menèrent contre les peuples impies, amplement décrites dans l’Ancien Testament, pour expliquer le conflit de la guerre de Trente Ans en le polarisant à l’extrême. Confiant dans la Providence, Claude Clément leur propose une fuite en avant : plus le roi d’Espagne et l’empereur engagent d’argent et de forces dans la bataille, plus ils se garantissent le soutien de Dieu, et donc la victoire. Il prône un engagement total, inconditionnel, des forces chrétiennes contre les hérétiques et leurs alliés :

Reduzga pues V. Magestad esta causa á terminos, que el enemigo [...] quede destituido de todo presidio y socorro, y si han quedado algunas reliquias de su poder, acabelas de consumir V. Magestad misericordioso castigo, arranquese de quajo toda planta de maldad y echese la segur á todo vil renuevo<sup>403</sup>

Face à cette fièvre guerrière des catholiques qu’il appelle de ses vœux, c’est, selon lui, la tiédeur que leur confère leur pragmatisme machiavélien qui perdra les ennemis de l’Espagne. Il adresse ainsi un verset du Psaume XXXVI<sup>404</sup> au roi de Suède vaincu :

Si algun Elogio mereciste en aquellas tus tan gloriosas empresas, no es otro por cierto, sino el que te canta el Real Propheta: *Vidi impium superexaltatum, & elevatum sicut cedros Libani, & transivi, & ecce non erat, & non est inventus locus eius. Vi* (dize) al impio ensalzado, y encumbrado sobre los cedros del monte Libano; volvi á passar, y ya abia desaparecido, sin dexar rastro, ni huella suya<sup>405</sup>.

C’est la foi des Impériaux qui fait leur force et entretient en eux le feu de la guerre, alors que leurs ennemis, si impressionnants qu’ils aient été, n’ont produit que des feux de paille. La bataille de Nördlingen est décrite comme les batailles de l’Ancien Testament : d’abord la description des préparatifs et des forces en présence, ensuite la bataille, incertaine, et enfin la victoire finale suivie du massacre des fuyards<sup>406</sup>. Le parallèle se poursuit avec le pillage des biens des vaincus, donnés en offrande à Dieu dans les temples du nouvel Israël :

... seran en las paredes, y bovedas de nuestros Templos de eternas memorias de la Christiana sabiduria de Ferdinando triunfador glorioso de la impiedad heretica, y á la Magestad divina supremo arbitro de las victorias servira con esta inscripcion de agradecidas memorias: *Regnum, & potestas, & magnitudo Regni, quæ est super omne cælum detur populo sanctorum altissimi, cuius Regnum Regnum sempiternum est, & omnes Reges servient ei, & obedient.* El Reyno, y la potestad, y la grandeza del Reyno, que está sobre todos los cielos se de al pueblo de los Santos del Altissimo, cuyo Reyno es Reyno sempiterno, y a quien serviran y obedeceran todos los Reyes<sup>407</sup>.

Cette construction d’un modèle guerrier calqué sur celui du peuple d’Israël, conquérant et belliqueux, est une réponse à la critique de Machiavel à l’encontre de la religion chrétienne qu’il considère lénifiante. Dans les *Discorsi* il défend l’idée selon

---

<sup>403</sup> *Ibid.*, p. 186.

<sup>404</sup> Voir Psaume XXXVI, 35-36.

<sup>405</sup> *E. M. D.*, p. 149-150.

<sup>406</sup> *Ibid.*, p. 166-167.

<sup>407</sup> *Ibid.*, p. 152.

laquelle les cultes de l'Antiquité fortifiaient les hommes quand la religion chrétienne les avait affaiblis et même efféminés. Le passage le plus signifiant, et le plus connu, se trouve au chapitre II du deuxième livre :

La Religione antica, oltre di questo non beatificava se non gli uomini pieni di mondana gloria, come erano capitani d'eserciti, e principi di repubbliche. La Religione nostra ha glorificato più gli uomini umili e contemplativi, che gli attivi. Ha dipoi posto il sommo bene nella umiltà, nell' abiezione, e nel dispregio delle cose umane ; quell' altra lo poneva nella grandezza dell' animo, nella fortezza del corpo, e in tutte le altre cose atte a fare gli uomini fortissimi. E se la Religione nostra richiede che abbia in te fortezza, vuole che tu sia atto a patire più che a fare una cosa forte. Questo modo di vivere adunque pare ch'abbia renduto il mondo debole, e datolo in preda agli uomini scellerati [...] E benché paja che si sia effeminato il mondo, e disarmato il cielo, nasce più senza dubbio dalla viltà degli uomini, che hanno interpretato la nostra Religione secondo l'ozio, e non secondo la virtù<sup>408</sup>.

Le modèle militaire chrétien inspiré de l'Ancien Testament répond précisément à cette accusation, mais Machiavel lui-même l'envisageait déjà : « Perchè se considerassero come ella [la religione] permette la esaltazione e la difesa della patria, vedrebbero come la vuole che noi l'amiamo e onoriamo, e prepariamoci ad esser tali che noi la possiamo difendere<sup>409</sup> ».

Il est impossible de prouver une influence directe entre ces deux penseurs, mais ils parviennent tous les deux à la même conclusion : la religion devient une force extraordinaire en associant sa capacité à exalter les hommes avec la défense de la patrie. Plus que de Machiavel, Claude Clément s'inspire de Tommaso Bozio qui emploie son œuvre tout entière *De robore bellico* à réfuter ce concept machiavélien selon lequel la religion chrétienne affaiblit les hommes. Cet auteur fait partie des références politiques de la liste de la page 5 et son œuvre, articulée autour de nombreux exemples historiques, tend à prouver, au contraire, que la foi chrétienne transcende les hommes et que les chrétiens les plus croyants sont les guerriers les plus vaillants et les plus forts.

Quand Machiavel accusait la religion chrétienne de féminiser les hommes, Tommaso Bozio montre au contraire que les femmes chrétiennes peuvent être plus fortes que les hommes impies : à l'instar de Jeanne d'Arc, elles ont capables, dans la force que leur confère leur foi, de mener les hommes à la guerre<sup>410</sup>. Une notion que reprend Claude Clément lorsqu'il évoque le courage et la force des Doloises :

... no tienen otra cosa mas arraygada en su coraçon, que una Fé, y una lealtad invencible para con Dios, y para su Principe, y un horror grande a la libertad de conciencia en materia de Religion. Pues como podía el miedo, y cobardía hallar lugar en los coraçones de los de Dola, que eran de edad de poder pelear; ni aun de qualquier

---

<sup>408</sup> MACHIAVEL, Nicolas, *Opere di Niccolò Machiavelli cittadino e segretario fiorentino t. III : Discorsi di Niccolò Machiavelli sopra la prima deca di Titio Livio*, Florence, Italia, 1813, liv. II, chap. II, p. 188-189.

<sup>409</sup> *Ibid.*, p. 189.

<sup>410</sup> BOZIO, Tommaso, *De robore bellico...*, *op. cit.*, p. 57-58.



hombre; siendo cosa averiguada que en todo el tiempo del cerco (parece prodigio) nunca vieron muger, ó niño alguno con temor<sup>411</sup>?

La dernière citation biblique de l'œuvre propose une conclusion en forme de retour au point de départ. Claude Clément insère un verset des Proverbes dans une bénédiction adressée au nouvel empereur<sup>412</sup>. En faisant référence « al Sueco, á Fridland, á Machiavelo<sup>413</sup> », il déclare :

... seria fuerça cantassen en favor de la sabiduria Christiana, y de V. Magestad su verdadero hijo, en esta eleccion por Rey de Romanos, y entrada tan luego al Imperio, aquel divino Verso: *Non est sapientia, non est prudentia, non est Consilium contra Dominum*. No ay prudencia, ni sabiduria, ni consejo contra Dios<sup>414</sup>.

L'auteur termine son raisonnement fondé sur les citations bibliques par un rappel de la prémisse qu'il avait posée à la page 5 : rien ne peut être entrepris dans la sphère politique qui contrevienne aux règles religieuses. Craignant peut-être d'être accusé lui-même d'être pragmatique après avoir suggéré l'intérêt que peut avoir le prince à défendre l'intégrité de la religion catholique, l'auteur revient finalement au dogme dans une sorte de profession de foi.

#### 5.4.2 Les autorités chrétiennes

Parmi les auteurs-source que cite Claude Clément, on peut isoler un groupe de voix chrétiennes anciennes : des saints ou des pères de l'Église dont l'autorité permet de renforcer sa propre parole. On dénombre 13 auteurs-source de ce genre sur la centaine répertoriés, un nombre suffisant pour que les « autorités chrétiennes » former une catégorie à part entière.

Pour les saints, Claude Clément cite ou mentionne Augustin d'Hippone, Ambroise de Milan, Bernard de Clairvaux, Cyrille d'Alexandrie, Eucher de Lyon, Juan de Ávila, Jean Chrysostome, Léon le Grand et Thomas d'Aquin. Le docteur de l'Église Grégoire de Nazianze ainsi que les évêques Synésios de Cyrène et Optat de Milève peuvent être intégrés à cette catégorie. Est également inclus Cassiodore, cité essentiellement pour ses lettres au roi Athalaric, car Claude Clément convoque surtout ces autorités chrétiennes pour adresser aux gouvernants des paroles qu'il ne souhaite peut-être pas assumer seul.

Le terme de « voix » chrétiennes est justifié car ces citations sont pour la plupart des paroles. La plupart du temps, Claude Clément les met en scène : il invente un dialogue anachronique entre une autorité chrétienne et un souverain contemporain. Philippe IV,

---

<sup>411</sup> *E. M. D.*, p. 91.

<sup>412</sup> Proverbe XXI, 30.

<sup>413</sup> *E. M. D.*, p. 172.

<sup>414</sup> *Ibid.*, p. 173.

par exemple, doit prendre « como por dicho á si, lo que Synesio Obispo Cyrenense, escribió al Emperador Arcadio<sup>415</sup> ». Ou encore l'empereur Ferdinand II « tuvose por dicha aquella parenesi que san Bernardo escribió á Conrado Rey de Romanos<sup>416</sup> ». Ces paroles transmettent le message qu'adresse Dieu aux princes dans une communication proche de celle des prophètes de l'Ancien Testament : ces autorités chrétiennes suivent le modèle des voix prophétiques.

### *Le pouvoir de l'Église séparé du pouvoir politique*

Le premier concept est posé par saint Augustin : « dichosa España, en quien jamas se oye aquella impia blasfemia de los Donatistas, que severamente reprehende san Augustin: *Quid Imperatori cum Ecclesia*<sup>417</sup> » ? Il la complète d'une référence à Optat de Milève, figure de la lutte contre l'hérésie donatiste. Cette citation pose la question fondamentale du lien entre le pouvoir de l'Église et celui du prince et s'oppose à tous ceux qui seraient tentés d'attribuer aux hommes le pouvoir sur le monde et de réserver à Dieu le pouvoir sur les cieux. Claude Clément a besoin d'affirmer la présence de Dieu dans le monde pour développer sa théorie providentialiste. Il emprunte à saint Bernard le raisonnement suivant qui interprète – et peut-être détourne – un verset du Nouveau Testament :

... tuvose por dicha aquella parenesi que san Bernardo escribió á Conrado Rey de Romanos: *Restituat sibi Cæsar, quæ Cæsaribus sunt, & quæ sunt Dei, Deo: utrumque interesse Cæsaribus constat & propriam tueri coronam, & Ecclesiam defensare; alterum Regi, alterum convenit Ecclesiæ defensori*. Restituyase a si el Cesar, lo que es del Cesar; y restituya á Dios lo que es de Dios: constante cosa es, que lo uno y lo otro, le toca al Cesar, mirar por su Corona, y defender la Iglesia. Lo uno, le toca al Rey: lo otro, al defensor de la Iglesia<sup>418</sup>.

Cette citation est adressée à l'empereur Ferdinand II et fait référence à l'Édit de Restitution des biens ecclésiastiques de 1629. Le verset en question peut être interprété plutôt comme un message de mépris envers le monde, attribuant au gouvernant les choses du monde, dont l'argent fait évidemment partie, pour se consacrer en priorité aux choses religieuses<sup>419</sup>. Saint Bernard, et Claude Clément avec lui, en déduisent pourtant que le prince chrétien doit s'occuper des unes comme des autres et défendre l'Église comme il défend sa couronne. Ils associent ce que le texte biblique tendait plutôt à dissocier et font revenir ce passage du Nouveau Testament, le seul qui soit évoqué dans l'œuvre, à une

---

<sup>415</sup> *Ibid.*, p. 111-112.

<sup>416</sup> *Ibid.*, p. 148.

<sup>417</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>418</sup> *Ibid.*, p. 148.

<sup>419</sup> Marc, XII, 17. Pour l'analyse politique de ce verset, voir VOUGA, François, *Politique du Nouveau Testament*, Genève, Labor et Fides, 2008, p. 123-126.

conception de la royauté propre à l’Ancien où les sphères du religieux et du politique sont intimement liées.

Une citation de saint Augustin avait déjà préparé la venue de ce concept puisque Claude Clément lui faisait dire au sujet des Juifs :

... viendo la hez de aquesta gente vil, que [...] abia sido ilustre vencedora de tantas naciones, y anda aora desterrada, huida, aborrecida, amilanada, [quien] no puede exclamar con san Augustin: *Quia temporalia perdere timuerunt, & vitam æternam non cogitaverunt, sic utrumque amiserunt*. Porque embebecidos en lo temporal no tuvieron providencia de lo eterno, perdieron lo uno, y lo otro<sup>420</sup>.

Saint Augustin l’évoque par la menace alors que saint Bernard la faisait passer par le conseil, mais il s’agit bien de la même idée : le « César » chrétien ne doit pas séparer l’action politique et la défense de l’Église. Très concrètement, c’est en restituant à l’Église catholique les évêchés que les protestants se sont appropriés que l’empereur peut se garantir un pouvoir total sur ses États. L’alliance davidique peut apporter le pouvoir absolu : lorsqu’il agit pour le bien de l’Église, le gouvernant est justifié par Dieu et n’a donc pas à se justifier devant les hommes, ni devant la diète d’empire, ni devant les princes-électeurs.

#### *Soumission du roi à l’Église*

Si le roi défend l’Église, ce ne doit cependant pas être pour la contrôler :

Los Principes, Machiavelo, no dexan de ser hombres por ser Reyes, ni dexan de estar sujetos a las leyes y ordenanças de Dios, porque ellos promulgan leyes y ordenanças a los hombres: *Illis quidem, quotquot sub ipsorum ditione sunt, militant, verum tum ipsi Principes omnipotenti Deo militant, & sacrae fidei*. Para los Principes (dize san Ambrosio) militan los que estan debaxo de sus banderas; mas estos Principes mismos deben entender, que sus batallas deben ceder á mayor gloria del omnipotente Dios, y en util de su Fè sagrada<sup>421</sup>.

Grâce à ces paroles de saint Ambroise à l’empereur Théodose, Claude Clément pose les bases de sa propre interprétation de l’alliance davidique. Cette nouvelle alliance ajoutait un troisième composant à l’alliance abrahamique entre Dieu et Israël. Elle se conçoit comme une forme d’individualisation dans la personne du roi de l’alliance précédente. Claude Clément inscrit son œuvre dans cette tradition biblique d’une alliance triple où, dans un sens descendant, Dieu protège le prince comme lui-même protège son peuple et, dans un sens ascendant, le peuple se bat pour son prince qui lui-même se bat pour Dieu.

#### *La victoire militaire est dans la main de Dieu : l’alliance davidique*

---

<sup>420</sup> *E. M. D.*, p. 44.

<sup>421</sup> *Ibid.*, p. 56-57.

Cette alliance présuppose que les affaires du monde sont entièrement dans la main de Dieu, comme Claude Clément le suggère grâce à saint Bernard :

... estan muy persuadidos [los españoles], no solo por razones, y autoridades divinas, sino tambien por quotidiana experiencia en quanto grado aquella Suprema Magestad. *Cui administratio pariter, & gubernatio sæculorum incumbit.* La qual, como dize Bernardo, tiene a su cargo la administracion, y gobierno de los siglos<sup>422</sup>.

Il s'agit de la première étape de la construction de son modèle providentialiste : elle consiste à observer les faits pour y reconnaître l'action réelle et tangible de la Providence. Or, l'aide de Dieu se manifeste en premier lieu dans les entreprises à la fois risquées et lourdes de conséquences, c'est-à-dire dans la guerre<sup>423</sup>. C'est ce que Claude Clément suppose grâce à une citation de saint Augustin évoquant la bataille de la Rivière Froide « como dize san Augustin: *In prælijs tela hostium in ipsos retorquentur.* Los tiros de los enemigos en vez de dar en el exercito Catholico, se volvian y hazian riza en los mismos que los tiraban<sup>424</sup> ». Les troupes de Théodose virent, dans les vents violents qui les aidèrent, l'action de la Providence ; une aide que revendique le roi Athalaric par la plume de Cassiodore :

... si te desdeñas de que te dé consejos un soldado, daratele aquella memorable sentencia del Rey Atalarico: *Unum recumbit in altero, faciliús inimicorum acies cedunt, si nostro ævo delicta subducimus.* Siempre estuvieron juntas, y se dieron las manos estas dos cosas; entonces se vencen con facilidad los enemigos, quando se quitan las maldades de nuestros tiempos<sup>425</sup>.

Claude Clément met en scène cet échange propre à l'alliance davidique : le roi obtient de Dieu la victoire s'il se conforme à ses lois et s'il fait en sorte que son peuple s'y conforme aussi. C'est sur ce point que s'opposent frontalement la conception chrétienne providentialiste de Claude Clément et la vision pragmatique et efficace de Machiavel. Cette divergence explique pourquoi il ne cherche pas à montrer une logique, ni une cohérence dans les événements historique qu'il décrit. Au contraire, il essaie de faire apparaître toute leur incohérence ; et plus elle est forte, plus le caractère miraculeux de la victoire est évident. Il déclare par exemple à Charles Quint :

Tu desbarataste fortissimos Capitanes, numerosissimos exercitos, gentes ferocissimas, con gran gloria de Dios, en cuyo nombre peleabas con pequeños

---

<sup>422</sup> *Ibid.*, p. 130.

<sup>423</sup> Voir *Biblia sacra...*, *op. cit.*, II Samuelis, VII, 9 : « fui tecum in omnibus ubicumque ambulasti, et interfeci universos inimicos tuos a facie tua: fecique tibi nomen grande ». En français : « j'ai été avec toi partout où tu es allé et j'ai détruit tous tes ennemis devant toi. Je t'ai fait un grand nom ».

<sup>424</sup> *E. M. D.*, p. 51. Appelée également bataille du Frigidus ; il s'agit d'une victoire des troupes de Théodose I<sup>er</sup> contre les Wisigoths en 394. Selon les récits, des vents violents se levèrent et gênèrent les tirs des archers wisigoths, ce qui contribua à la victoire des troupes de Théodose. Voir PIGANIOL, André, *L'Empire...*, *op. cit.*, p. 288-295.

<sup>425</sup> *E. M. D.*, p. 48-49.

exercitos, muchas vezes, y esos debilitados con la aspereza del hivierno, y falta de vitualla, y demas cosas necessarias<sup>426</sup>.

Il aborde encore la même notion dans un avertissement de saint Cyrille à Théodose :

Acuerdansen tambien que san Cyrilo Alexandrino escribió á Theodosio Emperador: *Gloriosam in Deum pietatem regijs honoribus fundamentum esse, & Principes pietatis cultores sine labore vincere, & adversarijs prævalere*. Que piedad para con Dios es el fundamento para reales aumentos; y que los Principes pios, y religiosos vencen sin trabajo, y prevalecen contra sus enemigos<sup>427</sup>.

Les princes pieux obtiennent la victoire sans difficulté car le culte de Dieu est plus efficace que les actions militaires. C'est encore le même message qu'adresse Synésios de Cyrène à l'empereur Arcadius : « *Veniat tibi Parentis tui in memoriam, videbis in virtutis mercedem ei Imperium contigisse*. Refresca la memoria de tu padre, y hallaras que llegó a poseer el Imperio en premio de su virtud<sup>428</sup> ». Les vertus religieuses des souverains garantissent leur pouvoir politique et leur autorité sur l'empire, davantage que les intrigues ou les entreprises militaires.

Claude Clément fait confirmer cette notion par Jean Chrysostome, en incipit d'un paragraphe au titre éloquent : « *Si Dios nos favore [sic] quien podra contrastarnos*<sup>429</sup> » :

*Homini si bellum inferas, fortassis vinces, fortanssis [sic] etiam vinceris; Ecclesiam vincere nulla ars potest: nam cælum & terra transibunt; verba autem Christi non transibunt*. Si hazes guerra á los hombres (dize san Iuan Chrisostomo) puede ser que venças, y puede ser quedes vencido: á la Yglesia no ay industria que la vença, porque el cielo y la tierra faltaran, mas Dios no faltara á su divina palabra<sup>430</sup>.

On remarque ici un glissement de Dieu vers l'Église qui n'apparaissait pas dans les citations précédentes. Si les forces humaines sont toujours envisagées comme éphémères et inefficaces, l'Église partage maintenant la place de Dieu dans l'alliance ; une Église que Claude Clément envisage évidemment comme catholique et romaine. Elle justifie le pouvoir et devient le pilier sur lequel construire le projet politique. Ce glissement mène à une conclusion très pragmatique : pour vaincre ses ennemis et affermir son trône, il faut s'attirer l'aide effective de Dieu et, pour ce faire, défendre l'Église de Rome contre les hérésies.

### *Défendre l'Église pour défendre son trône*

Claude Clément introduit cette notion par la voix de Léon le Grand s'adressant à Théodose :

... lo que S. Leon tan grave, quanto verdaderamente dixo. *Tunc Christi dextra Imperium defenditur, quando Ecclesiæ status inconcussus servatur* Que si estuviere

<sup>426</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>427</sup> *Ibid.*, p. 157. La première moitié de cette citation se trouve également p. 107.

<sup>428</sup> *Ibid.*, p. 111-112.

<sup>429</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>430</sup> *Ibid.*

siempre en pie, y sin lesion el estado de la Iglesia, tambien estará siempre de nuestra parte la poderosa mano de Christo en defensa del Imperio<sup>431</sup>.

Le glissement conceptuel est énorme, car Claude Clément joue sur une confusion des causes : après avoir posé que Dieu défendait ceux qui le servent fidèlement, il conclut qu'il suffit de servir l'Église pour obtenir son aide providentielle. Cette citation lui permet même d'intégrer dans la réflexion la notion d'empire : l'alliance entre Dieu et le prince devient une alliance entre le Christ, l'Église et l'empire.

Cette notion est confirmée par la voix de saint Augustin évoquant l'action politique de Constantin :

... veamos que sintio de Constantino el Magno, de quien no se puede dudar, que en la administracion y gobierno de su Imperio estuvo siempre muy lexos de los dictamines de los Politicos, como quien estaba tan de coraçon aficionado á los institutos Christianos: *Constantinum Imperatorem non supplicantem Dæmonibus; sed ipsum verum Deum colentem tantis implevit muneribus, quanta optare nemo auderet; universum Orbem unus Augustus tenuit, & defendit; in administrandis ac gerendis bellis victoriosissimus fuit; in tyrannis opprimendis per omnia prosperatus est; grandævus ægritudine, & senectute defunctus est; filios imperantes reliquit.* A Constantino Emperador (dize Augustino,) que jamas pidio favor, ni venero al Demonio, sino solo al que es solo verdadero Dios, le colmo de tantos bienes y dones, quantos ninguno se atreviera á dessear. Un Emperador se apoderó del mundo el solo, y le defendió, sin que nadie le defraudasse de lo que abia ganado: En el gobierno y administracion de las armas fue victoriosissimo, y en reprimir a los tyranos, fue siempre y en todas ocasiones feliz; murio lleno de dias solo de enfermedad y vejez, y dexó a sus hijos puestos en el Trono del Imperio<sup>432</sup>.

Selon saint Augustin, la Providence comble l'empereur de bienfaits si celui-ci défend l'Église catholique romaine. La lutte contre les déviances religieuses serait donc rentable, au sens le plus trivial du mot : « *tantis implevit muneribus* », traduit en espagnol par « le colmo de tantos bienes y dones ». Le jésuite confirme cette interprétation utilitariste par la voix de saint Grégoire de Nazianze s'adressant à Jovien :

*Iovianus, ut Imperij sui statum pulcherrime iaceret, rectamque legum sanctionem, unde convenit auspicaretur, Episcopos (expulsos á Iuliano) sedibus suis restituit; ad laboravit ut maximé quidem universus Orbis, si fieri possit, in fidei negotio consentiret, spiritusque auxilio in unum coiret; sin mínus, ipse certé Orthodoxæ parti se adiungeret, simulque, & ei robur afferet, & ab ea vicissim acciperet, excelsé simul & magnífice de rebus maximis cogitans.* Ioviano (dize) para disponer con decoro y hermosura el Estado de su Imperio empeço en los estatutos de sus leyes, de donde es bien, que siempre se comience. A los Obispos (a quien Iuliano abia desterrado) los restituyó a sus sillas, y juntamente procuró, que en quanto fuesse possible todo el mundo, con el socorro y ayuda de Dios, conviniesse en observar un culto, y Religion; y si esto no se pudiesse alcançar, por lo menos el se abia de hazer de la banda de la Religion Catholica; de suerte, que el con su valentia la defendiesse, y ella con reciprocos retornos le influyesse el esfuerço y valentia con que poder ayudarle, concibiendo levantada y magnificamente de cosas tan grandiosas<sup>433</sup>.

---

<sup>431</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>432</sup> *Ibid.*, p. 51-52.

<sup>433</sup> *Ibid.*, p. 53-54.

Le soutien que l'empereur a apporté à l'Église lui a amené des succès politiques et militaires bien réels. Saint Grégoire est même très précis : c'est en restituant leurs sièges aux évêques que Jovien (IV<sup>e</sup> siècle) a pu améliorer l'état de son empire. Dans le contexte de la guerre de Trente Ans, où la question de la restitution des évêchés passés sous contrôle protestant est au cœur du conflit, le message est encore parfaitement clair.

Claude Clément cherche à opérer un glissement des concepts. Partant de la notion d'alliance davidique, qui déclare la puissance de Dieu sur le monde, il affirme la puissance de l'homme capable d'orienter, même si ce n'est qu'indirectement, l'action de la Providence. Dans son œuvre, le prince sert l'Église dans le but évident d'en retirer un profit, ce qui nous ramène au concept fondamental des contrats *Innominados* « quando se dá, ó se haze alguna cosa, para que el otro haga, ó de otra cosa en recompensa de lo hecho; ó recebido<sup>434</sup> ».

### *La lutte contre l'hérésie*

La meilleure façon de rendre grâce à Dieu pour le pouvoir qu'il donne est de veiller à ce que ses sujets l'adorent et le servent : c'est le sens des paroles de Cassiodore au roi Athalaric :

... refiere Casiodoro del Rey Atalarico: *Tanto divinitati plura debemus quanto cæteris mortalibus maiora suscepimus; nam quid simile rependet Deo, qui potitur Imperio? Sed licet pro tanto munere nihil compensari possit idonee, ipsi tamen gratia redditur, dum in servientibus honoratur.* Tanto (dize) debemos mas á Dios, quanto mas hemos recebido que lo restante de los hombres: porque que puede dar un Rey á Dios en satisfacion de aberle dado el Imperio? Pero aunque no pueda aber cosa que por igual recompense este don, con todo esso le volvemos la paga, si es honrado de los que nos obedecen<sup>435</sup>.

Cette citation permet à Claude Clément d'enrichir le contrat entre Dieu et le roi d'une clause de compensation. L'action du souverain en faveur de la foi n'est pas une offrande à Dieu, c'est le remboursement d'une dette. En veillant à ce que ses sujets respectent le culte qui lui est dû, « le volvemos la paga, si es honrado de los que nos obedecen », il place le contrôle de la pratique religieuse au cœur de l'action politique ; un concept qu'il expose avec plus de clarté encore un peu plus loin, avec tout le poids que peut apporter la voix du pape saint Léon s'adressant à Théodose :

... muy ajustadamente compete a V. Magestad el elogio con que Leon Magno Pontifice de la Iglesia dá las gracias á Theodosio Emperador en ocasion semejante. *Tantum præsidij dominus in fide vestræ clementiæ Ecclesiæ suæ præparavit, ut vobis non solúm Regium, sed etiam sacerdotalem animum esse gaudeamus: siquidem præter Imperiales, & publicas curas pijssimam sollicitudinem Christianæ Religionis habetis, ne scilicet in populo Dei aut schismata, aut hæreses, aut ulla scandala convallescant, quia tunc est optimus Regni vestri status.* Dispuso Dios, O Emperador en tu clemencia tanto patrocinio, y amparo a su Iglesia, que no solo experimentamos

<sup>434</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>435</sup> *Ibid.*, p. 67.

en ti con gozo nuestro el valor, y generosidad de Rey; sino la Religion, y zelo de Sacerdote. Pues fuera de los cuydados publicos y propios del Imperio, con suma piedad solicitas el bien de la Religion Christiana, para que en el pueblo de Dios, ni los cismas, ni las heregias, ni otros escandalos perniciosos se esfuerzen, y tomen brio, mirando juntamente en esto por el felicissimo estado de tu Reyno<sup>436</sup>.

Le rapport de cause à conséquence est maintenant pleinement assumé : lutter contre l'hérésie revient à lutter pour la prospérité de son royaume. En d'autres termes, le succès politique, et plus généralement le pouvoir, dépendent de la capacité du prince à garantir la plus absolue pureté en matière de religion : « ni los cismas, ni las heregias, ni otros escandalos perniciosos ».

Cette vision n'est pas une invention de Claude Clément : il s'inscrit dans une tradition de la prédication :

La leyenda de que Santiago había venido a la Península Ibérica antes de que el resto de los discípulos iniciasen su tarea, se convirtió en la excusa perfecta para situar a una nación a la cabeza del resto. Y si tal axioma era aceptado, la conclusión lógica era aceptar que en España se conservaba la doctrina más pura y el verdadero fundamento de la fe<sup>437</sup>.

Le Franc-Comtois envisage sous un angle politique une conception providentialiste déjà bien ancrée selon laquelle la pureté de la foi chrétienne de l'Espagne la place naturellement à la tête des autres nations.

#### *La voix des papes et la mission apostolique de l'Espagne*

Les paroles des papes reprennent les thématiques abordées dans les citations des saints. C'est le cas de cette lettre d'Hormisdas adressée à l'empereur Justin :

Y lo que escribió al Emperador Iustino Hormisdas Sumo Pontifice: *Dei adversarios velut propios comprimere inimicos, hæc maxima Reipublicæ fundamenta; hoc solidum, invictumque robur; neque enim humanis ictibus potest esse pervium, quod est divinæ gratiæ firmitate vallatum. Testis est huic Prophetica scriptura; aut enim: Elegi David servum meum, oleo Sancto meo unxi eum, manus enim mea auxiliabitur ei, & brachium meum confortabit eum.* Que el tener á raya los enemigos de Dios no de otra manera, que si lo fueran propios, son los mas bien fundados cimientos de la Republica, y la mas solida, y invincible fortaleza: porque no es possible, que hallen por donde entrar los golpes, y violencias enemigas, al que estuviere cercado de los firmes pertrechos del favor divino<sup>438</sup>.

Cette citation, et plus encore sa version longue des pages 181 à 183, remotive le concept de l'alliance davidique : le roi tire sa force de sa capacité à imposer les règles religieuses à son peuple et aux peuples conquis. Une mission que Claude Clément attribue spécifiquement aux souverains espagnols par la voix du pape Grégoire XIV :

*Eos immensis quidem laboribus, ac successu admodum felici transijsse Oceanum, & in utrumque novum Orbem Hispanica vexilla intulisse Ecclesiæ auspicijs, atque effecisse, ut Hispanico sermone in omnem terram exiret, atque audiretur sonus*

---

<sup>436</sup> *Ibid.*, p. 117-118.

<sup>437</sup> NEGREDO DEL CERRO, F., *Los predicadores...*, *op. cit.*, p. 343.

<sup>438</sup> *E. M. D.*, p. 64.



*Evangelij, sacrasque illas expeditiones illius gentis proprias, atque hæreditarias videri. Que los Españoles con inmensos trabajos, y felicissimos sucessos atravesaron el Océano; y con el favor de la Iglesia enarbolaron las banderas de España en entrambos a dos mundos, é hizieron, que en el Idioma Español se promulgasse, y oyesse el sonido del Evangelio en todo el Orbe, y que semejantes empresas parece se hizieron, solo para estas naciones, y les competen a ellas como herencia propria<sup>439</sup>.*

Le fait que les Espagnols aient traversé les mers pour porter le message évangélique, et l'aspect miraculeux de cette entreprise, tendent à prouver qu'ils ont reçu cette mission de Dieu et que leurs rois se doivent de la remplir. Selon Claude Clément, celui qui le fit avec le plus d'ardeur fut, sans nul doute, Philippe II, comme le précise le pape Sixte V par la plume du secrétaire apostolique Buccapadulio :

*Neque hoc sibi minús gloriosum ducit Rex Catholicus, quam gravissimum longissimumque bellum suis in provincijs Catholicæ Fidei retinendæ ac tuendæ causa sustinere; extra enim hanc causam nullum iam diu esset in Belgis bellum, sed recusat Rex eos pacatos habere, qui insitas cum Romana Catholicaque Ecclesia inimitias [sic] gerunt; nec patitur eos suos dici, qui recusant esse secum Romano Pontifici Christi Vicario subiecti. [...] Lo qual vuelto en nuestra lengua dize assi Ni juzga este Catholico Rey que le ha de ser de menor gloria el sustentar una guerra gravissima y larguissima en sus provincias, por retener, y defender la causa de la Fé Catholica, que á no intervenir esta, hubiera mucho tiempo que se hubieran acabado en Flandes las guerras. Pero no quiere el Rey tener en paz a los que tienen envejezidas guerras con la Iglesia Catholica Romana; antes no permite que se llamen suyos, los que reusan sujetarse con el al Romano Pontifice Vicario de Christo<sup>440</sup>.*

Dans ses efforts pour imposer coûte que coûte le retour des provinces flamandes dans l'obéissance au pape, Philippe II acquiert un statut de champion de la foi catholique romaine que confirme le pape Clément VIII deux pages plus loin :

*Pues por conservar la Fé Catholica, y la obediencia a la Apostolica Sede sin perdonar a trabajos, ni peligros algunos, puso tanto esfuerço en conservar á España sin mancha, ni corrupcion del contagio de los que sentian mal de Dios: Y tambien por aber cuydado tan santamente del bien de los demas Reynos, y Señorios pertenecientes a su Corona, que jamas permitio en ellos, la que llaman libertad de conciencia, aunque fuesse con grande perdida de sus intereses, y rentas. Antes en reduzir a mas sana doctrina, y a la obediencia de la santa Silla de Roma los subditos de otros Reyes, gastó liberalissimamente en los quarenta años que reynó, su patrimonio Real, los tesoros inmensos de las Indias y las contribuciones de sus vassallos, y Reynos<sup>441</sup>.*

Cette citation semble contredire les théories précédentes selon lesquelles le roi qui se bat pour Dieu devrait être comblé de bienfaits. On peut établir un parallèle avec la citation d'un autre pape, saint Agapet, qui adresse l'éloge suivant à l'empereur Justinien :

*Agapito Sumo Pontifice no tanto dio gracias al mismo Iustiniano Augusto por algunas cosas que hizo en beneficio de la Iglesia, quanto le dio parabienes con honorificas palabras, como quien sentia que el Principe que sirve á la Religion, no tanto haze el negocio de la Religion, como el suyo propio. Gratulamur venerabilis Imperator, quod tanto Catholicæ Fidei ardore succenderis, ut omnibus pijssimæ vitæ vestrae temporibus piam sollicitudinem circa servandam augendamque Ecclesiarum concordiam clementer exhibeas, & unam fidem, suaque per omnia firmitate consimilem omnibus populis Christianis cupias prædicari. Nec mirum in huiusmodi*

---

<sup>439</sup> *Ibid.*, p. 136.

<sup>440</sup> *Ibid.*, p. 102-103.

<sup>441</sup> *Ibid.*, p. 104.

*clementiam vestram placita Deo cogitatione persistere, cum non alius Imperij vestri beator sit proventus, quàm Religionis augmentum.* [...] Mil parabienes os damos venerable Emperador (dize el Pontifice) de que esteys tan inflamado en el zelo de la Fé Catholica, para que en todos los tiempos de vuestra piadosissima vida; benignamente deys muestras de vuestra religiosa solitud y cuidado en conservar y augmentar la concordia de las Yglesias, y deseeyes que se publique á todos los pueblos Christianos una Fé en todo semejante a si misma. Y no me espanto que con acertado designio y pensamiento venido del cielo persevere vuestra clemencia, pues no puede tener mas feliz progresso de su Imperio, que el augmento de la Religion<sup>442</sup>.

Dans le cas de Philippe II, la conclusion « no puede tener mas feliz progresso de su Imperio, que el augmento de la Religion » ne s'est pas vérifiée : sa défense de la religion n'a pas été récompensée par un parfait accroissement de son empire. Et Claude Clément en est conscient : dans un élan d'honnêteté, il concède à ses adversaires que le roi a bien perdu certaines de ses possessions, mais il le fait pour mieux retourner l'argument :

... dicen los Políticos, por lo menos es cierto, que Philipo perdió gran parte de Flandes por ayudar a la Iglesia. Esto no lo puedo negar, pero si tienen ojos verán con facilidad quantas tierras, y Señorios se le aumentaron en el Reyno de Philipo por pelear las batallas del Señor<sup>443</sup>.

Le jésuite ne cherche pas à nier la réalité historique, il cherche plutôt à l'interpréter sous un autre angle. Son modèle politique providentialiste reste foncièrement ancré dans le réel. Il n'a donc rien d'autre à opposer à ses détracteurs que cette idée de compensation : Dieu aurait offert à Philippe II des territoires – en particulier les possessions portugaises – pour le récompenser de ses efforts. C'est là toute la faiblesse de son raisonnement : à trop vouloir ancrer son modèle politique dans le réel, il s'y emprisonne ; il doit trouver sans cesse des faits historiques à opposer à ceux de ses détracteurs.

Il défend les choix politiques de Philippe II grâce à des arguments dogmatiques, comme la nécessité de défendre de la foi catholique : « *jamas permitio en ellos, la que llaman libertad de conciencia* », mais il les associe à des constatations très utilitaristes : « quantas tierras, y Señorios se le aumentaron en el Reyno de Philipo por pelear las batallas del Señor ». Le Franc-Comtois cherche toujours à combiner les exigences de la foi chrétienne avec les exigences pragmatiques des gouvernants. Il ne souhaite pas abandonner le réalisme aux *Políticos*, au contraire, il veut reconquérir ce réalisme pour Dieu et montrer qu'il est possible de présenter une théorie politique qui tienne compte de la réalité des faits et qui soit compatible avec les règles chrétiennes. C'est là le grand projet des penseurs politiques de la Contre-Réforme.

---

<sup>442</sup> *Ibid.*, p. 155-156.

<sup>443</sup> *Ibid.*, p. 106.

## 5.5 La pensée de la Contre-Réforme

La définition de cette catégorie d'auteurs-source doit prendre en compte trois critères. Le premier est temporel : les auteurs sont des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Le second est idéologique : ils défendent la primauté de la religion catholique romaine et l'autorité temporelle du pape. Le troisième est déterminé par le choix de Claude Clément lui-même. Sa liste en marge de la page 5, comporte justement une majorité d'auteurs des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

Parmi la centaine auxquels Claude Clément fait référence, la base de données isole 52 auteurs qui correspondent au premier critère temporel. Mais si on applique le second critère, il n'en reste plus que 35, parmi lesquels 17 ne sont pas des penseurs politiques ; plutôt des historiens ou des chroniqueurs. Seuls 18 auteurs peuvent donc être véritablement considérés comme des penseurs politiques de la Contre-Réforme. Selon le troisième critère, Claude Clément mentionne, dans sa liste de la page 5, 13 auteurs de la période de la Contre-Réforme, dont l'historien Cesare Baronio. Sur ces treize, neuf n'apparaissent que dans cette liste : ils ne sont jamais cités ni mentionnés ailleurs dans le texte. Parmi les quatre restants, seuls Pedro de Ribadeneyra et Cesare Baronio sont explicitement cités ; Juan Botero et Antonio Possevino ne font l'objet respectivement que de deux et de trois allusions.

En résumé, Claude Clément s'appuie sur deux catégories d'auteurs de la Contre-Réforme : 17 historiens ou chroniqueurs et 18 penseurs politiques. Ces derniers peuvent encore être divisés en deux groupes : ceux qui sont effectivement cités et exploités dans l'œuvre et ceux qui sont seulement mentionnés. Ces auteurs seront donc étudiés suivant ces trois catégories, en commençant par les 17 historiens et chroniqueurs.

### 5.5.1 Les historiens de l'époque de la Contre-Réforme

Comme nombre de penseurs politiques de son temps, Claude Clément éprouve le besoin de s'appuyer sur des faits historiques : « Este conjunto de reglas prudenciales se sacará de la historia y la experiencia (los ejemplos históricos abundan *ad nauseam*)<sup>444</sup> ». Et même s'il ne cite pas d'historien précis, il se plaît à mettre en scène des chroniques, souvent en début de chapitre, comme dans la première phrase du chapitre IV : « No puedo Señor, dexar de dezir lo que muchas vezes he pensado repitiendo en mi imaginacion los

---

<sup>444</sup> PEÑA ECHEVERRÍA, Javier, « Estudio preliminar », *La razón de Estado en España Siglos XVI-XVII (Antología de textos)*, Madrid, Tecnos, 1998, p. XXVI.

infelices fines de tantos Imperios, que á cada passo encuentro leyendo las Historias, y Anales<sup>445</sup> », ou encore au début du chapitre V : « Ha me sido Señor, de crecido gozo leyendo varias historias, la piadosa contienda, y digna de los ojos de Dios, en que la Iglesia Catholica, y los Reyes de España por tanto tiempo han procurado llevarse la palma de los beneficios<sup>446</sup> ».

#### 5.5.1.1 L’histoire et la vérité

Claude Clément, qui publiera des tables chronologiques quelques années plus tard, se pose déjà en fin connaisseur de l’histoire, surtout lorsqu’il se lance dans un développement important pour la suite du raisonnement. C’est le cas au chapitre IV, où il tente de prouver que les princes impies ont été punis par Dieu, ainsi qu’au chapitre suivant où il démontre que les rois d’Espagne ont été favorisés par la Providence après avoir expulsé les musulmans puis les morisques ou institué le tribunal de l’Inquisition.

Pour développer une théorie providentialiste ancrée dans le réel, il doit relier de façon indiscutable des actes de foi et des faits historiques heureux : « Admirarme yo mucho, si, como les consta de sus historias [...] que nunca han observado la Religion, nunca la han tomado por Capitana de sus empresas, sin que les ayan correspondido felicissimos sucessos<sup>447</sup> ». L’étonnement qu’il feint devant l’incroyable coïncidence entre les actions politiques en faveur de la religion et les bienfaits que Dieu accorde aux souverains espagnols est celui du croyant face à la présence de Dieu sur terre ; une présence que les récits historiques rendent tangible, à tel point qu’aucun machiavélien ne saurait avoir assez de mauvaise foi pour l’ignorer : « Ninguno que tenga alguna noticia de las historias deste siglo, y de los passados negará aber sido singular traza de la divina providencia<sup>448</sup> ».

Cette citation se situe au début du chapitre IX, dans lequel Claude Clément expose justement sa théorie providentialiste du don et du contre-don autour des contrats « *Innominados*<sup>449</sup> ». Il souligne l’échange qui a lieu entre Dieu et les princes séculiers et, par-là, l’intervention divine dans la réalité historique. Ces faits sont la manifestation de l’action de la Providence et la preuve que le plus sûr moyen de lutter contre ses ennemis consiste à s’attirer les faveurs de Dieu en un combat idéologique, mais aussi armé, pour l’intégrité de la foi catholique. Claude Clément prouve ainsi que la meilleure façon de

---

<sup>445</sup> *E. M. D.*, p. 46.

<sup>446</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>447</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>448</sup> *Ibid.*, p. 130.

<sup>449</sup> *Ibid.*, p. 63.

vaincre hors les frontières est de vaincre d'abord l'hérésie, à l'intérieur comme à l'extérieur du royaume.

En introduction au récit du siège de Dole de 1636, le jésuite évoque le précédent siège et la résistance des Dolois d'alors contre les troupes françaises d'Antoine de Craon combattant pour le roi Louis XI de France. Il donne le nombre approximatif des morts dans le camp français : « matando muchos millares de Franceses<sup>450</sup> », mais une note marginale précise le nombre exact : « Palmerio en su Chronica dize fueron treynta mil los muertos<sup>451</sup> ». On trouve en effet ce chiffre dans la chronologie de Matthias Palmieri<sup>452</sup>.

L'auteur semble jouer avec cette source : pourquoi donner un chiffre approximatif dans le corps du texte alors qu'il a connaissance du chiffre exact ? C'est probablement pour laisser au chroniqueur la responsabilité de l'information, mais aussi pour mettre en scène les historiens qui l'inspirent, comme l'évêque de Metz François de Beaucaire de Péguilion à la même page : « esta pues [Dole] se puede contar (á dicho de Francisco Belcario Peguilion Frances de nacion, y Obispo de Mets) por una de las mas escogidas, y principales de toda la Francia<sup>453</sup> ». L'influence ne se limite d'ailleurs pas à la seule citation : toute la page 86 s'inspire de l'ouvrage de l'évêque de Metz, notamment la mention des fortifications construites sur ordre de Charles Quint<sup>454</sup>.

À l'image de ce que l'on observe aux pages 86-87, le jésuite franc-comtois double souvent ses références historiques : il cite un premier historien puis confirme par une allusion à un second. La démarche est rigoureuse, ou donne au lecteur l'impression de l'être. D'où l'usage du verbe *decir* dans ces lignes : « Palmerio [...] dize » ou encore « á dicho de Francisco Belcario Peguilion ». Clément met en scène la parole des historiens tout en s'en détachant lui-même. Il suggère une interprétation des faits sans nécessairement la formuler.

#### 5.5.1.2 Des historiens qui jugent la politique

Une œuvre historique n'exprime pas nécessairement une pensée politique ; les historiens ne peuvent donc pas être considérés *a priori* comme des penseurs de la Contre-Réforme. Ils expriment pourtant clairement leur point de vue sur les faits, souvent influencé par le contexte politique de la Contre-Réforme.

---

<sup>450</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>451</sup> *Ibid.*

<sup>452</sup> PALMERIUS PISANUS, Matthias *et alii*, *En tibi lector, Chronica hoc est, Rervm secvndvm temporvm svccessiones in orbe gestarvm memorabilium Elenchos*, Bâle, Henricum Petri, 1549, fol. 149 r°, repère B. Cet auteur situe l'événement en 1480, mais Dole fut assiégée deux fois, en 1477 puis en 1479.

<sup>453</sup> *E. M. D.*, p. 86.

<sup>454</sup> Voir BEAUCAIRE de PÉGUILION, François, *Rerum gallicarum...*, *op. cit.*, p. 87.

L'archevêque d'Aix Gilbert Générard en est une parfaite illustration : Claude Clément fait 7 références à cet auteur dont 6 aux *Chronographiæ* : deux citations explicites et cinq allusions. Lorsque le jésuite laisse l'orateur des *Políticos* faire l'éloge de Pierre de Cuignières, il insère en note une référence à cet ouvrage – « Genebrard. in Chronic. anno Christi 1317<sup>455</sup> » – qui le critique ouvertement : « Petrus Cunerius [...] conatus labefactare Ecclesiasticorum iurisdictionem temporalem, Ecclesiasticamque libertatem infringere, sibi perpetuam ignominiam accersivit<sup>456</sup> ». Ici, Claude Clément ne convoque pas l'archevêque Générard en tant qu'historien, il cite une parole polémique par laquelle celui-ci juge et prend parti. Certains historiens de la Contre-Réforme peuvent donc être considérés comme des penseurs politiques ; Claude Clément, en tout cas, les utilise comme tels.

Il s'appuie sur la même chronique pour livrer son interprétation providentialiste des événements de l'année 1492, à la page 69 ainsi qu'aux pages 135-136 :

... con razon podrá dezir lo que Gilberto Genebrardo Frances de nacion Arçobispo Aquense, y Escritor sapientissimo de nuestros tiempos. *Quo anno bellum Hispanorum perfectum est contra Mauros, eorundem expeditio adversus Indos Occidentales cæpit, quasi Hispanorum opus sit expugnare infideles, & paganos*. El año (dize) que se acabó la guerra de los Españoles contra los Moros, esse año començaron sus Armadas a las Indias occidentales, que parece tienen por proprio conquistar los infieles, y Paganos<sup>457</sup>.

Claude Clément répète le verbe *decir* : il continue à montrer qu'il n'est pas à l'origine de cette pensée mais il s'associe à l'interprétation politico-providentialiste de la concomitance entre la fin de la *Reconquista* et la découverte du Nouveau Monde<sup>458</sup>. L'archevêque d'Aix est d'ailleurs coutumier de ce genre d'interprétation des coïncidences :

Gilberto Genebrardo Arçobispo Frances, de quien poco arriba se hizo mencion, reconoce por especial providencia divina, que casi en el mismo año, que la casa Otomana se apodero del Imperio Turcico hasta entonces de poco nombre, Dios levantó la casa de Austria entre los Principes Christianos<sup>459</sup>

À nouveau, Claude Clément transmet la pensée de Gilbert Générard<sup>460</sup> en s'en détachant : il donne à lire l'interprétation de l'historien d'abord et déclare ensuite qu'il la partage. Le fait de s'adjoindre ainsi les services d'un français alors même qu'il attaque

<sup>455</sup> *E. M. D.*, p. 25.

<sup>456</sup> GÉNÉRARD, Gilbert, [...] *Chronographiæ*..., *op. cit.*, p. 372. En français : « Le dessein de Pierre de Cuignières de détruire l'autorité des hommes de Dieu et de réduire les libertés de l'Église a attiré sur lui une éternelle infamie ».

<sup>457</sup> *E. M. D.*, p. 135-136.

<sup>458</sup> GÉNÉRARD, Gilbert, [...] *Chronographiæ*..., *op. cit.*, p. 399.

<sup>459</sup> *E. M. D.*, p. 145-146.

<sup>460</sup> Voir GÉNÉRARD, Gilbert, [...] *Chronographiæ*..., *op. cit.*, p. 366. Cette page porte, par erreur, le numéro 396.

les visées politiques de la France ne peut que servir son argumentation. C'est clairement ce que cherche le jésuite chez ce genre d'auteurs : la combinaison de l'autorité de l'historien avec l'orientation idéologique du penseur politique.

Un autre historien éminent, Cesare Baronio, fait l'objet de 10 références dans le texte, parmi lesquelles 3 allusions et 7 citations. Dans la plupart des cas, Claude Clément utilise ses *Annales* pour introduire un événement historique exemplaire ; c'est le cas par exemple pour le sixième concile de Tolède de 638 :

Por lo qual concluye Baronio. *Cognomen Catholici merito ad Hispaniæ Reges pertinere*. Que a los Reyes de España pertenece por muy justo titulo el renombre de Catholicos. Mas no era necessaria. O gran Philipo, aquella severidad de decretos, para que reconociessemos a V. Magestad por tan defensor de la Fé<sup>461</sup>

Claude Clément ajoute ici au récit des faits le commentaire de l'historien, probablement pour montrer à son lecteur qu'il ne tire pas lui-même cette conclusion évidente<sup>462</sup>. C'est ce qu'exprime indirectement la formule finale : « no era necessaria. O gran Philipo, aquella severidad de decretos ».

Le jésuite franc-comtois va chercher chez les historiens de la Contre-Réforme bien plus que la simple confirmation d'une réalité historique : il prélève chez eux des jugements sur les faits et exploite leurs constructions historiques pour faire apparaître la voie tracée par la Providence pour les souverains de la lignée des Habsbourg : « parece tienen por proprio conquistar los infieles, y Paganos<sup>463</sup> ».

### 5.5.1.3 Les historiens et les figures exemplaires

La statistique indique que ces historiens sont majoritairement cités – 12 sur un total de 17 – pour illustrer les portraits biographiques de cinq princes emblématiques : Emmanuel I<sup>er</sup> de Portugal, Rodolphe I<sup>er</sup> de Habsbourg, Ferdinand d'Aragon, Charles Quint et Philippe II. Leurs écrits servent de base documentaire pour construire ce panthéon des princes chrétiens en opposition à celui des *Políticos* au début du traité<sup>464</sup>. Les faits historiques sont analysés afin de montrer que leurs différences ne reposent pas nécessairement sur leurs actes mais plutôt sur le rapport à la réalité historique que leur foi leur impose.

#### *Emmanuel I<sup>er</sup> de Portugal*

Clément s'appuie sur la description que fait de la naissance du prince le chroniqueur Antonio de Vasconcellos :

---

<sup>461</sup> *E. M. D.*, p. 116.

<sup>462</sup> BARONIO, Cesare, *Annales...*, t. VIII, *op. cit.*, col. 430.

<sup>463</sup> *E. M. D.*, p. 136.

<sup>464</sup> Ce sont les « Columnas y Doctores de la Religion Estadística », dans *ibid.*, p. 18-29.

... su madre la Reyna doña Beatriz [...] estando en el mismo peligro del parto al tiempo que passaba por las puertas de su Palacio el Santissimo Sacramento [...] con la dichosa presencia de tan divino Señor, pario felicissimamente<sup>465</sup>.

Il voit dans cette coïncidence la marque de la Providence : « quien tan favorable abia sido, para que naciesse, le abia tambien de assistir en las demas ocasiones, y assi le pusieron por nombre en memoria deste suceso Emmanuel, quiere dezir Dios con nosotros, con mucha razon<sup>466</sup> ». Ces faits, validés par l'historien, constituent, pour l'auteur, une preuve tangible de l'alliance que Dieu a passée avec le futur roi. Il cherche à révéler la trace de la Providence dans l'histoire et reconquiert le réel pour Dieu, ce qui est déjà une façon de lutter contre Machiavel.

### *Rodolphe I<sup>er</sup> de Habsbourg*

Pour preuve : les princes qui L'ont servi au mépris de leurs intérêts ont été récompensés, non pas au ciel, mais bien sur terre, à l'image de Rodolphe I de Habsbourg : « el Romano Imperio fue premio, con que Dios galardonó à Rodulfo I. por aber venerado en el campo al Santissimo Sacramento, y aber dado al Sacerdote su caballo<sup>467</sup> ». Là encore, Claude Clément cherche à imposer un rapport de causalité « providentiel » entre deux événements simplement consécutifs. Pour appuyer ce sophisme *post hoc ergo propter hoc*, il mentionne en note trois historiens – Johann Friedrich Matenesius<sup>468</sup>, Johann Pistorius<sup>469</sup> et François Guillimann<sup>470</sup> – qu'il n'a probablement pas lus et même, dans le cas de Pistorius, qu'il n'a peut-être pas identifié<sup>471</sup>.

### *Philippe II d'Espagne*

La « légende noire » qui enveloppe le règne de Philippe II incite Claude Clément à rétablir ce qu'il considère comme la vérité historique<sup>472</sup> :

Dominan en cualquier caso, en todos los cronistas las pautas del « pensamiento débil » de la época, un cierto relativismo maquiavélico con voluntad decidida de rearmar el nacionalismo español en cuya sensibilidad había hecho estragos la leyenda negra<sup>473</sup>.

Philippe II fait donc l'objet de toutes les attentions du jésuite d'Ornans, d'autant plus que sa lutte contre la liberté religieuse dans les Provinces Unies et la perte de ces

<sup>465</sup> *Ibid.*, p. 129. Voir VASCONCELLOS, Antonio de, *Anacephalæoses...*, *op. cit.*, p. 263.

<sup>466</sup> *E. M. D.*, p. 129.

<sup>467</sup> *Ibid.*, p. 126.

<sup>468</sup> Voir MATENESIUS, Johann Friedrich, *Sceptrum Regale...*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>469</sup> Avec, nous l'avons vu, une erreur importante sur l'orthographe de ce patronyme.

<sup>470</sup> Voir GUILLIMANN, François, *Habsburgiaca...*, *op. cit.*, p. 305-307.

<sup>471</sup> S'il l'avait fait, il aurait probablement corrigé l'erreur de Matenesius sur son nom au lieu de l'amplifier.

<sup>472</sup> « Sin causa le motejan su gobierno los Pseudo políticos », dans *E. M. D.*, p. 105, titre de paragraphe.

<sup>473</sup> GARCÍA CÁRCEL, Ricardo, « Felipe II y los historiadores del siglo XVII », *Vivir en el Siglo de Oro. Poder, cultura e historia en la época moderna*, Salamanque, Universidad de Salamanca, 2003, p. 301. Voir p. 288 au sujet de fray José de Sigüenza. Voir JOUFFROY, Olivier, « Claude Clément... », art. cit.



territoires semble contredire un raisonnement providentialiste. Il va tenter d'expliquer ces événements sur onze pages<sup>474</sup> – la quasi-totalité du chapitre VII – en convoquant un historien, le père José de Sigüenza, et un juriste, Juan de Solórzano Pereira, cité uniquement pour ses chroniques des conquêtes américaines et des Philippines, c'est pourquoi il est considéré ici comme un historien.

De l'œuvre du père Sigüenza<sup>475</sup>, il tire un long éloge adressé au roi par le pape Clément III résumant son action politique : « Que la vida de Philipo, despues que entró en possession del Señorío de España, no abia sido otra cosa, que una perpetua guerra contra los enemigos de la Fe, y de la Sancta Iglesia de Roma<sup>476</sup> ». Nous l'avons vu, Claude Clément ne nie pas les faits hostiles, il les reconnaît : « Sease como se fuere, dizen los Politicos, por lo menos es cierto, que Philipo perdió gran parte de Flandes por ayudar a la Iglesia. Esto no lo puedo negar<sup>477</sup> ». Pour autant, il en modifie l'interprétation afin de les ramener vers ses propres théories : « pero si tienen ojos veran con facilidad quantas tierras, y Señorios se le aumentaron en el Reyno de Philipo por pelear las batallas del Señor<sup>478</sup> ». C'est là la force – et vraisemblablement l'artifice – de son raisonnement : lorsqu'un prince chrétien est heureux dans ses entreprises, il y reconnaît la main de Dieu, et lorsqu'elles sont défavorables, il déclare qu'elles ont été compensées par d'autres gains. Il construit finalement ses théories politiques comme le faisait Machiavel : « à partir de l'examen de faits exemplaires choisis<sup>479</sup> ». Pour les deux penseurs, l'histoire est seule juge, seul le choix des faits présentés et la façon de les interpréter les oppose<sup>480</sup>.

Le discours de Philippe II sur les Philippines, repris chez Solorzano Pereira<sup>481</sup> qui résume lui-même la biographie de Luís Cabrera de Córdoba<sup>482</sup>, confirme cette différence d'interprétation : « Pero dixo entonces su Magestad. *Yo gastare con gusto y con logros los thesoros, no solo de las Indias, sino de las Españas, para conservar en pie una Capilla, ó por el baptismo de un Christiano solo*<sup>483</sup> ». Le jésuite révisé la définition d'une

---

<sup>474</sup> Voir *E. M. D.*, p. 99-109.

<sup>475</sup> SIGÜENZA, José de (fray), *Tercera parte de la historia...*, *op. cit.*, p. 689-690.

<sup>476</sup> *E. M. D.*, p. 104.

<sup>477</sup> « Sease como se fuere, dizen los Politicos, por lo menos es cierto, que Philipo perdió gran parte de Flandes por ayudar a la Iglesia. Esto no lo puedo negar », dans *ibid.*, p. 106.

<sup>478</sup> *Ibid.*

<sup>479</sup> BEC, Christian, « Introduction », Machiavel, Nicolas, *Le Prince précédé des premiers écrits politiques*, Paris, Garnier, 2015, p. 15.

<sup>480</sup> « Les Princes doivent lire les historiens anciens et non méditer les livres saints, prendre pour modèles les grands hommes du passé, « rechercher les causes de leurs victoires et celles de leurs défaites et étudier ainsi ce qu'ils doivent imiter et ce qu'ils doivent faire », dans ARON, Raymond, *Machiavel...*, *op. cit.*, p. 63.

<sup>481</sup> SOLÓRZANO PEREIRA, Juan de, *Disputationem...*, *op. cit.*, p. 222.

<sup>482</sup> CABRERA DE CÓRDOBA, Luis, *Filipe Segundo...*, *op. cit.*, p. 424.

<sup>483</sup> *E. M. D.*, p. 137.

entreprise heureuse ou malheureuse : même si Philippe II a perdu une partie de ses territoires, il n'a pas remis en cause son intransigeance en matière religieuse, garante du soutien de la Providence, qui lui accorda, comme en compensation, les Philippines et l'empire portugais. Les entreprises qui défendent la foi catholique ne peuvent être qu'heureuses à long terme, même si elles n'apportent pas de bénéfice immédiat.

### *Charles Quint*

Les récits historiques sont également au centre de son éloge de Charles Quint. Il cherche à décrire son ascension en prenant modèle sur celle de David : un roi d'abord faible mais qui put, avec l'aide de la Providence, prendre l'ascendant sur des ennemis bien plus forts que lui. Dans cette logique, plus les faits historiques sont incohérents et les victoires, inexplicables, plus l'intervention divine est manifeste. Claude Clément construit ce raisonnement avec l'aide de deux historiens : Laurentius Surius, qu'il cite explicitement et Gilbert Génébrard auquel il fait seulement allusion, conformément à sa méthode. S'appuyant sur ses *Chronographiæ*, il évoque la victoire de l'empereur sur l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse<sup>484</sup> : « hiziste tu prisionero á Landgrave de Hasia, y al Duque de Saxonia<sup>485</sup> » et mentionne le titre que lui donna le pape, « el renombre de MAXIMO, y de FORTISSIMO<sup>486</sup> » qui figure tel quel dans l'œuvre-source : « cognomentum maximi & fortissimi accepit á Pontifice<sup>487</sup> ».

Il s'appuie ensuite sur Laurentius Surius pour proposer un raisonnement étonnant sur l'incohérence historique auquel il avait préparé son lecteur quelques lignes plus haut<sup>488</sup> :

Laurencio Surio afirma para recomendacion de aquel favor tan grande que hizo Dios á su piedad: *Per id fere tempus Caesaris res iam plane desperatæ videri poterant tribus Regibus in illum conspirantibus, nisi Pium Principem defendendum sibi sumpsisset Præpotens Deus.* Por este tiempo (conviene á saber, quando el Turco infestaba los Estados de Austria, Morabia, y Hungria) pudiera parecer que estaba sin remedio el partido del Emperador, abiendo hecho liga contra el tres Reyes, si Dios que es todo poderoso no hubiera tomado á su cargo la defensa deste piadoso Principe<sup>489</sup>.

Les faits historiques sont toujours au centre du raisonnement, pour autant, il n'en cherche plus la cohérence, mais l'incohérence. Si l'empereur ne pouvait être victorieux grâce à son seul talent militaire, il n'a donc accédé au pouvoir qu'avec le soutien de la

<sup>484</sup> GÉNÉBRARD, Gilbert, [...] *Chronographiæ...*, *op. cit.*, p. 447.

<sup>485</sup> *E. M. D.*, p. 75.

<sup>486</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>487</sup> GÉNÉBRARD, Gilbert, [...] *Chronographiæ...*, *op. cit.*, p. 447.

<sup>488</sup> « Tu desbarataste fortissimos Capitanes, numerosissimos exercitos, gentes ferocissimas, con gran gloria de Dios, en cuyo nombre peleabas con pequeños exercitos, muchas vezes, y essos debilitados con la aspereza del hivierno, y falta de vitualla, y demas cosas necessarias », *E. M. D.*, p. 75.

<sup>489</sup> *Ibid.*, p. 75-76. Voir SURIUS, Laurentius, *Commentarius...*, *op. cit.*, p. 372.

Providence. Clément répond ainsi à Machiavel qu'il accusait d'attribuer « a los consejos, y prudencia de Moyses los loores de sus hazañas<sup>490</sup> » et de nier l'intervention divine pour ne considérer, dans son interprétation des faits, que la seule *virtù* politique du prophète.

Les paroles de l'empereur, qu'il reprend chez Surlius<sup>491</sup>, sont limpides : « reconociendo en tu ayuda la poderosa mano de Dios, dezias. No me puedo atrever á dezir yo, lo que refieren, dixo Iulio Cesar. Vine, vi, y venci: antes en vez de esso dixen, vine, y vi; pero el Señor Dios venció<sup>492</sup> ». Le jésuite a besoin de mettre en avant cet acte de foi, ce mépris de l'empereur pour les contingences matérielles, afin de compenser le pragmatisme de Ferdinand d'Aragon.

### *Ferdinand d'Aragon*

Preuve que ce roi pose question : Clément fait intervenir quatre historiens pour construire sa biographie. La note : « l. 4 Chron. ann. 1484. y otros referidos por Iuan Solorzano l. 3. de Indiar. iure c. I. num 92<sup>493</sup> » donne les références d'une citation des *Chronographiæ* de Gilbert Gènebrard<sup>494</sup> et d'une allusion à *De Indiarum iure* de Juan de Solórzano Pereira<sup>495</sup> qui, à son tour, fait référence à Johannes Vasæus et Giacomo Antonio Marta. Ces historiens permettent au jésuite de mettre en avant deux actions politiques majeures que sont la conquête de Grenade et l'instauration du tribunal de l'Inquisition : « Echó de España la morisma, y juntamente su malvada impiedad: Instituyó el Sacro Tribunal de la Inquisicion a quien (como dize Gilberto Genebrardo) quiso tambien el mismo estar sujeto, con tanta felicidad, y tan buen successo<sup>496</sup> ». En se soumettant au tribunal inquisitorial, le roi limite son propre pouvoir, mais surtout, le soumet à celui de l'Église. Comme preuve des bénéfices qu'il a tirés de cet acte de foi, Clément dresse la liste des grands succès qui ont émaillé son règne, au premier rang desquels figure la découverte des Indes<sup>497</sup>.

Il insiste sur la chronologie des faits, présupposant ainsi un rapport de cause à effet entre la lutte contre l'impiété et les conquêtes territoriales : « para que se echasse mas de ver la mutua correspondencia, con que miraba la Religion los aumentos temporales de

---

<sup>490</sup> *E. M. D.*, p. 28. Voir MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince...*, *op. cit.*, p. 290-297. Voir plus spécialement le début du chap. VI.

<sup>491</sup> Voir SURIUS, Laurentius, *Commentarius...*, *op. cit.*, p. 429. La note en face de ce passage mentionnant les *Chronographiæ* de Gilbert Gènebrard est mal placée : elle fait référence à la capture de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse évoquées en haut de page.

<sup>492</sup> *E. M. D.*, p. 75.

<sup>493</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>494</sup> GÈNEBRARD, Gilbert, [...] *Chronographiæ...*, *op. cit.*, p. 399.

<sup>495</sup> Voir SOLÓRZANO PEREIRA, Juan de, *Disputationem...*, *op. cit.*, p. 376.

<sup>496</sup> *E. M. D.*, p. 68-69.

<sup>497</sup> Voir *ibid.*, p. 69.

Don Fernando, por aberle visto tan aficionado, y cuydoso del amparo, y amplificacion de la piedad Catholica<sup>498</sup> ». Le jésuite suggère par là que les faits historiques contiennent un message adressé par Dieu aux hommes, que seuls les historiens chrétiens sont à même d'interpréter. Il faut probablement y voir une réponse à l'interprétation purement pragmatique que fait Machiavel du règne de ce roi.

#### *Claude Clément contre Machiavel*

Les deux penseurs font la même analyse de la conquête de Grenade : « Lui nel principio del suo regno assaltò la Granata : e quella impresa fu il fondamento dello stato suo<sup>499</sup> » : il s'agit de l'acte politique sur lequel Ferdinand va bâtir sa puissance. Mais le jésuite l'envisage comme le point de départ d'une conquête qui va attacher à la foi catholique de nouveaux territoires immenses : « Descubrió al nuevo mundo [...] y hizole sujeto no tanto á si, quanto al Evangelio<sup>500</sup> ». Selon lui, c'est le caractère religieux de la conquête qui a assuré son succès alors que pour Machiavel, la religion n'est pas le motif mais le moyen qu'il a utilisé pour parvenir à ses fins : « possé nutrire, con danari della Chiesa e de' populi, eserciti, e fare uno fondamento, con quella guerra lunga, alla milizia sua ; la quale lo ha di poi onorato<sup>501</sup> ». Pour le Florentin, il s'est servi du pouvoir financier et idéologique de l'Église pour convaincre son peuple et se donner les moyens d'agrandir son royaume grâce à une armée puissante et dévouée, garante, en outre, de la pérennité de sa puissance.

On perçoit ici l'opposition fondamentale entre ces deux extrémités de la pensée politique, qu'on a pu trop rapidement confondre<sup>502</sup>. Pour Machiavel, le pouvoir politique se sert du fait religieux à son avantage, alors que pour Claude Clément, celui-ci s'allie au pouvoir religieux dans une symbiose qui bénéficie aux deux. Les deux options ne sont pas si éloignées : la seule différence réside en ce que Machiavel ne semble pas prendre en compte les bénéfices que l'Église a pu retirer de son alliance avec Ferdinand d'Aragon. Le jésuite, quant à lui, envisage clairement un rapport gagnant-gagnant dans une : « mutua correspondencia » entre les deux pouvoirs politique et religieux.

---

<sup>498</sup> *Ibid.*

<sup>499</sup> MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince...*, *op. cit.*, p. 410. Voir le début du chap. XXI.

<sup>500</sup> *E. M. D.*, p. 69.

<sup>501</sup> MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince...*, *op. cit.*, p. 410. En français : « Avec l'argent de l'Église et du peuple il put nourrir des troupes et donner avec cette longue guerre des fondements à son armée, qui lui a ensuite fait honneur », dans *ibid.*, p. 411.

<sup>502</sup> « ... it is possible to notice that, almost without exception, these same Spanish political writers incorporated key aspects of Machiavelli's discourse into their own advice, whether they had read Machiavelli directly or not », dans HOWARD, Keith David, *The reception of Machiavelli...*, *op. cit.*, p. 11.

Dans le modèle du jésuite, l'Église apporte dans la « communauté » sa richesse et son pouvoir coercitif, qui pourrait presque être qualifié de pouvoir idéologique : « un corto numero de Sacerdotes hazen tanto por la entereza de la Fé, y por la seguridad y paz de España, quanto no pudieran acabar doscientos mil soldados puestos siempre en arma<sup>503</sup> ». En échange, le pouvoir politique lui acquiert de nouveaux territoires, de nouveaux fidèles et l'assiste dans sa lutte contre l'hérésie. Claude Clément peut alors affirmer que la lutte pour l'intégrité de la foi permet bien au roi de renforcer son pouvoir politique.

Sa pensée est probablement plus pragmatique qu'il n'y paraît ou tout au moins largement aussi pragmatique qu'elle est dogmatique : le roi favorise l'Église et lutte contre l'hérésie par principe mais aussi par intérêt, l'un ne condamnant pas nécessairement l'autre<sup>504</sup>. Le modèle de Clément prend pleinement en compte la puissance idéologique de l'Église, ce qui est très pertinent dans le monde profondément et même violemment religieux du début du XVII<sup>e</sup> siècle. L'alliance politique entre l'Église et le roi, telle que l'envisage le jésuite, est probablement plus efficace dans le contexte de la guerre de Trente Ans que la vision centrée sur la puissance pragmatique du prince que proposait Machiavel dans un autre environnement.

#### *Le cas du Cardinal Hosius*

Dans cette catégorie des personnages exemplaires, tous sont des princes, sauf le cardinal Stanislas Hosius. Il occupe une place à part puisqu'il est lui-même historien et Clément le cite comme tel lorsqu'il l'évoque :

lo que el gran Cardenal Stanislao Hosio, lumbrera de la Iglesia del siglo passado, dexó escrito en estas palabras. *Nullum Regnum est hoc nostro infelici sæculo magis ab hæresibus intactum, quam sit [...] Hispaniarum Regnum.* Ningun Reyno ay en nuestro miserable siglo mas libre de la contagion de la heregia [...] que el de España<sup>505</sup>

Il se sert des écrits du cardinal Hosius comme de ceux des autres historiens : sa parole constitue un argument d'autorité prouvant, faits à l'appui, que le bonheur de l'Espagne lui a été donné en récompense de son intégrité religieuse.

Mais le cardinal est aussi un personnage politique de la cour du roi Sigismond II de Pologne et un diplomate qui a fait l'objet d'une biographie rédigée par un autre historien, Andrea Vittorelli ; il est donc lui-même une figure historique :

---

<sup>503</sup> *E. M. D.*, p. 69.

<sup>504</sup> « ... y esto sin que por esto incurra alguna nota de interessado », dans *ibid.*, p. 63-64.

<sup>505</sup> *Ibid.*, p. 138. Voir HOSIUS, Stanislas, *Confutatio prolegomenon Brentii*, Paris, Gulielmum Desboys & Sebastianum Nivellium, 1560, fol. 162 r<sup>o</sup>.

Mas moderno es lo que refiere á este proposito Andres Victorelo Doctor Theologo: Stanislao Cardenal Hosio que en el siglo passado fue ilustre resplandor de santidad, doctrina, y sabiduria Christiana [...] aconsejó gravemente una vez á Sigismundo Rey de Polonia, que hiziesse de los hereges la poca estima que ellos merecian. El Rey hincandosele de rodillas [...] le dixo: Doyte gracias, porque con tanta libertad no cessas de amonestarme lo que me está bien, y es perteneciente á mi oficio, y dignidad<sup>506</sup>

Il a donc sa place parmi les personnages exemplaires de la Contre-Réforme. Dans le traité de Claude Clément, il est celui qui parle au roi et lui fait entendre les remontrances de son Dieu ; celui, donc, qui garantit que la puissance politique soit exercée dans le respect des préceptes de la religion. Une position qui s'apparente à celle des prophètes de l'Ancien Testament.

### 5.5.2 Les penseurs politiques

Les historiens ne sont pas les seuls auteurs de la Contre-Réforme cités par Claude Clément : il fait également référence à des penseurs politiques. Sont placés dans cette catégorie les auteurs dont les œuvres traitent du pouvoir et de son organisation. Claude Clément fait référence à 18 penseurs politiques de la Contre-Réforme mais n'en exploite dans son texte que 9. Les 9 autres ne sont que mentionnés dans la liste en marge de la page 5. Un tableau récapitulatif permet de mieux comprendre cette répartition ; les chiffres indiquent le nombre de références dans l'œuvre.

Nom de l'auteur	Mention p. 5	Autre(s) allusion(s)	Citation explicite
Ávila	1		
Bellarmin	1		
Bozio	1		
Botero	1	2	
Castro	1		
Contzen	1		
Esteve		2	1
Hosius			1
Lessius		2	
Mariana	1		
Márquez	1		

<sup>506</sup> E. M. D., p. 54. Voir VITTORELLI, Andrea *et alii*, *Vitæ et res gestæ Pontificvm Romanorvm et S. R. E. Cardinalivm ab initio nascentis Ecclesiæ, vsque ad Vrbanvm VIII. Pont. Max*, t. II, Rome, typis Vaticanis, 1630, col. 1657-1659.

Menochio	1		
Nunes Coronel		1	
Possevino	1	3	
Ribadeneyra	1	3	1
Scribanio	1		
Strada		2	1
Vives			1

Les auteurs réellement exploités, faisant l'objet d'au moins une allusion ou une citation en dehors de la liste de la page 5 sont : Giovanni Botero, José Esteve, Famien Strada, le cardinal Stanislas Hosius, Léonard Lessius, Gregorio Nunes Coronel, Antonio Possevino, Pedro de Ribadeneyra et enfin Juan Luís Vives. Clément « exploite » donc six penseurs de la Contre-Réforme qui n'apparaissent pas dans cette liste.

Plus étonnant, neuf auteurs sur les douze que compte la liste de la page 5 n'apparaissent nulle part ailleurs dans le traité. Clément n'en « exploite » donc que trois : Giovanni Botero, Antonio Possevino et Pedro de Ribadeneyra, et n'en cite explicitement qu'un seul : Pedro de Ribadeneyra, qui fera l'objet d'une étude à part. Cette liste de la p. 5 n'est donc pas un répertoire de ses sources, comme le lecteur pourrait *a priori* l'imaginer : il relie son œuvre avec celles des grands penseurs politiques de son temps, pourtant, elles ne sont à l'origine que de 5 citations explicites sur un total de 104. Ce phénomène mérite d'être analysés et, pour cela, il faut traiter à part les 9 auteurs « exploités » dans le texte et les 9 autres seulement « mentionnés » afin de déterminer si ces derniers ont une réelle influence ou s'ils doivent être considérés comme de fausses sources.

#### 5.5.2.1 Influence des penseurs de la Contre-Réforme « exploités »

Parmi les neuf auteurs de ce groupe, la citation du cardinal Hosius a déjà été étudiée dans la partie consacrée aux historiens et Pedro de Ribadeneyra fera l'objet d'une analyse à part ; seuls 7 seront donc étudiés ici.

##### *Giovanni Botero*

Claude Clément mentionne Botero dans la liste de la page 5 ainsi que son œuvre *De Regia sapientia* et une autre, indéfinie : « Ioann. Boter. li. de vera sap. & alibi<sup>507</sup> ». Il

---

<sup>507</sup> E. M. D., p. 5.

est possible que cet « autre endroit » dont il est question soit *Della Ragon di Stato*<sup>508</sup>. On trouve deux allusions supplémentaires au livre II de *De Regia sapientia* dans la suite de son œuvre.

La première se situe à la page 59 : « Ioan. De Regia sapient. lib. 2. c. 3<sup>509</sup> ». L'auteur y évoque les territoires d'outre-mer conquis par l'Espagne au profit de la religion catholique et fait allusion à un passage provenant de la fin du chapitre III du livre II rappelant les conquêtes d'Emmanuel I de Portugal<sup>510</sup>.

La seconde se situe à la page 69. Claude Clément fait la liste des conquêtes de Ferdinand d'Aragon : Grenade, Naples, la Navarre, le Nouveau Monde et s'appuie à nouveau sur le livre II de *De Regia sapientia* : « Ioan. Boter. lib. 2. de Regia Sapient<sup>511</sup> ». Le passage mentionné se trouve dans l'introduction et évoque effectivement les conquêtes de Ferdinand d'Aragon<sup>512</sup>.

En comparant le texte-source avec le texte latin du jésuite d'Ornans, on constate qu'il ne s'agit pas d'une simple allusion : c'est tout le passage au sujet de Ferdinand d'Aragon qui est copié presque mot pour mot de l'œuvre de Botero dans l'extrait correspondant au texte espagnol : « puso en forma de Provincias los Reynos de Napoles, y Navarra. Descubrió al nuevo mundo [...] renombre hereditario de Catholico, con que el Sumo Pontifice honró la singular piedad y Religion deste invictissimo Principe<sup>513</sup> ». En l'absence d'italique, il faut considérer ce passage comme une citation non-déclarée de près de 10 lignes<sup>514</sup>.

C'est d'ailleurs ce qui justifie un ajout observé plus haut. L'auteur avait intégré à la seconde version latine la précision suivante : « tametsi iam olim Alphonso primo Oueti Regi ab Ecclesia datum esset<sup>515</sup> ». En vérité, il ne corrige pas une erreur qu'il a faite lui-même, il complète le texte de l'œuvre-source : « nihil illi charius, nihil optabilius [...] Regis catholici cognomine, quo Pontifices maximi [...] commendarunt<sup>516</sup> », dont il n'avait probablement pas perçu l'imprécision lors de la rédaction de *D. C. P.*

Dans le même livre II, Botero évoque l'empereur Rodolphe I de Habsbourg et reproduit l'anecdote selon laquelle il donna son cheval à un prêtre portant le viatique à un

---

<sup>508</sup> BOTERO, Giovanni, *Della ragon di stato libri dieci*, Venise, Gioliti, 1589.

<sup>509</sup> *E. M. D.*, p. 59.

<sup>510</sup> Voir BOTERO, Giovanni, *De regia sapientia...*, *op. cit.*, p. 48-49.

<sup>511</sup> *E. M. D.*, p. 69.

<sup>512</sup> Voir BOTERO, Giovanni, *De regia sapientia...*, *op. cit.*, p. 31.

<sup>513</sup> *E. M. D.*, p. 69-70.

<sup>514</sup> Voir annexe 5.5.1.

<sup>515</sup> *M. J.*, p. 48. Dans *E. M. D.*, p. 69 : « aunque antiguamente se le abia dado la Iglesia al Rey Alonso de Oviedo Primero deste nombre ».

<sup>516</sup> BOTERO, Giovanni, *De regia sapientia...*, *op. cit.*, p. 31. En français : « il n'avait rien de plus cher à son cœur que ce titre de Roi catholique qui lui fut donné par les souverains pontifes ».



mourant : la même que Claude Clément évoque à la page 126. Botero dit tirer cette information du cardinal Hosius : « Scribit Cardinalis Osius [...] Desilit repente ex equo Rodolphus, & Iesum Christum, in sacrameto latentem, veneratus<sup>517</sup> ». Le Franc-Comtois, pour sa part, dit s'inspirer de Johann Friedrich Mathenesius<sup>518</sup>. Il a plus probablement été inspiré par Botero qui l'a mené au cardinal Hosius puis à Mathenesius.

Il ne semble s'être intéressé qu'au début du deuxième livre de *De regia sapientia*, là où Botero dresse une liste de rois pieux : il exploite cet ouvrage plutôt comme un recueil d'exemples historiques. Il s'inspire peut-être aussi de ce texte lorsqu'il critique les alliances du roi Josaphat des Paralipomènes<sup>519</sup>. Botero n'est pas cité en tant que penseur politique, mais plutôt comme un historien, comme il le fait avec Cesare Baronio. On peut même se demander si, au-delà des quatre exemples historiques qu'il y a glanés, cette œuvre a eu une réelle influence sur sa pensée. Les références sont toutes issues d'un espace textuel restreint d'une vingtaine de pages du livre II – des pages 30 à 50 environ – qui sont peut-être les seules qu'il a effectivement consultées.

#### *José Esteve*

Claude Clément cite deux fois José Esteve aux pages 101-102 et 106. La première citation provient de *De osculatione pedum Romani Pontificis* et la seconde, de la dédicace *Ad S. D. N. Sixtum Quintum*, mais il est probable qu'il ait tiré cette dernière de l'œuvre de Tommaso Bozio, *De Robore bellico* qui y fait allusion lui aussi<sup>520</sup>. Même si *De osculatione pedum Romani Pontificis* a une portée politico-religieuse, en ce sens qu'elle défend, contre les penseurs protestants, les traditions associées au culte du corps du pape, elle ne constitue cependant pas un traité sur le pouvoir des princes contre les théories de Machiavel. Une fois encore, l'auteur se révèle plus intéressé par les événements historiques décrits dans l'œuvre-source que par les théories politiques qu'elle expose. La citation des pages 101-102 ne traite même pas de la personne du pape, elle décrit l'attitude du roi Philippe II face à la montée du protestantisme en Flandres :

... no se abia contentado Philipo con testificar como suelen los demas Reyes Christianos con cartas, embaxadas, sumissos, y cumplidos razonamientos, su perpetua obediencia a la Sede Apostolica, y al Romano Pontifice; sino tambien segun es con una singular piedad verdaderamente Catholico, &c. professaba ser su voluntad, que

---

<sup>517</sup> *Ibid.*, p. 32. En français : « Le cardinal Hosius écrit [...] que Rodolphe descendit soudainement de son cheval et vénéra Jésus Christ dans le saint Sacrement ».

<sup>518</sup> « Ioan. Frid. Matones. S. Theol. doctr. & profess. », dans *E. M. D.*, p. 126. Voir MATENESIUS, Johann Friedrich, *Sceptrum Regale...*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>519</sup> Voir BOTERO, Giovanni, *De regia sapientia...*, *op. cit.*, p. 43-44. Voir *E. M. D.*, p. 45-46.

<sup>520</sup> Voir BOZIO, Tommaso, *De robore bellico...*, *op. cit.*, p. 32-33.

todas las Ciudades, Provincias, y Reynos, y todas las Regiones, adonde se estiende su Imperio desde Oriente a Occidente, obedezcan á los Romanos Pontifices<sup>521</sup>

L'allusion de la page 106 ne fait pas davantage référence au pape, mais aux victoires de Philippe II et aux conquêtes des souverains portugais qui lui revinrent :

Dio passo franco al Oceano, que estaba antes impedido, y cerrado, juntó el Oriente con el Occidente, y puso por lindes de su Imperio las margenes de la tierra, y los polos del Cielo; ocupó las riberas, y puertos de la Mauritania, Etiopia, Arabia, y Persia las dilatadas Regiones de la Narsinga y de las Indias, que dio ilustre nombre a Alexandro Magno, y la Aurea Chersoneso, y otras innumerables Islas llenas de increíble abundancia de aromas: cinquenta y tres Reynos que le rinden tributos, ó del todo estan sujetos a su Señorío: y finalmente todo lo que en espacio de quinientos años conquistó la invencible nacion Portuguesa con las continuas guerras de quinientos años<sup>522</sup>.

Une fois encore, Claude Clément n'exploite pas les thèses de l'auteur qu'il cite mais seulement les événements historiques qui y sont présentés. Les références qu'il donne à son lecteur sont donc largement trompeuses : *E. M. D.* n'est visiblement pas influencé par tous les ouvrages politiques dont les titres émaillent la marge de son texte.

#### *Famien Strada*

Cet auteur pose un problème de classification : si ses *Prolusiones* sont, au sens propre, des écrits de combat engagés et polémiques, *De Bello belgico* est davantage un récit chronologique de la guerre des Flandres entre les années 1555 et 1578. Malgré un parti-pris évident, il n'est pas possible de considérer ce texte comme une œuvre politique ; Famien Strada est donc d'abord un historien avant d'être un théoricien de la politique. Même si l'attitude de Philippe II face aux protestants flamands est éminemment politique, dans l'argumentation de Claude Clément, la fausse allusion à *De Bello belgico* à la page 99 ne sert qu'à apporter un exemple historique complémentaire.

Comme dans le cas de Botero, l'allusion est en vérité une très longue citation non-déclarée. Tout le début du chapitre VIII, depuis la page 99 jusqu'à la page 101 de la version espagnole, en est une copie presque mot pour mot. Cela représente la quasi-totalité du contenu ajouté entre la première et la seconde version latine<sup>523</sup>. À la page 24, Claude Clément cite ses *Prolusiones*, plus particulièrement la *prolusio* II « Historica » du premier livre traitant de la pensée de Tacite<sup>524</sup>. C'est probablement de là qu'il tire la citation de Tacite qu'il intègre à son propre texte ensuite : « *Fatone res mortalium, & necessitate inevitabili, an forte voluantur*<sup>525</sup> ».

<sup>521</sup> *E. M. D.*, p. 101-102. Voir ESTEVE, José, *De osculatione pedum Romani Pontificis ad S. D. N. Sixtum V. P. O. M.*, Rome, Ex Typographia Titi & Pauli de Dianis, fratrum, 1588, p. 196-197.

<sup>522</sup> *E. M. D.*, p. 106-107. Voir ESTEVE, José, *Ad S. D. N. Sixtum Quintum Pont. Max. Philippi II. Potentissimi Hispaniarvm et Indiarvm Regis Catholici nomine*, Louvain, Ioannis Masij, 1586, fin de la 4<sup>e</sup> p.

<sup>523</sup> Voir STRADA, Famien, *De bello belgico...*, *op. cit.*, p. 183-185. Voir annexe 5.5.2.

<sup>524</sup> Voir *idem*, *Prolvsiones...*, *op. cit.*, p. 35.

<sup>525</sup> *E. M. D.*, p. 24.

Contrairement à la majorité des autres auteurs politiques, l'influence de la pensée de Famien Strada est évidente. Comme Clément, il attaque Tacite lorsqu'il affirme que ceux qui agissent contrairement aux commandements des dieux ne sont pas punis dans le monde réel. Naturellement, l'historien romain est accusé de nier l'intervention de la Providence :

Nam ut religionem cursim attingam, mitto Sacræ apud illum impuné violata, pollutas etiam cum lucro cæremonias, crimina felicissimé patrata, quæ tamen haud par erat ab homine observationum iudiciorumque non sane perparco, sine aliqua nota præteriri<sup>526</sup>.

Cette phrase apparaît presque à l'identique dans le texte du Franc-Comtois : « sæpe est observatum á scriptore sagacissimo, sacra impuné violata, pollutas etiam cum lucro Ceremonias, crimina feliciter patrata, virtutibus aversos, sceleribus faciles, & humana plerumque contemntes Deo<sup>527</sup> ». Avec ce remploi, il fait entrer Tacite dans le camp des penseurs *políticos* : c'est par Famien Strada qu'il construit, ou consolide, le versant anti-tacitiste de sa théorie anti-machiavélienne.

#### *Léonard Lessius*

La place de Dieu dans le monde est à nouveau au cœur d'une seconde œuvre-source : *De Providentia numinis* du jésuite Léonard Lessius. La première allusion à cet auteur se trouve à la page 26, au début de la description de la pensée de Machiavel. À la fin du chapitre I du premier livre de son œuvre, celui-ci fait effectivement un résumé de la pensée du Florentin en cinq points, intitulé précisément : « *Rationes contra Providentiam*<sup>528</sup> ». Léonard Lessius attribue à tous les machiavéliens la même pensée anti-providentialiste que Famien Strada associait à Tacite : Dieu abandonne le monde aux hommes sans se soucier de celui qui les gouverne : « Denique si est aliquod Numen supremum, credibile est illud se rebus humanis non inmiscere, nec curare quid apud nos agatur<sup>529</sup> ». La pensée de Léonard Lessius est une interprétation religieuse de la lutte machiavélienne entre *virtù* et *fortuna* : selon lui, affirmer la force de l'un ou de l'autre relève de la même forme d'impiété, puisque dans tous les cas, on nie la Providence divine.

---

<sup>526</sup> STRADA, Famien, *Provsiones...*, *op. cit.*, p. 35.

<sup>527</sup> *D. C. P.*, fol. 10 r<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 17. Cette citation approximative n'y apparaît pas en italique. Dans *E. M. D.*, p. 24 : « No has reparado, que de vezes observa este Autor sagacissimo, que las cosas sagradas se han violado sin corresponderles el debido castigo? Que se han dexado de guardar las ceremonias con ganancia? Que se han cometido maldades con felicidad? Que los Dioses se enfadan con la virtud, se agradan de los vicios, y desdeñan y desprecian todas las cosas humanas ».

<sup>528</sup> LESSIUS, Léonard, *De Providentia numinis et animi immortalitate Libri duo adversus Atheos & Políticos*, Anvers, Ex Officina Plantiniana apud Balthasarem & Ioannem Moretos, 1617, p. 5.

<sup>529</sup> *Ibid.*, p. 7. En français : « Ainsi, s'il existe une quelconque Divinité supérieure, il est vraisemblable qu'elle ne s'imisce pas dans les affaires humaines, ni ne s'intéresse à la personne qui nous guide ».

La seconde référence se trouve à la page 29, immédiatement après la fin de l'analyse des thèses de Machiavel. Pour illustrer le passage intitulé : « *Quanto se ha dilatado la secta Estadistica*<sup>530</sup> », Claude Clément se réfère à la dédicace que Lessius écrit à l'évêque de Gand au début de l'ouvrage, où il s'inquiète de la diffusion des idées de Machiavel : « *Quare cùm hæc secta funestissima adeó laté pateat, ut maiorem pænè mundi partem occuparit [sic]*<sup>531</sup> ». Claude Clément reprend le même thème dans sa phrase :

... se ha esparcido, y dilatado tanto la dotrina de aqueste sabio Principe de los Politicos, que si se comparan con los que ella ha tenido los sequaces de Luthero, y Calvino, y otros autores de semejantes sectas, sin dificultad les vence en numero, en lustre, en autoridad, y riquezas<sup>532</sup>.

Les références à cet ouvrage se limitent toutefois aux toutes premières pages ; il est donc impossible de savoir si Claude Clément l'a lu entièrement. Car même s'il traite d'un thème pleinement politique – l'intervention de la Providence dans les affaires du monde – Léonard Lessius énumère une série de preuves qui vont des observations scientifiques – médecine, botanique, géographie, entomologie – aux prophéties bibliques ; toutes choses qui n'ont aucun rapport avec le propos du jésuite d'Ornans.

#### *Gregorio Nunes Coronel*

Dans la liste des auteurs de référence sur la pensée de Machiavel, Claude Clément associait à Léonard Lessius le portugais Gregorio Nunes Coronel, sans préciser aucun titre d'œuvre. Dans le tome I de son traité politique *De Optimo Reipublicæ Statu*, celui-ci évoque effectivement le sujet ; il doit donc s'agir de l'ouvrage auquel Clément se réfère. Toutefois, cet auteur ne s'attarde pas sur la pensée du Florentin. Il évoque seulement au livre III, et très rapidement, la principale accusation que lui portent les défenseurs de la sagesse chrétienne : la subordination des intérêts de la religion aux intérêts du pouvoir temporel, « *Christianam Religionem præ qualibet Regni amplificatione, & imperij dilatione contemnendam*<sup>533</sup> ». On repère également une allusion dans la préface : « *De Romana Catholica Ecclesia pessimè sentiat ? Mosis auctoritatem, & Leges ut, & armis, non Fide, ac Deo nixas fuisse credat ? Fortuna, & casui felicitatem,*

---

<sup>530</sup> E. M. D., p. 29.

<sup>531</sup> LESSIUS, Léonard, *De Providentia numinis...*, op. cit., 4<sup>e</sup> p. de la dédicace. En français : « Ainsi cette funeste secte s'étend partout à tel point qu'elle occupera bientôt presque toutes les régions du monde ».

<sup>532</sup> E. M. D., p. 29.

<sup>533</sup> NUNES CORONEL, Gregorio, *De Optimo Reipublicæ Statu*, Rome, Iacobum Lunam, 1597, p. 564. En français : « En tous points, ils méprisent la Religion Chrétienne face aux accroissements des Royaumes ou aux agrandissements des empires ».

non virtuti, & Religioni veræ tribuat<sup>534</sup> ». Même si on reconnaît ses thèses, le nom de Machiavel n'est même pas prononcé<sup>535</sup>.

Cet ouvrage construit de façon rigoureuse une théorie politique chrétienne, mais il ne s'agit pas, spécifiquement, d'un texte contre Machiavel ; il n'est donc pas particulièrement pertinent d'en conseiller la lecture à qui souhaiterait se renseigner sur sa pensée. Or, c'est le sens de la note de Claude Clément : « De Machiavelo, Possevin. Ribadeneira, Lessio, Gregorio Nunio, y otros<sup>536</sup> ». Cette référence, assez inféconde, ne semble être placée là que pour l'autorité : le jésuite n'a peut-être pas poussé la lecture de l'ouvrage de Gregorio Nunes Coronel beaucoup plus loin que la préface.

#### *Antonio Possevino*

L'influence de Possevino se fonde sur plusieurs ouvrages : dans la liste de la page 5, on lit l'information suivante : « Possevin. in iudicio de Nuæ, &c<sup>537</sup> ». Lorsque Claude Clément évoque Philippe Duplessis-Mornay, il donne une seconde information : « Possevin. lib. 1. Bibl. pagin. 121. llama á este Morneo, Pedro<sup>538</sup> », qui est suivie d'une troisième un peu plus loin, lorsqu'il évoque la pensée du même Duplessis-Mornay, de Jean Bodin et de François de La Noue : « Destos tres, vease [...] Possevin. en su app. de su Biblioth<sup>539</sup> ». À la page suivante, il fait une quatrième référence dans la note concernant Machiavel : « De Machiavelo, Possevin. Ribadeneira, Lessio, Gregorio Nunio, y otros<sup>540</sup> ». La dernière note ne précise pas d'œuvre, mais les premières en donnent apparemment trois : *Iudicium, De Nuæ militis Galli, Ioannis Bodini, Philippi Mornæi, & Nicolai Machiaueli, Bibliotheca selecta* et enfin *Apparatus sacer*.

Concernant la note de la page 19, il s'agit d'une information d'autorité : Claude Clément montre à son lecteur qu'il a repéré une erreur à la page 121 de la *Bibliotheca selecta*. Mais au-delà de la seule page 121, c'est tout le chapitre XXVI du premier livre : « Iudicium de quibusdam antiquis auctoribus qui prudentiores habentur, Seneca, Cornelio Tacito, Plutarcho, & aliis : denique huius sæculi scriptoribus haud vere Politicis,

---

<sup>534</sup> *Ibid.*, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> p. de la préface. En français : « As-tu la pire opinion au sujet de la Religion Catholique Romaine ? Penses-tu que le pouvoir, les Lois ainsi que les armées de Moïse n'ont aucun lien ni avec la Foi, ni avec Dieu ? Attribues-tu le bonheur à la fortune et au hasard et non à la vertu et à la vraie Religion ? »

<sup>535</sup> En particulier la question de la « fortuna » ainsi que l'interprétation sacrilège des actions de Moïse que l'on retrouve évidemment chez Claude Clément : « De quanta confiança, y magnanima seguridad es atribuir a los consejos, y prudencia de Moyses los loores de sus hazañas », dans *E. M. D.*, p. 28.

<sup>536</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>537</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>538</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>539</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>540</sup> *Ibid.*, p. 26.

Machiavello, Ioanne Bodino, Nuæ milite, & eiusmodi aliis<sup>541</sup> » qui inspire le jésuite comtois lorsqu'il présente les « Columnas y Doctores de la Religion Estadistica<sup>542</sup> » aux pages 18 à 28.

Dans la note page 25, la formule « Possevin. en su app. de su Biblioth » peut faire penser à l'*Apparatus sacer*. Cet ouvrage recense des auteurs chrétiens qui attaquent au contraire les théories de Jean Bodin, Philippe Duplessis-Mornay ou François de La Noue. On y trouve toutefois une mention rapide d'un *político* : Charles Dumoulin, mais seulement dans la liste des auteurs interdits par le pape Clément VIII<sup>543</sup>. Dans les éditions latines, la note a une forme légèrement différente : « de his tribus, vide [...] Possevinum in Bibl. appar<sup>544</sup> ». L'abréviation, puisqu'elle ne comporte pas de majuscule, ne fait peut-être pas référence à un ouvrage. Cette formule peut se lire comme *apparatus* ou *apparatio* : la préparation. Ce qui pourrait signifier qu'on trouve mention de ces trois auteurs au début du texte de la *Bibliotheca selecta*. Ils se trouvent effectivement décrits dans le premier livre. On pourrait même comprendre l'abréviation comme un adverbe : *apparenter*, « évidemment ». Il est ici fort probable que Claude Clément ne fasse pas référence à l'*Apparatus sacer*, mais mentionne une fois de plus la *Bibliotheca selecta*.

La note de la page 26 ne donne aucune information bibliographique précise si ce n'est que le texte doit faire référence à Machiavel. Or, Possevino consacre les quatre chapitres de *Judicium* aux idées respectives de François de La Noue, de Jean Bodin, de Philippe Duplessis-Mornay et de Nicolas Machiavel. C'est donc à cet ouvrage également que Claude Clément doit faire référence, ce qui confirme l'influence de cette œuvre sur *E. M. D.* :

E dal Possevino deriva ancora, palesemente, quella *Dissertatio christiano-politica* del gesuita francese Claude Clément, nella quale si fa espresso e ripetuto riferimento allo *Judicium*, e, secondo lo scheme tracciato dal Possevino, i nomi del Machiavelli, di Filippo Plessis Mornay e del La Noue fanno serrata catena<sup>545</sup>.

Contrairement aux trois autres auteurs, Possevino n'attaque pas frontalement les thèses de Machiavel. Dans un raisonnement dont le jésuite comtois reprend la structure, il multiplie les exemples de gouvernants ayant tiré profit de leur piété : « Nunquam enim Catholici Principes ex animo Deo adhæserunt, quin facillimé de hostibus

---

<sup>541</sup> POSSEVINO, Antonio, *Bibliotheca selecta...*, *op. cit.*, p. 114. En français : « Procès contre certains auteurs anciens parmi les plus avisés qu'il y ait eu : Sénèque, Cornélius Tacite, Plutarque et d'autres ; avec en plus des auteurs de notre époque qui ne sont pas exactement des Politiques, Machiavel, Jean Bodin, le soldat La Noue, et d'autres du même genre ». Voir plus globalement les p. 114-147.

<sup>542</sup> *E. M. D.*, p. 18.

<sup>543</sup> Voir POSSEVINO, Antonio, *Apparatus sacer.*, Cologne, Ioannem Gimnicvm, 1608, p. 300.

<sup>544</sup> *D. C. P.*, fol. 10 v<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 18.

<sup>545</sup> DE MATTEI, Rodolfo, *Dal premachiavellismo...*, *op. cit.*, p. 244.

triumphant<sup>546</sup> », puis il cite saint Augustin, ce que Claude Clément reprend : « Constantinum Imperatorem, non supplican-tem dæmonibus; sed ipsum verum Deum colentem tantis implevit muneribus, quanta optare nemo auderet<sup>547</sup> ». Ce fragment se trouve aussi dans sa *Bibliotheca selecta*<sup>548</sup>. La forme, dans les deux ouvrages de Possevino et dans celui de Clément est exactement la même, pourtant elle diffère légèrement de l'original : « Constantinum Imperatorem, non supplican-tem dæmonibus; sed ipsum verum Deum colentem tantis terrenis implevit muneribus, quanta optare nullus auderet<sup>549</sup> ». Tout porte à croire que le Franc-Comtois n'a pas puisé cette phrase directement chez saint Augustin mais qu'il l'a recopiée chez Possevino.

Claude Clément se sert des œuvres-source comme d'une banque de données dans laquelle il puise des références historiques, des citations, des arguments, voire des raisonnements complets – tel l'insert copié chez Famien Strada – qu'il n'a plus qu'à réintégrer dans son propre texte. À la lecture, celui-ci donne l'impression d'être composite, comme s'il avait été écrit par plusieurs personnes ; dans une certaine mesure, c'est bien le cas.

*Juan Luís Vives*

Claude Clément fait référence à cet auteur dans la note suivante : « Vives l. de veritate fidei, c. 9. & Cic. 2. de natur. deorum sub finem », et il l'associe à la citation dont la transformation a déjà été analysée :

O Proditores humani generis, quid est prævaricari, si hoc non est? Nam si id secretum de numine tanti refert ignorari, quid illud proditis? quid illud profertis? quid illud enunciatis? Nunquid illud proferendo nos proditis, & vinculum dissolvitis, quo societas, cætusque hominum continentur<sup>550</sup>.

<sup>546</sup> POSSEVINO, Antonio, *Iudicium...*, *op. cit.*, p. 128. En français : « En effet, il n'est pas de Prince Catholique qui soit resté fidèle à Dieu de toute son âme qui n'ait facilement triomphé de ses ennemis ».

<sup>547</sup> *Ibid.* et *E. M. D.*, p. 51. En espagnol, dans son intégralité : « A Constantino Emperador (dize Augustino,) que jamas pidio favor, ni venero al Demonio, sino solo al que es solo verdadero Dios, le colmo de tantos bienes y dones, quantos ninguno se atreviera á dessear. Un Emperador se apoderó del mundo el solo, y le defendió, sin que nadie le defraudasse de lo que abia ganado: En el gobierno y administracion de las armas fue victoriosissimo, y en reprimir a los tyranos, fue siempre y en todas ocasiones feliz; murio lleno de dias solo de enfermedad y vejez, y dexó a sus hijos puestos en el Trono del Imperio », dans *E. M. D.*, p. 51-52.

<sup>548</sup> Voir POSSEVINO, Antonio, *Bibliotheca selecta...*, *op. cit.*, p. 127.

<sup>549</sup> AUGUSTIN (saint), *Œuvres de Saint Augustin : La cité de Dieu* (trad. G. Combès), t. I, Paris, Desclée de Brouwer, 1959, liv. V, chap. XXV, p. 752. En français : « l'empereur Constantin [...] refuse à ces esprits de malice le culte qu'il rend au seul Dieu de vérité, et le comble de plus de biens que nul n'en pourrait souhaiter », dans AUGUSTIN (saint), *La cité de Dieu* (trad. L. Moreau), *op. cit.*, t. I, p. 247.

<sup>550</sup> *E. M. D.*, p. 33. Dans *E. M. D.*, p. 33-34 : « O malvados engañosos del mundo, en que se puede echar mas de ver que aun de vuestras mismas leyes prevaricais, y os apartais dellas, que en lo que aqui dezis? Porque si importa tanto que no se sepa este secreto, de que el Dios que los hombres veneran, es fingido; porque le divulgais? porque estendeis esta noticia, y la dezis a cada passo? Es por ventura, para que sabiendolo el vulgo, nos perdamos todos, y se deshaga la union y vinculo, con que unas naciones y otras se unen, y se alian? »

Cette phrase est présente dans le texte de Vives mais sous une forme assez différente : « O proditorem generis humani. nam si id secretum tanti refert nostra ignorari, tu qui profers, an non prodis nos omnes, & vinculum illud dissolvis, quo societates, cœtusque hominum continentur<sup>551</sup> ? »

Il a été impossible de retrouver cette citation chez Cicéron dans *De Natura deorum* ; et pour cause : Claude Clément cumule ici plusieurs erreurs de référence. Vives évoque bien Cicéron quelques lignes plus haut « Cicero de Legibus 2<sup>552</sup> », mais l’auteur qu’il associe à la phrase est plutôt Pline l’Ancien : « Plinius in Historia naturæ ait, Deorum numine cuncta agi, ex usu esse vitæ ut credatur, idéoque inductum per homines sapientes. O proditorem generis humani<sup>553</sup>... » Contrairement à ce que *ait* pourrait laisser supposer, Juan Luís Vives, ne fait pas une citation explicite, mais seulement un résumé de cette phrase de Pline : « Verum in his deos agere curam rerum humanarum credi ex usu uitæ est, poenasque maleficiis aliquando seras, occupato deo in tanta mole, numquam autem inritas esse, nec ideo proximum illi genitum hominem, ut utilitate iuxta beluas esset<sup>554</sup> ». En outre, l’expression « inductum per homines sapientes », sous la plume de Vives, ne vient pas de Pline ; il s’agit plus probablement d’une réminiscence de Sénèque dont Clément citait justement un peu plus haut la phrase : « *Ad coercendos animos imperitorum sapientissimi viri iudicaverunt inevitabilem metum, ut supra nos aliquid timeremus*<sup>555</sup> ».

La note : « Cic. 2. de natur. deorum sub finem » donnée par Claude Clément est donc fautive. Elle vient peut-être d’une confusion entre « Cicero de Legibus. 2<sup>556</sup> » et le segment de phrase : « naturæ ait, Deorum<sup>557</sup> ». Il faut remarquer que la phrase de Pline que résume Vives se trouve à la fin – *sub finem* – du chapitre V du deuxième livre de *Naturalis historia*, ce qui peut expliquer la fin de cette fautive référence. Contrairement à

---

<sup>551</sup> VIVES, Juan Luís, *De Veritate fidei...*, *op. cit.*, p. 64.

<sup>552</sup> *Ibid.*

<sup>553</sup> *Ibid.* En français : « Pline dans son Histoire naturelle dit : Il est bon de croire que la puissance des Dieux influence toutes choses et je pense que cela fut soufflé par des hommes habiles. Ô traitres au genre humain... »

<sup>554</sup> PLINE L’ANCIEN, *Histoire Naturelle* (trad. J. Beaujeu), t. II, Paris, Les Belles Lettres, 1950, p. 15-16. Le passage se trouve au liv. II, chap. V, fin du § 26. En français : « Toutefois il est utile à la société qu’on croie que les dieux s’intéressent aux choses humaines, que le châtement des fautes, parfois différé, tant Dieu est occupé dans ce vaste univers, n’est jamais perdu et que l’homme n’a pas été créé si semblable à lui pour être ravalé au niveau des bêtes », dans *ibid.*

<sup>555</sup> *E. M. D.*, p. 22. Dans *E. M. D.*, p. 23 : « Pues para ir a la mano a aquellos a quien no atrae ni agrada la virtud, sino quando les apremia el temor; pusieron amenazando a sus cabeças una deidad vengadora y espantosa con las armas ». Voir SÉNÈQUE, *Questions Naturelles* (trad. P. Oltramare), Paris, Les Belles Lettres, 1961, liv. II, chap. LXII « De fulminibus et tonitribus », p. 91-92. En français : « Hommes pleins de sagesse, ils ont jugé indispensable d’employer la crainte pour réprimer les emportements des ignorants. Ils ont voulu que nous eussions à redouter quelque chose au-dessus de nous », dans *ibid.*

<sup>556</sup> VIVES, Juan Luís, *De Veritate fidei...*, *op. cit.*, p. 64.

<sup>557</sup> *Ibid.*



ce que le lecteur pourrait croire, la phrase « O proditores humani generis » n'est pas de Cicéron, ni même de Pline ou de Sénèque : c'est le cri d'indignation de Vives lui-même à la lecture du texte de Pline. Cette démonstration saisissante de l'inexistence des dieux et du pouvoir absolu de la nature justifie bien une telle réaction chez un penseur chrétien.

Une telle erreur de référence n'est pas courante sous la plume de Claude Clément, il est donc possible qu'il l'ait recopiée chez un autre auteur<sup>558</sup>. En outre, la citation qu'il donne ne reflète pas véritablement la pensée de Juan Luís Vives, plutôt articulée autour de la notion de rédemption :

... la idea fundamental que como intuición irresistible da concordancia a su fecunda labor literaria e infunde aliento vital y único a su ideología: el hombre posee, en su propio ser y en potencia, todo lo necesario para recobrar el más importante de los atributos perdidos a resultas del pecado original. Es decir, el hombre es capaz, por solas sus propias fuerzas, de alcanzar esas *bonitas*, que es a su vez el primer paso a dar, en esta vida, en dirección de la salvación eterna<sup>559</sup>.

Rien dans la pensée de Claude Clément ne correspond à cette interprétation politique de la rédemption ni, plus globalement, à l'idée selon laquelle la société politique serait une façon de retrouver une harmonie sociale perdue. Rien ne correspond non plus à la notion, fondamentale chez Vives, de l'éducation du prince chrétien vers la vertu<sup>560</sup>. Tout porte à croire que Claude Clément n'a pas été influencé par Juan Luís Vives et qu'il n'a fait que reprendre une citation trouvée chez un autre auteur.

Il faut remarquer que les neuf penseurs politiques « exploités » par Claude Clément apparaissent surtout dans le chapitre II consacré à la pensée des *Políticos* et de Machiavel. Dès les premières pages, il cherche donc à inscrire son traité dans la pensée de l'anti-machiavélisme, quitte à employer ces références de façon assez artificielle. Il se sert de cette pensée comme d'une base doctrinale sans y revenir par la suite et sans entrer dans des débats très riches. Son anti-machiavélisme initial constitue plutôt une caution intellectuelle lui permettant de développer ensuite avec plus d'assurance sa propre théorie providentialiste.

#### 5.5.2.2 Influence des penseurs de la Contre-Réforme « mentionnés »

Dans cette étude des influences fausses ou réelles, les cas les plus étonnants sont constitués par ces neuf auteurs que Claude Clément mentionne dans la liste de la page 5

---

<sup>558</sup> Afin de respecter le texte tel qu'il est, la mention de Cicéron a été conservée dans la base de données des sources en indiquant qu'elle est erronée.

<sup>559</sup> FERNÁNDEZ SANTAMARÍA, José Antonio, *La formación de la sociedad y el origen del Estado*, Madrid, Centro de Estudios Constitucionales, 1997, p. 15. On trouve un résumé de la pensée de J. L. Vives aux p. 39-55.

<sup>560</sup> Voir SÁNCHEZ FERNÁNDEZ, Antonio, « La enseñanza del príncipe (Maquiavelo y Juan Luís Vives) », *Maquiavelo en España y Latinoamérica (del siglo XVI al XXI)*, M. González García et R. Herrera Guillén (coord.), Madrid, Tecnos, 2014, p. 93-108.

mais qui n'apparaissent nulle part dans l'œuvre. Nous avons cherché à savoir s'il a indiqué leurs noms pour impressionner son lecteur ou si leurs œuvres ont une véritable influence. Sans aucune citation à l'appui, il est difficile d'apporter des preuves, mais il est tout de même possible de formuler quelques hypothèses.

### *Juan de Ávila*

Juan de Ávila est l'auteur d'un *Epistolario espiritual* en espagnol, or, la note de Claude Clément : « Ioan. de Avila in epistol. ad Præt. Hispal<sup>561</sup> » fait allusion à des lettres. Il pourrait s'agir d'une référence aux « Cartas a un Señor de estos reynos » ou aux conseils politiques de la « Carta a un Asistente de Sevilla ». Comme son nom l'indique, l'*Epistolario espiritual* est davantage une règle de conduite religieuse qu'un traité du pouvoir, cependant, dans « Instruccion para jueces en carta á un asistente de Sevilla<sup>562</sup> », cet auteur aborde des thèmes assez proches de ceux de Claude Clément.

Le point de vue en est toutefois très éloigné, pour deux raisons principales. D'abord parce que Juan de Ávila se situe dans une stricte perspective morale : il livre sa vision de l'éthique politique chrétienne dans une liste d'actions exemplaires et de conseils que doit suivre celui qui a autorité sur les hommes. Ensuite parce que les exemples bibliques qui y sont employés sont assez largement issus du Nouveau Testament alors que le jésuite comtois ne cite que l'Ancien. On pourrait y voir un détail, mais l'influence sur le contenu est forte. Cet auteur prône les valeurs de l'amour chrétien en politique alors que Claude Clément appelle à la guerre totale contre l'hérésie, en s'appuyant sur les textes vétérotestamentaires les plus violents.

Juan de Ávila prend le rôle d'un confesseur qui oriente mais ne dirige pas : « lo que debe pretender el que gobierna república es la virtud humana y conversacion pacífica de los ciudadanos<sup>563</sup> » et il se limite souvent à une réflexion purement éthique : « Quán valerosa cosa es el amor, y necesario para bien usar del oficio público<sup>564</sup> ». Claude Clément, quant à lui, est un pragmatique qui cherche des solutions aux problèmes politiques de son temps. Rien de très évident ne semble relier les deux œuvres si ce n'est une citation commune : « Ipsi regnaverunt et non ex me<sup>565</sup> ». Les deux auteurs l'interprètent de la même façon : l'autorité du roi n'est justifiée que par Dieu et par le respect qu'il a de ses lois ; mais le lien est bien mince.

---

<sup>561</sup> *E. M. D.*, p. 5.

<sup>562</sup> ÁVILA, Juan de, *Obras del venerable maestro Juan de Ávila, clérigo, apóstol de Andalucía. Tomo séptimo*, Madrid, Imprenta Real, 1805, p. 208-264.

<sup>563</sup> *Ibid.*, p. 219.

<sup>564</sup> *Ibid.*, p. 230.

<sup>565</sup> *Ibid.*, p. 252 et *E. M. D.*, p. 5. La citation provient de la Bible : Osée, VIII, 4.

L'œuvre *De Officio principis christiani* du cardinal Robert Bellarmin a une quinzaine d'années lorsque Claude Clément publie *E. M. D.* La structure et la portée des deux textes sont pourtant très différentes. L'œuvre de Bellarmin est un traité de morale politique, un miroir des princes : il définit d'abord la nature du roi, puis les rapports qu'il doit entretenir avec le pape, les évêques et son peuple. Il poursuit par une exposition des vertus propres au bon gouvernant et clôt son raisonnement par un éloge de princes exemplaires des époques biblique, antique et médiévale, or cette structure codifiée est à l'opposé de celle du texte de Claude Clément.

Cette œuvre aurait pu lui servir de banque de données, mais il s'avère que les points de contact directs ne sont pas nombreux : rien dans le premier livre consacré aux vertus du prince ne se retrouve directement chez le jésuite d'Ornans. Parmi les vies exemplaires des livres II et III, trois passages pourraient l'avoir inspiré. Les deux ouvrages évoquent la figure du roi David, mais quiconque a une certaine culture biblique y aurait sûrement pensé. En outre, une seule citation est commune à ces deux passages : le verset « quis est iste Philisthæus incircumcibus, qui ausus est maledicere exercitui Dei viventis<sup>566</sup> » suffisamment connu pour que Clément l'ait trouvé sans aide extérieure.

Bellarmin mentionne le roi Josaphat des Paralipomènes dans un raisonnement qui ressemble un peu à celui du Franc-Comtois<sup>567</sup>. Il y évoque aussi les alliances contre nature du roi : « Impio præbes auxilium<sup>568</sup> », les menaces du prophète Jéhu et la punition finale de Dieu : « percussit Dominus opera tua, contritæque sunt naves, nec potuerunt ire in Tharsis<sup>569</sup> ». Dans les commentaires qui entourent ces citations, aucune formule du texte latin de Robert Bellarmin ne ressemble cependant à celles de *D. C. P.* ou *M. J.* Une fois encore, rien ne vient prouver une quelconque influence : un prêtre tel que Claude Clément, aurait parfaitement pu penser à ce passage biblique au sujet des alliances avec les impies.

Robert Bellarmin prend exemple, lui aussi, sur l'empereur Théodose, il mentionne l'arianisme de Justine, la mère de Valentinien le Jeune et la dangereuse éducation qu'elle lui donna : « Iustina [...] Valentiniani iunioris mater, Arianæ doctrinæ femina [...] cùm

---

<sup>566</sup> BELLARMIN, Robert, *De officio principis christiani libri tres.*, Anvers, Ex officina Plantiniana Apud Balthasarem Moretum, 1619, p. 203 et *E. M. D.*, p. 150. La citation provient de la Bible : I Samuel (ou I Regum), XVII, 36.

<sup>567</sup> BELLARMIN, Robert, *De officio principis...*, *op. cit.*, p. 244-245 et *E. M. D.*, p. 44-45.

<sup>568</sup> BELLARMIN, Robert, *De officio principis...*, *op. cit.*, p. 244 et *E. M. D.*, p. 45. La citation provient de la Bible : II Paralipomènes, XIX, 2-3.

<sup>569</sup> BELLARMIN, Robert, *De officio principis...*, *op. cit.*, p. 244 et *E. M. D.*, p. 46. La citation provient de la Bible : II Paralipomènes, XX, 37.

filij sui mollem & flexibilem animum cerneret, proferre cœpit audaciús<sup>570</sup> » dans une phrase qui ressemble à « Valentiniano el moço engañado de su madre Iustina favorecia a los Arrianos<sup>571</sup> ». Tous deux expliquent comment, chassé par le tyran Maxime, il se réfugia à Milan où il reçut la lettre de Théodose que Clément cite :

... escribió à Valeriano aquesta carta: *Haud se mirari, si metus Imperatori obiectus sit, robur Tyranno adiectum; Imperatorem armis pietatem oppugnasse, Tyrannum defendisse; quid veró mirum si pietate armatus Tyrannus vicerit. Imperator pietate destitutus fugerit.* Que no se maravillaba, de que el Emperador se hubiesse sujetado al miedo, y el Tyrano hubiesse recebido fortaleza; porque el Emperador abia peleado contra la piedad y Religion; y el Tyrano la abia defendido. Ni era de espantar, que el Tyrano venciesse, sirviendole de armas la piedad, y el Emperador legitimo se hubisse [*sic*] puesto en huyda, viendose desnudo de tales armas<sup>572</sup>.

Robert Bellarmin cite la même mais il la résume : « scribit ad Valentinianum, non debere eum mirari, quód sibi Imperatori terror incussus fuerat, & robur Tyranno adiunctum: nam Imperatorem armis pietatem impugnasse; Tyrannum eandem defendisse<sup>573</sup> », ce qui indique que Claude Clément n'a pas pu tirer sa propre citation du texte de Bellarmin. Même si les deux auteurs évoquent le même épisode historique, rien dans les deux textes ne vient prouver un rapport direct. Le Franc-Comtois aurait pu trouver cette référence ailleurs et surtout par lui-même, puisqu'il est professeur d'humanités grecques et latines. Même si l'influence n'est pas évidente, ces rapprochements montrent qu'il cherche à s'insérer dans une famille de penseurs dont il partage la culture et les références.

*Tommaso Bozio*

La note : « Bozius de signis Eccles. contr. Machiav<sup>574</sup> » fait très certainement référence à deux ouvrages : *De signis ecclesiae Dei* d'une part et *De robore bellico* [...] *Adversus Macchiavellum* d'autre part. Même si le jésuite comtois traite de certains des sujets abordés dans *De signis ecclesiae Dei*, les deux textes ont une approche opposée. L'œuvre de Tommaso Bozio a une portée universaliste : c'est une somme de la pensée catholique qui va bien au-delà de la politique, alors que l'œuvre de Claude Clément est orientée autour d'un axe précis : la défense d'une théorie politique providentialiste particulièrement liée à l'actualité de la guerre de Trente Ans. En outre, il n'existe aucun cas évident de citation, qu'elle soit directe ou indirecte.

---

<sup>570</sup> BELLARMIN, Robert, *De officio principis...*, op. cit., p. 266. En français : « Justine, la mère de Valentinien le Jeune, une femme qui suivait la doctrine Arienne, lorsqu'elle se fut aperçue que son esprit était faible et pouvait être fléchi, commença à se montrer plus audacieuse ».

<sup>571</sup> *E. M. D.*, p. 50.

<sup>572</sup> *Ibid.*, p. 50-51.

<sup>573</sup> BELLARMIN, Robert, *De officio principis...*, op. cit., p. 267-268.

<sup>574</sup> *E. M. D.*, p. 5.

Il aurait pu éventuellement s'inspirer du *Signum Trigesimum Secundum* : « Prudentia politica<sup>575</sup> » ou du *Signum Sextum* : « Propagatio fidei<sup>576</sup> » pour se renseigner sur les conquêtes espagnoles et portugaises. Le passage dans lequel il évoque « la Aurea Chersoneso, y otras innumerables Islas llenas de increyble abundancia de aromas: cinquenta y tres Reynos que le rinden tributos<sup>577</sup> » n'est pas sans rappeler cette phrase de Bozio : « Malachæ nobilissimum regnum, quod est in aurea Chersonesso: mox in conspectu positas Moluchas insulas innumeras : deinde Philippinas, & Novae Guinea regiones<sup>578</sup> ». Mais ces informations géographiques peuvent être trouvées par d'autres voies, et rien dans les formulations latines des deux auteurs ne laisse supposer une quelconque filiation entre les deux textes.

Le *Signum Trigesimum Secundum* est le plus politique et donc le plus susceptible de faire écho à l'œuvre de Claude Clément. C'est le cas du chapitre IV qui traite de la force politique de la foi catholique et de la puissance des gouvernants qui la professent. C'est le cas également du chapitre V, traitant de la domination naturelle qu'exercent les princes chrétiens sur les autres<sup>579</sup>. Dans le tome II, le livre XXI rappelle les bienfaits pour chaque nation de la politique chrétienne ; il aurait pu influencer le Franc-Comtois, plus particulièrement le chapitre III : « Explicatur eventa felicia prosapia Regnum Castellanorum & Hispanicorum<sup>580</sup> ». Toutefois aucun passage ne révèle une quelconque connexion entre les deux œuvres.

Concernant *De robore bellico*, en revanche, nous avons déjà pu déceler quelques points de contact. Le chapitre V énumère les conquêtes des chrétiens, une façon pour Bozio d'infirmer la thèse de Machiavel selon laquelle le christianisme affaiblit les hommes. Il termine ce chapitre par une liste des possessions portugaises comparable à celle de *De signis ecclesiae Dei* : « ultra Gangem Aurea Chersonesus, Brasiliasque<sup>581</sup> » que l'on retrouve dans une certaine mesure chez Claude Clément. Il donne lui aussi l'exemple de Valentinien et de Théodose<sup>582</sup> ou encore celui de la bataille de la rivière Froide<sup>583</sup> issu de saint Augustin. Pour autant, aucun élément formel ne permet d'établir

<sup>575</sup> BOZIO, Tommaso, *De signis ecclesiae...*, *op. cit.*, p. 290-324.

<sup>576</sup> *Ibid.*, p. 131-134.

<sup>577</sup> *E. M. D.*, p. 106.

<sup>578</sup> BOZIO, Tommaso, *De signis ecclesiae...*, *op. cit.*, p. 291. En français : « le très noble royaume de Malacca qui se trouve dans la *Aurea Chersoneso* ; on aperçoit peu après les innombrables îles Moluques ; plus loin, on trouve les Philippines et la Nouvelle Guinée ».

<sup>579</sup> *Ibid.*, p. 303-309 pour le chap. IV et p. 309-317 pour le chap. V.

<sup>580</sup> *Ibid.*, p. 877. En français : « Où sont expliqués les heureux événements qui ont touché la famille royale de Castille et d'Espagne ».

<sup>581</sup> BOZIO, Tommaso, *De robore bellico...*, *op. cit.*, p. 33.

<sup>582</sup> *Ibid.*, p. 78 et *E. M. D.*, p. 50.

<sup>583</sup> BOZIO, Tommaso, *De robore bellico...*, *op. cit.*, p. 82 et *E. M. D.*, p. 50-51.

une correspondance directe ; leur proximité thématique montre surtout que leurs auteurs ont la même culture et s'inspirent du même fonds documentaire.

Une troisième œuvre de Tommaso Bozio, ouvertement politique, contre Machiavel, n'a pas été mentionnée par Claude Clément mais aurait pu avoir une influence : *De ruinis gentium et regnorum adversos impios politicos*. On y trouve en effet des correspondances thématiques ainsi que des citations communes. Bozio y commente une citation de saint Cyrille : « Quod autem gloriosa in deum pietas Regiis honoribus immobile sit fundamentum<sup>584</sup> », que Claude Clément présente lui aussi :

Acuerdarse tambien que san Cyrilo Alexandrino escribió á Theodosio Emperador: *Gloriosam in Deum pietatem regijs honoribus fundamentum esse, & Principes pietatis cultores sine labore vincere, & adversarijs prævalere*. Que piedad para con Dios es el fundamento para reales aumentos; y que los Principes pios, y religiosos vencen sin trabajo, y prevalecen contra sus enemigos<sup>585</sup>.

On peut également faire un rapprochement entre l'analyse que fait Clément de la conquête des Indes par Ferdinand d'Aragon : « Instituyò el Sacro Tribunal de la Inquisicion a quien [...] quiso tambien el mismo estar sujeto, con tanta felicidad, y tan buen successo<sup>586</sup> » et le commentaire de Tommaso Bozio « Atque in primis, eodem, quo ad Indias Occidentales aditus est apertus anno, Ferdinandus instituit Inquisitionis sanctissimæ Tribunal, cui vel ipsos Reges suiijci constituit<sup>587</sup> ». Toutefois, hormis les correspondances thématiques, il n'apparaît aucune preuve formelle d'un rapport entre les deux œuvres.

Juan de Solórzano Pereira, dans l'index de *De indiarum iure*, mentionne Tommaso Bozio dix fois<sup>588</sup>. Or, Claude Clément cite cette œuvre qu'il a eue assurément sous les yeux ; il a donc pu accéder aux œuvres de Bozio par cet intermédiaire. Toutefois, la majorité de ces références concerne la division des Indes entre les royaumes de Portugal et d'Espagne, un thème que le Franc-Comtois ne traite pas, ce qui laisse penser qu'il a mentionné les œuvres de Tommaso Bozio sans qu'elles n'aient d'influence directe sur son travail.

### Agustín de Castro

---

<sup>584</sup> BOZIO, Tommaso, *De ruinis gentium et regnorum adversos impios politicos libri octo*, Cologne, Ioannem Gymnicum, 1598, p. 576-577. En français : « En outre, la glorieuse foi en Dieu est le fondement durable de la fonction royale ».

<sup>585</sup> *E. M. D.*, p. 157.

<sup>586</sup> *Ibid.*, p. 67-68.

<sup>587</sup> BOZIO, Tommaso, *De ruinis...*, *op. cit.*, p. 637. En français : « Et dès le début, l'année même où la voie vers les Indes Occidentales fut ouverte, Ferdinand institua le très saint Tribunal de l'Inquisition, auquel il se soumit comme tous les autres Rois ».

<sup>588</sup> SOLÓRZANO PEREIRA, Juan de, *Disputationem...*, *op. cit.*, index rerum (sans pagination), entrée « Thomas Bozius Eugubinus ».

Le jésuite Agustín de Castro occupa la chaire de politique aux Reales Estudios dès sa création et fut nommé prédicateur du roi dès 1635<sup>589</sup>. C'est la raison de la formule employée par Claude Clément : « al que dignissimamente en estos Estudios Reales professa esta Facultad<sup>590</sup> » assortie de la note : « El P. August. de Castro Predicador del Rey<sup>591</sup> ». La raison pour laquelle il intègre le père Castro dans la liste de ses références politiques demeure assez floue, d'autant que ses *Conclusiones* traitent davantage de la question du bon ministre et de la délégation du pouvoir royal : des thèmes que le jésuite comtois n'aborde pas. Une chose est certaine cependant : le père Agustín de Castro au moment de sa nomination en 1635 comme prédicateur royal est un proche du comte-duc d'Olivares : « Para estas fechas, todos los indicios le situan en la esfera del grupo próximo al Conde Duque, valedor, por tanto, de su ascenso social, y al que corresponde con alguna de sus obras del momento<sup>592</sup> ». Selon Fernando Negredo del Cerro, avant de s'orienter vers une critique de plus en plus affirmée contre le *valido* de Philippe IV, Agustín de Castro conservera une attitude loyaliste au moins jusqu'à la fin de l'année 1636<sup>593</sup>.

Ces dates ont une importance pour comprendre le sens de la référence : au moment où Claude Clément rédige la première version latine et même lors de la réécriture de 1636-1637, évoquer le père de Castro est encore un acte courtois qui doit, en toute logique, être agréable au comte-duc. S'autoriser de cet auteur quelques mois ou quelques années plus tard aurait probablement été incompatible avec l'éloge que Clément ne manque pas de faire du favori. Un éloge néanmoins très court et d'une ferveur modérée, Claude Clément se contentant de souligner le poids de sa charge :

... como de otro Alcides, hizo V. Magestad eleccion para cargar tambien sobre sus ombros el Orbe de sus Reynos, a los quales si se atreviesse aun el mismo Atlante, a sostenerlos solo, un solo momento; sin duda se rindiera al punto sugeto y oprimido de tan desmedido peso<sup>594</sup>.

On relève une autre information ambiguë : le jésuite comtois ne fait référence que deux fois à un atlante : ici pour lui comparer le comte-duc et au début de l'œuvre lorsqu'il décrit les *Políticos* qui assistent à la cérémonie du chapitre II : « todos convenian, en que sus ojos, su rostro, su semblante, y toda la disposicion del cuerpo estaban tan de proposito, representando severidad y magestad, que como otros Atlantes, parecia que con su levantado sobrecejo sostenian el cielo<sup>595</sup> ».

<sup>589</sup> NEGREDO DEL CERRO, Fernando, *Los predicadores...*, *op. cit.*, p. 104-105.

<sup>590</sup> *E. M. D.*, p. 5.

<sup>591</sup> *Ibid.*

<sup>592</sup> NEGREDO DEL CERRO, Fernando, *Los predicadores...*, *op. cit.*, p. 105.

<sup>593</sup> *Ibid.*, p. 108-109.

<sup>594</sup> Voir *E. M. D.*, p. 61-62.

<sup>595</sup> *Ibid.*, p. 12-13.

Il est probable que la pensée de cet auteur n'ait pas influencé directement Claude Clément et que la mention de son nom dans la liste de la page 5 n'ait d'autre fonction que courtisane. Même si son éloge du comte-duc n'est pas très appuyé, il ne formule ni ne sous-entend, dans toute l'œuvre, aucune critique directe envers lui.

#### *Adam Contzen*

Dans la même liste, Claude Clément inclut le *Politicorum* d'Adam Contzen : « Contz. in Polit<sup>596</sup> ». Cette œuvre n'a pas non plus grand lien avec celle du jésuite d'Ornans. Comme son court titre le suggère, il s'agit d'une œuvre à la portée universelle embrassant la totalité des thèmes politiques, des différents types de républiques jusqu'aux qualités du gouvernant, et des différentes catégories de lois jusqu'à la justification des guerres. Adam Contzen consacre quatre chapitres à Machiavel et à sa pensée<sup>597</sup> quand Claude Clément la traite en moins de quatre pages<sup>598</sup>.

Adam Contzen dresse, comme lui, la liste des souverains impies qui ont été frappés par la Providence. Pour le Franc-Comtois, ces modèles d'impiété sont : « los Nerones, Domicianos, Commodos, Caracalas, Heliogabalos, Maximinos, Dioclecianos, Licinios, Iulianos<sup>599</sup> ». À l'exception des trois derniers, ces noms apparaissaient déjà chez Adam Contzen dans le même ordre, mais dans une liste évidemment beaucoup plus longue :

Iulius. Augustus. Tiberius. Caius. Claudius. Nero. Vitellus. Otho. Galba. Vespasianus.  
Titus. Domitianus Nerva, Traianus. Adrianus. L. Verus. M. Aurelius Commodus  
Pertinax. Severus. Geta. Caracalla. Macrinus. Diadumenus. Heliogabalus Alexander.  
Maximin. Filius eius<sup>600</sup>.

Toutefois, et même si l'information peut être intéressante, elle ne constitue pas une preuve d'une quelconque influence, d'autant que ces deux listes sont loin d'être des copies parfaites et que Claude Clément était aussi capable qu'Adam Contzen de la dresser. Comme pour de nombreux auteurs de la liste de la page 5, il semble bien qu'il n'existe aucun lien direct et identifiable entre son œuvre et celle de Clément.

#### *Juan de Mariana*

Le Franc-Comtois mentionne également *De Rege et regis institutione* de Juan de Mariana : « Ioan. Mariana de Rege, & Regis instit<sup>601</sup> » mais la relation entre leurs deux œuvres est également difficile à établir. Les livres II et III reprennent assez largement les

---

<sup>596</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>597</sup> Voir CONTZEN, Adam, *Politicorum Libri decem*, Mannheim, Bibliopolæ Coloniensis, 1621, liv. 1, chap. IV et liv. II, chap. IV, XV-XVI.

<sup>598</sup> Voir *E. M. D.*, p. 26-29.

<sup>599</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>600</sup> CONTZEN, Adam, *Politicorum...*, *op. cit.*, p. 77.

<sup>601</sup> *E. M. D.*, p. 5.



thématiques abordées traditionnellement par les miroirs des princes : « Concrètement, ces textes arborent la forme d'une liste de vertus que doit posséder le prince – vertus identiques à celles des particuliers mais présentes chez lui au plus haut degré<sup>602</sup> ». Le père Mariana traite de thèmes comme l'éducation du jeune prince, les vertus, la morale politique, la piété, toutes choses qui dépassent largement ce que le jésuite d'Ornans développe. Même l'éloge qu'il fait de l'infant Balthazar-Charles n'est en rien un traité d'éducation : il partage simplement avec son lecteur l'admiration qu'il lui porte ; ce qui constitue, déjà, un positionnement politique<sup>603</sup>. Dans *E. M. D.*, il n'est pas question de transmettre des qualités au prince, mais plutôt de constater sereinement qu'il les a toutes. C'est la différence entre la confiance absolue du providentialiste Claude Clément et le doute profond du père Mariana : traiter de l'éducation d'un prince présuppose que c'est sa formation qui doit en faire bon gouvernant.

Nulle part dans l'œuvre du Franc-Comtois, un tel doute n'est palpable, or celui-ci prend des proportions terribles dans le premier livre de l'œuvre du père Mariana. Sans pousser jusqu'aux chapitres VI et VII concernant le tyrannicide, la simple question que pose le chapitre V : « *Discrimen Regis & tyranni*<sup>604</sup> » est inconcevable pour le jésuite d'Ornans. Différencier le roi et le tyran, sur des critères liés à son comportement, est inenvisageable puisque, pour lui, la valeur de ses actes, quels qu'ils soient, ne se mesure que dans son rapport à Dieu et dans sa capacité à défendre la foi catholique romaine.

Le plus grand danger politique, pour Juan de Mariana, se trouve dans l'excès du pouvoir royal ; il conçoit donc une série de mesures susceptibles de l'encadrer et de mettre un frein à ses dérives. La seule force capable de s'opposer au roi est, selon lui, la communauté : « *al parecer, Mariana no duda en absoluto que la comunidad tiene el derecho hasta de dar muerte al rey; porque no cabe duda de que una de las preocupaciones más constantes del autor es encontrar la manera de poder sujetar al rey déspota*<sup>605</sup> », voire, plus concrètement, l'un de ses délégués « *Magistrado intermediario entre el rey y el pueblo [...] el Justicia de Aragón tenía como función principal mantener a la autoridad regia dentro de sus límites constitucionales*<sup>606</sup> ». Pour Claude Clément, au contraire, le danger n'est pas dans l'intensité du pouvoir royal mais plutôt dans son champ

---

<sup>602</sup> MERLE, Alexandra, « Un aspect de l'antimachiavélisme des Jésuites : le *Prince chrétien* de Pedro de Ribadeneyra entre simulation et dissimulation », *Les jésuites en Espagne et en Amérique*, Paris, PUPS, 2007, p. 112-113.

<sup>603</sup> Voir *E. M. D.*, p. 139-140.

<sup>604</sup> MARIANA, Juan de, *De Rege et Regis Institutione*, Tolède, Petrum Rodericum, 1599, p. 55. En français : « Différence entre le roi et le tyran ».

<sup>605</sup> FERNÁNDEZ SANTAMARÍA, José Antonio, *La formación de la sociedad...*, *op. cit.*, p. 241.

<sup>606</sup> *Ibid.*, p. 242.

d'application, à savoir, s'il sert à renforcer l'Église ou au contraire à l'affaiblir. Dans le premier cas, Claude Clément n'envisage aucun frein au pouvoir, bien au contraire ; dans l'autre, il considère que le roi est condamné.

Juan de Mariana prône une forme de monarchie constitutionnelle, encadrée par une sorte de contrat :

Mariana, de forma más o menos explícita, sugiere la necesidad de que la monarquía sea constitucional – y entiendo ahora la palabra en el sentido de que el rey y su autoridad funcionan dentro de ciertos límites que separan lo que puede de lo que no puede hacer – en tres ocasiones. Primero cuando admite la posibilidad de que el poder de la comunidad muy bien pudiera estar dividido entre varios focos de autoridad o magistraturas. Segundo, según insiste que cuando la comunidad adopta el gobierno de uno, el príncipe deberá gobernar con el consejo [...]. Tercero, cuando en el contexto de su discurso acerca de la monarquía hereditaria, sostiene que el derecho a reformar las leyes que rigen la sucesión al trono no pertenece al rey<sup>607</sup>.

Claude Clément, lui, n'envisage de limitation au pouvoir royal que dans la soumission à l'autorité de l'Église, symbolisée par le tribunal de l'Inquisition<sup>608</sup>.

Pour le jésuite comtois, la discrimination ne s'opère donc pas entre le roi et le tyran – le pire gouvernant à ses yeux, Gustave-Adolphe de Suède, conserve son titre de roi – mais plutôt entre les rois qui respectent leur pacte avec Dieu et luttent pour l'intégrité de la foi catholique et ceux qui, par intérêt, la ruinent. Il évoque la question du tyrannicide mais la situe à une autre échelle. Il ne cherche pas à justifier le tyrannicide, il le sacralise : c'est Dieu qui tue le tyran, que ce soit par la main d'un homme ou par un autre moyen. Son meurtre est donc providentiel ; il est même la preuve de la puissance effective de Dieu sur terre :

... á unos les quebrantaron la cabeça, á otros arrastraron por lugares inmundos; unos rindieron la vida á manos de los de su misma casa, otros á las de los soldados, y otros se la quitaron assi [*sic*] mesmos; unos fueron heridos de rayos, y otros pagaron su pecado con ignominiosa esclavitud; y todos para dezirlo de una vez, perecieron miserablemente: si no es que os ha cegado la vista vuestra impiedad, es forçoso, que aora me confesseys, ó Politicos, que ay Dios Vengador de agravios, y que castiga con severidad a los que se dan por sus enemigos, y de su Religion, indignos por esta causa no solamente del Cetro de Reyes, sino tambien deste ayre comun, que á todos nos alienta<sup>609</sup>.

Celui qui tue le roi impie devient l'instrument de Dieu ; au même titre que la foudre ou tout autre phénomène hasardeux. C'est même lorsque la volonté des hommes s'efface que l'intervention divine est plus manifeste : « Achab fue herido de muerte con una saeta, que á caso abia venido vaga por el ayre<sup>610</sup> ». Quoi de plus explicite que « a caso », « vaga » et « por el ayre » pour montrer que cette flèche perdue, hors du contrôle des

---

<sup>607</sup> *Ibid.*, p. 239.

<sup>608</sup> Voir SENELLART, Michel, « La raison d'État antimachiavélienne », *La raison d'État : politique et rationalité*, C. Lazzeri et D. Reynié (dir.), Paris, PUF, 1992, p. 38.

<sup>609</sup> *E. M. D.*, p. 42.

<sup>610</sup> *Ibid.*, p. 45.

hommes, a été précisément l’outil de la colère de Dieu. Même si leurs idées, au fond, se ressemblent, Claude Clément pose les questions d’un point de vue radicalement différent.

Le chapitre X révèle une autre différence. Pour le père Mariana, le prince ne doit pas intervenir au sujet des lois de l’Église car il n’a pas autorité pour le faire : « *sacrorum ritus & cæremonias movendi, leges ecclesiastici mutandi, de rebus divini statuendi, quis illi concedat facultatem*<sup>611</sup> ». Pour Claude Clément, les choses sont plus simples : un roi qui, sans même vouloir les modifier, ne se soumettrait pas à ces lois passerait instantanément du statut de roi chrétien à celui de roi *político* sacrilège, avec la punition divine que l’on imagine. Ferdinand d’Aragon est un roi chrétien, et pas un machiavélien, parce qu’il a institué le tribunal de l’Inquisition mais surtout qu’il s’y est lui-même soumis.

Le père Mariana a une analyse très pragmatique de la situation contemporaine où les princes décident librement de la religion que leurs peuples doivent adopter : « *An non brevi futurum credimus, ut tot sint de religione opiniones per orbem fusæ, tam varijs ritus sacrorum [...] quam sunt varia hominum iudicia*<sup>612</sup> ». Claude Clément, quant à lui, a une conception purement guerrière : les princes chrétiens, comme l’a fait Philippe II, se doivent d’exterminer tous ceux qui veulent changer les lois de la religion, qu’ils soient souverains ou non.

L’influence de la pensée du père Mariana est donc difficile à déterminer. Aucun élément matériel ne permet de relier les deux œuvres et même si, sur le fond, le jésuite d’Ornans partage les mêmes idées, leurs manières de les envisager diffèrent radicalement. Mariana prend en considération le choix des hommes alors que Claude Clément ne considère que la foi, au mépris des contingences matérielles.

### *Juan Márquez*

Claude Clément inclut dans sa liste Juan Márquez et son œuvre *El governador christiano* : « *Ioan. Marques de Gubernar. Christiano*<sup>613</sup> ». Comme dans le cas précédent, Juan Márquez défend des idées proches de celles du Franc-Comtois, mais avec une perspective totalement différente. Il s’appuie sur une étude de la vie de Moïse et de Josué pour en tirer, grâce à des paraboles, des enseignements politiques pratiques et des réponses à certains dilemmes éthiques. Cette méthodologie se perçoit bien dans les titres

---

<sup>611</sup> MARIANA, Juan de, *De Rege...*, *op. cit.*, p. 108. En français : « Qui lui donne ce droit de modifier les rites et les cérémonies sacrées, de changer les lois de l’Église, de juger les choses divines ? »

<sup>612</sup> *Ibid.* En français : « Il est possible que dans un futur pas si lointain, toutes les opinions religieuses seraient éparpillées dans le monde, avec autant de rites sacrés divers [...] qu’il y a d’opinions humaines différentes ».

<sup>613</sup> *E. M. D.*, p. 5.

de chapitres, comme celui du chapitre X du premier livre : « De lo que [...] le passo [a Moisés] con Dios sobre rehusar el cargo con que le ambiava á Egipto. Y hasta donde pueden replicar los ministros Christianos á sus Reyes<sup>614</sup> », ou encore dans celui du chapitre XVI :

Que faltando al pueblo agua dulce sano Moysen las aguas con un madero: y de la provision del mana, y Codornizes. Que solo el entre todos los Principes no cargo tributos sobre sus vasallos. Y de que manera los han de imponer los Reyes Christianos á los suyos<sup>615</sup>.

Juan Márquez interprète le texte biblique pour en tirer des conseils pratiques sur la façon de percevoir l'impôt ou encore sur l'attitude du ministre face à son roi. Il s'autorise du texte sacré pour élaborer un guide des bonnes pratiques politiques. Claude Clément, quant à lui, ne se prévaut jamais de cette méthode. Même s'il s'appuie, lui aussi, sur des exemples bibliques, il choisit ceux qui sont immédiatement interprétables, tels les récits de bataille de l'Ancien Testament. Il n'en propose pas de lecture personnelle et ne tire pas vers le champ politique des versets qui n'en font pas partie à première vue.

Juan Márquez s'interroge également sur l'éthique politique chrétienne : sur la justification du mensonge, de la ruse ou de la guerre et plus globalement, sur la raison d'État. Selon lui, les adeptes de la secte de Machiavel considèrent que « el Principe si le estuviere bien al estado [...] puede fingir, engañar, quebrar palabra, darla sin animo de cumplirla, dar á entender que tiene lo que no tiene en el corazon, y conseguir por astucia, y buena maña lo que no todas vezes podra por fuerza<sup>616</sup> ». Afin de conserver une certaine liberté au prince tout en préservant la morale chrétienne, il explique que les mensonges et les ruses que l'on peut trouver dans la Bible n'en sont pas vraiment et qu'ils peuvent être reproduits par les souverains contemporains sans crainte de la colère de Dieu.

C'est le cas pour la ruse qu'a utilisée Gédéon contre les Madianites et que les deux auteurs commentent. Márquez cherche à trouver une issue morale à ce qui est sans aucun doute une dissimulation : « No fue necessario que Gedeon uviesse usado aqui de simulacion, y engaño [...] porque pudo muy bien usar de aquel ardid para turbar al enemigo del descanso<sup>617</sup> ». Claude Clément, à l'inverse, ne cherche absolument pas à moraliser le passage :

Gedeon siguiendo el consejo y orden de Dios, con un medio al parecer tan fragil, como es el sonido de las trompetas, y quebrar de improviso unos cantaros de barro, y levantar en alto las hachas encendidas, que iban en ellos, amedrentó de tal suerte al exercito innumerable de los Madianitas, que volviendose los unos contra los otros,

---

<sup>614</sup> MÁRQUEZ, Juan, *El gobernador christiano deducido de las vidas de Moysen, y Iosve, Principes del pueblo de Dios*, Salamanca, Francisco de Cea Tesa, 1612, p. 51.

<sup>615</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>616</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>617</sup> *Ibid.*, p. 76.

dieron fin a sus vidas, y arrasó por el suelo las fortissimas murallas de la ciudad de Iericho<sup>618</sup>.

Le jésuite comtois ne se pose aucune question éthique, bien au contraire, il assume pleinement la violence des faits. Alors que Juan Márquez s'interroge sur la moralité de l'attaque nocturne, Clément la voit comme un « consejo y orden de Dios ». Il n'a que faire de la morale des hommes : toutes les manœuvres sont justifiées dès qu'elles servent à glorifier Dieu et à conquérir des territoires pour lui. Comme le massacre des Madianites, celui des troupes impériales à Nördlingen est encore à la gloire du Seigneur ; la main coupée de Gustave-Adolphe en devient une offrande : « Aquella tu atrevida mano [...] aora está yerta; y cortada de su braço la pueden traer por toda la Christiandad como despojo<sup>619</sup> ». Claude Clément, c'est là une caractéristique de son œuvre, n'invoque pas le Dieu des Évangiles mais bien le Dieu des armées d'Israël de l'Ancien Testament, avec toute la violence que cela peut supposer : « Fuiste acometido en nombre del Señor de los exercitos del Dios de los esquadrones de Israel<sup>620</sup> ».

À l'inverse, on perçoit chez Juan Márquez un profond trouble à la lecture de ces épisodes vétérotestamentaires. C'est plus particulièrement le cas pour les massacres d'enfants ordonnés par Dieu : « mucho mas ay que reparar en este castigo de los Madianitas, en que murieron hasta los niños de un dia [...] en la vengança que tomo Saul de Amalec, donde le mando Dios hazer otro tanto<sup>621</sup> ». Márquez peine à justifier ce déchaînement sanglant qui le trouble visiblement :

Buscan los autores salida a estos hechos [...] A mi parecer la verdad consiste, en que puede Dios castigar las culpas de los padres en la vida de los hijos, que no comunicaron con ellos en su proceder; con que se escusan de toda sospecha de injusticia tantas muertes de inocentes<sup>622</sup>.

Alors que Claude Clément lance des appels à la guerre sainte, Juan Márquez, lui, éprouve les plus grandes difficultés à la justifier : « Los inconvenientes que traen las guerras son tantos, y tales que no es justo que Reyes que adoran al verdadero Señor [...] les abran las puertas sino forçados y a mas no poder. Porque el desseo de nuestro Dios es de que los hombres vivan en paz<sup>623</sup> ». Il ne parvient à l'excuser qu'en cas de « robos violentos, y declaradas injurias<sup>624</sup> ». Il se garde bien de traiter directement des guerres

---

<sup>618</sup> E. M. D., p. 39.

<sup>619</sup> *Ibid.*, p. 151.

<sup>620</sup> *Ibid.*

<sup>621</sup> MÁRQUEZ, Juan, *El gobernador christiano...*, *op. cit.*, p. 194.

<sup>622</sup> *Ibid.* Concernant l'approche du texte biblique par Juan Márquez, voir BRAUN, Harald, « Baroque Constitution and Hybrid Political Language: The Case of Juan de Mariana (1535-1624) and Juan Márquez (1565-1621) », *Revista Canadiense de Estudios Hispánicos* 33/1 (2008), p. 87-95.

<sup>623</sup> MÁRQUEZ, Juan, *El gobernador christiano...*, *op. cit.*, p. 369.

<sup>624</sup> *Ibid.*, p. 370.

religieuses, alors qu'elles sont, pour Claude Clément, la justification et le fondement de sa théorie politique.

Même si Juan Márquez et Claude Clément sont de la même famille de pensée, leurs positionnements ne sont donc pas comparables. Là encore, il n'existe aucun point de contact manifeste entre les deux œuvres.

### *Giovanni Stephano Menochio*

Giovanni Stephano Menochio rédige, lui aussi, un long traité très complet, ce qui constitue déjà une différence par rapport à celui du Franc-Comtois. Il commence par poser les questions fondamentales, comme celle de la justification du pouvoir des rois et des différentes formes de gouvernements, une chose que Claude Clément ne fait pas. Menochio mène une réflexion globale sur le pouvoir alors que Clément cherche plutôt des solutions aux problèmes de l'actualité. Cet auteur s'inspire des Écritures et, avec la même méthode que Juan de Mariana, traite longuement de l'éducation du prince, de ses vertus, de sa justice, de sa clémence, de sa piété et même de sa chasteté. Il consacre plusieurs chapitres aux finances, à la libéralité et à l'avarice ainsi qu'aux conseillers du gouvernant, toutes choses qui ne sont pas abordées dans *E. M. D.*

En revanche, au sujet de la lutte contre les hérétiques, Menochio adopte une position très proche de celle du jésuite d'Ornans : « Sacram Scripturam testimonijs facili probari potest, hæreticos, qui erroribus suis pertinaciter adhærent [...] é Republ. exterminari, & si opus fuerit extremo supplicio puniri posse<sup>625</sup> ». Lui aussi condamne les alliances militaires avec les non-catholiques en prenant, parmi beaucoup d'autres, l'exemple du roi Josaphat « castigatus est á propheta Rex Iosaphat [...] á Jehu vidente quod impijs præberet auxilium, & cum ijs foedus pepigisset [...] *Impio præbes auxilium*<sup>626</sup> » que l'on retrouve chez Claude Clément :

... volviendo el Rey Iosaphat pacificamente á Ierusalem, le salio al encuentro Iehu Propheta con aquesta reprehension: *Impio præbes auxilium, & his qui oderunt Deum amicitia iungeris? Et idcirco iram Domini merebaris; sed bona opera inventa sunt in te, eo quod abstuleris lucos de terra Iuda, & præparaveris cor tuum, ut requireres Dominum Deum Patrum tuorum.* Das socorro á un malvado, y hazes amistades con los enemigos de Dios? Bien merecida tenias por esta causa la ira del Señor; pero hanse hallado en ti obras buenas por aber destruydo de toda Iudea los bosques de la

---

<sup>625</sup> MENOCHIO, Giovanni Stephano, *Hieropoliticon*, Cologne, Apud Ioannem Kinckivm, 1626, p. 153-154. En français : « Il est possible de prouver par les témoignages des Saintes Écritures que les hérétiques qui ont persisté dans leurs erreurs [...] ont été chassés hors de la République et si nécessaire, ont pu être punis par le châtement suprême ».

<sup>626</sup> *Ibid.*, p. 176. En français : « Le roi Josaphat fut réprimandé par le prophète [...] Jéhu voyant comment il pouvait apporter son aide aux impies et qu'il avait conclu une alliance avec eux [...] *Impio præbes auxilium* ».

Gentilidad, y aber siempre tenido dispuesto tu coraçon para seguyr al Señor Dios de tus Padres<sup>627</sup>.

Pour autant, la comparaison entre les deux textes en latin ne fait apparaître aucune similitude. Il est donc impossible d'affirmer que Clément a pris la citation dans cet ouvrage. Il s'agit, en outre, d'une citation biblique largement utilisée, comme on a pu le constater.

À l'instar du Franc-Comtois, Menochio a beaucoup moins de réticences que Juan Márquez à justifier la guerre. Il en donne un grand nombre d'exemples issus de l'Ancien Testament et même du Nouveau :

Id sacræ Scripturæ testimonijs, exemplisque probari facile potest; nam sanctissimi viri, ipsarumque Scripturarum præconio laudati, bella gessisse leguntur Abraham Moyses, Iosue, Gedeon, Sampson, David, Iosias, & Machabæi, & in novi testamenti libris legimus Centurionem, qui Christo Domino dicebat. *Habeo sub me milites*<sup>628</sup>

On ne peut s'empêcher de comparer cette phrase à la liste que dresse Claude Clément : « aquellos excelentissimos Capitanes de los exercitos de Dios, los Saúles, Davides, Iephtés, Machabeos, Sansones; cuya bizarra disposicion parece forjó Dios entre sus mismas manos, y que les inspiró los briosos alientos de la guerra<sup>629</sup> », à laquelle il faut ajouter Gédéon mentionné quelques lignes plus haut. Clément et Menochio partagent donc la même vision vétérotestamentaire de la guerre et manient les mêmes références. Ils font sans doute partie de la même école de pensée mais, une fois encore, rien de tangible ne vient prouver une quelconque filiation.

*Charles Scribani*

Dans le chapitre II du premier livre de son *Politicus christianus*, Charles Scribani formule une théorie sur la façon de protéger et de conserver son royaume :

Non minoribus in tuendo, quám in parando regno opus est, adeoque difficilium est regnum tueri, quám occupare viribus & audacia regna parantur, prudentiâ retinentur. Hinc illud Sapientis est : *Si delectamini sedibus & sceptris, ô Reges populi; diligite sapientiam, ut in perpetuum regnetis*<sup>630</sup>.

---

<sup>627</sup> E. M. D., p. 45-46.

<sup>628</sup> MENOCHIO, Giovanni Stephano, *Hieropoliticon...*, op. cit., p. 698-699. En français : « Il est possible de prouver cela facilement à partir des témoignages et des exemples de l'Écriture sainte. En effet, on peut lire que des hommes très saints, dont la voix de l'Écriture a même fait l'éloge, ont fait la guerre : Abraham, Moïse, Gédéon, Samson, David, Josias et les Macchabées, et dans les livres du nouveau testament, on peut lire le cas du Centurion, qui disait au Christ notre Seigneur : *J'ai des soldats sous mes ordres* ». La citation finale vient de Luc, VII, 8.

<sup>629</sup> E. M. D., p. 40.

<sup>630</sup> SCRIBANI, Charles, *Politicus christianus*, Anvers, Martinvm Nvtivm, 1626, liv. I, p. 13-14. En français : « Conserver son pouvoir n'est pas une tâche pour les plus faibles comparé au fait d'en acquérir, d'autant qu'il est plus difficile de protéger son pouvoir quand la prudence vous retient que de s'en emparer quand on a des forces et de l'audace. Ainsi, les mots de la Sagesse sont : *Si les trônes et les sceptres vous attirent, ô Rois des peuples, soyez attachés à la sagesse, afin de régner éternellement* ». Ce volume comporte deux livres distincts, réunis sous une même brochure, qui ont chacun leur pagination propre ; c'est pourquoi le numéro du livre est toujours indiqué avant le numéro de la page.

Claude Clément utilise la même citation du livre de la Sagesse afin de prouver la même chose : la sagesse chrétienne est plus utile que les conseils de Machiavel pour conserver son pouvoir :

*... si ergo delectamini sedibus, & sceptris, ó Reges populi, diligite sapientiam, ut in perpetuum regnetis; diligite lumen sapientiæ omnes, qui præestis populis. [...] Y sea la suma de mis palabras; que si os parecen bien, ó Reyes de los pueblos, que si os dan gusto los tronos, y los ceptros, y quisierais dar estabilidad perpetua a vuestro señorío, ameis la sabiduria: y todos los que teneis mando sobre otros, tengais siempre cariño a la luz de la sabiduria<sup>631</sup>.*

Il a néanmoins pu trouver cette citation biblique par lui-même, sans la puiser chez Charles Scribani ; leurs points de vue sont d'ailleurs très différents. Pour s'en rendre compte, on peut comparer leurs éloges de l'empereur Charles Quint. Scribani construit son discours autour d'une liste bien codifiée de vertus parmi lesquelles la constance, la magnanimité, la force, la promptitude à décider, la vigilance, la libéralité, la prudence, la tempérance, et termine par la plus importante : la piété<sup>632</sup>. Le Franc-Comtois, quant à lui, ne mentionne que sa défense inconditionnelle de la foi catholique, illustrée par son discours devant la diète de Worms « *si en nuestros tiempos dexassemos, no digo yo heregia, pero aun sospecha della, ó leve disminucion de la Religion Catholica [...] abia de ser para nuestros successores un perpetuo padron de nuestra infamia<sup>633</sup>* ».

Chez le Franc-Comtois, la foi de l'empereur se manifeste de façon martiale, dans un contexte de guerre de religions. La piété est donc une vertu politique alors que pour Charles Scribani, elle est plutôt un recueillement, tel celui d'un clerc : « *Horæ quadrantes tres singulis diebus mané, flexis humi genibus, orationi dabat<sup>634</sup>* ». La même conclusion que pour les précédents ouvrages s'impose : l'œuvre de Charles Scribani ne semble pas avoir eu d'influence manifeste sur celle de Claude Clément.

C'est ce qui fait la particularité des œuvres mentionnées à la page 5 : exception faite du *Prince chrétien* de Pedro de Ribadeneyra dont nous étudierons plus loin l'influence, il ne semble pas que Claude Clément les ait vraiment exploitées. Il s'agit manifestement de fausses sources : cette liste d'œuvres ne constitue pas, comme on pourrait l'imaginer, la bibliographie de *E. M. D.* Pourquoi, alors, avoir pris soin de les référencer de manière si détaillée ? La réponse se trouve peut-être dans la formule par laquelle il introduit cette

---

<sup>631</sup> *E. M. D.*, p. 38-39.

<sup>632</sup> Voir SCRIBANI, Charles, *Politicvs christianvs, op. cit.*, liv. I, p. 21-31.

<sup>633</sup> *E. M. D.*, p. 73. En italique dans le texte, s'agissant d'une citation.

<sup>634</sup> SCRIBANI, Charles, *Politicvs christianvs, op. cit.*, liv. I, p. 31. En français : « Il priaait chaque matin à genoux pendant trois quarts d'heure ».



liste : « Con todo esso fuera para mi cosa de mucho mas gusto oir en esta parte a<sup>635</sup>... »  
Même si le lecteur peut le supposer, Claude Clément ne déclare pas ouvertement qu'il s'est inspiré de ces œuvres. Il présente plutôt son école de pensée : les auteurs qui défendent la primauté de la sagesse chrétienne sur la raison d'État mais dont les points de vue et les méthodes pour y parvenir sont extrêmement différents des siens.

Cette étude de l'influence de penseurs de la Contre-Réforme montre que Claude Clément utilise ces sources pour deux raisons principales : d'abord pour y puiser des exemples historiques, ensuite pour renforcer son autorité. Mais, mis à part Pedro de Ribadeneyra, Famien Strada, Giovanni Botero et, dans une certaine mesure, Antonio Possevino, aucun penseur de cette époque ne semble avoir eu une influence réelle sur son travail. Ceci révèle indirectement l'originalité du *Machiavelismo degollado* : en dépit de l'effet de masse que représente la liste érudite de la page 5, Claude Clément construit une pensée propre, qui s'inscrit dans le courant de l'antimachiavélisme, mais qui propose une perspective nouvelle. Son providentialisme historique n'est pas une notion empruntée.

## 5.6 L'influence de Pedro de Ribadeneyra

Au fil des recherches sur le réseau des sources, il est apparu de plus en plus clairement que l'œuvre de Pedro de Ribadeneyra, *Tratado de la Religion y Virtudes que deve tener el Principe Christiano* exerçait une influence particulièrement nette et tangible, contrairement à beaucoup d'autres, pourtant mentionnées aussi par Claude Clément. Non seulement il la cite ponctuellement, mais certains passages longs en sont très largement inspirés, quand ils ne sont pas simplement recopiés : c'est l'influence directe. De même, certains thèmes abordés par l'un se retrouvent dans le texte de l'autre, souvent accompagnés des mêmes conclusions : c'est l'influence thématique. Claude Clément a lu la version latine de l'œuvre : *Princeps Christianvs adversvs Nicolavm Machiavellum, cæterosque huius temporis Politicos*. C'est pourquoi l'œuvre est citée en latin lorsque la comparaison des deux textes l'exige ; en revanche, si la comparaison n'est pas nécessaire, elle est citée dans sa version originale en espagnol.

---

<sup>635</sup> E. M. D., p. 5.

### 5.6.1 L'influence directe : citations et références bibliographiques

Comme beaucoup d'auteurs de textes politiques, Pedro de Ribadeneyra figure dans la liste de la page 5 : « Pet. Ribaden. de inst. Princ<sup>636</sup> ». Il s'agit de la première mention de l'œuvre.

#### *Les premières ressemblances*

La seconde se situe une vingtaine de pages plus loin dans une note à propos de Jean Bodin, de Philippe Duplessis-Mornay et de François de La Noue : « Destos tres, vease Ribad. lib. del Princ. Christ<sup>637</sup> ». Pedro de Ribadeneyra évoque ces trois penseurs, dans sa préface au lecteur mais sans grands détails, comme le fait Claude Clément :

Pues que dire del Señor de Lanúe, y de Plessis Mornéo, sino que el uno fue herege Calvinista, y el otro lo es, y ambos Politicos, ambos enemigos de Iesu Christo, en la vida, y en la doctrina, en lo que hizieron, y enseñaron? Que de las obras de Iuan Bodino, que andan en manos de los hombres de Estado, y son leídas con mucha curiosidad, y alabadas, como escritas de un varon docto experimentado, y prudente, y gran maestro de toda buena razon de Estado<sup>638?</sup>

No sé con que palabras me pueda alabar dignamente a Iuan Bodino, Filipo Plesio Morneo, a Lanueo, y otros que aqui estan figurados. Ningunas me parecen mas ilustres, que darles el renombre de Politicos, diziendo que todo lo fueron; y que dellos los unos fueron manifiestos y insignes despreciadores de la supersticion Papistica: los otros (como es fuerça que algunas vezes lo pidan las razozes [*sic*] de Estado) ocultos enemigos, y persiguidores de la Religion Christiana., [*sic*] y todos restadissimos discipulos de nuestro Tacito<sup>639</sup>.

Les deux textes sont assez proches pour imaginer que l'un s'inspire de l'autre.

#### *Comparaison des deux listes des idées de Machiavel*

La troisième mention de cet auteur se trouve à la page suivante, au début du résumé des thèses de Machiavel (p. 26 à 28) : « De Machiavelo, Possevin. Ribadeneira, Lessio, Gregorio Nunio, y otros<sup>640</sup> ». La seule indication du nom de l'auteur ne permet pas *a priori* de savoir précisément à quelle œuvre il se réfère et *a fortiori* à quel passage. Toutefois, toujours dans la préface « Al Christiano y piadoso Lector », Pedro de Ribadeneyra fait le même genre de résumé de la pensée du Florentin et aborde surtout les mêmes points que Claude Clément. La comparaison des deux textes en latin révèle une influence évidente ; les passages identiques sont indiqués en gras :

... certó statuendum, nullis vel maximis beneficiis **iniurias oblivione** extingui. In imperio administrando ex insignioribus tyrannis aliquem imitandum esse Principi;

---

<sup>636</sup> *Ibid.*

<sup>637</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>638</sup> RIBADENEYRA, Pedro de, [...] *el Principe Christiano*..., *op. cit.*, 6<sup>e</sup> p. de la préface « Al Christiano y piadoso Lector ».

<sup>639</sup> *E. M. D.*, p. 25.

<sup>640</sup> *Ibid.*, p. 26.

magisque optandum ut timeatur, quám ut ametur, cúm **nullius quantumcunque coniunctissimi amicitiae sit fidendum**<sup>641</sup>.

À comparer à : « Quantæ prudentiæ agnovisse veterum **iniuriarum oblivionem** nullis beneficijs induci; **nullius quantumcunque coniuctissimi amicitiae fidendum**<sup>642</sup> ». Une telle proximité lexicale ne peut être le fruit du hasard : le résumé des idées de Machiavel tel qu'il apparaît chez Claude Clément est bien inspiré de celui que fait Ribadeneyra dans sa préface.

Cette confrontation donne également des indications sur la manière de travailler de Clément : pour faire un tel résumé, dans lequel il mêle des phrases de sa main avec des passages copiés dans le texte-source, il devait probablement écrire avec l'ouvrage de Ribadeneyra sur son pupitre. Les phrases finissent par s'entremêler et le texte du Franc-Comtois est véritablement une réécriture de celui de l'Espagnol. Le résultat est un étonnant mélange intertextuel où l'on retrouve, dans le texte de l'un, des morceaux intacts du texte de l'autre.

Afin d'améliorer l'efficacité de la comparaison, une colonne présentera la liste des idées de Machiavel que le Franc-Comtois aborde de la page 26 à la page 28 et une autre, celles que présente Ribadeneyra dans sa préface au lecteur. Les 14 idées abordées par Claude Clément sont numérotées dans leur ordre d'apparition. De même pour les 10 thèmes développés, cette fois, par Pedro de Ribadeneyra. Enfin, chacun de ces thèmes est placé en face de celui qui lui correspond dans *E. M. D.* Les deux auteurs ne suivant pas la même organisation, les numérotations ne correspondent pas.

<i>E. M. D.</i> , p. 26-28.	PEDRO DE RIBADENEYRA, <i>Principe Christiano</i> , prologue « Al pio y Christiano Lector ».
(1) el derecho y justicia de la guerra se ha de medir con sola la voluntad del Principe	(2) que no hay otra causa justa para hazer guerra, sino la que parece al Principe que le es conveniente, ó necessaria
(2) serle autor al Principe, de que en la administracion de su Imperio se ponga delante de los ojos para imitar a uno de los	(6) Que se debe imitar algun tyrano valeroso en el gobierno

<sup>641</sup> RIBADENEYRA, Pedro de, *Princeps Christianvs...*, *op. cit.*, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> p. de la préface « Christiano et pio lectori ».

<sup>642</sup> *D. C. P.*, fol. 11 v<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 20. Dans *E. M. D.*, p. 27 : « De quanta prudentia es conocer, que los antiguos agravios no se pueden borrar con nuevos y crecidos beneficios; que no ai que fiar de nadie, aunque sea del amigo mas del alma ».

mas insignes Tiranos, y que fixe en el su atencion; porque juzga que es fuerça, ayan sido hombres de excelente ingenio, y adelantado valor, los que solo a sus fuerças y a su industria debieron la conquista de sus Imperios	
(3) persuadir al Principe, que si quiere tomar vengança de alguna Ciudad, ò Provincia, sin que le cueste mover guerra contra ella, la procure viciar con corrompidas costumbres	(6) que para destruyr alguna ciudad ó Provincia sin guerra, no hay tal como sembrarla de pecados y vicios
(4) si quiere cortar a sus enemigos todas las esperanças y deseos de venir a paces, los haga grandes injurias	(5) que para cortar toda esperanza de paz, deve hazer notables injurias y agravios á sus enemigos
(5) si pretende tener absoluto señorío de las Provincias sugetas, disponga de tal suerte las poblaciones y colonias, que sean excluidos los antiguos moradoradores [sic]; y a los que mostraren sentimiento desto, los destruya y acabe con sus casas y familias	
(6) conocer, que los antiguos agravios no se pueden borrar con nuevos y crecidos beneficios	(7) que se deve persuadir que las injurias passadas jamas se olvidan, por muchos beneficios que se hagan al que las recibio
(7) no ai que fiar de nadie, aunque sea del amigo mas del alma	(10) no hay que fiar en amistad
(8) si quiere el Principe executar algun castigo, le ponga siempre titulo y pretexto lustroso	
(9) que la crueldad se ha de derramar de un golpe, los beneficios se han de destilar a gotas	
(10) que se han de fomentar facciones, y parcialidades entre sus mismos subditos	

(11) que han de ser entresacados de la Republica los que tienen zelo de su bien	
(12) por la causa de reinar, ni se ha de ir a la mano en sus maldades, ni poner limite a sus engaños, ni tener compassion de las haciendas, y vidas de sus vassallos	
(13) atribuir a los consejos, y prudencia de Moyses los loores de sus hazañas	(3) atribuir las leyes y victorias de Moysen, no á Dios que le guiaba sino a su valor, y poder, y la felicidad del hombre al caso y á la fortuna, y no á la Religion y á la virtud.
(14) en la materia de Imperio, y Estado aya apartado de los coraçones tan de raiz todos los escrupulos que se pueden ofrecer, auyentado los miedos, y rezelos de la justicia divina, que amenaza a los malhechores y quitado la congoxosa eleccion de la Religion verdadera, ò falsa	(1) tomando por fundamento, que el blanco a que debe mirar siempre el Principe, es la conservacion de sus Estado, y que para este fin se ha de servir de qualquiera medios, malos ó buenos, justos ó injustos que le puedan aprovechar, pone entre otros medios el de nuestra santa Religion, y enseña, que el principe no debe tener mas cuenta con ella de lo que conviene a su Estado.
	(2) para conservarle [su Estado], deve alguna vez mostrarse piadoso aunque no lo sea: y otras abraçar qualquiera Religion por desatinada que sea.
	(9) dessear mas ser temido que amado

Cet outil permet de formuler trois remarques. D'une part, la comparaison des thèmes abordés et des formulations de phrases confirme ce que la confrontation des textes latins avait déjà démontré : Claude Clément a, de toute évidence, utilisé la préface de Pedro de Ribadeneyra pour rédiger son propre texte. Pour autant, il ne s'agit pas d'une copie servile, voire d'un vulgaire plagiat ; bien au contraire. Comme la numérotation le montre, l'ordre dans lequel sont abordés les différents concepts est totalement changé ; ce qui signifie que l'auteur a analysé le texte-source et l'a recomposé pour qu'il s'adapte

à sa propre logique. La préface de Pedro de Ribadeneyra est donc une source privilégiée d'information mais elle n'est pas la seule.

En outre, l'idée 5 et les idées 8 à 12 du Franc-Comtois n'en sont pas issues, ce qui laisse supposer qu'il s'est inspiré d'autres ouvrages concernant la pensée de Machiavel<sup>643</sup>. Les arguments 8 à 12 formant un bloc, il a pu insérer, à cet endroit, un autre texte-source. Il semble avoir puisé dans la préface de Ribadeneyra pour le début de son travail – thèmes 1 à 7 – et la fin – thèmes 13 et 14 – seulement. À aucun moment le jésuite espagnol n'aborde les thèmes du châtement et des divisions que le Franc-Comtois a peut-être tirés directement du *Prince*<sup>644</sup>. La formulation du point 9 en particulier : « que la crueldad se ha de derramar de un golpe, los beneficios se han de destilar a gotas<sup>645</sup> », qui n'apparaît pas chez le jésuite de Tolède, est très proche de celle de Machiavel : « Perché le injurie si debbono fare tutte insieme, acciò che, assaporandosi meno, offendino meno : e' benefizii si debbono fare a poco a poco, acciò si assaporino meglio<sup>646</sup> ».

Le résumé que fait Claude Clément – par l'intermédiaire de l'orateur des *Políticos* – ne suffit évidemment pas à rendre l'ensemble de la pensée du Florentin, toutefois, les informations données sont très proches du texte original. Il n'étudie pas de citation précise, comme le fait Ribadeneyra ; il est donc impossible de prouver formellement qu'il a eu accès à l'un de ses textes, toutefois il a une connaissance très précise de ses théories et tout porte à croire qu'il a, comme son homologue espagnol, lu certaines de ses œuvres, le *Prince* tout au moins<sup>647</sup>. Son travail pour la bibliothèque de l'Escorial lui permettait certainement d'avoir accès à des textes interdits. Dans son *Musei*, il classe, bien-sûr, les œuvres de Machiavel parmi celles qui devraient être confinées dans une pièce fermée :

---

<sup>643</sup> « And despite his appeal to the contrary, the Orador's portrait of Machiavelli [...] is precisely a rhetorical amplification of a specific enumeration of aphorisms attributed to Machiavelli that Clemente has drawn from the Spanish anti-Machiavellian tradition », dans HOWARD, Keith David, *The reception of Machiavelli...*, *op. cit.*, p. 2.

<sup>644</sup> Les recherches d'Helena Puigdomènech lui permettent d'affirmer : « el pensamiento de Maquiavelo, y con frecuencia sus mismas obras eran, o podían ser ampliamente conocidas por las personalidades que regían los destinos de los españoles », dans PUIGDOMÈNECH, Helena, *Maquiavelo en España*, Madrid, Fundación Universitaria Española, 1988, p. 189. Malgré l'absence de preuve formelle en raison de l'incendie de 1671, cette experte, aux p. 141-143 de la même étude, estime d'ailleurs probable la présence des œuvres de Machiavel dans la bibliothèque de l'Escorial que Claude Clément connaît, évidemment, très bien.

<sup>645</sup> *E. M. D.*, p. 27-28.

<sup>646</sup> MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince...*, *op. cit.*, p. 318. En français : « Car les violences doivent être faites toutes à la fois, afin que, les goûtant moins longtemps, elles fassent moins de mal ; les bienfaits doivent être faits peu à peu, afin qu'on les savoure mieux », dans *ibid.*, p. 319.

<sup>647</sup> « No existe ningún tratadista español que haya hecho una exposición total, breve y exacta del pensamiento de Maquiavelo. Acaso el texto más completo se encuentre en Clemente », dans FERNÁNDEZ DE LA MORA, Gonzalo, « Maquiavelo... », art. cit., p. 443, note 72.

« *carcerem librarium volo esse conclave quoddam sera & clave egregiè munitum*<sup>648</sup> », mais il semblait bien en avoir la clé.

### *Les exemples des empereurs romains*

La citation : « *Non ego Imperator victus sum*<sup>649</sup> » fait l'objet d'une référence explicite à Ribadeneyra en note : « Theod. l. 4. c. 29. histo. Trip. lib. 8. cap. 13. & ex illis Ribad. lib. I. ca. 8. de Princip. Christian<sup>650</sup> ». On la trouve au livre I, mais au chapitre XXVIII<sup>651</sup>. À la lecture de l'œuvre-source, on se rend compte que la citation n'est pas le seul fragment repris. Claude Clément s'est largement inspiré aussi du raisonnement précédant la citation, au sujet de l'hérésie arianiste de l'empereur Valens, ainsi que du suivant, concernant Valentinien et sa mère Justine, adepte de l'arianisme également.

Plus globalement, les deux pages 49 et 50 du texte de Ribadeneyra sont reprises presque intégralement<sup>652</sup>. Une fois encore, la comparaison d'un court extrait en latin du début du passage prouve la filiation. On peut lire dans la traduction latine du *Principe Christiano* : « **Valens Imperator Arianus unum é militiae suæ ducibus, Traianum nomine, virum Catholicum, in Gothos cum exercitu misit**<sup>653</sup> », et dans la version latine de l'œuvre de Clément « **Valens Imperator Arianus unum é militiae suæ ducibus Traianum nomine, religione Catholicum, adversus Gothos cum exercitu misit**<sup>654</sup> ».

Même si Clément recopie certains passages, il apporte des modifications de sa main. Par exemple, il préfère *religione* à *virum* afin d'indiquer que c'est bien la religion du militaire qui compte avant tout. Il complète également le texte-source : ce qui se trouve entre les deux exemples historiques de Valens et de Valentinien le jeune est de sa plume. Les précisions concernant la mort de Valens : « por justo juyzio de Dios [...] le atravesaron con un dardo, y le acorralaron, quando yba huyendo dellos en una pobre choza; y estos mismos finalmente le quemaron vivo con llamas vengadoras de su

---

<sup>648</sup> CLÉMENT, Claude, *Musei...*, *op. cit.*, p. 432. En français : « Je souhaite une *cellule à livre* qui soit une pièce véritablement fermée, dûment pourvue d'un verrou et d'une clé ».

<sup>649</sup> *E. M. D.*, p. 49.

<sup>650</sup> *Ibid.*

<sup>651</sup> Voir RIBADENEYRA, Pedro de, [...] *el Principe Christiano...*, *op. cit.*, p. 189.

<sup>652</sup> *Ibid.*, p. 189-190 et *idem, Princeps Christianvs...*, *op. cit.*, p. 132. Voir annexe 5.6.1.

<sup>653</sup> *Idem, Princeps Christianvs...*, *op. cit.*, p. 132. Dans *idem, [...] el Principe Christiano...*, *op. cit.*, p. 189 : « Embio Valente Emperador Ariano contra los Godos a vn Capitan suyo gran Catolico que se llamaua Trajano ». Les passages communs sont indiqués en gras.

<sup>654</sup> *D. C. P.*, fol. 18 r<sup>o</sup> et *M. J.*, p. 34. Dans *E. M. D.*, p. 49 : « Valente Emperador Arriano envió á uno de sus Capitanes por nombre Trajano, y de Religion Catholico contra los Godos con buen exercito ».

impiedad<sup>655</sup> », ne se trouvent pas dans le texte de son homologue. Les informations qu'il ajoute réorientent le propos vers sa propre théorie providentialiste.

Seule une lecture parallèle des textes permet de remarquer que dans l'une de ces modifications, Claude Clément critique l'auteur qui l'inspire. À la place de ce passage sur les circonstances de la mort de Valens, Pedro de Ribadeneyra donnait la parole à un moine : « Y yendo el mismo Emperador Valente a la guerra contra los Godos, le salio al encuentro un Santo Monge que se llamaba Isacio, y con gran libertad le dixo. *Donde vas, no teniendo en tu favor y ayuda a Dios*<sup>656</sup> ». Le moine enjoint l'empereur de ne plus offenser Dieu s'il ne veut pas être attaqué par ses ennemis. Dans la phrase qui remplace ce passage, Clément critique le choix de Ribadeneyra de faire intervenir un religieux : « Si estas palabras las hubiera dicho algun Religioso, ó algun Monje del yermo, sin duda Machiavelo, que te riyeras [...] pero los soldados, y Capitanes de los exercitos no suelen communmente ser supersticiosos<sup>657</sup> ». En substituant à ce passage le récit de la mort de Valens, il montre par les faits historiques ce que le moine de Ribadeneyra ne faisait que promettre ; il améliore, selon lui, la force argumentative de l'ensemble.

Pedro de Ribadeneyra cite l'*Historia Ecclesiastica* de Socrate de Constantinople<sup>658</sup> : « videmus nostri temporis amphibios homines, qui, ut de sui sæculi Politicis dicebat Iovinianus, *Non Deum, sed purpuram colunt* ; & amicitiam Principum aucupaturi, eundem cum illis Numinis cultum observare fingunt<sup>659</sup> ». Claude Clément reproduit la même dans son texte : « Deum non colitis sed purpuram, ô Politicis, dicebat olim de vestri similibus Iovianus: sceptrum Christi fascibus Principum huius mundi submittitis<sup>660</sup> ». Même si les deux formulations ne font pas apparaître de similitude évidente, elles sont très proches dans la structure et dans les thèmes, et dénotent une inspiration, d'autant que la citation se situe au tout début du *Principe Christiano*, juste après la préface, que le Franc-Comtois a assurément lue. D'ailleurs il reprend, dans la

---

<sup>655</sup> *E. M. D.*, p. 50.

<sup>656</sup> RIBADENEYRA, Pedro de, [...] *el Principe Christiano...*, *op. cit.*, p. 189.

<sup>657</sup> *E. M. D.*, p. 49.

<sup>658</sup> « ... illos non Deum sed purpuram colere », dans SOCRATE LE SCHOLASTIQUE, *Historia Ecclesiastica : Patrologiæ cursus completus, t. XXV*, éd. J. P. Migne, Paris, Garnier, 1859, col. 939. La phrase se trouve au liv. III à la fin du chap. XXV.

<sup>659</sup> RIBADENEYRA, Pedro de, *Princeps Christianvs...*, *op. cit.*, p. 5. Dans *idem*, [...] *el Principe Christiano...*, *op. cit.*, p. 6 : « es un vivo retrato de los Politicos de nuestro tiempo, los quales como dezia Ioviniano Emperador de los del suyo, *Non Deum sed purpuram colunt*, que no adoran, ni creen en Dios, sino en la purpura, tomando la Religion de los Principes para lisonjearlos, y ganar su gracia ».

<sup>660</sup> *D. C. P.*, fol. 21 r° et *M. J.*, p. 40. Dans *E. M. D.*, p. 58 : « *Deum non colitis, sed purpuram*, vosotros dezia Ioviano hablando con otros semejantes Politicos, vosotros, no reverenciays á Dios, toda vuestra veneracion se ocupa en idolatrar la purpura: el Ceptro del Reyno de Christo le abatis a las insignias de los Reyes ».



première version latine de son œuvre<sup>661</sup>, l'erreur que faisait l'Espagnol dans la sienne : il situe la citation au chapitre XXI au lieu du chapitre XXV. En outre, on trouve dans la traduction latine du texte de Ribadeneira<sup>662</sup>, immédiatement après ce passage, une formule assez originale : les *Políticos* sont appelés « Mutabilem Protheum<sup>663</sup> ». Or, Clément, au début de son propre traité, les qualifie de : « Proteo mutabilior<sup>664</sup> ».

On trouve une dernière correspondance, moins évidente, relative à une citation de saint Augustin. Dans la traduction du texte de Ribadeneira, on peut lire une phrase, « mirificé laudabant dictum illud Donatistarum, *Quid Imperatori cum Ecclesia?* Quod tantopere reprehendit D. Augustinus<sup>665</sup> », très semblable à celle de Clément : « nunquam auditur impium illud Donatistarum, quod tam acriter reprehendit Divus Augustinus. *Quid Imperatori cum Ecclesia*<sup>666</sup> ». Au-delà de cette similitude, aucun indice matériel ne permet cependant d'affirmer que les deux passages sont liés.

### 5.6.2 Influence thématique : accords et désaccords

Ce dernier exemple est intéressant puisqu'il se situe à la frontière de ce qu'il est possible de prouver. Dans certains cas, la ressemblance formelle entre les deux textes est difficilement contestable ; dans d'autres, la parenté n'est pas aussi claire, pourtant des similitudes thématiques apparaissent. Dans le premier livre du *Principe Christiano*, elles sont nombreuses.

Le premier chapitre montre l'importance qu'accorde Machiavel à la religion en tant qu'alliée du pouvoir politique : « Machiavelo [...] dize, que la religion es necessaria para conservar el estado<sup>667</sup> » et dénonce le fait que les machiavéliens en tirent profit : « Ellos quieren que los Principes se sirvan de la Religion en apariencia, para engañar y entretenir el pueblo<sup>668</sup> ». Claude Clément fait le même raisonnement, en inversant toutefois les arguments. Il déclare d'abord que les machiavéliens utilisent la foi dans leur intérêt : « gente tan barbara, que la Religion, y la Piedad les sea como juguete<sup>669</sup> », alors qu'ils

<sup>661</sup> Voir *D. C. P.*, fol. 21 r°. La numérotation des chapitres varie au fil des versions.

<sup>662</sup> Cette expression n'apparaît pas dans la version originale en espagnol. Comparer RIBADENEYRA, Pedro de, *Princeps Christianvs...*, *op. cit.*, p. 5 et *idem*, [...] *el Principe Christiano...*, *op. cit.*, p. 6.

<sup>663</sup> *Idem*, *Princeps Christianvs...*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>664</sup> *D. C. P.*, fol. 2 r° et *M. J.*, p. 2. Dans *E. M. D.*, p. 2 : « tiene [...] mas mudanças que un Proteo ».

<sup>665</sup> RIBADENEYRA, Pedro de, *Princeps Christianvs...*, *op. cit.*, p. 73. Dans *idem*, [...] *el Principe Christiano...*, *op. cit.*, p. 104 : « por esto alaban aquel dicho de los Donatistas (quid Imperatori cum Ecclesia?) Que tiene que ver el Emperador con la Iglesia? que reprehende san Augustín ».

<sup>666</sup> *D. C. P.*, fol. 22 r° et *M. J.*, p. 41. Dans *E. M. D.*, p. 59 : « jamas se oye aquella impia blasfemia de los Donatistas, que severamente reprehende san Augustín: *Quid Imperatori cum Ecclesia* ».

<sup>667</sup> RIBADENEYRA, Pedro de, [...] *el Principe Christiano...*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>668</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>669</sup> *E. M. D.*, p. 31.

connaissent sa force politique « ellos [...] tienen por verdadera aquella sentencia de Tulio : *Orbem non aliam* [...] Que las armas con que los Romanos conquistaron el mundo, no fueron otras que la Religión y Piedad<sup>670</sup> ». Ribadeneyra développera cette idée plus longuement au chapitre IV que le Franc-Comtois a lu également puisqu'il y a probablement puisé sa citation de Valère Maxime<sup>671</sup>.

Les chapitres V à IX traitent de questions plus théologiques, comme la supériorité de la religion chrétienne, un domaine que n'aborde pas Claude Clément. Au chapitre VI surtout, le jésuite espagnol présente son approche théologique de la politique en s'appuyant majoritairement sur le Nouveau Testament<sup>672</sup>, alors que le Franc-Comtois ne se réfère qu'à l'Ancien.

On peut trouver un point de contact probable au chapitre XI. Pedro de Ribadeneyra précise que le prince doit toujours préférer la défense de Dieu à la défense de ses propres biens : « Porque perderlos por el, es ganarlos, y ganarlos sin el, es perderlos<sup>673</sup> ». Claude Clément tient un raisonnement semblable lorsqu'il affirme : « hazer gastos en favor de la piedad, es ganancia y grangeria<sup>674</sup> » ou encore « al Principe que pelea contra los enemigos de Dios [...] le es glorioso contar sus mismas rotas, y los mismos daños le ceden en gloriosos meritos<sup>675</sup> ».

À la fin du chapitre XIII, le jésuite de Tolède compare la tutelle du roi sur son ministre à celle de Dieu sur le roi. Celui d'Ornans ne traite qu'une seule fois et très rapidement cette relation de sujétion à Dieu sur le principe du vasselage, lorsqu'il évoque le « vassallaje al Rey de los Reyes, y distribuydor de los Imperios Christo Señor nuestro<sup>676</sup> » et son point de vue est légèrement différent. Pour Claude Clément, le roi est plus concrètement soumis à l'Église, comme le montre son rapport à l'Inquisition : « Instituyó el Sacro Tribunal de la Inquisicion a quien quiso tambien el mismo estar sujeto<sup>677</sup> ». Il s'agit davantage d'une soumission à une autorité réelle – et l'Église ou l'Inquisition l'étaient assurément – qu'à une entité spirituelle.

Dans les chapitres XIV et XV, Pedro de Ribadeneyra dresse la liste de princes qui ont perdu leur pouvoir et leur richesse pour avoir suivi la raison d'État ; le premier

---

<sup>670</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>671</sup> Comparer RIBADENEYRA, Pedro de, *Princeps Christianvs...*, *op. cit.*, p. 18 ; *idem*, [...] *el Principe Christiano...*, *op. cit.*, p. 19 et *E. M. D.*, p. 179-180.

<sup>672</sup> Voir RIBADENEYRA, Pedro de, [...] *el Principe Christiano...*, *op. cit.*, p. 31-32. La liste des références bibliques en marge ne comporte qu'une seule référence à l'Ancien Testament sur un total de 29.

<sup>673</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>674</sup> *E. M. D.*, p. 142.

<sup>675</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>676</sup> *Ibid.*, p. 134.

<sup>677</sup> *Ibid.*, p. 68-69.

chapitre aborde les exemples bibliques et le suivant, les exemples contemporains. Claude Clément développe exactement le même type d'argumentation dans le passage intitulé : « *A los Principes perseguidores de la Iglesia los persigue la desdicha*<sup>678</sup> », à la différence notable qu'aucun des contre-exemples donnés par l'Espagnol ne se retrouve chez le Franc-comtois. Même si les deux œuvres sont très proches – voire parallèles à certains moments – Claude Clément utilise son propre système de références.

Parmi les contre-exemples récents et terriblement polémiques, Ribadeneyra mentionne l'assassinat d'Henri III de France, qu'il présente comme un événement providentiel :

... como el consejo que tomó fue de Políticos y Machiavelistas, y no regulado con la ley del Señor, por su justo juyzio, vino a morir el mismo Rey Enrique por mano de un pobre frayle, moço, simple, y llano, de una herida que le dio con un cuchillo pequeño<sup>679</sup>.

Évidemment, la taille du couteau et la faiblesse du moine revêtent une importance capitale : elles révèlent l'aide providentielle qu'il a reçue dans son entreprise. Or Claude Clément, si violent contre Albrecht von Wallenstein ou Gustave-Adolphe dont il décrit la mort avec une profusion de détails sanglants, n'aborde pas la question du tyrannicide<sup>680</sup>. Selon lui, si Dieu punit un puissant, c'est simplement parce qu'il s'est opposé à Lui et à ses représentants sur terre ; la distinction entre le bon ou le mauvais roi se fonde uniquement sur son rapport à l'Église. D'où son insistance sur la piété des rois d'Espagne et plus particulièrement de Philippe IV et de l'infant Balthazar-Charles.

Pedro de Ribadeneyra développait déjà ce thème au chapitre XVI, toujours dans le premier livre : il mettait en avant la ferveur religieuse des rois de Portugal et d'Espagne, parmi lesquels figuraient en bonne place Ferdinand d'Aragon et Charles Quint. Il insistait déjà sur les récompenses que Dieu a accordées à Ferdinand d'Aragon pour avoir institué le tribunal de l'Inquisition<sup>681</sup> et citait une anecdote au sujet de l'empereur : « vencido el Duque de Saxonía con humilde reconocimiento y piadoso agradecimiento dixo aquellas palabras de Iulio Cesar, *Veni, vidi, y no como el vici, mas Deus, vicit* : vine, vi, y Dios vencio<sup>682</sup> ». Elle est reprise par Claude Clément en ces termes :

abiendo con suma presteza desbaratado y preso á Iuan Federico, quando reconociendo en tu ayuda la poderosa mano de Dios, dezias. No me puedo atrever á dezir yo, lo que refieren, dixo Iulio Cesar. Vine, vi, y venci: antes en vez de esso dixé, vine, y vi; pero el Señor Dios venció<sup>683</sup>.

<sup>678</sup> *Ibid.*, p. 42. Les exemples s'enchaînent jusqu'à la fin du chap. III, à la p. 46.

<sup>679</sup> RIBADENEYRA, Pedro de, [...] *el Principe Christiano...*, *op. cit.*, p. 90.

<sup>680</sup> Voir *E. M. D.*, p. 150.

<sup>681</sup> Voir RIBADENEYRA, Pedro de, [...] *el Principe Christiano...*, *op. cit.*, p. 100.

<sup>682</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>683</sup> *E. M. D.*, p. 75.

La comparaison des textes latins ne laisse toutefois apparaître aucune similitude probante même s'ils sont très proches.

Dans le même chapitre, l'Espagnol reprend l'anecdote concernant Rodolphe I qui, voyant un prêtre portant à pied le Saint Sacrement, « se apeó de su cavallo, y hizo subir en el al clerigo<sup>684</sup> ». Le Franc-Comtois la présente aussi, avec la même interprétation : « el Romano Imperio fue premio, con que Dios galardonó à Rodulfo I. por aber venerado en el campo al Santissimo Sacramento, y aber dado al Sacerdote su caballo, para que le llevase al enfermo<sup>685</sup> ». Les textes latins ne laissent pas entrevoir de similitude claire car, si Claude Clément a pu s'inspirer de ce passage, il s'est lui-même renseigné sur l'événement puisqu'il fait référence aux historiens Johann Friedrich Mathenesius et François Guilimann, que Ribadeneyra ne mentionnait pas.

Les chapitre XVII à XXI traitent du soin et du souci que les princes doivent avoir des choses religieuses en donnant des exemples qui ont pu influencer Claude Clément. Pedro de Ribadeneyra y évoque longuement l'empereur Constantin à la fin du chapitre XIX, avec de nombreuses citations, de saint Augustin entre autres. Claude Clément fait l'éloge du même, en citant saint Augustin, lui aussi<sup>686</sup>. Pourtant, aucune citation n'est commune aux deux œuvres : preuve que le Franc-Comtois est capable de traiter du même sujet, de s'appuyer sur le même auteur tout en prenant des exemples différents. On est quelquefois en présence de textes jumeaux mais qui restent indépendants.

Les trois chapitre XXIII à XXV traitent des alliances avec les hérétiques et le dernier, des thèses de François de La Noue : des thèmes qu'aborde aussi le jésuite d'Ornans. Ribadeneyra utilisait déjà l'exemple biblique du roi Josaphat<sup>687</sup>, mais la comparaison s'arrête là. Son point de vue est surtout théologique : il étudie ces alliances contre nature comme une forme d'apostasie, alors que le Franc-Comtois montre plutôt les conséquences désastreuses qu'elles ont eues pour ceux qui les ont faites. Sa perspective est beaucoup plus pragmatique : comme il l'a déjà montré en éliminant les paroles du moine, il sait qu'on convainc les *Políticos* par les faits plutôt que par le dogme.

Le chapitre XXVI traite de la liberté de culte et de la lutte contre l'hérésie, deux thématiques qui courent dans toute l'œuvre de Claude Clément. Pourtant, même si les auteurs de référence semblent être les mêmes, aucune citation n'est commune aux deux textes. Le chapitre XXX donne des exemples de rois pécheurs punis par l'Église. Pedro

---

<sup>684</sup> RIBADENEYRA, Pedro de, [...] *el Principe Christiano...*, *op. cit.*, p. 96.

<sup>685</sup> *E. M. D.*, p. 126.

<sup>686</sup> Voir *ibid.*, p. 51.

<sup>687</sup> Voir RIBADENEYRA, Pedro de, [...] *el Principe Christiano...*, *op. cit.*, p. 147 et *E. M. D.*, p. 45-46.

de Ribadeneyra y développe l'idée paradoxale et très anti-machiavélienne selon laquelle un roi qui s'humilie devant Dieu ou ses représentants affermit son pouvoir politique<sup>688</sup>. Claude Clément ne reprend aucun de ses exemples, pourtant, son texte est en parfaite cohérence. Il rappelle l'attitude du roi Sigismond de Pologne devant le cardinal Stanislas Hosius : « El Rey hincandosele de rodillas despues que las lagrimas le dieron lugar de hablar, le dixo: Doyte gracias, porque con tanta libertad no cessas de amonestarme<sup>689</sup> ». Ribadeneyra, mettait en scène, quant à lui, les larmes de l'empereur Théodose après les remontrances de saint Ambroise : « Y el Emperador le obedecio, y no osó entrar en la Iglesia, antes se volvio a su palacio, y estuvo llorando y gimiendo en el ocho meses<sup>690</sup> ». Une fois encore, les deux textes sont parallèles tout en s'appuyant sur un système de références différent.

Dans les chapitres suivants et jusqu'à la fin du premier livre, Pedro de Ribadeneyra traite des excommunications, du respect dû aux prêtres, aux églises et aux biens ecclésiastiques, alors que Claude Clément n'évoque pas le premier thème et développe assez peu les deux suivants.

Le second livre du *Principe Christiano* traite plus spécifiquement de la pratique du pouvoir et dresse une liste de conseils concernant le choix des conseillers, le danger des flatteurs, le recouvrement de l'impôt ou l'autorité judiciaire. Claude Clément ne mentionne jamais ces thèmes et, plus globalement, ne s'intéresse pas au fonctionnement du pouvoir. Quand l'Espagnol développe longuement sa vision de la force chrétienne par rapport à la force machiavélienne<sup>691</sup> ou encore sa conception de la vérité du prince chrétien contre l'hypocrisie prônée par Machiavel<sup>692</sup>, le Franc-Comtois n'en dit rien. *E. M. D.* n'est pas un traité de morale chrétienne ni, comme dans le second livre du *Principe Christiano*, une compilation de bonnes pratiques chrétiennes censées encadrer ou contrôler l'action politique.

Claude Clément ne cherche pas à contraindre le prince, mais au contraire à le libérer, à lui montrer finalement que les règles n'ont aucune importance tant qu'il respecte un principe fondamental : la défense inconditionnelle de l'Église catholique romaine. Il abrège les règles d'éthique politique et les concentre toutes dans ses fameux contrats

---

<sup>688</sup> Selon Machiavel, « uno principe [...] debbe [...] ingegnerarsi che nelle azioni sua si riconosca grandezza, animosità, gravità, fortezza ; e, circa e' maneggi privati de' sudditi, volere che la sua sentenza sia irrevocabile », dans MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince...*, *op. cit.*, p. 381. En français : « le prince doit [...] s'ingénier que l'on perçoive dans ses actions de la grandeur, du courage, de la gravité, de la fermeté ; quant aux affaires privées de ses sujets, il lui faut vouloir que la sentence soit irrévocable », dans *ibid.*, p. 383.

<sup>689</sup> *E. M. D.*, p. 54.

<sup>690</sup> RIBADENEYRA, Pedro de, [...] *el Principe Christiano...*, *op. cit.*, p. 201.

<sup>691</sup> Voir *ibid.*, liv. II, chap. XXXVII-XXXIX.

<sup>692</sup> Voir *ibid.*, liv. II, chap. II et III.

*Innominados*<sup>693</sup> qui sont d'une simplicité déconcertante : celui qui favorise l'Église reçoit en échange des terres et du pouvoir : « quanto se ha amplificado la corona de España, ocupandose toda en la defensa y propagacion de la Iglesia; y correspondiendo Dios abundantissimamente con la paga<sup>694</sup> ». La seule règle pour étendre sa puissance – ce qui, foncièrement, est l'objectif principal des conseils de Machiavel – consiste à se battre pour l'Église. On peut donc affirmer globalement que le second livre du *Principe Christiano* n'a pas de véritable influence sur *El Machiavelismo degollado*.

À deux exceptions près cependant : dans le chapitre XL, en fin de traité, Ribadeneira lance sa dernière attaque contre Machiavel, celle qui touche à la question fondamentale du pouvoir de Dieu<sup>695</sup>. Lorsque celui-ci « da a entender que las cosas deste mundo sucenden a caso<sup>696</sup> », il nie de fait l'intervention réelle et tangible de la Providence dans le monde. Or, cette attaque est le fondement de la théorie providentialiste de Claude Clément. S'il parvient à prouver que le monde n'est pas régi par le hasard mais qu'il est soumis à l'action réelle et tangible de Dieu sur terre, il égorge enfin le machiavélisme.

Lorsque Pedro de Ribadeneira, toujours en fin de traité, aborde la délicate question de la guerre, aux chapitres XLI à XLIII, il s'inspire largement de l'Ancien Testament et invoque sans retenue le Dieu des armées d'Israël : « Dios es Señor de los exercitos, y de las victorias<sup>697</sup> ». Il fait référence au combat contre les Amalécites où Moïse donna la victoire par ses prières : « Quando el pueblo de Israel peleava contra Amalech, estando Moysen en el monte, y teniendo las manos levantadas a Dios, vencia Israel, quando las baxava, era vencido, para que se entendiesse que la victoria era de Dios<sup>698</sup> ». Or, cette argumentation se retrouve presque à l'identique chez Claude Clément :

... quando Moyses mas humilde levantaba las manos a Dios, entonces Iosue alentado ahuyentaba los enemigos: y quando Moyses dexaba caer las manos, parece que tambien a Iosue se le entorpecian las suyas, y no podia resistir al impetu de sus contrarios. De donde podrá inferir aun el menos advertido, que fueron mas poderosas las oraciones de un hombre desarmado, que los esquadrones armados de la gente enemiga<sup>699</sup>.

La filiation est difficile à prouver car les deux textes en latin ne font apparaître aucune similitude<sup>700</sup>. Il est tout de même probable que Clément se soit inspiré de ces

---

<sup>693</sup> *E. M. D.*, p. 63.

<sup>694</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>695</sup> « como si Dios no tuviesse providencia de las cosas humanas, ni diesse ni quitasse los Reynos y estados a su voluntad », dans RIBADENEYRA, Pedro de, [...] *el Principe Christiano*..., *op. cit.*, p. 512 (numérotée par erreur 412).

<sup>696</sup> *Ibid.*

<sup>697</sup> *Ibid.*, p. 536.

<sup>698</sup> *Ibid.*, p. 524-525.

<sup>699</sup> *E. M. D.*, p. 40.

<sup>700</sup> Comparer RIBADENEYRA, Pedro de, *Princeps Christianvs*..., *op. cit.*, p. 351-352 ; *D. C. P.*, fol. 16 r° et *M. J.*, p. 29.

passages pour construire le versant militaire de sa théorie politique chrétienne, en parfaite cohérence avec ce que propose son inspirateur :

... las armas y los buenos soldados, son los tutores, conservadores, defensores, y amplificadores de la Republica, los nervios de los Reynos, y el establecimiento y seguridad de los Reyes. Ellos son los que amparan la Religion, los que dan braço y fuerça a la justicia<sup>701</sup>.

Il est donc incontestable que l'œuvre de Pedro de Ribadeneyra a eu une influence sur le travail de Claude Clément : il l'a lue et en a même recopié certains passages. Pour autant, il serait faux de croire que *E. M. D.* en est un simple abrégé. Le texte de Claude Clément a l'apparence d'un résumé puisqu'il traite de thématiques proches et qu'il est près de trois fois plus court. Mais cette différence de taille provient surtout d'une différence de point de vue : les deux œuvres ne relèvent pas du même projet. Ribadeneyra écrit une œuvre globale et cherche à embrasser tous les aspects du pouvoir politique y compris ceux qui relèvent probablement plus d'une « glose de routine », comme le note un commentateur de *Teoria del estado en España en el siglo XVII* de José Antonio Maravall :

¿Por qué dedicar un capítulo a las trivialidades eruditas sobre las formas de gobierno y otro a la glosa rutinaria de la doctrina del origen divino del poder? Estas, por mucho que el Sr Maravall se empeñe en animarlas, no eran para los pensadores del siglos XVII sino cuestiones de escuela y rutina de los doctos<sup>702</sup>.

Claude Clément évite la plupart de ces questions sans débat pour se concentrer sur les points polémiques, ceux qui sont liés à son actualité : la progression de la foi réformée, les alliances avec les hérétiques et, plus globalement, la guerre européenne.

Il serait également faux de croire que Claude Clément exploite le texte de Pedro de Ribadeneyra comme un recueil d'exemples prêts à commenter. Il reprend certains passages, mais il sait montrer son originalité en les illustrant de ses propres exemples, souvent plus actuels. Dans de nombreux cas, il défend des idées proches de celles de son homologue, parvient aux mêmes conclusions mais par un chemin différent. *El Machiavelismo degollado* est donc, en partie, le résultat d'une réappropriation de certains passages du *Principe Christiano* de Pedro de Ribadeneyra.

---

<sup>701</sup> RIBADENEYRA, Pedro de, [...] *el Principe Christiano...*, *op. cit.*, p. 537.

<sup>702</sup> SÁNCHEZ AGESTA, Luís, « Teoría Política... », *art. cit.*, p. 725.

## 5.7 Influence des auteurs antiques païens : le contre-modèle

En esa dirección va sin duda el logro máximo de los *studia humanitatis*, a poco que nos preguntemos por el más hondo cimiento conceptual de sus incontables contribuciones. Al humanismo, en última instancia, le seguimos debiendo haber descubierto que nuestra dimensión es la historia, que el hombre vive en la historia, o sea en la variación, en la diversidad de entornos y experiencias, en el relativismo<sup>703</sup>.

La condition nécessaire et suffisante pour que l'histoire soit maîtresse de la politique, est que l'on puisse utiliser les leçons de l'histoire, c'est-à-dire, que le présent ressemble assez au passé. C'est ce principe que Machiavel ne se lasse pas de répéter, opposant à la vénération que l'on prodigue à l'Antiquité le refus de l'imiter<sup>704</sup>.

La liste des auteurs antiques païens a été établie selon deux critères. Le premier est temporel : il isole les auteurs en activité avant la date conventionnelle de la chute de l'empire romain d'Occident de 476. Selon ce critère, 61 références intertextuelles, sur un total de 199, correspondent à des antiques. Le second est religieux et exclut les saints et pères de l'Église, répertoriés dans la catégorie des « autorités chrétiennes » déjà étudiée. 19 références concernent des auteurs païens, parmi lesquelles, 13 se situent entre la page 7 et la page 31, dans le chapitre II consacré aux *Políticos*. Cette répartition suffit à faire comprendre l'orientation idéologique du texte de Claude Clément : les auteurs païens de l'Antiquité sont très majoritairement associés à la pensée machiavélienne. Cette première constatation doit toutefois être nuancée, car des citations d'auteurs païens figurent ailleurs que dans le chapitre II, avec une orientation argumentative quelquefois insoupçonnée.

### 5.7.1 L'Antiquité non-politique

Un petit nombre d'auteurs antiques n'est pas associé aux penseurs *políticos* : ceux qui ne sont pas cités dans le chapitre II.

#### *Les réminiscences d'une culture classique ?*

Claude Clément est un spécialiste des humanités grecques et latines. À ce titre, certaines références s'imposent naturellement à lui, comme des sentences venant émailler son discours. Il existe quatre cas de citation latine dont la provenance n'est indiquée ni dans le texte, ni en marge. Nous avons nommé ces cas « réminiscences » car il semble qu'à un moment de son discours, le jésuite se souvienne d'une citation pertinente qu'il décide d'inclure, mais en la faisant passer pour une maxime, comme s'il en ignorait la provenance. On peut lire par exemple la phrase suivante :

---

<sup>703</sup> RICO, Francisco, *El sueño del humanismo...*, op. cit., p. 43-44.

<sup>704</sup> ARON, Raymond, *Machiavel...*, op. cit., p. 63.



se me ofrece aquella antigua sentencia: *Beneficium dando accipit, qui digno dat; & quod in bonos confertur beneficium, gratia gravior est bonis*. Que en dar el beneficio, le recibe el que le da al que le merece; y el beneficio que se haze a los buenos, es gracia llena de preñeces de bienes para la satisfacion del retorno<sup>705</sup>.

Cette « ancienne sentence » est en vérité une combinaison de deux citations séparées par la coordination « & ». La première est issue des *Sententiae* de Publilius<sup>706</sup> et la seconde provient des *Captivi* de Plaute, acte II, à l'extrême fin de la scène II<sup>707</sup>.

On peut lire une autre citation sans référence au sujet de François-Albrecht de Saxe<sup>708</sup> qui, à la vue du cadavre de Wallenstein<sup>709</sup> : « aprendió por experiencia. *Indomitum nil [sic] esse Pio, tutumque Rebelli*. Que no halla el Pio resistido muro, Que el Rebelde no assienta pie seguro<sup>710</sup> ». Cette phrase déclarée par l'italique, comme c'est la norme, reproduit le vers 100 de *De Quarto Consulatu Honorii Augusti* de Claudien<sup>711</sup>.

Après avoir commenté un acte de piété de Philippe IV, le jésuite s'exclame : « que toda la Christiandad nos diera mil parabienes (que el Principe Religioso es el mayor beneficio de la liberalidad divina) y se complaciera de los nuevos triunfos que contra la impiedad y heregia nos aseguran acciones tan piadosas<sup>712</sup> ». Le contenu de cette parenthèse est en italique dans les deux versions latines : « (quandoquidem *maximum Dei immortalitatis munus est religiosus Princeps*)<sup>713</sup> » et rappelle le premier paragraphe du *Panegyricus Traiani* de Pline le Jeune : « Quod enim praestabilis est aut pulchrius munus deorum, quam castus et sanctus et diis simillimus princeps<sup>714</sup> ? »

Claude Clément ne donne aucune référence bibliographique pour ces phrases, dans aucune des trois versions de l'œuvre, alors qu'un professeur d'humanités grecques et latines comme lui pouvait difficilement les avoir oubliées. La raison est probablement

---

<sup>705</sup> *E. M. D.*, p. 67-68.

<sup>706</sup> « Beneficium dando accipit, qui digno dedit », dans PUBLIUS SYRUS, *Sentences* (trad. J. Chenu), *op. cit.*, p. 30. En français : « Rendre un service à qui le mérite, c'est recevoir le bienfait en l'accordant », dans *ibid.*, p. 31.

<sup>707</sup> PLAUTE, *Captivi...* (trad. A. Ernout), *op. cit.*, p. 110. En français : « Quand on fait du bien aux gens de bien, on s'en trouve toujours bien », dans *ibid.*

<sup>708</sup> François Albert, duc de Saxe-Lauenbourg (1598-1642), général des armées impériales sous les ordres d'Albrecht von Wallenstein et considéré comme son associé dans la pseudo-conspiration de ce dernier contre l'empereur.

<sup>709</sup> Albrecht von Wallenstein (1583-1634), généralissime des armées impériales durant la guerre de Trente Ans. Ses positions diplomatiques ambiguës envers ses ennemis de l'union protestante firent craindre une conspiration. Il fut assassiné par les officiers qui venaient l'arrêter au nom de l'empereur.

<sup>710</sup> *E. M. D.*, p. 158.

<sup>711</sup> Dans le texte original : « Indomitum nihil esse pio, tutumque nocenti », dans CLAUDIEN, [...] *Panegyricus...* (trad. J.L. Charlet), *op. cit.*, p. 12. En français : « Qu'il n'est rien d'indomptable au juste et rien de sûr pour le coupable », dans *ibid.*

<sup>712</sup> *E. M. D.*, p. 176.

<sup>713</sup> *D. C. P.*, fol. 58 r° et *M. J.*, p. 133.

<sup>714</sup> PLINE LE JEUNE, *Panegyrique de Trajan* (trad. M. Durry), *op. cit.*, p. 96. Ce passage se situe au début de l'invocation. En français : « Quel présent du ciel est plus précieux ou plus beau qu'un empereur vertueux, saint et tout semblable aux dieux ? », dans *ibid.*

ailleurs : il n'est peut-être pas très pertinent, voire contre-productif, d'indiquer au lecteur que l'on fait l'éloge de la dévotion de Philippe IV envers le saint Sacrement en employant une phrase du panégyrique de Trajan qui, sans être un grand persécuteur de chrétiens, les a combattus. L'embarras que peuvent susciter ces références est caractéristique du rapport que Claude Clément entretient avec les antiques. Il cite une phrase qui lui vient à l'esprit mais masque la source et dans le dernier cas, élimine même l'italique en espagnol pour la rendre indécélable.

La citation de la page 67, est assez embarrassante également. À ce moment du raisonnement, l'auteur construit sa théorie du don et du contre-don entre le roi et l'Église catholique, qui va constituer le socle de sa théorie providentialiste ; il n'est donc pas très pertinent non plus de l'illustrer d'une référence païenne à Plaute ou à Publilius. C'est probablement la raison qui le pousse à qualifier la citation d'« *antigua sentencia* » comme s'il s'agissait d'une maxime indéfinie ; l'adjectif conservant cependant la référence à l'Antiquité. L'expression « *se me ofrece* » indique que l'auteur se place dans une forme de passivité face à cette parole : elle lui vient à l'esprit presque involontairement, comme s'il ne souhaitait pas assumer la responsabilité d'une culture classique qui est pourtant bien la sienne.

Ceci confirme, *in fine*, notre opinion au sujet de ces réminiscences : il est très probable que le jésuite se soit rendu compte qu'une référence à l'Antiquité pouvait, dans ces cas précis, être en complète contradiction avec l'orientation chrétienne qu'il souhaite donner à son discours.

Ces quatre phrases ont un autre point commun qui apparaît lorsqu'on fait quelques recherches sur la citation de Claudien. Pour cela, il faut revenir plus d'une centaine de pages plus haut dans le texte, lorsque l'auteur évoque l'empereur Théodose et déclare : « *Divino sentimiento, y digno de un Emperador Español, á cuya Fé, y Religion, y cuidado de sus aumentos honrró Dios con tantas victorias, y tropheos, que como dize san Augustin: In prælijs tela hostium in ipsos retorquentur*<sup>715</sup> ». Dans le texte-source, au milieu du chapitre XXVI du livre V de *La Cité de Dieu*, immédiatement après avoir évoqué cet événement historique de la bataille de la Rivière Froide, saint Augustin fait référence au même texte de Claudien : « *Unde & poëta Claudianus, quamvis á Christi nomine alienus, in eius tamen laudibus dixit: O nimirum dilecte Deo, cui militat æther, et coniurati veniunt ad classica venti*<sup>716</sup> ». Certes, Claude Clément reproduit la citation de

---

<sup>715</sup> *E. M. D.*, p. 51.

<sup>716</sup> Voir AUGUSTIN (saint), *Œuvres [...] La cité de Dieu, op. cit.*, p. 756. En français : « Aussi, le poète Claudien, quoique adversaire du nom du Christ, s'écrie à la louange de l'empereur : « Ô Prince trop aimé

saint Augustin telle qu'elle apparaît dans la *Bibliotheca selecta* de Possevino<sup>717</sup> et non telle qu'on peut la lire dans *La cité de Dieu*, mais il n'est pas absurde d'imaginer que le jésuite d'Ornans a une certaine connaissance de ce texte fondateur.

La position argumentative de saint Augustin au sujet de Claudien est très proche de celle du jésuite d'Ornans : il constate que même un ennemi du Christ, un païen convaincu comme Claudien, fait l'éloge d'un empereur chrétien comme Théodose. Si elle est intégrée, comme ici, dans un argument *a fortiori*, la référence à un auteur païen devient recevable et peut appuyer un raisonnement sur la puissance de Dieu. Cet éloge de Claudien a même une plus grande force argumentative qu'un exemple pris chez un auteur chrétien puisqu'ici, on prouve la force de son Dieu et l'efficacité de sa foi par la bouche de son ennemi en religion. Cette argumentation *a fortiori* permet de compenser le trouble que peut provoquer la citation d'un auteur ouvertement anti-chrétien comme Claudien.

C'est un des rares types d'argumentation permettant de se prévaloir d'exemples païens pour défendre la cause de la religion chrétienne. Claude Clément va l'employer au sujet d'un autre auteur païen : Valère Maxime. Cette citation est particulière puisqu'elle a d'abord été déplacée pour laisser la place à l'éloge de Ferdinand III que l'auteur insère au passage de la première à la seconde version latine. À ce moment, il aurait pu l'éliminer, mais décide de la replacer, de plus, à la fin d'un passage essentiel : le chapitre XI qui renferme les conclusions politiques de l'œuvre. Elle vient parachever le paragraphe intitulé précisément « El Machiavelismo degollado<sup>718</sup> » qui renferme la conclusion politique du chapitre.

Cette citation a d'autres particularités : comme pour les précédentes, Claude Clément fait exceptionnellement référence à un auteur païen pour soutenir un argument positif : elle lui permet de prouver que la foi chrétienne doit être le fondement de la politique, mais elle est aussi la seule à bénéficier d'une indication bibliographique complète : « L. I. c. I. de Furio Bibac<sup>719</sup> » et la seule également où le nom de l'auteur soit clairement mentionné : « lo que notó Valerio Maximo<sup>720</sup> ». On comprend pourquoi il tient à la conserver lorsqu'on lit son contenu :

... juzgó Roma, que todo se abia de posponer á la religion, aun en aquellas cosas en que campeaba el decoro y el lustre de la suprema jurisdiccion y magestad, y no dudaron que las cosas humanas abian siempre de servir a las divinas; persuadiendose

---

de Dieu, pour toi le ciel combat, pour toi les vents conspirent et volent à l'appel de tes clairons », dans AUGUSTIN (saint), *La cité de Dieu* (trad. L. Moreau), *op. cit.*, t. I, p. 249.

<sup>717</sup> POSSEVINO, Antonio, *Bibliotheca selecta...*, *op. cit.*, p. 127.

<sup>718</sup> *E. M. D.*, p. 178.

<sup>719</sup> *Ibid.*, p. 179.

<sup>720</sup> *Ibid.*

que les abia de salir acertado el gobierno de los negocios humanos, si hubiessen servido fiel y constantemente al poder divino<sup>721</sup>

Elle constitue la preuve, de la bouche même d'un païen, que les obligations religieuses doivent prévaloir sur les actions politiques ; en un mot, que la raison d'État doit s'effacer derrière une sorte de raison religieuse. Il s'agit d'un tel résumé de ses convictions qu'il ne peut s'empêcher de la citer, même s'il a bien conscience de sa fragilité. Pour éviter l'écueil, il l'intègre, comme le fait saint Augustin, à une démonstration *a fortiori* : « Que firmeza será bien esperar en las cosas politicas [...] mientras estribare su fortaleza en la verdadera religion: pues vemos que una sola sombra de religion sustentó antiguamente el peso del Imperio Romano<sup>722</sup> ». Cette construction lui permet de revendiquer la pensée de Valère Maxime tout en attaquant ses dieux et en établissant une saine hiérarchie entre : « una sola sombra de religion » et « la verdadera religion ». L'argument *a fortiori* est, par excellence, la stratégie permettant de christianiser la pensée d'un païen.

Cette citation montre à quel point il est délicat pour un chrétien de citer des auteurs classiques païens, d'autant plus dans un traité à la gloire de la religion catholique. Il est beaucoup plus facile de les citer dans le chapitre II où s'expriment les *Políticos* pour forcer le trait de leur impiété. C'est certainement ce qui explique que, hormis les quatre auteurs non-déclarés des « réminiscences » – Publilius, Plaute, Claudien et Pline le Jeune – seuls cinq auteurs païens soient explicitement cités hors du chapitre II<sup>723</sup>.

#### *Auteurs antiques chrétiens*

Ces réserves n'ont plus lieu d'être lorsque les auteurs ne sont pas païens. La plupart des auteurs chrétiens de l'Antiquité ont déjà été étudiés dans le chapitre concernant les autorités chrétiennes ; deux d'entre eux cependant ne sont ni pères de l'Église, ni saints : il s'agit d'Ausone et de Prudence, cités à une page d'intervalle au tout début de l'œuvre. La première attaque contre les machiavéliens est lancée dès les premières pages, autour d'une idée centrale : ceux-ci usent de la religion « como le viniessa mejor a la Republica<sup>724</sup> », en la soumettant à leurs ambitions politiques. La conclusion de cette attaque est laissée à Prudence :

A aquessa escoria, y peste de los hombres se me ofrece aplicar aquellos versos de Prudencio. *Hæ sunt deliciae Iovis infernalis, in illis Arbiter obscuri placidus requiescit Averni*. Estos son los validos, Con quienes sus cuidados repartidos El infernal Pluton

<sup>721</sup> *Ibid.*, p. 180.

<sup>722</sup> *Ibid.* Cette citation, est probablement reprise chez Pedro de Ribadeneyra. Voir RIBADENEYRA, Pedro de, *Princeps Christianvs...*, *op. cit.*, p. 18 et *idem*, [...] *el Principe Christiano...*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>723</sup> Il s'agit d'Ammien Marcellin, de Quintilien, de Valère Maxime, de Cicéron et de Macrobe.

<sup>724</sup> *E. M. D.*, p. 3.

de suerte tiene, Que el cetro que mantiene Descansa placentero, Aunque de leyes a un infierno entero<sup>725</sup>.

Cette citation est accompagnée d'une note indiquant le titre de l'œuvre et mentionnant les *Saturnales* de Macrobe : « Contra Symmachum, & Saturnalia<sup>726</sup> ». Le passage en italique reproduit les vers 388 et 389, du livre I du poème *Contre Symmaque* dans lequel Prudence condamne les tentatives de celui-ci pour restaurer le paganisme ancestral<sup>727</sup>. Claude Clément identifie ainsi la lutte contre les *Políticos* à la lutte des chrétiens contre le retour du paganisme. La référence aux *Saturnales* de Macrobe correspond en fait à la page suivante où ces fêtes sont évoquées ainsi que les Nones Caprotines<sup>728</sup>. Pourtant, elle entre en résonance également avec la pensée de Prudence puisque Symmaque est l'un des participants au banquet mis en scène par Macrobe.

Son accusation à l'encontre des *Políticos* se poursuit à la page suivante, sur le même ton insultant, associé, une fois encore, à l'image du paganisme antique :

Sacerdotes del infierno, sacrificadores de la justicia, carnizeros de las almas de los hombres, y resucitados Busirides; que vengan a conseguir desta celebridad con que impiamente festejan a su Dios Saturno. *Festaque servorum cum famulatur herus*. Esta es la fiesta mayor, Que el Dios Santurno [*sic*] ha inventado. Donde se sienta el criado, Y le sirve su señor. Y celebran las nonas detestables de la Diosa Iuno Caprotina. *Cum stola matronis dempta tegit famulas*. Quando de la matrona mas honrada Sirve el vestido a la menor criada<sup>729</sup>.

La note en marge précise : « Auson. de ferijs Rom. Eidyllio 16<sup>730</sup> ». Elle est en partie erronée, comme nous avons pu le voir, puisque le poème « De Ferijs Romanis », dont sont issus ces vers, provient d'*Eclogarium*, ou *Extraits divers* et non des *Idylles*<sup>731</sup>.

Le paganisme est ici envisagé comme une inversion diabolique des valeurs chrétiennes – les adorateurs de Saturne sont les prêtres de l'enfer – ce qui permet à Claude Clément de s'inscrire, dès le début de l'œuvre, dans la lutte idéologique ancienne du

---

<sup>725</sup> *Ibid.*

<sup>726</sup> *Ibid.*

<sup>727</sup> « Hæ sunt deliciæ Iovis infernalis, in istis Arbiter obscuri placidus requiescit Auerni », dans PRUDENCE, t. III, *Contre Symmaque* (trad. M. Lavarenne), Paris, Les Belles Lettres, 1948, p. 149. Le passage se trouve au liv. I, vers 388-389. En français : « Telles sont les délices du Jupiter infernal, tels sont les plaisirs dans lesquels se délasse le doux maître de l'Averne obscur », dans *ibid.*

<sup>728</sup> « Les peuples voisins, guettant l'occasion d'envahir le territoire romain, mirent à leur tête Postumius Livius [...] réclamant la remise des vierges et des matrones, si les Romains voulaient voir subsister les restes de leur cité ; comme les sénateurs délibéraient sans pouvoir prendre une décision, une servante du nom de Tutela ou Philotis, promit de se rendre chez les ennemis avec toutes les autres esclaves, en se faisant passer pour les maîtresses », dans MACROBE, *Saturnales* (trad. Ch. Guittard), Paris, Les Belles Lettres, 1997, p. 61. Le passage se trouve au liv. I, chap. XI. Les Nones Caprotines célèbrent le sacrifice de ces esclaves, leur ruse et la victoire des Romains qui suivit.

<sup>729</sup> *E. M. D.*, p. 4.

<sup>730</sup> *Ibid.*

<sup>731</sup> « ... visne Opis ante sacrum vel Saturnalia dicam festaque servorum, cum famulantur eri », dans AUSONE, *The Works of Ausonius : Eclogæ, op. cit.*, p. 102, ainsi que « festa Capronitis memorabo celebra nonis, cum stola matronis dempta tegit famulas », dans *ibid.* Il s'agit des vers 15-16, puis 9-10 du chap. XVI « De feriis Romanis ». Claude Clément cite un vers mais fait aussi une allusion au précédent.

monde chrétien contre le monde païen<sup>732</sup>. En évoquant les saturnales, il remotive l'image d'une Antiquité licencieuse dont l'immoralité des dieux et des pratiques cultuelles avait précisément alimenté la critique chrétienne, notamment dans le troisième livre de *la Cité de Dieu* où saint Augustin s'empporte :

Oui, prostitution et cruauté, opprobres et crimes des dieux publiés ou inventés à leur prière, sous leur menace, fêtes régulières pour la célébration solennelle de ces infamies exposées au regard et à l'imitation du peuple, hideuse volupté qui les a convaincus de n'être qu'esprits impurs... Oui, c'est ainsi !... et cependant ces démons, qui, par cette publicité de leurs forfaits réels ou imaginaires, par ces spectacles qu'ils demandent à la licence, qu'ils arrachent à la pudeur, se confessent les auteurs de toute dépravation et de toute atrocité ; ces démons dans le secret de leurs sanctuaires, donnent, dit-on, quelques bons préceptes de morale à un petit nombre d'initiés<sup>733</sup>.

Les commensaux de l'œuvre de Macrobe, écrite au même moment, sont les représentants de cette opposition païenne qui évoque, avec nostalgie, dans le troisième livre notamment, les rituels anciens que le christianisme triomphant est en train de balayer. Prudence contre Symmaque, Macrobe contre saint Augustin : Claude Clément pose, dès les premières pages du traité, les principes d'une lutte fondatrice entre monde chrétien et monde antique païen. Il établit, de fait, le lien entre machiavélisme et paganisme qui va constituer l'un des pivots de son raisonnement. Il présuppose donc une unité idéologique de tous les ennemis de la foi catholique : depuis les auteurs de l'Antiquité païenne jusqu'au pragmatique Machiavel et aux détracteurs du pouvoir de l'Église catholique romaine. Un ensemble hétéroclite dont il va s'efforcer de dessiner les contours au chapitre II, mais auquel il a déjà trouvé un nom : *Políticos*.

### 5.7.2 L'Antiquité machiavélienne

Ce titre anachronique correspond pourtant précisément à la thèse que défend Claude Clément lorsqu'il cherche à montrer la cohérence doctrinale qui court de la pensée d'Euripide à celle de Philippe Duplessis-Mornay en passant – mais en passant seulement – par Machiavel. Si ce dernier est le plus éminent : « Ninguno comprehendio esta facultad mas divinamente; ninguno la dispuso con mas cuidado<sup>734</sup> », il n'est jamais

---

<sup>732</sup> « Avec l'érection souterraine de la statue de l'anti-déesse qu'est l'hypostase de la Royauté mondaine, Claude Clément dénonce le travestissement de la Vraie Foi. Par un retour audacieux à la figure du *mundus inversus* et des *adynata* qui lui font cortège, le retournement de ces figures négatives et d'essence satanique se mue avec lui en tropes et *topoi* du discours encomiastique », dans VALENTIN, Jean-Marie, « Diffusion et adaptation des écrits politiques des jésuites italiens et espagnols dans le Saint Empire entre 1591 et 1638 », *Dix-septième siècle* 4/237 (2007), p. 737. Sur la notion d'inversion des rôles dans le monde gréco-romain, voir ZELNICK-ABRAMOVITZ, Rachel, « Slaves and role reversal in ancient greek cults », *Slaves and Religions in Græco-Roman Antiquity and Modern Basil*, Cambridge, Cambridge Scholars Publishing, 2012, p. 96-132.

<sup>733</sup> AUGUSTIN (saint), *La cité de Dieu* (trad. L. Moreau), *op. cit.*, t. I, p. 111. Le passage se trouve au liv. II, chap. XXVI.

<sup>734</sup> *E. M. D.*, p. 26.

qu'un membre parmi d'autres de ce corps de penseurs ou, pour parler avec les mots du jésuite, de cette faculté. Les auteurs de l'Antiquité y occupent, eux aussi, une place de choix. C'est d'ailleurs sur deux citations de Plutarque et d'Isocrate que débute la cérémonie diabolique des *Políticos*.

#### *Introduction à la politique antique*

Dès les premières lignes du chapitre II, la description de la cérémonie et de ses participants fait la part belle aux références antiques. Dans les vêtements d'abord, chaque participant suit des codes vestimentaires très identifiables : « unos vestian la toga de la paz; otros la chlamyde de guerra; unos la vellosa endromis de Lacedemonia; otros la capa larga a la usança Griega<sup>735</sup> ». Ces *Políticos* ne sont pas représentés comme des contemporains. La statue de la « Diosa Policia<sup>736</sup> » se charge également d'une symbolique antique : « Estaba aquella en pie con el trage de Diosa de la tierra, y con corona en la cabeça, no de otra manera que se la dan á Cibeles, madre de todos los Dioses: tenia en su mano izquierda un cornucopia, y en su diestra una palma<sup>737</sup> ». Même le document sur lequel sont écrits les préceptes de leur religion a les caractères physiques d'un *volumen* ou d'un *rotulus* ancien : « estaba un volumen, no de la enquadernacion que aora usamos, sino de la antigua, que era un pergamino envuelto en un bastoncillo de madera<sup>738</sup> ».

Cette introduction laisse peu de place au doute quant à l'intention de l'auteur : pour quelles raisons se serait-il attaché à décrire avec un tel luxe de détails une cérémonie imaginaire, si ce n'est pour donner à cet aréopage les apparences d'un sénat antique ? Autre détail d'importance, dans la version espagnole, Claude Clément a conservé en latin, l'expression d'introduction de la cérémonie : « se pronunciaron aquellas solemnes palabras con que se daba principio a todos los sacrificios, diciendo: *Hoc agite*: Estad atentos a lo que hazeis<sup>739</sup> ». Il n'avait aucune raison de le faire, d'autant que la cérémonie est censée se dérouler à l'époque moderne, puisqu'il prétend y assister. Le seul intérêt de cette pseudo-citation est de montrer au lecteur hispanophone que la langue des *Políticos* est bien le latin, non comme langue de l'Église mais comme celle des Gentils.

Il décrit la sévérité d'aspect du grand prêtre en le comparant à une autre liste de références antiques : « estaba junta en el toda la gravedad, que [...] abian podido adquirir aquellos antiguos legisladores y Padres de las Republicas, Licurgo, Dracon, Minos,

---

<sup>735</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>736</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>737</sup> *Ibid.*

<sup>738</sup> *Ibid.*

<sup>739</sup> *Ibid.*

Radamantho, Carondas, Solon, Æaco, y Zoroastres<sup>740</sup> ». Le grand prêtre commence son discours par une référence à Manilius : « *Ornari res ipsa negat, contenta doceri* », complétée par une note : « Manil. de rebus Astron<sup>741</sup> ». La phrase se trouve en effet au début du livre III de l'*Astronomicon*<sup>742</sup>, mais son intérêt semble assez faible : elle n'appuie pas l'argumentation, elle ne sert pas d'exemple, elle ne semble là que pour apporter une touche supplémentaire de culture classique.

Le Président présente son fils à l'assistance en vue de son intronisation à travers une référence mythologique : « ni entiendo que Ulysses se transfiguró mas en su hijo Telemacho, que yo en aqueste mio<sup>743</sup> ». Le même personnage homérique, ambigu et trompeur, servira quelques pages plus bas pour évoquer les qualités très *políticas* de l'empereur Tibère : « resucitado Ulysses en la destreza de fingir, y dissimular<sup>744</sup> ». Toutes ces références sont concentrées sur trois pages seulement afin de créer un environnement reconnaissable : l'immersion du lecteur dans le monde des *Políticos* est incontestablement une immersion dans le monde antique.

Claude Clément va présenter d'autres penseurs politiques, d'autres époques, mais cette impression est celle qu'il veut graver dans l'esprit du lecteur : l'Antiquité gréco-latine est la matrice de la pensée machiavélienne.

### *Les Políticos de l'Antiquité*

Ces personnages apparaissent d'abord à la page 12, lorsque Clément fait la liste des statues qu'il observe dans le temple des *Políticos*. Six pages plus loin, l'orateur répète la même liste, probablement pour que le lecteur la mémorise :

... mira, y honora humilde aquestos Heroes esclarecidos, Eteocles, Euripides, Cricias, Iulio Cesar, a Seneca, a Plutarco, Cornelio Tacito, Tiberio Emperador, Pedro Cugnerio, Arnaldo de Brixia, Carlos Molineo, Iuan Bodino, Philipo Plesio, Morneo, Lanueo, y a quien con especial reverencia nombro y venero, Nicolas Machiavelo<sup>745</sup>.

Il s'agit de l'équivalent *político* de la liste des références chrétiennes de la page 5 et, sur les 15 noms<sup>746</sup>, 8 sont des personnages de l'Antiquité. Après cette rapide présentation, la plupart feront l'objet d'un commentaire entre les pages 21 et 29.

Un tableau permet de comprendre comment Claude Clément traite ces auteurs. Il indique s'ils font partie de la liste de la page 12, de la liste de la page 18, s'ils font l'objet

---

<sup>740</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>741</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>742</sup> MANILIUS, *Astronomicon...*, *op. cit.*, p. 372.

<sup>743</sup> *E. M. D.*, p. 14.

<sup>744</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>745</sup> *Ibid.*, p. 18-19.

<sup>746</sup> Rappelons que « Philipo Plesio, Morneo » est une seule personne : la virgule est erronée.



d'un commentaire entre les pages 21 et 29 et, éventuellement, s'ils sont l'objet d'une référence dans l'œuvre.

Nom	Présence liste p. 12	Présence liste p. 18	Comment. p. 20-29	Réf. dans l'œuvre
Étéocle	Oui	Oui	p. 20-21	p. 21
Euripide	Oui	Oui	p. 21-22	p. 21
Critias	Oui	Oui	p. 23	
Jules César	Oui	Oui	p. 21	p. 21
Sénèque	Oui	Oui	p. 22-23	p. 10, 22, 29
Plutarque		Oui		p. 16, 21
Tacite	Oui	Oui	p. 23-24	p. 17, 24
Tibère	Oui	Oui	p. 25	

À l'exception de Plutarque, tous les personnages de la liste font l'objet d'un commentaire plus ou moins long sur les différents traits de leur pensée ou de leur action politique. Ces personnages sont quelquefois cités mais toujours dans l'espace textuel du chapitre II, ce qui renforce encore son identité « classique ».

#### *Préceptes politiques fondamentaux*

Lorsque le Président des *Políticos* évoque les principes de leur faculté politique, c'est encore par la voix d'auteurs antiques :

Grande empresa es la vuestra hijo, dixo el Presidente, porque *Arte tractandæ Reipublicæ, nulla doctrina est maior: Política anima est et vita civitatum, et Regnorum*. El Arte de administrar la Republica, es la mayor de las Artes, y la Policia es el comun aliento, y la vida con que se sustentan las ciudades, y los Reynos<sup>747</sup>.

Ce passage est accompagné de deux notes bibliographiques : « Plutarc.in Catone » et « Isocr. in Panat<sup>748</sup> ». La première citation provient en effet des *Vies des hommes illustres* et plus particulièrement de la « Comparaison d'Aristide et de Marcus Platon<sup>749</sup> ». La seconde est supposée se trouver dans *Panathenaicus* d'Isocrate mais sans pouvoir

<sup>747</sup> E. M. D., p. 16.

<sup>748</sup> *Ibid.* Dans D. C. P., fol. 7 r°, on peut lire une information supplémentaire : « 4. Panat ».

<sup>749</sup> PLUTARQUE, *Plutarch's lives II : Aristides and Cato Major* (trad. B. Perrin), Londres-Cambridge, Heinemann-Harvard University Press, 1968, p. 390-391. En anglais : « Man has no higher capacity than that for conducting cities and states », dans *ibid.*, p. 391. Ce passage se trouve dans la « Comparaison d'Aristide et de Marcus Caton », chap. III.

l'identifier formellement<sup>750</sup>. Il s'agit peut-être d'une traduction latine faite par l'auteur à partir de l'original en grec.

Cet éloge prononcé par le Président est en opposition totale avec les mots de Claude Clément dans les premières pages du traité : « O infamia vergonçosa del linaje humano [...] Y para ceñir en una sola palabra la latitud de todas las maldades, ó Politicos! Politicos<sup>751</sup> ». Pour le premier, le mot représente toute la sagesse, pour le second, tous les vices. Le travail sur l'inversion des valeurs commence dès cet instant : les deux citations de Plutarque et d'Isocrate doivent montrer que la culture antique s'oppose de façon frontale et violente aux préceptes chrétiens. Claude Clément crée les conditions d'une guerre entre pensée classique et pensée chrétienne ; c'est, tout au moins, ce qu'il va essayer de prouver en prononçant, par la voix du Président, les éloges ironiques de chacun de ces « Heroes esclarecidos<sup>752</sup> » de la science politique.

#### *Étéocle et Jules César : la pragmatique*

Claude Clément évoque Étéocle<sup>753</sup> pour présenter la pensée de Jules César qui aurait traduit en latin, et transformé en doctrine politique, une parole que ce personnage prononça en grec dans les *Phéniciennes*<sup>754</sup> d'Euripide :

Cuyas palabras [...] las traduxo en Latin, y en sus obras y palabras se ajustó siempre con ellas con increíble felizidad y firmeza, repitiendo muchas vezes. *Nam si violandum est ius, imperij gratia Violandum est; alijs rebus pietatem colas.* Que si tal vez el gusto Ha de violar las aras de lo justo, Por un Reyno ha de ser magestuoso, Que en otras cosas puedes ser piadoso<sup>755</sup>.

Il faut voir dans cette citation la combinaison de trois concepts : l'action politique – *Imperij gratia* – le droit et la piété. Claude Clément pose ici les bases de la raison d'État : les exigences de l'action politique amènent à violer la loi ; elle libère le gouvernant des contraintes qu'imposent aux autres hommes la loi civile et la religion. C'est cette liberté qui rend le *Político* dangereux.

#### *Euripide, Sénèque et Critias : l'athéisme*

Claude Clément confirme cette thèse par une pensée qu'il attribue à Critias : « para obviar maldades secretas, abia algun hombre ingenioso fingido Dioses para que las

---

<sup>750</sup> Voir ISOCRATE, *Discours ; t. IV : Panathenaicus* (trad. G. Mathieu et É. Brémond), Paris, Les Belles Lettres, 1962.

<sup>751</sup> *E. M. D.*, p. 2-3.

<sup>752</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>753</sup> Dans la mythologie grecque, Étéocle est fils de Jocaste et d'Œdipe. Il refusa de rendre le trône de Thèbes à son frère Polynice qu'il tua. Il est l'un des personnages des *Phéniciennes* d'Euripide.

<sup>754</sup> « Car, s'il faut violer la justice, c'est pour la souveraineté qu'il est le plus beau de le faire ; la piété doit s'appliquer au reste », dans EURIPIDE, *Les Phéniciennes* (trad. H. Grégoire et L. Méridier), *op. cit.*, p. 175. Le passage correspond aux vers 524-525.

<sup>755</sup> *E. M. D.*, p. 21.

atajasse, como las leyes las maldades publicas<sup>756</sup> ». Les gouvernants impies se servent de la religion pour accroître leur pouvoir sur les hommes. Les lois de la religion sont finalement un moyen plus efficace encore que les lois civiles pour maintenir les peuples sous l'autorité temporelle du prince.

C'est à ce prince libéré de la religion que l'auteur adresse les paroles de Charles Quint : « No me puedo atrever á dezir yo, lo que refieren, dixo Iulio Cesar. Vine, vi, y venci: antes en vez de esso dixen, vine, y vi; pero el Señor Dios venció<sup>757</sup> ». L'empereur païen revendique son pragmatisme et la capacité de l'homme à agir sur le monde, alors que l'empereur chrétien place la Providence en interface entre lui et le réel<sup>758</sup>. Le païen humanise le monde alors que le chrétien y cherche – et y trouve – la trace de la main de Dieu ; le premier est donc guidé par sa propre volonté alors que le second l'est par celle de Dieu.

Or, c'est bien de l'absence de Dieu dans le monde dont il est question dans la citation suivante d'Euripide, mais avec une notion supplémentaire :

... oye sus palabras disputando de la Deidad: *Divinitatem aliquam orbi terrarum praesidere, legislatorum commentum est hac persuasione populos coercere satagentium*. El que aya (dize) alguna deidad que presida en el mundo, es ficcion mentirosa de los legisladores, que pretenden con esta persuasion sin fundamento poner a raya a los pueblos<sup>759</sup>.

---

<sup>756</sup> *Ibid.*, p. 23. Philosophe, auteur et homme politique grec du V<sup>e</sup> siècle, Critias fut l'un des Trente tyrans d'Athènes. Une tirade de l'une de ses pièces, attribuée au personnage de Sysiphe, constitue un plaidoyer athée : c'est celle à laquelle fait allusion Claude Clément. Voir DAVIES, Malcolm, « Sisyphus and the invention of religion », *Bulletin of the Institute of Classical Studies* 36 (1989), p. 16-32. Au sujet de l'autorité du texte, voir p. 24 ; ce court fragment a été également attribué à Euripide, et le jésuite suit cette opinion. Le personnage de Sysiphe déclare p. 18, au début du fragment : « There was a time when the life of mankind was without order, and like that of the beasts, and subservient to brute force : when there was neither any reward for the good nor, in turn, any punishment for the wicked. Then it was in fact (or so I believe) that mankind laid down laws of a punitive kind in order that justice might be established as tyrant < > and keep violent wrong-doing enslaved; and there was punishment for whosoever kept on doing wrong. Then, when, naturally enough, the laws began to prevent them from doing [wrongful] deeds by open force, but they continued to do so covertly, then at last it was, I think, that some ingenious and cunning man first invented fear of the gods for the benefit of mankind, so that the wicked might have some object of terror, even if it was in secret that they acted or spoke or thought anything. From this motive, then, he introduced religion, alleging that there exists a god who flourishes in eternal life, hearing and seeing in his mind, thinking and noting these things and displaying a divine nature, and who would hear everything spoken among men and would be able to see everything they did [...] By telling such lies as these he introduced [to mankind] the most pleasant of instructions, concealing the truth with his false story ».

<sup>757</sup> *E. M. D.*, p. 75.

<sup>758</sup> C'est l'un des fondements de la pensée de Machiavel que de n'accorder que peu de place à la providence de Dieu dans la conduite des affaires du monde : « iudico potere essere vero che la fortuna sia arbitra della metà delle azioni nostre, ma che *etiam* lei ne lasci governare l'altra metà, o presso, a noi », dans MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince...*, *op. cit.*, p. 430. En français : « je juge qu'il peut être vrai que la fortune est l'arbitre de la moitié de nos actions, mais qu'également, elle nous en laisse gouverner à nous l'autre moitié, ou à peu près », dans *ibid.*, p. 431.

<sup>759</sup> *E. M. D.*, p. 21-22. Voir PLUTARQUE, *Opinions des philosophes...* (trad. G. Lachenaud), *op. cit.*, p. 85. En français : « un homme plein de sagesse établit qu'il fallait occulter la vérité par un discours trompeur et persuader les hommes qu'il existe une divinité dont la vie florissante ne connaît pas la mort capable de voir, d'entendre tout cela et doué d'une grande intelligence », dans *ibid.* Ces paroles sont également attribuées à Critias, voir ci-dessus.

Et c'est également le sens de la citation de Sénèque qui vient ensuite :

*Ad coercendos animos imperitorum sapientissimi viri iudicaverunt inevitabilem metum, ut supra nos aliquid timeremus [...] para refrenar los animos del vulgo ignorante les pusieron varones sapientissimos, rezelos de infortunios que no pudiesen evitar, para que hubiesse a quien temer alguna virtud superior<sup>760</sup>.*

Au-delà de l'absence de Dieu, c'est son exploitation politique qui est mise en avant par l'emploi, dans les deux textes, du verbe *coercere* ; le pouvoir du prince provenant précisément du fait qu'il soit débarrassé de la loi religieuse alors que son peuple y reste attaché, celui-ci est d'autant plus grand que le prince est plus athée et ses sujets, plus croyants.

Le jésuite présente une vision très réaliste du pouvoir des athées sur les croyants : il s'agit du pouvoir de ceux qui se libèrent d'une contrainte quand d'autres y sont encore assujettis. La liberté des protestants face à l'autorité du pape les fait entrer naturellement dans cette catégorie. Mais ils ne sont pas les seuls : il classe aussi parmi les *Políticos* tous ceux qui critiquèrent l'autorité papale, comme Arnaud de Brescia<sup>761</sup> ou Pierre de Cuignières<sup>762</sup> : « nobilissimos libertadores de la Policia, sacandola del yugo de la servidumbre Ecclesiastica<sup>763</sup> ». Le refus de l'autorité du pape est condamnable sur une base doctrinale, mais le jésuite la condamne aussi parce qu'elle permet aux hommes de se libérer d'une sujétion temporelle, garante d'une moralité sociale.

L'autorité religieuse, et l'autorité papale en particulier, sont ici le ciment de l'ordre social et le garant de la civilisation face à la fureur destructrice des impies : « por mas que la heregia pueda renovar sus furias contra la Augustissima Casa de Austria [...] que no ha abido jamas Hidria mas fertil de cabeças, que esta heregia conjurada ha sido fecunda de nuevos exercitos, y locas machinaciones<sup>764</sup> ». Les princes chrétiens garantissent donc l'ordre politique et religieux assuré par le pape, alors que la tolérance religieuse et l'hérésie mènent au chaos.

Claude Clément met enfin dans la bouche du président des *Políticos* deux autres phrases de Sénèque qui semblent être plutôt des citations d'érudition. Dans la première, il est difficile de reconnaître une allusion à la lettre XCV : « a ninguno se daba licencia

---

<sup>760</sup> E. M. D., p. 22-23. Voir SÉNÈQUE, *Questions Naturelles* (trad. P. Oltramare), *op. cit.*, p. 91-92. Le passage se situe au liv. II, chap. LXII « De fulminibus et tonitribus ». En français : « Hommes pleins de sagesse, ils ont jugé indispensable d'employer la crainte pour réprimer les emportements des ignorants. Ils ont voulu que nous eussions à redouter quelque chose au-dessus de nous », dans *ibid.*

<sup>761</sup> Réformateur religieux du XI<sup>e</sup> siècle, Arnaud de Brescia s'opposa au pouvoir temporel de l'Église et particulièrement du pape. Il fut très attaqué par Bernard de Clairvaux qui usa de son influence pour qu'il soit jugé hérétique. Il fut exécuté et brûlé en 1055.

<sup>762</sup> Juriste français du XIV<sup>e</sup> siècle, conseiller du roi Philippe VI, Pierre de Cuignières a défendu la supériorité des droits de la Couronne sur les juridictions ecclésiastiques.

<sup>763</sup> E. M. D., p. 25.

<sup>764</sup> *Ibid.*, p. 159.

de entrar en aquella santa Capilla, si no abia sido primero consagrado con los ritos de su Religion<sup>765</sup> ». Il faut en effet revenir aux versions latines, « præterea causari *prophanum* me esse, nulli nisi initiato sanctioris cellæ copiam fieri<sup>766</sup> », pour comprendre que le jésuite faisait le lien entre le mot « initiati » de Sénèque et son « *prophanum* ». Une fois ce mot traduit, l'allusion n'est presque plus décelable, pourtant l'auteur a décidé de garder la référence en note.

Dans la seconde, il mentionne Zénon que l'on retrouve dans la lettre VI à Lucilius : « si hubiere quedado en tu pecho alguna centella de la verguença, y supersticion popular [...] te sucederá lo que a Cleanto, que nunca pudiera aber imitado a Zenon perfectamente, si solo hubiera oido sus palabras<sup>767</sup> ». Comme pour la précédente, l'intérêt de ces allusions pour l'argumentation est bien faible ; ces références semblent servir davantage à montrer la culture classique des *Políticos* qu'à transmettre une pensée politique précise.

Il faut remarquer que Pedro de Ribadeneira, dans son *Príncipe Cristiano*, n'a pas la même position vis-à-vis des penseurs de l'Antiquité, qu'il appelle, lui, « Filósofos<sup>768</sup> » dans le troisième chapitre du premier livre. On y trouve en particulier un « bon » Sénèque qui défend la limitation du pouvoir royal :

*Por el mismo caso que á Cesar le son licitas todas las cosas, muchas cosas no le son licitas : su vigilancia defiende las casas de todos [...] Esto dize este grave Filosofo, para enseñar quanto es mayor la obligacion del Principe que la de los subditos<sup>769</sup>.*

Pour arriver sensiblement à la même conclusion, le Franc-Comtois choisit plutôt une citation chrétienne – Ribadeneira la donne, lui aussi, quelques lignes plus bas – de saint Ambroise s'adressant à Valentinien<sup>770</sup> :

---

<sup>765</sup> *Ibid.*, p. 10. « Sicut sanctiora sacrorum tantum initiati sciunt, ita in philosophia arcana illa admissis receptisque in sacra ostenduntur », dans SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, t. VI (trad. H. Noblot), *op. cit.*, p. 109. Le passage se trouve dans la lettre XCV, § 64. En français : « Car ce qu'il y a de plus auguste dans la religion n'est su que des initiés, ainsi la philosophie ne révèle ses derniers secrets qu'à ceux à qui elle ouvre l'accès et l'intimité de ses sanctuaires », *ibid.*

<sup>766</sup> *D. C. P.*, fol. 5 r° et *M. J.*, p. 7 avec l'orthographe « *prophanum* ».

<sup>767</sup> *E. M. D.*, p. 29. « Outre cela, longue est la voix des préceptes ; courte et infaillible celle des exemples. Cléanthe n'aurait pas fait revivre Zénon en sa personne, s'il n'eût été que l'auditeur du maître », dans SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, t. I (trad. H. Noblot), *op. cit.*, p. 17-18. Le passage se trouve dans la lettre VI, § 5-6.

<sup>768</sup> RIBADENEYRA, Pedro de, [...] *el Príncipe Cristiano*..., *op. cit.*, p. 9.

<sup>769</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>770</sup> « Cum omnes homines qui sub ditione romana sunt, vobis militent imperatoribus terrarum atque principibus, tum ipsi vos omnipotenti Deo et sacrae fidei militatis », dans AMBROISE DE MILAN (saint), *Œuvres choisies : Chefs d'œuvre des Pères de l'Église* (trad. F. de Gonet), t. VI, Paris, Bibliothèque ecclésiastique, 1838, p. 500. En français, « Comme tous les hommes soumis à l'empire romain se dévouent aux fatigues et aux périls de la guerre pour vous, prince et empereur, qui commandez au monde, de même vous devez combattre avec courage pour la gloire du Dieu tout-puissant et pour les intérêts sacrés de la foi », dans *ibid.*, p. 501. Cette lettre « ad Valentinianum » peut apparaître sous diverses numérations selon les éditions : epistola III, comme dans ce volume, XXX ou encore XVII.

Los Principes, Machiavelo, no dexan de ser hombres por ser Reyes, ni dexan de estar sujetos a las leyes y ordenanças de Dios, porque ellos promulgan leyes y ordenanças a los hombres: *Illis quidem, quotquot sub ipsorum ditione sunt, militant, verúm tum ipsi Principes omnipotenti Deo militant, & sacræ fidei*. Para los Principes (dize san Ambrosio) militan los que estan debaxo de sus banderas; mas estos Principes mismos deben entender, que sus batallas deben ceder á mayor gloria del omnipotente Dios, y en util de su Fé sagrada<sup>771</sup>.

Il faut y voir probablement un choix de principe : Claude Clément préfère s'appuyer sur un saint que sur un auteur qui remet en cause l'existence de Dieu.

### *Tacite et l'anti-providentialisme*

Le jésuite commente ensuite une citation de Tacite : « *Fatone res mortalium, & necessitate inevitabili, an forte voluantur*. Si las cosas del mundo las influyen los hados, o la violentada necesidad, ó las depara la suerte<sup>772</sup> ». Le passage est largement inspiré, voire, pour certaines phrases, directement copié, des *Prolusiones academicæ* de Famien Strada<sup>773</sup>. Selon Claude Clément, et selon Famien Strada, Tacite jette le trouble en constatant : « que las cosas sagradas se han violado sin corresponderles el debido castigo? [...] Que se han cometido maldades con felicidad<sup>774</sup> », ce qui nie, de fait, l'action de la Providence et prouve que le monde est abandonné au hasard.

Selon le jésuite d'Ornans, cette conception a-providentialiste de la politique, que propose l'historien romain, est le lien qui unit les autres *Políticos* plus récents : Arnaud de Brescia, Pierre de Cuignières, Charles Dumoulin, Jean Bodin, Philippe Duplessis-Mornay et François de La Noue, « todos restadissimos discipulos de nuestro Tacito<sup>775</sup> ». Pour lui, Tacite a répandu, par ses écrits, l'impiété et l'athéisme des auteurs antiques dans les œuvres des penseurs postérieurs, conduisant inévitablement à Machiavel.

Claude Clément mettait d'ailleurs dans la bouche de l'orateur des *Políticos* une autre citation de Tacite en introduction à son discours : « *Corruptissima Respublica plurimæ leges*. Propio es de Republicas caidas el procurar sostenerlas con abundancia de leyes<sup>776</sup> ». L'historien y revendique un mépris pour les lois humaines qui n'est finalement

---

<sup>771</sup> *E. M. D.*, p. 56.

<sup>772</sup> *Ibid.*, p. 24. « *Fatone res mortalium, & necessitate inmutabili, an forte voluantur* », dans TACITE, *Annales*, liv. IV-VI (trad. P. Wuilleumier), Paris, Les Belles Lettres, 1974, p. 103. Le passage se situe au liv. VI, au début du chap. XXII. En français : « si le sort des mortels se déroule selon le destin et une nécessité immuable ou au gré du hasard », dans *ibid.*

<sup>773</sup> Voir STRADA, Famien, *Prolusiones...*, *op. cit.*, p. 34-35.

<sup>774</sup> *E. M. D.*, p. 24.

<sup>775</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>776</sup> *Ibid.*, p. 17. « *Corruptissima re publica plurimæ leges* », dans TACITE, *Annales*, liv. I-III (trad. P. Wuilleumier), Paris, Les Belles Lettres, 1974, p. 164. Le passage se trouve au liv. III, à la fin du chap. XXVII. En français : « et à l'extrême corruption de l'État, répondit la multiplication des lois », dans *ibid.*

pas si éloigné de l'a-providentialisme qu'on lui reproche ensuite : il y affirme que les lois sont relatives, comme le sont aussi les croyances et les dieux.

### *Tibère et l'ambiguïté religieuse*

Mais avant d'évoquer Machiavel, Claude Clément s'attarde quelques lignes sur la figure d'un autre empereur romain : Tibère<sup>777</sup>. Il le compare à Ulysse pour sa capacité à tromper et à dissimuler. Mais cette duplicité s'applique encore et toujours à la religion : « ó hombre que supiste hazer a tantas religiones! [...] ó tu que supiste ser feliz engañador de los Dioses, y de los hombres<sup>778</sup> ». Il est possible que le Franc-Comtois se soit inspiré de Pedro de Ribadeneyra qui le nomme : « viciosissimo y abominable Emperador<sup>779</sup> ».

Mais quoi qu'il en soit de l'action réelle ou supposée de Tibère, l'auteur veut en faire un champion de la liberté religieuse, qui serait une stratégie du gouvernant pour tromper aussi bien les dieux que les hommes : « engañador de los Dioses, y de los hombres<sup>780</sup> ». Il oppose à la tolérance de Tibère, la fermeté indéfectible de Philippe II face aux requêtes des provinces flamandes lorsqu'il est confronté au réalisme des théologiens :

... podia su Magestad sin ofensa de Dios condescender con ellos, permitiendoles la libertad de Religion que pedian, para evitar mayores males, que sin duda se podian temer de las rebeliones de las Ciudades, y de la falta de obediencia para con su Principe<sup>781</sup>

Philippe II répond en prenant le Christ à témoin : « *que jamas sufra llamarme ó ser Señor de aquellos, que no os quieren por Señor suyo*<sup>782</sup> ». Cette parole constitue, en quelque sorte, la réponse tranchante du jésuite à la tolérance de Tibère.

### *Plutarque*

Cet auteur apparaît bien dans la liste de la page 18 mais ne figurait pas dans celle de la page 12 et ne fait l'objet d'aucun commentaire. Il est cité deux fois : à la page 16 et à la page 21. Or, à la page 21, il ne parle pas en son nom propre : il ne fait que transmettre l'opinion d'Euripide. Finalement, la seule phrase où ce penseur s'exprime en son nom est la citation d'introduction de la page 16 : « *Arte tractandæ Reipublicæ, nulla doctrina est maior*<sup>783</sup> », traitée plus haut. Il semble que ce soit le seul passage où Claude Clément

---

<sup>777</sup> Très attaqué par Tacite qui le décrit comme cruel et débauché, l'empereur Tibère, à l'exception de la religion juive, fit preuve de tolérance religieuse. C'est sous son règne que fut crucifié le Christ ; l'historiographie chrétienne eut donc largement tendance à suivre Tacite dans ses critiques.

<sup>778</sup> *E. M. D.*, p. 25.

<sup>779</sup> RIBADENEYRA, Pedro de, [...] *el Principe Christiano*..., *op. cit.*, 7<sup>e</sup> p. de la préface.

<sup>780</sup> *E. M. D.*, p. 25.

<sup>781</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>782</sup> *Ibid.*

<sup>783</sup> *Ibid.*, p. 16.

présente la pensée politique de cet auteur, et la simplicité du propos ne porte pas à commentaire.

Selon le jésuite, le point commun à tous les penseurs classiques est donc leur détachement de la foi. Ils permettent de se libérer de Dieu, et c'est probablement ce qu'il suggère en indiquant que le prétendant *Político* « Crióse en las Escuelas Atheisticas<sup>784</sup> ». On lui a appris à nier Dieu et à remplacer ses commandements par les lois politiques : « sabe muy de raiz todas nuestras leyes<sup>785</sup> ». La majorité des penseurs de l'Antiquité semble avoir posé les bases d'une séparation entre la sphère politique et la sphère religieuse, dans un système où seule une forme d'athéisme permettrait d'avoir une approche pragmatique de l'action politique.

### 5.7.3 Princes antiques

Claude Clément utilise parfois l'image de certains rois ou empereurs de l'Antiquité même s'ils ne sont pas des auteurs-source au sens strict. La séparation qu'il établit est toujours très nette entre gouvernants païens et chrétiens et se reflète dans la structure même du traité. Jusqu'au début du chapitre IV, à la page 50, il n'évoque, dans une vision très morale, que les « mauvais » princes, dans une série de contre-exemples historiques. À partir de la page 51 en revanche, avec Théodose et Constantin, il ne décrit plus que des figures idéalisées de « bons » empereurs chrétiens.

#### *Les mauvais princes de l'Antiquité païenne*

La première liste se situe au début du chapitre II lorsque Claude Clément compare le prêtre des *Políticos* aux grands législateurs : « estaba junta en el toda la gravedad, que [...] abian podido adquirir aquellos antiguos legisladores y Padres de las Republicas, Licurgo, Dracon, Minos, Radamantho, Carondas, Solon, Æaco, y Zoroastres<sup>786</sup> ». Cette façon d'inscrire le chef des *Políticos* dans cette généalogie est déjà une façon de mêler le monde des antiques et celui des *Políticos*. Il va classer les empereurs païens dans le même camp grâce au raisonnement pragmatique suivant : « Querria saber de aquesta gente [los Políticos] de donde juzgan, que les vino aber perdido el Imperio, juntamente con la vida á los Nerones, Domicianos, Commodos, Caracalas, Heliogabalos, Maximinos, Dioclecianos, Licinios, Iulianos<sup>787</sup> ».

---

<sup>784</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>785</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>786</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>787</sup> *Ibid.*, p. 42.



Le raisonnement historique du jésuite d'Ornans est toujours le même : il consiste à décrire, dans ce qu'il imagine être un rapport de cause à effet, la terrible déchéance d'un prince païen ou, pire, d'un prince qui a combattu la religion chrétienne. Le plus bel exemple se trouve aux pages 42-43 dans un jeu rhétorique de questions et de réponses :

Hizose Valente Emperador de la seta de los Arrianos, y dio de mano a la verdadera Religion y culto de Dios? Bien le vino su merecido; pues perdió el Reyno, y la vida. Hizose Anastasio de la vanda de los Acephalos, y no quiso reconocer su pecado, aun quando le castigaba Dios, con que los Bulgaros, y Sarracenos destruyeron, y arruynaron su Imperio? Pues un rayo tomó del la debida vengança. Heraclio, y Constante se hizieron á una con los Monotelitas? Pues entrambos fueron muertos desdichadamente, abiendose apoderado gente Barbara de no pequeña parte de su Imperio. Vedo Iustiniano las leyes, é inmunidad Eclesiastica? Pues luego echó de ver que sensiblemente las calamidades, que le acarrea su desacato con perdida de los suyos, siendo privado del Imperio; y despues de serle cortadas las narizes, siendo desterrado de su patria, y privado de la vida. Philipo Bardanes, Leon Isaurico, Constantino Copronimo, Leon Armeno, Theophilo, y otros Emperadores intentaron destruyr la Religion. Pues todos ellos fueron destruydos, y cada uno dellos pagó con severas penas la impiedad que abia tenido en querer amancillar la Religion<sup>788</sup>

Le jésuite « découvre » une sorte de règle historique en vertu de laquelle tous les gouvernants de l'Antiquité païenne auraient été détruits par Dieu dans une exigence de rémission des fautes : « es forçoso, que aora me confesseys, ó Politicos, que ay Dios Vengador de agravios<sup>789</sup> ». Pris dans ce raisonnement, Claude Clément n'a d'autre choix que de montrer l'histoire antique comme une suite infinie de ruines et de guerres. Et il le fait avec le talent d'un homme qui connaît précisément cette période et qui est capable de présenter sous son plus mauvais jour une civilisation dont la seule issue, ou plutôt la seule rédemption, consiste à embrasser la religion chrétienne.

Le christianisme du baptême ne suffit pourtant pas, encore faut-il que les empereurs chrétiens ne se dévoient pas vers l'hérésie. C'est le cas de Valens et de Valentinien le Jeune, tous deux séduits par l'arianisme et qui seront les deux derniers contre-exemples de l'œuvre. Dans une mise en scène travaillée, Claude Clément décrit la mort de Valens par les mains des Goths avec qui il s'était pourtant allié : « le atravesaron con un dardo, y le acorralaron, quando yba huyendo dellos en una pobre choza; y estos mismos finalmente le quemaron vivo con llamas vengadoras de su impiedad<sup>790</sup> ».

Quant à Valentinien le Jeune, il est puni par le bras du tyran Maxime, à propos de qui le jésuite précise subtilement : « Tyrano, no lo niego, pero Catholico<sup>791</sup> ». Ce détail résume sa pensée : la violence de Maxime peut ressembler à d'autres formes de violence,

---

<sup>788</sup> *Ibid.*, p. 42-43.

<sup>789</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>790</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>791</sup> *Ibid.*

pourtant elle est fondamentalement différente parce qu'elle est au service de Dieu. Le tyran devient le bras armé du « Dios Vengador de agravios » punissant l'empereur :

*Haud se mirari, si metus Imperatori obiectus sit, robur Tyranno adiectum; Imperatorem armis pietatem oppugnasse, Tyrannum defendisse [...] Que no se maravillaba, de que el Emperador se hubiese sujetado al miedo, y el Tyrano hubiese recebido fortaleza; porque el Emperador abia peleado contra la piedad y Religion; y el Tyrano la abia defendido*<sup>792</sup>.

#### *Les « bons » empereurs chrétiens de l'Antiquité*

Théodose est le premier empereur à bénéficier d'un commentaire positif de la part du jésuite après les scènes épouvantables qu'il se plaît à associer aux précédents. Théodose est doublement symbolique puisqu'il est à la fois chrétien et hispanique : « un Emperador Español, á cuya Fé, y Religion, y cuidado de sus aumentos honrró Dios con tantas victorias<sup>793</sup> ». L'origine de Théodose permet à l'auteur de préparer subtilement une réorientation, ou plutôt un recentrage du monde chrétien depuis Rome vers Madrid qui l'amènera par la suite à faire l'éloge des rois espagnols.

Mais l'empereur le plus étudié est sans nul doute Constantin pour qui le jésuite renverse le raisonnement qu'il avait appliqué aux empereurs païens ou hérétiques : grâce à sa piété, son règne a été une suite ininterrompue d'honneurs et de succès, comme l'écrit saint Augustin :

*Constantinum Imperatorem non supplicansem Dæmonibus; sed ipsum verum Deum colentem tantis implevit muneribus, quanta optare nemo auderet [...] A Constantino Emperador (dize Augustino,) que jamas pidio favor, ni venero al Demonio, sino solo al que es solo verdadero Dios, le colmo de tantos bienes y dones, quantos ninguno se atreviera á dessear*<sup>794</sup>.

Le troisième empereur exemplaire est Jovien qui restitua leurs sièges aux évêques selon Grégoire de Nazianze :

*Iovianus, ut Imperij sui statum pulcherrime iaceret, rectamque legum sanctionem, unde convenit auspicaretur, Episcopos (expulsos á Iuliano) sedibus suis restituit [...] Ioviano (dize) para disponer con decoro y hermosura el Estado de su Imperio empeço en los estatutos de sus leyes, de donde es bien, que siempre se comience. A los Obispos (a quien Iuliano abia desterrado) los restituyó a sus sillas*<sup>795</sup>.

Une subtile évolution se produit entre les deux : Constantin est favorisé de Dieu parce qu'il respecte la religion chrétienne, mais Jovien l'est parce qu'il restaure le pouvoir de l'Église. L'allusion n'est pas innocente : le jésuite attaque d'abord les empereurs qui,

---

<sup>792</sup> *Ibid.*

<sup>793</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>794</sup> *Ibid.*, p. 51-52. Voir AUGUSTIN (saint), *Œuvres [...] La cité de Dieu, op. cit.*, p. 752. Le passage se situe au liv. V, chap. XXV. En français : « l'empereur Constantin [...] refuse à ces esprits de malice le culte qu'il rend au seul Dieu de vérité, et le comble de plus de biens que nul n'en pourrait souhaiter », dans AUGUSTIN (saint), *La cité de Dieu* (trad. L. Moreau), *op. cit.*, p. 247.

<sup>795</sup> *E. M. D.*, p. 53. Voir GRÉGOIRE DE NAZIANZE, [...] *en l'honneur d'Athanase...*, *op. cit.*, p. 181-183.

bien que chrétiens, ont suivi un dogme dissident. Ensuite, il resserre l'étai : le prince doit être chrétien, mais chrétien catholique, et plus particulièrement un chrétien catholique qui use de son pouvoir temporel pour renforcer celui de l'Église catholique romaine.

Évidemment, la lignée des bons princes chrétiens va trouver son aboutissement parfait dans les souverains espagnols au service de la nouvelle Rome catholique et papale, parmi lesquels Philippe IV, directement associé à Théodose :

... muy ajustadamente compete a V. Magestad el elogio con que Leon Magno Pontifice de la Iglesia dá las gracias á Theodosio Emperador en ocasion semejante. *Tantum præsidiij dominus in fide vestrae clementiae Ecclesiae suae præparavit, ut vobis non solúm Regium, sed etiam sacerdotalem animum esse gaudeamus [...]* Dispuso Dios, O Emperador en tu clemencia tanto patrocinio, y amparo a su Iglesia, que no solo experimentamos en ti con gozo nuestro el valor, y generosidad de Rey; sino la Religion, y zelo de Sacerdote<sup>796</sup>.

Par ce rapprochement entre le monde antique chrétien et le monde contemporain, le jésuite parachève son modèle de gouvernant : au dernier stade, il est un prince-prêtre dans une sorte de système théocratique, sur le modèle de la papauté.

#### *Anticlassicisme et antihumanisme*

Dans *El Machiavelismo degollado*, Claude Clément nourrit une « guerre de civilisation » entre monde catholique et monde politique dans laquelle l'Antiquité occupe une place centrale. Il fait tout ce qui est en son pouvoir – et un professeur d'humanités grecques et latines peut beaucoup en ce domaine – pour en donner une représentation des plus négative et violente, pour construire, en somme, la légende noire d'une Antiquité guerrière, sanglante et – oserait-on le dire ? – barbare. Cette vision prend le contre-pied de l'admiration que portaient les humanistes à cette période, à tel point que l'on peut se demander si Claude Clément ne cherche pas à pousser l'esprit de la Contre-réforme<sup>797</sup> jusqu'à un anticlassicisme catholique qui refuserait farouchement l'héritage d'une civilisation païenne pervertie, contre-exemple absolu de toute action politique<sup>798</sup>.

---

<sup>796</sup> *E. M. D.*, p. 117-118.

<sup>797</sup> « El siglo XVII como unidad cronológica aparece cualificado « como un movimiento de reflexión en los espíritus con el fin de determinar definitivamente su puesto a las novedades que deben ser asimiladas y rechazar con decisión aquellas que no es posible absorber. » Las novedades son el Renacimiento y el Humanismo; la « reflexión » discriminadora no es otra cosa que la Contrarreforma como movimiento política y espiritualmente vinculado a España », dans SÁNCHEZ AGESTA, Luís, « Teoría Política... », art. cit., p. 722.

<sup>798</sup> Nous n'entendons pas la distinction entre classicisme et anticlassicisme selon les critères stylistiques de la Renaissance, tels que les définit Peter Burke : « Ne nous méprenons pas sur le conflit entre classicisme et anticlassicisme à cette époque. Les deux styles opposés étaient complémentaires, et plaisaient parfois aux mêmes personnes selon le contexte », dans BURKE, Peter, *La Renaissance européenne*, Paris, Seuil, 2000, p. 102. Nous entendons donc par « anticlassicisme » la critique voire le rejet de la pensée des auteurs de l'Antiquité païenne, de la même manière que l'anti-machiavélisme évoque la critique ou le rejet de la pensée de Machiavel et de ses héritiers ou pseudo-héritiers.

Il s'oppose de toutes ses forces à une culture qui relit et fait relire les textes de Sénèque ou de Tacite, chargés, selon lui, du poison de l'athéisme pragmatique. Il a parfaitement compris que la lecture des Anciens constitue une dangereuse libération, elle incite à remettre en cause les dogmes catholiques pour privilégier une religion centrée sur l'homme, dans laquelle, par exemple, l'érudit interprète seul le message évangélique, sans l'intermédiaire de l'Église ; une pratique tellement proche de celle des réformés :

... el nuevo sentido de la historia hacía más patente que era en esos entornos, y sobre todo en el de las prescripciones y de la piedad, donde el catolicismo más se había alejado de la tersa sencillez del Evangelio, y por cuanto la filología les daba armas excelentes para combatir la palpable corrupción del primitivo mensaje del Salvador en el mundo contemporáneo. [...] tenía que dejar en la sombra y mirar con desapego toda una faceta del cristianismo, a veces tan accidental como se quiera, pero profundamente arraigada en la tradición y, por lo mismo, privilegiar una religiosidad centrada en el « interior homo », reticente con instituciones y legalismos<sup>799</sup>.

Ce à quoi répond Claude Clément par la réplique furieuse de Juan Luí Vives à la lecture d'un passage de l'*Histoire Naturelle* de Pline l'Ancien : « Es por ventura, para que sabiendolo el vulgo, nos perdamos todos, y se deshaga la union y vinculo, con que unas naciones y otras se unen, y se alian<sup>800</sup>? »

Si les Anciens permettent de déstabiliser l'Église catholique romaine, c'est, selon le jésuite, tout l'édifice social qui est menacé :

... la cuestión se agigantaba hasta la inviabilidad, si Epicuro o los estoicos tenían que resultar igualmente ejemplares en otro orden de cosas que, incluso cuando no lo monopolizaba, tendía a llevarse una parte inmensa del vivir cristiano de la época: los sacramentos, los dogmas exclusivos, las costumbres devotas<sup>801</sup>...

L'héritage classique constitue donc un danger majeur, tout aussi important que la pensée de Machiavel. La Rome catholique de Claude Clément est l'anti-Rome antique : il n'y cherche pas un héritage, ni à retrouver la splendeur de la civilisation païenne, bien au contraire. Il souhaite refonder la politique à partir de Théodose et de Constantin en balayant violemment la pensée païenne. Cette vision explique le pseudo-anachronisme évoqué un peu plus haut. Les penseurs de l'Antiquité ne sont pas des machiavéliens au sens strict, ils sont pires : ils sont les inspireurs de Machiavel et de ses adeptes, ceux qui, dans un monde moderne et humaniste, vont chercher dans la pensée antique la force de remettre en cause la puissance de l'Église catholique romaine ainsi que les concepts politiques pour le faire.

---

<sup>799</sup> RICO, Francisco, *El sueño del humanismo...*, op. cit., p. 145-146.

<sup>800</sup> E. M. D., p. 34. Voir PLINE L'ANCIEN, *Histoire Naturelle* (trad. J. Beaujeu), op. cit., p. 15-16. En français : « Toutefois il est utile à la société qu'on croie que les dieux s'intéressent aux choses humaines, que le châtement des fautes, parfois différé, tant Dieu est occupé dans ce vaste univers, n'est jamais perdu et que l'homme n'a pas été créé si semblable à lui pour être ravalé au niveau des bêtes », dans *ibid*.

<sup>801</sup> RICO, Francisco, *El sueño del humanismo...*, op. cit., p. 145.

## 5.8 La cohérence des sources et la guerre idéologique

L'objectif de Claude Clément n'est pas de rédiger un traité d'éducation des princes. Dans une réaction face à l'actualité il cherche à créer les conditions d'une lutte idéologique entre le camp des *Políticos* et celui des princes chrétiens. Dans la complexité de la guerre de Trente Ans, que renforce encore l'intervention récente de la France catholique et l'attaque contre Dole, il est difficile de définir par des critères communs un ennemi si divers : « tiene variedad de colores, variedad de pareceres, y mas mudanças que un Proteo<sup>802</sup> ». Dans *El Machiavelismo degollado*, il se donne pour mission de clarifier cette question, précisément grâce à la diversité de ses sources.

Elles lui permettent de faire apparaître une histoire universelle du conflit entre princes chrétiens et princes pragmatiques ; entre ceux qui placent l'intérêt de l'Église au-dessus de la raison d'État, et les autres. Il associe donc sous la même bannière un personnage de fiction comme Étéocle et un penseur protestant comme Duplessis-Mornay ou encore l'empereur Tibère et un juriste catholique tel Jean Bodin qui, à sa manière, reprenait « aquella impia blasfemia de los Donatistas, que severamente reprehende san Augustin: *Quid Imperatori cum Ecclesia*<sup>803</sup> ? ».

Bodin sonnait en même temps le glas de toutes les prétentions pontificales (au point de vue temporel) et impériales sur le royaume de France. Le roi de France est souverain ; et il n'y a de souverain, par définition, que celui qui ne tient rien d'autrui ; rien du Pape, rien de l'Empereur ; qui tient tout de lui-même<sup>804</sup>.

Par ces définitions en compréhension, Claude Clément identifie l'ennemi protéiforme : c'est là sa contribution à l'effort de guerre, c'est en cela que son œuvre peut être considérée comme une parole stratégique, comme une œuvre de combat.

### 5.8.1 L'invasion de la citation

Avant de combattre, il faut compter ses troupes. Claude Clément multiplie donc les références intertextuelles et, en bon rhéteur, place les citations à des endroits stratégiques du texte. La première fonction de la citation est une fonction d'encadrement : elle ouvre et clôt les argumentations les plus importantes.

*La citation ouvrante ou fermante*

---

<sup>802</sup> *E. M. D.*, p. 2.

<sup>803</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>804</sup> CHEVALLIER, Jean-Jacques, *Les grandes œuvres politiques de Machiavel à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1970, p. 39.

L'exemple le plus visible est le traité lui-même qui commence sur une citation de Tertullien : « Con razon dixo Tertuliano hablando de la Idolatria: *Omnia colit humanus intellectus præter ipsum omnium Conditorum*: Que la ceguedad del ingenio humano ha llegado a dar adoracion a todas las demas cosas, sino es al Criador dellas<sup>805</sup> » et s'achève sur une citation du même auteur :

... pido cada dia en mis sacrificios, trayendo á la memoria las palabras de Tertuliano, ó por mejor dezir, la piedad primitiva de los primeros Christianos, que oraban por sus Principes, pidiendoles *Vitam prolixam, Imperium securum, domum tutam, exercitus fortes, Senatum fidelem, populum probum, orbem quietum, & quæcumque hominis, & Principis vota sunt*. Vida larga, Imperio tranquilo, casa segura, exercitos fuertes, consejeros fieles, pueblo morigerado, en paz el orbe, y finalmente quanto puede dessear un prudente y Christiano Principe<sup>806</sup>.

Ces citations sont du même auteur et évoquent des chrétiens, certes, mais au-delà de cela, elles ne se répondent pas. Le jésuite cherche surtout à placer l'œuvre dans une profondeur historique et religieuse, à montrer ce qui unit les premiers chrétiens avec ses contemporains. Le choix de commencer et de terminer le traité sur les paroles d'une autorité chrétienne lui permet également de se décharger de la responsabilité de certains passages clés.

En incipit, les citations permettent à l'auteur de montrer qu'il ne développe pas une idée propre mais qu'il s'inspire au contact d'un tiers. C'est le cas au début du chapitre V : « Hame sido *Señor*, de crecido gozo leyendo varias historias, la piadosa contienda [...] en que *la Iglesia Catholica*<sup>807</sup> ». Les chroniques qu'il a lues ont fait naître l'idée qu'il va développer : il commence à raisonner à partir de la citation, et non à partir d'une réflexion personnelle. Le même schéma se répète au début du chapitre VIII :

Considerando V. Magestad (*Señor*) estos y otros innumerables hechos, y dichos deste genero, de vuestro Padre, y abuelos, todos en favor del aumento, y defensa de la Fé Catholica; y tomando como por dicho á si, lo que Synesio Obispo Cyrenense, escribió al Emperador Arcadio: *Veniat tibi*<sup>808</sup>.

En premier lieu, Claude Clément montre qu'il s'appuie sur ses lectures ; il utilise ensuite une citation et enchaîne enfin sur sa propre réflexion, comme pour retarder son jugement, pour différer l'irruption de sa subjectivité. Plutôt que penser, il prétend *considerar* : il observe seulement les faits. Il ne s'adresse pas lui-même au roi, il laisse un autre le faire : « tomando como por dicho á si ». Il cherche souvent à transmettre les mots d'un auteur à un gouvernant directement, sans passer par son propre discours. Par

---

<sup>805</sup> *E. M. D.*, p. 1.

<sup>806</sup> *Ibid.*, p. 188. La transformation, pleinement revendiquée, de « *hominis, & Principis* » en « prudente, y Christiano Principe », est caractéristique du besoin que l'auteur éprouve de christianiser ses citations et de les recentrer sur son propre discours.

<sup>807</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>808</sup> *Ibid.*, p. 111-112.

la citation, il s'efface à l'intérieur de sa propre œuvre : le « je » de Claude Clément n'est donc pas d'un usage évident ni naturel. On peut invoquer une forme de modestie au moment de s'adresser au souverain ; c'est là une explication possible, mais ce n'est assurément pas la seule.

En fin de chapitre, les citations ont sensiblement la même fonction : elles lui permettent de ne pas conclure par lui-même, comme à la fin du chapitre XII, qui est aussi la fin de son œuvre. Le chapitre III, qui analyse la répartition du pouvoir entre Dieu et les hommes et critique les alliances avec les impies, s'achève sur une citation biblique :

Tambien debian aberse acordado del mismo Iosaphat, quando se confederó con Ochozias Rey de Israel, de quien dize la Escripura, que sus obras eran en gran manera impias, y que la abia dado parte en la armada que abia de yr á Tarsis; pero oyó por boca de Eleazar Propheta estas palabras, que le dictó la justissima ira de Dios : *Quia habuisti fædus*<sup>809</sup>...

Le sens de la citation importe moins que la phrase d'introduction : l'auteur met en scène un concert de voix dans lequel la sienne disparaît. Probablement par prudence, il cède la parole à un prophète lorsqu'il est question de faire des remontrances au roi, il se décharge de la responsabilité de la conclusion qu'il formule à partir d'une autorité incontestable.

Le chapitre V concernant l'alliance de Dieu avec les souverains espagnols se termine également sur un emprunt au sujet de l'abdication de Charles Quint, sans commentaire : « aunque Carlos en el obtener y administrar su Imperio fue siempre gloriosissimo; pero en dexarle de su voluntad fue con infinitas ventajas mucho mas glorioso: Pues *Ei cum unum vicisset mundum*<sup>810</sup> ». Toutefois, même s'il ne s'autorise toujours pas à conclure le chapitre par sa voix, le jésuite en formule tout de même la conclusion : « en dexarle de su voluntad fue con infinitas ventajas mucho mas glorioso ». Au fur et à mesure que son traité avance, sa parole s'affirme face à celle de ses sources. Dans ce cas, celle-ci ne se substitue plus à sa conclusion subjective, elle vient seulement la confirmer.

Le chapitre VI, qui traite de l'amour réciproque de la Franche-Comté pour son souverain, se clôt sur une lettre de félicitation de Philippe IV aux Dolois : « *La fidelidad, y valor con que me han servido los naturales del Condado de Borgoña, en la ocasion del sitio que pusieron Franceses sobre la villa de Dola*<sup>811</sup> », mais la tendance se confirme, l'auteur se permet une courte interprétation avant de clore le chapitre :

---

<sup>809</sup> *Ibid.*, p. 46. La citation provient de II Paralipomènes, XX, 37.

<sup>810</sup> *Ibid.*, p. 79. Ce passage provient de SOLÓRZANO PEREIRA, Juan de, *Disputationem...*, *op. cit.*, p. 46. Le passage se situe au liv. I, chap. IV, § 49.

<sup>811</sup> *E. M. D.*, p. 98.

Diganme aora los mismos contrarios : debeles pessar á los de el Condado de Borgoña el aber padecido esse cerco, y qualquier otra calamidad, despues de estos agradecimientos, y mercedes de su gran Philipo? ó si deben, ó debian admitir otra proteccion, y dominio, aunque les costasse diez mil vidas à cada uno<sup>812?</sup>

Ce commentaire a la particularité de s'adresser directement à « los contrarios », c'est-à-dire aux soldats du prince Condé qui assiègent Dole. Dans ce passage, sa voix gagne de l'importance : étant Comtois lui-même, il prend naturellement les paroles du roi à son compte. Nous touchons ici au changement profond qui s'opère entre la première édition et les éditions de 1637, faisant suite à la victoire des Dolois. Après le mois d'août 1637, un Franc-Comtois peut donner des leçons de politique et Claude Clément ne se prive pas d'affirmer sa parole de Comtois, justifiée par les faits et par l'attitude exemplaire de ses compatriotes.

Le chapitre XI reprend la même structure. Il s'achève sur la citation de Valère Maxime : « Porque si es assi lo que notó Valerio Maximo, que: *Omnia post religionem*<sup>813</sup> », suivie d'un court commentaire de la main de l'auteur : « Que firmeza será bien esperar en las cosas politicas, que felicidad en los Reynos, y familias reales, mientras estribare su fortaleza en la verdadera religion: pues vemos que una sola sombra de religion sustentó antiguamente el peso del Imperio Romano<sup>814?</sup> » Dans les deux cas où Claude Clément ajoute un commentaire après une citation conclusive, il lui donne la forme d'une interrogation. Comme s'il craignait de formuler une affirmation, il laisse à son lecteur le soin d'imaginer sa conclusion. Le lecteur est ainsi pris à témoin dans un jeu à trois : Claude Clément fait parler Valère Maxime puis reprend la parole pour interroger son lecteur à propos du texte cité. Ce besoin d'entourer son propos de paroles externes pose la question de la place que tient la subjectivité de l'auteur dans son propre traité.

### *La peur du « je » ?*

Le début du chapitre XII entre dans cette catégorie puisqu'il commence lui aussi sur une citation mettant en scène divers acteurs :

Intento tenia O Ferdinando Emperador Augustissimo, ó Philippo Rey Catholico de celebrar vuestra Christiana sabiduria con algun breve Panegyrico, y ya casi le tenia dispuesto, quando retirado de mi pequeñez por la grandeza del assumpto, y deslumbrado con el resplandor de vuestra gloria detuve el passa [*sic*]<sup>815</sup>, y reprimi el estylo, especialmente que en esta sazón me truxo á la memoria (á lo que puedo entender) el Angel tutelar de vuestras Cesareas, y Reales Magestades, del mismo Imperio, ó el de España, ó el que preside á toda la Iglesia, aquel Cantico de divina alabança, en que prorumpio toda la Iglesia dando parabienes á Iustino Emperador, en tonando el primero de todos Hormisda [*sic*] Romano Pontifice, siguiendole con grande afecto los que de verdad eran Catholicos. Yo á lo menos no dudare de tomar

<sup>812</sup> *Ibid.*

<sup>813</sup> *Ibid.*, p. 179.

<sup>814</sup> *Ibid.*, p. 180.

<sup>815</sup> Corrigé en « passo » dans la liste des errata.



aora sus palabras para hablar con cada uno de vuestras Supremas Magestades: *Te ita Deo placitum*<sup>816</sup>...

La polyphonie complexe de ce passage sera traitée plus loin ; nous nous intéresserons d'abord à l'étonnante réticence de l'auteur. Dans ce passage largement théâtralisé, le jésuite se met en scène rédigeant un panégyrique qu'il avait « casi [...] dispuesto » avant de s'arrêter « retirado de [su] pequeñez por la grandeza del assumpto ». Malgré la formule de modestie : « á lo que puedo entender », c'est maintenant lui qui écrit sous la dictée d'une voix divine : « el Angel tutelar », qui le pousse à parler par la voix du pape Hormisdas plutôt que par la sienne propre : « no dudare de tomar aora sus palabras para hablar con cada uno de vuestras Supremas Magestades ». Au dernier moment, prétend-il, il se refuse le droit de s'adresser aux souverains et choisit encore de parler par la voix d'un autre.

Claude Clément tient à se donner l'image d'un auteur qui n'ose pas écrire, mais cette modestie apparente relève d'une structure de communication codifiée et bien connue. Il ne s'adresse pas au souverain par sa voix propre mais sous la dictée de deux voix divines : l'ange protecteur et saint Hormisdas, selon le schéma de la parole prophétique. Le prophète est celui qui prête sa voix à Dieu, qui transmet au roi ses commandements par l'intermédiaire de sa bouche humaine. Et, visiblement, c'est ce rôle que le jésuite souhaite s'attribuer ici.

#### *La disparition de l'auteur*

À d'autres moments, les citations semblent supplanter le texte. Quatre citations bibliques peuvent s'enchaîner sans commentaire. Il cite d'abord le Proverbe, VIII,14-16 « *Meum est consilium & æquitas*<sup>817</sup> », puis enchaîne sur la compilation de quatre citations déjà étudiée « *In manu Dei potestas terræ*<sup>818</sup> ». Il continue avec un extrait du Psaume, CXXVI, 1 « *Nisi Dominus custodierit civitatem*<sup>819</sup> », puis cite Daniel, V, 20 « *Quando elevatum est cor eius*<sup>820</sup> » et conclut avec le livre de la Sagesse, VI, 10 « *Ad vos Reges sunt hi sermones mei*<sup>821</sup> ». Les citations ne sont pas intégrées à son discours : les quatre seules phrases de sa plume ne servent à rien d'autre qu'à faire la liaison entre les cinq blocs de texte : « Tambien seran futes y de poco momento aquellos oraculos tomados de la boca de Dios<sup>822</sup> » ; « Y lo que tomandolo del Propheta Rey, dixo el Rey de Aragon

---

<sup>816</sup> *E. M. D.*, p. 180-181.

<sup>817</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>818</sup> *Ibid.*, p. 36-37.

<sup>819</sup> *Ibid.*, p. 37-38.

<sup>820</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>821</sup> *Ibid.*

<sup>822</sup> *Ibid.*, p. 36.

don Fernando en su mayor aprieto a la partida de Napoles<sup>823</sup> » ; « Y lo que de Nabucodonosor dijo el profeta Daniel<sup>824</sup> » et enfin : « Iuntase tambien a lo dicho aquel razonamiento de la Sabiduria de Dios con los Monarchas de la tierra tan lleno de verdad y peso, quanto ageno de los sentimientos de Machiavelo<sup>825</sup> ».

Sur presque trois pages, les citations forment le texte lui-même : elles occupent la quasi-totalité de l'espace. La voix de l'auteur est ainsi noyée sous une quantité de voix annexes : Dieu, le roi David, Ferdinand d'Aragon, le prophète Daniel ou le roi Nabuchodonosor. Claude Clément semble chercher à s'exclure et refuse même tout commentaire personnel : « No insistiré mas en este argumento para convencer esta parte: porque merecelo no me respondan los Politicos con sumo desacato, que todos estos oraculos son vanas amenazas de Legisladores<sup>826</sup> », comme si la voix des citations devait nécessairement supplanter la sienne. Dans ces moments, l'auteur cesse d'écrire par lui-même et laisse son œuvre se construire autour d'autres voix ; du moins, c'est ce qu'il cherche à montrer à son lecteur.

Il utilise également de longues citations de deux, voire trois pages. Il cesse à nouveau d'écrire et inclut dans son texte un document complet, une annexe intégrée plutôt qu'une citation. Par exemple, il reproduit sur deux pages le discours de Charles Quint devant la diète de Worms<sup>827</sup> qu'il ne va d'ailleurs pas particulièrement commenter, de même que les citations bibliques évoquées ci-dessus : la citation acquiert une vie propre à l'intérieur de l'œuvre. L'exercice de copie intégrale était largement pratiqué dans les correspondances jésuites et Claude Clément dit y être rompu : « La carta pues dize assi, la qual he trasladado ya muchas vezes, y enviado a muchas partes, especialmente a los Borgoñones subditos de V. Magestad<sup>828</sup> ». Toutefois, il ne donne à lire une citation intégrale que s'il s'agit de textes éminemment exemplaires ; Charles Quint affirmant sa défense inconditionnelle de la foi catholique<sup>829</sup>, la réponse courageuse des Comtois aux troupes françaises lors du siège de Dole<sup>830</sup>, le comportement du roi Philippe IV devant le saint Sacrement<sup>831</sup> en sont des exemples.

Il semble considérer que le respect dû à l'auteur ainsi que la valeur des textes sont tels qu'il est inconcevable de les morceler et de les noyer dans son discours. Il donne ainsi

---

<sup>823</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>824</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>825</sup> *Ibid.*

<sup>826</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>827</sup> Voir *ibid.*, p. 72-73.

<sup>828</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>829</sup> *Ibid.*, p. 72-73.

<sup>830</sup> *Ibid.*, p. 87-89.

<sup>831</sup> *Ibid.*, p. 125-126.

à lire un texte intact, qu'il ne s'est pas approprié et surtout qu'il n'a pas dégradé au rang d'outil pour son argumentation. Ces citations-annexes sont posées dans le texte, plutôt comme des références à méditer.

### *Effacement de la subjectivité*

Deux fois, Claude Clément emploie l'expression « se me ofrece » pour introduire un texte exogène, comme dans : « A aqueessa escoria, y peste de los hombres se me ofrece aplicar aquellos versos de Prudencio. *Hæ sunt deliciae*<sup>832</sup> ». Les citations semblent lui apparaître, comme attirées naturellement par l'idée précédente. L'enchaînement des concepts semble lui être imposé par une logique supérieure, certainement providentielle. Son rôle se bornerait à compiler ou résumer la pensée des autres.

Le phénomène est particulièrement sensible dans les enchaînements. Après une première citation de Cassiodore, il en introduit une seconde par la même formule « se me ofrece » que dans l'exemple précédent : « Las quales palabras y obras de un animo agradecido, quando las considero, y aplico a los Españoles; luego se me ofrece aquella antigua sentencia: *Beneficium dando accipit*<sup>833</sup> ». La seconde citation est comme appelée par la première : elles se suivent presque de façon autonome. Les citations s'offrent à lui, comme si une force supérieure à sa logique humaine les lui imposait ; il se place comme à distance de ce qu'il écrit.

Dans un passage aussi important que celui où il attribue le nom de *Políticos* aux adeptes de Machiavel, il insiste sur le fait qu'il n'est pas l'auteur de la formule : « Y que este sea [...] el nombre que mas propiamente les quadra; lo infiero no solamente de Aristoteles, sino tambien de sus sacrificios y ritos, supuesto que *Politicis credi Deum*<sup>834</sup> ». Au début du traité, il ne juge pas, mais laisse la voix de ses sources prononcer le jugement, comme s'il cherchait à masquer ses intentions.

### 5.8.2 Uniformisation des sources

Pour que les citations s'enchaînent ainsi de façon presque autonome, il faut briser un certain nombre de barrières. Des barrières temporelles d'abord, car elles proviennent d'époques différentes, et des barrières logiques puisqu'elles ne sont pas toutes destinées à être utilisées dans un traité politique. Pour comparer ce qui, *a priori*, n'est pas comparable, le jésuite doit les soumettre à un certain nombre de distorsions.

---

<sup>832</sup> *Ibid.*, p. 3. Voir également p. 67.

<sup>833</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>834</sup> *Ibid.*, p. 2.

### *Uniformisation temporelle*

Le premier travail d'uniformisation consiste à rapprocher des sources distantes dans le temps. Claude Clément peut citer un texte antique de Grégoire de Nazianze : « Ioviano Emperador, estuvo siempre, ó maldito Politico, muy lexos de seguir tus institutos y reglas, de quien escribe S. Gregorio Nazianzeno las palabras que dire<sup>835</sup> », et le compléter par une seconde citation d'un auteur contemporain : « Mas moderno es lo que refiere a este proposito Andres Victorelo<sup>836</sup> ». Le commentaire « mas moderno es » revendique la distance temporelle et en fait même un argument : elle met en évidence leur cohérence fondamentale et intemporelle. Une cohérence qu'il met également dans la bouche du prédicateur des *Políticos* s'adressant au jeune prétendant : « Seria agravio manifiesto dexar de referir a Cricias Filosofo [...] porque trata divinamente el origen y serie de la Religion Politica. De donde podras inferir, quan bien concuerdan entre si los antiguos Politicos y modernos<sup>837</sup> ».

Lorsque l'auteur évoque l'expansion impériale de l'Espagne, il cherche encore à l'inscrire dans une cohérence anhistorique :

Sera Dios servido, que mas de espacio, y mas a la larga tratemos este argumento, tomando la corriente de muchos siglos atras; aora solamente hare memoria de ciento y cinquenta años á esta parte, en cuyo espacio es cosa milagrosa, quanto se ha amplificado la corona de España, ocupandose toda en la defensa y propagacion de la Iglesia<sup>838</sup>.

Pour souligner son étendue actuelle, il combine cette observation avec une citation ancienne : « es aora tan grande, qual nunca hubo otro, que le pudiesse igualar. Grande es, y antiguo el elogio que dexó escrito el Cardenal Cessar Baronio en recomendacion de la Fé de los Españoles. *Hoc plané laudis*<sup>839</sup> ». Les *Annales* de Cesare Baronio sont publiées à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; la citation que Clément déclare ancienne n'a donc pas plus de quarante ans. Il amplifie donc artificiellement l'écart entre le présent « aora » et le passé « antiguo », afin de mieux mettre en valeur l'unité d'action qui transcende la distance temporelle. Cette belle cohérence de l'action politique des rois espagnols dans le temps constitue évidemment un argument politique. Elle doit inciter Philippe IV à s'inscrire dans la tradition de ses prédécesseurs et à lutter pour la foi catholique contre l'hérésie.

### *Confusion des interlocuteurs*

---

<sup>835</sup> *Ibid.*, p. 52-53.

<sup>836</sup> *Ibid.*, p. 54. Voir VITTORELLI, Andrea, *Vita...*, *op. cit.*, t. II, col. 1557-1559.

<sup>837</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>838</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>839</sup> *Ibid.*, p. 114-115.

Claude Clément adresse au roi des paroles destinées à l'empereur Flavius Arcadius, « tomando como por dicho á si, lo que Synesio Obispo Cyrenense, escribió al Emperador Arcadio: *Veniat tibi Parentis tui in memoriam*<sup>840</sup> », ou à l'empereur Théodose : « muy ajustadamente compete a V. Magestad el elogio con que Leon Magno Pontifice de la Iglesia dá las gracias á Theodosio Emperador en ocasion semejante. *Tantum præsidij dominus*<sup>841</sup> ». Il peut également appliquer à Gustave Adolphe de Suède, des paroles bibliques destinées à Goliath : « en tu muerte con mucha razon cantan aquello de David: *Quis est iste Philisthæus incircuncisus [sic]*<sup>842</sup> ». Les expressions « como por dicho a sí », « compete a V. Magestad » ou « en tu muerte con mucha razon cantan » sont particulièrement signifiantes : Claude Clément cherche à identifier la situation décrite par la citation et celle, plus récente, qu'il souhaite interpréter.

Cette confusion des destinataires permet d'émettre un jugement de valeur selon le type d'identité construite. Dès le début du traité, il assume ces rapprochements : « Con razon dixo Tertuliano hablando de la Idolatria: *Omnia colit humanus intellectus [...]* Yo juzgo, Señor, que se puede dezir esto tambien de los que llaman Políticos<sup>843</sup> ». En fait, le jugement de Claude Clément et l'expression de sa subjectivité se trouvent dans le choix des comparaisons. Lorsqu'il déclare : « Yo juzgo [...] que se puede dezir esto tambien de », il prévient le lecteur qu'il va créer une association ; il se réserve le droit de trouver dans des situations *a priori* distinctes, un fil conducteur, une similitude, qu'il va exploiter ensuite. Son travail sur les sources consiste donc essentiellement à choisir et à associer. Il dévoile, pour son lecteur, des ressemblances qu'il pourra interpréter.

#### *Variété des points de vue*

Le dernier travail d'unification concerne le point de vue. L'auteur cherche presque systématiquement à diversifier les voix afin que la cohérence qu'il découvre soit plus évidente. Après la réponse d'un général vaincu à l'empereur Valens : « No Soy yo, ó, Emperador, el que he sido vencido, sino tu el que has perdido la victoria, que no dexas de alentar perfidias contra Dios<sup>844</sup> », il prend Machiavel à témoin et lui adresse cette remarque :

Si estas palabras las hubiera dicho algun Religioso, ó algun Monje del yermo, sin duda Machiavelo, que te riyeras, y hizieras burla, diziendo; que aquesta era supersticion

---

<sup>840</sup> *Ibid.*, p. 111-112.

<sup>841</sup> *Ibid.*, p. 117-118.

<sup>842</sup> *Ibid.*, p. 150.

<sup>843</sup> *Ibid.*, p. 1-2.

<sup>844</sup> *Ibid.*, p. 49.

con capilla: pero los soldados, y Capitanes de los exercitos no suelen communmente ser supersticiosos<sup>845</sup>.

Toute la force de la citation vient du fait que cette défense de la foi soit prononcée par un soldat et non par un religieux : le point de vue « externe » du soldat a nécessairement plus de valeur. Mais si cela ne convainc pas Machiavel, il lui propose une autre opinion, celle d'un roi : « Pero si te desdeñas de que te dé consejos un soldado, daratele aquella memorable sentencia del Rey Atalarico: *Unum recumbit in altero*<sup>846</sup>... »

Le jésuite cherche à montrer que ses différentes sources sont confluentes, qu'elles parviennent toutes à la même conclusion, dépassant ainsi la diversité des points de vue. Son objectif est avant tout de mettre en lumière la cohérence doctrinale profonde qui réunit les différents chrétiens par-delà leur statut, leur identité ou leur époque. Ceci lui permet de concevoir une opposition idéologique binaire entre deux modèles humains d'essence différente : d'une part, les bons chrétiens qui suivent le roi d'Espagne et l'empereur germanique, et d'autre part, tous ceux qui cherchent à faire valoir la raison d'État.

### 5.8.3 Nous et les autres : les faux-dialogues et les apostrophes

Alors que l'auteur ne cite jamais Machiavel, il va pourtant imaginer quelques échanges avec lui ; le Florentin est comme un personnage récurrent à qui sont attribuées des paroles fictives. Une fois exclues les simples apostrophes pour lesquelles il n'y a pas véritablement d'échange, quatre cas peuvent être considérés comme des dialogues. Parmi ceux-ci, deux seulement comportent de véritables paroles. Le premier est très explicite :

Vengamos pues a razones, Machiavelo. Tu dizes, que en la conservacion y aumento del Imperio se ha de hazer mas caso de la industria y solitud humana, que en las inspiraciones y direccion divina: luego locamente nos dixo y aconsejó aquel Rey sapientissimo entre todos los Reyes: ó anduvo necia la Sabiduria de Dios, quando por boca de Salomon nos dixo: *Meum est consilium*<sup>847</sup>...

Les « paroles » de Machiavel, très vagues, sont un résumé de l'accusation que porte le jésuite à l'encontre de la raison d'État. Son personnage est une globalité, c'est la bouche par laquelle parlent tous les penseurs qui ont envisagé la question politique sous un angle pragmatique. Cette construction permet d'opposer au « tú », le « nos » de la communauté chrétienne. Toute la force de ce passage consiste à mettre en scène cet affrontement du « prince des *Políticos* » avec les bons chrétiens.

---

<sup>845</sup> *Ibid.*

<sup>846</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>847</sup> *Ibid.*, p. 36.

Dans le deuxième pseudo-dialogue, Machiavel rit : « Aquí no podras contener la risa, Machiavelo, quando oygas dezir, que Dios toma á su cargo un Principe Piadoso, y le defiende; y diras con algazara, que estas son supersticiones del monaquismo, y parabienes de gente de cabeça rayda<sup>848</sup> ». Le rire de Machiavel est une forme de réponse : il se moque de la source que Claude Clément vient de citer : le chartreux Laurentius Surius<sup>849</sup>. La même scène se répète, toujours pour décrédibiliser une source religieuse, mais Claude Clément prépare sa défense en convoquant un soldat :

Si estas palabras las hubiera dicho algun Religioso, ó algun Monje del yermo, sin duda Machiavelo, que te riyeras, y hizieras burla, diziendo; que aquesta era supersticion con capilla: pero los soldados, y Capitanes de los exercitos no suelen communmente ser supersticiosos<sup>850</sup>.

Même si Machiavel ne s'exprime pas, Claude Clément continue à se mettre en scène face à lui, comme s'il voulait s'adresser, à travers lui, à l'ensemble des *Políticos*. Car au fur et à mesure que le traité avance, le rapport de force entre les deux finit par changer ; le personnage du Florentin abandonne sa morgue habituelle et semble troublé par les arguments du jésuite qui parvient enfin, à force d'exemples concordants, à faire taire son adversaire :

Casi me abia olvidado de ti, ó Machiavelo, ya veo que aqui enmudezes, y con razon por cierto, y justissimamente puedes culpar tu política disciplina, y confessar mal de tu grado que la Christiana sabiduria, y el solícito cuidado de la Religion Catholica haze conocidas ventajas á tu ciencia política y civil<sup>851</sup>.

Au cours de ces joutes verbales théâtralisées, Claude Clément semble être en présence d'un public : il cherche à prendre l'ennemi à témoin, pour le forcer à admettre ses erreurs, comme il l'avait fait avec les protestants :

Mas con todo esso no podre dexar de llamar á juyzio vuestras conciencias, ó perfidos hereges. Dezidme, aquel grande milagro de la guerra vuestro Rey Sueco, aquien aclamays nuevo Marte, quanta parte ha sido del cerco de Ratisbona, y desta vitoria que acabo de referir<sup>852?</sup>

Peu à peu, il devient le maître du jeu et même le héros de la cause catholique. Soutenu par les voix des auteurs qu'il cite, il porte l'estocade fatale : « á mi ver, queda degollado el Machiavelismo<sup>853</sup> ».

---

<sup>848</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>849</sup> « Quan admirable es tambien lo que el mesmo Laurencio Surio afirma para recomendacion de aquel favor tan grande que hizo Dios á su piedad: *Per id fere tempus Cæsaris res iam plane desperatæ videri poterant tribus Regibus in illum conspirantibus, nisi Pium Principem defendendum sibi sumpsisset Præpotens Deus*. Por este tiempo (conviene á saber, quando el Turco infestaba los Estados de Austria, Morabia, y Hungria) pudiera parecer que estaba sin remedio el partido del Emperador, abiendo hecho liga contra el tres Reyes, si Dios que es todo poderoso no hubiera tomado á su cargo la defensa deste piadoso Principe », dans *E. M. D.*, p. 75-76.

<sup>850</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>851</sup> *Ibid.*, p. 178-179.

<sup>852</sup> *Ibid.*, p. 167a-167b.

<sup>853</sup> *Ibid.*, p. 187.

La mise en scène de cet affrontement idéologique entre forces chrétiennes et machiavéliennes est avant tout une façon d'interpréter son actualité. Il souligne la démarcation entre belligérants, dans une guerre où la dichotomie entre catholiques et réformés est remise en cause par l'entrée en lutte de la France. Claude Clément introduit un nouveau critère en opposant à la raison d'État, la raison de l'Église catholique. Le camp du « nous » regroupe tous ceux qui placent au sommet des obligations politiques la défense de l'Église catholique romaine alors que le camp des « autres » est composé d'une masse hétéroclite de penseurs machiavéliens ou païens, d'hérétiques ou de simples pragmatiques qui donnent la priorité à la défense et à la conservation de l'État. L'opposition religieuse devient une opposition entre priorités politiques. Le jésuite interpelle Machiavel à deux reprises sur ce sujet :

Aqui otra vez te vuelvo á preguntar, ó Machiavelo. Quando oyes y lees estas cosas; dime por tu Fe (si es que tienes alguna) dime, tienes bastante animo y verguença, ó por mejor dezir, tienes bastante locura é impiedad, para persuadir á tus sectarios, que en el gobierno civil antepongan la Religion gentilica a la Christiana, para que sientan tan mal de la Iglesia Catholica Romana<sup>854</sup>?

Di ó Machiavelo, a ti mismo te pongo por juez, si es que eres Christiano, y sino, haz cuenta que lo eres, para responderme lo que sientes en esta ocasion. Dime: no llamarás tus fatales, y lamentables palmas, victorias funebres, y mas calamitosas, que el yugo mas tyrano de un triste captiverio aquellas en las quales ningun legitimo hijo de la Iglesia quisiera dezir: *Esto està bien hecho* [...] <sup>855</sup>?

Pour Claude Clément, égorger le machiavélisme consiste à convaincre les chrétiens, mais aussi les *Políticos* et Machiavel avec eux, de l'inefficacité de leur pseudo-pragmatique. Pour ce faire, il doit utiliser la même méthode et s'appuyer sur l'observation des faits historiques. Il construit donc sa politique providentialiste sur cette base, autour de l'image d'une Espagne triomphante car favorisée par la main de Dieu :

De que otra suerte pudiera conservarse (maravilla grande) el Imperio de España tan esparcido por todo el mundo? De donde procede; tanta grandeza tanta quietud, tanta seguridad, tanta Magestad, tantas riquezas, tanta felicidad? La razon está en la mano, ó Machiavelo, y muy diversa de la que tu piensas: *Haze escolta Philipo y España á la Religion: Haze escolta la Religion á España, y á Philipo*<sup>856</sup>.

Mais cette théorie providentialiste fait apparaître ici sa plus grande faille : la source du bonheur espagnol émane de la grandeur, de la sécurité et de la richesse de l'Espagne. Le raisonnement pragmatique tient, tant que l'Espagne demeure heureuse dans les faits. En revanche, si les Espagnols reculent sur le champ de bataille, si leur richesse s'amenuise, le raisonnement s'écroule ou, pire, se retourne<sup>857</sup>. Tout événement contraire

<sup>854</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>855</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>856</sup> *Ibid.*, p. 141-142.

<sup>857</sup> « Además, esta peculiar forma de entender la relación entre la divinidad y los creyentes, servirá de igual modo para explicar las derrotas y los desastres [...] pues a los Españoles no les vencen las armas de los



ou funeste – ils ne tarderont pas à arriver – devient alors une preuve que l’Espagne n’a plus la faveur de Dieu. La pensée providentialiste de Claude Clément contient en germe le raisonnement selon lequel la décadence de la puissance espagnole est une punition divine pour ses fautes passées :

El providencialismo –de él se trata–, como ideología política (o debería decir: teopolítica) se convierte en el discurso hegemónico interno de la Monarquía Austria. Y ello por cuanto ostenta una doble virtualidad: sirve para legitimar las victorias que en su nombre se hagan, pero también acudirá, con sus más granados argumentos, cuando lleguen los tiempos duros del declive, a prestar un sentido a esa derrota<sup>858</sup>.

#### 5.8.4 Émergence d’une pensée commune : la voix du « nous »

Claude Clément pense grâce aux concepts d’autres auteurs chrétiens et rédige avec les mots des autres : « por hablar con palabras de san Eucherio<sup>859</sup> ». Il exprime régulièrement le besoin de mélanger sa voix avec d’autres et d’écrire ainsi « en chœur ». C’est ce qui peut être appelé la polyphonie du « nous ».

##### *Polyphonie et communion*

Lorsque le jésuite cite, il fait l’effort de préciser ses sources, primaires comme secondaires, dans des notes parfois très riches, telle « Theod. l. 4. c. 29. histo. Trip. lib. 8. cap. 13. & ex illis Ribad. lib. I. ca. 8. de Princip. Christian<sup>860</sup> ». Il cite Ribadeneyra qui citait lui-même l’*Histoire tripartite* et Théodoret de Cyr. Une note comme celle-ci met en scène la cohésion des auteurs ; par la citation polyphonique, le jésuite laisse entrevoir le processus de génération de sa pensée dans la transtextualité et situe son propre texte dans une tradition d’écrits chrétiens. Plus les locuteurs sont nombreux, plus cette voix polyphonique est forte, comme dans le cas suivant :

Sixto Quinto, sirviendole de interprete Antonio Buccapadulio Secretario Apostolico, respondio las palabras, que refiere Ioseph Esteban Valentino Obispo Vestano, p. 196. *In fine tractatus de oscultatione pedum Romani Pont.* Despues de abersele hecho una oracion en nombre del Rey Philipo, y abiendole besado el pie Don Iuan Fernandez de Velasco Condestable de Castilla, Duque de Frias, Camarero mayor del Rey, y su Embaxador extraordinario, dixo este Sumo Pontifice, no se abia contentado Philipo con testificar<sup>861</sup>...

Dans ce passage, Claude Clément cite José Esteve citant le texte du secrétaire apostolique Buccapadulio lequel reproduit l’éloge que le pape Sixte V adresse à Philippe II par l’intermédiaire de don Juan de Velasco. Quatre locuteurs adressent les

---

enemigos, sino sus propios pecados », dans NEGREDO DEL CERRO, Fernando, *Los predicadores...*, op. cit., p. 345.

<sup>858</sup> RODRÍGUEZ DE LA FLOR ADÁNEZ, Fernando, « Maquiavelo en Flandes... », art. cit., p. 166-167.

<sup>859</sup> *E. M. D.*, p. 47.

<sup>860</sup> *Ibid.*, p. 49, note marginale.

<sup>861</sup> *Ibid.*, p. 101.

mêmes paroles à deux interlocuteurs et même, indirectement, à un troisième : le roi Philippe IV qui est destinataire de l'œuvre. Le plus surprenant n'est pas qu'il y ait autant de voix superposées, mais que Claude Clément fasse l'effort de les préciser toutes. Il met en scène la polyphonie au risque de perdre son lecteur. Les voix, les noms des locuteurs et leurs qualités comptent peut-être autant, à ses yeux, que la citation elle-même : il souhaite avant tout faire entendre des paroles chrétiennes concordantes.

#### *Une cohérence providentielle : l'appel à l'unité politique*

La pensée des auteurs chrétiens vient alors se fondre dans une cohérence générale. Ces textes écrits dans une même foi semblent tous guidés par la même force. « Divino sentimiento, y digno de un Emperador Español<sup>862</sup> », remarque-t-il au sujet de l'empereur Théodose I<sup>er</sup>. Il y a, pour Claude Clément, une part de divin dans la pensée de l'empereur, comme, probablement, dans celle de chaque auteur chrétien ; la force qui les unit est une force providentielle. En faisant émerger la voix profonde qui réunit ces voix chrétiennes différentes, Claude Clément cherche avant tout à faire entendre celle de Dieu. Et son appel est univoque.

#### 5.8.5 L'appel à la guerre sainte

Desde el último cuarto del siglo XVI, la teoría de la *guerra justa* empieza a virar, en el seno de una Monarquía Católica que aún no se ha recuperado del estupor provocado por la derrota de la Armada Invencible, hacia la noción de *guerra santa*<sup>863</sup>.

En exacerbant ainsi les tensions entre deux groupes de penseurs, Claude Clément souhaite donner aux affrontements de la guerre de Trente Ans les caractéristiques d'une guerre de civilisations où l'enjeu n'est rien moins que la survie du modèle catholique romain. Par les citations, il parvient à inscrire le conflit dans une profondeur historique : il s'agit pour lui de montrer que sa croyance est attaquée par de nouveaux hérétiques, de nouveaux schismatiques, comme tant de fois par le passé.

Ce qu'il envisage pour ses ennemis est très clair dès la page de titre : le salut politique viendra de l'égorgement des hérétiques – un égorgement métaphorique d'abord – grâce à la sagesse chrétienne de ses sources :

Todos estos ilustres varones insignes en la Erudicion divina y humana, y de aventajada capacidad y juicio, y que por esta razon les conviene el renombre de Ambidextros, que le aplicaron al Gran Basilio, jugando la espada de la prudencia, y sabiduria Christiana, siegan los cuellos de aquellos Idolatras de la Policia, convenciendo con

---

<sup>862</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>863</sup> CHAPARRO, Sandra, « Maquiavelismo y providencialismo... », art. cit., p. 137.

claridad, que ninguna Republica puede estar en pie mucho tiempo, si no se funda en la justicia y culto del verdadero Dios<sup>864</sup>.

Il est bien question, si ce n'est de supprimer physiquement les « Idolatras de la Policia », tout au moins de décapiter leurs idées. Pour autant, l'idée de la suppression physique revient sans cesse, de façon chaque fois plus pressante :

Hemos llegado, Señor, a punto en que con espadas blancas, y con el vivo y taxante azero de la piedad se ha de pelear restadissimamente con aqueste genero de hombres tan maliciosamente errado, que la Religion y Dios no les sirven para otra cosa, que para adalides de sus engaños, y encubridores de sus robos<sup>865</sup>.

L'acte d'accusation est toujours le même : les *Políticos* réduisent la religion au rang d'outil pour servir les intérêts de l'État, rompant ainsi l'alliance du prince avec Dieu. Puisque leurs actions s'exercent contre Dieu, l'arme qui les tue devient l'instrument de la colère divine pour qui toute violence est pleinement justifiée. Elle est la nouvelle épée de Gédéon, celle qui combat les impies au nom du Dieu des Armées d'Israël, entre les mains, entre autres, des Comtois de Dole : « Dias abia que la villa de Dola apercebia el cuchillo de Gedeon desemvaynado contra los que con armas se atreviessen acometerla<sup>866</sup> ». À ce titre, elle serait également l'épée de la vengeance divine si l'Espagne se laissait prendre dans les filets de Machiavel, si elle s'éloignait de la défense de la foi catholique pour préserver ses intérêts :

Una cosa te puedo prometer, que si te viera seguir los desvarios de Machiavelo, al punto desemvaynara contra ti los filos de mi pluma, con tal resolucion y aliento; que aunque me sucediera rendir la vida en la demanda, no hubiera para mi muerte mas feliz<sup>867</sup>.

Cette épée qui égorge au nom de Dieu est l'arme de la guerre sainte, des « piadosas guerras<sup>868</sup> ». L'objectif final est de purifier, d'éliminer le mal dans sa totalité :

... juzgué, que el aber sacado este Machiavelismo de sus cuevas, y obscuridad, y sacadole a la verguença ignominiosamente delante de todos, y aber con autoridades, razones, y exemplos passado á cuchillo su impiedad, seria la mejor prevencion para la consagracion de la sabiduria Christiana<sup>869</sup>.

La purification religieuse est partout présente dans le texte et les souverains espagnols sont jugés sur leur capacité à la mettre en œuvre. Ferdinand d'Aragon : « Echó de España la morisma, y juntamente su malvada impiedad<sup>870</sup> » et Philippe III : « no haziendo caso de la falta que abian de tener de obreros para este ministerio; desterró de

---

<sup>864</sup> *E. M. D.*, p. 5-6.

<sup>865</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>866</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>867</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>868</sup> *Ibid.*, p. 186.

<sup>869</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>870</sup> *Ibid.*, p. 68.

toda España novecientos mil moriscos<sup>871</sup> ». C'est ce qui fait dire au cardinal Hosius : « Ningun Reyno ay en nuestro miserable siglo mas libre de la contagion de la heregia (y por esto solo el mas feliz) que el de España<sup>872</sup> ». La Franche-Comté, elle-même, n'est heureuse que parce qu'elle est : « la virgen en materia de Fé<sup>873</sup> ». Ce « bonheur espagnol » est garanti par le tribunal de l'Inquisition grâce auquel : « un corto numero de Sacerdotes hazen tanto por la entereza de la Fé, y por la seguridad y paz de España, quanto no pudieran acabar doscientos mil soldados puestos siempre en arma<sup>874</sup> ». La défense de la foi est donc intimement liée à la guerre, au contrôle des populations ainsi qu'aux conquêtes territoriales : « parece tienen [los Españoles] por proprio conquistar los infieles, y Paganos<sup>875</sup> ».

Pour le jésuite d'Ornans, la violence religieuse est bonne lorsqu'elle replace les hommes dans la foi catholique. Il n'envisage donc pas les ennemis de l'Espagne comme des victimes de sa violence mais plutôt comme les premiers bénéficiaires de son action : « los herejes que poco antes por instigacion del Demonio hazian tanto destrozo en la Iglesia, dentro de poco [...] seran vencidos para mucho bien de sus almas<sup>876</sup> ». La guerre religieuse est juste parce qu'elle sauve, par la conversion ou la mort. Les *Políticos* ont recours à la violence dans leur propre intérêt alors que l'Espagne y a recours dans l'intérêt de ses ennemis.

Les armées impériales deviennent ainsi le bras armé de Dieu, envoyées pour racheter les fautes de l'Europe : « los pensadores cristianos se empeñarán [...] en defender la idea tradicional de que la guerra sólo puede ser una empresa moral. Debe, en su opinión, hacerse con la benevolencia propia de todo buen cristiano, mirando por el bien de los vencidos<sup>877</sup> ». Une victoire espagnole est une rédemption alors qu'une défaite est une perte : « me consumo de pena siempre que oigo dezir que los enemigos de Dios han cogido un palmo de tierra del dominio de V. Magestad, sabiendo que sus aumentos dellos: son decrementos, y menguas de la Yglesia<sup>878</sup> ». Selon ce principe, la guerre religieuse équivaut à une action évangélisatrice :

Afirma Juan de Nieremberg que la guerra sólo debe hacerse para imponer una justicia estable que *permita la evolución moral correcta de los pueblos*. Lo cual da razones más que suficientes para percibir un giro importante hacia la justificación de una idea

---

<sup>871</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>872</sup> *Ibid.*, p. 138.

<sup>873</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>874</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>875</sup> *Ibid.*, p. 135-136.

<sup>876</sup> *Ibid.*, p. 185.

<sup>877</sup> CHAPARRO, Sandra, « Maquiavelismo y providencialismo... », art. cit., p. 140.

<sup>878</sup> *E. M. D.*, p. 143-144.

más activa y menos defensiva de la guerra. Más preocupada por extender la fe que por defenderla<sup>879</sup>.

Une chose est certaine : dans le cadre d'une confrontation religieuse, l'issue ne peut être que dans la disparition de l'un des opposants. Claude Clément défend donc, sans aucune forme de réserve, la guerre totale, l'élimination définitive, jusqu'à la racine, des idées ou des hommes :

Reduzga pues V. Magestad esta causa á terminos, que el enemigo no halle guarida alguna donde acogerse para salir otra vez á executar sus barbaras crueldades ; quede destituido de todo presidio y socorro, y si han quedado algunas reliquias de su poder, acabelas de consumir V. Magestad misericordioso castigo, arranquese de quajo toda planta de maldad y echese la segur à todo vil renuevo, sin que quede esperanza de reverdecer<sup>880</sup>.

La guerre religieuse totale est une façon d'imposer l'unité religieuse par les armes :

Guerreara pues V. Magestad, ó Excelentissimo Principe seguro con el favor del cielo, y sujetara el yugo de su Republica, las erguidas cervices de gentes barbaras y ferocissimas; mas ninguna será tan inclyta vitoria, como el aber destrozado y arruinado á los enemigos de la Iglesia<sup>881</sup>.

Il croit à la victoire comme il croit à son Dieu qui n'a pas abandonné les Comtois et ne saurait donc abandonner l'Espagne à la fureur des armées ennemies ; c'est en cela qu'on peut le considérer comme un membre de

... la última generación con una fe ciega en el destino de España y, desde luego, de aquella que más entrañablemente sintió, en los días crepusculares de España, el dolor de Europa. Dolor – pronto será nostalgia – de una Cristiandad, en trágica agonía con los intereses de los Estados<sup>882</sup>

Claude Clément se complaît dans une référence morbide aux récits guerriers de l'Ancien Testament, qui lui permet de jeter l'anathème contre tous ceux qui oseraient remettre en cause la puissance de Rome ; il souhaite la guerre au plus vite pour que les Européens comprennent enfin quel camp a choisi le Dieu de Armées :

... te entregó el Señor en manos de su siervo Ferdinando, y los cadaveres de tus exercitos á las aves del cielo, y á las bestias de la tierra; para que entienda el mundo que ay Dios en Israel, y conozca toda la Iglesia, que el Señor no ha menester lanças, ni espadas para dar ilustres victorias á los suyos; porque suya es la guerra, y el entregara en nuestras manos sus perfidos enemigos<sup>883</sup>.

---

<sup>879</sup> CHAPARRO, Sandra, « Maquiavelismo y providencialismo... », art. cit., p. 141. Le père Juan Eusebio Nieremberg évoque la guerre juste aux p. 370, 375 et 512-515 de *Theopoliticus*. La phrase donnée ici semble être un résumé de « Nihil profectó tantum ad victoriam confert, quám recta bellandi intentio, in verá iustitiá stabilita. scriptum est enim: *Iustitia elevat gentem* », dans NIEREMBERG, Juan Eusebio, *Theopoliticvs, sive brevis illucidatio et rationale divinorum operum, atque providentia humanorum*, Anvers, Ex officina plantiniana Balthasaris Moreti, 1612, p. 370. La citation insérée provient de Proverbes XIV, 34. En français : « Incontestablement, rien ne garantit autant la victoire que de faire la guerre avec un objectif bon, qui repose sur la vraie justice. Il est écrit en effet : la justice élève la nation ».

<sup>880</sup> *E. M. D.*, p. 186.

<sup>881</sup> *Ibid.*, p. 184-185.

<sup>882</sup> JOVER, José María, *1635 Historia de una polémica y semblanza de una generación*, Madrid, Fundación Española de Historia Moderna, 2003 [1949], p. 16.

<sup>883</sup> *E. M. D.*, p. 151.

Il se place dans une forme d'eschatologie que Denis Crouzet, au sujet des conflits religieux français de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, nomme « l'attente d'un roi de violence » :

Le juste exercice du Pouvoir s'ancre dans une pratique de la violence. C'est une des vérités dont Jean Talpin souhaite instruire le roi [Charles IX], à travers l'exemple de Saül qui, dès avoir reçu l'onction, prophétisa et fit la guerre contre les peuples idolâtres, Philistins et Amalécites, et à travers le cas de David abattant Goliath. La violence, en les temps du peuple élu, répondait à un commandement immédiatement reçu de Dieu<sup>884</sup>.

---

<sup>884</sup> CROUZET, Denis, *Les guerriers de Dieu*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, vol. I, p. 477.



## Conclusion générale

---

Cette étude s'est donné pour objectif d'étudier dans le détail les différentes versions de l'œuvre connue sous le titre *El Machiavelismo degollado* afin d'en proposer une édition respectant au mieux les choix de l'auteur dans les nombreuses modifications qu'il y a apportées.

La biographie de Clément, et plus encore sa production écrite, ont permis d'apporter les premiers éléments : il convenait de lui rendre justice en établissant définitivement – les documents réunis sont sans équivoque – qu'il n'est pas le pseudonyme d'un tiers mais bien un auteur réel, né effectivement à Ornans, très probablement fin 1596, et décédé à Madrid le 23 novembre 1642. Certains bibliographes convaincus, quant à eux, de son existence, sont allés toutefois jusqu'à lui attribuer plus d'œuvres qu'il n'en a écrites, ce qui a été rectifié également dans la bibliographie. Nous avons tenté d'y faire un compte-rendu de sa production le plus exhaustif possible en indiquant systématiquement le degré de fiabilité de chaque information.

Le bilan de cette production permet de dessiner le portrait d'un polygraphe qui mit son talent d'historien, de bibliographe et de spécialiste des études classiques au service de personnages d'influence, en Franche-Comté d'abord – le traité d'héraldique de Jean Jacques Chifflet lui doit certainement beaucoup – puis dans l'Espagne de Philippe IV. Assurément moins polémique que son pamphlet *Gesta impiorum* qui lui valut des sanctions de sa hiérarchie, *El Machiavelismo degollado* est le fruit de cette riche culture et de ce parcours varié. Malgré sa taille réduite, il s'agit d'un véritable traité politique, engagé, richement documenté, foisonnant de références historiques mais aussi pleinement ancré dans la réalité de son temps. Le travail de datation a permis de démontrer que l'auteur a réactualisé son texte au fil des différentes versions en l'émaillant de références d'actualités, faisant explicitement référence à la gazette de Paris, par exemple.

L'étude de la réception de l'œuvre a révélé que la position de Claude Clément avait été rapidement attaquée, d'abord par les détracteurs de la Société de Jésus, puis plus récemment par les défenseurs de la pensée de Machiavel qui trouvent en lui l'exemple d'une critique partielle et sans fondement. La partialité est évidente : le projet de Claude Clément n'a probablement jamais été d'analyser sa pensée en toute objectivité. En revanche, l'étude révèle qu'il avait une très bonne connaissance des écrits du Florentin et qu'il avait probablement pu consulter certains de ses ouvrages. Pour autant, si la critique de Machiavel occupe la totalité du titre, elle n'occupe qu'une partie de l'œuvre, mais



beaucoup de commentateurs semblent avoir confondu les deux. Ils négligent également une information essentielle : le texte de Claude Clément a été publié sous trois modalités différentes.

Seul un travail systématique sur ces trois versions pouvait permettre de répondre à la question fondamentale de la nature de cette œuvre plurielle. La lecture parallèle des textes a permis de compléter la transcription de la version espagnole par plus de 1800 notes éditoriales qui identifient la nature de l'écart observé par rapport à la version considérée comme « précédente » et, le cas échéant, reproduisent la forme ancienne. Ces notes ont permis d'isoler près de 2000 écarts enregistrés dans une base de données numérique susceptible de produire des listes par critères de classement. Cet outil étant très volumineux, avec 15 champs renseignés pour chaque enregistrement, il n'a été possible d'en publier qu'une faible part en annexe.

L'analyse des variations textuelles a ainsi permis d'établir que Claude Clément était le traducteur de la version espagnole : des éléments y sont ajoutés qui ne peuvent être connus que de l'auteur lui-même. Ces mêmes éléments permettent d'affirmer que le texte espagnol du *Machiavelismo degollado* est bien la version finale de l'œuvre : comparée aux versions latines, elle est celle qui intègre les dernières modifications. En outre, une date placée en note dans cette seule version, permet d'établir formellement qu'elle fut imprimée plusieurs mois après le *Machiavellismus Jugulatus*.

Notre travail éditorial ne s'est toutefois pas arrêté à ce stade. Les trois versions ayant été publiées, elles ont toutes été assumées par l'auteur, à une date donnée, comme une version achevée ; le seul texte espagnol du *Machiavelismo degollado* ne saurait donc rendre compte de l'œuvre à lui seul. Nous considérons plutôt qu'elle est constituée du texte espagnol complété des notes décrivant les différentes phases de son évolution. Notre approche éditoriale est explicative et non corrective. Nous avons tenté d'expliquer le sens de chaque écart et d'en proposer une justification. En cas d'erreur manifeste, la forme corrigée est mentionnée en bas de page ; les corrections directes dans le corps du texte sont donc rares et toujours indiquées en note également. Dans le même respect de l'édition originale en langue espagnole ainsi que des choix de l'auteur, les notes marginales qu'il a rédigées sont reproduites sans modification dans le corps du texte et commentées, si besoin, dans les notes éditoriales de bas de page. Les deux corpus sont donc clairement séparés.

Les écarts ont été classés selon 4 grandes catégories : suppressions, ajouts, déplacements et réécritures et ils sont motivés par cinq types de besoin. Le premier est technique : Claude Clément peut, par exemple, modifier son texte simplement pour

corriger une erreur ou une imprécision de l'une de ses sources. Il peut également retoucher certaines formules afin de les adapter à une autre modification, comme lorsqu'il doit reprendre la structure d'un paragraphe après en avoir éliminé un passage.

La concentration des écarts de correction sur la seconde version latine permet de prendre la mesure de sa qualité : elle comporte un grand nombre d'erreurs et l'imprimeur Antonio Vazquez semble être à l'origine de la plupart. *Machiavellismus Jugulatus* n'a pas bénéficié des mêmes soins que les autres versions et semble avoir été imprimée plus rapidement, sans relecture efficace. Notre travail sur ce point a consisté essentiellement à séparer les erreurs imputables à l'imprimeur des modifications apportées par l'auteur, certaines formes transformées pouvant être recevables, comme, par exemple, lorsque *oppidulum* devient *oppidum*. Ces constatations prouvent que la version espagnole n'a pas été traduite exclusivement à partir de la seconde version latine : la plupart de ces erreurs n'y sont pas reproduites, même lorsqu'il s'agit d'oublis de mots ou de phrases. C'est ce qui amène à formuler l'hypothèse d'une rédaction simultanée du texte latin et du texte espagnol ; une indication temporelle à la p. 174, absente des versions latines, indiquant que certaines phrases de cette version étaient déjà écrites en 1635.

La seconde raison pour laquelle Claude Clément modifie son texte est d'ordre logique : il fait un grand nombre de modifications de précision, généralement des ajouts d'adjectif. Elles révèlent son souci de produire un texte qui impressionne par sa richesse et mette en scène sa propre expertise.

La troisième raison est d'ordre argumentatif : il retouche certaines phrases afin de renforcer son raisonnement, ce qui peut prendre la forme d'une suppression autant que d'un ajout ou d'une réécriture. Il peut ajouter un exemple qui lui semble plus pertinent, c'est le cas lorsqu'il intègre le récit d'un événement, le siège de Dole par exemple, ou une citation d'un auteur d'autorité qui peut être tirée d'un ouvrage récent, inédit lors de la rédaction de la première version latine. Il peut également déplacer certains exemples afin de restructurer un raisonnement.

La quatrième raison est d'ordre temporel : les trois versions se succèdent sur deux années, ce qui impose certaines actualisations. L'empereur Ferdinand II étant décédé dans l'intervalle, Claude Clément doit revoir certains passages le concernant, ne serait-ce que pour transformer les temps du présent en temps du passé. L'homonymie entre le défunt empereur et son successeur Ferdinand III permettra toutefois à Claude Clément de conserver certaines formes.

La cinquième raison tient à la communication et concerne essentiellement la version en langue vulgaire : l'auteur cherche à rendre plus accessible son propos, il simplifie ses

formulations, élimine certains sous-entendus, certains termes techniques ou certaines références érudites afin de produire un discours plus explicite, qui demande moins de travail au lecteur. La traduction se double d'un effort de vulgarisation car elle tend vers une communication de masse à laquelle ne prétendaient pas les versions latines. Son texte en espagnol est à la fois plus direct et plus violent. Il ajoute très fréquemment des adjectifs augmentatifs ou emploie des formes superlatives là où le latin était simplement descriptif : le style en langue vulgaire s'approche davantage de celui d'un manifeste. Claude Clément ne modifie pas ses idées, mais il les communique avec plus de force.

L'édition du texte de Clément supposait également de transcrire ses nombreuses notes bibliographiques et d'expliquer au lecteur leur origine et, si nécessaire, de déterminer leur valeur. Notre travail a donc consisté à vérifier, chez l'auteur cité, chacune des références : citations explicites, allusions ou emprunts, et, si possible, dans des éditions que le jésuite a pu consulter. La quasi-totalité des 199 références intertextuelles a pu être identifiée de la sorte. Ce travail effectué, certaines opérations apparaissent assez clairement : Clément joue largement de ses sources, cache certaines citations ou n'en déclare qu'une partie, plagie quelquefois et réécrit souvent.

Afin de déterminer la validité de telles références, il était nécessaire de les répertorier précisément dans une seconde base de données, moins riche toutefois que la première. Cet outil a permis de produire des représentations graphiques de la répartition des références dans l'œuvre selon leur type, ce qui permet de comprendre sur quel type d'auteurs s'appuie Claude Clément, selon la phase de son raisonnement. La concentration de ces références dans les premières pages tend à démontrer qu'il cite pour s'affirmer, pour mettre en valeur ses lectures, sa culture et, plus globalement, son expertise. Ces citations mettent en scène sa grande culture politique et permettent même de comprendre la genèse de sa pensée au contact des autres auteurs.

Les recherches ont rapidement démontré que, sur le nombre des auteurs cités, tous n'avaient pas une influence tangible sur son œuvre. Claude Clément s'inspire surtout de la Bible et des saints afin de répondre aux questions de son temps sur le rôle politique de l'Église ou encore la puissance militaire d'un royaume catholique. Concernant les auteurs politiques, cités ou mentionnés, ainsi que leurs œuvres, il est apparu, en revanche, que peu avaient une influence tangible. Seuls *De Bello Belgico* de Famien Strada et la première partie du *Principe Christiano* de Pedro de Ribadeneyra sont véritablement exploités et l'on peut être assuré que Claude Clément les a lus. Concernant cette dernière œuvre, son influence est telle que l'on peut considérer certains passages comme une véritable réinterprétation du texte de son homologue.

A propos des œuvres classiques, la conclusion est assez claire également : Claude Clément les connaît mais il prend soin de construire sa pensée dans une opposition radicale aux textes des auteurs païens. Dans une forme d'antihumanisme et d'anticlassicisme, il élabore un modèle dans lequel l'Antiquité païenne, détachée de toute notion religieuse par Critias, Sénèque ou Tacite, prépare l'avènement du pragmatisme machiavélien. Chez le jésuite, les sources sont foncièrement clivantes : elles définissent les deux belligérants d'un affrontement civilisationnel qu'il appelle de ses vœux et qu'il souhaite décisif.

Le modèle politique qu'il oppose à Machiavel est une forme de providentialisme très pragmatique dans lequel le prince tire profit de son alliance avec l'Église : elle contrôle les âmes pour lui, pendant qu'il la défend contre les hérétiques. Claude Clément a probablement « égorgé » une forme de pragmatisme athée en proposant un modèle coercitif probablement plus efficace, car plus stable, fondé sur la puissance idéologique de la religion. D'ailleurs, Machiavel n'avoue-t-il pas lui-même que seules les monarchies ecclésiastiques « sono sicuri e felici<sup>1</sup> » ? Claude Clément y ajoute seulement la foi sincère en Dieu.

---

<sup>1</sup> MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince...*, *op. cit.*, p. 333.



# Bibliographie

---

## Sources manuscrites

### Conservées à la BMB

*Lettre de Claude Clément à Jean-Jacques Chifflet du 18 mai 1630 depuis Lyon*, collection Chifflet, Ms Chiflet 176 « Jo. Jac. Chifletii Miscellanea numismatica et archeologica », fol. 217 « Trois lettres du P. Claude Clément, d'Ornans, S. J., sur des questions d'art héraldique. Lyon, 18 mai et 23 août 1630 ; Madrid, 18 janvier 1631 », documents 208-209.

*Lettre de Claude Clément à Jean-Jacques Chifflet du 23 août 1630 depuis Lyon*, collection Chifflet, Ms Chiflet 176 « Jo. Jac. Chifletii Miscellanea numismatica et archeologica », fol. 212 « Trois lettres du P. Claude Clément, d'Ornans, S. J., sur des questions d'art héraldique. Lyon, 18 mai et 23 août 1630 ; Madrid, 18 janvier 1631 », documents 199-200 et 204-205.

*Lettre de Claude Clément à Jean-Jacques Chifflet du 18 janvier 1631 depuis Madrid*, collection Chifflet, Ms Chiflet 176 « Jo. Jac. Chifletii Miscellanea numismatica et archeologica », fol. 217 « Trois lettres du P. Claude Clément, d'Ornans, S. J., sur des questions d'art héraldique. Lyon, 18 mai et 23 août 1630 ; Madrid, 18 janvier 1631 », documents 211-212.

*Lettre de Claude Clément à Philippe Chifflet du 15 octobre 1634 depuis Madrid*, collection Chifflet, Ms Chiflet 97 « Papiers pour la vie de l'infante Isabelle », fol. 8 « Trois lettres du jésuite Claude Clément, professeur à Madrid, sur ce qu'il avait pu apprendre touchant l'enfance d'Isabelle », documents 5-6.

*Lettre de Claude Clément à Philippe Chifflet du 9 novembre 1634 depuis Madrid*, collection Chifflet, Ms Chiflet 97 « Papiers pour la vie de l'infante Isabelle », fol. 8 « Trois lettres du jésuite Claude Clément, professeur à Madrid, sur ce qu'il avait pu apprendre touchant l'enfance d'Isabelle », documents 3-4.

*Lettre de Philippe IV au comte de Salazar*, Ms Chiflet 46 « Tome 6 de papiers importants [sic] de la comté de Bourgogne en matière civile », fol. 175 « Instructions du roi d'Espagne au comte de Salazar, chargé de se concerter avec les pouvoirs publics de la Franche-Comté (1636) », documents 175 r°-177 r°.

*Institution et Instruction de l'Agence vers les Cantons et Liges des Suisses pour Claude Clément sieur de Myon*, Ms Chiflet 45 « Tome 4 de papiers importants de la comté de Bourgogne en matière civile », fol. 233 « Délégation donnée par le gouvernement archiducal de Bruxelles à Claude Clément, seigneur de Myon, pour représenter la Franche-Comté près les cantons suisses,

mission remplie antérieurement par l'écuyer Benoît et Pompée Benoît, son fils », documents 224-229.

*Lettre manuscrite*, Ms Chiflet 35 « Quatrième tome des « Recès des Estats de la Franche-Comté de Bourgogne [*sic*] », recueillis par Jules Chiflet (1524-1557) », fol. 162 « Sollicitation par Claude Choz, ancien secrétaire du comte de Champlitte, de la charge d'ambassadeur du gouvernement des Pays-Bas et de la Franche-Comté près les cantons suisses, poste vacant par le décès de Clément de Myon », documents 162-163.

#### Conservées à la BNE

*Papeles curiosos : Maquiavelo ajustado con ejecuciones de los Religiosos de la Compañía, que le sacaron a luz con título de Degollado: remitido a el Rey Catholico Nuestro Señor, Supplicando, à S. M. sea servido oyr bien este Cuaderno, para lo mucho, que importa à el Vien universal de la Yglesia, y Conserbacion de su Monarquía, en lo espiritual, y temporal, t. XVIII, BNE Recoletos, cote MSS/10903.*

#### Textes de référence pour l'édition

CLÉMENT, Claude, *Dissertatio Christiano-politica ad Philippum IV Regem Catholicum, in qua Machiavellismo ex impietatis penetralibus producto & iugulato ; firmitas, felicitas, & incrementa Hispanicae Monarchiae, atque Austriacae Maiestatis, gubernationi ex Christianae Sapientiae legibus accepta referuntur. Auctore P. Claudio Clemente è Societate Iesu Ornacensi in Comitatu Burgundiae, Regio Professore Eruditionis in Collegio Imperiali Madritensi. Ultroneis sumptibus amicissimi Clarissimique Dom. Doctoris Petri de Rosales Sanctae & Hispaniarum Primatis Ecclesiae Toletanae Canonici Doctoralis meritissimi.*, Madrid, Francisco Martinez, 1636. Document désigné par les initiales *D. C. P.*

CLÉMENT, Claude, *Machiavellismus iugulatus à Christiana Sapientia Hispanica & Austriaca. Dissertatio Christiano-politica ad Philippum Quartum Regem Catholicum. Auctore P. Claudio Clemente è Societate Iesu Ornacensi in Comitatu Burgundiae, Regio Professore Eruditionis in Collegio Imperiali Madritensi. Altera editio priore auctior singularium & novarum rerum huius temporis accessione.*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1637. Document désigné par les initiales *M. J.*

CLÉMENT, Claude, *El machiavelismo degollado por la christiana sabiduría de España y de Austria. Discurso christiano-político a la Catholica Magestad de Philippo IV. Rey de las Españas, por el Padre Claudio Clemente de la Compañía de Iesus, natural de Ornans en el Condado de Borgoña, Cathedratico de Erudicion en los Estudios Reales de Madrid. Traducido*

de la segunda edición latina, añadida con cosas muy particulares, y del tiempo, Alcalá, Antonio Vazquez, 1637. Exemplaire conservé à la BMB, Fonds Ancien, cote 229957. Il s'agit de l'impression A. Ce document est désigné par les initiales *E. M. D.*, mais s'il doit être différencié des autres impressions, il est désigné par *E. M. D. A.*

CLÉMENT, Claude, *El machiavelismo degollado por la Christiana sabiduría de España y de Austria. Discurso christiano-político a la Catholica Magestad de Philippo IV. Rey de las Españas, por el Padre Claudio Clemente de la Compañia de Iesus, natural de Ornans en el Condado de Borgoña, Cathedratico de Erudicion en los Estudios Reales de Madrid. Traducido de la segunda edición latina, añadida con cosas muy particulares, y del tiempo*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1637. Exemplaire conservé à la BNE, cote 3/29384. Il s'agit de l'impression B, la plus courante, désignée par *E. M. D. B.*

CLÉMENT, Claude, *El machiavelismo degollado por la Christiana sabiduría de España y de Austria. Discurso christiano-político al excelentissimo señor Principe de Paterno. duque de Montalto, Alcalá, &c. Por el Padre Claudio Clemente de la Compañia de Iesus, natural de Ornans en el Condado de Borgoña, Cathedratico de Erudicion en los Estudios Reales de Madrid. Traducido de la segunda edición latina, añadida con cosas muy particulares, y del tiempo*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1637. Un exemplaire est conservé à la BRAH, cote 9-2143. Il s'agit de l'impression C, désignée par *E. M. D. C.*

## Documents consultés

ABASCAL, María Dolores, « Oralidad y retórica en el barroco », P. Aullón de Haro (coord.), *Barroco*, Madrid, Verbum, 2004, p. 349-375.

ALEGAMBE, Philippe, *Bibliotheca scriptorum societatis Iesu, post excusum Anno M.DC.VIII. Catalogum R. P. Petri Ribadeneiræ societatis eiusdem theologi; Nunc hoc novo apparatu librorum ad annum reparatæ salutis M.DC.XLII. editorum concinnata, & illustrium virorum elogiis adornata, a Philippo Alegambe Bruxellensi ex eadem societate Iesu. Accedit Catalogus Religiosorum Societatis Iesu, qui hactenus pro Catholicá fide & pietate in variis mundi plagis interempti sunt*, Anvers, Ioannem Meursium, 1643.

AMBROISE DE MILAN (saint), *Operum Divi Ambrosij Episcopi Mediolanensis, continens orationes, epistolas, & sermones ad populum habitos*, t. III, Paris, 1549.

AMBROISE DE MILAN (saint), *Œuvres choisies : Chefs d'œuvre des Pères de l'Église* (trad. F. de Gonet), t. VI, Paris, Bibliothèque ecclésiastique, 1838.

ANTONIO, Nicolás, *Bibliotheca hispana nova sive hispanorum scriptorum qui ab anno MD. ad MDCLXXXIV florere notitia*, Madrid, Viuda y herederos de Joaquín Ibarra, 1788.

ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque* (trad. J. Tricot), Paris, Vrin, 1997.



ARON, Raymond, *Machiavel et les tyrannies modernes*, Paris, de Fallois, 1993.

AUGUSTIN (saint), *De Civitate Dei libri XXII*, Anvers, Ioannem Moretum, 1600.

AUGUSTIN (saint), *Opera omnia post Lovaniensium Theologorum recensionem castigata denuo ad manuscriptos codices gallicanos, vaticanos, belgicos, etc. necnon ad editiones antiquiores et castigatores, opera et studio Monachorum ordinis sancti Benedicti e congregatione s. Mauri*, t. IX, Paris, Gaume Fratres, 1837.

AUGUSTIN (saint), *Œuvres de Saint Augustin : La cité de Dieu* (trad. G. Combès), t. I, Paris, Desclée de Brouwer, 1959.

AUGUSTIN (saint), *La cité de Dieu* (trad. L. Moreau), Paris, Seuil, 1994.

AUSONE, *Œuvres complètes d'Ausone : Idylles* (trad. E. F. Corpet), Paris, Panckoucke, 1843, p. 2-135.

AUSONE, *The Works of Ausonius*, éd. de R. P. H. Green, Oxford, Clarendon Press, 1991.

ÁVILA, Juan de, *Obras del venerable maestro Juan de Ávila, clérigo, apóstol de Andalucía. Tomo séptimo. Contiene La tercera y quarta parte de los Tratados del Epistolario Espiritual de Cartas muy edificantes para Señoras de Título, casadas y viudas; y para otras ilustres y particulares, como también para Señores de Título, caballeros seglares y otros discípulos suyos, escritas por el mismo Autor*, Madrid, Imprenta Real, 1805.

BALDWIN, Geoffrey, « La traducción de obras de teoría política en Europa a principios de la edad moderna », P. Burke et R. Po-Chia Hsia (éd.), *La traducción cultural en la Europa moderna*, Madrid, Akal, 2010, p. 121-152.

BARATIN, Marc, JACOB, Christian (dir.), *Le pouvoir des bibliothèques La mémoire des livres en Occident*, Paris, Albin Michel, 1996.

BARONIO, Cesare, *Annales ecclesiastici*, t. IV, Anvers, Ex officina Plantiniana, 1601.

BARONIO, Cesare, *Annales ecclesiastici*, t. VII, Rome, Typographia Vaticana, 1596.

BARONIO, Cesare, *Annales ecclesiastici*, t. VIII, Venise, Stephanum Monti, 1739.

BARONIO, Cesare, *Annales ecclesiastici*, t. XII, Rome, Typographia Vaticana, 1607.

BARRIO MOYA, José Luís, « La librería de don Juan Carlos Schonburg, conde de Schonburg, embajador alemán en la corte de Felipe IV (1640) », *Cuadernos para investigación de la literatura hispánica* 28 (2003), p. 441-451.

BATAILLON, Marcel, *Érasme et l'Espagne*, Genève, Droz, 1998 [1937].

BEUCAIRE de PÉGUILLON, François de, *Rerum gallicarum commentarii ab anno Christi MCCCCLXI. ad annum MDLXXX. accessit ex occasione, variis locis Italicae, Germanicae, Hispanicae, Hungaricae, & Turcicae Historiae tractatio. Opus Posthumum*, Lyon, Claudii Landry, 1625.

BEC, Christian, « Introduction », Machiavel, Nicolas, *Le Prince précédé des premiers écrits politiques*, Paris, Garnier, 2015, p. 9-44.

BELLARMIN, Robert, *De officio principis christiani libri tres*, Anvers, Ex officina Plantiniana Apud Balthasarem Moretum, & Viduam Ioannis Moreti, & Io. Meursium, 1619.

BÉRENGER, Jean, *La Hongrie des Habsbourg : Tome I de 1526 à 1790*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

BERLIOZ, Jacques *et alii*, *Identifier sources et citations*, Turnhout, Brepols, 1994.

BERMAN, Antoine, *Pour une critique des traductions : John Donne*, Paris, Gallimard, 1995.

BERMAN, Antoine, *La traduction et la lettre ou l'auberge du lointain*, Paris, Seuil, 1999.

BERNAL GÓMEZ, Beatriz, « La política universitaria del Cardenal Cisneros », L. JIMÉNEZ MORENO (coord.), *La Universidad Complutense Cisneriana Impulso filosófico, científico y literario Siglos XVI y XVII*, Madrid, Editorial Complutense, 1996, p. 33-44.

BERNARD DE CLAIRVAUX (saint), *Sancti Bernardi Selectarvm Epistolarvm Liber Vnicvs*, Paris, Ex officina Nivelliana, 1615.

BIASI, Pierre-Marc de, *Génétiqve des textes*, Paris, CNRS, 2011.

*Biblia sacra iuxta Vulgatam Clementinam*, Madrid, BAC, 2005.

*Biographie universelle ancienne et moderne, ou histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont distingués par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes. Ouvrage entièrement neuf, rédigé par une société de gens de lettres et de savants*, t. IX, Paris, Michaud Frères, 1813.

BOTERO, Giovanni, *De regia sapientia Libri tres. Quibus ratio Reipub. bené, fæliciterque administrandæ continetur*, Milan, Pacificum Pontium, 1583.

BOTERO, Giovanni, *Della ragion di stato libri dieci, Con Tre Libri delle Cause della Grandezza, e Magnificenza delle Città*, Venise, Gioliti, 1589.

BOYVIN, Jean, *Le siège de la ville de Dole, capitale de la Franche-Comté de Bourgogne [sic] : et son heureuse délivrance*, Dole, Antoine Binart, 1637.

BOYVIN, Jean, *Relation fidele du miracle du Saint-Sacrement, arrive a Faverney, en 1608 ; suivie de la description des arcs de triomphe, des emblemes et diuverses resjouissances que firent les Dolois a l'arriuee de la sainte hostie*, éd. de A. Guenard, Besançon, Outhenin-Chalandre fils, 1839.

BOZIO, Tommaso, *De signis ecclesiæ Dei Libri XXIII. Tomus Primus*, Rome, Ex Bibliotheca Iacobi Tornerij, 1591.

BOZIO, Tommaso, *De signis ecclesiæ Dei, Tomi Secundi Pars Altera, Continens 5. Libros Posteriores*, Cologne, Apud Ioannem Gymnicum, 1593.

BOZIO, Tommaso, *De robore bellico divtrnis et amplis catholicorvm regnis Liber Vnus. Adversus Macchiavellvm*, Rome, Ex Typographia Bartholomæi Bonsadini, 1593.

BOZIO, Tommaso, *De ruinis gentium et regnorum adversos impios politicos libri octo*, Cologne, Apud Ioannem Gymnicum, 1598.

BRAUN, Harald, « Baroque Constitution and Hybrid Political Language: The Case of Juan de Mariana (1535-1624) and Juan Márquez (1565-1621) », *Revista Canadiense de Estudios Hispánicos* 33/1 (2008), p. 79-104.

BRUFAU PRATS, Jaime, « Juan Bautista Valenzuela y Velásquez y su interpretación de la sublevación de los Países Bajos », *Anales de la Real Academia de Ciencias Morales y Políticas* 48 (1995-1996), p. 569-618.

BRUFAU PRATS, Jaime, « Claudio Clemente y su pensamiento político », *Anales de la fundación Francisco Elías de Tejada* 14 (2008), p. 23-71.

BURGER, Marcel, *Les manifestes : paroles de combat De Marx à Breton*, Lonay, Delachaux et Niestlé, 2002.

BURKE, Peter, *La Renaissance européenne*, Paris, Seuil, 2000.

BURKE, Peter, « Culturas de traducción en la Europa moderna », P. Burke et R. Po-Chia Hsia (éd.), *La traducción cultural en la Europa moderna*, Madrid, Akal, 2010, p. 11-44.

CABRERA DE CÓRDOBA, Luis, *Filipe Segundo Rey de España*, Madrid, Luis Sanchez, 1619.

CADILHON, François, *La Hongrie moderne, 1450-1850*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005.

CALMET, Augustin, *Histoire de Lorraine, tome IV. contenant la bibliothèque lorraine*, Nancy, A. Lessure, 1751.

CASSIODORE, *Variarum libri duodecim : Patrologiæ Cursus Completus*, t. XLIX, éd. de J. P. Migne, Paris, Garnier, 1865.

CASSIRER, Ernst, *The Myth of the state*, New Haven, Yale University Press, 1946.

CATALINA GARCÍA, Juan, *Ensayo de una tipografía complutense*, Madrid, Manuel Tello, 1889.

CERDAN, Francis, « El sermón barroco: un caso de literatura oral », *Edad de oro* 7 (1988), p. 59-68.

CERDAN, Francis, « Introduction », *Sermones cortesanos de fray Hortensio Paravicino*, Madrid, Castalia, 1994, p. 9-32.

CHAPARRO, Sandra, « Maquiavelismo y providencialismo: conflicto, estrategia y guerra », *Maquiavelo y España Maquiavelismo y antimachiavelismo en la cultura española de los siglos XVI y XVII*, éd. de J. M. Forte et P. López Álvarez, Madrid, Biblioteca Nueva, 2008, p. 135-147.

CHEVALIER, Jean-Claude, DELPORT, Marie-France, *L'horlogerie de saint Jérôme Problèmes linguistiques de la traduction*, Paris, L'Harmattan, 1995.

CHEVALLIER, Jean-Jacques, *Les grandes œuvres politiques de Machiavel à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1970.

CHIFFLET, Jean-Jacques, *Insignia gentilitia equitum ordinis velleris avrei, fecialivm verbis envntiata*, Anvers, Ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti, 1632.

CHIRINO, Pedro, *Relacion de las islas Filipinas i de lo que en ellas an trabaiado Los Padres dæ [sic] la Compañia de IESUS*, Rome, Estevan Paulino, 1604.

CLAUDIEN, *Œuvres. Poèmes politiques (395-398) Panegyricus de quarto consulatu Honorii Augusti* (trad. J. L. Charlet), Paris, Les Belles Lettres, 2000.

CLÉMENT, Claude, *Ecclesiae Lugdunensis Christiana simul ac humana maiestas, et stemma illustre, a martyrum profectum fortitudine, deductum per sanctissimorum Prælusum, & per illustrium Comitum augustam seriem, & propagatum perpetuo splendore ad hæc usque tempora feliciter. Oratio habita in solempni Studiorum instauratione, in Aula Collegij Lugdunensis Sanctissimæ Trinitatis, Societatis Iesv, X cal. Novemb. M D C XXII*, Lyon, Claudium Cayne, 1623.

CLÉMENT, Claude, *Musei, sive bibliothecæ tam privatae quàm publicæ Extractio, Instructio, Cura, Usus. Libri IV. Accessit accurata descriptio Regiæ Bibliothecæ S. Laurentii Escurialis: Insuper Parænesis allegorica ad amorem literarum Opus multiplici eruditione sacra simul et humana refertum; præceptis moralibus et literariis, architecturæ et picturæ subiectionibus, inscriptionibus et Emblematis, antiquitatis philologicæ monumentis, atque oratoriis schematis utiliter et amœné tessellatum*, Lyon, Iacobi Prost, 1635.

CLÉMENT, Claude *et alii*, *Tablas Chronologicas, en que se contienen los sucessos eclesiasticos, y Seculares de España, Africa, Indias Orientales, y Occidentales, desde su principio, hasta en año 1642. de la Reparacion Humana. Con los catalogos de los Pontifices, Emperadores, Reyes, y Principes del Universo; Virreyes de Indias; Generales de Flotas, y Armadas; Varones Ilustres en Letras, y Armas: Observaciones curiosas de Historia antigua, y moderna*, Valencia, Jayme de Bordazar, 1689.

COLONIA, Dominique de, *Histoire littéraire de la ville de Lyon, avec une bibliothèque des auteurs lyonnais, sacrez et profanes, distribuez par siècles, 2<sup>o</sup> part.*, Lyon, François Rigollet, 1730.

CONTZEN, Adam, *Politicorum Libri decem in quibus de perfectæ reipubl. Forma, virtutibus, et vitiis, Institutione civium, Legibus, Magistratu Ecclesiastico, civili, potentia Reipublicæ; itemque Seditione et bello, ad usum vitamque communem accomodaté tractatur*, Mannheim, Bibliopolæ Coloniensis, 1621.

COPIARIA CARMERINEO, Lvdovico de (pseudo-), *Atroces hechos de impios Tyranos por intervencion de Franceses o atrocidades francesas execvtadas por impios tyranos. Colegidas de autores diversos mayores de toda excepcion, y escritas primero en Lengua latina. Traducidas despues en Español, y aumentadas en esta segunda impression de algunos sucessos, para su mayor claridad*, Valeria, 1635.

COVARRUBIAS, Sebastián de, *Tesoro de la lengua castellana o española*, éd. de F. Maldonado, Madrid, Castalia, 1995.

CROUZET, Denis, *Les guerriers de Dieu*, 2 vol., Seyssel, Champ Vallon, 1990.

CURZIO, Leonardo, *La razón de Estado desde una perspectiva antimachiavélica*, Mexico, UNAM, 2004.

DAVID-GUIGNARD, Sylvie, « Le partage du pouvoir : les Étéocle de la tragédie », *Ktema* 33 (2008), p. 331-346.

DAVIES, Malcolm, « Sisyphus and the invention of religion (Critias TrGF 1 (43) F 19 = B 25 DK) », *Bulletin of the Institute of Classical Studies* 36 (1989), p. 16-32.

DE BACKER, Augustin, DE BACKER, Alois, *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus, ou notices bibliographiques 1° de tous les ouvrages publiés par les membres de la compagnie de Jésus, depuis la fondation de l'ordre jusqu'à nos jours ; 2° des apologies, des controverses religieuses, des critiques littéraires et scientifiques suscitées à leur sujet*, Liège, L. Grandmont-Donders, 1853.

DE MATTEI, Rodolfo, *Dal premachiavellismo all'antimachiavellismo*, Florence, Sansoni, 1969.

DELGADO CASADO, Juan, *Diccionario de impresores españoles (Siglos XV-XVII)*, Madrid, Arco Libros, 1996.

DESGRAVES, Louis, *Répertoire des Programmes des Pièces de Théâtre jouées dans les collèges de France (1601-1700)*, Genève-Paris, Droz-Champion, 1986.

*Diarium obsidionis lovaniensis ab exercitu gallico et batavico, auspiciis Frederici Henrici principis auriaci*, Louvain, Petrum Pangartium & Erycium Rivium, 1635.

DÍAZ DÍAZ, Gonzalo, *Hombres y documentos de la filosofía española*, Madrid, CSIC, Instituto de Filosofía « Luís Vives », 1983.

*Diccionario biográfico español de la RAH*, t. XIV, Madrid, RAH, 2009.

*Diccionario de Autoridades*, éd. fac-similé, Madrid, Gredos, 2002 [1726-1739].

*Diccionario de la lengua española*, Madrid, Espasa, 2001.

*Dictionnaire de Théologie Biblique*, Cléon d'Andran, Excelsis, 2006.

DIDIER, Hugues, « Un franc-comtois au service de l'Espagne Claude Clément S. I. (1594?-1642) », *Archivum Historicum Societatis Iesu* 44 (1975), p. 254-264.

DION CASSIUS, *Histoire romaine : Vie de Caligula* (trad. J. Auberge), Paris, Les Belles Lettres, 1995.

DUCH, Arno, « Franz Albrecht », *Neue Deutsche Biographie*, t. V, Berlin, Duncker & Humblot, 1961.

ELÍAS DE TEJADA, Francisco, *El pensamiento político del Franco Condado de Borgoña*, Séville, Universidad de Sevilla, 1966.

ELÍAS DE TEJADA, Francisco, *El Franco-Condado hispánico*, Séville, Jurra, 1975.

*Escrivense los progressos, y entrada de su alteza del señor Infante Cardenal en Francia por Picardia, en nueve de Julio deste año; y la retirada del exercito de Francia, y sus coligados del Estado de Milan, y la valerosa y fuerte resistencia que hizo la ciudad de Dola en Borgoña al Principe de Condè General de las armas de Francia en su assedio, con la respuesta de una carta que aquel Parlamento, y Corte escribió al referido Principe*, Madrid, Maria de Quiñones, 1636.

ESTEVE, José, *Ad S. D. N. Sixtum Quintum Pont. Max. Philippi II. Potentissimi Hispaniarvm et Indiarvm Regis Catholici nomine. Obedientiam præstante Illustrissimo & Excellentissimo Viro IOANNE FERNANDEZ de VELASCO Magno Castellæ Comestabili, Duce Frias Comitéque Haro*, Louvain, Ioannis Masij, 1586.

ESTEVE, José, *De osculatione pedum Romani Pontificis ad S. D. N. Sixtum V. P. O. M. Adiecta eiusdem Auctoris disputatione de Coronatione, & Levatione, seu Portatione Papæ. Omnia nunc ex repetita prælectione, multis ex patribus locupletata & aucta, & ab Hæreticorum calumnijs, pluribus argumentis, Patrum testimonijs, & traditione defensa*, Rome, Titi & Pauli de Dianis, 1588.

EURIPIDE, *Les Phéniciennes* (trad. H. Grégoire et L. Méridier), Paris, Les Belles Lettres, 1973.

FEJÉR, Josephus, *Defuncti secundi saeculi Societatis Jesu 1641-1740*, vol. I, Rome, Institutum Historicum S.J., 1985.

FERNÁNDEZ DE LA MORA, Gonzalo, « Maquiavelo, visto por los tratadistas políticos españoles de la Contrarreforma », *ARBOR* 13/43-44 (1949), p. 417-449.

FERNÁNDEZ SANTAMARÍA, José Antonio, *Razón de Estado y política en el pensamiento español del barroco (1595-1640)*, Madrid, Centro de Estudios Constitucionales, 1986.

FERNÁNDEZ SANTAMARÍA, José Antonio, *La formación de la sociedad y el origen del Estado Ensayos sobre el pensamiento político español del Siglo de Oro*, Madrid, Centro de Estudios Constitucionales, 1997.

FOUCAULT, Michel, *Sécurité, territoire, population Cours au Collège de France. 1977-1978*, Paris, EHESS, Gallimard-Seuil, 2004.

FUMAROLI, Marc, *L'âge de l'éloquence Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 1980.

GARCÍA CÁRCEL, Ricardo, « Felipe II y los historiadores del siglo XVII », *Vivir en el Siglo de Oro. Poder, cultura e historia en la época moderna Estudios en homenaje al profesor Ángel Rodríguez Sánchez*, Salamanca, Universidad de Salamanca, 2003, p. 285-316.

GÉNÉBRARD, Gilbert, *Gilb. Genebrardi Theologi parisiensis divinarvm hebraicarvmque literatvm professoris regii Chronographiæ libri quatuor*, Paris, Michaëlem Sonnum, 1580.

GENTILLET, Innocent, *Discovrs svr les moyens de bien gouverner & maintenir en paix vn Royaume, ou autre Principauté. Divisez en trois parties : a sauoir, du Conseil, de la Religion, & de la Police que doit tenir un Prince. Contre Nicolas Machiauel Florentin. A Tres-haut & Tres-Illustre Prince François Duc d'Alençon, fils & frere de Roy. Declaration de l'Authheur des Discours contre Machiavel, pour satisfaire aux plaintifs d'aucuns Italiens. Troiesime édition nouvellement revue par l'Authheur (dit l'Anti-Machiavel)*, s. l., 1579.

GIACCOMO-CHARRA, Violaine, « Peut-on tracer la frontière de la vulgarisation ? », *Lire, choisir, écrire La vulgarisation des savoirs du Moyen Âge à la Renaissance*, V. Giacomo-Charra et Chr. Silvi (coord.), Paris, École Nationale des Chartes, 2014, p. 5-22.

GOFFLOT, Louis-Victor, *Le théâtre au collège du Moyen-Âge à nos jours avec bibliographie et appendices*, Paris, Champion, 1907.

GONZÁLEZ DÁVILA, Gil, *Monarquía de España. Historia de la vida y hechos del inclito monarca, amado y santo D. Felipe Tercero*, éd. de Bartolomé Ulloa, t. III, Madrid, Joachin de Ibarra, 1771.

*Grand dictionnaire de la Bible (Le)*, Cléon d'Andran, Excelsis, 2004.

GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Discours 20-23 : Discours 21 en l'honneur d'Athanase, évêque d'Alexandrie* (trad. J. Mossay), Paris, Cerf, 1980.

GUILLIMANN, François, *Habsburgiaca sive de antiqua et vera origine Domus Austriae Vita et rebus gestis comitum Vindonissensium sive Altenburgensium in primis Habsburgiorum Libri septem. Ad Rodulphum II. Habsburgi-Austriacum Imperatorem semper Augustum*, Milan, Ex officina Regia Pandulphi, & M. Tullij Malatestæ, 1605.

HALE, John, *La civilisation de l'Europe à la Renaissance*, Paris, Perrin, 1993.

HAMY, Alfred, *Documents pour servir à l'Histoire des domiciles de la Compagnie de Jésus dans le monde entier de 1540 à 1773*, Paris, Alphonse Picard, 1892.

*Histoire Auguste t. II (235-284) L'anarchie militaire* (trad. É. TAILLEFERT et Y. GERMAIN), Clermont-Ferrand, Paleo, 2003.

HOSIUS, Stanislas, *Confutatio prolegomenon Brentii, quae primùm scripsit aduersus venerabilem virum Petrum à Soto, deinde verò Petrus Paulus Vergerius apud Polonos temerè defendenda suscepit*, Paris, Gulielmum Desboys et Sebastianum Nivellium, 1560.

HOWARD, Keith David, *The reception of Machiavelli in early modern Spain*, Woodbridge, Tamesis, 2014.

*Iberian Books*, éd. d'A. S. Wilkinson, Leyde, Brill, 2010

ISOCRATE, *Discours t. IV : Panathenaisus* (trad. G. Mathieu et É. Brémond), Paris, Les Belles Lettres, 1962.

ISTHVANFIUS, Nicolas, *Historiarvm de Rebus Vngaricis Libri XXXIV*, Cologne, Antonii Hierati, 1622.

JOVER, José María, *1635 Historia de una polémica y semblanza de una generación*, Madrid, Fundación Española de Historia Moderna, 2003 [1949].

KEITT, Andrew W., *Inventing the sacred: Imposture, Inquisition, and the boundaries of the supernatural in Golden Age Spain*, Leiden-Boston, Brill, 2005.

KÖNIG, Georg Matthias, *Bibliotheca vetus et nova in qua Hebraeorum, Chaldaeorum, Syrorum, Arabum, Persarum, Ægyptiorum, Græcorum & Latinorum per universum terrarum orbem Scriptorum, Theologorum, Jctorum, Medicorum, Philosophorum, Historicorum, Geographorum, Philologorum, Oratorum, Poëtarum, &c. Patria, Ætas, Nomina, Libri, sapiús*

*etiam Eruditorum de iis Elogia, Testimonia & Judicia Summa fide atque diligentia ex quotidianam Autorum Lectione depromta á prima Mundi origine ad Annum usque M. DC. LXXIIX. Ordine Alphabetico digesta gratusima brevitare recensentur & exhibentur*, Altdorf, Wolffgangi Mauriti & Hæredum Johannis Andreæ Endterorum, 1678.

LA NOUE, François de, *Discovrs politiques et militaires du Seigneur de la Nouë. Nouuellement recueillis & mis en lumiere*, Bâle, François Forest, 1587.

LE CLERC, Jean, *Histoire des Provinces-Unies de Pays-Bas*, Amsterdam, Châtelain, 1728.

LE LONG, Jacques, *Bibliothèque historique de la France, contenant le catalogue de tous les ouvrages, tant imprimez que manuscrits, qui traitent de l'Histoire de ce Roïaume, ou qui y ont rapport Avec des Notes critiques et historiques*, Paris, Charles Osmont, 1719.

LEFORT, Claude, *Le travail de l'œuvre de Machiavel*, Paris, Gallimard, 2008 [1986].

LESSIUS, Léonard, *De Providentia numinis et animi immortalitate Libri duo adversus Atheos & Politicos*, Anvers, Ex Officina Plantiniana apud Balthasarem & Ioannem Moretos, 1617.

LONGIN, Émile, *Une bibliographie franc-comtoise (1912)*, Dijon, Jobard, 1912.

LÓPEZ ÁLVAREZ et Pablo, FORTE, Juan Manuel, « Introducción », *Maquiavelo y España Maquiavelismo y antimachiavelismo en la cultura española de los siglos XVI y XVII*, J. M. Forte et P. López Álvarez (coord.), Madrid, Biblioteca Nueva, 2008, p. 9-40.

LOZANO NAVARRO, Julián José, *La Compañía de Jesús y el poder en la España de los Austrias*, Madrid, Cátedra, 2005.

LUSIGNAN, Serge, « Langue française et société du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle », *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 1999, p. 91-143.

LUTHER, Martin, *De la liberté du chrétien. Préfaces à la Bible*, éd. et trad. de Ph. Büttgen, Paris, Seuil, 1993.

MACHIABEL, Nicolas, *Opere di Niccolò Machiavelli cittadino e segretario fiorentino*, Florence, Italia, 1813.

MACHIABEL, Nicolas, *Le Prince précédé des premiers écrits politiques*, éd. de Chr. Bec, Paris, Garnier, 2015.

MACROBE, *Saturnales* (trad. Ch. Guittard), Paris, Les Belles Lettres, 1997.

MANILIUS, *Astronomicon libri quinque : Bibliothèque classique latine Poetæ latini minores*, Paris, Lemaire, 1826.

MARAVALL, José Antonio, *La philosophie politique espagnole au XVII<sup>e</sup> siècle dans ses rapports avec l'esprit de la Contre-Réforme*, Paris, Vrin, 1955 [La teoría española del Estado en el siglo XVII, Madrid, 1944].

MARIANA, Juan de, *De Rege et Regis Institutione Libri III. Ad Philippum III. Hispaniæ Regem Catholicum*, Tolède, Petrum Rodericum, 1599.



MÁRQUEZ, Juan, *El gobernador christiano dedvcido de las vidas de Moysen, y Iosve, Principes del pueblo de Dios*, Salamanca, Francisco de Cea Tesa, 1612.

MARTA, Giacomo Antonio, *Tractatvs de Ivrisdictione per, et inter ivdicem ecclesiasticvm, et seclarem exercenda, in omni foro, et principvm consistoriis versantibus, maximé necessarius, Doctoris Martae, Ivrisconsvlti Neapolitani, in alma vrbe Aduocati, Volumen primum eiusque pars prior. In qvo singvlorum principvm ivrisdictiones, et dominia tractantur, & quomodo in casibus mixtae Ivrisdictionis, procedendum sit, atque mandata Principum exequenda, & de Praeventionibus atque Inhibitionibus, ac Excommunicationibus ferendis, ob ipsam iurisdictionem. Discvtivntvr etiam omnes articvli legvm, Statuorum, atque Edictorum Principum secularium, an comprehendant ecclesiasticos, & eorum bona : Tractaturque de omnibus casibus iudiciorum ciuilium, & criminalium, in quibus dubitatur, an seculares iudices procedant contra ecclesiasticos*, Mayence, Ioannis Albini, 1609.

MATENESIUS, Johann Friedrich, *Sceptrum Regale et Imperatorium Serenissimæ & Catholicæ Domus Austriacæ*, Cologne, Ioannem Kinchium, 1619.

*Memorial histórico español: colección de documentos, opúsculos y antigüedades que publica la RAH*, Madrid, Imprenta Nacional, 1861.

MENOCHIO, Giovanni Stephano, *Hieropoliticon Siue Institutionis politicæ es. scriptvris depromptæ, libri tres; Editione secundâ correcti & aucti*, Cologne, Ioannem Kinckivm, 1626.

*Mercuré François (Le dix-septiesme tome du) : ou Suite de l'Histoire de nostre temps, sous le regne du tres-Chrestien Roy de France & de Navarre ; Louys XIII*, Paris, Estienne Richer, 1633.

*Mercuré François (Le vingtiesme tome du) : ou suite de l'Histoire de nostre temps, sous le Regne du Tres-Chrestien Roy de France & de Navarre ; Louis XIII*, Paris, Estienne Richer, 1637.

MERLE, Alexandra, « Un aspect de l'antimachiavélisme des Jésuites : le *Prince chrétien* de Pedro de Ribadeneyra entre simulation et dissimulation », *Les jésuites en Espagne et en Amérique*, Paris, PUPS, 2007, p. 111-140.

MONET, Philibert, *Abbrégé dv parallele des langves françoise, et latine, rapporté au plus près de leurs propriétés : Assorti des termes des Arts de l'une & de l'autre langue : & des moyens adressans le plus aisément à la notice, & vrai vsage de la langue latine*, Genève, Estienne Gamonet, 1635.

MONTCHER, Fabien, *La historiografía real en el contexto de la interacción hispano-francesa, (c. 1598-1635)*, Thèse de doctorat de la Universidad Complutense de Madrid sous la direction de A. Alvar Ezquerro et de C. Sanz Ayán, Madrid, 2013.

MORENO PORCEL, Francisco, *Retrato de Manuel de Faria y Sousa, cavallero del orden militar de Christo, y de la Casa Real. Contiene una relacion de su Vida, un Catalogo de sus Escritos, y va Sumario de sus Elogios, recogidos de varios Autores*, Lisbonne, Officina Ferreiriana, 1733.

MORHOF, Daniel Georg, *Polyhistor, literarius, philosophicus et practicus cum accessionibus virorum clarissimorum Ioannis Frickii et Iohannis Molleri, Flensburgensis. Editio Quarta*, Lübeck, Petri Boeckmanni, 1747.

MORREALE, Margherita, *Castiglione y Boscán: el ideal cortesano en el renacimiento español*, t. I, Madrid, RAH, 1959.

NEGREDO DEL CERRO, Fernando, *Los predicadores de Felipe IV. Corte, intrigas y religión en la España del Siglo de Oro*, Madrid, Actas, 2006.

NIEREMBERG, Juan Eusebio, *Theopoliticvs, sive brevis illucidatio et rationale divinorum operum, atque providentia humanorum*, Anvers, Ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti, 1612.

NIEREMBERG, Juan Eusebio, *Ideas de virtvd en algvnos claros varones de la compañía de Iesvs. Para los religiosos della*, Madrid, Maria de Quiñones, 1643.

NUNES CORONEL, Gregorio, *De Optimo Reipublicæ Statv Libri sex, in dvos tomos divisi. Quibus accessit Apologeticus Liber de Apostolicis Traditionibus*, Rome, Iacobum Lunam, 1597.

NÚÑEZ BELTRÁN, Miguel Ángel, *La oratoria sagrada de la época del barroco*, Séville, Universidad de Sevilla, 2000.

O'NEILL, Charles E., DOMÍNGUEZ, Joaquín María, *Diccionario Histórico de la Compañía de Jesús Biográfico-Temático*, Rome-Madrid, Institutum historicum-Universidad Pontificia Comillas, 2001.

OPTAT, *De Schismate donatistarum adversus Parmenianum: Patrologiæ cursus completus t. XI*, Paris, Vrayet, 1845.

OSORIO, Jerónimo, *De vera sapientia, libri V*, Cologne, Officina Birckmannica, 1582.

LOUDON, Cæsar, *Tesoro de las dos lenguas española y francesa*, éd. fac-similé, Paris, Ediciones Hispano Americanas, 1968 [1675].

PALMERIUS PISANUS, Matthias *et alii*, *En tibi lector, Chronica hoc est, Rerum secundum temporum svccessiones in orbe gestarum memorabilium Elenchos: opus ut divino primúm consilio institutum, ita omnibus cuiuscunque sint professionis quám maximé utile, á mundi creatione repetitum, ad annum usque hunc Christi Domini nostri M. D. XLIX. per sanctitate & doctrina uiros claros continuatum: quorum præcipuorum quidem nomina híc ascribuntur*, Bâle, Henricum Petri, 1549.

PEÑA ECHEVERRÍA, Javier, « Estudio preliminar », *La razón de Estado en España Siglos XVI-XVII (Antología de textos)*, Madrid, Tecnos, 1998, p. IX-XLI.

PERNOT, François, *La Franche-Comté espagnole à travers les archives de Simancas, une autre histoire des Franc-Comtois [sic] et de leurs relations avec l'Espagne de 1493 à 1678*, Besançon, PUFC, 2003.

PERNOT, François, *Sources espagnoles pour une histoire de la Franche-Comté aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Besançon, PUFC, 2004 [2000].

PFERSMANN, Andréas, « Le siège de Commentariopolis ou heurs et malheurs de l'autorité<sup>2</sup> », *La note d'autorité aperçus historiques (xv<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> s.)*, *Littératures Classiques* 64 (2008), p. 75-122.

PIGANIOL, André, *L'Empire chrétien*, Paris, PUF, 1972.

PLANCHER, Urbain, *Histoire générale et particulière de Bourgogne avec les preuves justificatives : composée sur les Auteurs, les Titres originaux, les Registres publics, les Cartulaires des Églises Cathédrales & Collégiales, des Abbayes, & autres anciens Monumens, &c.*, Dijon, Louis-Nicolas Frantin, 1781.

PLAUTE, *Captivi : Comédies* (trad. A. Ernout), t. II, Paris, Les Belles Lettres, 1989.

PLINE L'ANCIEN, *Histoire Naturelle* (trad. J. Beaujeu), t. II, Paris, Les Belles Lettres, 1950.

PLINE LE JEUNE, *Panegyrique de Trajan : Lettres, liv. X* (trad. M. Durry), Paris, Les Belles Lettres, 1959.

PLUTARQUE, *Plutarch's lives II : Aristides and Cato Major* (trad. B. Perrin), Londres-Cambridge, Heinemann-Harvard University Press, 1968.

PLUTARQUE, *Œuvres morales, t. XI, 2* (trad. J.-Cl. Carrière), Paris, Les Belles Lettres, 1984.

PLUTARQUE, *Opinions des philosophes : Œuvres morales, t. XIII* (trad. G. Lachenaud), Paris, Les Belles Lettres, 1993.

POSSEVINO, Antonio, *Bibliotheca selecta Qua agitur de Ratione Studiorum In Historia, In Disciplinis, In Salute omnium procuranda*, Rome, Typographia Apostolica Vaticana, 1593.

POSSEVINO, Antonio, *Iudicium, De Nuæ militis Galli, Ioannis Bodini, Philippi Mornæi, & Nicolai Machiaulli quibusdam scriptis quorum Catalogum inuersa pagina indicabit. Item defensio veritatis aduersus assertiones Catholicæ fidei repugnantes eiusdem Nuæ libris aspersas, auctore Petro Coreto Tornaci Canonico. Item Eiusdem Antonij Posseuini de confessione Augustana ac num admittendi sint hæretici ad colloquium publicum de fide. De Desiderio Erasmo, & secta Picardica iudicium*, Lyon, Ioannem Baptistam Buysson, 1593.

POSSEVINO, Antonio, *Apparatus sacer Ad Scriptores Veteris & novi Testamenti. Eorum interpretes, Synodos & Patres Latinos ac Græcos. Horum Versiones. Theologos Scholasticos quia contra hereticos egerunt. Chronographos & Historiographos Ecclesiasticos. Eos qui casus Conscientia explicarunt. Alios qui Canonicum Jus sunt interpretati. Poetas Sacros. Libros pios quocunque idiomate conscriptos*, Cologne, Ioannem Gimnicvm, 1608.

PRUDENCE, t. III, *Contre Symmaque* (trad. M. Lavarenne), Paris, Les Belles Lettres, 1948.

PUBLIUS SYRUS, *Sentences* (trad. J. Chenu), Paris, Panckoucke, 1835.

PUIGDOMÈNECH, Helena, *Maquiavelo en España*, Madrid, Fundación Universitaria Española, 1988.

QUEVEDO, Francisco de, *Carta al serenissimo, my alto, y my poderoso Lvis XIII. Rey Christianissimo de Francia.*, Madrid, viuda de Alonso Martin, 1635.

QUINTILIEU, *Institution oratoire*, t. VI (trad. J. Cousin), Paris, Les Belles Lettres, 1979.

QUINTILIEU, Marcus Fabius, *De institutione oratoria libri XII*, Paris, officina Antonii Augerelli, 1803.

*Ratio atque institutio studiorum Societatis Iesu. Auctoritate Septimæ Congregationis generalis aucta*, Anvers, Ioannem Meursium, 1635.

*Ratio atque institutio studiorum*, Rome, Collegio Societatis Iesu, 1637.

*Razón de Estado en España (La) Siglos XVI-XVII (Antología de textos)*, Madrid, Tecnos, 1998.

*Reception de Tres-chrétien, Tres-ivste, et Tres-victorieux monarque Lovys XIII. Roy de France & de Navarre, premier Comte et Chanoine de l'Eglise de Lyon: et de Tres-chrestienne, Tres-auguste, & Tres-vertueuse Royne Anne d'Avstriche: Par Messieurs les Doyens, Chanoines, & Comtes de Lyon, en leur Cloistre & Eglise, le XI. Decembre, M. D. XXII*, Lyon, Iaqves Rovssin, 1623.

*Relation de la surprinse [sic] de la ville de Trèves*, Douai, Marc Wyon, 1635.

RENAUDOT, Théophraste, *Recueil de toutes les nouvelles Ordinaires, Extraordinaires, Gazettes & autres Relations. Contenant le recit des choses remarquables avenuës tant en ce Royaume qu'ès pays Estrangers, dont les Nouvelles nous sont venuës toute l'année 1636. Avec les Edicts, Ordonnances, Declarations, & Reglemens sur le fait des Armes, Justice & Police de ce Royaume, publiez toute ladite année derniere : Et autres pieces servantes à nostre Histoire*, Paris, 1637.

RIBADENEYRA, Pedro de, *Princeps Christianvs adversvs Nicolavm Machiavellvm, ceterósque huius temporis Politicos* (trad. J. Oranus), Anvers, Ioachimvm Trognæsivm, 1603.

RIBADENEYRA, Pedro de, *Tratado de la Religion y Virtudes que deve tener el Principe Christiano, para gouernar y conseruar sus Estados. Contra lo que Nicolas Machiauelo y los Politicos deste tiempo enseñan*, Madrid, Pedro Madrigal, 1595.

RICO, Francisco, *El sueño del humanismo de Petrarca a Erasmo*, Barcelone, Crítica, 2014 [1993].

RODRÍGUEZ DE LA FLOR ADÁNEZ, Fernando, « Maquiavelo en Flandes. El Arte de la guerra del florentino y las « Armas de España », *Revista de la Sociedad Española de los Italianistas* 9 (2013), p. 159-177.

SALADIN, Jean-Christophe, *La bataille du grec à la Renaissance*, Paris, Les Belles Lettres, 2004.

SALAZAR, Juan de, *Política española. Contiene un discurso cerca de su Monarquía, materias de Estado, aumento, i perpetuidad*, Logroño, Diego Mares, 1619.

SÁNCHEZ AGESTA, Luís, « Teoría Política del Estado en el Siglo XVIII [sic], por J. A. Maravall », *Revista de Estudios Políticos* 9/18 (1944), p. 721-728.

SÁNCHEZ FERNÁNDEZ, Antonio, « La enseñanza del príncipe (Maquiavelo y Juan Luís Vives) », *Maquiavelo en España y Latinoamérica (del siglo XVI al XXI)*, M. González García et R. Herrera Guillén (coord.), Madrid, Tecnos, 2014, p. 93-108.

SÁNCHEZ HERRADOR, Miguel Ángel, *La biblioteca del colegio de la Encarnación de los Jesuitas de Montilla*, Thèse de doctorat de l'université de Cordoue, 2015.

SARRIÓN MORA, Adelina, *El miedo al otro en la España del siglo XVII. Proceso y muerte de Beltrán Campana*, Cuenca, Universidad de Castilla la Mancha, 2016.

SCRIBANI, Charles, *Politivs christianvs*, Anvers, Martinvm Nvtivm, 1626.

SENELART, Michel, « La raison d'État antimachiavélienne », *La raison d'État : politique et rationalité*, C. Lazzeri et D. Reynié (dir.), Paris, PUF, 1992.

SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, t. I (trad. H. Noblot), Paris, Les Belles Lettres, 1956.

SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, t. VI (trad. H. Noblot), Paris, Les Belles Lettres, 1962.

SÉNÈQUE, *Questions Naturelles* (trad. P. Oltramare), Paris, Les Belles Lettres, 1961.

SIGÜENZA, José de, *Tercera parte de la historia de la orden de san Geronimo Doctor de la Iglesia*, Madrid, Imprenta Real, 1605.

SIMÓN DÍAZ, José, *Bibliografía de la literatura hispánica*, Madrid, CSIC, 1970.

SIMON DÍAZ, José, *Historia del Colegio Imperial de Madrid (del Estudio de la Villa al Instituto de San Isidro: años 1346-1955)*, Madrid, Instituto de Estudios Madrileños, 1992.

SOCRATE LE SCHOLASTIQUE, *Historia Ecclesiastica : Patrologiæ cursus completus*, t. XXV, éd. de J. P. Migne, Paris, Garnier, 1859.

SOCRATE LE SCHOLASTIQUE, *Historia Ecclesiastica. Henricvs Valesivs Græcum textum collatis MSS. Codicibus emendavit, Latiné vertit, & Annotationibus illustravit*, Paris, Antonius Vitré, 1668.

*Soldat Suédois (Le) ou histoire véritable de ce qui s'est passé depuis le venüe du Roy de Suede en Allemagne iusques à sa mort*, Rouen, Jean Berthelin, 1634.

SOLÓRZANO PEREIRA, Juan de, *Disputationem de Indiarum iure sive de iusta Indiarum Occidentalium inquisitione, acquisitione, et retentione*, Madrid, Francisco Martinez, 1629.

SORRENTINO, Andrea, *Storia dell'antimachiavellismo europeo*, Naples, Luigi Loffredo, 1936.

SOUTHWELL, Nathanael, *Bibliotheca scriptorum societatis Iesu opus inchoatum a R. P. Petro Ribadeneira Eiusdem Societatis Theologo, anno salutis 1602. Continuum a R. P. Philippo Alegambe Ex eadem Societate, usque ad annum 1642. Recognitum, & productum ad annum Iubilæi M. DC. LXXV.*, Rome, Iacobi Antonij de Lazzaris, 1676.

STRADA, Famien, *De bello belgico decas prima ab excessu Caroli V Imp. usque ad initia Præfecturæ Alexandri Farnesii Parmæ, ac Placentiæ Ducis III*, Anvers, Ioannis Cnobbari, 1635.

STRADA, Famien, *Provsiones academicæ, oratoriæ, historicæ, poeticæ*, Saint Omer, Carolum Boscardum, 1619.

SURIUS, Laurentius (ou SAUER, Lorenz), *Commentarius brevis rerum in orbe gestarum, ab anno salutis M. D. usque in annum M. D. LXXIII. ex optimis quibusque Scriptoribus congestus, per Laurentium Surium Carthusianum. Nunc verò pro Continuatione adiecta est Historia Michaelis ab Isselt, incipiens ab anno 1566. usque ad annum 1586. ab eo recèns aucta & recognita. Cum Indice Copiosissimo*, Cologne, Arnoldum Quentelium, 1602.

SYNESIOS DE CYRENE, *Le Discours sur la royauté de Synésios de Cyrène à l'empereur Arcadius* (trad. Chr. Lacombrade), Paris, Les Belles Lettres, 1951.

TACITE, *Annales*, liv. I-III (trad. P. Wuilleumier), Paris, Les Belles Lettres, 1974.

TACITE, *Annales*, liv. IV-VI (trad. P. Wuilleumier), Paris, Les Belles Lettres, 1974.

TERRONES DEL CAÑO, Francisco, *Instruccion para predicadores*, Grenade, 1616.

TERTULLIEN, *Apologétique* (trad. J.-P. Waltzing), Paris, Les Belles Lettres, 1961.

TERTULLIEN, *De Anima : Opera, t. II*, Paris, Michaelis Sonni, 1630.

TERTULLIEN, *De Idololatria : Patrologiæ cursus completus*, t. I, Paris, Garnier, 1844.

TERTULLIEN, *De l'âme : Œuvres, t. II* (trad. M. de Genoude), Paris, Louis Vivès, 1852.

THOMAS D'AQUIN (saint), *De Regimine Principum Libri quatuor*, Leyde, Jean Maire, 1630.

THUAU, Étienne, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Albin Michel, 2000 [1966].

TURNER JOHNSON, James, *The Holy War Idea in Western and Islamic Traditions*, Pennsylvania University Park, Pennsylvania State University Press, 2005.

URIARTE, José Eugenio, LECINA, Mariano, *Biblioteca de escritores de la Compañía de Jesús pertenecientes a la antigua Asistencia de España desde sus orígenes hasta el año de 1773*, vol. I, Madrid, Viuda de López del Horno, 1925.

URIARTE, José Eugenio, LECINA, Mariano, *Biblioteca de escritores de la Compañía de Jesús pertenecientes a la antigua Asistencia de España desde sus orígenes hasta el año de 1773*, vol. II, Madrid, Viuda de López del Horno, 1929-1930.

VALENTIN, Jean-Marie, « Diffusion et adaptation des écrits politiques des jésuites italiens et espagnols dans le Saint Empire entre 1591 et 1638 », *Dix-septième siècle* 237 (2007), p. 729-738.

VALÈRE MAXIME, *Dictorum factorumque memorabilium Libri novem. Olim à Stephano Pighio emendati. Nunc vero post Lipsi & Mitallerii aliorumque spicilegia, ad vetustissimum V. Cl. Petri Danielis I. C. exemplar collati, Adiectis etiam Animadversionibus à Christophoro Colero, cum Indice gemino*, Francfort, Danielem & Davidem Aubrios & Clementem Schleichium, 1627.

VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables liv. II-III* (trad. R. Combès), Paris, Les Belles Lettres, 1995.

VASÆUS, Joannes, *Rerum Hispaniae memorabilium annales, a Ioanne Vasaeo Bryngensi et Francisco Tarapha Barcinonensi, non minus docte quam breuiter, ad hæc vsque tempora*

*deducti. Quibus accessit succincta rerum à Philippo Secundo Catholico rege gestarum descriptio: omniumque Regum Hispaniæ genealogia, recens ex italico translata. Omnia partim noua, partim ad primam æditionem accuratè recusa: cum Indice locupletissimo*, Cologne, Ludouicum Alectorium, & hæredes Iacobi Soteris, 1577.

VASCONCELLOS, Antonio de, *Anacephalæoses id est, summa capita actorum regum lusitaniæ*, Anvers, Petrum & Ioannem Belleros, 1621.

VILLIERS, Patrick, *Les corsaires du littoral Dunkerque, Calais, Boulogne de Philippe II à Louis XIV (1568-1713) De la guerre de 80 ans à la guerre de succession d'Espagne*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2000.

*Vitæ Cæsarum Tomvs II. Quarum autores sunt hi, Trebellius Pollio. Flavius Vopiscus. Sextus Aurelius Victor. Pomponius Lætus. Ioan. Baptistæ Egnatii Veneti in eosdem Annotationes*, Lyon, Gryphivm, 1551.

VITTORELLI, Andrea *et alii, Vitæ et res gestæ Pontificvm Romanorvm et S. R. E. Cardinalivm ab initio nascentis Ecclesiæ, vsque ad Vrbanvm VIII. Pont. Max*, Rome, Typis Vaticanis, 1630.

VIVES, Juan Luís, *De Veritate fidei Christianæ libri Quinque, ut quibus de Religionis nostræ fundamentis, contra Ethnicos, Iudæos, Agarenos, sive Mahumetanos, & perversé Christianos plurima subtilissimé simul atque exactissimé disputantur*, Lyon, Ioannem Frellonium, 1551.

VOLPINI, Paola, « “Por la autoridad de los ministros”: observaciones sobre los letrados en una alegación de Juan Bautista Larrea (primera mitad del siglo XVII) », *Cuadernos de Historia Moderna* 30 (2005), p. 63-84.

VOUGA, François, *Politique du Nouveau Testament*, Genève, Labor et Fides, 2008.

WADDINGTON, Albert, *La république des Provinces-Unies la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650*, Paris, Masson, 1895.

WIPON, *Rerum germanicarum veteres iam primum publicati Scriptores VI.*, éd. de Joannes Pistorius, Francfort, Claudium Marnium, & heredes Iohannis Aubrii, 1607.

WURZBACH, Constantin von, *Biographisches Lexikon des Kaiserthums Oesterreich*, Vienne, Aus der kaiserlich-königlichen hof. und Staatsdruckerei, 1861.

ZELNICK-ABRAMOVITZ, Rachel, « Slaves and role reversal in ancient greek cults », *Slaves and Religions in Græco-Roman Antiquity and Modern Bazil*, Cambridge, Cambridge Scholars Publishing, 2012, p. 96-132.

# Annexes

---

## Avertissement

Le cas échéant, nous reproduisons des ouvrages conservés et numérisés par la BMB.

Les reproductions de *D. C. P.* proviennent de : CLÉMENT, Claude, *Dissertatio Christiano-politica ad Philippum IV Regem Catholicum, in qua Machiavellismo ex impietatis penetralibus producto & iugulato ; firmitas, felicitas, & incrementa Hispanica Monarchiæ, atque Austriacæ Maiestatis, gubernationi ex Christianæ Sapientiæ legibus accepta referuntur.*, Madrid, Francisco Martinez, 1636, BMB, fonds ancien, cote 229955.

Les reproductions de *M. J.* proviennent de : CLÉMENT, Claude, *Machiavellismus iugulatus à Christiana Sapientia Hispanica & Austriaca. Dissertatio Christiano-politica ad Philippum Quartum Regem Catholicum. Auctore P. Claudio Clemente è Societate Iesu Ornacensi in Comitatu Burgundiæ, Regio Professore Eruditionis in Collegio Imperiali Madritensi. Altera editio priore auctior singularium & novarum rerum huius temporis accessione.*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1637, BMB, fonds ancien, cote 229956.

Les reproductions de *E. M. D.* proviennent de : CLÉMENT, Claude, *El machiavelismo degollado por la christiana sabiduría de España y de Austria. Discurso christiano-político a la Catholica Magestad de Philippo IV. Rey de las Españas*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1637, BMB, fonds ancien, cote 229957.

On peut observer, dans les différents états présentés, que les pages du paratexte de *E. M. D.*, non paginées dans l'édition originale, sont affectées d'une numérotation négative. Ce codage était nécessaire afin de pouvoir les enregistrer dans la base de données. Cette numérotation négative est calculée à partir de la première page numérotée dans l'édition originale. La dernière page du sommaire est donc codée -1, l'avant-dernière, -2, etc., jusqu'à la page de titre codée -12. La page du colophon qui apparaît après la page 188 dans l'édition originale a, dans la même logique, reçu le code 189.

Dans les tableaux des états, une case vide signifie que le mot, ou l'expression, ne figure pas dans la version du texte concernée. Une case remplie de trois X en capitale signifie, en revanche, que la comparaison est ponctuellement impossible. Les différents encadrements et soulignements figurant sur les reproductions sont de notre main.



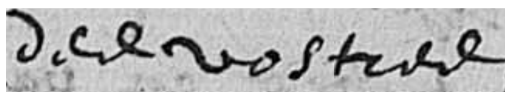
## Annexe 1.1.1 : éléments biographiques comparés

Colonia	Dictionnaire Historico	König	Le Long	Michaud	BSSJ 1643	BSSJ 1676	Morhof	Sommervogel De Backer
	Erudito, polémista.	Sequanus	Jeûu	né à Ornans, par trevilles de Franche-Comté, vers 1594.	Gallus, Sequanus. Ornat in Comitatu Burgundiae natus	Gallus, Sequanus. Ornat in Burgundiae Comitatu natus	Burgundus	né à Ornans, dans la Franche-Comté vers 1594.
	N. 23 julio 1596. Ornans (Doubs), Francia			entra dans l'ordre des Jésuites en 1612.	Ornat in Comitatu Burgundiae natus	dum Vesuntione adoleosens Rhetoricæ studeret, admissus est in Societate anno 1612. cum ipse haberet ætate 16.		entra dans la Compagnie en 1612.
Après avoir enseigné la Rhetorique à Lyon	Ensien gramática y retórica en Lyon (1617-1623) o. 1624. Lyon (Rhône), Francia			Il professa les humanités et la rhétorique, d'abord à Lyon et ensuite à Dole.	Ornat in Comitatu Burgundiae natus	Ornat in Comitatu Burgundiae natus		
fut appelé pour l'enseigner à Madrid dans le Collège Impérial.	Comenzó en 1628 en Lyon y al término era enviado a Madrid (1626-1628), en donde dió un curso de retórica.				Nunc Madridi degit, Regius Professor eruditioris in Collegio Imperiali.	Nunc Madridi degit, Regius Professor eruditioris in Academiæ Regiæ in mibus virtutis, quam doctrinæ commendatione implerit.		Sua reputatione fuit appellatus a Madrid, ubi fuit insignis antiquitatis grecus et latinæ.
	Hija la tercer a probación. Fue enviado a Madrid en 1630, para ser catedrático de erudición en los Estudios Reales.							
	Úv. 5 febrero 1631. Madrid.							
	Como natural del Franco Condado, tradicionalmente indiano a la Casa de Borgoña, no sólo se hispanizó en la lengua, sino que intervino activamente en la apasionada polémica antifrancesa de aquellos años: expresó sus ideas en un discurso en el que se comparaba a su patria con la de los flamencos, en un parlíeto. Gestó <i>Impromptu per Francos</i> , con el seudónimo de Luis de Cruzamento (atribuido erróneamente a Antoine Brun y al mismo Cornelio Jansenio). El P. General Nicolo Vitelleschi, que fue su amigo y discípulo, le encargó un tratado de ordeno exaltado que caracterizaba a su <i>Machiavelismo aguilas</i> . lamenta y condena la alianza de Francia con el Turco: la república holandesa y el rey de Suecia, y la protección dispensada a la España de los Países Bajos, y la protección dispensada a la papas, de algunos cardenales y obispos franceses, y de varios juristas. El opúsculo tuvo amplia difusión en latín y francés, y se conserva hoy en las bibliotecas de Madrid, Bruselas y Vaticana, entre otras.							
	m. 23 noviembre 1642. Madrid, España	An. 1640, claruit.		Il mourut en cette ville en 1642.		Virtutis rangosa modum modestia, & animi divina semper spectantis imago; sed in seipso, quædam de seipso in hediæm, late frequentia cum Deo colloquia, voluptate et liquida peritua, in animo placido exhalavit		Il mourut dans cette ville en 1642.

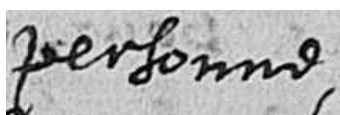
### Annexe 1.1.2 : particularités manuscrites de Claude Clément

Afin de pouvoir authentifier d'autres manuscrits de l'auteur, nous avons relevé certains détails de son écriture observables dans ceux conservés à la BMB. Les reproductions ci-dessous proviennent des documents référencés dans la bibliographie.

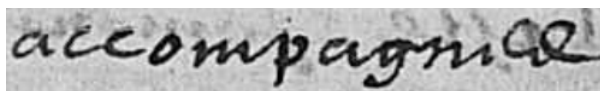
Claude Clément a tendance à simplifier la graphie des s en position finale : alors qu'ils sont allongés en position centrale, ils ressemblent à des e en fin de mot, comme ici, dans l'expression « des vostres ».



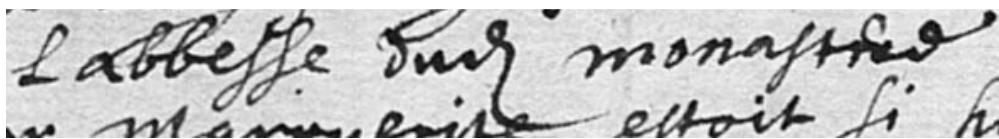
On repère deux réalisations graphiques pour le e selon qu'il se trouve en position centrale ou finale, comme dans le mot « personne ».



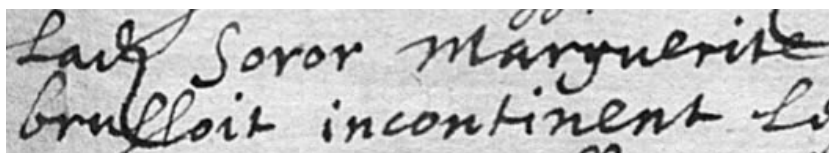
Les terminaisons en « -es » sont très caractéristiques comme dans le mot « accompagnés ».



Claude Clément a tendance à tracer des signes en fin de mot ressemblant à des s ou à des e à très longue queue, voire à des h, mais qui n'ont apparemment d'autre fonction qu'esthétique, comme à la fin de « du » dans l'expression : « l'abbesse du monastère »,



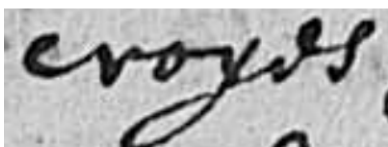
ou encore à la fin de « la » de l'expression : « la Soror Marguerite »,



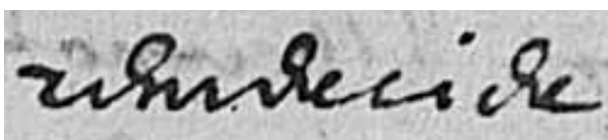
ou à la fin de « les » dans l'expression : « les lettres ».



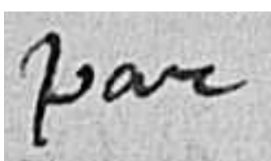
Pour les r, ils sont parfois semblables à des v comme dans la forme verbale :  
« croyez ».



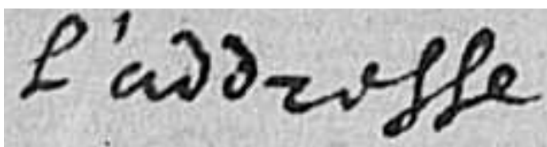
Ils peuvent également être réduits à une simple boucle comme dans l'infinif :  
« remercier ».



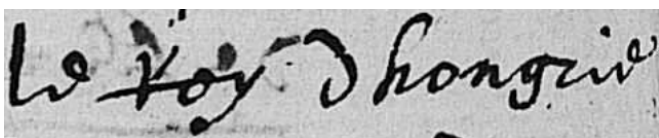
Ils peuvent aussi ressembler à un créneau comme dans la préposition : « par ».



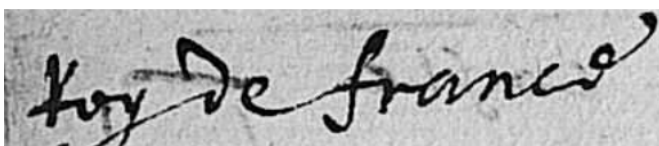
En position centrale, ils peuvent prendre la forme d'un créneau simplifié comme dans l'expression : « l'adresse ».



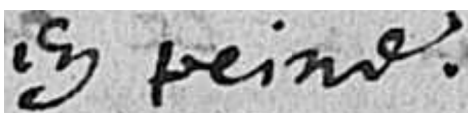
Enfin, et c'est là une marque distinctive, Claude Clément écrit le R majuscule comme un V majuscule barré, comme dans l'expression : « Le Roy d'Hongrie »,



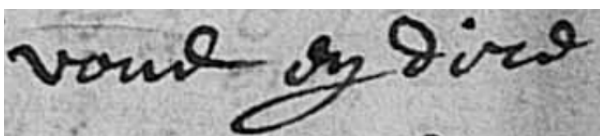
ou encore dans l'expression : « Roy de France ».



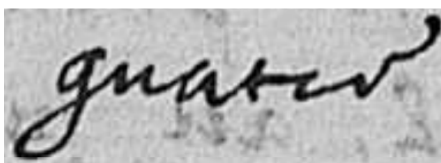
Les n en position finale ont une queue qui, lorsqu'elle est poussée, peut les faire passer pour des g ou des y, comme dans l'expression : « en peine »,



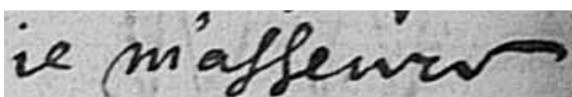
ou, toujours à la fin de « en », dans l'expression : « vous en dire ».



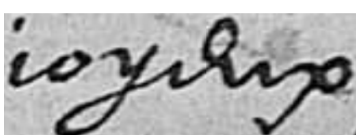
Les q forment une boucle qui les fait ressembler à des g comme dans le numéral : « quatre ».



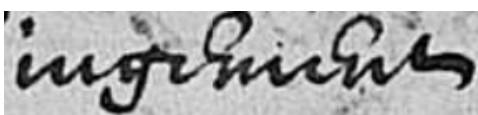
Les j sont écrits comme des i, ce qui fait ressembler les pronoms « je » à des pronoms « il », comme dans l'expression : « je m'assure »,



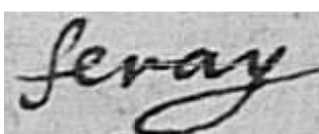
ou dans l'adjectif : « joyeux »,



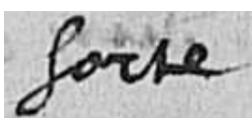
ou encore dans le mot : « jugement ».



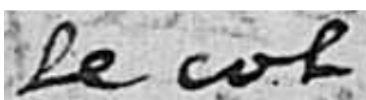
En général, ses f sont clairement barrés, comme dans la forme verbale : « feray ».



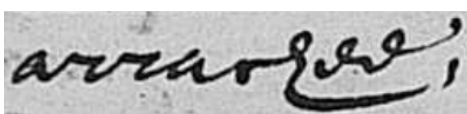
Cette particularité les différencie assez clairement des s longs sans barre comme dans le mot : « sorte ».



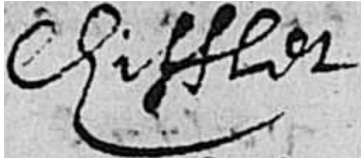
Les l sont très caractéristiques, avec une base droite comme dans l'expression : « le col ».



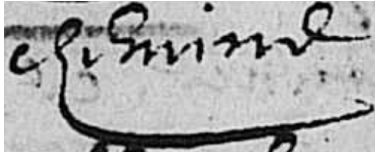
Le digramme « ch » est très reconnaissable également. Le h se termine par une longue queue horizontale, comme dans l'adjectif : « arrachée »,



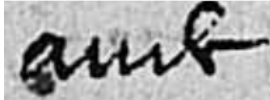
ou dans le nom propre : « Chifflet »,



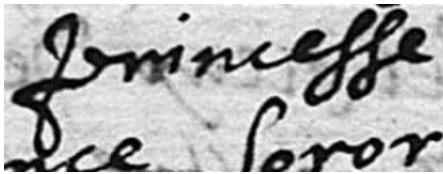
ou encore dans le mot : « chemins ».



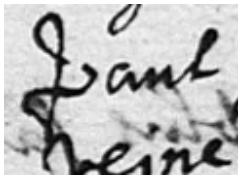
Le c final peut ressembler aussi aux e ou aux s, comme dans « avec ».



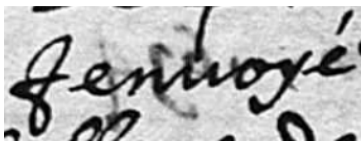
Les P en capitale sont également distinctifs et ressemblent à des f, comme dans le mot : « Princesse »,



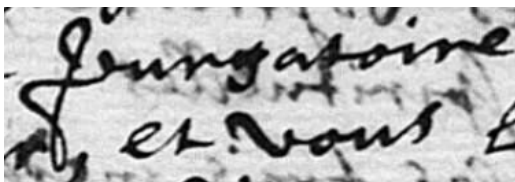
ou encore dans « Paul ».



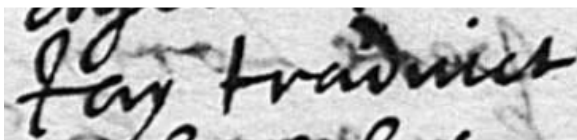
Le signe « & » ressemble beaucoup à ce P majuscule comme dans l'expression : « & envoyé ».



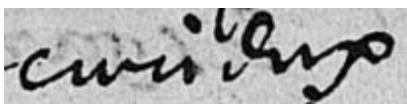
Ce P majuscule ressemble aussi beaucoup à un J majuscule comme dans le mot : « Purgatoire »,



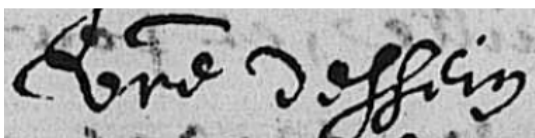
à comparer avec l'expression : « Jay traduit ».



Le x est très particulier également. Il a une queue longue qui revient contre le sens de l'écriture, comme dans l'adjectif : « curieux ».



Claude Clément abrège souvent le possessif « votre » par les trois lettres « vre » surmontées d'un trait comme dans l'expression : « votre dessein ».



Dernières particularités : Claude Clément emploie fréquemment des latinismes en français : le mot latin « vel » est utilisé à la place de « ou bien » ou de « ou encore ». Il utilise souvent « item » ou l'expression « id est ».

Annexe 2.3.1 : écarts entre les impressions A, B et C de E. M. D.

Ce tableau recense, page par page, les différences d'impression observables entre les trois impressions A, B et C de E. M. D.

p. E. M. D.	Texte E. M. D. A	Texte E. M. D. B	Texte E. M. D. C	Remarques
-12	A LA CATHOLICA MAGESTAD DE PHILIPPO IV. REY DE LAS ESPAÑAS,	A LA CATHOLICA MAGESTAD DE PHILIPPO IV. REY DE LAS ESPAÑAS,	AL EXCELENTISSIMO SEÑOR PRINCIPE DE PATERNO. DUQUE DE MONTALTO, ALCALA, &c.	
-6	Español-les	Español-les	Españoles	
-5	Machiavelistica: quanto	Machiavelistica: quanto	Machiavelistica, quanto	
	Quinto; quan grande	Quinto; quan grande	Quinto, quan grande	
	Reyes; en Carlos	Reyes; en Carlos	Reyes, en Carlos	
	Emperado;res	Emperado;res	Emperado-res	Impr A et B fautives
	Inquisicion; en Philippo	Inquisicion; en Philippo	Inquisicion, en Philippo	
	poderosos Reyes;	poderosos Reyes;	poderosos Reyes,	
	de ntanbuenos	de ntanbuenos	de tan buenos	Impr A et B fautives
1				
	Tilde sur "Religion" en note	Ene normal sur "Religion" en note	Ene normal sur "Religion" en note	
	.§	.§	.§.	Impr A et B fautives
2				

	Tilde sur "vergonçosa"	Ene normal sur "vergonçosa"	Ene normal sur "vergonçosa"	
	Policiolatria	Policiolatria	Politiolatria	
	Politico ; como si	Politico, como si	Politico, como si	
	Atheismo? ó secta	Atheismo, ó secta	Atheismo, ó secta	
3				
	nombre, y exercicio	nombre y exercicio	nombre y exercicio	
	bolver, y rebolver	bolver y rebolver	bolver y rebolver	
	Saturnalia.	Saturualia.	Saturualia.	Impr B et C fautives
4				
	a precian	aprecian	aprecian	Impr A fautive
	inventado. Donde	inventado, Donde	inventado, Donde	Impr A fautive
	Santurno	Saturno	Saturno	Impr A fautive
	reverencia	reverencia	reverencia	Impr A fautive
5				
	Machia.belo	Machia-velo	Machia-velo	Impr A fautive
	Baron passim	Baron.passim	Baron.passim	Impr A fautive
	Belarminios	Belarminos	Belarminos	Impr A fautive
	Ioann.	Ioan.	Ioan.	
	Ribaden.	Ribadn.	Ribadn.	Impr B et C fautives
	Scriban. iu Politico	Scriban. in Politico	Scriban. in Politico	Impr A fautive
	Andr.	And.	And.	Impr A fautive mais les autres aussi : Adam Contzen
	veruntamen	Veruntamen	Veruntamen	Impr A fautive
6				



	Idolatars	Idolatrās	Idolatrās	Idolatrās	Impr A fautive
	si no	sino	sino	sino	Impr B et C fautives
7	Tilde sur "ningun"	Ene normal sur "ningun"	Ene normal sur "ningun"	Ene normal sur "ningun"	
	supresticioso	supersticioso	supersticioso	supersticioso	Impr A fautive
8					
	nequitiae, non	nequitiae non	nequitiae non	nequitiae non	Impr A fautive
	pene	penè	penè	penè	
	L, de anima	L. de anima	L. de anima	L. de anima	Impr A fautive
	afuerça	a fuerça	a fuerça	a fuerça	Impr A fautive
	sendas, estar	sendas; estar	sendas; estar	sendas; estar	
	tosdos	todos	todos	todos	Impr A fautive
10					
	escrupulo, declarandole	escrupulo; declarandole	escrupulo; declarandole	escrupulo; declarandole	Impr A identique à D. C. P., M. J. et Impr C
22					
	Imperitum	imperitum	imperitum	imperitum	Impr A fautive
25					
	Tiber. Ces.	Tiber. C	Tiber. C	Tiber. Ces.	Probable oubli dans Impr B
27					
	valor, los que	valor, los que	valor, los que	valor; los que	
57					
	esta	està	està	està	
58					

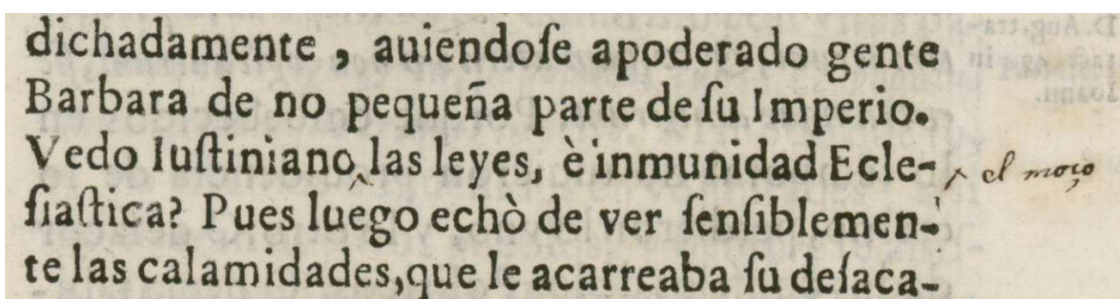
	descortemente	descortemente	descortemente	Impr A fautive
59				
	oponerse	oponer	oponer	Impr A fautive
60				
	sentimiento; y aun	sentimiento, y aun	sentimiento, y aun	Impr A fautive (M. J. = Impr B)
62				
	Augusto	augusto	augusto	Impr A fautive
	sucedda	sucedda	sucedda	Impr A fautive
	bien; assi	bien, assi	bien, assi	Impr A fautive
64				
	aut	ait	ait	Impr A fautive
	y invencible	è invencible	è invencible	Impr A fautive
65				
	verdadera	verdadera	verdadera	Impr. A et B fautives
66				
	ma,s	mas	mas	Impr A fautive
67				
	accipit qui	accipit, qui	accipit, qui	
68				
	sabiduria, de que jamas desdixeran	sabiduria, de que jamas desdixeran	sabiduria, que jamas desdixeran	Impr. A et B fautives
70				
	Primero deste nombre	Primer deste nombre	Primer deste nombre	
72				
	por la honrra	por la honrra	por la honrra	Impr. A et B fautives

	avemosobservado	avemosobservado	avemoosbservado	Impr. C fautive
96				
	Mas, trecientas Infante, Noblezas	Mas; trecientas Infante; Noblezas	Mas; trecientas Infante; Noblezas	
102				
	Catholicus, quam	Catholicus quam	Catholicus quam	Virgule dans Impr A et M. J. mais pas de virgule dans D. C. P. ni Impr B
132				
	SESUS	IESUS	IESUS	Impr A fautive
150				
	cedros Libani	dros Libani	cedros Libani	Impr B fautive.

### Annexe 2.3.2 : corrections manuscrites de l'éditeur

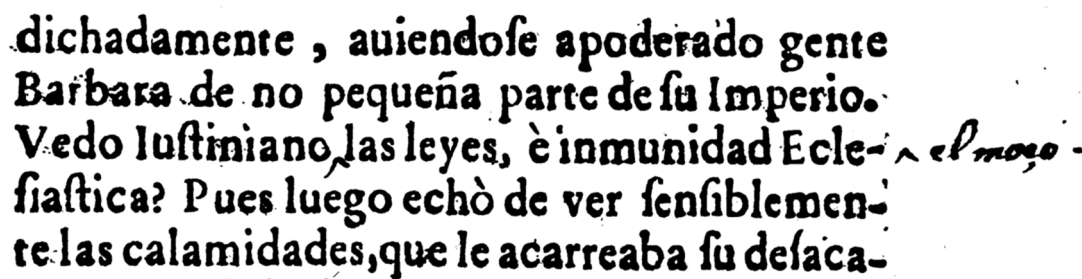
Ces reproductions des éditions originales mettent en évidence la ressemblance des corrections manuscrites apportées à trois impressions différentes de *E. M. D.*

*E. M. D.*, p. 43. Extrait de *E. M. D. A.*



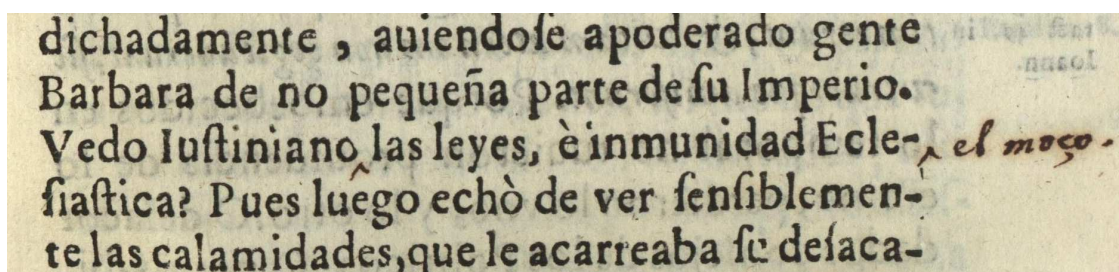
dichadamente , auiendose apoderado gente  
Barbara de no pequeña parte de su Imperio.  
Vedo Iustiniano las leyes, è inmunidad Eccl- *el moco*  
siastica? Pues luego echò de ver sensiblemente  
te las calamidades, que le acarrea su desaca-

*E. M. D.*, p. 43. Extrait de *E. M. D. B.*



dichadamente , auiendose apoderado gente  
Barbara de no pequeña parte de su Imperio.  
Vedo Iustiniano las leyes, è inmunidad Eccl- *el moco*  
siastica? Pues luego echò de ver sensiblemente  
te las calamidades, que le acarrea su desaca-

*E. M. D.*, p. 43. Extrait de *E. M. D. C.*



dichadamente , auiendose apoderado gente  
Barbara de no pequeña parte de su Imperio.  
Vedo Iustiniano las leyes, è inmunidad Eccl- *el moco*  
siastica? Pues luego echò de ver sensiblemente  
te las calamidades, que le acarrea su desaca-

Annexe 3.2.1 : liste des errata de E. M. D.

Le nom du correcteur a été encadré.

**T A S S A.**  
**E** Stà tassado à cinco maravedis capa pliego, como consta de su original, fecho en Madria à 25. de Febrero de 1636.

**E R R A T A S.**  
**P** Ag. 47. lin. 12. seas diga sea, p. 43. l. 10. vedò Iustiniانو diga violo Iustiniانو el moço. p. 50. l. 15. Valeriano, Valentiniano. p. 65. lin. 27. pluma, palma, p. 70. l. 24. borrese y otros. p. 72. l. 28. winieron, viuieron. p. 76. l. 29. sobre, sabrè. p. 85. l. 28. viendo, viniendo. p. 79. l. 18. poderos, poderlos, p. 112. sub, suo. p. 106. l. 1. borrese en espacio de quinientos años, p. 114. l. 22. despues de piedad, añadase que p. 124. l. 5. no que se, diga que no se. p. 130. l. 19. Estè, estè p. 134. l. 11. labra, labrò. p. 236. transiisse, transmissiisse. p. 147. l. 9. despues de dueños diga luego. pag. 150. l. 7. de la Austria, borrese la. p. 180. lin. 2. valuit, voluit, p. 181. l. 2. passa, passo l. 9. en tonando, entonando, l. 20. conueniato, conueniat, lin. 21. de sui, añadase nominis.

**¶** Va todo conforme con el original, fuera de las Erratas de las quales van aqui las principales.

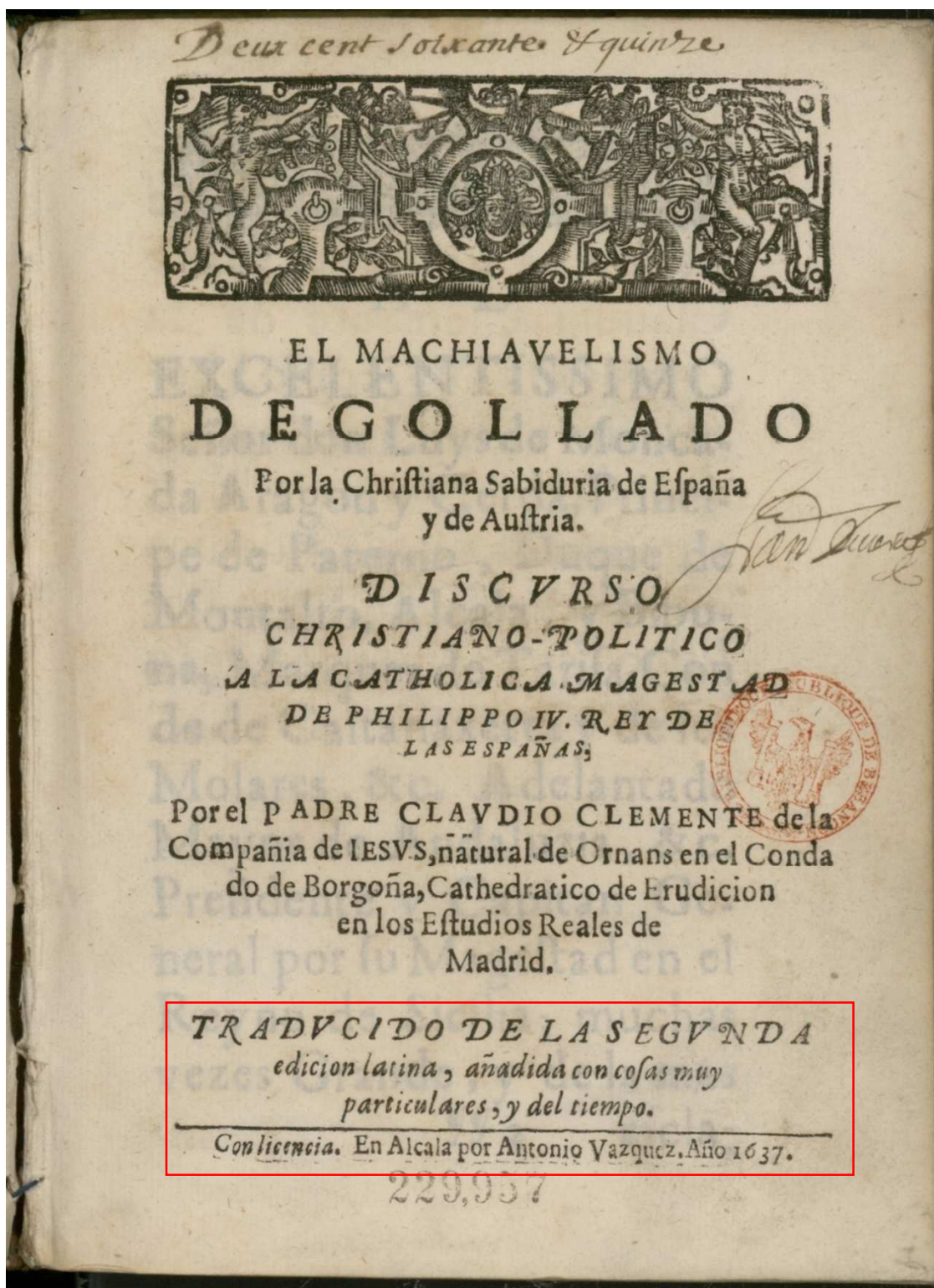
**Doctor Alonso Sanchez?**

**S V M A E**



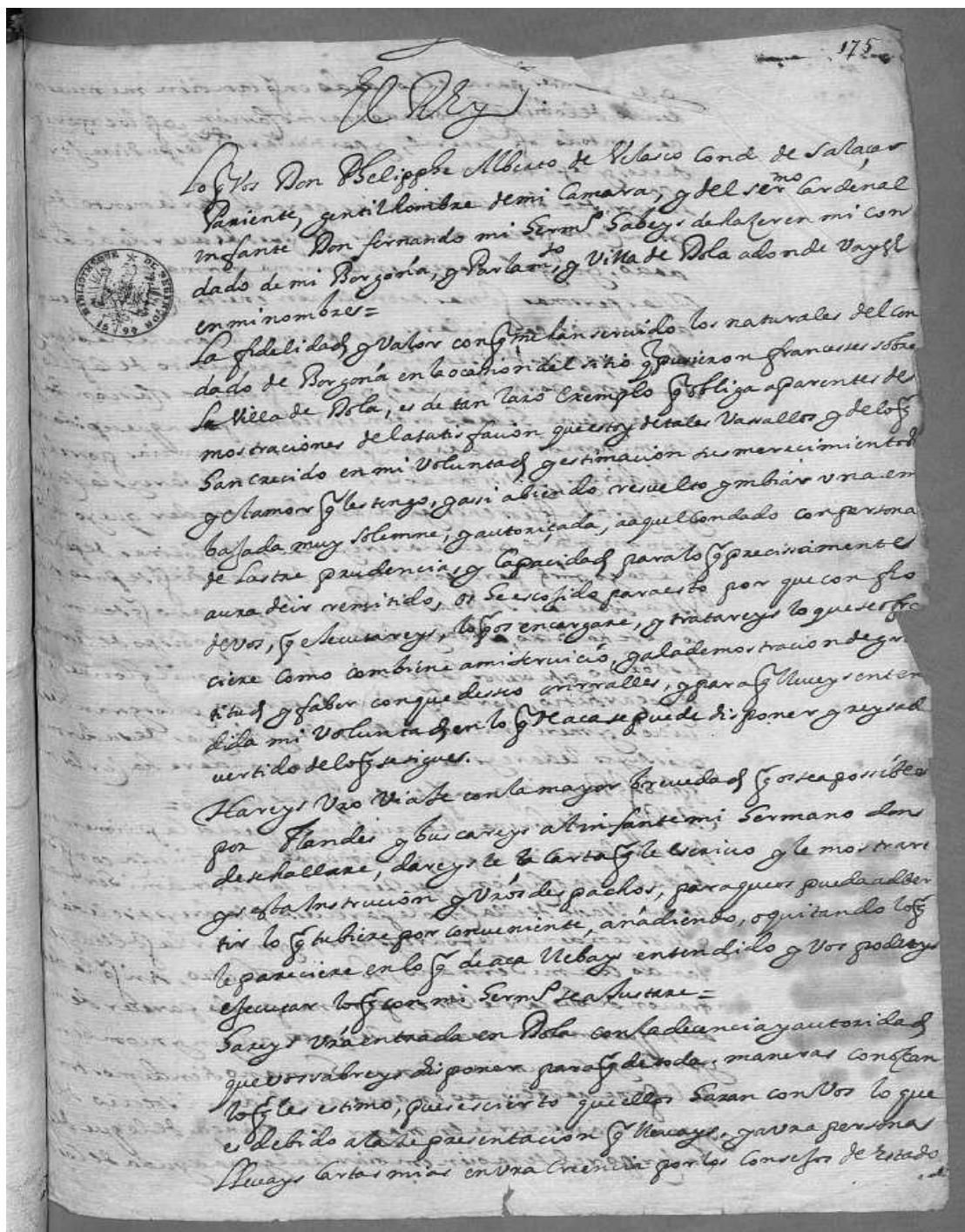
Annexe 3.2.2 : page de titre de E. M. D. A

Le texte encadré qui pourrait laisser imaginer qu'Antonio Vazquez est le traducteur.

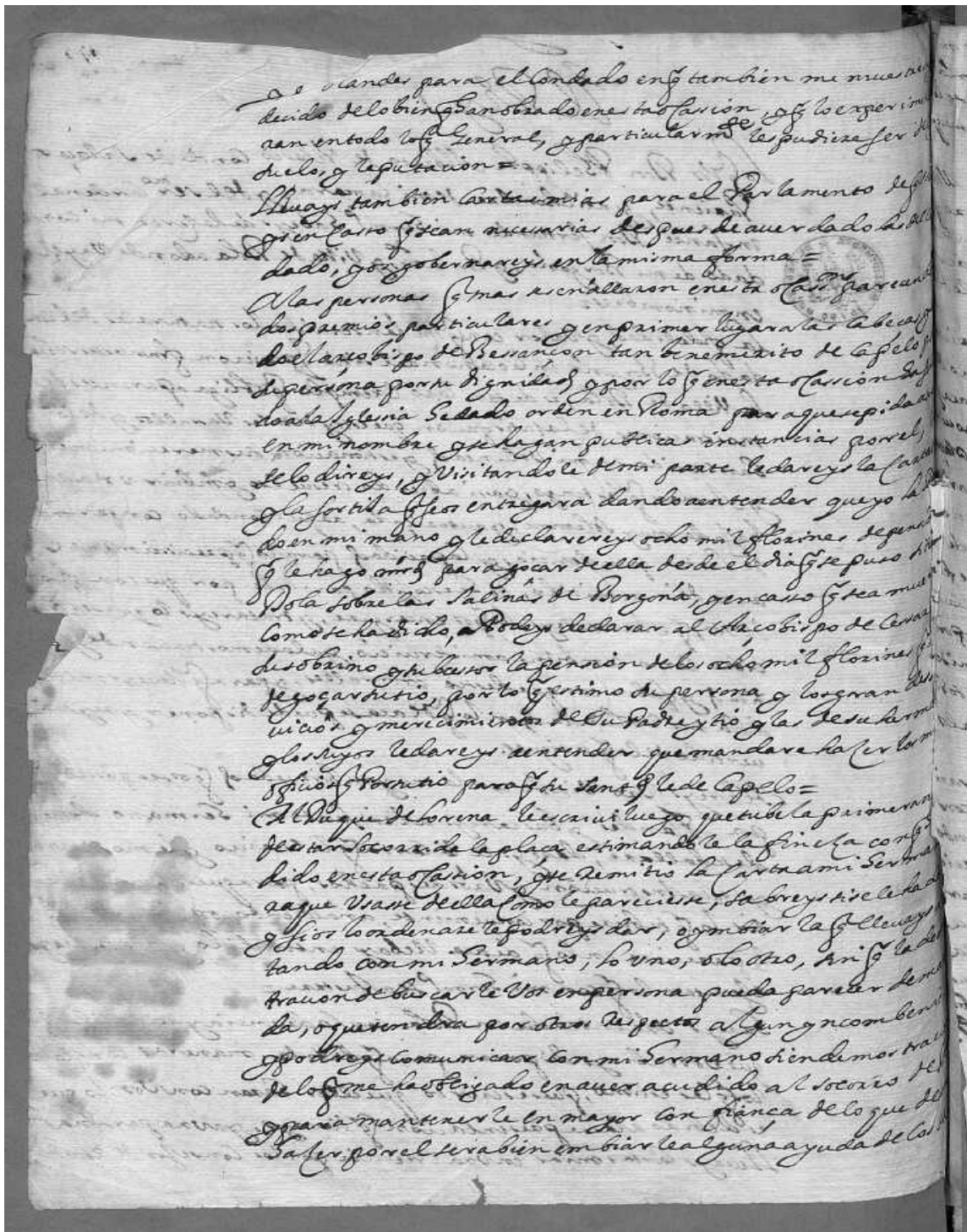


Annexe 3.2.3 : lettre du roi au comte de Salazar

Reproduction d'un manuscrit de la BMB : *Lettre de Philippe IV au comte de Salazar*, Ms Chiflet 46 « Tome 6 de papiers importants de la comté de Bourgogne en matière civile », fol. 175 « Instructions du roi d'Espagne au comte de Salazar, chargé de se concerter avec les pouvoirs publics de la Franche-Comté (1636) », fol. 175 r°.

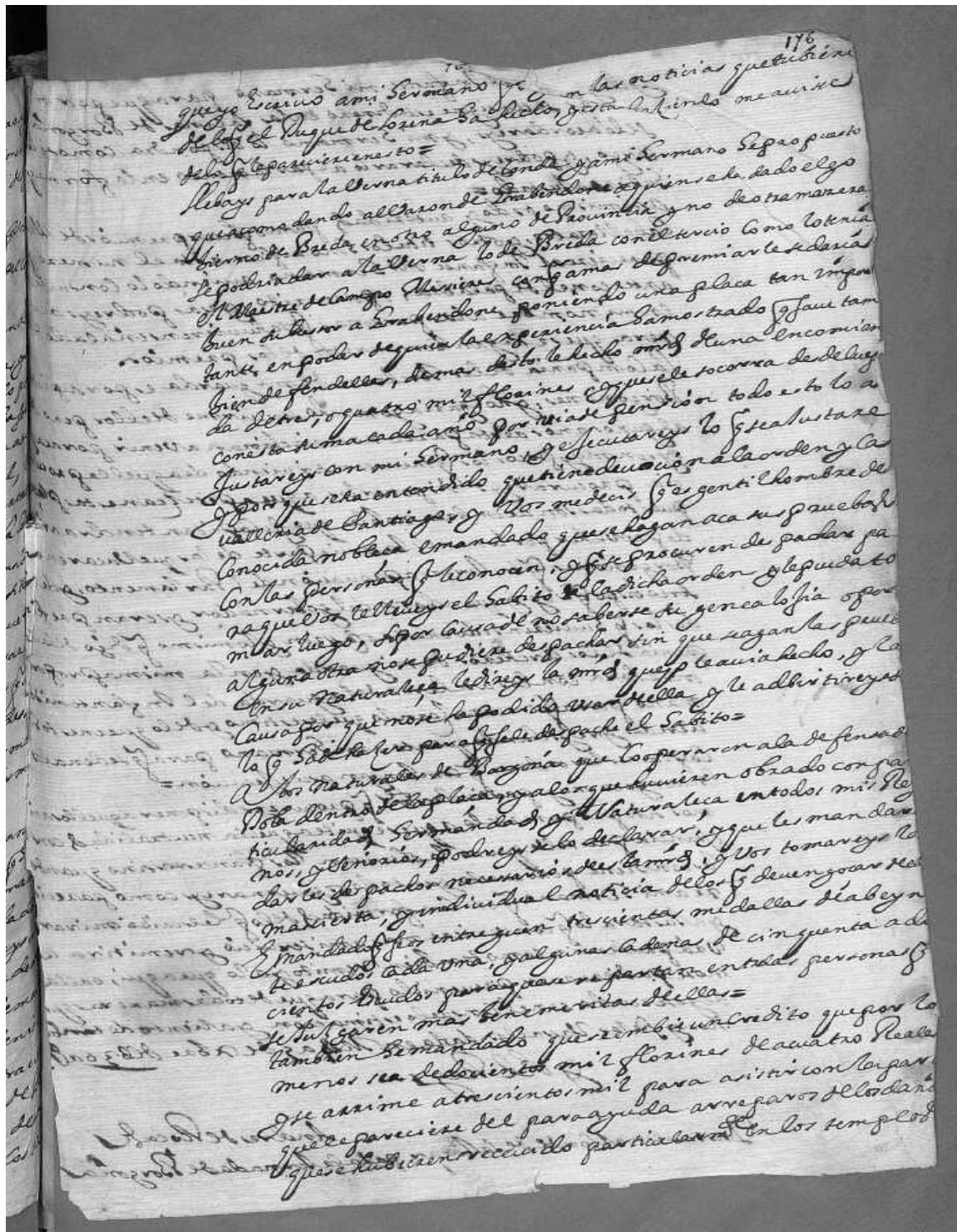


Reproduction d'un manuscrit de la BMB : *Lettre de Philippe IV au comte de Salazar*, Ms Chiflet 46 « Tome 6 de papiers importons de la comté de Bourgogne en matière civile », fol. 175 « Instructions du roi d'Espagne au comte de Salazar, chargé de se concerter avec les pouvoirs publics de la Franche-Comté (1636) », fol. 175 v°.





Reproduction d'un manuscrit de la BMB : Lettre de Philippe IV au comte de Salazar, Ms Chiflet 46 « Tome 6 de papiers importons de la comté de Bourgogne en matière civile », fol. 175 « Instructions du roi d'Espagne au comte de Salazar, chargé de se concerter avec les pouvoirs publics de la Franche-Comté (1636) », fol. 176 r°.



Reproduction d'un manuscrit de la BMB : *Lettre de Philippe IV au comte de Salazar*, Ms Chiflet 46 « Tome 6 de papiers importants de la comté de Bourgogne en matière civile », fol. 175 « Instructions du roi d'Espagne au comte de Salazar, chargé de se concerter avec les pouvoirs publics de la Franche-Comté (1636) », fol. 176 v°.

Yo el Infante mi hermano para que por mi  
 antes se conigie e ordeno en las Cortes de Borgoña  
 de lo acordado, y mi hermano lo ha pondra como se debe  
 cargo, y govierno de llevarlo a parlamento en la forma  
 Subscrito a todo  
 con mi nombre o de ay ayuda para que por premio de  
 Caballeros, govierno, títulos, honras, y a todo el numero  
 parezca al Infante mi hermano aviendo lo consultado  
 antes con el de palabra, y por escrito, y sea por drey de  
 en mi nombre a las personas que fueren señaladas  
 para que se hagan honras, y premios de los  
 La Compañia de los Señores de mi guarda e por sig  
 Borgoñeses, y de lo que yo mucho se quisiera de ellos por  
 algunos años, a esta parte no se inclinaron a venir por  
 y son muy pocos, lo que me está viendo de aquellos pro  
 na procurados, y ponerlos a que a pie de cana se  
 por todas son de combate, que si lo capitán tendra  
 de proveer por lo menos la otra parte de las que la caren  
 Borgoñeses, y en la parte de la Compañia de los Señores de mi guarda  
 Arcoobispo, y quando yo del gobernador que van por  
 do, los Señores de mi guarda e Compañia de los Señores de mi guarda  
 paria de los Arceobispos de mi guarda e en la misma Compañia  
 me está con los Arceobispos de la guarda del Infante mi  
 mano para que yo sea, como se quiere, y me godelo que en  
 viendes, y yo dando quenta a mi hermano para que se den  
 Capitanes las ordenes, y también en algunas  
 Encargos muy particulares, y procurez de gobernar a  
 mos, y no por gobernarlo a que equite a quella neutralidad, y  
 Francia por velle que no la abrenan, los franceses no guardan  
 de conviene por esto que todo se goviernan, y como pareciere  
 de mi hermano, y en la forma de los Señores de mi guarda  
 gabsara lo que conuenia, mas a mi servicio, y remitiva a  
 va a prudencia como también remito lo que aqui, saca  
 no se puede aver, para que de cada manera, y  
 de ser oída con el Consejo, y sinación, y aliento de tanto  
 no, y feles vassallos, dada en Madrid a diez e tres de Mayo de 1636.

Yo el Rey

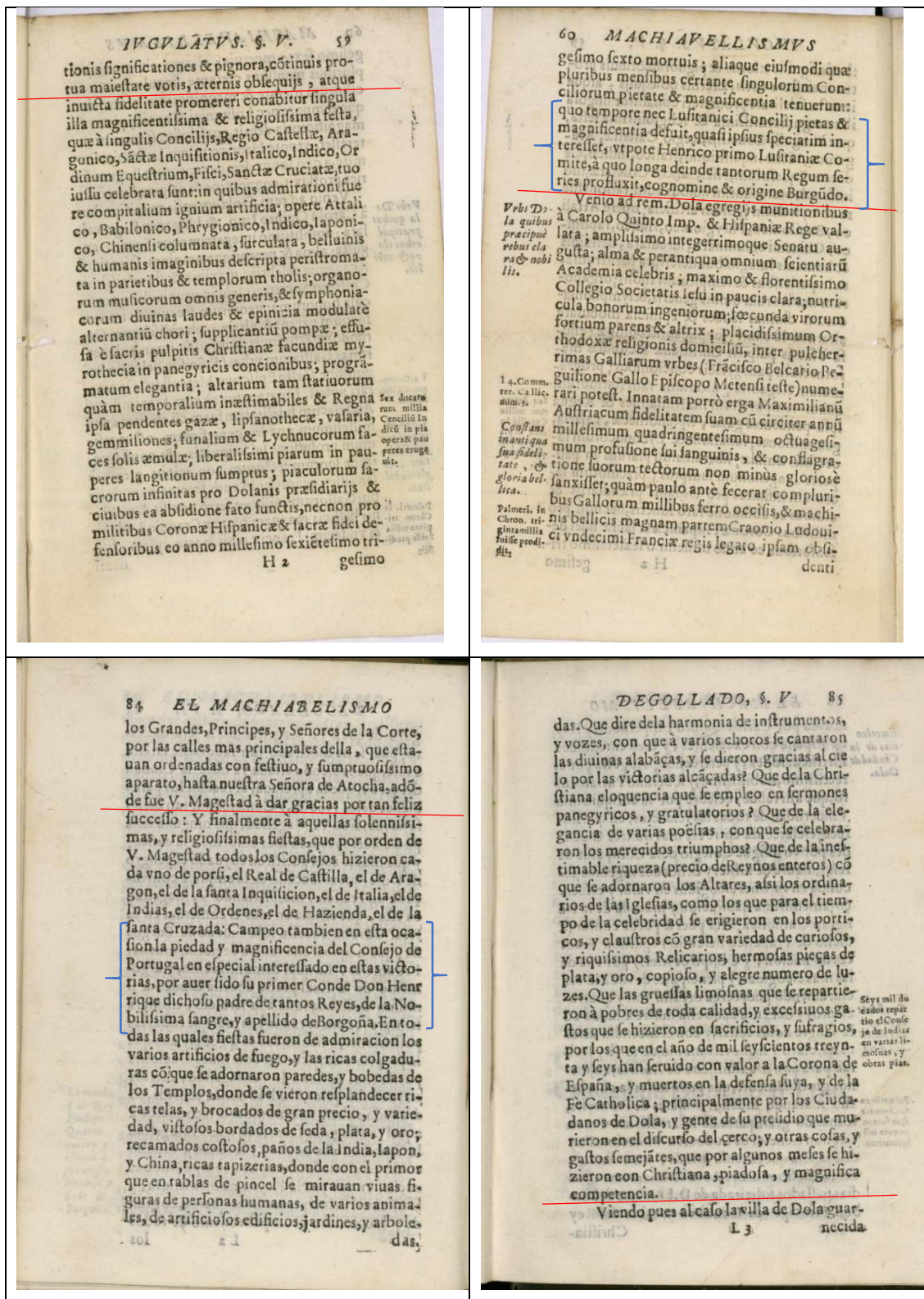
Andrés de los Rios

Instrucción al conde de Salazar para la Compañia de Borgoña



## Annexe 3.5.1 : conseil de Portugal, déplacement

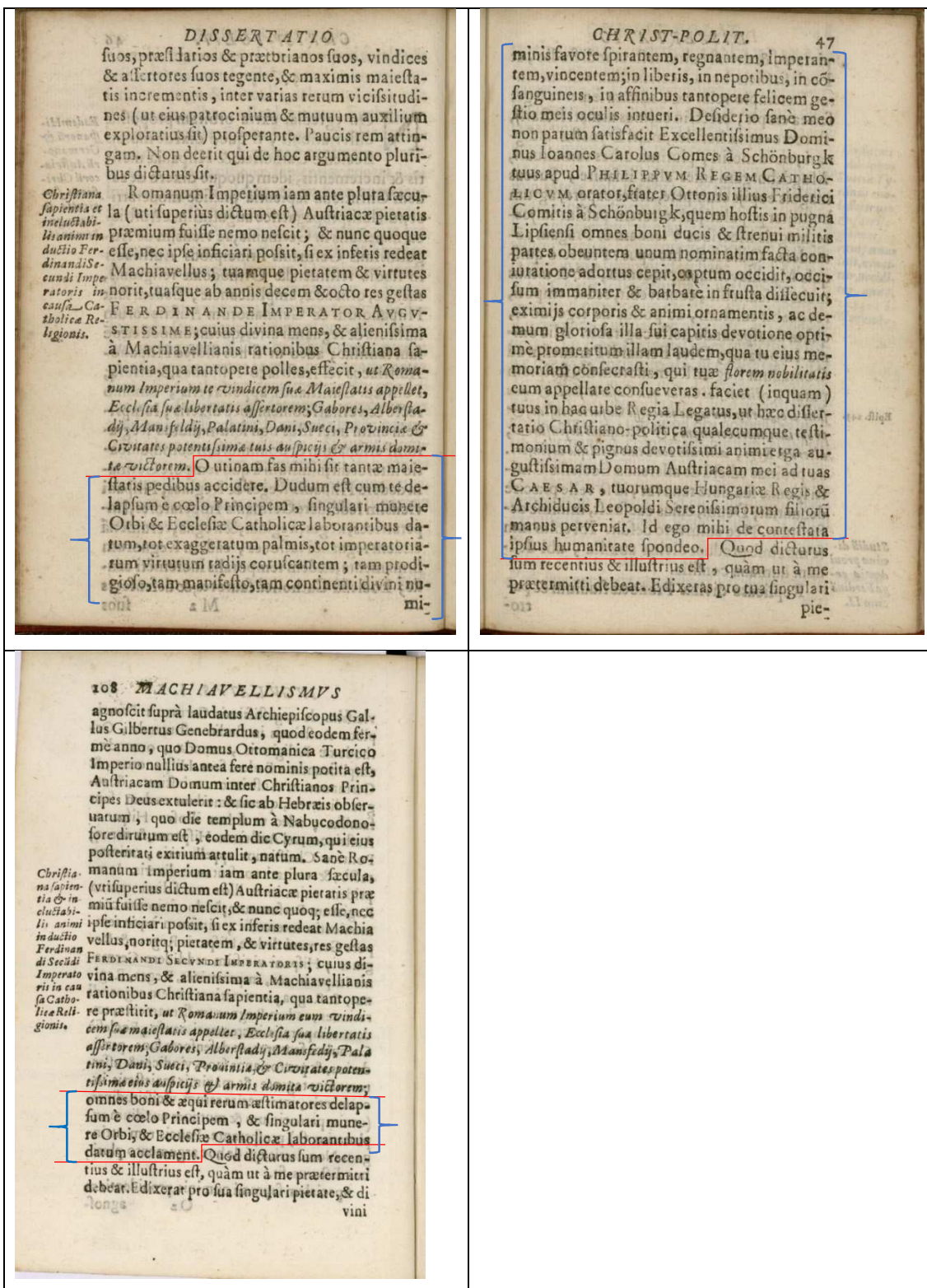
Déplacement de paragraphe entre *M. J.*, p. 59-60 (haut) et *E. M. D.*, p. 84-85 (bas).



Annexe 3.5.2 : comte de Schönburg, déplacement

Suppression de paragraphe entre *D. C. P.*, fol. 46 v°-47 r° (haut) et *M. J.*, p. 108

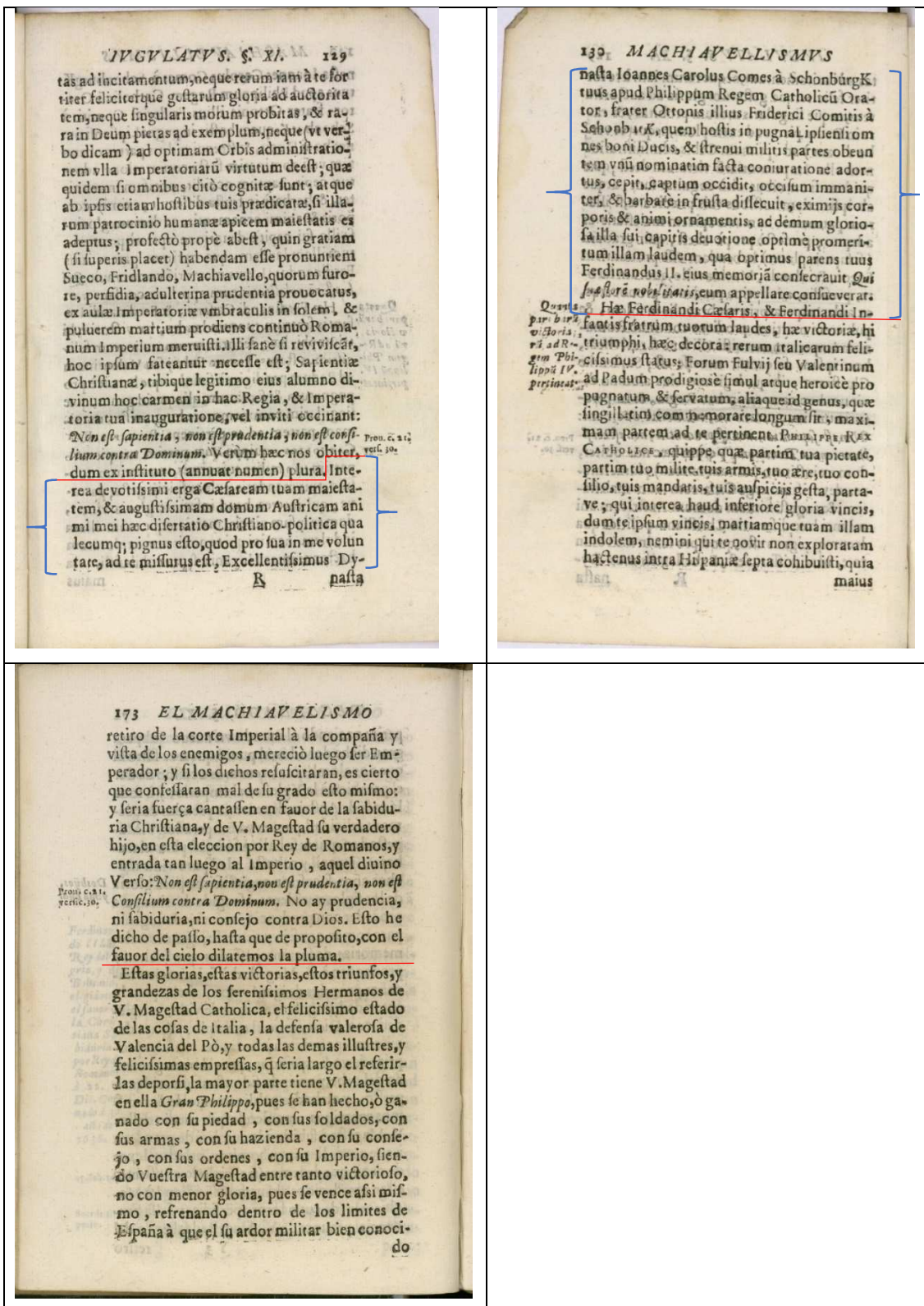
(bas).





Annexe 3.5.3 : comte de Schönburg, suppression

Suppression de paragraphe entre *M. J.*, p. 129-130 (haut) et *E. M. D.*, p. 173 (bas).



### Annexe 4.1.1 : erreurs dans *M. J.*

Ce tableau recense les erreurs qui apparaissent dans *M. J.* alors que la formulation était correcte dans *D. C. P.*

p. <i>E. M. D.</i>	Texte <i>D. C. P.</i>	fol. <i>D. C. P.</i>	Texte <i>M. J.</i>	p. <i>M. J.</i>
7				
	quid mysteriorum	4 r°	quid mysterium	5
8				
	horum mysteriorum	4 r°	horum mysterium	5
	aram	4 v°	atram	6
9				
	penetratum	4 v°	denerattum	6
	institutum	4 v°	institum	6
10				
	religione	5 r°	religiones	7
	incolumitatem	5 r°	in columitatem	7
	part. 8	5 r°	cap. 28	7
11				
	Politicorum	5 r°	Policorum	8
	Politio-latriae	5 v°	Politio-latria	8
12				
	neglectum	6 r°	negletum	9
13				
	praestareque	6 v°	proestareque	10
17				
	mystæ	8 r°	Mystæ	13
19				
	regulae	8 v°	Regulae	14
	retinendam	8 v°	retinendam	14
22				
	absolutissimum	9 v°	absolutissimu	16
	innocentia	9 v°	inocentia	16
23				
	Politicè	9 v°	politicè	17
25				
	1139	10 v°	1339	18
	Politicae	10 v°	politicae	18
26				

	leoninum	10 v°	leonium	19
30				
	natali	13 r°	Natali	23
32				
	insania	13 v°	Insania	24
33				
	proditis	14 r°	produis	25
36				
	manu	14 v°	manus	27
39				
	equestrium fabulatores	15 v°	equestium fabulatores	28
44				
	gentium	17 r°	genitum	31
49				
	barbaris	18 v°	Barbaris	35
50				
	Zozim.l.4. Tom.1. opt. Rom. Pont.	19 r°	Zozim.l. 4. Tom.ep.Rom.Pont.	35
	Tyrannum	19 r°	Tyrantum	35
	vetricibus	19 r°	vitricibus	35
	cap. 16	19 r°	c. 16	35
53				
	afferet	20 r°	efferet	37
54				
	Pontificius	20 r°	Pontificus	37
55				
	foret	20 v°	forent	38
	pseudo-politicæ	20 v°	pseudo-polititæ	38
56				
	abstrusissimum	21 r°	abstrusissimum	39
	Divus	21 r°	Dius	39
58				
	fronte	21 v°	frante	41
59				
	patere	22 r°	partere	41
60				
	PHILIPPE	22 v°	PHELIPPE	42
62				
	praecipuam	23 r°	Praecipuam	43
63				
	Miraret	23 r°	Mirarex	43
	Hispanicum	23 r°	Hispanacum	43

64				
	24	23 v°	4	44
65				
	praetermittatur	24 r°	praetermitatur	45
70				
	praeter	26 r°	paeter	49
72				
	ijs	26 v°	ijis	50
75				
	sumpsisset	28 r°	sumpsiset	53
78				
	quot...quot...quot	28 v°	quot...quot	55
	inviderit	29 r°	invidederit	55
82				
	valuit	30 r°	voluit	135
104				
	dispendio: imò & reducendis ad saniozem mentem	31 v°		74
	impenderet	31 v°	impenderit	74
105				
	antimachiovelliana	32 r°	antimachiavelliana	75
111				
	Christiano politica	34 v°	Christiano politicae	80
	id genus	34 v°	in genus	80
112				
	praecipuae feris	35 r°	praecipuè feris	81
116				
	Catholici	36 r°	Chatolici	83
121				
	cum hunc in modum nullà alià re ab supplicantium vulgo, quàm innatæ maiestatis [...] discrepans	38 r°	cum hunc in mundum nullà alià ab supplicantium vulgo, quàm innatæ maiestatis [...] discrepans	87
127				
	Corculum	40 r°	Coreulum	92
132				
	Tuquimi	41 v°	Tuquimini	96
	sustentandis	42 r°	substentandis	96
136				
	illam	43 v°	ilam	99
	Oceanum	43 v°	Occeanum	99
142				
	pignerari	45 r°	pugnerari	105
	pignerari	45 r°	pugnerari	105



144				
	oppidulum	45 v°	oppidum	106
146				
	Mansfeldij	46 v°	Mansfedij	108
147				
	Extemplo	47 v°	Exemplo	109
148				
	constat, & propriam	47 v°	constat, propriam	109
	denuntiat	47 v°	denunciat	109
149				
	1633	48 r°	1333	110
150				
	nunc est	48 v°	non est	111
	Philisthæus	48 r°	Philistæus	111
153				
	quodam horrore	49 v°	quodam honore	113
	munerari	49 v°	numerari	113
155				
	clementiam vestram	50 v°	Clementiam Vestram	115
156				
	L. de recta fide.	50 v°		115
157				
	Viennæ	51 r°	Vienneæ	116
161				
	spe elatam	52 v°	spe latam	119
167				
	iter	55 v°	inter	125
173				
	aliaque id genus præclarè & feliciter gesta, quæ singillatim commemorare longum sit	57 r°	aliaque id genus, quæ singillatim commemorare longum sit	130
178				
	Machiavellismus	59 r°	Machiavellissimus	134
180				
	valuit	30 r°	volvit	135
182				
	Prophetica	60 r°	Profetica	137
	pietati	60 r°	pietatis	137
	sempiterna	60 r°	sempiternæ	137
183				
	compressa	60 v°	comprehensa	138

Annexe 4.1.2 : erreurs de *M. J.* absentes de *E. M. D.*

Ce tableau dresse la liste des erreurs observables dans *M. J.* qui n'apparaissent pas dans *E. M. D.*

p. <i>E. M. D.</i>	Texte <i>D. C. P.</i>	fol. <i>D. C. P.</i>	Texte <i>M. J.</i>	p. <i>M. J.</i>	Texte <i>E. M. D.</i>
10	part. 8	5 r°	cap. 28	7	part.8
12	neglectum	6 r°	neglectum	9	ò dexada crecer con desaliñado descuido
15	ordini	7 r°	Ordini	11	orden
17	mystæ	8 r°	Mystæ	13	juventud
19	regulae	8 v°	Regulae	14	regia
22	innocentia	9 v°	inocentia	16	innocentia
23	Politicè	9 v°	politicè	17	Politica
25	1139	10 v°	1339	18	1139
25	Politicae	10 v°	politicae	18	Policia
26	leoninum	10 v°	leonium	19	que un leon
30	natali	13 r°	Natali	23	nacimiento
32	insania	13 v°	Insania	24	locura
33	proditis	14 r°	prodis	25	proditis
36	vana	14 v°	una	27	de poco momento
36	manu	14 v°	manus	27	manu
44	gentium	17 r°	genitum	31	naciones
49	barbaris	18 v°	Barbaris	35	barbaris

50	Tyrannum	19 r°	Tyrannum	35	Tyrannum
53	afferet	20 r°	afferet	37	afferet
54	Pontificius	20 r°	Pontificus	37	del Pontifice
55	foret	20 v°	foret	38	fuera
56	abstrusissimum	21 r°	abstrusissimum	39	secretissimo
59	patere	22 r°	partere	41	se estiende
62	praecipuam	23 r°	Praecipuam	43	praecipuam
63	Hispanicum	23 r°	Hispanacum	43	Española
63	Miraret	23 r°	Mirarex	43	Admirarme yo
64	24	23 v°	4	44	24
75	sumpsisset	28 r°	sumpsisset	53	sumpsisset
78	quot...quot...quot	28 v°	quot...quot	55	quantos...quantos...quantos
82	valuit	30 r°	voluit	135	valuit (cf p. 180)
104	dispendio: imò & reducendis ad saniozem mentem	31 v°		74	perdida de sus interesses, y rentas. Antes en reduzir a mas sana doctrina
111	id genus	34 v°	in genus	80	deste genero
116	Catholici	36 r°	Chatolici	83	Catholici
121	cum hunc in modum nullà alià re ab supplicantium vulgo, quàm innatè maiestatis [...] discrepans	38 r°	cum hunc in mundum nullà alià ab supplicantium vulgo, quàm innatè maiestatis [...] discrepans	87	sin diferenciarse de la plebe, mas que en la nativa Magestad de persona
136	illam	43 v°	illam	99	illam
142	pignerari	45 r°	pugnerari	105	asseguran para si
144	oppidulum	45 v°	oppidum	106	adelguela
146	Mansfeldij	46 v°	Mansfeldij	108	Mansfeldios
147	Extemplo	47 v°	Exemplo	109	luego al punto

148	constat, & propriam	47 v°	constat, propriam	109	constat & propriam
149	1633	48 r°	1333	110	1633
150	nunc est	48 v°	non est	111	aora es
150	Philisthæus	48 r°	Philisthæus	111	Philisthæus
153	munerari	49 v°	munerari	113	premio
153	quodam horrore	49 v°	quodam honore	113	estupor, y espanto
155	clementiam vestram	50 v°	Clementiam Vestram	115	clementia vestram
156	L. de recta fide.	50 v°		115	L. de recta fide.
161	spe elatam	52 v°	spe latam	119	presumida por las esperanças
173	aliaque id genus præclarè & feliciter gesta, quæ singillatim commemorare longum sit	57 r°	aliaque id genus, quæ singillatim commemorare longum sit	130	y todas las demas illustres, y felicissimas empresas, que seria largo el referirlas
178	Machiavellismus	59 r°	Machiavellissimus	134	Machiavelismo
180	valuit	30 r°	volvit	135	valuit
182	Prophetica	60 r°	Profetica	137	Prophetica
182	pietati	60 r°	pietatis	137	pietati
182	sempiterna	60 r°	sempiternæ	137	sempiterna
183	compressa	60 v°	comprehensa	138	compressa

Annexe 4.1.3 : erreurs de citation dans *M. J.* corrigées dans *E. M. D.*

p. <i>E. M. D.</i>	Texte <i>D. C. P.</i>	fol. <i>D. C. P.</i>	Texte <i>M. J.</i>	p. <i>M. J.</i>	Texte <i>E. M. D.</i>
22	innocentia	9 v°	innocentia	16	innocentia
49	barbaris	18 v°	Barbaris	35	barbaris
50	Tyrannum	19 r°	Tyrannum	35	Tyrannum
53	afferet	20 r°	efferet	37	afferet
62	praecipuam	23 r°	Praecipuam	43	praecipuam
75	sumpsisset	28 r°	sumpsisset	53	sumpsisset
104	dispendio: imò & reduendis ad saniorè mentem	31 v°		74	perdida de sus interesses, y rentas. Antes en reduzir a mas sana doctrina
116	Catholici	36 r°	Chatolici	83	Catholici
146	Mansfeldij	46 v°	Mansfedij	108	Mansfeldios
148	constat, & propriam	47 v°	constat, propriam	109	constat & propriam
150	Philisthæus	48 r°	Philistæus	111	Philisthæus
155	clementiam vestram	50 v°	Clementiam Vestram	115	clementia vestram
180	valuit	30 r°	volvit	135	valuit
182	Prophetica	60 r°	Profetica	137	Prophetica
182	pietati	60 r°	pietatis	137	pietati
182	sempiterna	60 r°	sempiternae	137	sempiterna
183	compressa	60 v°	comprehensa	138	compressa

### Annexe 4.1.4 : variations affectant les notes marginales

Ce tableau dresse la liste des écarts observables entre *D. C. P.*, *M. J.* et *E. M. D.* affectant les notes marginales.

<i>p. E. M. D.</i>	Texte <i>D. C. P.</i>	fol. <i>D. C. P.</i>	Texte <i>M. J.</i>	<i>p. M. J.</i>	Texte <i>E. M. D.</i>
5		3 r°	Ioan. de Avila in epistol. ad Præt. Hispal.	3	Ioan. de Avila in epistol. ad Præt. Hispal.
5	Bellarmin.	3 r°	Bellarmin. de offic. Princ.	3	Bellarmin. de offic. Princ.
10	part. 8	5 r°	cap. 28	7	part.8
16	socr. 4. Panar.	7 r°	Isocr. 4. Pana.	12	Isocr. in Panat.
25	1139	10 v°	1339	18	1139
50	Zozim. l.4. Tom. 1. opt. Rom. Pont.	19 r°	Zozim. l. 4. Tom. ep. Rom. Pont.	35	Zozim l.4. to. I. epist. Rom. Pont.
64	24	23 v°	4	44	24
70		25 v°	Circiter an. 730.	49	
107		32 v°	Consule Ioan Solorza. Pereira l. I. de India. iure. c. 3. n. 57. 58. 60. 61.	77	Vease Don Iuan de Solorçano Pereyra, l de Indiar. iure c.3. nu. 37. 58. 60. 61.
135		43 v°	& in Psal. 67. ve. 37	99	y sobre el psalmo 67. v 37.
139		44 r°	7. Die Martij an. 1632.	102	7. Março ann. 3632.
139		44 r°	Quaedam de innatis & acquisitis virtutib. Principis Baltasaris Caroli	102	Algo de las perfecciones naturales, y adquisitas del Serenissimo Principe Don Baltasar Carlos.
142		45 r°	In Apolog. cap. 4.	105	Tertu.apol. cap.39.
156	L. de recta fide.	50 v°		115	L. de recta fide.
162	Quint.	53 r°		120	
166	Ann. 1634.	54 r°		123	
169	XXX	56 r°	24. Fer. 1637	126	24. Febrer. 1637.

173	Valenza del Po.	56 v°	130	
-----	-----------------	-------	-----	--

### Annexe 4.1.5 : comparaison des listes d'errata

Ce tableau dresse la liste combinée des erreurs corrigées dans les deux listes d'errata de *M. J.* et de *E. M. D.* La forme observable dans *D. C.* *P.* est indiquée pour information.

Erreur	<i>D. C. P.</i>			<i>M. J.</i>			<i>E. M. D.</i>				
	fol.	l.	Forme imprimée	p.	l.	Forme imprimée	Forme corrigée	p.	l.	Forme imprimée	Forme corrigée
1	2 r°	22	quid noles	2	1	quid noles	quidquid noles	2	6	quien quisieres	
2				3	6	ubis	urbis				
3	4 r°	18	mysteriorum	5	23	mysterium	mysterium	8	1	estos mysterios	
4				5	25	vellimus	Machiavellismus				
5	6 r°	3	aram	6	9	atram	aram	8	8	aras	
6				24	1		securi				
7	16 r°	7	armatas	29	10	armatam	armatas	40	15	armados	
8	16 v°	25	Iustinianus	30	28	Iustinianus	Iustinianus Iunior	43	5	Vedo Iustiniano	víolo Iustiniano el moço
9	18 r°	8	tetrius	33	12	tertius	tetriús	47	2	horribles	
10								47	7	Seas	Sea
11	19 r°	14	Valerianum	35	21	Valerianum		50		Valeriano	Valentiniano
12	24 r°	14	palmam	45	17	palmam		65	14	pluma	palma
13	20 r°	5	& tantorum regnorum Reges	49	12	& tantorum regnorum Reges		70	13	, y otros que	, que
14	26 v°	24	praecesserunt / vivunt	51	4	praecesserunt / vivunt		72	16	vinieron / viven	vivieron / viven
15								76	15	sobre	sabrè
16				60	9	venio		85	16	viendo	viniendo



17					68	5	Caesarensi		Caesarensi	96	3	Cesarea	
18					69	17	illis presentibus frui			97	11	poderos	poderos
19	31 r°	9	suo	73	19		suo			102	11	sub	suo
20	31 v°	14	redituum dispendio: imó & reducendis ad saniozem mentem	74	24		redituum	redituum dispendio, imó & reducendis ad saniozem mentem		104	11	aunque fuesse con grande perdida de sus intereses, y rentas. Antes en reduzir a mas sana doctrina	
21	32 v°	18	quingentorum annorum	76	27		quingentorum annorum			106	15	lo que en espacio de quinientos años conquisto	lo que conquisto
22										114	12	piedad	piedad que
23	38 v°	27	ut nesciam possit ne	89	8		ut nesciam possit ne			124	3	no que se	que no se
24	38 v°	28	quidquam	89	9		quidam	quidquam		124	3	si en este genero se hallaran	
25	41 r°	12	, sollicita sit	94	22		, sollicita sit			130	9	. Estè	, estè
26	41 v°	1	Scholas	95	13		Schola	scholas		131	7	Escuelas	
27	42 v°	21	fabrefacta [...] est	98	8		fabrefacta [...] est			134	6	labra	labró
28	43 r°	1	beneficiariam	98	15		beneficiarium	beneficiariam		134	10	rendimiento	
29	43 v°	12	transmisise	99	27		transmisise			136	7	transijsse	transmisise
30				104	5		praeterea	praetoria		141	8	la Capitana	
31	45 r°	6	ipsasque	104	24		ipsaque	ipsasque		142	4	y eligieran	
32	46 v°	17	polles, effecit	108	18		praestitit	praestitit, effecit		146	11	totalmente agena de [...] ha conseguido,	
33	47 v°	3	restituentur. Extemplo	109	3		restituentur, Exemplo	restituentur, ex templo		147	5	dueños luego	dueños luego
34	47 v°	3	Extemplo	109	3		Exemplo	ex templo		147	5	luego al punto	
35	48 v°	3	Austriacae	111	3		Austriacae			150	4	de la Austria	de Austria
36	49 v°	16	munerari	113	16		munerari	munerari		153	9	premio	

37	51 r°	26	iam spe	116	28	iam esse spe	iam spe	158	8	tenian ya tan seguro	
38	58 v°	13	quà ei	134	3	quà &	quà ei	177	13	; ya empleandose	
39	30 r°	21	valuit	135	20	volvit		180	1	valuit	volvit
40								181	1	passa	passo
41	59 v°	15	praecinente	136	15	praecinente		181	5	en tonando	entonando
42	59 v°	22	conveniat	136	22	conveniat		181	11	conveniatio	conveniat
43	59 v°	24	nominis tui	136	24	nominis tui		181	12	tui	nominis tui
44	60 r°	5	comprimitis	137	3	comprimitis	comprimitis	182	1	comprimitis	
45	60 v°	15	compressa	138	14	compressa	compressa	183	10	compressa	

#### Annexe 4.1.6 : bibliographie d'Antonio Vazquez

Ce document dresse une liste chronologique des publications provenant des ateliers de l'imprimeur Antonio Vazquez au cours de sa période d'activité à Alcalá de 1632 à 1643.

GONZÁLEZ DE CASTILLA, Juan, *Fabrica syllogistica Aristotelis. In dilucidis admodum symmvlas digesta. Avtore Ioanne Gono Salio de Castilla*, Alcalá, Antonii Vazquez, 1632.

SANTO TOMÁS, Juan de, *Artis logicae quarta pars in libros Perihermenias et posteriorum Aristotelis*, Alcalá, Antonium Vazquez, 1632.

SANTO TOMÁS, Juan de, *Cursus theologici in primam partem Divi Thomae: tomus primus*, Alcalá, Antonium Vazquez, 1633.

MÁRQUEZ, Juan, *El gobernador christiano: deducido de las vidas de Moysen y Iosve, principes del pveblo de Dios*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1634.

*Relacion breue, y verdadera del milagro de las Sagradas Formas, que estan, y se ven en el Colegio de la Compañía de Jesus de Alcalá de Henares, y testimonio que del dio el Ilustrissimo señor D. Francisco de Mendoza, Obispo, y Governador del Arçobispado de Toledo*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1634.

SANTO TOMÁS, Juan de, *Artis Logicae, prima pars: De Dialecticis Institutionibus, quas Symmvlas vocant. Editio secvnda castigatior*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1634.

SANTO TOMÁS, Juan de, *Naturalis philosophiae tertia pars: quae de ente mobili corruptibili agit ad liberos Aristotelis, de ortu & interitu*, Alcalá, Antonium Vazquez, 1634.

UROSA, Froilan de, *Instruccion de novicios cistercienses de la congregacion de san Bernardo y obseruancia de Castilla*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1634.

SANTO TOMÁS, Juan de, *Naturalis philosophiae quarta pars: quae de ente mobili animato agit ad libros Aristotelis, de Anima*, Alcalá, Antonium Vazquez, 1635.

FUENTE, Francisco de la, *Tratado de la ingratitude y sus efectos*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1636.

GONZÁLEZ GALINDO, Pedro, *Sermon a la honoracion annua, que el insigne Mayor de San Ildephonso haze a [...] D. Fr. Francisco Gimenez de Cisneros*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1636.

GONZÁLEZ GALINDO, Pedro, *Sermon que predico el padre P. Gonzalez Galindo [...] en el Collegio de Alcalá, en la fiesta [...] con que celebra el mismo Collegio la admirable y misteriosa conseruacion de las Sagradas Formas que en su Templo se reuerencian*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1636.

CLÉMENT, Claude, *Machiavellismus iugulatus á christiana sapientia hispanica & austriaca*, Alcalá, Antonium Vazquez, 1637.

CLÉMENT, Claude, *El machiauelismo degollado por la christiana sabiduria de España y de Austria*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1637.

MARTÍNEZ MONTIÑO, Francisco, *Arte de cozina, pasteleria, vizcocheria y conserueria*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1637.

MATA, Juan de, *Parayso Virginal: con discursos predicables en las fiestas de la siempre virgen y Madre de Dios, Maria Señora nuestra: añadidos en esta segunda impression doze discursos, en cada solemnidad el suyo*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1637.

SANTO TOMÁS, Juan de, *Cursus theologici in primam partem Divi Thomae: tomus primus*, Alcalá, Antonium Vazquez, 1637.

AVENDAÑO, Pedro de, *Sermones para las festiuidades de Christo nuestro Señor*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1638.

- MATA, Juan de, *Adviento y dominicas hasta quaresma en discursos predicables*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1638.
- PÉREZ DE MONTALBÁN, Juan, *Primero Tomo de las Comedias del Doctor Ivan Perez de Montalban, Clerigo Presbitero notario del Santo Oficio de la Inqvisición, y natural de Madrid*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1638.
- PORRES, Francisco Ignacio, *Discursos morales para los miercoles, viernes, i domingos de la cuaresma*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1638.
- ALONSO DE MALPARTIDA, Francisco, *Disputationes in universam Aristotelis logicam*, Alcalá, Antonium Vazquez, 1639.
- ALONSO DE MALPARTIDA, Francisco, *Institutionum dialecticarum libri quinque*, Alcalá, Antonium Vazquez, 1639.
- FERNÁNDEZ TORREJON, Pedro, *Philosophia antiqua ex Arist. et D. Thom. ad octo libros phisicorum expositivis disputationibus enucleata*, Alcalá, Antonium Vazquez, 1639.
- GONZÁLEZ DE TORNEO, Francisco, *Práctica de Escrivanos*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1639.
- MATA, Juan de, *Cuaresma en discursos Predicables*, Alcalá, Antonium Vazquez, 1639.
- PORRES, Francisco Ignacio, *Discursos morales para los lunes, martes, iueues, y sabados de la Cuaresma*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1639.
- PORRES, Francisco Ignacio, *Discursos morales para los miercoles, viernes, y domingos de la Cuaresma*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1639.
- ALONSO DE MALPARTIDA, Francisco, *Disputationes in octo libros Physicorum Aristotelis*, Alcalá, Antonium Vazquez, 1640.
- ALONSO DE MALPARTIDA, Francisco, *Disputationes in tres libros Aristotelis De anima*, Alcalá, Antonium Vazquez, 1640.
- GONZÁLEZ DE TORNEO, Francisco, *Pratiga de Escrivanos*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1640.
- HUARTE DE SAN JUAN, Juan, *Examen de ingenios para las ciencias: en el qual el lector hallará la manera de su ingenio para escoger la ciencia en que mas ha de aprouechar y la diferencia de habilidades que ay en los hombres, y el genero de letras y artes que á cada vno responde en particular*, Alcalá, Antonio Vazq[ue]z, 1640.
- MOEZ DE YTURBIDE, Miguel, *Decas singularium obseruationum iuris ciuilibis*, Alcalá, Antonium Vazquez, 1640.
- RUSCELLI, Girolamo, *Secretos del reverendo Don Alexo Piamontes traduzidos de lengua Italiana en Castella, añadidos y emendados en muchos lugares en esta ultima impression*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1640.
- SANTO TOMÁS, Juan de, *Explicacion de la doctrina christiana, y de la obligacion de los fieles christianos en creer y obrar*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1640.
- VILLALOBOS, Enrique de, *Manual de Confessores*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1640.
- ALONSO DE MALPARTIDA, Francisco, *Disputationes in duos libros Aristotelis De Generatione et corruptione, De meteoris, De coelo...*, Alcalá, Antonium Vazquez, 1641.
- DÍAZ DE ENCINAS, Bartolomé, *Camino fácil de agradar á Dios, por Fr. Bartolomé Diaz de Enzinas, carmelita*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1641.
- FERNÁNDEZ TORREJON, Pedro, *Philosophia antiqua ex Arist. et D. Thom. ad libros De ortu et interitu expositiuus disputationibus enucleata*, Alcalá, Antonium Vazquez, 1641.
- PARDO, Manuel, *Sermon a la tan debida como agradecida memoria que el insigne Colegio Mayor de San Ildefonso repite cada año a su Padre y Fundador y de toda la Vniversidad de Alcalá [...] Frai Francisco Ximenez de Cisneros*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1641.
- PORRES, Francisco Ignacio, *Discursos morales para los domingos despues de Pentecostes*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1641.
- VENERO, Alonso, *Enchiridion, o manval de los tiempos*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1641.
- ALONSO DE MALPARTIDA, Francisco, *Institutionum dialecticarum libri quinque*, Alcalá, Antonium Vazquez, 1642.
- BALLESTEROS Y SAAVEDRA, Fernando de, *Vida de San Carlos Borromeo*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1642.
- FÉLIX, Francisco, *Tentativae Complutensis tomus prior: in qvo svbtilis Doctoris Ioannis Duns Scoti mens accuratissimé elucidatur, comprobatur, defenditur, neque minori studio ac*

*diligentia Angeli Doctoris doctrina exponitur, atque explanatur*, Alcalá, ex officina Antonij Vazquez, 1642.

GONZÁLEZ MARTÍNEZ, Juan, *Fabrica syllogistica Aristotelis: in dilucidas admodum summulas digesta. Autore Ioanne Gono Salio de Castilla*, Alcalá, Typis Antonii Vazquez, 1642.

LUENGO DE SAN BERNARDINO, Francisco, *Controversiae viginti quinque super regulam fratrum minorum*, Alcalá, Antonium Vazquez, 1642.

MESA, Pablo de, *Sermon de nuestros patriarchas S. Domingo y S. Francisco*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1642.

NÁJERA, Manuel de, *Oracion funebre en las onras que iço el Colegio Mayor de S. Ildefonso, al Serenisimo S. D. Fernando Infante de España, Cardenal y Arçobispo de Toledo*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1642.

NÁJERA, Manuel de, *Sermon de S. Ignacio de Loyola, fundador de la sagrada religion de la Compañia de Iesus*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1642.

NÁJERA, Pedro de, *S. Cyrillo, patriarcha y doctor alexandrino, celebrado en la fiesta que su día 28 de henero ace el Conuento de Nuestra Señora del Carmen de la Villa de Alcalá de Henares*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1642.

PORRES, Francisco Ignacio, *Discursos morales para los lunes, martes, iueues, y sabados de la Cuaresma*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1642.

RODRÍGUEZ, Gregorio, *Lagrimas de las musas a la muerte del señor Cardenal Infante D. Fernando de Austria*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1642.

NÁJERA, Manuel de, *Sermón de la Concepción de la Virgen Nvestra Señora. Predicóle el Padre Manvel de Naxera Catedrático de Escritura en su Colegio de la Compañia de Iesus, en la fiesta, que con solemne pompa, y religiosa veneración celebró la muy ilustre Vniuersidad de Alcala*, Alcalá, Antonio Vazquez, 1643.

### Annexe 4.2.1 : explicitions

Ce tableau dresse la liste des écarts entre les différentes versions de l'œuvre pouvant être considérés comme des explicitions.

p. E. M. D.	Texte D. C. P.	fol. D. C. P.	Texte M. J.	Page M. J.	Texte E. M. D. A
-12		1 r <sup>o</sup>		-12	Rey de las Españas
-5	XXX	XXX		-4	y poderosos Reyes
-5	XXX	XXX	Hispanici Imperij incrementum	-4	para los acrecentamientos temporales de esta Monarchia, y de la Augustissima casa de Austria
-4	XXX	XXX	Christiano politica Sapientia Philippi	-3	LA Christiana Sabiduria, y acertada Policia de Philippo Quarto
-4	XXX	XXX	Philippi Tertij pietas & felicitas.	-3	Lo que hizo en favor de nuestra santa Fè Philipo tercero, quan bien se lo pagò su divina Magestad aun en esta vida.
-3	XXX	XXX	De personis Regiis	-2	Tratase del Estado presente de las personas reales
-2	XXX	XXX	Christiana Sapientia expeditionum [...] prases	-1	debaxo de las banderas y amparo de la Christiana Sabiduria
-2	XXX	XXX		-1	los Serenissimos Principes
-1	XXX	XXX	Dissertationis	-1	de este Discurso Christiano-Politico
-1	XXX	XXX	vota	-1	Piadosos desseos
1		2 r <sup>o</sup>		1	Que la ceguedad...
2	dum nihil colit Politicus	2 r <sup>o</sup>	dum nihil colit Politicus	2	aun quando carece de toda pia adoracion
3	Hæ sunt deliciae Iovis infernalis, in illis Arbiter obscuri placidus requiescit Averni.	2 v <sup>o</sup>	Hæ sunt deliciae Iovis infernalis, in illis Arbiter obscuri placidus requiescit Averni.	3	Esta es la fiesta mayor, Que el Dios Saturno ha inventado, Donde se sienta el criado, Y le sirve su señor.
3	inquam	2 v <sup>o</sup>	inquam	2	Aora solamente me explico enteramente del todo

4	introspiciamus in adyta istius Polytiolatria	3 rº	introspiciamus in adyta istius Polytiolatria	3	miramos por dentro el SAGRARIO escondido, donde es venerada la Policia
4	quàm feliciter [...] litent, & votum impetrent	3 rº	quàm feliciter [...] litent, & votum impetrent	3	: que dichosamente ofrezcan sus sacrificios, y alcancen en ellos el cumplimiento de sus deseos y ruegos
4	quo successu celebrentur impia ista Saturnalia	3 rº	quo successu celebrentur impia ista Saturnalia	3	que vengan a conseguir desta celebridad con que impiamente festejan a su Dios Saturno.
4	quid ferant indigetamenta seu rituales libri initiatorum	3 rº	quid ferant indigetamenta seu rituales libri initiatorum	3	que contienen en si los Rituales
4	Festaq; servorum cum famulatur herus.	3 rº	Festaq; servorum cum famulatur herus.	3	Que el Dios Saturno ha inventado Donde se sienta el criado Y le sirve su Señor
4	Cum stola matronis dempta tegit famulas.	3 rº	Cum stola matronis dempta tegit famulas.	3	Quando de la matrona mas honrada Sirve el vestido a la menor criada.
5	Verumtamen servire me fecisti in peccatis tuis.	3 rº	Verumtamen servire me fecisti in peccatis tuis.	3	En vez de reverenciar mi Divinidad, hazias con tus pecados que sirviesse a tus intereses.
5	& præposteros Rerump. Doctores	3 rº	& præposteros Rerump. Doctores	3	y todos los demas engañadores, y errados Maestros de formar Republicas
5	Ipsi regnaverunt, et non ex me; Principes extiterunt, et non cognovi.	3 rº	Ipsi regnaverunt, et non ex me; Principes extiterunt, et non cognovi.	3	Reynaron, sin que yo les diese el mando; levantaronse con el Imperio, sin que a mí me diessen parte de sus hinchados, y atrevidos intentos
6	optimumque	3 vº	optimumque	4	y que la mas firme
6	Ecclesiae Catholicae, & Hispaniae incrementa ex mutuis meritis & officijs	3 vº	Ecclesiae Catholicae, & Hispaniae incrementa ex mutuis meritis & officijs	4	los aumentos de la Iglesia Catolica, y de España, originados de las reciprocas obligaciones y socorros, con que la una y la otra se han sabido dar las manos para sus adelantados progressos
7	Politiolararum	4 rº	Politiolararum	5	Idolatrás de la Policia
7	profanus	4 rº	profanus	5	indigno y incapaz de volver a asistir a ellos
7	qui secus facit	4 rº	qui secus facit	5	al que contraviene a lo prometido
8	me sacrilegij & impietatis insimulet	4 vº	me sacrilegij & impietatis insimulet	6	me podra por esto tachar de sacrilego, ni poco estimador de mis obligaciones y ley que professo

8	mystica operantium verba, & concepta vota	4 vº	mystica operantium verba, & concepta vota	6	las palabras de los que ofrecian sacrificios, y de los que ofrecian sus votos
8	Cur expetita eorum cognitio	4 vº	Cur expetita eorum cognitio	6	Causas que movieron à quererlos conocer
8	audire	4 vº	audire	6	oir con atencion
9	humanæ societatis	4 vº	humanæ societatis	6	del comercio y trato de unos hombres con otros
9	penitioris sacrarij	4 vº	penitioris sacrarij	7	la Capilla de aquel templo, que en mas veneracion se tenia
9	sed expugnatoriã divinatione tractamus multiformem	4 vº	sed expugnatoriã divinatione tractamus multiformem	6	sino para desterrar con nuestra ciencia
10	negavit Aedituus	5 rº	negavit Aedituus	7	respondiome que en ningun modo podria condescender con mis ruegos
11	nec propterea gravantur interdum etiam ex antiquissimis & meritissimis Antistibus spectatissimi fungi munere excubitorum, vel exceptorum, vel ostiariorum, ut occultiora sint mysteria	5 vº	nec propterea gravantur interdum etiam ex antiquissimis & meritissimis Antistibus spectatissimi fungi munere excubitorum, vel exceptorum, vel ostiariorum, ut occultiora sint mysteria	8	, y a esta causa sus mas antiguos y venerables Prelados no se desdeñan de ocuparse en los officios mas baxos, teniendo mas cuenta con la guarda del secreto, que con el decoro de su autoridad
12	mira vidi, mirabiliora audivi	5 vº	mira vidi, mirabiliora audivi	8	vi cosas mas admirables, y oì lo que aun me causò mas crecida admiración
12	colloquentes inter se meliùs colligeret	6 rº	colloquentes inter se meliùs colligeret	9	hubiesse menos distancia de los de una banda a otra, para poder hablar entre si
12	Conclave erat amplum, aurata laquearia	5 vº	Conclave erat amplum, aurata laquearia	8	era el conclave capaz, el techo guarnecido de oro
12	porrectior & longior	6 rº	porrectior & longior	9	en forma de ovalo
12	Alij erant togati, alij chlamydati, alij endromidati, alij palliati	6 rº	Alij erant togati, alij chlamydati, alij endromidati, alij palliati	9	unos vestian la toga de la paz; otros la chlamyde de guerra; unos la vellosa endromis de Lacedemonia; otros la capa larga a la usança Griega
12		6 rº		9	Las vestiduras eran varias, como tambien las naciones



12	aut rasum, aut cultum, aut neglectum	6 r°	aut rasum, aut cultum, aut neglectum	9	ò raida del todo, ò hecha con cuidadoso aliño, ò dexada crecer con desaliñado descuido
13		6 v°		10	indices de su gobierno
13	Heroinae habitu coronà	6 r°	Heroinae habitu coronà	9	con el traje de Diosa de la tierra, y con corona en la cabeça
14		6 v°		10	del conclave
14	atheotitos	6 v°	atheotitos	11	Atheisticas
15	Mysteria & Collegium Politicorum ambio	7 r°	Mysteria & Collegium Politicorum ambio	11	deseo que me quepa la dicha de ser uno de los de aquesta ilustre Congregacion, y ser admitido en ella
15	mystagogus erit	7 r°	Mystagogus erit	11	le consagrare, y ordenare de Politico
15	advocatur per Aedituum	7 r°	advocatur per Aedituum	11	le llamaron
15	ingredienti ac de more universos consulutanti assurectum quoque à singulis	7 r°	ingredienti ac de more universos consulutanti assurectum quoque à singulis	11	todos tambien se levantaron, haziendole cortesia
16	utinam & meritorum meorum, inquit Candidatus	7 v°	utinam & meritorum meorum, inquit Candidatus	12	Oxala, respondi, que mis merecimientos pudieran igualar al favor recebido.
16	unum spondeo, vos praesides meos nec inobsequentem nec indiligentem discipulum & mystam habituros.	7 v°	unum spondeo, vos praesides meos non inobsequentem nec indiligentem discipulum & mystam habituros.	12	Una sola cosa puedo prometer, que tendran en mi mis Maestros un discipulo, que con toda diligencia y aplicacion procurara aprender, y enterarse de su doctrina, y no dexara jamas de poner en execucion sus preceptos.
17	& concepta haec verba clara voce recitat	7 v°	& concepta haec verba clara voce recitat	12	dixo por el aquestas formales palabras
17	mysteria	7 v°	mysteria	13	misterios y obligaciones
18	Ornari res ipsa negat, contenta doceri.	8 r°	Ornari res ipsa negat, contenta doceri.	13	La misma cosa no permite adorno, Solo enseñarla tiene por soborno.
18		8 r°		13	porque objeto tan superior, mas pide breve explicacion, que dilatados loores
18	Columina	8 r°	Columina	13	Columnas y Doctores
19	quod aequum est servandum	8 v°	quod aequum est servandum	14	el conservar los fueros de justicia, ò echarlos por el suelo
19	novam Religionem	8 v°	novam Religionem	14	Religion y ley nueva
20		9 r°		15	mil veces dichoso

20	Politicorum Ordines	9 r°	Politicorum Ordines	15	ascensos en la Policia
20	monstrabo vestigia quæ premas	9 r°	monstrabo vestigia quæ premas	15	para que midiendo tus passos con sus huellas, puedas ir con seguro de no perder el camino
21	Mosaicis	9 v°	Mosaicis	16	gran legislador Moisés
21	ordinis Politici	9 r°	Ordinis Politici	16	con lo que observamos en nuestra Policia
22	Stoicæ fortitudinis cor	9 v°	Stoicæ fortitudinis cor	16	coraçon que influye valentia en la fortaleza de los Estoicos
23	iudicaverunt inevitabilem metum	9 v°	iudicaverunt inevitabilem metum	16	les pusieron varones sapientissimos, rezelos de infortunios que no pudiesen evitar
23	ut supra nos aliquid timeremus	9 v°	ut supra nos aliquid timeremus	16	para que hubiesse a quien temer alguna virtud superior
23	processum	9 v°	processum	17	origen y serie
24	pollutas etiam	10 r°	pollutas etiam	17	Que se han dexado de guardar
25		10 v°		18	diziendo que todo lo fueron
25	hominem omnis religionis	10 v°	hominem omnis religionis	18	hombre que supiste hazer a tantas religiones
26	ò leoninum, vulpinum, versatile [...] negotiosum in otio, & otiosum in negotio ingenium	10 v°	ò leoninum, vulpinum, versatile [...] negotiosum in otio, & otiosum in negotio ingenium	19	O ingenio mas resuelto que un leon, mas sagaz que una vulpeja, y tan astutamente variable, que sabe hallar en el ocio la tarea de la ocupación, y en medio de la ocupacion el descanso del ocio
26	distribuit	11 r°	distribuit	19	la dispuso con mas cuidado
26	concedant necesse est	11 r°	concedant necesse est	19	sin dificultad le dan y conceden la palma
26	mysteriorum	11 r°	mysteriorum	19	de la secta, y misterios
26	propagator	11 r°	propagator	19	principal caudillo, y dilatador
27	sibi suis viribus	11 r°	sibi suis viribus	20	a sus fuerças y a su industria
28	factiones	11 v°	factiones	20	facciones, y parcialidades
28	boni publici amantes	11 v°	boni publici amantes	20	los que tienen zelo de su bien
28	Mosis consilio & prudentiæ rerum ab ipso præclarè gestatum laudem asseruisse	11 v°	Mosis consilio & prudentiæ rerum ab ipso præclarè gestatum laudem asseruisse	20	atribuir a los consejos, y prudencia de Moyses los loores de sus hazañas

28	tantorum triumphorum gloriam numini eripuisse	11 vº	tantorum triumphorum gloriam numini eripuisse	20	quitarle de las manos a Dios la gloria de tan felices sucesos, y gloriosos triunfos
28	asseruit, eripuit Machiavellus	11 vº	asseruit, eripuit Machiavellus	21	Esto supo quitar a Dios, y esto supo ofrecer a Moyses nuestro Machiavelo
29	exemit depulit, sustulit Machiavellus, generosè, fortiter, feliciter	12 rº	exemit depulit, sustulit Machiavellus, generosè, fortiter, feliciter	21	Todo aquesto executò Machiavelo, porque arrancò los escrupulos con generosidad, y anchura de coraçon; auyentò los miedos con fortaleza, quitò las congoxosas elecciones con felicidad.
29	convictum	12 rº	convictum	22	comunicacion y trato
29	quid præstet	12 vº	quid præstet	22	Que efectos cause
30	disciplinam	12 vº	disciplinam	22	enseñança y metodo
30		12 vº		22	En nuestro vulgar significa aficiouado[sic] Pretensor de la policia.
30	æquitatem servari, scelus patrari, apud me semper tantummodo ex usu vitæ, & regni fore.	12 vº	æquitatem servari, scelus patrari apud me semper tantummodo ex usu vitæ, & regni fore.	22	en la guarda de la justicia; ò por el contrario, en resolverme a qualquier mal hecho, solamente tengo de atender a los intereses de la vida, y al bien del Estado.
31	ut intraveram	13 rº	ut intraveram	23	y yo con el mismo recato que abia entrado
31	rationem	13 rº	rationem	23	estos mysterios politicos
31	populorum circumscripto res Religionis specie	13 rº	populorum circumscripto res Religionis specie	23	engañan al vulgo con capa de Religion
32		13 rº		24	, y no reconocerle en el mundo
32	ut non videant	13 vº	ut non videant	24	que no echen de ver una verdad tan clara, y tan palpable, como es
32	oculatissimos	13 vº	oculatissimos	24	que nada se les escapa, y que lo alcançan todo
33	quid est prævaricari, si hoc non est?	13 vº	quid est prævaricari, si hoc non est?	25	en que se puede echar mas de ver que aun de vuestras mismas leyes prevaricais, y os apartais dellas, que en lo que aqui dezis
33	id secretum de numine	14 rº	id secretum de numine	25	este secreto, de que el Dios que los hombres veneran, es fingido
34	ad serviendum natis hominibus	14 rº	ad serviendum natis hominibus	25	gente solamente nacida para llevar el yugo de la esclavitud de sus Gobernadores

34	Politica Vafricies	14 r°	Politica Vafricies	25	artificio mas sacrilego y astuto
34	& populos coërceret, & Politicos metu absolveret	14 r°	& populos coërceret, & Politicos metu absolveret	25	con que de un solo golpe se le cortassen las alas a los pueblos, y se les dresse suelta a los Politicos
34	societas, cœtusque hominum	14 r°	societas, cœtusque hominum	25	unas naciones
35	præposterum	14 r°	præposterum	25	tan maliciosamente errado
35	pietatem, religionem	14 v°	pietatem, religionem	26	que el culto de la Religion, y observancia de la piedad
35	continendis in officio populis	14 v°	continendis in officio populis	26	contener al pueblo, y tenerle a raya
35	superstitiosi plus satis prædicant	14 v°	superstitiosi plus satis prædicant	26	tantas vezes les quiebran la cabeça los supersticiosos
36	humane industriæ	14 v°	humane industriæ	26	industria y sollicitud
36	divinis consilijis	14 v°	divinis consilijis	26	inspiraciones y direccion
36	Deliravit	14 v°	Deliravit	26	locamente nos dixo y aconsejó
38		15 r°		27	Y sea la suma de mis palabras
39	exempla	15 v°	exempla	28	exemplos de piedad
39	collocandam esse in præsidio æterni numinis	15 v°	collocandam esse in præsidio æterni numinis	28	estriba y tiene su firmeza en los socorros de Dios
40	hostium vim & impetus non ferentem	16 r°	hostium vim & impetus non ferentem	29	parece que tambien a Iosue se le entorpecian las suyas, y no podia resistir al impetu de sus contrarios
40	quavis facillè videat	16 r°	quavis facillè videat	29	podrà inferir aun el menos advertido
41	cuidam	16 r°	cuidam	29	uno de sus Consejeros
42		16 v°		30	Bien le vino su merecido
42	in cloacas raptati	16 v°	in cloacas raptati	30	arrastraron por lugares inmundos
42	communi spiritu ob id indignis	16 v°	communi spiritu ob id indignis	30	deste ayre comun, que à todos nos alienta
43	alijque	17 r°	alijque	31	y otros Emperadores
43	iura	16 v°	iura	30	immunidad
43	horrendis cladibus	16 v°	horrendis cladibus	31	las calamidades, que le acarreaaba su desacato con perdida de los suyos

45	in incertum iactà	17 v°	in incertum iactà	32	una saetà, que à caso abia venido vaga por el ayre
46		17 v°		32	de quien dize la Escripura
47	pietatem oderit	18 r°	pietatem oderit	33	Seas tan desdichado, que no puedas arrostrar à cosa que pertenezca a la piedad
47	constata in Politicorum officinis nefaria ista studia in rem contulerit.	18 r°	constata in Politicorum officinis nefaria ista studia in rem contulerit.	33	y para poner en execucion las machinas, que se forjan en las officinas politicas
49	faciliùs inimicorum acies cedunt, si nostro ævo delicta subducimus	18 v°	faciliùs inimicorum acies cedunt, si nostro ævo delicta subducimus	34	; entonces se vencen con facilidad los enemigos, quando se quitan las maldades de nuestros tiempos
50		19 r°		35	de su impiedad
51	pietas omni felicitate cumulata	19 r°	pietas omni felicitate cumulata	35	Augmentos...originados de la piedad, y Religion
51	In prælijs tela hostium in ipsos retorquentur	19 r°	In prælijs tela hostium in ipsos retorquentur	36	Los tiros de los enemigos en vez de dar en el exercito Catholico, se volvian y hazian riza en los mismos que los tiraban
52		19 v°		36	sin que nadie le defraudasse de lo que abia ganado
52		19 v°		37	No solamente Constantino, sino tambien
54		20 v°		38	à Dios
56	aliquando	20 v°	aliquando	39	
57	omnipotenti Deo militant, & sacræ fidei.	21 r°	omnipotenti Deo militant, & sacræ fidei.	39	que sus batallas deben ceder à mayor gloria del omnipotente Dios
57	redactus in ordinem relegatur	21 v°	redactus in ordinem relegatur	40	como à un vil galeote
57	si quis quidquam adversus maiestatem molitur	21 v°	si quis quidquam adversus maiestatem molitur	40	si intenta el mas pequeño crimen contra la persona Real
59	in ædibus regijs	22 r°	in ædibus regijs	41	y en estos sus estudios, y Escuelas Reales
61	rectam in Deum fidem	22 v°	rectam in Deum fidem	42	la Fè de Dios
63	atque adhibitam expeditionum suarum atque consiliorum moderatricem	23 r°	atque adhibitam expeditionum suarum atque consiliorum moderatricem	44	nunca la han tomado por Capitana de sus empresas

63	id non facerent	23 v°	id non facerent	44	se atrevieran à dexar de proseguir en lo que tan felicissimamente començaron
64	sine sordibus	23 v°	sine sordibus	44	sin que por esto incurra alguna nota de interesado
65	artibus	23 v°	artibus	45	con estos medios... y con artes
65	nihil officij prætermitatur	24 r°	nihil officij prætermitatur	45	que nunca se dexè passar cosa que sea de su servicio
66	penetralibus	24 v°	penetralibus	46	cuevas, y obscuridad
66	adhibet moderando Orbi suo & consilijis Præsidentem	24 v°	adhibet moderando Orbi suo & consilijis Præsidentem	46	la pone por Presidente en sus Consejos de Estado, y de Gobierno
67	considero	24 v°	considero	47	las considero, y aplico
68	nisi nulli cessuræ ponderi	25 r°	nisi nulli cessuræ ponderi	47	jamás desdixeron, ni faltaron
70	Putares divinum numen velut in certamen cursus compositum	25 v°	Putares divinum numen velut in certamen cursus compositum	49	No parece, sino que el poder de Dios esta aprestado para la contienda de una fervorosa carrera
70	benefaciendum prosiliat	25 v°	benefaciendum prosiliat	49	parte con ligereza à hazer bien
71	testatus est	26 r°	testatus est	49	le asegurò
71	Non pigebit	26 r°	Non pigebit	49	No dexare de referir aqui con estima
71		26 r°		49	como entonces lo procuraban ser
72	(ut perennior & testatior esset)	26 r°	(ut perennior[sic] & testatior esset)	50	para que mas durasse, y claramente constasse de su Catholica Religio
73	ad gloriam impetum in fidei defensionem exeris	27 r°	ad gloriam impetum in fidei defensionem exeris	51	essos impetus, y açeros connaturales à tus glorias los desenvaynas
74		27 r°		51	de los impios
74		27 r°		52	para traer con la dadiva juntamente su satisfacion
74	ut in te uno ornando, augendo, amplificando	27 r°	ut in te uno ornando, augendo, amplificando	52	en honrar tu Augusta persona, y en los aumentos y amplificacion de tu Imperio

80	Virginem	29 v°	Virginem	56	la virgen en materia de Fè
82	praecipua benevolentia & charitate	30 r°	praecipua benevolentia & charitate	57	particular cariño
82	non	30 r°	Non	57	ni
85	XXX	XXX	liberalissimi piarum in pauperes langitionum [sic] sumptus	59	las guessas limosnas que se repartieron à pobres
85	XXX	XXX	programmatum elegantia	59	Que de la elegancia de varias poésias, con que se celebraron los mercedos triumphos
87	XXX	XXX	non territa florentissimo exercitu sibi imminente, & gravissima mala	61	para atemorizarla, ni hazerla desistir de su leal constancia un floridissimo exercito, que ya casi tenia sobre si, amenaçandola, si no se rindiesse, con gravissimos males y ruynas
87	XXX	XXX	ad defectionem sollicitata	61	estuviesse à devocion suya, y faltasse a la fè y lealtad debida al Rey de España
89	XXX	XXX	Continuò obsideri urbs	63	Luego començaron los enemigos à cercar de trincheas[sic] la Ciudad
89	XXX	XXX	hostibus	63	los enemigos de su Real Corona
89	XXX	XXX	Richardi Curiae tabularij Chirographum	63	Ricardo
90	XXX	XXX	ad diruenda tecta	63	
90	XXX	XXX	propugnacula sexties cuniculis tentari	63	encendieron seys minas para volar los baluartes, y muros
91	XXX	XXX	horrorem libertatis conscientiae	64	un horror grande a la libertad de conciencia en materia de Religion
91	XXX	XXX	copijs	64	los victoriosos exercitos
92	XXX	XXX	proximior	64	mas proxima, y eficaz
92	XXX	XXX	indidem	65	pues à ella tambien como à su origen
94	XXX	XXX	suis Comitijs	67	sus juntas, y con claves
96	XXX	XXX	Urbis Dolae militari	68	que defendio la plaça

96	XXX	XXX	XXX	Legatum à te mitti, qui tuo nomine illos inuisat	68	68	para repartir entre los benemeritos
97	XXX	XXX	XXX	Legatum à te mitti, qui tuo nomine illos inuisat	69	69	emvia al Conde de Salazar Gentilhombre de su Camara à que los visite
97	XXX	XXX	XXX	Burgundos subditos tuos non semel Admodum charos & fideles vocas; & ais te certiore	69	69	para la jornada de Borgoña
97	XXX	XXX	XXX	Burgundos subditos tuos non semel Admodum charos & fideles vocas; & ais te certiore	69	69	los llama muchas veces. Muy charos y feales: y les dize, luego que
100	XXX	XXX	XXX	unum eorum qui interfuerunt (inquit Strada) memorantem audivi	71	71	Dize pues el Padre Estrada, que oyò referir à uno que se hallaron en la junta
101	prestutum obsequium	30 vº	30 vº	prestutum obsequium	72	72	abiendole besado el pie
101		30 vº	30 vº		73	73	dixo este Sumo Pontifice
101	Sans Objet	30 vº	30 vº	Philippi Secundi excellenti erga Religionem studio	72	72	cosas que tengo de referir de Philipo Segundo en materia de la Fè
101		30 vº	30 vº		72	72	In fine tractatus de oscultatione pedum Romani Pont
102		30 vº	30 vº		73	73	y luego aadiò estas palabras formales
103	inimicitias	31 rº	31 rº	inimicitias	73	73	envejezidas guerras
104	ab ore	31 vº	31 vº	ab ore	75	75	salido de la boca, y corazon
105	Perperam	31 vº	31 vº	Perperam	75	75	Sin causa
105	antimachiavelliana	32 rº	32 rº	antimachiavelliana	75	75	opugnadora de Machiavelo
105		32 rº	32 rº		76	76	que fue año de 1572
107		32 vº	32 vº		76	76	y Catholica
107		32 vº	32 vº	Consule Ioan Solorza. Pereira I. I. de India. iure. c. 3. n. 57. 58. 60. 61.	77	77	Vease Don Juan de Solorçano Pereyra, I de Indiar. iure c.3. nu. 37. 58. 60. 61.
107	pius	32 vº	32 vº	pius	77	77	piadoso, y prudente Catholico



108	tantæque calamitatis deprecatores præbens ; re deploratâ hoc saltem à Regina Elisabetha summi beneficij loco petijt	33 r°	tantæque calamitatis deprecatores præbens ; re deploratâ hoc saltem à Regina Elisabetha summi beneficij loco petijt	77	y viendo tan sin remedio aquel mal tan grande; por lo menos pidio con sumo encarecimiento y veras à la Reyna Isabela, que le diese licencia
108	nulla re defuit	33 r°	nulla re defuit	78	nunca les faltò
109	nihil optatius sit, nihil certius, nihil usitatius	33 v°	nihil optatius sit, nihil certius, nihil usitatius	78	como no tengan otra inclinacion, ni otro desseo
109	veram pietatem	33 v°	veram pietatem	78	la doctrina, y piedad
111	mutuam operam	34 r°	mutuam operam	79	quan bien se dieron las manos
111	PHILIPPE QUARTE REX CATHOLICE	34 v°	PHILIPPE QUARTE REX CATHOLICE	80	V. Magestad (Señor)
111	Christiano politica Regis Philippi Quarti sapientia	34 v°	Christiano politica Regis Philippi Quarti sapientia	80	Christia-Policial[sic] de Philipo Quarto
112	excolis	34 v°	excolis	80	usa dellas con tanto cuydado
113	sermone	35 r°	sermone	81	platicas familiares
114	quam triumpharent	35 r°	quam triumpharent	82	que triumphos previnieran
114	par Imperium de novo accessisset	35 v°	par Imperium de novo accessisset	82	que excediera doblado a lo que contiene aora
114	retulimus	35 v°	retulimus	82	acabe de referir
115	si non ignem, fumum saltem viderint	35 v°	si non ignem, fumum saltem viderint	83	ya que no percibiesen fuego, por lo menos se rezelaban del humo
115	Hoc planè laudis vindicat	35 v°	Hoc planè laudis vindicat	82	Tiene esta singular prerogativa, y alabança
119	crevisse quòd Austriaco-Hispana facta sit	37 r°	crevisse quòd Austriaco-Hispana facta sit	85	recibiendo entonces su mayor realze, quando de Austria se comunicò à España
120	qui a vitâ illum nascendo meruistis	37 r°	qui a vitâ illum nascendo meruistis	86	mereciendola tambien desde el principio de la vida, solo con aber nacido
122	humanæ culmen amplitudinis consecuta	38 r°	humanæ culmen amplitudinis consecuta	88	ha llegado a la alteza de la cumbre, en que oy la admira el mundo

123	si quae esset	38 v°	si quae esset	88	si es que ay algun influxo de aquesta deydad fingida
123	probrum	38 v°	probrum	88	desdenes, y desvios
123	se vegetans	38 v°	se vegetans	88	parece cobra nuevo vigor, y fuerças
124		39 r°		89	que V. Magestad hizo
124	vir eximijs Religiosi Prælusis, Ecclesiastis, & Scriptoris ascetici laudibus ornatus	39 r°	vir eximijs Religiosi Prælusis, Ecclesiastis, & Scriptoris ascetici laudibus ornatus	89	varon adornado con aventajadas prendas, y talentos en el gobierno, en el pulpito, y en sus doctos, graves, y piadosos escritos
125		39 r°		90	Dios le guarde
125		39 v°		90	coepit
125	Barcionem ex Carthusia redeunte	39 r°	Barcionem ex Carthusia redeunte	89	viniedo su Magestad de ver la Cartuja
126		39 v°		91	Francisco Aguado
126		39 v°		91	Guarde nuestro Señor à V. R. como desseamos.
129	XXX	XXX		93	y estando en el mismo peligro del parto
129	XXX	XXX		93	el como justo estimador desta honrra
129	XXX	XXX	Nam cum Beatrix mater iam pridem acerbo dolores parturiret	93	abiendo su madre la Reyna doña Beatriz padecido muy grandes, y crueles dolores
129	XXX	XXX	à felici eventu Emmanuel appositè	93	le pusieron por nombre en memoria deste successo Emmanuel
130	rationibus	41 r°	rationibus	94	utilidad
132	templis ubi Augustissimum Eucharistiæ Sacramentum asservatur	41 v°	templis, ubi Augustissimum Eucharistiæ Sacramentum asservatur	96	Templos de Religiosos, donde ay Santissimo Sacramento
132	Insulæ quæ Philippi Secundi	42 r°	Insulæ quæ (uti superius obiter dictum est) Philippi Secundi	96	
132		42 r°		96	llamadas... Philipinas
133	Philippi Secundi auspicijs	42 r°	Philippi Secundi auspicijs	96	por orden, y con las armadas de Philipo Segundo
135		43 v°	& in Psal. 67. ve. 37	99	y sobre el psalmo 67. v 37.

136	perhonorifico diplomate	43 v°	perhonorifico diplomate	99	en un breve honorifico
137		43 v°		100	, es rara
137	potentiae	43 v°	potentiae	101	Imperio, y poderio
137	XXX	XXX		100	en la propagacion del Evangelio
137	XXX	XXX		100	y con logros
137	XXX	XXX		100	Ioan. Solorz. l. I. de Indiar. iure c.17.
137	XXX	XXX		100	del Rey Philipo Segundo, que por aberlas descubierto les dio nombre
138	XXX	XXX	procul ab omni hæresèos contagione integritas	101	sin que admita cosa alguna, que la pueda deslustrar
138	XXX	XXX	est & alius in Hispania	101	ay en España un principio
138	XXX	XXX	præferendae	101	estender, y dilatar
139	XXX	XXX		102	en razonar, y platicar con todos
139		44 r°	si legentem...credas	102	si la pericia...podemos persuadir
139		44 r°	si memoriam	102	la felicidad de su memoria
139		44 r°	7. Die Martij an. 1632.	102	7. Março ann. 3632.
139	toro	44 r°	toro	102	la sucession
139	ad pompam	44 r°	ad pompam	102	para la autoridad de su persona
139	omnium ordinum	44 r°	omnium ordinum	102	en todas suertes de vassallos
139		44 r°	Quædam de innatis & acquisitis virtutib. Principis Baltasaris Caroli	102	Algo de las perfecciones naturales, y adquisitas del Serenissimo Principe Don Baltasar Carlos.
139		44 r°		102	Si se pondera
140	XXX	XXX	equitantem	103	andar à caballo, y regir el freno
140	neque aliter	44 v°	neque aliter	103	estando de la misma suerte
141	ubique fusum	44 v°	ubique fusum	104	tan esparcido por todo el mundo

142	malint sibi contra fidei hostes præliantibus aliquid humanitus contingere, ipsaque bellorum offensiones ac damna potius eligant	45 r°	malint sibi contra fidei hostes præliantibus aliquid humanitus contingere, ipsaque bellorum offensiones ac damna potius eligant	105	105	mas quisieran para si sucesos adversos peleando contra los enemigos de la Fè; y eligieran de mejor gana los encuentros y daños de la guerra
143	finge te ex animo esse	45 r°	finge te ex animo esse	105	105	haz cuenta que lo eres
144	dominio	45 v°	dominio	106	106	el poder, y señorío
145	omnino rectè,	46 r°	omnino rectè, & veritati consentaneè dixeris	107	107	gloriosamente se confunden, y mezclan entre si
145	XXX	XXX	supra	108	108	poco arriba
145	XXX	XXX		108	108	In chron. nn. 1302.
145	eædem sunt familiæ	46 r°	eædem sunt familiæ	107	107	la Ilustre casa de Austria es la misma en Alemania, que en España
145	verumetiam eædem regnandi rationes, eadem Regnorum firmamenta	46 r°	verumetiam eædem regnandi rationes, eadem Regnorum firmamenta	107	107	tambien miran à un mismo norte, por donde se gobiernan y establecen sus Reynos con una misma firmeça
146	XXX	XXX		108	108	(añade este sabio escritor)
146	XXX	XXX		108	108	aquel impio assolador
146	ineluctabilis animi inductio	46 v°	ineluctabilis animi inductio	108	108	valor invencible
146		46 v°		108	108	le intitulen por antonomasia
147		47 v°	Ferdinandus Secundus	109	109	Ferdinando II.
147	Dynastæ	47 v°	Dynastæ	109	109	Príncipes, y Grandes señores
148	Deum, cuius causa est, minimè defuturum.	47 v°	Deum, cuius causa est, minimè defuturum.	109	109	sin temores de que le hubiesse de faltar aquel señor, cuya causa defendia, como lo mostrò el efecto
148	Nec enim vero defuit.	47 v°	Nec enim vero defuit.	109	109	como lo mostrò el efecto
148	id se velle præcisè denunciati;	47 v°	id se velle præcisè denunciati;	109	109	publicando un manifiesto de que esta es su pretension gloriosa,
149	Tu Regem Romanorum creasti	48 r°	Tu Regem Romanorum creasti	110	110	hiziste de tu mano Rey de Romanos

149	columen	48 r°	columen	110	la firmeza
149	ira elatus	48 r°	ira elatus	110	precipitado furor, con el qual de tal suerte te ensobreciciste
149	implesti mensuram	48 r°	implesti mensuram	110	diste el lleno a la grandeza
150	sacra ab ultore numine ad Tartara detrusus es.	48 r°	sacra ab ultore numine ad Tartara detrusus es.	111	fuieste arrojado de la divina justicia à los calabozos del infierno
151	quorum altero præstare putabaris quidquid altero signasses	49 r°	quorum altero præstare putabaris quidquid altero signasses	112	Aquel tu anillo, y aquella tu espada con la qual pensaste executar quanto con el sellases
154	nam cœlum & terra transibunt; verba autem Christi non transibunt	50 r°	nam cœlum & terra transibunt; verba autem Christi non transibunt	114	porque el cielo y la tierra faltaran, mas Dios no faltara à su divina palabra
154	Si Deus pro nobis quis contra nos?	50 r°	Si Deus pro nobis quis contra nos?	114	Si Dios nos favore [sic] quien podra contrastarnos
156	unam fidem suaque per omnia firmitate consimilem	50 v°	unam fidem suaque per omnia firmitate consimilem	115	una Fè en todo semejante a si misma
157	vix audità proscrizione	51 r°	vix audità proscrizione	116	à penas le publicaron... por traydor
158	strata cæsorum cadavera	51 r°	strata cæsorum cadavera	117	los cuerpos muertos que estaban en el campo tendidos
158	didicit	51 r°	didicit	117	aprendiò por experiencia
160	illud	52 r°	illud	118	aquel acertado consejo, y disposicion
160	& manifesto favore ac Numine prosperantis inita Præsiede Religione consilia	52 r°	& manifesto favore ac Numine prosperantis inita Præsiede Religione consilia	118	y prospera con manifestos favores del cielo los designios que tuvieron à la Religion por norte de sus aciertos
160	eodem penè temporis momento	52 r°	eodem penè temporis momento	118	a un mismo tiempo
162	luculento	53 r°	luculento	120	copioso
165	detrectandæ pugnæ causas	54 r°	detrectandæ pugnæ causas	122	para huyr el cuerpo à la batalla
166	ista commemoret	54 r°	ista commemoret	122	tome de proposito
166	conversisque signis	54 v°	conversisque signis	123	batiendo sus banderas
167	ubique destitutis præsidario milite oppidis	54 v°	ubique destitutis præsidario milite oppidis	123	dexando los lugares destruypos de soldados para los presidios

167	Regis quem Marti	55 r°	Regis, quem vos Marti	124	Rey ..., aquien
168	cum tu aperto campo signa regiarum legionum in eum infers	55 v°	cum tu aperto campo signa regiarum legionum in eum infers	125	quando V. A. guia hazia sus tierras sus reales esquadrones
169		56 r°	& retentum	126	
171	XXX	XXX	emeritum parentem tuum	128	al Padre de V. Magestad el glorioso Emperador Fernando Segundo
171	sed continentibus ad hanc usque diem victorijs	56 v°	sed continentibus ad hanc usque diem victorijs	128	sin haberse interrumpido hasta aora con algun azar sus vitorias
171	quà acie & totis signis persequi	56 v°	quà acie & totis signis persequi	128	ya en batallas de campo abierto, destrozando sus exercitos
171	XXX	XXX		128	Ferdinando III. Rey de Ungria, y de Bohemia, elegido con el favor de la Christiana Sabiduria por Rey de Romanos à 22. de Dic. Coronado à 30. año de 1636.
174	Tibi certè gratulationem istam adornari æquum fuit; quemadmodum professus es specialis tui muneris esse, divino Numini solemniter abs te tuisque gratias agi, pro tam illustribus victorijs; quando te vidimus	57 r°	Tibi certè gratulationem istam adornari æquum fuit; quemadmodum professus es specialis tui muneris esse, divino Numini solemniter abs te tuisque gratias agi, pro tam illustribus victorijs; quando te vidimus	131	Y juzgo cierto por muchos titulos debido ofrecer à Vuestra Magestad, en particular estos parabienes: assi como Vuessa Magestad toma muy por su quenta el dar por si, y por medio de sus vasallos las debidas gracias à la Magestad divina por victorias tan itu
174	pro tam illustribus victorijs; quando te vidimus	57 r°	pro tam illustribus victorijs; quando te vidimus	131	por victorias tan ilustres, como lo hizo este año passado, quando vimos
175	& cantato Solemni Ecclesie Eucharistico	57 v°	& cantato Solemni Ecclesie Eucharistico	131	Abiendose pues cantado el Te Deum laudamus en accion de gracias, como la Yglesia acostumbra en semejantes ocasiones,
175	sibi	57 v°	sibi	132	de los ombros
176	beneficio affectum reliquisti	58 r°	beneficio affectum reliquisti	132	le dexò alentado con otros nuevos beneficios
177	divo	58 v°	divo	133	oficios
177		58 v°		133	V. Magestad por su afectuosa devocion
178	summus Pontifex	58 v°	summus Pontifex	134	la Santidad de Urbano

178	haud minùs verè quàm appositè; quæ subitaria gratulatio bene longi & meditati panegyrici instar sit	58 vº	haud minùs verè quàm appositè; quæ subitaria gratulatio bene longi & meditati panegyrici instar sit	134	las cuales aunque breves, y repentinas pueden servir de un eloquente y bien estudiado Panegyrico
178	nihil sensu diffusius, nihil ad dicendum uberius	58 vº	nihil sensu diffusius, nihil ad dicendum uberius	134	es copiosa materia al entendimiento para ponderar sus trofeos, y la mas abundante à la lengua para pronunciar y dezir sus loores
178	disciplinam	59 rº	disciplinam	134	politica disciplina
178	tuo PHILIPPE exemplo pietatem impensè colant	58 vº	tuo PHILIPPE exemplo pietatem impensè colant	134	miren el exemplo del Gran Philippo, por la Religion, y con todas veras la promuevan
179	Cacodæmones omnes succenturiati coniunctis viribus in eas insurgent	59 rº	Cacodæmones omnes succenturiati coniunctis viribus in eas insurgent	135	todas las furias infernales conjuradas en uno sus fuerças echassen el resto para destruir, y anichilar su grandeza
179	Imperijs	59 rº	Imperijs	134	Imperios, y Monarchias
180	XXX	XXX	verà Religione nitentur	135	mientras estribare su fortaleza en la verdadera religion
180	cum pertæsus meæ humilitatis præ magnitudine argumenti	59 vº	cum pertæsus meæ humilitatis præ magnitudine argumenti	136	quando retirado de mi pequenez por la grandeza del assumpto
184	Contra autem frustra arma	60 rº	Contra autem frustra arma	137	Mas al contrario por demas es pertrecharse de armas
185	quæ mortalium usibus comparata simili quadam mortalitate solvenda sunt	60 vº	quæ mortalium usibus comparata simili quadam mortalitate solvenda sunt	138	todo lo qual assi como està destinado para el uso y vida de los mortales, assi ello tambien es mortal y caduco, y como tal va caminando à sus fines
186	apostolica ista gratulatione	60 vº	Apostolica ista gratulatione	138	que esta que hizo el sumo Pastor al valeroso Emperador Iustino
187	tenuitatis nostræ hoc argumentum persequemur	61 rº	tenuitatis nostræ hoc argumentum persequemur	138	segun el corto caudal de nuestras fuerças, seguiremos este argumento con estylo mas dilatado
187	mutuis ...incrementis	61 rº	mutuis ...incrementis	138	los reciprocos aumentos, y mutua benevolencia
188		61 vº		140	Christiano

### Annexe 4.3.1 : suppression des expressions figurées

Ce tableau dresse la liste des cas où l'auteur semble éliminer un trope ou un sous-entendu au passage d'une version à l'autre.

p. E. M. D.	Texte D. C. P.	fol. D. C. P.	Texte M. J.	p. M. J.	Texte E. M. D. A.
8	nullum non movere lapidem	4 r°	nullum non movere lapidem	6	me resolví a poner todos los medios posibles
9	sed expugnatoriã divinatione tractamus multiformem	4 v°	sed expugnatoriã divinatione tractamus multiformem	6	sino para desterrar con nuestra ciencia
13	humanae societatis	4 v°	humanae societatis	6	del comercio y trato de unos hombres con otros
15		6 v°		10	índices de su gobierno
16	Mysteria & Collegium Politicorum ambio	7 r°	Mysteria & Collegium Politicorum ambio	11	deseo que me quepa la dicha de ser uno de los de aquesta ilustre Congregacion, y ser admitido en ella
31	utinam & meritorum meorum, inquit Candidatus	7 v°	utinam & meritorum meorum, inquit Candidatus	12	Oxala, respondi, que mis merecimientos pudieran igualar al favor recebido.
32	pium animum tuum	13 r°	pium animum tuum	23	las orejas de tan pia y Católica Magestad
	ferro et rogis	13 v°	ferro et rogis	24	fuego y sangre
	Dei persuasionem	13 r°	Dei persuasionem	24	aquel dictamen de que ay Dios



33		sic mortalibus impositis	13 v°		sic mortalibus impositis		25	este yugo poneis sobre los hombres	
39		collocandam esse in præsidio æterni numinis	15 v°		collocandam esse in præsidio æterni numinis		28	estriba y tiene su firmeza en los socorros de Dios	
40									
		sexcenta id genus supplices	16 r°		sexcenta id genus supplices		29	Y otros mil Capitanes, y sucessos mas humilde	
		quàm armatam [sic] hostium manus	16 r°		quàm armatam [sic] hostium manus		29	que los esquadrones armados de la gente enemiga	
42									
		in cloacas raptati	16 v°		in cloacas raptati		30	arrastraron por lugares inmundos	
		de cœlo[sic] icti	16 v°		de cœlo[sic] icti		30	fueron heridos de rayos	
46									
							32	de quien dize la Escritura	
47									
		quo diriori carmine illius caput devovere	18 r°		quo diriori carmine illius caput devovere		33	con que palabras mas atroces podias maldezir su vida	
51									
		In prælijs tela hostium in ipsos retorquentur	19 r°		In prælijs tela hostium in ipsos retorquentur		36	Los tiros de los enemigos en vez de dar en el exercito Catholico, se volvia y hazian riza en los mismos que los tiraban	
		Divinum acroama	19 r°		Divinum acroama		35	Divino sentimiento	
52									
		frontis	19 v°		frontis		36	vergüença	
53									

	omnibus linguis	19 v°	omnibus linguis	37	que todos las pudiesen percibir
55					
	publicam beatitatem	20 v°	publicam beatitatem	38	felicidad y buena dicha de sus Republicas
	felicitem politicam comitem esse improbitatis politicæ	20 v°	felicitem politicam comitem esse improbitatis politicæ	38	que la maldad se acompañe de la dicha
56					
	discrepantes	21 r°	discrepantes	39	que andan siempre errados
57					
	omnipotenti Deo militant, & sacræ fidei.	21 r°	omnipotenti Deo militant, & sacræ fidei.	39	que sus batallas deben ceder à mayor gloria del omnipotente Dios
60					
	ego in te stylum acerrimè distringerem, in te acuerem, in te converterem	22 v°	ego in te stylum acerrimè distringerem, in te acuerem, in te converterem	42	al punto desevaynara contra ti los filos de mi pluma
61					
	tunc Eccelsiæ præclarè consultum, nihil dubitant	22 v°	tunc Eccelsiæ præclarè consultum, nihil dubitant	42	juzgan que se ha mirado gloriosamente por el bien de la Iglesia
	quod flagrantius ambiat	22 v°	quod flagrantius ambiat	42	otro empleo de sus pretensiones que
64					
	qui Machiavello dedere operam quam plurimi	23 v°	qui Machiavello dedere operam quam plurimi	44	que siguen su doctrina
65					
	Testis est huic Prophetica scriptura	23 v°	Testis est huic Prophetica scriptura	44	Dà apoyo à esta verdad la Escritura por la pluma Prophetica David
66					
	fovendo	24 r°	fovendo	45	amparandola
	praeludium	24 v°	praeludium	46	prevencion

72	non fallaces			non fallaces			51	verdaderos
74	captus		26 v°	captus				
	canitiem		27 r°	canitiem			52	tan prendado
	qui capit, capitur		27 r°	qui capit, capitur			52	antigüedad y canas
			27 v°				52	el que los recibe, pierde
77			27 r°				52	para traer con la dadiva juntamente su satisfacion
79	ad modum addictam		28 v°	ad modum addictam			54	estè muy aficionada y obligada
83	quanta pars censi debet divinæ erga te benevolentæ et favoris?		29 r°	quanta pars censi debet divinæ erga te benevolentæ et favoris?			55	Dime señor, fue esta pequeña parte, è indicio del amor, y favor que Dios siempre te hizo ?
	XXX		XXX	inter publicam omnium Ordinum lætitiã dixisti			58	al recibir los parabienes de los Nobles, y Consejos por tan dichosa nueva, dixo
	XXX		XXX	omnium Ordinum			58	de los Nobles, y Consejos
92	XXX		XXX	Quantum ei præsidij ex Christiana Sapiëntia ad secutam obsidionem.			64	Su Christiana sabiduria en prevenirse quan bien le salio.
95	XXX		XXX	purpura			68	el Capelo
100	XXX		XXX	eorum conspectu			72	en su presencia
101			30 v°				73	dixo este Sumo Pontifice

102	quod idem semper voluit, egitque	30 v°	quod idem semper voluit, egitque	73	siempre abia tenido esta voluntad, y siempre en la execucion se abia conformado en ella
108	tantaque calamitatis deprecatores præbens ; re deploratâ hoc saltem à Regina Elisabetha summi beneficij loco petijt	33 r°	tantaque calamitatis deprecatores præbens ; re deploratâ hoc saltem à Regina Elisabetha summi beneficij loco petijt	77	y viendo tan sin remedio aquel mal tan grande; por lo menos pidio con sumo encarecimiento y veras à la Reyna Isabela, que le dicsse licencia
109	Catholicæ Religionis stationem ex naufragijs illis Anglicis appulsos	33 v°	Catholicæ Religionis stationem ex naufragijs illis Anglicis appulsos	78	alcançar sosiego de los innumerables vayvenes, y borrascas, con que eran combatidos los de Inglaterra
110	reipsa	33 v°	reipsa	78	en la Religion
113	pontium stationibus	34 r°	pontium stationibus	79	lugares publicos
119	vel latum unguem	35 r°	vel latum unguem	81	ni...un minuto
	columen et firmamentum	36 v°	columen et firmamentum	85	prosperidad, y firmeza
	omnium ore	37 r°	omnium ore	85	en todo el mundo
120	venturis ætatibus	37 r°	venturis ætatibus	85	hijos venideros
121	per Madritenses plateas alacriter emettentem	37 v°	per Madritenses plateas alacriter emettentem	86	acompañando largos trechos por las calles, y plaças desta Corte
126					

	ac singularis in consolationis seges	39 v°	ac singularis in Domino consolationis seges	Domino	91	del consuelo, que les causara
127						
128	millesima pars eras	40 r°	millesima pars eras		92	no llegaba con muchas distancias
135	XXX	XXX	Eucharistia velut obstetricante est susceptus in lucem		93	salio a esta luz con especial favor del Santissimo Sacramento
139	nonne iure meritò subscripserit	43 r°	nonne iure meritò subscripserit		99	con razon podrá dezir
141		44 r°			102	Si se pondera
142	perpluat	44 v°	perpluat		103	enriquece
147	impium Politiolatram	45 r°	impium Politiolatram		105	el politico a quien falta la piedad
151	ut Ecclesiasticis bona Ecclesiastica restituentur	47 v°	ut Ecclesiasticis bona Ecclesiastica restituentur		109	que los bienes ecclesiasticos se restituyessen à sus dueños
153	quorum altero præstare putabaris quidquid altero signasses	49 r°	quorum altero præstare putabaris quidquid altero signasses		112	Aquel tu amillo, y aquella tu espada con la qual pensaste executar quanto con el sellases
157	caput suum...devovet	49 v°	caput suum...devovet		113	ofrece su vida
	in suo sanguine oppressus est	51 r°	in suo sanguine oppressus est		116	fue muerto

159									
	extemplo		51 v°		extemplo			117	
163									
	Imperatoriae virtutes		53 r°		Imperatoriae virtutes			121	Virtudes de un Capitan
168									
	cum tu aperto campo signa regiarum legionum in eum infers		55 v°		cum tu aperto campo signa regiarum legionum in eum infers			125	quando V. A. guia hazia sus tierras sus reales esquadrones
169									
	XXX		XXX		regiarum navium			126	velas Españolas
	proximè superioribus mensibus		56 r°					126	
173									
	XXX		XXX		ex aulae Imperatoriae umbraculis in solem, & pulverem martium prodiens			129	saliendo del retiro de la corte Imperial à la compañía y vista de los enemigos
179									
	tribolarem inimicum		59 r°		tribolarem inimicum			135	algun señorcillo de poca monta

### Annexe 4.4.1 : renforcement de la violence

Ce tableau recense les cas d'amplification où l'auteur semble vouloir augmenter la violence de son propos.

p. E. M. D.	Texte D. C. P.	fol. D. C. P.	Texte M. J.	p. M. J.	Texte E. M. D.
2	dum nihil colit Politicus	2 r°	dum nihil colit Politicus	2	aun quando carece de toda pia adoracion
3	monstra	2 v°	Monstra	2	Monstruos
3	,	2 v°	,	2	!
3	,	2 v°	,	2	!
3	,	2 v°	,	2	!
3	omne nefas fas esse dicitant	2 v°	omne nefas fas esse dicitant	2	afirman con desahogo que es licita toda injusticia
3		2 v°		2	sacrílegas
3	Hæ sunt deliciae Iovis infernalis, in illis Arbirer obscuri placidus requiescit Averni.	2 v°	Hæ sunt deliciae Iovis infernalis, in illis Arbirer obscuri placidus requiescit Averni.	3	Esta es la fiesta mayor, Que el Dios Saturno ha inventado, Donde se sienta el criado, Y le sirve su señor.
4	introspiciamus in adyta istius Polytiolatria	3 r°	introspiciamus in adyta istius Polytiolatria	3	miremos por dentro el Sagrario escondido, donde es venerada la Policia
5	metuenda hæc supremi omnium rerum Domini sive exprobatio, sive querimonia	3 r°	metuenda hæc supremi omnium rerum Domini sive exprobatio, sive querimonia	3	aquel baldon, o queixa tan sentida con que les da en rostro aquel Señor

5	Ipsi regnaverunt, et non ex me; Principes extiterunt, et non cognovi.	3 r°	Ipsi regnaverunt, et non ex me; Principes extiterunt, et non cognovi.	3	Reynaron, sin que yo les diesse el mando; levantaronse con el Imperio, sin que a mí me diessen parte de sus hinchados, y atrevidos intentos
6	Christianà romphæà Politolatrâs iugulant	3 v°	Christianà romphæà Politolatrâs iugulant	4	jugando la espada de la prudencia, y sabiduria Christiana, siegan los cuellos de aquellos Idolatras de la Policia
6	oriri	3 v°	oriri	5	venenosas fuentes
7	mysterijs priùs initiatus fueris	4 r°	mysterijs priùs initiatus fueris	5	que en primer lugar se aya el tambien consagrado por Sacerdote de los mismos mysterios
9	artificem	4 v°	artificem	6	Maestra
10	inviolabili religione iusiurandi	5 r°	inviolabili religione iusiurandi	7	por estar juramentado con un inviolable juramento
11	Antistites, Sacerdotes, Mystae	5 r°	Antistites, Sacerdotes, Mystae	8	de todo genero de grados y oficios
13	in ea positæ duæ	6 r°	in ea positæ duæ	9	servia de altar a dos
13	sacrorum	6 r°	sacrorum	10	sacrificios
15	Seminarium	7 r°	Seminarium	11	Plantel
15	præditus est animi firmitudine	7 r°	præditus est animi firmitudine	11	es moço de constancia tan resuelta
17	sacrorum	7 v°	sacrorum	13	las leyes
17	animo constas ad generosa hæc verba ?	8 r°	animo constas ad generosa hæc verba ?	13	Poneos horror, desmayaos el sonido destas grandiosas palabras ?
18	nomino	8 r°	nomino	14	nombre y venero
18	Unum pugnabo & enitar ut invictam tuam illam mentem, quæ ad formulam nostræ professionis à te nunc perlectam non concidit nec debilitata est; novâ, si possim, animi inductione exaggerabo,	8 r°	Unum pugnabo & enitar ut invictam tuam illam mentem, quæ ad formulam nostræ professionis à te nunc perlectam non concidit nec debilitata est; novâ, si possim, animi inductione exaggerabo,	13	En sola una cosa pondrè la mira con mas eficacia, y es en dar apoyo a nuestras leyes, para que tu coraçon invencible, que no descaecio, ni se debilitò quando leyò la



	exaggerabo, ut quæ legisti fortiter, ea serves intrepide.		ut quæ legisti fortiter, ea serves intrepide.		formula de nuestro instituto, reciba nuevos brios de mis consejos y persuasión, y tu exe ordenamos y mandamos
19	consentaneum erit;	8 vº	consentaneum erit;	14	guardar juntas
19	profiteri	8 vº	profiteri	15	ò brios animosos de los Políticos, que tan intrepidamente las pronuncian
20	excelsas Politicorum mentes qui hæc verba impavidè pronuntiant	8 vº	excelsas Politicorum mentes qui hæc verba impavidè pronuntiant	15	dando de mano a escrupulosas dudas, las executan con alentada resolución
20	sine hæsitatione, sine cunctatione in rem conferant	9 rº	sine hæsitatione, sine cunctatione in rem conferant	15	que en brevissimo tiempo seas ordenado de Sacerdote, y consagrado Obispo de nuestra profession
21	sanctoribus mysterijs propediem inaugurandum, atque, infulis ipsis politicis dignum	9 rº	sanctoribus mysterijs propediem inaugurandum, atque, infulis ipsis politicis dignum	15	Defensores desta secta.
23	Eius assertores.	9 vº	Eius assertores.	16	les pusieron varones sapientissimos, rezelos de infortunios que no pudiesen evitar
23	iudicaverunt inevitabilem metum	9 vº	iudicaverunt inevitabilem metum	16	una deidad vengadora y espantosa con las armas
23	vindicem, & quidem armatum	9 vº	vindicem, & quidem armatum	18	de nosotros canonizado por Santo y reconocido por Dios
25	consecravimus	10 vº	consecravimus	19	de la secta, y misterios
26	mysteriorum	11 rº	mysteriorum	19	principal caudillo, y dilatador
26	propagator	11 rº	propagator	19	y al fin con una sola palabra ceñirè a su cabeça la corona de todas las perfecciones politicas
26	omnes laudes politicas complexus fuero	11 rº	omnes laudes politicas complexus fuero	20	sagrada Escritura
28	sacris scripturis	11 vº	sacris scripturis	23	me erizaban los cabellos de horror y espanto
31	cohortui	13 rº	cohortui	23	un genero de gente tan barbara
31	hominum genus	13 rº	hominum genus	24	, que si a mano viene,
32	(si superis placet)	13 vº	(si superis placet)		

34	societas, cœtusque hominum	14 r°		societas, cœtusque hominum	25	unas naciones
35	ferro, & decretoriis armis depugnandum	14 r°		ferro, & decretoriis armis depugnandum	25	con espadas blancas, y con el vivo y taxante azero de la piedad se ha de pelear
35	præposterum	14 r°		præposterum	25	tan maliciosamente errado
35	pietatem, religionem	14 v°		pietatem, religionem	26	que el culto de la Religion, y observancia de la piedad
36	Deliravit	14 v°		Deliravit	26	locamente nos dixo y aconsejó
36	Deliravit ergo Regum Sapientissimus, vel potius ipsamet Divina Sapientia locuta ore Salomonis in hunc sensum	14 v°		Deliravit ergo Regum Sapientissimus, vel potius ipsamet Divina Sapientia locuta ore Salomonis in hunc sensum	26	luego locamente nos dixo y aconsejó aquel Rey sapientissimo entre todos los Reyes: ò anduvo necia la Sabiduria de Dios, quando por boca de Salomon nos dixo
39	qui praestis populis	15 r°		qui praestis populis	27	que teneis mando sobre otros
39		15 v°			28	con sumo desacato
39	genus probationis	15 v°		genus probationis	28	armas para aquesta lucha
40	contrucidata	15 v°		contrucidata	28	mató
40	in ipsorum castris immisso	15 v°		in ipsorum castris immisso	28	en una sola noche
40	virtutem bellicam	15 v°		virtutem bellicam	29	briosos alientos de la guerra
40	quivis faciliè videat	16 r°		quivis faciliè videat	29	podrà inferir aun el menos advertido
41		16 r°			29	la valentia de
42		16 v°			30	Bien le vino su merecido
43	horrendis cladibus	16 v°		horrendis cladibus	31	las calamidades, que le acarrea su desacato con pérdida de los suyos
46		17 v°			32	ira
47	pietatem oderit	18 r°		pietatem oderit	33	Seas tan desdichado, que no puedas arrostrar à cosa que pertenezca a la piedad

47	constata in Politicorum officinis nefaria ista studia in rem contulerit.	18 r°	constata in Politicorum officinis nefaria ista studia in rem contulerit.	33	y para poner en execucion las machinas, que se forjan en las officinas politicas
52		19 v°		37	No solamente Constantino, sino tambien
54	post lacrymas	20 r°	post lacrymas	37	despues de las lagrimas le dieron lugar de hablar
55		20 v°		38	perpetua
57	redactus in ordinem relegatur	21 v°	redactus in ordinem relegatur	40	como à un vil galeote
57	, deportatur, securi subijcitur	21 v°	, deportatur, securi subijcitur	40	le ponen en tan miserable destierro, que le sea más penoso que la muerte, ò le ataja los hilos de la vida el filo de una espada
58	serviliter & indignissimè ancillari	21 v°	serviliter & indignissimè ancillari	40	con indignissima esclavitud sirvan de rodillas
59		22 r°		41	con tanta piedad
60	ego in te stylum acerrimè distringerem, in te converterem	22 v°	ego in te stylum acerrimè distringerem, in te acuere[m], in te converterem	42	al punto desemvaynara contra ti los filos de mi pluma
60		22 v°		42	con tal resolucion y aliento
61	religione	22 v°	religione	42	santa Religion
61	rectam in Deum fidem	22 v°	rectam in Deum fidem	42	la Fè de Dios
62		23 r°		43	esse coraçon Augusto, y piadoso
63	studium	23 v°	studium	44	fervoroso cuydado
64	Politici institores	23 v°	Politici institores	44	toda la demas chusma de Policos[sic] sus agentes
66	regnis augendo	24 r°	regnis augendo	45	amplificandoles los estendidos terminos de su Reyno
67	pietatem	24 v°	pietatem	46	lo que sienten
67		24 v°		46	y hazafiosas
68	mirum est	25 r°	mirum est	47	es cosa milagrosa

70			26 r°			49	el aberle cabido la suerte
71	mentem suam		26 r°		mentem suam	50	pues la protestacion de Fè de Carlos
72	(ut perennior & testator esset)		26 r°		(ut perennior[sic] & testator esset)	50	para que mas durasse, y claramente constasse de su Catholica Religion
72	ut in eorum vistigijs insistamus, & in ijs etiam mortem oppetamus		26 v°		ut in eorum vistigijs insistamus, & in ijs[sic] etiam mortem oppetamus	50	para que en vida y en muerte sigamos sus huellas
76	armatu manu		28 r°		armatu manu	53	con tu poderoso exercito
80	irreligiosus		29 r°		irreligiosus	56	desconocido
83	XXX		XXX		& Principe	58	y su Alteza el Principe, que Dios guarde
86	XXX		XXX		Constans in antiqua sua fidelitate, & gloria bellica.	60	Constante en su antigua felicidad, y valor.
91	XXX		XXX		horrorem libertatis conscientiae	64	un horror grande a la libertad de conciencia en materia de Religion
92	XXX		XXX		Dolae urbis	64	su patria
92	XXX		XXX		quam Machiavellus nunquam Dolanis suggestisset	64	no la aprendieron en la Escuela de Machiavelo
93	XXX		XXX		ipso die Deipare in caelos assumptae sacro, (cuius Matris Virginis nomine primarium urbis templum dedicatum est)	66	porque el mismo dia de la Assumpcion; el qual ha mucho tiempo, que es muy celebre en Dola, por ser nuestra Señora la vocacion de su principal Templo, y estar aquella Ciudad debaxo de su especial patrocinio, y amparo
96	XXX		XXX		ex regio tuo digito	68	que se ha honrrado en su Real mano
98	XXX		XXX		si millies	70	diez mil
99	XXX		XXX		insigne exemplum	71	Accion muy devota
106	dum		32 v°		dum	76	por
107			32 v°			76	y Catholica

107	pius	32 v°	pius	77	piadoso, y prudente Catholico
107		32 v°		77	y Catholica Religio
108	Dux	33 r°	Dux	77	gran Duque
108	exitialis consilij	33 r°	exitialis consilij	77	impia determinacion
109		33 v°		78	los impios ministros
109	Catholicæ Religionis stationem ex naufragijs illis Anglicis appulsos	33 v°	Catholicæ Religionis stationem ex naufragijs illis Anglicis appulsos	78	alcançar sosiego de los innumerables vayvenes, y borrascas, con que eran combatidos los de Inglaterra
109	Hispaniae	33 v°	Hispaniae	78	al zelo con que España les ha ayudado
110	optimo	33 v°	optimo	79	amantissimo
112	Politica Paradigmata	35 r°	Politica Paradigmata	81	Christianamente politicas
112	maiorum tuorum vel religiosissimi	34 v°	maiorum tuorum vel religiosissimi	81	los mas Religiosos, y Catholicos Principes de sus antepassados
113	de hac mente	35 r°	de hac mente	81	de lo que abia acordado con tan acertado, y Catholico parecer
113	Quam vellem ut quotquot sunt in Orbe Hæretici illam audirent	35 r°	Quam vellem, ut quotquot sunt in Orbe Hæretici illam audirent	81	O como quisiera que corriera esta voz ligera, y penetrante por el mundo rasgara los oydos de los impios hereges
113	haud dubiè laceraret eorum pectora	35 r°	haud dubiè laceraret eorum pectora	82	que sin duda fuera tal su despecho, que les abriera el coraçon
113	ut è contrario, si voculam huic contrariam à Rege Catholico	35 r°	ut è contrario, si voculam huic contrariam à Rege Catholico	82	si percibieran el mas tenue rumor, de que sintiria lo contrario a esto, tan grande, y Catholico Principe
117	provexit	36 v°	provexit	84	sublimò
122	vili specierum involucro tectum	38 r°	vili specierum involucro tectum	87	cubierto con el humilde rebozo de aquellos blancos accidentes
125	amice	39 v°	amice	90	Hermano

126			39 v°			91	Debe ser la primera cosa que ha pasado por Rey de España
126	aquilinorum		40 r°		aquilinorum	91	del Aguila caudalosa
127	Corculum		40 r°		Coreulum	92	firmeza brillante
128	cernuum te abijcere		40 v°		cernuum te abijcere	92	començò à postrarse con rendimiento, y humildad, y a coser con la tierra con suma veneracion
137	XXX		XXX		non defuere in nostro Orbe, qui	100	no faltò quien mirando este nuevo Señorío con ojos humanos
137	XXX		XXX		pro unius tantummodo sacelli	100	para conservar en pie una Capilla
137	maioris humani incrementi		43 v°		maioris humani incrementi	101	mayor aumento
139	si consideras		44 r°		si consideras	102	si bien se considera
139	si ingenium		44 r°		si ingenium	102	la viveza de su ingenio
139	XXX		XXX		si memoriam	102	la felicidad de su memoria
139	XXX		XXX		si legentem	102	si la pericia, y destreza, en leer
139	XXX		XXX		si literas pingentem	102	en escribir
139	XXX		XXX		si saltantem ad numerum	102	dançar
139	XXX		XXX			102	en razonar, y platicar con todos
140	XXX		XXX		equitatem	103	andar à caballo, y regir el freno
140	XXX		XXX		si lusitantem	103	sin trabajo
142	victorias		45 r°		victorias	104	triumphantes victorias
142	victoriam		45 r°		victoriam	105	festivas victorias
143	servitutis iugo		45 v°		servitutis iugo	105	el yugo mas tyrano
144	vel unicum...iugerum		45 v°		vel unicum...iugerum	106	un palmo
144	oppidulum aliquod		45 v°		oppidulum aliquod	106	aldeguela pobre

144	oppidum	45 v°	oppidum	106	aldeguela pobre
145	instituta, & regnandi artes	46 r°	instituta, & regnandi artes	107	los designios y trazas de su gobierno
145	XXX	XXX	laudatus	108	se hizo mencion
146	XXX	XXX		108	aquel impio assolador
148	Imperator	47 v°	Imperator	109	invicto Emperador
149		48 r°		110	muy bien
149	grassatoris	48 r°	grassatoris	110	assolador
150	tuorumque in strage & acervo	48 v°	tuorumque in strage & acervo	111	en medio del estrago de los que contigo infelizmente murieron
151	non in gladio & in hasta salvat Dominus	48 v°	non in gladio & in hasta salvat Dominus	111	que el Señor no ha menester lanças, ni espadas para dar ilustres victorias à los suyos
152	devovit	49 v°	devovit	113	puso à riesgo
152		49 v°		113	por tan piadosa empresa
152	cum hoc epigrammate	49 r°	cum hoc epigrammate	112	esta inscripcion de agradecidas memorias
153	obstupescit	49 v°	obstupescit	113	no sabe que hazerse lleno de estupor, y espanto
155	Imperio	50 r°	Imperio	114	dilatado Imperio
158	strata caesorum cadavera	51 r°	strata caesorum cadavera	117	los cuerpos muertos que estaban en el campo tendidos
161	amoremq; suum gemitibus & suspirijs testabatur	52 v°	amoremq; suum gemitibus & suspirijs testabatur	119	viendo que todos con sus suspiros, y gemidos, daban testimonio del amor con que abia robado sus coraçones
161	Heroibus	52 v°	Heroibus	119	los mas generosos Heroes
161	Itur, proceditur	52 v°	Itur, proceditur	119	Salen finalmente los dos, marchan los exercitos

163	animumque tuum obiectis immanium propugnaculorum molibus, & difficultatibus omnibus celsiorem probasti	53 r°		animumque tuum obiectis immanium propugnaculorum molibus, & difficultatibus omnibus celsiorem probasti	120	y demostrò V. Catholica Magestad, con el suceso ser su generoso animo mas sublime y excelso, que todas las machinas de soberbios torreones, y baluartes, y demas dificultades que pretendian oponerse à su grandeza
163	ò martium pectus	53 r°		ò martium pectus	120	ò pecho de un Catholico Marte
164	tuo PHILIPPE nomine	53 v°		tuo PHILIPPE, nomine	121	en nombre de V. Magestad, ò Philippo
164	avidè	53 v°		avidè	121	con presteza
167	hæretici	55 r°		hæretici	124	ò perfidos hereges
167	huius ætatis	55 r°		huius ætatis	124	de nuestra edad dichosa
168	haud magnopere miror	55 v°		haud magnopere miror	125	
168	defugit	55 v°		defugit	125	huye de mil leguas
170	non solum ingemuisse, (ut ego quidem non dubito,) & eum dolorem quem Rex Christianissimus animo concepturus esset, cum resciret	56 r°		non solum ingemuisse, (ut ego quidem non dubito,) & eum dolorem quem Rex Christianissimus animo concepturus esset, cum resciret	127	no solo lamentò los horrendos maleficios y sacrilegios que cometieron los soldados en la toma de Tilimont, y el sentimiento que abian de causar en el Rey Christianissimo, estos desafueros (lo qual tengo yo por muy cierto)
170	Perge, vince Serenissime Infans, dum Serenissimus Rex Ferdinandus perget coniturare [sic] reliquias Hæreseos extinguerè. Perge Ferdinande Rex invictissime, perge Dei & Ecclesiæ hostes	56 v°		Perge, vince Serenissime Infans, dum Serenissimus Rex Ferdinandus perget coniturare [sic] reliquias Hæreseos extinguerè. Perge Ferdinande Rex invictissime, perge Dei & Ecclesiæ hostes	127	Prosperè Dios, ò Serenissimo Infante, las vitorias de V. A. Real, mientras el Serenissimo Rey Ferdinando prosigue consumiendo las Reliquias que han quedado de los conjurados herejes, y V. M. ò Ferdinando Rey invictissimo lleve adete [sic] con prosperidad
173	XXX	XXX		legitimo eius alumno	129	su verdadero hijo
173	Forum Fulvij seu Valentinum ad Padum prodigosè simul atque heroicè propugnatum & servatum	56 v°		Forum Fulvij seu Valentinum ad Padum prodigosè simul atque heroicè propugnatum & servatum	130	la defensa valerosa de Valencia del Pò
175	sibi	57 v°		sibi	132	de los ombros



183	tradidit tibi Imperium	60 v°	tradidit tibi Imperium	138	Entregò el Imperio en sus manos invictas
185	que mortalium usibus comparata simili quadam mortalitate solvenda sunt	60 v°	que mortalium usibus comparata simili quadam mortalitate solvenda sunt	138	todo lo qual assi como està destinado para el uso y vida de los mortales, assi ello tambien es mortal y caduco, y como tal va caminando à sus fines
186	tibi CAESAR, tibi REX	60 v°	tibi CAESAR, tibi REX	138	ò Inclyto Cesar, ò gran Philippo
187	tenuitatis nostræ hoc argumentum persequemur	61 r°	tenuitatis nostræ hoc argumentum persequemur	138	segun el corto caudal de nuestras fuerças, seguiremos este argumento con estylo mas dilatado
187	iugulum petitur	61 r°	iugulum petitur	139	queda degollado
187	optimam Status moderatricem	61 r°	optimam Status moderatricem	139	la mas legitima, firme y docta razon de Estado
188	hominis, & Principis	61 v°	hominis, & Principis	140	un prudente y Christiano Principe
188	Principis	61 v°	Principis	140	un prudente y Christiano Principe
-3	XXX	XXX	de Serenis. Principe Baltasare Carolo.	-2	del Principe
-2	XXX	XXX		-2	muy ageno de las razones de Estado de Machiavelo
-2	XXX	XXX		-1	los Serenissimos Princes
-1	XXX	XXX	Dissertationis	-1	de este Discurso Christiano-Politico
-1	XXX	XXX	vota	-1	Piadosos desseos

### Annexe 5.1.1 : auteurs-source

Liste des auteurs tels qu'ils sont répertoriés dans la base de données des sources dans le champ « auteurs-source ».

Nom de l'auteur	Prénom	AutreNom	Epoque
Aguado (S. J.)	Francisco		17°
Agustin (San)		Agustín de Hipona ; Aurelius Augustinus Hipponensis	Antiq
Ambrosio de Milán (San)		Sanctus Ambrosius Mediolanensis	Antiq
Ammiano		Ammianus Marcellinus	Antiq
Aristoteles			Antiq
Arzobispo de Bisanzon y Corte soberana del Parlamento de Dola			17°
Ausonio	Decimus Magnus	Decimus Magnus Ausonius	Antiq
Autor Biblia T A			BiblAT
Autor Codigo Teodosiano			Antiq
Autor indeterminado (Gregorio XIV papa)			15°-16°
Autor indeterminado (López)	Juan?		17°
Autor indeterminado Gaceta de París			17°
Autor indeterminado Historias p. 65			Indét
Autor indeterminado p. 119			Indét
Autor indeterminado p. 142			Indét
Autor indeterminado p. 158 (Claudio)	Claudio	Claudius Claudianus	Antiq
Autor indeterminado p. 166			Indét
Autor indeterminado p. 176		Cayo Plinio Cecilio Segundo	Antiq
Autor indeterminado p. 46			Indét
Autor indeterminado p. 65			Indét
Autor indeterminado p. 67 (Plaute)			Antiq
Autor indeterminado p. 67 (Publilio)		Publilius Syrus ; Publius Syrus	Antiq
Autores indeterminados p. 26			Indét
Baronio	César	Caesar Baronius	15°-16°
Belarmino	Roberto	Roberto Francesco Romolo Bellarmino ; Robertus Bellarminus	17°
Belcario Peguilion (de)	Francisco	François de Beaucaire Peguilion Evêque de Metz	15°-16°

Bernardo de Claraval (San)		Bernard de Clairvaux ; Bernardus Claraevallensis	M-A
Bocio	Tomás	Thomas Bozius ; Tommaso Bozio ; Thoma Bozio Eugubino	15°-16°
Botero	Giovanni	Juan Botero ; Jo(h)annes Boterus	15°-16°
Buccapadulio	Antonio	Antonius Buccapadulius secretario apostólico	15°-16°
Cabrera de Córdoba	Luis		17°
Carlos V			15°-16°
Casiodoro	Aurelius	Magnus Aurelius Casiodorus Senator	M-A
Castro (de) S. J.	Agustín		17°
César	Julio	Gaius Julius Caesar	Antiq
Chirino	Pedro		17°
Cicerón	Marco	Tulio ; Marco Tulio Cicerón ; Marcus Tullius Cicero	Antiq
Cirilo de Alejandría (San)		San Cyrilo Alejandrino ; Sanctus Cyrillus Alexandrinus	Antiq
Contzenio S. J.	Adam	Adam Contzenius ; Adam Contzen	17°
Critias			Antiq
Dión Casio		Dione Cassius ; Cassius Dio Cocceianus ; Dion Cassius Nicaeus	Antiq
Esteve Valentino	José	Joseph Stéphane Valentin, Josephus Esteve ; Ioseph(o) Estevan Valentino Obispo Vestano ; Iosephi Stevani ; Iosephi Stephani Valentini episcopi Vestani	15°-16°
Eucherio (San)		Eucher de Lyon ; Euquerio ; Eucherius Episcopus Lugdunensis	Antiq
Eurípides			Antiq
Famiano Strada S. J.		Famianus Strada Romanus ; Padre Estrada	17°
Felipe II de España			15°-16°
Felipe III de España			17°
Felipe IV de España			17°
Fernando de Aragón			15°-16°
Fernando de Austria		Cardenal Infante	17°
Fernando II de Habsburgo		Emperador	17°
Fernando III de Habsburgo		Rey de Hungría, Emperador	17°
Frontón (Pseudo) / Arusiano Mesio		Marcus Aurelius Fronto (Arusianus Messius)	Antiq
Genebrardo	Gilberto	Gilbert Genébrard ; Gil Genebrardus ; Arzobispo Aquense	15°-16°

Gregorio Nacianceno (San)		Gregorio de Nacianzo ; Gregorio el Teólogo ; Sanctus Gregorius Nazianzenus	Antiq
Gregorio XIV Papa			15°-16°
Guillimano	Francisco	François Guillimann ; Franciscus Guillimannus ; Franz Guillimann	15°-16°
Hosio	Stanislao	Cardenal Stanislao Hosio ; Stanislaus Hosius ; Stanisław Hozjusz	15°-16°
Isócrates		Isocrates	Antiq
Isthanfius	Nicolaus	Miklós Istvanffy	15°-16°
Juan Crisóstomo (San)		Juan de Antioquía ; Joannes Chrysostomus ; Patriarca de Constantinopla	Antiq
Juan de Avila (San)	Juan	Juan de Avila Gijón	15°-16°
León I (San) Magno		León I el Magno ; León I el Grande	Antiq
Lessio, S. J.	Leonardo	Lenaert Leys ; Leonardus Lessius	17°
Macrobio		Macrobius Ambrosius Theodosius	Antiq
Manilio	Marco	Marcus Manilius	Antiq
Mariana (de) S. J.	Juan	Padre Juan de Mariana ; Johannes Mariana ; Ioannis Marianae hispani e Soc. Iesu	17°
Márquez	Juan		17°
Marta	Giacomo Antonio	Orazio?	15°-16°
Matenesio	Juan Federico	Johann Friedrich Matenesius ; Joannes Fridericus Matenesius ; Jan Fryd Mathenesius	17°
Menochio S. J.	Juan Esteban	Giovanni Stefano Menochio ; Jacobus Menochius? ; Johannes Stephanus Menochius	17°
Nuncio Apostólico Sept. 1634	Lorenzo	Nuncio Apostólico de Felipe IV	17°
Nunes Coronel	Gregorio	Gregorio Nuñez (Nunnes) Coronel ; Fr. Gregorius Nunnus Coronel	15°-16°
Optato		Optato Milevitano ; Optatus Afer Milevitanus ; Optatus de Milevi	Antiq
Palmerio	Matthias	Matthias Palmerius Pisanus	15°-16°
Pio V			15°-16°
Pisborduis (Pseudo)		Probablement Johann Pistorius le jeune	15°-16°
Plutarco		Mestrio Plutarco	Antiq
Plutarco (Pseudo-)			Antiq
Possevino	Antonio	Antonius Possevinus	17°
Prudencio	Aurelius	Aurelius Prudentius Clemens	Antiq
Quintiliano		Quintilien, Marcus Fabius Quintilianus	Antiq

Ribadeneira (de) S. J.	Pedro	Pedro Ortiz de Cisneros	17°
Rufino de Aquileia		Rufino Autore ; Tiranio Rufino ; Rufinus Aquileiensis ; Tyrannius Rufinus	Antiq
Scribanio	Carlos	Carolus Scribanius ; Scribanius ; Carolo Scribanio ; Charles Scribani	17°
Séneca	Lucio Anneo	Lucius Annaeus Seneca	Antiq
Sigüenza	José	Fray José de Sigüenza ; José Martínez de Espinosa ; Padre Sigüenza	15°-16°
Sinesio		Sinesius Cyrenensis	Antiq
Sócrates de Constantinopla		Socrates Scholasticus ;	Antiq
Solórzano Pereira (de)	Juan	D. D. Ioannis de Solorzano	17°
Surio (fray)	Laurencio	Laurentius SURIUS ; Lorenz Suhr SURIUS ; Laurenz Sauer ; Laurentius chartreux	15°-16°
Tácito	Cornelio	Publius Gaius Cornelius Tacitus	Antiq
Teodoreto		Teodoreto de Ciro ; Theodoretus Cyrrhensis ; Beatus Theodoretus Episcopus Cyri	Antiq
Teodoro Lector			M-A
Tertuliano	Quintus Septimius Florens	Quintus Septimius Florens Tertullianus	Antiq
Timoteo Presbítero Hierosolymitano		Timothée de Jérusalem, Timotheus of Jerusalem	M-A
Tomás de Aquino (Santo)		Tommaso d'Aquino ; Sanctus Thomas Aquinas	M-A
Trebelio Polión (Pseudo-)		auteur fictif	Antiq
Valerio Máximo		Valerius Maximus	Antiq
Vasaesus	Johannes	Jan Was ou Waes ; Juan Vaseo ; João Vaseu	15°-16°
Vasconcellos	Antonio	Antonius Vasconcellius	17°
Victorelo (& alii)	Andrés	Andrea Vittorelli ; Andreae Victorelli ; Andreas Victorellus	17°
Vives	Juan Luis	Ioannes Ludovicus Vives Valentinus	15°-16°
Zósimo		Zosimus ; Zosim ; Zosimi	Antiq

## Annexe 5.1.2 : œuvres-source

Ce tableau dresse la liste des titres d'œuvre tels que répertoriés dans le champ « œuvres-source » de la base de données des sources.

TypeSource	TitreSource
Biographie ; Historique	<i>Ad S. D. N. Sixtum Quintum Pont. Max. Philippi II potentissimi...</i>
Biographie ; Historique	<i>Anacephalaeoses / Summa capita actorum Regum Lusitaniae</i>
Historique ; Moral-Philo	<i>Annales (Baronio)</i>
Historique ; Politique	<i>Annalium ab excessu divi Augusti libri</i>
Paratexte	<i>Antonii Buccapadulii Secretarii Apostolici, Sanctiss. D. N. Sixti V. nomine responsio.</i>
Moral-Philo ; Théologique	<i>Apologeticus</i>
Scientifique	<i>Astronomicon</i>
Religieux	<i>Bible AT</i>
Bibliographie	<i>Bibliotheca selecta</i>
Historique	<i>Chronici rerum memorabilium Hispaniae</i>
Historique	<i>Chronicon</i>
Historique	<i>Chronographiae libri IV</i>
Juridique	<i>Codex Theodosianus</i>
Historique	<i>Commentarius brevis rerum in orbe gestarum ab a. 1500 ad a. 1564</i>
Moral-Philo ; Théologique	<i>Confutatio Prolegomenon Brentij</i>
Politique ; Théologique	<i>Contra litteras Petilianii</i>
Moral-Philo ; Politique	<i>Contra Symmachum / Adversus Symmachum</i>
Théologique	<i>De Anima</i>
Historique	<i>De Bello Belgico</i>
Politique ; Théologique	<i>De civitate Dei</i>
Théologique	<i>De idololatria</i>
Juridique	<i>De Indiarum iure</i>
Moral-Philo ; Théologique	<i>De Natura Deorum</i>
Moral-Philo ; Politique	<i>De officiis</i>
Historique ; Politique	<i>De osculatione pedum Romani Pontificis</i>
Moral-Philo ; Théologique	<i>De Providentia Numinis et Animi Immortalitate</i>
Théologique	<i>De recta fide ad Theodosium Imperatorem</i>
Politique	<i>De Rege et Regis Institutione</i>
Moral-Philo ; Politique	<i>De Regia Sapientia</i>
Politique	<i>De Regno</i>
Politique	<i>De robore bellico [...] adversus Macchiavellum</i>
Théologique	<i>De Schismate Donatistarum contra Parmeniarum...</i>

Politique ; Théologique	<i>De Signis Ecclesiae Dei</i>
Politique ; Théologique	<i>De veritate Fidei Christianae</i>
Parole	<i>Discours devant la diète de Worms de 1521</i>
Historique ; Moral-Philo	<i>Eclogarium</i>
Fiction littéraire	<i>Edyllia 16</i>
Politique	<i>El Governador Christiano</i>
Lettre ; Moral-Philo ; Théologique	<i>En l'honneur d'Athanase, évêque d'Alexandrie. (Discours 21)</i>
Lettre ; Politique ; Théologique	<i>Epistola 3 Ad Theodosium</i>
Lettre ; Moral-Philo	<i>Epistola 95</i>
Lettre ; Moral-Philo ; Politique	<i>Epistola ad Conradum Regem Romanorum</i>
Lettre ; Politique ; Théologique	<i>Epistola ad Valentinianus</i>
Lettre ; Théologique	<i>Epistola XXX</i>
Lettre ; Moral-Philo	<i>Epistula VI ad Lucilium</i>
Biographie ; Historique ; Moral-Philo	<i>Factorum et dictorum memorabilium</i>
Historique	<i>Filipe Segundo Rey de España</i>
Historique	<i>Gazette de Paris ou Bureau des Gazettes</i>
	<i>Gregorio Nunio, Œuvre à déterminer</i>
Historique	<i>Habsburgiaca</i>
Politique	<i>Hieropoliticon Sive Institutionis Politicae</i>
Historique	<i>Historia Augusta Vitarum Caesarum</i>
Historique	<i>Historia Ecclesiastica (Ruf.)</i>
Historique ; Théologique	<i>Historia Ecclesiastica (Sócrates)</i>
Historique ; Théologique	<i>Historia Ecclesiastica (Teod.)</i>
Politique ; Théologique	<i>Historia ecclesiástica del scisma del reyno de Inglaterra</i>
Historique	<i>Historia Nova</i>
Historique ; Théologique	<i>Historia Ordine Hieronym.</i>
Historique	<i>Historia Romana</i>
Historique	<i>Historia Tripartita</i>
Historique	<i>Historiae de rebus Ungaricis</i>
Moral-Philo ; Théologique	<i>Homilia I ad Monachos</i>
Moral-Philo ; Théologique	<i>In Festo Pentecostes</i>
Théologique	<i>In Joannis Evangelium tractatus CXXIV</i>
Moral-Philo	<i>Institutio Oratoria</i>
Lettre	<i>Instrucción para la jornada de Borgoña</i>
Politique	<i>Iudicium de Nuae Militis Galli</i>
Politique	<i>Les Politiques ?</i>
Moral-Philo ; Théologique	<i>Lettres de Saint Léon</i>
Scientifique	<i>Naturalium Quaestionum</i>
Historique	<i>Œuvre indéterminée (Annales) p. 119</i>
Fiction littéraire	<i>Œuvre indéterminée (Captivi) p. 67</i>

Historique	<i>Œuvre indéterminée (Chronographiae libri IV?) p. 146</i>
Biographie	<i>Œuvre indéterminée (De Quarto Consulatu Honorii Augusti) p. 158</i>
Politique	<i>Œuvre indéterminée (Della ragion de stato?) p. 5</i>
	<i>Œuvre indéterminée (Exempla elocutionum?) p. 22</i>
	<i>Œuvre indéterminée (Historias y Anales) p. 46</i>
Historique	<i>Œuvre indéterminée (Historias) p. 65</i>
Théologique	<i>Œuvre indéterminée (Oratio de Propheta Simeone?) p. 118</i>
Moral-Philo	<i>Œuvre indéterminée (Sententiae) p. 67</i>
Lettre	<i>Œuvre indéterminée Aguado (Carta 10 mayo 1632 de Barcelona) p. 125</i>
Moral-Philo ; Politique	<i>Œuvre indéterminée Critias (Sisyphé) p. 23</i>
Lettre ; Moral-Philo ; Théologique	<i>Œuvre indéterminée d'Avila (Carta "ad Praetori Hispalensi"?)</i>
Historique	<i>Œuvre indéterminée de *Pisborduis* réf. erronée p. 126</i>
Politique	<i>Œuvre indéterminée de Castro p. 5</i>
Parole	<i>Œuvre indéterminée de César p. 21</i>
	<i>Œuvre indéterminée de Cicéron p. 33</i>
Lettre	<i>Œuvre indéterminée de Felipe IV (Cartas) p. 97</i>
Parole	<i>Œuvre indéterminée de Ferdinand d'Aragon p. 37</i>
Parole	<i>Œuvre indéterminée de Ferdinand II de Habsbourg p. 153</i>
Parole	<i>Œuvre indéterminée de Ferdinand III de Habsbourg p. 160</i>
	<i>Œuvre indéterminée de Gregoire XIV (Bulla) p. 136</i>
Politique ; Théologique	<i>Œuvre indéterminée de Juan Lopez ? P. 136</i>
	<i>Œuvre indéterminée de Lessio p. 26</i>
Politique	<i>Œuvre indéterminée de Nunio p. 26</i>
Lettre	<i>Œuvre indéterminée de Philippe II p. 105</i>
Parole	<i>Œuvre indéterminée de Philippe II p. 81</i>
Lettre	<i>Œuvre indéterminée de Philippe III (Lettre au pape Paul V) p. 105</i>
Parole	<i>Œuvre indéterminée de Philippe IV p. 113</i>
Parole	<i>Œuvre indéterminée de Philippe IV p. 177</i>
Parole	<i>Œuvre indéterminée de Philippe IV p. 83</i>
Bibliographie	<i>Œuvre indéterminée de Possevino p. 26</i>
Bibliographie	<i>Œuvre indéterminée de Possevino p. 5</i>
Politique	<i>Œuvre indéterminée de Ribadeneyra</i>
Parole	<i>Œuvre indéterminée du Cardinal Infant p. 165</i>
Parole	<i>Œuvre indéterminée du Nonce Apostolique 1634 p. 177</i>
	<i>Œuvre indéterminée p. 142</i>
	<i>Œuvre indéterminée p. 166</i>
Biographie	<i>Œuvre indéterminée p. 176</i>
	<i>Œuvre indéterminée p. 26</i>
	<i>Œuvre indéterminée p. 26</i>
Politique ; Théologique	<i>Œuvre indéterminée p. 65</i>
Théologique	<i>Œuvre indéterminée Pie V p. 54.</i>



Politique	<i>Officio del Príncipe Cristiano</i>
Théologique	<i>Opera (S. Juan Cris.)</i>
Historique ; Lettre ; Moral-Philo ; Politique	<i>Opera omnia (Hosio)</i>
Politique	<i>Opusculum de Regimine Principum</i>
Moral-Philo	<i>Panathenaicus</i>
Biographie ; Historique ; Politique	<i>Parallelae, sive Vitae Illustrium Virorum</i>
Fiction littéraire	<i>Phoenissae</i>
Moral-Philo	<i>Placita Philosophorum</i>
Politique	<i>Politico-christianus Philippo IV. hispaniarum regi DD.</i>
Politique	<i>Politicorum Libri decem</i>
Biographie ; Moral-Philo	<i>Prolusiones Academicæ, Oratoriae, Historicae, Poeticae</i>
Théologique	<i>Psalmi Davidis</i>
Historique	<i>Regni Hungarici Historia, Post Obitum Gloriosissimi Matthiae Corvini...</i>
Historique	<i>Relacion de las Islas Filipinas i de lo que en ellas an trabajado Los Padres dae [sic] la Compañia de IESUS</i>
Lettre ; Politique	<i>Réponse du Parlement de Dole et de l'Archevêque de Besançon au Prince de Condé</i>
Historique	<i>Rerum Gallicarum commentarii (MCCCCLXI – MDLXXX) Opus Posthumum, Landry, 1625</i>
Historique	<i>Res Gestae</i>
Moral-Philo	<i>Saturnalia</i>
Historique	<i>Sceptrum Regale et Imperatorium...</i>
Juridique	<i>Tractatus de iurisdictione...</i>
Politique	<i>Tratado de la religión y virtudes que deve tener el príncipe cristiano...</i>
Lettre ; Politique	<i>Variarum Libri XII</i>
Historique	<i>Vitae et res gestae pontificum romanorum et S. R. E. cardinalium...</i>

### Annexe 5.1.3 : références intertextuelles

Ce tableau dresse la liste des références intertextuelles : citations explicites, emprunts et allusions, répertoriées dans l'œuvre. Pour les allusions, le champ « Premiers mots » est laissé vide car, par définition, elles ne sont liées à aucun texte précis.

Premiers mots	p. début <i>E. M. D.</i>	p. fin <i>E. M. D.</i>	Type citation
Omnia colit humanus intellectus...	1	1	Citation explicite
	2	2	Allusion
Hae sunt deliciae Iovis...	3	3	Citation explicite
	3	3	Allusion
Festaque servorum cum famulatur...	4	4	Citation explicite
Cum stola matronis dempta...	4	4	Citation explicite
	4	4	Allusion
Verumtamen servire me fecisti	5	5	Citation explicite
Ipsi regnaverunt, & non ex me...	5	5	Citation explicite
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
	5	5	Allusion
Quid ergo? Discemus Magiam	8	8	Citation explicite

	10	10	Allusion
Politicis sanctius esse iusiurandum...	10	10	Citation explicite
Ut prolixa rotunditas colloquentes...	12	12	Citation explicite
Arte tractandae Reipublicae, nulla...	16	16	Citation explicite
Politica anima est & vita civitatum...	16	16	Citation explicite
Corruptissima Respublica plurimae leges	17	17	Citation explicite
Ornari res ipsa negat	18	18	Citation explicite
	19	19	Allusion
Εἴπερ γὰρ ἀδικεῖν χρή τυραννίδος πέρι κάλλιστον ἀδικεῖν, τ' ἄλλα δ' εὐσεβεῖν χρεῶν	21	21	Citation explicite
Nam si violandum est ius	21	21	Citation explicite
Divinitatem aliquam orbi terrarum	21	21	Citation explicite
Quid tam imperitum, quàm credere...	22	22	Citation explicite
Ῥωμαίους τοὺς καθ' ἑαυτὸν σοφία ὑπεράραντα	22	22	Citation explicite
	22	22	Allusion
para obviar maldades secretas	23	23	Allusion
	24	24	Allusion
Fatone res mortalium, & necessitate	24	24	Citation explicite
	25	25	Allusion
	25	25	Allusion
	25	25	Allusion
	25	25	Allusion
	26	26	Allusion
	26	26	Allusion
	26	26	Allusion
	26	26	Allusion
	26	26	Allusion
	26	26	Allusion
	29	29	Allusion
	29	29	Allusion
O Proditores humani generis...	33	33	Citation explicite
	33	33	Allusion
Orbem non aliam...	33	33	Citation explicite
Meum est consilium & æquitas, mea est prudencia, mea est fortitudo: per me Reges regnant, & legum Conditores iura decernunt.	36	36	Citation explicite
In manu Dei potestas terræ, & utilem Rectorem suscitabit in tempus super illam.	36	36	Citation explicite
Regnum à gente in gentem transfertur propter iniustitias, & contumelias, & diversos dolos.	36	36	Citation explicite

Dominus pauperem facit, & ditat, humiliat, & subleuat, suscitatur de pulvere egenum, & de stercore elevat pauperem, ut solium gloriae teneat. Domini sunt cardines terrae	36	36	Citation explicite
& dabit Imperium Regi suo, & sublimabit cornu Christi sui.	36	37	Citation explicite
Constitues me in caput gentium	37	37	Emprunt
Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat, qui custodit eam.	37	38	Citation explicite
Nisi Dominus custodierit...	37	38	Citation explicite
Qui subdit populum meum sub me	37	37	Emprunt
super thronum sedere dedit, quia in veritate, & iustitia, & recto corde coram Deo ambulaverunt.	37	37	Citation explicite
Quando elevatum est cor eius...	38	38	Citation explicite
Ad vos Reges sunt hi sermones mei...	38	38	Citation explicite
Si ergo delectamini sedibus...	38	38	Citation explicite
	40	40	Allusion
Quia temporalia perdere timuerunt...	44	44	Citation explicite
	44	44	Allusion
Ut ego & tu, sic populus...	45	45	Citation explicite
Impio praebes auxilium...	45	45	Citation explicite
Quia habuisti foedus cum Ochozia...	46	46	Citation explicite
	46	46	Allusion
Sit ut impius inimicus meus...	47	47	Citation explicite
Vae qui haec lugenda in posterum...	47	47	Citation explicite
Unum recumbit in altero	48	48	Citation explicite
Non ego Imperator victus sum...	49	49	Citation explicite
Non Imperator ego victus sum	49	49	Citation explicite
Non ego Imperator victus sum...	49	49	Citation explicite
	49	50	Allusion
	50	50	Allusion
	50	50	Allusion
	50	50	Allusion
	50	50	Allusion
Haud se mirari, si metus Imperatori...	50	50	Citation explicite
	50	50	Allusion
in praeliis tela hostium...	51	51	Citation explicite
Constantinum Imperatorem non supplicantem...	51	51	Citation explicite
Iovianus, ut Imperij sui statum...	53	53	Citation explicite
Doyte gracias...	54	54	Citation explicite

No sufras jamas...	54	55	Citation explicite
Coluna de la religion	54	54	Citation explicite
Illis quidem, quotquot sub ipsorum...	56	56	Citation explicite
Deum non colitis, sed purpuram	58	58	Citation explicite
Gens & Regnum quod non servierit tibi...	58	58	Citation explicite
Quid Imperatori cum Ecclesia?	59	59	Citation explicite
	59	59	Allusion
	59	59	Allusion
Inter caeteras sollicitudines quas amor...	62	62	Citation explicite
Interesse hominis cedere Deo	64	64	Citation explicite
esse debere Religiosum in Deum	64	64	Citation explicite
Dei adversarios velut proprios...	64	64	Citation explicite
Elegi David servum meum...	64	64	Citation explicite
la Iglesia Catholica, y los reyes de España	65	65	Citation explicite
	65	65	Allusion
Tanto divinitati plura debemus...	67	67	Citation explicite
Beneficium dando accipit...	67	67	Emprunt
quod in bonos confertur	67	67	Emprunt
	69	69	Allusion
	69	69	Allusion
	69	69	Allusion; Emprunt
	69	69	Allusion
	69	69	Allusion
Ninguno de vosotros ignora...	72	72	Citation explicite
Ninguno de vosotros ignora	72	73	Citation explicite
	73	74	Allusion
	75	75	Allusion
Per id fere tempus Caesaris res...	75	75	Citation explicite
Que en el nuevo mundo de Carlos	78	78	Citation explicite
Ei cum unum vicisset mundum...	79	79	Emprunt
Mi condado de Borgoña...	81	81	Citation explicite
ninguna cosa podia aver sucedido...	83	83	Citation explicite
	86	86	Allusion
	86	86	Allusion
Avemos muy bien considerado...	87	89	Citation explicite
Muy charos y leales: y les dize...	97	97	Citation explicite
La fidelidad, y valor con que me han servido...	98	98	Citation explicite
	99	100	Allusion

Pues yo de mi parte suplico, y ruego...	100	100	Citation explicite
	101	101	Allusion
no se havia contentado...	101	102	Allusion
	102	102	Allusion
Neque hoc sibi minùs gloriosum ducit...	102	103	Citation explicite
Y lo que más es de estimar...	104	104	Citation explicite
Que la vida de Philippo...	104	104	Citation explicite
que todos los gastos...	105	106	Allusion
	105	106	Allusion
Dio passo franco al Oceano...	106	106	Citation explicite
	107	107	Allusion
Gloriosa in Deum pietas...	107	107	Citation explicite
Tunc Christi dextra Imperium defenditur...	107	107	Citation explicite
	107	109	Allusion
Veniat tibi Parentis tui in memoriam...	112	112	Citation explicite
	113	113	Allusion
Hoc planè laudis vendicat sibi...	114	115	Citation explicite
Ut quisquis succedentium temporum	116	116	Emprunt
Cognome Catholici merito...	116	116	Citation explicite
Tantum praesidij dominus in fide...	118	118	Citation explicite
Divina mensa sacrosancta Eucharistiae	118	118	Citation explicite
	119	119	Allusion
Antes de ayer viniendo su Magestad...	125	126	Citation explicite
	126	126	Allusion
	126	126	Allusion
	126	126	Allusion
	128	129	Allusion
Cui administratio pariter, & gubernatio....	130	130	Citation explicite
Quo anno bellum Hispanorum...	135	135	Citation explicite
	135	135	Allusion
Eos immensis quidem laboribus	136	136	Citation explicite
	136	136	Allusion
Eos immensis quidem laboribus	136	136	Citation explicite
Yo gastare con gusto	137	137	Allusion
Yo gastare con gusto	137	137	Citation explicite
Nullum Regnum est hoc nostro infelici...	138	138	Citation explicite

Lucrum esse, pietatis nomine...	142	142	Citation explicite
Haze escolta Philipo...	142	142	Citation explicite
	145	145	Allusion
que el Romano Imperio le de	146	146	Citation explicite
Restituat sibi Caesar, quae Caesaris sunt...	148	148	Citation explicite
Vidi impium superexaltatum...	149	150	Citation explicite
Quis est iste Philistaeus incircumcisis...	150	150	Citation explicite
Regnum, & potestas, & magnitudo Regni...	152	152	Citation explicite
Si con mi muerte ha de recibir...	153	153	Emprunt
Homini si bellum inferas...	154	154	Citation explicite
	154	155	Allusion
Gratulamur venerabilis Imperator...	155	156	Emprunt
Neque enim parva vicissitudo...	156	157	Emprunt
Gloriosam in deum pietatem regijs honoribus...	157	157	Citation explicite
Indomitum nil esse Pio	158	158	Emprunt
Que estava firmemente / Religionem Catholicam	160	160	Citation explicite
	162	162	Allusion
quia Dei negotium erat / porque aquel negocio era de Dios	165	165	Citation explicite
pues de los exercitos / Hornius inter caeteros	166	166	Emprunt
	170	170	Allusion
Non est sapientia, non est prudentia...	173	173	Citation explicite
	175	175	Allusion
*maximum Dei immortalis* / *Que el Principe Religioso...*	176	176	Emprunt
Esto ha sido lo mejor deste día	177	177	Citation explicite
Et hoc est gratias agere / Y esto es saber dar las gracias	177	178	Emprunt
Omnia post religionem ponenda...	179	180	Citation explicite
Te ita Deo placitum Principem...	181	183	Emprunt
Vitam prolixam, Imperium securum...	188	188	Citation explicite

Annexe 5.2.1 : première comparaison de *M. J.* et *Princeps Christianus*

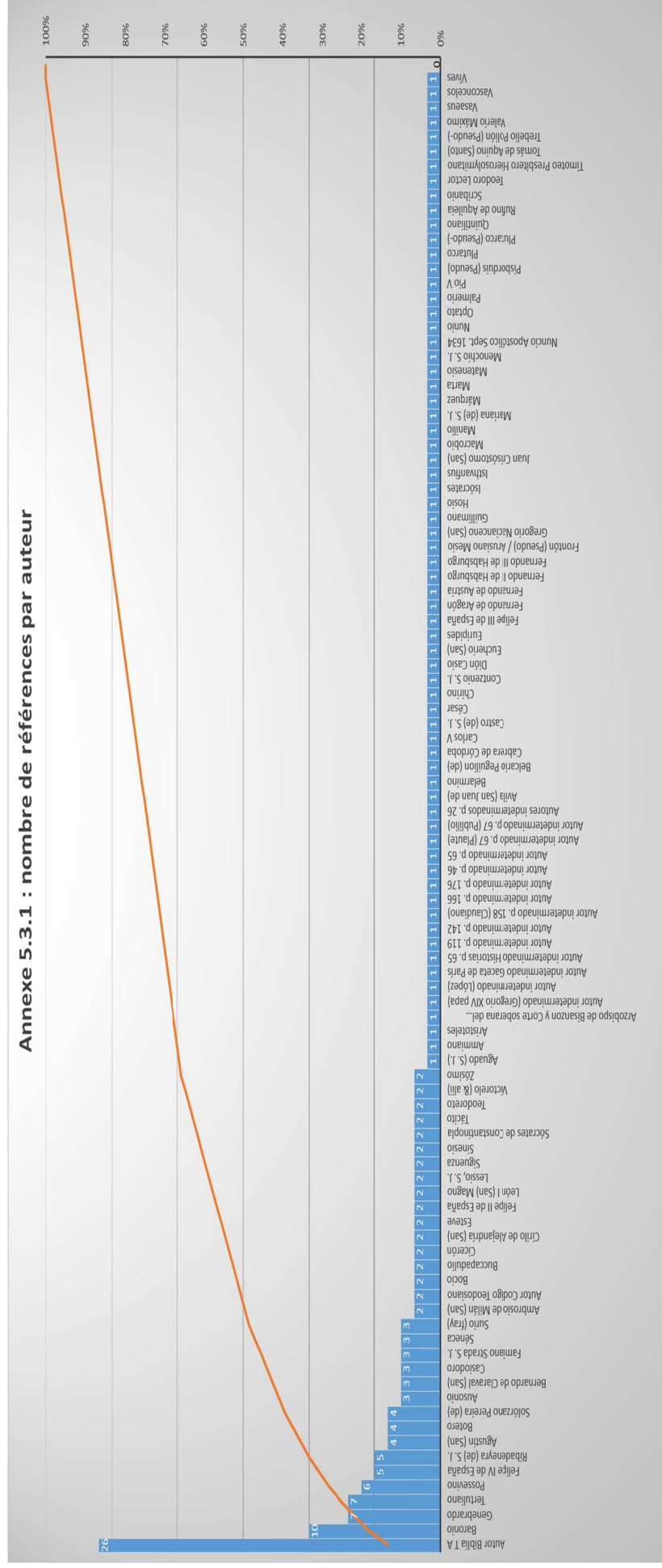
Comparaison de *M. J.*, p. 34-35 (gauche) et de RIBADENEYRA, Pedro de, *Princeps Christianus...*, op. cit., p. 132 (droite).

<p>34 MACHIAVELLIS MVS</p> <p>qui hac lugenda in posterum, nunc ridenda deputat: vna quibus hac prius experienda sunt, quam credenda. Caletum maritimam Gallia urbem multis annis Angli tenuerant, cum receptum est à Frisco Duce Guisio: Anglos ex eo loco discedentes Gallus quidam sic interrogauit. Porro Nobiles Angli equanimo huc reuersuri estis, &amp; Francos Caletum expulsi? En sapiens responsum. Tum postliminio reuertemur, (inquit unus ex Anglis) &amp; hanc arcem recipimus, quando scelera vestra nostris sceleribus erant grauiora. Quid dixisses Machiavelle, si hoc audivisses? vides in media licentia militari militi nec ita excidisse bonam mentem, ut in politica &amp; scelerata tua prudentia, non autem in divini numinis aequitate sitas esse victorias putet? quod si te pudet admoneri à milite, accipe in eumdem sensum memorabile dictum Regis Athalarici, Vnum recumbis in altero; facilius inimicorum acies cedunt, se nostro auro delicta subducimus. Valens Imperator Arianus unum è militiæ suæ ducibus Traianum nomine, religione Catholicum aduersus Gothos cum exercitu misit; Traianus pugnauit infeliciter, superatus est. Redeuntem Valens pessimè excepit, conuicijs laceravit, ignominiam exhibuit; at ille libera voce, ut fortem virum decebat, sic respondit. Non ego, ò Imperator, victus sum, sed tu ipse victoriam perdidisti, qui con-</p> <p><small>Hon. 1. ad mon. Regnu &amp; vicij riarum istus arbi ter Deus. Cassiod. lib. 9. vana in editio Athalarici. Theodor. 1. 4. cap. 19. Hist. Rom. 1. 1. p. 114.</small></p>	<p>DE PRINCIPLE CHRISTIANO</p> <p>obuerfis humeris &amp; manu auersa Deus illum destruit, &amp; permittit bellorum difficultatibus implicari; &amp; quos amicos putabas, eos hostes experiri; ab iis vinci; à suis, qui prius morem illi gerebant, deserere, ut diuinæ Legi obtemperent. Illustrem hoc exemplis. Valens Imperator Arianus unum è militiæ suæ ducibus, Traianum nomine, virum Catholicum, in Gothos cum exercitu misit: quem, postquam ab hostibus superatus reuertit, Valens conuicijs lacerare, eique mollitiem, ignauiamque obijcere cepit: at ille libera voce, ut generosum virum decebat, Non ego, respondit, ò Imperator, victus sum, sed tu ipse victoriam perdidisti, qui contra Deum aciem</p> <p><small>Theod. lib. 9. cap. 19.</small></p>
<p>IVGVLATVS. §. IV. 35</p> <p>tra Deum aciem instruere non desistis, &amp; ita auxiliium Barbaris concilias. Si hæc ab aliquo Monacho aut Eremita dicta forent Machiavelle, rideres, &amp; cucullatam superstitionem esse diceres; at chlamydati &amp; bellorum duces vulgò superstitiosi esse non solent. Sed ut clarius agnoscas Regnis, &amp; Regibus, &amp; victorijs moderantem Deum, accipe quod postea secutum est. Quos Valens Gothos ex fide Catholica ad sectam Arianam adduxerat conditione istius feceris, iusto Dei iudicio ab ipsidem in pugna terro confixus, ab ipsidem in proximam casam fugere compellus, ab ipsidem vivis flammis vitricibus crematus est. Valentinianus iunior à Iustina matre deceptus favebat Arianis; quid inde retulit emolumentum? quid in Imperij conservationem præsidij? Illico Maximum, tyrannum quidem, at Catholicum, instantem sibi à tergo sentiens Mediolanum fugit: quod cum rescivisset, qui per ea tempora Theffalonicæ degebat Theodosius senior Valerianum per litteras admonuit, haud se mirari, se metus Imperatoris obiectus sit, robur Tyranno adiectum; Imperatorem armis pietate oppugnasse, Tyrannum defendisse; quid rueret mirum si pietate armatus Tyrannus viceret? Imperator pietate destitutus fugerit? Diuinum acroma &amp; dignum Imperatore Hispano; cuius fidem &amp; religionem eiusque promovendæ studium</p> <p><small>Socr. 1. 4. c. ult. Amm. 1. 11. Theodor. 1. 4. cap. 31. 1. 4. Coda Th. de fide Cath. Zozim. 1. 4. Ruff. 1. 6. c. 16. Zozim. 1. 4. Tom. ep. Rom. Pont.</small></p> <p>E 2 dium</p>	<p>instruere non desistis, &amp; ita eius auxiliium barbaris concilias. Ferunt</p> <p>bellum contra te commotum sedabit. Valentinianus iunior, à Iustina matre deceptus, Arianis fauit; nec alium ex eo fructum retulit, quàm quòd compellus est Mediolano profugere: Maximum enim tyrannus, qui se Imperatorem appellabat, illum persequatur. quod cum Theodosius rescivisset, se ipse ad Valentinianum, non debere eum mirari quòd sibi Imperatori terror incussus fuerat, &amp; robur tyranno adiunctum: nam Imperatorem pietatem armis oppugnasse, tyrannum autem eandem defendisse: atque illum, hac prodita, inermem in fugam coniectum, hunc, ea veluti armis munitum, cum illa nudatum deuicisse: pietati enim eius latorem fauere. Zeno</p> <p><small>Theod. lib. 9. cap. 19. Coda. 1. 4. c. 16. Zozim. 1. 4. Tom. ep. Rom. Pont.</small></p>



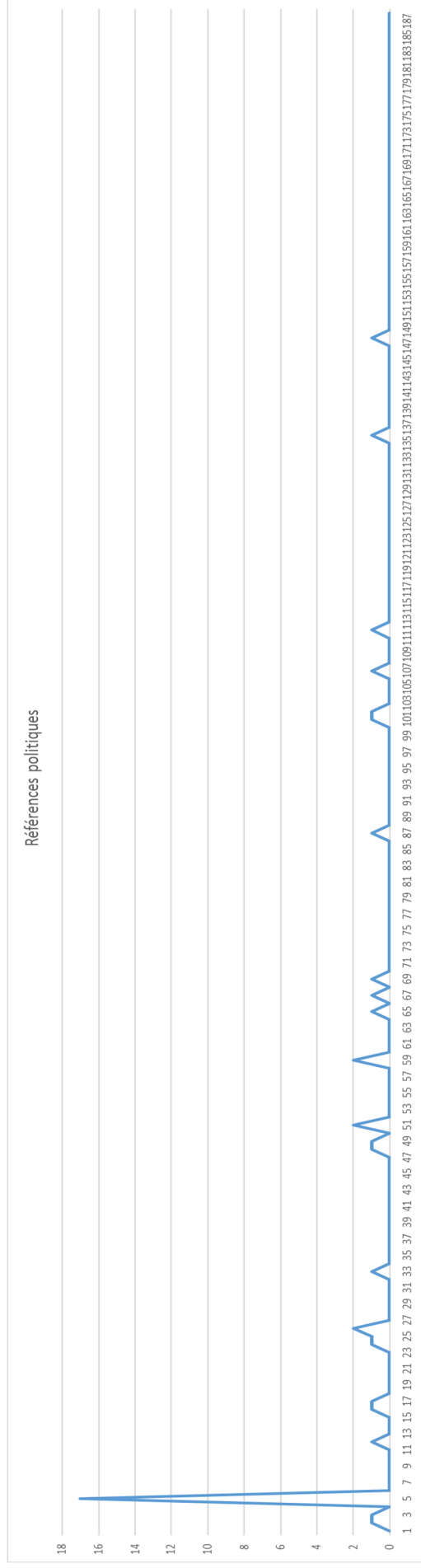
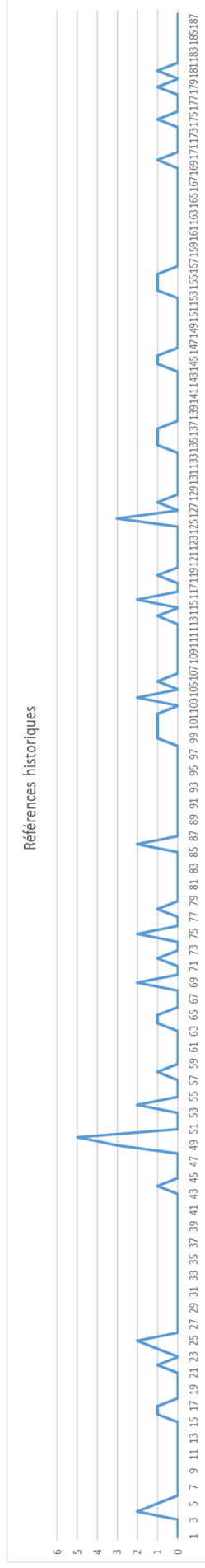
### Annexe 5.3.1 : nombre de références intertextuelles par auteur

Représentation par un diagramme de Pareto du nombre de références intertextuelles pour chacun des auteurs-source.



### Annexe 5.3.2 : répartition des références intertextuelles

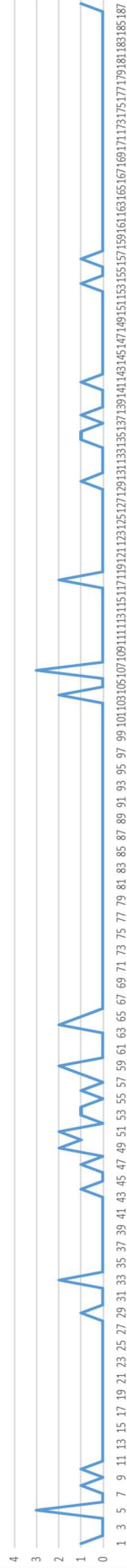
Représentations graphiques de la répartition dans l'œuvre des différents types de références intertextuelles. Les numéros de page de *E. M. D.* sont en abscisses et le nombre des occurrences, en ordonnées.



### Références morales-philosophiques



### Références théologiques

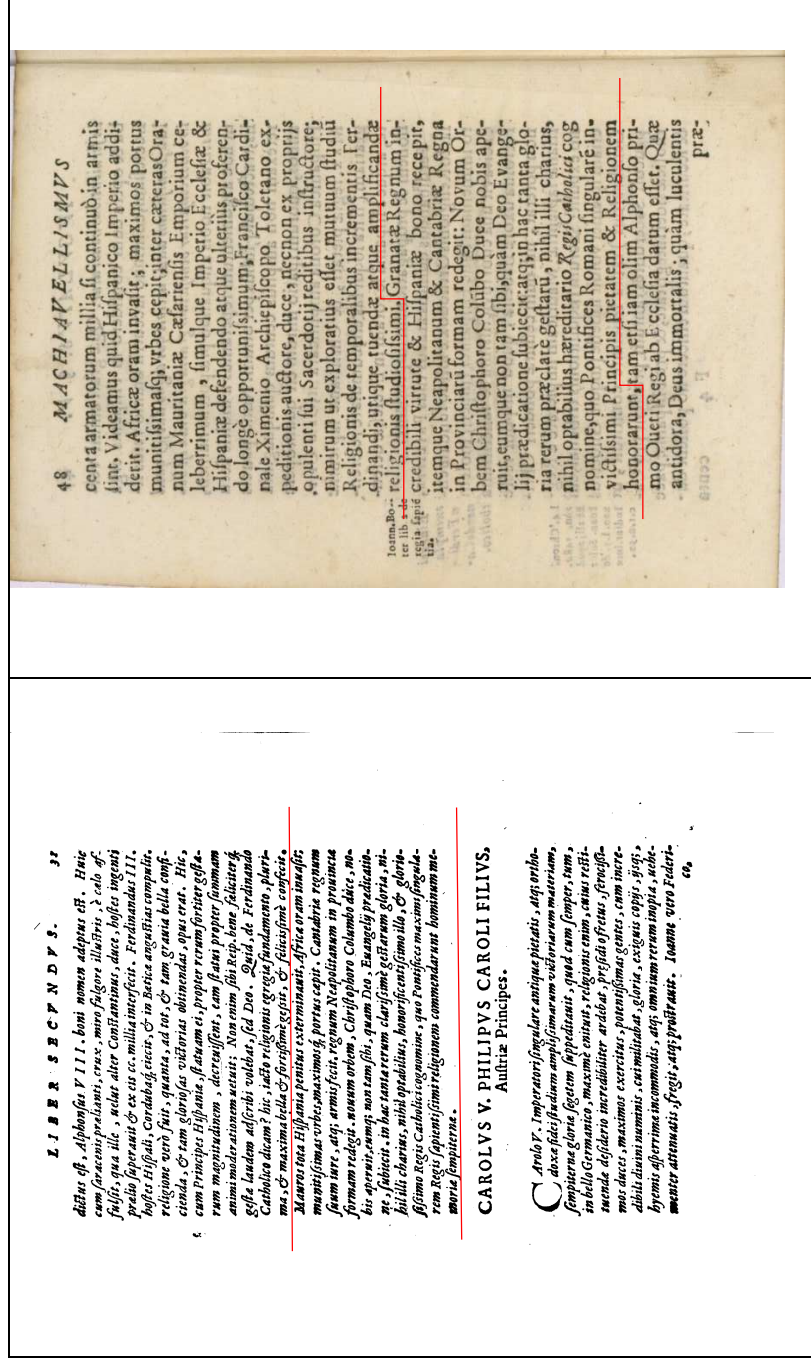


### Références bibliques



Annexe 5.5.1 : comparaison de M. J. et De regia sapientia

Comparison of two extracts (between the horizontal lines) of BOTERO, Giovanni, *De regia sapientia*..., op. cit., p. 31 (à gauche) et de M. J., p. 48 (à droite).



### Annexe 5.5.2 : comparaison de M. J. et De bello belgico

Comparaison ligne à ligne d'un extrait de M. J., p. 71-72 et d'un extrait de STRADA, Famien, *De bello belgico...*, *op. cit.*, p. 184-185. Les différences sont indiquées en gras.

<p>in iis <b>præsertim</b> quæ ad Religionem pertinent. <b>ex</b> Theologorum, quos ob eam causam coegerat, placitis monitisque. In quo <b>doctorum</b> hominum senatu admirationi fuisse pietatem Regis, unum eorum, qui interfuere, memorantem audivi. Evocati enim <b>ad se</b> primores quique <b>Divinæ</b> facultatis interpretes, consultiq[ue], quid de Religionis libertate, quam enixè postulaverant Belgarum civitat[um] aliq[ue], ipsi sentirent. quum plerique perspecto earum Provinciarum statu, affirmarent, avertendo graviori malo, quod utique timeretur ex civitatum defectione, jacturaque obedientiæ erga Principem, erga <b>orthodoxam</b> Ecclesiam; posse <b>Majestatem</b> ejus absque Dei offensa in libero rerum sacrarum cultu populis indulgere. negavit accitos à se illos fuisse, ut docerent, an permittere id posset: sed an sibi necessariò permittendum præscriberent. Illis necessitatem videri nullam asseverantibus, tum Rex in eorum conspectu, humi positus ante Christi Domini simulacrum, <i>Ego verò</i>, inquit, <i>Divinam Majestatem tuam oro</i> [...] Atque in hanc sententiam firmatus, suum de Religione consilium aperuit, in iis <b>quas dicebam litteris, Egmonto Comiti tradendis. [...]</b> <b>hæc ei ab Rege respondeat. Principiò</b></p>	<p>in ijs quæ ad Religionem pertine<b>bant</b>, Theologorum, quos ob eam causam coëgerat, placita monitaque <b>exploranda sibi priùs duxit</b>: in quo <b>Doctorum</b> hominum <b>Senatu</b> admirationi fuisse pietatem Regis, unum eorum, qui interfuerunt memorantem audivi. Evocati enim primores quique <b>divinæ</b> facultatis <b>Interpretes</b>, consultiq[ue] quid de Religionis libertate, quam enixè postulaverant Belgarum civitates aliq[ue], ipsi sentirent: quum plerique perspecto earum Provinciarum statu, affirmarent avertendo graviori malo, quod utique timeretur ex civitatum defectione, iacturaque obedientiæ erga Principem, &amp; erga <b>Orthodoxam</b> Ecclesiam; posse <b>majestatem</b> ejus absque Dei offensa in libero rerum sacrarum cultu populis indulgere: negavit accitos à se illos fuisse, ut docerent an permittere id posset; sed an sibi necessariò permittendum præscriberent. Illis necessitatem videri nullam asseverantibus: tum Rex in eorum conspectu humi positus ante Christi Domini simulacrum, <i>Ego verò</i>, inquit, <i>Divinam Majestatem tuam oro</i> [...] Atque in hanc sententiam firmatus suum de Religione consilium aperuit in iis <b>ad Margaretam literis quas Comiti Egmondano tradidit in quibus</b></p>
<p>se dolore incredibili perculsum, audito hereticorum progressu: certumque ac fixum animo manere, idque testatum omnibus velle, <b>Nullam</b> suis in regnis mutationem Religionis se esse passurum, licèt eâ gratiâ sibi millies occumbendum foret.</p>	<p>se dolore incredibili perculsum <b>aiobat</b> audito hereticorum progressu: certumque ac fixum animo manere, idque testatum omnibus velle nullam suis in regnis mutationem Religionis se esse passurum, licet eâ gratiâ sibi millies occumbendum foret.</p>

Annexe 5.6.1 : seconde comparaison de M. J. et Princeps Christianus

Comparison de deux extraits (entre les lignes horizontales) de RIBADENEYRA, Pedro de, *Princeps Christianus*..., op. cit., p. 132 (à gauche) et de M. J., p. 34-35 (à droite).

**132** **DE PRINCEPE CHRISTIANO**  
 obieris humeris & manu aucta Deus illum destruit, & permittit bellorum difficultatibus implicari, & quos amicos putabat, eos hostes experiri; ab eis vinci; a suis, qui prius morem illi agebant, deserti, ut diuina Legi obtemperent. Illustrenus hoc exemplis. Valens Imperator Arianum eum è militia sua ducibus, Traianum nomine, virum Catholicum, in Gothos cum exercitu misit: quem postquam ab hostibus superatus reuertit, Valens conuictis lacerate, etque mollitiem, ignamiamque obijcere cepit: at ille libera voce, ut generolum virum dicebat, Non ego, respondit, & Imperator, cuius sum, sed tu ipse rusticioriam perdidisti, qui contra Deum insurrexeris non desinas, & ita eius auxilium barbaris amittas. Ferunt enim illam ciuitatem Monachum, virum sanctum, eidem Valenti contra Gothos cum copis proficiscenti obuiam inisse, & contra ac libera voce dixisse: *Quo proficiscentis, o Imperator, qui auri barbaros aduersus te conuictas: quoniam tu multorum linguas ad blasphemias aduersus eum loquendas tetrauisti, & nos, cum iam dudum eadem blasphemias, Ecclesie exturbasti. Desine igitur tu bellum contra eum facere, & ipse bellum contra te committam sedabit.* Valentinianus junior, à Iustina matre deceptus, Arianis fuit; nec alium ex eo fructum reuulit, quam quod compulsius est Mediolano profugere: Maximus enim tyranus, qui se Imperatorem appellabat, illum persequeretur, quod cum Theodosius reuulisset, scripsit ad Valentinianum, non debere eum mirari quod sibi Imperatoris terror inculsus fuerat, & robur tyranis adunectum: nam Imperator pietatem armis oppugnasse, tyranum autem persequendum fuisse: atque illum, hac prodita, in eremum in fugam coniectum, hunc, ea veluti armis munitum, eum illi Imperator reprobentis: pietatis enim eius latorem facere, Zenonem legem conciliantem tulisse, qua nitetur Catholicos cum hereticis ad concordiam reducere, & commenticia falsaque pacis coniungere duas res ita contrarias, ut nullo fudere copul-

nerit à militibus, acripe in eundem sentium memorabile dictum Regis Athalanti, *Primum recumbentis, in altero, factus inimicorum acie cadunt, si nostro acie delicta adducimus.* Valens Imperator Arianus unum è militia sua ducibus Traianum nomine, religione Catholicum aduersus Gothos cum exercitu misit, Traianus pugnavit infeliciter, superatus est. Rediit Valens pessimè excepit, conuictis laceravit, ignominiam exprobravit, at ille libera voce, ut fortem virum dicebat, sic respondit. *Non ego, Imperator, cuius sum, sed tu ipse rusticioriam perdidisti, qui contra Deum aciem insurrexeris non desinas.* Ita auxilium barbaris amittas. Si, hæc ab aliquo Monacho aut Eremita dicta forent Machiavelle, rideres, & cucullatam superstitionem esse diceres; at clamydari & bellorum duces vulgo superstitiosi esse non solent. Sed ut clarus agnoscas Regnis, & Regibus, & victorijs moderantem Deum, acripe quod postea secutus est. Quos Valens Gothos ex fide Catholica ad fidem Arianam adduxerat conditione ista foderis, iusto Dei iudicio ab ipsidem in pugna relicto confusus, ab ipsidem in proximam calamitatem compulsius, ab ipsidem vivus flammis vitricibus crematus est. Valentinianus junior à Iustina matre deceptus favebat Arianis; quod inde renuit emolumentum quid in Imperij conservationem prædij: illico Maximus, tyranus quidem, at Catholicum, infantem sibi à tergo sentiens Mediolanum fugit: quod cum regibus, qui per ea tempora Theodosius degebant Theodosius senior Valerianum per litteras admonuit, *iamdudum sperant, si manus Imperatori abieceris, si roborem tyranis addideris, Imperatorem armis pietatis oppugnavit. Tyranus defecit, quid mirari mirum si pietate armatus. Tyranus, cuius?* Imperator pietate dilectus fuerit. Diuini acroa Theodosius & dignum Imperatore Hispano; cuius si-



# Index

---

---

## A

Aguado, Francisco. 33, 49, 160, 162, 196, 240, 263, 264, 391, 392, 593, 617, 623  
Alvia de Castro, Fernando..... 75  
Ambroise de Milan, saint ..... 416  
Ammien Marcellin ..... 348, 483  
Aristote ..... 288, 305, 330  
Arteaga, fray Gaspar de..... 63  
Athalaric ..... 132, 416, 419, 422  
Augustin, saint..... 17, 21, 26, 27, 29, 31, 32, 47, 96, 121, 305, 328, 351, 394, 395, 416, 417, 418, 419, 421, 446, 452, 472, 475, 481, 482, 483, 485, 497, 500, 528, 530, 532  
Ausone..... 347, 356, 379, 395, 483, 528  
Ávila, Juan de ..... 156, 416, 437, 449, 528

---

## B

Balthazar-Charles, prince des Asturies.. 53, 56, 124, 143, 144, 145, 146, 156, 157, 168, 184, 188, 196, 314, 389, 392, 456, 474  
Baronio, Cesare . 332, 346, 349, 350, 356, 362, 363, 364, 365, 373, 374, 379, 394, 395, 426, 430, 440, 507, 617, 621  
Beaucaire de Péguilion, François de... 177, 179, 428  
Bellarmin, Robert . 70, 155, 260, 437, 450, 451, 573  
Bernard de Clairvaux, saint 373, 395, 416, 417, 418, 419, 491, 618  
Bodin, Jean 66, 68, 71, 75, 330, 388, 444, 445, 465, 493, 500  
Botero, Giovanni 346, 386, 394, 395, 426, 437, 438, 439, 440, 441, 464, 618  
Bozio, Tomasso . 347, 415, 437, 440, 451, 452, 453, 618

Brescia, Arnaud de ..... 163, 330, 373, 491, 493  
Brufau Prats, Jaime ... 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 88, 96, 143  
Buccapadulio, Antonio, secrétaire apostolique . 164, 344, 345, 424, 512, 618

---

## C

Cabrera de Córdoba, Luís.. 108, 109, 164, 165, 362, 432, 618  
Cassiodore ..... 384, 395, 416, 419, 422, 506  
Castro, Agustín de ..... 453, 454  
Charles Quint 21, 132, 133, 140, 143, 147, 159, 203, 251, 268, 269, 291, 319, 332, 343, 344, 401, 412, 419, 428, 430, 433, 463, 474, 490, 502, 505  
Chifflet, Jean-Jacques... 20, 32, 33, 43, 44, 220, 525  
Chifflet, Philippe ..... 28, 29, 44, 45, 47, 525  
Chirino, Pedro ..... 340, 618  
Cicéron ..... 248, 305, 353, 447, 448, 483, 623  
Claudien ..... 334, 376, 480, 481, 482, 483  
Condé, prince Henri II de Bourbon-.... 54, 109, 110, 111, 114, 179, 221, 299, 331, 503, 624  
Constantin, empereur... 57, 365, 421, 446, 475, 495, 497, 499, 542  
Contzen, Adam..... 70, 437, 455, 551, 618  
Critias .221, 330, 337, 488, 489, 490, 523, 532, 618, 623  
Cuignières, Pierre de ..... 163, 330, 429, 491, 493  
Cyrille d'Alexandrie, saint ..... 416

---

## D

David 5, 87, 101, 187, 201, 246, 368, 369, 370, 401, 411, 413, 423, 433, 435, 450, 462, 469, 505, 508, 517, 534, 601, 628  
De Mattei, Rodolfo..... 71



Didier, Hugues.....27, 46, 48, 73, 74, 86, 96  
 Dion Cassius .....245, 383, 618  
 Dole 9, 19, 20, 26, 28, 33, 53, 54, 55, 58, 79, 80, 84,  
 99, 109, 110, 115, 118, 120, 127, 132, 133, 134,  
 138, 140, 143, 161, 162, 177, 178, 201, 202,  
 203, 204, 235, 274, 291, 299, 305, 324, 331,  
 352, 393, 397, 398, 428, 500, 503, 505, 514,  
 529, 624  
 Dumoulin, Charles .....330, 445, 493  
 Duplessis-Mornay, Philippe... 71, 75, 330, 388, 444,  
 445, 465, 485, 493, 500

---

*E*

Elías de Tejada, Francisco 28, 71, 72, 73, 74, 77, 78,  
 82, 96, 389, 530  
 Elisabeth I, reine d'Angleterre .....320  
 Emmanuel I, roi de Portugal ..... 143, 144, 145, 159,  
 177, 297, 308, 350, 351, 430, 431, 439, 593  
 Esteve, José..... 251, 344, 345, 438, 440, 512  
 Étéocle ..... 244, 330, 488, 489, 500, 532  
 Euchèr de Lyon, saint .....416, 618  
 Euripide 75, 244, 330, 337, 485, 488, 489, 490, 494

---

*F*

Ferdinand d' Aragon ..... 79, 85, 132, 143, 145, 148,  
 153, 154, 175, 342, 381, 401, 405, 430, 434,  
 435, 439, 453, 458, 474, 505, 514  
 Ferdinand d'Autriche, cardinal-infant 129, 139, 187,  
 193, 200, 201, 229, 242, 274, 307, 311, 323, 395  
 Ferdinand II, empereur 55, 129, 138, 139, 140, 145,  
 153, 171, 172, 207, 208, 209, 210, 212, 213,  
 214, 217, 218, 224, 225, 226, 227, 228, 229,  
 230, 231, 242, 301, 334, 373, 374, 376, 377,  
 395, 413, 417, 521  
 Ferdinand III, empereur ... 55, 57, 98, 125, 126, 128,  
 129, 140, 145, 166, 169, 179, 200, 206, 207,  
 208, 210, 213, 214, 215, 219, 224, 225, 226,  
 228, 229, 230, 242, 285, 324, 353, 376, 377,  
 385, 395, 401, 482, 521

Fernández de la Mora, Gonzalo.....68, 69  
 Fernández Santamaría, José Antonio..... 75, 76  
 Flavius Arcadius, empereur .....508  
 Foucault, Michel.....9, 74  
 Fronton .....383

---

*G*

Gédéon..... 136, 401, 406, 407, 459, 462, 514  
 Génébrard, Gilbert..... 127, 149, 151, 152, 153, 164,  
 224, 347, 381, 394, 395, 429, 433, 434  
 Grégoire de Nazianze, saint ..... 245, 246, 301, 364,  
 365, 416, 421, 497, 507  
 Grégoire XIV, pape ..... 339, 340, 341, 423  
 Guillimann, François .. 338, 339, 387, 388, 431, 619  
 Gustave II Adolphe, roi de Suède 72, 198, 199, 208,  
 405, 407, 413, 414, 457, 460, 474, 508

---

*H*

Henri III, roi de France .....474  
 Hormisdas, saint ..... 350, 411, 423, 504  
 Hosius, Stanislas 142, 148, 149, 150, 436, 437, 438,  
 440, 476, 515, 619  
 Howard, Keith David.....87

---

*I*

Isabelle Jagellon, reine de Hongrie.....385  
 Isocrate ..... 250, 260, 486, 488, 489  
 Isthvanfius, Nicolas .....386, 619

---

*J*

Jean Chrysostome, saint .....416, 420  
 Josaphat ..... 386, 408, 409, 440, 450, 461, 475  
 Josué .....238, 406, 458  
 Jovien, empereur..... 59, 365, 421, 422, 497  
 Jules César ..... 69, 122, 221, 244, 488, 489  
 Justin, empereur.....423  
 Justinien, empereur ..... 262, 356, 424

---

*L*

La Noue, François de. 66, 68, 71, 75, 286, 330, 388,  
402, 409, 410, 444, 445, 465, 475, 493  
La Verne, Louis de ..... 299  
Léon le Grand, saint ..... 416, 420  
Lessius, Léonard... 70, 379, 437, 438, 442, 443, 619  
López, Juan..... 340, 341  
Louis XI, roi de France..... 428  
Louis XIII, roi de France ..... 74, 80, 81, 536  
Luther, Martin ..... 28, 150, 153, 198, 410

---

*M*

Machiavel, Nicolas 9, 14, 28, 64, 65, 66, 67, 68, 69,  
70, 73, 76, 78, 81, 87, 88, 138, 139, 145, 148,  
150, 151, 163, 204, 232, 242, 275, 305, 307,  
313, 319, 321, 322, 330, 336, 379, 388, 399,  
400, 402, 403, 405, 406, 407, 408, 410, 411,  
412, 413, 414, 415, 419, 431, 432, 434, 435,  
436, 440, 442, 443, 444, 445, 448, 452, 453,  
455, 459, 463, 465, 466, 469, 472, 476, 477,  
479, 485, 490, 493, 494, 498, 499, 500, 506,  
508, 509, 510, 511, 514, 519, 523, 528, 530,  
533, 535  
Macrobe..... 332, 356, 379, 483, 484, 485  
Manilius..... 384, 385, 487, 619  
Maravall, José Antonio..... 65, 66, 67, 87, 478, 539  
Mariana, Juan de.. 82, 437, 455, 456, 457, 458, 460,  
461, 529, 619  
Márquez, Juan ..... 70, 437, 458, 459, 460, 461, 462,  
529, 619  
Marta, Giacomo Antonio ..... 333, 352, 434  
Matenesius, Johann Friedrich.... 338, 339, 387, 431,  
619  
Menochio, Giovanni Stephano .... 70, 438, 461, 462,  
619  
Moïse..... 268, 401, 403, 406, 444, 458, 462, 477  
Montcher, Fabien..... 86, 391, 392

---

*N*

Nabuchodonosor..... 224, 404, 505  
Nieremberg, Juan Eusebio... 10, 21, 45, 48, 73, 281,  
515, 516  
Nunes Coronel, Gregorio ... 379, 438, 443, 444, 619

---

*O*

Olivares, Gaspar de Guzmán, comte d' ... 21, 77, 86,  
87, 160, 161, 318, 391, 392, 454, 455  
Optat de Milève..... 351, 416, 417  
Osorio, Jerónimo ..... 346

---

*P*

Palmieri, Matthias ..... 428  
Paravicino, fray Hortensio..... 304, 530  
Philippe II, roi d'Espagne 20, 80, 82, 106, 108, 109,  
132, 133, 140, 142, 143, 148, 154, 155, 165,  
189, 190, 191, 223, 224, 298, 320, 342, 359,  
401, 413, 424, 425, 430, 431, 432, 433, 440,  
441, 458, 494, 512, 542  
Philippe III, roi d'Espagne ..... 21, 132, 143, 514  
Philippe IV, roi d'Espagne 14, 21, 49, 54, 55, 61, 79,  
115, 116, 124, 127, 128, 132, 133, 136, 142,  
143, 179, 180, 188, 189, 191, 192, 205, 208,  
229, 232, 236, 238, 239, 352, 353, 377, 394,  
395, 401, 416, 454, 474, 480, 481, 498, 502,  
505, 507, 513, 519, 525, 558, 559, 560, 561  
Pistorius, Johannes ..... 339, 387, 431, 542, 619  
Plaute..... 333, 480, 481, 483, 617  
Pline l' Ancien..... 372, 373, 447, 499  
Pline le Jeune..... 334, 335, 480, 483  
Plutarque ... 247, 248, 287, 330, 336, 445, 486, 488,  
489, 494  
Possevino, Antonio..... 71, 317, 330, 346, 379, 388,  
389, 394, 395, 410, 426, 438, 444, 445, 446,  
464, 482, 619, 623  
Prudence ..... 483, 484, 485  
Publilius..... 333, 480, 481, 483, 617

---

**Q**

Quevedo, Francisco de.....21, 75, 81, 317  
Quintilien .... 168, 169, 170, 305, 348, 385, 483, 619

---

**R**

Ribadeneyra, Pedro de... 17, 20, 67, 68, 71, 88, 250,  
317, 327, 330, 343, 358, 359, 375, 379, 388,  
394, 395, 426, 438, 456, 463, 464, 465, 466,  
468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476,  
477, 478, 483, 492, 494, 512, 522, 536, 620, 623  
Richelieu, Armand Jean du Plessis, cardinal de.....9,  
10, 27, 72, 73, 74, 80, 81, 83, 86, 322, 541  
Rodolphe I de Habsbourg, empereur . 145, 153, 283,  
336, 338, 387, 430, 431, 439, 440, 475  
Rufin d' Aquilée .....349  
Rye, Ferdinand de.....54, 109

---

**S**

Salazar, Juan de .....75, 77  
Saxe, François-Albert, duc de.....334, 376  
Schönburg, comte de . 139, 174, 179, 205, 206, 207,  
208, 209, 210, 213, 215, 216, 217, 218, 220,  
222, 225, 281, 563, 564  
Scribani, Charles.....462, 463, 620  
Sénèque.... 66, 69, 75, 186, 221, 249, 330, 382, 383,  
395, 412, 445, 447, 448, 488, 489, 491, 492,  
499, 523  
Sigüenza, José de..... 106, 107, 259, 431, 432, 620  
Sixte V, pape..... 80, 140, 344, 345, 424, 512  
Socrate le Scolastique .....349, 471  
Solórzano Pereira, Juan de. 108, 109, 142, 147, 156,  
164, 165, 298, 332, 333, 381, 395, 432, 434,  
453, 620  
Sorrentino, Andrea.....65  
Strada, Famien ... 126, 140, 141, 142, 190, 191, 223,  
224, 342, 359, 360, 361, 362, 395, 402, 438,  
441, 442, 446, 464, 493, 522, 591, 618

Surius, Laurentius..... 196, 344, 349, 395, 433, 434,  
510, 620  
Synésios de Cyrène.... 176, 246, 247, 251, 286, 416,  
420, 541

---

**T**

Tacite66, 70, 75, 330, 361, 362, 441, 442, 445, 488,  
493, 494, 499, 523  
Tertullien ... 148, 150, 151, 157, 176, 277, 289, 327,  
371, 374, 376, 377, 394, 395, 501  
Théodoret de Cyr .....343, 349, 357, 512  
Théodose, empereur... 121, 331, 358, 418, 419, 420,  
422, 450, 451, 452, 476, 481, 482, 495, 497,  
498, 499, 508, 513  
Thomas d' Aquin, saint .....416  
Thuau, Étienne.....9, 27, 70, 74, 75  
Tibère, empereur 185, 221, 321, 330, 487, 488, 494,  
500  
Trebellius Pollio ..... 337, 348, 542

---

**V**

Valens, empereur 297, 343, 358, 470, 471, 496, 508  
Valentinien, empereur 358, 365, 450, 451, 452, 470,  
492, 496  
Valère Maxime .. 132, 133, 134, 202, 204, 261, 262,  
375, 473, 482, 483, 503  
Vasæus, Johannes ..... 333, 352, 434  
Vasconcellos, Antonio de ..... 178, 351, 430, 620  
Vives, Juan Luís 372, 373, 438, 446, 447, 448, 499,  
540

---

**W**

Wallenstein, Albrecht von . 227, 236, 334, 376, 474,  
480

---

**Z**

Zosime .....348

# Table des matières

---

Remerciements .....	5
Abréviations et avertissement .....	7
Introduction générale .....	9
1 Vie et œuvre de Claude Clément.....	17
1.1 Biographie de Claude Clément .....	17
1.2 Bibliographie de Claude Clément.....	22
1.2.1 Méthodologie .....	22
1.2.2 Liste des œuvres .....	23
1.2.3 Homonymes .....	46
2 Autour de l'œuvre : genèse et postérité.....	49
2.1 Datation de l'œuvre .....	49
2.1.1 Début de la rédaction de <i>D. C. P.</i> .....	49
2.1.2 Fin de la rédaction de <i>D. C. P.</i> .....	50
2.1.3 Datation du travail de réécriture.....	53
2.1.4 Datation particulière de la version espagnole .....	57
2.1.5 La polémique de 1628 .....	58
2.2 Les réimpressions de la version espagnole .....	58
2.3 Claude Clément et la critique : un état de la question .....	63
2.3.1 Fray Gaspar de Arteaga, 1747.....	63
2.3.2 Andrea Sorrentino, 1936 .....	65
2.3.3 José Antonio Maravall, 1944 .....	65
2.3.4 Gonzalo Fernández de la Mora, 1949 .....	68
2.3.5 Étienne Thuau, 1966 .....	70
2.3.6 Rodolfo De Mattei, 1969.....	71
2.3.7 Francisco Elías de Tejada, 1975.....	71
2.3.8 Hugues Didier, 1975 .....	73
2.3.9 Michel Foucault, 1977-1978 .....	74
2.3.10 José Antonio Fernández Santamaría, 1983 .....	75
2.3.11 <i>Maquiavelo y España</i> , 2008 .....	76
2.3.12 Jaime Brufau Prats, 2008 .....	77

2.3.13	Fabien Montcher, 2013 .....	86
2.3.14	Keith David Howard, 2014 .....	87
2.3.15	Adelina Sarrión Mora, 2016.....	88
3	Établissement du texte.....	89
3.1	L'édition et la base de données des écarts textuels : méthodologie.....	89
3.1.1	Transcription du texte.....	89
3.1.2	Notes éditoriales .....	91
3.1.3	Base de données .....	92
3.1.4	Données chiffrées .....	94
3.2	L'identité du traducteur .....	95
3.2.1	Erreurs ou confusions apparentes dans la traduction .....	97
3.2.2	Le problème des citations : les traductions de traduction .....	105
3.2.3	Un traducteur qui améliore le texte-source .....	118
3.2.4	La version finale de l'œuvre.....	128
3.3	Les ajouts de contenu : deux versions augmentées du texte.....	130
3.3.1	Contenu ajouté entre la première et la seconde version latine .....	131
3.3.2	Contenu ajouté entre <i>M. J.</i> et <i>E. M. D.</i> .....	157
3.4	Suppressions de contenu .....	167
3.4.1	Suppressions de texte entre les deux versions latines .....	167
3.4.2	Suppressions de texte au moment de la traduction en espagnol .....	174
3.5	Déplacements de texte et recompositions .....	200
3.5.1	Cas du roi de Hongrie et du cardinal-infant .....	200
3.5.2	Les fêtes organisées par le conseil de Portugal .....	201
3.5.3	Citation de Valère Maxime et commentaire .....	202
3.5.4	Le comte de Schönburg : réécriture, déplacement et suppression ..	205
3.5.5	Ajustements de détail .....	221
3.6	Réécritures et adaptations .....	222
3.6.1	Adaptations à une modification entre <i>D. C. P.</i> et <i>M. J.</i> .....	223
3.6.2	Adaptation au changement d'empereur.....	224
3.6.3	Réécriture et sécularisation entre <i>M. J.</i> et <i>E. M. D.</i> .....	230
3.6.4	Réécriture des descriptions de festivités .....	233
3.6.5	Modifications de sens entre les deux versions latines.....	235
3.6.6	Modifications de sens entre <i>M. J.</i> et <i>E. M. D.</i> .....	237
3.7	Corrections et rectifications .....	239
3.7.1	Éléments supprimés dans <i>M. J.</i> et réintégrés dans <i>E. M. D.</i> .....	239

3.7.2	Le cas particulier du grec .....	244
3.7.3	Ajustements de texte et corrections.....	250
4	Un texte retravaillé : les grandes évolutions de l'œuvre .....	253
4.1	<i>M. J.</i> est-elle une version de transition ?.....	253
4.1.1	Les différents types d'erreur dans la seconde version latine.....	253
4.1.2	<i>E. M. D.</i> est-elle rédigée à partir de <i>D. C. P.</i> ?.....	258
4.1.3	Le cas des errata .....	261
4.1.4	Hypothèse d'une rédaction simultanée .....	263
4.2	Écarts de traduction : perspective linguistique et traductologique .....	265
4.2.1	Explicitations.....	266
4.2.2	Amplifications.....	269
4.2.3	Réécritures coercitives .....	274
4.2.4	Réorientations de citations .....	276
4.2.5	Explicitations syntaxiques.....	278
4.3	Traduction et vulgarisation .....	280
4.3.1	Cas d'élimination de tropes et de sous-entendus .....	282
4.3.2	Réduction des allusions et des références culturelles.....	285
4.3.3	Suppression de vocabulaire spécialisé .....	289
4.3.4	Ajout d'éléments explicatifs.....	294
4.3.5	Cas des suppressions-simplifications .....	299
4.4	Une version espagnole plus violente .....	303
4.4.1	Une traduction amplifiée.....	306
4.4.2	Réécriture hyperbolique et subjectivité.....	316
4.4.3	Polémique religieuse .....	318
5	Les sources de l'œuvre.....	327
5.1	Méthodologie d'établissement de la base de données .....	329
5.1.1	Création de la table des auteurs.....	329
5.1.2	Création de la table des œuvres.....	345
5.1.3	Création de la table des citations.....	354
5.1.4	Valeur des notes .....	355
5.2	Le jeu intertextuel .....	357
5.2.1	Les frontières floues de la citation : la déclaration partielle .....	357
5.2.2	Modifications apportées aux citations.....	362
5.3	Citer pour affirmer et s'affirmer .....	378
5.3.1	Les indications en note : la culture derrière l'œuvre.....	379

5.3.2	Le portrait d'un expert.....	382
5.3.3	Rôle des citations dans l'argumentation.....	394
5.4	Une pensée sous influence chrétienne .....	402
5.4.1	Les échos du texte biblique .....	402
5.4.2	Les autorités chrétiennes .....	416
5.5	La pensée de la Contre-Réforme.....	426
5.5.1	Les historiens de l'époque de la Contre-Réforme.....	426
5.5.2	Les penseurs politiques .....	437
5.6	L'influence de Pedro de Ribadeneyra.....	464
5.6.1	L'influence directe : citations et références bibliographiques .....	465
5.6.2	Influence thématique : accords et désaccords .....	472
5.7	Influence des auteurs antiques païens : le contre-modèle.....	479
5.7.1	L'Antiquité non-politique .....	479
5.7.2	L'Antiquité machiavélienne.....	485
5.7.3	Princes antiques.....	495
5.8	La cohérence des sources et la guerre idéologique.....	500
5.8.1	L'invasion de la citation.....	500
5.8.2	Uniformisation des sources .....	506
5.8.3	Nous et les autres : les faux-dialogues et les apostrophes.....	509
5.8.4	Émergence d'une pensée commune : la voix du « nous » .....	512
5.8.5	L'appel à la guerre sainte .....	513
	Conclusion générale .....	519
	Bibliographie.....	525
	Sources manuscrites .....	525
	Conservées à la BMB.....	525
	Conservées à la BNE.....	526
	Textes de référence pour l'édition.....	526
	Documents consultés.....	527
	Annexes.....	543
	Avertissement.....	543
	Annexe 1.1.1 : éléments biographiques comparés.....	544
	Annexe 1.1.2 : particularités manuscrites de Claude Clément.....	545
	Annexe 2.3.1 : écarts entre les impressions A, B et C de <i>E. M. D.</i> .....	550
	Annexe 2.3.2 : corrections manuscrites de l'éditeur .....	555
	Annexe 3.2.1 : liste des errata de <i>E. M. D.</i> .....	556

Annexe 3.2.2 : page de titre de <i>E. M. D. A</i> .....	557
Annexe 3.2.3 : lettre du roi au comte de Salazar .....	558
Annexe 3.5.1 : conseil de Portugal, déplacement .....	562
Annexe 3.5.2 : comte de Schönburg, déplacement .....	563
Annexe 3.5.3 : comte de Schönburg, suppression .....	564
Annexe 4.1.1 : erreurs dans <i>M. J.</i> .....	565
Annexe 4.1.2 : erreurs de <i>M. J.</i> absentes de <i>E. M. D.</i> .....	569
Annexe 4.1.3 : erreurs de citation dans <i>M. J.</i> corrigées dans <i>E. M. D.</i> .....	572
Annexe 4.1.4 : variations affectant les notes marginales .....	573
Annexe 4.1.5 : comparaison des listes d'errata.....	575
Annexe 4.1.6 : bibliographie d'Antonio Vazquez .....	578
Annexe 4.2.1 : explicitations.....	581
Annexe 4.3.1 : suppression des expressions figurées .....	599
Annexe 4.4.1 : renforcement de la violence.....	606
Annexe 5.1.1 : auteurs-source.....	617
Annexe 5.1.2 : œuvres-source.....	621
Annexe 5.1.3 : références intertextuelles .....	625
Annexe 5.2.1 : première comparaison de <i>M. J.</i> et <i>Princeps Christianus</i> .....	631
Annexe 5.3.1 : nombre de références intertextuelles par auteur .....	632
Annexe 5.3.2 : répartition des références intertextuelles .....	633
Annexe 5.5.1 : comparaison de <i>M. J.</i> et <i>De regia sapientia</i> .....	635
Annexe 5.5.2 : comparaison de <i>M. J.</i> et <i>De bello belgico</i> .....	636
Annexe 5.6.1 : seconde comparaison de <i>M. J.</i> et <i>Princeps Christianus</i> .....	637
Index.....	639
Table des matières.....	643







**EL MAQUIAVELISMO DEGOLLADO (1636-37) DE CLAUDE CLÉMENT, ÉDITION ET ÉTUDE. L'ÉVOLUTION D'UNE PENSÉE POLITIQUE ENTRE MONDES ANCIEN ET MODERNE**

*El maquiavelismo degollado* est un défi lancé à tous les hommes de pouvoir tentés de suivre la voie pragmatique de Machiavel plutôt que celle tracée par l'Église catholique romaine ; son auteur, Claude Clément, fut alors considéré comme le plus radical des penseurs de l'antimachiavélisme. Son œuvre n'a pourtant jamais été rééditée et reste mal connue probablement parce qu'elle est composée de trois textes publiés dans deux langues différentes et que sa version espagnole semble bien être une réécriture plutôt qu'une simple traduction. Parsemée de reproductions de documents, enrichie de nombreuses allusions, de citations parfois cachées, l'œuvre de Claude Clément se veut un recueil de la pensée politique de son temps. À l'aide de bases de données numériques, ce travail se donne pour objectif d'établir le texte du *Maquiavelismo degollado* dans sa diversité, d'expliquer les grands mécanismes de son évolution et de comprendre sa position dans le réseau des sources qui l'influencent.

Claude Clément, anti-machiavélisme, politique, édition critique, génétique de l'imprimé, sources, citations.

**CLAUDE CLÉMENT'S MAQUIAVELISMO DEGOLLADO (1636-37), EDITION AND STUDY. THE EVOLUTION OF A POLITICAL THOUGHT AMONG ANCIENT AND MODERN WORLDS**

*El maquiavelismo degollado* sounds as a challenge to all statesmen who could be tempted to follow the pragmatic way shown by Machiavelli rather than by the Roman Catholic Church. Then, Claude Clément was considered as a champion of the radical line in the anti-Machiavellian school of thought; however, the book has never been republished and, therefor, is not very well known. *El maquiavelismo degollado* is not a unique work knowing that three different books have been published, using two different languages and that the Spanish version really seems to be a re-written text rather than a simple translation. Scattered with reproductions of foreign documents, enriched with many allusions, quotations, some of them hidden away, this work seems to be a miscellany of political theories of its time. Using digital databases, this study attempts first to establish the text of *El maquiavelismo degollado* respecting its complexity, then to explain the main mechanism of its evolution from one version to the other and finally to determine how other works could have influenced it.

Claude Clément, anti-Machiavellianism, political thought, critical edition, genetic criticism, sources, citations.

Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité (ISTA EA 4011), 30-32 rue Mégevand, 25000 Besançon.